



**HAL**  
open science

# La Société de radiodiffusion de la France d'outre-mer. Naissance d'un empire radiophonique franco-africain au temps des décolonisations (1939-1969)

Thomas Leyris

► **To cite this version:**

Thomas Leyris. La Société de radiodiffusion de la France d'outre-mer. Naissance d'un empire radiophonique franco-africain au temps des décolonisations (1939-1969). Histoire. Université de Lille, 2023. Français. NNT : 2023ULILH002 . tel-04094467

**HAL Id: tel-04094467**

**<https://theses.hal.science/tel-04094467v1>**

Submitted on 11 May 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université de Lille – IRHiS

École doctorale EDSHS Nord de France

Thèse pour obtenir le grade de Docteur en histoire présentée et soutenue publiquement le 5  
janvier 2023 par :

Thomas LEYRIS

# **La Société de radiodiffusion de la France d'outre-mer**

## **Naissance d'un empire radiophonique franco- africain au temps des décolonisations (1939-1969)**



**Sous la direction de** Mme Isabelle Surun (Professeure, IRHiS, Université de Lille).

Membres du jury :

Etienne Damome (Professeur, MICA, Université Bordeaux Montaigne)

Tidiane Dioh (Docteur en Infocom)

Sophie Dulucq (Professeure, Framespa, Université Toulouse Jean Jaurès)

Rebecca Scales (Associate Professor of History, Rochester Institute of Technology)

Emmanuelle Sibaud (Professeure, IDHE.S, Université Paris 8)

Frédéric Turpin (Professeur, Université de Savoie)

Image de couverture : photographie prise par Guy Robert au Niger au milieu des années 1960,  
Guy Robert, *Les Radio-clubs du Niger*, OCORA, 1967.

## Remerciements

Au moment où s'achève ce travail de thèse, je souhaite d'abord remercier Laure, mon épouse. Elle m'a encouragé à persévérer dans la voie de la recherche et a supporté les contraintes professionnelles, personnelles et financières que cela a impliqué. Mes pensées vont aussi à mes quatre garçons, Basile, Justin, Constant et Samuel qui m'ont soutenu de leur affection. Je souhaite également remercier mes parents, Pierre et Jocelyne Leyris et mes beaux-parents, Jean-Claude et Geneviève Lefebvre, qui nous ont soutenu et ont assuré des relectures bien utiles dans la dernière partie de mon travail.

J'ai une pensée pour Guy Robert et Guy Breton, mes principaux témoins, qui m'ont ouvert leurs portes, leurs archives personnelles et leurs souvenirs. Je sais qu'ils connaissent le risque de témoigner auprès d'un historien : celui de ne pas reconnaître l'histoire que l'on a vécu. C'est pourquoi je les remercie encore de m'avoir aidé dans mon long travail de recherche.

Je tiens à remercier aussi Jean-Baptiste Fourré qui m'a généreusement transmis des documents et les interviews réalisées en 2015 auprès d'anciens de la SORAFOM-OCORA pour préparer une émission pour France-Culture. Je remercie également les relectrices et les relecteurs qui m'ont aidé à améliorer mon texte : Gabrielle Chomentowski, Romain Tiquet, Romy Sanchez, Sylvain Lesage. J'ai une pensée à celles et ceux qui m'ont introduit dans des événements et des projets scientifiques : Gabrielle Chomentowski, Romain Tiquet, Aïssatou Mbodj-Pouyé, Florence Brisset-Foucault, Tristan Lebras, Nelson Ribeiro.

Je remercie Madame Isabelle Surun, ma directrice depuis 2017. Elle m'a fait profiter de son savoir très étendu sur les questions coloniales, de ses réflexions et de son expérience en termes d'écriture et de publication scientifique. Je pense aussi à Corinne Hélin, bibliothécaire de l'IRHiS qui a été une aide précieuse ainsi qu'aux membres de l'IRHiS qui ont favorisé mon intégration dans le monde de la recherche.

Merci à toutes et à tous !

## Liste des sigles et abréviations

FIDES : Fonds de développement économique et social

OCORA : Office de coopération radiophonique

RDF : Radiodiffusion française

RFOM : réseau de radiodiffusion de la France d'outre-mer. Cet acronyme désigne aussi le service de radiodiffusion de la France d'outre-mer ou la radiodiffusion de la France d'outre-mer.

RTF : Radiotélévision française

SORAFOM : Société de radiodiffusion de la France d'outre-mer

SOFIRAD : Société financière de radiodiffusion

TOM : Territoire d'outre-mer

AN : Archives nationales

ANS : Archives nationales du Sénégal

ADN : centre des archives diplomatiques de Nantes

ANOM : archives nationales de la France d'outre-mer à Aix-en-Provence

IMEC : Institut Mémoire de l'édition contemporaine

APGB : Archives privées de Guy Breton

APJBF : Archives privées de Jean-Baptiste Fourré

APTL : Archives privées de Thomas Leyris

APJS : Archives privées de Jacqueline Schaeffer

## Sommaire

<b>Introduction .....</b>	<b>6</b>
<b>Partie 1 La radio dans l’Afrique sub-saharienne française au temps de l’empire colonial tardif (1939-1958) .....</b>	<b>42</b>
Chapitre 1 Le démarrage tardif de la radio dans l’Afrique sub-saharienne française (1939-1952).....	44
Chapitre 2 La SORAFOM : construction d’une institution impériale .....	118
Chapitre 3 Concevoir une radio africaine au temps de l’Union française .....	188
Conclusion .....	247
<b>Partie 2 La grande mue de l’action radiophonique de la France en Afrique sub-saharienne (1957-1960) .....</b>	<b>250</b>
Chapitre 4 Contestations de l’action de la SORAFOM en Afrique (1955-1958) .....	252
Chapitre 5 Reprendre en main la situation : la réponse de la SORAFOM aux contestations (1957-1958) .....	312
Chapitre 6 Négocier le cap des indépendances : la SORAFOM dans la Communauté (1958-1960).....	366
Conclusion .....	419
<b>Partie 3 Les ambiguïtés de la coopération radiophonique .....</b>	<b>422</b>
Chapitre 7 La place de la SORAFOM-OCORA dans la Coopération, 1960-1969 .....	424
Chapitre 8 Un rouage essentiel de l’empire médiatique franco-africain : le Studio-École .....	483
Chapitre 9 La Coopération et la vie des stations au quotidien (années 1960) ....	557
Conclusion .....	628
<b>Conclusion générale .....</b>	<b>631</b>
<b>Sources.....</b>	<b>639</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>647</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>661</b>
<b>Table des illustrations .....</b>	<b>695</b>
<b>Table des tableaux.....</b>	<b>696</b>



# Introduction

## I. Contexte

La radio occupe une place importante dans les relations entre la France et l'Afrique. Radio France Internationale est considérée comme « la première radio mondiale » écoutée dans le continent : sa part d'audience y est estimée à 70% en 2020<sup>1</sup>. La séduction qu'RFI exerce sur les auditeurs africains francophones explique, comme le montre l'exemple récent du Mali, la coupure de ses émetteurs quand les désaccords avec la France deviennent trop profonds<sup>2</sup>. Enfin, jusqu'au début des années 1990 de nombreux pays africains étaient de grands consommateurs d'émissions françaises ou d'émissions fabriquées en France pour l'Afrique<sup>3</sup>. Le succès et la longévité de cette orientation africaine est illustré par l'émission historique *Mémoire d'un continent*, diffusée depuis 1969<sup>4</sup>.

Pourtant, l'instauration de liens aussi forts et durables était loin d'être écrite. Jusqu'au milieu des années 1950, alors que moins d'une décennie séparait les territoires d'outre-mer français d'Afrique de l'indépendance, seules quelques radios y émettaient faiblement<sup>5</sup> et ne s'adressaient qu'aux colons<sup>6</sup>. La puissance coloniale française semblait porter peu d'intérêt à la radiodiffusion, contrairement aux Britanniques, aux Belges et aux Portugais. À cela s'ajoutait le « choc des décolonisations<sup>7</sup> ». Dans certains pays, comme ceux de l'ex-Indochine ou du Maghreb, la violence du processus d'accès à l'indépendance s'est traduite par un rejet de ce qui rappelait l'ex-puissance coloniale<sup>8</sup>. La fin de la colonisation se situait également dans le contexte de la Guerre froide, qui faisait que la France n'était plus le seul acteur avec lequel les nouveaux États pouvaient traiter. Cela ouvrait de nombreux possibles dans le domaine de la radio et des médias<sup>9</sup>.

---

<sup>1</sup> Marie de Vergès, « Quand RFI parle en langues africaines », *Le Monde*, Paris, 25/10/2020.

<sup>2</sup> [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/03/18/au-mali-le-pouvoir-ordonne-la-suspension-de-rfi-et-de-france-24\\_6118026\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/03/18/au-mali-le-pouvoir-ordonne-la-suspension-de-rfi-et-de-france-24_6118026_3212.html), consulté le 11/05/2022.

<sup>3</sup> Zanasoumo Roger Nouma, *Radio France internationale : instrument de la présence française dans le monde*, Thèse pour le doctorat en sciences politiques, sous la direction de Christian-Marie Wallon-Leducq, Université de Lille II, 1990, t. 2, p. 616-626.

<sup>4</sup> Jonathan Landau, « Mémoire d'un continent : une histoire de coopération », *Le Temps des médias*, 2016, vol. 26, n° 1, p. 197-210.

<sup>5</sup> Pierre Schaeffer, *Les antennes de Jéricho*, Paris, Stock, 1979, p. 160.

<sup>6</sup> André-Jean Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, Paris, Pedone, 1983, 312 p. 27.

<sup>7</sup> Pierre Vermeren, *Le choc des décolonisations. De la guerre d'Algérie aux printemps arabes*, Paris, Odile Jacob, 2015, 336 p.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 36.

<sup>9</sup> Les Britanniques ont fait le même constat : Caroline Ritter, *Imperial Encore: The Cultural Project of the Late British Empire*, Oakland, California, University of California Press, 2021, p. 5.



C'est pourquoi une question s'impose : comment des liens radiophoniques étroits et durables se sont-ils développés entre la France et l'Afrique sub-saharienne alors même que l'empire colonial s'effondrait et que la radio était peu développée ?

L'origine de cette histoire est à rechercher dans celle de la Société de radiodiffusion de la France d'outre-mer (SORAFOM), fondée en 1956 et remplacée en 1962 par l'Office de Coopération radiophonique (OCORA). Née dans la période charnière de l'empire colonial tardif et des indépendances, c'est en effet durant ce moment de transition que cette société donne naissance à un univers radiophonique franco-africain, ou, comme l'a écrit Tidiane Diop à un « empire médiatique<sup>10</sup> » franco-africain. Elle institutionnalise des échanges d'émissions, de personnels, mais aussi des transferts financiers et de compétences. L'action de la société est en effet remarquable. Entre 1953 et 1960, la SORAFOM et le service qui l'a précédé ont démarré 12 stations de radio tout en récupérant et rééquipant les sept déjà existantes<sup>11</sup>. Dès 1960, l'ensemble des nouveaux États issus de la colonisation française est doté d'une antenne, embryons des radio-télévisions nationales actuelles. Cependant, l'action de la SORAFOM et de l'OCORA ne s'arrêtait pas à l'équipement radiophonique. Dès le milieu des années 1950, la société a recruté des professionnels de radio français prêts à servir en Afrique, mais surtout, elle a participé à l'africanisation des cadres grâce au Studio-École qui a formé plus de 600 professionnels de radio africains de 1955 à 1970<sup>12</sup>. Enfin, la société a mis en place un important réseau d'échange et de diffusion d'émissions et d'informations radiodiffusées. Ainsi, en 1969, lorsque disparaît l'OCORA, un véritable système radiophonique, faits d'interdépendances, existe entre la France et l'Afrique.

Il est ainsi possible de parler d'un « empire médiatique » franco-africain pour deux raisons. D'abord, la SORAFOM a été conçue et a fonctionné jusqu'à sa disparition en 1969 comme une institution impériale, liant des périphéries coloniales (les stations) à un centre, la métropole, dans des échanges inégaux. Ensuite, le fonctionnement de cet ensemble requérait une participation active des Africains à différents niveaux. Or, sa mise en place restait largement à étudier.

---

<sup>10</sup> Tidiane Diop, « Grandeur et décadence de l'empire médiatique français en Afrique » dans Ndiaga Loum et Ibrahima Sarr (dir.), *Les médias en Afrique depuis les indépendances : bilan, enjeux et perspectives*, Paris, L'Harmattan, 2018, p. 32.

<sup>11</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/13, *Radiodiffusion d'outre-mer*, Imprimerie Paul Dupont, n° d'impression 6820, 1959 (?), p. 13.

<sup>12</sup> Archives Privées de Guy Breton, Carton 3, Dossier Fichier des stagiaires du Studio-École.

## II. Etat de la question

Ainsi, mon travail de recherche s'est situé dès le début à l'intersection de nombreux champs : histoire des médias et de la radio, histoire culturelle, nouvelle histoire impériale, histoire de la colonisation et des décolonisations. Il s'est inspiré des apports de ces différentes historiographies.

### A. « Nouvelle histoire impériale », histoire de la colonisation et des décolonisations

#### 1. *Le choix d'une échelle d'analyse pertinente : l'apport de la « nouvelle histoire impériale »*

Au début de mes recherches, je m'interrogeais sur l'angle à choisir pour parler de la naissance de la radio dans les anciennes colonies françaises d'Afrique. Je pensais produire une monographie sur un pays.

Cependant, la lecture d'un ouvrage issu du courant britannique de la nouvelle histoire impériale<sup>13</sup> a complètement changé mon approche. Dans *Broadcasting empire, the BBC and the British world*, Simon J. Potter, historien britannique, étudie le rôle de la BBC à l'échelle de l'empire. Au lieu de se focaliser uniquement sur les ambitions impériales de la corporation, il s'intéresse aux interactions entre la BBC et les radios des différents territoires de l'empire britannique<sup>14</sup> et porte ainsi une grande attention aux mobilités et aux rencontres entre les différents acteurs de ce système radiophonique impérial<sup>15</sup>. Ce travail lui a permis de caractériser un espace radiophonique modelé par les conflits et la collaboration entre acteurs aux objectifs divergents<sup>16</sup>. Il s'inscrit ainsi dans le courant de la « nouvelle histoire impériale » qui renverse la perspective de l'histoire impériale classique : ce n'est plus un État métropolitain européen qui crée son empire, mais c'est l'empire qui forge la nation et son identité<sup>17</sup>.

Mon attention s'est aussi portée sur le travail de Nelson Ribeiro qui étudie la place de la radio dans l'empire portugais et s'inscrit dans la même perspective. Loin de compter sur une

---

<sup>13</sup> Isabelle Surun, « Historiographie » dans Isabelle Surun (dir.), *La France et l'Afrique 1830-1962*, Neuilly, Atlande, 2020, p. 34.

<sup>14</sup> Simon J. Potter, *Broadcasting Empire. The BBC and the British World, 1922-1970*, Oxford, Oxford University Press, 2012, p. 1.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 89-91.

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 108.

<sup>17</sup> I. Surun et I. Surun (dir.), « Historiographie », art cit., p. 34-35.

puissante station impériale basée en métropole<sup>18</sup>, le gouvernement portugais de l'Estado Novo mise au contraire sur l'initiative privée. C'est ainsi qu'une des plus importantes stations africaines est fondée par des colons au Mozambique au début des années 1930 et prend en charge les missions radiophoniques de l'État colonial<sup>19</sup>. Il a fallu attendre la montée des tensions pour que l'État portugais se préoccupe plus de la radio et la fin des années 1950 pour que des émissions destinées aux autochtones soient mises en œuvre<sup>20</sup>. Nelson Ribeiro décrit donc aussi un système radiophonique impérial complexe dans lequel les colonies avaient une importante marge d'initiative et où la métropole n'était pas le seul centre d'impulsion<sup>21</sup>.

De même, l'étude du projet culturel de la SORAFOM m'a permis de mobiliser l'historiographie française prenant en compte le cadre impérial. L'analyse de la formation des savoirs coloniaux, qui étaient impériaux parce qu'ils mettaient en relation métropole et colonie, m'a permis de comprendre comment des dirigeants de la SORAFOM avaient adopté un discours sur les cultures africaines qui présupposait leur fragilité et la nécessité de les protéger<sup>22</sup>. Ainsi, je me suis servi des écrits d'Emmanuelle Sibeud qui a analysé la formation des savoirs anthropologique sur l'Afrique<sup>23</sup>. Avec Alice Conklin, qui étudie le travail des ethnologues culturalistes comme Paul Rivet<sup>24</sup>, j'ai pu comprendre l'origine de ces discours. Ces écrits m'ont permis de mieux entrevoir un paysage colonial complexe qui ne se réduisait pas au mépris pour les cultures des indigènes<sup>25</sup> ou, comme le disait Franz Fanon au « travail d'érosion poursuivi par le colonialisme<sup>26</sup> ».

Une autre lecture m'a encouragé à aborder la naissance des radios africaines sous l'angle de l'empire. Dans *Territoires impériaux, une histoire spatiale du fait colonial*, Hélène Blais, Florence Deprest et Pierre Singaravélou soulignent les avantages de travailler à cette échelle.

---

<sup>18</sup> Nelson Ribeiro, « Broadcasting to the Portuguese Empire in Africa: Salazar's singular policy » dans Ruth Teer-Tomaselli et Donald P. McCracken (dir.), *Media and the Empire*, London and New-York, Routledge, 2014, p. 921.

<sup>19</sup> Nelson Ribeiro, « Colonisation Through Broadcasting: Radio Clube de Moçambique and the Promotion of Portuguese Colonial Policy, 1932-1964 » dans José Luis Garcia et al. (dir.), *Media and the Portuguese Empire*, s.l., Palgrave Macmillan, Cham, 2017, p. 180.

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 189.

<sup>21</sup> Hélène Blais, Florence Deprest et Pierre Singaravélou, *Territoires impériaux Une histoire spatiale du fait colonial*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011, p. 12.

<sup>22</sup> AN, Documentation RFI, Carton 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1956, Pierre Schaeffer, « Message aux stagiaires du Studio-École de la RFOM », La Mulette, 30 juillet 1956, 7 p.

<sup>23</sup> Emmanuelle Sibeud, *Une science impériale pour l'Afrique ? La construction des savoirs africanistes en France, 1878-1930*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2002, 356 p.

<sup>24</sup> Alice L. Conklin, *Exposer l'humanité: race, ethnologie et empire en France, 1850-1950*, Paris, Muséum national d'histoire naturelle, publications scientifiques, 2015, 541 p.

<sup>25</sup> Le mot indigène est une catégorie créée par le colonisateur pour désigner les populations colonisées.

<sup>26</sup> Frantz Fanon, *Les damnés de la terre*, Paris, La Découverte, 2002, p.197.

Elle permet d'étudier les circulations des acteurs, des idées et des objets<sup>27</sup> mais aussi de voir l'empire sous un autre angle. Etant donné que les empires coloniaux européens du XIX<sup>e</sup> siècle et du XX<sup>e</sup> siècle étaient sous-administrés de manière chronique, l'échelle impériale permet de faire apparaître des réseaux qui donnaient une réalité à des empire fragmentés et discontinus<sup>28</sup>. Or, la SORAFOM était justement conçue comme un réseau structuré et contrôlé depuis Paris. Son existence et sa survie au-delà des indépendances confirme que l'empire « [existait] comme espace à travers ses réseaux<sup>29</sup> ». Cette idée d'empire médiatique, prenant le relais de l'empire formel, a été développée par Tidiane Diouh<sup>30</sup> mais aussi par Caroline Ritter dans son livre *Empire encore*. Celle-ci s'intéresse à un paradoxe apparent : c'est au moment où la domination formelle du Royaume-Uni sur ses colonies africaines disparaît que se développait une version culturelle de l'empire britannique dans le domaine de la littérature, du théâtre et de la radio<sup>31</sup>. Elle interroge ainsi la façon dont la culture a favorisé le passage de la souveraineté à de nouvelles formes d'influence.

Ainsi, l'échelle impériale apparaissait comme celle qui était la plus à même de dévoiler la nature des relations radiophoniques qui s'étaient nouées entre Français et Africains des années 1940 à la fin des années 1960.

## 2. Histoire politique des décolonisations et de la Coopération

Je voyais maintenant à quelle échelle attaquer mon sujet, il m'est apparu rapidement que je devrais ensuite m'appuyer sur l'histoire politique récente des décolonisations et de la coopération.

En effet, l'histoire de la radio des années 1930 aux années 1990 est très étroitement liée à l'histoire des États. Elle a très tôt été utilisée par eux comme un instrument de pouvoir au niveau national et international car elle permettait de diffuser facilement de l'information et de la propagande<sup>32</sup>. Dans les contextes de la Seconde Guerre mondiale et de la Guerre froide elle a carrément été utilisée comme une arme<sup>33</sup>. Il m'est donc très vite apparu qu'une connaissance

---

<sup>27</sup> Hélène Blais, Florence Deprest et Pierre Singaravélou, *Territoires impériaux Une histoire spatiale du fait colonial*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011, p. 11.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>29</sup> *Ibid.*

<sup>30</sup> T. Diouh, « Grandeur et décadence de l'empire médiatique français en Afrique », art cit., p. 32.

<sup>31</sup> Caroline Ritter, *Imperial Encore: The Cultural Project of the Late British Empire*, Oakland, California, University of California Press, 2021, p. 1.

<sup>32</sup> Pierre Albert et André-Jean Tudesq, *Histoire de la radio-télévision*, 5e édition., Paris, Presses universitaires de France, 1996, 126 p. 25.

<sup>33</sup> Jean-Noël Jeanneney, *Une histoire des médias des origines à nos jours*, Paris, Le Seuil, 1996, p.186.

précise du déroulement des décolonisations françaises serait essentielle pour saisir la place qui a été faite à la radio par l'État colonial et les nouveaux États indépendants. J'ai ainsi appuyé mon étude sur des travaux récents, qui mettent à jour les connaissances sur cette période charnière. Les livres de Frederick Cooper sur l'empire colonial français tardif ont contribué à renouveler la vision de cette période de l'histoire franco-africaine. Au travers de la notion de « colonialisme développementaliste<sup>34</sup> », il a montré comment, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les puissances coloniales ont cherché à affermir leur légitimité auprès des populations en mettant en œuvre de coûteuses politiques de développement, dont la radio était un des aspects<sup>35</sup>. En travaillant sur les syndicats d'AOF<sup>36</sup> et leurs revendications puis sur l'importance du concept de citoyenneté dans l'empire français<sup>37</sup> Cooper a rendu palpable le sentiment de grande incertitude qu'éprouvaient les acteurs français et africains sur l'avenir entre 1945 et 1960. Pour lui, l'indépendance des États issus de l'AOF telle qu'elle s'est déroulée était justement ce que ne souhaitaient pas les principaux leaders politiques français et africains<sup>38</sup>. En étudiant les différents projets imaginés par les décideurs, il met au jour les possibles non-advenus<sup>39</sup> de l'époque mais surtout remet en question l'idée selon laquelle l'indépendance sous la forme de 13 États-nations, sans le maintien d'une structure supranationale<sup>40</sup>, était inéluctable.

Cette étude d'un processus qui débouche sur ce que des acteurs ne souhaitaient pas au départ est d'une grande utilité pour comprendre l'histoire de la radio dans ce contexte. Cooper invite à s'intéresser à l'imagination des acteurs<sup>41</sup>. Celle-ci permet de mettre en évidence ce que Reinhart Koselleck a appelé les futurs craints, espérés ou possibles<sup>42</sup> et de bien montrer que les acteurs ne savaient pas ce qui allait se passer. Ainsi que le souligne également Tony Chafer<sup>43</sup>, les Français ont très peu anticipé l'éclatement de leur empire et cette impréparation se ressent très bien dans le domaine de la radio. Cette vision de l'histoire qui tente de restituer l'incertitude

---

<sup>34</sup> Frederick Cooper, *L'Afrique depuis 1940*, Paris, Payot, 2012, p. 17.

<sup>35</sup> C. Ritter, *Imperial Encore*, op. cit., p. 77.

<sup>36</sup> Frederick Cooper, *Décolonisation et travail en Afrique. L'Afrique britannique et française 1935-1960*, Paris, Karthala-Sephis, 2004, 578 p.

<sup>37</sup> Frederick Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, Paris, Payot, 2014, p. 16.

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>39</sup> Quentin Deluermoz et Pierre Singaravélou, *Pour une histoire des possibles Analyses contrefactuelles et futurs non advenus*, Paris, Éditions du Seuil, 2016, p.120.

<sup>40</sup> F. Cooper, *L'Afrique depuis 1940*, op. cit., p. 132.

<sup>41</sup> *Ibid.*, p. 80.

<sup>42</sup> Q. Deluermoz et P. Singaravélou, *Pour une histoire des possibles*, op. cit., p. 119.

<sup>43</sup> Tony Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest. Entre utopie et désillusion*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2019, p. 15.

dans laquelle les acteurs de l'époque étaient plongés m'a permis de montrer à quel point l'histoire des radios dans l'Afrique des années 1950 et 1960 n'était pas écrite.

Par ailleurs, mon travail sur la radio s'appuie sur les recherches menées sur la coopération. Frédéric Turpin a montré comment cette politique a été l'outil grâce auquel, en Afrique subsaharienne, la France a transformé un espace de souveraineté en zone d'influence<sup>44</sup>. Robert Frank rappelle que la France a, dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, cherché à compenser sa faiblesse économique en développant son influence culturelle<sup>45</sup>. Après 1945, et les indépendances, la culture apparaît quasiment comme le dernier atout pour exercer une influence au niveau mondial<sup>46</sup>. Le général de Gaulle donne tout son lustre à la politique culturelle française au travers de la politique de coopération. Celle-ci avait en effet pour but de développer l'influence culturelle française<sup>47</sup> en constituant ce qui commence à être qualifié progressivement de « francophonie »<sup>48</sup>. Or, comme le montre Frédéric Turpin, la coopération faisait partie de la vision globale que le général de Gaulle avait du rôle de la France dans le monde. Puissance secondaire, celle-ci devait s'imposer en établissant de nouvelles relations avec les pays du tiers-monde et se présenter comme une alternative entre les États-Unis et l'URSS. Aussi, la politique de coopération franco-africaine devait apparaître comme un modèle d'aide au développement, susceptible d'attirer d'autres pays<sup>49</sup>. Comme on le verra, la radio apparaissait dans ce cadre comme un outil important de la présence française<sup>50</sup>.

Cependant, cette politique d'influence était ambiguë et la SORAFOM, devenue Office de Coopération radiophonique (OCORA) en 1962, était impliquée dans ses contradictions. D'un côté, la coopération apparaissait comme une politique généreuse par le recours à des dons, un soutien militaire et technique. L'envoi de dizaines de milliers de coopérants a provoqué en 20 ans « un choc francophone<sup>51</sup> », donnant un aspect concret à la francophonie. Cependant, la

---

<sup>44</sup> Turpin Frédéric, *De Gaulle, Pompidou et l'Afrique 1958-1974 : décoloniser et coopérer*, Paris, les Indes savantes, 2010, p. 12.

<sup>45</sup> Robert Frank, « Culture et relations internationales : les diplomaties culturelles » dans Robert Frank (dir.), *Pour l'histoire des relations internationales*, s.l., Presses Universitaires de France, 2012, p. 375.

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 376.

<sup>47</sup> Sur les 45 000 coopérants français en service à la fin des années 1960, 35 000 étaient des enseignants : Maurice Vaïsse, *La grandeur : politique étrangère du général de Gaulle, 1958-1969*, Paris, Fayard, 1998, p.457.

<sup>48</sup> Turpin Frédéric, *De Gaulle Pompidou et l'Afrique 1958-1974 : décoloniser et coopérer*, Paris, les Indes savantes, 2010, p. 12.

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>50</sup> Même si les gouvernements du général de Gaulle ne considéraient pas qu'elle devait s'exprimer directement à l'étranger au moyen de puissants émetteurs : Jacques Sémelin, « Radio France internationale (RFI) », dans Jean-Noël Jeanneney (dir.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature, 1999, p. 686.

<sup>51</sup> Pierre Vermeren, *Le choc des décolonisations. De la guerre d'Algérie aux printemps arabes*, Paris, Odile Jacob, 2015, p. 111.

coopération était faite en échanges de nombreuses contreparties destinée à conserver une influence prépondérante de la France dans ses anciennes colonies. Cela impliquait, par exemple, l'aide liée : la France accordait ses prestations en échange d'un accès très avantageux ou exclusif des entreprises françaises au marché africain<sup>52</sup>. La préservation des intérêts français était assurée par le secrétariat des Affaires africaines et malgaches (SGAM) de Jacques Foccart qui gérait de manière opaque les relations avec les jeunes Républiques africaines. Pour André Nouschi, ce fonctionnement a fait que la coopération a été un « tonneau des danaïdes<sup>53</sup> » car la préservation des intérêts français impliquait de couvrir les détournements et la corruption des dirigeants africains en échange de leur fidélité<sup>54</sup>. Je me suis donc intéressé aux travaux de Jean-Pierre Bat, qui, au travers de la personnalité de Jacques Foccart et de ses réseaux, éclaire la gestion en haut lieu de la coopération<sup>55</sup>. Ils m'ont permis de comprendre le rôle du SGAM qui collectait des informations sur tout ce qui touchait aux relations avec les États africains et intervenait lorsque le ministre de la Coopération n'avait plus l'autorité ou quand l'urgence politique et la préservation des intérêts français était en jeu<sup>56</sup>. Cela m'a invité à chercher comment la radio a été intégrée dans ce fonctionnement.

Les études sur la coopération ne se situent cependant pas uniquement à l'échelle macro. La parution de numéros de revue sur « Les coopérants français en Afrique » (*Cahiers Afrique* n°28) en 2012<sup>57</sup> ou dans la revue *Outre-mers* en 2014<sup>58</sup> montrent un nouvel intérêt des historiens pour le sujet. Ils soulignent ainsi la continuité entre la période coloniale et les indépendances. Mais surtout, ces numéros de revue mettent en avant des recherches sur les acteurs individuels, retraçant des expériences singulières et quotidiennes, vécues par des coopérants dont la majorité relevaient de la coopération culturelle (enseignants, formateurs...)<sup>59</sup>.

---

<sup>52</sup> F. Turpin, *De Gaulle Pompidou et l'Afrique 1958-1974*, op. cit., p. 134.

<sup>53</sup> André Nouschi, *Les armes retournées : Colonisation et décolonisation françaises*, Paris, Belin, 2005, p.106.

<sup>54</sup> *Ibid.*

<sup>55</sup> Jean-Pierre Bat, *Le syndrome Foccart La politique française en Afrique, de 1959 à nos jours*, Paris, Gallimard, 2012, 835 p.

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 137-140.

<sup>57</sup> Odile Goerg et Françoise Raison-Jourde, « Les coopérants français en Afrique : portrait de groupe (années 1950-années 1990) », *Cahiers Afrique*, 2012, n° 28, p. 13-31.

<sup>58</sup> Odile Goerg et Marie-Albane De Suremain, « Coopérants et coopération en Afrique : circulations d'acteurs et recompositions culturelles (années 1950 à nos jours) », *Outre-mer. Revue d'histoire*, 2014, vol. 101, n° 384-385, p. 7-14.

<sup>59</sup> O. Goerg et F. Raison-Jourde, « Les coopérants français en Afrique : portrait de groupe (années 1950-années 1990) », art cit. p. 13-14.

## B. Histoire des médias et de la radio, histoire culturelle

Mon travail de recherche et d'écriture s'est également appuyé sur les champs de l'histoire médiatique, l'histoire de la radio et l'histoire culturelle. Ces champs entretiennent des relations complexes et j'ai cherché à en tirer le meilleur parti dans mon travail.

### 1. *L'Histoire de la radio, un champ dynamique de l'histoire des médias*

En France, l'histoire de la radio, émergeant dans les années 1970, est un champ de recherche relativement récent. Il a cependant déjà produit d'importantes synthèses et se distingue actuellement par son dynamisme<sup>60</sup>.

En France, André-Jean Tudesq est un des premiers historiens à avoir fait de la radio un objet d'histoire au cours des années 1970<sup>61</sup>. Dès 1981, il publiait un « Que sais-je ? » avec Pierre Albert sur l'histoire de la radio et de la télévision dans le monde, remis à jour cinq fois<sup>62</sup> et toujours en vente aujourd'hui<sup>63</sup>. Cet ouvrage m'a permis de situer mes recherches dans le contexte mondial de la radio. Dans les années 1980 et 1990 un nombre important de travaux se sont intéressés à l'histoire de la radiodiffusion en France. Appuyé sur des associations comme le Comité d'Histoire de la radio et ses *Cahiers d'Histoire de la radiodiffusion*<sup>64</sup>, une grande synthèse sur l'histoire de la radio et la télévision en France des années 1920 aux années 1970 a été publiée par Christian Brochand en 1994<sup>65</sup>. Jean-Noël Jeanneney a fédéré des énergies autour de l'histoire des médias et de la radio. En 1996 il a publié *Une histoire des médias*<sup>66</sup>. Comme Pascal Ory et les tenants de l'histoire culturelle à la française<sup>67</sup>, Jeanneney définit les médias comme des représentations que les sociétés se font d'elles-mêmes et des autres. Leur étude doit servir à la compréhension des mentalités collectives et de leur évolution<sup>68</sup>. En 1999, il dirige *L'écho du siècle*, un dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France qui réunit les chercheuses et les chercheurs qui ont écrit l'histoire de l'audiovisuel depuis le début des

---

<sup>60</sup> Etienne Damome et Jean-Jacques Cheval, « Le renouveau de l'histoire de la radio », dans Claire Blandin, François Robinet et Valérie Schafer (dir.), *Penser l'histoire des médias*, Paris, CNRS Editions, 2019, p. 76.

<sup>61</sup> *Ibid.*, p. 73.

<sup>62</sup> P. Albert et A.-J. Tudesq, *Histoire de la radio-télévision*, *op. cit.*, p. 3.

<sup>63</sup> [https://www.puf.com/content/Histoire\\_de\\_la\\_radio-t%C3%A9l%C3%A9vision](https://www.puf.com/content/Histoire_de_la_radio-t%C3%A9l%C3%A9vision), consulté le 18/05/2022.

<sup>64</sup> E. Damome et J.-J. Cheval, « Le renouveau de l'histoire de la radio », *art cit.*, p. 76.

<sup>65</sup> Christian Brochand, *Histoire générale de la radio et de la télévision en France. Tome II 1944-1974*, Paris, La Documentation Française, 1994, vol. 3/2, 690 p.

<sup>66</sup> J.-N. Jeanneney, *Une histoire des médias des origines à nos jours*, *op. cit.*, p. 7.

<sup>67</sup> Pascal Ory, *Histoire culturelle*, s.l., PUF/Humensis, 2004, p. 12.

<sup>68</sup> J.-N. Jeanneney, *Une histoire des médias des origines à nos jours*, *op. cit.*, p. 7.



années 1980<sup>69</sup>. Ces travaux sont très complets à la fois sur la chronologie et la place que la radio et la télévision ont occupé dans les rapports avec le pouvoir politique, mais aussi sur les représentations produites par la radio et la télévision (émissions, grilles de programme, couleur d'antenne...) et en même temps sur les soubassements (technique, emprise politique, contexte économique). Ils m'ont permis de mieux comprendre le fonctionnement de la RTF et le contexte dans lequel elle existait des années 1940 à la fin des années 1960. Aujourd'hui, l'étude des médias audiovisuels reste dynamique en France à la fois pour l'étude des contenus médiatiques, comme le montre la parution récente du livre de Marine Beccarelli sur les émissions de nuit<sup>70</sup> mais aussi de leur réception et de leur appropriation par le grand public avec l'ouvrage de Géraldine Poels sur l'invention de la catégorie du téléspectateur pendant les Trente glorieuses<sup>71</sup>.

Cette vitalité est bien visible en ce qui concerne l'histoire de la radio. Comme Etienne Damome et Jean-Jacques Cheval l'écrivent, elle est soutenue par des réseaux de chercheurs et des revues nées dans les années 1990 comme le Groupe de recherche et d'étude de la radio (GRER) apparu en 1997-1998 à Bordeaux dans le groupe de chercheurs formé autour d'André-Jean Tudesq<sup>72</sup>. La radio est approchée de manières multiples : par aires géographiques, monographies sur des stations ou des groupes de stations, études de créneaux de programmation spécifiques<sup>73</sup>. Un champ d'étude se rapproche cependant plus particulièrement du mien : celui des radios internationales ou des relations internationales dans le domaine radiophonique<sup>74</sup>. Dans *Across the Waves*, Derek Vaillant décrit les échanges de programmes radiophoniques entre la France et les États-Unis, des années 1920 aux années 1970. Il met en valeur l'importance des réseaux interpersonnels, la volonté d'exercer une propagande subtile destinée à renforcer la cohésion du bloc de l'Ouest au temps de la guerre froide. Il s'intéresse aussi au contenu des émissions, au message qu'elles transmettent et à leur réception<sup>75</sup>.

Comme dans mon travail de thèse, la radio est engagée dans une stratégie d'influence, de *soft power*.

---

<sup>69</sup> Jean-Noël Jeanneney, *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature, 1999, p. 7.

<sup>70</sup> Marine Beccarelli, *Micros de nuit : histoire de la radio nocturne en France, 1945-2012*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2021, 462 p.

<sup>71</sup> Géraldine Poels, *Les Trente Glorieuses du téléspectateur : une histoire de la réception télévisuelle des années 1950 aux années 1980*, Bry-sur-Marne, INA, 2015, 414 p.

<sup>72</sup> E. Damome et J.-J. Cheval, « Le renouveau de l'histoire de la radio », art cit., p. 75.

<sup>73</sup> M. Beccarelli, *Micros de nuit : histoire de la radio nocturne en France, 1945-2012*, op. cit., p. 22.

<sup>74</sup> E. Damome et J.-J. Cheval, « Le renouveau de l'histoire de la radio », art cit., p. 80.

<sup>75</sup> Derek W. Vaillant, *Across the Waves How the United States and France Shaped the international age of radio*, Urbana, University of Illinois Press, 2017, 239 p.

## 2. *L'historiographie de la radio en Afrique : une proximité avec l'histoire culturelle*

Etienne Damome et Jean-Jacques Cheval soulignent également qu'un autre champ de l'histoire de la radio est particulièrement vigoureux : celui de l'Afrique.

En effet, dans ce continent, la radio reste le média le plus populaire et le mieux intégré dans les sociétés<sup>76</sup>. Mon travail a pu s'appuyer sur des livres rédigés sur l'histoire du média en Afrique. Dès les années 1960, une synthèse historique a été proposée en français avec l'ouvrage de Francis Bebey, *La radiodiffusion en Afrique noire* (1963)<sup>77</sup>. Il s'agissait de dresser le bilan trente ans après les premières implantations de la radio sur le continent et quelques années seulement après l'indépendance de la plupart des pays africains<sup>78</sup>. Ce travail s'inspirait de données diffusées principalement par le *Colonial Office*<sup>79</sup> et la SORAFOM<sup>80</sup> qui avaient entrepris de justifier et de médiatiser leur action en retraçant l'histoire de la fondation des radios africaines. Mais il éclaire aussi les espoirs placés dans la radio en Afrique à l'aube des indépendances<sup>81</sup>. Ce livre est un ouvrage de référence mais aussi une source car il est un témoignage de ce que pensait un homme africain de radio, formé par la SORAFOM, au début des années 1960. Francis Bebey était un ancien stagiaire camerounais du Studio-École de Maisons-Laffitte<sup>82</sup>. Il a vécu directement le début de l'africanisation<sup>83</sup> du personnel des stations et des programmes et a exprimé dans son ouvrage sa foi dans l'indépendance, l'unité africaine et le rôle que la radio pourrait jouer dans cet avenir meilleur<sup>84</sup>.

---

<sup>76</sup> E. Damome et J.-J. Cheval, « Le renouveau de l'histoire de la radio », art cit., p. 77.

<sup>77</sup> Francis Bebey, *La radiodiffusion en Afrique Noire*, Editions Saint-Paul., Issy-les-Moulineaux, Editions Saint-Paul, 1963, 191 p.

<sup>78</sup> *Ibid.*, p. 16.

<sup>79</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>80</sup> *Ibid.*, p. 30.

<sup>81</sup> *Ibid.*, p. 5-10.

<sup>82</sup> Archives privées de Guy Breton, Carton 3, Dossier Fichier des stagiaires du Studio-École, Francis Bebey, fiche n° 1368, 1958-1959, AP/2, Cameroun.

<sup>83</sup> Le terme d'africanisation était utilisé par l'administration française depuis la fin des années 1940 pour désigner l'emploi d'Africains à des postes de cadres au sein de la fonction publique : F. Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, op. cit., p. 198-199. Pierre Schaeffer avait repris ce terme à son compte pour justifier le lancement du Studio-École : Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, chemise 1956, Pierre Schaeffer, « M. Schaeffer définit les objectifs de la « radio d'outre-mer » et envisage ses futures relations avec la RTF », *Le Monde*, 25/01/1956. Le terme d'africanisation n'était pas utilisé pour parler des programmes. Cependant, le rapport de la Commission des problèmes de radiodiffusion intéressant l'outre-mer d'avril 1951 fixait à la radio d'outre-mer comme objectif principal de viser l'ensemble des populations africaines en diffusant leurs langues, leurs culture et en employant des agents de radio africains : Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, chemise SORAFOM-RFOM, Structure administrative, Ministère de la France d'outre-mer, service de radiodiffusion, 1955 (?), p. 22. C'est pourquoi, dans ma thèse, j'utilise aussi le mot africanisation pour parler des programmes.

<sup>84</sup> F. Bebey, *La radiodiffusion en Afrique Noire*, op. cit., p. 17.

Par la suite, d'importants travaux historiques ont été entrepris par André-Jean Tudesq entre les années 1970 et les années 2000 pour éclairer l'histoire de ce média dans le continent africain<sup>85</sup>. André-Jean Tudesq a fait soutenir une cinquantaine de thèses et de mémoires. Ces écrits, souvent réalisés par des étudiants africains, traitent de l'histoire ou de la situation des radiodiffusions nationales (Togo, Dahomey, Tchad...) <sup>86</sup>. Ils sont malheureusement difficiles à consulter et, comme je souhaitais aborder mon sujet à l'échelle de l'empire et de la SORAFOM, j'ai peu mobilisé ces recherches dans le cadre de ce travail, hormis la thèse que Saïdou Dia a écrite sur l'histoire de la radio au Sénégal, sous la direction d'André-Jean Tudesq également<sup>87</sup>.

Ces travaux ont néanmoins permis à André-Jean Tudesq de réaliser d'importantes synthèses sur l'histoire des médias en Afrique, avec en particulier, *La radio en Afrique noire* paru en 1983<sup>88</sup>. En tant qu'historien, André-Jean Tudesq s'attache à retracer l'histoire des radios africaines après vingt ans d'indépendance. Pour cela, il effectue une analyse globale et thématique de l'histoire de radios africaines sans faire des monographies nationales. Ce travail permet de comprendre les principales caractéristiques des radios à l'aube des années 1980 : emprise des pouvoirs politiques sur le média, ampleur de la dépendance aux technologies et à la coopération des pays occidentaux mais aussi sortie de la radio « des phases de domination culturelle et d'aliénation<sup>89</sup> » par l'africanisation des programmes et du personnel.

Mieux, André-Jean Tudesq ne se focalise pas uniquement sur les radiodiffusions, leur fonctionnement et leur rapport avec le pouvoir. En reprenant des concepts issus des sciences de l'information et de la communication, il cherche à savoir quelle est leur place dans le système d'information<sup>90</sup>. Ce système est composé d'un triptyque : les structures (mode de production), le message (discours) et l'audience (effets), qu'il veut étudier ensemble pour comprendre la place d'un média dans une société et une époque<sup>91</sup>. Il s'intéresse aussi à toutes les données qui conditionnent le fonctionnement du média : facteurs géographiques, linguistiques, politiques,

---

<sup>85</sup> André Vitalis, « André-Jean Tudesq (1927-2009). Entre histoire et médias », *Hermès, La Revue*, 2010, vol. 56, n° 1, p. 203-206.

<sup>86</sup> Des travaux sur le Togo et la Haute-Volta semblent cependant très intéressants : Koami Lucien Ahonto, *Mass média et développement des jeunes nations : le cas du Togo*, Doctorat de 3ème cycle, Bordeaux, 1980. Théophile Serge Balima, *La radiodiffusion en Haute-Volta, système institutionnel et évolution socio-culturelle*, Doctorat de 3ème cycle, Université de Bordeaux III, Bordeaux, 1980, 700 p.

<sup>87</sup> Saïdou Dia, *De la TSF coloniale à l'ORTS : évolution de la place et du rôle de la radiodiffusion au Sénégal (1911-1986)*, Thèse de Doctorat, Sciences de l'Information, sous la direction d'André-Jean Tudesq, Université de Bordeaux III, Bordeaux, 1987, 304 p.

<sup>88</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, *op. cit.*, p. 6.

<sup>89</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>90</sup> *Ibid.*, p. 63.

<sup>91</sup> E. Damome et J.-J. Cheval, « Le renouveau de l'histoire de la radio », art cit., p. 74.

économiques et culturels<sup>92</sup>. Or, cette idée d'étudier la radio non pour elle-même mais dans le système ou l'environnement dans lequel elle est plongée est proche de l'histoire culturelle, telle que l'a définie Pascal Ory. Pour Ory, la culture est l'ensemble des représentations collectives propres à une société<sup>93</sup>. Faire de l'histoire culturelle c'est faire l'histoire sociale des représentations en s'intéressant aux pratiques et aux contenants de ces représentations (donc aux médias, aux techniques, aux infrastructures, aux manières de faire, à l'environnement qui rendent possibles la représentation) autant qu'aux contenus (idées, messages au cœur des représentations)<sup>94</sup>. Mais cette histoire s'intéresse aussi à leur médiation, c'est-à-dire à leur circulation, leur mise en relation et leur réception par le public<sup>95</sup>. Cette conception correspond ainsi à celle d'André-Jean Tudesq et de celles et ceux qui l'ont suivi : aborder la radio comme un élément d'un système plus global.

Ainsi, Tudesq prend en compte le rôle des acteurs individuels dans la gestion des radios<sup>96</sup>, les ambiguïtés de la coopération radiophonique<sup>97</sup> et les incertitudes quant aux effets des émissions sur l'auditoire<sup>98</sup>. Enfin, son travail est indispensable car il permet aussi de comprendre comment les intellectuels africains analysaient la radio, de la vision optimiste de Francis Bebey<sup>99</sup> à des critiques plus radicales<sup>100</sup>, dans le contexte des revendications pour un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication (NOMIC) dans les années 1970<sup>101</sup>. Son travail contribue ainsi à relativiser les menaces d'acculturation ou de déculturation que la radio ferait peser sur les sociétés africaines. La radio est certes un « transfert de technologie » qui provoque toujours « un choc culturel, mais aussi économique, social, voir politique<sup>102</sup> ». Cependant, ce constat ne doit pas conduire à penser que la radio en Afrique n'a été qu'un « moyen d'information, de propagande, de conditionnement<sup>103</sup> ». Les travaux de Francis Bebey et d'André-Jean Tudesq sont enfin incontournables pour poser un cadre chronologique et pour établir des comparaisons

---

<sup>92</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, *op. cit.*, p. 70-100.

<sup>93</sup> P. Ory, *L'histoire culturelle*, *op. cit.*, p. 8.

<sup>94</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>95</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>96</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, *op. cit.*, p. 105.

<sup>97</sup> *Ibid.*, p. 126.

<sup>98</sup> *Ibid.*, p. 137.

<sup>99</sup> *Ibid.*, p. 5 et 253.

<sup>100</sup> *Ibid.*, p. 254.

<sup>101</sup> Marie-Soleil Frère, *Journalismes d'Afrique*, Paris, De Boek, 2016, p. 93-95.

<sup>102</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, *op. cit.*, p. 254.

<sup>103</sup> *Ibid.*, p. 255.

entre les différentes aires d'influences impériales et leurs trajectoires post-coloniales dans le domaine radiophonique<sup>104</sup>.

Il existe aussi un autre angle d'attaque pour faire l'histoire de la naissance de la radio dans l'Afrique sub-saharienne française. Il s'agit d'historiens ou de journalistes qui ont souhaité faire l'histoire des radios internationales françaises. Frédéric Brunquell a rédigé en 1992, à l'occasion des 60 ans de la naissance du Poste colonial, un livre qui retrace l'histoire des radios internationales françaises, du Poste colonial à RFI<sup>105</sup>. Cette perspective intègre le versant impérial des radios internationales françaises, puisque, dès 1935, le Poste colonial a été à la fois la radio internationale de la France mais aussi sa radio impériale, sans que les deux missions soient clairement séparées<sup>106</sup>. Il replace ainsi la naissance de la SORAFOM puis sa transformation en OCORA dans l'histoire de la radio internationale française<sup>107</sup>. Dans le domaine des sciences politiques, une thèse sur l'histoire de RFI, incluant l'importance de la SORAFOM et de l'OCORA a été réalisée par Roger Nouma en 1990<sup>108</sup>. Ces travaux s'appuient sur les différentes recherches réalisées par des historiens, des passionnés et des chercheurs amateurs du Comité d'Histoire de la radiodiffusion<sup>109</sup>. Dans les années 1980, ces derniers, dont certains ont été des salariés de la SORAFOM et de l'OCORA, ont participé à l'émergence d'une seconde historiographie sur la naissance des radios africaines entre 1945 et 1969. Si l'objectif d'anciens de l'OCORA comme Guy Robert est de faire de l'histoire<sup>110</sup>, ces derniers visaient aussi à témoigner et à réhabiliter l'action de la SORAFOM et de l'OCORA en Afrique (Guy Breton) face aux accusations de « néocolonialisme »<sup>111</sup>. Ces travaux sont incontournables car ils sont des recherches historiques et en même temps des sources pour l'historien.

---

<sup>104</sup> F. Bebey, *La radiodiffusion en Afrique Noire*, op. cit. p. 16-17 et A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, op. cit. p. 30.

<sup>105</sup> Frédéric Brunquell, *Fréquence monde : du Poste colonial à RFI*, Paris, Hachette, 1992, 172 p.

<sup>106</sup> *Ibid.*, p. 32-33.

<sup>107</sup> *Ibid.*, p. 111-120.

<sup>108</sup> Il est intéressant de noter que, dans l'introduction de sa thèse, Roger Nouma ne signale pas que la SORAFOM et l'OCORA comptent parmi les ancêtres de RFI mais intègre cependant à sa thèse les apports de ces deux organisations ; Z.R. Nouma, *Radio France internationale : instrument de la présence française dans le monde*, op. cit., t. 2, p. 27 à 30.

<sup>109</sup> F. Brunquell, *Fréquence monde*, op. cit., p. 1

<sup>110</sup> Guy Robert, « La station expérimentale de la Muette », *Cahiers d'Histoire de la Radiodiffusion*, 1988, n° 20, p. 59 à 78. Et Guy Robert, « La SORAFOM un réseau rénové pour la France d'Outre-mer », *Cahiers d'Histoire de la Radiodiffusion*, 2006, n° 89, p. 109 à 119.

<sup>111</sup> Guy Breton, « La radio en Afrique francophone au début des années 1960 », *Cahiers d'Histoire de la Radiodiffusion*, 1991, n° 33, p. 34 à 48.

### 3. Les nouvelles dynamiques du travail historique sur les radios africaines

Aujourd'hui, l'histoire des médias africains pendant la période des décolonisations connaît un regain d'intérêt.

On constate en effet que la naissance de ce système radiophonique franco-africain suscite une nouvelle curiosité. Entre 2000 et 2014, trois mémoires de master ont été écrits sur des sujets concernant la SORAFOM et l'OCORA. En 2005, j'ai ouvert ce travail de recherche en m'intéressant aux radio-clubs du Niger mis en œuvre par Guy Robert, coopérant de la SORAFOM-OCORA<sup>112</sup>. En 2016 un mémoire a été soutenu sur l'émission *Mémoire d'un Continent*<sup>113</sup> et un autre sur l'OCORA<sup>114</sup>. En 2011, un numéro de la revue *Afrique contemporaine*<sup>115</sup> introduit par Marie-Soleil Frère insiste sur la nécessité de remonter au-delà des années 1990 pour comprendre le paysage médiatique dans l'Afrique actuelle (et en particulier les différences persistantes entre les espaces anglophones et francophones)<sup>116</sup>. En 2016, la revue *Le Temps des médias*<sup>117</sup> publie un numéro spécial sur les médias et la mémoire en Afrique, qui propose de mettre en valeur les travaux sur les médias avant les années 1990, bien souvent « occultés » par « l'intérêt porté [au dernier] quart de siècle<sup>118</sup> ». La parution du premier numéro thématique de la nouvelle *Revue d'Histoire contemporaine de l'Afrique* sur les médias au temps des décolonisations et de la première décennie des indépendances montre que le questionnement sur l'histoire des médias pendant cette période rencontre un écho<sup>119</sup>. L'importance de la radiodiffusion au Congo Belge a aussi été soulignée par Charlotte Grabli au travers de son étude de l'épanouissement de la rumba congolaise de la fin des années 1940 à la fin des années 1950<sup>120</sup>. Elle montre que, malgré des réticences, l'administration coloniale a

---

<sup>112</sup> Thomas Leyris, *La radio comme outil de développement dans l'Afrique des indépendances (années 1950-1970). Approche générale et étude de cas : l'exemple des radio-clubs du Niger*, Mémoire de Maîtrise, Toulouse II, Toulouse, 2005, 177 p.

<sup>113</sup> Jonathan Landau, *Le passé de l'Afrique à la radio, Mémoire d'un continent (RFI) : pour une histoire de la coopération radiophonique franco-africaine à travers une émission de 1964 à nos jours*, Mémoire de Master 2, Paris 1 Panthéon Sorbonne, Paris, 2013.

<sup>114</sup> David Serrano, *L'office de coopération radiophonique (OCORA) en Afrique, 1962-1968*, Mémoire de Master 2, Paris 7 Didreot-CESSMA, Paris, 2014.

<sup>115</sup> Sylvie Capitant et Marie-Soleil Frère, « Les Afriques médiatiques. Introduction thématique », *Afrique contemporaine*, 2011, vol. 240, n° 4, p. 25-41.

<sup>116</sup> *Ibid.*, p. 28.

<sup>117</sup> Jamil Dakhli et François Robinet, « Présentation. Afrique(s) : les médias entre histoire et mémoire », *Le Temps des médias*, 2016, n° 26, p. 5-25.

<sup>118</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>119</sup> <https://doi.org/10.51185/journals/rhca.2021.e303>, consulté le 18/05/2022.

<sup>120</sup> Charlotte Grabli, « La ville des auditeurs : radio, rumba congolaise et droit à la ville dans la cité indigène de Léopoldville (1949-1960) », *Cahiers d'études africaines*, 2019, vol. 1, n° 233, p. 9-45.

favorisé, dès le début des années 1950, une radiodiffusion qui cherchait à s'adapter aux goûts des Africains, en particulier musicaux.

Le dynamisme de ces travaux est un encouragement de plus pour étudier l'origine du cadre radiophonique de 13 des 55 États que compte l'Afrique.

### III. Sources

C'est pourquoi, dès 2017, j'ai décidé d'utiliser les archives de la SORAFOM pour en faire l'histoire. Je cherchais à comprendre la façon dont la radio d'outre-mer avait été conçue au travers d'elle, à la situer dans les enjeux de pouvoirs alors que la souveraineté française disparaissait et que s'affirmaient les jeunes États, et à savoir quels acteurs mettaient en œuvre ces radios et le résultat de leur travail.

#### A. A. Où sont les archives de la SORAFOM ?

Cependant, malgré tous mes efforts, les documents du siège de la SORAFOM et de l'OCORA, accumulés pendant ses années d'existence au 46 rue d'Amsterdam à Paris, sont restés introuvables. Sans doute ont-ils été mis à la benne au début de l'année 1969 quand l'OCORA fut dissoute, son personnel et ses activités fondus dans les services de l'ORTF ? Même constat pour le Studio-École de Maisons-Laffitte, fermé en 1970 et dont les documents se sont volatilisés<sup>121</sup>. J'ai donc dû reconstituer l'histoire de la société et de l'office qui lui a succédé au travers des documents accumulés par d'autres acteurs, dans des fonds dispersés en France et en Afrique<sup>122</sup>.

Il s'agit d'abord des autorités de tutelle ou de celles qui avaient à traiter avec la SORAFOM. Cette société est issue du service de radiodiffusion du ministère de la France d'outre-mer (RFOM<sup>123</sup>) qui en assurait la direction. Je me suis donc rendu aux Archives nationales d'outre-mer (ANOM) à Aix en Provence. Cependant, la RFOM puis la SORAFOM étaient dirigés par la même personne et formaient une seule organisation, et le ministère a collecté peu de

---

<sup>121</sup> Un témoin raconte qu'ils ont été brûlés au moment où les installations du Studio étaient en cours de démontage : Archives privées de Jean-Baptiste Fouré, entretien avec Yves Guilles des Buttes, 27/11/2015, de 18'13 à 18'50.

<sup>122</sup> Sylvie Dallet, « Pierre Schaeffer et la Sorafom » dans *Radios et télévisions au temps des « événements d'Algérie » (1954-1962)*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 171.

<sup>123</sup> Dans les documents ce service est désigné au féminin (la RFOM) car il s'agissait de la radiodiffusion de la France d'outre-mer : BNF, Fol.Jo.8514, *La Rose des Voix, journal professionnel de la RFOM édité par le Studio-École*, août-septembre 1956, n°8-9, p. 1. Mais l'acronyme RFOM servait aussi à désigner le service de radiodiffusion d'outre-mer. Dans ce texte, le féminin sera le plus souvent utilisé pour en parler.

documents sur la société dans la première partie de son existence (1952-1958)<sup>124</sup>. Seuls un commissaire du gouvernement, Georges Lavergne, désigné en janvier 1956 et la Direction du contrôle, chargée de surveiller et d'inspecter l'administration, les sociétés mixtes et les sociétés d'État agissant outre-mer, ont rassemblé et produit d'importants documents<sup>125</sup>. Ainsi, les archives produites par la Direction du contrôle<sup>126</sup> sont une source précieuse pour comprendre la fondation de la SORAFOM<sup>127</sup>.

## B. Le suivi du ministère de la Coopération

Heureusement pour la recherche historique, la SORAFOM puis l'OCORA ont ensuite été suivis de manière beaucoup plus étroite à partir de 1958.

Après la mise en œuvre de la Communauté<sup>128</sup> et les indépendances, la tutelle a été confiée à la direction de la coopération technique et culturelle du ministère de la Coopération qui a collecté de nombreux documents<sup>129</sup>, aujourd'hui conservés aux archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine<sup>130</sup>. Les cartons concernant la SORAFOM et l'OCORA sont contenus dans les cotes 19780282/1 à 18. Ce fonds est particulièrement riche en ce qui concerne la période charnière des indépendances entre 1958 et 1961<sup>131</sup> et contient également une enquête menée par le ministère de la Coopération sur l'emploi réel des programmes OCORA dans la seconde moitié des années 1960<sup>132</sup>. Néanmoins, il rassemble surtout des documents qui permettaient le suivi de la société par le ministère de la Coopération : bilans annuels, procès-verbaux de conseils d'administration, budgets, organigrammes, rapports d'activité, textes réglementaires.

---

<sup>124</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/15, Dossier Rapport inspection FOM, Henri Nette, *Rapport d'ensemble sur la radiodiffusion outre-mer, notamment en AOF, et sur la SORAFOM*, Paris, le 29 novembre 1957, p. 2.

<sup>125</sup> La lecture de Martial Robert, un biographe de Pierre Schaeffer, m'a mis sur la trace de ces archives. Il n'était cependant pas possible de les trouver via le moteur de recherche des ANOM, car le fonds qui les contient est en cours de reclassement. Martial Robert, *Pierre Schaeffer : d'"Orphée" à Mac Luhan : communication et musique en France entre 1936 et 1986*, Paris, L'Harmattan, 2000, vol. 2/2, p. 80.

<sup>126</sup> ANOM, Fonds Ministériel, Contr//635 à 639.

<sup>127</sup> Quelques documents sur la radio apparaissent aussi dans le service des Affaires politiques, mais ils sont peu nombreux : ANOM, Fonds Ministériel, AFFPOL/2167, 2225, 2246.

<sup>128</sup> La Communauté est la structure créée pour remplacer l'Union française après le retour du général de Gaulle au pouvoir et le référendum du 28 septembre 1958 sur la V<sup>e</sup> République. Elle rassemblait la République française et des États autonomes, composés de presque toutes les anciennes colonies d'Afrique sub-saharienne (sauf la Guinée) : Catherine Coquery-Vidrovitch et Charles-Robert Ageron, *Histoire de la France coloniale. III. Le déclin*, Paris, Armand Colin, 1991, p. 405-411.

<sup>129</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 2 1961-1962, Chemise 3 OCORA 1962, MLC-Extrait du Journal officiel du 18 avril 1962, n°94, p. 2.

<sup>130</sup> Ce fonds a été versé à la fin des années 1970.

<sup>131</sup> Les cartons 19780282/12, 13 et 14 contiennent une riche correspondance entre la direction de la SORAFOM le ministère de la France d'outre-mer et de la coopération, les gouvernements africains : AN, Coopération ; Direction de la coopération technique et culturelle, 19780282/11 ; 12 ; 13.

<sup>132</sup> AN, Fonds Coopération technique et culturelle, 19780282/5, Dossier réorganisation OCORA.



L'ensemble, très administratif, m'a permis de bien comprendre le fonctionnement institutionnel de la SORAFOM et de l'OCORA. Mais il manquait une grande partie des enjeux de pouvoir et d'influence liés à la radio et aux décolonisations, ce fonds favorisait une approche macro de la société et dévoilait assez mal le rôle et les représentations des individus. J'ai ainsi étendu mes recherches, dans les archives nationales, au fonds Culture Radio-France (1925-1972) qui contient les dossiers Wladimir Porché<sup>133</sup>, directeur de la Radiotélévision française (RTF) de 1946 à 1956<sup>134</sup>. Certains cartons renferment des archives éclairant les tentatives de la RTF pour développer son activité outre-mer dans la deuxième moitié des années 1940<sup>135</sup>, d'autres nous informent sur les relations difficiles entre la RFOM et la SORAFOM<sup>136</sup>. Cependant ces organisations ayant été créées en dehors de la RTF, ces archives apportaient peu.

### C. Les archives de Pierre Schaeffer

Il me manquait donc encore beaucoup d'informations sur la genèse de la société (1952-1958) et je cherchais à avoir une connaissance plus concrète des conditions de sa création et de son fonctionnement. Ce sont les archives de Pierre Schaeffer, conservées à l'Institut Mémoire de l'Édition contemporaine (IMEC) à Caen<sup>137</sup>, qui m'ont permis d'accéder de façon plus approfondie à ce moment fondateur. Détaché de la RTF auprès du ministère de la France d'Outre-mer pour s'occuper de la radio dans les territoires dépendants de son ressort, il est le fondateur du Service de radiodiffusion de la France d'Outre-mer (RFOM) en 1954 puis de la SORAFOM (en 1956)<sup>138</sup>. Pierre Schaeffer a produit et conservé une importante quantité de documents sur la période 1952-1957, date à laquelle il quitte la direction de la société. C'est le fonds le plus riche et le plus intéressant que j'ai consulté. Il est composé de 7 boîtes qui renferment toutes sortes de documents<sup>139</sup>. On y trouve des rapports, des brochures, des projets qui font état des préparatifs pour l'organisation d'une radiodiffusion locale en Afrique<sup>140</sup>. Mais ce fonds se distingue surtout par la grande richesse de la correspondance : Pierre Schaeffer échange avec des ministres de la France d'outre-mer comme Robert Buron ou Pierre-Henri Teitgen à des moments importants pour la décolonisation et la fondation de la société (1955-

---

<sup>133</sup> Isabelle Roseau, *Culture ; Radio-France (1925-1972)*, Pierrefitte-sur-Seine, Archives nationales, 1995, p. 4.

<sup>134</sup> Hélène Eck, « Wladimir Porché » dans Jean-Noël Jeanneney (dir.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature, 1999, p. 415-416.

<sup>135</sup> AN, Fonds Culture ; Radio-France, 19950218/13, Dossier 1.

<sup>136</sup> AN, Fonds Culture ; Radio-France, 19950218/6, Dossier 4 « service des relations avec l'outre-mer ».

<sup>137</sup> Frédérique Fleisch, *Fonds Pierre Schaeffer, inventaire, Tome 2*, Caen, IMEC, 2012, p. 402-418.

<sup>138</sup> G. Robert, « La station expérimentale de la Muette », art cit. p. 63.

<sup>139</sup> Frédérique Fleisch, *Fonds Pierre Schaeffer, inventaire, Tome 2*, Caen, IMEC, 2012, p. 402-418.

<sup>140</sup> *Ibid.*, p. 403.

1956)<sup>141</sup>. Il échange avec des directeurs des stations et des envoyés en mission de la SORAFOM, mais aussi avec d'anciens stagiaires du Studio-École de Maisons-Laffitte<sup>142</sup>. Le plus souvent, cette correspondance comprend à la fois le courrier original et sa réponse. C'est une source inestimable pour comprendre la fondation des stations, mais aussi l'environnement, l'ambiance dans laquelle elles ont été créées, la circulation des informations et les intentions des différents acteurs... Malheureusement, ce tissu documentaire très dense cesse avec le départ de Schaeffer de la SORAFOM en septembre 1957.

#### D. Précieux témoignages

Des témoins m'ont cependant permis de compléter l'aspect micro des archives de Pierre Schaeffer pour la période de la coopération et de donner une pâte humaine à cet ensemble.

J'ai rencontré Guy Robert au milieu des années 2000 lorsque je préparais mon mémoire de maîtrise sur les Radio-clubs du Niger<sup>143</sup>. J'ai pris contact et interrogé Guy Breton pour la préparation de mon mémoire de master 2 en 2017<sup>144</sup>. Ces deux hommes sont incontournables lorsqu'on cherche à connaître l'histoire de la SORAFOM-OCRA. En effet, ils ont pris en main la mémoire de l'institution. Ils sont à l'origine de la dernière interview accordée par André Clavé directeur du Studio-École avant sa mort<sup>145</sup>. Guy Breton a publié un article sur son expérience africaine en 1991<sup>146</sup> et Guy Robert est à l'origine d'un long article sur l'histoire du Studio-École<sup>147</sup> et surtout d'un ouvrage autobiographique qui retrace sa vie professionnelle de la SORAFOM à RFI<sup>148</sup>. Ils m'ont permis de voir à une grande échelle le fonctionnement des stations et les représentations de ceux qui faisaient fonctionner les radiodiffusions d'Afrique à la fin des années 1950 et dans les années 1960. Guy Robert est entré comme stagiaire au Studio-École de la SORAFOM en 1957<sup>149</sup>, il a ensuite travaillé comme coopérant en Afrique jusqu'en 1972<sup>150</sup> puis a poursuivi sa carrière à la Direction des Affaires extérieures (DAEC, branche de

---

<sup>141</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîtes 186-187.

<sup>142</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîtes 188, 189, 190.

<sup>143</sup> T. Leyris, *La radio comme outil de développement dans l'Afrique des indépendances (années 1950-1970). Approche générale et étude de cas : l'exemple des radio-clubs du Niger*, op. cit., p. 150.

<sup>144</sup> Thomas Leyris, *La Société de Radiodiffusion de la France d'Outre-mer et les indépendances des Etats africains (1959-1960). Une institution impériale dans la décolonisation*, Mémoire de Master 2, Université de Lille, Lille, 2018, p. 136.

<sup>145</sup> *Hommage à André Clavé*, s.l., Radio France Internationale bureau des missions de programmes, 1982, 33 p.

<sup>146</sup> G. Breton, « La radio en Afrique francophone au début des années 1960 », art cit., p. 34-49.

<sup>147</sup> G. Robert, « La station expérimentale de la Muette », art cit., p. 59-78.

<sup>148</sup> Guy Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, Paris, L'Harmattan, 2007, 259 p.

<sup>149</sup> Francine Gaillard-Risler, *André Clavé*, Paris, Association des Amis d'André Clavé, 1998, p. 314.

<sup>150</sup> Guy Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 175.

l'ORTF consacrée à la coopération et à la radio internationale) de 1970 à 1974<sup>151</sup> et à Radio France Internationale de 1975 à 1996<sup>152</sup>. Guy Robert a activement contribué à développer un discours sur l'histoire de la SORAFOM et de l'OCORA au travers du Comité d'Histoire de la Radiodiffusion et de sa *Revue d'Histoire de la radiodiffusion*. Il a aussi témoigné pour moi et pour Jean-Baptiste Fourré en 2005, 2015 et 2018 et m'a transmis des documents qu'il avait conservés chez lui.

Guy Breton est entré comme stagiaire au Studio-École en 1956<sup>153</sup> coopérant en Afrique jusqu'en 1970, il a poursuivi la même carrière que Guy Robert mais a quitté RFI en 1982 pour travailler ensuite dans le réseau France Bleue et finir sa carrière comme directeur du réseau FIP<sup>154</sup>. J'ai pu recueillir son témoignage à deux reprises en 2018 et en 2019, mais également récupérer des documents importants comme le listing des stagiaires du Studio-École auquel il a eu accès en tant que dernier directeur de ce centre. Ces témoignages ont été enrichis par le travail de collecte effectué par Jean-Baptiste Fourré auprès d'anciens de la SORAFOM/OCORA dans l'objectif de réaliser une émission pour France Culture<sup>155</sup>. Jean-Baptiste Fourré a pu rencontrer et enregistrer les témoignages d'ingénieurs de la SORAFOM comme Yves Guilles des Buttes ou Bernard Spehner mais aussi d'agents de l'OCORA (François Brehinier, Pierre Toureille) et du Studio-École (Françoise Cordier). Réalisés en 2015, ces entretiens sont des sources irremplaçables et précieuses en raison du décès de certains témoins depuis.

## E. La radio, les ambassadeurs, les États africains et Jacques Foccart

En raison de la grande importance politique de la radio dans le contexte des décolonisations, je cherchais aussi des renseignements sur la façon dont le média était considéré et utilisé par les différentes forces en présence entre le début des années 1950 et la fin des années 1960.

### 1. *Les ambassades et la coopération radiophonique*

Mes recherches m'ont ainsi conduit à explorer les fonds d'une richesse insoupçonnée, conservés au Centre des Archives Diplomatiques de Nantes (ADN). Ce centre renferme les archives des postes diplomatiques et consulaires, culturels et de coopération, c'est-à-dire des

---

<sup>151</sup> *Ibid.*, p. 187.

<sup>152</sup> *Ibid.*, p. 255.

<sup>153</sup> F. Gaillard-Risler, *André Clavé, op. cit.* p. 323.

<sup>154</sup> G. Breton, « La radio en Afrique francophone au début des années 1960 », art cit., p. 34.

<sup>155</sup> <https://www.franceculture.fr/emissions/la-fabrique-de-l-histoire/histoire-du-son-24-le-studio-ecole>, consulté le 19/05/2022.

ambassades françaises mais aussi des missions de coopération et d'action culturelle ou missions d'aides et de coopération (MAC)<sup>156</sup> qui dépendaient du ministère de la Coopération<sup>157</sup>. En effet, après les indépendances les anciennes colonies sont devenues des États étrangers dans lesquels la France a envoyé un ambassadeur qui dépendait du ministère des Affaires étrangères. Mais, afin de conserver des liens spécifiques avec les États africains, le gouvernement français a décidé de mettre en place un ministère de la Coopération dont la mission était d'assurer des liens étroits avec les jeunes États et la distribution de l'aide<sup>158</sup>. Jusqu'à la fin des années 1960, les partisans du ministère des Affaires étrangères se sont battus pour prendre le contrôle de la Coopération car ils estimaient que cette compétence leur revenait de droit<sup>159</sup>. J'ai donc exploré les archives des ambassades françaises dans les différents États africains devenus indépendants. Or, dans certains postes, comme Ouagadougou, d'importantes quantités de documents, concernant la coopération radiophonique avec la France dans les années 1960, ont été collectées<sup>160</sup>. Ces fonds contiennent de la correspondance avec Paris, les gouvernements africains, les agents de la SORAFOM/OCORA. Ils mettent à jour une partie des enjeux culturels et politiques de la coopération radio dans les années 1960. Il faut tout de même déplorer la pauvreté de certains fonds concernant des pays où la coopération radiophonique a pourtant été importante : pour des raisons qui ne sont pas claires, les archives des ambassades de Libreville, Fort-Lamy ou Abidjan sont pauvres en ce qui concerne la radio alors que, dans ces pays, la SORAFOM et l'OCORA ont beaucoup travaillé. Mais, la principale surprise réservée par ces archives est la conservation des documents des gouverneurs généraux, devenus hauts-commissaires après 1957 en AOF (Dakar)<sup>161</sup> et AEF (Brazzaville)<sup>162</sup>. Ces deux ensembles contiennent d'importants dossiers sur la radio pour la période des années 1950 et sont donc très instructifs sur les tensions dans ce domaine entre l'administration française sur place et les nouveaux gouvernements issus des élections de la loi-cadre, en particulier pour ce qui concerne 1956-1960.

---

<sup>156</sup> Archive des postes diplomatiques, consulaires, culturels et de coopération, CADN, 2006, 116 p.

<sup>157</sup> A ce titre, ils étaient indépendants des ambassades : Jean-Pierre Bat, *Le syndrome Foccart La politique française en Afrique, de 1959 à nos jours*, Paris, Gallimard, 2012, p. 253.

<sup>158</sup> F. Turpin, *De Gaulle Pompidou et l'Afrique 1958-1974*, op. cit., p. 79-81.

<sup>159</sup> *Ibid.*, p. 84.

<sup>160</sup> ADN, Ouagadougou (ambassade), 499PO/1/640-641.

<sup>161</sup> Delphine Fourrez, *Archives du gouvernement général de l'Afrique occidentale française (AOF) puis du Haut-Commissariat (1840) 1949-1960 (1967)*, Nantes, Centre des archives diplomatiques de Nantes, 81 p. 1840 et 1967 désignent les dates extrêmes de certains documents rattachés à ce fonds.

<sup>162</sup> *Inventaire du dépôt d'archives en provenance de Brazzaville en dépôt à Nantes (1902-1960)*, Nantes, CADN, 15 p.

## 2. *Un gouvernement autonome, des États indépendants : le cas du Sénégal et de la Fédération du Mali*

Le puzzle de mon corpus commençait à se compléter mais le point de vue d'acteurs africains faisait défaut<sup>163</sup>. J'ai eu la chance de pouvoir me rendre aux Archives nationales du Sénégal (ANS) à Dakar. Mon objectif était de voir ce qui était perçu du côté africain dans le domaine de la radio en partant d'abord du point de vue d'un gouvernement autonome au titre de la loi-cadre de 1956 puis devenu indépendant après 1960. Cette recherche a en partie porté ses fruits. Les Archives nationales du Sénégal contiennent en effet les papiers de la vice-présidence du Sénégal<sup>164</sup> qui est le premier gouvernement autonome sénégalais (1957-1958) instauré grâce à la loi-cadre de 1956. Pour la première fois depuis le début de la colonisation, cette loi de décentralisation accordait d'importants pouvoirs à des gouvernements africains autonomes et élus au suffrage universel<sup>165</sup>. Les ANS conservent également les archives de la Fédération du Mali (1959-1960)<sup>166</sup> qui sont bien inventoriées<sup>167</sup>. Cette fédération a rassemblé le Sénégal et le Soudan français entre 1959 et 1960. Elle était une tentative pour conserver une structure fédérale entre les États de l'ex-AOF et de profiter de la décolonisation pour construire l'unité africaine<sup>168</sup>. Ces archives contiennent les documents des ministères de l'Information de ces deux entités, c'est-à-dire des rapports, de la correspondance et des projets. Elles permettent en partie de comprendre l'attitude des autorités sénégalaises dans le domaine de la radio. J'ai aussi pu consulter à Dakar, dans les archives de l'Institut Fondamental d'Afrique noire (IFAN), des grilles de programmes de Radio-Dakar et de la radiodiffusion du Sénégal entre la fin des années 1940 et la fin des années 1950<sup>169</sup>. Malheureusement, au-delà de 1959-1962, les archives sur la radiodiffusion se font beaucoup plus rares. Les archives du ministère de l'Information ne semblent pas avoir été versées après cette date et celles de la Radiotélévision sénégalaise (RTS) sont introuvables.

---

<sup>163</sup> Bien que les sources citées précédemment permettent souvent d'avoir accès directement ou indirectement aux réactions des Africains, du simple auditeur au ministre ou au chef de gouvernement.

<sup>164</sup> Archives nationales du Sénégal, Fonds Sénégal contemporain, Fonds Vice-présidence et Présidence du Conseil du Gouvernement 1956-1962.

<sup>165</sup> Catherine Coquery-Vidrovitch et Charles-Robert Ageron, *Histoire de la France coloniale. III. Le déclin*, Paris, Armand Colin, 1991, p. 396.

<sup>166</sup> ANS, Fonds Sénégal contemporain, Fonds Fédération du Mali 1959-1963.

<sup>167</sup> Madiké Fall et al., *Répertoire des fonds de vice-présidence et de présidence du conseil du gouvernement du Sénégal (1956-1962), Fédération du Mali (1959-1963)*, Dakar, Direction des archives du Sénégal, 1997, 318 p.

<sup>168</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Être citoyen au temps de la décolonisation*, op. cit., p. 348-352.

<sup>169</sup> Marguerite Thomassery, *Catalogue des périodiques d'Afrique Noire francophone (1858-1962) conservés à l'IFAN*, Dakar, IFAN-Dakar, 1965, 119 p.

### 3. *Les services de Jacques Foccart et de la SORAFOM*

Mon corpus m'apparaissait presque complet. Je restais cependant sur ma faim pour la période de la Coopération (1961-1969), le contenu des archives laissées par le ministère étant particulièrement pauvre en ce qui concernait la gestion des relations avec les États bénéficiaires de l'assistance technique de la SORAFOM/OCORA.

C'est alors que m'est venue à l'idée le fait que ces questions avaient pu être traitées par les services de Jacques Foccart. En consultant les inventaires, je constatai que c'était le cas<sup>170</sup>. Le Secrétariat général de la Communauté fondé en janvier 1959 et dirigé à partir de mars 1960 par Jacques Foccart était directement placé par le général de Gaulle dans le domaine réservé présidentiel<sup>171</sup>. Il était devenu le centre d'impulsion des activités françaises dans la Communauté et avec les États africains. Sa mission était de mettre en œuvre l'assistance technique, l'aide financière et les politiques communes. Il était aussi chargé du rayonnement culturel. Le secrétariat traitait les questions de culture, d'enseignement, mais aussi de presse d'information et de radio<sup>172</sup>. Devenu Secrétariat général pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches (SGAM) en mai 1961<sup>173</sup>, sa mission était d'informer le président de la République de l'évolution politique des républiques africaines, de leurs relations avec la France ainsi que de tous les problèmes de politique générale concernant le continent. Il participe à la transmission aux autorités intéressées des directives du président de la République<sup>174</sup>. Comme le dit Jean-Pierre Bat, Jacques Foccart était devenu le « circuit-court » entre de Gaulle et ses homologues africains, court-circuitant les instances et les ministères qui étaient chargés des relations avec l'Afrique<sup>175</sup>. C'est exactement ce qu'on retrouve dans le domaine de la radio. Le fonds laisse apparaître les demandes directes des chefs d'État, la trace des négociations qui mènent à la signature de nouvelles conventions, la gestion du personnel coopérant, une surveillance des interventions étrangères dans le domaine de la radio (offre de formation pour le personnel ou équipement radiophonique), ou encore des informations sur le contenu des

---

<sup>170</sup> *Archives du secrétariat général des Affaires africaines et malgaches et de la Communauté 1958-1974, Secrétariat général des Affaires africaines et malgaches et de la Communauté (« Fonds Elysée ») 5AGF/1086-5AGF/5155*, s.l., Archives nationales, 2015, p. 3.

<sup>171</sup> J.-P. Bat, *Le syndrome Foccart La politique française en Afrique, de 1959 à nos jours*, op. cit., p. 105.

<sup>172</sup> *Ibid.*, p. 106.

<sup>173</sup> *Ibid.*, p. 136.

<sup>174</sup> *Ibid.*, p. 137-138.

<sup>175</sup> *Ibid.*, p. 138.

programmes<sup>176</sup>. Ce fonds apporte une facette essentielle pour comprendre le kaléidoscope de la radio en Afrique au temps de la coopération.

Ce corpus de source réuni, s'est posé la question de la manière dont je souhaitais l'exploiter en liaison avec le choix d'une échelle impériale. Il a ainsi fallu que j'opère des choix car cet ensemble documentaire est très vaste et les thématiques qu'il permet d'aborder nombreuses !

#### IV. Des choix : la problématique

Peu à peu, s'est imposée l'idée que ce qui était au cœur de mon sujet était la SORAFOM et ses agents et que mon travail était une étape dans le renouvellement du champ beaucoup plus large de l'étude de la radio dans l'Afrique des colonies et des indépendances. En avançant dans mon travail trois grandes questions, auxquelles répondent ma thèse, ont émergé.

##### A. Qu'est-ce que la SORAFOM-OCORA ? Quels acteurs l'ont fait fonctionner ?

Mon travail de recherche s'intéresse en grande partie à l'institution SORAFOM-OCORA et aux acteurs de l'élite, aux décideurs, en particulier français, qui ont contribué à la mettre en œuvre et à la faire fonctionner. Cette focalisation sur les élites et sur les structures institutionnelles s'explique pour trois raisons.

D'abord, à ma connaissance, aucune étude d'envergure n'a été produite sur la SORAFOM jusqu'à ce jour. Il fallait donc d'abord que je retrace l'histoire de cette institution : ses missions, son organisation, ses relations avec les autorités, les rapports de forces dans lesquels elle était engagée. Une grande partie de mon travail prend donc la forme d'une histoire institutionnelle : celle-ci me semble être un préalable nécessaire pour préparer d'autres travaux, en particulier sur la réception des émissions de radio, le comportement des auditeurs ou l'étude du groupe formé par les professionnels de radio. Mon travail se situe dans la lignée de celui de Jérôme Bourdon sur la télévision au temps de la RTF et de l'ORTF<sup>177</sup> et dans lequel il s'est d'abord intéressé au fonctionnement de l'institution et à son positionnement par rapport au pouvoir<sup>178</sup>.

---

<sup>176</sup> Archives du secrétariat général des Affaires africaines et malgaches et de la Communauté 1958-1974, Secrétariat général des Affaires africaines et malgaches et de la Communauté (« Fonds Elysée ») 5AGF/1086-5AGF/5155, *op. cit.*, p. 142.

<sup>177</sup> Thibault Le Hégarat, « L'histoire des médias, un sous-champ de l'histoire culturelle ? » dans Claire Blandin, François Robinet et Valérie Schafer (dir.), *Penser l'histoire des médias*, Paris, CNRS Editions, 2019, p. 132.

<sup>178</sup> Jérôme Bourdon, *Histoire de la télévision sous de Gaulle : Nouvelle édition augmentée Dir. 2*, Paris, Presses des Mines, 2015, p. 31-33.

Deuxièmement, ma thèse met souvent en avant les élites, les décideurs, dont un grand nombre sont des Français de métropole. Cette situation est liée au fait que, jusqu'à 1956-1957, l'africanisation de l'administration coloniale<sup>179</sup> et des assemblées françaises était très limitée<sup>180</sup>. De plus, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le ministère de la France d'outre-mer et d'autres institutions métropolitaines gardaient un rôle déterminant dans les politiques publiques menées en Afrique<sup>181</sup>. Ces politiques, leur conception et leur mise en œuvre échappaient presque entièrement aux Africains. Après l'instauration de la loi-cadre<sup>182</sup> et la transformation des territoires d'outre-mer en États par l'instauration de la Communauté (1958-1959), les Africains s'imposent dans le fonctionnement des radios. Mais leur présence est réduite à une petite élite influente. En effet, à l'image de ce qui se passait dans les décolonisations en général, malgré la force de certains mouvements de masse, les indépendances ont été menées par un petit groupe qui s'appuyait sur des partis politiques<sup>183</sup>. Après les indépendances, les radios sont devenues un outil à l'usage exclusif des gouvernements en place<sup>184</sup>. Le pouvoir des auditeurs sur ce qui passait sur les ondes était très faible<sup>185</sup> !

Troisièmement, enfin, se posait la question des sources. Alors que Geraldine Poels a utilisé pour étudier les téléspectateurs français des Trente glorieuses un fonds qu'elle qualifie d'unique et considérable<sup>186</sup>, les archives concernant l'auditoire des radiodiffusions africaines sont beaucoup plus réduites<sup>187</sup>. Les données existent néanmoins. Les agents de la SORAFOM et les stagiaires du Studio-École, l'école d'entreprise de la société, étaient sensibilisés et formés aux enquêtes sociologiques destinées à connaître les auditeurs et leurs goûts<sup>188</sup>. Le fonds de la documentation RFI contient des enquêtes assez précises menées sur les auditeurs et leurs pratiques. Mais elles

---

<sup>179</sup> Catherine Coquery-Vidrovitch et Charles-Robert Ageron, *Histoire de la France coloniale. III. Le déclin*, Paris, Armand Colin, 1991, p. 400.

<sup>180</sup> Frederick Cooper, *L'Afrique depuis 1940*, Paris, Payot, 2012, p. 83-84.

<sup>181</sup> Tony Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest : Entre utopie et désillusion*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2019, p. 93-95.

<sup>182</sup> Comme on l'a vu, cette loi a pour la première fois depuis la conquête coloniale, donné un statut autonome aux territoires d'outre-mer et permis de créer des gouvernements africains.

<sup>183</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Être citoyen au temps de la décolonisation*, op. cit., p. 339-340.

<sup>184</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, op. cit., p. 50.

<sup>185</sup> Marc Pierret, *Entretiens avec Pierre Schaeffer*, Paris, Belfond, 1969, p. 141.

<sup>186</sup> Elle a utilisé « l'énorme masse d'information » collectée par les services d'étude de l'ORTF et versée à l'INA et aux Archives nationales : G. Poels, *Les Trente Glorieuses du téléspectateur*, op. cit., p. 17.

<sup>187</sup> Au contraire, celles produites par les dirigeants, leurs négociations et leurs décisions occupent une place considérable dans le corpus.

<sup>188</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/3, Dossier OCORA Studio-École, *Conditions générales d'accès et bilan d'activité du Studio-École*, confidentiel, OCORA, Studio-École, EG4563, le 4 mai 1966, p. 13.



ne concernent que certains territoires comme le Cameroun<sup>189</sup>, la Côte d'Ivoire ou le Niger<sup>190</sup>. L'ensemble reste assez réduit. Au contraire, les fonds qui composent mon corpus ont surtout été produits par la SORAFOM et les institutions qui avaient à travailler avec elle. Ils donnent donc une grande importance à l'institution, à ses dirigeants et à leurs décisions.

Cependant, les évolutions historiographiques m'ont poussé à éclairer le rôle d'autres acteurs. Comme le souligne Isabelle Surun, dans le champ de l'histoire de la colonisation, on est sorti d'une historiographie centrée sur la métropole, considérée comme le centre de décision et on s'intéresse de plus en plus aux sociétés, aux situations coloniales<sup>191</sup>. En effet, comme le dit Frederick Cooper à propos des populations d'Afrique de l'ouest, nous ignorons en grande partie ce qu'elles pensaient de la situation dans les années 1950-1960 et un vaste champ de recherches reste ouvert<sup>192</sup>. Comme on l'a vu, la nouvelle histoire impériale s'intéresse aux interrelations au sein des empires<sup>193</sup> et aux rôles des réseaux interpersonnels dans leur fonctionnement<sup>194</sup>. Le rôle des coopérants a fait l'objet de recherches à une échelle plus fine. Dans le domaine de l'histoire des médias, depuis les années 2000, des chercheurs et des chercheuses se sont intéressés à l'étude des supports, des pratiques et des publics<sup>195</sup>, au travers de la notion de culture médiatique<sup>196</sup>. Aussi des parties de ma thèse s'intéressent à celles et ceux qui mettaient en œuvre la radio au quotidien, aux contraintes auxquelles ils étaient confrontés et aux marges de manœuvres dont ils bénéficiaient. Certaines ouvrent la question de la place des auditeurs, de leurs pratiques et de leur relation à la radio dans le contexte des indépendances et des politiques de développement. Au travers de l'étude de ces acteurs, en suivant d'une certaine manière les *Cultural Studies* britanniques<sup>197</sup>, je me suis intéressé à la façon dont les exécutants et le public se sont appropriés la radio et ont contribué à en façonner le fonctionnement et les programmes.

---

<sup>189</sup> AN, Fonds Documentation RFI, 20060371/12, Dossier 1965, André Célarié, *Les moyens d'information au Cameroun, recherche préalable à l'établissement d'une campagne éducative par la radiodiffusion*, tome 1, Office de coopération radiophonique, Paris, 1965, 114 p. et André Célarié, *Les moyens d'information au Cameroun, recherche préalable à l'établissement d'une campagne éducative par la radiodiffusion*, tome 2, Office de coopération radiophonique, Paris, 1965, 153 p.

<sup>190</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, op. cit., p. 42-43.

<sup>191</sup> Isabelle Surun, « Historiographie » dans Isabelle Surun (dir.) *La France et l'Afrique 1830-1962*, Neuilly, Atlande, 2020, p. 34.

<sup>192</sup> Frederick Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, Paris, Payot, 2014, p. 450.

<sup>193</sup> S.J. Potter, *Broadcasting Empire. The BBC and the British World, 1922-1970*, op. cit., p. 89-91.

<sup>194</sup> H. Blais, F. Deprest et P. Singaravélou, *Territoires impériaux Une histoire spatiale du fait colonial*, op. cit., p. 11-13.

<sup>195</sup> G. Poels, *Les Trente Glorieuses du téléspectateur*, op. cit., p. 15.

<sup>196</sup> T. Le Hégarat, « L'histoire des médias, un sous-champ de l'histoire culturelle ? », art cit., p. 134.

<sup>197</sup> Emmanuelle Sibeud, « Cultures coloniales et impériales. Du discours colonial aux transactions culturelles du quotidien » dans Singaravélou Pierre (dir.), *Les empires coloniaux XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions Points, 2013, p. 342.

Ma thèse cherche donc premièrement à montrer le rôle qu'ont joué les élites françaises et africaines dans le fonctionnement de la SORAFOM-OCORA mais aussi comment des acteurs plus subalternes, hommes et femmes de radio, auditeurs, ont contribué à définir son fonctionnement et ce qu'on entendait sur les antennes.

## B. La SORAFOM, une structure coloniale et néocoloniale ?

Travailler sur une entreprise profondément impliquée dans le processus de colonisation puis de maintien de la présence française après les indépendances pose aussi la question de la façon dont je souhaitais situer mon travail de recherche dans les tensions et les débats qui agitent les visions de ces époques.

En effet, depuis les années 1980, comme le dit Benjamin Stora, portée par les enfants de l'immigration, la question coloniale est revenue sur le devant de la scène politique et culturelle. Cependant, la connaissance de la colonisation et des décolonisations s'est accomplie au travers d'une concurrence et d'une radicalisation des mémoires<sup>198</sup> et des analyses sur ces questions. Ce constat dressé en 2006 par Marie-Claire Smouts<sup>199</sup> est toujours valable aujourd'hui et tend à s'aggraver tant en France qu'en Afrique. En France, jusque dans les années 1990, les élites dirigeantes ont défendu le bilan de la colonisation et de la décolonisation française en Afrique sub-saharienne<sup>200</sup>. Plus récemment, certains hommes politiques, soutenus par des groupes de pression et une partie de l'opinion, ont défendu que la colonisation a été une expérience « positive », comme lors du vote de la loi du 23 février 2005 par le parlement français<sup>201</sup> ou lors des prises de position récentes du polémiste Éric Zemmour<sup>202</sup>.

En face, d'autres, en particulier ceux qui se sont intéressés à la « Françafrique » considèrent que, depuis la fin de la domination coloniale, toute l'action de la France en Afrique serait le fruit d'un programme néocolonial d'exploitation du continent, envisagé et réaménagé depuis la décolonisation<sup>203</sup>. En Afrique, la théorie du « complot blanc », selon laquelle les indépendances

---

<sup>198</sup> Benjamin Stora, « Les décolonisations : importance et déni » dans Pascal Blanchard, Nicolas Bancel et Sandrine Lemaire (dir.), *Décolonisations françaises : la chute d'un empire*, Paris, Éditions de La Martinière, 2020, p. 9.

<sup>199</sup> Marie-Claire Smouts, « Introduction. Le postcolonial pour quoi faire ? » dans Marie-Claire Smouts (dir.), *La situation postcoloniale Les postcolonial studies dans le débat français*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007, p. 25-27.

<sup>200</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest : Entre utopie et désillusion*, op. cit., p. 13-14.

<sup>201</sup> B. Stora, « Les décolonisations : importance et déni », art cit., p. 9.

<sup>202</sup> [https://rnc.bfmtv.com/actualites/politique/presidentielle-eric-zemmour-benit-la-colonisation-francaise\\_AV-202203210258.html](https://rnc.bfmtv.com/actualites/politique/presidentielle-eric-zemmour-benit-la-colonisation-francaise_AV-202203210258.html), consulté le 17/05/2022.

<sup>203</sup> J.-P. Bat, *Le syndrome Foccart La politique française en Afrique, de 1959 à nos jours*, op. cit., p. 37.

ont été accordées par ruse aux Africains afin de mieux garder le contrôle se répand<sup>204</sup>. Cette tendance est soutenue, bien que de façon moins radicale, par des chercheurs et des chercheuses représentants du postcolonialisme à la française<sup>205</sup>. Ceux-ci affirment que les traces de la colonisation et des représentations coloniales restent profondément ancrées dans les sociétés actuelles<sup>206</sup>. En reprenant les travaux sur la propagande coloniale, ils tendent en partie à surestimer ses effets sur les populations colonisées et de métropole et à associer trop étroitement propagande et culture coloniale<sup>207</sup>. Cependant, en jetant un regard suspicieux sur les médias et les représentations qu'ils ont véhiculées, en particulier par le biais des images<sup>208</sup>, ces travaux sont un appel à affiner les analyses des formes culturelles qui circulaient dans l'empire français d'Afrique, de leur diffusion et de leur réception différenciée au sein des sociétés<sup>209</sup>. Mon travail de recherche montrera ainsi, qu'à la manière du personnage principal du roman de Cheikh Hamidou Kane, la SORAFOM-OCORA et ses agents ont mené en Afrique une *Aventure ambiguë*<sup>210</sup>.

Il apparaît clairement que la SORAFOM et l'OCORA ont été mis en œuvre pour renforcer la présence de la France et l'empreinte culturelle française dans les ex-colonies africaines. Ce projet a suffisamment été mené à bien pour que la société puis l'office soient devenus incontournables dans les pays africains indépendants issus de l'empire français, instaurant une dépendance dans de multiples domaines : formations, informations et programmes, fourniture de matériel... Cependant, l'emprise de la SORAFOM-OCORA sur les stations africaines était loin d'être parfaite. Tout au long de son histoire, un nombre important de facteurs ont limité l'efficacité de l'intervention de la France dans le domaine radiophonique. Les acteurs Africains savaient utiliser à leur profit la radio et les faiblesses françaises. En France même, la politique à mener en matière d'audiovisuel en faveur des anciennes colonies africaines n'était pas claire. Le projet de la SORAFOM lui-même était ambigu puisqu'il proposait de mettre en avant les cultures africaines tout en les maintenant dans un système français.

L'histoire de la SORAFOM et de l'OCORA est donc complexe. Elle est à replacer dans un contexte où les volontés des différents acteurs en présence n'étaient pas univoques. Les États,

---

<sup>204</sup> Moussa Konaté, *L'Afrique noire est-elle maudite ?*, Paris, Fayard, 2010, p. 135-138.

<sup>205</sup> I. Surun et I. Surun (dir.), « Historiographie », art cit., p. 35.

<sup>206</sup> Pascal Blanchard, Nicolas Bancel et Sandrine Lemaire, *Décolonisations françaises. La chute d'un empire*, Paris, Les éditions de la Martinière, 2020, p.12.

<sup>207</sup> E. Sibeud, « Cultures coloniales et impériales. Du discours colonial aux transactions culturelles du quotidien », art cit., p. 340.

<sup>208</sup> P. Blanchard, N. Bancel et S. Lemaire, *Décolonisations françaises. La chute d'un empire*, op. cit., p. 13.

<sup>209</sup> I. Surun et I. Surun (dir.), « Historiographie », art cit., p. 36.

<sup>210</sup> Cheikh Hamidou Kane, *L'aventure ambiguë*, Paris, Julliard, 1961, 191 p.

au premier rang desquels la France, n'avaient pas une seule vision sur la forme que devait prendre l'intervention radiophonique en Afrique. Mon travail se range donc derrière l'historiographie qui souligne la complexité des mondes coloniaux et impériaux et relève les « tensions d'empire » qui les traversaient<sup>211</sup>. Il cherchera donc à clarifier le rôle qu'a joué la SORAFOM-OCORA dans les relations de pouvoir au temps de la décolonisation ; jusqu'à quand et à quel point la SORAFOM-OCORA a-t-elle gardé le contrôle des stations, du personnel et des programmes diffusés ? Comment et avec quels objectifs les dirigeants français ont-ils utilisé cette organisation ? Quelle était la marge de manœuvre des dirigeants africains face à cette politique radiophonique et quel rôle ont-ils joué ? Quels ont été les résultats pour les différentes parties ?

### C. Quelle radio produisait la SORAFOM-OCORA ?

Une troisième question, directement liée aux deux dernières se posait aussi : quel type de radio cherchaient à faire la SORAFOM et ses agents ? La naissance de la société s'inscrivait en effet dans le contexte des années 1950, de la Guerre froide, des indépendances, et des tensions entre les nouveaux États nés de la décolonisation. La radio, moyen privilégié d'information et de propagande, faisait l'objet d'une attention particulière des gouvernements<sup>212</sup> et était considérée de manière très contrastée en Occident mais aussi en Afrique.

D'un côté, dans les sciences humaines occidentales, le rapprochement a tout de suite été fait entre l'essor de la radio et la montée du fascisme et du nazisme en raison de l'usage intensif qu'en ont fait ces régimes<sup>213</sup>. Les chercheurs ont d'abord eu tendance à surestimer la puissance d'influence de la radio puis de la télévision sur les esprits humains. En 1939, le socialiste allemand Serge Tchakhotine parlait à ce propos de « viol des foules » par la propagande<sup>214</sup>. Cette tradition très critique s'est poursuivie après la Seconde Guerre mondiale, en particulier en France<sup>215</sup>. Les « médias de masse » seraient des outils de propagande, de manipulation, de mystification. Instruments permettant la diffusion de la « culture de masse », formule dépréciative<sup>216</sup>, ils seraient à l'origine d'une déculturation<sup>217</sup>, c'est-à-dire de la destruction de

---

<sup>211</sup> E. Sibeud, « Cultures coloniales et impériales. Du discours colonial aux transactions culturelles du quotidien », art cit., p. 354.

<sup>212</sup> P. Albert et A.-J. Tudesq, *Histoire de la radio-télévision*, op. cit., p. 49.

<sup>213</sup> Isabelle Veyrat-Masson, « Le regard des sciences humaines » dans Jean-Noël Jeanneney (dir.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature, 1999, p. 633.

<sup>214</sup> Jean-Noël Jeanneney, *Une histoire des médias des origines à nos jours*, Paris, Le Seuil, 1996, p.186.

<sup>215</sup> I. Veyrat-Masson, « Le regard des sciences humaines », art cit., p. 633.

<sup>216</sup> G. Poels, *Les Trente Glorieuses du téléspectateur*, op. cit., p. 16.

<sup>217</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, op. cit., p. 254.

l'identité culturelle d'un groupe de population ou au moins d'une acculturation avec la diffusion de pratiques culturelles et de modes de vie étrangers dans une population<sup>218</sup>. Dans les années 1960, cette thématique s'incarnait en France et en Europe dans la peur de l'américanisation<sup>219</sup>. Les penseurs marxistes la considéraient, avec la télévision, comme un instrument de domination d'une classe sur une autre<sup>220</sup>.

D'un autre côté, la radio était aussi l'objet de discours beaucoup plus positifs, voire utopiques. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale en France, elle était intégrée dans les politiques de démocratisation culturelle à laquelle les médias et l'école devaient contribuer de concert<sup>221</sup>. Les années 1940 et 1950 sont marquées en France, à la radio et la télévision d'État, par le développement de l'art radiophonique et d'émissions au contenu riche et varié<sup>222</sup>. La radio et la télévision étaient perçues par le gouvernement français comme un service public chargé d'informer, d'éduquer et de distraire sur le modèle de la BBC. Elles devaient être le reflet de la nation, de son héritage, de ses valeurs et participer ainsi à l'unification culturelle du pays<sup>223</sup>. L'UNESCO reprenait cette vision positive de la radio et, dès le milieu des années 1950, défendait le rôle éducatif qu'elle pouvait avoir dans les pays en voie de développement<sup>224</sup>.

Cette perception ambiguë de la radiodiffusion était aussi partagée par des Africains. Dès la fin des années 1950, des penseurs hostiles à la colonisation réfléchissaient au rôle que pourrait avoir la radio dans les décolonisations et dans la construction des indépendances. Le regard porté sur le média était très contrasté. D'un côté, des auteurs, comme Frantz Fanon en 1959, dénonçaient cette « technique de l'occupant » qui, dans le cadre de la domination coloniale « ne répondait à aucun besoin “vital” de l'indigène<sup>225</sup> ». André-Jean Tudesq, montre que cette idée a été reprise par des auteurs des années 1970 et 1980 influencés par le marxisme comme l'économiste et sociologue ivoirien Abdou Touré<sup>226</sup> ou le philosophe d'origine sénégalaise Babakar Sine<sup>227</sup>. Ceux-ci soulignaient que la radio, comme les autres médias modernes venus d'occident (presse, cinéma, télévision), n'étaient pas culturellement neutres. En s'appuyant sur

---

<sup>218</sup> <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/acculturation>, consulté le 27/07/2022.

<sup>219</sup> Jean-Pierre Rioux, « L'écartèlement culturel » dans *La France de l'expansion. 2. L'apogée Pompidou, 1969-1974. Nouvelle histoire de la France contemporaine*, Paris, Éditions du Seuil, 1995, vol. 2/ p. 240.

<sup>220</sup> I. Veyrat-Masson, « Le regard des sciences humaines », art cit., p. 635.

<sup>221</sup> G. Poels, *Les Trente Glorieuses du téléspectateur*, op. cit., p. 12.

<sup>222</sup> Jean-Noël Jeanneney, *Une histoire des médias des origines à nos jours*, s.l., Le Seuil, 1996, p. 267.

<sup>223</sup> G. Poels, *Les Trente Glorieuses du téléspectateur*, op. cit., p. 16.

<sup>224</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, op. cit., p. 127.

<sup>225</sup> Frantz Fanon, *Sociologie d'une révolution : l'an V de la révolution algérienne*, Paris, Maspero, 1968, p.55.

<sup>226</sup> [https://www.persee.fr/doc/homso\\_0018-4306\\_1984\\_num\\_71\\_1\\_3198](https://www.persee.fr/doc/homso_0018-4306_1984_num_71_1_3198), consulté le 28/07/2022.

<sup>227</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, op. cit., p. 253-255.

la citation de Marshall McLuhan, « le medium est le message »<sup>228</sup>, Sine s'interrogeait pour savoir si l'identité culturelle africaine résisterait aux forces technologiques qui portaient avec elles une « nouvelle culture mais aussi une nouvelle puissance de façonner<sup>229</sup> ». Il dénonçait un média destiné à reproduire les modèles culturels venus du Nord<sup>230</sup> et la dépendance des radiodiffusions d'Afrique aux programmes européens qui faisaient de la radio un « organe puissant d'extraversion culturelle<sup>231</sup> ». Cette situation favorisait le dualisme culturel des sociétés africaines, coupant la bourgeoisie occidentalisée auxquels les programmes étaient destinés, de la grande majorité de la population qui ne les comprenait pas<sup>232</sup>. À la même époque, ce courant critique a étendu sa réflexion aux relations Nord-Sud en remettant en cause de l'ordre mondial de l'information<sup>233</sup>. Pour les penseurs de cette tendance, inspirés par la théorie de la dépendance développée par des intellectuels d'Amérique latine, la domination des pays du Nord s'étendait aussi aux médias, à l'information et à la culture et se caractérisait par une forme « d'impérialisme culturel ». Ils proposaient d'établir un Nouvel ordre mondial de l'information et de la communication (NOMIC)<sup>234</sup>.

Ces critiques très dures n'empêchaient pas les penseurs africains et anticolonialistes de donner en même temps un rôle très important à la radio. Pour Frantz Fanon, le fait que la radio algérienne devienne nationale, soit la Voix de l'Algérie combattante, a permis de vaincre les réticences traditionnelles qu'impliquaient son écoute chez les Arabes (ne pas rire devant le père et le frère aîné, ne pas écouter de grivoiserie ou d'histoire d'amour...). Par la grâce de la guerre d'indépendance, « L'instrument technique, le poste TSF, [perdait] presque magiquement [...] ses caractères d'objet ennemi<sup>235</sup> ». La radio était donc appelée à jouer un rôle central dans la construction de l'indépendance et de l'unité nationale<sup>236</sup>. Cette idée était partagée par d'autres africains qui pensaient que la radio permettrait de préserver les traditions orales tout en leur donnant une nouvelle dignité<sup>237</sup>. Mais plus encore, dans une perspective marxiste, Babakar Sine affirmait que la radio était un moyen privilégié en Afrique pour mobiliser et conscientiser les masses populaires africaines, provoquer une « révolution culturelle » afin qu'elles puissent

---

<sup>228</sup> Babakar Sine, *Impérialisme et théories sociologiques du développement*, Paris, éditions anthropos-idep, 1975, p., p. 184.

<sup>229</sup> *Ibid.*, p. 180.

<sup>230</sup> *Ibid.*, p. 181.

<sup>231</sup> *Ibid.*, p. 189.

<sup>232</sup> *Ibid.*, p. 179.

<sup>233</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, *op. cit.*, p. 254.

<sup>234</sup> M.-S. Frère, *Journalismes d'Afrique*, *op. cit.*, p. 93-95.

<sup>235</sup> F. Fanon, *Sociologie d'une révolution*, *op. cit.*, p. 67.

<sup>236</sup> *Ibid.*, p. 68.

<sup>237</sup> B. Sine, *Impérialisme et théories sociologiques du développement*, *op. cit.*, p. 185.

remettre en question la situation néocoloniale dans laquelle le continent a été plongé après 1960<sup>238</sup>. Pour cela, la radio devait sortir de la situation d'extraversion dans laquelle elle était placée par le remplacement des programmes venus d'occident par des créations plus authentiquement africaines<sup>239</sup>. De façon moins radicale, Francis Bebey, un ancien stagiaire du Studio-École de la SORAFOM, pensait que la radio était le média le plus adapté à l'oralité des cultures africaines et était amené à fonctionner harmonieusement avec elles<sup>240</sup>. Ce point de vue optimiste était aussi celui de Pierre Schaeffer, fondateur de la SORAFOM, et des membres de son entourage proche comme André Clavé, directeur du Studio-École de la SORAFOM<sup>241</sup>. Il voyait dans la radio, « branchée directement sur le paysan analphabète<sup>242</sup> », le média le plus adapté aux conditions du tiers-monde<sup>243</sup>.

Mon travail se situe donc aussi par rapport à ce débat : la radio mise en œuvre par la SORAFOM et ses agents était-elle uniquement un outil d'impérialisme et de *soft power* au service de la colonisation puis du maintien de l'ancienne puissance coloniale et des dictatures qu'elle soutenait ? Comment était-elle mise au service des enjeux de développement ? Peut-elle être considérée comme un instrument de déculturation ou au contraire comme celui d'une émancipation culturelle de l'Afrique ?

La naissance, l'existence et la survie d'un « empire médiatique » franco-africain alors que la domination coloniale de la France en Afrique s'effondrait posent ainsi, comme on l'a vu, plusieurs questions qui sont au cœur de la problématique de cette thèse. Quels acteurs ont animé la SORAFOM-OCORA et contribué à son évolution ? Jusqu'à quel point cette organisation peut-elle être considérée comme un instrument de la politique coloniale puis d'influence de la France ? La radio mise en œuvre par la SORAFOM-OCORA était-elle nuisible aux cultures africaines ou a-t-elle contribué au contraire à les enrichir ?

## V. Présentation du plan

Afin de répondre à ces questions et de montrer comment l'institution impériale qu'était la SORAFOM a créé des liens durables entre la France et l'Afrique, j'ai organisé ma thèse en trois grandes parties classées chronologiquement. Cet ordre chronologique ne sera néanmoins pas

---

<sup>238</sup> *Ibid.*, p. 176-177.

<sup>239</sup> *Ibid.*, p. 181 et 183.

<sup>240</sup> Francis Bebey, *La radiodiffusion en Afrique Noire*, Editions Saint-Paul., Issy-les-Moulineaux, Editions Saint-Paul, 1963, p. 5.

<sup>241</sup> *Hommage à André Clavé, op. cit.*, p. 14 et 18-19.

<sup>242</sup> P. Schaeffer, *Les antennes de Jéricho, op. cit.*, p. 159.

<sup>243</sup> *Ibid.*, p. 160.

toujours respecté. En effet, l'étude de certains éléments comme le Studio-École ou la façon de considérer les auditeurs, nécessiteront des retours en arrière car ils s'inscrivent dans une continuité entre la période coloniale et les indépendances.

La première partie a pour but d'étudier la naissance de la radio au temps de l'empire colonial tardif (début des années 1940-1958). Si quelques stations sont implantées avant cette date en Afrique française, c'est durant cette période que la radio devient réellement un média important. Or, le contexte de sa naissance est très important. Le chapitre 1 montre pourquoi, il faut attendre la toute fin des années 1940 pour que la radiodiffusion ultramarine devienne un sujet pour la France alors que les Britanniques avaient débuté plus tôt leurs efforts. L'empire, devenu Union française, est alors profondément bouleversé par les conséquences de la Seconde guerre mondiale. La mise en œuvre du colonialisme développementaliste offre des moyens nouveaux pour l'équipement des colonies. De profondes réformes politiques, malgré leurs limites, donnent naissance à une intense vie politique en AOF, AEF, à Madagascar, au Cameroun et au Togo. Dans les années 1940 cependant, le démarrage des stations reste à l'initiative des administrations locales. Le chapitre 2 retrace la façon dont la radio d'outre-mer, fondée entre 1949 et 1952, a pris la forme d'une véritable institution impériale, quelques années seulement avant les indépendances. Il éclaire les choix administratifs faits par quelques acteurs du ministère de la France d'Outre-mer et de la RTF, en particulier Pierre Schaeffer et les ministres de l'outre-mer Robert Buron et Pierre-Henri Teitgen. L'action de ces personnages débouche sur la création d'un service de radiodiffusion au sein du ministère de la France d'outre-mer (RFOM), puis en 1956 de la Société de Radiodiffusion de la France d'Outre-mer qui se déploie comme un réseau de stations hiérarchisé et centralisé. Or, sa naissance est marquée par un paradoxe. La gestion de cette radio place Paris et la métropole en position centrale au cœur du réseau, ce qui la mettait en porte à faux avec l'évolution des territoires africains vers une plus grande autonomie politique et institutionnelle. Le chapitre 3 montre que cette institution impériale était dotée d'une idéologie. Celle-ci était une intéressante synthèse opérée par les fondateurs de la SORAFOM. Dans la lignée de l'ethnologie culturelle de l'entre-deux-guerres, ils voyaient dans la radio à la fois un moyen de révéler et de conserver les cultures africaines traditionnelles et un outil de développement, de libéralisation et de présence de la France.

La deuxième partie se concentre sur la période charnière qui va du vote de la loi-cadre en 1956 aux indépendances de 1960. Le chapitre 4 commence par montrer à quel point le fonctionnement centralisé de la SORAFOM entrainait en contradiction avec la situation nouvelle amenée par la loi-cadre. Alors que les territoires d'outre-mer obtenaient une large autonomie



dans d'importants secteurs (fonction publique, éducation...) la radio restait un service d'État qui échappait aux compétences des nouveaux conseils de gouvernement. Cela entraîna une forte contestation par les dirigeants africains de l'action de la SORAFOM et explique en partie la chute de son fondateur, Pierre Schaeffer, en 1957. Le chapitre 5 dévoile cependant que, dans le cadre des institutions déjà créées, la SORAFOM et son ministère de tutelle parviennent à rétablir des relations de confiance avec la plupart des dirigeants africains. Un des moyens a été la mise en route effective de stations et de programmes radiophoniques adaptés aux volontés des gouvernements qui arrivaient aux commandes. Le rétablissement du dialogue est aussi passé par l'instauration de relations étroites entre les dirigeants de la SORAFOM, du ministère de la France d'outre-mer et les partenaires africains. En 1958, cependant, tout semble remis en question. La sortie de la radio des compétences de la Communauté plonge la SORAFOM et son réseau dans l'incertitude et pose la question de sa survie. Cependant, le chapitre 6 rapporte comment, dès septembre 1958, les différentes possibilités pour l'avenir de la société sont envisagées. Afin qu'elle ne soit pas être rejeté par les gouvernements africains le choix est fait de leur laisser les fonctions les plus stratégiques pour conserver à la France une influence déterminante dans les programmes, la formation, la fourniture du matériel. Il s'agit dès lors de transformer progressivement la SORAFOM en société d'assistance technique, ce qui est en grande partie achevé lorsque la société devient l'Office de Coopération radiophonique en 1962.

La troisième partie explore les ambiguïtés de la coopération radiophonique telle qu'elle se déroule au cours des années 1960, jusqu'à la dissolution de l'OCORA en 1969. Le chapitre 7 prouve que la SORAFOM-OCORA est devenu dès le début des années 1960 un instrument important du maintien de l'influence française dans son pré-carré africain. La société était à cet égard étroitement surveillée par le ministère de la Coopération et les services de Jacques Foccart. L'OCORA participe ainsi à la transformation de la présence culturelle française à l'étranger qui passe du rayonnement à l'influence et au *soft power*. L'importance de l'OCORA dans les relations avec les anciennes colonies africaines ne met cependant pas l'office à l'abri des débats qui traversent les années 1960 sur la façon dont la France doit exercer sa puissance mondiale. Il disparaît en 1969, en grande partie en raison du recul de l'influence de ceux qui, à l'instar de Jacques Foccart, souhaitent le maintien de relations privilégiées avec les anciennes colonies.

Le chapitre 8 traite de l'aspect le plus important de la politique radiophonique française en Afrique : la formation du personnel. Il souligne à quel point la politique d'africanisation des cadres menée dès 1955 par la SORAFOM et son Studio-École a été importante dans la survie

du réseau en raison de l'« esprit de corps » qui y prévalait. Bien que très parcimonieuse jusqu'en 1958, cette africanisation a permis de former une élite radiophonique qui a noué des liens durables avec la France et les acteurs français de la SORAFOM-OCORA. L'exploitation d'une archive inédite, le fichier des stagiaires du Studio, permet d'éclairer les dynamiques de ce groupe qui donnait corps à cet « empire médiatique » franco-africain. Enfin, le chapitre 9, raconte comment s'est traduit le transfert progressif de la gestion directe de la SORAFOM à celle des États africains dans le quotidien des stations. Il montre comment les agents de la société ont cherché à mieux toucher et connaître ceux qui écoutaient la radio. Ce faisant, ils sont à l'origine d'enquêtes qui révèlent les pratiques, les attentes et la façon dont les auditeurs s'approprièrent ce média<sup>244</sup>. Enfin, il s'intéresse au groupe formé par les coopérants. Leur rôle et leur mission évoluent au cours des années 1960 mais les motivations qui les animent aussi. Leur vision de la réalité se partage entre de la fierté pour les missions accomplies et le désarroi devant un transfert de compétences qu'ils ont jugé trop rapide.

---

<sup>244</sup> E. Sibeud, « Cultures coloniales et impériales. Du discours colonial aux transactions culturelles du quotidien », art cit., p. 342.



## **Partie 1 La radio dans l'Afrique sub-saharienne française au temps de l'empire colonial tardif (1939-1958)**

La première partie de cette thèse traite de la période qui va de la Seconde Guerre mondiale au référendum du 28 septembre 1958 qui a mis fin à l'Union française, créé la Communauté et marqué une importante étape vers les indépendances. C'est pendant cette période que dans les colonies françaises d'Afrique est né un réseau de radiodiffusions.

Cependant, deux périodes se détachent nettement. Le moment qui va de 1939 au début des années 1950, est marquée par l'absence de politique générale en matière de radiodiffusion d'outre-mer. La guerre constitue une première stimulation pour les radios implantées en Afrique mais les efforts pour s'adresser aux populations africaines restent bien faibles et inégaux alors que d'autres puissances, comme les Britanniques, tirent un meilleur parti de la radio. Cependant, la montée de l'agitation politique encourage les gouverneurs à développer les stations radiophoniques à la fin des années 1940 ce qui constitue un premier effort. Les initiatives restent cependant isolées et insuffisantes alors qu'à la même époque, la France s'est engagée dans une politique de colonialisme de développement visant à sauver son empire par l'amélioration globale des conditions de vie de ses habitants.

La deuxième période va de 1949 à 1958. Elle est au contraire marquée par la prise de conscience du retard pris par la France dans le développement de sa radiodiffusion ultramarine. À partir de 1949, le sujet devient politique. Le Sénat nomme une commission d'enquête et son rapport, rendu en 1951, constitue la feuille de route pour le développement des radios africaines. Alors que l'empire rentre dans une phase de turbulences, les ministres de la France d'outre-mer réformistes de la première moitié des années 1950 accélèrent le démarrage de la radiodiffusion d'outre-mer en nommant Pierre Schaeffer à la tête du service de radiodiffusion en 1952. En quelques années seulement, il parvient à créer un réseau de radiodiffusion (1954) et une société d'État, la Société de radiodiffusion de la France d'outre-mer (1956) qui en assure le développement et le fonctionnement. La radio apparaît alors clairement comme un moyen de renforcer les liens entre la métropole et ses territoires d'outre-mer. Le réseau est dirigé entièrement par la SORAFOM depuis Paris et apparaît comme le bras armé du ministère de la France d'outre-mer dans le domaine radiophonique. Les stations sont financées aux deux tiers par la métropole, l'ensemble de leur personnel est placé sous l'autorité de la société quelques mois seulement avant que ne disparaisse l'Union française.

Mais c'est aussi durant cette période, que s'élabore le projet de la radio ultramarine. Ce projet s'insère dans le « colonialisme de développement » mais il est aussi l'objet de tensions d'empire. Certains percevaient la radio comme un outil de francisation et d'assimilation des populations tandis que d'autres suivaient la tradition ethnographique et culturaliste de la colonisation française. Celle-ci accordait une grande importance à la protection et à la connaissance des cultures locales et croyait en un colonialisme de gauche, capable de protéger et de favoriser les cultures des colonisés. C'est cette vision que les fondateurs de la SORAFOM ont finalement adoptée. Ils ne remettaient pas en cause la souveraineté française sur l'outre-mer mais inscrivaient l'action de la SORAFOM dans des objectifs progressistes qui pouvaient s'accommoder du maintien de la tutelle coloniale. Ainsi, le projet de la SORAFOM s'inscrit dans les traces de l'ethnologie et du relativisme culturel promu par Paul Rivet, fondateur du Musée de l'Homme. Il suit également les théories de la négritude élaborées par Léopold Senghor.

# Chapitre 1 Le démarrage tardif de la radio dans l'Afrique sub-saharienne française (1939-1952)

Avant la Seconde Guerre mondiale, trois stations de radio ont été fondées dans les colonies françaises d'Afrique sub-saharienne : Madagascar en 1931, Brazzaville en 1936 et Dakar en 1939<sup>245</sup>. Mais, au début des années 1950, six stations de radios seulement étaient en fonctionnement en AOF, en AEF, à Madagascar, au Togo et au Cameroun<sup>246</sup>. Leur puissance cumulée était très faible alors que les espaces à couvrir étaient immenses : les émetteurs d'AOF atteignaient à peine les 30 kW<sup>247</sup> alors qu'en France métropolitaine, pour un territoire plus de 8 fois moins grand, on dépassait à cette époque 1820 kW<sup>248</sup>. En AEF et au Cameroun, il n'y avait que deux stations<sup>249</sup> et à Madagascar, Radio-Tananarive n'était dotée que de faibles moyens d'émissions<sup>250</sup>, encore jugés insuffisants au début des années 1960<sup>251</sup>. Les stations ne s'adressaient presque qu'aux colons<sup>252</sup>, et possédaient un personnel très peu africanisé et qualifié<sup>253</sup>. Enfin, le nombre de postes récepteurs était très faible et essentiellement possédé par les Blancs en ville<sup>254</sup> (on estimait, en 1960, qu'il y avait seulement 2500 postes de radio au Niger ou 10 postes pour 1000 habitants à Madagascar<sup>255</sup>. À la même époque le nombre était de 289 pour 1000 en Belgique et de plus de 90 pour 1000 en Espagne et au Portugal<sup>256</sup>).

Cette situation aurait pu sembler normale dans l'Afrique d'avant la Seconde Guerre mondiale ; or, plusieurs éléments soulignent l'important retard pris par la France dans le domaine de la radio au début des années 1950. En effet, avant même la fin de la guerre, l'empire colonial français était entré dans une phase de réformes que Frederik Cooper a appelé « colonialisme

---

<sup>245</sup> André-Jean Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, Paris, Pedone, 1983, p. 13.

<sup>246</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, Carton 00014464/16, Dossier n°31, Chemise RFOM/SORAFOM, *Vers un réseau de radiodiffusion de la France d'outre-mer*, Ministère de la France d'outre-mer, 1955 (?), p. 11.

<sup>247</sup> Pierre Schaeffer, *Principes d'exploitation et étapes de fonctionnement du réseau*, Paris, Ministère de la France d'Outre-mer, 1955, p. 31.

<sup>248</sup> Jean-Noël Jeanneney, *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature, 1999, p. 236.

<sup>249</sup> Francis Bebey, *La radiodiffusion en Afrique Noire*, Editions Saint-Paul., Issy-les-Moulineaux, Editions Saint-Paul, 1963, p. 37 et 48.

<sup>250</sup> P. Schaeffer, *Principes d'exploitation et étapes de fonctionnement du réseau*, *op. cit.*, p. 29.

<sup>251</sup> F. Bebey, *La radiodiffusion en Afrique Noire*, *op. cit.*, p. 116.

<sup>252</sup> Lucien Junillon, *Rapport*, Paris, Assemblée de l'Union française, 1955, p. 169.

<sup>253</sup> Guy Breton, « La radio en Afrique francophone au début des années 1960 », *Cahiers d'Histoire de la Radiodiffusion*, 1991, n° 33, p. 42.

<sup>254</sup> André-Jean Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, Paris, Pedone, 1983, p. 25-26.

<sup>255</sup> *Ibid.*, p. 39.

<sup>256</sup> Albert Pierre et Tudesq André-Jean, *Histoire de la radio-télévision*, 5e édition., Paris, Presses universitaires de France, 1996, p. 55.

développementaliste<sup>257</sup> ». Il s'agissait d'introduire de la démocratie dans le fonctionnement institutionnel des territoires colonisés, de renforcer le lien métropole-colonies dans une perspective assimilationniste<sup>258</sup> tout en accélérant le développement économique et social des territoires. Comme l'a écrit Tony Chafer, le but était de construire une Afrique moderne à l'intérieur d'un système colonial réformé<sup>259</sup>. Des sommes très importantes furent dépensées outre-mer dans cette perspective dès 1946<sup>260</sup>.

Mais, dans un premier temps, la radio ne profita pas de cette manne nouvelle. Peu à peu, sa situation dans l'Afrique française apparut ainsi en décalage avec ce qui se passait dans l'empire britannique. Entre 1945 et 1953, celui-ci s'était lancé dans une ambitieuse politique d'équipement mais aussi d'africanisation des stations et des programmes<sup>261</sup>. Dès le début des années 1950, la plupart des colonies britanniques possédaient déjà des radios africanisées (emploi de langues africaines, de personnels africains...) que le colonisateur tentait de conduire à petits pas vers le modèle de la BBC<sup>262</sup>. Cependant, à la fin des années 1940, les tensions politiques dans certains territoires poussèrent des administrateurs locaux à développer par eux-mêmes des stations. Se dessinait alors un premier développement, timide, des radiodiffusions locales...

L'objectif de ce chapitre sera donc d'expliquer pourquoi le démarrage de la radio a pris du retard dans les territoires d'outre-mer (TOM) français d'Afrique (AOF, AEF et Madagascar) et dans les territoires sous mandat du Cameroun et du Togo alors que des réformes ambitieuses, politiques, économiques et sociales, y étaient conduites à la même époque et que certaines puissances coloniales, en particulier les Britanniques, menaient une action résolue dans ce domaine. Enfin, il dressera un portrait de ce que pouvait être les radios dans ces territoires entre 1944 et 1952.

Le chapitre étudiera dans un premier temps l'environnement nouveau de l'empire colonial tardif de l'après-guerre et montrera pourquoi l'épanouissement de radios françaises en Afrique devint possible avant même la décolonisation, comme l'a montré l'exemple britannique. La deuxième partie de ce chapitre éclairera les blocages qui ont participé au retard français en matière de

---

<sup>257</sup> Frederick Cooper, *L'Afrique depuis 1940*, Paris, Payot, 2012, p. 17.

<sup>258</sup> Tony Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2019, p. 66.

<sup>259</sup> *Ibid.*, p. 89.

<sup>260</sup> Catherine Coquery-Vidrovitch et Charles-Robert Ageron, *Histoire de la France coloniale. III. Le déclin*, Paris, Armand Colin, 1991, p.338.

<sup>261</sup> S.J. Potter, *Broadcasting Empire. The BBC and the British World, 1922-1970*, op. cit., p. 149.

<sup>262</sup> Caroline Ritter, *Imperial Encore: The Cultural Project of the Late British Empire*, Oakland, California, University of California Press, 2021, p. 94.

radiodiffusion en Afrique. Elle mettra en avant l'instabilité institutionnelle à laquelle la France a dû faire face entre le début de la Seconde Guerre mondiale et 1946 et son impact sur le développement de la radio en Afrique. Elle montrera les responsabilités de la radiodiffusion métropolitaine d'après-guerre, mais, surtout du Ministère de la France d'outre-mer, principal acteur dans les politiques de modernisation des TOM. Il semble en effet que jusqu'à sa disparition en 1958, le Ministère de la France d'outre-mer n'ait pas défini clairement de politique d'information, de propagande et de médias dans les territoires de son ressort. Ce qui confirme les observations d'Emmanuelle Sibeud qui a souligné la faible consistance de la propagande déployée dans les sociétés coloniales<sup>263</sup>. Enfin, une troisième partie dressera le portrait des initiatives locales et de stations créées outre-mer avant le milieu des années 1950 et soulignera une première accélération du développement des radios, sous impulsion de l'administration coloniale, autour de 1949-1950.

## I. Un contexte favorable à l'éclosion des radios dans l'Afrique subsaharienne française (1939-1945)

### A. Petite histoire des radiodiffusions dans les colonies françaises d'Afrique subsaharienne avant 1945

#### 1. *L'importance des contraintes techniques et financières*

Le développement de la radio dans l'Afrique des années 1930 aux années 1950 se heurtait à des difficultés techniques et financières importantes.

Tout d'abord, avec les technologies de l'époque, les conditions d'émission en zone tropicale étaient particulièrement pénibles. Par exemple, les grandes ondes (GO), ou ondes longues (OL), largement utilisées en Europe (France Inter, Europe 1, Radio-Luxembourg) étaient inutilisables en Afrique en raison des parasites qui les affectent entre le tropique du Cancer et le tropique du Capricorne. De plus, les grandes ondes étaient faites pour diffuser un programme unique à une large population homogène linguistiquement, ce qui n'était pas le cas en Afrique. Enfin, le coût de fonctionnement des émetteurs était très élevé ce qui rendait ce matériel inadapté aux moyens des colonies<sup>264</sup>. Les ondes moyennes (OM) étaient les plus économiques, elles permettaient,

---

<sup>263</sup> E. Sibeud, « Cultures coloniales et impériales. Du discours colonial aux transactions culturelles du quotidien », art cit., p. 346-347.

<sup>264</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1958, Jacques Poullin, « Problèmes et solutions d'équipement radiophonique dans les territoires d'outre-mer », in *Industrie et travaux d'outre-mer*, n°55, juin 1958, p. 2.



dans un rayon de 500 km maximum, un bon confort d'écoute et étaient peu sensibles aux parasites. Cependant, cette solution était peu adaptée à la pauvreté des territoires car les émetteurs devaient être reliés entre eux par un coûteux réseau de câbles pour diffuser le même programme. Et, pour toucher efficacement les populations dispersées et très diverses, il aurait fallu construire un nombre important d'émetteurs dont le coût était prohibitif<sup>265</sup>. Afin de couvrir les immenses territoires faiblement peuplés à moindre coût, les colonisateurs eurent le plus souvent recours aux ondes courtes (OC) et aux ondes tropicales (OT). L'antenne de l'émetteur envoyait les ondes vers le ciel, celles-ci étaient répercutées par des couches ionisées de l'atmosphère et ainsi renvoyées sur de vastes étendues<sup>266</sup>. Mais ce procédé était instable en raison de la couverture nuageuse et des parasites. Ils imposaient un changement de fréquence en fin de journée et rendait nécessaire l'achat de postes coûteux<sup>267</sup>. La radio était donc, de par les conditions démographiques et géographiques de l'époque, une technologique coûteuse pour l'Afrique. Cette situation était aggravée dans l'Empire français par la loi d'avril 1900 qui obligeait les colonies à s'autofinancer sans solliciter la métropole<sup>268</sup> : l'achat d'émetteurs et de studio, ainsi que les dépenses de fonctionnement étaient hors de portée pour l'ensemble des colonies ; avant 1939, la seule station de radiodiffusion en fonctionnement avait été fondée à Madagascar par le gouverneur mais était dotée de très faibles moyens. La deuxième l'avait été grâce à des fonds privé à Brazzaville en 1936<sup>269</sup>.

Enfin, jusqu'à l'avènement du transistor au début des années 1960, les postes récepteurs à lampes étaient chers, fragiles et dépendants d'une alimentation électrique pour recharger les batteries<sup>270</sup>. La radio restait donc un objet des grandes villes et des populations les plus aisées<sup>271</sup>. Les questions douanières étaient aussi importantes : Saidou Dia, auteur d'une thèse sur l'histoire de la radio au Sénégal, attribue à l'importance des taxes sur les postes importés et au protectionnisme le retard dans l'équipement des populations sénégalaises en récepteur de radio jusqu'au début des années 1950. Au Sénégal comme dans l'ensemble fédéral de l'AOF,

---

<sup>265</sup> *Ibid.*

<sup>266</sup> AN, Fonds Coopération Culturelle et Technique, Carton 19780282/6, Dossier OCORA 1962-1974, Chemise OCORA Informations Techniques, Robert Grosjean, « Action de l'amplificateur régulateur compresseur sur la modulation sonore en radiodiffusion tropicale », *Informations Techniques, OCORA*, n°9, juin 1964, p. 3.

<sup>267</sup> AN, Documentation RFI, Carton 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1958, Jacques Poullin, « Problèmes et solutions d'équipement radiophonique dans les territoires d'outre-mer », in *Industrie et travaux d'outre-mer*, n°55, juin 1958, p. 3.

<sup>268</sup> Bernard Droz, *Histoire de la décolonisation au 20ème siècle*, Paris, Seuil, 2006, p. 83.

<sup>269</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, op. cit., p. 13.

<sup>270</sup> Pierre Schaeffer, *Les antennes de Jéricho*, Paris, Stock, 1979, p. 159.

<sup>271</sup> Saidou Dia, *De la TSF coloniale à l'ORTS : évolution de la place et du rôle de la radiodiffusion au Sénégal (1911-1986)*, Thèse de Doctorat, Sciences de l'information, sous la direction d'André-Jean Tudesq, Université de Bordeaux III, Bordeaux, 1987, p. 91.

l'importation de récepteurs radio bon marché étrangers avait été refusée aux commerçants locaux par le Gouvernement Général qui cherchait à réserver son marché aux producteurs français<sup>272</sup>. Cependant, comme nous le verrons plus loin, les fabricants hexagonaux ne furent jamais en mesure de satisfaire cette demande<sup>273</sup>. Jusqu'au début des années 1950, des redevances élevées sur les postes radios tendaient aussi à freiner l'équipement<sup>274</sup>. Enfin, la fourniture d'un courant électrique stable et régulier dans les capitales des colonies n'était pas encore généralisée au début des années 1950. Ainsi, les fondateurs de Radio-Abidjan rappelaient que jusqu'en 1951, dans la capitale ivoirienne, le courant électrique était tellement instable que la station devait être raccordée à un groupe électrogène qui pouvait parfois faire l'objet de vols<sup>275</sup>.

Les contraintes posées au développement de la radio en Afrique étaient donc nombreuses. Pourtant, une dizaine d'années seulement après le démarrage des stations en Europe, les premiers postes commencèrent à émettre dans l'Empire français d'Afrique dans les années 1930.

## 2. *Protohistoire de la radiodiffusion en Afrique française avant 1940*

Bien que le démarrage réel de la radiodiffusion en Afrique se situe entre la fin des années 1940 et le début des années 1960, le média était déjà installé dans les colonies françaises d'Afrique avant la Seconde Guerre mondiale. Il est cependant parfois difficile de dater précisément le début de la radiodiffusion d'où l'expression de protohistoire utilisée pour qualifier cette sous-partie.

Les premières stations de radiodiffusion sont apparues dans l'Afrique française au cours des années 1930 et leur apparition est étroitement mêlée au développement des radiocommunications. L'exemple de la naissance de Radio-Brazzaville, première station de la France libre après la défaite de 1940, est intéressant à cet égard. Avant la guerre, il y avait dans la capitale de la fédération d'Afrique Équatoriale française un émetteur des PTT uniquement destiné aux communications radiotélégraphiques en morse avec la métropole. En 1940, un ingénieur de la France libre avait réussi à le transformer pour qu'il puisse assurer des émissions

---

<sup>272</sup> *Ibid.*

<sup>273</sup> P. Schaeffer, *Les antennes de Jéricho*, *op. cit.*, p. 159.

<sup>274</sup> ANS, 2G51-33, *Rapport de gestion 1950-1951, service des télécommunications, fascicule n°4*, Service des postes et télécommunications de l'AOF, 1951, p. 3-4.

<sup>275</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1958, « Radio-Abidjan », *France outre-mer*, n°342, mai 1958, p. 1-2.

radiophoniques<sup>276</sup>. Ce fut le démarrage de Radio-Brazzaville qui joua un rôle important dans la Résistance. Ce cas est intéressant car il est représentatif de la protohistoire de la radio dans l'Afrique française. Dans un rapport sur la radiodiffusion rédigé au lendemain d'une mission d'inspection en AOF à l'automne 1957, Henri Nettle, Inspecteur général de la France d'outre-mer, revenait sur les origines de la radio dans les colonies françaises d'Afrique :

« On s'est contenté après 1930 d'utiliser pour la diffusion de quelques informations, communiqués, disques de musique et causeries, les heures creuses des postes émetteurs ondes moyennes des stations de radio outre-mer du service des Postes et télécommunications<sup>277</sup> ».

Afin de pallier l'absence de liaison par câbles téléphoniques entre les centres administratifs des colonies françaises, ou la rupture des câbles sous-marins avec la métropole, la radiotélégraphie s'y était très tôt développée au service de l'administration et des entreprises. Or, comme l'a montré l'exemple de Radio-Brazzaville, les émetteurs des PTT, destinés au radiotéléphone ou à la radiotélégraphie pouvaient être utilisés, après quelques modifications, pour faire de la radiodiffusion. Ainsi, Saïdou Dia cite, dans sa thèse sur la radio au Sénégal, cet exemple : en 1932 avait été monté à Dakar un poste intercolonial de TSF qui permettait des communications directes et bilatérales entre le Dakar et la France<sup>278</sup>. Avec ce poste, Dakar recevait quotidiennement le bulletin de l'agence Havas et une revue de la presse française. La station de Dakar était aussi entendue dans l'ensemble des colonies de l'AOF<sup>279</sup>. Il est donc difficile de dater précisément le démarrage de la radiodiffusion dans certains territoires, car, parfois, les émissions avaient commencé avec des émetteurs dont ce n'était pas la fonction. C'est sans doute le cas en Guinée française avec « Radio-Banane » dont le rôle était de diffuser aux planteurs des informations sur les mouvements des navires bananiers ou le cours des matières premières<sup>280</sup>. La trace de cette pratique, à mi-chemin entre radiodiffusion et communication administrative, était encore visible sur les programmes de Radio-Dakar dans les années 1950, alors même que la station était vraiment devenue une station de radiodiffusion. Tous les jours

---

<sup>276</sup> Hélène Eck et Communauté des radios publiques de langue française, *La Guerre des ondes: histoire des radios de langue française pendant la Deuxième guerre mondiale*, Paris, France, Pays multiples, A. Colin, 1985, p. 106.

<sup>277</sup> ANOM, Contr//1320, Nettle Henri, *Premières constatations sur la SORAFOM et la radiodiffusion outre-mer*, Direction du contrôle, Ministère de la France d'outre-mer, 16 octobre 1957, p. 2.

<sup>278</sup> Saïdou Dia, *De la TSF coloniale à l'ORTS : évolution de la place et du rôle de la radiodiffusion au Sénégal (1911-1986)*, Thèse de Doctorat, Université de Bordeaux III, Bordeaux, 1987, p. 49-50.

<sup>279</sup> *Ibid.*, p. 51.

<sup>280</sup> Camara Bangaly, *De la « Radio banane » à la voix de la révolution. L'expérience radiophonique en Guinée*, Paris, L'Harmattan, 2017, p. 24.

à 7h45 et 12h était diffusé un « journal dicté à destination des postes de brousse », qui était distinct du journal parlé ou de la diffusion de nouvelles brèves<sup>281</sup>.

Les trois vraies premières stations de radiodiffusion qui étaient en fonctionnement avant la Seconde Guerre mondiale étaient issues d'initiatives diverses<sup>282</sup>. À Brazzaville, capitale de la fédération d'Afrique Équatoriale française (AÉF) située dans le Moyen-Congo, c'est en 1936 que la station a été fondée par des amateurs en dehors de toute autorisation officielle. Un Européen, Boilleau et un ami pharmacien, Bizet, membres du club Caïman, fondent alors un poste dénommé Radio-Club<sup>283</sup>. Au moment où Brazzaville devint la capitale de l'Afrique française libre en 1940, cette mini-station locale était animée par des passionnés et émettait des nouvelles et des disques à destination des broussards<sup>284</sup>. Cette initiative locale est à mettre en lien avec celles des colons portugais du Mozambique et de l'Angola qui formèrent également des radio-clubs dans les années 1930. Certains furent à la base de puissantes stations privées que l'on pouvait entendre dans toute l'Afrique centrale comme la Rádio Clube Moçambique (RCM) lancée en 1933<sup>285</sup>. Cependant, la station fut très rapidement placée sous le contrôle du gouverneur de l'AÉF et les deux autres stations en fonctionnement lors de l'entrée en guerre (Dakar et Tananarive) étaient des initiatives de l'administration coloniale. Madagascar possédait une station depuis le 26 avril 1931<sup>286</sup>. Elle émettait 13 heures par semaine de la musique et des informations en français et en malgache. La radio était déjà utilisée comme un moyen de renforcer la colonisation auprès des cadres malgaches<sup>287</sup>. Radio-Dakar démarra ses émissions en septembre 1939, alors que la guerre commençait<sup>288</sup>.

Ainsi, dès le début, à l'exception d'une initiative privée, la radio dans les colonies françaises relevait clairement du domaine de l'État colonial. Elle avait commencé de fonctionner dans les colonies françaises d'Afrique mais à petite échelle ; la Seconde Guerre mondiale donna une impulsion à son développement.

---

<sup>281</sup> IFAN Dakar, P183 Bis, Dossier Programmes de la radiodiffusion d'AOF 1950-1957, « Radio-Dakar », programme du 14 au 27 janvier 1951, p. 1.

<sup>282</sup> ANOM, Contr/1320, Nette Henri, *Premières constatations sur la SORAFOM et la radiodiffusion outre-mer*, Direction du contrôle, Ministère de la France d'outre-mer, 16 octobre 1957, p. 4.

<sup>283</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, *op. cit.*, p. 13.

<sup>284</sup> H. Eck et Communauté des radios publiques de langue française, *La Guerre des ondes*, *op. cit.*, p. 106.

<sup>285</sup> Nelson Ribeiro, « Colonisation Through Broadcasting: Radio Clube de Moçambique and the Promotion of Portuguese Colonial Policy, 1932-1964 » dans *Media and the Portuguese Empire*, s.l., Palgrave Macmillan, Cham, 2017, p. 180-181.

<sup>286</sup> F. Bebey, *La radiodiffusion en Afrique Noire*, *op. cit.* p. 33.

<sup>287</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, *op. cit.*, p. 13.

<sup>288</sup> F. Bebey, *La radiodiffusion en Afrique Noire*, *op. cit.*, p. 34.

### 3. *Des populations sensibilisées à la radio par les déchirements de la Seconde Guerre mondiale*

La Seconde Guerre mondiale a renforcé l'importance de la radio dans l'ensemble des parties du globe. Comme l'ont souligné Pierre Albert et André-Jean Tudesq, la guerre et ses lendemains peuvent être considérés comme l'apogée de la radiodiffusion. En effet, ce média a montré sa supériorité sur la presse écrite soumise plus facilement à la censure. La radio ignorant les frontières fut le seul média pluraliste à la disposition des citoyens de l'Europe occupée. Elle prit, comme la guerre, des dimensions mondiales ; elle devait ainsi pénétrer davantage dans les continents d'Asie et d'Afrique qu'elle n'avait jusqu'alors qu'effleurés<sup>289</sup>. La radio fut en effet utilisée par les différents belligérants pour mobiliser les populations africaines dans leurs combats, ce qui lui a valu une attention particulière des gouvernements<sup>290</sup>.

La montée des tensions internationales en 1938-1939 a provoqué un renforcement des installations radiophoniques outre-mer. Le fonctionnement de Radio-Tananarive fut amélioré au début de la guerre<sup>291</sup> et c'est en 1939 qu'a été fondée Radio-Dakar<sup>292</sup>. Mais c'est avec la défaite de la France en mai-juin 1940 suivie de la fracturation de l'empire français africain, que la radio est devenue un enjeu stratégique en Afrique. En août 1940, l'AÉF et le Cameroun se rallièrent au général de Gaulle. Cet ensemble de territoires permit de donner une force militaire et une souveraineté à la France libre. L'empire colonial occupa ainsi une place importante dans la libération de la France et dans l'affirmation d'un pays souverain et indépendant de ses alliés. Dans cet ensemble, le gouverneur Felix Éboué et son conseiller Henri Laurenti accrurent l'exploitation coloniale de l'AÉF (levée de troupes, travail forcé...) et menèrent en échange une politique favorable aux élites colonisées<sup>293</sup>.

Cependant, l'AOF et Madagascar restèrent sous l'autorité du gouvernement de Vichy. Or, face à la défaite et à l'occupation, le régime du Maréchal Pétain présenta l'empire comme un atout pour relever la puissance de la France. Des politiques de développement et d'industrialisation furent préparées (création d'un Fonds de solidarité pour l'Afrique sub-saharienne, plan décennal de développement)<sup>294</sup>. Enfin, les principes de la Révolution nationale furent appliqués

---

<sup>289</sup> Albert Pierre et Tudesq André-Jean, *Histoire de la radio-télévision*, 5e édition., Paris, Presses universitaires de France, 1996, p. 48.

<sup>290</sup> *Ibid.*, p. 49.

<sup>291</sup> F. Bebey, *La radiodiffusion en Afrique Noire*, *op. cit.*, p. 33.

<sup>292</sup> Saïdou Dia, *De la TSF coloniale à l'ORTS : évolution de la place et du rôle de la radiodiffusion au Sénégal (1911-1986)*, Thèse de Doctorat, Université de Bordeaux III, Bordeaux, 1987, p.61.

<sup>293</sup> Blanc Guillaume et Delboé Clara, *Décolonisations: histoires situées d'Afrique et d'Asie (XIXe-XXIe siècle)*, Paris, Points, 2022, p. 113-114.

<sup>294</sup> Bernard Droz, *Histoire de la décolonisation au 20ème siècle*, Paris, Seuil, 2006, p. 83.

avec zèle<sup>295</sup>. L'idéal d'assimilation de la III<sup>e</sup> République fut abandonné. L'indigène était présenté comme un être primitif, rural et manuel qu'il ne fallait pas chercher à élever. Comme en métropole, le régime prôna le retour à la terre, à l'artisanat, le respect des coutumes et des élites traditionnelles<sup>296</sup>.

Ainsi, les colonies sont devenues un enjeu stratégique et idéologique entre le gouvernement de Vichy et la France libre et la radio fut engagée dans cet affrontement<sup>297</sup>. Radio-Dakar, qui démarra vraiment ses émissions en décembre 1940<sup>298</sup> (derrière Pierre Boisson, le gouverneur général de l'AOF<sup>299</sup>) et Radio-Tananarive, (placée sous l'autorité des gouverneurs Léon Cayla puis Armand Annet<sup>300</sup>), étaient la « voix » du régime de Vichy en Afrique. Elles engagèrent une véritable « guerre des ondes » avec la France libre et ses radios<sup>301</sup>. Des recherches historiques des années 1990 et du début des années 2000 ont montré à quel point les parties de l'empire restées sous le contrôle de Vichy ont cherché à appliquer les principes de la Révolution nationale<sup>302</sup>. En AOF, la radio fut clairement utilisée pour mobiliser les populations dans cet objectif. C'est ce que montrent les programmes de Radio-Dakar étudiés grâce au journal quotidien *Paris-Dakar*, principalement destiné au lectorat européen, appartenant au groupe de presse de Charles Breteuil<sup>303</sup>.

La mobilisation passait d'abord par l'appel à la participation des ressources locales. Le 2 janvier 1942, par exemple, Radio-Dakar faisait passer une annonce dans *Paris-Dakar* : « tous les amateurs de TSF ont suivi avec sympathie les efforts que depuis 6 mois Radio-Dakar entreprend [...]. En 1942, Radio-Dakar entend faire mieux encore et pour cela [fait] appel à la collaboration de tous ». La station sollicite les bonnes volontés dans les domaines littéraire, scientifique, social, politique et artistique : « que les poètes envoient, ou mieux, viennent lire au micro leurs vers ou leurs essais ! Que les musiciens, les chanteurs, les bons diseurs proposent des programmes<sup>304</sup> ». *Radio Jeunesse*, une des émissions les plus innovantes du régime de Vichy en matière de radiodiffusion<sup>305</sup> a même été adaptée à l'AOF. Cette émission a été fondée en

---

<sup>295</sup> Pierre Ramognino, « L'Afrique de l'Ouest sous le proconsulat de Pierre Boisson (juin 1940-juin 1943) » dans Jacques Cantier et Eric T. Jennings (dir.), *L'Empire colonial sous Vichy*, Paris, Odile Jacob, 2004, p. 79.

<sup>296</sup> B. Droz, *Histoire de la décolonisation au 20<sup>ème</sup> siècle*, op. cit., p. 83.

<sup>297</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, op. cit., p. 17.

<sup>298</sup> Marie-Soleil Frère, *Journalismes d'Afrique*, Paris, De Boek, 2016, p. 51.

<sup>299</sup> P. Ramognino, « L'Afrique de l'Ouest sous le proconsulat de Pierre Boisson (juin 1940-juin 1943) », art cit., p. 72.

<sup>300</sup> B. Droz, *Histoire de la décolonisation au 20<sup>ème</sup> siècle*, op. cit., p. 84.

<sup>301</sup> M.-S. Frère, *Journalismes d'Afrique*, op. cit., p. 51.

<sup>302</sup> Jacques Cantier et Eric T. Jennings (dir.), *L'Empire colonial sous Vichy*, Paris, Odile Jacob, 2004, p.7-8.

<sup>303</sup> M.-S. Frère, *Journalismes d'Afrique*, op. cit., p. 45.

<sup>304</sup> IFAN Dakar, P 623, « Aux auditeurs de Radio-Dakar », *Paris-Dakar*, 2 janvier 1942.

<sup>305</sup> H. Eck et Communauté des radios publiques de langue française, *La Guerre des ondes*, op. cit., p. 51.

France sous l'initiative du Commissariat à la Jeunesse. Elle concrétisait la volonté du nouveau régime de séduire et de mobiliser les jeunes en les mettant en avant. Diffusée quotidiennement, elle donnait la parole à de jeunes gens qui discutaient de bricolages, de cuisine, de travail et d'études. Cette émission était animée par de jeunes talents comme Claude Roy, Pierre Barbier et surtout Pierre Schaeffer<sup>306</sup>. Ainsi, l'émission *Radio jeunesse* lancée à Dakar en janvier 1942 appelait, comme en métropole, à la participation de jeunes talents. Le 2 mars les programmes de Radio-Dakar proclamaient :

« Jeune ! Haine du laid, amour du beau : viens donc bâtir les temps nouveaux avec Radio-Dakar-Jeune. Jeune ! Que ce soit suggestion ou critique, quand on est courageux on s'explique au micro de Radio-Dakar !<sup>307</sup>».

Cette émission était-elle destinée à un public de jeunes Blancs ? Les programmes ne permettent pas de le déterminer. Cependant, les travaux de Ruth Ginio sur la mobilisation des populations africaines d'AOF sous le régime de Vichy permettent de penser que les jeunes Noirs étaient concernés. En effet, à la même époque (1942), l'administration avait lancé *Dakar-Jeunes*, un supplément de *Paris-Dakar* dont le but était de diffuser les messages de la Révolution nationale auprès de l'élite africaine occidentalisée<sup>308</sup>. Radio-Dakar servit également de relais à la politique de mobilisation des anciens combattants que s'était fixée le gouverneur général Pierre Boisson. Celui-ci avait donné en AOF une importance particulière à la Légion Française des Combattants et à son service d'ordre, le Service d'Ordre de la Légion (SOL)<sup>309</sup>. En métropole, cette puissante organisation, que le régime de Vichy souhaitait utiliser pour mettre en place les mots d'ordre de la Révolution nationale, possédait son émission quotidienne de 5 minutes depuis mai 1941<sup>310</sup>. L'AOF possédait en 1942 une version locale de ce programme : chaque samedi à 20 h 15 était diffusée *Chronique de la Légion d'Afrique noire*<sup>311</sup>. Il est très probable que les Africains aient été les cœurs de cible de cette émission. Ruth Ginio souligne ainsi que l'administration vichyste visait particulièrement par sa propagande les anciens combattants ; elle craignait en effet ces anciens soldats, témoins de la déroute, qui avaient pu être exposés à

---

<sup>306</sup> *Ibid.*

<sup>307</sup> IFAN Dakar, P 623, « Jeune ! », *Paris-Dakar*, 2 mars 1942.

<sup>308</sup> Ruth Ginio, « La propagande impériale de Vichy » dans Jacques Cantier et Eric T. Jennings (dir.), *La propagande coloniale sous Vichy*, Paris, Odile Jacob, 2004, p. 129.

<sup>309</sup> P. Ramognino, « L'Afrique de l'Ouest sous le proconsulat de Pierre Boisson (juin 1940-juin 1943) », art cit., p. 79-81.

<sup>310</sup> H. Eck et Communauté des radios publiques de langue française, *La Guerre des ondes*, op. cit., p. 51.

<sup>311</sup> IFAN Dakar, P 623, « Radio-Dakar, programme de la semaine », *Paris-Dakar*, 28 mars 1942.

la propagande allemande ou alliée<sup>312</sup>. De même la fanfare du 7<sup>e</sup> Régiment de Tirailleurs Sénégalais passait parfois à l'antenne pour diffuser de la musique militaire<sup>313</sup>. La station s'engageait aussi dans l'affrontement avec l'AÉF et le Cameroun dominés par les Français libres. Ainsi, en 1942 *Les nouvelles des familles pour nos auditeurs de l'AÉF et du Cameroun* passaient tous les mardis à 21 h 15<sup>314</sup>. Ce genre d'émissions avait été utilisé par tous les belligérants pour attirer des auditeurs du camp adverse sur leurs ondes et participer ainsi à la démoralisation de l'ennemi. Les soviétiques utilisèrent ainsi les prisonniers allemands dans des émissions destinées à leurs familles<sup>315</sup>. Le samedi soir à 21 heures étaient diffusées des *Émissions en langue arabe*<sup>316</sup> dont le contenu n'était jamais précisé. Néanmoins, l'administration de Pierre Boisson cherchait à toucher les anciens combattants au travers de l'Islam et des autorités musulmanes légitimes pour convaincre que les idées de la Révolution nationale entraient en concordance avec les préceptes musulmans<sup>317</sup>. Il est donc tout à fait possible que ces *Émissions en langue arabe* visaient les Africains d'AOF. Il ne fait guère de doute que leur contenu devait être imprégné d'antigaullisme, d'anglophobie et d'antisémitisme. En métropole, les émissions de la Légion ont ainsi justifié en 1940 et 1941 le statut des Juifs ; elles mettaient en avant les jeunes, les travailleurs, les « petits » contre les partis politiques, les Francs-maçons, les communistes et les capitalistes<sup>318</sup>. La tonalité vichyste de Radio-Dakar perdura, même après le débarquement anglo-américain au Maroc de novembre 1942<sup>319</sup>. En effet, avec le soutien de Roosevelt, Pierre Boisson s'accrocha au pouvoir, préféra Darlan puis Giraud à de Gaulle et ne quitta l'AOF que le 23 juin 1943 (la législation antisémite et antimaçonnique ne fut abolie qu'en février-mars)<sup>320</sup>.

Enfin, Saïdou Dia rapporte un récit de Mamadou Talla, un des pionniers africains de la radio en AOF<sup>321</sup>. Né en 1930 à Kanel dans le nord-est du Sénégal<sup>322</sup>, il racontait que, pendant la guerre, des postes radios à batterie avaient été vendus en priorité aux six chefs de province de la colonie. Autochtones, ils étaient les conseillers privés du gouverneur et des relais de son pouvoir. Pour Saïdou Dia, leur équipement en radio s'expliquait par la place de « leader

<sup>312</sup> R. Ginio, « La propagande impériale de Vichy », art cit., p. 132-133.

<sup>313</sup> IFAN Dakar, P 623, « Radio-Dakar », *Paris-Dakar*, 5-6 et 9 janvier 1942.

<sup>314</sup> IFAN Dakar, P 623, « Radio-Dakar », *Paris-Dakar*, 14 mars 1942.

<sup>315</sup> P. Albert et A.-J. Tudesq, *Histoire de la radio-télévision, op. cit.*, p. 47.

<sup>316</sup> IFAN Dakar, P 623, « Radio-Dakar, programme de la semaine », *Paris-Dakar*, 28 mars 1942.

<sup>317</sup> R. Ginio, « La propagande impériale de Vichy », art cit., p. 133.

<sup>318</sup> H. Eck et Communauté des radios publiques de langue française, *La Guerre des ondes, op. cit.*, p. 51.

<sup>319</sup> *Ibid.*, p. 105.

<sup>320</sup> Eric T. Jennings, *La France libre fut africaine*, Paris, Perrin Ministère de la Défense, 2014, p.84.

<sup>321</sup> Ce personnage important sera plus amplement présenté dans les prochains chapitres.

<sup>322</sup> Archives Privées de Guy Breton, Dossier Fichier des stagiaires du Studio-École, Mamadou Talla, fiche n°348, 1955-1956, AP/2, Mali.



d'opinion » qu'occupaient ces chefs et par leur rôle privilégié dans le système d'information. Plus tard, les commandants de cercles obtinrent aussi un poste<sup>323</sup>. Le témoignage de Mamadou Talla ne permet pas de savoir si c'est bien le régime de Vichy qui a distribué les postes ; cependant, il montre que la radio avait bien servi pendant la guerre à la mobilisation des populations par le truchement de leurs élites. Cette observation est confirmée par celle de Ruth Ginio qui a travaillé sur la propagande vichyste en AOF. Pour elle, le régime était conscient du faible accès des populations Africaines aux médias comme le cinéma, la presse ou la radio. Cependant, il cherchait à s'adresser à l'élite occidentalisée des grandes villes et surtout aux anciens combattants. Les vichystes espéraient que les troupes africaines démobilisées deviendraient, au moment de leur renvoi dans leurs foyers, un canal de communication efficace avec la population africaine rurale<sup>324</sup>.

Néanmoins, on peut se demander quel pouvait être l'impact de ces émissions sur les sociétés africaines ? En effet, si on regarde la grille des programmes, rien, à part les deux dernières émissions que nous venons de voir ne suggéraient que Radio-Dakar était située sur le continent africain. À aucun moment n'étaient utilisées les langues importantes de l'AOF ni même diffusées des émissions parlant spécifiquement de la situation dans cette fédération. Le vendredi, aucune émission destinée aux musulmans, religion largement répandue au Sénégal et en AOF, n'était organisée. La musique classique européenne était omniprésente : ainsi, dans la semaine du 29 juin au 4 juillet 1942, la soirée du lundi était réservée à Beethoven et le dimanche à 20 heures étaient diffusées des pièces de Wagner, Berlioz et Liszt<sup>325</sup>. Le reste du temps, la musique diffusée était de la « musique de danse » ou de la « musique variée ». Les émissions comme *Chronique de la vie française* (mercredi à 21 h et samedi à 20 h 15), des chroniques littéraires ou scientifiques ne rappelaient en rien la position africaine de la station<sup>326</sup>.

De même, l'appel aux volontaires (ou la diffusion de concerts « offerts ») n'était pas seulement un moyen pour le régime de Vichy de mobiliser l'auditoire, c'était une façon de pallier les difficultés financières de la station. Ainsi, elle comptait sur la générosité des artistes locaux : le jeudi 3 avril 1942 était prévu à 20 h 45 « un récital de Chopin [...] offert aux auditeurs de Radio-Dakar par Mme Jacquet Gras, premier prix au conservatoire<sup>327</sup> ». La Direction du « service information » du gouvernement général recrutait cependant du personnel salarié au niveau

---

<sup>323</sup> S. Dia, *De la TSF coloniale à l'ORTS : évolution de la place et du rôle de la radiodiffusion au Sénégal (1911-1986)*, op. cit., p. 74-75.

<sup>324</sup> Ruth Ginio, *La propagande impériale de Vichy*, s.l., Odile Jacob, 2004, p. 128.

<sup>325</sup> IFAN Dakar, P 623, « Radio-Dakar, programme de la semaine », *Paris-Dakar*, 29 juin 1942.

<sup>326</sup> *Ibid.*

<sup>327</sup> IFAN Dakar, P 623, « Radio-Dakar », *Paris-Dakar*, 1<sup>er</sup> avril 1942.

local, comme un régisseur d'émission (qui devait être bachelier), ou un speaker-rédacteur pour le journal parlé<sup>328</sup>. La pratique du recours à un personnel local non qualifié pour la radio avait d'ailleurs perduré à Radio-Dakar : en 1957 encore, le disothécaire et spécialiste de musique symphonique et lyrique de la station était un européen autodidacte<sup>329</sup> qui était en fait un mécanicien, chef du garage du gouvernement général<sup>330</sup>.

En face, les gaullistes utilisèrent d'abord les stations de Nairobi (Kenya) et d'Addis-Abeba (Ethiopie) pour s'adresser aux colonies soumises au maréchal Pétain<sup>331</sup>. Mais ils employèrent également les antennes de Radio-Accra au Gold-Coast avant que les Britanniques ne les empêchent en janvier 1943<sup>332</sup>. Une radio fut créée à Douala en 1941<sup>333</sup> mais c'est surtout sur les stations de Brazzaville que se concentrèrent les espoirs des gaullistes. En effet, Jean-Louis Crémieux Brillac, Hélène Eck et Charles-Louis Foulon ont montré que l'importance prise par Radio-Brazzaville était liée aux fortes tensions entre la France libre et les Alliés. À l'automne 1942, ces derniers avaient empêché les gaullistes de s'exprimer sur les ondes (en particulier de celles qui dépendaient de la Grande-Bretagne). Brazzaville devenait pour de Gaulle la seule station internationale sur laquelle il pouvait s'exprimer librement<sup>334</sup>. Dirigée par le journaliste Philippe Desjardins, les gaullistes utilisèrent, comme on l'a vu, les deux postes émetteurs disponibles à Brazzaville. L'ancien émetteur de radiotélégraphie des PTT fut transformé en émetteur international ondes courtes, qui pouvait être reçu, bien que faiblement, à Paris<sup>335</sup>. De Gaulle encouragea les journalistes de la station à adopter un ton très combatif envers le régime de Vichy et ses représentants outre-mer. Pierre Boisson et l'amiral Darlan étaient des cibles privilégiées et Radio-Brazzaville appelait les auditeurs d'AOF à rejoindre la France libre<sup>336</sup>. Les gaullistes l'utilisèrent aussi pour diffuser des émissions vers l'AÉF et Madagascar<sup>337</sup>.

L'importance croissante de l'AÉF et de Radio-Brazzaville conduisit la France libre à installer avec l'aide des Alliés une nouvelle station de grande puissance. Radio-Brazzaville, baptisée la « Voix de la France combattante », fut équipée d'un émetteur ondes courtes de 50 kW de

---

<sup>328</sup> IFAN Dakar, P 623, « A nos auditeurs », *Paris-Dakar*, 12 mars 1942.

<sup>329</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1810, Lettre de Bernard Lucas à Pierre Schaeffer, Dakar, 2 juillet 1956, p. 4.

<sup>330</sup> S. Dia, *De la TSF coloniale à l'ORTS : évolution de la place et du rôle de la radiodiffusion au Sénégal (1911-1986)*, *op. cit.*, p. 89.

<sup>331</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, *op. cit.*, p. 17.

<sup>332</sup> H. Eck et Communauté des radios publiques de langue française, *La Guerre des ondes*, *op. cit.*, p. 105.

<sup>333</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, *op. cit.*, p. 17.

<sup>334</sup> H. Eck et Communauté des radios publiques de langue française, *La Guerre des ondes*, *op. cit.*, p. 108.

<sup>335</sup> *Ibid.*, p. 106.

<sup>336</sup> *Ibid.*, p. 107.

<sup>337</sup> F. Bebey, *La radiodiffusion en Afrique Noire*, *op. cit.*, p. 47.

fabrication américaine. Un bâtiment de 150 mètres de long abritait les studios et l'émetteur. Cependant, le projet pris du retard et la nouvelle station fut inaugurée le 18 juin 1943<sup>338</sup>. Il s'agissait dès le départ d'un poste international destiné à toucher un public européen et à relayer la propagande de la France libre jusqu'en Europe<sup>339</sup>. Le succès de Radio-Brazzaville en métropole amena d'ailleurs les Allemands à créer une station pseudo-gaulliste : Brazzaville II<sup>340</sup>.

Même s'il reste de nombreux aspects à étudier (contenu des émissions, modalité de la réception), il est clair que les gaullistes et les vichystes cherchèrent à utiliser la radio pour toucher et mobiliser les populations africaines, la tonalité des programmes restant cependant très européenne. Or, comme André-Jean Tudesq le soulignait, les émissions touchaient l'élite africaine et les soldats, qui allaient jouer un rôle important dans la vie politique de l'après-guerre<sup>341</sup>. Ainsi, comme dans l'Afrique britannique, la guerre fut une période durant laquelle de nombreux Africains commencèrent à écouter la radio<sup>342</sup>. Cet intérêt amena d'ailleurs la BBC à créer pour la première fois en 1946 une émissions spécifiquement destinée à l'auditoire Ouest-Africain et en partie animée par des Africains, *Calling West Africa*<sup>343</sup> et, comme l'a souligné André-Jean Tudesq, dans l'ensemble des colonies africaines, les métropoles se soucièrent d'avantage d'utiliser la radio pour s'adresser à des populations auxquelles on avait demandé beaucoup pendant la guerre<sup>344</sup>. Ce renforcement de l'importance de la radio arrivait de plus à un moment de transformation de la domination coloniale et d'ébullition politique et sociale qui ouvraient de nouvelles possibilité de développement à ce média.

## B. Des sociétés en ébullition

À la fin des années 1940, les colonies d'AOF et d'AÉF possèdent le plus faible taux d'équipement en postes récepteurs d'Afrique (0,2 pour 1000 habitants) derrière l'Angola, le Congo Belge et les colonies anglaises<sup>345</sup>. Cependant, André-Jean Tudesq a montré que l'achat de récepteurs s'était développé après la guerre, en s'appuyant sur l'augmentation du nombre de

---

<sup>338</sup> H. Eck et Communauté des radios publiques de langue française, *La Guerre des ondes*, op. cit., p. 108.

<sup>339</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, op. cit., p. 17.

<sup>340</sup> Anne Bouchez-Trifunovic, Karine Le Bail et Aurélie Luneau, « La guerre des ondes » dans *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature, 1999, p. 39.

<sup>341</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, op. cit., p. 18.

<sup>342</sup> Caroline Ritter, *Imperial Encore: The Cultural Project of the Late British Empire*, Oakland, California, University of California Press, 2021, p. 80.

<sup>343</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, op. cit., p. 18.

<sup>344</sup> *Ibid.*, p. 18.

<sup>345</sup> Selon les enquêtes de l'UNESCO : *Ibid.*

vendeurs de matériels radio au début des années 1950<sup>346</sup>, prouvant ainsi un intérêt croissant des populations pour le média. En effet, dans le contexte de l'après-Seconde-Guerre mondiale, plusieurs facteurs, au sein des sociétés africaines, créaient un climat favorable au développement de la radio.

On assistait d'abord, depuis les années 1920 à un accroissement rapide de la population urbaine. Provoqué par l'accroissement naturel et par l'exode rural, l'urbanisation profita aux capitales et aux grandes villes portuaires comme Abidjan, Brazzaville, Dakar ou Tananarive<sup>347</sup>. Cette évolution est intéressante car, jusqu'à la démocratisation du transistor au début des années 1960, les villes électrifiées étaient les seuls endroits dans lesquelles on pouvait écouter facilement la radio. En effet, comme on l'a vu, les récepteurs à lampes nécessitaient le plus souvent un raccordement au réseau électrique. Les modèles de radio à lampe sur batterie existaient mais ils étaient coûteux et difficiles à utiliser<sup>348</sup>. Ainsi que l'a écrit Odile Goerg à propos du cinéma<sup>349</sup>, la radio était un des éléments marquant de l'urbanité dans l'Afrique de l'après-Guerre. Elle touchait principalement les populations urbaines, instruites et aisées<sup>350</sup>. Mais, les mélanges de populations provoqués par l'urbanisation ainsi que la densité et la promiscuité avaient permis une sensibilisation assez large des habitants au nouveau média. Francis Bebey, homme de radio et musicien camerounais ayant passé son enfance dans les années 1930 et 1940 à Douala, se rappelait ainsi :

« Je me souviens du temps où les habitants de mon quartier [...] tendaient l'oreille pour écouter ce qui se disait à la radio. Je dis bien qu'ils tendaient l'oreille, car il ne s'agissait pas pour eux d'écouter un poste se trouvant dans leur chambre, mais de profiter de celui d'un autre. Ce dernier était un Européen. Il avait fait entourer sa maison d'une double haie d'hibiscus [...] afin d'en rendre l'accès difficile. Il possédait un récepteur donnant une musique merveilleuse, et parlant toujours assez fort pour que tout l'entourage puisse en profiter<sup>351</sup>. »

---

<sup>346</sup> *Ibid.*, p. 26.

<sup>347</sup> Hélène D'Almeida-Topor, *L'Afrique au 20ème siècle*, Paris, Armand Colin, 1999, p.108.

<sup>348</sup> Pierre Schaeffer, *Les antennes de Jéricho*, Paris, Stock, 1979, p. 159.

<sup>349</sup> Odile Goerg, *Fantomas sous les tropiques, aller au cinéma dans l'Afrique coloniale*, Paris, Vendémiaire, 2015, p. 129.

<sup>350</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, *op. cit.*, p. 38.

<sup>351</sup> F. Bebey, *La radiodiffusion en Afrique Noire*, *op. cit.*, p. 10-11.

Les populations furent aussi sensibilisées à l'existence de la radio par l'installation de systèmes de *public address* (système de haut-parleurs qui diffusaient la radio dans des lieux publics : marché, places, rues...) dans certaines grandes métropoles. Ainsi, à Léopoldville au Congo Belge, un réseau de ces points d'écoute publics permit de faire connaître à un auditoire étendu la radio et ses contenus<sup>352</sup>.

Or le développement nouveau de la radio arrivait à un moment d'effervescence politique inconnu depuis la fin de la conquête coloniale. Comme l'a noté Frederick Cooper, la Seconde Guerre mondiale avait éclaté alors que l'Afrique connaissait de grandes transformations sociales liées au développement des villes et d'activités industrielles. Les conséquences de la crise de 1929 et le carcan des politiques coloniales étaient à l'origine d'une intense agitation, « l'ère des grèves générales », qui agita l'ensemble des empires en Afrique des années 1930 à la fin des années 1940<sup>353</sup>. À la fin de la guerre, l'affaiblissement des puissances coloniales, la volonté d'obtenir des réformes et des avantages politiques et matériels suite aux efforts consentis conduisirent à une flambée d'actions contestataires<sup>354</sup> dans l'ensemble de l'Afrique. Un grand nombre de syndicats, d'associations et de partis politiques furent alors fondés<sup>355</sup>. Pour ces organisations nouvelles, l'information avait un rôle fondamental : l'épanouissement rapide de la vie politique fut accompagné par la naissance d'une multitude de journaux liés à des partis politiques ou à des syndicats<sup>356</sup>.

Dans l'empire français, ce phénomène toucha particulièrement des pays comme le Sénégal, le Dahomey ou le Cameroun (*Le Flambeau* et *La Voix du peuple camerounais*, organe de l'Union des populations camerounaises)<sup>357</sup> dans lesquels une presse existait déjà avant-guerre. Mais ce mouvement gagnait également les zones plus enclavées de l'AOF ou de l'AÉF. Ainsi, de nombreux journaux furent fondés au Moyen-Congo<sup>358</sup> mais aussi en Guinée (*Coup de bambou* puis *La Liberté* en lien avec le parti démocratique de Guinée), au Soudan Français<sup>359</sup> et en Haute-Volta<sup>360</sup> (où une dizaine de titres apparurent dont *L'Observateur*)<sup>361</sup>. La presse écrite joua

---

<sup>352</sup> Charlotte Grabli, « La ville des auditeurs : radio, rumba congolaise et droit à la ville dans la cité indigène de Léopoldville (1949-1960) », *Cahiers d'études africaines*, 2019, vol. 1, n° 233, p. 10.

<sup>353</sup> F. Cooper, *L'Afrique depuis 1940*, op. cit., p. 73.

<sup>354</sup> H. D'Almeida-Topor, *L'Afrique au 20ème siècle*, op. cit., p. 181.

<sup>355</sup> *Ibid.*, p. 182-196.

<sup>356</sup> Marie-Soleil Frère, *Journalismes d'Afrique*, Paris, De Boeck, 2016, p. 54.

<sup>357</sup> *Ibid.*, p. 57.

<sup>358</sup> République du Congo ou Congo-Brazzaville actuel.

<sup>359</sup> République du Mali actuelle.

<sup>360</sup> République du Burkina-Faso actuelle.

<sup>361</sup> André-Jean Tudesq, *Feuilles d'Afrique : étude de la presse de l'Afrique sub-saharienne*, Talence, Editions de la maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 1995, p. 54-55.

un rôle important dans l'émergence des leaders des indépendances. Senghor utilisa *La condition humaine* pour contrôler l'évolution du Parti progressiste sénégalais, Houphouët-Boigny était le rédacteur de *l'Afrique noire* avant l'indépendance<sup>362</sup>. Comme l'a souligné Marie-Soleil Frère, la presse dans les colonies francophones s'inscrivait d'emblée dans une logique partisane et électorale, aux mains de petits groupes d'intellectuels aux ambitions plus politiques qu'économiques<sup>363</sup>. Cette presse s'en prenait à l'administration coloniale, à ses pratiques violentes et répressives, aux insuffisances du système éducatifs<sup>364</sup>... Malgré son faible tirage, les informations qu'elle véhiculaient étaient diffusées par des lecteurs dans les quartiers et les villages, ce qui lui donnait un écho et la rendait redoutable aux yeux de l'administration<sup>365</sup>.

Il existait donc, chez les Africains de l'époque un besoin et un désir d'information que la radio pouvait contribuer à satisfaire si on prend en compte le fait que les journaux étaient tirés en très peu d'exemplaires et qu'une part importante de la population ne pouvait ni les acheter, ni les lire en raison de l'analphabétisme et de l'utilisation du français, langue alors seulement comprise par une infime minorité de la population<sup>366</sup>. Ce souhait d'être informé avait été bien perçu par les autorités françaises. En 1949, lorsque pour la première fois la question de la création d'une radio pour la France d'outre-mer fut abordée dans une assemblée française souveraine (au Conseil de la République, le Sénat du début de la IV<sup>e</sup> République), le sénateur de Mauritanie, Yvon Razac, bon connaisseur du terrain colonial<sup>367</sup>, soulignait que la future radiodiffusion de l'Union française<sup>368</sup> aurait à s'adresser à un nombre restreint d'auditeurs mais « formés d'Européens et d'autochtones évolués » qui constituaient un public « particulièrement exigeant ». Il insistait pour que les informations ne soient pas « estompées » ou distribuées au « compte-goutte ». Pour Yvon Razac, il était nécessaire, par exemple, que la discussion par le Parlement et l'assemblée de l'Union française de certains textes concernant l'outre-mer soient bien retransmis car ces débats étaient « passionnément suivis par l'opinion publique locale<sup>369</sup> » ; enfin, la radio était aussi désirée par les populations africaines les plus éduquées en

---

<sup>362</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, *op. cit.*, p. 65.

<sup>363</sup> M.-S. Frère, *Journalismes d'Afrique*, *op. cit.*, p. 45.

<sup>364</sup> *Ibid.*, p. 44.

<sup>365</sup> *Ibid.*, p. 43.

<sup>366</sup> *Ibid.*, p. 67.

<sup>367</sup> [https://www.senat.fr/senateur-4eme-republique/razac\\_yvon0415r4.html](https://www.senat.fr/senateur-4eme-republique/razac_yvon0415r4.html), consulté le 17/02/2022.

<sup>368</sup> Nom officiel pris par l'empire colonial à partir de 1946.

<sup>369</sup> *Journal officiel de la République française, débats parlementaires, Conseil de la République*, Paris, 1949, p. 2768.

particulier les jeunes et les fonctionnaires, qui souhaitaient l'utiliser pour se cultiver et progresser professionnellement<sup>370</sup>.

Il y avait donc, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, un réel désir de radio et d'information parmi les populations des colonies françaises. En raison de l'agitation politique et de l'émergence d'une presse contestataire, le contrôle et la diffusion de l'information devenaient un enjeu plus important entre l'administration et les Africains politisés. La radio pouvait servir à l'État colonial de contrepoids pour répondre et nuancer les accusations de la presse partisane. Elle pouvait de plus s'insérer dans les réformes engagées pendant la guerre pour transformer l'Empire.

### C. Une politique coloniale nouvelle mais ambiguë

Avant même la fin de la Seconde Guerre mondiale, le général de Gaulle et les autorités de la France libre étaient conscients qu'une réorganisation de l'Empire sur des bases plus justes était nécessaire<sup>371</sup>. Ils engagèrent donc un certain nombre de réformes destinées à rénover la domination coloniale et dans lesquelles la création d'un réseau de radiodiffusion pouvait s'insérer. Cependant, les transformations introduites étaient loin de modifier en profondeur le système colonial et constituèrent ce que Tony Chafer a qualifié de « programme de réformes conservateur<sup>372</sup> ». Ces orientations marquèrent le développement ultérieur de la radio.

Dès 1943, la France Libre, sous la pression des Alliés et des élites africaines, prépara un programme de réformes qui visait avant tout au maintien de l'empire français en Afrique<sup>373</sup>. La conférence de Brazzaville en janvier 1944 puis les travaux de l'Assemblée nationale Constituante en France (1945-1946) annonçaient des changements. En quelques mois, les syndicats furent autorisés (7 août 1944), l'indigénat fut aboli (22 décembre 1945), la liberté d'association fut introduite (13 mars et 16 avril 1946) ainsi que le droit de réunion (11 avril 1946)<sup>374</sup>. Par la loi du 7 mai 1946 (loi Lamine Guèye), la citoyenneté, même si elle restait en grande partie théorique, était étendue à tous les résidents de l'Union française<sup>375</sup>. Ainsi, chaque colonie pourrait élire des députés qui les représenteraient à Paris. Dès 1945 une dizaine

---

<sup>370</sup> *Ibid.*

<sup>371</sup> B. Droz, *Histoire de la décolonisation au 20ème siècle*, op. cit., p. 90.

<sup>372</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, op. cit., p. 67.

<sup>373</sup> *Ibid.*, p. 63 et 65.

<sup>374</sup> *Ibid.*, p. 63.

<sup>375</sup> *Ibid.*

d'Africains furent élus à l'Assemblée nationale<sup>376</sup>. La nouvelle Constitution transforma les colonies en territoires d'outre-mer (TOM)<sup>377</sup> et l'Empire en Union française<sup>378</sup>. Enfin, le décret du 27 septembre 1946 rendait applicable aux territoires relevant du ministère de la France d'Outre-mer l'ordonnance du 13 septembre 1945 sur la liberté de la presse. Les limitations de l'époque précédente dans les colonies étaient ainsi levées<sup>379</sup>. L'autorisation préalable, c'est-à-dire le contrôle avant publication, imposée à tous les journaux, même ceux des citoyens français, était supprimée, ainsi que l'interdiction de critiquer les autorités françaises et la possibilité d'interdire des livres ou des journaux venus de l'étranger<sup>380</sup>. Les libertés publiques et individuelles élargies participèrent largement à l'effervescence politique et intellectuelle que nous avons vue<sup>381</sup> et confortait ceux qui souhaitaient le développement de la radio.

Les réformes visaient aussi à préserver l'empire en le modernisant. Au lendemain d'une guerre menée contre le racisme nazi, la légitimité des puissances coloniales ne pouvait plus reposer sur les arguments traditionnels (le droit et le devoir pour les « races supérieures » de civiliser les « races inférieures<sup>382</sup> ») mais au contraire sur la capacité effective des métropoles de transformer et d'améliorer les conditions de vie des populations colonisées. C'est ce que Frederick Cooper a qualifié de « colonialisme de développement » ou « développementaliste »<sup>383</sup>. La création du Fonds de Développement économique et social (FIDES) en 1946, qui établissait le principe d'un financement métropolitain pour le développement colonial<sup>384</sup>, était aussi un facteur favorable au développement de la radio. La loi du 30 avril 1946, qui avait donné naissance à ce fonds, fut d'ailleurs utilisée plus tard pour financer la radio<sup>385</sup>. Ses dispositions ont permis la fondation de la SORAFOM<sup>386</sup>. Cette loi ne citait pas explicitement les médias comme outil de développement en Afrique ; cependant, son article premier stipulait que les plans de développement devaient transformer les territoires

---

<sup>376</sup> F. Cooper, *L'Afrique depuis 1940*, op. cit., p. 84.

<sup>377</sup> M.-S. Frère, *Journalismes d'Afrique*, op. cit., p. 53.

<sup>378</sup> B. Droz, *Histoire de la décolonisation au 20ème siècle*, op. cit., p. 98.

<sup>379</sup> André-Jean Tudesq, *Feuilles d'Afrique Etude de la presse en Afrique sub-saharienne*, Talence, Editions de la maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 1995, p. 49.

<sup>380</sup> Le décret du 4 août 1921 précisait les principales restrictions en matière de liberté de la presse et de liberté d'expression : M.-S. Frère, *Journalismes d'Afrique*, op. cit., p. 43.

<sup>381</sup> Marie-Soleil Frère, *Journalismes d'Afrique*, Paris, De Boek, 2016, p. 53.

<sup>382</sup> Discours de Jules Ferry à l'Assemblée nationale, 28 juillet 1885 : <https://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/histoire/grands-discours-parlementaires/jules-ferry-28-juillet-1885>, consulté le 21/02/2022.

<sup>383</sup> F. Cooper, *L'Afrique depuis 1940*, op. cit., p. 75-76.

<sup>384</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, op. cit., p. 72.

<sup>385</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, op. cit., p. 26.

<sup>386</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1957, Radiodiffusion de la France d'outre-mer, Imprimerie commerciale, Yvetot, 1957 (?), p. 7.



d'outre-mer en « pays modernes pour tout ce qui [concernait] leur équipement public et privé » et ainsi « satisfaire aux besoins des populations autochtones et de généraliser les conditions les plus favorables à leur progrès social<sup>387</sup> ». En 1948, le développement de la radio apparaissait effectivement comme un des objectifs dans le premier rapport de la Commission de modernisation des territoires d'outre-mer<sup>388</sup>. Ce rapport était le prélude au premier plan quadriennal de développement lancé en 1949, durant lequel plus de 320 milliards de francs furent dépensés en investissement (contre les 155 prévus au départ)<sup>389</sup>.

Cependant, ces réformes favorables aux populations d'outre-mer provoquèrent souvent la déception car elles s'accompagnaient du maintien des fondamentaux de la domination coloniale. Les recommandations de la conférence de Brazzaville promouvaient une assimilation politique qui devait passer par la représentation des colonies dans la future assemblée nationale. Mais les recommandations soulignaient paradoxalement l'importance de respecter les sociétés « traditionnelles », surtout en ce qui concernait les traditions familiales (polygamie). Or, cette acceptation en apparence pragmatique des particularismes des différents peuples était utilisée pour montrer qu'il était difficile, sinon impossible pour ces derniers de suivre les voies de développement des Européens et donc de s'assimiler<sup>390</sup>. Ainsi, le suffrage universel ne fut pas appliqué et le nombre de député d'outre-mer resta très bas, rapporté à la population qu'ils étaient censés représenter<sup>391</sup>. L'autonomie des colonies et l'évolution de l'empire vers un ensemble fédéral furent refusées (malgré l'évocation de ce thème dans les documents préparatoires de la conférence de Brazzaville et la mise au point d'un projet de fédération par les députés « autochtones » de la seconde constituante au cours de l'été 1946<sup>392</sup>) et le pouvoir restait concentré uniquement en métropole.

Comme l'a bien montré Bernard Droz, les dispositions de la Constitution du 23 octobre 1946 consacrées à l'Union française se montraient peu innovantes. Les institutions de l'Union n'avaient aucun pouvoir. L'Assemblée de l'Union française, composée pour moitié de représentants de la métropole et pour l'autre de représentant élus des territoires d'outre-mer et

---

<sup>387</sup> *Journal Officiel de la République française*, 1<sup>er</sup> mai 1946, Loi 46-860 tendant à l'établissement, au financement et à l'exécution de plans d'équipement et de développement des territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, p. 3655.

<sup>388</sup> *Premier rapport de la Commission de modernisation des Territoires d'outre-mer*, Paris, Présidence du Conseil, 1948, p. 121.

<sup>389</sup> C. Coquery-Vidrovitch et C.-R. Ageron, *Histoire de la France coloniale. III. Le déclin*, op. cit., p. 339.

<sup>390</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, op. cit., p. 66.

<sup>391</sup> F. Cooper, *L'Afrique depuis 1940*, op. cit., p. 84.

<sup>392</sup> B. Droz, *Histoire de la décolonisation au 20<sup>ème</sup> siècle*, op. cit., p. 97.

des États associés n'avait qu'un rôle purement consultatif. La conduite de l'Union appartenait donc au gouvernement français et à l'Assemblée nationale, seule habilitée à valider sous forme de loi les propositions de résolution adoptées par l'Assemblée de l'Union française. Malgré l'extension de la citoyenneté à tous, le droit de vote n'était pas universel (il ne l'est devenu qu'en 1956) et s'exerçait le plus souvent dans le cadre du double collège (une assemblée pour les colons, une assemblée pour les autochtones). Enfin, la Constitution proclamait (Titre X, article 85) la République une et indivisible, ce qui rendait impossible toute possibilité d'accès à l'indépendance pour les territoires d'outre-mer<sup>393</sup>.

Ce conservatisme colonial ne s'opposait cependant pas directement au développement des radios dans l'Afrique française. Les Britanniques, engagés comme les Français dans une politique de développement colonial visant au maintien de leur domination<sup>394</sup> développèrent un important réseau de radio dans leur empire africain.

#### D. L'exemple britannique

Au lendemain de la Seconde guerre mondiale, les Britanniques montrèrent que la radio, comme le cinéma, était un outil du « colonialisme de développement » en l'utilisant pour s'adresser au public africain. Cet effort n'était cependant pas dépourvu d'ambiguïtés.

##### 1. *Un modèle de radiodiffusion impériale*

La BBC était prise en exemple par ceux qui souhaitaient créer une radiodiffusion de l'Union française. En décembre 1949, le conseiller de la République du Gabon, Luc-Durand-Reville, défendait devant le Conseil de la République (le Sénat au début de la IV<sup>e</sup> République), un projet de résolution pour demander au gouvernement la création d'une radiodiffusion de l'Union française<sup>395</sup>. La BBC était présentée comme un modèle dont la France devait s'inspirer pour construire une radio impériale. Elle apparaissait à Luc Durand-Reville comme un exemple d'objectivité et d'apolitisme grâce à un statut qui empêchait la mainmise du pouvoir politique sur la radio<sup>396</sup>. Comme l'a écrit Renée Dickason, la Grande-Bretagne avait, dès la création de la BBC en 1927, opté pour une indépendance entre l'État et l'audiovisuel. Le but était de protéger le diffuseur de l'intervention du pouvoir<sup>397</sup>. En effet, avec la Charte royale de 1927, la

---

<sup>393</sup> *Ibid.*, p. 97-98.

<sup>394</sup> F. Cooper, *L'Afrique depuis 1940*, op. cit., p. 100.

<sup>395</sup> *Journal officiel de la République française, débats parlementaires, Conseil de la République*, op. cit., p. 2765.

<sup>396</sup> *Ibid.*, p. 2767.

<sup>397</sup> Renée Dickason, *Radio et télévision britanniques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, p.130.

BBC était devenue une entreprise publique (*public corporation*) indépendante et bénéficiant d'un monopole, sans être un organisme étatique<sup>398</sup>. En effet, elle était financée par les redevances<sup>399</sup> et ses employés n'étaient pas des fonctionnaires, ce qui leur assurait une liberté appréciable face aux ingérences politiques. Le directeur était choisi par un conseil d'administration dont les membres étaient nommés par le gouvernement ; cependant, la personnalité de John Reith, premier *Director-General*, installa une tradition d'indépendance et de neutralité vis-à-vis des pouvoirs politiques et religieux<sup>400</sup>.

La BBC était aussi mise en avant par Luc-Durand-Reville, car elle n'avait pas sacrifié la radiodiffusion vers l'outre-mer. En effet, selon le conseiller de la République du Gabon, l'*Overseas service* de la BBC absorbait 35% du budget total de la Corporation<sup>401</sup>. Cela lui permettait d'être audible partout dans le monde et d'émettre 24 heures sur 24, de payer des reportages lointains et d'employer 160 journalistes (contre 20 pour le service équivalent en France)<sup>402</sup>. En effet, la BBC avait développé un important service destiné à l'empire britannique et aux auditeurs étrangers. Dès 1931, elle avait organisé en son sein un Empire Department qui agissait en collaboration avec le Colonial Office et le Dominion Office<sup>403</sup>. Ce département donna naissance à l'Empire Service en 1932 mais ses émissions étaient essentiellement destinées aux expatriés et aux populations blanches de culture britannique dans l'empire<sup>404</sup>. Or, comme l'a bien montré Caroline Ritter, à mesure que les colonies africaines devenaient autonomes (*self government*) et s'approchaient de l'indépendance, la BBC accentua ses efforts pour s'adresser spécifiquement aux auditeurs africains<sup>405</sup>. Dès 1945, le General Overseas Service (qui avait remplacé l'Empire Service) diffusait *Calling West Africa*, qui visait spécifiquement les auditeurs noirs<sup>406</sup>. Il fallut cependant attendre 1957 pour que la radiodiffusion internationale britannique utilise les langues africaines<sup>407</sup>.

---

<sup>398</sup> P. Albert et A.-J. Tudesq, *Histoire de la radio-télévision*, op. cit., p. 19.

<sup>399</sup> Chaque propriétaire de poste de radio devait payer une taxe (*fee*) à la BBC.

<sup>400</sup> R. Dickason, *Radio et télévision britanniques*, op. cit., p. 24.

<sup>401</sup> *Journal officiel de la République française, débats parlementaires, Conseil de la République*, op. cit., p. 2767.

<sup>402</sup> *Ibid.*, p. 2766.

<sup>403</sup> S.J. Potter, *Broadcasting Empire. The BBC and the British World, 1922-1970*, op. cit., p. 43-44.

<sup>404</sup> Asa Briggs, *The history of broadcasting in the United Kingdom*, Oxford New York, Oxford Univ. Press, 1995, vol. 5/4, p. 487.

<sup>405</sup> C. Ritter, *Imperial Encore*, op. cit., p. 73.

<sup>406</sup> *Ibid.*, p. 83-84.

<sup>407</sup> *Ibid.*, p. 81.

## 2. *Le développement de la radio dans les colonies britanniques*

Mais les efforts des Britanniques ne concernaient pas seulement la radiodiffusion impériale installée en métropole. Dès avant la guerre, des colonies Britanniques comme la Gold Coast<sup>408</sup> utilisaient la radio comme un moyen pour s'adresser aux populations africaines dans leurs langues. Dans la deuxième moitié des années 1930, des enquêtes avaient été menées dans les colonies pour étudier l'impact et l'utilité de la radio auprès des populations. En 1936, le Colonial Office instaura le Committee on the Broadcasting Services in the Colonies (ou Plymouth Committee) sous l'autorité de Lord Plymouth, qui incluait quatre représentants de la BBC. Comme l'a écrit Caroline Ritter, ce rapport était devenu un document clef pour le développement de la radio coloniale après la Seconde Guerre mondiale<sup>409</sup>. En effet, il soulignait que la radio dans les colonies ne devait pas seulement s'adresser aux Européens ou aux auditeurs éduqués mais qu'elle était un instrument d'une « administration avancée (*advanced administration*) » au service de l'édification (*enlightenment*) et de l'éducation des « parties les plus arriérées de la population » (*more backward section of the population*) et à leur instruction dans les domaines de la santé publique, de l'agriculture<sup>410</sup>... ». Il encourageait ainsi l'État colonial à investir dans la radiodiffusion<sup>411</sup>. Il préconisait que le développement des services de radiodiffusion coloniaux soit un projet commun entre le Colonial Office et la BBC. Cette dernière apporterait son expertise technique, du personnel qualifié et des programmes (émissions, journaux parlés...). En échange, la BBC devait s'aligner sur les impératifs de la gouvernance coloniale<sup>412</sup>. Cette commission d'enquête recommandait ainsi l'instauration d'un strict contrôle de l'État sur les radiodiffusions situées dans les colonies. Il déconseillait la mise en place de radiodiffusions privées placées sous le contrôle de l'administration mais aussi la constitution de radiodiffusions publiques autonomes sur le modèle de la BBC. Le contrôle direct des radios par les autorités coloniales garantissait que le média ne participerait pas à l'affaiblissement de l'État colonial par la diffusion de nouvelles ou d'idées subversives<sup>413</sup>. Comme l'a montré Caroline Ritter, en 1937, le gouverneur de la Gold Coast avait demandé que les informations radiodiffusées relayant les grèves à Trinidad soient censurées car elles étaient susceptibles de provoquer de l'agitation dans sa colonie<sup>414</sup>.

---

<sup>408</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, *op. cit.*, p. 12.

<sup>409</sup> C. Ritter, *Imperial Encore*, *op. cit.*, p. 92.

<sup>410</sup> *Ibid.*, p. 77.

<sup>411</sup> S.J. Potter, *Broadcasting Empire. The BBC and the British World, 1922-1970*, *op. cit.*, p. 82.

<sup>412</sup> C. Ritter, *Imperial Encore*, *op. cit.*, p. 77-78.

<sup>413</sup> S.J. Potter, *Broadcasting Empire. The BBC and the British World, 1922-1970*, *op. cit.*, p. 81.

<sup>414</sup> C. Ritter, *Imperial Encore*, *op. cit.*, p. 78.

Le rapport encourageait ainsi le développement progressif de petits centres de diffusion, faciles à contrôler par le pouvoir<sup>415</sup>. La Gold Coast était ainsi présentée comme un modèle car elle utilisait la radiodistribution : la radio arrivait chez les auditeurs par un réseau de câbles, ce qui présentait deux avantages : les postes récepteurs (de simples haut-parleurs) étaient beaucoup moins chers et les auditeurs ne pouvaient écouter qu'une seule station<sup>416</sup>. Enfin, le rapport préconisait la diffusion à la radio des grands événements impériaux (couronnements...) afin de développer le sentiment d'appartenance au monde britannique<sup>417</sup>. Une autre enquête réalisée en Ouganda en 1938 aboutissait aux mêmes conclusions et insistait sur l'idée que la radio était le seul média capable d'atteindre la majorité de la population africaine<sup>418</sup>.

La guerre renforça encore l'implantation de la radio dans les territoires africains. Peu habituée au public d'Afrique, la BBC laissa une marge de manœuvre importante aux radiodiffusions installées dans le continent. L'africanisation des programmes s'accéléra, en particulier en Gold Coast, au Nigeria et au Kenya. De larges parties d'émissions furent diffusées en langues africaines afin de mobiliser les soldats et les populations<sup>419</sup>. Dès la fin de la guerre, la puissance britannique offrit encore les preuves de l'importance qu'elle accordait à la radiodiffusion dans sa politique coloniale. En effet, le rapport du Plymouth Committee fut remis à l'ordre du jour. La radio y était considérée comme un outil de la politique coloniale, un moyen de promouvoir le développement économique et social, mais aussi d'affaiblir la subversion politique<sup>420</sup>. Après la Seconde Guerre mondiale, la BBC a mis sur pied un Colonial Service, qui travaillait en lien avec le Colonial Office et s'occupait spécifiquement des questions de radio dans les colonies tropicales d'Asie et d'Afrique. Simon Potter a montré l'importance de l'action des ingénieurs de cette branche de la BBC dans les colonies africaines entre 1945 et 1953<sup>421</sup>.

Le Colonial Office et la BBC collaborèrent dans la réalisation de trois enquêtes sur la radiodiffusion en Afrique sub-saharienne. La première fut menée par un ingénieur de la BBC, Varley, qui rendit son rapport en mars 1946. Il portait sur l'Afrique orientale et centrale, et recensait le nombre de centres d'écoute (lieux où des postes de radio permettaient une écoute collective) dans les missions religieuses, administrations et écoles. Il recommandait d'employer la radio pour lier gouvernants et gouvernés mais aussi l'utilisation de l'écoute collective pour

---

<sup>415</sup> S.J. Potter, *Broadcasting Empire. The BBC and the British World, 1922-1970*, op. cit., p. 81.

<sup>416</sup> C. Ritter, *Imperial Encore*, op. cit., p. 77.

<sup>417</sup> S.J. Potter, *Broadcasting Empire. The BBC and the British World, 1922-1970*, op. cit., p. 82.

<sup>418</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, op. cit., p. 14.

<sup>419</sup> *Ibid.*, p. 16-17.

<sup>420</sup> S.J. Potter, *Broadcasting Empire. The BBC and the British World, 1922-1970*, op. cit., p. 149.

<sup>421</sup> *Ibid.*, p. 149-150.

contrebalancer l'absence de postes individuels<sup>422</sup>. Une enquête de 1948 menée en Gold Coast par le chef du Colonial Service de la BBC, le sud-africain J. Grenfell Williams, visait particulièrement à comprendre les réactions et les goûts des auditeurs africains, en particulier des auditeurs instruits. Il recommandait le développement des radiodiffusions locales pour cet auditoire en renforçant les émissions d'information et d'éducation dans les langues africaines. Il réclamait la conception d'un poste récepteur à bas prix (6 livres)<sup>423</sup>. Enfin, une troisième enquête fut menée à la demande du Colonial Office en 1949 par deux ingénieurs de la BBC, L.W. Turner et F.A.W. Byron, le fondateur de la radio au Gold Coast. Le rapport Turner-Byron établissait un bilan sur le développement de la radio au Nigeria. Il faisait aussi des recommandations : pratiquer les écoutes collectives à la campagne, utiliser la radiodistribution (distribution par câble) en ville, créer une société de radiodiffusion pour l'Afrique de l'ouest britannique. Ils insistaient sur la nécessité de diffuser en langues africaines en ayant constaté que l'emploi de l'anglais était, dans la plupart des cas, totalement inadapté<sup>424</sup>.

Il est intéressant de souligner que le directeur du Colonial Service, J. Grenfell Williams, pensait que sa mission était aussi de promouvoir en métropole et à l'étranger l'action du Royaume-Uni pour le développement de ses colonies tropicales. Le Colonial Office souhaitait montrer aux contribuables britanniques les efforts réalisés outre-mer pour le développement. Ainsi, dès 1949, la BBC produisait à destination des auditeurs métropolitains une série d'émissions intitulée *The Colonial Dilemma*, présentée par une historienne de la colonisation, Margery Perham<sup>425</sup>. De plus, la BBC avait envoyé dès le début des années 1950 des correspondants permanents en Afrique de l'Est et de l'Ouest. Leur mission était surtout de parler des politiques de développement : planification de l'économie en Afrique de l'ouest, massification de l'éducation, développement de la culture de l'arachide au Tanganyika... L'objectif était d'informer les auditeurs britanniques sur des parties de l'empire généralement ignorées<sup>426</sup>.

Ces rapports ne débouchèrent pas sur un plan d'ensemble. En effet, pour les responsables Britanniques de l'après-guerre, chaque colonie devait suivre sa trajectoire propre<sup>427</sup>. Ainsi, les radios coloniales étaient gérées au cas par cas et une coordination souple entre le Colonial Office, la BBC et les colonies fut mise en place<sup>428</sup>. Cependant, d'importants efforts furent

---

<sup>422</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, op. cit., p. 19.

<sup>423</sup> *Ibid.*, p. 20.

<sup>424</sup> *Ibid.*, p. 20-21.

<sup>425</sup> S.J. Potter, *Broadcasting Empire. The BBC and the British World, 1922-1970*, op. cit., p. 150.

<sup>426</sup> C. Ritter, *Imperial Encore*, op. cit., p. 91.

<sup>427</sup> F. Cooper, *L'Afrique depuis 1940*, op. cit., p. 99.

<sup>428</sup> F. Bebey, *La radiodiffusion en Afrique Noire*, op. cit., p. 15-16.

réalisés. Dès 1946, par exemple, en Gold Coast, il existait 16 stations de rediffusions et la radio de la colonie émettait dans 4 langues locales (le Fanti, le Ga, le Twé et l'Ewé), de nombreuses institutions, écoles et clubs étaient abonnés à la radiodistribution. Le nombre de postes avait encore augmenté en 1949, mais le rapport Turner-Byron estimait qu'il permettait seulement de toucher 54 000 auditeurs, soit 1,33% de la population. Au Nigeria, les émissions locales commencèrent vraiment en 1949 et c'est en 1951 que fut fondé le Nigerian Broadcasting Service (NBS). En 1959, il y avait dans tout le pays 77 881 licences de postes (sans fil) et 82 773 abonnés à la radiodistribution. L'africanisation fut très rapide : dès 1952, le NBS fonctionnait avec 186 Nigériens et 22 Anglais. Les programmes produits sur place passèrent de 20 heures par semaine en 1951 à 58 heures dès 1953<sup>429</sup>.

En Afrique de l'est, la radio se développa à la même période. Après l'échec de la mise en place d'une radiodiffusion commune au Kenya, Ouganda et Tanganyika, chacun de ces territoires se dota d'un service de radio s'adressant principalement aux Africains. Ce fut le cas de l'Ouganda en 1954, du Tanganyika dès 1951 et du Kenya la même année. Le cas de ce dernier pays est particulièrement intéressant : la radio y était présente dès 1928<sup>430</sup> mais elle était alors destinée seulement aux colons. En 1951, le gouvernement local imposa à l'entreprise privée qui exploitait la radio son contrôle sur l'information et les émissions en langues africaines, dans le contexte de la révolte des Mau-Mau<sup>431</sup>. Caroline Ritter montre ainsi que la répression des Mau-Mau a été accompagnée d'une offensive dans le domaine culturel : nouvelles émissions artistiques et éducatives pour les Africains, publication de livres et programmation de spectacles à Nairobi... Pour elle, cette crise, souvent considérée comme un des symptômes de l'épuisement de la colonisation, fut au contraire, dans le domaine culturel, perçue comme un nouveau départ<sup>432</sup>.

Enfin, les deux Rhodésie étaient bien équipées en matière de radiodiffusion : plus de 100 000 récepteurs y étaient déjà en circulation en 1960 (contre 2000 au Niger à la même époque pour une population à peu près équivalente<sup>433</sup>). Radio-Lusaka était la station pour les autochtones commune aux deux pays. Dès 1956, le personnel y était majoritairement africain et utilisait 8 langues locales. C'est d'ailleurs un ingénieur de cette station qui fut à l'origine de la fabrication d'un poste récepteur peu coûteux. Ce modèle, fabriqué à Londres, appelé « radio casseroles »,

---

<sup>429</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, *op. cit.*, p. 21-23.

<sup>430</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>431</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>432</sup> C. Ritter, *Imperial Encore*, *op. cit.*, p. 5.

<sup>433</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Rhod%C3%A9sie\\_du\\_Nord](https://fr.wikipedia.org/wiki/Rhod%C3%A9sie_du_Nord), consulté le 23/02/2022.

fut disponible dès 1949. Vendu à un prix très accessible et fonctionnant sur batteries. Il était destiné aux régions non électrifiées. Le pouvoir colonial favorisa sa diffusion en le dégrevant de tout droit de douane. Des techniciens africains avaient été formés pour réparer ces récepteurs<sup>434</sup>. Cet effort de développement était soutenu par des fonds métropolitains. En 1949, le Colonial Development and Welfare Act avait déjà débloqué un million de livres pour le développement de la radio dans les colonies en plus des financements locaux<sup>435</sup>. Comme l'a montré Simon Potter, la majorité de ces fonds allèrent en Afrique où la radio était la moins développée. 250 000 livres furent ajoutés en 1952. Ces sommes permirent de financer plus de 40 projets (studios, émetteurs, centres de réception...)<sup>436</sup>. Dès le début des années 1950, la BBC et le Colonial Office mirent aussi en place des stages de formation spécialisés pour les personnels de radio issus des pays en développement. Une trentaine de stagiaires venus d'Afrique d'Asie ou des Caraïbes étaient formés à Londres chaque année<sup>437</sup>.

### 3. *Changement de stratégie à l'approche des indépendances*

Comme Caroline Ritter et Simon Potter l'ont souligné, au milieu des années 1950, le Colonial Office changea de stratégie radiophonique. Sous l'impulsion des rapports de la fin des années 1940 et des changements politiques, l'idée était de renoncer en parti au contrôle des radios dans le but d'introduire les principes libéraux (liberté d'expression, vie parlementaire, débat démocratique) dans les colonies. La BBC et le Colonial Office cherchèrent alors à construire en Afrique des versions miniatures de la BBC : un service public indépendant des pouvoirs économiques et surtout politiques, à même de pouvoir respecter le pluralisme des opinions<sup>438</sup>. Jusque-là, les colonies n'étaient pas jugées assez mûres pour l'autonomie et la mise en place d'institutions parlementaires sur le modèle britannique. Cependant, la transition vers le *self government* de l'ensemble des territoires africains britanniques provoqua une transformation de la politique radiophonique. En 1953, la Gold Coast fut la première concernée avec la fondation d'une radio au statut proche de la BBC : la Gold Coast Broadcasting Corporation qui remplaçait le Gold Coast Broadcasting Service. La radio n'était plus un service de l'administration coloniale mais une entité théoriquement indépendante (*corporation*). Elle fut suivie du Kenya

---

<sup>434</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, op. cit., p. 25.

<sup>435</sup> C. Ritter, *Imperial Encore*, op. cit., p. 92.

<sup>436</sup> S.J. Potter, *Broadcasting Empire. The BBC and the British World, 1922-1970*, op. cit., p. 149.

<sup>437</sup> C. Ritter, *Imperial Encore*, op. cit., p. 94.

<sup>438</sup> *Ibid.*, p. 94.



puis du Nigeria en 1957, dans lequel le Nigerian Broadcasting Service devint le Nigerian Broadcasting Corporation. En 1958, ce fut le tour des Rhodésie et du Nyassaland<sup>439</sup>.

Ainsi, au début des années 1950, comme le relevait Francis Bebey en 1963, les territoires sous domination britannique possédaient une avance certaine dans le domaine de la radio sur les territoires français<sup>440</sup>. L'africanisation des programmes et du personnel y avait débuté dès les années 1930 et une réflexion d'ensemble sur les enjeux de la radio dans les pays africains avait été menée. Cependant, si la BBC avait servi de modèle pour les Conseillers de la République qui souhaitaient construire une radiodiffusion de l'Union française, les actions de la corporation et son expertise dans les stations africaines (emploi des langues, formation du personnel, programmation) étaient relativement peu connues des acteurs français de la radiodiffusion outre-mer. Ainsi, dans les archives de Pierre Schaeffer conservées à l'IMEC, seul un rapport de 1950 rédigé par un cadre de Radio-Lusaka et présentant les avantages du *saucepan radio* témoignait d'une connaissance de ce que faisaient les Britanniques en matière de radio<sup>441</sup>. Je n'ai trouvé nulle trace de déplacement à Londres ou d'intervention de cadre de la BBC. Seul un voyage en juillet 1955 de Victor Jean-Louis, premier directeur du Studio-École de Maisons-Laffitte et de son adjoint Yves Le Gall en Gold Coast témoigne de la volonté de s'imprégner de l'expérience britannique en matière de radiodiffusion africaine. Ils ont visité les installations de la Gold Coast Broadcasting pendant quatre jours et ont déclaré être impressionnés par les compétences du personnel et les moyens dont disposaient la GCB (250 000 £°) alors que l'ensemble des radiodiffusion d'AOF ne disposait que d'un budget de 60 000 £. Cependant, les deux agents de la RFOM n'étaient pas venus spécialement pour étudier le fonctionnement de la GCB. Accra était juste une étape d'un long périple dans l'empire français d'Afrique durant lequel les deux dirigeants du Studio-École cherchaient à recruter des talents africains pour les futures radios<sup>442</sup>.

Néanmoins, cette politique de développement et d'africanisation précoce de la radio menée par les Britanniques ne signifiait pas forcément que l'on visait l'émancipation des populations africaines. La radio fut clairement utilisée pour renforcer l'emprise du pouvoir colonial en devenant un instrument de modernisation des sociétés. Dans les deux Rhodésie, une séparation

---

<sup>439</sup> S.J. Potter, *Broadcasting Empire. The BBC and the British World, 1922-1970*, op. cit., p. 151.

<sup>440</sup> F. Bebey, *La radiodiffusion en Afrique Noire*, op. cit., p. 30.

<sup>441</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 186, Dossier 1798 4) Programmation, *Le « Saucepan special » (Radio-casserole) : extrait d'un rapport d'H. Franklin, directeur de l'information*, Lusaka, Rhodésie du Nord, 1950, 14 p.

<sup>442</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 189, Dossier 1818 Correspondance officieuse et documentation Radio-Lomé, « They came to study G.C. broadcasting set-up », *Daily Graphic*, n° 1496, Accra, 11/07/1955, p. 1.

stricte fut mise en place entre la radio pour les Africains et celle pour les Blancs<sup>443</sup>. La situation était très proche au Congo Belge, où fut fondée, dès 1949, Radio Congo Belge pour Africains (RCBA)<sup>444</sup> sur le modèle de Radio Lusaka<sup>445</sup>. Dans ces colonies, l'africanisation des programmes et du personnel des stations était synonyme de séparation, l'emploi des langues et des musiques africaines était explicitement considéré comme un moyen de consolider la domination coloniale en détournant les Africains de leurs préoccupations et des émissions subversives étrangères<sup>446</sup>.

## II. Des blocages retardent le démarrage des radiodiffusions africaines

L'importance des efforts Britanniques en matière de radiodiffusion en Afrique, soulignait, par contraste le retard français en ce domaine. En effet, malgré un contexte plus favorable au développement de la radio au lendemain de la Seconde Guerre mondiale la radiodiffusion ne se développait pas dans le domaine colonial français. Comment expliquer cette situation ? Un retour en arrière s'impose d'abord pour comprendre les difficultés qui ont ralenti le développement de la radio. En effet, le retard de la radiodiffusion d'outre-mer prend racine dans les difficultés politiques et institutionnelles qui ont fragilisé la France entre la défaite de 1940 et les débuts de la IV<sup>e</sup> République.

### A. Un statut non appliqué : l'ordonnance du 4 avril 1944

Dans un premier temps, il semble pourtant que la nécessité de développer un service de radiodiffusion outre-mer ait été bien pris en compte par les autorités de la République française car elle s'inscrivait dans la stratégie de reconstruction de l'État et de la souveraineté française du général de Gaulle.

#### 1. La radio et la reconstruction de l'État

La défaite de 1940, la mise en place du régime de Vichy avec l'accord des autorités légitimes le 10 juillet, la politique de collaboration avaient placé la France dans le camp de l'Axe et profondément affaibli sa puissance.

---

<sup>443</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire, op. cit.*, p. 25.

<sup>444</sup> Charlotte Grabli, « La ville des auditeurs : radio, rumba congolaise et droit à la ville dans la cité indigène de Léopoldville (1949-1960) », *Cahiers d'études africaines*, 2019, n° 233, p. 10.

<sup>445</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>446</sup> *Ibid.*

En face, le général de Gaulle et la France libre essayaient de reconstruire un gouvernement français légitime capable de s'imposer aux Français mais aussi aux Alliés. Ce combat fut long et difficile<sup>447</sup>. Ce n'était qu'à partir de l'été 1943 que le général de Gaulle avait pu préparer activement l'organisation de la France après la Libération. En effet, le 3 juin avait été fondé à Alger le Comité français de libération nationale (CFLN). Ce comité devait constituer un pouvoir central français émergent qui devait rester en place jusqu'à ce que soit formé un gouvernement provisoire de la République française<sup>448</sup>. Une Assemblée consultative, embryon d'une assemblée nationale, accueillant des représentants de la résistance intérieure, fut instaurée (novembre 1943) : Cela permettait une première reconnaissance par les Alliés, bien que les États-Unis soient restés très méfiants<sup>449</sup>. Mais de Gaulle devait aussi éliminer l'influence du général Giraud, avec qui il devait partager son pouvoir. Vichyste de cœur et soutenu par les États-Unis, Giraud renonça en novembre 1943<sup>450</sup>.

C'est donc après cette date que de Gaulle put s'attaquer avec le CFLN à une tâche qu'il considérait comme fondamentale : restaurer l'État et la République<sup>451</sup>. Il s'entoura de 14 Commissaires qui étaient les ministres du CFLN<sup>452</sup>. Ces derniers rédigèrent une série de textes qui avaient pour but de préparer la Libération du territoire français. Le 10 janvier 1944 fut publiée une ordonnance créant les commissaires de la République (chargé de remplacer les préfets à la Libération) et le 14 mars, une ordonnance sur la délégation du pouvoir et l'exercice de l'autorité militaire<sup>453</sup>. Surtout, le 20 avril 1944 avait été publiée l'ordonnance sur l'organisation des pouvoirs publics à la Libération (qui programmait l'élection d'une Assemblée constituante)<sup>454</sup>. Enfin, le 2 juin, le CFLN se transforma en Gouvernement provisoire de la République française (GPRF). C'était lui, avec à sa tête le Général de Gaulle, qui devait rétablir la légalité républicaine le 9 août, quelques jours avant la libération de Paris et parvint à s'imposer aux Alliés et à la résistance intérieure<sup>455</sup>. Cependant, comme le remarquait Jean-Pierre Azéma, en apparence, la restauration gaullienne de l'État allait bon train. Mais au printemps 1944, le Général était loin de disposer de tous les atouts nécessaires pour

---

<sup>447</sup> Le gouvernement du général de Gaulle n'a été réellement reconnu par les Alliés qu'en octobre 1944 : Jean-Pierre Rioux, *La France de la IVe République. L'ardeur et la nécessité*, Paris, Le Seuil, 1980, vol.1, p.76.

<sup>448</sup> Azéma Jean-Pierre, *Nouvelle histoire de la France contemporaine (1938-1944). 14. de Munich à la Libération*, Édition revue et mise à jour., Paris, Éditions Points, 2002, p.286.

<sup>449</sup> *Ibid.*, p. 290-291.

<sup>450</sup> *Ibid.*, p. 302.

<sup>451</sup> *Ibid.*, p. 302.

<sup>452</sup> Le titre de « Commissaire », introduit par le CFLN en remplacement de celui de Ministre sera supprimé à la Libération : *Ibid.*, p. 289.

<sup>453</sup> J.-P. Rioux, *La France de la Quatrième République 1. L'ardeur et la nécessité*, op. cit., p. 69.

<sup>454</sup> Azéma Jean-Pierre, *Nouvelle histoire de la France contemporaine*, op. cit., p. 303.

<sup>455</sup> J.-P. Rioux, *La France de la Quatrième République 1. L'ardeur et la nécessité*, op. cit., p. 69.

contrôler la Libération : il fallait continuer à s'imposer aux Alliés (la France ne fut pas invitée à la conférence de Téhéran en décembre 1943), mais aussi à la Résistance intérieure et aux hommes politiques de l'avant-guerre<sup>456</sup>. À Alger, l'Assemblée consultative commençait à exercer son rôle et à critiquer les choix des nouvelles institutions<sup>457</sup>.

C'est dans ce contexte de reconstruction et d'incertitude que deux textes importants avaient été publiés dans le domaine de la radiodiffusion : les ordonnances du 4 avril et du 22 juin 1944<sup>458</sup>. C'est l'ordonnance du 4 avril qui nous intéressera ici, car, pour la première fois elle donnait un cadre à la radiodiffusion dans les colonies<sup>459</sup>. Ce texte, promulgué à Alger, était destiné à préciser la place de la radiodiffusion dans la France libérée<sup>460</sup>. L'ordonnance reprenait les dispositions du décret-loi du 29 juillet 1939 qui créait une administration de la radiodiffusion publique et regroupait tous ses services sous l'autorité du président du Conseil (et non plus du ministère des PTT)<sup>461</sup>. Elle affirmait dans son article 3 que l'ensemble des « postes nationaux » étaient placés sous l'autorité de la direction de la radiodiffusion du commissariat à l'Information et que leur budget « d'établissement et de fonctionnement » était maintenant « à la charge du Comité français de la Libération nationale ». Ce qui revenait à remettre en cause l'existence des postes privés en métropole et à établir un monopole de la radiodiffusion, sans employer le mot. Enfin, le commissaire à l'Information devait contrôler le contenu des programmes de la radiodiffusion (art. 5)<sup>462</sup>.

Ce choix reflétait les tendances qui s'étaient imposées au sein des hommes de radio entrés dans la Résistance. Des personnalités favorables au monopole ont pesé sur la rédaction du texte. En effet, tout au long des années 1920 et 1930, le monopole de l'État sur la radiodiffusion n'avait pas été appliqué<sup>463</sup>. À côté des postes d'État, un important secteur privé de radiodiffusion subsistait et le *statu quo* ne fut pas remis en cause par Vichy<sup>464</sup>. De plus, l'intégration des radios dans un ensemble unifié entraînait dans la volonté du CFLN de reconstruire l'État et

---

<sup>456</sup> Azéma Jean-Pierre, *Nouvelle histoire de la France contemporaine*, op. cit., p. 304.

<sup>457</sup> *Ibid.*, p. 306.

<sup>458</sup> Christian Brochand, *Histoire générale de la radio et de la télévision en France. Tome II 1944-1974*, s.l., La Documentation Française, 1994, vol. 3/2, p. 30-31.

<sup>459</sup> *Ibid.*, p. 264.

<sup>460</sup> Ordonnance du 4 avril 1944 sur l'organisation de la radiodiffusion, *Journal Officiel de la République Française*, 13 avril 1944, p. 298-299.

<sup>461</sup> Jean-Noël Jeanneney, *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature, 1999, p.721.

<sup>462</sup> Ordonnance du 4 avril 1944 sur l'organisation de la radiodiffusion, *Journal Officiel de la République Française*, 13 avril 1944, p. 298-299.

<sup>463</sup> P. Albert et A.-J. Tudesq, *Histoire de la radio-télévision*, op. cit., p. 35.

<sup>464</sup> Hélène Eck et Communauté des radios publiques de langue française, *La Guerre des ondes: histoire des radios de langue française pendant la Deuxième guerre mondiale*, Paris, France, Pays multiples, A. Colin, 1985, p. 42.

l'indépendance du pays<sup>465</sup>. Albert Bayet, président de la fédération nationale de la presse clandestine, adversaire de longue date des radios privées et partisan d'un monopole strict<sup>466</sup>, était un des auteurs du *Cahier Bleu*, document préparé par sa fédération et qui dressait un programme d'action à mener dans les domaines de la presse, de la radio et du cinéma au moment de la Libération. Ce *Cahier* servit de base à la rédaction de l'ordonnance du 22 juin 1944<sup>467</sup>. Jean Guignebert, ancien directeur de la radio privée Radio-Cité<sup>468</sup>, propriété du publicitaire Marcel Bleustein<sup>469</sup>, entré dans la résistance, avait aussi milité pour la suppression des radios privées et l'établissement d'une radio au service de la Nation, indépendante des intérêts politiques et économiques (sur le modèle de la BBC)<sup>470</sup>. Or c'est lui qui, à partir de 1942, a été chargé de préparer l'organisation de la radiodiffusion française à la Libération<sup>471</sup>.

## 2. *La place des colonies dans l'ordonnance du 4 avril 1944*

Mais l'ordonnance du 4 avril définissait aussi, pour la première fois, le cadre dans lequel devait fonctionner les « postes coloniaux<sup>472</sup> ». En accord avec la volonté de reconstruire l'État et de réunifier un empire qui a été soumis à de profondes divisions et dont l'existence a été grandement menacée<sup>473</sup>, l'ordonnance prévoyait un étroit contrôle de la métropole sur le fonctionnement des radios dans les colonies. Elle n'accordait pas les pleins pouvoirs radiophoniques aux administrations coloniales locales ou au ministère des Colonies. En effet, l'article 6, tout en donnant l'autorité sur les stations aux chefs de territoire, stipulait que le commissaire de la République à l'Information devait être obligatoirement consulté pour le choix des directeurs et pourrait proposer ses candidats. Cet article imposait également que la radiodiffusion devienne une dépense obligatoire du budget de chaque colonie (art. 6). Mieux encore, le texte prévoyait un encadrement métropolitain à ces postes coloniaux. Le commissaire à l'Information devait coordonner les programmes des stations en prenant appui sur un comité

---

<sup>465</sup> Le Cahier bleu, le document qui servi de base à l'ordonnance du 22 juin 1944, insistait particulièrement pour que ce soit des équipes françaises qui prennent en main dès la Libération les installations radiophoniques afin d'éviter une mainmise des Alliés dessus : BNF, Collection Littérature et art, Carton FOL-Q-489, Dossier L'Écho de la presse, *L'Écho de la presse. Cahier bleu*, Paris, 1967, p. 11.

<sup>466</sup> Duval René, *Histoire de la radio en France*, Paris, AM, Éditions Alain Moreau, 1980, p. 359.

<sup>467</sup> BNF, Collection Littérature et art, Carton FOL-Q-489, Dossier L'Écho de la presse, *L'Écho de la presse. Cahier bleu*, Paris, 1967, p. 2.

<sup>468</sup> C. Brochand, *Histoire générale de la radio et de la télévision en France. Tome II 1944-1974*, op. cit., p. 29.

<sup>469</sup> C. Ulmann-Mauriat, « Les radios privées (1922-1939) », art cit., p. 109.

<sup>470</sup> C. Brochand, *Histoire générale de la radio et de la télévision en France. Tome II 1944-1974*, op. cit., p. 30.

<sup>471</sup> *Ibid.*, p. 29.

<sup>472</sup> Ordonnance du 4 avril 1944 sur l'organisation de la radiodiffusion, *Journal Officiel de la République Française*, 13 avril 1944, p. 299.

<sup>473</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, op. cit., p. 63.

où « tous les Commissaires intéressés » pourraient être représentés (article 7). L'ordonnance introduisait donc un plus large contrôle de la métropole sur le fonctionnement des radios outre-mer et en encadrait le fonctionnement. Elle prévoyait l'intrusion du commissariat à l'Information dans le domaine du commissariat aux Colonies. Cela rentrait dans l'état d'esprit des réformes politique menées dans l'empire colonial après la conférence de Brazzaville, qui s'était tenue quelques mois plus tôt<sup>474</sup>. Les conclusions de celle-ci prônaient une assimilation plus poussée des colonies à la métropole par une harmonisation des législations et une remise en cause, certes partielle, de la gestion différenciée de ces territoires (élection de représentants à l'Assemblée constituante, fin de l'indigénat et du travail forcé, ouverture de la fonction publique aux indigènes...)<sup>475</sup>. Plus tard, le ministère de la France d'outre-mer, remplaçant du ministère des Colonies, partagea à partir de 1946, un certain nombre de compétences avec d'autres ministères (Finances, Agriculture, Éducation...), qu'il consultait sur des questions précises<sup>476</sup>.

Cependant, publiée à la suite de cette conférence, dont le but principal avait été de chercher les moyens de sauver l'empire<sup>477</sup>, l'ordonnance du 4 avril ne visait pas à bouleverser le fonctionnement colonial. Il s'agissait d'intégrer la radiodiffusion dans le cadre normal de fonctionnement de l'Empire français. En effet, malgré l'établissement d'un monopole de la radiodiffusion le texte introduisait une distinction entre des « postes nationaux » et des « postes coloniaux »<sup>478</sup>. Le titre III de l'ordonnance affirmait :

« Qu'en dehors des postes nationaux qui [pouvaient] exister dans les territoires placés sous l'autorité du commissaire aux Colonies, les chefs des territoires locaux [avaient] la charge du service de radiodiffusion<sup>479</sup> ».

Le contrôle politique des stations de radio locales par les chefs de territoires était confirmé. Ceux-ci pouvaient « supprimer tout ou partie du programme à transmettre ou à retransmettre » (article 7) à la seule condition d'en rendre compte immédiatement au commissaire à l'Information et au commissaire aux Colonies. De même, l'autonomie de l'administration

---

<sup>474</sup> *Ibid.*, p. 94.

<sup>475</sup> B. Droz, *Histoire de la décolonisation au 20ème siècle*, op. cit., p. 91.

<sup>476</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, op. cit., p. 94.

<sup>477</sup> *Ibid.*, p. 63-64.

<sup>478</sup> Ordonnance du 4 avril 1944 sur l'organisation de la radiodiffusion, *Journal Officiel de la République Française*, 13 avril 1944, p. 299.

<sup>479</sup> *Ibid.*

coloniale dans le domaine de la radiodiffusion était soulignée par le fait que « le personnel de la radiodiffusion en service dans les postes coloniaux [était] recruté dans les mêmes conditions que le personnel des administrations coloniales intéressées » (article 8). On retrouvait ici une constante dans le gouvernement des colonies : dans l'ensemble, les législations coloniales échappaient très largement au contrôle du Parlement (Sénat et Assemblée Nationale). Les colonies françaises vivaient sous le régime de décrets signés par le président de la République et de la réglementation établie par les ministres et leurs hauts fonctionnaires. Dans les colonies mêmes, les lois votées par le Parlement en la matière faisaient l'objet d'une adaptation et n'étaient appliquées qu'en vertu d'un arrêté du gouverneur, agent local de l'exécutif, qui était chargé aussi de la réglementation locale<sup>480</sup>. La séparation des pouvoirs, en particulier administratifs et judiciaires, qui était une des bases de l'ordre républicain, était inexistante dans les colonies<sup>481</sup>. Cette différence de traitement était un des fondements de la colonisation européenne aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles comme le rappelle Frederick Cooper : « le conquérant colonial soulignait que le vaincu restait différent<sup>482</sup> ». Cela expliquait que, contrairement à la métropole, l'ordonnance du 4 avril 1944 autorisait les chefs de territoires à interrompre les émissions de radio sans justification préalable. Comme l'écrit Samia El Mechat, la spécificité des empires coloniaux était d'appliquer des principes contraires à ceux dont se réclamaient les métropoles, en laissant à l'administration coloniale un pouvoir discrétionnaire considérable<sup>483</sup>. On retrouve bien, dans cette ordonnance du 4 avril 1944, les tensions impériales décrites par Frédéric Cooper et Jane Burbank entre intégration et différenciation. L'empire combinait des textes et des institutions qui tendaient à l'unifier ; mais en même temps, il produisait aussi des textes et des institutions variés en fonction de la diversité des sociétés concernées<sup>484</sup>. L'utilisation des différences, c'est-à-dire du caractère supposément primitif ou « non-évolué » d'une grande partie des populations africaines, justifiait le développement d'institutions et de pratiques autoritaires<sup>485</sup>.

Comme on le verra plus tard, dans le domaine de la radio, le principal sujet de conflit entre les nouvelles élites africaines et l'administration coloniale était justement le contrôle des

---

<sup>480</sup> Jacques Frémeaux, *Les empires coloniaux : une histoire-monde*, Paris, CNRS éd., 2012, p.106.

<sup>481</sup> Samia El Mechat (dir.), *Les administrations coloniales, XIXe-XXe siècles. Esquisse d'une histoire comparée*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, p. 16.

<sup>482</sup> F. Cooper, *L'Afrique depuis 1940*, *op. cit.* p. 39.

<sup>483</sup> S. El Mechat (dir.), *Les administrations coloniales, XIXe-XXe siècles. Esquisse d'une histoire comparée*, *op. cit.*, p. 20.

<sup>484</sup> Isabelle Surun (dir.), *Les sociétés coloniales à l'âge des Empires, 1850-1960*, Neuilly, Atlande, 2012, p.163

<sup>485</sup> S. El Mechat (dir.), *Les administrations coloniales, XIXe-XXe siècles. Esquisse d'une histoire comparée*, *op. cit.*, p. 17.

informations et du journal parlé par les Hauts-commissaires et Chefs de territoires. Leur pouvoir discrétionnaire en ce domaine était au cœur du système colonial.

### 3. *Un texte rapidement abandonné*

Cependant l'ordonnance du 4 avril 1944 avait une portée faible et son application fut rapidement abandonnée.

Ce texte fixait un cadre au développement de la radio outre-mer mais n'attribuait pas d'objectif précis (emploi des langues africaines, finalité des émissions...) et ne prévoyait pas non plus d'apport financier de métropole. Or la faiblesse des finances des colonies empêchait d'envisager un développement de radio « décentes<sup>486</sup> » sur les seuls budgets locaux. Il a été rédigé pour donner un cadre réglementaire clair en prévision de la Libération et répondait à une situation d'urgence. De plus, les ordonnances du 4 avril et du 22 juin 1944 avaient un caractère provisoire (organiser la radiodiffusion au moment de la Libération), qui n'engageait pas l'avenir et ne préjugait pas de la situation ultérieure<sup>487</sup>. Le CFLN et le GPRF n'avaient en effet pas la légitimité requise pour mettre en place des institutions durables : l'Assemblée constituante fut élue le 21 octobre 1945<sup>488</sup> ; il fallut attendre janvier 1947 pour que les institutions de la IV<sup>e</sup> République soient effectivement mises en place<sup>489</sup>. Les dispositions de ces textes étaient donc fragiles.

Enfin et surtout, dès le mois d'octobre 1944, l'application de l'ordonnance du 4 avril fut abandonnée. Comment l'a montré Christian Brochand, avec les ordonnances d'avril et de juin 1944, on semblait se diriger vers une nouvelle organisation de la radiodiffusion menée « tambour battant » et rompant délibérément avec la politique de Vichy (qui avait conservé l'existence des stations de radio privées) et l'avant-guerre<sup>490</sup>. En réalité, la mise en application de ces textes posait de grandes difficultés et, dès le 23 octobre, le Gouvernement provisoire signa une ordonnance qui en suspendait temporairement l'application jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1945. En effet, le gouvernement ne voulait pas édifier une nouvelle construction de A à Z, risquant d'être remise en cause sous peu par l'adoption d'un statut de la radiodiffusion. Il pensait qu'il était plus sage d'attendre et de maintenir les dispositions existantes, tout en apportant au fur et à mesure les modifications nécessaires et en conservant l'interdiction des postes privés. Or,

---

<sup>486</sup> *Premier rapport de la Commission de modernisation des Territoires d'Outre-mer*, Paris, Présidence du Conseil, 1948, p. 121.

<sup>487</sup> C. Brochand, *Histoire générale de la radio et de la télévision en France. Tome II 1944-1974*, op. cit., p. 31.

<sup>488</sup> J.-P. Rioux, *La France de la Quatrième République I. L'ardeur et la nécessité*, op. cit., p. 92.

<sup>489</sup> Bernard Phan, *La France de 1940 à 1958*, Paris, Armand Colin, 1998, p. 100.

<sup>490</sup> C. Brochand, *Histoire générale de la radio et de la télévision en France. Tome II 1944-1974*, op. cit., p. 47.



comme à la fin de l'année 1944 le gouvernement n'était pas encore en mesure de faire adopter des textes fondamentaux, l'ordonnance du 30 décembre suspendit de manière indéfinie l'ordonnance du 4 avril 1944 sur l'organisation de la radiodiffusion<sup>491</sup>. Ainsi, la radio d'outre-mer se retrouva sans statut<sup>492</sup>.

La volonté du CFLN puis du GPRF de reconstruire l'État, la souveraineté de la France et la cohésion de son empire a donc eu une conséquence dans le domaine de la radiodiffusion au travers de l'ordonnance du 4 avril 1944. Celle-ci s'inscrivait certes dans le maintien de la domination coloniale mais avait le mérite de fixer un cadre qui aurait pu servir de base au développement de stations en Afrique. Cependant, le caractère mouvant de la situation à la Libération a empêché la mise en application de ce texte. Les incertitudes en ce qui concernait la mise en place du monopole et du statut de la Radiodiffusion nationale retardèrent encore ce démarrage.

## B. La responsabilité de la Radiotélévision française (RTF)

Pour André-Jean Tudesq, c'est l'absence d'un statut cohérent de la radio-télévision en France qui a contribué à l'absence d'une politique de radiodiffusion outre-mer jusqu'en 1956<sup>493</sup>. Il apparaît en effet que le retard du développement de la radiodiffusion dans les territoires ultramarins d'Afrique sub-saharienne est en partie lié aux difficultés persistantes de la Radiotélévision française jusqu'à la fin des années 1950.

### 1. *Les difficultés de la Radiotélévision française au temps de la reconstruction*

Premièrement, la Radiodiffusion française (RDF), devenue Radiotélévision française (RTF) en 1949 n'avait pas de statut et donc de mission clairement définie par un texte<sup>494</sup>. Comme on l'a vu, les ordonnances d'avril et de juin 1944 ont été suspendues dès la fin de l'année en attendant qu'une assemblée légitime puisse voter un texte donnant un statut à la radiodiffusion<sup>495</sup>.

Dès le mois de décembre 1945, les communistes et les socialistes déposèrent un projet de loi tendant à la création d'un office de radiodiffusion. Il était inspiré par le Comité de Libération de la radio (CDL), un groupe de résistants proche de la SFIO. Ce projet de statut proposait de

---

<sup>491</sup> *Ibid.*, p. 47-48.

<sup>492</sup> *Ibid.*, p. 264.

<sup>493</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, *op. cit.*, p. 26.

<sup>494</sup> Hélène Eck, « La radiodiffusion-télévision française (RDF-RTF) » dans *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature, 1999, p. 46.

<sup>495</sup> C. Brochand, *Histoire générale de la radio et de la télévision en France. Tome II 1944-1974*, *op. cit.*, p. 47-48.

créer un office français de radiodiffusion qui instituait le monopole, l'unification du service public de radiodiffusion, l'autonomie financière et la souplesse de fonctionnement. La radio y était définie comme un service public essentiel à la vie de la Nation. Surtout, les rédacteurs soulignaient qu'il ne pouvait pas être étatisé au sens habituel du terme, mais au contraire être placé au service de la nation tout entière et pas seulement réservé à l'usage exclusif du gouvernement ou inspiré par lui<sup>496</sup>. Christian Brochand estime que le projet était suffisamment consensuel en 1946 pour être voté largement ; pourtant, il ne fut jamais présenté par le gouvernement aux députés.

Les opposants au monopole et les partisans du retour des postes privés constituaient un premier obstacle. Ils souhaitaient que la situation de la radio reste provisoire. Plus important pour notre sujet, des raisons politiques expliquent également que le projet n'ait pas été présenté. Le texte du CDL soustrayait en partie la radiodiffusion au contrôle du gouvernement. Or, l'heure était aux choix fondamentaux dans de nombreux domaines : politique sociale, économique, rapports avec les alliés, redéfinition de la politique coloniale... La coalition au pouvoir était loin d'être homogène : les désaccords entre le MRP, la SFIO et le PCF débouchèrent sur la rupture du tripartisme en 1947. Les tensions sociales étaient très fortes comme le montrent les grandes grèves de l'hiver 1947-1948<sup>497</sup>. Dans un tel contexte, le gouvernement n'avait aucun intérêt à perdre le contrôle de la radio. Les socialistes qui gouvernaient ont donc préféré reporter l'examen du projet de loi et prendre directement en main la marche du journal parlé<sup>498</sup>. D'autres projets de statuts furent déposés en 1947 et en 1955-1956, mais le monopole et les missions de la Radiotélévision française ne furent vraiment définis qu'après le retour du général de Gaulle, en février 1959. Le gouvernement ayant alors tranché par voie d'ordonnance une question restée en suspens tout au long de la IV<sup>e</sup> République. Finalement, c'est l'ordonnance du 23 mars 1945, retirant aux postes privés de radiodiffusion l'autorisation d'émettre, qui établissait, indirectement, le monopole de l'État en matière de radiodiffusion<sup>499</sup>.

Les discussions autour du statut de la Radiotélévision française retardèrent les prises de décision pour le développement de la radiodiffusion outre-mer. Ainsi, lorsqu'en 1949, pour la première fois, la question de la radiodiffusion d'outre-mer fut abordée au Conseil de la République<sup>500</sup>,

---

<sup>496</sup> *Ibid.*, p. 54-55.

<sup>497</sup> B. Phan, *La France de 1940 à 1958, op. cit.*, p. 109.

<sup>498</sup> C. Brochand, *Histoire générale de la radio et de la télévision en France. Tome II 1944-1974, op. cit.*, p. 55-56.

<sup>499</sup> Hélène Eck, « La radiodiffusion-télévision française (RDF-RTF) » dans *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature, 1999, p. 46.

<sup>500</sup> Le Sénat au début de la IV<sup>e</sup> République.

les membres de la commission de la France d'outre-mer de cette assemblée souhaitaient créer une radiodiffusion de l'Union française dont les statuts auraient été proches de ceux de la BBC<sup>501</sup>. Néanmoins, le sénateur Jean Clavier, rapporteur de la commission de la presse, de la radio et du cinéma, s'indignait au nom de sa commission :

« Cette question de statut, qu'on voudrait voir établir immédiatement en ce qui concerne les territoires d'outre-mer, se pose aussi pour la France métropolitaine. Il est difficile d'imaginer qu'un statut puisse être mis au point pour les territoires d'outre-mer alors que nous sommes encore en train de chercher à établir celui de la radiodiffusion nationale. [...] Si bien que la proposition de la commission des territoires d'outre-mer nous a apparu comme un geste un peu hâtif<sup>502</sup> ».

La mise en place d'une radiodiffusion de l'Union française était donc bloquée par l'absence de statut de la radiodiffusion métropolitaine. Les débats au Conseil de la République en décembre 1949 ont cependant permis de constituer une Commission d'étude sur les problèmes de radiodiffusion intéressant l'outre-mer. Son rapport, remis en mars 1951<sup>503</sup>, recommandait la création d'un office qui serait chargé de gérer et de diriger la radiodiffusion vers et dans les territoires d'outre-mer. Mais la constitution de cet office buttait encore sur le statut de la RTF :

« La commission constate néanmoins qu'il n'est pas possible de créer un tel "office", limité à la radiodiffusion des territoires d'outre-mer alors que la radiodiffusion française de la métropole n'est pas dotée elle-même d'un statut définitif de type "office"<sup>504</sup> ».

Les membres de la commission recommandaient, en attendant que la RTF deviennent un office, la création d'un organe de coordination provisoire chargé d'organiser et de développer rapidement la radiodiffusion outre-mer<sup>505</sup>. Comme on le verra dans le prochain chapitre, entre 1955 et 1956, la fondation de la SORAFOM a été retardée d'un an car le ministre de la France d'outre-mer espérait que le ministre de tutelle de la radio de l'époque proposerait un projet de

---

<sup>501</sup> *Journal officiel de la République française, débats parlementaires, Conseil de la République, op. cit.*, p. 2767.

<sup>502</sup> *Ibid.*

<sup>503</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise SORAFOM-RFOM, *Structure administrative*, ministère de la France d'outre-mer, service de radiodiffusion, 1955 (?), p. 19.

<sup>504</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>505</sup> *Ibid.*, p. 26.

statut qui intégrerait l'outre-mer<sup>506</sup>. Enfin, après la fondation de la SORAFOM en janvier 1956, des associations professionnelles de la RTF tentèrent d'obtenir l'annulation de l'arrêté créant la SORAFOM en s'appuyant sur l'idée que la fondation de la société était une entorse au monopole de la radiodiffusion théoriquement confié à la RTF<sup>507</sup>.

Deuxièmement, comme l'a montré l'historienne Hélène Eck, la RDF-RTF était confrontée, dans l'après-guerre, à d'importantes difficultés financières. Dépourvue de statut propre, la RTF vivait sous régime administratif et ses agents étaient membres de la fonction publique (la RTF n'avait pas de conseil d'administration, elle fonctionnait selon les règles de la comptabilité publique). Elle était soumise à au contrôle *a priori* de ses dépenses : le ministère des Finances, redoutant une dérive budgétaire, avait constamment préservé son pouvoir de contrôle et combattu tout projet d'autonomie de gestion<sup>508</sup>. Or, comme l'a souligné Christian Brochand, il n'était pas possible à la RTF de fonctionner dans des conditions satisfaisantes en appliquant les règles de la comptabilité publique. Jusqu'en 1959, avec la dépendance à l'égard du gouvernement, le manque de souplesse de sa gestion administrative était la grande faiblesse de la radiotélévision nationale<sup>509</sup>. Elle n'était pas libre d'investir comme bon lui semblait,<sup>510</sup> ce qui la mettait donc à la merci des restrictions budgétaires imposées par le gouvernement dans le cadre des difficultés financières et économiques de l'après-guerre. Dès 1946, un arrêté du secrétaire d'État à l'Information, instituait à la radiodiffusion française une commission dite « de la hache », chargée de donner son avis sur un plan de diminution des effectifs, conduisant à des licenciements et à des mises à la retraite d'office de fonctionnaires et agents de la RDF (496 agents étaient licenciés en 1946)<sup>511</sup>. Mais la situation difficile dans laquelle se trouvait le gouvernement le conduisit à réaliser encore des économies draconiennes dans certains ministères et parmi eux, celui de l'Information. En avril 1947, une nouvelle commission dite « de la guillotine » devait éliminer de la fonction publique 50 000 emplois. Elle fixait à 300, dont 60 journalistes, le nombre de ceux que la radio devait congédier. Cette mesure fut mise en place avec le décret ministériel du 6 mai 1947 et les effectifs de la radiodiffusion tombèrent à la fin de l'année à 3 772 emplois, alors que la BBC occupait 8000 agents pour un service guère

---

<sup>506</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise coupures de presse-décrets 1954-1958, « Déception », *La Semaine radiophonique*, 5 février 1956.

<sup>507</sup> ANOM, FM, Contr//635, Dossier SORAFOM-IIIC, G. Lavergne, Note concernant le recours gracieux formulé par diverses associations professionnelles de la RTF tendant à obtenir l'annulation de l'arrêté du 18 janvier 1956 créant la SORAFOM, 26 mai 1956, Ministère de la France d'outre-mer, p. 1.

<sup>508</sup> H. Eck, « La radiodiffusion-télévision française (RDF-RTF) », art cit., p. 47.

<sup>509</sup> C. Brochand, *Histoire générale de la radio et de la télévision en France. Tome II 1944-1974, op. cit.*, p. 90.

<sup>510</sup> H. Eck, « La radiodiffusion-télévision française (RDF-RTF) », art cit., p. 47.

<sup>511</sup> C. Brochand, *Histoire générale de la radio et de la télévision en France. Tome II 1944-1974, op. cit.*, p. 550.

plus important. Cela conduisit au recul de la durée des émissions et du nombre d'émetteurs. Les services comme les « Émissions vers l'Étranger » (ÉVÉ) ou l'outre-mer, dont les émissions n'étaient pas écoutées par les Français de métropole, furent particulièrement visées<sup>512</sup>.

Mais la RTF avait aussi, contrairement à la BBC, à assurer la reconstruction du réseau de radiodiffusion en grande partie détruit lors du reflux des Allemands en 1944. Pendant dix ans, une grande partie des efforts de la Radiotélévision furent consacrés à assurer une bonne couverture du territoire métropolitain et à reconstruire des émetteurs détruits sans accroissement de personnel<sup>513</sup>. Enfin, la RTF cherchait aussi à développer la télévision dans les conditions difficiles que l'on vient de voir. Cela imposait des efforts budgétaires et humains très importants<sup>514</sup> et réduisait d'autant l'attention portée aux émissions vers l'outre-mer.

L'absence de statut de la RTF, les contraintes qui lui étaient imposées par les difficultés financières et les nécessités de la reconstruction faisaient qu'elle ne pouvait pas jouer le rôle qui était celui de la BBC dans l'empire. La RTF possédait cependant un service qui émettait vers l'outre-mer.

## 2. *Les émissions en ondes courtes de la RTF pour l'outre-mer*

En effet, malgré les difficultés, la RTF n'a jamais complètement laissé de côté les territoires ultramarins. Cependant, au début des années 1950, le service radio qui leur était destiné apparaissait comme bien faible.

L'absence de définition claire des missions de la RTF au lendemain de la Seconde Guerre mondiale rendait flou le rôle qu'elle avait outre-mer. Dès 1931 pourtant, la France s'était dotée du Poste colonial dont la mission était principalement d'utiliser la radio comme un trait d'union entre la métropole et les colons dispersés et isolés dans l'empire<sup>515</sup>. Cependant, comme l'a montré le journaliste Frédéric Brunquell, avec l'accroissement des tensions mondiales, la mission coloniale de cette antenne avait reculé au profit d'un rôle international. Des émissions en allemand, en portugais, en italien, en anglais puis en japonais, en russe ou en roumain démarrèrent ; en 1938 le Poste-colonial fut rebaptisé Paris-mondial<sup>516</sup>. Après la défaite, le régime de Vichy recentra les missions de la station française internationale vers l'Empire avec « la Voix de la France », le « poste onde courtes au service de l'Empire ». La station s'attachait

---

<sup>512</sup> Frédéric Brunquell, *Fréquence monde : du Poste colonial à RFI*, Paris, Hachette, 1992, p.76.

<sup>513</sup> H. Eck, « La radiodiffusion-télévision française (RDF-RTF) », art cit., p. 47.

<sup>514</sup> P. Albert et A.-J. Tudesq, *Histoire de la radio-télévision*, op. cit., p. 70.

<sup>515</sup> F. Brunquell, *Fréquence monde*, op. cit., p. 13-14.

<sup>516</sup> *Ibid.* 39-41.

à diffuser les thèmes de la Révolution nationale, mais, faute de moyens, elle servait surtout à retransmettre les émissions nationales<sup>517</sup>. À la Libération, les émissions vers l'Empire furent confiées à un spécialiste de l'Algérie, Jean Oudinot, tandis que le nouveau service des émissions vers l'étranger (ÉVÉ) était dirigé par Philippe Desjardin, ancien directeur de la puissante station de Brazzaville pendant la guerre<sup>518</sup>.

Cette période de la Libération était présentée comme un moment faste par les conseillers de la République qui ont proposé, comme on l'a vu, une résolution tendant à inviter le gouvernement à « créer la radiodiffusion de l'Union française<sup>519</sup> » en décembre 1949 devant le Conseil de la République. Ces conseillers de la République, membres de la Commission de la France d'outre-mer, étaient des élus représentant de différents territoires africains (Gabon, Mauritanie, Moyen-Congo...). Luc Durand-Reville, sénateur du Gabon et rapporteur de la commission, utilisait dans son argumentaire la dégradation du service de la RTF vers l'outre-mer après-guerre pour montrer à quel point il était urgent de créer une radiodiffusion de l'Union française.

Ainsi, Durand-Reville expliquait dans son projet qu'en 1944, une direction des émissions vers l'outre-mer avait été mise en place au sein de la Radiodiffusion française. Elle avait reçu pour objectif de « faire connaître ces territoires aux habitants de la métropole et permettre à la métropole de s'adresser aux territoires d'outre-mer<sup>520</sup> ». Dès 1944, des émissions quotidiennes sur les colonies étaient diffusées sur la chaîne métropolitaine (l'une le matin de 20 minutes, l'autre le soir de 10 minutes). Deux fois par semaine à 19 h 40 était diffusé un programme de variété sur la France ultramarine. Enfin, le jeudi, une émission destinée aux jeunes métropolitains et proposant des jeux-concours était émise<sup>521</sup>. Malgré les difficultés techniques, six émissions quotidiennes vers les territoires de l'Union française avaient repris en novembre 1944. Deux d'entre-elles destinées à l'Afrique noire et à l'Indochine étaient émises sur 4 longueurs d'onde différentes, ce qui accroissait les chances de recevoir les signaux. Néanmoins, la durée hebdomadaire des émissions ne dépassait pas les 18 heures 30<sup>522</sup>. Mais, en 1949, Luc Durand-Reville et les membres de sa commission déploraient que les émissions de radio vers l'Union française aient été particulièrement affectées par les difficultés financières de la RTF dans la deuxième moitié des années 1940. En effet, comme on l'a vu, les émissions vers

---

<sup>517</sup> *Ibid.*, p. 59-60.

<sup>518</sup> *Ibid.*, p. 66.

<sup>519</sup> *Journal officiel de la République française, débats parlementaires, Conseil de la République, op. cit.*, p. 2765.

<sup>520</sup> Annexe n° 716, Documents parlementaires, annexes aux procès-verbaux des séances, projets et propositions de loi, exposés des motifs et rapports, Conseil de la République, p. 664.

<sup>521</sup> *Ibid.*, p. 664.

<sup>522</sup> *Ibid.*

l'étranger et vers la France d'outre-mer furent particulièrement touchées par les commissions « de la hache » (1946) et « de la guillotine » (1947)<sup>523</sup>.

Luc Durand-Reville et ses collègues sénateurs dénonçaient ainsi la réduction du nombre d'heures d'émission hebdomadaire à 11 mais également la rétrogradation de la direction des émissions vers l'outre-mer, créée en 1944, en simple service des émissions vers l'outre-mer, dépendant de la direction du journal parlé. Ils déploraient que le nombre des fréquences utilisées pour l'émission vers les territoires de l'Union française ait fortement diminué, réduisant « par conséquent leur chance d'être entendues<sup>524</sup> ». Ainsi, en 1946, deux longueurs d'ondes avaient été supprimées en direction de l'Afrique occidentale française. Le 1<sup>er</sup> mars 1948, les réductions de dépenses entraînèrent de nouvelles suppressions de fréquences : les émissions en onde courte en direction de l'AOF, de l'AÉF et de Madagascar étaient donc plus difficiles à capter. Ils poursuivaient en affirmant que le service des émissions vers la France d'outre-mer avait été sacrifié par la radiodiffusion<sup>525</sup>. En effet, selon Durand-Reville, ce service était celui qui coûtait le moins cher à la RTF. Les frais de personnels s'élevaient à 16 millions de francs auxquels il fallait rajouter 3 millions de cachets pour payer les collaborateurs extérieurs. Durand-Reville mettait ces chiffres en perspective avec le budget de la RDF en 1948 : 5,8 milliards de francs : le service des émissions de la France d'outre-mer absorbait donc environ 0,3% du budget global de la radiodiffusion nationale. Il en résultait une équipe de journalistes réduite à 20 personnes qui n'avait pas les moyens de faire des reportages ni « d'émissions artistiques propres ». Ces chiffres étaient confirmés par ceux de l'inspection générale de la RTF. En 1947, le nombre d'agents travaillant pour les émissions vers la France d'outre-mer était passé de 27 à 14 (tandis que les agents des ÉVÉ passaient de 108 à 66)<sup>526</sup>. Par exemple, Luc Durand-Reville déplorait que le centenaire de la naissance du général Gallieni célébré le 19 juin 1949 en présence de M. Ramadier ministre de la Guerre et de M. Fili Dabo Sissoko député du Soudan dans le village natal de Gallieni en Haute-Garonne, n'ait pas été couvert par le service et qu'une simple dépêche de l'AFP ait été lue à l'antenne<sup>527</sup>.

---

<sup>523</sup> F. Brunnquell, *Fréquence monde*, *op. cit.*, p. 75.

<sup>524</sup> Annexe n° 716, Documents parlementaires, annexes aux procès-verbaux des séances, projets et propositions de loi, exposés des motifs et rapports, Conseil de la République, p. 664.

<sup>525</sup> *Ibid.*, p. 665.

<sup>526</sup> AN, Fonds Wladimir Porché, 19950218/13, Dossier Bilan et organisation des services, chemise Demande M. Pellenc Rapport IG, Rapport n°182-182 Bis, s.d., 1 p.

<sup>527</sup> Annexe n° 716, Documents parlementaires, annexes aux procès-verbaux des séances, projets et propositions de loi, exposés des motifs et rapports, Conseil de la République, p. 665.

Au début des années 1950, la situation n'avait guère évolué et Pierre Schaeffer, lorsqu'il débuta son action au sein du ministère de la France d'outre-mer, n'avait de cesse de dénoncer les émissions ondes courtes vers l'Union française, « introuvables, absurdes et inutiles<sup>528</sup> ». Ce constat était confirmé par la lecture de *Paris-Dakar*<sup>529</sup> dans lequel les programmes des émissions de la RTF pour l'outre-mer disparaissent dès février 1946<sup>530</sup>. Dans la première moitié des années 1950, Schaeffer chercha à « transformer l'argent gaspillé en argent productif<sup>531</sup> » en récupérant le financement de ces émissions pour les réorienter vers les stations ultramarines.

### 3. *La RTF et la France d'outre-mer, 1944-1952*

Malgré les nombreux obstacles, des agents de la RTF engagèrent des actions pour les radios d'outre-mer. Il s'agissait d'abord de la volonté de comprendre le contexte radiophonique des stations ultramarines mais aussi de produire des émissions qui leur étaient destinées. Cependant, ces initiatives apparaissent comme faibles et isolées.

Le souhait de prendre en compte les besoins radiophoniques des colonies apparaissait dès 1945 dans les archives de la direction de la RTF et de son directeur entre 1946 et 1954, Wladimir Porché. Quelques jours avant son renvoi le 11 décembre 1945, le directeur général de la radiodiffusion française, Jean Guignebert<sup>532</sup>, a chargé un inspecteur général adjoint de la radiodiffusion, M. Guerre, « de toutes les missions d'études tendant à l'intégration de réseaux ou stations de radiodiffusion d'outre-mer<sup>533</sup> ». L'inspecteur devait réaliser des enquêtes et des études relatives au fonctionnement des services extra-métropolitain. Néanmoins, les archives de la direction de la Radiodiffusion française ne comportaient aucune enquête ou compte rendu concernant les radiodiffusions en fonctionnement dans les TOM. Et pour cause, ce poste d'inspecteur général adjoint a été supprimé le 31 décembre 1947, « sur avis de la Commission dite de la guillotine<sup>534</sup> » et M. Guerre a alors demandé son départ à la retraite. Il n'y avait donc plus d'inspecteur désigné pour étudier les problèmes de radiodiffusion outre-mer et leur intégration à la RTF.

---

<sup>528</sup> P. Schaeffer, *Les antennes de Jéricho*, op. cit., p. 160.

<sup>529</sup> *Paris-Dakar* était un journal quotidien appartenant à la chaîne de Charles de Breteuil. Cette presse s'adressait essentiellement aux Européens : A.-J. Tudesq, *Feuilles d'Afrique : étude de la presse de l'Afrique subsaharienne*, op. cit., p. 49.

<sup>530</sup> IFAN Dakar, *Paris-Dakar*, 24-25 février 1946.

<sup>531</sup> P. Schaeffer, *Les antennes de Jéricho*, op. cit., p. 160.

<sup>532</sup> C. Brochand, *Histoire générale de la radio et de la télévision en France. Tome II 1944-1974*, op. cit. p. 51.

<sup>533</sup> AN, Fonds Wladimir Porché, 19950218/13, Chemise Dossier Porché, organisation des services antérieurs à 1956 (1944-1956), Décision, 5/12/1945, ministère de l'Information, Radiodiffusion française, 1 p.

<sup>534</sup> AN, Fonds Wladimir Porché, 19950218/13, Chemise Dossier 2, Bilan et organisation des services, M. FENELON, Activité du corps d'inspection générale, 2 février 1950, p. 2.



Un service des relations avec l'outre-mer (ROM) avait aussi été créé en 1946 (peut être par une note de service du 19 juin<sup>535</sup>). Même si les sources ne sont pas claires à cet égard, il semble qu'il ait été confié à un administrateur général délégué qui devait prendre sous sa responsabilité :

« toutes les questions relatives aux postes de radiodiffusion situés dans les pays d'outre-mer ainsi que les relations avec les départements d'outre-mer, les pays de l'Union française et les ministères dont [dépendaient] ces départements et ces pays, pour tout ce qui se [rapportait] à la radiodiffusion<sup>536</sup> ».

Cet homme était Jacques Meyer, ancien secrétaire général du quotidien *L'Intransigeant* et ancien directeur de l'Office Radio France chargé de contrôler l'ensemble des radios en Afrique française pendant la guerre<sup>537</sup>. Mais il semble que cette fonction d'administrateur général délégué pour les questions de radio outre-mer n'ait pas été prise au sérieux par celui qui l'occupait. Une lettre du 28 novembre 1947, écrite par un ingénieur de la Direction des services techniques, réclamait à Jacques Meyer que les conférences hebdomadaires prévues sur les questions intéressant l'outre-mer soient « bien des conférences de direction » et non de simples coordinations. L'auteur appelait Jacques Meyer à prendre la tête d'un « véritable conseil de direction » en ce qui concernait la radiodiffusion pour l'outre-mer. Il demandait enfin :

« de recevoir [...] des directives précises au sujet des questions relatives à [s]on activité propre (fabrication, installation, exploitation et maintenance des installations HF et BF d'outre-mer, matériel et personnel technique)<sup>538</sup> ».

Jacques Meyer n'a pas eu le temps d'améliorer la situation puisqu'il quitta la RTF pour la direction de la Société financière de radiodiffusion (SOFIRAD)<sup>539</sup> à la fin de l'année<sup>540</sup> et son

---

<sup>535</sup> AN, Fonds Wladimir Porché, 19950218/13, Chemise Relations avec l'Outre-mer (1944-1947), Paul GILSON, Note pour messieurs les directeurs et chefs des services artistiques, 24 décembre 1947, 1 p.

<sup>536</sup> AN, Fonds Wladimir Porché, 19950218/13, Chemise Relations avec l'Outre-mer (1944-1947), Paul GILSON, Note pour messieurs les directeurs et chefs des services artistiques, 24 décembre 1947, 1 p.

<sup>537</sup> J.-N. Jeanneney, *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, op. cit., p. 722.

<sup>538</sup> AN, Fonds Wladimir Porché, 19950218/13, Relations avec l'Outre-mer (1944-1947), Note pour Monsieur l'administrateur général délégué, DT/1/1660, Paris, 28/11/1947.

<sup>539</sup> Cette société anonyme créée en 1942 avait pour objet la création et l'exploitation d'entreprises de radiodiffusion. Après l'instauration du monopole, la SOFIRAD permettait à la République française de contrôler le capital des stations périphériques (Radio Luxembourg, Europe 1) : Denis Maréchal, « La SOFIRAD » dans Jean-Noël Jeanneney (dir.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature, 1999, p. 116-119.

<sup>540</sup> *Ibid.*, p. 118.

poste ne semble pas avoir été conservé. Il a cependant détaché avant son départ une employée de la phonothèque de la RTF, Mme Gauthier, en lui confiant la mission de :

« fournir aux postes d’outre-mer existants ou à créer, et rattachés sous des formes diverses à la Radiodiffusion [...] sous forme d’enregistrement des éléments de programme artistiques susceptibles d’être diffusés par ces postes et établis d’après les émissions à Paris ».

Cette employée était chargée d’évaluer les besoins en programmes enregistrés des stations d’outre-mer. Elle avait aussi la possibilité d’emprunter aux différents services les enregistrements souhaités, de les copier et de les envoyer « dans les postes d’outre-mer [...] rattachés sous formes diverses à la radiodiffusion<sup>541</sup> ». En 1949, les possibilités d’action de Mme Gauthier étaient renforcées puisque ses supérieurs hiérarchiques lui garantissaient un accès aux enregistrements originaux des émissions de variété (sur disque souple ou sur bande magnétique) en concurrence avec le service des ÉVÉ et du journal parlé<sup>542</sup>.

Dès 1949 et sans-doute avant cette date, une convention liait le ministère de la France d’outre-mer et la RTF pour la fourniture hebdomadaire de programmes<sup>543</sup>. On apprend ainsi que trois émissions étaient produites cette année-là par la direction du journal parlé, spécialement pour les stations de radio dépendant du ministère de la France d’Outre-mer : *Mille visages*, *Perspectives françaises* et *Messages de France*<sup>544</sup>. En 1951, la RTF produisait spécialement pour le ministère de la France d’Outre-mer 7 émissions. Il s’agissait surtout d’émissions d’information préparées par le service du Journal parlé : *Messages de France*, *Perspectives de l’Union française* devenue *Union française, capitale Paris*, *Grandes conférences*. La RTF fournissait aussi des divertissements : *Cent ans de vaudeville*, de la musique légère : *Airs de Paris*, des émissions culturelles : *Provinces françaises et territoires d’outre-mer*<sup>545</sup>. Ces émissions représentaient en tout un peu plus de 5 heures 30 de programmes hebdomadaires, ce qui était bien peu. Vital Gayman, directeur de l’Information et du journal parlé indiquait

---

<sup>541</sup> AN, Fonds Wladimir Porché, 19950218/13, Dossier Organisation antérieure à 1956, Chemise Relations avec l’Outre-mer (1944-1947), Note de service n°413/2848 ROM, 18 novembre 1947, 1 p.

<sup>542</sup> AN, Fonds Wladimir Porché, 19950218/13, Dossier Organisation antérieure à 1956, Chemise Relations avec l’Outre-mer (1944-1947), Note de service n°618/ROM/74, du 5 février 1949, p. 1.

<sup>543</sup> AN, Fonds Wladimir Porché, 19950218/6, Chemise Accords RTF-MFOM fourniture d’émissions 1949-1952, Note de M. Gayman à M. Godiveau, 7 janvier 1949, 1 p.

<sup>544</sup> AN, Fonds Wladimir Porché 19950218/6, Chemise Accords RTF-MFOM fourniture d’émissions 1949-1952, Lettre de M. J.R. Godiveau à M. V. Gayman directeur du Journal Parlé, 24 mai 1949, 1 p. et Lettre de J.R. Godiveau à M. Dumas service ROM, 14/11/1949, 1 p.

<sup>545</sup> AN, Fonds Wladimir Porché, 19950218/6, Chemise Accords RTF-MFOM fourniture d’émissions 1949-1952, Lettre du directeur général de la RTF au ministre de la France d’Outre-mer, Paris, le 30 novembre 1951, p. 4-5.

d'ailleurs que la duplication de ces 5 heures 45 d'émissions en 6 exemplaires « n'[absorbait] certainement pas à plein temps les dix vacationnaires<sup>546</sup> » payés sur les crédits du ministère de la France d'outre-mer.

Dans les premières conventions avec l'outre-mer, une partie des frais de production des émissions étaient pris en charge par la RTF, celle-ci assurant « la totalité des frais de studio et en particulier d'électricité<sup>547</sup> ». Avant 1952, un système de « troc » existait entre la RTF et les stations africaines dépendant du Ministère. Un projet de convention entre la RTF et ce dernier, révélait que jusqu'à présent, des stations d'outre-mer troquaient avec la RTF « deux disques vierges contre deux disques copiés<sup>548</sup> ». Cependant, dès le mois de janvier 1949, invoquant l'augmentation de certains frais de production (disques, électricité), la RTF avait mis en demeure le Ministère de prendre à sa charge une partie des frais, ce qui avait été accepté<sup>549</sup>. Par la suite, les productions effectuées pour le ministère de la France d'Outre-mer et destinées à être diffusées par les stations relevant de ce ministère étaient entièrement à sa charge, tout comme les frais de transport<sup>550</sup>. Cela n'empêcha pas les différents services de la RTF de réclamer régulièrement des frais supplémentaires au Ministère (paiement des droits d'auteur et des droits de reproduction, augmentation des cachets...) <sup>551</sup> ou de réclamer directement le paiement des droits d'auteur et de reproduction aux stations de Douala et de Tananarive en les menaçant de ne plus envoyer de programmes<sup>552</sup>. Le ministère de la France d'outre-mer n'était pas le seul à être confronté à des difficultés pour obtenir des programmes de radio. Jusqu'en 1949, Christian Brochand expliquait que la RTF était obligée de fournir gratuitement des émissions d'information et de propagande aux ministères des Affaires étrangères et de l'Intérieur dont le prix de revient s'était élevé en 1949 à plus de 1 milliard de francs. Les représentants de la RTF ne cessaient de se plaindre de cette situation. La loi du 30 juillet de

---

<sup>546</sup> AN, Fonds Wladimir Porché, 19950218/6, Chemise Accords RTF-MFOM fourniture d'émissions 1949-1952, Vital Gayman, Note à M. le chef de service d'exploitation, Direction des informations et du journal parlé, Paris le 8 octobre 1952, p. 1.

<sup>547</sup> AN, Fonds Wladimir Porché, 19950218/6, Chemise Accords RTF-MFOM fourniture d'émissions 1949-1952, Lettre de M. J.R. Godiveau, Chargé de mission au Ministre de la France d'Outre-mer, 29/05/1949, 1p.

<sup>548</sup> AN, Fonds Wladimir Porché, 19950218/6, Chemise Accords RTF-MFOM fourniture d'émissions 1949-1952, Convention entre M. le ministre de la France d'Outre-mer et M. Porché directeur général de la Radiodiffusion Télévision française, ministère de la France d'Outre-mer, Paris, 1952 (?), p. 3.

<sup>549</sup> AN, Fonds Wladimir Porché, 19950218/6, Chemise Accords RTF-MFOM fourniture d'émissions 1949-1952, Lettre de M. Godiveau à M. Gayman Directeur du Journal Parlé, 24 mai 1949, 1 p.

<sup>550</sup> AN, Fonds Wladimir Porché, 19950218/6, Dossier Accords RTF-RFOM fourniture d'émissions 1949-1952, Note pour M. Lenoble, administrateur des services artistiques, Paris, 25 mai 1951, 1 p.

<sup>551</sup> AN, Fonds Wladimir Porché, 19950218/6, Chemise Accords RTF-MFOM fourniture d'émissions 1949-1952, Lettre du directeur général de la RTF au ministre de la France d'Outre-mer, Paris, le 30 novembre 1951, p.1.

<sup>552</sup> AN, Fonds Wladimir Porché, 19950218/6, Chemise Accords RTF-MFOM fourniture d'émissions 1949-1952, Lettre du directeur général de la RTF à Monsieur le Directeur du poste de Radio Tananarive, Paris le 11/01/1952, p. 1 et Lettre du directeur général de la RTF à Monsieur le Directeur du poste de Radio-Douala, p. 1.

cette année imposait que dorénavant, les services rendus soient remboursés à la radio<sup>553</sup>. Cette situation n'améliora pas la diffusion des programmes de la RTF sur les antennes des radios africaines !

Ainsi, malgré des efforts pour produire des émissions pour l'outre-mer, la préoccupation principale des cadres de la RTF semblait être de rentrer dans leurs frais pour chaque service rendu au ministère de la France d'outre-mer, quitte à suspendre la production d'émissions quand le budget était dépassé<sup>554</sup>. La qualité du travail n'était pas toujours au rendez-vous : en 1949, les représentants du ministère réclamaient qu'en échange des augmentations de tarifs, la RTF assure « les meilleures conditions d'enregistrement sur le plan technique<sup>555</sup> » ce qui signifie que cela ne devait pas toujours être le cas.... Lorsque Pierre Schaeffer pris la tête de « l'embryon » du service de radiodiffusion de la France d'outre-mer (RFOM) en décembre 1952, il ne manqua pas de critiquer les prestations fournies par la RTF : des émissions inutiles<sup>556</sup>, d'autres surfacturées et suggérait qu'à budget constant, il est possible de faire bien mieux<sup>557</sup>.

Les difficultés administratives et financières de la RTF jusqu'au début des années 1950 faisaient que cette organisation était très loin de jouer le rôle de la BBC dans les colonies africaines à la même époque. Aucune étude des problèmes de radiodiffusion outre-mer ne fut entreprise à l'initiative de la RTF, aucun projet de rattachement ou de collaboration avec les postes d'outre-mer ne fut envisagé. Les services destinés aux stations se limitaient à quelques émissions et reposaient sur un personnel trop peu nombreux. La RTF était incapable de prendre en charge le développement de la radio outre-mer. Cependant, les difficultés de la radiotélévision française ne peuvent expliquer à elles seules le retard de développement des radiodiffusions d'outre-mer.

### C. La responsabilité du ministère de la France d'outre-mer

En effet, comme on l'a vu au travers de l'étude de l'ordonnance du 4 avril 1944, le ministère de la France d'outre-mer était un acteur incontournable pour toutes les questions qui touchaient à l'outre-mer. Le Ministère a donc une grande responsabilité dans le retard de développement de la radio.

---

<sup>553</sup> C. Brochand, *Histoire générale de la radio et de la télévision en France. Tome II 1944-1974*, op. cit., p. 467.

<sup>554</sup> AN, Fonds Wladimir Porché, 19950281/6, Pierre Schaeffer, Comparaison des deux conventions RTF et RFOM de 1952 et 1953, RTF, Paris, 22 décembre 1953, p. 1.

<sup>555</sup> AN, Fonds Wladimir Porché, 19950281/6, J.R. Godiveau, Note à M. le ministre de la France d'outre-mer, Paris, le 29 mai 1949, 1 p.

<sup>556</sup> AN, Fonds Wladimir Porché, 19950281/6, Pierre Schaeffer, Comparaison des deux conventions RTF et RFOM de 1952 et 1953, RTF, Paris, 22 décembre 1953, p. 1.

<sup>557</sup> *Ibid.*, p. 2-3.

Il apparaît que jusqu'au début des années 1950, la rue Oudinot (siège du ministère de la France d'outre-mer) n'a pas cherché à développer activement les radios dans les territoires dont elle avait la responsabilité. La situation de la radio s'inscrivait dans le constat que Tony Chafer dressait sur la politique française en AOF durant cette période. Entre 1946 et 1950, aucune initiative politique d'une importance comparable avec celles survenues immédiatement après la guerre n'a été prise. Les fonctionnaires coloniaux à Paris comme en Afrique désiraient une période de stabilisation et de consolidation après les bouleversements engendrés par la guerre et par les grandes réformes qui l'avaient suivie<sup>558</sup>. Nous allons voir comment cette inertie s'est traduite dans le domaine de la radio.

Comme nous l'avons constaté, c'est en 1949 que, pour la première fois, la question de la radio dans les territoires d'outre-mer de l'Union française fut posée dans une assemblée souveraine<sup>559</sup>. Ce sont des élus du Conseil de la République, institution qui a remplacé le Sénat dans la Constitution de la IV<sup>e</sup> République<sup>560</sup>, qui ont rédigé en juillet 1949 un projet de radiodiffusion de l'Union française<sup>561</sup>. Le but de leur rapport était d'inviter le gouvernement français à créer la radiodiffusion de l'Union française au travers d'un projet de résolution<sup>562</sup>. Membres de la Commission de l'outre-mer, les conseillers de la République, menés par le sénateur du Gabon Luc Durand-Reville, soulignaient l'important retard pris par la France face aux Britanniques dans le domaine de la radiodiffusion impériale<sup>563</sup>. Ils déploraient la faiblesse de la RTF et pointaient surtout les conceptions inadaptées du ministère de la France d'outre-mer :

« Pour la rue Oudinot, siège du ministère de la France d'outre-mer, la radio a deux tâches : 1° les liaisons stratégiques ; 2° la culture<sup>564</sup>. »

En effet, pour Luc Durand-Reville et ses collègues, le Ministère considérait la radio comme un instrument de communication administratif ou militaire. Ses hauts-fonctionnaires ne la

---

<sup>558</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, op. cit., p. 89.

<sup>559</sup> Un projet de radiodiffusion de l'Union française avait été présenté devant l'Assemblée de l'Union française plus tôt en 1949 mais cette assemblée avait encore moins de pouvoirs que le conseil de la République : B. Droz, *Histoire de la décolonisation au 20<sup>ème</sup> siècle*, op. cit., p. 98.

<sup>560</sup> B. Phan, *La France de 1940 à 1958*, op. cit., p. 81.

<sup>561</sup> Annexe n° 716, Documents parlementaires, annexes aux procès-verbaux des séances, projets et propositions de lois, exposés des motifs et rapports, Conseil de la République, 1949, p. 664.

<sup>562</sup> Annexe n°810, Documents parlementaires, annexes aux procès-verbaux des séances, projets et propositions de lois, exposés des motifs et rapports, Conseil de la République, 1949, p. 772.

<sup>563</sup> *Ibid.*, p. 770.

<sup>564</sup> *Ibid.*, p. 771.

concevaient pas comme un média. Cette vision de la radio, comme moyen de communication administratif est confirmée par le caractère très secondaire qu'occupait la radiodiffusion dans les rapports d'activité du service fédéral des PTT d'AOF qui avait la charge de stations comme Radio-Dakar. Au centre de ces rapports, la radio n'était envisagée que comme un moyen de transmission stratégique ou commercial et les problèmes posés par l'exploitation d'une radiodiffusion n'étaient pas abordés<sup>565</sup>. Cette situation pouvait s'expliquer par la place très importante qu'avaient les communications radio dans un empire immense, dans lequel seule une infime partie était desservie par des câbles téléphoniques. De plus à la fin des années 1940 et au début des années 1950, l'administration des PTT était accaparée par le développement du trafic postal et du réseau téléphonique qui constituaient ses priorités<sup>566</sup>.

Au contraire, les membres de la commission de l'outre-mer du Conseil de la République, estimaient que le rôle de la radio était avant tout culturel : « pour notre commission le rôle culturel de la radio doit l'emporter<sup>567</sup> ». Qu'entendaient-ils par « culture » ? Leur définition restait vague, il s'agissait de diffuser des informations, des « programmes généraux » pour l'outre-mer et d'autres adaptés à chaque territoire<sup>568</sup>.

Mais les auteurs de la résolution critiquaient aussi ce que l'on appellerait aujourd'hui la politique de communication<sup>569</sup> du Ministère :

« Il est vrai que depuis déjà longtemps, la propagande sous toutes ses formes n'intéresse plus guère la rue Oudinot qui préfère vivre orgueilleusement repliée sur elle-même avec le minimum de contact avec l'extérieur<sup>570</sup> ».

Cette citation appelle deux observations. D'abord, il est clair que le Ministère pouvait apparaître comme replié sur lui-même. Un évènement montre à quel point la rue Oudinot était déterminée à garder un étroit contrôle sur les territoires dont elle avait la responsabilité. En 1955, lors de la préparation d'un nouveau statut de la RTF, André Morice, ministre de l'Industrie et du

---

<sup>565</sup> Archives nationales du Sénégal, 2G51-33, *Rapport de gestion 1950-1951, service des télécommunications, fascicule n°4*, Service des postes et télécommunications de l'AOF, 1951, p. 1-4.

<sup>566</sup> ANS, 2G51-33 (1), *Rapport de gestion 1950-1951, introduction, Fascicule n°1*, Service des postes et télécommunications de l'AOF, 1951, p. 3-4.

<sup>567</sup> Annexe n°810, Documents parlementaires, annexes aux procès-verbaux des séances, projets et propositions de lois, exposés des motifs et rapports, Conseil de la République, 1949, p. 771.

<sup>568</sup> *Ibid.*

<sup>569</sup> David Colon, *Propagande : la manipulation de masse dans le monde contemporain*, Paris, Belin Editeur/Humensis, 2019, p.9.

<sup>570</sup> Annexe n°810, Documents parlementaires, annexes aux procès-verbaux des séances, projets et propositions de lois, exposés des motifs et rapports, Conseil de la République, 1949, p. 771.

Commerce, qui avait alors la radiotélévision sous sa responsabilité<sup>571</sup>, demanda son avis au ministre de la France d'outre-mer de l'époque, Pierre-Henri Teitgen<sup>572</sup>. Pour ce dernier, l'article 1 du projet de loi, qui prévoyait d'accorder le monopole de la radio-télévision à la RTF sur l'ensemble des territoires de la République française, posait problème :

« je ne puis donner mon adhésion au texte de cet article tel qu'il a été établi par vos services. En effet, il m'apparaît qu'en matière de radiodiffusion, comme pour les autres services techniques ou politiques exerçant leur activité outre-mer, la compétence de mon département constitue l'indispensable sauvegarde des intérêts des populations dont j'ai la charge<sup>573</sup> ».

La mainmise du Ministère sur les territoires d'outre-mer était, comme on l'a vu, une constante de la gestion coloniale. Elle était d'ailleurs contestée par les Africains, comme le montre la campagne pour la « décolonisation de l'éducation » en 1946-1947. Les leaders africains de l'époque, en particulier Léopold Senghor, militaient pour que le système éducatif en Afrique soit retiré de l'autorité du ministère de la France d'outre-mer et confié à celui de l'Éducation nationale afin que le curriculum des élèves de métropole (accès au secondaire, au bac et au supérieur) soit étendu à l'outre-mer<sup>574</sup>.

La citation appelle une deuxième remarque. Le ministère de la France d'outre-mer ne se préoccupait pas de la « propagande ». Il faut commencer par préciser avec David Colon, qu'en 1949, le mot propagande n'avait pas encore pris le sens péjoratif qu'on lui donne aujourd'hui<sup>575</sup>. Les conseillers de la République entendaient sans doute à ce propos ce qu'on désignerait aujourd'hui de manière plus neutre par « communication », c'est-à-dire une action organisée pour propager une croyance ou une doctrine politique en vue d'obtenir le consentement des populations gouvernées<sup>576</sup>. Cette discrétion du ministère de la France d'outre-mer dans la sphère médiatique concordait avec les observations faites par Charles-Robert Ageron à propos de la politique d'investissement menée par la France dans ses territoires d'outre-mer au

---

<sup>571</sup> C. Brochand, *Histoire générale de la radio et de la télévision en France. Tome II 1944-1974*, op. cit., p. 678.

<sup>572</sup> Frederick Cooper, *Français et Africains ? Être citoyen au temps de la décolonisation*, Paris, Payot, 2014, p. 243-245.

<sup>573</sup> ANOM, FM, Contr//635, Dossier Lettre MFOM 22/10/1955, Lettre du ministre de la France d'outre-mer à monsieur le ministre de l'Industrie et du Commerce (attributions en matière d'Information), Paris, le 22/10/1955, p. 1.

<sup>574</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, op. cit., p. 101-102.

<sup>575</sup> D. Colon, *Propagande*, op. cit., p. 9.

<sup>576</sup> *Ibid.*, p. 11-12.

lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Il relevait ainsi qu'en 1950, des représentants du patronat français déplorait que la France ne fasse pas étalage de l'ampleur des efforts financiers de la métropole pour l'outre-mer et qu'au contraire, le Ministère semblait s'être ingénié à les dissimuler<sup>577</sup>. Pour Ageron cette volonté de secret permettait de dissimuler les erreurs des planificateurs. Mais cette stratégie défailante de communication posait cependant un problème de taille : une partie de l'impopularité de l'Union Française auprès des nationalistes locaux provenait de l'ignorance des efforts financiers consentis par la France<sup>578</sup>.

Cette mauvaise stratégie de communication et d'information sur le travail accompli par le Ministère en France et outre-mer était confirmée aussi par des témoignages de l'époque. En 1957, le journaliste Pierre Fromentin, qui avait dirigé le service d'Information de l'AOF<sup>579</sup> et qui fut dans les années 1960 un des inventeurs en France des chaînes d'information continue<sup>580</sup>, déplorait que la politique de communication des ministères ait été trop longtemps verrouillée et réservée aux ministres et à quelques spécialistes. Pour lui, ce principe avait :

« empêché, notamment au ministère de la France d'outre-mer, que s'écoulasse normalement des informations, des études intéressantes la vie du pays et susceptibles d'une large diffusion<sup>581</sup> ».

Cette distribution parcimonieuse de l'information avait conduit à une situation dommageable :

« Avant que la grande presse soit contrainte par l'actualité à se consacrer partiellement aux problèmes de l'outre-mer, cet état d'esprit a limité, pendant longtemps, l'information sur les territoires d'outre-mer à quelques revues spécialisées [comme *Marché Tropicaux* ou *Climats*] ».

Le caractère restreint du lectorat de ces publications les rendait fragiles ; par exemple, la revue *Climats* avait cessé de paraître en 1955<sup>582</sup> et avait laissé « un vide » que n'avait pas comblé la

---

<sup>577</sup> Catherine Coquery-Vidrovitch et Charles-Robert Ageron, *Histoire de la France coloniale III Le déclin*, Paris, Armand Colin, 1991, p. 344.

<sup>578</sup> *Ibid.*, p. 345.

<sup>579</sup> Inathèque, Fonds INA Radio-Télé, Carton 00014464/16, Dossier n°31, Chemise Coupures de presse-décrets 1954-1958, Pierre Fromentin, « Outre-mer et information », *France outre-mer*, avril 1957, n° 329, p. 25.

<sup>580</sup> Cécile Méadel, « France info » dans *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature, 1999, p. 160.

<sup>581</sup> Inathèque, Fonds INA Radio-Télé, Carton 00014464/16, Dossier n°31, Chemise Coupures de presse-décrets 1954-1958, Pierre Fromentin, « Outre-mer et information », *France outre-mer*, avril 1957, n° 329, p. 23.

<sup>582</sup> <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb32743439j> consulté le 23/06/2020.



« réussite technique de *Marchés tropicaux*<sup>583</sup> ». Il plaidait pour que le Ministère mette en place un véritable système de « relations publiques » qui s'appuierait sur des formes de « contacts » entre l'administration et les médias. Cette stratégie « appliquée sous toutes les formes modernes de diffusion de la pensée », lui semblait « le moyen le plus efficace de propagande et d'information<sup>584</sup> ». Même si en 1954, un service de l'Information existait au Ministère et qu'une conférence sur les problèmes de l'information et de l'outre-mer s'était tenue, Pierre Fromentin déplorait toujours en 1957 la grande faiblesse du budget de ce service qui ne disposait que de 16 millions de francs pour le service de presse (dont la moitié était fournie par les territoires), d'un peu plus de 6 millions pour la participation aux foires et exposition métropolitaines et internationales, et de 4,7 millions pour la « propagande » par le cinéma, les brochures et la photo. Par comparaison, il affirmait qu'en 1954 la Grande-Bretagne dépensait au moins 1 milliard à l'information et à la propagande pour l'outre-mer<sup>585</sup>.

Mais la faiblesse du financement n'était pas pour lui le seul problème : la multiplicité des acteurs dans le champ de l'information d'outre-mer, le manque de coordination avait aussi joué un rôle. Ainsi, l'information n'était pas une dépense de souveraineté pour la France mais restait en partie à la charge de chaque TOM, elle était diffusée par des périodiques et des agences divers sans qu'ils soient coordonnés entre eux, ce qui avait abouti à « une anarchie finalement coûteuse par rapport aux résultats acquis<sup>586</sup> ». Il racontait, par exemple, l'échec de sa tentative d'harmoniser les aides pour la presse en AOF et dans le protectorat du Maroc. Enfin, il invoquait pour conclure une cause plus culturelle : « un refus presque congénital des Français d'accepter une propagande quelle qu'elle soit<sup>587</sup> ».

Pierre Fromentin relevait en fait le décalage entre la stratégie de communication du ministère de la France d'outre-mer et l'institutionnalisation de la propagande dans le monde de la Guerre froide. David Colon écrit en effet qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les agences de propagande du temps de la guerre ne furent pas dissoutes dans le monde libre mais qu'au contraire, des démocraties les avaient maintenues sous des formes nouvelles. Ainsi, les États-Unis s'étaient dotés de l'Office of Strategic Service (OSS) et de l'Interim International Information Service (IIIS) rattaché au département d'État et chargé de mener des opérations de propagande. En Europe, face au danger totalitaire, les démocraties considéraient que l'État était

---

<sup>583</sup> Inathèque, Fonds INA Radio-Télé, Carton 00014464/16, Dossier n°31, Chemise Coupures de presse-décrets 1954-1958, Pierre Fromentin, « Outre-mer et information », *France outre-mer*, avril 1957, n° 329, p. 23.

<sup>584</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>585</sup> *Ibid.*

<sup>586</sup> *Ibid.*

<sup>587</sup> *Ibid.*

le mieux placé pour garantir aux citoyens une information loyale. Au Royaume-Uni, le Central Office of Information fondé en 1946 était chargé d'acheter des espaces publicitaires pour les ministères. David Colon replace dans cette volonté de défendre la démocratie par la propagande la fondation de l'Agence France Presse en 1945 et l'établissement du monopole sur la radio-télévision<sup>588</sup> mais contrairement aux États-Unis et à la Grande-Bretagne, la France ne créa pas d'organe spécifiquement dédié à la propagande.

Ces différents éléments confirment ainsi ce que dénonçaient les conseillers de la République en 1949 dans la stratégie de communication du ministère de la France d'outre-mer : « la propagande, sous toutes ses formes n'intéresse plus guère la rue Oudinot<sup>589</sup> ». Pour des raisons de culture politique, de moyens, d'organisation, le service d'information du Ministère n'a jamais atteint celui du Colonial Office. Il ne fallait donc pas s'étonner du faible intérêt porté par le Ministère à la radio jusqu'en 1950-1951. Il faut cependant noter, et c'est ce que nous verrons dans la dernière partie, qu'une prise de conscience des enjeux radiophoniques dans les TOM d'Afrique s'est progressivement opérée à partir de la fin des années 1940 comme le confirme l'organisation d'une conférence consacrée aux problèmes de l'information et de l'outre-mer en 1954 au Ministère<sup>590</sup> ou les transformations que connaissait la radio dans les colonies.

### III. La radiodiffusion dans l'Afrique sub-saharienne française avant la SORAFOM

L'absence de statut pour la radio d'outre-mer après la suspension de l'ordonnance du 4 avril 1944, la faiblesse de la RTF et l'absence de politique radiophonique du ministère de la France d'outre-mer ont empêché un développement rapide des radiodiffusions après la Seconde Guerre mondiale. Quelques radios fonctionnaient pourtant dans l'Afrique sub-saharienne française et le nombre de stations ainsi que la durée des émissions eurent tendance à s'accroître durant cette période. Fondées le plus souvent par l'administration et animées essentiellement par des colons, nous verrons d'abord quelles étaient ces radios au travers de l'étude des programmes de Radio-Dakar. Puis, j'exposerai ensuite comment une prise de conscience de certains administrateurs

---

<sup>588</sup> D. Colon, *Propagande, op. cit.*, p. 67-68.

<sup>589</sup> Annexe n°810, Documents parlementaires, annexes aux procès-verbaux des séances, projets et propositions de lois, exposés des motifs et rapports, Conseil de la République, 1949, p. 771.

<sup>590</sup> Inathèque, Fonds INA Radio-Télé, Carton 00014464/16, Dossier n°31, Chemise Coupures de presse-décrets 1954-1958, Pierre Fromentin, « Outre-mer et information », *France outre-mer*, avril 1957, n° 329, p. 24.

locaux s'est opérée autour de 1949-1950 et a débouché sur ce que Pierre Schaeffer a qualifié d'« efforts [...] méritoires<sup>591</sup> ».

## A. Les stations africaines au lendemain de la Seconde Guerre mondiale

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la situation de la radio était peu reluisante dans l'empire français d'Afrique sub-saharienne.

### 1. Des stations de faible puissance

Le média y était très peu développé. Ainsi, en 1948, la commission de modernisation de la France d'outre-mer notait que :

« la radiodiffusion n'[existait] guère dans les différents territoires. Elle [était] organisée le plus souvent par des moyens de fortune, quelquefois par des initiatives privées<sup>592</sup> ».

En effet, en 1945, seuls quatre territoires d'outre-mer au sud du Sahara étaient dotés de stations de radio. Radio-Douala, créée au Cameroun en 1941, avait cessé d'émettre entre 1944 et 1946. Jusqu'en 1949, la station de radio disposait d'un émetteur d'une puissance inférieure à 1 kW, ce qui devait être à peine suffisant pour couvrir la ville<sup>593</sup>. À Madagascar, la radio ne semblait disposer jusqu'en 1946 que d'installations de fortune et d'émetteurs de faible puissance (500 watts à peine en 1931)<sup>594</sup>. Comme l'AOF était resté jusqu'en 1943 dans le camp de Vichy, la station Radio-Dakar n'avait pas profité des mêmes investissements que Radio-Brazzaville pour renforcer la puissance de ses émetteurs et le volume de ses programmes<sup>595</sup>. Il est difficile de savoir précisément quels étaient les moyens d'émission de Radio-Dakar avant les années 1950. Saïdou Dia affirme que la station a démarré en 1939 avec un émetteur de 500 W, ce qui est très peu<sup>596</sup>. Mais il semble que jusqu'en 1951, la station émettait pour l'AOF à l'aide d'un ou deux

---

<sup>591</sup> Pierre Schaeffer, *Principes d'exploitation et étapes de fonctionnement du réseau*, Paris, Ministère de la France d'Outre-mer, 1955, p. 1.

<sup>592</sup> *Premier rapport de la Commission de modernisation des Territoires d'outre-mer*, op. cit. p. 121.

<sup>593</sup> F. Bebey, *La radiodiffusion en Afrique Noire*, op. cit., p. 37.

<sup>594</sup> *Ibid.*, p. 33.

<sup>595</sup> Saïdou Dia, *De la TSF coloniale à l'ORTS : évolution de la place et du rôle de la radiodiffusion au Sénégal (1911-1986)*, Thèse de Doctorat, Université de Bordeaux III, Bordeaux, p. 74.

<sup>596</sup> *Ibid.*, p. 61.

émetteurs de marque SFR de 12 kW ce qui correspond mieux aux ambitions entretenues par la station pendant la guerre<sup>597</sup>.

Enfin, dans la capitale de l'AÉF, Radio-Brazzaville, avec un émetteur de 50 kW, était la seule station dotée d'une puissance suffisante<sup>598</sup>. Cependant en raison du rôle qu'elle a joué pendant la guerre, le poste fut rattaché à la RTF et échappa à la tutelle du ministère de la France d'outre-mer. Il conserva le caractère « international » qui avait été le sien pendant la guerre en diffusant des émissions de la RTF vers l'Europe de l'Est, l'Amérique latine et l'Asie. Radio-Brazzaville n'émettait pas en langues africaines et ne visait pas le public colonial.

Ainsi, au lendemain de la guerre, les trois stations placées sous le ressort du ministère de la France d'outre-mer se caractérisaient par la grande précarité de leurs conditions de fonctionnement.

## 2. Une programmation européo-centrée. L'exemple des programmes de Radio-Dakar

De plus, il semble que la programmation des stations ait peu changé par rapport à la période du régime de Vichy.

L'étude des programmes de Radio-Dakar diffusés dans le quotidien *Paris-Dakar* montre plutôt que la continuité s'est imposée dans les programmes. Bien sûr, les émissions vichystes (*Radio jeunesse* et *La chronique de la Légion*) ont disparu dès 1943<sup>599</sup> au moment du remplacement du gouverneur général Pierre Boisson<sup>600</sup>. Cependant, la durée des émissions a reculé. En 1946, les programmes ne commençaient que le soir (même s'ils avaient été avancées à 18 h 45 sauf le dimanche et le lundi<sup>601</sup>) et se terminaient tôt (21 h ou 21 h 15). Il semble que les émissions « parlées » aient reculé au profit de la musique enregistrée. Ainsi, le jeudi 7 février 1946, les émissions commençaient à partir de 18 h 45 avec un opéra-comique, se poursuivaient avec des « chansons », un « récital au piano par Jean Avignon », et s'achevaient par *Ce disque est pour vous* (sans doute une variante du disque des auditeurs<sup>602</sup>). Le tout était à peine entrecoupé par

---

<sup>597</sup> AN, Fonds Wladimir Porché, 19950218/6, Dossier Commission d'étude de la radiodiffusion de la France d'outre-mer, *Rapport sur l'équipement et l'exploitation de la radiodiffusion outre-mer, Groupe de travail technique*, Commission d'étude des problèmes de radiodiffusion intéressant l'outre-mer, 25 janvier 1951, p. 18.

<sup>598</sup> F. Bebey, *La radiodiffusion en Afrique Noire*, op. cit. p. 47.

<sup>599</sup> IFAN Dakar, P 623, « Radio-Dakar », *Paris-Dakar*, 2 juillet 1943.

<sup>600</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, op. cit., p. 52-53.

<sup>601</sup> IFAN Dakar, P 623, « Radio-Dakar », *Paris-Dakar*, 2 et 3 février 1946.

<sup>602</sup> Émission pendant laquelle un animateur passe des disques demandés par courrier ou par téléphone par des auditeurs. En général, cette demande s'accompagne d'une dédicace à une ou des personnes.

le *Théâtre enfantin* pendant un quart d'heure et un *Éditorial* de 10 minutes<sup>603</sup>. On diffusait toujours essentiellement de la musique classique : entre le mercredi 13 et le samedi 16 février 1946, il y avait presque deux émissions de musique classique par soirée : *Grande musique moderne* et *Soif de grande musique* le mercredi ; *Opéra-comique* et *Grande musique* le jeudi, 50 minutes de musique romantique le vendredi, 50 minutes d'opéra le samedi, suivi de 20 minutes de Jean Sébastien Bach. Enfin, l'émission *Chronique de France* existait toujours et était diffusée le dimanche à 21 h<sup>604</sup>.

Ainsi, au lendemain de la guerre, il serait sans doute plus juste de parler de « radios d'enclaves » plutôt que de radios coloniales en ce qui concerne Radio-Dakar : la programmation de la station semble presque exclusivement s'adresser aux expatriés et colons français et ignorer les populations africaines. La propagande visant à convaincre les Africains du bienfondé de la colonisation française semblait réduite au minimum par rapport à la période de Vichy. Cet exemple pouvait sans doute être étendu aux autres stations existantes dans l'empire français. C'est ce que relève Lucien Junillon, conseiller de l'Union française, dans son rapport sur les radios ultramarines en 1955 :

« Bien souvent, une absence totale de radio eut été préférable à des postes donnant tous les mauvais exemples : fonctionnement technique défectueux ; discothèque restreinte enchaînant les mêmes rengaines dans un style publicitaire ; bulletins d'information empruntés aux journaux locaux ; le tout dans une ambiance de "radio de clocher" à audience presque exclusivement européenne<sup>605</sup> ».

Ces programmes ont toutefois l'intérêt de donner une idée de ce que pouvait être, ce que Marissa Moorman a appelé la colonisation sonore ou la « colonie sonore » (*sonic colony*) dans son histoire de la radiodiffusion en Angola<sup>606</sup>. Elle affirme que les programmes et les sons que les colons diffusaient dans les radios africaines permettraient de retrouver et de comprendre une partie du processus de colonisation à cette époque<sup>607</sup>. Pour elle, les colons portugais en Angola cherchaient à construire un monde insulaire<sup>608</sup> ; pour cela, ils utilisaient les nouvelles

---

<sup>603</sup> IFAN Dakar, P 623, « Radio-Dakar », *Paris-Dakar*, 7 février 1946.

<sup>604</sup> IFAN Dakar, P 623, « Radio-Dakar », *Paris-Dakar*, 13, 14, 15 et 16 février.

<sup>605</sup> AN, Fonds WP, 19950218/38, Dossier documents imprimés/Documents relatifs à la radiodiffusion de l'Union française, Lucien Junillon, Rapport, n°98, Assemblée de l'Union française, Paris, 1955, p. 169.

<sup>606</sup> Marissa Moorman, *Powerfull frequencies. Radio, State Power and the Cold War in Angola, 1931-2002*, Athens, Ohio University Press, 2019, p. 22.

<sup>607</sup> *Ibid.*, p. 26.

<sup>608</sup> *Ibid.*, p. 29.

technologies, symbole de modernité, pour définir leur « blancheur » (*whitness*) et se distinguer des Africains<sup>609</sup>. La radio et son univers sonore étaient un moyen d'établir cette distinction qui visait aussi à introduire une certaine distance avec les autorités et la société de la métropole. La fondation d'importants radio-clubs par des colons était ainsi à l'origine des radios en Angola. Ils diffusaient en portugais ou en allemand, en anglais et en afrikaans, des nouvelles, de la publicité pour des entreprises locales, de la musique classique et de danse<sup>610</sup>.

Que révélaient les programmes de Radio-Dakar et de la plupart des stations africaines des colonies françaises de la seconde moitié des années 1940 ? Comme on l'a vu pour la période pendant laquelle Radio-Dakar était au service du régime de Vichy, le manque de financement faisait que le fonctionnement des stations reposait largement sur les ressources locales. Elles étaient animées par des amateurs Européens pour un auditoire d'Européens. Á Douala, Francis Bebey raconte que c'était des auditeurs Européens qui prêtaient leurs disques à la station et assuraient des chroniques jusqu'au milieu des années 1950. La présence de non professionnels dans les stations était ainsi la règle. Le poste diffusait 2 heures 30 de programmes quotidiens réalisés par une équipe dont le métier n'était pas la radio et qui s'en occupait après le travail de la journée<sup>611</sup>. Radio-Dakar fonctionnait en partie avec un personnel de même nature. Guy Breton, ancien agent de la SORAFOM, formé à la technique et aux programmes au Studio-École de Maisons-Laffitte, était arrivé à la fin des années 1950 dans les stations africaines. Muté à Abidjan en 1959, voici comment il décrivait l'ancienne équipe de la station, composée :

« d'un personnel européen autodidacte issu de tous les horizons professionnels, laissé un jour sur le sable de cette colonie par quelque aventure malheureuse, et qui s'était fait, au micro, une place au soleil<sup>612</sup> ».

Des artistes, des fonctionnaires, d'anciens journalistes, qui avaient souvent eu des difficultés en métropole, participaient à l'animation de la radio et reflétaient les goûts de la société coloniale dont ils étaient les représentants. Ainsi, il était généralement admis que les auditeurs Africains et Européens avaient des goûts radicalement différents. En 1957, le directeur de Radio-AÉF déclarait :

---

<sup>609</sup> *Ibid.*, p. 32.

<sup>610</sup> *Ibid.*, p. 39-41.

<sup>611</sup> F. Bebey, *La radiodiffusion en Afrique Noire, op. cit.*, p. 37.

<sup>612</sup> G. Breton, « La radio en Afrique francophone au début des années 1960 », art cit., p. 42.

« qu'il était vain de vouloir concilier les goûts des deux publics. Les Européens ferment leur poste dès qu'ils entendent les disques Ngoma [société de production basée au Congo belge et spécialisée dans la rumba], les Africains ferment le leur quand ils subissent des programmes de musique européenne<sup>613</sup> ».

Cette observation était sans doute tout à fait valable pour la situation en cours 10 ans plus tôt. Ainsi que le propose Marissa Moorman, la radio pouvait bien être considérée dans ce cas comme un outil de construction identitaire des colons et des colonisés.

Mais on peut aussi avancer deux autres raisons à la déconnexion entre les programmes des radios coloniales et leur environnement africain. D'abord, comme on l'a vu, l'administration coloniale après les désordres de la guerre et les grandes réformes de la Libération souhaitait une stabilisation et s'était fixée une politique conservatrice. Cette absence d'évolution dans les programmes de Radio-Dakar après 1943 est à relier avec la nomination en AOF du gouverneur général Cournaire, qui conserva l'administration vichyste, prit position contre l'abolition du travail forcé<sup>614</sup>, les réformes sociales et politiques de 1945-1946<sup>615</sup>. Son successeur, René Barthes, à la réputation plus libérale, ne resta que 22 mois à la tête de la fédération<sup>616</sup>. Il est fort probable, comme l'a montré le degré de dépendance de Radio-Dakar à l'égard de la politique de Pierre Boisson entre 1940 et 1943, que la programmation de la radio reflétait la personnalité du gouverneur général et son manque d'intérêt pour le média.

Ensuite, on peut aussi souligner le fait que dans la deuxième moitié des années 1940, le nationalisme africain dans les colonies françaises militait pour une forme d'assimilation. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale en effet, après la mise en place de l'Union française et le constat que les promesses d'égalité restaient en grande partie à conquérir, la principale préoccupation des élites africaines et des anciens soldats était l'égalité avec les Européens. Comme nous l'avons évoqué, un des premiers conflits qui opposèrent les élites africaines à l'administration coloniale a été la « décolonisation de l'éducation ». Les Africains ne demandaient pas, comme on aurait pu s'y attendre, une africanisation du *curriculum* dans le but d'adapter l'éducation aux populations indigènes. Au contraire, ce mouvement reflétait la nature essentiellement « assimilatrice » de la lutte pour l'émancipation menée par les élites africaines.

---

<sup>613</sup> ADN, APDCCC, Brazzaville 116 PO/1/36, Dossier Sondage d'opinion novembre 1957, Jacques Alexandre, *Sondage d'opinion organisé par Radio-AÉF*, octobre 1957, p. 19.

<sup>614</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, op. cit., p. 53-55.

<sup>615</sup> *Ibid.*, p. 75.

<sup>616</sup> *Ibid.*, p. 108.

Elles réclamaient l'expansion de la totalité du *curriculum* métropolitain en Afrique (ouverture à l'enseignement secondaire et supérieur, accès au baccalauréat...). Les enseignants Africains réclamaient aussi l'égalité de traitement avec les Européens<sup>617</sup>.

Ainsi, des Africains concevaient la radio de la même manière que l'éducation, ils ne souhaitaient pas des stations « pour africains » avec des programmes de faible niveau et de la musique populaire mais demandaient au contraire d'accéder au meilleur de la culture et de la musique européenne<sup>618</sup>. Avant la naissance de la SORAFOM et la prise en main par cette société des stations africaines, des Africains occupaient des postes à responsabilité dans des stations comme Radio-Dakar et avaient une influence sur les programmes. À Dakar, le togolais Godefried Ekué occupait un poste d'animateur de programme et Joseph Ouedraogo, chercheur à l'IFAN d'origine voltaïque, était chroniqueur<sup>619</sup>. Il est très probable que la présence de ces personnes que l'administration coloniale qualifiait alors « d'évolués<sup>620</sup> » ait contribué au maintien d'une radiodiffusion très européenne et élitiste. Comme nous l'avons évoqué pour la Rhodésie ou le Congo Belge, les exemples de radios créées par les puissances coloniales pour les Africains dans le but de renforcer la domination coloniale existaient et pouvaient servir de repoussoir.

Cependant, au tournant des années 1940-1950, l'administration coloniale locale pris en main le développement de la radiodiffusion et amorça une africanisation des programmes.

## B. La multiplication des initiatives locales

### 1. 1949-1952 : les administrateurs à l'origine d'un premier développement de radios africaines

Un changement s'amorça en effet entre 1947 et 1950. Entre ces deux dates, dans un contexte d'agitation et de tension entre le gouvernement, le RDA et les nationalistes Malgaches<sup>621</sup>, certains administrateurs coloniaux avaient pris conscience de l'importance que pouvait prendre la radiodiffusion dans leurs territoires à la fois pour les colons et pour les Africains.

---

<sup>617</sup> *Ibid.*, p. 101.

<sup>618</sup> Marc Pierret, *Entretiens avec Pierre Schaeffer*, Paris, Belfond, 1969, p. 181.

<sup>619</sup> S. Dia, *De la TSF coloniale à l'ORTS : évolution de la place et du rôle de la radiodiffusion au Sénégal (1911-1986)*, *op. cit.*, p. 106.

<sup>620</sup> Emmanuelle Sibeud, « Assimilés, "évolués" » dans Isabelle Surun (dir.), *La France et l'Afrique 1830-1962*, Neuilly, Atlande, 2020, p. 278-288.

<sup>621</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, *op. cit.*, p. 90.



Il est intéressant de commencer par l'exemple de l'AOF et de son nouveau Haut-commissaire, le socialiste Paul Béchar. Il a été nommé en janvier 1948 pour rétablir l'ordre en AOF suite aux grèves dans les chemins de fer auquel il mit fin par des négociations<sup>622</sup>. Cependant, il mena ensuite la répression contre le RDA en Côte d'Ivoire et dans le reste de l'AOF<sup>623</sup>. Paul Béchar avait pris conscience de l'adversité croissante à laquelle s'opposait la présence française. C'est sans doute la raison pour laquelle il a cherché à entamer une politique radiophonique volontariste dans la fédération. À l'occasion de la présentation du budget devant le Grand conseil de l'AOF le 3 octobre 1950 à Dakar, Paul Béchar déclarait ainsi :

« Il faut, par des moyens appropriés, c'est-à-dire par le film et la radio, toucher les masses rurales, leur montrer combien l'hygiène et la médecine, la technique, peuvent changer leurs conditions matérielles de vie, combien par des procédés nouveaux les rendements de la terre peuvent être augmentés, combien par l'utilisation de méthodes rationnelles, l'élévation du niveau de la vie peut être obtenue<sup>624</sup>. »

Il annonçait que dans le nouveau budget de l'AOF, des sommes importantes allaient être destinées au développement de la radio, en plus des efforts qui avaient déjà été entrepris en 1949 pour l'achat de nouveaux postes émetteurs installés dans certains territoires de la fédération ; leur but était de diffuser des émissions en langues « vernaculaires » complétant les programmes diffusés par Radio-Dakar. Pour Paul Béchar, la fonction de ces émissions en langues africaines était :

« de toucher la masse, d'éveiller son désir de connaître, [...] de lui montrer les avantages des techniques nouvelles, d'essayer de la sortir de sa torpeur, de sa routine traditionnelle, pour l'amener [...] vers le progrès<sup>625</sup>. »

Cependant, Paul Béchar soulignait que la mission de la radio en AOF ne devait pas s'arrêter à cet auditoire, elle devait s'adresser aussi à « l'élite » afin que celle-ci fasse descendre le progrès au sein des masses :

---

<sup>622</sup> *Ibid.*, p. 108.

<sup>623</sup> *Ibid.*, p. 113.

<sup>624</sup> AN, Fonds Wladimir Porché, 19950218/6, Dossier Commission d'étude de la radiodiffusion de la France d'outre-mer, *Rapport sur l'équipement et l'exploitation de la radiodiffusion outre-mer, Groupe de travail technique*, Commission d'étude des problèmes de radiodiffusion intéressant l'outre-mer, 25 janvier 1951, p. 15.

<sup>625</sup> *Ibid.*

« Ce n'est pas suffisant de tenter, par des moyens officiels, de toucher la masse africaine ; il faut en même temps donner à l'élite, de plus en plus nombreuse, qui se fixe surtout dans les centres urbains, les moyens de perfectionner ses connaissances, de jouer de plus en plus le rôle qui est le sien : l'encadrement de la masse pour l'élévation de son niveau de vie<sup>626</sup> ».

La radio était donc perçue comme un outil favorisant l'émergence de responsables africains aptes à diriger et encadrer la majorité des habitants de l'AOF. Par la suite, c'est d'ailleurs le nouveau Haut-commissaire en AOF, Bernard Cornut-Gentille, qui a déjà soutenu le développement de la radio en AEF<sup>627</sup>, qui fit appel à Pierre Schaeffer pour étudier les moyens de mieux utiliser la radio en Afrique<sup>628</sup>. Ce discours montre aussi l'importance clé du concept de « développement » pour les responsables coloniaux. Frederik Cooper souligne à quel point au lendemain de la Seconde Guerre mondiale leur légitimité reposait sur leur capacité à assurer ce développement<sup>629</sup>. La radio se trouvait clairement engagée dans cette politique par Paul Béchard.

## 2. *La création de nouvelles stations*

Ainsi cette période fut d'abord marquée par la naissance de nouvelles stations un peu partout en AOF, en AEF, et au Togo.

En 1949, l'existence d'un poste à Lomé est attestée dans le projet de radiodiffusion de l'Union française rédigé par les conseillers de la République issus de l'outre-mer, mais on ne sait rien d'autre à son propos. À cette date, ce poste ne disposait que d'une puissance de 0,2 kW ce qui suffisait à peine pour être entendu à 50 km<sup>630</sup>. La même année était installée une première station expérimentale à Abidjan dans les locaux des PTT qui diffusait une émission quotidienne d'un quart d'heure<sup>631</sup> sur ondes courtes<sup>632</sup>. Confiée au service fédéral des PTT d'AOF, la station était reliée en octobre 1950 à un émetteur d'1 kW ondes moyennes à Bingerville près

---

<sup>626</sup> *Ibid.*

<sup>627</sup> ADN, Archives des postes diplomatiques, consulaires, culturels et de coopération, Brazzaville AEF, 116PO/1/136, Dossier correspondance, questions diverses, Convention pour l'exploitation d'une chaîne locale de radiodiffusion en Afrique équatoriale française, Paris, 9 décembre 1950, p. 1-2.

<sup>628</sup> P. Schaeffer, *Les antennes de Jéricho*, *op. cit.*, p. 159.

<sup>629</sup> F. Cooper, *L'Afrique depuis 1940*, *op. cit.*, p. 91.

<sup>630</sup> Annexe n°716, Documents parlementaires, annexes aux procès-verbaux des séances, projets et propositions de lois, exposés des motifs et rapports, Conseil de la République, 1949, p. 665.

<sup>631</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1958, « Radio-Abidjan, Chroniques de la SORAFOM », in *France outre-mer*, n° 342, mai 1958, p. 1-2.

<sup>632</sup> F. Bebey, *La radiodiffusion en Afrique Noire*, *op. cit.*, p. 39.

d'Abidjan<sup>633</sup>. Elle démarra vraiment ses émissions le 13 février 1951 avec un studio expérimental présenté lors de la foire-exposition d'Abidjan en janvier de la même année. Installé au départ dans une petite maison de la radio, la radiodiffusion était déplacée, dès la fin de l'année 1951, directement dans le palais du gouverneur où elle fut équipée d'un deuxième studio<sup>634</sup>. Confiée au départ à une équipe de 2 personnes, la station émettait 3 bulletins d'information par jour, qui étaient des reformulations des dépêches AFP, et ne pouvait réaliser des reportages à l'extérieur. Les speakers étaient un professeur et un administrateur<sup>635</sup>. Enfin, jusqu'en 1953, les difficultés techniques rendaient presque impossible l'écoute de Radio-Abidjan à l'intérieur du pays<sup>636</sup>.

Nous n'avons malheureusement pas trouvé dans les archives nationales en France et au Sénégal de documents administratifs permettant d'identifier clairement l'impulsion et les intentions qui avaient permis la fondation de ces stations. Cependant, en Côte d'Ivoire, le démarrage de la station et son installation dans le palais du gouverneur coïncidaient avec la détente politique qui fit suite à la séparation entre le RDA et le Parti communiste français en octobre 1950. Désaffiliation suivie en février 1951 de la visite du ministre de la France d'outre-mer, François Mitterrand, à Abidjan pour inaugurer le nouveau port et du remplacement du gouverneur général Paul Béchar et du gouverneur Péchoux, qui avaient mené la répression contre le PDCI-RDA<sup>637</sup>. Comme la création d'une nouvelle chaîne à Madagascar, le démarrage d'une station de radio à Abidjan était un moyen de renforcer les liens entre l'administration coloniale et les populations locales, bien que Radio-Abidjan n'utilisa pas de langues africaines avant la fin des années 1950<sup>638</sup>.

Même si Francis Bebey ne mentionne pas son existence dans son *Histoire de la radiodiffusion en Afrique noire*, une station avait démarrée en Guinée en 1950. Elle était surnommée « Radio-banane<sup>639</sup> » car elle diffusait des informations susceptibles d'intéresser les planteurs (cours de la banane, allées et venues des navires bananiers...) <sup>640</sup>. Le journaliste Camara Bangaly avance

---

<sup>633</sup> *Ibid.*

<sup>634</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1958, « Radio-Abidjan, Chroniques de la SORAFOM », in *France outre-mer*, n° 342, mai 1958, p. 1-2.

<sup>635</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>636</sup> F. Bebey, *La radiodiffusion en Afrique Noire*, *op. cit.*, p. 39.

<sup>637</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, *op. cit.*, p. 113.

<sup>638</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/13, *Radiodiffusion d'outre-mer*, SORAFOM, 1959, p. 10.

<sup>639</sup> ADN, ADPCCC, Dakar AOF/PO/1/195, Dossier SORAFOM 1958, chemise Radiodiffusion SORAFOM 1957, « La radiodiffusion en Afrique occidentale française », in Congrès fédéral des personnels de l'information et de la radiodiffusion d'AOF, p. 1.

<sup>640</sup> C. Bangaly, *De la « Radio banane » à la voix de la révolution. L'expérience radiophonique en Guinée*, *op. cit.* p. 24.

l'idée, mais sans en apporter la preuve, que la naissance de Radio-Guinée était liée au contexte de répression menée par le gouverneur Roland Pré contre le Parti démocratique de Guinée, branche du RDA, dans le but de contrecarrer la propagande subversive de chansons antifrançaises de Fodéba Keita circulant sur des disques<sup>641</sup>. À partir de 1953, la station fut rebaptisée Radio-Conakry, station de la Guinée française. Avec l'aide de Radio-Dakar, ses moyens d'émission furent améliorés grâce à l'installation d'un nouveau studio<sup>642</sup>. En 1955 cependant, Radio-Conakry était la moins puissante des stations dépendant du ministère de la France d'outre-mer (0,25 kW)<sup>643</sup>.

C'est au même moment que naissaient Radio-AÉF en 1950<sup>644</sup> puis Radio Tchad en 1951<sup>645</sup>. Ces stations ont été créées sous l'impulsion de Bernard Cornut-Gentille, Haut-Commissaire de la République en AEF de 1948 à septembre 1951<sup>646</sup>. Cornut-Gentille a mené des négociations avec la RTF pour que le gouvernement général de l'AÉF puisse utiliser une partie des émetteurs de Radio-Brazzaville, station rattachée dès la Libération à la RTF et utilisée pour la retransmission des émissions internationales de la France. La RTF s'engageait à produire des programmes locaux pour l'AÉF en échange du versement de subventions calculées sur la base des frais d'émissions en kW heure<sup>647</sup>. Quant à Radio-Tchad, elle était en réalité installée dans les locaux de la RTF à Brazzaville et produisait des émissions en arabe<sup>648</sup>. Dans le cas de cette station, les motivations politiques qui ont justifié sa création apparaissent de manière évidente dans les archives. Le chef de territoire du Tchad, en 1952, déclarait ainsi qu'il « [croyait] fermement à l'intérêt que [représentait] cette émission pour notre propagande et plus encore pour notre contre-propagande<sup>649</sup> ». Ainsi, c'est en 1952, avec l'arrivée d'un certain Bazire que débutèrent des « émissions pour Africains ». Cet homme produisait des sketches et des

---

<sup>641</sup> *Ibid.*, p. 26.

<sup>642</sup> ADN, ADPCCC, Dakar AOF/PO/1/195, Dossier SORAFOM 1958, chemise Radiodiffusion SORAFOM 1957, « La radiodiffusion en Afrique occidentale française », in Congrès fédéral des personnels de l'information et de la radiodiffusion d'AOF, p. 1.

<sup>643</sup> P. Schaeffer, *Principes d'exploitation et étapes de fonctionnement du réseau*, op. cit., p. 28.

<sup>644</sup> ADN, ADPCCC, Brazzaville AEF 116PO/1/136, Dossier Correspondance questions diverses de 1952 à 1958, *Convention pour l'exploitation d'une chaîne locale de radiodiffusion en Afrique équatoriale française*, Paris, 9 décembre 1950, p. 2.

<sup>645</sup> ADN, ADPCCC, Brazzaville AEF 116PO/1/136, Dossier Correspondance questions diverses de 1952 à 1958, Pour Monsieur le directeur du cabinet, Cabinet du Haut-Commissaire, Brazzaville, le 17 septembre 1951, p. 1.

<sup>646</sup> René Bargeton, *Dictionnaire biographique des préfets, septembre 1870-mai 1982*, Paris, Archives nationales, 1994, p. 169.

<sup>647</sup> ADN, ADPCCC, Brazzaville AEF 116PO/1/136, Dossier correspondance, questions diverses de 1952 à 1958, *Convention pour l'exploitation d'une chaîne locale de radiodiffusion en Afrique équatoriale française*, Paris, 9 décembre 1950, p. 1-2.

<sup>648</sup> ADN, ADPCCC, Brazzaville AEF 116PO/1/136, Dossier Radio-Tchad, Lettre du directeur des affaires politiques au directeur général des finances, Brazzaville, 12 septembre 1952, 1 p.

<sup>649</sup> ADN, ADPCCC, Brazzaville AEF 116PO/1/136, Dossier Radio-Tchad, Lettre du chef du territoire du Tchad, au Haut-Commissaire de la République en AEF, Fort-Lamy, le 15 août 1952, 1 p.

programmes pour ce public et cherchait à s'associer des Africains pour produire ces émissions. Il travaillait en relations étroites avec le bureau des affaires politiques et les cercles culturels d'AÉF<sup>650</sup>.

### 3. *Les transformations de la programmation dans les stations existantes*

Parallèlement, les stations de radio déjà existantes connaissaient aussi des modifications dans leur fonctionnement. Ces évolutions les rapprochaient de ce qui se faisait à la même époque sur les antennes de Radio Lusaka dans les Rhodésie ou de la radio du Congo Belge.

C'est le cas à Madagascar où le Haut-Commissaire Robert Bargues inaugurait la 2<sup>e</sup> chaîne de Radio Tananarive le 3 mars 1950<sup>651</sup>. Cette « chaîne locale » possédait une programmation entièrement diffusée en langue malgache. En 1955, la chaîne émettait 47 heures 30 par semaine (contre une soixantaine d'heures pour la « chaîne française ») avec deux émetteurs de 1 kW (contre deux émetteurs 1 kW et un émetteur 5 kW pour la chaîne 1)<sup>652</sup>. Solange Razafimbelo a vu dans cette inauguration une des réponses aux événements dramatiques qui ont secoué Madagascar en 1947 ; pour elle, la création de la chaîne malgache correspondait à la poursuite de la répression mais sous un aspect plus souple, plus insidieux. Le gouverneur Robert Bargues, arrivé à Madagascar en février 1950 était en effet connu pour avoir cherché à relancer l'économie de l'île et à ranimer sa vie politique tout en conservant sur elle un étroit contrôle<sup>653</sup>. C'est ce que montre, pour Solange Razafimbelo, l'indicatif de cette deuxième chaîne : « Aza maditra raketaka » qui était un vers d'un poème d'Odéam Rakoto et qui signifiait : « Ne fait pas de bêtises Raketaka » ou « Sois sage Raketaka ». Kataka était un prénom féminin courant à Madagascar et le préfixe « ra » placé devant un prénom était une appellation familière, affectueuse, pour la personne citée. On peut supposer que Raketaka désignait le peuple malgache qui était appelé, par la puissance coloniale maternelle à rester calme<sup>654</sup>. Le fonctionnement et la programmation de cette radio confirment cette analyse. Elle était installée dans les mêmes studios que la chaîne française, juste à côté de la Résidence de France<sup>655</sup>. La

---

<sup>650</sup> ADN, ADPCCC, Brazzaville AÉF 116PO/1/136, Dossier Correspondance, questions diverses, Note à l'attention de M. le Haut-commissaire, objet : règlement de la redevance Radio-AÉF, Radio-Tchad, 23 octobre 1952, p. 1.

<sup>651</sup> Solange Razafimbelo-Bruyeron, *La radiodiffusion à Madagascar : perspective historique et usages sociaux*, sciences de l'Information et de la Communication, sous la direction de Josiane Jouët, Paris Panthéon Assa IFP, Paris, 2010, p.81.

<sup>652</sup> P. Schaeffer, *Principes d'exploitation et étapes de fonctionnement du réseau*, op. cit., p. 29.

<sup>653</sup> Hubert Deschamps, *Histoire de Madagascar*, Paris, Berger-Levrault, 1972, p. 271.

<sup>654</sup> S. Razafimbelo-Bruyeron, *La radiodiffusion à Madagascar : perspective historique et usages sociaux*, op. cit., p. 82.

<sup>655</sup> *Ibid.*, p. 83.

programmation était faite pour séduire la population malgache qui ne comprenait pas le français en mettant en valeur les réalisations coloniales et en diffusant surtout des émissions de divertissement (radio crochet, découverte d'artistes locaux, émissions sur les us et coutumes des populations malgaches...) <sup>656</sup>. Parallèlement, un contrôle très étroit était établi par le bureau des affaires politiques du gouvernement général. La censure s'appliquait notamment au service du journal parlé où les rédacteurs malgaches, plus exactement les traducteurs, devaient commencer le travail à 8 heures pour pouvoir remettre leurs papiers au service de la censure des Affaires politiques à 11 heures alors que l'édition du journal était prévue à 12 heures <sup>657</sup>. Il n'y avait ainsi pas de « vision malgache des nouvelles » et Solange Razafimbelo conclut en qualifiant la chaîne malgache d'une simple « version » de la chaîne française <sup>658</sup>.

La naissance de cette deuxième chaîne destinée aux populations colonisées rapprochait Radio-Madagascar de la radiodiffusion du Congo Belge ou de celle des Rhodésie. Dans les Rhodésie et au Nyassaland existait depuis 1943 deux services de radiodiffusion distincts : le service pour Européens et le service pour Africains <sup>659</sup>. Radio-Lusaka, la chaîne réservée aux Africains faisait la part belle aux langues locales et à la musique. C'est en 1949 que Radio-Congo belge pour Africains (RCBA) était créée en tant que deuxième chaîne de la radiodiffusion du Congo belge. Comme pour la chaîne malgache de Radio-Tananarive, l'indicatif de la station faisait clairement allusion à la domination coloniale. Chaque émission débutait par le « tam-tam du Bula matari ». Comme l'a montré Charlotte Grabli, cette expression (*bula matari*), qui signifiait « casseur de roche » en kikongo, avait été reprise par les colonisateurs belges pour s'approprier l'autorité des chefs coutumiers <sup>660</sup>. Comme à Madagascar, l'accent avait été très vite mis sur les langues locales, la culture et la musique du pays au point que RCBA devint un des principaux moyens de diffusion de la rumba dans l'objectif de détourner les auditeurs des radio subversives étrangères (Le Caire...) <sup>661</sup>. Comme l'a dit André-Jean Tudesq, le paradoxe de ces radios était d'avoir valorisé et dynamisé les cultures africaines, dans une perspective ségrégationniste et de perpétuation de la domination coloniale <sup>662</sup>.

---

<sup>656</sup> *Ibid.*, p. 85.

<sup>657</sup> *Ibid.*, p. 80.

<sup>658</sup> *Ibid.*, p. 83.

<sup>659</sup> F. Bebey, *La radiodiffusion en Afrique Noire*, *op. cit.*, p. 24-25.

<sup>660</sup> C. Grabli, « La ville des auditeurs : radio, rumba congolaise et droit à la ville dans la cité indigène de Léopoldville (1949-1960) », *art cit.*, p. 13-14.

<sup>661</sup> *Ibid.*, p. 16-17.

<sup>662</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, *op. cit.*, p. 25.

Une évolution proche était observable à Radio-Dakar. Deux nouveautés apparurent discrètement dans l'immédiat après-guerre. D'abord, pour la première fois au printemps 1945 furent diffusés quelques bulletins d'information en wolof, la langue majoritaire parlée au Sénégal. À compter du 1<sup>er</sup> avril 1947, des bulletins d'information étaient diffusés dans cette langue tous les jours à 20 h<sup>663</sup>. La deuxième nouveauté était l'apparition du jazz sur l'antenne de Radio-Dakar. Ainsi, en février 1946 des tranches de musique étaient intitulées « jazz », « orchestre jazz musette »<sup>664</sup>. On pouvait également entendre le mercredi 13 février 1946 à 20 h « Le tropical jazz dans son répertoire »<sup>665</sup>. On pouvait voir là une amorce d'adaptation à l'auditoire africain. En effet, certains personnels radiophoniques des années 1940 supposaient, comme à la radiodiffusion du Congo belge, que les auditeurs africains aimaient le jazz<sup>666</sup>. Comme l'ont montré Ibrahima Thioub et Ndiouga Benga, il apparaissait que le jazz était une musique de référence pour la jeunesse éduquée de Dakar et de Saint-Louis dès le lendemain de la Seconde guerre mondiale. La présence de soldats ou de matelots noirs Nord-Américains qui jouaient sur les places de Dakar et la fascination pour Charlie Parker a participé à cette popularité (visible dans le nom des groupes de musique comme *le Saint-louisien jazz*<sup>667</sup>), même si peu de groupe jouaient réellement cette musique<sup>668</sup>.

Au début des années 1950 l'africanisation de l'antenne de Radio-Dakar s'accéléra. L'étude des grilles de programmes de 1950 montrait que la station se préoccupait plus de l'auditoire africain : ainsi, tous les soirs de 19 h 20 à 20 h des informations étaient diffusées en « Ouolof, arabe, peul, bambara et mossi<sup>669</sup> ». En septembre la durée de cette émission était portée à une heure (18-19 h) et la langue soussou était ajoutée<sup>670</sup>. En janvier 1951, les informations en langues africaines étaient portées à 2 heures : une le matin et une le soir<sup>671</sup>. En juin 1951, à

<sup>663</sup> « Radio-Dakar », *Paris-Dakar*, n°3411, mardi 1<sup>er</sup> avril 1947 et numéros suivants.

<sup>664</sup> « Radio-Dakar », *Paris-Dakar*, 17-18 février 1946.

<sup>665</sup> « Radio-Dakar », *Paris-Dakar*, Mercredi 13 février 1946.

<sup>666</sup> C. Grabli, « La ville des auditeurs : radio, rumba congolaise et droit à la ville dans la cité indigène de Léopoldville (1949-1960) », art cit., p. 17.

<sup>667</sup> Ibrahima Thioub et Adrien Benga Ndiouga, « Les groupes de musique “moderne” des jeunes africains de Dakar et de Saint-Louis, 1946-1969 » dans *Fêtes urbaines en Afrique*, Paris, Karthala, 1999, p. 216.

<sup>668</sup> *Ibid.*, p. 217-218.

<sup>669</sup> L'arabe, le peul, le bambara et le mossi sont des langues véhiculaires dans toute l'AOF, la station s'adaptait à son rôle fédéral : IFAN Dakar, P 1283, janvier 1950-mars 1952, *Radio-Dakar*, bi-hebdomadaire, du 13 février 1950 au dimanche 26 février 1950.

<sup>670</sup> IFAN Dakar, P 1283, janvier 1950-mars 1952, *Radio-Dakar*, bi-hebdomadaire, du 11 septembre au 24 septembre 1950.

<sup>671</sup> IFAN Dakar, P 1283, janvier 1950-mars 1952, *Radio-Dakar*, bi-hebdomadaire, du 1<sup>er</sup> janvier au 14 janvier 1951.

peine un mois après le départ de Paul Béchard<sup>672</sup>, Radio-Dakar fut dotée d'une deuxième chaîne, spécifiquement tournée vers l'auditoire africain de Dakar. Elle émettait en ondes moyennes et délivrait tous les jours de 19 heures à 19 heures 20 une émission en langue wolof<sup>673</sup>. Sur la chaîne principale, les émissions en mossi et en fon étaient diffusées le matin et en fin d'après-midi, le baoulé et le sarakolé<sup>674</sup> s'ajoutaient aux langues déjà employées<sup>675</sup>. Les efforts du Haut-Commissaire Paul Béchard à Dakar pour développer la radio étaient confirmés par les rapports de l'administration des PTT d'AOF qui avaient la charge du service de radiodiffusion et qui déploraient la faiblesse de la perception de la taxe radiophonique : « à un moment où un effort est fait pour améliorer la qualité de la radiodiffusion en AOF, des mesures devraient être prises pour remédier à cette situation<sup>676</sup> ». Ces rapports confirmaient également l'emprise du Haut-Commissaire sur Radio-Dakar puisque l'administration des PTT avait dû créer à Dakar, au cours de l'année 1951, un emploi d'ingénieur du son contractuel sur la demande du cabinet du Haut-Commissaire<sup>677</sup>.

Ainsi, l'agitation dans les colonies avait-elle poussé les administrateurs dans différentes parties de l'empire à s'emparer de la radio pour en faire un outil du renforcement de la tutelle coloniale. Cependant, ces initiatives venues des périphéries et non du centre (Paris) se heurtèrent à de nombreux obstacles.

#### 4. *Mais des changements limités*

La transformation des stations et leur développement restait entravés par de nombreuses contraintes.

Ainsi, Radio-AÉF survivait avec difficulté. Les crédits accordés par le Grand conseil d'AÉF étaient insuffisants pour couvrir les dépenses des deux nouvelles radios (Radio-AÉF et Radio Tchad lancées en 1950 et 1951). C'est pourquoi, dès le départ, Radio-AÉF eut recours à la publicité<sup>678</sup>. Mais les programmes spécifiquement réalisés pour les Africains mirent aussi du

---

<sup>672</sup> Anne Gavois et Philippe Martial, *Dictionnaire des parlementaires français notices biographiques sur les parlementaires français de 1940 à 1958. Tome 3. [C-D]*, Paris, Assemblée nationale, Service des archives, la Documentation française, 1994, p.298.

<sup>673</sup> IFAN Dakar, P 1283, janvier 1950-mars 1952, *Radio-Dakar*, bi-hebdomadaire, du 4 juin 1951 au 17 juin 1951.

<sup>674</sup> Le baoulé et le sarakolé sont des langues parlées en Côte d'Ivoire.

<sup>675</sup> *Ibid.*

<sup>676</sup> ANS, 2G51-33, *Rapport de gestion 1950-1951, exposé des motifs des budgets 1951-1952*, service des postes et télécommunications de l'AOF, fascicule n° 2, 1951, p. 1.

<sup>677</sup> *Ibid.*, p. 25.

<sup>678</sup> ADN, ADPCCC, Brazzaville AÉF 116PO/1/136, Dossier Correspondance, questions diverses de 1952 à 1958, Pour Monsieur le directeur du cabinet, Cabinet du Haut-Commissaire, Brazzaville, le 17 septembre 1951, p. 1.



temps à être produits. En effet, malgré l'arrivée d'un responsable des « émissions pour Africains » en 1952, il ne semble pas que Radio-AÉF ait diffusé réellement de programmes de ce genre avant 1954, puisqu'en septembre de cette année le directeur de cabinet du Haut-Commissaire annonçait que « les émissions africaines de Radio-AÉF pourront commencer fin septembre<sup>679</sup> ». Il s'agissait d'un ensemble de petits programmes n'excédant pas 15 minutes, constitués de « causeries » éducatives réalisées pour un public vaste ou « un auditoire plus évolué » qui lui présenterait de manière « objective et honnête [...] les problèmes d'ordre général qui [intéressaient] sa vie ou son avenir<sup>680</sup> ». Il était aussi prévu une émission sur « la vie des associations africaines » mais qui ne serait ouverte « qu'à des associations strictement apolitiques : Touring club, scouts, éventuellement des associations locales que vous me désignerez ». Était prévu également une émission sur les « cercles culturels » dont la préparation serait confiée au rédacteur en chef de la revue *Liaisons*, une émission pour les syndicats « étant entendu qu'ils ne traiteront aucun sujet politique ». Enfin, des « chroniques locales » diffuseraient des nouvelles collectées par des correspondants, soigneusement choisis, dans toute la fédération<sup>681</sup>. Dès cette époque, la nécessité d'utiliser les langues africaines dans les émissions était envisagée, la direction de l'information du Haut-commissaire demanda les avis aux chefs de territoire de la fédération à ce propos<sup>682</sup>.

Cependant l'ensemble de ces petits programmes n'atteignait pas une heure par semaine. Surtout, il faut dire que Radio-AÉF et Radio-Tchad étaient confrontées à des difficultés récurrentes avec la RTF. En 1953, cette dernière dénonça la convention qui la liait à l'AÉF car les dépenses de Radio-AÉF dépassaient largement la subvention accordée par la fédération. Les émissions furent réduites à deux heures par jour<sup>683</sup> et la rupture de la convention faillit provoquer la disparition « du seul poste émetteur d'AÉF<sup>684</sup> », tandis que le Grand conseil décidait de mettre fin aux émissions de Radio-Tchad n'ayant « pour ainsi dire, pas d'auditeurs<sup>685</sup> ». Une fois le maintien de la station accepté grâce à des concessions faites par la

---

<sup>679</sup> ADN, ADPCCC, Brazzaville AÉF 116PO/1/136, Dossier Correspondance, questions diverses de 1952 à 1958, Lettre de M. L. Rollet, directeur de cabinet à MM. Les gouverneurs et chefs de territoires d'AÉF, 866/CAB/INFO, 11 septembre 1954, p.1.

<sup>680</sup> *Ibid.*

<sup>681</sup> *Ibid.*, p. 2-3.

<sup>682</sup> ADN, ADPCCC, Brazzaville AÉF 116PO/1/136, Dossier Correspondance, questions diverses de 1952 à 1958, Lettre du chef de territoire d'Oubangui-Chari au Haut-Commissaire en AÉF, Bangui, le 6 août 1954, p. 1 et Lettre du chef de territoire du Tchad au Haut-Commissaire en AÉF, Fort-Lamy, le 14 août 1954, 1 p.

<sup>683</sup> ADN, ADPCCC, Brazzaville AÉF 116PO/1/136, Dossier Correspondance et questions diverses de 1952 à 1958, Lettre du Haut-Commissaire de l'AÉF au Directeur général de la RTF, 533/CAB/DA, 31 mars 1955, p. 1.

<sup>684</sup> ADN, ADPCCC, Brazzaville AÉF 116PO/1/136, Dossier Correspondance et questions diverses de 1952 à 1958, Observation commission financière du Grand Conseil, Chapitre 31, 1954 ( ? ), p. 1-2.

<sup>685</sup> *Ibid.*, p. 1.

RTF<sup>686</sup>, les autorités de la fédération devaient à nouveau lutter contre elle afin de pouvoir utiliser les puissants émetteurs de Radio-Brazzaville. Les émissions de Radio-AÉF étaient en effet cantonnées par la RTF à des émetteurs peu puissants ce qui, selon une enquête de 1954, faisaient que « Radio-AÉF n'était correctement entendu qu'à Brazzaville même et que partout ailleurs la réception était, ou mauvaise ou impossible<sup>687</sup> ». La RTF réservait ses puissants émetteurs pour les émissions vers l'étranger, en particulier vers l'Europe de l'Est. Le Grand conseil menaçait de ne plus voter les crédits pour une radio inutile et Maillard, chef du service de l'Information du gouvernement général<sup>688</sup>, afin de mettre la pression sur Wladimir Porché, directeur général de la RTF, proposait de supprimer Radio-AÉF, ou bien de faire appel au nouveau service concurrent de la RTF : le service de radiodiffusion de la France d'outre-mer (RFOM) de Pierre Schaeffer<sup>689</sup>.

À Dakar, contrairement à ce qui se passait à Madagascar, les transformations à la radio furent minimes. Sur la chaîne principale, à part quelques plages de « musique de danse » ou des « cocktails musicaux », aucune émission ne semblait se spécialiser dans le jazz ou dans les musiques afro-américaines. La chaîne en wolof, un an après son démarrage, ne connut aucune augmentation de la durée d'émission<sup>690</sup>. Radio-Dakar restait une enclave et la situation évolua peu jusqu'en 1955. La bibliothèque de l'IFAN qui a servi de dépôt légal au Sénégal jusqu'à l'indépendance<sup>691</sup> a heureusement conservé les grilles de programme du début de l'année 1952, au moment où Pierre Schaeffer entrepris sa première tournée en Afrique pour évaluer la situation des stations de radiodiffusion sous la responsabilité du ministère de la France d'outre-mer (mai 1952)<sup>692</sup>. Reçu chez Cornut-Gentille, il racontait que l'épouse du Haut-Commissaire avait appelé Radio-Dakar afin de faire changer le disque qui passait à l'antenne et ne plaisait pas à ses invités. Cette expérience lui inspira l'idée d'une radio qui « serait le contre-pied de

---

<sup>686</sup> ADN, ADPCCC, Brazzaville AÉF 116PO/1/136, Dossier Correspondance et questions diverses de 1952 à 1958, Lettre de Louis Rollet, directeur de cabinet du Haut-Commissaire AÉF à M. Le directeur général de la RTF, Brazzaville, le 18 août 1954, p. 3.

<sup>687</sup> ADN, ADPCCC, Brazzaville AÉF 116PO/1/136, Dossier Correspondance et questions diverses de 1952 à 1958, Dossier Correspondance et questions diverses, Lettre de Louis Rollet, directeur de cabinet du Haut-Commissaire AÉF à M. Le directeur général de la RTF, Brazzaville, le 18 août 1954, p. 1.

<sup>688</sup> ADN, ADPCCC, Brazzaville AÉF 116PO/1/136, Dossier Correspondance et questions diverses de 1952 à 1958, Lettre de M. Pargoire, chef de la délégation AÉF à Paris à M. Maillard, Service de l'Information Brazzaville, Paris, le 24 septembre 1954, 1p.

<sup>689</sup> ADN, ADPCCC, Brazzaville AÉF 116PO/1/136, Dossier Correspondance et questions diverses de 1952 à 1958, M. Maillard, Note à l'attention de M. le Haut-Commissaire, Délégation de l'AÉF, Paris, le 18 août 1954, p. 1.

<sup>690</sup> IFAN Dakar, P 1283, janvier 1950-mars 1952, *Radio-Dakar*, bi-hebdomadaire, du lundi 10 mars 1952 ou dimanche 23 mars 1952, p. 2.

<sup>691</sup> Marguerite Thomassery, *Catalogue des périodiques d'Afrique Noire francophone (1858-1962) conservés à l'IFAN*, Dakar, IFAN-Dakar, 1965, p. 9.

<sup>692</sup> Archives privée de Jacqueline Schaeffer, *Journal de Pierre Scheffer*, 1955, p. 3.

celle des petits-blancs ou des grands toubabs<sup>693</sup> ». Radio-Dakar était donc la radio des « petits-blancs et des grands toubabs » : cette affirmation était-elle justifiée ? Voici ce qu'on pouvait entendre sur Radio-Dakar un samedi soir de printemps, jour supposé du repas chez Cornut-Gentille. Après les émissions en langues africaines (17 h 45-19 h 10) était diffusé du piano rythmique (15 minutes), l'orchestre de Jacques Hélian (15 minutes), très connu en France pour son succès *Étoile des neiges* (1949)<sup>694</sup>, 15 minutes de musique romantique puis 15 minutes d'œuvres de Schumann. À 20 h 30 des disques d'accordéon... De 22 h à 23 h de la « musique de danse »<sup>695</sup>. L'affirmation de Pierre Schaeffer était donc bien justifiée : un programme essentiellement constitué de disques adaptés aux goûts des colons et des expatriés français des années 1950. Pas un morceau de musique locale n'était diffusé.

La situation des stations, y compris celles destinées aux fédérations restait donc précaire, malgré le nouvel intérêt de l'administration.

##### 5. *Une situation anarchique*

Enfin, en l'absence d'une coordination, les initiatives des administrateurs locaux avaient donné naissance à une situation assez anarchique.

Ainsi, au début des années 1950, les stations qui dépendaient du ministère de la France d'outre-mer n'étaient pas gérées de manière homogène. Radio-Dakar avait été créée par l'administration de l'AOF et confiée au service des PTT, ce qui lui donnait un caractère fédéral. Mais, comme le remarquait l'Inspecteur général de la France d'outre-mer Henri Nettle, à cela s'ajoutaient des postes qui avaient des origines territoriales, entretenus par le budget des territoires<sup>696</sup>. C'était le cas en Guinée, en Côte d'Ivoire, au Sénégal (avec Radio Saint-Louis), au Dahomey et au Togo. Dans ces territoires, les autorités avaient pu compter sur l'aide de la radiodiffusion fédérale d'AOF (Radio-Dakar)<sup>697</sup>. Au Cameroun c'était un service de radioélectricité, ne dépendant pas du service des PTT, qui fut chargé en 1941 puis en 1946 de donner vie à Radio-Douala<sup>698</sup>.

---

<sup>693</sup> P. Schaeffer, *Les antennes de Jéricho*, op. cit., p. 159.

<sup>694</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Jacques\\_H%C3%A9lian](https://fr.wikipedia.org/wiki/Jacques_H%C3%A9lian), consulté le 30/06/2020.

<sup>695</sup> IFAN Dakar, P 1283, janvier 1950-mars 1952, *Radio-Dakar*, bi-hebdomadaire, du lundi 10 mars 1952 ou dimanche 23 mars 1952, p. 4.

<sup>696</sup> ANOM, Contr/1320, Nettle Henri, *Premières constatations sur la SORAFOM et la radiodiffusion outre-mer*, Direction du contrôle, Ministère de la France d'outre-mer, 16 octobre 1957, p. 5.

<sup>697</sup> ADN, ADPCCC, Dakar AOF/PO/1/195, Dossier SORAFOM 1958, chemise Radiodiffusion SORAFOM 1957, « La radiodiffusion en Afrique occidentale française », in Congrès fédéral des personnels de l'information et de la radiodiffusion d'AOF, p. 1.

<sup>698</sup> F. Bebey, *La radiodiffusion en Afrique Noire*, op. cit., p. 36.

Cette situation a donné naissance à un sentiment de propriété sur les stations. Ainsi, Luc Durand-Reville et les conseillers de la République qui plaidaient pour une radiodiffusion de l'Union française évoquaient à propos de ces stations « le méfiant particularisme des émetteurs coloniaux<sup>699</sup> [...] chaque gouverneur [voulait] avoir “sa” radio ». Durand-Reville affirmait que la RTF avait tenté de mener des discussions directes avec les chefs des fédérations, durant lesquelles ces derniers avaient « opposé une certaine inertie aux offres de coopération formulées par la radio métropolitaine. [Car] Ils [tenaient] jalousement à conserver pour eux-seuls leurs émetteurs<sup>700</sup> ». Cela expliquait l'expression du conseiller de l'Union française Lucien Junillon parlant de « radio de clocher » à propos de ces stations<sup>701</sup>. Au niveau technique, cette dispersion des efforts avait abouti à l'achat d'un matériel disparate dont la maintenance était difficile<sup>702</sup>. Enfin, les programmes de la RTF circulaient peu dans les stations d'outre-mer. De l'aveu même des membres syndiqués du personnels de Radio-Dakar, avant la création de la SORAFOM en 1956 : « la radio fédérale ne [recevait] pratiquement aucun concours extérieur<sup>703</sup> ».

## Conclusion

Le nouveau contexte de l'après-guerre était donc favorable au développement de la radio. Les réformes qui tendaient à une plus grande intégration politique et économiques des colonies d'Afrique sub-saharienne à un ensemble français, la volonté de faire de ces colonies des « pays » modernes<sup>704</sup>, passait par l'installation de radios dans les territoires d'outre-mer<sup>705</sup>. Cependant, la radio ne décolla pas en Afrique française avant le milieu des années 1950 alors que les plans de développement lancés en 1946 mettaient à disposition des moyens inconnus jusqu'alors<sup>706</sup>. L'empire britannique en Afrique s'engageait lui-même dans le développement du média radiophonique en l'utilisant pour consolider sa présence coloniale puis en l'intégrant à sa politique de transfert progressif du pouvoir et du modèle britannique aux Africains<sup>707</sup>.

<sup>699</sup> Annexe n°810, Documents parlementaires, annexes aux procès-verbaux des séances, projets et propositions de lois, exposés des motifs et rapports, Conseil de la République, 1949, p. 771.

<sup>700</sup> *Ibid.*

<sup>701</sup> L. Junillon, *Rapport, op. cit.*, p. 169.

<sup>702</sup> Inathèque, Fonds INA Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, *Vers un réseau de radiodiffusion de la France d'outre-mer*, Ministère de la France d'outre-mer, 1955 (?), p. 1

<sup>703</sup> ADN, APDCCC, Dakar AOF/PO/1/195, Dossier SORAFOM 1958, chemise Radiodiffusion Sorafom 1957, « La radiodiffusion en Afrique occidentale française », in *Congrès fédéral des personnels de l'information et de la radiodiffusion d'AOF*, p. 1.

<sup>704</sup> *Journal Officiel de la République française*, 1<sup>er</sup> mai 1946, Loi 46-860 tendant à l'établissement, au financement et à l'exécution de plans d'équipement et de développement des territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, p. 3655.

<sup>705</sup> *Premier rapport de la Commission de modernisation des Territoires d'outre-mer, op. cit.*, p. 121.

<sup>706</sup> C. Coquery-Vidrovitch et C.-R. Ageron, *Histoire de la France coloniale. III. Le déclin, op. cit.*, p. 338-339.

<sup>707</sup> S.J. Potter, *Broadcasting Empire. The BBC and the British World, 1922-1970, op. cit.*, p. 149-151.

Contrairement à ce que certaines analyses avancent<sup>708</sup>, la suspension de l'ordonnance du 4 avril 1944 et les difficultés de l'audiovisuel en métropole (pas de statut pour la RTF, pas de définition des missions...), ne furent pas les seules causes du retard français en matière de radiodiffusion ultramarine. L'inertie et l'absence de vision du ministère de la France d'outre-mer en matière d'information et de média à la fin des années 1940 était aussi importante<sup>709</sup>. Elles s'expliquent par le conservatisme et l'immobilisme des politiques menées outre-mer par les gouvernements et les ministres de l'époque<sup>710</sup>. Les initiatives en matière de radio ne furent donc pas prises par le centre (le Ministère) mais au contraire au niveau des territoires et des fédérations, par des administrateurs qui, sur le terrain, percevaient que l'insuffisance ou l'absence de station de radio n'était pas en accord avec le contexte nouveau de l'empire des années 1950. Une tendance nouvelle se dessinait donc : à Brazzaville, Dakar comme à Tananarive ou Abidjan, s'amorçait la naissance de radios duales, constituées sur le modèle de Radio Lusaka<sup>711</sup> ou de Radio Congo-Belge pour Africains<sup>712</sup>. Il s'agissait de stations équipées de deux chaînes dont chacune s'adressait à un public différent : les colons européens et les « évolués » d'un côté, les Africains et les Malgaches de l'autre. Loin de préparer les territoires africains à l'indépendance, ces chaînes étaient en fait conçues pour détourner les auditeurs africains des influences extérieures en valorisant l'activité musicale locale, l'emploi des langues africaines, les divertissements. Cependant, les efforts restaient bien faibles. En 1955 la puissance des postes français au sud du Sahara, Madagascar incluse, n'atteignaient pas 40 kW<sup>713</sup> alors que dès 1949 les deux chaînes principales de la RTF étaient dotées d'une puissance de 600 kW<sup>714</sup>. Le nombre de récepteur par habitant était de moins de 1 ou 2 pour mille en AOF et AEF en 1951, derrière la Gold Coast dans l'empire Britannique (4 pour mille) et l'Afrique du Nord (20 pour mille)<sup>715</sup>. En dehors de Madagascar, l'africanisation des programmes et du personnel était très peu poussée. Les quelques radios qui émettent restaient essentiellement tournées vers les Européens alors que dans les colonies britanniques, l'africanisation avait déjà atteint un stade avancé. Ce retard

<sup>708</sup> AN, Fonds WP, 19950218/38, Dossier Documents imprimés/Documents relatifs à la radiodiffusion de l'Union française, Lucien Junillon, *Rapport*, n°98, Assemblée de l'Union française, année 1955, p. 169.

<sup>709</sup> Inathèque, Fonds INA Radio-Télé, Carton 00014464/16, Dossier n°31, Chemise Coupures de presse-décrets 1954-1958, Pierre Fromentin, « Outre-mer et information », *France outre-mer*, avril 1957, n° 329, p. 20-33.

<sup>710</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, op. cit., p. 89.

<sup>711</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, op. cit., p. 25.

<sup>712</sup> C. Grabli, « La ville des auditeurs : radio, rumba congolaise et droit à la ville dans la cité indigène de Léopoldville (1949-1960) », art cit., p. 10.

<sup>713</sup> P. Schaeffer, *Principes d'exploitation et étapes de fonctionnement du réseau*, op. cit., p. 31.

<sup>714</sup> C. Brochand, *Histoire générale de la radio et de la télévision en France. Tome II 1944-1974*, op. cit., p. 522.

<sup>715</sup> Inathèque, Fonds INA Radio-Télé, Dossier n°31, Carton 00014464/16, Dossier n°31, Chemise RFOM/SORAFOM, *Vers un réseau de radiodiffusion de la France d'outre-mer*, ministère de la France d'outre-mer, 1955 (?), p. 7.

inquiétait les administrateurs, les assemblées locales mais aussi les colons et leurs représentants. Comme on l'a vu, pour la première fois en 1949, des conseillers de la République (sénateurs au début de la IV<sup>e</sup> République), réclamèrent la formation d'une véritable radiodiffusion de l'Union française. C'est leur projet et sa mise en œuvre qui nous intéresseront dans le prochain chapitre.



## Chapitre 2 La SORAFOM : construction d'une institution impériale

L'étude de la période 1949-1957 est fondamentale pour comprendre la naissance des radios dans l'Afrique sub-saharienne française. C'est à cette époque qu'ont été fondées de nombreuses stations et que les plus anciennes ont profondément modifié leur fonctionnement en se tournant résolument vers le public africain. C'est durant cette période que se mit en place un véritable système radiophonique franco-africain animé par le service de radiodiffusion de la France d'outre-mer (RFOM) puis la Société de Radiodiffusion de la France d'Outre-mer (SORAFOM) fondés par Pierre Schaeffer. C'est grâce à ces organisations que fut instauré un système d'échanges d'émissions et d'enregistrements, de circulation de matériel et de personnel. Ce fut enfin le véritable début de l'africanisation des personnels et des programmes. Cette période fut présentée dans les documents de la SORAFOM et de l'OCORA, chez les témoins mais aussi chez ceux qui ont fait l'histoire des radios en Afrique, Francis Bebey<sup>716</sup> et André-Jean Tudesq<sup>717</sup> comme le moment fondateur des radios africaines dans les colonies françaises. Certains témoins, qui ont travaillé dans les stations à l'époque, sont allés plus loin. Ils considèrent que la SORAFOM et ses dirigeants ont anticipé la décolonisation, ce qui lui aurait permis de rester présente en Afrique après les indépendances. Ainsi, Guy Breton ancien stagiaire du Studio-École et agent de la SORAFOM et de l'Office de coopération radiophonique (OCORA) entre 1957 et la fin des années 1960, a écrit en 1992 que :

« la SORAFOM [...] imaginée et édifée par Pierre Schaeffer avait, dès les prémices de la loi-cadre de Gaston Defferre [1956], préparé pour chacun de ces États l'attribut indispensable de la souveraineté qu'[était] un média radiophonique<sup>718</sup> ».

De son côté, en 2007, Guy Robert, également stagiaire du Studio-École et agent de la SORAFOM-OCORA de 1958 à 1969 affirmait que :

« Avec l'appui de quelques hommes influents qui jugeaient inéluctable l'émancipation des pays de l'Union française,

---

<sup>716</sup> F. Bebey, *La radiodiffusion en Afrique Noire, op. cit.*, p. 30-31.

<sup>717</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire, op. cit.*, p. 27-28.

<sup>718</sup> G. Breton, « La radio en Afrique francophone au début des années 1960 », art cit., p. 35.



Schaeffer avait suscité la création de la Société de radiodiffusion de la France d'outre-mer<sup>719</sup> ».

Cependant, le démarrage de radios qui prennent officiellement et réellement en compte les populations africaines dans leur ensemble ne doit pas nous tromper sur la nature et les objectifs politiques qui leur avaient été fixés entre 1949 et 1958. À aucun moment, elles n'avaient été envisagées ni construites pour équiper 13 États africains indépendants. Elles avaient, au contraire, été conçues dans le cadre de l'empire colonial des années 1940 et 1950 qui visait à « développer » les colonies<sup>720</sup> et à maintenir durablement la souveraineté française au sud du Sahara et à Madagascar<sup>721</sup>. Intégrées à un réseau centralisé et hiérarchisé, ces radios d'outre-mer avaient donné naissance à une institution impériale, liant étroitement la métropole et les colonies, à quelques années seulement des indépendances. La forme prise par le réseau de la SORAFOM entre très bien en résonance avec les réflexions qu'Hélène Blais, Florence Deprest et Pierre Singaravélou ont proposé sur les empires coloniaux européens des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles. Ces derniers se caractérisaient par leur dimension ultramarine qui impliquait une grande distance géographique entre le centre métropolitain et les périphéries colonisées, composées de territoires immenses et de populations très diverses. Cela entraînait de fortes discontinuités territoriales et administratives<sup>722</sup>. Or, malgré ces discontinuités internes, l'empire existait comme espace au travers de ses réseaux<sup>723</sup>. L'intégration des nouvelles radios africaines au sein d'un réseau dirigé depuis la métropole tendait donc à solidifier l'empire.

En effet, l'emprise de la métropole sur les radiodiffusions africaines s'est considérablement renforcée tout au long des années 1950. Le but était de rattraper le retard pris en la matière. Il s'agissait d'africaniser le personnel des stations en recrutant des cadres africains de radio capables de prendre en charge la conception des programmes et le fonctionnement des stations. Il s'agissait aussi de se tourner vers l'ensemble des populations africaines, dans la diversité de leurs langues et de leurs conditions de vie. Mais en même temps, cette politique devait contribuer à renforcer le lien entre la métropole et les colonies tout en donnant à la France un contrôle étroit sur des secteurs stratégiques<sup>724</sup>. La survie de la SORAFOM après cette période

---

<sup>719</sup> Guy Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 13.

<sup>720</sup> F. Cooper, *L'Afrique depuis 1940*, op. cit., p. 37.

<sup>721</sup> B. Droz, *Histoire de la décolonisation au 20<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 93.

<sup>722</sup> Pierre Singaravélou, *Les empires coloniaux XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions Points, 2013, p. 14-15.

<sup>723</sup> Hélène Blais, Florence Deprest et Pierre Singaravélou, *Territoires impériaux Une histoire spatiale du fait colonial*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011, p.12.

<sup>724</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, op. cit., p. 165.

ne doit donc pas laisser penser que la décolonisation, dans le secteur de la radio, avait été anticipée par ses fondateurs. Pierre Schaeffer, créateur du RFOM et de la SORAFOM, faisait d'ailleurs preuve de lucidité en disant que son œuvre tenait du « néo-colonialisme poétique<sup>725</sup> ». Il s'étonnait de la longévité de cette « entreprise<sup>726</sup> » qui avait perduré presque dix ans après les indépendances.

Ainsi, ce chapitre aura pour but de montrer pourquoi la radio d'outre-mer avait pris la forme d'une institution impériale hiérarchisée et centralisée depuis Paris alors que quelques années plus tard seulement l'ensemble des pays de l'Empire d'Afrique étaient devenus indépendants.

Il soulignera, par l'étude des décisions politiques qui lui ont donné naissance, l'importance des individus, renforcée par la difficulté à faire voter un texte au Parlement sous la IV<sup>e</sup> République. En effet, ses institutions donnaient un rôle prépondérant à l'Assemblée nationale, or, celle-ci était débordée par ses multiples fonctions<sup>727</sup> ce qui la soumettait à une action législative extrêmement lente<sup>728</sup>. De plus, l'instabilité des gouvernements, qui s'appuyaient sur des majorités étroites et composites et la nécessité, pour qu'ils se maintiennent de faire d'importants compromis entre les partis politiques qui les composaient, rendaient difficiles ou même impossibles le vote de certains textes<sup>729</sup>. Ainsi, la révision du Titre VIII de la Constitution qui régissait le fonctionnement de l'Union française avait été revendiquée dès 1946<sup>730</sup> et était devenue pressante après la perte de l'Indochine en 1954<sup>731</sup>. Mais, en raison de la difficulté ou de l'impossibilité de trouver un compromis à l'Assemblée sur ce sujet, cette révision avait été abandonnée<sup>732</sup>. Il avait fallu recourir à d'autres stratégies permettant de contourner les blocages parlementaires. C'était par exemple le cas de la loi-cadre qui avait été utilisée en 1956 pour réformer en profondeur le fonctionnement des territoires d'outre-mer en organisant pour la première fois des transferts de pouvoirs à des hommes politiques africains<sup>733</sup>. Le gouvernement faisait voter à l'Assemblée nationale un texte qui définissait les grandes orientations d'une politique mais qui confiait au gouvernement la charge de préciser, par des décrets, le détail des mesures. Cela lui évitait le risque de s'enliser dans des débats sans fin, ou de devoir se retirer

---

<sup>725</sup> P. Schaeffer, *Les antennes de Jéricho*, *op. cit.*, p. 161.

<sup>726</sup> *Ibid.*, p. 162.

<sup>727</sup> C. Coquery-Vidrovitch et C.-R. Ageron, *Histoire de la France coloniale. III. Le déclin*, *op. cit.*, p. 389.

<sup>728</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, *op. cit.*, p. 230.

<sup>729</sup> B. Droz, *Histoire de la décolonisation au 20<sup>ème</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 100.

<sup>730</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, *op. cit.*, p. 205.

<sup>731</sup> B. Droz, *Histoire de la décolonisation au 20<sup>ème</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 256.

<sup>732</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, *op. cit.*, p. 231.

<sup>733</sup> *Ibid.*, p. 229.

pour avoir perdu une partie de sa majorité<sup>734</sup>. Dans ces conditions, le ministère de la France d'outre-mer et sa haute administration continuaient à jouer un rôle décisionnaire important<sup>735</sup>. Il ne faudra donc pas s'étonner de la rareté des acteurs Africains dans ce chapitre. En effet, la création du RFOM puis de la SORAFOM relevaient essentiellement de décisions ministérielles qui échappaient complètement aux Africains et à leurs représentants dans les assemblées françaises (Assemblée nationale, Sénat, Assemblée de l'Union française...).

Ce chapitre se concentrera ainsi sur les structures administratives et les décisions politiques qui furent à l'origine de la radiodiffusion d'outre-mer. Il étudiera les différentes possibilités qui s'ouvraient aux décideurs et montrera pourquoi certaines options ont été abandonnées et pas d'autres.

La première partie, étudiera la mise à l'agenda de la radio d'outre-mer au sein du Conseil de la République<sup>736</sup> et de la commission interministérielle sur les problèmes de radiodiffusion intéressant l'outre-mer. Elle révélera les différentes conceptions que se faisaient les représentants élus d'outre-mer, mais aussi les fonctionnaires du ministère de la France d'outre-mer du périmètre et du degré de centralisation que devrait avoir cette radio. La deuxième partie traitera du moment où Pierre Schaeffer, en collaboration avec les ministres MRP (Mouvement républicain populaire) de la France d'outre-mer (Robert Buron et Pierre-Henri Teitgen)<sup>737</sup>, jetèrent les fondations d'une radiodiffusion d'outre-mer centralisée et hiérarchisée entre 1952 et 1956<sup>738</sup>. Face à une Assemblée et à une radio-Télévision (RTF) hostiles, car elles ne souhaitaient pas voir se créer une radio d'outre-mer qui serait située en dehors du monopole théoriquement réservé à la RTF, les ministres MRP placèrent ces dernières devant le fait accompli en signant les décrets de fondation de la SORAFOM alors que leurs gouvernements respectifs venaient d'être renversés<sup>739</sup>. Les visées centralisatrices de Schaeffer, Buron et Teitgen furent renforcées avec la loi-cadre défendue en juin 1956 par le socialiste Gaston Defferre<sup>740</sup>. Cette loi réformait en profondeur le fonctionnement des territoires d'outre-mer en mettant en œuvre une large décentralisation, le suffrage universel, des assemblées locales représentatives,

---

<sup>734</sup> Bernard Phan, *La France de 1940 à 1958*, Paris, Armand Colin, 1998, p. 123.

<sup>735</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, op. cit., p. 232.

<sup>736</sup> Nom du Sénat sous la IV<sup>e</sup> République.

<sup>737</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, op. cit., p. 163.

<sup>738</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise Coupures de presse décrets 1954-1958, Arrêté du 18 janvier 1956, Journal Officiel du 21 janvier 1956, 10 p.

<sup>739</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise Coupures de presse décrets 1954-1958, « Déception », *La Semaine radiophonique*, 05/02/1956.

<sup>740</sup> Ministre de la France d'outre-mer du gouvernement de Guy Mollet, Jean-François Sirinelli (dir.), *Dictionnaire historique de la vie politique française au 20<sup>ème</sup> siècle*, Paris, PUF, 1995, p. 343.

des services territoriaux autonomes, des gouvernements africains responsables des affaires intérieures<sup>741</sup>. Cependant, au lieu d'être confiée aux nouveaux gouvernements locaux nés de cette loi, la radio fut classée service d'État : elle restait sous l'autorité du ministère de la France d'outre-mer. À ce titre, elle échappait presque complètement au contrôle des autorités africaines nouvelles et était confiée entièrement à la SORAFOM.

Cette situation favorisa ce que Pierre Schaeffer a appelé à l'époque la « sorafomisation<sup>742</sup> » des radios d'outre-mer, c'est-à-dire leur transformation selon les objectifs définis par la SORAFOM et son directeur. Cette politique fera l'objet de la troisième partie. Soutenu par des ministres dont il était proche jusqu'au début de 1956, Pierre Schaeffer, en s'inspirant du rapport de 1951 sur les problèmes de radiodiffusion intéressant l'outre-mer, déploya sa vision. C'est durant cette période que fut mis en œuvre un réseau centralisé, spécialisé et hiérarchisé de radiodiffusions. Cette « sorafomisation », passait par une transformation complète du fonctionnement des radios outre-mer et l'élaboration d'un modèle de radiodiffusion. Tous les aspects de la vie des stations étaient concernés : les nouveaux cadres devaient être formés au Studio-École de Maisons-Laffitte, les programmes devaient être entièrement revus, comme le choix du matériel et les sources de financement. Les stations étaient intégrées dans un réseau liant métropole et outre-mer mais aussi les colonies entre-elles<sup>743</sup>, au sein duquel circulaient du personnel, des finances, des émissions participant à la mise en place d'une institution impériale.

Enfin, la dernière partie présentera les résultats de cette politique à la veille du référendum de 1958 : fondation de stations, montée en puissance des émetteurs, croissance du nombre d'heures, africanisation du personnel et des programmes.

## I. Quelle forme et quel périmètre donner à la radio d'outre-mer ? (1949-1952)

Comme l'a montré le développement des radios dans certaines colonies françaises à la fin des années 1940, le sous-développement de l'outil radiophonique en AOF, AEF et à Madagascar était de plus en plus considéré comme un problème par les administrateurs coloniaux. Cependant, la demande pour que soit construit un réseau de radio capable de satisfaire les

---

<sup>741</sup> B. Droz, *Histoire de la décolonisation au 20ème siècle*, op. cit., p. 256.

<sup>742</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 190, Dossier 1828 Structuration des antennes, Chemise Radio-Mauritanie, 1957, Le directeur général de la SORAFOM à Monsieur Sol Rolland, fondé de pouvoir de la SORAFOM à Dakar, Radio-Dakar, 306/T120/1212/, Paris, le 11 avril 1957, p. 2.

<sup>743</sup> H. Blais, F. Deprest et P. Singaravélou, *Territoires impériaux Une histoire spatiale du fait colonial*, op. cit., p. 11.

populations d'outre-mer fut formulée par les représentants du colonat français d'AOF et d'AÉF au Conseil de la République<sup>744</sup> et à l'Assemblée de l'Union française<sup>745</sup> et non par des députés africains ou des membres de l'administration coloniale. Pour ces représentants, il semblait évident que la radiodiffusion devait servir à renforcer la cohérence de l'empire<sup>746</sup>.

### A. Comment organiser une radiodiffusion de l'Union française ?

Cependant, ils débattirent sur la forme institutionnelle que devait prendre cette radio et sur le périmètre qu'elle devrait couvrir. Trois points de vue se démarquèrent.

#### *1. Pour un office de radiodiffusion de l'Union française*

La première des options fut proposée par les membres de la commission de la France d'outre-mer du Conseil de la République, sous l'impulsion de Luc Durand-Reville, sénateur du Gabon<sup>747</sup>. Au cours de l'année 1949, ils proposèrent un projet de « radiodiffusion de l'Union française » qui unifiait les stations de métropoles et d'outre-mer tout en cherchant à assurer leur autonomie vis-à-vis du pouvoir politique.

En juillet, la commission prépara une proposition de résolution « tendant à inviter le gouvernement français à créer la radiodiffusion de l'Union française<sup>748</sup> ». Après avoir évoqué la situation et les faiblesses des émissions de radio depuis la métropole vers l'outre-mer et des stations de radio situées outre-mer ou dans les territoires associés (Maroc, Tunisie...), les conseillers de la République proposaient de rassembler sous une direction unique « un poste métropolitain » et les « postes d'outre-mer<sup>749</sup> ». Le poste métropolitain puissant émettrait sur ondes moyennes à l'intention de la métropole et sur ondes courtes pour l'outre-mer et les postes ultra-marins « relaieraient la voix de la France et seraient relayés par la chaîne de l'Union

---

<sup>744</sup> Luc Durand-Reville, *Documents parlementaires, annexes aux procès-verbaux des séances, projets et propositions de loi, exposés des motifs et rapports*, s.l., 1949.

<sup>745</sup> *Journal officiel de la République française, débats parlementaires, Conseil de la République*, Paris, 1949, p. 2767.

<sup>746</sup> *Ibid.*, p. 2770. Le conseiller Sylvain Charles-Cros déclarait ainsi au nom du groupe socialiste, « nous sommes tous d'accord ici pour reconnaître la nécessité de développer, sans retard et au maximum, les relations de toutes sortes entre la métropole et les territoires [...]. Nous nous préoccupons aujourd'hui de radiodiffusion et le vieux colonial que je suis porte bien volontiers témoignage de l'insuffisance vraiment regrettable de l'information outre-mer ».

<sup>747</sup> *Dictionnaire des parlementaires français ; 1940-1958 ; tome trois*, Paris, La Documentation française, 1994, vol.3, p. 444.

<sup>748</sup> Annexe n°716, *Documents parlementaires, annexes aux procès-verbaux des séances, projets et propositions de lois, exposés des motifs et rapports*, Conseil de la République, 1949, p. 664.

<sup>749</sup> *Ibid.*, p. 665.

française<sup>750</sup> ». Dans la perspective politique d'une plus grande intégration de l'outre-mer il s'agissait d'instaurer une « coopération étroite entre les différents postes et une collaboration qui, à mesure que les moyens de chacun se perfectionneront, tendra à l'égalité<sup>751</sup> ». Cet aspect était confirmé par le contenu de la proposition de résolution adressée au gouvernement :

« Le Conseil de la République invite le Gouvernement à créer [...] une radio de l'Union française [...] dotée des moyens de faire connaître dans les terres lointaines de l'Union française la vie et la pensée de la métropole et dans cette dernière les aspirations, les besoins, l'œuvre entreprise par la France dans ses départements et territoires d'outre-mer<sup>752</sup> ».

La réalisation de ce projet posait la question de son financement. Il était hors de question que les seuls auditeurs métropolitains financent par leur redevance cette radiodiffusion. Le ministère de la France d'outre-mer et le FIDES « dont le rôle [était] de développer l'Union française » et les territoires eux-mêmes devaient participer directement à « la création de ce puissant instrument du rayonnement de l'Union française dans le monde ».

Ces idées étaient reprises et approfondies dans un rapport fait au nom de la commission de la France d'outre-mer et présenté lors de la séance du Conseil de la République du 22 novembre 1949<sup>753</sup>. Il s'agirait de retirer aux autorités coloniales locales la direction des postes d'outre-mer afin de diffuser « des émissions d'intérêt général » et, en dehors de ces heures, de les mettre « à la disposition des territoires pour émettre des programmes locaux ». Cette dépossession était justifiée par la demande de faire porter par la métropole d'importants efforts d'investissements. Ainsi, les membres de la commission suggéraient que, à l'exemple de la BBC, la RTF consacre au moins 25% de son budget à l'outre-mer. Néanmoins, les fonds versés par les territoires devaient être conservés en partie sur place pour financer des émissions locales dans le but d'écarter « les craintes d'une uniformisation des programmes, uniformisation qui irait à l'encontre des buts recherchés<sup>754</sup> ».

Les membres de la Commission d'outre-mer proposaient deuxièmement que cette radiodiffusion de l'Union française soit une entité « autonome au sein de la radiodiffusion

---

<sup>750</sup> *Ibid.*, p. 666.

<sup>751</sup> *Ibid.*

<sup>752</sup> *Ibid.*

<sup>753</sup> Annexe n°810, Documents parlementaires, annexes aux procès-verbaux des séances, projets et propositions de lois, exposés des motifs et rapports, Conseil de la République, 1949, p. 769-772.

<sup>754</sup> *Ibid.*, p. 771.

française ». Elle devait être gérée par un conseil entièrement « apolitique » afin que « la voix de la France qui répondra à celle de l'Union française sur les ondes de cette radio puisse être reconnue par tous les citoyens de cette Union française<sup>755</sup> ». Comme on l'a vu dans le premier chapitre, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la Radiodiffusion française (RDF) avait reçu le monopole de l'émission en France mais n'avait pas reçu de statut. Aucun texte juridique ne la séparait de son ministère de tutelle, l'Information, et ne définissait son autonomie vis-à-vis du gouvernement<sup>756</sup>. La RDF était donc une branche de l'administration (et pas une entreprise publique) et ses agents des fonctionnaires<sup>757</sup>. Cela impliquait une grande proximité avec le pouvoir politique car la radio était considérée comme un moyen de gouvernement. Ainsi, de Gaulle et les communistes étaient privés de micro et les gouvernements de la IV<sup>e</sup> République pratiquaient la censure ou orientaient les contenus des informations dans un sens qui les arrangeaient (à propos de l'adoption du plan Marshall ou de la couverture des grèves de 1947-1948 par exemple)<sup>758</sup>. Dès 1946, comme l'a remarqué le journaliste René Duval, la radiodiffusion française n'était plus un monopole d'État mais un « *monopole gouvernemental*<sup>759</sup> », ce qui nuisait à la crédibilité de ses informations.

Ainsi, le rapport de novembre 1949 insistait encore sur le fait que la direction de cette Radio de l'Union française devait être apolitique en suivant l'exemple de la BBC et de ses « conseils consultatifs » établis dans chacune des régions radiophoniques de Grande Bretagne et dont les membres étaient choisis parmi les personnalités les plus représentatives des intérêts publics régionaux. La BBC apparaissait comme un modèle de radio de service public. Comme on l'a vu, la *corporation* avait obtenue, par les chartes royales renouvelées depuis 1927, le monopole de la radiodiffusion en Grande-Bretagne et une large autonomie envers le gouvernement. En effet, la BBC était un service public mais qui n'était pas étatisé (ses salariés n'étaient pas des fonctionnaires). Dès les années 1920, ses dirigeants s'étaient distingués par la volonté de faire strictement respecter son autonomie et sa neutralité dans le domaine politique<sup>760</sup>. En suivant ce modèle, Durand-Reville voulait éviter que les radios d'outre-mer soient soumises, comme Radio-Brazzaville, au mode de fonctionnement de la RTF en matière d'information.

---

<sup>755</sup> *Ibid.*, p. 666.

<sup>756</sup> C. Brochand, *Histoire générale de la radio et de la télévision en France. Tome II 1944-1974*, *op. cit.*, p. 55-56 et p. 61-62.

<sup>757</sup> Hélène Eck, « La radiodiffusion-télévision française (RDF-RTF) » dans *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature, 1999, p. 46.

<sup>758</sup> C. Brochand, *Histoire générale de la radio et de la télévision en France. Tome II 1944-1974*, *op. cit.*, p. 58-59.

<sup>759</sup> Duval René, *Histoire de la radio en France*, *op. cit.*, p. 364.

<sup>760</sup> André-Jean Tudesq et Pierre Albert, *Histoire de la radio et de la télévision*, Paris, PUF, 1996, p. 18-19.

« Il semble que l'on ait trop tendance dans notre radiodiffusion à ne raisonner et à n'agir qu'en fonction de Paris et à toujours choisir le parti le plus simple, celui de l'identité [...]. Les services du journal parlé en font presque un dogme. L'uniformité est, à leurs yeux, nécessaire et ils le prouvent par leur attitude à l'égard de Radio-Brazzaville, à qui chaque jour sont téléphonés tout un lot d'instructions sur la ligne à adopter vis-à-vis des événements quotidiens ».

Il comprenait qu'une certaine « unité de doctrine » existe entre les stations mais rejetait une absolue convergence : « nous ne sommes pas en démocratie populaire<sup>761</sup> ». De plus, Durand-Reville refusait la fonctionnarisation de la radiodiffusion de l'Union française sous l'égide de la RTF. L'autonomie devait permettre :

« d'avoir, à la direction de la radiodiffusion d'outre-mer, des gens qui [seraient] responsables et qui [auraient] le goût de faire quelque chose au lieu de rester en état de sclérose, au sein d'une administration sans vie qui la considère comme un accessoire<sup>762</sup> ».

Dans cette même perspective, des membres de l'assemblée de l'Union française avaient proposé la création d'un office de radiodiffusion de l'Union française, qui doterait cette radio d'une autonomie et d'un statut<sup>763</sup>.

Ainsi, Durand-Reville proposait que la radio de l'Union française soit unifiée et centralisée dans sa gestion, afin de faire monter en qualité les différentes stations du réseau. Mais en même temps, il souhaitait qu'elle soit autonome, c'est-à-dire placée hors de contrôle du pouvoir politique et doté d'un statut qui n'en ferait pas une administration. La proposition de résolution qui émanait de ce rapport fut discutée en assemblée le 22 décembre 1949. Luc Durand-Reville, rapporteur de la commission de la France d'outre-mer<sup>764</sup> commença par reprendre les principaux points exprimés dans le rapport de la commission et demanda aux conseillers de la République

---

<sup>761</sup> *Journal officiel de la République française, débats parlementaires, Conseil de la République, op. cit.*, p. 2766.

<sup>762</sup> *Ibid.*, p. 2775.

<sup>763</sup> *Ibid.*, p. 2768.

<sup>764</sup> *Journal officiel, Débats parlementaires, Conseil de la République, année 1949, n° 87, Séance du 22 décembre 1949, p. 2765.*



de soutenir la résolution adressée au gouvernement. Le débat qui suivit et les amendements déposés rendirent cependant nécessaires la formation d'une commission d'étude sur le sujet<sup>765</sup>.

## 2. *Pour une radio de l'Union française soumise à la RTF*

Une deuxième option, sur la forme que devait prendre la radiodiffusion de l'Union française, apparut en effet lors de ce débat. Le premier point qui posait problème était justement celui qui portait sur le statut « autonome » de la radiodiffusion de l'Union française.

Il fut soulevé par Jean Clavier, conseiller de l'Aisne<sup>766</sup>, rapporteur de la commission de la presse, de la radio et du cinéma qui fit une proposition d'amendement au nom de sa commission car ses membres avaient été « très émus à la pensée que l'on pourrait imaginer un seul instant que la radiodiffusion des territoires d'outre-mer bénéficierait de l'autonomie ». Il poursuivait en affirmant que « la République française [était] une et indivisible : elle [était] partout présente sur le territoire national comme sur les territoires d'outre-mer. À cette indivisibilité [...] il ne [fallait] porter aucune cassure ». Sa commission ne pouvait soutenir un projet dans lequel « l'autonomie » de la radiodiffusion de l'Union française ne serait pas mieux délimitée. Il soutenait également l'idée que cette définition arrivait prématurément alors que la RTF elle-même n'avait pas encore de statut. Afin de mieux définir le problème, il proposait la réunion d'une commission interministérielle « chargée d'étudier, dans le cadre de la radiodiffusion et de la télévision française, une radio de l'Union française<sup>767</sup> ». Formulé par un conseiller de métropole, issu de la commission de la presse, de la radio et du cinéma, cette proposition reflétait deux choses. D'abord la tension politique autour de l'absence de statut de la RTF qui resta sous-jacente tout au long de la IV<sup>e</sup> République<sup>768</sup>, ensuite, l'attachement très fort qui dominait dans l'opinion publique et la classe politique française pour l'Empire au lendemain de la Seconde guerre mondiale<sup>769</sup>. En raison du rôle qu'avaient joué les colonies dans la Résistance et la libération du territoire national, les élites politiques étaient très attachées à l'empire et convaincues que son maintien était essentiel pour que la France conserve son statut de puissance mondiale. Ainsi, toute proposition qui semblait mener à un affaiblissement de la souveraineté de la France sur ses colonies était inacceptable<sup>770</sup>. De plus, malgré le maintien de

---

<sup>765</sup> *Ibid.*, p. 2767.

<sup>766</sup> [http://www.senat.fr/senateur-4eme-republique/clavier\\_jean0315r4.html](http://www.senat.fr/senateur-4eme-republique/clavier_jean0315r4.html), consulté le 31/03/2021.

<sup>767</sup> *Journal officiel de la République française, débats parlementaires, Conseil de la République, op. cit.*, p. 2767.

<sup>768</sup> H. Eck, « La radiodiffusion-télévision française (RDF-RTF) », art cit., p. 46-47.

<sup>769</sup> C. Coquery-Vidrovitch et C.-R. Ageron, *Histoire de la France coloniale. III. Le déclin, op. cit.*, p. 205-209.

<sup>770</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion, op. cit.*, p. 92.

grandes inégalités de traitement entre les citoyens de métropole et d'outre-mer, l'extension de la citoyenneté (loi Lamine Guèye, 7 mai 1946) et l'instauration de l'Union française (23 octobre 1946) montraient la détermination de la France à traiter son empire comme une unité<sup>771</sup>.

Ainsi, certains proposaient d'intégrer complètement la radio de l'Union française à la RTF dans la lignée d'une vision jacobine et unitaire de la République française même si ce projet se heurtait à l'absence de statut de la RTF. Mais le débat permit de faire émerger un troisième point de vue.

### 3. *Pour une radiodiffusion de l'Union française décentralisée*

En effet, le conseiller du territoire associé du Togo, Lucius-Duquesne Gustave, originaire de Guadeloupe<sup>772</sup>, reprochait au contraire au projet de Durand-Reville de vouloir enlever aux territoires leurs postes de radio :

« les assemblées locales de ces territoires, [...] ne consentiront jamais à se dessaisir du patrimoine qui appartient à ces derniers, lorsque la politique de décentralisation est recommandée, que celle de centralisation est généralement condamnée et que l'on parle de promouvoir l'évolution des peuples autochtones en vue de leur permettre de prendre en main chaque jour d'avantage la direction de leurs propres affaires. Ces assemblées locales comprendront difficilement l'effort fiscal qu'on envisage de leur demander-taxes sur les postes récepteurs, taxes sur les spectacles- [...] pour arriver finalement à dessaisir les territoires de la gestion et de l'administration des postes locaux<sup>773</sup> ».

Il demandait que les stations continuent à relever des autorités locales et proposait la création d'un simple organisme de coordination de la radiodiffusion de l'Union française avec un service de matériel, un service du personnel chargé de former et de fournir des professionnels, un « service de propagande » qui fournirait aux postes locaux les émissions qu'ils ne pouvaient réaliser sur place<sup>774</sup>. Ce « bureau central de coordination » devait être placé sous l'autorité d'une commission réunissant des représentants du ministère de la France d'outre-mer, de la RTF et

---

<sup>771</sup> F. Cooper, *L'Afrique depuis 1940*, op. cit., p. 86.

<sup>772</sup> [https://www.senat.fr/senateur-4eme-republique/gustave\\_lucius\\_duquesnes0322r4.html#1940-1958](https://www.senat.fr/senateur-4eme-republique/gustave_lucius_duquesnes0322r4.html#1940-1958), consulté le 10/03/2021.

<sup>773</sup> *Ibid.*, p. 2769.

<sup>774</sup> *Ibid.*, p. 2770.

des postes locaux<sup>775</sup>. Ce point de vue était à replacer dans les projets de décentralisation du pouvoir colonial au profit des assemblées locales qui avaient été envisagés dès 1945-1946 et que les représentants africains continuaient de réclamer<sup>776</sup> et Lucius-Gustave reçut d'ailleurs l'appui de Georges Gorse, le sous-secrétaire d'État à la France d'outre-mer qui intervint plus tard dans le débat<sup>777</sup>.

Ainsi, le débat au Conseil de la République révélait trois visions différentes de l'organisation de la radiodiffusion outre-mer. M. Gustave montrait le rejet de la centralisation de la radio d'outre-mer à Paris et l'attachement des territoires à leurs stations. Il se prononçait pour une radio décentralisée et pour un organisme qui agirait à la demande des territoires, sans imposer son autorité. Il anticipait en cela la coopération culturelle et technique qui allait être mise en place après 1958. Sa vision s'opposait à celle de Luc-Durand-Reville qui proposait une radiodiffusion de l'Union française unifiée, qui intégrerait les stations d'outre-mer et de métropole dans un même ensemble mais qui serait autonome du pouvoir politique. Ces deux projets s'opposaient au point de vue exprimé par le représentant de la commission de la presse qui demandait une intégration de la radiodiffusion de l'Union française à la RTF.

## B. Radio de l'Union française ou radio de la France d'outre-mer ?

Un autre aspect du débat portait sur le périmètre de cette radiodiffusion, c'est-à-dire sur les territoires qui devaient en faire partie.

M. Gustave reprochait à Durand-Reville de parler de l'Union française tout en focalisant uniquement l'attention sur les départements et territoires d'outre-mer<sup>778</sup>. Pour lui, une attention particulière devait être portée aux territoires associés (Cameroun et Togo), aux États associés (Tunisie<sup>779</sup>, Cambodge, Laos) et à ceux qui pourraient le devenir (Maroc, Viêt-Nam). Il soulevait ainsi une grande difficulté : celle de réussir à coordonner des stations qui dépendaient d'autorités différentes. La RTF dirigeait Radio-Brazzaville, et les postes d'Alger, de la Guadeloupe, de la Martinique et La Réunion. Le ministère de la France d'outre-mer avait la main sur les postes de Dakar, Tananarive, Douala, mais aussi d'autres stations dans des États associés dépendants du ministère (Radio-Cambodge, Radio-Laos, Radio-Saïgon). Enfin, les

---

<sup>775</sup> *Ibid.*

<sup>776</sup> Frederick Cooper, *Français et Africains ? Être citoyen au temps de la décolonisation*, Paris, Payot, 2014, p. 139.

<sup>777</sup> *Journal officiel de la République française, débats parlementaires, Conseil de la République, op. cit.*, p. 2773.

<sup>778</sup> *Ibid.*, p. 2769.

<sup>779</sup> En tant que protectorat, la Tunisie et le Maroc ont cependant refusé de devenir des États associés de l'Union française).

stations des États associés ou protégés (Tunisie, Maroc) étaient directement liées aux autorités de ces pays<sup>780</sup>. De plus, Sylvain Charles-Cros, sénateur socialiste du Sénégal<sup>781</sup>, pointait l'ambiguïté du terme « radiodiffusion de l'Union française » : « ce qui ne peut s'interpréter qu'en y comprenant la radio de la métropole, alors que les auteurs du texte ont certainement voulu dire : radiodiffusion d'outre-mer<sup>782</sup> ».

Ces remarques reflétaient les faiblesses de la construction institutionnelle de l'Union française. Comme l'a écrit Frederick Cooper, l'empire était un « composite », dont les parties possédaient des statuts différents et relevaient d'autorités différentes<sup>783</sup>. L'Union française était formée d'une part par la République française qui comportait la métropole et les départements et territoires d'outre-mer (anciennes colonies) et d'autre part des territoires associés (les mandats de la SDN du Togo et du Cameroun) et les États associés (catégorie prévue pour les États d'Indochine et les protectorats du Maghreb). Mais l'Union française ne pouvait pas vraiment exister tant que ces derniers ne l'avaient pas intégré<sup>784</sup> et le Maroc et la Tunisie refusèrent toujours d'entrer dans cet ensemble<sup>785</sup>. Malgré l'existence d'une Assemblée de l'Union, la constitution de 1946 ne lui donnait pas de pouvoir et était loin de constituer un État égalitaire, multinational ou fédéral. Les institutions métropolitaines, gardaient un rôle central<sup>786</sup>. La conduite de l'Union appartenait au gouvernement français et à l'Assemblée nationale<sup>787</sup>. Il était donc très improbable qu'une radiodiffusion de l'Union française puisse exister en raison de la faiblesse des institutions sur lesquelles elle aurait pu s'appuyer. Georges Gorse, le sous-secrétaire d'État à la France d'outre-mer, appelait ainsi à faire preuve de réalisme :

« pour réunir dans une même chaîne ces différents postes, il faudrait des négociations longues, probablement difficiles. Je crois légitime aussi le souci des territoires d'outre-mer de ne pas abandonner [...] le contrôle des moyens d'information dont ils disposent actuellement<sup>788</sup> ».

---

<sup>780</sup> *Ibid.*

<sup>781</sup> [https://www.senat.fr/senateur-4eme-republique/cros\\_charles0447r4.html](https://www.senat.fr/senateur-4eme-republique/cros_charles0447r4.html), consulté le 31/03/2021.

<sup>782</sup> *Ibid.*, p. 2771.

<sup>783</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, op. cit., p. 137.

<sup>784</sup> C. Coquery-Vidrovitch et C.-R. Ageron, *Histoire de la France coloniale. III. Le déclin*, op. cit., p. 226.

<sup>785</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, op. cit., p. 168.

<sup>786</sup> *Ibid.*, p. 138.

<sup>787</sup> B. Droz, *Histoire de la décolonisation au 20ème siècle*, op. cit., p. 98.

<sup>788</sup> *Journal officiel de la République française, débats parlementaires, Conseil de la République*, op. cit., p. 2772.

Il penchait, comme Lucius-Duquesnes Gustave, pour une approche pragmatique en proposant un organisme de coordination avec un bureau central et une commission de contrôle<sup>789</sup>.

La question du financement était plus consensuelle. Tous les participants au débat s'accordaient sur la nécessité d'une intervention métropolitaine importante, via le ministère de la France d'outre-mer, la RTF et le FIDES<sup>790</sup>. Durand-Reville et Charles-Cros déploraient cependant que le produit de la redevance perçue en France soit seulement réservé à la radiodiffusion de métropole<sup>791</sup>.

Ainsi, les conseillers de la République étaient d'accord sur le fonds (construire une radiodiffusion de l'Union française), mais leurs avis divergeaient sur la forme institutionnelle que devait prendre cette radio, en particulier quand à son degré de dépendance vis-à-vis de la métropole ainsi que son périmètre<sup>792</sup>. Ce débat était révélateur des difficultés de la RTF, de la faiblesse institutionnelle de l'Union française, des tensions autour de la décentralisation du pouvoir dans les colonies. Ce manque de consensus rendait nécessaire la mise en place d'une commission sur les problèmes de radiodiffusion intéressant l'outre-mer composée de parlementaires et de représentants des différents ministères intéressés<sup>793</sup>.

### C. La commission d'étude sur les problèmes de radiodiffusion intéressant l'outre-mer (1950-1951)

La résolution du Conseil de la République fut acceptée par le gouvernement, et à peine quatre mois plus tard, le 26 avril 1950, la commission d'étude des problèmes de radiodiffusion intéressant l'outre-mer était créée par arrêté<sup>794</sup>. Elle trancha en partie le débat sur la forme institutionnelle que devait avoir la radio de l'Union française et sur son périmètre.

Elle avait pour mission de rendre un rapport au gouvernement sur les mesures à prendre dans un délai de six mois<sup>795</sup>. Cependant, en janvier 1951, le rapport n'était pas encore rendu et un arrêté modifiait la composition de la commission en y ajoutant un représentant du ministre

---

<sup>789</sup> *Ibid.*, p. 2773.

<sup>790</sup> *Ibid.*, p. 2771.

<sup>791</sup> *Ibid.*, p. 2774.

<sup>792</sup> *Ibid.*

<sup>793</sup> *Ibid.*

<sup>794</sup> Je reviendrai dans le prochain chapitre sur les différents membres composant la commission et sur les missions qu'elle entendait donner à cette radio : Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise SORAFOM-RFOM, *Structure administrative*, Ministère de la France d'outre-mer, service de radiodiffusion, Paris, 1955 (?), p. 19.

<sup>795</sup> Création d'une commission d'étude des problèmes de radiodiffusion intéressant l'outre-mer, *JORF*, 26 avril 1950, p. 4150.

d'État chargé des relations avec les États associés<sup>796</sup>. Les explications de ce retard étaient exposées dans un pré-rapport adressé aux membres de la commission à la fin de l'année 1950<sup>797</sup>. Il semble qu'un premier rapport, présenté par un représentant des services techniques de la RTF (Marien Leschi, directeur des services techniques de la RTF et proche de son directeur général, Wladimir Porché<sup>798</sup>) et du ministère de la France d'outre-mer (M. Bourceau), en novembre 1950, ait été jugé trop théorique par les membres de la commission. Ceux-ci avaient demandé un réexamen approfondi de la question<sup>799</sup>. Le groupe de travail « considérant le rapport précédent comme un idéal d'ordre technique il convenait de le revoir systématiquement à la lumière de considérations financières de bon sens<sup>800</sup> ». Le nouveau document s'appuyait sur les informations fournies par des agents qui connaissaient l'AOF, Madagascar et l'Indochine, Lamarche, Lerognon et Ollivier<sup>801</sup>. Ainsi, le groupe soulignait que les précédentes propositions techniques sous-estimaient complètement la grande variété des territoires au niveau de l'équipement et des conditions d'émission, qui empêchait de créer un schéma type pour les stations d'outre-mer<sup>802</sup>. Cette diversité se retrouvait aussi dans l'attitude des autorités locales face à la radio :

« Certains territoires se jettent dans un programme d'équipement quitte à perdre haleine au moment de l'exploitation ; d'autres par contre, sont trop prudents. Certains qui sont ombrageux quant à l'autorité sur leur réseau de radiodiffusion, ne devraient donc compter que sur eux-mêmes [...], d'autres, au contraire, attendent tout de la métropole<sup>803</sup> ».

Mais, dans l'ensemble, les territoires étaient dans l'impossibilité d'équiper et de financer en même temps le fonctionnement régulier des stations<sup>804</sup>. De leurs travaux, les membres du groupe de travail tiraient une première conclusion qui remettait en question le plan général élaboré par Durand-Reville dans lequel un poste puissant, basé en métropole et émettant en

---

<sup>796</sup> Modification de la commission d'étude des problèmes de radiodiffusion intéressant l'outre-mer, *JORF*, 2 février 1951, p. 1137.

<sup>797</sup> H. Eck, « Wladimir Porché », art cit., p. 415-416.

<sup>798</sup> Jérôme Bourdon, « Les ingénieurs » dans Jean-Noël Jeanneney (dir.), *L'écho du siècle Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Pluriel, 1999, p. 323.

<sup>799</sup> AN, Fonds Wladimir Porché, 19950218/6, Dossier Commission d'étude de la radiodiffusion d'outre-mer, *Rapport sur l'équipement et l'exploitation de la radiodiffusion outre-mer, groupe de travail technique*, Commission d'étude des problèmes de radiodiffusion intéressant l'outre-mer, 25 janvier 1951, p. 1-4.

<sup>800</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>801</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>802</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>803</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>804</sup> *Ibid.*, p. 8.

ondes courtes vers l'outre-mer jouait un rôle central<sup>805</sup>. Au contraire, pour eux, l'enquête prouvait que les efforts les plus importants devaient porter sur les radiodiffusions locales ou régionales. La radiodiffusion de type A était celle des postes locaux et régionaux, la radiodiffusion de type A1 concernait les auditeurs « d'origine ou de culture européenne », celle de type A2 les auditeurs « d'origine ou de culture locale<sup>806</sup> ». Il était recommandé de porter « un effort maximum » sur cette dernière radiodiffusion étant donné qu'on ne pouvait réaliser les émissions que sur place<sup>807</sup> et non sur une station mondiale (type B)<sup>808</sup> : « la radiodiffusion d'outre-mer [...] doit être développée à partir de réseaux régionaux ou locaux plutôt qu'à partir de stations mondiales<sup>809</sup> ». Dans un premier temps, cependant, ces stations devaient permettre de pallier l'absence de postes régionaux et locaux. Cependant, le rapport de ce groupe de travail se gardait de faire des recommandations en ce qui concernait l'organisation chargée de mettre en œuvre les propositions.

L'espoir de construire une radiodiffusion de l'Union française qui intégrerait les territoires et États associés mais aussi les départements d'outre-mer n'était pas abandonné. Les annexes du rapport du groupe de travail technique contenaient des fiches détaillées sur les investissements urgents à réaliser en Algérie, en Tunisie et au Maroc<sup>810</sup> mais aussi à la station de Brazzaville, à La Réunion<sup>811</sup> et aux Antilles<sup>812</sup>. Cependant, dans la fiche sur l'Indochine, il était reconnu que le groupe de travail ne possédait ni des éléments suffisants de jugement ni les directives provenant du ministère des États associés qui lui permettraient de prévoir l'amélioration des équipements de Radio-France-Asie<sup>813</sup>. Cette dernière remarque faisait ressortir le tropisme africain du rapport. C'est en effet l'AOF qui faisait l'objet d'une enquête approfondie, intégrée à l'intérieur du document et qui occupait 10 pages sur 50. L'état de la radio à l'intérieur des frontières de la fédération et les efforts à envisager pour une « tranche d'urgence » puis une « tranche minimum » y étaient préconisés<sup>814</sup>. Cependant, c'est dans le rapport final, rendu le 14

---

<sup>805</sup> *Journal officiel de la République française, débats parlementaires, Conseil de la République, op. cit.*, p. 2767.

<sup>806</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise SORAFOM/RFOM, *Structure administrative*, Ministère de la France d'outre-mer, service de radiodiffusion, Paris, 1955 (?), p. 24.

<sup>807</sup> *Ibid.*, p. 24-25.

<sup>808</sup> AN, Fonds Wladimir Porché, 19950218/6, Dossier Commission d'étude de la radiodiffusion d'outre-mer, *Rapport sur l'équipement et l'exploitation de la radiodiffusion outre-mer, groupe de travail technique*, Commission d'étude des problèmes de radiodiffusion intéressant l'outre-mer, 25 janvier 1951, p. 9.

<sup>809</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>810</sup> *Ibid.*, p. 30-33.

<sup>811</sup> *Ibid.*, p. 41.

<sup>812</sup> *Ibid.*, p. 43.

<sup>813</sup> *Ibid.*, p. 45.

<sup>814</sup> AN, Fonds Wladimir Porché, 19950231/6, Dossier Commission d'étude de la radiodiffusion de la France d'outre-mer, « Deuxième partie : étude détaillée d'un territoire pilote : l'AOF », in *Rapport sur l'équipement et*

mars 1951, que l'on trouvait des indications plus précises au sujet de l'organisme chargé de coordonner la radiodiffusion de l'Union française :

« Ayant défini les buts d'une radiodiffusion de l'Union française, la commission a cru devoir suggérer la création d'un organisme nouveau, spécialement conçu et adapté aux buts poursuivis et réalisant en son sein la coordination effective des divers moyens techniques ressortissant présentement à diverses administrations (ministère de la France d'outre-mer, ministère d'Etat chargé des relations avec les États associés, ministère des Affaires étrangères, ministère de l'Information )<sup>815</sup> ».

Toute référence à l'autonomie politique et financière de cette radiodiffusion, sur le modèle de la BBC, avait disparu, ce qui montre peut-être que cette idée n'était pas acceptable ou réaliste pour la majorité des membres de la commission. Comme on l'a vu, la RTF était une administration dépendante du pouvoir politique et les tentatives pour la transformer en établissement public à caractère industriel et commercial, ce qui était susceptible de lui donner une plus grande autonomie politique et financière, avaient toutes échouées sous la IV<sup>e</sup> République<sup>816</sup>. Cet organisme nouveau prendrait la forme d'un « office de radiodiffusion de l'Union française » dont la mission serait de coordonner les différentes stations d'émission et les divers organismes chargés de l'élaboration des programmes. Mais les membres de la commission ont estimé que l'organisme à mettre en place devait aller au-delà de la coordination car « aucune radiodiffusion d'outre-mer ne [pouvait], en réalité, vivre sans la métropole et que, d'autre part, il [était] indispensable de ne pas donner à la Métropole le monopole des émissions vers l'Outre-mer ». Pour cela, la commission avait choisi de donner à ce futur organisme le statut d'office. Cet office dirigerait et organiserait l'ensemble de la radio métropolitaine et extra métropolitaine ce qui permettrait de donner à la RTF un statut qu'elle n'avait pas<sup>817</sup>.

Cependant, les membres de la commission avaient bien conscience que la création d'un office de radiodiffusion de l'Union française ne se ferait pas immédiatement. En attendant, ils proposaient de mettre en place un « organe temporaire chargé de faire la liaison entre les

---

*l'exploitation de la radiodiffusion d'outre-mer, groupe de travail technique*, Commission d'étude des problèmes de radiodiffusion intéressant l'outre-mer, 25 janvier 1951, p. 13-23.

<sup>815</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise SORAFOM-RFOM, *Structure administrative*, Ministère de la France d'outre-mer, service de radiodiffusion, Paris, 1955 (?), p. 19.

<sup>816</sup> C. Brochand, *Histoire générale de la radio et de la télévision en France. Tome II 1944-1974, op. cit.*, p. 58-68.

<sup>817</sup> *Ibid.*, p. 23-24.



diverses administrations intéressées [...] au développement de la radiodiffusion d'outre-mer<sup>818</sup> ». Les auteurs soulignaient que la coopération entre les ministères dans ce domaine existait déjà<sup>819</sup> et que la commission avait permis des échanges fructueux entre « fonctionnaires compétents » issus de différents corps ministériels. Le rapport proposait d'ailleurs de reprendre les travaux de la commission de coordination des émissions de radiodiffusion intéressant l'outre-mer. Afin d'appuyer cet organisme financièrement, deux solutions étaient proposées. La première était de faire intervenir la SOFIRAD (société financière de radiodiffusion), une société anonyme dont l'actionnaire majoritaire était l'État et qui avait pour but la création et l'exploitation d'entreprises de radiodiffusion, utilisée pour accomplir des actions interdites aux regard des règles comptables de la fonction publique<sup>820</sup>. Soit créer une association de type loi 1901 dont les membres seraient les représentants des ministères et des organismes intéressés. Néanmoins, le rapport restait évasif sur trois points : quels seraient les « moyens d'exécution » mis à sa disposition pour assumer « la tâche d'autorité » qui lui incomberait<sup>821</sup> ? Comment résoudre « les problèmes de propriété ou de souveraineté à l'égard de certains postes émetteurs implantés outre-mer » alors que la commission avait considéré qu'elle n'avait pas la compétence de les trancher<sup>822</sup> ? Enfin, la commission laissait à l'initiative du ministère de la France d'outre-mer ou de l'Information la formation de l'organe coordinateur<sup>823</sup>...

Le rapport du 21 mars 1951 constituait, sans aucun doute, une étape importante dans la fondation des radios d'outre-mer en Afrique sub-saharienne. Il reconnaissait la nécessité de créer un organisme chargé de diriger la radiodiffusion de l'Union française mais sans réclamer son autonomie. L'ambition de construire une radio étendue à tous ses territoires n'avait pas disparu. Mais le titre de la commission et le cœur des enquêtes qui portait sur l'AOF et le contexte radiophonique africain<sup>824</sup> montraient que l'on s'orientait clairement vers une radiodiffusion des territoires d'outre-mer. La connaissance précise du contexte africain permettait déjà d'élaborer des plans de développement réalistes, et, comme on l'a vu, le

---

<sup>818</sup> *Ibid.*, p. 26.

<sup>819</sup> Un arrêté du 25 avril 1950 créait une commission de coordination des émissions de radiodiffusion intéressant l'outre-mer et impliquait quatre ministères : ministre d'État chargé de la radiodiffusion, ministère de l'Intérieur, des Affaires étrangères, de la France d'Outre-mer, in *JORF*, 26 avril 1950, p. 4406.

<sup>820</sup> D. Maréchal, « La SOFIRAD », art cit., p. 116-117.

<sup>821</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise SORAFOM-RFOM, *Structure administrative*, Ministère de la France d'outre-mer, service de radiodiffusion, Paris, 1955 (?), p. 27.

<sup>822</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>823</sup> *Ibid.*, p. 27.

<sup>824</sup> AN, Fonds Wladimir Porché, 19950231/6, Dossier Commission d'étude de la radiodiffusion de la France d'outre-mer, « Deuxième partie : étude détaillée d'un territoire pilote : l'AOF », in *Rapport sur l'équipement et l'exploitation de la radiodiffusion d'outre-mer, groupe de travail technique*, Commission d'étude des problèmes de radiodiffusion intéressant l'outre-mer, 25 janvier 1951, p. 13-23.

caractère composite de l'Union française et la faiblesse de ses institutions empêchaient d'imaginer une radio qui aurait existé à cette échelle, intégrant tous ses territoires, y compris la métropole. Cependant, le rapport restait en même temps idéaliste en ce qui concernait l'organisme à créer pour cette radio en proposant un « office de radiodiffusion de l'Union française ». Cet office aurait englobé la RTF, ce qui n'était pas acceptable pour les gouvernements de l'époque qui n'arrivaient déjà pas à faire voter un statut pour la radiotélévision en métropole ! En fait, la commission restait imprécise sur la forme, les pouvoirs réels et la tutelle qui prendrait en charge l'organe de coordination des radios d'outre-mer. Cette situation incertaine retarda encore de plusieurs années le démarrage d'une action importante en faveur des radios d'Afrique.

## II. Les « constructions impatientes » de Pierre Schaeffer

De 1952 à 1957, la situation de la radiodiffusion d'outre-mer se débloqua peu à peu sous l'impulsion du ministère de la France d'outre-mer.

Ce déblocage s'inscrivait dans les profondes transformations que connaissait l'Union française. En effet, à partir du début des années 1950, le ministère de la France d'outre-mer fut plus souvent confié à des personnalités réformatrices que pendant la période précédente<sup>825</sup>. Une phase de détente s'était ouverte en Afrique avec la mise en place de négociations avec le Rassemblement démocratique africain (RDA) sous le gouvernement de René Pleven (1950)<sup>826</sup>. Mais les transformations de l'action du ministère s'accéléchèrent encore avec la défaite de Dien-Bien-Phu en mai 1954. La perte de l'Indochine avait recentré l'Union française sur l'Afrique et cela avait remis à l'ordre du jour la révision du Titre VIII de la Constitution sur l'Union française réclamée par les élus d'outre-mer. Les revendications des syndicats, des partis politique et des associations d'étudiants tendaient à se radicaliser et le thème de l'indépendance nationale commençait à émerger<sup>827</sup>. En France, les coûts de la politique de développement et leur rentabilité commençait à faire débat<sup>828</sup>. De multiples réflexions s'engagèrent pour proposer une réforme de cet ensemble et, en octobre 1955, le ministre de la France d'outre-mer, Pierre-Henri Teitgen, proposa une loi-cadre. Elle prévoyait de réorganiser en profondeur les fonctionnements des territoires d'outre-mer : généralisation du suffrage universel, large

---

<sup>825</sup> B. Droz, *Histoire de la décolonisation au 20ème siècle*, op. cit., p. 100.

<sup>826</sup> *Ibid.*, p. 253.

<sup>827</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, op. cit., p. 120.

<sup>828</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, op. cit., p. 234.

décentralisation, mise en place de gouvernements africains responsables des affaires locales<sup>829</sup>. Le projet fut repris et mis en œuvre par les socialistes en 1956. Cependant, comme le remarque Frederick Cooper, cette loi n'était pas destinée à décoloniser l'Afrique. Au contraire, alors que la France intensifiait son engagement militaire en Algérie, elle visait à renforcer sa présence au sud du Sahara, à empêcher l'ouverture d'une nouvelle guerre coloniale en répondant partiellement aux revendications des mouvements politiques africains<sup>830</sup>.

La naissance du service de radiodiffusion d'outre-mer (RFOM) et de la Société de radiodiffusion de la France d'outre-mer (SORAFOM) arrivait donc dans un contexte de transformation rapide de la domination française en Afrique, marqué par la volonté de maintenir efficacement la souveraineté. C'est dans cette toile de fond qu'en 1952, Pierre Schaeffer, ingénieur en chef de la RTF, est mis à la disposition du ministère de la France d'outre-mer par son administration d'origine<sup>831</sup>. En 1954 le Ministère se dotait d'un service de radiodiffusion (RFOM) avec le décret du 14 septembre<sup>832</sup>. En 1956 était fondée la Société de Radiodiffusion de la France d'Outre-mer (SORAFOM)<sup>833</sup>. En 1956-1957 cette société devint la seule à pouvoir intervenir dans toutes les activités qui concernaient la radiodiffusion outre-mer<sup>834</sup>. Un réseau radiophonique très centralisé et hiérarchisé, échappant à la tutelle de la RTF mais aussi au contrôle de autorités locales, était mis en place, reprenant en cela le projet de Luc Durand-Reville. Cette mise en œuvre était inséparable de l'action de Pierre Schaeffer, ingénieur, expérimentateur « impatient de construire<sup>835</sup> » selon les mots de Karine Le Bail et de Martin Kaltenecker, musicien inventeur de la musique concrète, et de ses relations avec des ministres de la France d'outre-mer<sup>836</sup>. Elle s'inscrivait dans le contexte de l'instabilité ministérielle de la IV<sup>e</sup> République, dans les débats sur le statut de la RTF, mais surtout dans celui de l'accélération

---

<sup>829</sup> B. Droz, *Histoire de la décolonisation au 20<sup>ème</sup> siècle*, op. cit., p. 256.

<sup>830</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, op. cit., p. 229-230.

<sup>831</sup> ANOM, Contr//635, Dossier Décisions et Instructions ministérielles relatives à la SORAFOM, Pierre Pfmilin, Note à messieurs les directeurs et chefs de service, ministère de la France d'outre-mer, Paris, 2 décembre 1952, 1 p.

<sup>832</sup> ANOM, Contr//635, Dossier Création SORAFOM IV, Décret n° 54-959 du 14 septembre 1954 relatif à l'organisation de la radiodiffusion dans les territoires d'outre-mer, *JORF*, 25 septembre 1954, p. 9103.

<sup>833</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise Coupures de presse décrets 1954-1958, Arrêté du 18 janvier 1956, *JORF*, 21 janvier 1956, p. 757-760.

<sup>834</sup> ANOM, Contr//639, *Rapport particulier sur les comptes et la gestion de la Société de radiodiffusion de la France d'outre-mer, SORAFOM, pour les exercices 1956 et 1957*, Commission de vérification des comptes des entreprises publiques, section du crédit, des assurances et de l'information, 4 juin 1959, p. 3.

<sup>835</sup> Martin Kaltenecker et Karine Le Bail, *Pierre Schaeffer : les constructions impatientes*, Paris, CNRS Editions, 2012, p. 6.

<sup>836</sup> Sylvie Dallet, « Pierre Schaeffer et la Sorafom » dans Michèle de Bussière, Cécile Méadel et Caroline Ulmann-Mauriat (dir.), *Radios et télévisions au temps des « événements d'Algérie » (1954-1962)*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 173.

des réformes dans le monde colonial et de la volonté de sauvegarder la souveraineté française en Afrique.



**Figure 1** Pierre Schaeffer vers 1955.

*Source : Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise SORAFOM-RFOM, "La radiodiffusion de l'outre-mer", La Semaine Radiophonique,*

La volonté de centraliser et d'unifier le fonctionnement des radios outre-mer apparaît en effet comme le fil directeur de cette période. Cependant, il est possible de distinguer trois étapes qui ont chacune renforcé la centralisation et la prise d'autonomie de la radiodiffusion d'outre-mer. La première présente les débuts de Pierre Schaeffer au Ministère et la mise en place d'une convention avec la SOFIRAD. La deuxième est constituée par la collaboration efficace avec les ministres de la France d'outre-mer qui déboucha sur la fondation de la SORAFOM. Enfin, la dernière partie étudie les effets du classement de la radiodiffusion comme « service d'État » au temps de la loi-cadre.

## A. Pierre Schaeffer, le ministère de la France d'outre-mer et la SOFIRAD (1952-1954)

### 1. *Les débuts de Pierre Schaeffer au ministère de la France d'outre-mer*

En décembre 1952, Pierre Pflimlin, ministre de la France d'outre-mer du gouvernement de centre-droit d'Antoine Pinay<sup>837</sup>, annonçait par une note, que Pierre Schaeffer, ingénieur en chef des télécommunications à la RTF « mis à la disposition du département par son administration

<sup>837</sup> Serge Berstein et Pierre Milza, *Histoire de la France au 20ème siècle, 1945-1958*, Paris, Edition Complexe, 1991, vol.3, p. 75.

d'origine pour l'année 1953, [était] chargé d'organiser et de diriger l'échelon central du réseau de radiodiffusion outre-mer, en voie de formation<sup>838</sup> ». C'est Pierre Schaeffer lui-même qui avait demandé cette mise à disposition<sup>839</sup> en raison du sous-emploi dans lequel il se trouvait à l'époque<sup>840</sup>.

Polytechnicien, entré à la radiodiffusion nationale en 1936<sup>841</sup>, il avait multiplié les créations d'institutions<sup>842</sup> pendant l'occupation (l'émission *Radio-jeunesse*, l'association Jeune France puis le Studio d'Essai fondé à Paris en 1942). Il avait participé directement à la renaissance de la radio à la Libération en animant la nouvelle Radiodiffusion de la Nation française en liaison avec la résistance intérieure<sup>843</sup>. Mais rapidement, les tensions s'accrurent avec les principaux dirigeants de la radiodiffusion, dont il avait pourtant été très proche dans la Résistance, Jean Guignebert, directeur général, proche de la SFIO et Pierre-Henri Teitgen, ministre MRP de l'Information<sup>844</sup>. Pierre Schaeffer se retrouva alors sans affectation précise à la radiodiffusion et fut envoyé en mission dans les conférences internationales sur l'attribution des longueurs d'ondes où il représentait le Maroc et la Tunisie<sup>845</sup>. Parallèlement, il collabora au nouveau Studio d'essai et contribua à y inventer la musique concrète en 1948. Son action créative au sein de cette institution était en toile de fonds de ses activités professionnelles des années 1940 à la fin des années 1950. Malgré de bonnes relations avec le directeur général de la RTF, Wladimir Porché, Schaeffer ne parvint pas à conserver la direction des programmes de la télévision plus de quelques mois en 1946 et il fut finalement intégré à la direction technique de la RTF où il s'occupait de prospective au sein d'un « service du plan », « sorte d'auvent, de niche à chien sur le bas-côté de la technique, pour abriter, conditionner, torcher, par une note de service, le marginal réintégré<sup>846</sup> ». C'est à cette époque que Pierre Schaeffer, qui ne connaissait pas l'Afrique mais qui se trouvait désœuvré, fut sollicité par l'ingénieur Claude Mercier<sup>847</sup> pour aller inspecter les stations de l'AOF, à la demande du Haut-commissaire

---

<sup>838</sup> ANOM, FM, Contr//635, Dossier Décisions et instructions ministérielles relatives à la SORAFOM, Pierre Pflimlin, Note à Messieurs les Directeurs et Chefs de Services, Objet : Organisation de l'échelon central du Service de la Radiodiffusion, Ministères de la France d'Outre-mer, Paris, le 3 décembre 1952, 1 p.

<sup>839</sup> S. Dallet, « Pierre Schaeffer et la Sorafom », art cit., p. 173.

<sup>840</sup> P. Schaeffer, *Les antennes de Jéricho*, op. cit., p. 159.

<sup>841</sup> Martin Kaltenecker et Karine Le Bail, *Pierre Schaeffer : les constructions impatientes*, Paris, CNRS Editions, 2012, p. 18.

<sup>842</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>843</sup> Hélène Eck, « La Libération et l'épuration » dans Jean-Noël Jeanneney (dir.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature, 1999, p. 44.

<sup>844</sup> P. Schaeffer, *Les antennes de Jéricho*, op. cit., p. 272.

<sup>845</sup> *Ibid.*, p. 158.

<sup>846</sup> *Ibid.*, p. 159.

<sup>847</sup> J. Bourdon, « Les ingénieurs », art cit., p. 323.

Bernard Cornut-Gentille<sup>848</sup>. C'est sans doute en mars 1952 que Pierre Schaeffer a fait pour la première fois la connaissance avec le continent dans les « caves de Radio-Dakar<sup>849</sup> ». Il se retrouva ensuite profondément engagé dans cette nouvelle mission puisqu'en 1955, dans son journal personnel, il affirmait que :

« la radio d'outre-mer, nécessité ou pas, extérieure ou intérieure peu importe, vient de me pomper trois années plus qu'aucune autre invention, même concrète [...]. Absorption du temps mais aussi des forces, de l'esprit, de la santé physique et morale<sup>850</sup> ».

Cependant, à cette époque, Pierre Schaeffer était satisfait d'avoir pris en charge la radiodiffusion d'outre-mer car il déclarait à son propos : « que j'ai cédé au goût de l'action et au sentiment non juvénile de certaines valeurs civiques me contraignant à un acte de présence, je ne le regrette pas<sup>851</sup> ». La mise en œuvre de la radio d'outre-mer portait la marque de fabrique de Pierre Schaeffer. En effet, comme le remarquent Karine Le Bail et Martin Kaltenecker « les structures imaginées » par lui étaient « souvent obtenues à l'arrachée ; rusant avec le pouvoir institutionnel, elles [gardaient] toutes un côté *off* au sein du *in*<sup>852</sup> ».

Son action était en effet marquée par une « impatience productive<sup>853</sup> » qui fut favorisée à la tête de la radiodiffusion d'outre-mer par l'appui de personnalités démocrates chrétiennes, rencontrées pour certaines dans la Résistance<sup>854</sup>, et dont il était proche par sa spiritualité et par ses engagements : « Rue Oudinot, je trouve Pflimlin l'Alsacien et Buron, mon complice au temps de la clandestinité et de la Libération, favorables à mes desseins<sup>855</sup> ». Il retrouvait également Pierre-Henri Teitgen<sup>856</sup> qui avait été son condisciple à l'école Saint-Sigisbert à Nancy. Secrétaire général provisoire à l'information dans la résistance<sup>857</sup> puis ministre de l'Information en 1944-1945, Teitgen a été le supérieur hiérarchique direct de Schaeffer dans la RDF de la Libération<sup>858</sup>. Tous trois étaient membres du MRP, et correspondaient à ces « catholiques sociaux », désignés par Frederick Cooper comme un groupe centriste qui

---

<sup>848</sup> P. Schaeffer, *Les antennes de Jéricho*, *op. cit.*, p. 159.

<sup>849</sup> Archives privées de Jacqueline Schaeffer, Journal de Pierre Schaeffer, Année 1955, La Goulée, 13 mars 1955, p. 3.

<sup>850</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>851</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>852</sup> M. Kaltenecker et K. Le Bail, *Pierre Schaeffer : les constructions impatientes*, *op. cit.*, p. 6.

<sup>853</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>854</sup> Sylvie Dallet, « Pierre Schaeffer et la Sorafom » dans *Radios et télévisions au temps des « événements d'Algérie » (1954-1962)*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 171.

<sup>855</sup> P. Schaeffer, *Les antennes de Jéricho*, *op. cit.*, p. 160.

<sup>856</sup> *Ibid.* ; p. 270.

<sup>857</sup> M. Kaltenecker et K. Le Bail, *Pierre Schaeffer : les constructions impatientes*, *op. cit.*, p. 126.

<sup>858</sup> *Ibid.*, p. 31.

apportait son appui aux députés africains lors de certains votes et « qui cherchait à surmonter les conflits et à combattre le communisme en promouvant des salaires décents, l'aide à la famille et l'harmonie sociale<sup>859</sup> ». Cette situation était confirmée par l'apparement à partir de 1951 des MRP avec le groupe des indépendants d'outre-mer qui contribua à l'ouverture du parti aux problèmes de l'Afrique noire<sup>860</sup>. Ces trois membres du MRP étaient aussi ceux qui avaient été le plus tôt favorables au sein de leur parti à des politiques libérales et réformatrices outre-mer<sup>861</sup>. Leur action s'inscrivait également dans la volonté de détente avec les leaders politiques africains, initiée par René Pleven en 1950, et qui s'est concrétisées par des négociations avec le RDA et a favorisé sa séparation avec le parti communiste<sup>862</sup>. Pierre Pflimlin fut ainsi l'auteur d'un projet de loi destiné à doter le Togo d'un conseil de Gouvernement, qui était un premier pas vers l'autonomie, en décembre 1952<sup>863</sup>.

Je reviendrai dans le chapitre 3 sur le rôle qu'ont pu jouer les idées et la spiritualité de Pierre Schaeffer et de son entourage dans la fondation de la radiodiffusion d'outre-mer. En attendant, le nouveau dirigeant du « réseau de radiodiffusion d'outre-mer en voie de formation<sup>864</sup> » cherchait à lui donner des bases administratives et financières à la fois solides et efficaces.

## 2. *La SOFIRAD, premier bras armé du service de radiodiffusion de la France d'outre-mer (1952-1954)*

Dans la foulée de l'arrivée de Pierre Schaeffer rue Oudinot, le ministère signait, en janvier 1953, une convention qui le liait avec la SOFIRAD (Société financière de radiodiffusion)<sup>865</sup>.

Le recours à cette société était envisagé depuis longtemps par le ministère de la France d'outre-mer. Le rapport de la commission interministérielle envisageait d'utiliser la SOFIRAD pour les opérations financières destinées à fournir des programmes aux stations d'outre-mer<sup>866</sup>. Elle n'était en effet pas inconnue des services de la rue Oudinot : la SOFIRAD était employée par

---

<sup>859</sup> Frédérick Cooper, *L'Afrique depuis 1940*, Paris, Payot, 2012, p. 84.

<sup>860</sup> François-Georges Dreyfus, *Histoire de la démocratie chrétienne en France, de Chateaubriand à Raymond Barre*, Paris, Albin Michel, 1988, p.258.

<sup>861</sup> Marcel Launay, *Robert Buron*, Paris, Beauchesne, 1993, p.44.

<sup>862</sup> B. Droz, *Histoire de la décolonisation au 20ème siècle, op. cit.*, p. 253.

<sup>863</sup> C. Coquery-Vidrovitch et C.-R. Ageron, *Histoire de la France coloniale. III. Le déclin, op. cit.*, p. 389 et 391.

<sup>864</sup> ANOM, FM, Contr//635, Dossier Décisions et instructions ministérielles relatives à la SORAFOM, Pierre Pflimlin, Note à Messieurs les Directeurs et Chefs de Services, Objet : Organisation de l'échelon central du Service de la Radiodiffusion, Ministères de la France d'Outre-mer, Paris, le 3 décembre 1952, 1 p.

<sup>865</sup> ANOM, FM, Contr//635, Dossier Décisions et instructions ministérielles relatives à la SORAFOM, Convention entre le ministère de la France d'outre-mer et la SOFIRAD, 20 janvier 1953, 3 p.

<sup>866</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise SORAFOM/RFOM, *Structures administratives*, Ministère de la France d'outre-mer, service de radiodiffusion, 1955 (?), p. 27.

Radio-France-Asie, en Indochine, pour le développement de la station, et le ministère avait projeté, grâce à sa collaboration, la création d'une société franco-asiatique de radiodiffusion<sup>867</sup>. La Société Financière de Radiodiffusion était une société d'économie mixte fondée en 1942 dans le but de permettre à l'État de créer et d'exploiter des entreprises de radiodiffusion. La société fut maintenue à la Libération car elle permettait à la puissance publique de participer à la gestion des stations « périphériques » de statut privé (Europe 1, RMC, Radio Caraïbes Internationale...)<sup>868</sup>. Mais la Sofirad permettait aussi à l'État d'effectuer des opérations interdites au regard des règles comptables de la fonction publique auxquelles était soumise la RTF (édition de disques, commercialisation d'émissions...).

Cette décision de recourir à cette société ne déplaisait pas à Pierre Schaeffer et a sans doute contribué à le convaincre de s'investir dans la radio d'outre-mer. Il avait derrière lui un passé d'organisateur et il s'était souvent senti gêné par les limitations administratives ou syndicales. En 1944, sans qu'on lui en donne la mission, il avait entrepris un véritable plan de réorganisation de la radiodiffusion<sup>869</sup>. Il s'était élevé contre l'étatisation de tous les moyens de radio et proposait au contraire de nationaliser seulement les émetteurs et d'autoriser, « à côté de la radio d'État, la constitution d'entreprises de production qui assureraient la diversité des inspirations, des compétences et des styles<sup>870</sup> ». De même, Pierre Schaeffer s'était déjà confronté aux raideurs syndicalistes et corporatistes de la RTF qui était gérée comme une administration<sup>871</sup>. Alors qu'il dirigeait les programmes de la télévision en 1946, il projetait de coordonner cinéma et télévision ce qui avait provoqué l'indignation des syndicats et son renvoi<sup>872</sup>. Avec la Sofirad, Pierre Schaeffer et le ministère de la France d'outre-mer bénéficiaient des avantages d'une société régie par le droit privé : ils évitaient la création d'une centaine de postes de fonctionnaires et d'un service administratif onéreux<sup>873</sup>. En décembre 1955, Schaeffer déclarait que « la seule formule vraiment heureuse [était] la gestion souple de la SOFIRAD où nous pouvons, au profit des territoires, battre des records de vitesse que ne permettent pas l'administration<sup>874</sup> ». Pierre Schaeffer lui-même restait payé par son

---

<sup>867</sup> ANOM, FM, Contr//635, Dossier SORAFOM documentation radiodiffusion, Note de M. l'Inspecteur général Mérat à M. le gouverneur général, Directeur du cabinet, 6 juin 1950, p. 13-14.

<sup>868</sup> D. Maréchal, « La SOFIRAD », art cit., p. 116-117.

<sup>869</sup> M. Kaltenecker et K. Le Bail, *Pierre Schaeffer : les constructions impatientes*, op. cit., p. 31.

<sup>870</sup> P. Schaeffer, *Les antennes de Jéricho*, op. cit., p. 270.

<sup>871</sup> H. Eck, « La radiodiffusion-télévision française (RDF-RTF) », art cit., p. 46.

<sup>872</sup> P. Schaeffer, *Les antennes de Jéricho*, op. cit., p. 158.

<sup>873</sup> ANOM, FM, Contr//635, Dossier Création SORAFOM IV, Pierre Schaeffer, Note pour M. le Ministre, C36/WU/032, 6 janvier 1956, p. 1.

<sup>874</sup> ADN, APDCCC, Brazzaville AEF, 116/PO/1/36, Dossier Correspondance-questions diverses 1952 jusqu'à 1958, Lettre de Pierre Schaeffer au Haut-Commissaire de l'AEF, 01120/T24X/1305, Paris, 13/12/1955, p. 2.



administration d'origine, la RTF, et aucun emploi de chef du service de radiodiffusion ne fut créé au ministère de la France d'outre-mer<sup>875</sup>.

En 1953, la Sofirad s'engageait donc, par convention, pour le compte du Ministère, à :

« effectuer certains services indispensables, soit à l'équipement technique, soit à l'exploitation artistique des stations de radiodiffusion des territoires dépendant du ministère de la France d'outre-mer constituées en réseau ci-après désigné "réseau de radiodiffusion de la France d'Outre-mer"<sup>876</sup> ».

Pierre Schaeffer, en même temps que son poste de chef de service de la radiodiffusion d'outre-mer « dirigeait pratiquement la division outre-mer de la SOFIRAD<sup>877</sup> ». Suite à cette convention, l'activité du service « officieux » de la radiodiffusion de la France d'outre-mer semble avoir été débordante. Pierre Schaeffer quitta en effet les bureaux de la rue Oudinot avec quelques membres de son équipe pour s'installer dans des greniers d'un immeuble de la rue Beaujon à Paris, propriété de la SOFIRAD<sup>878</sup>. Ce groupe avait déjà procédé à l'achat d'un magnétophone professionnel Tolana ainsi que de postes radio destinés à être envoyés « dans les différents territoires pour étude de leur comportement technique<sup>879</sup> ». Surtout, ce petit service avait commencé à produire des émissions enregistrées, destinées, au départ, au public métropolitain<sup>880</sup>.

Mais Schaeffer avait aussi bien conscience des inconvénients posés par l'intégration à la SOFIRAD. Il se plaignait ainsi en janvier 1956 que :

« toutes les opérations [soient] faites par l'intermédiaire de la signature du président de la SOFIRAD. C'est-à-dire qu'à tout moment ce dernier peut ne plus se trouver en mesure de couvrir

---

<sup>875</sup> ANOM, FM, Contr//636, Note sur la société de radiodiffusion de la France d'outre-mer, 1957 ( ? ), 1 p.

<sup>876</sup> ANOM, FM, Contr//635, Dossier Décisions et instructions ministérielles relatives à la SORAFOM, Convention entre le ministre de la France d'outre-mer et M. Prévaux président du conseil d'administration de la Société financière de radiodiffusion, 20 janvier 1953, p. 1.

<sup>877</sup> ANOM, FM, Contr//635, Dossier SORAFOM Correspondance avec le commissaire du gouvernement III2, G. Lavergne, Note sur la société de radiodiffusion de la France d'outre-mer (SORAFOM), 23 février 1956, p.1.

<sup>878</sup> ANOM, FM, Contr//635, Dossier Décisions et instructions ministérielles relatives à la SORAFOM, Comptes d'exploitation, 31 octobre 1953 ( ? ), p. 2.

<sup>879</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>880</sup> *Ibid.*, p. 1.

de sa seule responsabilité des opérations de plus en plus importantes<sup>881</sup> ».

Dans ce cas, le président de la société serait obligé d'en référer à son conseil d'administration. Or le ministre de la France d'Outre-mer n'était pas représenté au sein de ce conseil contrairement au ministre de l'Information, autorité de tutelle de la SOFIRAD et de la RTF. Dans ces conditions Pierre Schaeffer s'attendait « à toutes les résistances constatées depuis plusieurs années<sup>882</sup> » de la part du département de l'Information et de la RTF.

De plus, au cours des dix-huit premiers mois de son fonctionnement, le service de radiodiffusion était resté « officieux » au sein du ministère de la France d'outre-mer<sup>883</sup>. L'autorité du ministre sur les stations n'était confirmée par aucun texte ce qui compliquait la tâche de Schaeffer. En 1956, il se plaignait encore de ce que « la coordination assurée par l'échelon central de la RFOM [soit] [...] surtout morale ». Les stations d'outre-mer, même largement subventionnées par la métropole, continuaient à être considérées comme la propriété des territoires qui votaient leurs budgets dans les assemblées locales. Ainsi, les tentatives de contrôle budgétaire de ces stations, afin par exemple de favoriser la formation et le reclassement du personnel, s'étaient « heurtées à la passivité de l'administration locale<sup>884</sup> ».

Face à cette situation, la ligne de conduite de Pierre Schaeffer était la recherche d'une centralisation toujours plus forte. En décembre 1955 il déclarait ainsi que le réseau devait « être centralisé et hiérarchisé si l'on [voulait] qu'il progresse<sup>885</sup> ». Le regroupement du personnel sous une même autorité apparaissait comme une priorité, et en 1955, Schaeffer déplorait qu'en AOF « l'éparpillement du personnel radio, dans des contrats locaux, [se soit] révélé désastreux<sup>886</sup> ». En effet, dans des stations importantes comme Radio-Dakar, le personnel avait été recruté par l'administration du Haut-commissaire ou était composé de personnels détachés de la RTF. Les grilles salariales n'étaient pas harmonisées et variaient en fonction de la couleur de peau. La majeure partie de ces agents refusaient l'intervention de la RFOM et en particulier

---

<sup>881</sup> ANOM, FM, Contr//635, Dossier Création SORAFOM IV, Pierre Schaeffer, Note pour Monsieur le ministre, C36/WU/032, 6 janvier 1956, p. 1.

<sup>882</sup> *Idem.*, p. 1.

<sup>883</sup> ANOM, FM, Contr//636, Note sur la société de radiodiffusion de la France d'outre-mer, 1957 (?), 1 p.

<sup>884</sup> ANOM, FM, Contr//635, Dossier Création SORAFOM IV, Pierre Schaeffer, Note pour M. le Ministre, C36/WU/032, 6 janvier 1956, p. 2.

<sup>885</sup> ADN, APDCCC, Brazzaville AEF, 116/PO/136, Dossier Correspondance-questions diverses 1952 jusqu'à 1958, Lettre de Pierre Schaeffer au Haut-Commissaire de l'AEF, 01120/T24X/1305, Paris, 13/12/1955, p. 2.

<sup>886</sup> ADN, APDCCC, Brazzaville AEF, 116/PO/1/36, Chemise Correspondance-questions diverses 1952 jusqu'à 1958, Lettre de Pierre Schaeffer au Haut-Commissaire de l'AEF, 01120/T24X/1305, Paris, 13/12/1955, p. 2.

la formation au Studio-École, estimant que le service n'était pas leur employeur<sup>887</sup>. Cette centralisation devait également se concrétiser par le financement des équipements.

### 3. *Le FIDES et l'équipement radiophonique des territoires d'outre-mer*

Jusqu'en 1954, les équipements radiophoniques des territoires d'outre-mer étaient assurés presque uniquement par les territoires eux-mêmes et les groupes de territoires et « demeurait soumis à des initiatives budgétaires annuelles locales ou fédérales<sup>888</sup> ». Comme le secrétaire d'État à la France d'outre-mer l'avait rappelé lors du débat au Conseil de la République de 1949, l'outre-mer ne pouvait pas non plus compter sur l'aide de la RTF. En effet, depuis la loi du 30 juillet 1949<sup>889</sup>, le remboursement des services effectués par la radiodiffusion française par les différents ministères intéressés était exigé<sup>890</sup>. La RTF supportait en effet mal de devoir fournir gracieusement des prestations pour les ministères des Affaires étrangères, de l'outre-mer ou de l'Intérieur. De plus, la redevance devait être versée directement à la RTF afin qu'elle puisse satisfaire ses propres besoins<sup>891</sup>. L'espoir de Durand-Reville de faire que la RTF consacre 25% de ses crédits à l'outre-mer s'envolait<sup>892</sup>.

Cette situation fut transformée en 1954. Dès janvier, le service de Pierre Schaeffer parvenait à faire financer une partie de l'effort d'équipement des radios outre-mer par le FIDES<sup>893</sup>. Schaeffer a instauré un plan quadriennal d'équipement qui prévoyait « l'établissement méthodique et progressif d'un réseau radiophonique adapté aux besoins des territoires d'outre-mer<sup>894</sup> ». L'idée de faire intervenir le fonds de développement économique et social (et des financements métropolitains en général) dans le développement de la radio avait été évoqué lors du débat au Conseil de la République en 1949. Durand-Reville pensait qu'il était « évident » que la radio s'insère dans le plan de développement économique et social mis en

---

<sup>887</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1808 Correspondance personnelle, ancien personnel, Lettre de Jean Arnaud, Directeur général de la Radiodiffusion à M. le ministre de la France d'outre-mer, s/c de M. Pierre Schaeffer, Dakar, le 20 février 1956, p. 6.

<sup>888</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise Coupures de presse décrets 1954-1958, « Radiodiffusion d'outre-mer, SORAFOM » in, Rapport établi par la mission d'information sur le bilan des plans décennaux des territoires d'outre-mer (2<sup>ème</sup> partie), présenté par M. Alfred Jacobson, président de la mission, conseiller de l'Union française, Assemblée de l'Union française, session 1957-1958, p. 16.

<sup>889</sup> C. Brochand, *Histoire générale de la radio et de la télévision en France. Tome II 1944-1974, op. cit.*, p. 466.

<sup>890</sup> *Journal officiel de la République française, débats parlementaires, Conseil de la République, op. cit.*, p. 2772.

<sup>891</sup> C. Brochand, *Histoire générale de la radio et de la télévision en France. Tome II 1944-1974, op. cit.*, p. 466-467.

<sup>892</sup> *Journal officiel de la République française, débats parlementaires, Conseil de la République, op. cit.*, p. 2767.

<sup>893</sup> ANOM, FM, Contr//635, Dossier Financement Ilc Fides, Rapport au comité directeur du FIDES, Objet : Section générale du FIDES ; Programme d'équipement du réseau de radiodiffusion de la France d'Outre-mer, financement tranche 1958-1957, AC/RS, p. 1.

<sup>894</sup> *Ibid.*, p. 17.

œuvre par le FIDES<sup>895</sup>. Dès mai 1953, Schaeffer a manifesté sa volonté de chercher à convaincre le plus vite possible son comité directeur de consacrer une partie de son budget à la radiodiffusion. « C'est dans l'intérêt même du plan quadriennal [qui était en train d'être préparé par le FIDES, ndlr] qu'une tranche d'équipement radiophonique doit être défendue par le comité directeur du FIDES<sup>896</sup> » car pour Schaeffer, il était impossible de concevoir un « plan d'équipement purement matériel où une place, même modeste ne serait pas faite au contact quotidien que la radio permet entre les hommes ». La radio devait apporter « le progrès intellectuel » permettant de renforcer l'efficacité des plans de développement en s'adressant au paysan noir et au travailleur local<sup>897</sup>. L'idée était que la radio permettrait de diffuser « les consignes les plus utiles en matière de production ou de productivité [...] dans les masses laborieuses » au travers des « informations radiodiffusées » ou de « causeries éducatives<sup>898</sup> ».

Les apports du FIDES ont été au départ très modestes, si on les comparait aux plans de développement pour l'outre-mer ou au budget consacré à la radio-télévision en métropole. En 1954, le comité directeur a accordé 251 millions de francs auxquels s'ajoutaient 530 millions de francs pour l'année 1955<sup>899</sup>. Ces sommes entraient dans le cadre du premier plan quadriennal d'équipement. Entre 1954 et 1957, le comité directeur du FIDES a débloqué 1 439 000 000 francs pour l'équipement radio d'outre-mer<sup>900</sup>. Par la suite, dans le cadre du deuxième plan quadriennal (1<sup>er</sup> juillet 1955-janvier 1959), le FIDES accorda à la SORAFOM 1 364 200 000 francs<sup>901</sup>. Ainsi, avant les indépendances des anciennes colonies françaises d'Afrique en 1960, le FIDES a dépensé 2 803 200 000 francs dans les installations de radiodiffusion africaines. Ces sommes étaient minuscules si on les comparait avec les montants prévus par les « plans quadriennaux ». Pour la tranche 1947-1952, entre 326 et 356 milliards de francs furent dépensés et entre 1954 et 1958, le plan accorda 348 milliards de crédits<sup>902</sup>. Si on retenait l'hypothèse basse du premier plan quadriennal, les équipements radiophoniques ont compté pour 0,41 %

---

<sup>895</sup> *Journal officiel de la République française, débats parlementaires, Conseil de la République*, Paris, 1949, p. 2767.

<sup>896</sup> Intahèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise SORAFOM-RFOM, *Vers un réseau de radiodiffusion de la France d'outre-mer*, Ministère de la France d'outre-mer, RFOM, 1955 (?), p. 9.

<sup>897</sup> *Ibid.*

<sup>898</sup> *Ibid.*

<sup>899</sup> ANOM, FM, Contr//635, Dossier Financement Ilc Fides, Rapport au comité directeur du FIDES, Objet : Section générale du FIDES ; Programme d'équipement du réseau de radiodiffusion de la France d'Outre-mer, financement tranche 1958-1957, AC/RS, p. 1.

<sup>900</sup> *Ibid.*

<sup>901</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/13, *Radiodiffusion d'outre-mer*, Imprimerie Paul Dupont, n° d'impression 6820, p. 7.

<sup>902</sup> Catherine Coquery-Vidrovitch et Charles-Robert Ageron, *Histoire de la France coloniale III Le déclin*, Paris, Armand Colin, 1991, p. 339.

des investissements entre 1947 et 1958. De même, les investissements pour la radio d'outre-mer apparaissent bien faibles si on les compare avec les sommes employées par la RTF. En 1960, celle-ci dépensait 441 milliards de francs pour son fonctionnement<sup>903</sup>. À titre de comparaison, en 1953, une caméra de télévision valait 9 millions de francs et une heure de programme de télévision 855 000 francs<sup>904</sup>.

Mais ces sommes ont déjà permis d'améliorer le fonctionnement des stations existantes, de préparer la création de nouvelles stations (Bamako, Niamey, Fort-Lamy et Garoua), d'aménager le Studio-École de la Muette et de mettre en œuvre la formation<sup>905</sup>. En 1956, le comité directeur a débloqué 61 millions de francs pour financer le stage du Studio-École, l'installation de la SORAFOM rue d'Amsterdam<sup>906</sup> et la mise en route du service équipement de la société. En 1957, un effort important a été fourni puisque le comité directeur avait débloqué 597 millions de francs destinés à poursuivre l'équipement en matériel des stations, à financer les stages du Studio-École, à financer la construction et l'aménagement des maisons de la radio de Niamey et de Fort-Lamy mais aussi à créer Radio-Mauritanie<sup>907</sup>. En 1958, les finances du FIDES permirent d'ouvrir trois nouvelles stations, de renforcer l'équipement de celles qui existaient déjà et de prévoir l'ouverture de deux nouvelles antennes en 1959<sup>908</sup>.

De plus, Schaeffer cherchait convaincre le FIDES d'augmenter rapidement ses investissements dans les équipements radiophoniques. Dès 1954-1955, par exemple, le RFOM a lancé la construction d'une petite maison de la radio à Cotonou<sup>909</sup>. Schaeffer insistait pour que la station démarre aussitôt et justifiait son empressement en disant que :

« Nous serons jugés au FIDES sur le succès de nos premières opérations, ce qui veut dire qu'en aucun cas je ne veux me présenter devant le FIDES pour compléter un détachement de

---

<sup>903</sup> C. Brochand, *Histoire générale de la radio et de la télévision en France. Tome II 1944-1974, op. cit.*, p. 474.

<sup>904</sup> *Ibid.*, p. 468.

<sup>905</sup> ANOM, FM, Contr//635, Dossier Financement IIc Fides, Rapport au comité directeur du FIDES, Objet : Section générale du FIDES ; Programme d'équipement du réseau de radiodiffusion de la France d'Outre-mer, financement tranche 1958-1957, AC/RS, p. 1.

<sup>906</sup> ANOM, FM, Contr//635, Dossier SORAFOM-Correspondance avec le commissaire du gouvernement, Pierre Schaeffer, Note sur la présentation d'une nouvelle demande de crédits pour l'équipement radiophonique des territoires d'outre-mer, 26 novembre 1956, p. 2.

<sup>907</sup> ANOM, FM, Contr//635, Dossier Financement IIc Fides, Rapport au comité directeur du FIDES, Objet : Section générale du FIDES ; Programme d'équipement du réseau de radiodiffusion de la France d'Outre-mer, financement tranche 1958-1957, AC/RS, p. 1-2.

<sup>908</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/13, *Radiodiffusion d'outre-mer*, Imprimerie Paul Dupont, n° d'impression 6820, p. 13.

<sup>909</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1821 correspondance officielle Radio Cotonou, Lettre de Pierre Schaeffer (?) à M. Biasani, RD 53, personnelle, 18 février 1955, p. 1.

crédit. Au contraire, je peux redemander de l'argent au FIDES pour une deuxième tranche d'équipement à condition que je prouve que le contrat a été scrupuleusement rempli<sup>910</sup> ».

Le but était donc de montrer au comité directeur du FIDES que l'argent débloqué était immédiatement rentabilisé et qu'il était donc valable d'accorder des crédits supplémentaires au RFOM qui les transformait presque tout de suite en réalisations concrètes. Cette stratégie était un des fils directeurs de l'action de Pierre Schaeffer puisqu'en 1957, quelques semaines avant son renvoi de la SORAFOM, il déclarait au gouverneur du Soudan que la SORAFOM s'était efforcée à créer 3 à 4 stations par an avec des budget 5 à 10 fois moins élevés que d'autres budgets professionnels comparables<sup>911</sup>. Pierre Schaeffer considérait ainsi qu'il était inutile d'attendre que toutes les conditions soient réunies pour ouvrir une station. Par exemple, la maison de la radio de Cotonou inachevée, pourrait fonctionner « avec un minimum de matériel » qui serait complété avec des fonds demandés « également au FIDES<sup>912</sup> ».

De plus, en élaborant lui-même, au travers d'un plan quadriennal d'équipement, les demandes d'investissement auprès du FIDES, le service de radiodiffusion du ministère de la France d'outre-mer prenait l'initiative des nouveautés au détriment des pouvoirs locaux. Il est tout à fait significatif que les financements aient été principalement orientés vers les stations les plus faibles ou les territoires qui n'en possédaient pas<sup>913</sup>. En procédant ainsi, le service de radiodiffusion contournait l'échelon fédéral et contribuait à renforcer la centralisation de la radiodiffusion d'outre-mer.

## B. Robert Buron et Pierre Schaeffer : le tournant de 1954

Durant les six derniers mois de l'année 1954, les difficultés rencontrées par Pierre Schaeffer trouvèrent en partie des solutions grâce à l'arrivée au ministère de la France d'outre-mer de Robert Buron. Choisi pour ce ministère parce qu'il partageait la volonté de Pierre Mendès-

---

<sup>910</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>911</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 190, Dossier 1828, Pierre Schaeffer, directeur général de la SORAFOM à Monsieur le gouverneur du Soudan, Koulouba, le 9 septembre 1957, p. 5.

<sup>912</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1821 correspondance officieuse Radio Cotonou, Lettre de Pierre Schaeffer ( ?) à M. Biasani, RD 53, personnelle, 18 février 1955, p. 2.

<sup>913</sup> ANOM, FM, Contr//635, Dossier SORAFOM-Correspondance avec le commissaire du gouvernement, Pierre Schaeffer, Note sur la présentation d'une nouvelle demande de crédits pour l'équipement radiophonique des territoires d'outre-mer, 26 novembre 1956, p. 1-2.

France d'en finir avec la guerre d'Indochine, Robert Buron s'inscrivait dans l'agenda réformateur du nouveau président du conseil<sup>914</sup>.

### 1. Le « complice » Robert Buron

Comme le remarque l'historienne Sylvie Dallet, en 1954, Schaeffer disposait auprès du ministre de la France d'outre-mer, le MRP Robert Buron du cabinet Mendès France, d'un appui efficace<sup>915</sup>. À la Libération, Pierre Schaeffer, alors adjoint de Jean Guignebert, a nommé Robert Buron au poste d'administrateur de la radiodiffusion<sup>916</sup>. Un lien affectif, forgé dans la Résistance, unissait les deux hommes. Schaeffer parlait, à propos de Robert Buron, de son « complice du temps de la clandestinité et de la Libération<sup>917</sup> » et rendait hommage à son « énergie contenue » et à la flamme « mordante et ironique » qui l'animait<sup>918</sup>. Robert Buron, comme Maurice Schuman, Pierre-Henri Teitgen et Pierre Pfmilin se distinguait au sein du MRP par son orientation en faveur des négociations en Indochine en 1953 et par la volonté de mener une politique coloniale libérale<sup>919</sup>. Il a été un des premiers membres du MRP à prendre conscience de l'inutilité de la guerre indochinoise. Pour lui, la phase de détente qui s'était ouverte dans la guerre froide en 1953 impliquait une politique moins ferme<sup>920</sup> et il se montra favorable, dans des articles publiés dans *Franc-tireur*, au dialogue avec les leaders politiques africains<sup>921</sup>. Sa participation au gouvernement Mendès France provoqua son exclusion du groupe parlementaire MRP et fut pour lui une manière de dénoncer la dérive droitière de son parti<sup>922</sup>. Très impliqué durant son mandat de ministre, qu'il a qualifié de mois « fiévreux et exaltés », il mena les négociations avec New Delhi pour la restitution à la République indienne des Comptoirs de l'Inde<sup>923</sup>. Il prépara aussi la loi qui prévoyait la transformation du Togo en République autonome et rencontra plusieurs leaders politiques africains (Sékou Touré, Houphouët Boigny, Senghor...) <sup>924</sup>. Buron était donc un réformateur qui s'opposait au *statu quo* colonial, même si, comme Pierre Mendès-France, il ne pouvait être considéré comme un « bradeur d'empire »<sup>925</sup>. Buron fut en effet très réceptif aux idées de Pierre Schaeffer sur la

---

<sup>914</sup> M. Launay, *Robert Buron, op. cit.*, p. 44-45.

<sup>915</sup> S. Dallet, « Pierre Schaeffer et la Sorafom », art cit., p. 173.

<sup>916</sup> *Ibid.*

<sup>917</sup> P. Schaeffer, *Les antennes de Jéricho, op. cit.*, p. 160.

<sup>918</sup> *Ibid.*, p. 269.

<sup>919</sup> Marcel Launay, *Robert Buron*, Beauchesne., Paris, Beauchesne, 1993, p. 44.

<sup>920</sup> *Ibid.*, p. 46.

<sup>921</sup> *Ibid.*, p. 48.

<sup>922</sup> *Ibid.*, p. 44.

<sup>923</sup> *Ibid.*, p. 47.

<sup>924</sup> *Ibid.*, p. 48.

<sup>925</sup> C. Coquery-Vidrovitch et C.-R. Ageron, *Histoire de la France coloniale. III. Le déclin, op. cit.*, p. 318.

radiodiffusion d'outre-mer. En septembre 1954, il relayait auprès du président du conseil, la demande récurrente de Schaeffer<sup>926</sup> de réorienter les financements accordés à la RTF pour les émissions d'outre-mer vers la rue Oudinot et son service de radiodiffusion<sup>927</sup>.

## 2. *Le décret du 14 septembre 1954 et la création du RFOM*

Schaeffer sut tirer parti de sa proximité avec Buron et de son ouverture aux réformes. C'est lui qui signa le décret du 14 septembre 1954 fondant officiellement le service de radiodiffusion de la France d'Outre-mer (RFOM), et qui en rédigea les décrets d'application<sup>928</sup>. Ce décret instaurait d'abord d'importantes nouveautés.

Il renforçait nettement le contrôle du ministère, donc du pouvoir central, sur les radiodiffusions d'outre-mer. L'article 1 instituait un « réseau de radiodiffusion de la France d'outre-mer<sup>929</sup> » qui était constitué par « l'ensemble des stations fédérales et territoriales destinées à assurer ce service public ». Pour la première fois, les différentes stations outre-mer étaient rassemblées dans un même ensemble placé sous la « haute autorité du ministre de la France d'outre-mer qui en [définissait] l'organisation, l'équipement et les modalités d'exploitation ». Le Ministre obtenait le pouvoir de nommer les chefs de station, après avis des autorités locales. Il affirmait ainsi sa prééminence dans la direction du réseau au détriment des administrations locales. Les administrateurs étaient enfin invités à séparer les radiodiffusions des services d'information :

« La radiodiffusion, contrairement à la presse et au cinéma, est considéré comme un service public, il n'est pas sans intérêt, vis-à-vis de l'opinion locale, qu'[elle] jouisse d'une certaine latitude par rapport au service de l'information<sup>930</sup> ».

Théoriquement, cet éloignement des services de l'Information de l'administration coloniale devait donc permettre une plus grande liberté de ton aux radios d'outre-mer ce qui était une rupture avec les pouvoirs très étendus qui étaient auparavant reconnus aux administrateurs coloniaux dans ce domaine<sup>931</sup>.

---

<sup>926</sup> P. Schaeffer, *Les antennes de Jéricho*, *op. cit.*, p. 160.

<sup>927</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 189, Dossier 1824 Suivi budgétaire, Chemise Rapport confidentiel Robert Buron, Lettre de Robert Buron à M. Pierre Mendès France, président du conseil des ministres, Confidentiel, 1145/Cam, 7 octobre 1954, p. 3.

<sup>928</sup> Inathèque, Fonds INA Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise SORAFOM-RFOM, *Structure administrative*, Ministère de la France d'Outre-mer, service de radiodiffusion, 1955 (?), p. 1-7.

<sup>929</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>930</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>931</sup> Voir le Chapitre 1.



Deuxième nouveauté, l'article 4 instituait au sein de l'administration un « service de radiodiffusion de la France d'outre-mer<sup>932</sup> » qui devait préparer les instructions du ministre concernant l'organisation de la radiodiffusion et en contrôler l'exécution. Alors qu'auparavant le personnel était recruté localement dans les territoires et les fédérations, le service était chargé « du recrutement, de la formation et de l'affectation du personnel, des méthodes d'exploitation techniques et de l'orientation des programmes<sup>933</sup> ». Ce fut d'ailleurs en janvier 1955, en présence de Robert Buron, que fut inauguré le premier stage destiné à former des animateurs de programme, préfiguration du Studio-École de Maisons-Laffitte<sup>934</sup>. L'article 5 instituait l'intervention du FIDES pour équiper le réseau<sup>935</sup>. Enfin, selon l'article 7 le réseau pouvait être confié à une société d'État, ce qui attestait qu'au milieu de l'année 1954, l'idée de créer une société pour mettre en œuvre la radiodiffusion d'outre-mer et remplacer la SOFIRAD avait déjà été évoquée par Schaeffer et Buron. L'effort de centralisation mené par Pierre Schaeffer marquait un point.

Cependant, plusieurs aspects atténuaient l'intervention du pouvoir central. Ainsi, les Hauts-Commissaires et Chefs de Territoire gardaient le contrôle de l'activité des stations (article 3). Les assemblées locales continuaient de voter le budget des dépenses de fonctionnement (article 6)<sup>936</sup>. La circulaire d'application cherchait à rassurer les Hauts-commissaires et Chefs de territoires sur les pouvoirs qu'ils conservaient sur la radiodiffusion en dehors des mesures de « coordination et de contrôle » que le ministère s'était attribué<sup>937</sup>. Elle reconnaissait la soumission la plus large de « l'orientation générale des programmes », en particulier pour leur contenu politique, aux autorités locales (bien que ce pouvoir fût aussi donné au service de radiodiffusion de la France d'Outre-mer)<sup>938</sup> ce qui nuancait la volonté de séparer les radios des services d'Information. Mais, ces mesures, qui ménageaient les Hauts-commissaires et gouverneurs, étaient assorties d'autres qui constituaient clairement des injonctions. Certes, la métropole, via les financements du FIDES, acceptait de prendre en charge l'équipement des

---

<sup>932</sup> Inathèque, Fonds INA Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise SORAFOM-RFOM, *Structure administrative*, Ministère de la France d'Outre-mer, service de radiodiffusion, 1955 (?), p. 2.

<sup>933</sup> *Ibid.*

<sup>934</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise Coupures de presse et décrets, 1954-1958, « Premier stage de formation radiophonique outre-mer », *Combat*, 4 janvier 1955.

<sup>935</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise SORAFOM/RFOM, *Structure administrative*, Ministère de la France d'Outre-mer, service de radiodiffusion, 1955 (?), p. 2.

<sup>936</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>937</sup> *Ibid.*

<sup>938</sup> *Ibid.*, p. 5.

stations mais cet équipement ne pouvait être effectué que si les crédits d'exploitation votés par les territoires et fédérations permettaient de rentabiliser le matériel installé<sup>939</sup>.

### 3. *La création de la Société de radiodiffusion de la France d'outre-mer (20 janvier 1955)*

L'impatience de Schaeffer à créer une organisation de radiodiffusion autonome était confirmée, puisqu'un an et demi à peine après la signature d'une convention avec la SOFIRAD, le décret du 14 septembre et sa circulaire d'application prévoyaient de la remplacer par une Société de Radiodiffusion de la France d'Outre-mer, une société d'État, rattachée directement au ministère<sup>940</sup>.

Cette société, dont les statuts étaient prêts en janvier 1955, devait être créée en application de la loi du 30 avril 1946<sup>941</sup> qui avait pour but de mettre en œuvre des plans de développement dans les territoires et départements d'outre-mer. Dans le cadre de ces plans, l'État pouvait instituer des sociétés d'économie mixte ou des sociétés d'État, régies par le droit privé, qui fonctionnaient avec les méthodes et la souplesse des entreprises commerciales et industrielles privées et qui n'étaient « soumises qu'au contrôle a posteriori de l'inspection des colonies<sup>942</sup> ». Ces sociétés pouvaient recevoir l'aide du Fonds d'Investissement et de Développement économique et social, le FIDES<sup>943</sup>. Avec une telle société, Pierre Schaeffer et le ministère gardaient les avantages de la gestion privée de la SOFIRAD sans ses inconvénients. Alors qu'à la SOFIRAD Schaeffer avait besoin de demander des autorisations multiples pour chacune de ses initiatives (sans que l'outre-mer soit représentée au conseil d'administration de la société)<sup>944</sup>, l'article 1 de l'arrêté du 20 janvier 1955 stipulait que pour « promouvoir l'amélioration et le développement de la radio outre-mer », la société pouvait « procéder [...] à toutes les opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilière ou financières compatibles avec cet objet<sup>945</sup> ».

---

<sup>939</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>940</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>941</sup> ANOM, Contr//635, Dossier Création SORAFOM IV, Arrêté portant création d'une société d'État dite Société de radiodiffusion de la France d'outre-mer, s.d., 2 p.

<sup>942</sup> Loi 46-860 du 30 avril 1946, *Journal Officiel de la République française*, n°102, Mercredi 1<sup>er</sup> mai 1956, p. 3655.

<sup>943</sup> *Ibid.*

<sup>944</sup> Martial Robert, *Pierre Schaeffer : d'Orphée à Mac Luhan : communication et musique en France entre 1936 et 1986*, Paris, L'Harmattan, 2000, vol. 2/2, p.78-79.

<sup>945</sup> ANOM, Contr//635, Dossier Création SORAFOM IV, Arrêté portant création d'une société d'État dite Société de radiodiffusion de la France d'outre-mer, s.d., p. 1.

Au travers d'elle, comme le soulignait un rapport de la commission des comptes des entreprises publiques, le Ministère « recevait de très larges pouvoirs de tutelle et de décision<sup>946</sup> » sur les radios ultra-marines. Celui-ci nommait les membres du conseil d'administration, dont 8 sur 14 étaient directement choisis par lui alors que les territoires et groupes de territoires n'avaient qu'une voix consultative. Il donnait son agrément au choix du président et directeur général de la société. Il n'y avait que trois représentants de la RTF<sup>947</sup>. Les principales délibérations du conseil étaient soumises à son approbation. Le ministre contrôlait également l'affectation des bénéficiers, l'augmentation du capital. Enfin, il soulignait que « cette étroite subordination était encore renforcée par la désignation, comme président de la société, du chef de service de la radio au ministère de la France d'outre-mer<sup>948</sup> », c'est-à-dire à l'époque, Pierre Schaeffer. Ce dernier cumulait ainsi les postes de chef de service de la radiodiffusion de la France d'outre-mer et de directeur de la société. Schaeffer était à la fois concepteur et maître d'œuvre de la radio d'outre-mer. Cette large autonomie, qui lui sera plus tard reprochée, était renforcée par le fait que les questions de radiodiffusion étaient mal suivies au Ministère. Le service des Affaires politiques ou le cabinet du Ministre n'avaient désigné personne sur les questions de radiodiffusion. Pour Henri Nettle, un autre inspecteur de la France d'outre-mer, Schaeffer considérait :

« qu'il lui appartenait de traiter toutes les questions relatives à la radiodiffusion, de faire fonctionner le service, sous le seul contrôle financier, généralement mal supporté, du Commissaire du gouvernement<sup>949</sup> ».

#### 4. *Centraliser pour réformer ?*

Dès 1949, les partisans d'une radio unifiée et centralisée sous l'égide d'un hypothétique office de radiodiffusion de l'Union française s'étaient imposés. Or, dans les faits, le fonctionnement des radios d'outre-mer était resté très décentralisé jusqu'en 1954. Comment, dès lors,

---

<sup>946</sup> ANOM, Contr//639, Dossier Rapport particulier SORAFOM 56-57, Rapport particulier sur les comptes de gestion de la Société de radiodiffusion de la France d'outre-mer, SORAFOM, pour les exercices 1956 et 1957, 4 juin 1959, p. 5.

<sup>947</sup> ANOM, Contr//635, Dossier Création SORAFOM IV, Société de radiodiffusion de la France d'outre-mer, statuts, s.d., p. 1-2.

<sup>948</sup> ANOM, Contr//639, Dossier Rapport particulier SORAFOM 56-57, Rapport particulier sur les comptes de gestion de la Société de radiodiffusion de la France d'outre-mer, SORAFOM, pour les exercices 1956 et 1957, 4 juin 1959, p. 5.

<sup>949</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/15, Dossier Rapports d'inspection France d'outre-mer, Henri Nettle, *Rapport d'ensemble sur la radiodiffusion outre-mer, notamment en AOF, et sur la SORAFOM*, Paris, le 29 novembre 1957, p. 2.

comprendre l'accélération soudaine de la centralisation de la radiodiffusion d'outre-mer en 1954 ?

Elle peut d'abord s'expliquer par la volonté de Pierre Schaeffer de développer les radiodiffusions et de contrôler la manière dont les stations fonctionneraient. Comme on l'a vu, Schaeffer était un « créateur d'institutions » qui n'hésitait pas à ruser avec le pouvoir institutionnel. Comme le notent Karine Le Bail et Martin Kaltenecker, les structures imaginées par Pierre Schaeffer étaient souvent obtenues à l'arrachée conservaient toutes un côté officieux<sup>950</sup>. Ainsi, Schaeffer a pu insister auprès de Robert Buron pour qu'il signe l'arrêté du 20 janvier 1955 créant la SORAFOM car, à cette date, Robert Buron quittait la rue Oudinot à l'occasion d'un remaniement ministériel alors que le gouvernement de Pierre Mendès France était très menacé<sup>951</sup>. La création de la SORAFOM, qui aurait été refusée par les députés (en raison de l'entorse au monopole de la radiodiffusion qu'elle constituait) ou retardée par un nouveau ministre, ne pouvait plus fragiliser le gouvernement. Comme les extraits de sa correspondance le montrent, Schaeffer était impatient de transformer et de développer les radios d'outre-mer. Cette énergie créatrice était poussée par les vents favorables de l'histoire.

En effet, la centralisation de la gestion des radios d'outre-mer en 1954-1955 s'inscrivait dans la prise de conscience de l'urgence à mener des réformes outre-mer. La défaite de Dien-Bien-Phu (mai 1954), les troubles récurrents en Tunisie et au Maroc, les vagues d'attentats qui marquèrent les débuts de la guerre d'Algérie (novembre 1954) convainquirent une partie de la classe politique qu'il allait falloir accélérer les réformes dans le domaine colonial afin de sauver l'Union française<sup>952</sup>. Les tensions n'étaient pas moins fortes en Afrique. En AOF, comme en AÉF, et dans les territoires sous tutelle (Cameroun et Togo), la première moitié des années 1950 fut marquée par une recrudescence de l'activité politique et syndicale et par la naissance du nationalisme comme mouvement politique<sup>953</sup>. Malgré la désaffiliation du RDA au PCF, les partis politiques continuèrent à jouer un rôle important dans la contestation du pouvoir colonial. Certains cadres du RDA refusèrent en effet de suivre Félix Houphouët-Boigny dans sa politique conciliatrice avec la France. Gabriel d'Arboussier et Cheik Anta Diop s'opposèrent à ce changement et militaient pour mettre fin au système colonial<sup>954</sup>. Peu à peu, les syndicats se

---

<sup>950</sup> M. Kaltenecker et K. Le Bail, *Pierre Schaeffer : les constructions impatientes*, op. cit., p. 6.

<sup>951</sup> Jean-Pierre Rioux, *La France de la Quatrième République 2. L'expansion et l'impuissance 1952-1958*, Paris, Le Seuil, 1983, vol.2, p. 63.

<sup>952</sup> *Ibid.*, p. 48-49.

<sup>953</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, op. cit.

<sup>954</sup> *Ibid.*

détachèrent de leur base métropolitaine pour devenir autonomes et représenter plus spécifiquement les intérêts des travailleurs africains. Le mouvement fut lancé en 1955 par Sékou Touré qui fonda l'année suivante une CGT-Autonome pour l'AOF<sup>955</sup>. Les syndicats savaient aussi instaurer un rapport de force favorable aux salariés africains comme le montre le succès de la grève générale du 3 novembre 1952 en AOF qui a précipité l'adoption du Code du travail d'outre-mer par l'Assemblée nationale<sup>956</sup>. La jeunesse, en particulier les étudiants, jouèrent un rôle politique de premier plan en s'opposant au colonialisme de manière plus radicale. En France, des étudiants formèrent l'Association des étudiants du Rassemblement démocratique africain (AERDA) qui revendiquait l'indépendance nationale dès 1950 et avait refusé la séparation entre le RDA et le PCF. Ce groupe d'étudiant se rassembla avec d'autres dans la Fédération des Étudiants d'Afrique noire en France (FEANF) en 1951. Cette fédération adopta une critique radicale du colonialisme français et de l'attitude réformatrice des leaders africains de l'époque comme Senghor<sup>957</sup>. En AOF, un syndicat étudiant fut fondé en 1950, l'Association générale des étudiants de Dakar, qui se transforma en 1956 en Union générale des étudiants d'Afrique de l'ouest (UGEAO). Ces formations adoptèrent tout de suite une tonalité très hostile au colonialisme français qui était renforcée par la guerre d'Indochine et les événements d'Afrique du Nord. Les étudiants de Dakar, en contact avec la FAENF, se mirent à leur tour à reprendre le mot d'ordre de l'indépendance<sup>958</sup>. Pour les autorités françaises et le ministère de la France d'outre-mer, la situation devenait critique et ils cherchaient les moyens de garder le contrôle de la situation<sup>959</sup>.

Le gouvernement de Pierre Mendès France (18 juin 1954-6 février 1955) s'inscrivait dans cette volonté de prendre à bras le corps rapidement les problèmes coloniaux<sup>960</sup> : négociations des accords de Genève (achevées le 21 juillet 1954), discours de Carthage (31 juillet 1954) qui annonçait l'autonomie interne de la Tunisie<sup>961</sup>. En même temps, ce gouvernement souhaitait renforcer la présence française dans le reste de l'outre-mer. Mendès désirait, à la suite de l'autonomie interne octroyée à la Tunisie, préparer une loi-cadre pour sauver l'Afrique française<sup>962</sup>. Il prit immédiatement des mesures énergiques contre le FLN algérien dès le 12

---

<sup>955</sup> *Ibid.*, p. 124.

<sup>956</sup> *Ibid.*, p. 123.

<sup>957</sup> *Ibid.*, p. 130-131.

<sup>958</sup> *Ibid.*, p. 131-134.

<sup>959</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Être citoyen au temps de la décolonisation*, op. cit., p. 235.

<sup>960</sup> J.-P. Rioux, *La France de la Quatrième République 2. L'expansion et l'impuissance 1952-1958*, op. cit., p. 48-49.

<sup>961</sup> *Ibid.*, p. 52-53.

<sup>962</sup> C. Coquery-Vidrovitch et C.-R. Ageron, *Histoire de la France coloniale. III. Le déclin*, op. cit., p. 318.

novembre 1954<sup>963</sup>. Cette volonté de sauver l'empire par une action volontariste et centralisatrice était confirmée par une lettre que Robert Buron a adressé à Pierre Mendès-France en octobre 1954 et dont Pierre Schaeffer obtint une copie. Il soulignait l'importance de la radio dans le maintien de la souveraineté française outre-mer :

« L'idéal serait sans doute que toutes les dépenses de la Radio d'outre-mer soient assumées par le budget métropolitain. Ainsi prendraient-elles leur vrai caractère de dépenses de souveraineté et l'information, serait-elle vraiment un des éléments centripètes indispensables pour compenser la tendance centrifuge de nos territoires<sup>964</sup> ».

Dans un courrier du 25 janvier 1955, dont des copies ont été adressées aux différents bureaux du ministère, il pressait Pierre Schaeffer, de réunir le premier conseil d'administration pour officiellement lancer la société<sup>965</sup> et confirmait l'importance qu'avait à ses yeux la SORAFOM dans le processus de centralisation de la radiodiffusion, au profit du ministère :

« Je tiens [...] essentiellement à ce que pendant la période de mise en place du réseau radiophonique de la France d'outre-mer, le Département, représenté par le chef du service de la radiodiffusion, puisse donner l'impulsion la plus directe à la nouvelle société qui constitue pratiquement le seul moyen d'action de ce nouveau service<sup>966</sup> ».

Cette centralisation pouvait aussi s'expliquer par le fonctionnement de l'empire et les « tensions impériales » qui le traversaient depuis les années 1940. Alors qu'il y avait, un grand retard dans l'équipement radio des territoires, la centralisation pouvait apparaître comme un moyen de contourner les résistances constatées outre-mer. Comme on l'a vu, certains administrateurs locaux considéraient les stations comme leur propriété et acceptaient difficilement les interventions extérieures<sup>967</sup>. En effet, malgré l'intervention croissante de nouveaux acteurs dans

---

<sup>963</sup> J.-P. Rioux, *La France de la Quatrième République 2. L'expansion et l'impuissance 1952-1958*, op. cit., p. 67.

<sup>964</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 189, Dossier 1824 Suivi budgétaire, Chemise Rapport confidentiel Robert Buron, Lettre de Robert Buron à M. Pierre Mendès France, président du conseil des ministres, Confidentiel, 1145/Cam, 7 octobre 1954, p. 2.

<sup>965</sup> ANOM, Contr//635, Dossier Correspondance avec DAE, Robert Buron, Note pour M. le chef de service de la radiodiffusion de la France d'outre-mer, RD32/OU, 169/Cam, 25 janvier 1955, p. 1.

<sup>966</sup> *Ibid.*, p. 119.

<sup>967</sup> L. Durand-Reville, *Documents parlementaires, annexes aux procès-verbaux des séances, projets et propositions de loi, exposés des motifs et rapports*, op. cit., p. 771.

la politique coloniale après 1945, qu'ils soient africains (syndicats, partis et élus africains) ou métropolitains (ministère de l'Éducation nationale, Inspection du travail), les gouvernements généraux et les chefs de territoires gardaient une autonomie considérable<sup>968</sup>. Durant son mandat, Buron, comme Schaeffer, s'est heurté aux « freins puissants opposés par l'administration centrale ou locale<sup>969</sup> » au point que son action a rapidement déserté le domaine politique pour se concentrer sur le développement économique. L'arrivée de ministres plus réformateurs à la tête du ministère avait accru les tensions.

Durant les 230 jours du gouvernement Mendès France, la forme administrative que devait prendre la radiodiffusion d'outre-mer fut fixée. Malgré des concessions aux administrations locales, cette construction donnait la part belle au pouvoir central du ministère de la France d'outre-mer qui s'arrogeait le contrôle du « réseau de radiodiffusion » via le service de la RFOM puis d'une société d'État, la SORAFOM. Cette conception entrait parfaitement dans la stratégie du nouveau ministre de la France d'Outre-mer, Pierre-Henri Teitgen, pour sauver l'Union française en Afrique et que Frederick Cooper a résumé sous le terme de « décentralisation centralisée<sup>970</sup> ». Cependant, la SORAFOM ne fut pas immédiatement constituée<sup>971</sup> et il fallut cependant encore attendre un an pour que cette réalisation soit effective.

### C. Pierre-Henri Teitgen et le lancement de la SORAFOM

En effet, ce n'est qu'en janvier 1956 qu'un autre ministre démocrate-chrétien, connaissance personnelle de Schaeffer également<sup>972</sup>, signait l'arrêté qui donnait réellement naissance à la SORAFOM.

Nommé ministre de la France d'outre-mer dans le gouvernement d'Edgar Faure en février 1955<sup>973</sup>, Pierre-Henri Teitgen était l'architecte d'une réforme extrêmement importante pour l'avenir de la colonisation française en Afrique : la loi-cadre. Comme on l'a vu, ce ministre MRP a proposé en octobre 1955 d'utiliser ce procédé pour réformer en profondeur la présence française en Afrique. Il s'agissait de déléguer un pouvoir significatif aux territoires

---

<sup>968</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, op. cit., p. 93.

<sup>969</sup> M. Launay, *Robert Buron*, op. cit., p. 48.

<sup>970</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, op. cit., p. 232.

<sup>971</sup> ANOM, Contr//635, Dossier SORAFOM Création IV, Pierre Schaeffer, Note pour monsieur le ministre, C36/WU/032, 6 janvier 1956, p. 3-4.

<sup>972</sup> S. Dallet, « Pierre Schaeffer et la Sorafom », art cit. p. 173.

<sup>973</sup> J.-P. Rioux, *La France de la Quatrième République 2. L'expansion et l'impuissance 1952-1958*, op. cit., p. 69.

(décentralisation) pour satisfaire les élites africaines<sup>974</sup> mais aussi pour qu'elles endossent à leur tour la responsabilité des politiques menées (gestion du développement, de la fonction publique et leur coût de plus en plus élevé)<sup>975</sup>. En échange, la France devait garder des compétences communes : l'armée, la diplomatie, la douane, la planification économique. Cependant, il y avait une hésitation pour savoir quel pouvoirs la France pourrait conserver sans que cela nuise à ses relations avec les élites africaines<sup>976</sup>.

La radio pouvait potentiellement entrer dans ces compétences puisque, le prédécesseur de Teitgen, Robert Buron considérait qu'elle pouvait être un moyen de compenser la tendance centrifuge des territoires d'outre-mer<sup>977</sup>. Il avait même signé l'arrêté fondant la SORAFOM en janvier 1955 mais la société ne fut pas tout de suite instituée. Comment expliquer ce nouveau retard ? Pierre-Henri Teitgen a eu des relations tendues avec le directeur de la RFOM. C'est Teitgen qui a renvoyé Schaeffer de son poste d'adjoint de directeur de la radiodiffusion en septembre 1944<sup>978</sup>. Ancien camarade de l'école Saint Sigisbert de Nancy, Schaeffer qualifiait Teitgen « dit Tristan » de « brute » et de « sombre Lorrain » qui l'avait « assommé avec son cartable de ministre<sup>979</sup> » et avait mis fin à ses espoirs de réorganiser la radiodiffusion nationale. Ces relations personnelles difficiles n'ont pas dû favoriser l'avancée du dossier SORAFOM. Mais il semble surtout que le retard soit venu de la RTF.

En 1955-1956, les gouvernements préparaient en effet un nouveau projet de statut pour la radiotélévision<sup>980</sup> et semblaient vouloir y intégrer la radiodiffusion d'outre-mer. Pour cela, le ministre de l'Information et les dirigeants de la RTF souhaitaient éviter la création d'un organisme ultra-marin autonome : ils ne nommèrent pas les membres du conseil d'administration prévus pour constituer la SORAFOM en janvier 1955 et bloquèrent ainsi la fondation de la société<sup>981</sup>. Il apparaît que Pierre-Henri Teitgen, a d'abord cherché à ce que la RTF intègre la RFOM en son sein tout en conservant le contrôle du ministère de la France

---

<sup>974</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, op. cit., p. 232.

<sup>975</sup> *Ibid.*, p. 238-239.

<sup>976</sup> *Ibid.*, p. 242.

<sup>977</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 189, Dossier 1824 Suivi budgétaire, Chemise Rapport confidentiel Robert Buron, Lettre de Robert Buron à M. Pierre Mendès France, président du conseil des ministres, Confidentiel, 1145/Cam, 7 octobre 1954, p. 2.

<sup>978</sup> M. Kaltenecker et K. Le Bail, *Pierre Schaeffer : les constructions impatientes*, op. cit., p. 31.

<sup>979</sup> P. Schaeffer, *Les antennes de Jéricho*, op. cit., p. 270.

<sup>980</sup> H. Eck, « La radiodiffusion-télévision française (RDF-RTF) », art cit., p. 46.

<sup>981</sup> De plus, la chute du gouvernement Mendès France et le départ de Robert Buron de la rue Oudinot ont aussi empêché la nomination d'autres membres du conseil d'administration ce qui ne permettait pas d'atteindre le quorum : ANOM, Contr//635, Dossier SORAFOM Création IV, Pierre Schaeffer, Note pour monsieur le ministre, C36/WU/032, 6 janvier 1956, p. 3-4.



d'Outre-mer<sup>982</sup>. Le rattachement de la radiodiffusion d'outre-mer à la RTF entrainait dans le projet de décentralisation centralisatrice puisque l'intégration des stations ultramarines à la RTF aurait créé un lien fort entre la métropole et l'outre-mer. Cependant, ses demandes n'ont pas été entendues, comme le rapporte cet article de presse : « le dernier ministre de tutelle de la Radio, M. André Morice avait été très pressamment sollicité, par son collègue de la France d'outre-mer, de préparer un projet de statut » pour la radiodiffusion. Or, le 2 décembre 1955 l'Assemblée nationale était dissoute et les élections du 2 janvier 1956 amenaient au pouvoir un Front républicain dominé par les socialistes. Avant son départ de la rue Oudinot, Pierre-Henri Teitgen « a voulu attacher son nom » à la mise en œuvre d'une radiodiffusion d'outre-mer et « libéré de toute discussion devant les assemblées, il a signé le fameux décret du 21 janvier que Pierre Schaeffer avait depuis longtemps préparé<sup>983</sup> » et qui donnait naissance à la SORAFOM. Il n'introduisit qu'une seule modification dans les statuts : le conseil d'administration était réduit à 10 membres, les trois représentants de la RTF en étant exclus (article 4)<sup>984</sup>, ce qui permettait de débloquer la situation.

Schaeffer a joué un rôle important dans ce dénouement. Début janvier 1956, il s'est entretenu longuement avec Teitgen puis lui a adressé une note « destinée à confirmer la nécessité de rendre définitif le fonctionnement de la SORAFOM ». En effet, pour Schaeffer, le fait que la société n'ait pas été instituée faisait que « le Service de radiodiffusion de la France d'Outre-mer [n'existait] [...] que sur le papier<sup>985</sup> ». La constitution de la SORAFOM permettrait d'exercer un contrôle administratif, professionnel et politique beaucoup plus étroit des stations<sup>986</sup>.

On remarque également que Pierre-Henri Teitgen, comme Robert Buron, sous l'influence de Schaeffer, a rusé avec le pouvoir institutionnel en utilisant le même *modus operandi* : c'est seulement une fois qu'ils savaient que le gouvernement auquel ils participaient était condamné qu'ils signèrent un arrêté pour fonder la SORAFOM. Ce mode de fonctionnement était lié à

---

<sup>982</sup> ANOM, Contr//635, Dossier Lettre du Ministre de la France d'outre-mer, 22/10/1955, Lettre du ministre de la France d'outre-mer à M. le ministre de l'Industrie et du Commerce (attribution en matière d'information), Paris, 22/10/1955, p. 1-2.

<sup>983</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/6, Dossier n°31, Chemise Coupures de presse-décrets 1954-1958, « Déception », *La semaine radiophonique*, 05/02/1956.

<sup>984</sup> Arrêté du 18 janvier 1956, JORF, 20/01/1956, p. 758.

<sup>985</sup> ANOM, FM, Contr//635, Dossier Création SORAFOM IV, Pierre Schaeffer, Note pour monsieur le Ministre, C36/WU/032, 6 janvier 1956, p. 1.

<sup>986</sup> *Ibid.*, p. 2

l'impossibilité de trouver un compromis à l'Assemblée nationale sur le statut de la RTF, comme l'atteste cette brève de la *Semaine radiophonique* :

« Il y a quelques mois, M. Ulver, alors ministre de la Radio, avait projeté d'agir avec la même rapidité [que Pierre-Henri Teitgen qui a signé l'arrêté du 21 janvier donnant naissance à la SORAFOM, ndlr] pour faire décréter le statut de la RTF. Que n'a-t-il pu le faire !<sup>987</sup> ».

Comme le notait Pierre Schaeffer en janvier 1956 : « on aurait pu espérer, par un rapprochement organique avec la RTF, consolider la RFOM et acheminer les radios d'outre-mer vers une symbiose avec la RTF dans le cadre d'un statut nouveau » mais, pour lui, « tout [donnait] à penser que ces projets [étaient] utopiques » et que, s'ils se réalisaient, cela serait au « bénéfice exclusif des intérêts métropolitains<sup>988</sup> » et il en tenait pour preuve les difficultés qu'il avait rencontrées quand il avait essayé de réutiliser les crédits RTF destinés aux émissions en ondes courtes pour l'outre-mer : « la difficulté de réemployer les crédits, bien inutilement dépensés pour des ondes courtes, en une radio locale efficace le [démontrait] aisément<sup>989</sup> ». De son point de vue, il valait mieux pour la radiodiffusion de l'outre-mer être en dehors de la RTF dont les dirigeants ne semblaient nullement inquiets de perdre « la gérance et l'exploitation de certaines stations lointaines<sup>990</sup> » mais étaient mécontents que la radiodiffusion d'outre-mer reçoive un statut avant la RTF<sup>991</sup>. Rester en dehors de la RTF permettait aussi d'échapper à toutes ses contraintes réglementaires, budgétaires et techniques. Dans une lettre à Émile Biasini, directeur de cabinet du gouverneur du Dahomey en 1955, il soulignait l'audace de la RFOM :

« Il faut bien se mettre dans la tête que l'opération Radio-Cotonou représente un tour de force pour tout le monde, pour le Gouverneur qui en assure le démarrage avec des moyens de fortune, pour le dévoué Bertault qui s'y consacre dites-vous avec succès, mais sans aide suffisante, avec une formation minimum, et enfin au service de la RFOM qui essaye de résoudre la

---

<sup>987</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/6, Dossier n°31, Chemise Coupure de presse-décrets 1954-1958, « Déception », *La semaine radiophonique*, 05/02/1956.

<sup>988</sup> ANOM, Contr//635, Dossier Lettre du Ministre de la France d'outre-mer, 22/10,1955, Lettre du ministre de la France d'outre-mer à M. le ministre de l'Industrie et du Commerce (attribution en matière d'information), Paris, 22/10/1955, p. 2.

<sup>989</sup> *Ibid.*

<sup>990</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/6, Dossier n°31, Chemise Coupure de presse-décrets 1954-1958, « Déception », *La semaine radiophonique*, 05/02/1956.

<sup>991</sup> *Ibid.*

quadrature du cercle : réaliser à Cotonou une cellule de radiodiffusion professionnellement valable avec des crédits ridiculement petits. [...] Aucun de mes collègues de la RTF ne prendrait la responsabilité d'un centre basse-fréquence à 10 millions CFA. Mettez un coefficient 3 minimum pour qu'un professionnel veuille s'y risquer<sup>992</sup> ».

Schaeffer vantait aussi la souplesse et le rendement élevé de ses équipes sur place. Ainsi, en 1956, il soulignait que le personnel RTF de Radio AEF, avec un budget et un effectif presque double produisait moins d'heures-antenne que le personnel SORAFOM de Radio-Tchad<sup>993</sup>. En 1979, Schaeffer déclarait d'ailleurs qu'après son renvoi de la société il « avait bonne mine » car il avait « détourné les crédits de la Maison mère, [...] bousculé ses normes d'équipement [...] » et « pris à revers tous les tabous administratifs et syndicaux<sup>994</sup> ».

L'arrêté du 18 janvier 1956 reprenait l'essentiel des mesures inscrites dans celui du 20 janvier 1955. La SORAFOM avait « pour objet de faciliter l'amélioration et le développement de la radiodiffusion dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer en réalisant l'équipement du réseau et en en assurant éventuellement le fonctionnement ». Elle était dotée d'un capital de 5 millions de francs qui avait été souscrits dans sa totalité par la caisse centrale de la France d'outre-mer sur les fonds du FIDES. Elle était chargée de l'équipement du réseau, de « prêter son concours à l'exploitation des services communs dudit réseau » et « d'apporter, éventuellement son concours aux autorités locales pour assurer le fonctionnement et la gestion de ce réseau ». Elle était enfin chargée d'organiser des stages pour la formation de personnel spécialisé<sup>995</sup>. Cette situation incertaine n'avait pas empêché Pierre Schaeffer de faire fonctionner la SORAFOM en *off*. Le Studio-École de radio s'installa à Maisons-Laffitte dans le courant de l'année 1955<sup>996</sup> comme les bureaux de la future société qui occupèrent deux étages du 46 rue d'Amsterdam à Paris<sup>997</sup>.

---

<sup>992</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1821 correspondance officieuse Radio Cotonou, Lettre de Pierre Schaeffer (?) à M. Biasani, RD 53, personnelle, 18 février 1955, p. 2.

<sup>993</sup> ADN, APDCCC, Brazzaville AEF 116/PO/1/36, Dossier cabinet, Lettre de Pierre Schaeffer à M. Merlet, C267/MW/207/, 7 février 1956, p. 3.

<sup>994</sup> P. Schaeffer, *Les antennes de Jéricho*, *op. cit.*, p. 162-163.

<sup>995</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise Coupures de presse décrets 1954, Arrêté du 18 janvier 1956, *JORF*, 20/01/1956, p. 758.

<sup>996</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, Carton 00014464/16, Dossier n°31, Chemise Coupures de presse décrets 1954-1958, « Installée dans un ancien pavillon de chasse de Louis XV, "Radio-la -muette" diffuse des émissions hebdomadaires », *Franc-tireur*, Paris, février 1956.

<sup>997</sup> ANOM Contr//635, Dossier SORAFOM correspondance avec le commissaire du gouvernement IIIb, G. Lavergne, Note sur la Société de radiodiffusion de la France d'outre-mer, 23 février 1956, p. 5.

## D. La situation paradoxale de la SORAFOM dans l'Afrique de la loi-cadre (1956-1957)

En 1956 cependant, la société devait toujours composer avec l'autonomie des autorités locales en matière de radiodiffusion (vote du budget d'exploitation, orientation des programmes, contrôle d'une partie des personnels...). Cette situation semblait correspondre à l'état d'esprit de la loi cadre de juin 1956 qui accordait une large autonomie aux territoires d'outre-mer et transférait de nombreuses compétences aux nouveaux gouvernements de ces territoires. Or, ce fut exactement le mouvement inverse qui se déroula. Au lieu de consacrer l'emprise des assemblées locales sur les stations, la radiodiffusion fut au contraire presque entièrement retirée au contrôle des autorités locales et classée dans les compétences de souveraineté ou « services d'État ». Comment expliquer cette situation ?

Préparée par Pierre-Henri Teitgen<sup>998</sup> puis achevée et présentée devant le Parlement par le socialiste Gaston Defferre<sup>999</sup>, la loi-cadre était un instrument, qui permettait de faire voter un texte qui était essentiellement une déclaration d'intention donnant des orientations générales sur un objectif à atteindre. Elle permettait de contourner l'opposition de certains députés à l'Assemblée nationale à toute mesure pouvant être considérée comme affaiblissant l'autorité française. Surtout, après son vote par l'Assemblée, les mesures spécifiques à mettre en œuvre étaient préparées par le gouvernement et promulguées par décret présidentiel, sans intervention du Parlement<sup>1000</sup>. Le recours à la méthode de la loi-cadre avait aussi pour avantage d'éviter la réforme constitutionnelle, quasi impossible à réaliser sous la 4<sup>ème</sup> République, ainsi que de longues discussions qui ralentissaient le processus et mettaient en danger le gouvernement<sup>1001</sup>.

Ainsi, la loi-cadre du 23 juin 1956 établissait juste que les assemblées territoriales africaines obtiendraient plus de pouvoir et que des conseils de gouvernements seraient formés dans les territoires<sup>1002</sup>. Elle établissait une distinction entre des « services territoriaux » qui seraient confiés aux territoires et dont le nombre et l'importance détermineraient le degré d'autonomie et serait fixées par les décrets d'application<sup>1003</sup>. Les autres compétences ou « services d'État » seraient placées sous la responsabilité du gouvernement français. Le partage des responsabilités

---

<sup>998</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, op. cit., p. 232.

<sup>999</sup> C. Coquery-Vidrovitch et C.-R. Ageron, *Histoire de la France coloniale. III. Le déclin*, op. cit., p. 393.

<sup>1000</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, op. cit., p. 163.

<sup>1001</sup> *Ibid.*

<sup>1002</sup> *Ibid.*, p. 164.

<sup>1003</sup> *Ibid.*, p. 164.

fut précisé entre décembre 1956 et avril 1957 par des décrets d'application. Ils placèrent les grandes fonctions régaliennes dans les « services d'État » : affaires étrangères, défense, police (sauf les polices rurales et municipales), douanes, services monétaires. Mais des compétences plus culturelles furent également classées parmi les services d'État : les médias et l'éducation supérieure<sup>1004</sup>. Avec la loi-cadre, la stratégie du gouvernement français était, comme on l'a vu, de transférer des compétences aux élites africaines tout en gardant le contrôle de certains pouvoirs stratégiques conçus comme indispensables à la « souveraineté » et au maintien de l'unité de la République. Le gouvernement cherchait ainsi, comme l'a écrit Tony Chafer, à maintenir l'influence culturelle française en préservant la position de la langue française. Si le français devait demeurer la langue de l'école, alors le système éducatif resterait dans l'orbite de l'influence française<sup>1005</sup>. La France garda ainsi le contrôle des examens, la formation des enseignants et de l'éducation supérieure avec l'ouverture de l'Université de Dakar le 24 février 1957. La décision de conserver le contrôle des communications et des médias relevait également de cette stratégie<sup>1006</sup>.

Ainsi, alors que la plupart des stations de la SORAFOM avaient une audience à l'échelle des TOM la radio fut érigée en service d'État et non en service territorial par le décret du 3 décembre 1956, modifié par ceux du 4 avril 1957. Pour l'État sous tutelle du Cameroun, le régime de la radiodiffusion fut fixé le 16 avril (seule la République du Togo voyait sa radiodiffusion classée dans la catégorie des services togolais)<sup>1007</sup>. Cela renforçait considérablement le contrôle de la métropole sur les stations. Une note préparée par le cabinet du Haut-Commissaire en AEF précisait que dorénavant « les dépenses de fonctionnement des stations [seraient] prises en charge par le budget métropolitain sous réserve d'un remboursement partiel [...] par les budgets généraux et locaux<sup>1008</sup> ». L'élévation de la radiodiffusion en service d'État impliquait une participation de la métropole d'au moins 50% du budget de chaque station<sup>1009</sup>. Mais il apparaissait qu'en 1957, l'État avait été en mesure d'assurer plus des 2/3 des dépenses de

---

<sup>1004</sup> *Ibid.*

<sup>1005</sup> *Ibid.*, p. 165.

<sup>1006</sup> *Ibid.*

<sup>1007</sup> ANOM, FM, Contr//638, G. Lavergne, *Rapport d'activité de la SORAFOM, Exercice 1957*, Ministère de la France d'outre-mer, Direction du contrôle, 1<sup>er</sup> juin 1958, p. 1.

<sup>1008</sup> ADN, APDCCC, Brazzaville AEF, 116/PO/1/36, Dossier Correspondance-questions diverses 1952 jusqu'à 1958, Note, Afrique équatoriale française, gouvernement général, cabinet du Haut-Commissaire de la République, 10 juin 1957, p. 1.

<sup>1009</sup> ADN, APDCCC, Brazzaville AEF 116PO/1/36, Dossier Correspondance questions diverses 1952-1958, Le ministre de la France d'Outre-mer à Messieurs les Hauts-Commissaires et chefs de territoire, Définition des services d'État et répartition des charges, Confidentiel, 15 mai 1957, p. 2.

fonctionnement des stations d'outre-mer alors que la situation était inverse auparavant<sup>1010</sup>. Il faut ajouter à cela que depuis 1954, le FIDES prenait en charge l'ensemble des dépenses d'équipement en matériel. Plus grave, suite au décret « les assemblées territoriales [n'avaient plus] à s'immiscer directement dans la marche [des] services<sup>1011</sup> » de radiodiffusion. Dans la ligne du décret du 14 septembre 1954, les Hauts-Commissaires et Chefs de territoires ne pouvaient plus régenter la vie des stations : ils agissaient « en tant que représentant de l'État » comme pour « tous les autres services d'État<sup>1012</sup> ».

La vision que Schaeffer se faisait la radio outre-mer avait eu un impact sur la rédaction du décret d'application en ce qui concerne la radio. Le choix de cette option s'inscrivait en effet dans la continuité de son action comme le montrait déjà la lettre de Robert Buron à Pierre Mendès France en septembre 1954<sup>1013</sup>. Dans sa note à Pierre-Henri Teitgen de janvier 1956 il déplorait la persistance du pouvoir des territoires en matière de radiodiffusion. Il regrettait le passage des budgets des stations devant les assemblée locales, l'absence d'un véritable contrôle budgétaire par le département de la France d'outre-mer, la difficulté à contraindre les stations à former leur personnel<sup>1014</sup>... Il souhaitait au contraire une « centralisation politique plus marquée de la radiodiffusion d'outre-mer ». Pour cela, il suggérait un « renversement de la situation » : au lieu de subventionner les stations locales sans qu'il soit réellement possible de contrôler l'emploi des fonds, il proposait de faire « subventionner par les budgets locaux une organisation centralisée<sup>1015</sup> » : la SORAFOM. Or, c'est exactement ce qu'impliquait le classement de la radiodiffusion parmi les services d'État.

Couronnement de l'œuvre administrative de Pierre Schaeffer, le 17 juillet 1957, la SORAFOM signait avec le ministère de la France d'outre-mer une convention<sup>1016</sup>. Elle recevait de la rue Oudinot (article 1) la mission d'assurer « l'équipement technique, l'exploitation et le

---

<sup>1010</sup> ADN, APDCCC, Brazzaville AEF 116PO/1/36, Dossier Correspondance questions diverses 1952-1958, Lettre de M. le ministre de la France d'outre-mer Gaston Defferre à M. le Haut-Commissaire en AOF, Ministère de la France d'outre-mer, 25 février 1957, p. 2.

<sup>1011</sup> ANOM, FM, Contr//1320, Dossier Métropole AOF, M. Nette, oct. Nov. 1957, SORAFOM et radiodiffusion, dossier ABC, Nette Henri, *Premières constatations sur la SORAFOM et la radiodiffusion outre-mer*, Paris, 16 octobre 1957, p. 6.

<sup>1012</sup> *Ibid.*

<sup>1013</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 189, Dossier 1824 Suivi budgétaire, Chemise Rapport confidentiel Robert Buron, Lettre de Robert Buron à M. Pierre Mendès France, président du conseil des ministres, Confidentiel, 1145/Cam, 7 octobre 1954, p. 2.

<sup>1014</sup> ANOM, FM, Contr//635, Dossier Création SORAFOM IV, Pierre Schaeffer (?), Note pour M. le ministre, 6 janvier 1956, C36/WU/032, p. 2.

<sup>1015</sup> ANOM, FM, Contr//635, Dossier Création SORAFOM IV, Pierre Schaeffer, Note pour monsieur le Ministre, C36/WU/032, 6 janvier 1956, p. 2.

<sup>1016</sup> ANOM, FM, Contr//635, Dossier Statuts-IIb-Conventions, Convention entre le Ministre de la France d'outre-mer et le président du Conseil d'administration de la SORAFOM, 17 juillet 1957, 4 p.

fonctionnement du réseau de radiodiffusion » de la France d’outre-mer. Cela impliquait la prise en charge de l’ensemble des personnels de radio par les services de la SORAFOM. La société obtenait une certaine autonomie puisqu’elle était habilitée (article 4) à « conclure avec les Chefs de Territoires ou de Groupes de Territoires une convention précisant les modalités d’exécution de sa mission<sup>1017</sup> ». Suite à ces dispositions, la SORAFOM a vu son budget plus que doubler (de 432 millions de francs en 1956 à 905 millions en 1957<sup>1018</sup>) et ses effectifs plus que quadrupler (de 156 agents en 1956 à 500 au 31 décembre 1957)<sup>1019</sup>. Pour Pierre Schaeffer, la victoire semblait totale !

### III. La mise en place du réseau de radiodiffusion de la France d’outre-mer

La volonté d’unifier et de centraliser la direction des stations d’outre-mer devait permettre, selon Pierre Schaeffer, de transformer en profondeur les stations existantes et de faire advenir une manière originale et adaptée de faire de la radio en Afrique projet qu’il avait lui-même qualifié de « sorafomisation ». Cette transformation était inséparable de l’intégration des stations dans un réseau. En 1963, Francis Bebey, ancien stagiaire camerounais du Studio-École<sup>1020</sup>, relevait que :

« Deux conceptions tout à fait différentes l’une de l’autre sont à la base des installations radiophoniques africaines actuelles. Selon que l’on examine la radio dans les pays anglophones ou dans ceux d’expression française, on constate que dans les premiers, celui de service national est celle à partir de laquelle les stations ont été créées, tandis que dans les secondes c’est l’idée de réseau qui a mis sur pied la plupart des services nationaux<sup>1021</sup> ».

Cette constatation montre à quel point la façon dont a été conçue la radio dans l’empire français tardif a marqué le fonctionnement des stations africaines, au-delà même des indépendances. En effet, en même temps que Pierre Schaeffer construisait la SORAFOM, lui et son équipe

---

<sup>1017</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>1018</sup> Mais il est important de souligner qu’en 1960, le budget de la RTF dépassait les 400 milliards de francs ! La disproportion avec le budget de la SORAFOM était donc énorme. C. Brochand, *Histoire générale de la radio et de la télévision en France. Tome II 1944-1974*, op. cit., p. 474.

<sup>1019</sup> ANOM, FM, Contr//638, G. Lavergne, *Rapport d’activité de la SORAFOM, Exercice 1957*, Ministère de la France d’outre-mer, Direction du contrôle, 1<sup>er</sup> juin 1958, p. 2.

<sup>1020</sup> APGB, Listing du Studio-École, Fiche 1368, session 1958-1959.

<sup>1021</sup> F. Bebey, *La radiodiffusion en Afrique Noire*, op. cit., p. 16.

conçurent un plan pour un réseau de radiodiffusion d'outre-mer à la fois hiérarchisé et centralisé. Il ne préparait pas à la fondation de 13 radiodiffusions nationales indépendantes les unes des autres mais au contraire à la « spécialisation<sup>1022</sup> » des stations dans différentes fonctions et à leur hiérarchisation. La complémentarité entre les différentes stations<sup>1023</sup> et entre les stations et l'échelon central, situé à Paris<sup>1024</sup>, étaient à la base de cette institution impériale.

#### A. Hésitations : stations autonomes ou réseau ? (1949-1951)

Dès 1949, dans les projets de commission de la France d'outre-mer au Conseil de la République, il était proposé de rassembler un « poste métropolitain puissant » capable de toucher la France d'outre-mer et les postes d'outre-mer dans un « ensemble » qui formerait la radiodiffusion de l'Union française. Il était également proposé de retirer ces postes locaux à l'autorité des territoires pour lesquels ils émettaient<sup>1025</sup> en raison de moyens techniques et de ressources « intellectuelles et artistiques » très faibles. Durand-Reville, après avoir dit que l'indépendance des stations d'outre-mer était un idéal, poursuivait en déclarant : « on se rend compte aussi de la médiocrité qui est trop souvent la rançon de cette souhaitable décentralisation<sup>1026</sup> ». Le sénateur Razac encourageait également le rassemblement d'un poste métropolitain et des stations d'outre-mer dans un même ensemble en disant qu'il fallait une radio « sur deux plans : métropole et outre-mer » mais dont les composantes ne devaient pas être identiques « mais complémentaires. Seule la radiodiffusion nationale [pouvait] avoir [...] les moyens d'assurer le rayonnement de la France. Seules les stations locales [pouvaient] satisfaire les aspirations particulières, fonction de la personnalité des territoires<sup>1027</sup> ».

Au contraire, le sénateur du Togo, M. Gustave critiquait, à l'heure où le mot d'ordre outre-mer était à la décentralisation, le dessaisissement subi par les territoires « de la gestion et de l'administration des postes locaux ». Il imaginait ainsi une organisation souple, sous la forme d'un « comité de coopération de la radiodiffusion dans l'Union française » qui apporterait son

---

<sup>1022</sup> Pierre Schaeffer, *Principes d'exploitation et étapes de fonctionnement du réseau*, Paris, Ministère de la France d'Outre-mer, 1955, p. 6.

<sup>1023</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>1024</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>1025</sup> *JORF*, Conseil de la République, Séance du 22 décembre 1949, p. 2770.

<sup>1026</sup> *Ibid.*, p. 2765.

<sup>1027</sup> *Ibid.*, p. 2768.



assistance aux postes locaux sans en prendre le contrôle<sup>1028</sup>. Le secrétaire d'État à la France d'outre-mer, Georges Gorse, appuyait cet argument<sup>1029</sup>.

Cette tension entre l'intégration des stations d'outre-mer dans un ensemble centralisé et la simple coordination se retrouvait dans les rapports produits par les membres de la commission d'étude des problèmes de radiodiffusion intéressant l'outre-mer. Le rapport du groupe de travail de janvier 1951 proposait ainsi simplement de « rendre permanent un ou plusieurs groupes de travail destinés à assurer une liaison active » entre les ministères de l'Information et de la France d'outre-mer. Il appartiendrait « à l'une ou à l'autre administration, considérant les avis de ces groupes comme consultatifs, d'en tenir compte dans la mesure du possible<sup>1030</sup> ». Il semble cependant que ce soit l'option plus inclusive et centralisée de Durand-Reville qui se soit imposée dans le rapport définitif de la commission. Le rapport de mars 1951 reprenait le constat « qu'aucune radiodiffusion d'outre-mer ne [pouvait] [...] vivre sans la métropole » et affirmait :

« qu'on ne [pouvait] aboutir à une organisation effective et efficace de la radiodiffusion vers et dans les Territoire d'outre-mer [...] si l'on ne [recourait] pas à un organisme du type "Office chargé de gérer et de diriger l'ensemble des organismes de radiodiffusion intéressés"<sup>1031</sup> ».

Le rapport prévoyait cependant la mise en place de commissions de coordination mais de façon temporaire, en attendant que l'office prévu soit mis en œuvre<sup>1032</sup>. Les stations sous l'autorité de cet office étaient divisées, comme on l'a vu, selon deux types : les radiodiffusions de type A1 concernant les auditeurs « d'origine ou de culture européenne » et de type A2 concernant les auditeurs « d'origine ou de culture locale<sup>1033</sup> ».

---

<sup>1028</sup> *Ibid.*, p. 2770.

<sup>1029</sup> *Ibid.*, p. 2772.

<sup>1030</sup> AN, Fonds Wladimir Proché, 19950218/6, Dossier Commission d'étude de la radiodiffusion de la France d'outre-mer, *Rapport sur l'équipement et l'exploitation de la radiodiffusion outre-mer, Groupe de travail technique*, Commission d'étude des problèmes de radiodiffusion intéressant l'outre-mer, 25 janvier 1951, p. 46.

<sup>1031</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise SORAFOM-RFOM, *Structure administrative*, Ministère de la France d'outre-mer, service de radiodiffusion, 1955 (?), p. 23.

<sup>1032</sup> *Ibid.*, p. 26-27.

<sup>1033</sup> *Ibid.*, p. 24.

## B. Le réseau de radiodiffusion de la France d'outre-mer

Cet objectif a été repris par Pierre Schaeffer et son équipe. Ces derniers ont précisé l'organisation de cette radiodiffusion d'outre-mer en mettant au centre de leur réflexion la notion de « réseau », qui était déjà utilisée dans le rapport de la commission d'étude<sup>1034</sup>.

Cette volonté de construire un réseau est très intéressante, justement parce qu'aujourd'hui des chercheurs et des chercheuses mettent en valeur l'importance des réseaux impériaux dans l'existence des empires, au travers de l'étude de circulations de colons, de militants politiques, de travailleurs ou d'administrateurs coloniaux<sup>1035</sup>. Comme je l'ai écrit en début de chapitre, Hélène Blais, Florence Deprest et Pierre Singaravélou expliquent que les empires coloniaux du 20<sup>e</sup> siècle existaient surtout comme espace au travers des réseaux qui les traversaient. En effet, le sous-encadrement administratif chronique de territoires immenses et de populations dispersées<sup>1036</sup>, les discontinuités, la distance avec la métropole avaient rendu les réseaux de communication, interpersonnels, administratifs et culturels très importants pour la cohésion des empires<sup>1037</sup>. Or, la radio était justement envisagée par Pierre Schaeffer pour sa capacité à se jouer des distances, de la dispersion des populations :

« Le fait est que les ondes, peu embarrassées par les distances et les déserts, peuvent être captées dans les points les plus reculés des territoires pour peu qu'on y dispose d'un poste récepteur. En admettant qu'un planteur de N'Zérékoré, qu'un nomade d'Arouane, déballe de ses bagages un récepteur à pile, cet auditeur est susceptible de prendre Paris, Londres, Moscou, Le Caire ou le poste américain de Tanger<sup>1038</sup> ».

Elle pouvait être aussi un instrument pour répondre aux problèmes de la sous-administration chronique des colonies et de la rareté des moyens de transport. Ainsi, en 1956, Pierre Schaeffer expliquait que les radios d'outre-mer allaient diffuser des émissions de radio-service, spécifiquement destinées aux médecins, instituteurs et responsables de centres culturels car il

---

<sup>1034</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>1035</sup> H. Blais, F. Deprest et P. Singaravélou, *Territoires impériaux Une histoire spatiale du fait colonial*, *op. cit.*, p. 11.

<sup>1036</sup> P. Singaravélou, *Les empires coloniaux XIXe-XXe siècle*, *op. cit.*, p. 12.

<sup>1037</sup> H. Blais, F. Deprest et P. Singaravélou, *Territoires impériaux Une histoire spatiale du fait colonial*, *op. cit.*, p. 12.

<sup>1038</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise SORFOM-RFOM, *Vers un réseau de la France d'outre-mer*, Ministère de la France d'outre-mer, 1955 (?), p. 8.

arrivait que « ces auditeurs soient complètement isolés, alors que l'exercice de leur profession [nécessitait] un contact permanent avec l'information médicale, scolaire, professionnelle<sup>1039</sup> ».

Mais, comme on l'a vu, la radio était aussi considérée comme un moyen pour lier plus étroitement des colonies diverses entre elles et la métropole<sup>1040</sup>. Le choix de construire un réseau de radiodiffusion plutôt qu'un ensemble de stations locales indépendantes reflétait ainsi la volonté du gouvernement français de gérer son empire comme une unité<sup>1041</sup>.

C'est en 1953, durant la première année de Pierre Schaeffer à la tête d'un service officieux de radiodiffusion de la France d'outre-mer, que se multiplièrent les références au « réseau territorial de radiodiffusion de la France d'outre-mer<sup>1042</sup> ». Dès août 1953 était proposé aux Hauts-Commissaires, par le ministre de la France d'outre-mer, un projet de décret qui créerait ce réseau de radiodiffusion et un service de radiodiffusion de la France d'outre-mer sans toutefois retirer aux territoires la gestion du personnel et des budgets de fonctionnement<sup>1043</sup>. Cette circulaire établissait une hiérarchie entre deux groupes de postes : les stations régionales et les stations locales mais sans que les missions de chacune soient clairement évoquées<sup>1044</sup>. En effet, il ne semble pas que la spécialisation des stations régionales et locales dans un programme « en langue française, s'adressant à un auditoire plus évolué » ou « un ensemble de programmes en langue française et vernaculaire, adapté au développement économique et social des populations<sup>1045</sup> » ait été clairement établie avant la fin de 1953.

En 1954, le décret du 14 septembre créait officiellement, dans son article 1<sup>er</sup> le « réseau de radiodiffusion de la France d'outre-mer » qui rassemblait « l'ensemble des stations fédérales et territoriales<sup>1046</sup> » sous l'autorité du ministère de la France d'outre-mer. Mais ce texte n'établissait une hiérarchie et une spécialisation des stations que dans ses annexes : « on

---

<sup>1039</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise Coupures de presse-décrets 1954-1958, W. Séror, « Une interview de Pierre Schaeffer, chef de service de la RFOM », *Documents d'actualité*, Paris, septembre 1956, p. 17

<sup>1040</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise SORFOM-RFOM, *Structure administrative*, Ministère de la France d'outre-mer, service de radiodiffusion, 1955 (?), p. 21.

<sup>1041</sup> F. Cooper, *L'Afrique depuis 1940*, *op. cit.*, p. 86.

<sup>1042</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 186, Dossier 1793, JACQUINOT, Circulaire, M. le ministre de la France d'outre-mer à Messieurs les Hauts Commissaires, commissaires de la République, administrateurs supérieurs et chefs de territoires de la France d'Outre-mer, XT/MR, n°366 RFOM, 29 août 1953, p. 3.

<sup>1043</sup> *Ibid.*

<sup>1044</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>1045</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 186, Dossier 1793, *Circulaire du ministre de la France d'outre-mer*, M. Adenot, pour le ministre, par délégation à Messieurs les Hauts Commissaires, commissaires de la République, administrateurs supérieurs et chefs de territoires de la France d'outre-mer, RFOM 548, 22 décembre 1953, p. 2.

<sup>1046</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise SORAFOM-RFOM, *Structure administrative*, Ministère de la France d'outre-mer, service de radiodiffusion, 1955 (?), p. 1.

distinguera les stations principales, régionales ou locales, selon qu'elles fonctionnent à l'échelon d'une zone », c'est-à-dire d'une fédération<sup>1047</sup>, « d'une région ou d'un réseau local<sup>1048</sup> », sans doute car le décret en lui-même laissait une emprise importante des hauts-commissaires et chefs de territoires sur les stations (les Hauts-commissaires gardaient le contrôle sur le chef de service de radiodiffusion, l'information et de manière générale sur « l'orientation générale des programmes<sup>1049</sup> »). Ainsi, la circulaire d'application estimait que le nouveau service de radiodiffusion de la France d'outre-mer avait une mission d'orientation pour le contenu des émissions et devait pour cela promouvoir « une certaine spécialisation des programmes [...] en différenciant les diverses stations ». Mais la circulaire ajoutait également que :

« c'est dans un sens très général qu'il est fait allusion, à l'article 4, à une "orientation des programmes" qui ne fait en rien double emploi avec celle dont sont responsables les échelons locaux, professionnels ou gouvernementaux, quant au contenu quotidien des émissions et à leur orientation en fonction de l'auditoire<sup>1050</sup> ».

Cependant, les documents émanant directement du nouveau service de la radiodiffusion de la France d'outre-mer (RFOM) étaient nettement plus précis sur la façon dont devait être structuré le réseau de radiodiffusion de la France d'outre-mer. Une brochure à diffusion restreinte, introduite par Pierre Schaeffer et sans doute datée de 1955, établissait un schéma clair. Le réseau devait être constitué de trois types de stations classées selon un ordre hiérarchique, chacune étant spécialisée en fonction d'un type d'auditoire à atteindre : l'objectif sur le long terme était leur « spécialisation [...] et leur hiérarchisation<sup>1051</sup> » sous la direction de « l'échelon central de la RFOM ».

### *1. Segmentation de l'auditoire*

Un constat s'imposait, la première catégorisation des auditoires (retenue par la commission d'étude : auditoire A1 de culture ou d'origine européenne, auditoire A2 de culture ou d'origine autochtone) était affinée. L'auditoire était maintenant réparti en trois catégories : « un public de culture française, de quelque origine qu'il soit [...] déjà acquis à l'écoute des programmes

---

<sup>1047</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>1048</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>1049</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>1050</sup> *Ibid.*

<sup>1051</sup> P. Schaeffer, *Principes d'exploitation et étapes de fonctionnement du réseau*, op. cit., p. 5.

radiophoniques ». Ce public, « exigeant », réclamait un « programme de culture et de loisirs bien équilibré » comprenant des informations complètes, des émissions artistiques, des programmes de variété. Il y avait ensuite un deuxième public, qui comprenait « le français mais [l'utilisait] peu ». Il s'agissait d'un auditoire urbain ou rural, déjà familiarisé à la radio et qui connaissait le français « par les instituteurs et les fonctionnaires ». La radio pourrait être d'une grande utilité à ce public<sup>1052</sup>. Enfin, le dernier public « de beaucoup le plus défavorisé et le plus important numériquement », analphabète et « seulement accessible par le canal d'une langue vernaculaire et d'une seule<sup>1053</sup> ». Il est intéressant de constater que les auteurs de la brochure ne pensaient pas uniquement aux populations rurales mais aussi à « la presque totalité des femmes » et aux « minorités ethniques qui, au hasard des “quartiers” urbains, ont reconstitué des communautés traditionnelles<sup>1054</sup> ».

Cette sociologie des populations africaines reflétait les nouvelles façons de percevoir de l'autorité coloniale. L'administration coloniale française était en partie sortie d'une vision binaire opposant les « évolués » (les Africains éduqués à l'Occidentale) et les paysans<sup>1055</sup> et cherchait à mieux comprendre les sociétés colonisées en soutenant les recherches scientifiques, ce qui s'est traduit en 1936 par la fondation de l'Institut français d'Afrique noire à Dakar<sup>1056</sup>. Dans les années 1940 et 1950, dans un contexte de transformations sociales importantes, des chercheurs ont renouvelé l'analyse des sociétés colonisées. Ainsi, dans l'empire français, le sociologue Georges Balandier a montré que la « situation coloniale » opposant les colonisateurs et les colonisés était structurante. Cependant, il soulignait également l'hétérogénéité interne de chacun de ces groupes. Les colonisés étaient divisés en fonction de critères « ethniques », religieux, générationnels ou sociaux et certaines divisions avaient été accentuées par la colonisation<sup>1057</sup>. La radio s'inscrivait donc dans cette volonté de comprendre la société coloniale pour s'adresser efficacement à chacun de ses segments.

Ainsi, à chacun des trois types d'auditoire définis devaient correspondre « trois catégories de stations, chargée chacune de mission de programmes bien déterminées<sup>1058</sup> » elles même connectées. Les stations zonales devaient viser le premier public, de « culture française », et assurer l'interconnexion entre les stations du réseau. C'était ces stations qui devaient recevoir

---

<sup>1052</sup> *Ibid.* p. 4.

<sup>1053</sup> *Ibid.*

<sup>1054</sup> *Ibid.*

<sup>1055</sup> F. Cooper, *L'Afrique depuis 1940*, *op. cit.*, p. 83.

<sup>1056</sup> Isabelle Surun (dir.), *La France et l'Afrique 1830-1962*, Neuilly, Atlande, 2020, p.169.

<sup>1057</sup> I. Surun (dir.), *Les sociétés coloniales à l'âge des Empires, 1850-1960*, *op. cit.*, p. 48.

<sup>1058</sup> P. Schaeffer, *Principes d'exploitation et étapes de fonctionnement du réseau*, *op. cit.*, p. 6.

le plus de moyens en matériel et en personnel afin « de fournir des programmes d'une qualité comparable à ceux des chaînes métropolitaines ou étrangères<sup>1059</sup> ». Leur mission principale était d'élaborer un journal parlé « judicieusement construit à partir d'éléments reçus de la métropole, des dépêches d'agences et des sources propres aux territoires ». Ces stations devaient s'appuyer sur une discothèque « régulièrement approvisionnée » pour diffuser des variétés, des émissions lyriques et symphoniques venues de métropole, elles devaient également « recourir au maximum aux possibilités des territoires (contribution d'artistes et de troupes de théâtre fixes ou de passage), mais, dans bien des cas, les susciter et les encourager<sup>1060</sup> ».

Les stations régionales devaient viser le deuxième public, touché par une « évolution sociale accélérée » et désireux d'utiliser au maximum les techniques et les idées nouvelles. Le plan prévoyait que, dans le cas où la station zonale serait bien entendue, ces stations recherchent essentiellement « le contact de ses auditeurs régionaux autochtones ». Le journal parlé devait être un relai direct de celui du poste zonal mais complété par des informations locales, l'ensemble des programmes devra « être beaucoup plus lent » que celui du poste zonal ; « le ou les dialectes les plus efficaces y seront employés parallèlement au français<sup>1061</sup> ».

Enfin, les stations locales devaient diffuser « des programmes destinés aux groupes ethniques composant le troisième public<sup>1062</sup> ». L'objectif était de diffuser cinq heures de programmes par jour comprenant entre une heure et demie et deux heures et demi de programmes éducatifs « suivant le nombre de langues vernaculaires indispensables », une heure de courtes émissions en français pour faciliter l'apprentissage de la langue, une heure à une heure et demie de relais de la station zonale ou régionale. Ces stations devaient recourir « plus encore que le poste régional » à « une discothèque folklorique et à des chroniques d'intérêt local ». Les bulletins d'information repris des stations zonales et régionales, devaient être adaptés (et non strictement traduits) dans les langues locales utilisées et complétées avec des informations d'intérêt purement local<sup>1063</sup>. Cette hiérarchie entre les trois niveaux de stations se retrouvait déjà dans la puissance des émetteurs puisqu'en 1955, le seul poste zonal, Dakar possédait 27 kW, Abidjan régional 6 kW, et Lomé local 0,4 kW<sup>1064</sup>.

---

<sup>1059</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>1060</sup> *Ibid.*, p. 6-7.

<sup>1061</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>1062</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>1063</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>1064</sup> *Ibid.*, p. 31.

## 2. À la tête du réseau de radiodiffusion de la France d'outre-mer : l'échelon central

Il était donc hors de question de mettre sur pied des stations généralistes (sauf dans les cas où le poste zonal ne pouvait être entendu), les documents de la RFOM insistaient au contraire sur la complémentarité des différents éléments du réseau mise en œuvre par « l'échelon central » situé à Paris dont la mission principale était de « définir les principes de l'interconnexion des stations du réseau, contrepartie de leur diversification<sup>1065</sup> ». L'échelon central devait aussi servir de bureau d'étude préparant des méthodes générales d'exploitation, de centre de formation du nouveau personnel radiophonique avec le Studio-École, mais surtout, dans le nouveau réseau, il devenait le soutien essentiel aux stations puisque :

« Chaque station, avec de modestes moyens, [devait] se consacrer à un effort original de production adapté à son auditoire, il [convenait] qu'elle reçoive par relais hertziens, programmes multicoopiés, émissions sur disques, etc., les éléments complémentaires susceptibles de soulager au maximum son exploitation et sa gestion<sup>1066</sup> ».

Le rôle de l'échelon central devait également être renforcé dans le domaine de l'information : celui-ci devait se transformer en une forme d'agence de presse en collectant les informations venues des différents territoires : le service des programmes de l'échelon central devait prendre en charge ce « secteur essentiel [...] qui ne [pouvait] être assuré que de Paris : l'évocation vivante de l'actualité des territoires. La structure du réseau français de communication [était] ainsi faite que toutes les informations en provenance de l'Union française convergent vers Paris<sup>1067</sup> ».

Ainsi, le nouveau réseau de radiodiffusion insistait particulièrement sur la complémentarité entre les stations mais également entre les stations et l'échelon central : « les stations régionales ou locales évitent de refaire les programmes qui leur parviennent des postes de zone, ou de la métropole ». De cette manière, « chaque échelon peut se consacrer utilement au domaine qui lui incombe<sup>1068</sup> ». De même, la mise en réseau, et le rôle directeur de l'échelon central devait favoriser « une division des tâches » permettant « aux stations des territoires de bénéficier aussi bien de mises en forme radiophoniques professionnelles que du concours et de la documentation

---

<sup>1065</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>1066</sup> *Ibid.*

<sup>1067</sup> *Ibid.*, p. 9-10.

<sup>1068</sup> *Ibid.*, p. 9.

d'une très large gamme de services [...] groupés à Paris<sup>1069</sup> ». Cette mise en réseau et cette centralisation étaient justifiées par Pierre Schaeffer lui-même : celles-ci devaient bénéficier à des « équipes clairsemées qui ici et là, [s'efforçaient] de répondre avec de faibles moyens, aux exigences quotidiennes d'une radio locale<sup>1070</sup> ». L'instauration d'un esprit de réseau passait aussi par la circulation du personnel. Dès 1955, il était prévu que pour faire partie du personnel « intégré » il fallait être « considéré comme apte à servir dans l'ensemble du réseau », la progression de la carrière était conditionnée « automatiquement » à des « affectations dans différents territoires et en métropole<sup>1071</sup> ».

Ce qui est frappant vu d'aujourd'hui, c'est que cinq ans seulement avant les indépendances la manière dont le réseau de radiodiffusion de la France d'outre-mer fut conçu était calquée sur la façon dont la France gérait son empire colonial africain au temps de l'Union française. Comme le montre Frederick Cooper à propos de la citoyenneté, cette stratégie affirmait « la volonté de la France de traiter son empire comme une unité ». Elle mettait l'accent sur un pouvoir centralisé, donnant à quelques représentants élus africains l'accès à l'assemblée nationale, « tandis que les institutions dans chaque territoire resteraient faibles<sup>1072</sup> ». L'empire était géré comme un ensemble depuis Paris, mais les fédérations jouaient un rôle de relais via les capitales fédérales et les Hauts-commissaires. Jusqu'à la loi-cadre, l'échelon fédéral, avec les gouverneurs généraux, devenus hauts-commissaires, étaient importants<sup>1073</sup>. Cela permet de comprendre la place des stations zonales dans le plan de Pierre Schaeffer. Si les territoires (anciennes colonies) étaient un échelon de base, ils ne constituaient pas encore des proto-États, l'échelle fédérale restait forte. Tony Chafer parle à propos de l'AOF (mais cette réflexion s'applique aussi à l'AÉF) d'un État colonial « bifurqué » à deux niveaux : d'une part le gouvernement général à Dakar et d'autre part les gouvernements territoriaux locaux, dépendants de Dakar, au niveau de chaque territoire constituant la fédération<sup>1074</sup>. Jusqu'en 1956, le gouverneur général, installé à Dakar (ou à Brazzaville en AÉF, Tananarive à Madagascar) possédait de larges pouvoirs allant des finances à la défense et au maintien de l'ordre en passant par les travaux publics, la justice, la santé, l'éducation, l'information et la communication<sup>1075</sup>. La qualification des stations des territoires en postes « régionaux » ou « locaux » et leur

---

<sup>1069</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>1070</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>1071</sup> *Ibid.*, p. 20.

<sup>1072</sup> F. Cooper, *L'Afrique depuis 1940*, *op. cit.*, p. 86.

<sup>1073</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, *op. cit.*, p. 164.

<sup>1074</sup> *Ibid.*, p. 30.

<sup>1075</sup> *Ibid.*, p. 37.



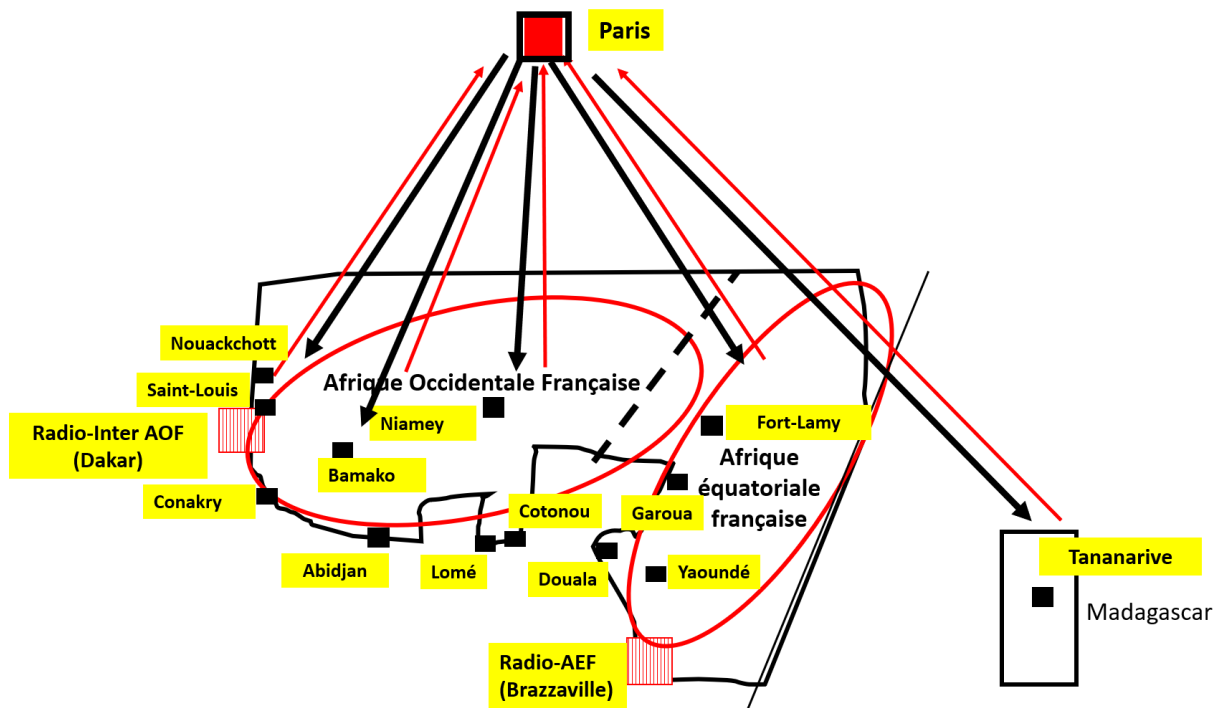
dépendance vis-à-vis du poste zonal entrain dans cette logique. Cependant, ce plan se situait aussi dans le contexte du « colonialisme développementaliste » car il ajoutait à la hiérarchie territoriale coloniale classique le renforcement du contrôle de l'État central, via le ministère de la France d'outre-mer et au travers d'un « échelon central » : le siège de la SORAFOM. Cette période se caractérisait en effet par l'accroissement de la structure administrative, destinée à mettre en œuvre les plans de développement, dans tous les empires<sup>1076</sup>.

Cependant, cette construction impériale (voir carte suivante) s'était très vite retrouvée en décalage avec les réalités africaines, en particulier après le vote de la loi-cadre (juin 1956), et plus encore avec la transformation des territoires d'outre-mer en États en 1958. Le décalage s'était d'autant plus ressenti que le plan de Pierre Schaeffer avait effectivement été appliqué.

---

<sup>1076</sup> F. Cooper, *L'Afrique depuis 1940*, op. cit., p. 17.

Schéma : la SORAFOM, une institution impériale (1957-1958)



Légende

1 Un ensemble hiérarchisé

- A la tête du réseau, l'échelon central situé rue d'Amsterdam à Paris et le Studio-Ecole
- Les stations fédérales. Dans le plan initial de Pierre Schaeffer, ces stations jouaient un rôle important en soutenant les stations régionale et locales et en complétant leurs programmes avec des émissions généralistes et d'information en français
- Ces stations devaient être dotées des émetteurs les plus puissants et d'un personnel nombreux afin de couvrir l'ensemble de la fédération. Dans les faits, seule Radio Inter-AOF s'approcha de cette mission.
- Les stations régionales ou locales en fonctionnement en 1958. Selon le plan de Schaeffer, elles devaient concentrer leurs efforts sur la production d'émissions en langues locales adaptés aux besoins des auditeurs du territoire.

2 Un réseau centralisé

- Dès le départ, les flux dominants allèrent de la métropole vers l'outre-mer. Il s'agissait d'abord de flux financiers pour équiper les stations (FIDES) mais aussi pour assurer le fonctionnement. La participation de la métropole au budget des stations passa d'1/3 à plus des 2/3 dès 1957. Il s'agissait aussi de l'envoi de programmes, de personnel formé (Studio-Ecole), de matériel spécialisé.
- Paris avait un rôle d'impulsion central dans le réseau, définissant les principes d'exploitation, la formation, le matériel, le choix des programmes. L'échelon central redistribuait les flux d'information venus des différents territoires.
- Les flux outre-mer/métropole étaient plus faibles mais ils existaient : envois de reportage et d'enregistrements (musiques traditionnelle), arrivée de stagiaires, versement de fonds par les territoire à la SORAFOM pour les frais d'exploitation...

Figure 2 Carte : la SORAFOM, une institution impériale (1957-1958)

## C. La « sorafomisation » conséquence de la mise en œuvre du réseau de radiodiffusion de la France d'outre-mer

En effet, le projet de réseau de Pierre Schaeffer et de son équipe fut mis en place avec détermination entre 1954 et 1957 (et même au-delà). Cette action fut résumée par Pierre Schaeffer sous l'expression de « sorafomisation<sup>1077</sup> ». Il s'agissait de transformer tous les aspects de la vie des stations dans le sens des objectifs suivis par la SORAFOM. En avril 1957 il déclarait ainsi :

« les opérations de sorafomisation qui s'amorcent actuellement vont se prolonger vraisemblablement pendant de longs mois et ne sauraient être abordées sans que soit esquissée une politique [...] dans les divers aspects d'urgence, d'opportunité, de crédits, de missions, etc...<sup>1078</sup> ».

La hiérarchisation des postes fut appliquée. Jusqu'en 1958-1959, les stations étaient encore parfois qualifiées de régionales<sup>1079</sup> ou de fédérales<sup>1080</sup> dans les documents officiels de la SORAFOM. Conformément à son plan, l'échelon central chercha à renforcer les stations fédérales. Pierre Schaeffer et ses envoyés insistèrent auprès des Hauts-commissaires en AOF et en AEF pour qu'ils créent des services fédéraux de radiodiffusion<sup>1081</sup> (seul celui d'AOF fut fondé en juillet 1955<sup>1082</sup>). Des moyens importants furent consacrés au développement des stations zonales, en particulier à Dakar. Cette station a reçu 18% des investissements du 2<sup>nd</sup> plan quadriennal (244 millions de francs sur un ensemble de 1,364 millions) et absorbait en 1958 plus d'un quart des dépenses de fonctionnement du réseau<sup>1083</sup>. La chaîne fédérale à elle seule

---

<sup>1077</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 190, Dossier 1828 Structuration des antennes, Chemise Radio-Mauritanie, 1957, Le directeur général de la SORAFOM à Monsieur Sol Rolland, fondé de pouvoir de la SORAFOM à Dakar, Radio-Dakar, 306/T120/1212/, Paris, le 11 avril 1957, p. 2.

<sup>1078</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 187, Dossier 1800, Chemise SORAFOM, instructions sur la sorafomisation, 1957, Instructions sur la SORAFOMISATION, Notes dictées par M. Schaeffer à la fin de la réunion du vendredi 5 avril 1957, 294/RO/, p. 1.

<sup>1079</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1958, Jacques Poullin, « Problèmes et solutions d'équipement radiophonique dans les territoires d'outre-mer », in *Industrie et travaux d'outre-mer*, n°55, juin 1958, p. 6.

<sup>1080</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1957, *Radiodiffusion de la France d'outre-mer*, Imprimerie commerciale Yvetot, 1957 (?), p. 1.

<sup>1081</sup> ADN, APDCCC, Brazzaville AEF 116PO/1/36, Dossier Cabinet, Pierre Schaeffer pour le ministre de la France d'outre-mer à Monsieur le Haut-commissaire de la République en AEF, Paris le 17 août 1955, p. 2.

<sup>1082</sup> ADN, APDCCC, Brazzaville AEF 116PO/1/36, Dossier Cabinet, Arrêté n° 5266, Gouvernement général de l'Afrique occidentale française, service de l'information et de la radiodiffusion, Dakar, le 4 juillet 1955, 4 p.

<sup>1083</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/13, *Radiodiffusion d'outre-mer*, Imprimerie Paul Dupont, 1959 (?), p. 7-8.

comptait 63 personnels. Avec la chaîne régionale, l'effectif de Radio-Dakar atteignait 103 personnes<sup>1084</sup>.

La sorafomisation impliquait un bouleversement dans les programmes des stations existantes. Les émissions culturelles ou de variété en français produites sur place devaient cesser pour être remplacées par des programmes de la RTF de meilleure qualité. Le temps ainsi dégagé devait permettre aux équipes locales de produire des programmes plus adaptés aux populations africaines. Comme on le verra dans le chapitre 4, cette doctrine fut appliquée rigoureusement ce qui n'alla pas sans causer de remous<sup>1085</sup>. Cependant la circulation des programmes via des échanges par ondes courtes ou par l'envoi d'enregistrements sous forme de bandes magnétiques, se développa de manière considérable. Un circuit permettant la diffusion de programmes enregistrés par avion fut mis en place dès 1953<sup>1086</sup>. En 1958, 100 millions de francs étaient consacrés à l'envoi de bandes magnétiques, de disques et imprimés dans les stations<sup>1087</sup>. La SORAFOM obtenait de la RTF 1000 heures de programmes à l'année pour ses stations, et produisait 200 heures de programmes elle-même (ce qui, multiplié par le nombre de station équivalait à 11 800 heures d'antenne). En 1958 elle avait expédié plus de 10 000 disques dans les stations<sup>1088</sup> alors que cinq ans plus tôt, les envois de métropole étaient très rares (au maximum, en 1953, l'échelon central avait fait circuler 520 heures de programmes vers les stations<sup>1089</sup>). Dans certaines, comme la chaîne régionale de Dakar, ces envois permirent de dégager du temps pour une réelle africanisation des programmes<sup>1090</sup>. En échange, l'échelon central devenait vraiment une agence d'information. Il recevait des différentes stations des enregistrements de plus en plus nombreux qu'il réexpédiait aux stations par duplex ou sur bande magnétique par avion<sup>1091</sup>. Comme l'atteste le fonds SORAFOM conservé à l'INA qui regorge

---

<sup>1084</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>1085</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1810 correspondance échelon central, Chemise Bernard Lucas, Lettre de Bernard Lucas à Pierre Schaeffer, Dakar, le 16 juin 1956, 3 p.

<sup>1086</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n° 31, Chemise SORAFOM-RFOM, *Vers un réseau de radiodiffusion de la France d'outre-mer*, Ministère de la France d'outre-mer, RFOM, 1955 (?), p. 11

<sup>1087</sup> *Ibid.*, p. 8

<sup>1088</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier Activité 1958-1960, G. Lavergne, *Rapport d'activité de la SORAFOM, Exercice 1958*, p. 26.

<sup>1089</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n° 31, Chemise SORAFOM-RFOM, *Vers un réseau de radiodiffusion de la France d'outre-mer*, Ministère de la France d'outre-mer, RFOM, 1955 (?), p. 11.

<sup>1090</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1810 Correspondance échelon central, Chemise Sol-Rolland, Lettre de Sol-Rolland à Pierre Schaeffer, Dakar le 20 février 1957, p. 1.

<sup>1091</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/12, Dossier activité 1960, *Compte rendu d'activité de la SORAFOM au cours de l'année 1960*, s.d., p. 15-16.

d'interviews, d'enregistrements de discours et de meetings, cette collecte avait réellement commencé à partir de 1956<sup>1092</sup>.

La sorafomisation s'étendait également au matériel. La commission de 1951, consciente à la fois des énormes besoins en équipement radiophonique et des ressources financières limitées des territoires d'outre-mer encourageait la recherche de solutions techniques adaptées<sup>1093</sup>. Les ingénieurs RFOM/SORAFOM élaborèrent une « station type » pour les territoires d'outre-mer. Il s'agissait d'un petit centre d'émission doté d'un émetteur onde moyenne de 1 kW pour couvrir la capitale et ses environs et d'un émetteur 4 kW ondes courtes ou ondes tropicales destinés à couvrir l'ensemble du territoire<sup>1094</sup>. Cette solution fut effectivement appliquée puisqu'en 1958 6 stations sur 20 étaient de ce type<sup>1095</sup> et dans les autres l'utilisation des ondes courtes et tropicales était aussi la règle<sup>1096</sup>. La conception d'un matériel spécifique s'étendait à l'équipement des studios. L'ingénieur Jacques Poullin, collaborateur de Pierre Schaeffer au Club d'Essai<sup>1097</sup>, contribua à créer des consolettes (tables de mixage), des magnétophones et des matériels adaptés aux conditions d'exploitation d'outre-mer ainsi qu'aux finances réduites du réseau. En outre, une partie de ce matériel était adaptée à l'évolution rapide des stations. Les consoles à éléments fractionnables de la SAF (Société artistique française) pouvaient être complétées au fur et à mesure qu'une station montait en puissance<sup>1098</sup>. Schaeffer se félicitait d'ailleurs du travail de Poullin et de ses ingénieurs qui avaient été à l'origine « d'un matériel [...] cinq fois moins cher que le matériel de l'ORTF<sup>1099</sup> ».

---

<sup>1092</sup> Inathèque, Fonds SORAFOM avec, par exemple « Copies d'archives : éléments Sénégal 4, 1956, 28'00'', ID notice PHL14004144 ; Copies d'archives éléments Togo 1, collection radio mémoire, 21'26'', 1956, PHL14004004 ; Archives de Côte d'Ivoire 1956, 41'05'', PHD9900649...

<sup>1093</sup> AN, Fonds Wladimir Porché, 19950218/6, Dossier Commission d'étude de la radiodiffusion d'outre-mer, *Rapport sur l'équipement et l'exploitation de la radiodiffusion outre-mer, Groupe de travail technique*, Commission d'étude des problèmes de radiodiffusion intéressant l'outre-mer, 25 janvier 1951, p. 10.

<sup>1094</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/6, Dossier 1, Chemise 1958, Jacques Poullin, « Problèmes et solutions d'équipement radiophonique dans les TOM », in *Industrie et travaux d'Outre-mer*, n°55, juin 1958, p. 3.

<sup>1095</sup> *Ibid.*, p. 4.

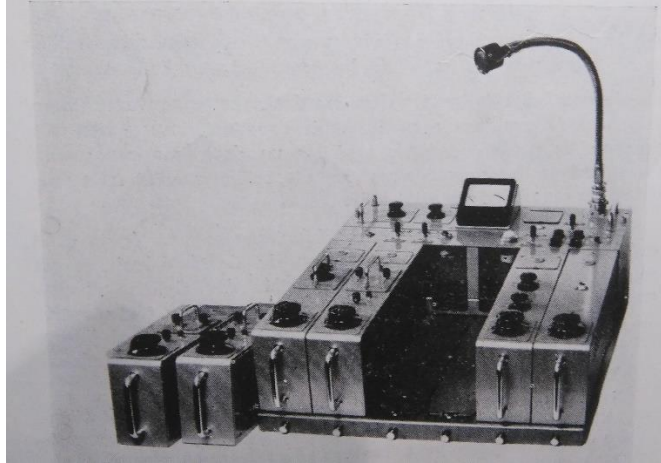
<sup>1096</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/13, *Radiodiffusion d'outre-mer*, brochure SORAFOM, 1959, p. 14-15.

<sup>1097</sup> M. Kaltenecker et K. Le Bail, *Pierre Schaeffer : les constructions impatientes*, op. cit., p. 146-149.

<sup>1098</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, Carton 19780282/6, Dossier 1, Chemise 1958, Jacques Poullin, « Problèmes et solutions d'équipement radiophonique dans les TOM », in *Industrie et travaux d'Outre-mer*, n°55, juin 1958, p. 7-10.

<sup>1099</sup> Marc Pierret, *Entretiens avec Pierre Schaeffer*, Paris, Belfond, 1969, p. 141.

Fig. 6. — Consolette de prise de son à éléments enfichables adaptée aux besoins d'une station à son étape de démarrage. (Étude technique SORAFOM - Réalisation de la Société artistique française).



**Figure 3** Table de mixage SAF prévue pour une station à l'étape de démarrage.

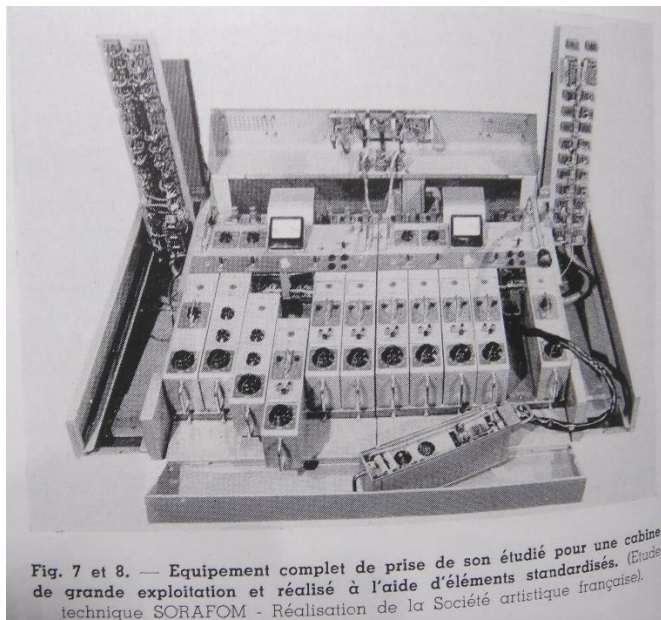


Fig. 7 et 8. — Equipement complet de prise de son étudié pour une cabine de grande exploitation et réalisé à l'aide d'éléments standardisés. (Étude technique SORAFOM - Réalisation de la Société artistique française).

**Figure 4** Table de mixage SAF 12 voies.

*Matériel emblématique de la sorafomisation des stations, les consoles SAF, bien que moins coûteuses que le matériel métropolitain, étaient de grande qualité. Réalisées avec un seul type de lampe pour faciliter la maintenance et la gestion des stocks, ces consoles étaient adaptées à la montée en puissance des stations puisqu'il était possible de passer de 6 éléments à 12 à mesure que la station se développait.*

**Source** figures 3 et 4 : AN, 20060371/6, Jacques Poullin, *Problèmes et solutions d'équipement radiophonique dans les territoires d'outre-mer*, in *Industrie et travaux d'outre-mer*, n°55, juin 1958, p. 8.

Enfin, la sorafomisation passait par la prise en main progressive de l'ensemble du personnel de radio du réseau. Le personnel des stations existantes devait être reclassé au sein de la SORAFOM<sup>1100</sup>. Or, ce reclassement n'était pas un simple transfert vers un nouvel employeur, il nécessitait l'adhésion aux objectifs de la société. En juillet 1956, Schaeffer insistait auprès du directeur de Radio-Dakar pour « qu'aucune promotion officielle ne soit accordée aux agents relevant de vous qui ne serait pas soumis auparavant à un stage » au Studio-École, ce qui devait permettre « l'amélioration de leur service<sup>1101</sup> ». Comme on le verra dans le chapitre 8, le Studio-École jouait un rôle central dans la sorafomisation. En effet, Schaeffer comptait sur « l'arrivée massive de stagiaires » pour transformer les stations existantes comme Radio-Dakar et ses programmes de l'intérieur<sup>1102</sup>. Face aux discriminations raciales et aux très grandes inégalités de salaires entre les travailleurs des stations, Schaeffer comptait sur les premiers stagiaires du Studio, sur la qualité de leur formation et le niveau de leur rémunération, pour qu'ils donnent envie aux anciens personnels d'entrer dans le corps de la SORAFOM<sup>1103</sup>.

La mise en application de la loi-cadre avait fortement accéléré la sorafomisation puisque la SORAFOM devait maintenant assurer seule l'équipement technique, l'exploitation et le fonctionnement du réseau ainsi que le recrutement et la formation du personnel<sup>1104</sup>. Schaeffer présentait le regroupement des stations dans le réseau de radiodiffusion de la France d'outre-mer et la sorafomisation comme un moyen de libérer la radio d'outre-mer « des influences trop marquées, d'où qu'elles viennent, de façon à ce qu'elle garde une certaine liberté d'expression et que par ailleurs, on ne lui impose plus à coup de "piston" du personnel sans valeur<sup>1105</sup> ».

## VI. Le réseau de la SORAFOM au début de l'année 1958

L'action de Pierre Schaeffer à la tête du service de radiodiffusion de la France d'outre-mer et de la SORAFOM, même si elle n'était pas épargnée par les critiques, est impressionnante. À la veille de l'effondrement de la IV<sup>e</sup> République et de la transformation des territoires d'outre-mer en États quasi-souverains, la radio a connu des progrès décisifs partout. Au début des années

---

<sup>1100</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1808, Lettre de M. Olivier à Pierre Schaeffer, Bamako, le 2 septembre 1957, p. 2.

<sup>1101</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1808, Note pour Monsieur Arnaud, C1238/T10/999, 4 juillet 1956, p. 2.

<sup>1102</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1808, Lettre de Monsieur Pierre Schaeffer à Monsieur Arnaud, directeur de Radio-Dakar, C1189/TIL/963, 27 juin 1956, p. 1.

<sup>1103</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>1104</sup> ANOM, FM, Contr//638, G. Lavergne, *Rapport d'activité de la SORAFOM, Exercice 1957*, Ministère de la France d'outre-mer, Direction du contrôle, 1<sup>er</sup> juin 1958, p. 2.

<sup>1105</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 187, Dossier 1804, Pierre Schaeffer, Réunion du 13 septembre 1956, C1641/TO/1445, p. 1-2.

1960, un journaliste soulignait qu'en « Afrique noire de mouvance française et à Madagascar, tout le mérite des réalisations accomplies » revenait « à la radiodiffusion d'outre-mer (ex RFOM) sous l'impulsion de M. Schaeffer puis à son héritière, la SORAFOM<sup>1106</sup> ».

Ces progrès se sont d'abord manifestés par l'ouverture de stations de radiodiffusion. En 1953, seules six stations fonctionnaient en Afrique française et à Madagascar (Dakar, Conakry, Abidjan, Douala<sup>1107</sup>, Tananarive, Radio-AÉF) auxquelles s'ajoutaient les autres stations d'outre-mer : Saint-Pierre et Miquelon, Papeete et Nouméa<sup>1108</sup>. Une des premières réalisations de Pierre Schaeffer cette année-là fut la fondation de Radio-Cotonou et de Radio-Lomé dotées respectivement d'un émetteur de 1 kW et de 0,5 kW<sup>1109</sup>. Les deux stations commencèrent à émettre du même bâtiment à Cotonou<sup>1110</sup>. En 1954, dans le cadre du premier plan quadriennal de radiodiffusion, l'ouverture de la station de Yaoundé et la réouverture de celle de Douala, furent rendues possibles<sup>1111</sup> (même s'il semble que Yaoundé n'ait réellement commencé à émettre qu'à l'été 1955<sup>1112</sup>). Radio-Djibouti et la deuxième chaîne de Radio-Dakar démarraient leurs émissions en décembre 1955<sup>1113</sup> et c'est entre novembre de cette année et février 1956 qu'a démarré la station de Fort-Lamy au Tchad<sup>1114</sup>. En mai 1956 débutait les émissions de Radio-Saint-Louis installée à côté des locaux des services de l'Information du Sénégal<sup>1115</sup> (mais il semble en fait que la station fonctionnait comme relais de Radio-Dakar dès 1954<sup>1116</sup>). À la fin de l'été 1957 deux nouvelles antennes furent inaugurées par Pierre Schaeffer<sup>1117</sup> Radio-

---

<sup>1106</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1961-1962, 1 Sorafom 1961, Textes organiques, Philippe Schenyder, « Radio francophone et guerre des ondes en Afrique », *Revue militaire d'information*, novembre 1961, n°332, p. 32.

<sup>1107</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise SORAFOM-RFOM, *Vers un réseau de radiodiffusion de la France d'outre-mer*, Ministère de la France d'outre-mer, RFOM, 1955 (?), p. 12.

<sup>1108</sup> P. Schaeffer, *Principes d'exploitation et étapes de fonctionnement du réseau*, op. cit., p. 31.

<sup>1109</sup> *Ibid.*, p. 11

<sup>1110</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 189, Dossier 1821 correspondance Radio-Cotonou, Lettre de Pierre Schaeffer (?) à M. Biasani, RD 53, Personnelle, 18 février 1955, p. 5.

<sup>1111</sup> ANOM, FM, Contr//635, Dossier SORAFOM-Correspondance avec Commissaire du gouvernement, Pierre Schaeffer, Note sur la présentation d'une nouvelle demande de crédits pour l'équipement radiophonique des territoires d'outre-mer, 26 novembre 1956, p. 1.

<sup>1112</sup> P. Schaeffer, *Principes d'exploitation et étapes de fonctionnement du réseau*, op. cit., p. 29 et 31.

<sup>1113</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/13, *Radiodiffusion d'outre-mer*, Imprimerie Paul Dupont, 1959 (?), p. 13.

<sup>1114</sup> ADN, APDCCC, Brazzaville AÉF 116PO/1/36, Dossier cabinet, Le Ministre de la France d'outre-mer à Monsieur le Haut-commissaire de la République en AEF, 14/X/002, Paris le 3 janvier 1956, p. 1 et Lettre de Maurice Olivier à M. Rialland, Ministère de la France d'outre-mer, 0282/SW/, Paris le 11 février 1956, p. 3.

<sup>1115</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1957, *Radiodiffusion de la France d'outre-mer*, Imprimerie commerciale, Yvetot, 1957 (?), p. 2.

<sup>1116</sup> ADN, APDCCC, Dakar AOF PO/1/195, Dossier Radiodiffusion SORAFOM, Chemise Radio Saint-Louis, Congrès fédéral de l'information et de la radiodiffusion d'AOF, résolution générale, 28,19 et 30 juin 1957, p. 10.

<sup>1117</sup> Inathèque, PHD86020376, le 06/09/1957, « inauguration de radio Soudan par Schaeffer et Modibo Keita », 16°08''.



Mauritanie et Radio-Soudan<sup>1118</sup>. Radio-Mauritanie commença ses émissions dans les locaux de Radio-Saint-Louis au Sénégal en attendant son installation à Nouakchott au cours de 1959<sup>1119</sup>. Après quelques émissions expérimentales en 1956<sup>1120</sup>, Radio-Garoua dans le nord du Cameroun fut équipée au cours du deuxième semestre de 1957<sup>1121</sup> et commença ses émissions régulières en janvier 1958<sup>1122</sup>. Le 6 octobre 1958 fut inaugurée Radio-Niger qui reçut d'emblée une petite maison de la radio et commença des émissions destinées aux populations djerma et haoussa<sup>1123</sup>. Au début de l'année 1959 était annoncé le démarrage des stations de Radio-Oubangui, Radio-Haute-Volta et Radio-Gabon<sup>1124</sup>. Entre 1953 et l'automne 1958, onze stations furent ainsi fondées par la RFOM-SORAFOM en Afrique ce qui portait le nombre de stations africaines et Malgache de la SORAFOM à 17 (20 si l'on comptait Papeete, Nouméa, Saint Pierre et Miquelon)<sup>1125</sup>. Ainsi le service de radiodiffusion de la France d'outre-mer avait plus que doublé le nombre de stations de son réseau.

Parallèlement, un effort continu de renforcement des stations existantes était mené. Cet effort passait par l'installation de nouveaux émetteurs afin d'assurer une meilleure couverture des territoires. En 1958, par exemple, Radio-Inter AOF (ex-Radio-Dakar) fut dotée d'un deuxième émetteur de 25 kW ondes courtes<sup>1126</sup> et l'installation d'un émetteur de même puissance était en cours à Abidjan<sup>1127</sup>. Schaeffer cherchait aussi à faire fonctionner les nouvelles stations dans de bonnes conditions, de nombreux crédits étaient destinés à l'amélioration des centres basse fréquence (c'est-à-dire des studios) et à la construction de maisons de la radio dont les services de la RFOM avaient mis au point un plan type<sup>1128</sup>.

---

<sup>1118</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1957, *Radiodiffusion de la France d'outre-mer*, Imprimerie commerciale, Yvetot, 1957 (?), p. 1.

<sup>1119</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/13, *Radiodiffusion d'outre-mer*, Imprimerie Paul Dupont, 1959 (?), p. 9.

<sup>1120</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1957, *Radiodiffusion de la France d'outre-mer*, Imprimerie commerciale, Yvetot, 1957 (?), p. 3.

<sup>1121</sup> G. Breton, « La radio en Afrique francophone au début des années 1960 », art cit., p. 34.

<sup>1122</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/13, *Radiodiffusion d'outre-mer*, Imprimerie Paul Dupont, 1959 (?), p. 11.

<sup>1123</sup> *Ibid.*, p. 9.

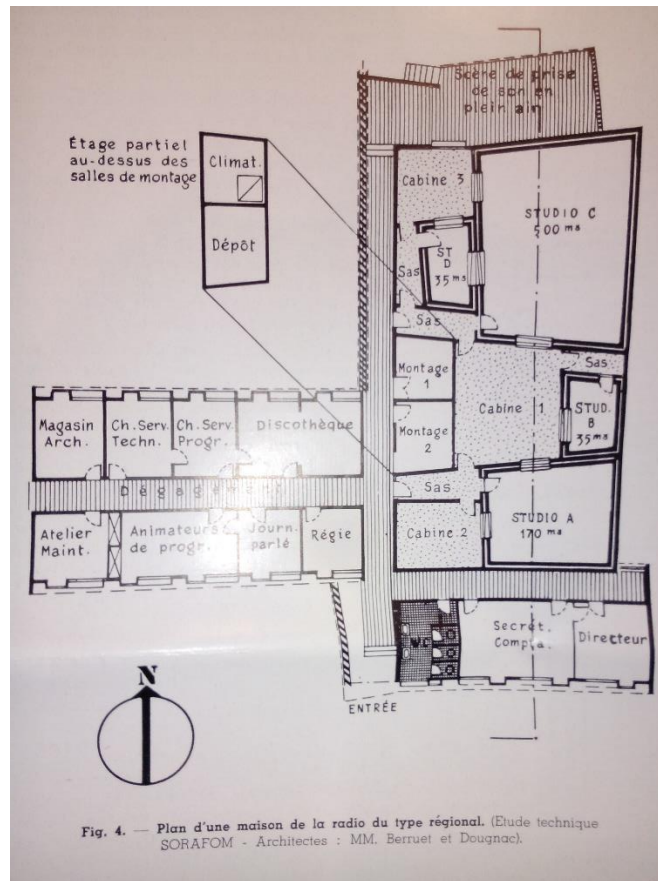
<sup>1124</sup> *Ibid.*, p. 10 et 12.

<sup>1125</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>1126</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>1127</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>1128</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1958, Jacques Poullin, « Problèmes et solutions d'équipement radiophonique dans les territoires d'outre-mer », in *Industrie et travaux d'outre-mer*, n° 55, juin 1958, p. 6-7.



**Figure 5** Le plan type d'une maison de la radio « régionale ».

*Ce plan est emblématique de la mise en œuvre du réseau impérial de la SORAFOM. Ce modèle fut construit à Niamey, Fort-Lamy et Nouakchott.*

**Source :** AN, 20060371/6, Jacques Poullin, *Problèmes et solutions d'équipement radiophonique dans les territoires d'outre-mer*, in *Industrie et travaux d'outre-mer*, n°55, juin 1958, p. 6.

Dès 1954-1955, la RFOM a lancé la construction de petites maisons de la radio à Lomé<sup>1129</sup> et Cotonou<sup>1130</sup>. Par la suite, Radio-Niger<sup>1131</sup> et Radio-Garoua<sup>1132</sup> furent dotées également d'une maison de la Radio et en 1958 était livrée la nouvelle maison de Fort-Lamy<sup>1133</sup>, construite comme les deux précédentes sur le modèle des maisons de la radio de « type régional » de la SORAFOM.

Le caractère urgent de l'ouverture des stations ainsi que les faibles ressources financières disponibles ont eu, comme on l'a vu, des répercussions sur la conception du matériel de la

<sup>1129</sup> P. Schaeffer, *Principes d'exploitation et étapes de fonctionnement du réseau*, op. cit., p. 29.

<sup>1130</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1821 Correspondance officielle Radio Cotonou, Lettre de Pierre Schaeffer (?) à M. Biasani, RD 53, personnelle, 18 février 1955, p. 1.

<sup>1131</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/13, *Radiodiffusion d'outre-mer*, Imprimerie Paul Dupont, 1959 (?), p. 9.

<sup>1132</sup> APGB, Guy Breton, *De la SORAFOM à l'OCORA, 1956-1968*, album photo, 1969 (?), p. 2.

<sup>1133</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/13, *Radiodiffusion d'outre-mer*, Imprimerie Paul Dupont, 1959 (?), p. 10.

SORAFOM<sup>1134</sup> mais elles en avaient aussi sur le surmenage du personnel des stations. La correspondance de Schaeffer revenait régulièrement sur les risques d'épuisement des personnels de radio consécutifs à cette volonté de développer le réseau au plus vite<sup>1135</sup>. Après sa tournée africaine de septembre 1957, Schaeffer s'alarmait de l'état des agents qu'il avait rencontré et constatait que l'ouverture depuis deux ans de stations nouvelles « sans crédits suffisants » conduisait « à des impasses et notamment à l'exténuement du personnel qui pourrait comporter prochainement une proportion élevée de rapatriés sanitaires<sup>1136</sup> ».

Cependant, à la fin de l'année 1958, la SORAFOM pouvait s'enorgueillir d'un bilan honorable. La puissance des antennes des radiodiffusions d'outre-mer avait plus que doublé passant de 66,2 à 245 kW<sup>1137</sup>. La durée des émissions avait presque doublé passant de 28 611 heures à 50 100. Enfin, le budget de fonctionnement avait plus que décuplé passant de 123 millions de francs en 1955 à 1 milliard 286 millions en 1958<sup>1138</sup>. Seuls trois territoires n'étaient pas encore dotés de stations (mais les études et la phase expérimentale des stations étaient en cours)<sup>1139</sup>.

## Conclusion

Après une période de gestation et de débat sur la forme que devait prendre une radiodiffusion pour l'outre-mer (1949-1951), la silhouette de cette institution commençait à se dessiner dans le rapport de la commission des problèmes de radiodiffusion intéressant l'outre-mer (avril 1951). L'hypothèse d'une radiodiffusion de l'Union française, trop complexe à mettre en œuvre, était abandonnée. La radiodiffusion de l'Union française serait une radiodiffusion de l'outre-mer, conduite par le Ministère et dont le cœur serait africain. Cette définition correspondait à la reconfiguration de l'Union française après la perte de l'Indochine en 1954. Dès cette époque apparaissait la nécessité de centraliser et de hiérarchiser le futur réseau de stations afin d'en conserver le contrôle mais aussi pour en renforcer l'efficacité. La mise en œuvre de ce projet fut profondément marquée par l'énergie considérable que Pierre Schaeffer

---

<sup>1134</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1958, Jacques Poullin, « Problèmes et solutions d'équipement radiophonique dans les territoires d'outre-mer », in *Industrie et travaux d'outre-mer*, n° 55, juin 1958, p. 8.

<sup>1135</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 190, Dossier 1828 Structuration des antennes, Chemise Radio-Soudan, rapport 1957, Pierre Schaeffer, directeur général de la SORAFOM à M. le gouverneur du Soudan, Koulouba, le 9 septembre 1957, p. 5.

<sup>1136</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 190, Dossier 1828 Structuration des antennes, Chemise Délais d'inauguration 1957, Pierre Schaeffer (?), Note à M. Sribier, RF700/3370/, Paris le 13 septembre 1957, 1 p.

<sup>1137</sup> *Ibid.*

<sup>1138</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/13, *Radiodiffusion d'outre-mer*, Imp. Paul Dupont, 1959 (?), p. 13.

<sup>1139</sup> *Ibid.*

y consacra entre 1952 et 1957. S'inscrivant dans les grandes lignes définies par le rapport de 1951, il s'évertua à former rapidement un véritable réseau de radiodiffusion à la gestion à la fois souple et centralisée. Il trouva dans les ministres de la France d'outre-mer MRP des oreilles attentives, car très conscientes de l'urgence des réformes à mener pour empêcher un pourrissement de la situation coloniale. La radio entra dans la stratégie de reconfiguration de l'empire initiée à partir de 1954, qui consistait à transmettre certains pouvoirs aux élites africaines tout en gardant le contrôle sur des compétences essentielles à la survie de l'empire. Schaeffer put ainsi compter sur l'appui du socialiste Gaston Defferre qui ne souhaitait pas se dessaisir du contrôle des radios alors que la loi-cadre de juin 1956 accordait une autonomie plus large aux territoires d'outre-mer. Le développement du réseau et sa centralisation sous l'égide de l'échelon central furent les grandes réussites de Pierre Schaeffer. Convaincu depuis longtemps que les cadres administratifs et syndicaux étaient un carcan pour la radio, il opta pour la gestion souple d'une société d'État fonctionnant selon le droit privé qui était rendue possible par la loi du 30 avril 1946 sur le développement outre-mer. Schaeffer n'attendait jamais d'avoir l'accord complet des autorités compétentes pour entrer en action<sup>1140</sup>. Il démarra le Studio-École et la SORAFOM alors même que la société n'était pas instituée, il créait des stations avec des moyens et un personnel dérisoire pour convaincre le FIDES et les territoires d'outre-mer d'augmenter les financements. Il jouait de sa position institutionnelle, à la fois directeur de la SORFOM et chef de service de la radiodiffusion d'outre-mer, pour prendre des initiatives et agir librement.

Le résultat de cette action fut un réseau de radio uniformisé et centralisé, dont la position fut renforcée lorsque la loi-cadre plaça la radio parmi les services d'État et le Ministère confia à la SORAFOM la gestion de toutes les stations. À son départ de la société en septembre 1957, Schaeffer avait réussi à construire, avec le soutien des ministres de l'outre-mer, une véritable institution impériale. Un réseau impérial<sup>1141</sup> de stations, dirigé depuis Paris, liait très étroitement dans tous les domaines (finances, programmes, matériel, formation du personnel) la métropole et l'outre-mer. Elle donnait, de plus, au ministère un contrôle politique très étendu sur la radio. Cette mainmise du pouvoir central, alors même que la loi-cadre transmettait des compétences à de nouveaux gouvernements africains, fut à l'origine de graves tensions.

---

<sup>1140</sup> M. Kaltenecker et K. Le Bail, *Pierre Schaeffer : les constructions impatientes*, op. cit., p. 6.

<sup>1141</sup> H. Blais, F. Deprest et P. Singaravélou, *Territoires impériaux Une histoire spatiale du fait colonial*, op. cit., p. 11.

La mise en place du RFOM puis de la SORAFOM ne doit cependant pas faire oublier que les réflexions des Conseillers de la République, des membres de la commission interministérielle, de Pierre Schaeffer et de son équipe, ne s'arrêtaient pas à des considérations matérielles et organisationnelles. Ces acteurs visaient également des objectifs idéologiques et culturels, fruits des représentations de ce que pourrait-être une radio dans l'Afrique coloniale des années 1940-1950. Ce sera l'objet du prochain chapitre.

## Chapitre 3 Concevoir une radio africaine au temps de l'Union française

Comme nous l'avons montré dans le chapitre 2, la politique d'équipement radiophonique a été lancée tardivement dans le domaine colonial français. La radio d'outre-mer a pris la forme d'un réseau de stations hiérarchisé et dirigé depuis Paris. Comme la décolonisation avait été peu anticipée par les autorités françaises<sup>1142</sup>, la radio est restée jusqu'en 1958 sous le contrôle étroit de la métropole. Elle s'est ainsi intégrée profondément dans les politiques culturelles<sup>1143</sup> mises en œuvre par la France dans les sociétés coloniales pendant les dernières années de l'empire.

Ce chapitre étudiera les discours sur la radio d'outre-mer et les missions culturelles qui lui ont été confiées. Ils découlent des tensions et des désaccords qui existaient entre les différentes politiques culturelles mises en œuvre au sein des sociétés coloniales par les autorités françaises depuis le début de la colonisation. C'est pourquoi une brève présentation de ces politiques s'impose. Comme l'a écrit Emmanuelle Sibeud, les politiques culturelles menées dans les sociétés coloniales étaient en continuité avec celles de métropole (encadrement de l'enseignement, créations de musées, organisation de fêtes et de commémorations...), mais les populations colonisées en étaient globalement exclues<sup>1144</sup>. Cette inégalité de traitement était une manifestation du culturalisme pratiqué de manière explicite par le pouvoir colonial. Celui-ci avait en effet la conviction que les différences culturelles avec les colonisés étaient insurmontables et que le gouvernement des populations d'Afrique devait reposer sur l'identification et l'instrumentalisation de ces différences<sup>1145</sup>. Les pouvoirs coloniaux se sont donc appuyés très tôt sur l'ethnologie culturelle qui postulait que tous les hommes étaient égaux mais aussi que les différences culturelles demeuraient des frontières infranchissables entre les groupes. Cette science a permis l'identification et le classement des populations, en exaltant leurs différences tout en justifiant leur domination<sup>1146</sup>. Dans l'empire français, cette pratique, qui cantonnait les populations africaines dans leurs ethnies et leur interdisait l'accès à la

---

<sup>1142</sup> Tony Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2019, p. 15.

<sup>1143</sup> E. Sibeud, « Cultures coloniales et impériales. Du discours colonial aux transactions culturelles du quotidien », art cit., p. 351

<sup>1144</sup> *Ibid.*, p. 351-352.

<sup>1145</sup> *Ibid.*, p. 354.

<sup>1146</sup> *Ibid.*, p. 355.

citoyenneté s'est imposée dès le début du 20<sup>ème</sup> siècle et était qualifiée de politique d'association<sup>1147</sup>.

Cependant, comme l'ont souligné Frederick Cooper et Ann Stoler, les politiques culturelles dans les colonies étaient à l'origine de « tensions d'empire ». En effet, les puissances coloniales défendaient également l'exportation outre-mer de valeurs universelles<sup>1148</sup>. Dans l'empire français, cette théorie était appelée « l'assimilation ». Elle était présentée comme la politique traditionnelle de la France envers les populations colonisées<sup>1149</sup> et visait à recréer la France outre-mer par la diffusion de sa culture, de son mode de vie, de ses lois, et l'intégration de l'outre-mer aux institutions de la métropole (Assemblée nationale)<sup>1150</sup>. Cette assimilation passait par la diffusion de la citoyenneté française : les indigènes devaient adopter la culture française<sup>1151</sup> et renoncer au droit civil qui était le leur pour se conformer au code civil<sup>1152</sup>. L'accès à la citoyenneté a cependant été limité au maximum dès 1909 en AOF, AEF et à Madagascar et le culturalisme s'est imposé comme la théorie officielle de gestion des populations. Les autorités coloniales françaises favorisaient cependant le groupe des « évolués » (instituteurs, sage-femmes, fonctionnaires...) qui maîtrisaient le français et servaient de relais au pouvoir colonial<sup>1153</sup>. La doctrine de l'assimilation n'a cependant jamais complètement disparu du discours français. Elle permettait en particulier aux républicains de justifier l'impérialisme en le reliant à l'ambition universaliste, moderne et progressiste de la France<sup>1154</sup>.

Les colonisés ont cependant proposé une alternative entre ces deux politiques dès les années 1930. Ils n'étaient pas dupes des discriminations imposées par elles. Comme l'écrit Emmanuelle Sibeud, Aimé Césaire, dans son *Discours sur le colonialisme* (1950) renvoie dos à dos les apôtres de l'assimilation et les experts en cultures indigènes qu'il présente comme des gardiens du colonialisme<sup>1155</sup>. Les leaders africains des années 1930 au début des années 1950

---

<sup>1147</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, op. cit., p. 39.

<sup>1148</sup> E. Sibeud, « Cultures coloniales et impériales. Du discours colonial aux transactions culturelles du quotidien », art cit., p. 354.

<sup>1149</sup> Emmanuelle Sibeud, « Assimilés, “évolués” » dans Isabelle Surun (dir.), *La France et l'Afrique 1830-1962*, Neuilly, Atlande, 2020, p. 278.

<sup>1150</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, op. cit., p. 39.

<sup>1151</sup> E. Sibeud, « Assimilés, “évolués” », art cit., p. 279.

<sup>1152</sup> *Ibid.*, p. 281.

<sup>1153</sup> *Ibid.*, p. 286.

<sup>1154</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, op. cit., p. 40-41.

<sup>1155</sup> E. Sibeud, « Cultures coloniales et impériales. Du discours colonial aux transactions culturelles du quotidien », art cit., p. 355.

cherchaient à concilier l'appartenance à l'empire français et aux avantages qu'il offrait, avec la reconnaissance de leur personnalité et de leurs cultures. Aimé Césaire et Léopold Senghor incarnaient l'assimilation telle que la concevaient les autorités françaises ; ils s'en étaient cependant publiquement éloignés en défendant la cause de la négritude, qui cherchait à définir une identité nouvelle, commune aux africains et à la diaspora issue de la traite négrière. Ils défendaient ainsi une adhésion critique et créative à l'empire français<sup>1156</sup>.

En effet, comme l'a montré Frederick Cooper, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et de l'extension de la citoyenneté aux habitants de l'empire (1946), les principaux leaders africains ne souhaitaient pas sortir de l'empire pour créer des États-nations mais au contraire le transformer en une structure qui garantirait les droits, l'égalité tout en assurant l'intégrité culturelle de tous les citoyens<sup>1157</sup>. Dans le domaine culturel cette synthèse se retrouve dans la revue *Présence Africaine*. Fondée à Paris et à Dakar par Alioune Diop en 1947, elle cherchait à donner une place importante aux créations culturelles des Noirs du continent et de la diaspora, à encourager la connaissance du passé africain en diffusant les théories du panafricanisme culturel<sup>1158</sup>. Elle donnait la parole aux plus importants représentants des intellectuels noirs : les Antillais Aimé Césaire et Louis-Thomas Achille ; le Sénégalais Léopold Senghor, le Dahoméen Paul-Louis Hazoumé, le Malgache Jacques Rabemananjara. Cependant, cette revue était également soutenue par des représentants de l'intelligentsia parisienne. Elle obtient l'audience, le patronage ou la collaboration de personnalités prestigieuses comme André Gide, Emmanuel Mounier, Jean-Paul Sartre, Georges Balandier, Michel Leiris ou Marcel Griaule. En effet, dès le départ, Alioune Diop souhaitait faire de sa revue un moyen pour les Africains de participer à la définition d'un nouvel humanisme. Cela passait par une étroite collaboration avec les Européens et non par un repli sur le passé du continent. Dans le premier numéro de *Présence africaine*, Alioune Diop écrivait :

« Nous autres africains, nous avons besoin de prendre goût à l'élaboration des idées, à l'évolution des techniques, de comprendre ainsi la civilisation occidentale, qui, sans anéantir les civilisations naturelles, en conservera juste ce que son élan vital et notre présence effective lui permettront d'épargner<sup>1159</sup> ».

---

<sup>1156</sup> *Ibid.*, p. 365.

<sup>1157</sup> Frederick Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, Paris, Payot, 2014, p. 21-22.

<sup>1158</sup> Elikia M'Bokolo, *Afrique noire Histoire et civilisation Tome 2 Du 19ème siècle à nos jours*, 3ème édition., Paris, Hatier AUF, 2008, p. 459.

<sup>1159</sup> Alioune Diop, « Niam n'goura », *Présence Africaine*, 1947, vol. 1, n° 1, p. 14.



Cela passait par une collaboration étroite avec les Européens :

« La collaboration intellectuelle que nous demandons peut-être également utile à tous. L'Europe est créatrice du ferment de toute civilisation ultérieure. Mais les hommes d'outre-mer détiennent d'immenses ressources morales [...] qui constituent la substance à faire féconder par l'Europe. Nous sommes indispensables les uns aux autres<sup>1160</sup> ».

Après-guerre, l'élite intellectuelle africaine ne cherchait donc pas à rompre avec la France et la culture européenne mais elle défendait au contraire l'idée d'une complémentarité avec la civilisation africaine. Elle cherchait, comme le disait Alioune Diop en 1947, à « définir l'originalité africaine<sup>1161</sup> » tout en restant dans un ensemble français, à concilier en quelque sorte l'assimilation et l'association en rejetant les excès de l'une et de l'autre.

Ces visions culturelles contradictoires furent remises à jour et transformées par les grandes réformes au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Les représentants des populations d'outre-mer prirent une part active à leur définition. La Constitution du 23 octobre 1946 qui fondait l'Union française introduisait des contradictions<sup>1162</sup> qui avaient des implications culturelles importantes. D'un côté, le préambule reconnaissait que l'Union était formée par un ensemble de « nations et de peuples » avec des civilisations différentes, ce qui montrait que de nombreuses voix s'étaient élevées pour demander que l'empire colonial français prenne la forme d'une fédération qui associerait des peuples différents (Léopold Senghor en particulier)<sup>1163</sup>. Cette définition impliquait, dans la ligne des recommandations de la conférence de Brazzaville, et de la politique culturaliste coloniale, le respect des particularismes culturels<sup>1164</sup>. Mais cette définition convenait aussi aux Africains qui souhaitaient être intégrés dans un ensemble plus égalitaire tout en conservant le droit d'avoir des pratiques culturelles distinctes<sup>1165</sup>.

D'un autre côté, le Titre VIII de la Constitution a doté l'Union française d'institutions qui n'avaient pas de pouvoirs, les territoires d'outre-mer (donc l'AOF, l'AÉF et Madagascar)

---

<sup>1160</sup> *Ibid.*

<sup>1161</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>1162</sup> Bernard Droz, *Histoire de la décolonisation au 20ème siècle*, Paris, Seuil, 2006, p. 97-98.

<sup>1163</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, *op. cit.*, p. 23.

<sup>1164</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, *op. cit.*, p. 68.

<sup>1165</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, *op. cit.*, p. 24.

étaient considérés comme des parties intégrantes de la République française (art. 60)<sup>1166</sup>, définie comme une et indivisible (Titre X, art. 85)<sup>1167</sup>. Ces dispositions reflétaient les prises de positions nettement plus assimilationnistes qui se sont exprimées lors des débats sur la forme que devait prendre la future Union française et qui ont été mises en avant par des socialistes (Jules Moch et Marius Moutet en particulier)<sup>1168</sup>. Dans le domaine culturel, cette orientation impliquait théoriquement une plus grande extension des pratiques culturelles métropolitaines à l'outre-mer et un rapprochement entre les deux entités. Ainsi, par exemple, le ministère de l'Éducation nationale fut plus étroitement associé à la politique éducative ultramarine<sup>1169</sup>. Ce volet de la nouvelle politique coloniale de la France a été très bien compris par les populations africaines et leurs représentants, qui réclamaient et militaient pour l'extension des lois métropolitaine aussi importantes que le code du travail, la sécurité sociale, les allocations familiales<sup>1170</sup> ou l'extension du curriculum scolaire. Dans ce cas, les Africains revendiquaient que les programmes scolaires et les diplômes de métropoles soient rendus accessibles aux élèves africains. Ils rejetaient des programmes au contenu intellectuel réduit, axés sur le travail manuel, avec des diplômes uniquement valables dans les colonies, ce qui avaient caractérisé la politique scolaire coloniale jusque-là<sup>1171</sup>.

Ces tensions autour de la définition d'une politique culturelle pour l'outre-mer ont eu un impact important sur la définition de la politique radiophonique que la France y a mené. En effet, lors du débat au Conseil de la République en décembre 1949, la radio d'outre-mer a été définie comme un outil pour renforcer les liens entre la métropole et ses territoires ultra-marins au sein de l'Union française. Elle était considérée comme moyen de francisation, ce qui impliquait une condescendance pour les cultures et les langues africaines, ravalées au rang de « folklore<sup>1172</sup> ». Cette conception était partagée par certaines élites africaines qui souhaitaient avoir une radio élaborée selon le modèle métropolitain<sup>1173</sup>. Cependant, dès 1950, des participants de la Commission sur les problèmes de radiodiffusion intéressant l'outre-mer imposaient un autre point de vue. Ils soulignaient l'importance de toucher l'ensemble des populations africaines (et

---

<sup>1166</sup> Catherine Coquery-Vidrovitch et Charles-Robert Ageron, *Histoire de la France coloniale. III. Le déclin*, Paris, Armand Colin, 1991, p. 226.

<sup>1167</sup> B. Droz, *Histoire de la décolonisation au 20ème siècle*, op. cit., p. 98.

<sup>1168</sup> C. Coquery-Vidrovitch et C.-R. Ageron, *Histoire de la France coloniale. III. Le déclin*, op. cit., p. 221-222.

<sup>1169</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, op. cit., p. 94.

<sup>1170</sup> Frederick Cooper, *L'Afrique depuis 1940*, Paris, Payot, 2012, p. 153.

<sup>1171</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, op. cit., p. 101.

<sup>1172</sup> *Journal officiel de la République française, débats parlementaires, Conseil de la République*, Paris, 1949, p. 2769.

<sup>1173</sup> Marc Pierret, *Entretiens avec Pierre Schaeffer*, Paris, Belfond, 1969, p. 141.

pas seulement les colons et les « évolués »), de mettre en avant leurs langues et leurs cultures en développant les stations locales, d'africaniser le personnel, tout en s'inscrivant dans un objectif politique : renforcer l'unité de l'Union française.

Ainsi, nous nous demanderons dans ce chapitre comment expliquer ces différences profondes dans la conception de la radio d'outre-mer, alors même que le cadre de référence de l'Union française était conservé. Mais aussi quelles visions des cultures africaines se sont finalement imposées au sein de la SORAFOM.

Je m'appuierai pour cela sur les perspectives ouvertes par la sociohistoire<sup>1174</sup> et l'histoire culturelle<sup>1175</sup>, en montrant quelles sont les personnes qui sont à l'origine des discours, des projets et des objectifs fixés à une radio africaine, de quelles représentations et idéologies elles sont porteuses. Cette sociogenèse de la radiodiffusion d'outre-mer<sup>1176</sup> reposera sur l'étude des discours portés sur elle et de leurs évolutions. Elle sera éclairée par le parcours d'acteurs comme les sénateurs du Conseil de la République qui ont pris part au débat de 1949 sur la radiodiffusion d'outre-mer, les membres de la Commission interministérielle de 1950-1951, Pierre Schaeffer et d'autres cadres fondateurs de la SORAFOM. Elle montrera la complexité des conceptions culturelles portées par les acteurs africains de l'époque et la manière dont certains métropolitains se les sont appropriées. Elle soulignera aussi le peu de réflexion dont cette radio a fait l'objet jusque-là et débouchera sur la description d'un curieux mélange qui liait une vieille fascination coloniale pour l'Afrique, « réservoir de l'imaginaire, des forces de l'inconscient, des sources préservées de l'instinct<sup>1177</sup> » à des propositions progressistes sur l'usage de la radiodiffusion : promotion du développement, liberté d'expression, utilisation de la radio comme outil de communication et de participation<sup>1178</sup> en s'appuyant sur des équipes de Métropolitains et d'Africains placés sur un pied d'égalité. Ce mélange donne une identité propre à la SORAFOM puis à l'OCORA ainsi qu'à son Studio-École, qui a formé 600 cadres radiophoniques africains jusqu'en 1969<sup>1179</sup>. Pierre Schaeffer qualifie d'ailleurs l'installation

---

<sup>1174</sup> Gérard Noiriel, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, La Découverte, 2006, 121 p.

<sup>1175</sup> Pascal Ory, *L'histoire culturelle*, Paris, PUF/Humensis, 2004, p. 46.

<sup>1176</sup> G. Noiriel, *Introduction à la socio-histoire*, *op. cit.* 73.

<sup>1177</sup> AN, Documentation RFI, Carton 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1956, Pierre Schaeffer, « Message aux stagiaires du Studio-École de la R.F.O.M. », La Mulette, 30 juillet 1956, p. 6.

<sup>1178</sup> Pierre Schaeffer, *Les antennes de Jéricho*, Paris, Stock, 1979, p. 160.

<sup>1179</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/8, Dossier OCORA 1968, Chemise textes législatifs, « Pour une coopération technique plus élargie, l'OCORA », Tribune des ingénieurs et techniciens, n°19, décembre 1968, p. 8.

d'un nouvel état d'esprit dans les stations de « sorafomisation<sup>1180</sup> » tandis que les agents SORAFOM formés au Studio-École sont qualifiés de « sorafomiens<sup>1181</sup> » ou de « schaefferiens<sup>1182</sup> ». Il participe à la création d'un esprit de corps qui a uni les anciens du Studio-École, Blancs et Noirs, et a perduré jusque dans les années 1990<sup>1183</sup>. Ce mélange inspire des programmes produits à Paris ou dans les territoires et notamment une pratique considérée comme essentielle : le recueil par l'enregistrement de traditions musicales qui a donné naissance à la première collection de musique africaine « traditionnelle » au monde, la collection OCORA<sup>1184</sup>.

Pour cela, je m'appuierai successivement sur trois textes qui sont des portes d'entrées sur les représentations des acteurs de l'époque. Produits à trois niveaux différents, d'une assemblée parlementaire jusqu'à un niveau individuel en passant par celui d'une commission interministérielle, ces trois textes ont chacun l'avantage d'éclairer la conception des politiques coloniales à différentes échelles. Cette variation de focale permet de mettre au jour l'influence des individualités sur la conception des politiques coloniales.

Le premier de ces documents est le rapport du débat parlementaire de 1949 qui révèle les conceptions des parlementaires du Conseil de la République en matière de radiodiffusion outre-mer à la fin des années 1940<sup>1185</sup>. Le deuxième document est le rapport de la commission sur les problèmes de radiodiffusion intéressant l'outre-mer rendu en mars 1951, qui témoigne déjà d'intéressantes inflexions quant aux finalités des radiodiffusions d'Afrique sub-saharienne française<sup>1186</sup>. Ce document est l'émanation d'un groupe plus restreint, dans lequel certaines individualités ont pu faire évoluer le contenu des propositions. Enfin, la dernière partie de ce chapitre partira d'un discours prononcé par Pierre Schaeffer en juillet 1956 devant les stagiaires

---

<sup>1180</sup> Sylvie Dallet, « Pierre Schaeffer et la Sorafom » dans Michèle de Bussière, Cécile Méadel et Caroline Ulmann-Mauriat (dir.), *Radios et télévisions au temps des « événements d'Algérie » (1954-1962)*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 176.

<sup>1181</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/12, Dossier personnel, Dossier Souchet, Lettre de Robert Souchet à Claude (?), Tananarive, le 14 avril 1961, p. 4.

<sup>1182</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1810 Correspondance échelon central, Lettre de Bernard Lucas à Pierre Schaeffer, Dakar, le 26 juin 1956, p. 2.

<sup>1183</sup> APJBF, entretien avec Guy Breton, 26/05/2015, in T. Leyris, *La Société de Radiodiffusion de la France d'Outre-mer et les indépendances des Etats africains (1959-1960). Une institution impériale dans la décolonisation*, op. cit.

<sup>1184</sup> Étienne Menu, « Ethnofiction ou audiovérité : une histoire partielle d'Ocora », *Audimat*, 2015, vol. 4, n° 2, p. 91-128.

<sup>1185</sup> *Journal officiel de la République française, débats parlementaires, Conseil de la République*, op. cit., p. 2765-2776.

<sup>1186</sup> Inathèque, Fonds INA Radio-Télé, 0014464/16, Dossier n° 31, Chemise SORAFOM-RFOM, *Structure administrative*, Ministère de la France d'Outre-mer Service de radiodiffusion, 1955 (?), 31 p.

du Studio-École de Maisons-Laffitte<sup>1187</sup>. Situé à un niveau plus individuel ce document révèle la synthèse personnelle que Pierre Schaeffer et son entourage ont fait des objectifs fixés à cette radio d'outre-mer. Comme Pierre Schaeffer et ses collaborateurs ont directement agi, cette partie exposera aussi les façons dont certaines conceptions ont été mises en œuvre dans les stations d'Afrique et au Studio-École.

## I. Le rôle de la radio dans l'Union française : le débat au Conseil de la République, (22 décembre 1949)

### A. Une radio au service du projet assimilationniste de l'Union française

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 2, le débat parlementaire du 22 décembre 1949 a eu une place importante dans le processus qui a conduit au démarrage des radiodiffusions d'Afrique sub-saharienne<sup>1188</sup>. Cette partie se concentrera sur les finalités fixées à une radiodiffusion de l'Union française et sur l'itinéraire et les représentations des personnes qui étaient porteuses du projet ou qui ont participé au débat. Elle montrera à quel point ce projet entrainait dans ce que Tony Chafer et D. Bruce Marshall ont qualifié de « mythe colonial » français, c'est-à-dire la croyance en une république indivisible composée de la France et de ses territoires d'outre-mer et engagée dans un projet progressiste<sup>1189</sup>.

La réflexion sur les finalités d'une radiodiffusion de l'empire français n'était pas nouvelle. Dans les années 1920, des discours prophétiques sur la radio se diffusaient : des intellectuels espéraient qu'elle favoriserait le progrès de la démocratie, la popularisation de la culture et le rapprochement entre les hommes<sup>1190</sup>. Les milieux coloniaux avaient milité pour que se mette en place une radio coloniale capable de faire sortir les colons de leur isolement mais aussi de toucher les populations colonisées. Dès 1924, le maréchal Lyautey soulignait l'intérêt politique et culturel que représentait la radio pour les indigènes<sup>1191</sup>. En mai 1931 était inauguré le Poste colonial à l'occasion de l'ouverture de l'exposition coloniale à Paris. Cependant, cette station en ondes courtes, malgré quelques programmes destinés aux indigènes<sup>1192</sup>, visait

---

<sup>1187</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1956, Pierre Schaeffer, « Message aux stagiaires de la RFOM », La Mulette, le 30 juillet 1956, 7 p.

<sup>1188</sup> André-Jean Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, Paris, Pedone, 1983, p. 26.

<sup>1189</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, op. cit., p. 91.

<sup>1190</sup> Hélène Eck, « Médias audiovisuels et intellectuels » dans Michel Leymarie et Jean-François Sirinelli (dir.), *L'histoire des intellectuels aujourd'hui*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003, p. 201-225.

<sup>1191</sup> Cécile Méadel, « Les postes coloniaux » dans Jean-Noël Jeanneney (dir.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, 2001<sup>e</sup> éd., Paris, Pluriel, 2001, p. 678.

<sup>1192</sup> Frédéric Brunquell, *Fréquence monde : du Poste colonial à RFI*, Paris, Hachette, 1992, p. 13.

essentiellement les colons et sa faible puissance gênait sa réception<sup>1193</sup>. Des projets de construction de stations dans les colonies furent cependant envisagés dans les années 1930, ainsi que l'utilisation des langues des colonisés<sup>1194</sup>. En effet, la volonté de développer une radio pour les colonies et de s'adresser aux indigènes paraissait d'autant plus importante que l'on craignait que le vide laissé par la France sur les ondes ne permette à d'autres puissances de subvertir les populations de l'empire. En 1932, dans la *Gazette coloniale*, un journaliste appelait déjà à la mise en œuvre d'un « plan national de radiodiffusion aux colonies » dans le but de « réduire à néant le tissu patient de mensonges sournois, de calomnies calculées pour créer la désaffection et la révolte chez les peuples qui vivent sous la sauvegarde de notre protection »<sup>1195</sup>. Il visait sans doute les émissions de Radio-Moscou qui avait commencé ses émissions internationales en 1929<sup>1196</sup>. En 1934, un rapporteur du congrès colonial ciblait en effet la propagande communiste anticoloniale<sup>1197</sup>. En Algérie, comme l'a montré Rebecca Scales, ce furent les efforts de l'Italie fasciste pour déstabiliser la domination française au Maghreb, par l'intermédiaire de Radio-Bari, qui provoquèrent une réaction à la fin des années 1930<sup>1198</sup>. Les auditeurs indigènes furent mieux pris en compte. Ainsi, le gouvernement à Paris obligea-t-il l'administration à augmenter le temps d'antenne de Radio-Alger destiné au public arabe et kabyle en 1936<sup>1199</sup>. De même, le changement de nom du Poste colonial en Paris mondial en 1938 ne visait pas seulement à montrer que la station s'adressait au reste du monde, mais aussi à rassurer les populations colonisées. En effet, pour un haut-fonctionnaire français, l'ancien nom de la station suffisait « en lui-même à éveiller la suspicion des arabophones » et rendait « une grande partie de nos efforts stériles avant même qu'ils aient commencé »<sup>1200</sup>.

Cependant, comme on l'a vu dans le chapitre 1, jusqu'au début des années 1950, aucune politique radiophonique d'ensemble n'avait été mise en œuvre et les objectifs d'une radio pour les colonies n'étaient pas clairement établis. C'était à Luc Durand-Reville et à la commission de la France d'outre-mer du Conseil de la République que revint le mérite d'une première définition claire des objectifs d'une radiodiffusion de l'Union française. Comme l'a montré le chapitre 2, Durand-Reville donnait à cette radio un but politique : « faire connaître l'Union

---

<sup>1193</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, *op. cit.*, p. 10.

<sup>1194</sup> *Ibid.*

<sup>1195</sup> Christian Brochand, *Histoire générale de la radio et de la télévision en France. Tome I 1921-1944*, Paris, La Documentation française, 1994, vol. 3/1, p.340.

<sup>1196</sup> Bernard Wuillème, *Les radios internationales*, Paris, Ellipses, 2007, p. 16.

<sup>1197</sup> C. Brochand, *Histoire générale de la radio et de la télévision en France. Tome I 1921-1944*, *op. cit.*, p. 340.

<sup>1198</sup> Rebecca Scales, « Subversive sound: Transnational Radio, Arabic Recordings, and the Dangers of Listening in French Colonial Algeria, 1934-1939 », *Comparatives Studies in Society and History*, 2010, 52 (2), p. 394.

<sup>1199</sup> *Ibid.*

<sup>1200</sup> *Ibid.*, p. 411.

française à la métropole, [...] faire connaître la vie de la métropole, sa pensée, à l'Union française<sup>1201</sup> », qu'il liait cependant très étroitement à un objectif culturel : « notre commission désire voir assurer définitivement la primauté de l'élément de culture dans les préoccupations de la radiodiffusion dirigée vers l'outre-mer ou en venant ». Cette définition de la radiodiffusion de l'Union française appelle deux remarques.

### 1. *Un projet qui respecte la hiérarchie coloniale*

D'abord, l'expression de Durand-Reville instaure clairement une hiérarchie entre la métropole et l'outre-mer. La radio devait permettre de diffuser la « pensée<sup>1202</sup> » de la métropole à l'outre-mer. Dans un autre document, Durand-Reville se félicitait que, lors de la conférence de Mexico qui portait sur la répartition des heures d'émission en ondes courtes entre les puissances du monde<sup>1203</sup>, la France ait été reconnue comme une « grande nation », que « sa situation de guide des populations de l'Union française et la réalité de son rayonnement intellectuel sur le monde<sup>1204</sup> » aient été reconnus. Il déplorait que les volumes horaires obtenus par la France pour émettre en ondes courtes soient largement sous-exploités, que le faible nombre d'émission soit accaparé par les informations au détriment de la culture et que ces informations « parlent plus souvent des États-Unis que de nos propres colonies<sup>1205</sup> ».

Qu'entendait Luc Durand-Reville par cette « culture » ou par cette « pensée » venue de métropole ? Des éléments de réponse étaient formulés par les autres parlementaires qui participaient au débat et en particulier le sénateur de Mauritanie, Yvon Razac<sup>1206</sup>. Celui-ci structurait son intervention en s'appuyant sur le triptyque « informer, éduquer, distraire ». Pour lui, assurer la primauté de la culture dans la radio de l'Union française devait prendre en compte le fait que les stations s'adressaient « à un nombre relativement restreint d'auditeurs, formés d'Européens et d'autochtones évolués [...] qui [constituaient] un public particulièrement exigeant<sup>1207</sup> ». Il fallait donc diffuser des informations de qualité sans qu'elles soient

---

<sup>1201</sup> *Journal officiel de la République française, débats parlementaires, Conseil de la République, op. cit.*, p. 2766.

<sup>1202</sup> *Ibid.*

<sup>1203</sup> Cette conférence qui se déroule en 1948 et 1949 a posé les bases de la réglementation mondiale des ondes courtes et de la répartition des durées d'émission entre les pays : Christian Brochand, *Histoire générale de la radio et de la télévision en France. Tome II 1944-1974*, Paris, La Documentation Française, 1994, vol. 3/2, p.632.

<sup>1204</sup> Luc Durand-Reville, *Documents parlementaires, annexes aux procès-verbaux des séances, projets et propositions de loi, exposés des motifs et rapports*, s.l., 1949, p. 664.

<sup>1205</sup> *Journal Officiel*, Conseil de la République, 1949, p. 2766.

<sup>1206</sup> [https://www.senat.fr/senateur-4eme-republique/razac\\_yvon0415r4.html](https://www.senat.fr/senateur-4eme-republique/razac_yvon0415r4.html), consulté le 21/01/2021.

<sup>1207</sup> *Journal officiel de la République française, débats parlementaires, Conseil de la République, op. cit.*, p. 2768.

« estompées ou au compte-goutte<sup>1208</sup> » mais également prendre en compte les intérêts politiques, économiques et culturels des populations d’outre-mer (informations sur l’assemblée de l’Union française, sur le cours des produits tropicaux, sur les artistes locaux...). Le sénateur Razac insistait particulièrement sur le rôle éducatif qu’une radio de l’Union française avait à jouer, en particulier auprès des jeunes éduqués : « tout jeune autochtone évolué considère la France comme la terre promise [...] mais [...] trop nombreux sont ceux qui restent et c’est à ceux-là qu’il faut songer<sup>1209</sup> ». Pour Razac, la radio était un moyen inespéré de contourner la faible diffusion de la presse et l’insuffisance de l’enseignement secondaire et supérieur dans les territoires d’outre-mer à la fin des années 1940. En effet, malgré la naissance d’un nombre élevé de titres dans l’Afrique française d’après 1946, le tirage des journaux restait très faible ; un grand nombre d’entre eux avaient une vie éphémère et leur influence était principalement urbaine<sup>1210</sup>. En Côte d’Ivoire, par exemple, *le Démocrate*, organe du Rassemblement démocratique africain ne dépassait pas 3000 exemplaires et ne parut qu’en 1950 et 1951<sup>1211</sup>. Jusqu’à la fin des années 1950, des territoires comme la Haute-Volta ou le Soudan n’avaient qu’un seul journal<sup>1212</sup>.

Dans la droite ligne de la mission coloniale de la France, Razac pensait ainsi que la radio pourrait avoir un rôle civilisateur<sup>1213</sup> à même de pallier l’insuffisance du système éducatif et de la presse. Il proposait que l’on puisse « concevoir une série de leçons quotidienne sur des questions bien précises, susceptibles de convenir à des auditeurs avides d’apprendre<sup>1214</sup> ». La radio pourrait permettre de diffuser, au sein de ce public de « jeunes gens studieux, fonctionnaires ou employés de commerce [...], des cours de langue et de culture française, [...] des esquisses historiques, des notions de droit, [...] des éléments de mathématiques et de sciences ». Afin de satisfaire ce public curieux et exigeant, Razac proposait même de réaliser une émission de discussion et de débat, spécialisée dans les questions d’outre-mer, sur le modèle de la *Tribune de Paris*<sup>1215</sup>. Cette radio éducative était conçue comme l’école coloniale qui se

---

<sup>1208</sup> *Ibid.*

<sup>1209</sup> *Ibid.*

<sup>1210</sup> André-Jean Tudesq, *Feuilles d’Afrique : étude de la presse de l’Afrique sub-saharienne*, Talence, Editions de la maison des sciences de l’homme d’Aquitaine, 1995, p.43.

<sup>1211</sup> *Ibid.*, p. 51.

<sup>1212</sup> *Ibid.*, p. 55.

<sup>1213</sup> Isabelle Surun (dir.), *Les sociétés coloniales à l’âge des Empires, 1850-1960*, Neuilly, Atlande, 2012, p. 341.

<sup>1214</sup> *Journal officiel de la République française, débats parlementaires, Conseil de la République, op. cit.*, p. 2768.

<sup>1215</sup> Lancée en 1946 sur les ondes de la RTF, cette émission inventait la table ronde de journalistes qui débattaient une fois par semaine sur des sujets d’actualité. Elle a longtemps représenté l’unique espace d’expression contradictoire sur les ondes nationales : Agnès Chauveau, « Les émissions politiques » dans Jean-Noël Jeanneney (dir.), *L’écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature, 1999, p. 445.



destinait à former des indigènes suffisamment instruits pour participer au projet impérial à la place qui leur était assignée : paysans susceptibles de rentrer dans une forme de modernité, « évolués » assumant des tâches de cadres subalternes ou moyens, qui étaient des auxiliaires de colonisation<sup>1216</sup>. En ce qui concerne les divertissements, le sénateur Razac proposait de diffuser dans un premier temps les émissions de la radiodiffusion nationale puis d'encourager les stations locales à « consacrer une partie de leurs émissions au folklore local, histoire, traditions, musique, théâtre, et [...] même [à] utiliser les langues autochtones véhiculaires, ce qui augmentera leur rayonnement<sup>1217</sup> ». Les cultures et les langues des colonisés étaient réduites au rang de « folklore » ou, comme l'a écrit Frederick Cooper, d'un « charmant “exotisme” » que l'on pouvait utiliser de manière facultative.

## 2. *Un projet qui entre dans une vision conventionnelle du rôle de la radiodiffusion*

Mais cette conception hiérarchique n'était pas seulement marquée par l'expérience coloniale. Elle est aussi révélatrice des conceptions très « descendantes » qu'on avait à l'époque des radios de service public. Comme on l'a vu, Yvon Razac utilisait le triptyque « informer, éduquer, distraire » qui a été conceptualisé par John Reith, premier directeur général de la BBC.

Ce triptyque entrainait dans une conception du service public selon laquelle l'État et les institutions devaient être l'instrument du progrès social et culturel<sup>1218</sup>. John Reith considérait ainsi que la radio devait délivrer un contenu exigeant aux auditeurs afin d'élever leur niveau culturel sans chercher à diffuser des programmes trop adaptés à leurs goûts, sous peine de faire une radio commerciale et vulgaire<sup>1219</sup>. Cette manière de concevoir la radio d'État a été reprise en France après 1945. En effet, à la Libération, la radio nationale se donnait une mission proprement éducative d'exploration et de débat public sur les grands problèmes du temps. Ses responsables voulaient en faire un maillon essentiel dans l'édification de la démocratie culturelle à venir<sup>1220</sup>. Cette ambition s'incarnait dans le Programme national, une des trois chaînes de la RTF au contenu très ambitieux et qui était l'ancêtre de France-Culture<sup>1221</sup>. Mais l'intervention de Razac était aussi à replacer dans le cadre des politiques de développement menées par les puissances

---

<sup>1216</sup> I. Surun (dir.), *Les sociétés coloniales à l'âge des Empires, 1850-1960*, op. cit., p. 341

<sup>1217</sup> *Journal officiel de la République française, débats parlementaires, Conseil de la République*, op. cit., p. 2769.

<sup>1218</sup> Lucie de Carvalho, John Mullen et Frédéric Armao, « Introduction : Regards changeants sur l'histoire de la BBC », *Revue française de civilisation britannique*, 2021, vol. 1, n° 26, p. 4.

<sup>1219</sup> S.J. Potter, *Broadcasting Empire. The BBC and the British World, 1922-1970*, op. cit., p. 23.

<sup>1220</sup> Pascale Goetschel et Emmanuelle Loyer, *Histoire culturelle de la France de la Belle époque à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2002, p. 156.

<sup>1221</sup> Jean-Noël Jeanneney, « France-Culture » dans Jean-Noël Jeanneney (dir.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature, 1999, p. 136.

coloniales depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale<sup>1222</sup>. Ces politiques donnaient un rôle clef à l'État et nécessitaient l'emploi de fonctionnaires locaux plus nombreux<sup>1223</sup>, qu'il fallait former. L'utilité éducative de la radio invoquée par Yvon Razac devait répondre au grave retard accumulé par la France en Afrique en matière d'enseignement. En 1946, seulement 5% des enfants étaient scolarisés, l'enseignement secondaire était fermé aux Africains qui n'avaient ainsi pas accès au baccalauréat et il n'y avait aucune université<sup>1224</sup>.

#### *E. Une radio au service de l'unification culturelle*

Durand-Reville concevait la radio comme un moyen de renforcer l'unité de l'Union française par une connaissance mutuelle de ses membres via la radiodiffusion. Son raisonnement rentrait aussi dans le « mythe colonial » français qui peut se résumer dans la croyance en une République indivisible composée de la France et de ses territoires d'outre-mer. Comme l'a écrit Tony Chafer, ce mythe a forgé l'état d'esprit dans lequel la politique coloniale était pensée dans l'immédiat après-guerre. Toute proposition qui semblait mener à quelque dissolution que ce soit de la souveraineté de la France sur ses colonies était rendue inacceptable<sup>1225</sup>. Durand-Reville déclarait ainsi :

« nous voulons créer l'Union française. Nous l'avons dotée de ses organes politiques. Nous développons son économie. La radiodiffusion doit contribuer à son développement culturel. En faisant connaître les uns aux autres tous les membres de l'Union française, elle montrera qu'aujourd'hui, aucun autre aussi bien qu'elle ne peut semer cette "parcelle d'amour", dont parlait Lyauté, "sans laquelle ne s'accomplit nulle grande œuvre humaine"<sup>1226</sup> ».

Ainsi, pour lui, la radio devait être : « pour les Français de métropole qui [ignoraient] tout des choses coloniales et [voulait] pourtant en être instruits [...] le moyen de connaître les populations si diverses de nos territoires, leur vie, leur travail, leurs chants, leurs danses, leurs croyances<sup>1227</sup> » alors que l'outre-mer était presque complètement absent des antennes

---

<sup>1222</sup> F. Cooper, *L'Afrique depuis 1940*, op. cit., p. 91.

<sup>1223</sup> C. Coquery-Vidrovitch et C.-R. Ageron, *Histoire de la France coloniale. III. Le déclin*, op. cit., p. 342.

<sup>1224</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, op. cit., p. 100-101.

<sup>1225</sup> *Ibid.*, p. 91-92.

<sup>1226</sup> L. Durand-Reville, *Documents parlementaires, annexes aux procès-verbaux des séances, projets et propositions de loi, exposés des motifs et rapports*, op. cit., p. 666.

<sup>1227</sup> *Ibid.*, p. 770.

métropolitaines<sup>1228</sup>. Le Sénateur Yvon Razac<sup>1229</sup>, espérait ainsi que, grâce à la radio, « naisse [...] une opinion, qui soit en quelque sorte une opinion de l'Union française<sup>1230</sup> ». De même, à propos du financement du développement de la radiodiffusion de la France d'outre-mer, Durand-Reville disait qu'il ne souhaitait pas « qu'il y ait une différence entre le Sénégal, le Soudan, le Finistère ou la Meurthe-et-Moselle. C'est cela le véritable esprit de l'Union française auquel nous tenons<sup>1231</sup> ». Il est intéressant de relever cette comparaison entre des espaces en fait très différents : les territoires africains évoqués étaient beaucoup plus grands et plus peuplés que les départements français cités et avaient ainsi des besoins plus importants. Cette comparaison est d'autant plus ironique que si on ne s'intéresse qu'à la radio, les territoires d'outre-mer avaient un retard considérable à combler sur les départements français. Par exemple, le Soudan ne reçut une station qu'en 1957, le Niger en 1958<sup>1232</sup> et dans ce territoire, on estimait en 1960 qu'il n'y avait que 2500 postes récepteur pour une population de deux millions d'habitants<sup>1233</sup>. En France, le nombre de postes récepteurs était passé de 5 à 10 millions entre 1940 et 1958<sup>1234</sup> et dans le Finistère comme en Meurthe et Moselle, la radio était bien implantée depuis l'entre-deux-guerres. Il y avait en 1936 en France au moins 62 postes pour 1000 habitants<sup>1235</sup>, en 1962, il n'y en avait que 41 pour 1000 à Madagascar<sup>1236</sup>. Cela montrait à quel point ces territoires d'Afrique avaient été délaissés par l'État colonial. Mais cela montrait aussi que, dans le cadre des institutions de l'Union française, on ne pouvait plus considérer les territoires coloniaux comme radicalement différents de ceux de métropole<sup>1237</sup>.

Dans ce sens, il est aussi intéressant de constater que les questions de développement de l'auditoire, grâce à l'utilisation des langues locales, apparaissent dans les projets de résolution et dans le débat au Conseil de la République comme assez secondaires<sup>1238</sup>. Pour les sénateurs qui s'exprimaient en 1949, il semblait évident que l'utilisation du français soit la règle sur les antennes des radiodiffusions de l'Union française et l'utilisation des langues locales l'exception

---

<sup>1228</sup> *Ibid.*

<sup>1229</sup> [https://www.senat.fr/senateur-4eme-republique/razac\\_yvon0415r4.html](https://www.senat.fr/senateur-4eme-republique/razac_yvon0415r4.html), consulté le 24/10/2019.

<sup>1230</sup> *Journal officiel de la République française, débats parlementaires, Conseil de la République, op. cit.*, p. 2768.

<sup>1231</sup> *Ibid.*, p. 2774.

<sup>1232</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/13, *Radiodiffusion d'outre-mer*, imprimerie Paul Dupont, 1959 (?), p. 9.

<sup>1233</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire, op. cit.*, p. 39.

<sup>1234</sup> P. Goetschel et E. Loyer, *Histoire culturelle de la France de la Belle époque à nos jours, op. cit.*, p. 156.

<sup>1235</sup> André-Jean Tudesq et Pierre Albert, *Histoire de la radio et de la télévision*, Paris, PUF, 1996, p. 35.

<sup>1236</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire, op. cit.*, p. 39.

<sup>1237</sup> F. Cooper, *L'Afrique depuis 1940, op. cit.*, p. 153.

<sup>1238</sup> *Journal officiel de la République française, débats parlementaires, Conseil de la République, op. cit.*, p. 2769.

comme le soulignait la citation d'Yvon Razac déjà évoquée<sup>1239</sup>, les langues locales étant assimilées au « folklore » et aux divertissements. Plus loin, l'emploi du français sur les antennes était justifié par Yvon Razac en disant qu'il n'était « pas un coin de brousse où l'on ne trouve maintenant quelques personnes comprenant plus ou moins bien le français<sup>1240</sup> ». Comme le relevait André-Jean Tudesq en 1983<sup>1241</sup>, seul Georges Gorse, le sous-secrétaire d'État à la France d'outre-mer, proposait « un emploi plus méthodique et plus judicieux des langues indigènes, singulièrement pour l'Afrique<sup>1242</sup> ». Il s'appuyait d'ailleurs sur les expériences réalisées dans ce domaine par les Britanniques, en particulier en Rhodésie du Nord. On touchait là à « l'idéologie linguistique française » qui avait fait du français la langue qui permettait de construire la nation mais aussi celle qui véhiculait les droits de l'homme et les valeurs républicaines. Or, comme le soulignent Luc Pinhas<sup>1243</sup> et Cécile Van den Avenne, la francisation des populations de l'empire avait été conçue de manière paradoxale : la maîtrise du français et sa diffusion étaient vues comme une condition *sine qua non* de l'assimilation, mais dans la réalité, le français était peu ou très superficiellement enseigné<sup>1244</sup>. Le projet d'une radio qui s'adresserait en français à un public plus large que les colons s'inscrivait donc dans la structure assimilatrice et centralisée de l'Union française<sup>1245</sup>. En diffusant sa langue sur les ondes, le colonisateur la rendait moins inaccessible et l'utilisait comme un moyen d'intégrer les populations de l'empire à son fonctionnement et sa culture.

Le consensus relatif autour des principales missions que devait remplir une radiodiffusion de l'Union française souligne l'importance de travailler sur ceux qui ont développé ces idées.

## F. B. Sociogenèse du projet de résolution

Avant de présenter les hommes qui ont été à l'origine de ce projet de radiodiffusion de l'Union française et qui ont pris part à ce débat au Conseil de la République, il est intéressant de noter, d'une part, qu'aucun parlementaire africain n'y a participé et que, d'autre part, le projet de radio

---

<sup>1239</sup> *Ibid.*, p. 2769.

<sup>1240</sup> *Ibid.*, p. 2773.

<sup>1241</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, *op. cit.*, p. 26.

<sup>1242</sup> *Journal officiel de la République française, débats parlementaires, Conseil de la République*, *op. cit.*, p. 2773.

<sup>1243</sup> Luc Pinhas, « La francophonie, le français, son génie et son déclin », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde* [En ligne], 40/41 | 2008, mis en ligne le 18 décembre 2010, consulté le 15 janvier 2021. URL : <http://journals.openedition.org/dhfles/101>

<sup>1244</sup> Cécile Van Den Avenne, *De la bouche même des indigènes. Echanges linguistiques en Afrique coloniale*, Paris, Vendémiaire, 2017, p. 202.

<sup>1245</sup> F. Cooper, *L'Afrique depuis 1940*, *op. cit.*, p. 86.

de l'Union française a fait consensus. Il n'était évidemment pas question d'anticiper la décolonisation et de préparer outre-mer de futures radiodiffusions nationales.

Des débats ont eu lieu à propos du contrôle politique des stations, de leur source de financement ou du degré de centralisation que devait avoir cette radio. Cependant, la radio restait perçue par tous comme un instrument destiné à renforcer l'unité de la métropole et de l'outre-mer. Ainsi, la remarque la plus critique sur le projet de Durand-Reville, formulée par Jean Clavier, rapporteur de la Commission de la presse, de la radio et du cinéma, portait sur le projet de rendre la radiodiffusion d'outre-mer autonome de la RTF : « les membres de la commission [...] [avaient] été émus à la pensée que l'on pourrait imaginer un seul instant que la radiodiffusion des territoires d'outre-mer pourrait bénéficier de l'autonomie ». Il enfonçait le clou en disant qu'à l'indivisibilité « de la France et de ses territoires d'outre-mer il ne [fallait] porter aucune cassure<sup>1246</sup> ». Il faut dire que, durant la IV<sup>e</sup> République, cette assemblée avait été un pôle de résistance à toutes les réformes susceptibles de faire évoluer le *statu quo* colonial<sup>1247</sup>. Ce conservatisme pouvait d'abord s'expliquer par le mode de scrutin. Dans le système de double collège en vigueur outre-mer, les sénateurs étaient élus au suffrage indirect par un collège très restreint de colons (Luc Durand-Reville a été élu conseiller de la République au Gabon par 12 électeurs) et représentaient bien souvent les milieux d'affaires coloniaux. De plus, au sein du Conseil de la République, de nombreux élus d'outre-mer étaient des radicaux membres du Rassemblement de la gauche républicaine (RGR), réputé proche du lobby colonial<sup>1248</sup>. Malgré des nuances, les radicaux de l'après-guerre se présentaient en effet comme les défenseurs de l'œuvre coloniale de la III<sup>e</sup> République : ses membres ont lutté contre l'extension du suffrage universel aux territoires d'outre-mer et nombre d'entre eux s'engagèrent dans la défense du *statu quo* colonial<sup>1249</sup>, influencés par les députés algériens Henri Borgeau et René Mayer<sup>1250</sup>.

Ainsi, presque tous les participants à la commission de la France d'outre-mer, qui portaient le projet de résolution sur la radiodiffusion de l'Union française, étaient membres du groupe RGR. Luc Durand-Reville, rapporteur de la commission<sup>1251</sup>, était issu d'une grande famille protestante qui avait très tôt choisi le camp républicain. Né au Caire en 1902, il mena de

---

<sup>1246</sup> *Journal officiel de la République française, débats parlementaires, Conseil de la République, op. cit.*, p. 2767.

<sup>1247</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation, op. cit.*, p. 159.

<sup>1248</sup> J.-P. Rioux, *La France de la Quatrième République I. L'ardeur et la nécessité, op. cit.*, p. 224.

<sup>1249</sup> C. Coquery-Vidrovitch et C.-R. Ageron, *Histoire de la France coloniale. III. Le déclin, op. cit.*, p. 317-318.

<sup>1250</sup> J.-P. Rioux, *La France de la Quatrième République I. L'ardeur et la nécessité, op. cit.*, p. 224.

<sup>1251</sup> *Journal officiel de la République française, débats parlementaires, Conseil de la République, op. cit.*, p. 2765.

brillantes études et effectua une carrière internationale dans les banques et le grand commerce en Turquie et aux États-Unis. Au début des années 1930, il reprenait la société du Haut-Ogooué au Gabon et en avait fait l'un des trois plus grands groupes d'exploitation forestière d'Afrique équatoriale. En outre, il était aussi en 1949 président du syndicat forestier du Gabon, de la fédération des syndicats commerciaux et vice-président de la chambre de commerce de ce territoire. Enfin, il a obtenu en 1948 un siège à l'Académie des sciences coloniales car il s'intéressait également aux affaires coloniales sous leur aspect social. Élu conseiller de la République en 1947, il apparaissait comme le meilleur candidat aux yeux des entrepreneurs français installés dans le pays. Au Conseil de la République, il était vice-président du groupe du RGR<sup>1252</sup>. Deux autres membres de la commission étaient aussi apparentés à ce groupe. Julien Gautier, conseiller du Tchad élu en 1947, était un agronome qui a développé des activités industrielles dans le coton en Algérie et au Cameroun. En 1949, il dirigeait l'Institut de recherche sur le coton et les textiles exotiques<sup>1253</sup>. Robert Aubé, sénateur de l'Oubangui-Chari était le fils d'un général de l'armée coloniale et résistant. Il a dirigé la Compagnie équatoriale des mines jusqu'en 1949<sup>1254</sup>. Enfin, Jean Coupigny était médecin dans les troupes coloniales. Ancien résistant, il était conseiller de la République du Moyen-Congo en 1948. Il était alors proche du Rassemblement du peuple français (RPF)<sup>1255</sup>. Malgré des positions initialement plus ouvertes sur les questions coloniales (fédéralisme), ce parti évolua rapidement vers une défense farouche de l'indivisibilité de la République<sup>1256</sup>. Le consensus relatif autour de cette radiodiffusion de l'Union française était souligné par des interventions de sénateurs représentatifs d'autres sensibilités politiques.

Yvon Razac, qui avait présenté ses conceptions en matière de radiodiffusion, était rattaché au Mouvement républicain populaire et avait été élu sénateur de Mauritanie en 1948. Né en Algérie en 1912, il avait étudié à l'École des Langues orientales à Paris et obtenu deux certificats en langues soudanaises. Entré à l'École nationale de la France d'outre-mer, il devint administrateur des colonies<sup>1257</sup>. Soucieux du rôle éducatif de la radio, il représentait la sensibilité de certains « catholiques sociaux », élus MRP, bienveillants envers les populations colonisées<sup>1258</sup>. Mais

<sup>1252</sup> *Dictionnaire des parlementaires français ; 1940-1958 ; tome trois*, Paris, La Documentation française, 1994, vol.3, p. 444-445.

<sup>1253</sup> [https://www.senat.fr/senateur-4eme-republique/gautier\\_julien0406r4.html#1940-1958](https://www.senat.fr/senateur-4eme-republique/gautier_julien0406r4.html#1940-1958), consulté le 15/01/2021.

<sup>1254</sup> *Dictionnaire des parlementaires français ; 1940-1958 ; tome premier*, Paris, La Documentation française, 1988, vol.1, p. 413-414.

<sup>1255</sup> [https://www.senat.fr/senateur-4eme-republique/coupigny\\_jean0266r4.html](https://www.senat.fr/senateur-4eme-republique/coupigny_jean0266r4.html), consulté le 15/01/2021.

<sup>1256</sup> C. Coquery-Vidrovitch et C.-R. Ageron, *Histoire de la France coloniale. III. Le déclin*, op. cit., p. 319.

<sup>1257</sup> [https://www.senat.fr/senateur-4eme-republique/razac\\_yvon0415r4.html](https://www.senat.fr/senateur-4eme-republique/razac_yvon0415r4.html), consulté le 18/01/2021.

<sup>1258</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, op. cit., p. 148.

des personnalités plus à gauche prenaient aussi part au débat. Lucius Gustave était élu sénateur du Togo avec l'étiquette SFIO. Originaire de la Guadeloupe, il était ingénieur des travaux publics dans les colonies<sup>1259</sup>. Il cherchait à s'assurer que le territoire qu'il représentait était bien concerné par les projets de radiodiffusion de l'Union française. Il défendait aussi l'idée selon laquelle, au moment où l'on parlait de transfert de compétences et de décentralisation (le Togo était un territoire associé, ex-mandat de la SDN), les autorités locales comprendraient mal qu'on leur retire la gestion des stations de radio<sup>1260</sup>. Georges Gorse, le sous-secrétaire d'État à la France d'outre-mer, était élu député en Vendée en 1945 sous l'étiquette SFIO-UDSR. Nommé professeur au lycée français du Caire en 1939, il rallia la France libre dès 1940 et fut chargé de nombreuses missions au Proche-Orient. Considéré comme un spécialiste des questions musulmanes et d'outre-mer, gaulliste de cœur, il rallia le Général en 1958<sup>1261</sup>.

Enfin, l'intervention de Sylvain Charles-Cros portant sur les modalités de financement de la radio de l'Union française était la plus significative du large consensus politique autour du maintien de la domination coloniale<sup>1262</sup>, partagé par la grande majorité des représentants politiques, en particulier par ceux qui étaient classés à gauche<sup>1263</sup>. Expatrié au Sénégal dans les années 1930, il a été inspecteur de l'enseignement puis chef de l'enseignement primaire en AOF puis élu dès 1946 au Conseil de la République sur la liste de la SFIO<sup>1264</sup>. Sa déclaration, tout comme son appartenance politique, soulignent le consensus, au sein du Conseil de la République, sur la question de la radiodiffusion outre-mer et de la colonisation en général. Sylvain Charles-Cros s'exprimait au nom du groupe socialiste :

« Nous sommes tous d'accord ici sur la nécessité de développer, sans retard et au maximum, les relations de toutes sortes entre la métropole et les territoires de la République ou de l'Union française, extérieurs à la métropole et vice-versa<sup>1265</sup> ».

Charles-Cros dénonçait certes, dans son intervention, le fait que « les territoires d'outre-mer avaient subi et subissent encore la pression de la métropole » et alertait sur la résurrection du «

---

<sup>1259</sup> [http://www.senat.fr/senateur-4eme-republique/gustave\\_lucius\\_duquesnes0322r4.html](http://www.senat.fr/senateur-4eme-republique/gustave_lucius_duquesnes0322r4.html), consulté le 21/01/2021.

<sup>1260</sup> *Journal officiel de la République française, débats parlementaires, Conseil de la République, op. cit.*, p. 2769-2770.

<sup>1261</sup> <https://maitron.fr/spip.php?article88670>, consulté le 18/01/2021.

<sup>1262</sup> C. Coquery-Vidrovitch et C.-R. Ageron, *Histoire de la France coloniale. III. Le déclin, op. cit.*, p. 208-209.

<sup>1263</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion, op. cit.*, p. 90.

<sup>1264</sup> *Dictionnaire des parlementaires français ; 1940-1958 ; tome trois, op. cit.*, p. 96-97.

<sup>1265</sup> *Journal officiel de la République française, débats parlementaires, Conseil de la République, op. cit.*, p. 2770.

pacte colonial<sup>1266</sup> ». Cette expression désignait le monopole commercial imposé par la métropole aux colonies dès l'époque moderne, exigeant que les échanges des colonies ne puissent se faire qu'avec la métropole et sur les navires de la métropole. Cela les enfermait dans une dépendance et une domination économique<sup>1267</sup>. Mais en même temps, il se qualifiait lui-même de « vieux colonial<sup>1268</sup> » et commençait par se féliciter que la radiodiffusion d'outre-mer soit une des questions qui méritent « la plus grande attention et sur lesquelles il [était] heureux de constater l'accord de tous dans cette Assemblée<sup>1269</sup> ». Mieux, il justifiait le maintien de la présence française outre-mer tout en recueillant l'approbation de certains de ses collègues :

« en appelant les territoires lointains à s'associer à elle dans le cadre constitutionnel de la République ou de l'Union française, la France a pris l'engagement solennel de promouvoir dans ces territoires une politique d'évolution sociale et économique telle que ces pays accèdent aussi rapidement et aussi pleinement que possible, au standing de vie des nations modernes. La France est engagée, par cela même à entreprendre et à poursuivre les efforts de tout ordre qu'un tel programme comporte. (*Très bien ! très bien !*)<sup>1270</sup> ».

La suite de sa déclaration est très instructive sur la façon dont les hommes politiques de la gauche non communiste concevaient leur attachement à l'empire. En prenant la voie de l'Union française, la France avait suivi « ses vieilles traditions de libéralisme et de générosité ». « En même temps, poursuivait-il, elle [avait] eu, et elle [avait] encore, pleine conscience de ses véritables intérêts [...]. Le prestige de la France, son autorité et son rayonnement dans le monde [étaient] incontestablement liés à l'évolution générale de l'ensemble de tous les territoires de l'Union française<sup>1271</sup> ».

Ainsi, l'essentiel de l'effort financier qui permettrait le développement des radios outre-mer devait être porté par la métropole et non par les territoires ; Charles-Cros incarnait un colonialisme de gauche qui se voulait moderne, progressiste et généreux, tel qu'il avait été promu au temps du Front populaire. Dans le domaine colonial, ce gouvernement avait insisté

---

<sup>1266</sup> *Ibid.*, p. 2771.

<sup>1267</sup> Cette situation est aussi appelée exclusif colonial : Brand Denis et Durousset Maurice, *Dictionnaire thématique histoire géographie*, 7e édition., Paris, Sirey, 2005, p. 120.

<sup>1268</sup> *Journal officiel de la République française, débats parlementaires, Conseil de la République, op. cit.*, p. 2770.

<sup>1269</sup> *Ibid.*, p. 2771.

<sup>1270</sup> *Ibid.*, p. 2771.

<sup>1271</sup> *Ibid.*, p. 2771.



sur la responsabilité de la métropole dans l'amélioration des conditions de vie des colonisés et sur la nécessité d'assimiler un plus grand nombre de sujets coloniaux<sup>1272</sup>.

En 1949, le projet de radiodiffusion de l'Union française s'inscrivait bien dans la tradition d'un colonialisme de gauche dont les grandes lignes, francisation, assimilation et certitude de représenter le progrès, n'étaient pas contestées par les différents protagonistes, quelles que soient leurs sensibilités politiques. Durant ce débat, il est également frappant de constater que, sur les six intervenants, seul le sénateur de l'Aisne Jean Clavier<sup>1273</sup>, qui intervenait au nom de la commission de la presse et du cinéma, n'avait aucun lien avec l'outre-mer. Si cette situation n'était guère étonnante en raison du sujet qui ne concernait que peu la métropole (hormis sur la question du statut de la RTF), cela confirmait le désintérêt de nombreux hommes politiques pour les questions d'outre-mer<sup>1274</sup>.

## II. Une radio pour les Africains : le rapport de la commission sur les problèmes de radiodiffusion intéressant l'outre-mer (1950-1951)

À la fin du débat sur la radiodiffusion de l'Union française, il a été décidé de créer une commission « dans laquelle figureront, à côté des représentants des ministères intéressés, des membres de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République, de l'Assemblée de l'Union française et du Conseil économique<sup>1275</sup> ». Réunie en 1950, elle remettait son rapport le 14 mars 1951<sup>1276</sup>. Je n'ai malheureusement trouvé qu'une partie des archives de ses travaux et aucun compte rendu de réunion. Cependant, ce texte montre l'évolution de la perception et des conceptions qu'avaient les parties prenantes d'une radiodiffusion pour l'outre-mer.

### A. Une radio pour « les masses autochtones »

La première de ces modifications portait sur l'auditoire. La question des auditeurs africains était presque absente du discours et des propositions de Luc Durand-Reville et de la Commission de la France d'Outre-mer. Seul le sénateur de la Mauritanie, Yvon Razac<sup>1277</sup> et le sous-secrétaire

---

<sup>1272</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, op. cit., p. 43.

<sup>1273</sup> [http://www.senat.fr/senateur-4eme-republique/clavier\\_jean0315r4.html](http://www.senat.fr/senateur-4eme-republique/clavier_jean0315r4.html), consulté le 21/01/2021.

<sup>1274</sup> Bernard Phan, *La France de 1940 à 1958*, Paris, Armand Colin, 1998, p. 138.

<sup>1275</sup> *Journal officiel de la République française, débats parlementaires, Conseil de la République*, op. cit., p. 2775.

<sup>1276</sup> Inathèque, Fonds INA Radio-Télévision, Carton 00014464/16, Dossier n° 31, Chemise SORAFOM-RFOM, *Structure administrative*, Ministère de la France d'Outre-mer, Service de radiodiffusion, 1955 (?), p. 19.

<sup>1277</sup> [https://www.senat.fr/senateur-4eme-republique/razac\\_yvon0415r4.html](https://www.senat.fr/senateur-4eme-republique/razac_yvon0415r4.html), consulté le 18/01/2021.

d'État à la France d'outre-mer Georges Gorse s'étaient intéressés à ce problème. Comme nous l'avons vu, Razac considérait qu'au moins dans un premier temps, la radio devait essentiellement viser un petit nombre d'auditeurs composé d'Européens et d'Africains « évolués »<sup>1278</sup>. Le but de la radio serait ainsi de permettre aux nouvelles élites africaines de s'informer correctement et surtout d'accéder à des connaissances que le système éducatif de l'Union française était encore incapable de fournir<sup>1279</sup>. Cette mission devait être accomplie en français<sup>1280</sup> tandis que les « langues autochtones » étaient réservées au folklore et aux stations locales<sup>1281</sup>.

Comparer le contenu de cette intervention avec celui des recommandations du rapport de la Commission sur les problèmes de radiodiffusion d'outre-mer montre le chemin parcouru dans les esprits entre 1949 et 1951. Comme dans le débat de 1949, il était rappelé que la « radiodiffusion de l'Union française » avait une mission politique : « permettre aux territoires d'outre-mer d'avoir une exacte connaissance de l'opinion et de la vie métropolitaine dans ses multiples aspects et vice-versa<sup>1282</sup> ». Le document soulignait que la radio de l'Union française devait permettre de créer un « esprit communautaire qui [était] le fondement même de l'Union française ». Les formules abruptes qui opposaient, dans le domaine des programmes artistiques, « les manifestations du génie français » aux « folklores autochtones » ou qui souhaitaient que l'organisation d'écoutes collectives permette « d'inculquer à l'indigène “l'habitude d'écouter” » rappelaient la hiérarchie entre la métropole et ses colonies<sup>1283</sup>. Cependant, le rapport n'insistait plus sur le rôle de la France comme « guide des populations des territoires d'outre-mer<sup>1284</sup> ». Au contraire, la radio était vue comme le moyen de « favoriser l'éclosion et le perfectionnement des cultures et des civilisations locales » qui n'étaient plus qualifiées de « folklore » dans cette partie du texte. Plus important, c'était la définition même de l'auditoire à atteindre qui avait changé :

« C'est ici qu'il convient de poser un problème essentiel : la radiodiffusion à destination de l'outre-mer doit-elle être conçue et réalisée pour les auditeurs issus de la métropole et résident

---

<sup>1278</sup> *Journal officiel de la République française, débats parlementaires, Conseil de la République, op. cit.* p. 2768.

<sup>1279</sup> *Ibid.*, p. 2775.

<sup>1280</sup> *Ibid.* p. 2769.

<sup>1281</sup> *Ibid.*, p. 2769.

<sup>1282</sup> Inathèque, Carton 00014464/16, Fonds INA Radio-Télé, Dossier n°31, Chemise SORAFOM-RFOM, *Structure administrative*, Ministère de la France d'Outre-mer, Service de radiodiffusion, 1955 (?), p. 22.

<sup>1283</sup> *Ibid.*

<sup>1284</sup> *Journal officiel de la République française, débats parlementaires, Conseil de la République, op. cit.*, p. 2766.

outre-mer ou pour les masses autochtones ? Poser la question, c'est selon la formule consacrée, la résoudre. *C'est d'abord pour les masses autochtones que doit émettre la radiodiffusion de l'Union française* [en gras et en italique dans le texte]<sup>1285</sup> ».

Et les rapporteurs de la commission insistaient encore :

« dans notre esprit, lorsque l'on parle de masses autochtones, il ne faut pas entendre uniquement les classes évoluées mais la grosse masse de population qui vit dans les villages de brousse et qui n'a pas besoin d'un rudiment d'instruction pour être mise en mesure de bénéficier de la radio ».

Alors que les conseillers de la République considéraient le français comme la langue principale de la radiodiffusion de l'Union française, le rapport estimait au contraire que « la réalisation d'émissions en langues vernaculaires [devait] être la principale préoccupation d'une radiodiffusion de l'Union française » dans le but d'établir des liens de confiance avec les populations. Alors que les conseillers de la République insistaient sur la nécessité d'un poste métropolitain puissant tourné vers l'outre-mer et diffusant des programmes destinés à la rediffusion<sup>1286</sup>, le rapport de la Commission insistait au contraire sur le rôle des « postes locaux » qui devaient assurer la mission d'atteindre « la grande masse des auditeurs autochtones<sup>1287</sup> ». Enfin, le rapport abordait une question qui avait à peine été effleurée dans les résolutions et les débats de 1949 : l'africanisation du personnel de la radio. Pour les auteurs de la Commission, il était indispensable, afin d'atteindre la majorité des populations africaines, que « les auteurs des émissions culturelles qui leur sont destinées soient le plus souvent possible des indigènes<sup>1288</sup> ».

Il semble que la composition de cette commission, plus variée que celle de la commission de la France d'outre-mer du conseil de la République, explique directement l'écart entre les débats de 1949 au Conseil de la République et les propositions de 1951.

---

<sup>1285</sup> Inathèque, Carton 00014464/16, Fonds INA Radio-Télé, Dossier n°31, Chemise SORAFOM-RFOM, *Structure administrative*, Ministère de la France d'Outre-mer, Service de radiodiffusion, 1955 (?), p. 22.

<sup>1286</sup> *Journal officiel de la République française, débats parlementaires, Conseil de la République, op. cit.*, p. 2767.

<sup>1287</sup> Inathèque, Carton 00014464/16, Fonds INA Radio-Télé, Dossier n°31, Chemise SORAFOM-RFOM, *Structure administrative*, Ministère de la France d'Outre-mer, 1955 (?), p. 22.

<sup>1288</sup> *Ibid.*

## B. Sociogenèse du rapport de la commission d'étude des problèmes de radiodiffusion intéressant l'outre-mer

« Poser la question, c'est, selon la formule consacrée, la résoudre<sup>1289</sup> » : cette formulation, qui présentait comme une évidence le choix de viser un auditoire outre-mer aussi large que possible, soulignait en fait que ce n'était pas naturel pour les esprits de l'époque. En effet, créée par un arrêté du 25 avril 1950, la « commission d'étude des problèmes de radiodiffusion intéressant l'outre-mer »<sup>1290</sup> et son rapport semblent refléter les points de vue de trois groupes aux intérêts différents.

### 1. Les parlementaires

Le premier groupe qui émerge est celui des parlementaires. La commission rassemblait d'abord des personnalités politiques qui représentaient le monde colonial traditionnel.

On retrouvait ainsi parmi les conseillers de la République, Luc Durand-Reville, mais aussi Marcel Catuing. Issu d'une famille possédant un vaste domaine agricole dans le département d'Oran, ce dernier se consacrait à sa mise en valeur tout en menant une carrière politique. En 1946, il accédait sous l'étiquette MRP au Conseil de la République pour y représenter les citoyens français au Maroc<sup>1291</sup>. Parmi les trois députés qui siégeaient à la commission figurait Auguste Rencurel, député de l'Algérie et issu d'une famille de colons. Radical-socialiste proche d'Edouard Herriot, il était élu en 1946 comme tête de liste du Rassemblement des Gauches républicaines (RGR). Proche de René Mayer, très hostile à toute réforme libérale en Algérie, il s'opposa en 1947 au statut organique de ce territoire<sup>1292</sup>. C'était à cette composante de la commission que l'on pouvait sans doute rattacher l'opposition brutale entre « les manifestations du génie français » et les « folklores autochtones » ou la nécessité « d'inculquer à l'indigène "l'habitude d'écouter" »<sup>1293</sup>.

Néanmoins, le profil des autres membres de la commission laisse penser que l'on a cherché une forme de compromis entre des personnalités conservatrices et d'autres plus en prise avec les évolutions de la France d'Outre-mer. Le deuxième député de la commission était le MRP Robert Bichet. Ingénieur originaire du Doubs, militant catholique et résistant, il a été élu député

---

<sup>1289</sup> *Ibid.*

<sup>1290</sup> Journal officiel de la République française, 26 avril 1950, p. 4406.

<sup>1291</sup> [http://www.senat.fr/senateur-4eme-republique/gatuing\\_marcel0059r4.html](http://www.senat.fr/senateur-4eme-republique/gatuing_marcel0059r4.html)

<sup>1292</sup> [http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/\(num\\_dept\)/6679](http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/(num_dept)/6679)

<sup>1293</sup> *Ibid.*

de la Seine-et-Oise en 1945 et 1946. Il participait à la Commission de la presse, de la radio et du cinéma et a été sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil chargé de l'information. À ce titre, il a été amené à suivre l'important dossier de la législation sur la presse<sup>1294</sup>. Au début des années 1950, il faisait partie des « ultras » de la construction européenne avec Pierre-Henri Teitgen<sup>1295</sup> à une époque où le MRP cherchait à concilier la construction européenne avec le maintien de l'Union française<sup>1296</sup>. La commission comptait également deux représentants de l'Assemblée de l'Union française. Pierre Corval, auteur d'une proposition de résolution sur la radio à l'Assemblée de l'Union française en 1949<sup>1297</sup>, était un journaliste proche du catholicisme social. Il a travaillé à *L'Aube*, journal du Sillon de Marc Sangnier. Résistant pendant la guerre, il dirigeait l'équipe du *Bulletin de la France combattante* à Lyon<sup>1298</sup> et fut élu conseiller de l'Union française de 1947 à 1952<sup>1299</sup> ; Pierre Corval fut l'initiateur en 1954 de *Face à l'opinion*, première émission de télévision qui confrontait des hommes politiques à des journalistes<sup>1300</sup> et dirigea France Culture de 1965 à 1973<sup>1301</sup>. Il était accompagné de Paul Tétou, représentant de la Guinée à l'Union française entre 1946 et 1953<sup>1302</sup>.

Mais surtout, la commission comptait parmi elle la personnalité de Léopold Sédar Senghor, seul député africain présent. Or il semble que plusieurs points des recommandations de la commission aient été en phase avec l'évolution de ses réflexions politiques. Dès les années 1930, Léopold Sédar Senghor, avec Aimé Césaire, ont forgé à Paris le concept de négritude. Il s'agissait de réfuter la conception dualiste de l'idéologie coloniale qui opposait radicalement les peuples « civilisés » et les peuples « primitifs ». Mais, comme l'a résumé Frederick Cooper, au lieu de rejeter tout ce qui était « européen », ces penseurs noirs cherchèrent à éliminer l'opposition entre « civilisés » et « primitifs ». Pour cela, il élaborèrent une théorie qui reconnaissait l'égale dignité et l'égale importance des divers héritages de l'humanité<sup>1303</sup>. C'est donc sans doute à l'influence de Senghor que l'on devait la volonté de mettre en valeur, dans une structure française de radiodiffusion, les cultures locales, les langues vernaculaires, afin « d'atteindre le but que [s'était] fixé le constituant : former une communauté cohérente de

<sup>1294</sup> [http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/%28num\\_dept%29/1320](http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/%28num_dept%29/1320)

<sup>1295</sup> François-Georges Dreyfus, *Histoire de la démocratie chrétienne en France De Chateaubriand à Raymond Barre*, Paris, Albin Michel, 1988, p. 284.

<sup>1296</sup> *Ibid.*, p. 258-259.

<sup>1297</sup> *Journal officiel de la République française, débats parlementaires, Conseil de la République, op. cit.*, p. 2768.

<sup>1298</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Pierre\\_Corval](https://fr.wikipedia.org/wiki/Pierre_Corval), consulté le 18/01/2021.

<sup>1299</sup> [https://data.bnf.fr/fr/14064009/pierre\\_corval/](https://data.bnf.fr/fr/14064009/pierre_corval/), consulté le 18/01/2021.

<sup>1300</sup> A. Chauveau, « Les émissions politiques », art cit., p. 445.

<sup>1301</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Pierre\\_Corval](https://fr.wikipedia.org/wiki/Pierre_Corval), consulté le 18/01/2021.

<sup>1302</sup> <https://maitron.fr/spip.php?article185167>, consulté le 18/01/2020.

<sup>1303</sup> F. Cooper, *L'Afrique depuis 1940, op. cit.*, p. 43.

peuples de civilisations différentes<sup>1304</sup> ». Cette phrase reprenait les termes du préambule de la Constitution qui affirmait que l'Union française était un ensemble de « nations et de peuples qui [mettaient] en commun [...] leurs efforts pour développer leurs civilisations respectives<sup>1305</sup> ». Au début des années 1950 en effet, comme l'a montré Frederick Cooper, Senghor cherchait toujours des solutions politiques qui permettraient de faire évoluer l'Union française en conciliant « égalité et différence au sein d'un système politique inclusif<sup>1306</sup> ». Enfin, Senghor était un député élu dans une circonscription rurale du Sénégal, ce qui le différenciait de son ancien mentor Lamine Guèye, élu des Quatre communes<sup>1307</sup>. C'est peut-être cette volonté de faire prendre en compte cet électorat rural qui explique l'insistance du rapport sur la nécessité, pour la radio d'outre-mer, de s'adresser « à la grosse masse de la population qui vit dans les villages de brousse<sup>1308</sup> ».

## 2. *Les fonctionnaires du ministère de la France d'outre-mer*

Mais cette orientation plus soucieuse de l'ensemble des populations et de la spécificité des cultures et des langues africaines pouvait aussi s'expliquer par l'influence des trois représentants du ministère de la France d'Outre-mer.

Comme cela a été dit dans l'introduction du chapitre, l'administration coloniale française a pratiqué très tôt la politique de l'association dans les colonies. Elle consistait à identifier, à reconnaître et à comprendre les cultures des populations afin de mieux pouvoir les diriger, les encadrer et bloquer leur accès à la citoyenneté<sup>1309</sup>. Cette politique n'était pas uniquement menée de manière cynique. Par exemple, Robert Delavignette, qui a été administrateur colonial puis directeur de l'École nationale de la France d'outre-mer de 1936 à 1946, défendait un humanisme colonial<sup>1310</sup>. Il encourageait une politique indigène basée sur la reconnaissance de la dignité et de la valeur des cultures africaines et plaidait pour un système impérial qui serait basé sur une égalité des droits. Ces objectifs ont partiellement été atteints avec l'Union française

---

<sup>1304</sup> Inathèque, Carton 00014464/16, Fonds INA Radio-Télé, Dossier n°31, Chemise SORAFOM-RFOM, *Structure administrative*, Ministère de la France d'Outre-mer, Service de radiodiffusion, 1955 (?), p. 22.

<sup>1305</sup> <https://www.conseil-constitutionnel.fr/le-bloc-de-constitutionnalite/preambule-de-la-constitution-du-27-octobre-1946>, consulté le 30/03.2022.

<sup>1306</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, op. cit., p. 23.

<sup>1307</sup> *Ibid.*, p. 203.

<sup>1308</sup> Inathèque, Carton 00014464/16, Fonds Ina Radio-Télé, Dossier n°31, Chemise SORAFOM-RFOM, *Structure administrative*, Ministère de la France d'Outre-mer, Service de radiodiffusion, 1955 (?) p. 22.

<sup>1309</sup> E. Sibeud, « Cultures coloniales et impériales. Du discours colonial aux transactions culturelles du quotidien », art cit., p. 355.

<sup>1310</sup> B. Droz, *Histoire de la décolonisation au 20ème siècle*, op. cit., p. 223.

en 1946<sup>1311</sup>. La mise en avant dans le rapport de 1951 du rôle des stations locales, des langues indigènes et de l'africanisation du personnel des radios<sup>1312</sup> étaient donc en partie un héritage de la façon dont les populations coloniales étaient gouvernées.

Mais les fonctionnaires du ministère se distinguaient aussi par leur bonne connaissance du terrain. Comme on l'a vu lors du débat de 1949, l'intervention du sous-secrétaire d'État à la France d'Outre-mer, Georges Gorse, se différençait des précédentes par une meilleure perception des réalités et une connaissance des initiatives des autres puissances coloniales en matière de radio. Il pensait que les radios d'outre-mer devraient beaucoup plus s'appuyer sur les langues locales. Il s'inspirait en cela des expériences menées dans les territoires britanniques, en particulier en Rhodésie du Nord<sup>1313</sup>, dans laquelle l'emploi des langues africaines avait été promu à la radio afin de mieux atteindre les populations. Des émissions pour les femmes y étaient organisées et l'écoute collective, y compris au sein des entreprises, était encouragée. Il signalait également que les Britanniques, afin de développer autant que possible l'écoute chez les Africains, produisaient des postes fonctionnant sur piles vendus à un prix très modique<sup>1314</sup>, les « radios casseroles » diffusés à partir de 1949<sup>1315</sup>.

Il est intéressant de noter que, pour les élus du Conseil de la République, hormis l'intervention d'Yvon Razac, c'était surtout l'impact culturel et politique du média qui était souligné, tandis que les effets sociaux et économiques apparaissaient comme secondaires. Au contraire, le rapport de la commission soulignait « le rôle que [pouvait] jouer la radiodiffusion dans le domaine strictement social ». Ce rôle consistait, pour les rédacteurs du rapport en des « causeries sur des sujets tels que l'hygiène, la puériculture, la technologie agricole, l'orientation professionnelle, le syndicalisme, la coopération, etc...<sup>1316</sup> ». C'était sans doute les préoccupations plus pratiques des agents du ministère qui expliquaient les missions plus « sociales » données à la radio de l'Union française. Cette orientation entrainait en tout cas tout à fait dans le cadre du colonialisme développementaliste présenté par Frederick Cooper<sup>1317</sup>. Or,

---

<sup>1311</sup> Anthony Mangeon, « Robert Delavignette (1897-1976), un paradoxal héros du retrait colonial » dans Michel Fabréguet et Danièle Henky (dir.), *Les "héros du retrait" dans les mémoires et les représentations de l'Europe contemporaine, histoire et fictions*, Paris, L'Harmattan, 2020, p. 177-193.

<sup>1312</sup> Inathèque, Carton 00014464/16, Fonds Ina Radio-Télé, Dossier n°31, Chemise SORAFOM-RFOM, *Structure administrative*, Ministère de la France d'Outre-mer, Service de radiodiffusion, 1955 (?), p. 22.

<sup>1313</sup> L'actuelle Zambie.

<sup>1314</sup> *Journal officiel de la République française, débats parlementaires, Conseil de la République, op. cit.* p. 2774.

<sup>1315</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire, op. cit.*, p. 25.

<sup>1316</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, Carton 00014464/16, Dossier n°31, Chemise SORAFOM-RFOM, *Structure administrative*, Ministère de la France d'Outre-mer, Service de radiodiffusion, 1955 (?), p. 23.

<sup>1317</sup> F. Cooper, *L'Afrique depuis 1940, op. cit.*, p. 17 et 180.

comme l'a montré Brian Larkin, après la Seconde Guerre mondiale, la légitimité des colonisateurs reposait de plus en plus sur leur capacité à apporter le progrès, en particulier grâce à de nouvelles infrastructures<sup>1318</sup>. Les administrateurs coloniaux considéraient ainsi la radio comme un moyen de propagande, mais, plus largement, ils croyaient dans sa capacité à transformer et à moderniser les sociétés africaines. Pour nombreux d'entre eux, cette technologie moderne rendrait les gens modernes<sup>1319</sup>. Ainsi, comme nous l'avons vu dans le chapitre 1, le gouverneur général de l'AOF Paul Bécharde considérait la radio et le cinéma comme des outils éducatifs à même de toucher les populations rurales<sup>1320</sup>.

De même, dans le domaine politique, Frederick Cooper<sup>1321</sup>, après Charles-Robert Ageron, a souligné à quel point certains hauts-fonctionnaires du ministère ont plaidé dès 1950 pour une réforme des territoires d'outre-mer allant vers une plus grande décentralisation, renonçant à la philosophie de l'assimilation qui, selon eux, conduisait à une série d'impasses et de contradictions<sup>1322</sup>. Il semble bien qu'à la même époque, cette doctrine ait été abandonnée dans le domaine radiophonique au profit d'une plus grande décentralisation. Le rapport de 1951 précisait ainsi que, malgré la dépendance envers Paris, il était « indispensable de ne pas donner à la Métropole le monopole des émissions vers l'outre-mer<sup>1323</sup> ».

Cependant, les spécialistes qui ont préparé les documents de travail pour la commission soulignaient que la question du contenu des programmes, bien qu'évoquée par les membres de la commission, n'avait pas fait l'objet de travaux approfondis et devrait être au centre d'une plus grande attention par la suite<sup>1324</sup>. En 1955, le rôle de la radio dans « l'éducation de base » dans les territoires d'outre-mer en était encore à ses balbutiements. Un expert du ministère de la France d'outre-mer était convaincu que la radiodiffusion pouvait apporter une grande contribution à l'éducation de base, en particulier pour ce qui concernait « les techniques élémentaires de civilisation<sup>1325</sup> » comme l'hygiène et la puériculture. Mais il précisait que, pour

---

<sup>1318</sup> Brian Larkin, *Signal and Noise Media, Infrastructure, and Urban Culture in Nigeria*, s.l., Duke University press, 2008, p. 28-32.

<sup>1319</sup> *Ibid.*, p. 42-43.

<sup>1320</sup> AN, Fonds Wladimir Porché, 19950218/6, Dossier Commission d'étude de la radiodiffusion de la France d'outre-mer, *Rapport sur l'équipement et l'exploitation de la radiodiffusion outre-mer, Groupe de travail technique*, Commission d'étude des problèmes de radiodiffusion intéressant l'outre-mer, 25 janvier 1951, p. 15.

<sup>1321</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, op. cit., p.158-159.

<sup>1322</sup> C. Coquery-Vidrovitch et C.-R. Ageron, *Histoire de la France coloniale. III. Le déclin*, op. cit., p. 390.

<sup>1323</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise SORAFOM-RFOM, *Structure administrative*, Ministère de la France d'Outre-mer, Service de radiodiffusion, 1955 (?), p. 23.

<sup>1324</sup> *Ibid.*, p. 51.

<sup>1325</sup> BNF, FRBNF 33871357, N.R. Lefèvre, « La radiodiffusion et l'éducation de base outre-mer », in *Problèmes de radiodiffusion d'outre-mer. Bulletin de liaison du centre français de documentation sur l'éducation de base*, n° spécial, Ministère de l'Éducation nationale, Ministère de la France d'Outre-mer, Commission de la République française pour l'éducation nationale et la culture, 11 août 1955, p. 29.



être utiles, ces émissions devaient s'adapter autant que possible aux langues et références culturelles de l'auditoire. Il fallait donc attendre qu'un personnel africain nombreux soit formé<sup>1326</sup>. Le même document présentait néanmoins le script d'une émission d'éducation de base écrit par Annette M'Baye - stagiaire de la deuxième promotion du Studio-École (1955-1956) originaire du Sénégal<sup>1327</sup> - dans lequel une jeune mère, Rama, amenait à une infirmière africaine son bébé atteint d'une infection des yeux. Le dialogue entre la mère et la soignante était l'occasion de démonter un certain nombre de préjugés sur l'origine des maladies (mauvais sort), sur l'utilisation de médicaments traditionnels. Il soulignait l'importance de savoir lire et d'avoir des mères éduquées (Rama ignorait ce qu'étaient les microbes et sa mère, qui ne savait pas lire, prenait au hasard des médicaments dans la pharmacie...) <sup>1328</sup>.

Ainsi, ce rapport de 1951 témoignait des ambiguïtés du colonialisme tardif. Comme l'a souligné Frederick Cooper, cette époque était marquée par la tentative des puissances coloniales de renouveler leur légitimité en abandonnant les justifications trop racistes ou culturalistes (opposition entre « primitifs » et « civilisés ») pour les remplacer par la formule plus acceptable du développement<sup>1329</sup>. Mais, par le rappel de la supériorité de la culture française, par l'emploi du mot indigène, ce texte témoignait d'une continuité coloniale. Cependant, cette époque était aussi marquée par la montée d'un idéal libéral et moderniste basé sur l'idée fondamentale que toutes les sociétés pouvaient évoluer, s'améliorer, connaître le développement. Comme l'a montré Brian Larkin, ses promoteurs considéraient que les médias modernes étaient des outils capables d'ouvrir l'esprit des gens et de les rendre psychologiquement apte à participer au développement économique et social<sup>1330</sup>. Ce rapport montrait que la radio avait un rôle à jouer dans les transformations que le colonisateur souhaitait impulser.

Mais il était aussi le reflet des « tensions d'empire » qui traversaient l'Union française. D'un côté, des parlementaire Blancs, plutôt acquis au versant assimilationniste de la Constitution de 1946 souhaitaient que la radio soit un instrument de rapprochement entre la métropole et l'outre-mer, en particulier grâce à la diffusion du français. De l'autre, on retrouvait une alliance objective entre les nouvelles élites africaines (Léopold Senghor) et les administrateurs de la

---

<sup>1326</sup> *Ibid.*, p. 31.

<sup>1327</sup> APGB, Listing du Studio-École, fiche 245.

<sup>1328</sup> BNF, FRBNF 33871357, *Problèmes de radiodiffusion d'outre-mer. Bulletin de liaison du centre français de documentation sur l'éducation de base*, n° spécial, Ministère de l'Éducation nationale, Ministère de la France d'Outre-mer, Commission de la République française pour l'éducation nationale et la culture, 11 août 1955, p. 45-47.

<sup>1329</sup> F. Cooper, *L'Afrique depuis 1940*, *op. cit.*, p. 76.

<sup>1330</sup> B. Larkin, *Signal and Noise Media, Infrastructure, and Urban Culture in Nigeria*, *op. cit.*, p. 43-44.

France d'outre-mer pour faire de la radio un instrument d'épanouissement des cultures locales. Les administrateurs avaient longtemps pratiqué le culturalisme pour gérer les populations coloniales mais, les nouveaux hommes politiques africains avaient aussi besoin de favoriser les masses rurales et les groupes ethniques dont ils étaient issus pour asseoir leur légitimité. Ces deux groupes se rejoignaient aussi dans le discours du développement et ce sont eux qui s'imposèrent. Le rapport reconnaissait l'importance des cultures, des civilisations et des langues locales ; il insistait sur la nécessité de développer avant tout des radios en Afrique, proche des auditeurs. Il parlait pour la première fois d'africaniser le personnel des stations de radio pour toucher un auditoire aussi large que possible. Six années avant la loi-cadre, il y avait là une forme de décentralisation culturelle qui était projetée et qui désavouait en partie l'idéal assimilationniste. Ce document était devenu la feuille de route pour les ministres et les hauts fonctionnaires qui cherchaient à mettre en œuvre la radiodiffusion d'outre-mer.

## B. La radio d'outre-mer selon Pierre Schaeffer : le discours du 30 juillet 1956

Comme on l'a vu, c'est en 1952 que Pierre Schaeffer<sup>1331</sup> entreprend le démarrage de la radiodiffusion d'outre-mer. Ainsi que je l'ai montré dans le chapitre 2, en créant le service de radiodiffusion (RFOM) puis la Société de radiodiffusion de la France d'outre-mer (SORAFOM) en 1956, il se ménage une marge d'autonomie au sein du ministère de la France d'outre-mer. Le nouveau ministre arrivé la même année, le socialiste Gaston Defferre, ne souhaitait pas transformer en profondeur la politique radiophonique de ses prédécesseurs. En même temps, l'Union française connaissait sa plus grande transformation depuis sa naissance en 1946, qui remettait en partie en cause sa philosophie. La loi-cadre, qui accordait pour la première fois l'autonomie aux territoires d'outre-mer et des gouvernements élus au suffrage universel, venait d'être votée en juin<sup>1332</sup>. C'est dans ce contexte que Pierre Schaeffer accueillait au Studio-École de Maisons-Laffitte sa troisième promotion de stagiaires. Le discours qu'il prononça devant eux le 30 juillet 1956 résumait bien la façon dont il concevait la radio et le rôle de ceux qui allaient l'animer outre-mer. Schaeffer reprenait les principales recommandations du rapport de 1951<sup>1333</sup> mais développait une vision personnelle et plus

---

<sup>1331</sup> Guy Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 13.

<sup>1332</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, op. cit., p. 229-230.

<sup>1333</sup> Etienne Damome, « Vers un réseau outre-mer » dans Martin Kaltenecker et Karine Le Bail (dir.), *Pierre Schaeffer : les constructions impatientes*, Paris, CNRS Editions, 2012, p. 168. Voir aussi Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise SORAFOM-RFOM, *Vers un réseau de radiodiffusion de la France d'outre-mer*, Ministère de la France d'outre-mer, 1955 (?), p. 9

précise. Ce discours révélait également les influences multiples qui ont inspiré le fondateur de la SORAFOM.

## A. Faire de la radio un outil de libre expression et de communication

Dans son discours, Pierre Schaeffer développait des thèmes qu'il affectionnait et qui étaient issus de ses réflexions poursuivies sur le média depuis les années 1930. Il s'agissait d'abord de la liberté d'expression à la radio et ensuite du désir de faire d'elle un outil de communication.

### 1. *S'exprimer librement ?*

Alors que les questions de liberté d'expression et de politique avaient été soigneusement évitées dans le rapport de la Commission sur les problèmes de radiodiffusion intéressant l'Outre-mer, Pierre Schaeffer abordait de front cette question dans son discours.

Il commençait par inviter les stagiaires à :

« être prudents, en donnant à ce mot [la prudence] son caractère positif, ce qui vous demandera un courage aussi éloigné de la présomption que de la lâcheté. Cette prudence ne vous conduira pas seulement à vérifier l'exactitude de vos informations, mais à en rechercher une forme socialement utile<sup>1334</sup> ».

Mais, « prudence ne [voulait] pas dire pour autant camouflage ». Il affirmait ainsi qu'aux « besoins immenses de connaître et d'être informé » des populations africaines « il [suffisait] d'apporter la vérité, toute la vérité [...]. Il ne [s'agissait] d'endoctriner personne, mais d'associer la masse à son propre sauvetage et de ne pas la laisser dans l'ignorance [...] attendre des miracles impossibles et se tourner vers les imposteurs. [...] ». Pour cela, il affirmait qu'il fallait « ouvrir le micro à toutes les opinions, y compris celles qui sembleraient indésirables, à condition de faire se rencontrer les contradictions, d'où il [pouvait] sortir quelques lumières. » Dans cette promotion de la libre expression radiophonique, les futurs hommes et femmes de radio africains avaient un rôle important à jouer :

« encore [fallait]-il que, dans une radio africaine ce ne soit pas les seuls envoyés de la métropole qui aient droit au micro. [...] On craint parfois que nous soyons imprudents ou utopiques.

---

<sup>1334</sup> AN, Documentation RFI, Carton 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1956, Pierre Schaeffer, « Message aux stagiaires du Studio-École de la RFOM », La Mulette, 30 juillet 1956, p. 2.

Imprudents serions-nous aux dires de certains, de confier le micro à de jeunes Africains dans cet esprit de liberté d'expression. Utopiques aussi, selon les autres, de promouvoir, au sein d'une radio officielle une telle liberté d'expression. Telles sont pourtant les données d'une radio d'Outre-Mer telles qu'elles ont été affirmées sans discontinuité par plusieurs ministres de la France d'Outre-mer [...] <sup>1335</sup>. »

Ces remarques montraient d'abord qu'en 1956 l'installation d'Africains à des postes à responsabilité, dans lesquels ils étaient relativement libres de leurs actions, étaient loin d'être une évidence. Jusqu'à la loi-cadre (juin 1956) en effet, les efforts d'africanisation étaient restés assez limités et les africains accédaient peu aux postes à responsabilité <sup>1336</sup>. Mais elles montraient aussi l'absence de liberté d'expression sur les antennes des radios installées en Afrique. Ce message, favorable à une plus grande liberté de ton, a eu une portée réelle parmi les stagiaires et les cadres radiophoniques choisis par Schaeffer. Ainsi, en 1959, Guy Robert (promotion 1957-1958 du Studio-École) refuse d'exécuter l'ordre de son directeur à Radio-Tchad lui demandant de ne pas diffuser le communiqué d'un parti d'opposition. Pour justifier cet acte il invoquait « l'éthique enseignée par Pierre Desgraupes au Studio-École » qui « nous avait préparé [...] à observer au plan politique une neutralité inflexible <sup>1337</sup> ». En 1956, le directeur de la radiodiffusion fédérale d'AOF ne cessait de se plaindre auprès de Pierre Schaeffer des interventions du haut-commissaire destinées à contrôler le contenu des bulletins d'information <sup>1338</sup>. L'année suivante, Schaeffer encourageait le nouveau directeur de la station à empêcher qu'elle ne soit « voracée » par le service de l'Information du haut-commissaire <sup>1339</sup>. En 1979, dans son autobiographie, Schaeffer se vantait ainsi d'avoir mis en place en Afrique une radio qui indisposait le pouvoir colonial : pour les hauts-commissaires c'était « une radio démocratique, donc subversive <sup>1340</sup> ».

---

<sup>1335</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>1336</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, *op. cit.*, p. 250-251.

<sup>1337</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, *op. cit.*, p. 43.

<sup>1338</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1808, Chemise correspondance personnel ancien, Lettre de Jean ARNAUD, Directeur général de la Radiodiffusion à M. le ministre de la France d'Outre-mer, s/c de Mr Pierre Schaeffer, chef du service de radiodiffusion de la France d'outre-mer, Dakar, le 20 février 1956, confidentiel, p. 4.

<sup>1339</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1810 Correspondance échelon central, Lettre de Pierre Schaeffer à Sol-Rolland, personnelle, 26 février 1957, p. 1.

<sup>1340</sup> P. Schaeffer, *Les antennes de Jéricho*, *op. cit.*, p. 161.

Pierre Schaeffer aurait-il fait preuve de démagogie dans son discours, en cherchant à associer les stagiaires africains et métropolitains à son entreprise à l'aide de fausses promesses ? Ou bien encourageait-il les stagiaires à changer la réalité par leur pratique ? En 1944, suite à sa participation à la résistance, il était devenu l'adjoint direct de Jean Guignebert, qui en tant que secrétaire général à l'Information du Gouvernement provisoire, assurait la direction politique de la nouvelle Radiodiffusion de la nation française<sup>1341</sup> (nom donné à la radiodiffusion nationale au moment de la Libération<sup>1342</sup>). Or Jean Guignebert était partisan de la fondation d'un service public de radiodiffusion, détenteur d'un monopole absolu mais dans le cadre d'une entreprise autonome vis-à-vis de l'État, à la fois quant à sa gestion administrative et quant à la conduite de l'information<sup>1343</sup>. Ce projet de réforme, porté par le Comité de libération de la radio (CDL)<sup>1344</sup>, s'inspirait du modèle de la BBC et de son premier directeur John Reith qui en avait assuré l'indépendance<sup>1345</sup>. Pierre Schaeffer était en accord avec le Comité sur la nécessité de limiter l'emprise du pouvoir politique sur le média. Mais il allait plus loin dans l'espoir d'une gestion libérale de la radio en proposant que seuls les émetteurs soient nationalisés et que subsistent, à côté d'une radio d'État « des entreprises de production qui assureraient la diversité des inspirations, des compétences, des styles<sup>1346</sup> ». Cependant, des tensions avec Jean Guignebert et le ministre de l'Information, Pierre-Henri Teitgen, ont éloigné dès le début de l'année 1945 Pierre Schaeffer des postes à responsabilité au sein de la radiodiffusion<sup>1347</sup>. Schaeffer avait cependant montré qu'il tenait à l'indépendance du média vis-à-vis du pouvoir politique.

Les lois en vigueur outre-mer permettaient également de dire que Schaeffer ne faisait pas de démagogie. En effet, depuis le décret du 27 septembre 1946, dans le cadre des réformes électorales de l'après-guerre et de l'extension de la citoyenneté, les lois de 1881 sur la liberté d'expression ont été étendues à l'ensemble de l'empire français d'Afrique sub-saharienne<sup>1348</sup>. Ce nouveau contexte législatif et politique a permis la naissance d'un véritable « âge d'or »<sup>1349</sup> de la presse. Comme on l'a vu, la circulaire d'application de l'arrêté du 14 septembre 1954 imposait que les services de radiodiffusion soient séparés des services de l'Information car, il

---

<sup>1341</sup> Martin Kaltenecker et Karine Le Bail, *Pierre Schaeffer : les constructions impatientes*, Paris, CNRS Editions, 2012, p. 31.

<sup>1342</sup> C. Brochand, *Histoire générale de la radio et de la télévision en France. Tome II 1944-1974*, op. cit., p. 34.

<sup>1343</sup> H. Eck, « La Libération et l'épuration », art cit., p. 44.

<sup>1344</sup> C. Brochand, *Histoire générale de la radio et de la télévision en France. Tome II 1944-1974*, op. cit., p. 55.

<sup>1345</sup> A.-J. Tudesq et P. Albert, *Histoire de la radio et de la télévision*, op. cit., p. 34.

<sup>1346</sup> P. Schaeffer, *Les antennes de Jéricho*, op. cit., p. 162.

<sup>1347</sup> M. Kaltenecker et K. Le Bail, *Pierre Schaeffer : les constructions impatientes*, op. cit., p. 31.

<sup>1348</sup> A.-J. Tudesq, *Feuilles d'Afrique : étude de la presse de l'Afrique sub-saharienne*, op. cit., p. 49.

<sup>1349</sup> *Ibid.*, p. 43.

n'était pas « sans intérêt, vis-à-vis de l'opinion locale [qu'ils jouissent] d'une certaine latitude<sup>1350</sup> ». Cette tournure de phrase pouvait être considérée comme un encouragement à une certaine autonomie et explique le fait que Schaeffer affirme qu'il suivait les directives des ministres de l'outre-mer lorsqu'il encourageait les futurs hommes et femmes de radio à s'exprimer librement.

Cependant, deux éléments venaient fragiliser le raisonnement de Pierre Schaeffer en matière de liberté d'expression à la radio. D'abord, malgré l'extension des lois sur la liberté d'expression outre-mer, l'arbitraire colonial continuait à s'appliquer (fermeture de journaux, emprisonnement de journalistes...) <sup>1351</sup>. De plus, comme on l'a vu, dans les années 1940 et 1950, la radio n'était pas en France, le lieu de la libre expression des opinions. Dès janvier 1946, le projet des résistants du Comité de Libération de la radio (CDL) qui souhaitaient mettre en œuvre une radiodiffusion « au service de la nation tout entière et non réservée à l'usage exclusif du gouvernement ou directement inspiré par lui<sup>1352</sup> » était enterré par l'Assemblée nationale. Rattachée dès 1945 au gouvernement dans le contexte tendu de la reconstruction et du début de la Guerre froide, la radio était au contraire considérée par les hommes de la IV<sup>e</sup> République comme un « moyen de gouvernement<sup>1353</sup> » à leur disposition pour appuyer leur action politique. Il n'était donc pas question, de laisser les différents protagonistes de l'époque s'exprimer librement sur les ondes d'outre-mer. La circulaire d'application de l'arrêté du 14 septembre affirmait que les radios étaient placées sous le contrôle direct des hauts-commissaires et chefs de territoires et que les informations parlées étaient « mises à la disposition des représentants du gouvernement<sup>1354</sup> » comme dans toute radio d'État. Il était reconnu aux responsables coloniaux le droit d'orienter le reste des programmes<sup>1355</sup>. Les conventions signées entre les chefs de territoires et la SORAFOM en 1957 conservaient les mêmes dispositions <sup>1356</sup>. Schaeffer

---

<sup>1350</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014465/16, Dossier n°31, Chemise SORAFOM-RFOM, *Structure administrative*, Ministère de la France d'outre-mer, Service de radiodiffusion, Paris, 1955 (?), p. 4.

<sup>1351</sup> Seidou Douiti, Koffi Amouzou Sossou et Joseph Koffi Nutefé Tsigbé, « Journalistes et pouvoir politique au Togo (1946-1979): Une profession construite sous la contrainte », *Revue d'histoire contemporaine de l'Afrique*, 7 janvier 2021, n 1, p. 70, <https://doi.org/10.51185/journals/rhca.2021.e293>. Voir aussi : Marie Fierens, « Journalisme et politique en Côte d'Ivoire (années 1930-1964): Itinéraires croisés d'une profession », *Revue d'histoire contemporaine de l'Afrique*, 7 janvier 2021, n 1, p. 104 et 106, <https://doi.org/10.51185/journals/rhca.2021.e291-118>.

<sup>1352</sup> C. Brochand, *Histoire générale de la radio et de la télévision en France. Tome II 1944-1974, op. cit.*, p. 55.

<sup>1353</sup> *Ibid.*, p. 58.

<sup>1354</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014465/16, Dossier n°31, Chemise SORAFOM-RFOM, *Structure administrative*, Ministère de la France d'outre-mer, Service de radiodiffusion, Paris, 1955 (?), p. 5.

<sup>1355</sup> *Ibid.*

<sup>1356</sup> ANOM, FM, Contr//635, Dossier Statut IIb, conventions, Convention entre le Ministre de la France d'outre-mer et le président du Conseil d'administration de la SORAFOM, 17 juillet 1957, p. 2-3.

en avait d'ailleurs pleinement conscience puisqu'il a signé lui-même la plupart des conventions entre mars et septembre 1957<sup>1357</sup>.

Mais on peut néanmoins invoquer un autre argument : Pierre Schaeffer ne connaissait pas la suite de l'histoire, l'instauration des partis uniques et les limitations imposées à la liberté d'expression avant même l'obtention des indépendances<sup>1358</sup>. Il était sans doute dans la posture des députés africains de l'Assemblée constituante en 1945-1946 décrite par Frederick Cooper. La Constitution validée par référendum en septembre 1946 était loin d'être satisfaisante pour les anciennes colonies mais elle n'empêchait pas une évolution ultérieure. Les dirigeants africains pouvaient vivre dans l'incertitude car ce qu'ils voulaient, c'était enclencher un processus<sup>1359</sup>. Schaeffer se situait sans aucun doute dans cet état d'esprit.

## 2. *Faire de la radio un outil de communication*

Le discours abordait un deuxième thème qui était un sujet de prédilection de Pierre Schaeffer. En effet, il menait depuis la Seconde guerre mondiale d'importantes réflexions sur le rôle que la radio et le cinéma jouaient dans la communication entre les hommes<sup>1360</sup>. Étienne Damome, dans ses recherches sur la SORAFOM, présente même Pierre Schaeffer comme un précurseur de la communication pour le développement des radios communautaires et de la théorie de la « communication alternative ». Pour lui, Schaeffer aurait cherché à mettre le média entre les mains du public en faisant des professionnels des maîtres de la parole d'autrui<sup>1361</sup>.

Cette idée est confirmée par le discours de Schaeffer lorsqu'il déclarait aux stagiaires du Studio-École que « nous n'avons pas à vous demander d'être autrement que vous n'êtes » et que le but du Studio-École n'était donc pas de modifier la personnalité des stagiaires mais plutôt de les aider à savoir qui ils étaient vraiment :

« vous ferez de la radio, je le répète avec ce que vous êtes. Mais pour être au micro ce que vous êtes vraiment, il vous faudra bien des années. Pour être clair dans l'exposé, pour être simple dans le dialogue [...] il vous faudra accomplir un travail professionnel et un travail spirituel ».

---

<sup>1357</sup> ANOM, FM, Contr//635, Dossier Statut IIb, conventions.

<sup>1358</sup> A.-J. Tudesq, *Feuilles d'Afrique : étude de la presse de l'Afrique sub-saharienne*, op. cit., p. 60.

<sup>1359</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Être citoyen au temps de la décolonisation*, op. cit., p. 139.

<sup>1360</sup> M. Kaltenecker et K. Le Bail, *Pierre Schaeffer : les constructions impatientes*, op. cit., p. 26-27.

<sup>1361</sup> E. Damome, « Vers un réseau outre-mer », art cit., p. 174.

Schaeffer était très sensible à la spiritualité. Profondément marqué par le scoutisme et le catholicisme, il a perdu la foi mais ne poursuivait pas moins une recherche spirituelle auprès d'un gourou géorgien, Georges Ivanovitch Gurdjieff, entre 1942 et 1949. De ces expériences spirituelles, il tira l'idée que la foi ne pouvait exister sans un engagement humain, sans l'action<sup>1362</sup> et que le groupe était le seul lieu, la seule structure, dans laquelle les talents singuliers pouvaient se déployer<sup>1363</sup>. Un des fondements de l'enseignement spirituel de Gurdjieff était de briser le carcan des mécanismes psychologiques d'un individu, au moyen d'épreuves, pour faire apparaître chez lui son vrai moi, son « essence »<sup>1364</sup>. Schaeffer poursuivait son discours en disant que l'homme de radio devait être comme l'éducateur, le médecin, le prêtre, « celui grâce auquel chaque l'homme peut se découvrir, s'orienter, s'améliorer ». Et il précisait le rôle que devait avoir un homme radio pour faire une « radio vivante » :

« soyez la voix de chacun, soyez le lien de chaque homme avec les autres hommes ; si vous savez à travers le micro, faire parler chacun à chacun de bouche à oreille, vous serez, vous deviendrez, l'un de ces grands professionnels dont on ignore le secret parce qu'il est trop simple. [...] Si vous avez compris qu'au micro, tout autant et plus qu'ailleurs on se trouve quand on a entrepris de trouver autrui, il vous reste cependant à être bien vous-mêmes, à posséder un naturel qui seul inspire la sympathie<sup>1365</sup>. »

Et il poursuivait en affirmant que « votre rôle à la radio paradoxalement s'inverse. Au lieu d'être les champions de vos idées toutes faites ou de systèmes cristallisés, vous êtes à la cueillette des réactions, vous accouchez l'opinion d'elle-même, vous révélez vos auditeurs à eux-mêmes<sup>1366</sup> ».

En 1979, Schaeffer considérait que cette radio était réalisable en Afrique, ce « pays neuf », car les mauvaises habitudes radiophoniques, « illusions intermédiaires du faux progrès » n'y étaient pas encore installées<sup>1367</sup>. Il rejetait ainsi le triptyque « informer, éduquer, distraire » (qu'il ne

---

<sup>1362</sup> M. Kaltenecker et K. Le Bail, *Pierre Schaeffer : les constructions impatientes*, op. cit., p. 36-37.

<sup>1363</sup> *Ibid.*, p. 6-7.

<sup>1364</sup> *Ibid.*, p. 36.

<sup>1365</sup> AN, Documentation RFI, Carton 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1956, Pierre Schaeffer, « Message aux stagiaires du Studio-École de la RFOM », *La Mulette*, 30 juillet 1956, p. 5.

<sup>1366</sup> *Ibid.*, p. 5-6.

<sup>1367</sup> P. Schaeffer, *Les antennes de Jéricho*, op. cit., p. 160.



citait d'ailleurs pas dans son discours de 1956) qui instaurait un mode de relation unilatéral et descendant entre l'émetteur et le récepteur<sup>1368</sup>. Ce rejet a été un véritable mot d'ordre au Studio-École puisqu'en 1981, André Clavé, déclarait que le but de la SORAFOM était « de mettre la radio absolument à l'envers, c'est-à-dire de ne pas la réserver uniquement aux seuls professionnels mais de la mettre entre les mains du public<sup>1369</sup> ». De même, Guy Robert invoquait le contenu de ces « incitations socratiques » pour expliquer la fondation des Radio-clubs du Niger en 1964, qui reposait justement sur la participation de paysans à une émission de radio<sup>1370</sup>. Cette théorie n'était pas uniquement développée par Pierre Schaeffer. En 1932, le dramaturge et poète allemande Berthold Brecht, a proposé de faire de la radio un outil de communication qui permette de faire parler l'auditeur et de le mettre en relation avec les autres<sup>1371</sup>. Cependant, ce point de vue était marginal dans les années 1950.

Le discours de Pierre Schaeffer abordait aussi largement la question des relations entre, d'une part, les radios et les sociétés africaines et d'autre part les stagiaires de métropole et d'outre-mer. Les conceptions qu'ils portaient dans ces domaines furent également appliquées par les agents de la société et étaient des marqueurs de son identité.

## B. La radio comme conservatoire des cultures africaines et des Africains

En ce qui concerne ces questions, Pierre Schaeffer reprenait à son compte une partie du discours colonial qui considérait les Africains comme des membres de sociétés traditionnelles, menacées par la modernité du colonisateur<sup>1372</sup>. Mais il s'inspirait aussi des idées développées par les intellectuels africains partisans de la négritude.

### 1. *La radio et les cultures africaines selon Pierre Schaeffer*

La troisième grande idée que Pierre Schaeffer développait sur la radio dans les pays africains était la nécessité de préserver les populations et leur culture de l'influence de l'Occident.

---

<sup>1368</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, op. cit., p. 88.

<sup>1369</sup> *Hommage à André Clavé*, Radio France Internationale bureau des missions de programmes, 1982, p. 14.

<sup>1370</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, op. cit., p. 87-88.

<sup>1371</sup> B. Wuillème, *Les radios internationales*, op. cit., p. 13.

<sup>1372</sup> Eric Hobsbawm et Terence Osborn Ranger, *L'invention de la tradition*, Vivier Christine, Paris, Ed. Amsterdam, 2006, 370 p., p. 271.

Dans son discours il affirmait ainsi que, face à la « brutalité redoutable » avec laquelle la « civilisation blanche » avait envahi l’Afrique, le continent n’avait pas eu le temps de « sécréter les anti-virus qui l’eussent immunisé ».

« Si traditionnel qu’on le décrive, il [le continent] a une soif de nouveauté désarmante, dont parfois nous avons [...] à le défendre. Sous peine de le voir adopter pêle-mêle nos pires défauts comme nos meilleures qualités, nous avons à l’armer d’esprit critique, de discernement et [...] à lui demander [...] de retrouver, s’il le faut, les sources de sa sagesse, de son âme collective, de ses intuitions essentielles, auxquelles nos capitaux et nos techniques n’ont rien à apporter<sup>1373</sup> ».

Puis, Schaeffer déclarait : « L’Afrique, paraît-il est le réservoir de l’imaginaire, des forces de l’inconscient, des sources préservées de l’instinct. La radio demeure pour elle un grand péril, celui de l’envahissement mental par nos produits de pacotille<sup>1374</sup> ». Enfin, il achevait son discours en s’adressant aux stagiaires, métropolitains et Africains, en leur demandant de ne pas imposer aux populations d’Afrique leurs « tics » et leur « style » mais plutôt de les aider « à s’enrichir mutuellement de leur diversité. Songez que leur tradition, seulement verbale, est fragile et combien elle est menacée par vos phrases<sup>1375</sup> ».

Cette vision entre tout à fait dans l’invention, décrite par Terence Ranger, par les colonisateurs européens des « traditions africaines ». Ceux-ci considéraient que les sociétés africaines étaient profondément conservatrices, et vivaient selon des règles immémoriales et immuables. Cette affirmation n’était pas une condamnation systématique de la nature arriérée ou de l’aversion des Africains pour la modernité mais était une manière de reconnaître, comme le faisait Schaeffer dans son discours, les grandes qualités de la tradition, même s’il s’agissait d’une reconnaissance fondée sur un malentendu (les traditions des Africains n’étaient pas immuables et immémoriales)<sup>1376</sup>. La préservation des traditions africaines locales avait été un souci permanent des puissances coloniales. Comme le remarque Frederick Cooper, afin de ne pas déstabiliser les empires, les colonisateurs se persuadèrent qu’ils devaient maintenir les sociétés africaines conformes à l’idée qu’ils s’en faisaient. Cette politique avait été menée dès la fin du

---

<sup>1373</sup> AN, Documentation RFI, Carton 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1956, Pierre Schaeffer, « Message aux stagiaires du Studio-École de la RFOM », La Mulette, 30 juillet 1956, p. 2-3.

<sup>1374</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>1375</sup> *Ibid.*, p. 7

<sup>1376</sup> E. Hobsbawm et T.O. Ranger, *L’invention de la tradition*, *op. cit.*, p. 269.

19<sup>ème</sup> siècle et elle s'était encore renforcée durant l'entre-deux-guerres, avec le développement de l'ethnologie culturelle<sup>1377</sup> et l'intérêt accru que les administrateurs coloniaux manifestaient pour cette discipline. Cela consolidait une vision d'une Afrique faite de tribus et de traditions<sup>1378</sup>. Les colonisateurs s'étaient alarmés assez tôt des convergences entre les cultures locales et les cultures métropolitaines, surtout au sein des villes. Ils présentaient cette situation, à la manière de Pierre Schaeffer, comme les conséquences d'une modernisation trop rapide menaçant de détruire les « vraies cultures indigènes ». Les puissances coloniales s'étaient ainsi chargées de les préserver, à l'aide, comme le disait Aimé Césaire, d'ethnologues « dogoneux » et de « philosophes bantous »<sup>1379</sup>. Cette sensibilité aux cultures africaines traditionnelles était entretenue en métropole. Par exemple, Guy Robert racontait qu'avant de passer le concours du Studio-École, il ne connaissait l'Afrique qu'au travers des gravures et articles du *Journal des Voyages*, ayant appartenu à sa mère et à ses oncles, mais aussi grâce aux films ethnographiques qu'il avait vus au musée de l'Homme. Ces contenus ne l'avaient « guère instruit sur l'Afrique urbaine où avait quand même pénétré [...] des éléments de modernité<sup>1380</sup> ».

Cette volonté de respecter et de préserver les cultures africaines devait s'appliquer aux stagiaires eux-mêmes. Pierre Schaeffer les appelait à ne pas oublier ce « dont ils étaient et devaient rester les messagers traditionnels ». Ainsi, les stagiaires africains :

« avant de songer à des formes modernes de leur évolution [devaient] être respectueux de leur pays traditionnel et [...] exiger de la civilisation blanche qu'elle apporte ses bienfaits mais sans hâte et sans déracinement, sans risque [...] d'une culture hâtive, de notions mal digérées et de métiers mal sus<sup>1381</sup> ».

Les nouveaux stagiaires Noirs devaient donc se méfier de ce qu'on allait leur apprendre et de ce qu'ils allaient voir en France. Leur stage en métropole ne devait pas provoquer leur « déracinement ». Ils se retrouvaient ainsi dans le rôle inconfortable de ces intermédiaires africains, également appelés « évolués »<sup>1382</sup>, qui n'était pas propre seulement aux stagiaires du

---

<sup>1377</sup> E. Sibeud, « Cultures coloniales et impériales. Du discours colonial aux transactions culturelles du quotidien », art cit., p. 355.

<sup>1378</sup> F. Cooper, *L'Afrique depuis 1940*, op. cit., p. 42.

<sup>1379</sup> E. Sibeud, « Cultures coloniales et impériales. Du discours colonial aux transactions culturelles du quotidien », art cit., p. 373.

<sup>1380</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, op. cit. p. 19.

<sup>1381</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>1382</sup> E. Sibeud, « Assimilés, “évolués” », art cit., p. 281.

Studio-École. Comme l'écrit Emmanuelle Sibeud, ces intermédiaires étaient indispensables à la puissance coloniale car c'était eux qui encadraient les populations au quotidien. Ils étaient vus par elle comme les relais de la mission civilisatrice<sup>1383</sup>. Mais, on exigeait d'eux qu'ils gardent la juste distance avec le colonisateur. Ils étaient ainsi placés dans un entre-deux social et culturel assez inconfortable : ils n'étaient plus des Africains authentiques aux yeux du colonisateur et des populations mais en même temps, ils ne pouvaient pas non plus intégrer le groupe des colons, car ils en étaient rejetés de différentes manières (pas d'accès à la citoyenneté, discrimination raciale...) <sup>1384</sup>. Cette façon de voir avait même conduit à une dépréciation des « évolués ». Comme le remarque Terence Ranger, dès les années 1920, les puissances coloniales s'étaient inquiétées des bouleversements sociaux en Afrique, et dans ce cadre, les « collaborateurs africains », qui avaient adopté le mode de vie et les références des Européens, commencèrent alors à paraître moins admirables que les « vrais » Africains supposés toujours vivre dans leur propre univers de tradition <sup>1385</sup>.

Sur ces aspects, le discours de Schaeffer était donc très proche de la doctrine coloniale de l'entre-deux-guerres. Il est intéressant de noter cependant que la nécessité de préserver les cultures africaines n'apparaissait pas comme un objectif prioritaire dans les textes officiels. Dans le débat du Conseil de la République en 1949 et dans le rapport de 1951, la radio était simplement présentée comme un moyen de développer les cultures et les folklores locaux <sup>1386</sup>. Mais cette mission n'apparaissait pas dans l'arrêté du 14 septembre 1954 ou dans les statuts de la SORAFOM de 1956. En revanche, le respect et la valorisation des cultures africaines était un aspect prégnant dans les discours et dans les pratiques des hauts dirigeants de la SORAFOM, en particulier quand ils avaient été recrutés au temps où Pierre Schaeffer dirigeait la structure (1952-1957) <sup>1387</sup>.

Ce discours s'appuyait sur celui de personnes et d'institutions qui, dans les années 1950, faisaient autorité en France en matière de sociétés extra-européennes.

---

<sup>1383</sup> *Ibid.*, p. 286.

<sup>1384</sup> E. Sibeud, « Cultures coloniales et impériales. Du discours colonial aux transactions culturelles du quotidien », art cit., p. 356.

<sup>1385</sup> E. Hobsbawm et T.O. Ranger, *L'invention de la tradition*, op. cit., p. 269.

<sup>1386</sup> *Journal officiel de la République française, débats parlementaires, Conseil de la République*, op. cit., p. 2769 et Inathèque, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise SORAFOM-RFOM, *Structure administrative*, Ministère de la France d'Outre-mer, 1955 (?), p. 22.

<sup>1387</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, op. cit., p. 22.

## 2. *L'influence de l'ethnologie culturelle : le discours de Paul Rivet (avril 1955)*

Il est très intéressant de constater qu'un an plus tôt, en avril 1955, Pierre Schaeffer a invité Paul Rivet, directeur du musée de l'Homme, à prononcer un discours pour la clôture du premier stage de la RFOM<sup>1388</sup> en présence du nouveau ministre de la France d'outre-mer de l'époque, Pierre-Henri Teitgen<sup>1389</sup>. Or, placer l'action du service de radiodiffusion de la France d'outre-mer sous le patronage d'une telle personnalité n'était pas neutre.

Paul Rivet a été avec Marcel Mauss le fondateur de l'Institut d'ethnologie de la Sorbonne en 1925<sup>1390</sup>. En 1937, il a participé à la fondation du Musée de l'Homme qui remplaça l'ancien musée d'ethnographie et contribua à renforcer la position de la science ethnologique<sup>1391</sup>. Paul Rivet était un militant socialiste qui défendait le pluralisme culturel, l'ouverture sur le monde à contrecourant d'une époque marquée par l'intensification du racisme<sup>1392</sup>. Il était un acteur important dans l'avènement d'un relativisme culturel et a ouvert la voie, avec d'autres, à la reconnaissance de la pluralité et de l'égale dignité des civilisations, ainsi qu'à l'universalisme différentialiste promu par l'UNESCO au lendemain de la Seconde Guerre mondiale<sup>1393</sup>. Cependant, comme le montre Alice Conklin, avec Lucien Lévy-Bruhl et Marcel Mauss, Paul Rivet croyait en un colonialisme de gauche qui reprenait à son compte la mission civilisatrice. Dans cette logique, il fallait connaître, prendre en compte et surtout conserver les cultures des populations dominées<sup>1394</sup>. En avril 1956, il a pris le parti de l'Algérie française en signant « l'appel pour le renouveau et le salut de l'Algérie française » car il restait fidèle à la conception d'une évolution progressive des pays colonisés qui avait été celle du Front populaire<sup>1395</sup>.

Le discours que Rivet prononça en avril 1955 devant les stagiaires s'inscrivait bien dans ce colonialisme de gauche soucieux de comprendre les différences. Il s'articulait ainsi autour d'une phrase de Paul Valéry inscrite sur le Palais de Chaillot (réalisé en 1937 pour l'exposition universelle) qui abritait le Musée de l'Homme : « Est-ce qu'il faut aimer pour comprendre ou

---

<sup>1388</sup> BNF, FRBNF33871357, Problèmes de radiodiffusion d'outre-mer. Bulletin de liaison du centre français de documentation sur l'éducation de base, n° spécial, op. cit., p. 19.

<sup>1389</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>1390</sup> Alice L. Conklin, *Exposer l'humanité: race, ethnologie et empire en France, 1850-1950*, Paris, Muséum national d'histoire naturelle, publications scientifiques, 2015, p. 14-15.

<sup>1391</sup> P. Goetschel et E. Loyer, *Histoire culturelle de la France de la Belle époque à nos jours*, op. cit., p. 84.

<sup>1392</sup> A.L. Conklin, *Exposer l'humanité*, op. cit., p. 16.

<sup>1393</sup> François Chaubet et Laurent Martin, *Histoire des relations culturelles dans le monde contemporain*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 151.

<sup>1394</sup> A.L. Conklin, *Exposer l'humanité*, op. cit., p. 266.

<sup>1395</sup> <https://maitron.fr/spip.php?article50350>, consulté le 01/04/2022.

est-ce qu'il faut comprendre pour aimer ?<sup>1396</sup> ». Rivet affirmait qu'il fallait faire les deux en même temps et illustrait son propos en citant un livre d'un de ses élèves, Jacques Soustelle, qui montrait comment on pouvait mettre à distance la pratiques de sacrifices humains chez les Aztèques par une fine connaissance de la société étudiée et par les comparaisons avec d'autres peuples et d'autres époques. Paul Rivet soulignait ainsi l'importance de comprendre les raisons profondes de certains actes sans que cela diminue l'estime que l'on pouvait avoir pour les peuples qui les ont pratiqués. Il en profitait pour rendre un hommage à son ancien étudiant qui exerçait alors les fonctions de Gouverneur général en Algérie<sup>1397</sup> :

« Il est bon qu'un homme comme Jacques Soustelle, qui assume à l'heure actuelle des responsabilités très lourdes, ait précisément cette compréhension des êtres qu'il aura à administrer, à diriger, et, je l'espère, à entraîner dans la voie du progrès<sup>1398</sup> ».

Ce passage illustre parfaitement le fait que l'ethnographie culturelle était, comme l'a écrit Emmanuelle Sibeud, la science organique du colonialisme, même si cela n'empêchait pas les ethnologues de rester autonomes dans leurs recherches vis-à-vis du pouvoir colonial<sup>1399</sup>. Rivet poursuivait en soulignant la dignité des cultures non occidentales : « nous devons beaucoup à toutes ces civilisations exotiques et le temple que j'ai élevé en leur honneur : le "Musée de l'Homme" est là pour l'attester ». Puis, il s'adressait directement aux stagiaires africains :

« tout ce que vous avez créé, votre art, votre musique, fait partie à l'heure actuelle d'un patrimoine humain, et nous avons beaucoup appris de vous. [...] Nous l'avons oublié, bien sûr. Ceci s'est incorporé à notre civilisation à un tel point que nous nous figurons que nous l'avons inventé ».

Et il appelait à ce que les rapports entre les Métropolitains et les Africains reposent sur « la connaissance exacte de ce que, dans notre civilisation, dont nous sommes fiers [...], nous devons à des inventions qui ont été faites [...] par des hommes qui avaient la peau noire, d'autres la peau jaune [...] peu importe » car « tout cela a constitué un patrimoine humain »

---

<sup>1396</sup> BNF, FRBNF33871357, Problèmes de radiodiffusion d'outre-mer. Bulletin de liaison du centre français de documentation sur l'éducation de base, n° spécial, op. cit., p. 20.

<sup>1397</sup> Jean-François Sirinelli, *Dictionnaire historique de la vie politique française au 20ème siècle*, Paris, PUF, 1995, p. 1168.

<sup>1398</sup> BNF, FRBNF33871357, Problèmes de radiodiffusion d'outre-mer. Bulletin de liaison du centre français de documentation sur l'éducation de base, n° spécial, op. cit., p. 21.

<sup>1399</sup> E. Sibeud, « Cultures coloniales et impériales. Du discours colonial aux transactions culturelles du quotidien », art cit., p. 355.

qu'il était nécessaire de répandre dans le monde « dans le respect absolu de vos tendances locales<sup>1400</sup> ». Paul Rivet terminait son discours par un éloge de la diversité :

« je voudrais que le monde conservât pendant longtemps encore, cette magnifique diversité qui en constitue la richesse ; que lorsqu'on va en Afrique, on ait la joie de constater que l'on est au milieu d'être semblables à nous, égaux à nous, mais qui, cependant, ont des réactions différentes devant tel ou tel spectacle de la nature ou devant telle ou telle forme de l'activité humaine<sup>1401</sup> ».

Le maintien de cette diversité était pour lui le moyen de développer « cette vertu que je considère comme primordiale [...] : la tolérance<sup>1402</sup> ». Paul Rivet restait attaché à une conception selon laquelle les cultures étaient des systèmes relativement autonomes et qui étaient destinées à le rester. Emmanuelle Sibeud souligne ainsi que l'ethnographie culturelle, en identifiant, en classant et en exaltant les différences entre les populations colonisées, mettait à la disposition des pouvoirs coloniaux un cadre qui permettait de justifier la domination<sup>1403</sup>. Mais en axant aussi ses travaux sur les traditions et les cultures ancestrales, cette ethnographie refusait de voir ce qui se passait dans les villes et les transformations sociales provoquées par la colonisation<sup>1404</sup>. Ainsi, Paul Rivet, qui avait 79 ans en 1955<sup>1405</sup>, n'était plus à la pointe de ce qui se faisait en science humaine au milieu des années 1950 sur les sociétés africaines. Aimé Césaire avec le *Discours sur le colonialisme* (paru dans différentes versions entre 1948 et 1955) ou Albert Memmi se sont au contraire concentrés sur les relations entre colonisateurs et colonisés et leurs effets<sup>1406</sup>. Des chercheurs comme Michel Leiris et surtout Georges Balandier ont renouvelé complètement les façons d'étudier les sociétés colonisées<sup>1407</sup>. Au lieu de s'attacher comme leurs prédécesseurs à l'étude des cosmologies ethniques, en évitant de voir

---

<sup>1400</sup> BNF, FRBNF33871357, Problèmes de radiodiffusion d'outre-mer. Bulletin de liaison du centre français de documentation sur l'éducation de base, n° spécial, op. cit., p. 21.

<sup>1401</sup> *Ibid.*, p. 22.

<sup>1402</sup> *Ibid.*

<sup>1403</sup> E. Sibeud, « Cultures coloniales et impériales. Du discours colonial aux transactions culturelles du quotidien », art cit., p. 355.

<sup>1404</sup> Emmanuelle Sibeud, *Une science impériale pour l'Afrique ? La construction des savoirs africanistes en France, 1878-1930*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2002, p.276.

<sup>1405</sup> <https://maitron.fr/spip.php?article50350>, consulté le 1/04/2022.

<sup>1406</sup> Isabelle Surun (dir.), *La France et l'Afrique 1830-1962*, Neuilly, Atlande, 2020, p.32-33.

<sup>1407</sup> Georges Balandier publie à ce propos « La situation coloniale, approche théorique » dans les Cahier internationaux de sociologie en 1951 : *Ibid.*, p. 33.

ce qu'impliquait pour ces sociétés la colonisation<sup>1408</sup>, ils s'intéressaient aux relations induites par la « situation coloniale » entre colonisés et colonisateurs et aux effets de la colonisation<sup>1409</sup>.

L'adoption par Pierre Schaeffer du discours culturaliste, développé par la puissance coloniale pendant l'entre-deux-guerres, apparaît ainsi comme daté à une époque où les transformations politiques et sociales secouaient les sociétés coloniales. Cependant, le discours prononcé par Paul Rivet était légitimé par la présence du ministre de la France d'outre-mer, Pierre-Henri Teitgen. Il faisait consensus aux yeux de Schaeffer et des autorités du ministère car il s'enracinait dans la tradition républicaine<sup>1410</sup>. Au contraire, les autres analyses des sociétés coloniales étaient rejetées ou marginalisées par les autorités. Jusqu'en 1956, par exemple, Aimé Césaire a été un membre actif du Parti communiste et son *Discours sur le colonialisme*, réédité en 1955, alors que la situation en Algérie se dégradait, était devenu la référence des militants anticolonialistes<sup>1411</sup>. Le Ministère de la France d'outre-mer et les gouvernements successifs de la IV<sup>e</sup> République cherchaient à tout prix à sauver la souveraineté française sur l'outre-mer<sup>1412</sup> : ils ne pouvaient tolérer que s'exprime à la SORAFOM des voix s'opposant à cette politique.

### 3. *Un discours mis en pratique*

Cette idée que les cultures africaines étaient fragiles et que la radio devait les protéger a débouché sur des pratiques qui se sont installées dans la durée et qui allaient du contenu des programmes à celui de la formation au Studio-École.

En 1962, Victor Jean-Louis, ingénieur d'origine antillaise, premier directeur du Studio-École et vieille connaissance de Pierre Schaeffer, était directeur de la Radiodiffusion de Haute-Volta (RHV). Dans son rapport annuel il détaillait le démarrage d'une nouvelle station à Bobo-Dioulasso et saluait l'esprit dans lequel les programmes avaient été élaborés :

« Radio Bobo recueille le folklore encore vivant de la région et sa dynamique équipe crée un style d'émissions qui s'écarte résolument du "bouclage des Programmes" par de la musique Afro-Brésilienne, Afro-cubaine, toutes choses affreuses et

---

<sup>1408</sup> E. Sibeud, *Une science impériale pour l'Afrique ?*, op. cit., p. 276.

<sup>1409</sup> I. Surun (dir.), *La France et l'Afrique 1830-1962*, op. cit., p. 33.

<sup>1410</sup> E. Sibeud, *Une science impériale pour l'Afrique ?*, op. cit., p. 276.

<sup>1411</sup> <https://maitron.fr/spip.php?article19180>, consulté le 01/04/2022.

<sup>1412</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, op. cit., p. 229-230.



dissolvantes, destructrices de la véritable et authentique civilisation Africaine<sup>1413</sup> ».

Victor Jean-Louis ne désirait pas seulement développer la puissance des émetteurs, la capacité d'écoute des populations, il souhaitait aussi que :

« le rôle de la radiodiffusion dans la nation soit considéré dans son ensemble, aussi bien comme support de l'information et de l'éducation, que comme CONSERVATOIRE DES TRADITIONS ORALES et, à ce titre, comme AUXILIAIRE de la RECHERCHE FONDAMENTALE en HAUTE VOLTA<sup>1414</sup> ».

Cette attitude face aux cultures africaines s'intégrait dans une politique de recherche initiée dès les années 1920. Il s'agissait d'abord de répondre aux contestations formulées par les militants panafricanistes au lendemain de la 1<sup>ère</sup> Guerre mondiale qui demandaient à ce que les Noirs puissent bénéficier du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (un grand congrès panafricain, dirigé par William E.B. Dubois se tient à Paris en février 1919). Il s'agissait ensuite de répondre aux dénonciations des abus de la colonisation par des élites noires, comme l'écrivain antillais René Maran, dans son roman *Batoulala, véritable roman nègre* (1921)<sup>1415</sup>.

Face à cette contestation, des chercheurs français cherchaient à se réapproprié une Afrique qu'ils affirmaient mieux connaître que les Africains de la diaspora. Comme le montre Emmanuelle Sibeud, c'est l'africanisme des années 1930 qui proposa la réponse la plus efficace. Sa scientificité servit de base à l'invention d'une Afrique et d'un Noir authentiques<sup>1416</sup>. Cet africanisme s'est institutionnalisé avec le réseau des Instituts français d'Afrique noire (IFAN) dont le premier centre a été fondé à Dakar en 1936. Dirigé par des chercheurs professionnels comme Théodore Monod, ce réseau, qui s'est étendu dans toutes les colonies après 1945, devait permettre à la France de mieux comprendre ses territoires africains ; ses animateurs pensaient aussi qu'il servirait à l'Afrique à se révéler à elle-même<sup>1417</sup>. L'africanisme s'est imposé comme science polyvalent et exclusive de l'Afrique au début des années 1930

---

<sup>1413</sup> ADN, APDCCC, Ouagadougou 499PO/640, dossier Programme d'équipement radiophonique, chemise rapport d'activité de la RHV (1962-1963), Victor Jean-Louis, Rapport d'activité de la R.H.V., Exercice 1962, Ouagadougou, 31/12/1962, p. 19.

<sup>1414</sup> *Ibid.*, p. 45.

<sup>1415</sup> Janet G. Vaillant, *Vie de Léopold Sédar Senghor Noir, Français et Africain*, Meunier Roger, Paris, Karthala, 2006, p. 125.

<sup>1416</sup> E. Sibeud, *Une science impériale pour l'Afrique ?*, op. cit., p. 270-271.

<sup>1417</sup> Emmanuelle Sibeud, « Connaître pour dominer » dans *La France et l'Afrique 1830-1962*, Neuilly, Atlande, 2020, p. 169.

avec la mission Dakar-Djibouti (1931-1933)<sup>1418</sup> et la fondation à Paris de Société des africanistes (1930)<sup>1419</sup>. Les travaux des chercheurs africanistes et des acteurs de l'IFAN reposaient sur la collecte d'objets, de clichés photographiques, d'enregistrements sonores, d'observations linguistiques<sup>1420</sup>. La collecte a été placée au cœur des différentes missions organisées par l'Institut d'ethnologie et le musée de l'Homme à partir de la fin des années 1920<sup>1421</sup>. L'expédition Dakar-Djibouti souhaitait diffuser les bonnes pratiques en matière de collecte parmi les chercheurs et les coloniaux. C'est dans ce but qu'a été rédigé une méthodologie, *l'Instruction sommaire pour les collecteurs d'objets ethnographiques* (1931). Le collecteur n'était pas un collectionneur, il devait s'intéresser à tous les objets sans prendre en compte leur valeur esthétique afin de comprendre le fonctionnement matériel d'une société<sup>1422</sup>. Cependant, dans la collecte des objets, les chercheurs et chercheuses des missions Griaule exfiltraient tout ce qui leur semblait extérieur à une Afrique « authentique »<sup>1423</sup> : Islam, christianisme, travail forcé, guerres coloniales... Ces personnes cherchaient à connaître une Afrique primitive avant qu'elle ne disparaisse sous les effets inéluctables de la colonisation<sup>1424</sup>. Dans *L'Afrique fantôme*, Michel Leiris témoignait de son dégoût pour un continent dénaturé par l'Islam ou la christianisation. Peu après avoir quitté une population particulièrement isolée au Cameroun, Michel Leiris écrivait :

« Le pays est à un tel point christianisé qu'il faudrait des jours de marche pour atteindre, en pleine forêt, des coins non gangrénés. [...] Missionnaires et commerçants s'ingénient à décomposer le pays. Pas un homme, pas une femme qui ne soit vêtu à l'Européenne. Tous les toits de la ville sont en tôle ondulée. [...] La panne réparée, pas une seconde de plus dans une région à tel point dévastée<sup>1425</sup> ».

Ces conceptions étaient partagées par d'autres membres importants de la RFOM puis de la SORAFOM. Yves Le Gall, ancien chef du bureau d'étude de la RFOM<sup>1426</sup>, également proche

---

<sup>1418</sup> E. Sibeud, *Une science impériale pour l'Afrique ?*, op. cit., p. 268-269.

<sup>1419</sup> *Ibid.*, p. 267.

<sup>1420</sup> Benoît De L'Estoile, *Le goût des autres : de l'Exposition coloniale aux arts premiers*, Paris, Flammarion, 2010, p. 188.

<sup>1421</sup> *Ibid.*, p. 186.

<sup>1422</sup> *Ibid.*, p. 190-191.

<sup>1423</sup> E. Sibeud, *Une science impériale pour l'Afrique ?*, op. cit., p. 269.

<sup>1424</sup> B. De L'Estoile, *Le goût des autres*, op. cit., p. 200.

<sup>1425</sup> Michel Leiris, *L'Afrique fantôme*, 21 février 1932, Paris, Gallimard, 1968, p. 185.

<sup>1426</sup> Inathèque, 00014464/16, Fonds Ina Radio-Télé, Dossier n°31, chemise coupures de presse, décrets, 1954-1958, Catherine Hulewicz, « La radio d'outre-mer devient enfin une ruche vivante », *Climats*, Paris, 3/12/1954.

de Pierre Schaeffer, était directeur de Radio-Tchad en 1958. Guy Robert, qui a travaillé sous ses ordres, résume ainsi sa politique radiophonique. D'une part, la radio d'outre-mer :

« en introduisant des rythmes nouveaux [allait] provoquer à coup sûr la détérioration des musiques traditionnelles du Tchad. Déjà certaines chansons françaises ainsi que les airs afro-cubains étaient fort appréciées de beaucoup d'auditeurs des villes. Il était de notre devoir urgent de fixer par l'enregistrement le patrimoine que nous étions en train de compromettre. Ensuite, étrangers au pays, nous étions démunis pour imaginer les contenus d'une radio spécifique adaptée aux Tchadiens. Il urgeait donc de mettre en place un système qui nous permît de détecter les goûts et éventuelles attentes de la population en ce domaine<sup>1427</sup> ».

Ces deux objectifs poussaient les agents de la SORAFOM à aller au contact des populations afin d'enregistrer les musiques locales. Guy Robert affirme ainsi avoir enregistré des centaines d'heures de musique au Kanem (Tchad) tandis que Guy Breton réalisait le même travail dans le nord du Cameroun à l'époque où il dirigeait Radio-Garoua<sup>1428</sup>. Cette volonté de conserver les musiques traditionnelles, qui s'inscrivait dans les pratiques de l'ethnographie française instituées par le musée de l'Homme, centrée sur la collecte<sup>1429</sup>, déboucha sur la mise en place d'une phonothèque à l'ancien siège de la RFOM, rue Beaujon à Paris<sup>1430</sup>, chargée de conserver les enregistrements réalisés dans le réseau.

Dès 1957, la division du matériel artistique de la SORAFOM, section « matériel sonore », avait pour mission de « recueillir les éléments sonores en provenance du réseau et d'en assurer l'édition et la multicoPIe » et de conserver « au titre de la Phonothèque centrale, les archives sonores destinées à être remises périodiquement en circulation sous forme d'émissions, ainsi que les productions en provenance du réseau et du Studio-École<sup>1431</sup> ». En 1958, la direction des programmes de la SORAFOM avait déjà édité deux disques de musique africaine traditionnelle : *Les Dogons et Bamouns*<sup>1432</sup>. Cet effort se poursuivit et s'amplifia dans les années

---

<sup>1427</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, op. cit., p. 22.

<sup>1428</sup> Guy Breton, « La radio en Afrique francophone au début des années 1960 », *Cahiers d'Histoire de la Radiodiffusion*, 1991, n° 33, p.37.

<sup>1429</sup> B. De L'Estoile, *Le goût des autres*, op. cit., p. 235.

<sup>1430</sup> É. Menu, « Ethnofiction ou audiovérité : une histoire partielle d'Ocora », art cit., p. 95.

<sup>1431</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1957, Organisation de la Société de radiodiffusion de la France d'outre-mer, 1<sup>ère</sup> partie, échelon central, 1957, p. 30.

<sup>1432</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/13, *Radiodiffusion d'outre-mer*, Imp. Paul Dupont, p. 6.

1960 puisque, en 1963, la phonothèque centrale de la SORAFOM, située rue d'Amsterdam à Paris, possédait déjà 20 000 documents sonores répertoriés et classés formant, comme le précisait un compte rendu d'activité de l'Office de Coopération radiophonique, « un fonds original probablement unique en son genre (musique traditionnelle, enregistrement se rapportant à une période d'activité politique particulièrement intense, cérémonies d'indépendance [...] etc..) <sup>1433</sup> ». La mission d'édition et d'enrichissement de ce fonds sonore se développa avec le recrutement, en 1960, du musicien Charles Duvelle, chargé du classement et de la direction artistique <sup>1434</sup>. En 1962, il prenait la tête de la phonothèque centrale et, en tant que musicologue autodidacte, donnait naissance à la collection OCORA toujours en activité aujourd'hui <sup>1435</sup>. Ainsi, les agents de la SORAFOM puis de l'OCORA s'inscrivaient dans les pratiques scientifiques encouragées par l'Institut d'ethnologie puis le musée de l'Homme qui consistaient à collecter des objets, des informations, des photographies pour comprendre les populations africaines mais aussi pour sauvegarder un patrimoine qui était perçu comme étant en danger <sup>1436</sup>.

Enfin, au sein du Studio-École de Maisons-Laffitte, André Clavé, le directeur, reprenait à son compte l'idée de protéger, chez les stagiaires, leur culture. Ainsi, en 1981, peu de temps avant sa mort il déclarait que :

« L'évolution de la mode occidentale, nous n'avions pas du tout le droit de l'imposer sous quelque forme que ce soit à la culture africaine [...]. Alors là, c'était vraiment le grand souci, non plus d'adaptation, mais de conservatisme pour sauvegarder au maximum ces jeunes gens, ces jeunes filles, que nous avons en charge pendant deux ans, du danger de partir sous le bras avec un bagage totalement exporté, un beau bagage bien modulé mais qui finalement ne trouverait pas sa place dans les édifices que sont les Radio et la Télévision <sup>1437</sup> ».

André Clavé, en tant que directeur du Studio-École, veillait à l'application de ces principes par les enseignants qui intervenaient au pavillon de La Muette et qui étaient, par-ailleurs, des professionnels de la radio et de la télévision. Ainsi, dans les années 1960, Jacques Fayet,

---

<sup>1433</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/6, Chemise OCORA 1962-1974, *Compte rendu de l'activité de l'OCORA au cours de l'exercice 1963*, p. 19.

<sup>1434</sup> É. Menu, « Ethnofiction ou audiovérité : une histoire partielle d'Ocora », art cit., p. 98.

<sup>1435</sup> <https://www.radiofrance.com/les-editions/collections/ocora>, consulté le 20/01/2021.

<sup>1436</sup> B. De L'Estoile, *Le goût des autres*, op. cit., p. 200.

<sup>1437</sup> Francine Gaillard-Risler, *André Clavé*, Paris, Association des Amis d'André Clavé, 1998, p. 341.

comédien, auteur dramatique pour Radio France puis producteur à France Culture se souvient d'une conversation avec André Clavé à propos de ce qu'il fallait enseigner aux stagiaires africains.

« Croyez-vous [...] qu'il soit très important pour eux de savoir faire des émissions sur les modèles qui sont les nôtres ? Que nous leur apprenions les usages du micro, les techniques d'enregistrement, la construction d'une grille de programme, oui car la technique est la même ici et ailleurs. Mais pour le reste ? Pour le fond ? Il faut qu'ils traitent des sujets qui sont les leurs, des problèmes qu'ils vivent quotidiennement, et il faut qu'ils les traitent avec des moyens qui leur sont propres ».

André Clavé poursuivait en disant que les émissions de variété telles qu'on les réalisait en France n'avaient pas de sens pour le paysan africain : « ce qu'il lui faut, ce qu'il souhaite et ce qui peut être essentiel pour sa survie, c'est une émission qui lui apprendrait à augmenter le rendement de son champ, à retenir l'eau, à mieux se nourrir, à se soigner, à mieux élever ses enfants<sup>1438</sup> ».

Ainsi, les fondateurs de la SORAFOM reprenaient à leur compte une partie du discours colonial qui considérait les Africains comme des membres de sociétés traditionnelles, menacées par la modernité du colonisateur<sup>1439</sup>. Le rôle de la radio était de favoriser la préservation de ces cultures. Cette vision a conduit à la collecte et à la diffusion de centaines d'heures de musiques dont la trace aurait peut-être disparu. De plus, comme les dirigeants du musée de l'Homme, les cadres de la RFOM pensaient que les musiques et formes d'expression d'Afrique devaient être reconnues à l'égal des œuvres occidentales<sup>1440</sup>. Pour François Chaubet et Laurent Martin, les orientalistes et les ethnologues ont fourni aux peuples colonisés des outils pour redécouvrir leur propre culture et limiter les pertes culturelles liées aux transformations des sociétés coloniales<sup>1441</sup>. On peut en dire de même des agents de la RFOM. Ainsi, pendant l'entre-deux-guerres, Aimé Césaire, Léopold Senghor et les militants noirs qui les entouraient puisaient dans la littérature scientifique écrite par les administrateurs coloniaux pour comprendre ce qu'était l'Afrique. Léopold Senghor et Aimé Césaire étaient des lecteurs assidus de l'administrateur

---

<sup>1438</sup> *Ibid.*, p. 349.

<sup>1439</sup> E. Hobsbawm et T.O. Ranger, *L'invention de la tradition*, op. cit., p. 271.

<sup>1440</sup> François Chaubet et Laurent Martin, *Histoire des relations culturelles dans le monde contemporain*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 151.

<sup>1441</sup> *Ibid.*, p. 149.

colonial Maurice Delafosse car il montrait dans ses œuvres que les Africains avaient une longue histoire, qu'ils avaient des cultures complexes. Des extraits de ses livres étaient d'ailleurs diffusés dans la *Revue du Monde Noir* des sœurs Nardal, lue par les militants panafricanistes parisiens du début des années 1930<sup>1442</sup>. Senghor avait été l'élève de Paul Rivet<sup>1443</sup> et s'était inscrit à des cours d'ethnographie et de langues africaines délivrés par un autre administrateur colonial, Henri Labouret<sup>1444</sup>.

Comme le souligne Benoît de l'Estoile, dans son livre sur la transition entre le musée de l'Homme et le musée du Quai Branly, l'héritage culturel de la colonisation est complexe car il ne se réduit pas au mépris pour les cultures des colonisés<sup>1445</sup>.

### C. Chercher un avenir commun sans se couper de ses racines

En ce qui concernait l'Afrique, le discours de Schaeffer ne se limitait pas à la nécessaire conservation de cultures africaines en grand danger. Il s'appuyait aussi sur certains apports des penseurs de la négritude.

En effet, dans son discours du 30 juillet 1956, Pierre Schaeffer déclarait que les stagiaires avaient été recrutés « parmi ces Français si divers que le soleil ou la neige, le sable ou la forêt, ont modelé différemment depuis des millénaires ». L'importance de ces différences nécessitait qu'ils aient à se « déchiffrer les uns les autres, tel est [leur] premier exercice, [leur] discipline de base et le terrain même de [leur] élection réciproque<sup>1446</sup> ». La solution de ce déchiffrement reposait dans la complémentarité qui existerait entre les stagiaires de métropole et d'Afrique : « pour que votre compagnonnage soit fécond » il faut que « sans vous opposer, vous posiez clairement [...] ce qui vous fait enfants de la métropole et d'outre-mer : vos différences mentales, vos intuitions complémentaires, votre participation à des destinées historiques qui se rejoignent sans se confondre ». Schaeffer encourageait ainsi les jeunes métropolitains à « ne pas oublier qu'ils [avaient] à maintenir la France, à enseigner la tradition française : c'est ce qu'ils [avaient] à apporter de meilleurs ». D'un autre côté, comme on l'a vu, il exhortait les

---

<sup>1442</sup> J.G. Vaillant, *Vie de Léopold Sédar Senghor*, op. cit., p. 158-159.

<sup>1443</sup> *Ibid.*, p. 331.

<sup>1444</sup> *Ibid.*, p. 137-138.

<sup>1445</sup> B. De L'Estoile, *Le goût des autres*, op. cit., p. 32-33.

<sup>1446</sup> AN, Documentation RFI, Carton 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1956, Pierre Schaeffer, « Message aux stagiaires du Studio-École de la RFOM », La Muette, 30 juillet 1956, p. 2.

stagiaires africains à « être respectueux de leur pays traditionnel et à exiger de la civilisation blanche qu'elle apporte ses bienfaits, mais sans hâte et sans déracinement<sup>1447</sup> ».

D'où provient cette idée de complémentarité des différences ? La réponse peut être trouvée dans les inspirations tutélaires choisies par Pierre Schaeffer. Ainsi, lors de la clôture du premier stage de la RFOM en avril 1955, à côté de Paul Rivet et du ministre de la France d'outre-mer Pierre-Henri Teitgen, Schaeffer avait réussi à obtenir la présence de Léopold Sédar Senghor. Celui-ci était alors secrétaire d'État du gouvernement Felix Faure et il prononça son discours avant celui de Rivet et du Ministre<sup>1448</sup>.

Son contenu entrainait en résonnance avec celui de Paul Rivet en ce qui concernait les réflexions sur les différences entre les groupes humains qui constitueraient un « héritage culturel commun<sup>1449</sup> » et leur complémentarité. Ainsi Senghor commençait par souligner les différences supposées entre les Européens et les Africains :

« quand nous autres Africains sommes devant une difficulté, nous commençons par nous indigner car nous sommes fils de l'émotion ; ensuite nous protestons. L'Européen, quand il est en face d'une difficulté, se dit : " il faut s'en sortir ". Il se dit également [...] ; ne vous énervez pas, ne nous énervons pas. [...] Il s'agit alors de poser le problème et de définir l'objectif à atteindre. [...] cet esprit de méthode a mené l'Europe à inventer des techniques ».

Au contraire, pour lui, « l'Africain [...] sent [...] l'objet au bout de ses antennes, car l'Africain est doué d'antennes très sensibles ». Or l'Africain, quittant son « moi » s'identifierait à l'objet « et c'est un peu ce qui le perd aussi, car il ne peut plus se séparer de l'objet et il ne peut plus agir sur l'objet, puisqu'il est dans l'objet, puisqu'il est devenu l'objet. C'est sa force et sa faiblesse ». Les Européens au contraire auraient une capacité à se tenir éloignés de l'objet, pour l'analyser et en faire un instrument et Senghor concluait en disant : « c'est cette méthode qui nous manque le plus » et affirmait que « c'est la seule chose que j'ai apprise de l'Europe ». Enfin, il déclarait, à propos des origines de la civilisation indienne, que « les Noirs [avaient]

---

<sup>1447</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>1448</sup> Inathèque, 00014464/6, Fonds Ina Radio-Télé, Dossier n°31, chemise coupures de presse, décrets 1954-1958, R. de L., « Le premier stage de la radio d'outre-mer vient de s'achever », Paris, *Climat*, 16/04/1955 et BNF, FRBNF33871357, *Problèmes de radiodiffusion d'outre-mer. Bulletin de liaison du centre français de documentation sur l'éducation de base, n° spécial, op. cit.*, p. 19.

<sup>1449</sup> F. Cooper, *L'Afrique depuis 1940, op. cit.*, p. 43.

apporté leur sensualité, au sens noble du mot, leur rythme, leur couleur, et les Blancs [leur]esprit d'organisation<sup>1450</sup> ». Senghor appliquait cette théorie à la future radio d'outre-mer :

« Vos élèves, demain, nous donneront des programmes dont la matière sera puisée en Afrique, matière faite de chants, de danses, de rythmes, faite même d'éloquence africaine [...] mais grâce à vos techniciens, nous aurons des programmes mis en page, nous aurons des programmes techniquement parfaits, et je suis sûr que cette Radiotélévision d'outre-mer sera un instrument efficace entre tous de ce nouvel humanisme de l'Union française<sup>1451</sup> ».

Comme le montre Janet G. Vaillant dans la biographie qu'elle consacre à Senghor, cette thématique de la différence fondamentale entre la psychologie des Noirs et des Blancs était un fil conducteur dans sa pensée. Il avait muri cette idée à Paris au début des années 1930 alors qu'il constatait l'impossibilité de s'intégrer dans le monde des Blancs et qu'il se rapprochait des Antillais (Aimé Césaire, René Maran, Léon Damas, les sœurs Nardal) et des Noirs américains (Claude McKay) installés dans la capitale<sup>1452</sup>. En intégrant ce groupe, Senghor adoptait l'idée, nouvelle à l'époque, que tous les Noirs, indépendamment de leur culture, de leur langue ou de leur nationalité, faisaient partie d'un groupe naturel et avaient des intérêts communs. Le premier moyen de rassembler cette communauté était la recherche et les activités culturelles<sup>1453</sup>.

À cette idée fondamentale, Senghor ajouta peu à peu sa touche personnelle. Le premier article qu'il a publié dans *L'Étudiant noir*, la revue éphémère qu'il avait fondée avec Aimé Césaire en 1935, préfigurait beaucoup de sa réflexion ultérieure<sup>1454</sup>. Il développait l'idée selon laquelle tous les Noirs avaient une psychologie fondamentalement différente de celle des Blancs et qu'ils avaient conservé des valeurs humaines que les Blancs avaient perdues. Pour mettre à jour cette psychologie, ils devaient aller à la découverte de leur propre patrimoine<sup>1455</sup>. Cependant, il n'appelait absolument pas à rompre avec l'éducation française et occidentale car, en apportant la méthode et l'objectivité, elle donnait des outils aux Africains pour comprendre et se réapproprier leur propre civilisation. Senghor s'appuyait sur l'exemple de René Maran qui, avec

---

<sup>1450</sup> BNF, FRBNF33871357, Problèmes de radiodiffusion d'outre-mer. Bulletin de liaison du centre français de documentation sur l'éducation de base, n° spécial, op. cit., p. 17.

<sup>1451</sup> *Ibid.*

<sup>1452</sup> J.G. Vaillant, *Vie de Léopold Sédar Senghor*, op. cit., p. 123-133.

<sup>1453</sup> *Ibid.*, p. 124.

<sup>1454</sup> *Ibid.*, p. 142.

<sup>1455</sup> *Ibid.*, p. 148.



son roman *Batoulala* avait montré la voie : d'un côté, les notes systématiques que Maran avait pris en Afrique sur le fonctionnement des villages, en suivant le modèle des Blancs, lui avait permis de comprendre rationnellement le langage et les coutumes des indigènes. Mais de l'autre, le style dans lequel était écrit le roman montrait que Maran réussissait vraiment à comprendre le village africain car son âme était celle d'un Noir. Pour Senghor, René Maran avait réussi à dépasser cette dualité et à fonder un humanisme noir car l'héritage intellectuel des Blancs et la sensibilité des Noirs étaient complémentaires<sup>1456</sup>. Entre francité et noirceur, Senghor recherchait donc l'humanisme noir idéal<sup>1457</sup>. Cela l'avait conduit, avec Aimé Césaire, à dénoncer l'assimilation car les Noirs y étaient perdants sur deux tableaux : ils devaient renoncer à leurs racines pour se rapprocher des Blancs. Mais en même temps, ils n'étaient jamais acceptés comme des égaux car ils restaient Noirs<sup>1458</sup>. Cependant, Senghor, pour formuler ses théories adoptait un style moins militant dans son attitude ou ses écrits que ses camarades, il ne cherchait pas à choquer l'establishment français car il cherchait à l'intégrer<sup>1459</sup>.

Cette connexion avec les élites françaises lui a permis d'entrer en politique en France à la Libération. Robert Delavignette, directeur de l'École de la France d'outre-mer<sup>1460</sup>, l'a recruté comme enseignant et Senghor a été intégré dans la commission Monnerville dont le but était de décider comment les colonies seraient représentées dans l'Assemblée constituante<sup>1461</sup>. Comme l'a montré Frederick Cooper, Senghor était devenu un des principaux représentants de ceux qui considéraient qu'il était possible de transformer l'empire colonial français en un ensemble fédéral qui serait capable de concilier égalité et différence au sein d'un système politique inclusif<sup>1462</sup>. Cela lui permettait d'être considéré comme un interlocuteur valable pour les Français de métropole en tant que député ou que membre de différents gouvernements<sup>1463</sup>. Pendant ce temps, il asseyait au Sénégal et en Afrique une autorité politique qui s'appuyait sur le Bloc démocratique sénégalais et des réseaux politiques puissants<sup>1464</sup> consolidant aussi sa

---

<sup>1456</sup> *Ibid.*, p. 148.

<sup>1457</sup> *Ibid.*, p. 149.

<sup>1458</sup> *Ibid.*, p. 144.

<sup>1459</sup> *Ibid.*, p. 150.

<sup>1460</sup> Directeur depuis 1934, il professait un « humanisme colonial » qui a marqué de nombreuses promotions : B. Droz, *Histoire de la décolonisation au 20ème siècle*, *op. cit.*, p. 25.

<sup>1461</sup> J.G. Vaillant, *Vie de Léopold Sédar Senghor*, *op. cit.*, p. 235.

<sup>1462</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, *op. cit.*, p. 23.

<sup>1463</sup> C'est en tant que Secrétaire d'État du gouvernement de Felix Faure que Senghor assista à la conférence de Bandung en avril 1955, Guillaume Blanc, *Décolonisations Histoires situées d'Afrique et d'Asie (XIXe-XXIe siècle)*, Paris, Points, 2022, p.187.

<sup>1464</sup> F. Cooper, *L'Afrique depuis 1940*, *op. cit.*, p. 92.

prééminence littéraire en publiant en 1956 *Éthiopiennes*, un recueil de poèmes qui célébrait les valeurs de la culture négro-africaine<sup>1465</sup>

Au milieu des années 1950, c'est-à-dire à l'époque où il a prononcé son discours devant les stagiaires du Studio-École, Senghor parlait ainsi en tant qu'autorité reconnue. Il mettait ouvertement ses idées sur la négritude et la complémentarité entre les cultures africaines et occidentales sur la place publique. Cependant, à la même époque, ses idées commençaient à être remises en question. Lors du congrès des écrivains et artistes noirs tenus à Paris en septembre 1956, sur l'initiative des fondateurs de *Présence africaine*, Senghor reprenait et développait sa conception de l'esthétique et de la sensibilité négro-africaine ; il analysait la dichotomie entre les façons de l'Africain noir et de l'Européen blanc d'aborder l'expérience et le reflet de cette dichotomie dans l'art et la culture<sup>1466</sup>. Mais cette théorie a été critiquée par le psychiatre et militant anticolonial Franz Fanon<sup>1467</sup> pendant le congrès : traiter le Noir d'exotique et de différent était une des méthodes utilisées par les Blancs pour le rabaisser. De telles attitudes racistes, qui encourageait les Noirs à accepter leur infériorité, permettaient de légitimer et de justifier la domination des Blancs. Implicitement, Fanon disait que la négritude était une variation dangereuse sur ce thème<sup>1468</sup>. En effet, comme le note Janet Vaillant, pour Senghor, la qualité de Noir était liée simplement à la naissance et non à une expérience personnelle. On entrait ainsi dans une implication raciste même si Senghor ne le formulait pas explicitement<sup>1469</sup>. De même, au Sénégal, en AOF au milieu des années 1950 Léopold Sédar Senghor, comme d'autres politiciens africains, était menacé par une nouvelle génération de dirigeants politiques qui récusait son réformisme et sa modération<sup>1470</sup>. À la fin de son discours aux stagiaires du Studio-École, Senghor s'en prenait d'ailleurs à ses « cadets » africains qui défendaient des positions plus radicales que lui et essayaient de conjuguer la négritude et le marxisme-léninisme<sup>1471</sup>.

Pierre Schaeffer s'appuyait sur des autorités légitimes pour construire la SORAFOM. La négritude de Léopold Senghor et le différentialisme culturaliste de Paul Rivet restaient dans le

---

<sup>1465</sup> J.G. Vaillant, *Vie de Léopold Sédar Senghor*, op. cit., p. 339.

<sup>1466</sup> *Ibid.*

<sup>1467</sup> A cette époque, Fanon avait été psychiatre en Algérie et était déjà engagé auprès du FLN dans la lutte pour l'indépendance algérienne : G. Blanc, *Décolonisations*, op. cit., p. 202.

<sup>1468</sup> J.G. Vaillant, *Vie de Léopold Sédar Senghor*, op. cit., p. 341.

<sup>1469</sup> *Ibid.*, p. 148.

<sup>1470</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, op. cit., p. 17 et p. 150.

<sup>1471</sup> BNF, FRBNF33871357, Problèmes de radiodiffusion d'outre-mer. Bulletin de liaison du centre français de documentation sur l'éducation de base, n° spécial, op. cit., p. 17.

domaine de l'acceptable pour le ministère de la France d'outre-mer. Ils introduisaient une bonne dose de respect et de valorisation des cultures africaines, un plus grand relativisme et une dénonciation de l'ethnocentrisme culturel des Européens<sup>1472</sup>. Cela donnait aux stagiaires l'image d'un colonialisme français modernisateur et progressiste<sup>1473</sup>. Mais en même temps ces théories et ceux qui les incarnaient ne remettaient pas en cause l'ensemble de l'édifice colonial et le principe d'une souveraineté française outre-mer. Comme on l'a vu, les discours et les théories de Paul Rivet et de Léopold Senghor étaient cependant remises en question. Des chercheurs comme Georges Balandier proposaient une approche nouvelle des sociétés africaines mettant au centre les effets de la colonisation. Des militants comme Frantz Fanon reprochaient à Senghor d'essentialiser les Africains et les Européens, d'effacer les effets de la domination coloniale par un discours sur la complémentarité et l'égalité entre les cultures. Mais, on peut aussi considérer, comme Frederick Cooper, que c'était un compromis qui permettait d'indiquer aux Africains et aux Européens « un avenir qui se construirait sur un passé douloureux<sup>1474</sup> ». D'ailleurs, dans son discours de juillet 1956, Schaeffer n'éludait pas les difficultés dans lesquelles les stagiaires et les futurs agents de la SORAFOM, qu'ils soient de métropole ou d'outre-mer allaient se retrouver. Au moment où les tensions s'accumulaient et où la France tentait de sauver son empire, ceux-ci allaient se retrouver dans une situation inconfortable :

« Quand vous serez unis [...] vous aurez à partager un sort, enviable sans doute, mais non sans péril. Votre situation entre deux mondes, votre égale fidélité, votre désir de les servir tous deux et de les rapprocher, feront de vous des points de mire : on ne cessera plus de vous demander au gré d'une opinion à la fois divisée et simpliste, pour lequel vous voulez opter et militer<sup>1475</sup> ».

Au lendemain du vote de la loi cadre (juin 1956), alors que la situation en Algérie ne cessait de se dégrader, Schaeffer percevait les difficultés qui attendaient les stagiaires, les tensions qui déchiraient le monde colonial. Mais il souhaitait indiquer un avenir commun et croyait que des liens harmonieux pourraient se créer entre les hommes et femmes de radio Français et Africains.

---

<sup>1472</sup> C. Coquery-Vidrovitch et C.-R. Ageron, *Histoire de la France coloniale. III. Le déclin*, op. cit., p. 325.

<sup>1473</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, op. cit., p. 17.

<sup>1474</sup> F. Cooper, *L'Afrique depuis 1940*, op. cit., p. 43.

<sup>1475</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1956, Pierre Schaeffer, « Message aux stagiaires du Studio-École de la RFOM », La Mulette, 30 juillet 1956, p. 2.

## D. Le réseau africaniste de Pierre Schaeffer

Comment Pierre Schaeffer, qui ne connaissait pas l'Afrique avant 1952, et affirmait s'y être intéressé par désœuvrement<sup>1476</sup>, avait-il adopté un tel discours ? Quels hommes se cachaient derrière ces pratiques et ces propos<sup>1477</sup> ?

Comme on l'a vu, Schaeffer pouvait s'inspirer des figures tutélaires de Paul Rivet et de Léopold Senghor. Cependant, il avait aussi été influencé par des personnages moins connus et membres actifs du monde culturel africain au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Il faut préciser que Paris était depuis l'entre-deux-guerres une ville qui accueillait de nombreux intellectuels Noirs venus des États-Unis, des Antilles et d'Afrique. Michel Fabre a qualifié dans un livre la capitale française de « rive noire » pour souligner son importance dans la formation intellectuelle de plusieurs générations d'écrivains et d'artistes Noirs américains<sup>1478</sup>. Comme on l'a vu, c'est à Paris, en 1919 que s'était tenu le premier Congrès Panafricain en présence de représentants Noirs du monde entier<sup>1479</sup>. C'est aussi à Paris, avec l'arrivée d'étudiants Noirs de plus en plus nombreux<sup>1480</sup>, qu'Aimé Césaire, Léon Gontran-Damas et Léopold Senghor, entourés de nombreux autres intellectuels hommes et femmes ont contribué à la naissance de la négritude au cours des années 1930<sup>1481</sup>. Après la Seconde Guerre mondiale, le rôle de Paris dans l'effervescence culturelle et intellectuelle du monde Noir s'est renforcé. Les intellectuels, les étudiants, les enseignants et les travailleurs manuels étaient plus nombreux et ils furent rejoint par les parlementaires à partir de 1945. C'est dans ce contexte qu'un groupe d'intellectuels, réunis autour du sénégalais Alioune Diop fonda la Société africaine de culture (SAC) et la revue *Présence africaine*<sup>1482</sup>. Comme on l'a vu en introduction de ce chapitre, Alioune Diop souhaitait faire de sa revue un instrument pour permettre aux Africains de participer à la construction d'un nouvel humanisme. Cela passait par une étroite collaboration avec les Européens et non par un repli sur le passé du continent. Léopold Senghor avait d'ailleurs soutenu avec enthousiasme la fondation de *Présence africaine* car il partageait avec Diop la volonté de définir l'originalité africaine tout en hâtant son insertion dans le monde

---

<sup>1476</sup> P. Schaeffer, *Les antennes de Jéricho*, op. cit., p. 159.

<sup>1477</sup> G. Noirielle, *Introduction à la socio-histoire*, op. cit., p. 73.

<sup>1478</sup> Michel Fabre, *La Rive noire: de Harlem à la Seine*, Paris, Lieu commun, 1985, p. 14.

<sup>1479</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>1480</sup> E. Sibeud, *Une science impériale pour l'Afrique ?*, op. cit., p. 270.

<sup>1481</sup> J.G. Vaillant, *Vie de Léopold Sédar Senghor*, op. cit., p. 121-124.

<sup>1482</sup> E. M'Bokolo, *Afrique noire Histoire et civilisation Tome 2 Du 19ème siècle à nos jours*, op. cit., p. 458.

moderne<sup>1483</sup>. La revue rassemblait des Antillais (Aimé Césaire, Louis-Thomas Achille), des Africains (Paul Hazoumé, Léopold Sédar Senghor) et des Malgaches (Jacques Rabemananjara), des Noirs américains (Richard Wright), des africanistes Blancs (Théodore Monod, Marcel Griaule, Georges Balandier...) <sup>1484</sup>.

Pierre Schaeffer avait un lien avec la nébuleuse de *Présence africaine*. Il a rencontré pendant la Seconde Guerre mondiale, au Studio d'Essai, un ingénieur d'origine martiniquaise : Victor Jean-Louis Baghio'o<sup>1485</sup>. Né en 1910 à Fort-de-France d'un père juge (Henri Jean-Louis) et d'une mère violoniste (Fernande de Virel), il était arrivé à Paris en 1923 pour poursuivre ses études. Il sortit diplômé en 1930 de l'Institut électrotechnique de Grenoble et après différents emplois, il se rapprocha de la radiodiffusion<sup>1486</sup>. En 1944-1945, il commença à écrire des textes poétiques pour la radio tout en développant des connaissances techniques sur le métier et la psychologie de l'ingénieur du son<sup>1487</sup>. Il travaillait alors au Studio d'Essai dirigé par Pierre Schaeffer et est rentré dans la Résistance. En août 1944, ce dernier le chargea de prendre possession des émetteurs parisiens afin que la Radiodiffusion de la nation française puisse commencer à émettre dès le début de la libération de Paris<sup>1488</sup>. Jean-Louis Baghio'o était aussi écrivain. En 1949, il a publié un compte poétique, *Issandre le mulâtre*, qui célébrait à la fois la fierté d'être Noir et la fidélité à la France des Droits de l'Homme<sup>1489</sup>. Il était un membre actif de *Présence africaine* et un ami d'Alioune Diop<sup>1490</sup>. Cela explique qu'il ait adopté le discours sur la culture africaine « authentique » alors qu'il dirigeait la Radiodiffusion de Haute-Volta<sup>1491</sup> et que Schaeffer lui ait confié la direction du Studio-École à son ouverture<sup>1492</sup>. Comme l'affirmait ouvertement Schaeffer en 1955, Victor Jean-Louis avait été choisi pour ce poste en raison de son origine antillaise : il était pour lui « une symbiose symbolique<sup>1493</sup> » entre la culture

---

<sup>1483</sup> J.G. Vaillant, *Vie de Léopold Sédar Senghor*, op. cit., p. 283.

<sup>1484</sup> E. M'Bokolo, *Afrique noire Histoire et civilisation Tome 2 Du 19ème siècle à nos jours*, op. cit., p. 459.

<sup>1485</sup> E. Damome, « Vers un réseau outre-mer », art cit., p. 168.

<sup>1486</sup> Charles W. Scheel, « Hommage à Victor Jean-Louis Baghio'o », *Présence Africaine*, 1996, vol. 153, n° 1, p. 261.

<sup>1487</sup> *Ibid.*, p. 261-262.

<sup>1488</sup> Karine Le Bail, « Emissions de minuit » dans Martin Kaltenecker et Karine Le Bail (dir.), *Pierre Schaeffer : les constructions impatientes*, Paris, CNRS Editions, 2012, p. 125-126.

<sup>1489</sup> C.W. Scheel, « Hommage à Victor Jean-Louis Baghio'o », art cit., p. 262.

<sup>1490</sup> C'est grâce à son intégration au sein des réseaux de cette revue que Victor Jean-Louis recruta le poète et homme politique malgache Jacques Rabemananjara pour assurer des interventions au Studio-École : F. Gaillard-Risler, *André Clavé*, op. cit., p. 324.

<sup>1491</sup> ADN, APDCCC, Ouagadougou 499PO/640, dossier Programme d'équipement radiophonique, chemise rapport d'activité de la RHV (1962-1963), Victor Jean-Louis, Rapport d'activité de la R.H.V., Exercice 1962, Ouagadougou, 31/12/1962, p. 19.

<sup>1492</sup> F. Gaillard-Risler, *André Clavé*, op. cit., p. 313.

<sup>1493</sup> BNF, FRBNF33871357, Dossier Problème de radiodiffusion d'outre-mer, *Problèmes de radiodiffusion d'outre-mer. Bulletin de liaison du centre français de documentation sur l'éducation de base*, n° spécial,

française et la culture africaine. Victor Jean-Louis Bagio'o a sans doute transmis à Pierre Schaeffer les grandes thématiques de la pensée de la négritude en ce qui concerne la fragilité des cultures africaines et la volonté de les faire redécouvrir, la complémentarité entre les cultures africaines et européennes.

Mais Schaeffer avait aussi fait connaissance d'un autre personnage porteur des thématiques de la négritude et de la nécessaire préservation des cultures africaines « authentiques ». En 1952 à Dakar, il a rencontré Yves Le Gall qui effectuait son service militaire<sup>1494</sup>. Ce dernier a grandi en Afrique. Son père était un plasticien qui avait fondé à Bamako la Maison des Arts et recevait chez lui l'écrivain Amadou Hampaté Bâ. Disciple de Thierno Bokar et maître en théologie islamique au Soudan, Hampaté Bâ était porteur d'un Islam ouvert et s'intéressait à toutes les religions<sup>1495</sup> mais il avait aussi effectué une carrière remarquée au sein de l'administration coloniale. En 1942, il fut recruté par Théodore Monod de l'IFAN et se consacra au recueil de traditions et de sources orales en Afrique de l'Ouest. Il put, à ce titre travailler avec les africanistes du musée de l'Homme et publier les récits qu'il avait entendu et qu'il cherchait à sauver de l'oubli<sup>1496</sup>. D'après le témoignage de Guy Robert, la fréquentation d'Hampaté Bâ donnait l'impression à Yves Le Gall d'être l'un de ses disciples<sup>1497</sup>. Il est tout à fait possible qu'il ait lui aussi sensibilisé Schaeffer à la question de la préservation nécessaire des cultures africaines « traditionnelles ». Guy Robert présentait en effet Le Gall comme le représentant d'un « intégrisme afromanique<sup>1498</sup> », très soucieux de faire appliquer ses idées dans les stations du réseau. Il fut d'ailleurs un des premiers agents du service de radiodiffusion et, en tant que chef du bureau d'étude du RFOM, il se vit confier en 1954 la mission de penser la radio d'outre-mer et d'en définir la ligne générale<sup>1499</sup>.

Victor Jean-Louis Bagio'o et Yves Le Gall ont par la suite activement travaillé dans le réseau et cherché à faire appliquer leurs points de vue.

---

Ministère de l'éducation nationale, Ministère de la France d'outre-mer, Commission de la République française pour l'éducation nationale et la culture, 11 août 1955, p. 5.

<sup>1494</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, op. cit. p. 24-25.

<sup>1495</sup> I. Surun (dir.), *Les sociétés coloniales à l'âge des Empires, 1850-1960*, op. cit., p. 478.

<sup>1496</sup> *Ibid.*, p. 477-478.

<sup>1497</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, op. cit., p. 24.

<sup>1498</sup> *Ibid.* p. 146.

<sup>1499</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise coupures de presse, décrets, 1954-1958, Catherine Hulewicz, « La radio d'outre-mer devient enfin une ruche vivante », *Climats*, Paris, 3/12/1954.

## Conclusion

La définition d'une radio pour l'outre-mer s'est transformée entre 1949 et 1956 à la fois sous l'effet de l'évolution historique mais aussi parce que les trois documents étudiés ont été élaborés à des niveaux différents et par des autorités différentes. Sous sa forme originelle, celle du projet de résolution de la Commission de la France d'outre-mer du Conseil de la République, il s'agissait d'une radiodiffusion de l'Union française qui visait une plus grande assimilation des territoires d'outre-mer, des territoires et des États associés. Ce projet était à mettre en lien avec les visées assimilationnistes de la Constitution de 1946. En suivant certaines traditions de la colonisation française, il reproduisait la condescendance coloniale envers les langues et les « folklores » africains. Il était l'émanation de personnalités élues par les colons favorables au *statu quo* colonial. Le Parlement et en particulier le Conseil de la République se signalaient en effet par le blocage des réformes destinées à ouvrir plus de droits aux citoyens africains après les transformations de 1945-1946<sup>1500</sup>. Cependant, sous l'effet du réformisme souhaité par le ministère de la France d'outre-mer, et d'élus d'outre-mer, comme Léopold Sédar Senghor, ou démocrates-chrétiens, ce projet fut amendé dès 1951 dans le rapport de la commission sur les problèmes de radiodiffusion intéressant l'outre-mer. La mission de la radio était dorénavant de toucher les populations africaines dans leurs langues. Le personnel des stations et les programmes devaient être africanisés. La personnalité culturelle des populations africaines était reconnue et cette radio devait avoir un fort aspect éducatif. Cette inflexion n'était pas entièrement une nouveauté : elle s'inscrivait dans la mise en valeur, dès le début du 20<sup>ème</sup> siècle, des cultures et des traditions locales par le colonisateur afin de faciliter la domination des colonisés<sup>1501</sup>. Ce point de vue était cependant aussi défendu par un africain comme Léopold Senghor. Entre 1952 et 1956, Pierre Schaeffer, à la tête du nouveau service de radiodiffusion d'outre-mer, élaborait peu à peu une doctrine pour cette radiodiffusion en s'inspirant du rapport sur les problèmes de radiodiffusion intéressant l'outre-mer de 1951. Proche des milieux intellectuels de l'ethnologie et de la négritude et sensible aux questions musicales et culturelles, il donna à ces radios des missions qui n'étaient pas prévues dans les textes : conserver les traditions musicales africaines, favoriser les échanges culturels entre français d'Afrique et de métropole, transformer la radio en un outil de communication. Les manifestations les plus visibles de cette orientation furent le lancement d'une collecte de musiques africaines

---

<sup>1500</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, op. cit., p. 159.

<sup>1501</sup> E. Sibeud, « Cultures coloniales et impériales. Du discours colonial aux transactions culturelles du quotidien », art cit., p. 354.

traditionnelle qui a permis la création de la collection OCORA<sup>1502</sup> et le Studio-École qui dispensait un enseignement à part. Cette étude montre bien comment, à mesure que le projet de radio d'outre-mer s'approchait de sa mise en œuvre, les individualités, en particulier celles de Senghor et de Schaeffer, contribuèrent à le modifier.

Comme l'a dit lui-même Pierre Schaeffer, la SORAFOM « tenait à la fois du néo-colonialisme poétique et de la décolonisation prosaïque<sup>1503</sup> ». Il est indiscutable que son projet relevait des représentations et des impératifs politiques français de l'époque. Mais, comme en témoignent les discours de 1955 et 1956, Schaeffer et les personnes qui l'entouraient n'ignoraient pas les formidables tensions qui étaient à l'œuvre outre-mer. Sans préjuger de l'avenir, ils cherchaient une voie ambitieuse pour que la radio aide à la survie de l'empire et participe à l'avènement d'un « nouvel humanisme de l'Union française<sup>1504</sup> » dont parlait Senghor. Ils pensaient que la radio devait permettre de développer les cultures africaines, de rapprocher français de métropole et français d'Afrique, d'assurer une meilleure compréhension mutuelle et de participer à la résolution des défis économiques et sociaux du continent. En outre, Schaeffer et son équipe espéraient que les nouvelles radios s'épanouiraient dans la liberté d'expression.

---

<sup>1502</sup> É. Menu, « Ethnofiction ou audiovérité : une histoire partielle d'Ocora », art cit., p. 99.

<sup>1503</sup> P. Schaeffer, *Les antennes de Jéricho*, op. cit., p. 161.

<sup>1504</sup> BNF, FRBNF33871357, Problèmes de radiodiffusion d'outre-mer. Bulletin de liaison du centre français de documentation sur l'éducation de base, n° spécial, op. cit., p. 17.



## Conclusion

Les vingt années qui vont de 1939 à 1958 sont donc intéressantes pour trois raisons. D'abord elles montrent, dans le domaine de la radiodiffusion et de la propagande la faiblesse des efforts fournis par la France, surtout entre la fin de la Seconde Guerre mondiale et le milieu des années 1950. Loin d'anticiper les problèmes et de chercher à renforcer efficacement son influence sur des populations africaines par la radio, les initiatives françaises en matière de radiodiffusion sont faibles et dispersées. Pourtant, dès la fin de la Seconde Guerre mondiale la mobilisation politique des populations colonisées en Afrique était devenue très active. La première partie a ainsi montré l'impact de la désorganisation provoqué par la défaite de 1940 sur le développement des radios ultramarines, des faiblesses de la réorganisation du secteur de l'audiovisuel en France au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, du conservatisme et de l'absence de vision de ceux qui dirigeaient le ministère de la France d'outre-mer avant la fin des années 1940. Les partisans de l'empire ne pouvaient guère compter sur la radio pour le défendre et l'inefficacité de la France dans ce domaine et dans celui des médias en général désespérait les spécialistes de l'information. Ils souhaitaient voir la France adopter dans le domaine de la propagande et de la défense de ses intérêts outre-mer par les médias une attitude nettement plus offensive<sup>1505</sup>.

Ce constat réhausse le travail réalisé par Pierre Schaeffer avec le soutien des ministres de la France d'outre-mer démocrates chrétiens et socialistes à partir de 1952. En suivant les objectifs donnés par la commission sur les problèmes de radiodiffusion intéressant l'outre-mer (1951), Schaeffer et son équipe accomplissent un travail considérable qui a profondément marqué les relations franco-africaines dans le domaine de la radio. En mettant en place le réseau de radiodiffusion de la France d'outre-mer dirigé par un service de radiodiffusion (1954) puis la Société de radiodiffusion de la France d'outre-mer (1956), Schaeffer a doté la France d'un instrument d'influence très efficace dans le domaine radiophonique. Centralisé depuis Paris, ce réseau prend rapidement le contrôle de tout ce qui concerne la radio dans les territoires d'outre-mer (formation, équipement, fourniture de programme, financements). À quelques mois des indépendances seulement, la France est parvenue à rattraper une grande partie de son retard en matière de radio : la SORAFOM est devenue dès 1956 le partenaire incontournable des

---

<sup>1505</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise Coupures de presse décrets 1954-1958, Pierre Fromentin, « Outremer et information, une grande enquête de Pierre Fromentin », France outre-mer, avril 1957, n° 329, p. 20-27.

Africains en ce qui concerne les questions de radiodiffusion, le rythme d'inauguration des stations s'accélére brutalement.

Cependant, la structure mise en œuvre par Pierre Schaeffer et le ministère de la France d'outre-mer n'était pas uniquement faite pour instaurer un contrôle politique des stations de radios et déverser de la propagande sur les populations. Elle s'est inscrite dans le projet culturel colonial français des années 1950. Ce projet adoptait les vues d'un colonialisme progressiste qui prenait ses racines dans le culturalisme colonial, dans le renouveau ethnographique des années 1930 incarné par des personnalités comme Paul Rivet et dans les espoirs d'une réforme démocratique et sociale de l'empire portée par la gauche après le Front populaire. Ainsi, les objectifs culturels de la radio d'outre-mer étaient de participer à l'épanouissement et à la sauvegarde des cultures africaines qui étaient perçues comme étant dans un danger imminent de disparition. Il intégrait en partie les apports de la négritude, en particulier pour ce qui concerne la complémentarité fructueuse entre les civilisations française et africaines. Mais Schaeffer, à la manière des Britanniques à la même époque<sup>1506</sup>, voyait aussi la radio comme un instrument de démocratisation. Elle devait être un moyen de faire communiquer les hommes entre eux, d'introduire la « liberté d'expression<sup>1507</sup> » dans les territoires d'Afrique. Mieux, la SORAFOM, et particulièrement son Studio-École, devait être un lieu de rencontre et de collaboration féconde entre Français d'outre-mer et de métropole.

La partie suivante montrera comment ce projet s'est confronté aux réalités de l'Afrique de la fin des années 1950. Quels éléments élaborés avant 1957 ont permis d'expliquer sa survie dans la période très mouvementée qui aboutit aux indépendances ?

---

<sup>1506</sup> C. Ritter, *Imperial Encore*, *op. cit.*, p. 95-96.

<sup>1507</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1956, Pierre Schaeffer, « Message aux stagiaires du Studio-École de la RFOM », La Murette, le 30 juillet 1956, p. 3.



## **Partie 2 La grande mue de l'action radiophonique de la France en Afrique sub-saharienne (1957-1960)**

Entre 1957 et 1960 le réseau de radiodiffusion de la France d'outre-mer, difficilement et tardivement mis en œuvre est tout de suite mis à l'épreuve. La loi-cadre, votée en juin 1956, a fait de la radiodiffusion d'outre-mer un instrument de la métropole pour compenser, dans le domaine de l'information et de la culture, la décentralisation qu'elle a initiée. Le chapitre 4 montre que les jeunes gouvernements africains, institués par la loi, manifestent très vite leur incompréhension et leur colère contre une mesure qu'ils jugent à rebours de l'évolution en cours. L'action de la SORAFOM et de son directeur Pierre Schaeffer se retrouve donc sous le feu des critiques et c'est l'ensemble du projet radiophonique d'outre-mer qui est remis en question. Ces critiques ne viennent pas seulement des élites politiques. Elles sont formulées par le personnel des stations, des cadres de la société mais aussi, dans une certaine mesure, par les auditeurs. La crise est telle qu'elle provoque le départ de Pierre Schaeffer en septembre 1957 et fragilise la jeune société.

Cependant, avec le chapitre 5, cette deuxième partie montre aussi comment, au moment même où la société était contestée et menacée, des stratégies efficaces d'adaptation ont été mise en œuvre pour garantir son existence. Avant même la mise en place de la Communauté (octobre 1958) et les indépendances (1960), les dirigeants de la SORAFOM, en particulier Robert Pontillon, le nouveau directeur, et les hauts-fonctionnaires du ministère de la France d'outre-mer parviennent à redresser la situation. En instaurant un dialogue avec les dirigeants africains et en répondant à certaines de leurs demandes, en montrant les avantages offerts par la société, ses programmes et son Studio-École aux territoires, ils solidifient ses assises en Afrique. La société aborde donc la période qui suit, celle de la Communauté et des indépendances, en position de force. Les défis sont néanmoins importants : le referendum du 28 septembre 1958 pouvait provoquer l'indépendance de plusieurs États. La fin de l'Union française et la sortie de la radio des compétences de la Communauté faisaient que la France et la SORAFOM n'étaient plus les partenaires obligés des États-membres<sup>1508</sup> dans le domaine de la radio !

---

<sup>1508</sup> La Constitution du 4 octobre 1958 institue la Communauté et met fin à l'Union française. Les anciens territoires d'outre-mer et la République française deviennent des États-membres de la Communauté. Les États-membres africains bénéficient d'une autonomie interne presque complète, les compétences communes étant définies par l'article 78. L'article 86 permettait aux États-membres de changer de statut : demander l'indépendance ou le retour au statut de territoire d'outre-mer : Didier Maus, « La mise en œuvre institutionnelle

Le chapitre 6 expose ainsi comment, à l'automne 1958, les Français ont opté pour l'assistance technique en matière radiophonique. Il s'agissait d'abandonner aux États ce qu'ils souhaitaient le plus (le contrôle de l'information, des journaux parlés et des directeurs de station) pour conserver l'influence : la fourniture de matériel et de programme et surtout la formation du personnel. La partie ne laisse cependant pas de côté les espérances ouvertes par la Communauté en matière de radiodiffusion. Certains espéraient créer une radio communautaire qui aurait été un outil d'unité de ce nouvel ensemble. D'autres espéraient utiliser la radio et la Communauté pour fonder les bases d'États fédéraux africains. Cependant, avec l'effondrement de ces espérances dès l'été 1960, c'est une approche plus réaliste qui s'affirme. Des conventions bilatérales sont signées avec la plupart des anciennes colonies ouvrant ainsi, dans le domaine de la radio, la période de la coopération.

---

de la Communauté » dans Philippe Oulmont et Maurice Vaisse (dir.), *De Gaulle et la décolonisation de l'Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, 2014, p. 47-48.

## Chapitre 4 Contestations de l'action de la SORAFOM en Afrique (1955-1958)

Comme les deux derniers chapitres de la partie 1 l'ont montré, entre 1952 et 1957 un service de radiodiffusion a été mis en place au sein du ministère de la France d'outre-mer. Son autonomie a été renforcée par la fondation de la SORAFOM, société d'État. Sept stations ont été fondées<sup>1509</sup>, une école de cadres de radiodiffusion, le Studio-École de Maisons-Laffitte, a été ouverte. D'importants fonds étaient débloqués pour mettre en œuvre ce projet<sup>1510</sup>. Comme l'a montré le chapitre 3, ce réseau a de plus été doté d'une doctrine, qui s'inscrivait dans le cadre français du colonialisme de développement : volonté de toucher l'ensemble des populations, valorisation des cultures et des langues africaines, africanisation du personnel. Cet effort de développement et de transformation de la radio d'outre-mer était résumé par Pierre Schaeffer par l'expression de « sorafomisation »<sup>1511</sup>. Sur le papier, ce bilan était plutôt flatteur et était à porter au crédit de l'action du ministère de la France d'outre-mer et de Pierre Schaeffer.

Pourtant, en janvier 1957, il confiait à son journal son amertume :

« Mon mobile est la générosité ou du moins une certaine possibilité de relations humaines type Lyautey. Elles n'ont plus cours, personne n'y croit plus, du moins sur le plan de la politique [...]. Donc, une institution comme la RFOM est fatalement le lieu [...] d'un marché de dupes. [...] Dupe le Français qui s'y dévouera pour des Nègres haineux. Dupe le Nègre qui se prendra à notre jeu et qui, collabo, sera demain renié par les siens<sup>1512</sup> ».

Plus loin, Schaeffer poursuivait en comparant ses relations avec les Africains avec celles qu'il entretenait avec sa première fille à l'âge de l'adolescence : « même refus [...] de recevoir, d'admettre, de participer et même de jouer aucun jeu. Même reconnaissance assourdie, dont toutes les manifestations sont celles de la muflerie et de l'ingratitude<sup>1513</sup> ». Il regrettait qu'un

---

<sup>1509</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, chemise SORAFOM-RFOM, *Vers un réseau de radiodiffusion de la France d'outre-mer*, 1955 (?), p. 11 et AN, Fonds Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, chemise 1957, *Radiodiffusion de la France d'outre-mer*, 1957, p. 1.

<sup>1510</sup> ANOM, FM, Contr//635, Dossier Rapport particulier SORAFOM 56-57, Rapport particulier sur les comptes de la Société de radiodiffusion de la France d'outre-mer, SORAFOM, pour les exercices 1956 et 1957, Commission de vérification des comptes des entreprises publiques, section du crédit, des assurances et de l'information, 4 juin 1959, 25 p.

<sup>1511</sup> S. Dallet, « Pierre Schaeffer et la Sorafom », art cit.

<sup>1512</sup> Archives privées de Jacqueline Schaeffer, Pierre Schaeffer, *Journal*, 1957, La Goulée, p. 4.

<sup>1513</sup> *Ibid.*, p. 5.

« coup de torchon politique » ne l'ait pas retiré à l'outre-mer afin qu'il puisse retourner à l'écriture et à la musique concrète<sup>1514</sup>.

Pourquoi, alors que la radio d'outre-mer connaît un réel démarrage, que s'amorce une africanisation de qualité du personnel et des programmes, Pierre Schaeffer éprouve-t-il un tel sentiment de désarroi, une telle déception à l'encontre des Africains ?

Ce chapitre montre que, malgré les efforts, l'action du RFOM et de la SORAFOM s'est heurtée à de nombreux obstacles. Elle intervenait dans un contexte de tensions politique croissante à toutes les échelles et était remise en cause par des évolutions politiques qui dépassaient largement le cadre de la radio. Le premier de ces obstacles se situait dans les stations qui préexistaient à ces organismes ; ces institutions étaient des pôles de résistance opiniâtres à la « sorafomisation » du personnel et des programmes voulus par Pierre Schaeffer, motivée par la forte politisation des agents africain et métropolitain. La première partie présente le long conflit qui a opposé le personnel de Radio-Dakar, à la direction. Cependant, la mise en œuvre de la SORAFOM se heurtait aussi à des obstacles politiques. Il s'agissait d'abord de l'administration coloniale, qui acceptait mal de perdre le contrôle des radios. Il s'agissait ensuite des élites africaines qui s'emparèrent du pouvoir après l'instauration de la loi-cadre en 1956-1957. Une partie de ces leaders ne comprenaient pas pourquoi la radiodiffusion, classée service d'État, leur échappait. Pierre Schaeffer devint alors la cible des critiques et c'est en partie ce qui explique son renvoi de la SORAFOM en septembre 1957<sup>1515</sup>. Enfin, de manière plus large, c'est la doctrine radiophonique élaborée par Schaeffer et ses proches collaborateurs, qui était mise à l'épreuve en Afrique. Le contact avec les réalités du terrain, auprès d'un auditoire largement inconnu, a amené à réviser un certain nombre d'idées en ce qui concernait les goûts supposés des auditeurs africains.

## I. La résistance à la « sorafomisation » au sein des stations

---

<sup>1514</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>1515</sup> ADN, Fonds APDCCC, Brazzaville AÉF 116PO/1/36, Dossier Correspondances questions diverses, Lettre de Gérard Jaquet, ministre de la France d'outre-mer à MM. Les Hauts-commissaires de la République : en AOF, AÉF, à Madagascar et dépendances, M. le Gouverneur de la Côte française des Somalis, MM. les chefs de territoires, Paris, le 8 octobre 1957, 2 p.

« Eh vous, vous n'êtes qu'un homme de main de Schaeffer, mais les hommes de main de Schaeffer on va les éjecter, vous allez être éjecté !!!<sup>1516</sup> ».

C'est par ces mots que commence une bagarre le 16 juin 1956 entre Luc Decaunes<sup>1517</sup>, producteur à Radio-Dakar et Bernard Lucas, responsable des programmes de la chaîne fédérale de Radio-Dakar, agent de la SORAFOM. Cet incident est révélateur des tensions provoquées par la sorafomisation voulue par Pierre Schaeffer et le ministère de la France d'outre-mer. En effet, cette politique passait par la centralisation de la gestion des stations et de leur personnel depuis Paris. Elle impliquait, comme Schaeffer l'écrivait dans une brochure du RFOM, la transformation de ces radios « de clocher appartenant exclusivement au territoire » qui les abritait par leur intégration dans un réseau pensé au niveau de l'Union française<sup>1518</sup>. Cette politique fut à l'origine de graves tensions avec le personnel recruté avant la SORAFOM, en particulier dans la plus importante d'entre-elles : Radio-Dakar. Ces conflits éveillèrent aussi des doutes chez certains cadres de la société.

### A. La résistance du personnel : l'exemple de Radio-Dakar

Comme on l'a vu, Radio-Dakar était en 1956 la plus puissante et la mieux dotée en personnel des stations du réseau de radiodiffusion de la France d'outre-mer. Elle était la seule, avec Tananarive, à avoir deux chaînes (la chaîne fédérale et la chaîne régionale) et totalisait 44 kW de puissance ce qui la plaçait loin devant les autres stations<sup>1519</sup>. Elle disposait également de quatre studios et du personnel le plus nombreux et devait pallier l'absence de stations au Soudan et au Niger<sup>1520</sup> tout en complétant les programmes des stations locales et régionales d'AOF (Conakry, Abidjan, Cotonou, Saint-Louis). Or, comme on l'a vu dans le chapitre 1, cette station avait déjà une histoire. Elle a été créée et renforcée par les Hauts-commissaires d'AOF qui l'ont rattachée aux services de l'Information<sup>1521</sup> et ont réussi à obtenir le détachement de quelques

---

<sup>1516</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1810 Correspondance échelon central, Lettre de Bernard Lucas à Pierre Schaeffer, Dakar, 16 juin 1956, p. 3.

<sup>1517</sup> <https://maitron.fr/spip.php?article21726>, consulté le 19/04/2022.

<sup>1518</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n 31, chemise SORAFOM-RFOM, *Vers un réseau de radiodiffusion de la France d'outre-mer*, Ministère de la France d'outre-mer, RFOM, 1955 (?), p. 9.

<sup>1519</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, chemise 1957, *Radiodiffusion de la France d'outre-mer*, RFOM, 1957 (?), p. 1.

<sup>1520</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>1521</sup> ADN, APDCCC, Dakar AOF 183PO/1/195, Dossier Radiodiffusion SORAFOM, *Congrès fédéral de l'information et de la radiodiffusion d'AOF*, résolution générale, p. 2.



personnels de la RTF<sup>1522</sup>. Cependant, la station ne vivait pas isolée de l'ambiance politique qui régnait à Dakar et en AOF dans les années 1950 et la SORAFOM arrivait dans un contexte général tendu.

### 1. *La sociologie de la station de Radio-Dakar*

Au moment où la station de Radio-Dakar était intégrée dans le réseau de radiodiffusion de la France d'outre-mer, la sociologie de son personnel était complexe. Bernard Lucas, un des directeurs de la station, envoyé par Pierre Schaeffer pour transformer le fonctionnement de Radio-Dakar selon les normes de la SORAFOM, dressait en juin 1956 le portrait du personnel de la station. Il donnait un aperçu de la complexité des enjeux politiques, sociaux et raciaux alors que l'empire français était en proie à une agitation croissante.

Bernard Lucas identifiait le groupe des « progressistes » composé par des agents Noirs de la radio qui occupaient des postes à responsabilité<sup>1523</sup>. En effet, le personnel de Radio-Dakar était déjà en partie africanisé et pas seulement pour des tâches subalternes. La direction générale était donnée à des métropolitains mais des Africains occupaient des postes importants. Le togolais Godfried Ekué, qui est resté un acteur incontournable dans les relations radiophoniques franco-africaines jusqu'à la fin des années 1960<sup>1524</sup>, était un personnage central de Radio-Dakar. Avant l'arrivée des agents de la SORAFOM, il avait été directeur de la chaîne fédérale<sup>1525</sup>. La présence d'un ressortissant du Togo sur cette antenne témoignait de la volonté des hauts-commissaires de faire d'elle la station de la fédération d'AOF<sup>1526</sup> bien que le Togo n'en fasse pas formellement partie. Elle s'inscrivait aussi dans les efforts d'africanisation menés par les administrations locales avant la loi-cadre et qui avaient pour but de convaincre les élites africaines qu'elles pouvaient occuper une place de premier plan dans le fonctionnement de l'Union française<sup>1527</sup>. Après 1955-1956, Ekué continua à jouer un rôle important au sein de la chaîne fédérale en étant chargé de faire le « conducteur », c'est-à-dire en intervenant au micro

---

<sup>1522</sup> ADN, APDCCC, Brazzaville AEF 116PO/1/36, Dossier Correspondances diverses, Le ministre de la France d'outre-mer à messieurs les Hauts-commissaires, gouverneurs et chefs de territoires, Paris le 15 décembre 1955, p. 2-3.

<sup>1523</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1810 Correspondance échelon central, Lettre de Bernard Lucas à Pierre Schaeffer, Dakar, 26 juin 1957, p. 1.

<sup>1524</sup> AN, Fonds coopération DTC ; 19810443/72, Dossier réunion des directeurs de station-1969, *Colloque 1969 des Directeurs des Radiodiffusions nationales d'Afrique et de Madagascar*, ORTF, Direction des affaires extérieures et de la coopération, synthèse des travaux, p. 44.

<sup>1525</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1808 Correspondance personnelle ancien personnel, Lettre de Maurice Olivier à Pierre Schaeffer, Bamako, le 2 septembre 1956, p. 2.

<sup>1526</sup> Saïdou Dia, *De la TSF coloniale à l'ORTS : évolution de la place et du rôle de la radiodiffusion au Sénégal (1911-1986)*, Thèse de Doctorat, Université de Bordeaux III, Bordeaux, 1987, p. 106.

<sup>1527</sup> Frederick Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, Paris, Payot, 2014, p. 199.

pour faire le lien entre les différentes émissions<sup>1528</sup>. Alassane Diop était un Guinéen nommé chef des services techniques de la chaîne fédérale<sup>1529</sup>. Des producteurs Africains avaient été recrutés sur place et étaient chargés de réaliser des émissions. Doudou Guèye réalisait sans doute des reportages locaux tandis que Sidibé Souleymane s'occupait d'émissions religieuses<sup>1530</sup>. Malgré un personnel métropolitain nombreux, ces Africains jouaient un rôle central dans le fonctionnement de la station. Godfried Ekué, Sidibé Souleymane et un autre agent africain, Diop Moussa, animaient le syndicat maison qui s'est rapidement rapproché de la CGTA (Confédération générale du travail autonome<sup>1531</sup>) lors des élections professionnelles de 1956<sup>1532</sup>. Bernard Lucas résumait ironiquement leur état d'esprit en écrivant qu'ils étaient dans la ligne « d'évolution, de mutation du pays [...] qu'il serait aussi fou que vain de vouloir ignorer<sup>1533</sup> ».

Il identifiait un deuxième groupe : les « petits blancs » qui n'avaient :

« pas d'autre soucis que de se maintenir en place à tout prix, au prix de toutes les lâchetés, de tous les abaissements, sans songer d'ailleurs que si le clan [des progressistes Noirs] l'emportait ils [seraient] sans doute les premiers balayés<sup>1534</sup> ».

L'expression « petit blanc » désignait une catégorie sociale produite par la colonisation mais elle était très péjorative pour les personnes visées. En effet, l'existence de ces « petits blancs » remettait en cause la hiérarchie sur laquelle reposait la domination coloniale. Les Blancs pauvres semblaient retomber dans une sauvagerie que le colonisateur prétendait éradiquer. Ils étaient une catégorie qui flottait entre deux mondes : celui des colonisateurs et des indigènes et faisait ainsi l'objet d'une méfiance particulière des autorités coloniales<sup>1535</sup>. Bernard Lucas

---

<sup>1528</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1810 Correspondance échelon central, Lettre de Bernard Lucas à Pierre Schaeffer, Dakar, 26 juin 1957, p. 2.

<sup>1529</sup> S. Dia, *De la TSF coloniale à l'ORTS : évolution de la place et du rôle de la radiodiffusion au Sénégal (1911-1986)*, op. cit., p. 106.

<sup>1530</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1808 Correspondance personnelle ancien personnel, Lettre de Maurice Olivier à Pierre Schaeffer, Bamako, le 2 août 1956, p. 3.

<sup>1531</sup> Cette confédération était issue de la CGT métropolitaine mais après la réunion du comité de coordination du syndicat à Conakry en juillet 1955, il fut décidé de permettre aux syndicats de développer leur « personnalité africaine » et de rompre avec ceux de métropole. Le 1<sup>er</sup> avril 1956 fut fondé par Sékou Touré la CGT-Autonomie au niveau de la fédération d'AOF : Tony Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2019, p. 124.

<sup>1532</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1810 Correspondance échelon central, Lettre de Bernard Lucas à Pierre Schaeffer, Dakar, 26 juin 1957, p. 1.

<sup>1533</sup> *Ibid.*

<sup>1534</sup> *Ibid.*

<sup>1535</sup> Isabelle Surun (dir.), *Les sociétés coloniales à l'âge des Empires, 1850-1960*, Neuilly, Atlande, 2012, p. 402.

faisait entrer dans cette catégorie de simples opérateurs radio<sup>1536</sup>, des discothécaires, mais aussi sans doute des journalistes et des speakers recrutés parmi les populations blanches d'AOF, comme Josette Wolny, une journaliste ayant travaillé à Radio-Saint-Louis et qui a coordonné les programmes de la chaîne régionale de Radio-Dakar<sup>1537</sup>. Comme l'a exprimé Bernard Lucas, ce groupe des « petits blancs » ne s'opposait pas aux Noirs de la station car ils partageaient les mêmes intérêts immédiats face à l'arrivée de la SORAFOM.

Des personnalités Blanches de la station n'entraient cependant pas dans cette catégorie. Avant l'intégration au réseau de radiodiffusion de la France d'outre-mer, une partie de son personnel avait été embauché à la demande d'hommes politiques africains. Luc Decaunes, poète français et militant d'extrême gauche avait été recruté par la station en 1953 à la demande de Léopold Senghor qui avait fait sa connaissance après la Seconde Guerre mondiale<sup>1538</sup>. Il fut à l'origine d'une émission féminine quotidienne, *Une heure avec vous*, d'émissions culturelles, de magazines littéraires et d'une troupe radiophonique composée d'une trentaine de comédiens professionnels et amateurs, *le Théâtre sans visage*<sup>1539</sup>. Il créa aussi une émission de critique de cinéma, la *Tribune de l'écran* qui lui valut des procès avec des distributeurs de films<sup>1540</sup>. Il apportait son soutien aux revendications des Noirs de la station : Luc Decaunes devint secrétaire général adjoint du syndicat de la radio fondé par des Noirs et milita auprès d'eux par ses écrits et sa parole. Sans doute opposé au retour du général de Gaulle en mai 1958, il fut expulsé du Sénégal<sup>1541</sup>.

Enfin, Bernard Lucas définissait un troisième groupe, celui des « schaefferiens », créé avec l'arrivée des personnes du RFOM et/ou formés au Studio-École à partir de 1955 et surtout de 1956. Ce groupe était composé de Blancs et de Noirs. On comptait parmi eux des stagiaires africains sortis du Studio-École comme Annette M'Baye d'Erneville issue de la deuxième promotion du studio dans la catégorie programme<sup>1542</sup>, un animateur de programme guinéen,

---

<sup>1536</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, chemise 1957, *Liste du personnel de la SORAFOM*, SORAFOM, 1957, /558/, p. 8-9.

<sup>1537</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1810 Correspondance échelon central, Lettre de Bernard Lucas à Pierre Schaeffer, Dakar, 26 juin 1957, p. 4.

<sup>1538</sup> <https://maitron.fr/spip.php?article21726>, consulté le 19/04/2021.

<sup>1539</sup> Jean-Marie Auzias, *Luc Decaunes*, Paris, P. Seghers, 1969, p.21.

<sup>1540</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>1541</sup> <https://maitron.fr/spip.php?article21726>, consulté le 20/04/2022.

<sup>1542</sup> Annette M'Baye d'Erneville, stagiaire sénégalaise de la promotion 1955-1956 : APGB, Carton 3, Dossier Fichier des stagiaires du Studio-École, Annette M'Baye, fiche n° 245, 1955-1956, AP/2, Sénégal.

Albert Fowler<sup>1543</sup> ou un technicien sénégalais Demba N'Diaye<sup>1544</sup>. Plus tard, Mamadou Talla, que Schaeffer aurait voulu garder près de lui à Paris, était aussi nommé à Radio-Dakar, toujours dans l'optique de « sorafomiser » les antennes<sup>1545</sup>. Mais des stagiaires métropolitains arrivaient aussi à Radio-Dakar comme Moureu, un technicien, ou Pierre Noël, un animateur de programme, qui comptaient parmi les premiers stagiaires du Studio<sup>1546</sup>. Des métropolitains étaient placés à des postes stratégiques. Bernard Lucas était le nouveau directeur de la chaîne régionale, Georges Derrier, nouveau directeur de la chaîne fédérale<sup>1547</sup> et Jean Arnaud directeur général de la station<sup>1548</sup>. L'irruption des « schaefferiens » à Radio-Dakar provoqua de graves conflits, en particulier avec le groupe des Africains syndiqués qui s'allièrent avec Luc Decaunes et certains des « petits blancs » face aux transformations imposées par l'intégration à la SORAFOM.

Il est intéressant de noter que les Blancs et les « petits Blancs » de Radio-Dakar recrutés avant l'arrivée de la société n'étaient pas en opposition avec les Noirs de la station. En effet, comme le soulignait Jean Arnaud le nouveau directeur, il existait au sein de Radio-Dakar de très grandes inégalités de salaires entre les personnels. Il affirmait qu'il y avait encore des différences de paye en fonction de la couleur de la peau<sup>1549</sup>. L'état de la documentation ne me permet malheureusement pas de vérifier cette affirmation. Cependant, le directeur de Radio-Dakar expliquait aussi que les inégalités de salaire ne recoupaient pas forcément les différences raciales. Il rapportait qu'un ingénieur du son africain pouvait gagner jusqu'à 80 000 francs par mois et un simple opérateur entre 10 et 15 000 francs<sup>1550</sup>. Or, des postes d'opérateurs étaient occupés par des Blancs<sup>1551</sup>. Il ne semble donc pas que les inégalités de salaire étaient

---

<sup>1543</sup> Albert Fowler, stagiaire guinéen animateur de programme dans les promotions 1955 et 1955-1956 : APGB, Carton 3, Dossier Fichier des stagiaires du Studio-École, Albert Fowler, fiche n°15, 1955, 1955-1956, AP/2, Guinée.

<sup>1544</sup> Demba N'Diaye, stagiaire du Sénégal, stage de contrôleur technique (AT) en 1955 : APGB, Carton 3, Dossier Fichier des stagiaires du Studio-École, Demba N'Diaye, fiche n°27, 1955, AT, Sénégal.

<sup>1545</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 190, Dossier 1828 Structuration des antennes, Chemise Mamadou Talla, Note manuscrite de l'entretien avec Mamadou Talla, Conseiller technique de l'information (diplômé du Studio-École), s.d., p. 1.

<sup>1546</sup> Brunet Sophie et Dallet Sylvie, *Pierre Schaeffer itinéraires d'un chercheur : bibliographie commentée de l'œuvre éditée*, Ouvrage bilingue., Montreuil, Éditions du Centre d'études et de recherche Pierre Schaeffer, 1997, p.55.

<sup>1547</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1810 Correspondance échelon central, Lettre de Bernard Lucas à Pierre Schaeffer, Dakar, 26 juin 1957, p. 2.

<sup>1548</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1808 correspondance personnelle ancien personnel, Jean Arnaud, Directeur général de la Radiodiffusion à M. le ministre de la France d'Outre-mer, S/c de Mr Pierre Schaeffer, chef du service de radiodiffusion de la France d'outre-mer, Dakar, le 20 février 1956, confidentiel, p. 9.

<sup>1549</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>1550</sup> *Ibid.*

<sup>1551</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, chemise 1957, *Liste du personnel de la SORAFOM*, SORAFOM, 1957, /558/, p. 9.

entièrement basées sur la couleur de peau. Cette question n'était d'ailleurs pas au centre des revendications du syndicat de la radio mené par des leaders Noirs et dont les documents avaient plutôt tendance à présenter l'époque qui a précédé la « sorafomisation » comme un âge d'or<sup>1552</sup>. Deux éléments permettent sans doute d'expliquer la relative entente entre Blancs et Noirs au sein de Radio-Dakar. Nombre d'entre eux devaient en fait être salariés des services de l'Information de la fédération d'AOF<sup>1553</sup>. À ce titre ils étaient fonctionnaires et la seconde loi Lamine Guèye de 1950 garantissait aux employés des services publics des avantages égaux à ceux des fonctionnaires venant de métropole<sup>1554</sup>. Des Noirs comme Godfried Ekué avaient déjà atteint des postes à responsabilité importants<sup>1555</sup>. Mais surtout, comme on va le voir, le personnel de la station recruté avant l'arrivée de la SORAFOM fut soudé, Blancs et Noirs confondus, contre les réformes imposées par la rue d'Amsterdam.

## 2. *Le rejet de la sorafomisation*

La « sorafomisation », comme on l'a vu dans le chapitre 2 visait à transformer dans leur ensemble les stations existantes en Afrique : nouvelles grilles de programmes, formation obligatoire du personnel d'encadrement, reclassement des salariés au sein du personnel de la société. Or cette politique arrivait à un moment où l'agitation politique et syndicale atteignait une phase critique en Afrique française et plus particulièrement en AOF<sup>1556</sup> et au Sénégal<sup>1557</sup>. La loi-cadre venait d'être votée (juin 1956), des gouvernements africains élus au suffrage universel allaient être choisis par les électeurs et l'africanisation des cadres devenait une priorité.

L'ancienneté de fonctionnement de la station et le contexte politique posèrent de graves problèmes dès que débuta l'intégration au sein du réseau de radiodiffusion de la France d'outre-mer en 1955. Jean Arnaud, envoyé par le ministre de la France d'outre-mer Robert Buron à Dakar en janvier 1955 afin de prendre la direction de Radio-Dakar et de faire appliquer les

---

<sup>1552</sup> ADN, APDCCC, Dakar AOF 183PO/1/195, Dossier SORAFOM 1958, chemise Radiodiffusion SORAFOM 1957, La radiodiffusion en Afrique occidentale française, 1. Avant la radiodiffusion de la France d'outre-mer (1953), Syndicat fédéral du personnel de la radiodiffusion, 01/07/1957, p. 1.

<sup>1553</sup> Pour Radio-Sénégal basée à Saint-Louis, avant la reprise par la SORAFOM, une partie des salariés étaient embauchés par la station, une autre par le service Information du territoire du Sénégal : ADN, APDCCC, Dakar AOF 183PO/1/195, Dossier Radiodiffusion SORAFOM, Lettre de Pierre Noël, directeur de Radio-Saint-Louis à Monsieur le secrétaire général du territoire du Sénégal à Saint-Louis, Saint-Louis, le 30 juillet 1957, p. 1.

<sup>1554</sup> Frederick Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, Paris, Payot, 2014, p. 198.

<sup>1555</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1808 Correspondance personnelle ancien personnel, Lettre de Maurice Olivier à Pierre Schaeffer, Bamako, le 2 septembre 1956, p. 2.

<sup>1556</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, op. cit., p. 208.

<sup>1557</sup> Frederick Cooper, *L'Afrique depuis 1940*, Paris, Payot, 2012, p. 87-97.

dispositions du décret de septembre 1954, était confronté à de telles difficultés qu'il demandait en février 1956 à être relevé de ses fonctions<sup>1558</sup> et menaçait de démissionner<sup>1559</sup>. Celui-ci avait pourtant l'expérience de postes à responsabilité. Il avait été directeur adjoint de l'Information en zone française d'occupation en Allemagne entre 1945 et 1948, puis directeur de Radio-Maroc pendant trois ans, de la Télévision française et de la Maison du Maroc à la Cité universitaire à Paris<sup>1560</sup>. Il écrivait à Schaeffer à propos de Radio-Dakar qu'on pouvait « remplacer du matériel mais pas le personnel ». Il déplorait le rejet en bloc des réformes voulues par le RFOM et la SORAFOM :

« dans une réaction quasi unanime, Européens et Africains mêlés, l'instinct de conservation du "job" a joué à plein et une guerre sournoise a commencé contre tout ce qu'on pourrait apporter de revivifiant dans une radio sclérosée<sup>1561</sup> ».

D'où provenait l'inquiétude des salariés de Radio-Dakar à propos de leur emploi ? Le décret du 14 septembre 1954 chargeait le service de radiodiffusion de la France d'outre-mer « du recrutement, de la formation et de l'affectation du personnel<sup>1562</sup> ». Ce décret était rendu applicable en AOF par l'arrêté du 4 juillet 1955 qui instituait le réseau de radiodiffusion de l'Afrique occidentale française intégré au sein du « réseau général de radiodiffusion de la France d'outre-mer<sup>1563</sup> ». Cette prise de responsabilité impliquait le reclassement de l'ensemble du personnel des stations, français de métropole et d'Afrique, en particulier du personnel spécialisé : cadres de maîtrise et d'exécution dans les domaines de la technique et des programmes. Pour ces personnels, l'intégration dans la SORAFOM dépendait de la réussite aux examens d'entrée et de sortie du Studio-École<sup>1564</sup>. Or cette annonce a provoqué un « tollé et

---

<sup>1558</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1808 Correspondance personnelle ancien personnel, Jean Arnaud, Directeur général de la Radiodiffusion à M. le ministre de la France d'Outre-mer, S/c de Mr Pierre Schaeffer, chef du service de radiodiffusion de la France d'outre-mer, Dakar, le 20 février 1956, confidentiel, p. 9.

<sup>1559</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1808 Correspondance personnelle ancien personnel, Lettre de Pierre Schaeffer à Jean Arnaud, Paris, 22 février 1956, confidentiel, C348/4L, p. 2.

<sup>1560</sup> AN, Secrétariat général pour la Communauté et les affaires africaines et malgaches, AG/5(F)/3364, Dossier OCORA 1960-1969, chemise Notes, Curriculum vitae, Jean Joseph Léonce Arnaud, 1 p.

<sup>1561</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1808 Correspondance personnelle ancien personnel, Jean Arnaud, Directeur général de la Radiodiffusion à M. le ministre de la France d'Outre-mer, S/c de Mr Pierre Schaeffer, chef du service de radiodiffusion de la France d'outre-mer, Dakar, le 20 février 1956, confidentiel, p. 6.

<sup>1562</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, chemise SORAFOM-RFOM, *Structure administrative*, ministère de la France d'outre-mer, service de radiodiffusion, 1955 (?), p. 2.

<sup>1563</sup> ADN, Fonds ADPCCC, Brazzaville AEF 116PO/1/36, Arrêté n° 5266, Gouvernement général de l'Afrique occidentale française, service de l'information et de la radiodiffusion, Dakar, le 4 juillet 1955, p. 2.

<sup>1564</sup> Pierre Schaeffer, *Principes d'exploitation et étapes de fonctionnement du réseau*, Paris, Ministère de la France d'Outre-mer, 1955, p. 20-21.

une motion agressive<sup>1565</sup> » parmi les salariés. La plupart d'entre eux refusaient de passer par le Studio-École. Ils dénonçaient un concours trop difficile, un stage trop court et la réservation des meilleurs postes aux Européens<sup>1566</sup>. En juin 1956, Schaeffer se désolait que les 75 personnels de Radio-Dakar aient refusé en bloc les stages<sup>1567</sup>, alors même qu'il avait nommé à la station Mamadou N'Diaye ingénieur des travaux et cadre de la SORAFOM<sup>1568</sup> formé au Studio-École. Selon Pierre Schaeffer, ce « technicien noir de valeur » qui était payé directement par la société, devait montrer aux autres membres du personnel les avantages du reclassement<sup>1569</sup>. Il était présenté comme un moyen d'atténuer les inégalités de salaire reposant sur la couleur de peau. En intégrant les cadres Blancs et Noirs dans son « corps principal », la société établissait entre eux une égalité de droit et de devoir et la charge de responsabilités identiques<sup>1570</sup>, mais cet argument fut peu entendu. Dans le domaine technique également, la sorafomisation était critiquée. Ainsi, M. Edel, ingénieur détaché de la RTF auprès de la radiodiffusion d'AOF, contestait les choix de la SORAFOM en ce qui concernait l'emploi des ondes tropicales, ce à quoi Schaeffer répondait « qu'Edel n'avait pas à avoir d'avis personnel sur une technique définie à l'échelle nationale et internationale<sup>1571</sup> ».

Ces mesures de sorafomisation s'accompagnaient également d'une refonte complète des programmes et des émissions. Ainsi, en 1956, les cadres dirigeants de Radio-Dakar avaient décidé « que toutes les productions locales disparaissaient de la fédérale le 1<sup>er</sup> juillet, de façon à ce que la masse des cachets puisse soutenir le démarrage de la régionale<sup>1572</sup> ». En effet, il s'agissait de remplacer les programmes locaux ressemblant à ceux réalisés en métropole par des programmes RTF afin d'orienter les efforts des stations vers la production d'émission

---

<sup>1565</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1808 Correspondance personnelle ancien personnel, Jean Arnaud, Directeur général de la Radiodiffusion à M. le ministre de la France d'Outre-mer, S/c de Mr Pierre Schaeffer, chef du service de radiodiffusion de la France d'outre-mer, Dakar, le 20 février 1956, confidentiel, p. 6.

<sup>1566</sup> *Ibid.*, p. 9

<sup>1567</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1808 Correspondance personnelle ancien personnel, Lettre de Monsieur Pierre Schaeffer à Monsieur Arnaud, directeur de Radio-Dakar, C1189/TIL/963, 27 juin 1956, p. 4.

<sup>1568</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1808 Correspondance personnelle ancien personnel, Note pour Monsieur Arnaud, C1238/T10/999, 4 juillet 1956, p. 2.

<sup>1569</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1808 Correspondance personnelle ancien personnel, Lettre de Monsieur Pierre Schaeffer à Monsieur Arnaud, directeur de Radio-Dakar, C1189/TIL/963, 27 juin 1956, p. 2.

<sup>1570</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/5, Dossier CA du 10 octobre 1962, *Rapport en vue de l'établissement d'un projet de statut du personnel de l'office de coopération radiophonique*, Office de coopération radiophonique, octobre 1962, p. 5.

<sup>1571</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1808 Correspondance personnelle ancien personnel, Lettre de Pierre Schaeffer à Maurice Olivier, C1500/T10/1236, personnelle, 14 août 1956, p. 2.

<sup>1572</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1810 Échelon central, Lettre de Bernard Lucas à Pierre Schaeffer, Dakar, 16 juin 1956, p. 3.

spécifiquement destinées au public africain. La bagarre, relatée en introduction, était en lien direct avec ces transformations. Le poète Luc Decaunes<sup>1573</sup>, venait d'apprendre que son émission féminine sur la chaîne fédérale, *Une heure avec vous*, était supprimée<sup>1574</sup> et qu'en échange il devait prendre en charge une émission de théâtre africain sur la chaîne régionale<sup>1575</sup>.

### 3. Des erreurs dans la « conduite du changement »

Cette situation de blocage ne s'explique pas seulement par la politique de sorafomisation. Elle provient aussi d'un manque de communication et d'erreurs de management qui ont conduit à un affrontement dur avec le personnel<sup>1576</sup>.

Je n'ai trouvé, par exemple, aucune trace de réunion de direction au sein de Radio-Dakar, ou de réunion avec le personnel. Il en a résulté un grand nombre de malentendus et une très mauvaise circulation de l'information. Par exemple, une des causes de la bagarre entre Bernard Lucas et Luc Decaunes était la diffusion à l'antenne, à l'insu du premier, d'une pièce de théâtre qui était normalement programmée trois semaines plus tard<sup>1577</sup>. Jean Arnaud se révélait être un piètre directeur, qui manquait d'autorité<sup>1578</sup>, était incapable de faire appliquer les mesures qu'il décidait et de s'appuyer sur les autres envoyés de Schaeffer<sup>1579</sup>. Maurice Olivier, ingénieur des télécommunications, envoyé en inspection par Schaeffer en AOF en août-septembre 1956 confirmait cette difficulté. À Radio-Dakar, il a rencontré les représentants du « syndicat africain » de la station (Doudou Guèye, Godefried Ekué et Diop Alassane). Il a longuement discuté avec eux du reclassement du personnel et « de sujets aussi brûlants que l'africanisation, l'indépendance, l'application de la loi-cadre à la radio...<sup>1580</sup> ». Il concluait que, « curieusement, les Africains [aspiraient] à être commandés par un directeur autoritaire, ils [souffraient] de l'anarchie actuelle et de l'absence d'organisation<sup>1581</sup> ». Maurice Olivier plaidait pour le

---

<sup>1573</sup> <https://maitron.fr/spip.php?article21726>, consulté le 20/04/2021.

<sup>1574</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1810 Échelon central, Lettre de Bernard Lucas à Pierre Schaeffer, Dakar, 2 juillet 1956, 1 p.

<sup>1575</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1810 Échelon central, Lettre de Bernard Lucas à Pierre Schaeffer, Dakar, 16 juin 1956, p. 3

<sup>1576</sup> David Autissier et Jean-Michel Moutot, *Méthode de conduite du changement : Diagnostic, Accompagnement, Performance*, 4<sup>e</sup> éd., Paris, Dunod, 2016, 320 p.

<sup>1577</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1810 Échelon central, Lettre de Bernard Lucas à Pierre Schaeffer, Dakar, 16 juin 1956, p. 2.

<sup>1578</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1808 Correspondance personnelle ancien personnel, chemise Maurice Olivier, Lettre de Maurice Olivier à Pierre Schaeffer, Bamako, le 2 septembre 1956, p. 1-3.

<sup>1579</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1810 Échelon central, Lettre de Bernard Lucas à Pierre Schaeffer, Dakar, 26 juin 1956, p. 7.

<sup>1580</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1808, Lettre de M. Olivier à Pierre Schaeffer, Bamako, le 2 septembre 1956, p. 2.

<sup>1581</sup> *Ibid.*



remplacement rapide d'Arnaud : « les Africains veulent être commandés par quelqu'un qui a ta confiance et sache avoir l'autorité. [...] Radio-Dakar ne pourra progresser si les éléments africains les plus valables de l'actuel état-major restent hostiles à la nouvelle formule<sup>1582</sup> ».

Bien que jugés courageux par Pierre Schaeffer, Georges Derrier et Bernard Lucas, qui dirigeaient les programmes de la chaîne régionale et de la chaîne fédérale, ne semblaient pas être de bons gestionnaires des ressources humaines<sup>1583</sup>. Il apparaît en effet que Schaeffer, au début, ait eu du mal à recruter des cadres de radio métropolitains de qualité et désireux de partir travailler dans les stations africaines. Plus tard, il confiait à Guy Robert, à propos des critères de sélection de ses directeurs, « j'ai choisi mes collaborateurs comme Jésus ses apôtres. En fait, j'ai pris qui je pouvais. Vous savez, on ne se bousculait pas<sup>1584</sup> ». Cette remarque concerne Edel, un ingénieur détaché de la RTF en 1954, et dont Schaeffer avait accepté l'affectation à Dakar, car il était l'unique personne à se présenter sur le poste<sup>1585</sup>. Or cet homme avait pris peu à peu un rôle de directeur officieux de la station, se montrait particulièrement hostile à la prise de contrôle par la SORAFOM et était soupçonné de malversations<sup>1586</sup>. Surtout, les « schaefferiens » devaient, comme on l'a vu, affronter des Africains et des métropolitains recrutés par le service Information de l'AOF et producteur d'émissions comme le togolais Godfried Ékué<sup>1587</sup> qui étaient de fortes personnalités. Bernard Lucas, supérieur hiérarchique d'Ékué, disait qu'il fallait « être vraiment très fort pour l'être plus que lui<sup>1588</sup> ». Le poète Luc Decaunes, recruté par Senghor en 1953, a effectué un stage à la RFOM avant son départ à Dakar mais s'est violemment heurté à Pierre Schaeffer dès cette époque<sup>1589</sup>. Il a été jugé pour coup et blessure sur Bernard Lucas suite à la bagarre qui s'est déroulée à Radio-Dakar en juin 1956<sup>1590</sup>...

Enfin, l'attitude de Schaeffer a dû contribuer à envenimer la situation. Les remarques dédaigneuses sur les « radios de clocher », les critiques des programmes de Radio-Brazzaville

---

<sup>1582</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>1583</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1808 Correspondance personnelle ancien personnel, chemise Maurice Olivier, Lettre de Maurice Olivier à Pierre Schaeffer, Bamako, le 2 septembre 1956, p. 2.

<sup>1584</sup> Guy Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 52.

<sup>1585</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 190, Dossier 1827 Gestion du personnel, Pierre Schaeffer, Rapport à Monsieur le Ministre, C1417/1L/1149/, 2 août 1956, p.1.

<sup>1586</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1808 Correspondance personnelle ancien personnel, chemise Maurice Olivier, Lettre de Maurice Olivier à Pierre Schaeffer, le 10 août 1956, 1 p.

<sup>1587</sup> S. Dia, *De la TSF coloniale à l'ORTS : évolution de la place et du rôle de la radiodiffusion au Sénégal (1911-1986)*, *op. cit.*, p. 106.

<sup>1588</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1810 Correspondance échelon central, Chemise Bernard Lucas, Lettre de Bernard Lucas à Pierre Schaeffer, 26 juin 1956, p. 1.

<sup>1589</sup> J.-M. Auzias, *Luc Decaunes*, *op. cit.*, p. 21.

<sup>1590</sup> *Ibid.*, p. 184.

(RTF) en janvier 1956, « techniquement et psychologiquement inefficaces<sup>1591</sup> », qui ont provoqué la réaction outrée du directeur de cette station<sup>1592</sup>, ont sans doute contribué à renforcer l'hostilité du personnel radiophonique recruté au temps où le service d'information d'AOF tenait la station. Mamadou Talla, stagiaire de la session 1955-1956, et nommé à Dakar en 1957 disait d'ailleurs que Schaeffer comptait « foutre une bombe » à Radio-Dakar et que c'était les stagiaires du Studio-École qui en seraient chargés<sup>1593</sup>.

#### 4. *Un groupe humain sous tension : la politisation du personnel de Radio-Dakar*

Cependant, les tensions provoquées par la « sorafomisation » n'étaient pas seulement liées aux contraintes qu'elles imposaient ou aux personnalités des acteurs en présence. Les Africains de Radio-Dakar, en particulier ceux qui animaient le syndicat, avaient très rapidement politisé leur combat contre la direction de la SORAFOM et entretenaient des liens étroits avec des personnalités politiques de premier plan.

La « sorafomisation » menée dès 1955 était en effet perçue comme allant à contre-courant des réformes qui étaient discutées depuis 1954-1955 et qui allaient être mises en œuvre avec la loi-cadre (juin 1956)<sup>1594</sup>. En effet, alors que cette loi prévoyait une large décentralisation, la radio était classée parmi les services d'État et échappait complètement aux nouvelles autorités africaines. Or, à cette époque, le mouvement syndical africain venait de franchir un important cap. En juillet 1955 à Conakry, Sékou Touré proposa une motion en faveur de l'autonomie des syndicats vis-à-vis des centrales métropolitaines afin de leur permettre de développer leur « personnalité africaine ». La CGT Mauritanie-Sénégal fut la première à rompre le lien métropolitain et forma une CGT-Autonome (CGTA). Le 1<sup>er</sup> avril 1956, Sékou Touré fonda à son tour une CGTA au niveau de la fédération d'AOF. Le but était de mieux faire reconnaître la spécificité des luttes des travailleurs africains et la liberté de poursuivre leur propre agenda<sup>1595</sup>. Cette rupture avec la ligne assimilationniste respectée jusque-là par la plupart des syndicalistes était importante. Elle se retrouvait de manière générale dans le domaine

---

<sup>1591</sup> Pierre Schaeffer, « M. Schaeffer définit les objectifs de la « radio d'outre-mer » et envisage ses futures relations avec la RTF », *Le Monde*, 26 janvier 1956.

<sup>1592</sup> Ivan Merlet, « Une mise au point de M. Merlet directeur de Radio-Brazzaville sur les émissions d'outre-mer, *Le Monde*, 1<sup>er</sup> février 1956.

<sup>1593</sup> IMEC, Fonds Pierre Scheffer, Boîte 190, Dossier 1828 Structuration des antennes, Chemise Mamadou Talla, Note manuscrite de l'entretien avec Mamadou Talla, Conseiller technique de l'information (diplômé du Studio-École), s.d., p. 2.

<sup>1594</sup> Catherine Coquery-Vidrovitch et Charles-Robert Ageron, *Histoire de la France coloniale. III. Le déclin*, Paris, Armand Colin, 1991, p. 389-395.

<sup>1595</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, op. cit., p. 124.

politique : Sékou Touré et ceux qui le suivaient renièrent l’alliance avec la gauche française et exigèrent que les ouvriers africains mettent de côté leur propres revendications et luttent aux côtés des paysans et d’autres groupes sociaux pour le bien de l’Afrique<sup>1596</sup>. À la radio, ce discours antieuropéen<sup>1597</sup>, était perçue par les dirigeants de la SORAFOM comme la volonté de se débarrasser de façon progressive des Blancs, quel que soit leur niveau. Il exerçait une attraction sur certains stagiaires africains comme l’animateur de programme d’origine guinéenne Albert Fowler, chargé de la rédaction et de la diffusion du journal parlé<sup>1598</sup>, et issu du premier stage du Studio-École<sup>1599</sup>. Comme on l’a vu, Bernard Lucas jugeait sévèrement les « petits Blancs » qui s’alliaient aux Africains car il pensait que cette alliance finirait par se retourner contre eux : avec l’africanisation, les Blancs perdraient finalement leur poste et les moins qualifiés en premier<sup>1600</sup>. Jean Arnaud aussi pensait que cette alliance objective entre Blancs et Africains tournerait au désavantage des premiers. Il analysait ainsi le conflit qui l’opposait aux cadres africains de la station :

« pour les super-évolués [...], quels sont les plus dangereux parmi les Blancs ? Ceux qui comprennent le mieux les Noirs, sont les plus près d’eux. Ces “paternalistes” (on a vite fait de les appeler ainsi) sont donc à utiliser dans un premier temps pour obtenir des avantages concrets, puis à éliminer délibérément<sup>1601</sup> ».

Comme on l’a vu la catégorie des « évolués » a été créée par le colonisateur avant la Seconde Guerre mondiale pour désigner les Africains qui ont reçus une éducation française et se rapprochaient par leur emploi et leur mode de vie des métropolitains. La création de cette catégorie intermédiaire entre l’indigène et le citoyen permettait de créer un groupe de personnes privilégiées mais qui n’accédaient pas à la citoyenneté<sup>1602</sup>. Après l’extension de la citoyenneté à tous les habitants de l’empire en 1946, la catégorie des « évolués » continuait à être largement utilisée pour désigner les Africains qui étaient les plus proches des modes de vie occidentaux et prenait une nouvelle importance avec la mise en place progressive de l’africanisation des

---

<sup>1596</sup> Frederick Cooper, *L’Afrique depuis 1940*, Paris, Payot, 2012, p. 140.

<sup>1597</sup> *Ibid.*, p. 155.

<sup>1598</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1810 Correspondance échelon central, Lettre de Bernard Lucas à Pierre Schaeffer, Dakar, le 26 juin 1956, p. 4.

<sup>1599</sup> APGB, Carton 3, Dossier Fichier des stagiaires du Studio-École, Fiche n° 15, Guinée.

<sup>1600</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1810 Correspondance échelon central, Lettre de Bernard Lucas à Pierre Schaeffer, Dakar, 26 juin 1957, p. 1.

<sup>1601</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>1602</sup> Emmanuelle Sibeud, « Assimilés, “évolués” » dans Isabelle Surun (dir.), *La France et l’Afrique 1830-1962*, Neuilly, Atlande, 2020, p. 282.

cadres de la fonction publique<sup>1603</sup>. Par le terme de « super-évolué », Jean Arnaud désignait sans doute des personnes comme Godfried Ekué qui avaient gravi les échelons de la hiérarchie au sein de la radiodiffusion et ne faisaient aucune concession sur les droits qu'il avait acquis. Comme le soulignait Jean Arnaud, la montée en puissance de ces Africains remettait en cause la hiérarchie raciale héritée de la colonisation : les Blancs étaient chargés d'apporter la civilisation à des indigènes qu'ils jugeaient incapables de se diriger eux-mêmes<sup>1604</sup> et adoptaient ainsi une posture « paternaliste ». Or, cette bienveillance condescendante avait été critiquée par des « évolués » comme Léopold Senghor qui la considérait comme insupportable<sup>1605</sup>. Elle faisait sans doute parti du vocabulaire employé par les militants Noirs et leurs alliés Blancs de la station. Luc Decaunes dénonçait, alors même qu'il était salarié de la SORAFOM, la politique « paternaliste » de la société<sup>1606</sup> et de son chef, Pierre Schaeffer<sup>1607</sup>.

Cette remarque de Jean Arnaud, comme celle de Pierre Schaeffer qui affirmait avoir cru dans des « relations humaines type Lyautey<sup>1608</sup> », montrait que les rapports entre les dirigeants venus de métropole et les élites africaines étaient en pleine redéfinition au milieu des années 1950<sup>1609</sup>. L'action publique de la France dans les territoires d'outre-mer entraînait en effet, comme le montre Julien Héлары dans son travail sur l'École nationale de la France d'outre-mer, dans une phase de transition entre la tutelle coloniale classique et l'assistance technique de la coopération qui s'imposa dès la fin des années 1950<sup>1610</sup>. L'appartenance à la génération formée dans l'entre-deux-guerres et marquée par le colonialisme de cette époque (Jean Arnaud et Pierre Schaeffer étaient tous deux nés en 1910) est un facteur permettant d'expliquer une certaine incompréhension de l'évolution en cours<sup>1611</sup>.

La « sorafomisation » provoquait aussi des conflits de genre même si ceux-ci se déroulaient à une échelle bien moins importante que les conflits de race. Des femmes de métropole et

---

<sup>1603</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Être citoyen au temps de la décolonisation*, op. cit., p. 199.

<sup>1604</sup> I. Surun (dir.), *Les sociétés coloniales à l'âge des Empires, 1850-1960*, op. cit., p. 95-96.

<sup>1605</sup> E. Sibeud, « Assimilés, "évolués" », art. cit., p. 279.

<sup>1606</sup> J.-M. Auzias, *Luc Decaunes*, op. cit., p. 23.

<sup>1607</sup> *Ibid.*, p. 184.

<sup>1608</sup> APJS, Pierre Schaeffer, *Journal*, 1957, La Goulée, p. 4.

<sup>1609</sup> Louis Lyautey, résident général au Maroc de 1912 à 1925 et commissaire général de l'Exposition coloniale de 1931 était un des héros les plus célèbres du panthéon colonial de la III<sup>e</sup> République. Il avait l'image d'un homme qui avait compris l'âme des indigènes, qui respectaient leurs mœurs et leurs croyances et s'opposait aux abus des colons. C'est sans doute à ce colonialisme compréhensif et respectueux que Schaeffer faisait allusion dans son journal. Daniel Rivet, « Lyautey » dans Claude Liauzu (dir.), *Dictionnaire de la colonisation française*, Paris, Larousse, 2007, p. 195-199.

<sup>1610</sup> Julien Héлары, « L'ENFOM (1946-1959) : la coopération au programme ? » dans Odile Goerg et Françoise Raison-Jourde (dir.), *Les coopérants français en Afrique. Portrait de groupe (années 1950-1990)*, Paris, L'Harmattan, 2012, vol.28, p. 35-36.

<sup>1611</sup> *Ibid.*, p. 38.

d'Afrique se sont présentées au concours du Studio-École et sont devenues des agents de la SORAFOM. Membre du corps principal, elles étaient, comme les hommes, classées dans la catégorie des cadres et agents de maîtrise<sup>1612</sup>. Cela leur donnait des responsabilités (réalisations d'émission) et du pouvoir. Parmi elles, Annette M'Baye d'Erneville<sup>1613</sup>, stagiaire de la session 1955-1956<sup>1614</sup>, travaillait à la chaîne régionale de Radio-Dakar, démarrée officiellement en avril ou en mai 1956<sup>1615</sup>. En juin, Bernard Lucas rapportait à Pierre Schaeffer la manière dont elle s'intégrait à Radio-Dakar :

« Annette M'Baye est très chic et très courageuse, a certes été déçue, mais prend bien les choses. Assume un maximum de travail, mais se trouve contrée à la fois par le désordre de la maison (pas de studio disponibles M.M. Decaunes et Noël enregistrent) et par les Africains eux-mêmes. Doudou Gueye en particulier qui n'admet pas être placé sous l'autorité d'une femme<sup>1616</sup> ».

Ce témoignage s'intègre dans les recherches menées sur la condition des femmes indigènes éduquées comme les institutrices ou les sages femmes, qui accédaient à des positions privilégiées dans la société coloniale. Elles suscitaient des réactions ambivalentes de la part des colonisateurs et des colonisés entre respect et crainte. De manière générales, elles restaient dans des positions subalternes en raison de leur double statut de femme et d'indigène<sup>1617</sup>. Cependant, Annette M'Baye, comme Mamadou Talla, bénéficiait d'une place à part. Elle était considérée par Pierre Schaeffer comme une stagiaire brillante et une professionnelle prometteuse (c'est sans doute elle qui était la majeure de la promotion 1955-1956 du Studio-École)<sup>1618</sup>. Des stagiaires comme elle et Mamadou Talla pouvaient certes être considérés comme des instruments de la SORAFOM et des victimes de son « paternalisme » mais il s'agissait aussi de

---

<sup>1612</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/12, Dossier personnel, chemise Instruction, Instruction relative aux règles générales applicables au recrutement, à la classification, à l'avancement, à la rémunération et aux avantages divers du personnel de la SORAFOM, 59/RO-L/, 1957 (?), p. 3.

<sup>1613</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1808 Correspondance personnelle ancien personnel, Lettre de Maurice Olivier à Pierre Schaeffer, Dakar, 2 août 1956, p. 4.

<sup>1614</sup> APGB, Carton 3, Dossier Fichier des stagiaires du Studio-École, Annette M'Baye, fiche n° 245, 1955-1956, AP/2, Sénégal.

<sup>1615</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1810 Correspondance échelon central, Lettre de Bernard Lucas à Pierre Schaeffer, Dakar, le 26 juin 1956, p. 2.

<sup>1616</sup> *Ibid.*

<sup>1617</sup> Anne Hugon, « Femmes, genre et sexualité » dans Isabelle Surun (dir.), *La France et l'Afrique 1830-1962*, Neuilly, Atlande, 2020, p. 293.

<sup>1618</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise SORAFOM-RFOM, W. Séror, La radio-diffusion de la France d'outre-mer, Une interview de M. Pierre Schaeffer, *Documents d'actualité*, Paris, septembre 1956, p. 18.

jeunes gens qui étaient poussés en avant par la société et promu très tôt à des responsabilités importantes. Dès 1957 Mamadou Talla était l'animateur principal de la nouvelle station de Radio-Soudan<sup>1619</sup> et en décembre 1958, il était devenu directeur de la station<sup>1620</sup>. Annette M'Baye semble cependant avoir eu une carrière plus instable. Elle regagne Paris en 1957 puis suit son mari ingénieur agricole dans la brousse sénégalaise. Après son divorce en 1963, elle relance un projet de magazine féminin, *Femmes de soleil*, qu'elle rebaptise avec d'autres *Awa*. En 1965, elle a repris la réalisation d'une émission en wolof à Radio-Sénégal. Au cours des années 1970 elle est devenue directrice des programmes de l'Office de radiotélévision sénégalaise. Dans l'interview qu'elle accordait au magazine féminin *Amina* en 1975, elle assurait ne pas vouloir devenir directrice de la radio car « au Sénégal, quoiqu'on en dise, il est encore difficile, pour une femme, de diriger des hommes réfractaires à toute autorité féminine<sup>1621</sup> ».

Les mêmes tensions, mais de façon plus feutrée, ont traversé d'autres stations qui préexistaient à la RFOM. En Côte d'Ivoire<sup>1622</sup>, c'est l'inertie du personnel européen en place, formé sur le tas, qui a empêché, jusqu'à l'ouverture de la deuxième chaîne en 1960, Radio-Abidjan de faire sa mue africaine<sup>1623</sup>. À Tananarive, où la station était plus ancienne et où une chaîne française et une chaîne malgache cohabitaient, la situation était très proche<sup>1624</sup>. Cependant ces tensions existaient aussi dans des stations récentes. Ainsi, à Radio-Lomé, des conflits éclatèrent entre anciens du Studio-École. Amah Moorhouse, (aussi appelé Moorhouse Apédho-Amah) était un ancien instituteur, frère d'un homme politique togolais important (Georges Apédoh-Amah), il était à l'origine d'un genre de spectacle, le *kantata*, qui mettait en scène avec des chants et des danses des épisodes bibliques. Il a également été le premier directeur de Radio-Togo<sup>1625</sup>. Avec

---

<sup>1619</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, chemise 1957, *Liste du personnel de la SORAFOM*, SORAFOM, 1957, /558/, p. 12.

<sup>1620</sup> ANOM, FM, Contr//637, Dossier Rapport d'activité SORAFOM 1958, *Liste et traitement du personnel permanent de la SORAFOM*, 31 décembre 1958, p. 14.

<sup>1621</sup> Aliane, « Madame Mbaye d'Erneville, directrice des programmes à l'Office de radiodiffusion du Sénégal », *Amina* 83, juillet 1975, n° 32, juill. 1975, p. 21-23.

<sup>1622</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 187, Dossier 1804, Chemise comptes rendus de réunions, Pierre Schaeffer, réunion du 13/09/1956, C1641/TO/1445, 3 p. et Boîte 190, Dossier 1828, Chemise Radio-Abidjan, remplacement de R. Barras 1957, R. Barras, Rapport, 1<sup>er</sup> septembre 1957, Territoire de la Côte d'Ivoire, Radiodiffusion, 10 p.

<sup>1623</sup> Guy Breton, « La radio en Afrique francophone au début des années 1960 », *Cahiers d'Histoire de la Radiodiffusion*, 1991, n° 33, p. 42-43.

<sup>1624</sup> *Ibid.*, p. 46.

<sup>1625</sup> Kodjo Koffi, « Réjouissances privées et cérémonies officielles : une histoire socio-politique de la fête à Lomé » dans Odile Goerg (dir.), *Fêtes urbaines en Afrique. Espace, identités et pouvoirs*, Paris, Karthala, 1999, p. 293.

son frère, il fut l'auteur du premier hymne de la République du Togo, *La Togolaise*<sup>1626</sup>. Moorhouse Apédho-Amah était aussi un des premiers stagiaires du Studio-École de la SORAFOM en 1955<sup>1627</sup>. Nommé directeur de Radio-Lomé par le gouverneur<sup>1628</sup>, il est entré en conflit avec d'anciens stagiaires originaires de métropole : Jean-Pierre Roux et M. Boedec. Ceux-ci se plaignaient dans une lettre adressée en 1957 à Pierre Schaeffer de l'agressivité verbale de leur collègue togolais dans une conversation au cours de laquelle « les problèmes politiques, raciaux, les rapports SORAFOM-Gouvernement togolais [avaient] été invoqués par [Moorhouse] dans un sens [qu'il] ne nous était pas possible d'accepter<sup>1629</sup> ». Les deux agents métropolitains jugeaient que Moorhouse était « bourré de complexes racistes<sup>1630</sup> ». Les courriers restants évasifs sur les propos tenus par les deux parties, il est difficile de savoir exactement de quoi il était question. L'affaire venait peut-être de son éviction du poste de directeur de Radio-Lomé<sup>1631</sup>, et de son remplacement par un fondé de pouvoir de la SORAFOM<sup>1632</sup>. Moorhouse Amah était déjà âgé en 1956 puisqu'à cette date il avait 26 ans de service comme enseignant au Togo<sup>1633</sup>. À ce titre, il devait bien connaître les injustices et les humiliations que le système colonial pouvait faire subir aux « évolués » : salaires insuffisants, mépris, carrières complexes<sup>1634</sup>. Il s'était plaint à Schaeffer du racisme d'un de ses collègues de promotion, René Weill<sup>1635</sup>, qui dirigeait la station de Radio-Cotonou et évitait de le prévenir quand des personnes importantes devaient passer à Lomé<sup>1636</sup>. Voici comment Moorhouse Amah présentait à Schaeffer la visite qu'il avait fait dans les bureaux de Radio-Cotonou :

<sup>1626</sup> Têtèvi-Godwin Tété-Adjalogo, *Histoire du Togo : la palpitante quête de l'Ablodé : 1940-1960*, Paris, NM7, 2000, p.354

<sup>1627</sup> APGB, Dossier Fichier des stagiaires du Studio-École, Moorhouse Apédho Amah, fiche n° 24, 1955, AP, Togo.

<sup>1628</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boite 189, Dossier 1818 Correspondance officielle Radio-Lomé, Lettre de Moorhouse Amah à Pierre Schaeffer, Lomé le 27 juin 1955, p. 2.

<sup>1629</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boite 189, Dossier 1818 Correspondance officielle Radio Lomé, Lettre de J.P. Roux à Monsieur Schaeffer, Radio-Lomé, Togo, jeudi 2 mai 1957, p. 1.

<sup>1630</sup> Idem.

<sup>1631</sup> Peut-être pour insuffisance, bien qu'il ait été nommé en septembre 1956 directeur de cabinet du Ministre de l'Information et de la presse de la République autonome du Togo : IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Dossier 1818 Correspondance officielle Radio Lomé, « Du Togo », M. Schaeffer, 14/09/1956.

<sup>1632</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Dossier 1818, Correspondance officielle Radio Lomé, Lettre de Pierre Schaeffer à messieurs Boedec et Roux de Radio-Lomé, 399/RL/, Paris le 14 mai 1957, p. 2.

<sup>1633</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boite 189, Dossier 1818 Correspondance officielle Radio-Lomé, Lettre DE Moorhouse à Pierre Schaeffer, Lomé, le 7 avril 1956, 1 p.

<sup>1634</sup> E. Sibeud, « Assimilés, "évolués" », art cit., p. 286.

<sup>1635</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boite 189, Dossier 1821 Correspondance officielle Cotonou, Lettre de Pierre Schaeffer à M. Biasini, Cabinet du gouverneur, Cotonou, Personnelle RD93/TL/, s.d., p. 1.

<sup>1636</sup> Les deux villes sont distantes de 175 km, soit un peu plus de trois heures de route.

« M. Weill à ma grande surprise n’osa me présenter à personne au studio ni dans son bureau. Il eut été sans doute gêné de présenter un Noir comme Directeur de Radio-Lomé<sup>1637</sup> ».

Ces tensions entre Blancs et Noirs s’inscrivaient dans le contexte particulièrement tendu qui a suivi le passage du Togo de territoire sous mandat à celui de République autonome le 28 octobre 1956. Les nationalistes radicaux réclamaient en effet à l’ONU l’indépendance immédiate<sup>1638</sup> et mettaient la pression sur le gouvernement réformiste de Nicolas Grunitzky (dont le frère de Moorhouse Amah était membre)<sup>1639</sup>. Enfin, ces tensions venaient aussi sans doute du fait que Radio-Lomé fut la première station SORAFOM à sortir formellement du réseau de radiodiffusion de la France d’outre-mer. Le 22 mars 1957, alors que toutes les autres stations étaient rattachées aux services d’État de la République française, Radio-Lomé était classée dans la catégorie des services togolais<sup>1640</sup>. La direction de la SORAFOM a sans doute cherché à conserver son emprise sur la station en proposant au gouvernement du Togo un fondé de pouvoir pour diriger la station, ce qui a sans doute été mal vécu par les autorités de la République autonome du Togo (RAT)<sup>1641</sup>.

Ainsi, la sorafomisation, à la fois par le projet qu’elle portait mais aussi par la manière dont elle fut appliquée, provoqua de fortes tensions avec le personnel déjà en exercice dans ces stations. Cette impulsion venue de métropole provoqua une collusion de circonstance entre les « petits blancs », certains cadres européens et des Africains « évolués » et politisés. En face d’eux, les Blancs et les Noirs de la SORAFOM se sont réunis autour du projet de « radio africaine » portée par Pierre Schaeffer. Composé de gens plus jeunes, mieux formés, ce groupe était néanmoins traversé par des tensions raciales qui ne cessaient de s’accroître alors que les transformations politiques de l’Afrique française s’accéléraient.

## B. La sorafomisation contestée par les cadres de la SORAFOM

Face aux difficultés auxquelles la politique de sorafomisation s’est heurtée, quelques cadres dirigeants de la société ont proposé de transformer en profondeur le fonctionnement et la

---

<sup>1637</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boite 189, Dossier 1818 Correspondance officielle Radio-Lomé, Lettre DE Moorhouse à Pierre Schaeffer, Lomé, le 22 août 1956, p. 2.

<sup>1638</sup> T.-G. Tété-Adjalogo, *Histoire du Togo, op. cit.*, p. 350-351.

<sup>1639</sup> *Ibid.*, p. 336-337.

<sup>1640</sup> ANOM, FM, Contr//636, G. Lavergne, Rapport d’activité de la SORAFOM, exercice 1957, p. 1.

<sup>1641</sup> Celle-ci a d’ailleurs signé le plus tard possible la convention qui la liait à la SORAFOM, en décembre 1957. ANOM, FM, Contr//635, Dossier conventions 1957, Convention relative à l’équipement et à l’exploitation des installations radiophoniques de radiodiffusion de la République du Togo, S/751/, 13 décembre, p. 1 et 4.



structure de la SORAFOM. Jacques Sol-Rolland, un des hauts cadres de la société est envoyé en mission en septembre 1956 pour redresser Radio-Dakar et remplacer, avec André Célarié, Jean Arnaud sur le départ. Cette nomination montrait la montée en gamme dans la qualité des personnels de direction mis en poste par Schaeffer<sup>1642</sup>. André Célarié, malgré les tensions, reste en poste sans doute jusqu'en mai 1959<sup>1643</sup>. Quant à Sol-Rolland, il semble avoir réussi à calmer la situation à Radio-Dakar et à avoir transformé la couleur d'antenne de la station, au moins pour la chaîne régionale<sup>1644</sup>. En 1958, il est le n°4 de la SORAFOM et assiste directement le nouveau directeur Robert Pontillon<sup>1645</sup>.

En février 1957, après six mois de poste à Dakar, il adresse une lettre à Schaeffer qui s'avère sur bien des plans, visionnaire. Il le rassurait d'abord en disant que, dans l'action de la SORAFOM, « l'orientation [était] estimée » car « on [avait] vu grâce à Dakar et Saint-Louis une radio africaine, et c'est le seul actif<sup>1646</sup> ». Sol-Rolland soulignait par contre que « la méthode [de Schaeffer était] refusée » et que « la centralisation [était] un lourd passif<sup>1647</sup> ». À propos des Africains il affirmait :

« si nous voulons garder la confiance, rester leurs conseillers techniques, il faut abandonner bien des prérogatives. Préparez dès maintenant le transfert en Afrique de bien des domaines que vous dirigez à Paris, sans compter les moyens d'action correspondants, argent et matériel. Vous n'avez pas leur confiance mais vous pouvez encore la rétablir en payant comptant. On vous demandera le Studio-École, la plus grande partie des crédits de fonctionnement, le choix des équipements ».

En s'élevant contre un contrôle trop direct des stations, Sol-Rolland anticipait la stratégie de coopération culturelle et technique des années 1960 : « préparez des hommes fidèles pour être les seconds des directeurs africains, sinon vous ne serez bientôt plus en piste, et vous n'aurez plus rien en main pour les avoir ». Il recommandait ainsi de mettre au point un « statut de filiales

---

<sup>1642</sup> Sol-Rolland est un ancien élève du lycée Henri IV et côtoie des hauts fonctionnaires de la France d'outre-mer : voir IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1810 Correspondance échelon central, Lettre de Sol-Rolland à Pierre Schaeffer, Dakar, novembre 1956, p. 1.

<sup>1643</sup> ADN, APCCC, Dakar AOF/PO/1/93, Dossier Radio Sénégal-Mali, Télégramme du haut-commissaire à Dakar à Segeprecom Paris, Dakar, le 12 mai 1959, p.1.

<sup>1644</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1810 Correspondance échelon central, Lettre de Sol-Rolland à Pierre Schaeffer, Dakar, 20 février 1957, p. 2.

<sup>1645</sup> ANOM, FM, Contr//637, Dossier Rapport d'activité SORAFOM 1958, *Liste et traitement du personnel permanent de la SORAFOM*, 31 décembre 1958, p. 1.

<sup>1646</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1810 Correspondance échelon central, Chemise Sol-Rolland, Lettre de Sol-Rolland à Pierre Schaeffer, Dakar, 20 février 1957, p. 1.

<sup>1647</sup> *Ibid.*

de la SORAFOM dans les territoires, avec des directeurs (ou présidents) dont la nomination [échapperait à Pierre Schaeffer], et qui ne [seraient] pas des professionnels, pour pouvoir garder celle des cadres<sup>1648</sup> » ce qui serait susceptible de satisfaire les futurs conseils de gouvernements qui allaient être élus en mars 1957.

Sol-Rolland affirmait ne pas croire que les conventions, qui devaient lier les territoires avec la SORAFOM dans le cadre du classement de la radio en service d'État, puissent être signées en l'état. Il écrivait que, si Schaeffer réussissait, « ce serait une preuve de collusion avec les éléments néo-colonialistes ». En effet, dans tous les territoires d'outre-mer, les tensions se sont accrues entre des leaders réformistes, proches de la France, et des mouvements plus radicaux qui réclamaient l'indépendance entre l'annonce du vote de la loi-cadre (juin 1956) et la mise en place des premiers conseils de gouvernement africains en mars 1957<sup>1649</sup>. Les syndicats, les mouvements des étudiants et des jeunes, des associations culturelles étaient à la pointe de ce combat. Comme le montre Tony Chafer, ce mouvement nationaliste prenait de l'ampleur et tissait des liens plus étroits au niveau international. Les dirigeants politiques africains modérés risquaient de perdre l'initiative face à ces groupes plus radicaux<sup>1650</sup> : la signature de conventions qui entérinaient la transformation de la radio en un service d'État contrôlée par une société métropolitaine pouvait être un argument utilisé par les extrémistes contre les gouvernements qui avaient laissé faire et qui pouvaient être taxés de « néo-colonialistes ». Comme on le verra plus tard, plusieurs territoires dans lesquels l'agitation politique était très forte, s'opposèrent effectivement à la signature de ces conventions.

Les conclusions de Sol-Rolland remettaient brutalement en question l'architecture de la sorafomisation :

« Abandonnez tout ce que vous faites à Paris, et qui n'est pas immédiatement utile de manière éclatante [...]. Mettez vos meilleurs hommes sur les programmes RTF pour qu'on en reçoive [...] d'indiscutablement irremplaçables. [...] Pour le reste, trop tard : Paillet et son récepteur à butane, le cinéma et la télévision, les services d'étude des programmes, le personnel stocké indéfiniment à Paris, les informations médiocres, tout cela doit être sacrifié spectaculairement ».

---

<sup>1648</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>1649</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, op. cit., p. 208.

<sup>1650</sup> *Ibid.*, p. 185.

Ainsi que l'ont fait un peu plus tard les membres du syndicat unique de la radiodiffusion et de l'information d'AOF<sup>1651</sup> et des inspecteurs de la France d'outre-mer, Sol-Rolland visait le poids excessif de l'échelon central situé à Paris. Mais cette critique de la façon dont la SORAFOM était conçue allait encore plus loin : « endormez un an le Studio-École et transportez-le à Rufisque<sup>1652</sup> dès juillet (30 millions métré). Décortiquez les stations mobiles et livrez le matériel ». Il s'en prenait également à une pratique de Schaeffer qui souhaitait voir les stagiaires Africains circuler dans le réseau, comme ceux de métropole<sup>1653</sup> : « En ce qui concerne l'affectation des stagiaires africains, il faut renoncer à la séduisante théorie de l'affectation hors territoire d'origine. Ce qui est considéré comme la vraie africanisation c'est d'affecter un soudanais au Soudan, un sénégalais au Sénégal, etc... ». Pierre Schaeffer avait en effet défendu l'idée que les stagiaires africains, comme les stagiaires métropolitains, devaient pouvoir servir dans des territoires qui n'étaient pas les leurs. Les stagiaires et les professionnels de radio africains qui intégraient le corps principal de la société devaient, comme leurs homologues de métropole, s'engager à servir en tout point du réseau (métropole et outre-mer)<sup>1654</sup>. Quelques africains profitèrent de l'encouragement à ces circulations impériales comme les Ivoiriens Edo Kwamé affecté au Tchad<sup>1655</sup> et Sylvain Zogbo affectés au Dahomey<sup>1656</sup> après avoir effectués leur stage au Studio-École dans la promotion 1957-1958<sup>1657</sup>.

Sol-Rolland proposait ainsi une tactique pragmatique, prenant en compte à la fois le désir d'autonomie et les difficultés financières des autorités africaines : « vous pouvez avoir encore le bénéfice du geste et conserver l'appui [...] intéressé des africains, qui sont sensibles aux vrais services rendus parce qu'ils ont conscience d'un appui financier et technique de la Métropole<sup>1658</sup> ». Il s'agissait de sacrifier, de façon symbolique, une partie de la SORAFOM, pour conserver l'essentiel : la nomination des cadres, la formation du personnel, la fourniture de programmes.

---

<sup>1651</sup> C'est-à-dire du syndicat dirigé par Godfried Ekué à Radio-Dakar.

<sup>1652</sup> Rufisque est une commune qui jouxte Dakar.

<sup>1653</sup> P. Schaeffer, *Principes d'exploitation et étapes de fonctionnement du réseau*, op. cit., p. 20.

<sup>1654</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/12, Dossier Personnel, chemise Instructions relatives aux règles générales, Instruction relative aux règles générales applicables au recrutement, à la classification, à l'avancement, à la rémunération et aux avantages divers du personnel de la SORAFOM, 59/RO-L/, 1957 ( ?), p. 1.

<sup>1655</sup> ANOM, FM, Contr//637, Dossier Rapport d'activité SORAFOM 1958, *Liste et traitement du personnel permanent de la SORAFOM*, 31 décembre 1958, p. 24.

<sup>1656</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>1657</sup> APGB, Carton 3, Dossier Fichier des stagiaires du Studio-École, Fiches n° 2046 et n° 1333, Côte d'Ivoire.

<sup>1658</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1810 Correspondance échelon central, Chemise Sol-Rolland, Lettre de Sol-Rolland à Pierre Schaeffer, Dakar, 20 février 1957, p. 2.

La réponse de Pierre Schaeffer à cette lettre est intéressante : il admettait que l'échelon central, « vipère décidément lubrique de la lubrique SORAFOM », occupait une place trop importante dans le réseau. Mais il rappelait qu'il avait « mis de l'eau dans [son] vin » en réunissant deux directions des programmes et en limitant des projets d'extension, et qu'il n'en « mettrait pas d'avantage ». Mais il avançait un argument plus réaliste face aux demandes de décentralisation radicale de Sol-Rolland : « je sais qu'il faut rendre la main, mais encore faut-il avoir quelque chose à donner et ne pas être dépouillé d'avance<sup>1659</sup> ». Ce passage montre ainsi que Schaeffer avait tout à fait conscience des tensions politiques dans lesquelles la SORAFOM était engagée. Mais il montre aussi que Schaeffer savait que l'architecture de la SORAFOM était encore fragile. Comme on va le voir, ses adversaires dénonçaient la faible africanisation du personnel<sup>1660</sup>. Or, en février 1957, le Studio-École n'avait pas encore formé trois promotions de stagiaires, et les deux premiers stages s'étaient fait sous une forme improvisée<sup>1661</sup>. Seuls une vingtaine d'animateurs de programmes et de techniciens avaient pu être formés et à peine la moitié d'entre eux étaient Africains. En 1956-1957, le Studio-École avait formé 27 stagiaires, soit 16 animateurs de programmes et 11 techniciens. Mais dans les deux catégories, les Africains étaient encore minoritaires (5 sur 11 pour les programmes, 5 sur 11 pour la technique)<sup>1662</sup>. De plus, à la fin des deux premiers stages, un nombre important de stagiaires n'avaient pas été qualifiés. Le Studio-École était encore loin d'avoir montré sa pleine efficacité ! En janvier 1958, le Commissaire du gouvernement chargé de surveiller la gestion financière de la société, soulignait que le Studio sortait juste « d'une phase de démarrage, de tâtonnement coûteux », et que, pour satisfaire les besoins du réseau en personnel qualifié, il faudrait augmenter son budget<sup>1663</sup>. De même, dans le domaine des programmes, comme le montre l'échange entre Sol-Rolland et Schaeffer, l'échelon central de la SORAFOM n'était pas encore efficace à l'hiver 1956-1957<sup>1664</sup> et l'envoi de programmes RTF, bien que facilité à partir d'octobre 1956, ne satisfaisait pas entièrement les besoins<sup>1665</sup>. Enfin, des stations étaient en

---

<sup>1659</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1810 Correspondance échelon central, Lettre de Pierre Schaeffer à Sol-Rolland, personnelle, 26 février 1957, p. 2.

<sup>1660</sup> ADN, APDCCC, Dakar AOF/PO/1/195, Dossier Radiodiffusion SORAFOM, Congrès fédéral des personnels de l'information et de la radiodiffusion d'AOF, résolution générale, 1<sup>er</sup> juillet 1957, p. 2.

<sup>1661</sup> Francine Gaillard-Risler, *André Clavé*, Paris, Association des Amis d'André Clavé, 1998, p. 318-319.

<sup>1662</sup> ANOM, FM, Contr//638, G. Lavergne, *Rapport d'activité de la SORAFOM, Exercice 1957*, Ministère de la France d'outre-mer, Direction du contrôle, 1<sup>er</sup> juin 1958, p. 27.

<sup>1663</sup> *Ibid.*, p. 28.

<sup>1664</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1810 Correspondance échelon central, Lettre de Pierre Schaeffer à Sol-Rolland, personnelle, 26 février 1957, p. 2.

<sup>1665</sup> ANOM, FM, Contr//638, G. Lavergne, *Rapport d'activité de la SORAFOM, Exercice 1957*, Ministère de la France d'outre-mer, Direction du contrôle, 1<sup>er</sup> juin 1958, p. 24-26.

cours de création (Radio-Soudan, Radio-Mauritanie, Radio-Garoua) et des territoires en étaient encore dépourvus : Niger, Haute-Volta, Gabon, Oubangui-Chari<sup>1666</sup>...

Bref, il y avait encore beaucoup à faire et Schaeffer n'avait sans doute pas tort de dire qu'en 1957 la SORAFOM n'aurait pas eu grand-chose à transférer aux nouveaux conseils de gouvernement. Comme l'ont montré les remarques de Sol-Rolland et les tensions provoquées par la sorafomisation, la contestation interne à la SORAFOM, avait des liens très étroits avec les transformations politiques à l'œuvre en Afrique en 1956-1957. Pierre Schaeffer eut aussi à affronter l'hostilité de l'administration coloniale et des nouvelles élites africaines.

## II. La SORAFOM contestée par les administrateurs coloniaux et les hommes politiques africains

En effet, dans son autobiographie de 1979, Schaeffer pointait l'alliance objective qu'il avait dû affronter en tant que président du service de radiodiffusion de la France d'outre-mer et DG de la SORAFOM, entre ces « féodaux [qu'étaient] les Hauts-commissaires » (Cameroun, AOF, AEF, Madagascar) et les « pouvoirs ascendants des futurs responsables nationaux<sup>1667</sup> » africains.

### A. Les Hauts-Commissaires et les chefs de territoires face à la SORAFOM

L'administration coloniale d'Afrique sub-saharienne fut un premier obstacle de taille à la sorafomisation. Les résistances se manifestèrent dès que le ministère chercha à faire appliquer le décret du 14 septembre 1954.

#### 1. Les tensions avant la loi-cadre

Comme on l'a vu, Jean Arnaud a été nommé par Robert Buron directeur général de la radiodiffusion d'AOF en janvier 1955 afin de faire appliquer le décret de 1954 et de mettre en place la « sorafomisation ». Un an plus tard, il regrettait de n'avoir obtenu que de faibles résultats, ce qu'il expliquait ainsi, dans une lettre au ministre de la France d'outre-mer :

« Tandis que l'entreprise, conçue de Paris, se présentait comme un ensemble cohérent et architecturé, avec une doctrine tant des équipements que du personnel et des programmes ; les autorités

---

<sup>1666</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1957, *Radiodiffusion de la France d'outre-mer*, 1957, p. 1-3.

<sup>1667</sup> Pierre Schaeffer, *Les antennes de Jéricho*, s.l., Stock, 1979, p. 160-161.

administratives et les instances politiques de la fédération n'y ont vu, pour des raisons parfois diverses [...] qu'une tentative attardée de centralisation, en contradiction avec les nouvelles directives gouvernementales<sup>1668</sup> ».

Cette résistance s'était déjà manifestée par la lenteur de la mise en application par le gouverneur général de l'AOF du décret organique du 14 septembre 1954 (10 mois). Le Haut-Commissaire de l'époque, Bernard Cornut-Gentille<sup>1669</sup>, ne cachait pas à Jean Arnaud son hostilité vis-à-vis de la SORAFOM dont il qualifiait les dirigeants de « poètes, [de] doctrinaires ou [de] mégalomanes ». C'était donc à contre-cœur que le Haut-commissaire avait accepté le rattachement de la radiodiffusion d'AOF au RFOM, mais cela ne l'empêchait pas de garder le contrôle de la situation. Jean Arnaud écrivait que Cornut-Gentille avait tenu à marquer dès le début la dépendance où il devait se trouver à l'égard de lui et de lui seul. En métropole, Jean Arnaud se serait défendu. Mais en invoquant « le "climat" de travail dans les territoires » il pensait avoir été contraint à cela pour ne pas froisser le Haut-commissaire. Il se retrouvait « le cul entre deux chaises<sup>1670</sup> », entre l'échelon central de la SORAFOM et le pouvoir de Cornut-Gentille, ce qui paralysait son action<sup>1671</sup>. Le Haut-Commissaire exerçait ainsi un étroit contrôle sur les informations diffusées. Jean Arnaud relatait ses remarques courroucées : « comment ! Vous avez laissé passer cela, ici, dans la conjoncture actuelle. C'est insensé ! » et il se désolait :

« dès lors, composer ou contrôler trois fois par jour un bulletin d'informations, qui ne soit pas totalement dépourvu d'honnêteté, ni d'intérêt, qui ne donne pas l'impression d'une radio dirigée et qui néanmoins ne provoque pas l'ire des sphères officielles relève du tour de force<sup>1672</sup> ».

Il poursuivait en disant qu'« il faudrait un rapport à part pour traiter ce sujet de la censure et de l'orientation souhaitable d'une radio dans les territoires ». Un point lui paraissait acquis : la

---

<sup>1668</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1808 Correspondance personnelle ancien personnel, Jean Arnaud, Directeur général de la Radiodiffusion à M. le ministre de la France d'Outre-mer, S/c de Mr Pierre Schaeffer, chef du service de radiodiffusion de la France d'outre-mer, Dakar, le 20 février 1956, confidentiel, p. 2-3.

<sup>1669</sup> Préfet depuis 1935, résistant, Bernard Cornut-Gentille est haut-commissaire en AOF de septembre 1951 à aout 1956. Assez indépendant politiquement, il était à la fois proche de François Mitterrand et du général de Gaulle : [https://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/%28num\\_dept%29/1982](https://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/%28num_dept%29/1982), consulté le 11/02/2021.

<sup>1670</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1808 Correspondance personnelle ancien personnel, Jean Arnaud, Directeur général de la Radiodiffusion à M. le ministre de la France d'Outre-mer, S/c de Mr Pierre Schaeffer, chef du service de radiodiffusion de la France d'outre-mer, Dakar, le 20 février 1956, confidentiel, p. 4.

<sup>1671</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>1672</sup> *Ibid.*, p. 4.

radio était un instrument et son directeur n'avait par le pouvoir de définir sa doctrine en matière de politique générale<sup>1673</sup>. En février 1957, Schaeffer appelait Sol-Rolland, à la fois directeur de la radiodiffusion fédérale et fondé de pouvoir de la SORAFOM, à poursuivre ses efforts pour que la radio ne soit pas « voracée [dévorée] » par les services de l'information du haut-commissaire en AOF<sup>1674</sup>.

Cependant, l'hostilité des hauts-commissaires à l'égard de l'intervention de la SORAFOM n'était pas uniforme. En AEF, au contraire de ce qui s'est passé en AOF, peu avait été fait pour développer la radio. Les enjeux de la sorafomisation étaient donc beaucoup moins élevés, la perte potentielle des territoires et du groupe de territoires étant beaucoup plus faible. En 1956, il n'existait encore qu'une seule station en état de marche : Radio-AEF. Jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1955, elle n'émettait que deux heures par jour avec des émetteurs de faible puissance<sup>1675</sup> et n'était bien entendue que « dans les environs immédiats de Brazzaville, dans le Niari et dans certaines régions du Gabon » ne pouvant toucher qu'un quart de la population de l'AEF<sup>1676</sup>. Radio-Tchad en était encore au stade de l'expérimentation et seules trois personnes y travaillaient<sup>1677</sup>. Le Haut-Commissaire Paul Chauvet ne cessait de souligner l'insuffisance des finances de la fédération et demandait beaucoup plus volontiers que son homologue d'AOF l'aide du ministère et de la SORAFOM. « Les possibilités financières de l'AEF sont trop réduites pour que je puisse envisager d'assurer, aux seuls frais du budget général ou des budgets locaux, le fonctionnement d'un réseau radiophonique fédéral<sup>1678</sup> », écrivait-il au ministre en octobre 1955.

Mais un autre facteur favorisait une sorafomisation rapide. La RTF gérait Radio-AEF et ses services étaient une grande source de déception pour le Haut-commissaire. En effet à plusieurs reprises, la RTF avait menacé de mettre fin aux émissions de Radio-AEF en raison des trop

---

<sup>1673</sup> *Ibid.*

<sup>1674</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1810 Correspondance échelon central, Chemise Sol-Rolland, Lettre de Pierre Schaeffer à Sol-Rolland, personnelle, 26 février 1957, p. 1.

<sup>1675</sup> ADN, ADPCCC, Brazzaville AEF 116/PO/1/36, Dossier Cabinet, Paul Chauvet, Haut-commissaire de la France en AEF à monsieur le ministre de la France d'outre-mer, N°455/DIR/CAB, Paris le 5 octobre 1955, p. 4.

<sup>1676</sup> ADN, ADPCCC, Brazzaville AEF 116/PO/1/36, Dossier Cabinet, Paul Chauvet, Haut-commissaire de la France en AEF à monsieur le ministre de la France d'outre-mer, 634 Cab/Info, 24 février 1955, p. 1.

<sup>1677</sup> ADN, ADPCCC, Brazzaville AEF 116PO/1/36, Dossier Cabinet, Le ministre de la France d'outre-mer à monsieur le Haut-commissaire de la République en AEF, Objet : fréquence d'émission de la station de radiodiffusion de Fort-Lamy, Paris, le 3 janvier 1956, p. 1-2 et ADN, ADPCCC, Brazzaville AEF 116/PO/1/36, Dossier Cabinet, Lettre du ministre de la France d'outre-mer au Haut-commissaire de la République en AEF, Paris, le 23 janvier 1956, p. 3.

<sup>1678</sup> ADN, ADPCCC, Brazzaville AEF 116PO/1/36, Dossier Cabinet, Le gouverneur général de la FOM, Haut-commissaire de la France à Brazzaville à Monsieur le ministre de la France d'outre-mer, n° 455/DIR/CAB, Paris, le 5 octobre 1955, p. 5.

faibles subventions accordées par la fédération à la radio<sup>1679</sup>. Les autorités locales de la RTF, principalement chargées d'assurer les émissions vers l'étranger, se préoccupaient très peu du public africain et ne semblaient pas prendre au sérieux les demandes de l'administration. Dès 1953, un conseiller du Haut-commissaire notait que les rapports « entre le Gouvernement général et Radio-Brazzaville [avaient] parfois été délicats, et il n'[avait] pas été toujours facile de l'amener à monter des émissions destinées à l'AÉF<sup>1680</sup> ». En 1954, la baisse des crédits accordés par le grand conseil avait amené la RTF à réduire à 2 heures par jour les émissions de Radio-AÉF<sup>1681</sup>. En 1955, elle avait refusé pendant des mois de mettre à disposition l'émetteur international de 50 kW utilisé par Radio-Brazzaville (pour des émissions vers l'Europe de l'Est et l'Asie<sup>1682</sup>) afin de développer des émissions en arabe vers le Tchad, alors même que, depuis le début des années 1950, l'administration de ce territoire réclamait une contre-propagande face aux émissions « anti-françaises »<sup>1683</sup>. En effet, dès 1951, le gouverneur du Tchad se plaignait de la propagande diffusée par la radio égyptienne et les radios du Proche-Orient auprès des populations arabophones de son territoire<sup>1684</sup>. Cette situation fut aggravée avec l'arrivée au pouvoir du colonel Nasser en 1952 et l'inauguration le 4 juillet 1953 d'une station internationale ouvertement anticolonialiste et anti-impérialiste, la Voix des Arabes<sup>1685</sup>.

Face à la mauvaise volonté de la RTF, le Haut-Commissaire Paul Chauvet, avec l'accord du Grand Conseil d'AÉF, avait menacé de cesser de verser les 5 millions de CFA demandés chaque année pour « un service aussi déficient<sup>1686</sup> ». Il était maintenant convaincu de la nécessité de « rompre avec la Radio-télévision française, dont le manque de bonne volonté vis-à-vis de l'Afrique équatoriale française [était] flagrant<sup>1687</sup> », mais cette situation risquait de laisser la

---

<sup>1679</sup> ADN, ADPCCC, Brazzaville AEF 116PO/1/36, Dossier Cabinet, Le directeur général de la RTF à Monsieur le Haut-commissaire de la République, Gouverneur général en AEF, Paris, le 16 décembre 1952, 1 p.

<sup>1680</sup> ADN, ADPCCC, Brazzaville AEF 116PO/1/36, Dossier Cabinet, Lettre du Gouverneur général Haut-commissaire en AEF à monsieur le ministre de la France d'outre-mer, Service de l'Information, n°375/CAB/INFO, Paris le 5 décembre 1953, p. 2.

<sup>1681</sup> ADN, ADPCCC, Brazzaville AEF 116PO/1/36, Dossier Cabinet, Wladimir Porché, directeur général de la Radiotélévision française à monsieur le Gouverneur général Haut-commissaire de la République en AEF, Paris, le 12 février 1954, p. 1.

<sup>1682</sup> En raison de son rôle joué pendant la Seconde Guerre mondiale, Radio-Brazzaville avait été rattachée à la RTF et permettait à la France d'émettre vers l'Amérique du sud, l'Asie et l'Europe de l'Est. Cette station n'était pas du tout destinée aux auditeurs africains : Francis Bebey, *La radiodiffusion en Afrique Noire*, Editions Saint-Paul., Issy-les-Moulineaux, Editions Saint-Paul, 1963, p. 47.

<sup>1683</sup> ADN, ADPCCC, Brazzaville AEF 116PO/1/36, Dossier Cabinet, Lettre du Haut-commissaire en AEF Paul Chauvet à monsieur le ministre de la France d'outre-mer, Objet : émission Radio AEF, 504/CAB/INFO, 14 février 1954, 1 p.

<sup>1684</sup> ADN, ADPCCC, Brazzaville AEF 116PO/1/36, Dossier Propagande radiophonique arabe, Lettre de Paul Chauvet, haut-commissaire de la France en AEF à M. le ministre de la France d'outre-mer, 1850 AP.3, 26 octobre 1953, p. 1.

<sup>1685</sup> Bernard Wuillème, *Les radios internationales*, Paris, Ellipses, 2007, p. 117.

<sup>1686</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>1687</sup> *Ibid.*



fédération sans poste de radio. Pour empêcher cela, il comptait sur le financement du ministère de la France d'outre-mer<sup>1688</sup> et sur l'intercession de son service de radiodiffusion auprès de la RTF, ce que Schaeffer accepta volontiers<sup>1689</sup>.

Le dernier facteur d'une « sorafomisation » rapide de l'AÉF fut en effet l'attitude ouverte de Pierre Schaeffer, et de son service, à l'égard des demandes du Haut-commissaire et des chefs de territoires d'AÉF<sup>1690</sup>. En mars 1955, le décret du 14 septembre 1954 instituant le réseau de radiodiffusion de la France d'outre-mer n'avait toujours pas été promulgué dans la fédération<sup>1691</sup>. En échange de cette promulgation et de la reconnaissance de son service, Schaeffer offrait son aide « en personnel et en matériel<sup>1692</sup> ». L'intervention de Schaeffer pour que la fédération puisse accéder tous les jours, de midi à 14 heures, à l'émetteur de 50 kW de Radio Brazzaville<sup>1693</sup> fut couronnée de succès<sup>1694</sup>. Enfin, le RFOM posa les bases de Radio-Tchad à Fort-Lamy au cours d'une « opération pilote » en novembre 1955<sup>1695</sup>. Schaeffer insista pour que le budget de la future station fût supporté essentiellement par le ministère de la France d'outre-mer<sup>1696</sup>. Ainsi, la principale résistance que Pierre Schaeffer eût à rencontrer en AÉF venait en fait de la RTF. Elle atteignit son paroxysme avec l'incident qui suivit la fondation de la SORAFOM en métropole et la parution d'une tribune de Schaeffer dans *Le Monde*. Il y dénonçait les coûts d'exploitation des stations de la RTF pour « des programmes [...] souvent techniquement et psychologiquement inefficaces<sup>1697</sup> ». Il s'en était suivi une réponse virulente du directeur de Radio Brazzaville, Yves Merlet<sup>1698</sup>, et l'interdiction faite par la direction de la RTF à Radio Brazzaville, de diffuser les quelques émissions mises à disposition par la

---

<sup>1688</sup> *Ibid.*

<sup>1689</sup> ADN, ADPCCC, Brazzaville AÉF 116PO/1/36, Dossier Cabinet, Pierre Schaeffer chef du service de la radiodiffusion de la France d'outre-mer, pour le ministre et pour autorisation à Monsieur le Haut-commissaire de la République française en AEF, Paris, le 24 février 1955, p. 1-2.

<sup>1690</sup> ADN, ADPCCC, Brazzaville AÉF 116PO/1/36, Dossier Cabinet, Paul Chauvet, Haut-commissaire en AEF, à M. Schaeffer, Brazzaville le 10 mars 1955, 1 p.

<sup>1691</sup> ADN, ADPCCC, Brazzaville AÉF 116PO/1/36, Dossier Cabinet, J. Pargoire à Monsieur le Gouverneur général de la FOM Haut-Commissaire de la République en AEF, 42, confidentiel, 15 mars 1955, p. 1.

<sup>1692</sup> *Ibid.*

<sup>1693</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>1694</sup> ADN, ADPCCC, Brazzaville AÉF 116PO/1/36, Dossier Cabinet, Lettre du Haut-commissaire de la République en AEF à Monsieur le Ministre de la France d'outre-mer, direction du cabinet (à l'attention de M. Ergmann), Paris, le 5 octobre 1955, p. 4.

<sup>1695</sup> Inathèque, Fonds Comité d'Histoire de la télévision, Dossier Bernard Blin, Bernard Blin, *L'opération pilote de Radio-Tchad*, 1955 (?), 40 p.

<sup>1696</sup> ADN, ADPCCC, Brazzaville AÉF 116PO/1/36, Dossier Cabinet, Pierre Schaeffer pour le ministre de la France d'outre-mer à Monsieur le Haut-commissaire de la République en AEF, Paris, le 17 août 1955, p. 2.

<sup>1697</sup> ADN, ADPCCC, Brazzaville AÉF 116PO/1/36, Dossier Cabinet, Pierre Schaeffer, « M. Schaeffer définit les objectifs de la « radio d'outre-mer » et envisage ses futures relations avec la RTF », *Le Monde*, 26 janvier 1956, p. 13.

<sup>1698</sup> ADN, ADPCCC, Brazzaville AÉF 116PO/1/36, Dossier Cabinet, Yves Merlet, « Une mise au point de M. Merlet, directeur de Radio-Brazzaville sur les émissions d'outre-mer », *Le Monde*, 1<sup>er</sup> février 1956.

SORAFOM<sup>1699</sup>. Dès février 1956, le Haut-commissaire était prêt à confier la gestion directe de ses deux stations à la SORAFOM, à condition que la société parvienne à négocier une convention avec la RTF et que la totalité du personnel des deux stations soit prise en charge<sup>1700</sup>.

## 2. *Les tensions après la loi-cadre*

La résistance de l'administration coloniale à la sorafomisation s'accrut avec la loi-cadre et la promulgation de ses décrets d'application.

En effet, il apparut, au cours de l'été 1956, que les décrets d'application de la loi-cadre allaient transformer la radio en service d'État, et que son financement et sa direction seraient rattachés aux services du ministère en métropole, échappant ainsi, en partie, au contrôle des chefs de territoires (ex-gouverneurs) et Hauts-commissaires (ex-gouverneurs généraux)<sup>1701</sup>. M. Torre, secrétaire général du Haut-Commissaire de l'AOF, discutait à cette occasion avec l'envoyé de Pierre Schaeffer, Maurice Olivier, du rachat du réseau d'AOF et ses modalités. Il concevait que la radiodiffusion soit un service d'État comme l'aviation civile, ayant des implantations outre-mer, mais entièrement financée par la métropole. Cependant il ne voulait « pas que l'on puisse accuser le Gouvernement Général de duplicité qui consisterait à faire payer la fédération tout en retirant à ses représentants le pouvoir de contrôler l'emploi des fonds ». Torre voulait ainsi que soit clairement établie la répartition des charges entre métropole et outre-mer<sup>1702</sup>. Il ne souhaitait pas « accepter un rôle de figuration destiné à masquer, aux yeux des parlementaires d'AOF, l'importance réelle de l'intervention de Paris dans la direction de la radio fédérale et l'existence de fait d'une étroite allégeance à l'échelon central RFOM ». Torre pensait que « qui paye commande » et voulait pouvoir continuer à contrôler ce qui se passait à la radio<sup>1703</sup>.

Mais un deuxième aspect menaçait les pouvoirs de l'administration. En devenant un service d'État confié à la SORAFOM, la radio était détachée des services de l'Information des territoires et groupes de territoires. Comme le montre bien l'exemple de Radio-Saint-Louis, avant la sorafomisation menée à l'été 1957<sup>1704</sup> et validée par la signature de la convention en

---

<sup>1699</sup> ADN, ADPCCC, Brazzaville AEF 116PO/1/36, Dossier Cabinet, L. Rollet, Cabinet du Haut-commissaire en AEF à M. le chef de service de la RFOM, 8 février 1956, 215/CAB DA, 1 p.

<sup>1700</sup> *Ibid.*

<sup>1701</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1808, Lettre de Maurice Olivier à Pierre Schaeffer, Dakar, 2 août 1956, p. 1.

<sup>1702</sup> *Ibid.*, p. 2

<sup>1703</sup> *Ibid.*

<sup>1704</sup> ADN, APDCCC, Dakar AOF 183PO/1/195, Dossier Radiodiffusion 1958, Lettre de Pierre Noël, directeur de Radio Saint-Louis et du gouverneur du Sénégal à Monsieur le secrétaire général du territoire du Sénégal, Saint-Louis, 30 juillet 1957, 2p.

octobre, une partie du personnel de la radiodiffusion était rattaché au service de l'Information du territoire du Sénégal (il s'agissait d'un administrateur, d'une rédactrice, d'un journaliste, d'un planton...) <sup>1705</sup>. À Radio-Dakar, comme on l'a vu, le reclassement du personnel au sein de la SORAFOM signifiait qu'il quittait la fonction publique d'AOF et son service de l'information, pour devenir salarié d'une société d'État contrôlée depuis Paris <sup>1706</sup>. Théoriquement, les Hauts-commissaires et chefs de territoire perdaient, par exemple, le pouvoir de choisir et de nommer un chef de station ou un responsable du journal parlé et de recruter du personnel. L'intrusion de cette société, que Schaeffer présentait lui-même comme l'émanation du pouvoir central <sup>1707</sup>, dans leur ressort, indisposa durablement les administrations coloniales locales car elle menaçait leur pouvoir sur la radio et car elle les mettait en difficulté vis-à-vis des assemblées africaines comme les Grands conseils.

Enfin, comme dans d'autres domaines, la loi-cadre et ses décrets d'application remettaient en question l'échelon fédéral et le pouvoir des Hauts-commissaires. Depuis l'arrêté du 4 juillet 1955, l'ensemble des stations d'AOF étaient placées sous l'autorité du Haut-commissaire au sein du réseau de radiodiffusion de l'AOF <sup>1708</sup>. Jusqu'à la promulgation des décrets d'application de la loi-cadre en avril 1957, le chef de la radiodiffusion fédérale d'AOF était le supérieur hiérarchique des directeurs de stations de toute l'AOF (Saint-Louis, Conakry, Abidjan et Cotonou) <sup>1709</sup>. Or, il ne semble pas que des règles précises aient été édictées suite aux décrets d'application de la loi-cadre dans ce domaine. C'est Pierre Schaeffer qui proposa une interprétation de la loi en ce qui concerne la survie de l'échelon fédéral : « je considère que la politique de décentralisation nous conduira pour les territoires tels que la Côte d'Ivoire, le Dahomey, le Soudan... à établir des relations directes SORAFOM/territoires <sup>1710</sup> ». Il pensait laisser au directeur de la radiodiffusion à Dakar la chaîne fédérale, Radio-Sénégal et Radio-Mauritanie. La politique de décentralisation de la loi-cadre court-circuitait ainsi l'échelon fédéral et affaiblissait le pouvoir du haut-commissaire en matière de radio. En AEF, bien que la sorafomisation ait été mieux accueillie, la transformation de la radio en service d'État, court-

---

<sup>1705</sup> ADN, APDCCC, Dakar AOF 183PO/1/195, Dossier Radiodiffusion SORAFOM, État du personnel prévu sur le budget de l'Etat – chapitre radiodiffusion (à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1957), 1 p.

<sup>1706</sup> ADN, APDCCC, Dakar AOF 183PO/1/195, Dossier Radiodiffusion SORAFOM, Congrès fédéral des personnels de l'information et de la radiodiffusion d'AOF, résolution générale, p. 2.

<sup>1707</sup> P. Schaeffer, *Les antennes de Jéricho*, *op. cit.*, p. 161.

<sup>1708</sup> ADN, APDCCC, Brazzaville AEF 116PO/1/36, Dossier Cabinet, Arrêté n° 5266, Gouvernement général de l'Afrique occidentale française, 4 juillet 1955, p. 2.

<sup>1709</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 190, Dossier 1828 Structuration des antennes, chemise Radio-Mauritanie convention 1957, Lettre du directeur général de la SORAFOM à Monsieur Sol-Rolland, fondé de pouvoir de la SORAFOM à Dakar, Radio-Dakar, 306/T120/1212/, Paris, le 11 avril 1957, p. 2.

<sup>1710</sup> *Ibid.*

circulant potentiellement l'échelon fédéral, rencontra également une résistance. Sur les conseils d'un de ses hauts fonctionnaires, le Haut-commissaire refusa, dans un premier temps, la signature des conventions pour Radio-AÉF et Radio-Tchad. Il demandait à ce que les conventions reconnaissent le rôle de coordination de la station fédérale, « expression de la solidarité entre les territoires<sup>1711</sup> », ce qui fut obtenu dans les textes finalement signés à la fin de 1957<sup>1712</sup>.

Gaston Defferre, ministre de la France d'outre-mer, avait cependant conscience du malaise provoqué au sein de son administration par la transformation de la radio en service d'État. Il tenait à rassurer les chefs de territoires (ex-gouverneurs) et les hauts-commissaires. En avril 1957 il s'adressait ainsi au haut-commissaire en AOF :

« J'estime devoir [...] bien distinguer entre les responsabilités professionnelles qui sont assurées dorénavant par la SORAFOM et les responsabilités d'orientation politiques qu'il vous appartiendra d'exercer en laissant [...] la plus large latitude au gouverneur de ce territoire [le Sénégal ndlr] pour donner au chef de station de la SORAFOM à Saint-Louis toutes les indications nécessaires<sup>1713</sup> ».

Au niveau des territoires, l'emprise des gouverneurs sur les informations radiophoniques était donc confirmée, comme le montre le témoignage de Mamadou Talla. Formé lors du deuxième stage (1955-1956), affecté à Radio-Dakar puis à Radio-Soudan en 1957, il racontait que Claude Ernoult<sup>1714</sup> avait souhaité ne pas diriger en même temps Radio-Saint-Louis et la nouvelle Radio-Mauritanie (qui pourtant étaient dans le même bâtiment) « histoire de ne pas avoir deux gouverneurs sur le dos en même temps<sup>1715</sup> ». Il racontait aussi les conflits avec le gouverneur à son arrivée à Bamako. Celui-ci interdisait que l'on fasse des reportages sans son autorisation. Or, Talla avait enregistré des réactions suite à une bagarre entre deux sectes religieuses et, en

---

<sup>1711</sup> ADN, Brazzaville AÉF 116PO/1/36, Dossier correspondances questions diverses, Robert Souchet, cabinet du Haut-commissaire de la République, Note, Brazzaville, le 10 juin 1957, p. 2.

<sup>1712</sup> ANOM, FM, Contr//635, Dossier Conventions 1957, Convention relative à l'exploitation de la station de radiodiffusion du territoire du Tchad (Radio-Tchad), Paris, le 17 décembre 1957, p. 3 et Convention relative à l'équipement et à l'exploitation de la station de radiodiffusion du groupe de territoire de l'AÉF, Paris, le 8 octobre 1957, p. 2.

<sup>1713</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 190, Dossier 1828, chemise Radio-Mauritanie, convention 1957, Lettre de Gaston Defferre, ministre de la France d'outre-mer à Monsieur le Haut-commissaire de la République en AOF, 906-CAM, 19 avril 1957, p. 1.

<sup>1714</sup> Claude Ernoult a fait le même stage que Mamadou Talla (1955-1956) et a plus tard été membre du staff du Studio-École : F. Gaillard-Risler, *André Clavé, op. cit.*, p. 318.

<sup>1715</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 190, Dossier 1828 Structuration des antennes, Note avec Mamadou Talla, s.d., p. 1.

pleine nuit, la police était venue chez lui pour récupérer les bandes magnétiques. Ayant refusé, il avait fait l'objet de plusieurs intimidations<sup>1716</sup>. En métropole, Schaeffer ne ménageait pas non plus ses efforts pour négocier et trouver des accords avec l'administration coloniale. En août 1956 il racontait ainsi à Maurice Olivier qu'il avait rencontré à Paris monsieur Torre, chef de cabinet du haut-Commissaire en AOF mais aussi André Soucadeaux, haut-commissaire de la France à Madagascar<sup>1717</sup> et Pierre Messmer, haut-commissaire au Cameroun, et que ces derniers « souhaitaient une sorafomisation rapide<sup>1718</sup> ».

Cependant, comme dans les autres domaines de la vie de l'Afrique française de la deuxième moitié des années 1950, la pression la plus forte fut exercée par les nouvelles élites politiques africaines, surtout après la loi-cadre.

## B. Les élites politiques africaines et la SORAFOM : le congrès fédéral du personnel de la radiodiffusion et de l'Information (Dakar, 28, 29 et 30 juin 1957)

### 1. *Des tensions anciennes*

Dès 1955 en AEF, le Grand conseil<sup>1719</sup> fit remonter des revendications dans lesquelles il demandait de garder un contrôle sur la radiodiffusion fédérale et « de pouvoir exercer sur [la gestion de la SORAFOM] un droit de regard<sup>1720</sup> ». Le Haut-commissaire, relayait cette demande.

Cependant, les grands conseillers d'Afrique équatoriale ne semblaient pas avoir eu le même poids que ceux d'AOF. Même s'il m'a été difficile d'identifier les parlementaires qui s'en prenaient à la politique de la SORAFOM, il apparaît qu'un homme comme Tidjani Traoré, grand conseiller d'AOF, a joué un rôle important dans la contestation<sup>1721</sup>. C'était un spécialiste

---

<sup>1716</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>1717</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Jean\\_Louis\\_Marie\\_Andr%C3%A9\\_Soucadaux](https://fr.wikipedia.org/wiki/Jean_Louis_Marie_Andr%C3%A9_Soucadaux), consulté le 02/02/2021.

<sup>1718</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1808 Correspondance personnelle ancien personnel, Lettre de Maurice Olivier à Pierre Schaeffer, Dakar, 2 août 1956, p. 5.

<sup>1719</sup> Les Grands conseils d'AOF et d'AEF avaient été créés en 1947, ils réunissaient des représentants des différents territoires des fédérations qui étaient également représentés. Sa principale mission était d'examiner et de voter le budget de la fédération : Joseph-Roger de Benoist, « Le Grand Conseil de l'AOF, ébauche de Parlement fédéral » dans Charles Becker, Saliou Mbaye et Ibrahima Thioub (dir.), *AOF: réalités et héritages. Sociétés ouest-africaines et ordre colonial, 1895-1960*, Dakar, Sénégal, Direction des archives du Sénégal, 1997, vol. 2/1, p. 75-76.

<sup>1720</sup> ADN, ADPCCC, Brazzaville AEF 116PO/1/36, Dossier Cabinet, Paul Chauvet, Haut-commissaire en AEF, Brazzaville, le 9 décembre 1955, n° 2232, p. 2.

<sup>1721</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, op. cit., p. 272.

des questions de radiodiffusion, membre du conseil d'administration de la SORAFOM<sup>1722</sup>. En 1959 il était devenu le ministre de l'Information de la Fédération du Mali<sup>1723</sup>. Au Grand conseil, il était très proche de Sékou Touré ou du guinéen Moussa Diakité qui militaient pour le maintien de la fédération d'AOF après le vote de la loi-cadre. D'une manière générale, le Grand conseil se battait pour le maintien de ses prérogatives et de celles de l'AOF (dont la radio faisait partie)<sup>1724</sup>. Comme on le verra, Sékou Touré (et Léopold Senghor) s'opposaient vigoureusement à la politique radiophonique menée par la France en Afrique après 1956<sup>1725</sup>. En février de cette année-là, Jean Arnaud relatait ainsi le scepticisme du Grand conseil et des parlementaires africains à propos de la sorafomisation : « nous n'avons encore rien vu sortir de ces beaux plans et s'il y a une radio à Dakar et dans certains territoires, c'est nous qui l'avons payée ». Mais ils étaient aussi inquiets : « va-t-on nous imposer des doctrines et des hommes à partir de Paris ? dans un domaine où il faut une expérience acquise ou renforcée sur place ? ». Ils en concluaient que « si Paris [voulait] faire sa radio comme il [l'entendait], qu'il la paie. Qu'ils payent tout. Sinon nous conserverons toute notre autorité sur ce que nous finançons ». Arnaud avait plaidé auprès d'eux pour la SORAFOM mais on lui avait répondu : « déconcentration, décentralisation ! qu'en faites-vous ?<sup>1726</sup> ». Arnaud assurait que cette question était au centre de la campagne des Africains « évolués » de la radiodiffusion. Pour eux le fonctionnement de la SORAFOM était en contradiction avec le principe de délégation croissante des pouvoirs centraux aux instances fédérales et territoriales prévus par la future loi-cadre<sup>1727</sup>. Conséquences de cette hostilité, la direction des finances de l'AOF avait bloqué les 5 millions de cachet prévus au budget et les grands conseillers étaient devenus l'oreille attentive du personnel de Radio-Dakar pour leurs revendications<sup>1728</sup>... Jean Arnaud poursuivait en disant que les membres du personnel de Radio-Dakar, soutenus par certains parlementaires et certains grands conseillers, craignaient « que cette radio, modulée depuis Paris ne devienne un bastion qui résiste à leurs assauts dans la bataille pour le pouvoir, pour les places ». Mais les

<sup>1722</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/12, Dossier Activité 1958, Procès-verbal de la session du conseil d'administration des 7 et 8 février 1958, Société de radiodiffusion de la France d'outre-mer, 71/RO/rev/, p.1.

<sup>1723</sup> ADN, APDCCC, Dakar AOF 183PO/1/195, Dossier Secret-écoutes-radios, Lettre de G. Liurette à Monsieur le Président de la Communauté, Secret, 121/SG, 22 avril 1959, p.1.

<sup>1724</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, op. cit., p. 272.

<sup>1725</sup> ADN, APDCCC, Brazzaville AEF 116PO/1/36, Dossier correspondance questions diverses, Dépêche AFP, 29 juin 1957, KM, 1 p.

<sup>1726</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188 Correspondance personnelle ancien personnel, Dossier 1808, Lettre de Jean Arnaud directeur général de la radiodiffusion à M. le ministre de la France d'outre-mer, s/c de M. Pierre Schaeffer, chef du service de radiodiffusion de la France d'outre-mer, Dakar, le 20 février 1956, confidentiel, p. 5.

<sup>1727</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>1728</sup> *Ibid.*, p. 6.

parlementaires s'en prenaient aussi au contenu des programmes : « malgré l'effort qui est fait à Paris et à Dakar, même pour façonner et alimenter une véritable radio africaine, on insinue qu'il ne s'agirait que de programmes de style parisien<sup>1729</sup> ». Dès 1955, une partie de l'élite africaine d'AOF était donc méfiante envers la RFOM et la SORAFOM.

Cependant, Pierre Schaeffer pratiquait aussi du lobbying auprès des élus africains. Il racontait ainsi qu'en août 1956 il avait fait connaissance avec le vice-président du RDA, Doudou Gaye, à Besançon au Congrès des Jeunesses de l'Union française : « nous nous sommes [...] vus plusieurs fois ; il est venu déjeuner à la Muette, et, converti par le spectacle, y est revenu une seconde fois avec ses amis Sékou Touré et Darboussier<sup>1730</sup> ». Pierre Schaeffer pensait que ces personnalités avaient :

« compris l'esprit de la RFOM et des combines dont nous sommes victimes, et finalement nous donnant raison, se déclarent prêt à nous aider sur la sorafomisation du réseau à condition bien entendu que soit respecté tout le dispositif : administrateurs africains au conseil, conventions locales, statut du personnel...<sup>1731</sup> ».

Pierre Schaeffer vantait auprès d'eux les progrès de l'africanisation, menée par des stagiaires africains sortis du Studio-École : Mamadou Talla (stagiaire de la deuxième session, 1955-1956<sup>1732</sup>) était chargé de la réorganisation des programmes de la chaîne régionale de Dakar avec l'aide d'Annette M'Baye (stagiaire de la deuxième session, 1955-1956<sup>1733</sup>). Demba N'Diaye (stagiaire de la première session, 1955<sup>1734</sup>) était confirmé comme délégué direct de la SORAFOM à l'équipement de Radio-Dakar : « l'ensemble de ces promotions africaines a vivement impressionné nos amis du RDA<sup>1735</sup> ».

---

<sup>1729</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>1730</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1808 Correspondance personnelle ancien personnel, Lettre de Pierre Schaeffer à Maurice Olivier, C1500/T10/1236, personnelle, 14 août 1956, p. 3.

<sup>1731</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>1732</sup> APGB, Carton 3, Dossier Fichier des stagiaires du Studio-École, Mamadou Talla, Fiche n° 348, 1955-1956, AP/2, Sénégal.

<sup>1733</sup> APGB, Carton 3, Dossier Fichier des stagiaires du Studio-École, Annette M'Baye, Fiche n° 245, 1955-1956, AP/2, Sénégal.

<sup>1734</sup> APGB, Carton 3, Dossier Fichier des stagiaires du Studio-École, Demba N'Diaye, Fiche n° 27, 1955, AT, Sénégal.

<sup>1735</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1808 Correspondance personnelle ancien personnel, Lettre de Pierre Schaeffer à Maurice Olivier, C1500/T10/1236, personnelle, 14 août 1956, p. 5.

Malgré l'optimisme de Pierre Schaeffer, les tensions au sein de Radio-Dakar et avec les responsables politiques africains furent ravivées par la mise en application de la loi-cadre à partir de décembre 1956.

## 2. *Des tensions exacerbées par la mise en œuvre de la loi-cadre*

En effet, les décrets d'application de la loi-cadre avaient été promulgués entre mars et avril 1957<sup>1736</sup>. Au même moment avaient lieu les premières élections pour les nouvelles assemblées territoriales et les conseils de gouvernements furent formés en mai<sup>1737</sup>. Or, comme le souligne Frederick Cooper, « la mise en œuvre de la loi-cadre se révéla bien plus controversée que sa promulgation<sup>1738</sup> ».

Malgré d'importantes délégations de pouvoirs, l'insatisfaction l'emporta chez les décideurs africains. Senghor soulignait à l'Assemblée nationale que les décrets d'application « balkanisaient » l'Afrique et donnaient aussi trop de pouvoir à Paris. Le désaccord portait sur la disparition des services fédéraux. La loi-cadre avait introduit des services territoriaux et des services d'État, mais cela impliquait la disparition des services au niveau des fédérations d'AOF et d'AÉF (au profit de Paris et des territoires) alors que Senghor exigeait qu'au moins une partie des services d'État soient confiés à la fédération de l'AOF<sup>1739</sup>. De plus, les assemblées africaines n'avaient pas été consultées avant la rédaction des décrets, et des leaders comme Modibo Keïta appelaient à demander encore plus d'autonomie.

Comme on l'a vu dans le chapitre 2, les transformations provoquées par la loi-cadre dans le domaine radiophonique étaient importantes. L'auteur du rapport d'activité de la société pour l'année 1957 notait que l'exercice 1957 avait été marqué par une extension considérable des missions de la SORAFOM à la suite des réformes intervenues dans les Territoires d'outre-mer et les Territoires sous tutelle<sup>1740</sup>. Le classement de la radio comme service d'État était connu depuis l'été 1956<sup>1741</sup> et fut confirmé par les décrets du 3 décembre 1956. Or ce texte supprimait l'intervention des services territoriaux, ce qui impliquait un élargissement des compétences de

---

<sup>1736</sup> Tony Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest Entre utopie et désillusion*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2019, p. 163.

<sup>1737</sup> *Ibid.*, p. 166.

<sup>1738</sup> Frederick Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, Paris, Payot, 2014, p. 252.

<sup>1739</sup> *Ibid.*, p. 259-260.

<sup>1740</sup> ANOM, FM, Contr//638, G. Lavergne, *Rapport d'activité de la SORAFOM, Exercice 1957*, Ministère de la France d'outre-mer, direction du contrôle, 1<sup>er</sup> juin 1958, p. 1.

<sup>1741</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1808 Correspondance personnelle ancien personnel, Lettre de Maurice Olivier à Pierre Schaeffer, Dakar, 2 août 1956, p. 1.



la SORAFOM. La société avait reçu, à partir du milieu de l'année 1957, la totalité des crédits d'équipement et de fonctionnement affectés à la radiodiffusion d'outre-mer et elle avait pris en charge l'ensemble du personnel<sup>1742</sup>. Cette situation envenima encore plus les relations entre la SORAFOM et les hommes politiques africains. Ils purent faire entendre leur mécontentement lors du congrès du syndicat fédéral des personnels de l'information et de la radiodiffusion organisé à la mairie de Dakar les 28, 29 et 30 juin 1957<sup>1743</sup>.

### 3. *Le congrès du syndicat fédéral de l'Information et de la radiodiffusion, Dakar, juin 1957*

La résolution et les documents produits lors de ce congrès étaient un réquisitoire implacable d'une partie du personnel de Radio-Dakar contre la SORAFOM et son directeur. Le syndicat fédéral de l'Information et de la radio, qui était le syndicat né à Radio-Dakar, avait obtenu le soutien de l'Union générale des travailleurs d'Afrique noire (UGTAN)<sup>1744</sup> fondé à Cotonou quelques mois plus tôt sous l'impulsion de Sékou Touré<sup>1745</sup>. Comme on l'a vu, le syndicat était dirigé par Godfried Ekué<sup>1746</sup>, animateur de programme d'origine togolaise<sup>1747</sup> et futur directeur de Radio-Togo. Il était secondé par des producteurs africains comme Sidibé Souleymane ou Diop Moussa<sup>1748</sup> mais aussi par le poète et militant d'extrême gauche Luc Decaunes qui était secrétaire général adjoint du syndicat depuis 1956<sup>1749</sup>. Sa biographie précise que c'est lui, pendant le congrès, qui a présenté le long rapport « dénonçant la politique paternaliste de la SORAFOM et de Pierre Schaeffer<sup>1750</sup> ».

La « sorafo-misation » était présentée comme une catastrophe ayant introduit la discorde et le désordre au sein des radiodiffusions d'AOF, négligeant le personnel « recruté et rétribué par les territoires » et qui avait « toujours donné satisfaction ». Elle risquait de conduire à la

---

<sup>1742</sup> ANOM, FM, Contr//639, Dossier Rapport particulier SORAFOM 56-57, Rapport particulier sur les comptes et la Société de radiodiffusion de la France d'outre-mer, SORAFOM, pour les exercices 1956 et 1957, Commission de vérification des comptes des entreprises publiques, section du crédit, des assurances et de l'information, 4 juin 1959, p. 3.

<sup>1743</sup> ADN, ADPCCC, Dakar AOF 183PO/1/195, Dossier SORAFOM 1958, chemise Radiodiffusion SORAFOM 1957, Congrès fédéral des personnels de l'information et de la radiodiffusion d'AOF, résolution générale, p. 1.

<sup>1744</sup> ADN, ADPCCC, Brazzaville AEF 116PO/1/36, Dossier correspondance questions diverses, Dépêche AFP, 29 juin 1957, KM, 1 p.

<sup>1745</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, op. cit., p. 188-189.

<sup>1746</sup> ADN, ADPCCC, Dakar AOF 183PO/1/195, Dossier SORAFOM 1958, chemise Radiodiffusion SORAFOM 1957, Lettre de G. Ekué au gouverneur du Sénégal, Dakar, 1<sup>er</sup> Juillet 1957, 1 p.

<sup>1747</sup> S. Dia, *De la TSF coloniale à l'ORTS: évolution de la place et du rôle de la radiodiffusion au Sénégal (1911-1986)*, op. cit., p. 106.

<sup>1748</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1810 Correspondance échelon central, Lettre de Bernard Lucas à Pierre Schaeffer, Dakar, 26 juin 1957, p. 1.

<sup>1749</sup> J.-M. Auzias, *Luc Decaunes*, op. cit., p. 22.

<sup>1750</sup> *Ibid.*, p. 184.

« disqualification progressive et à l'élimination [...] de la majorité du personnel en place<sup>1751</sup> ». Le rôle de la SORAFOM et de ses agents était systématiquement déprécié et l'action de la radiodiffusion fédérale de l'AOF avant 1953, en particulier pour l'ouverture de Radio-Guinée en 1951 et de Radio-Saint-Louis en 1954, était souligné : « tout allait bien, grâce à une entente, à une bonne volonté de tous [...]. Bonne volonté qui demeure [...] mais dans bien des cas mise en péril par la venue de certains agents de la SORAFOM, conquérants d'une époque depuis longtemps révolue<sup>1752</sup> ». Il s'agissait là d'une accusation de néocolonialisme. C'était à ce moment-là une thématique largement répandue : Léopold Senghor, qui assistait au congrès<sup>1753</sup>, avait par exemple dénoncé les auteurs des décrets d'application de la loi-cadre en les qualifiant de « néocolonialistes »<sup>1754</sup>. Les agents de la SORAFOM n'étaient pas seulement accusés d'être de nouveaux conquérants coloniaux. On leur reprochait d'avoir dénigré « les efforts et toutes les réalisations faites à l'échelon local<sup>1755</sup> » alors même que les programmes envoyés de métropole étaient jugés inadaptés. Les stages du Studio-École étaient présentés comme inutiles et le procédé de sélection comme discriminatoire, le tout « ayant donné des résultats contraires à l'africanisation des cadres et des emplois<sup>1756</sup> ». La direction de la SORAFOM était accusée de ne pas avoir su entendre les inquiétudes et les doléances du personnel en fonction et d'avoir, au contraire, multiplié les provocations<sup>1757</sup>. Mais les dénonciations des congressistes ne s'arrêtaient pas à la brutalité de la « sorafomisation » et à son caractère néocolonial.

Elles s'inscrivaient en effet dans les tensions politiques qui traversaient l'AOF après la parution des décrets d'application de la loi-cadre en décembre 1956 à propos de la « balkanisation » de la fédération<sup>1758</sup>. La résolution générale commençait par dénoncer la contradiction entre la décentralisation et la déconcentration promue par la loi et le fait que la radio outre-mer ait été déclarée « service d'État » :

« Considérant que la formule d'un organisme central, métropolitain ayant en main la totalité des responsabilités, gérant

---

<sup>1751</sup> ADN, ADPCCC, Dakar AOF 183PO/1/195, Dossier SORAFOM 1958, chemise Radiodiffusion SORAFOM 1957, Congrès fédéral des personnels de l'information et de la radiodiffusion d'AOF, résolution générale, p. 1.

<sup>1752</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>1753</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise Coupures de presse décrets 1954-1958, « Le syndicat de la radio et de l'information d'AOF demande la suppression de la SORAFOM », *La correspondance de la presse*, 8 juillet 1957.

<sup>1754</sup> C. Coquery-Vidrovitch et C.-R. Ageron, *Histoire de la France coloniale. III. Le déclin*, op. cit., p. 402.

<sup>1755</sup> ADN, ADPCCC, Dakar AOF 183PO/1/195, Dossier SORAFOM 1958, chemise Radiodiffusion SORAFOM 1957, Congrès fédéral des personnels de l'information et de la radiodiffusion d'AOF, résolution générale, p. 2.

<sup>1756</sup> *Ibid.*

<sup>1757</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>1758</sup> F. Cooper, *L'Afrique depuis 1940*, op. cit., p. 157.

et administrant l'ensemble des stations d'AOF, constitue un anachronisme et est en contradiction aussi bien avec l'esprit qu'avec la lettre de la loi-cadre<sup>1759</sup> ».

À de nombreuses reprises, la centralisation de la SORAFOM depuis Paris et le démantèlement de l'échelon fédéral étaient dénoncés : « les services de la RFOM et de la SORAFOM ne se sont pas maintenus dans leur seul rôle de conseiller technique et n'ont conçu la coordination des stations d'AOF qu'à l'échelon central métropolitain<sup>1760</sup> ». Pour Godfried Ekué, Luc Decaunes et leurs soutiens une des mesures significatives de cette disparition de l'échelon fédéral était la « séparation des services de l'Information de ceux de la radiodiffusion, réclamée dès le début et obtenue par la Direction de la RFOM<sup>1761</sup> ». Or, la dissolution de la Direction fédérale de l'Information suite à la loi-cadre privait « l'AOF d'un des principaux moyens de se faire connaître [...] à l'extérieur et [dissolvait] en même temps tout lien d'information entre les territoires eux-mêmes<sup>1762</sup> ». Les congressistes demandaient l'installation du Studio-École à Rufisque (Sénégal), la suppression de la SORAFOM<sup>1763</sup>, et son remplacement par un organisme de coordination à caractère purement technique et détaché du ministère de l'outre-mer. Surtout, ils réclamaient la création d'un « organisme fédéral d'information et de radiodiffusion, dépendant exclusivement des territoires intéressés<sup>1764</sup> ».

Le caractère hautement politique de ce congrès était souligné par la participation d'importantes figures, opposées à la « balkanisation » de l'Afrique occidentale. Les revendications dénotaient en effet de la nette sensibilité fédéraliste des congressistes. Le congrès se déroulait d'ailleurs juste avant que la Commission permanente du Grand conseil de l'AOF n'adopte une motion demandant que le caractère fédéral de l'AOF soit réaffirmé (2 juillet 1957) afin que celle-ci, comme les territoires, bénéficie d'un conseil de gouvernement<sup>1765</sup>.

Or Léopold Senghor, qui était un des plus ardents défenseurs de la survie de l'échelon fédéral après le vote de la loi-cadre<sup>1766</sup>, assistait au congrès du syndicat de la radio<sup>1767</sup>. Des membres

---

<sup>1759</sup> ADN, APDCCC, Dakar AOF 183PO/1/195, Dossier SORAFOM 1958, chemise Radiodiffusion SORAFOM 1957, Congrès fédéral des personnels de l'information et de la radiodiffusion d'AOF, résolution générale, p. 1.

<sup>1760</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>1761</sup> *Ibid.*

<sup>1762</sup> *Ibid.*

<sup>1763</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>1764</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>1765</sup> Frederick Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, Paris, Payot, 2014, p. 254.

<sup>1766</sup> *Ibid.*, p. 253.

<sup>1767</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise Coupures de presse décrets 1954-1958, « Le syndicat de la radio et de l'information d'AOF demande la suppression de la SORAFOM », *La correspondance de la presse*, 8 juillet 1957.

de différents territoires de l'AOF, connus pour leurs positions fédéralistes, étaient également présents. Il y avait Seye Babacar, le maire de Saint-Louis et représentant du Mouvement socialiste africain qui, depuis janvier 1957, cherchait à rassembler les partis socialistes d'AOF dans un mouvement unique<sup>1768</sup>. Était aussi présent M. Adande (sic) (sans doute Alexandre Abandé), secrétaire général de la Convention africaine, parti fondé en janvier 1957 à Dakar et qui rassemblait le Bloc Démocratique Sénégalais avec des partis du Dahomey, de Haute-Volta et du Niger et qui cherchait à unifier tous les partis d'Afrique sub-saharienne<sup>1769</sup>. Issu du Dahomey, Adandé était avec Émile Zinsou un partisan de la fédération africaine<sup>1770</sup>. Enfin, les congressistes ont pu compter sur la présence et l'intervention de Sekou Touré, Vice-président de la Guinée et lui aussi partisan d'une fédération africaine<sup>1771</sup>. Celui-ci assurait les membres du syndicat de la radio et de l'information d'AOF du soutien de l'Union générale des travailleurs d'Afrique noire (UGTAN) et des gouvernements territoriaux car ses « décisions [auraient] un sens syndical et un sens politique<sup>1772</sup> ». Néanmoins, il y avait également M. Sylla Yousof qui représentait Felix Houphouët Boigny<sup>1773</sup>, dont les positions hostiles au maintien d'un pouvoir fort à Dakar étaient déjà connues<sup>1774</sup>. Mais sa présence montrait que les fédéralistes n'étaient pas les seuls à être insatisfaits du classement de la radio en service d'État.

#### 4. *La difficile mise en place des conventions SORAFOM-territoires*

En effet, la tonalité fédéraliste de ce congrès ne doit pas cacher que, au niveau de chaque territoire, les nouveaux dirigeants étaient insatisfaits par les décrets d'application de la loi-cadre en ce qui concernait la radio.

Le mécontentement des territoires envers la SORAFOM et le classement de la radio en service d'État s'était exprimé d'une manière plus discrète lorsqu'il s'était agi de négocier les nouvelles conventions qui devaient lier la SORAFOM avec chacune des fédérations et chacun des territoires. Mais il avait été bien perçu par les administrateurs locaux. Dès mars 1957, le chef de territoire du Sénégal, Pierre Lami, avertissait : « une centralisation [de la radiodiffusion] à

---

<sup>1768</sup> Tony Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest Entre utopie et désillusion*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2019, p. 202.

<sup>1769</sup> *Ibid.*

<sup>1770</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Être citoyen au temps de la décolonisation*, *op. cit.*, p. 351.

<sup>1771</sup> *Ibid.*, p. 299.

<sup>1772</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise coupures de presse décrets 1954-1958, « Le syndicat de la radio et de l'information d'AOF demande la suppression de la SORAFOM », *La correspondance de la presse*, 8 juillet 1957.

<sup>1773</sup> ADN, APDCCC, Dakar AOF 183PO/1/195, Dossier SORAFOM 1958, chemise Radiodiffusion SORAFOM 1957, Lettre de G. Ekué au gouverneur du Sénégal, Dakar, 1<sup>er</sup> Juillet 1957, 1 p.

<sup>1774</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Être citoyen au temps de la décolonisation*, *op. cit.*, p. 254.

l'échelon parisien irait contre l'évolution actuelle et susciterait de très vives critiques des assemblées locales<sup>1775</sup> ». L'étude de la convention qui liait le Sénégal à la SORAFOM et des péripéties qui ont accompagné sa signature éclaire les conditions dans lesquelles la plupart de ces textes ont été signés. Elle permet de comprendre pourquoi les élites africaines parvenues au pouvoir suite aux élections de mars 1957 se sentaient en régime de « semi-autonomie » ou de « liberté surveillée »<sup>1776</sup> et continuèrent à réclamer une révision de la Constitution<sup>1777</sup>.

Tout d'abord, en tant que service d'État, dont la direction était transférée à Paris, les conventions étaient négociées et signées entre la direction de la SORAFOM et les chefs de territoire et hauts-commissaires, c'est-à-dire les anciens gouverneurs et gouverneurs généraux<sup>1778</sup>. Certes, en février 1957, Gaston Defferre, dans le courrier qu'il adressait aux chefs de territoires et hauts-commissaires pour leur annoncer la signature prochaine de ces textes, insistait sur le fait que le budget métropolitain prendrait à sa charge plus des deux tiers des dépenses de fonctionnement des stations et ajoutait que « la convention [prévoyait] une consultation du Territoire sur la nature et le volume des programmes, en vue de l'adaptation [des] émissions aux différents publics locaux<sup>1779</sup> ». Cependant, la lecture des conventions permet de comprendre la déception et le mécontentement des hommes politiques africains. Si on prend l'exemple de la convention signée pour le Sénégal le 10 octobre 1957, on se rend compte du rôle tout à fait central que jouait l'administration coloniale, en la personne du chef de territoire (ou du Haut-commissaire<sup>1780</sup>), dans la vie des radiodiffusions. L'article 6 prévoyait en effet que :

« le chef de station et le chef du journal parlé [soient] nommés par la SORAFOM après agrément du chef de territoire. La nomination du chef de station est soumise également à

---

<sup>1775</sup> ADN, APDCCC, Dakar AOF 183PO/1/195, Dossier SORAFOM 1958, Télégramme de P. Lami au Haut-Commissaire, Saint-Louis, 18 mars 1957, 1 p.

<sup>1776</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Être citoyen au temps de la décolonisation*, op. cit., p. 269.

<sup>1777</sup> *Ibid.*, p. 298.

<sup>1778</sup> ANOM, FM, Contr//635, Dossier Conventions 1957.

<sup>1779</sup> ADN, APDCCC, Dakar AOF 183PO/1/195, Dossier SORAFOM 1958, chemise Radiodiffusion SORAFOM 1957, Lettre de Gaston Defferre, ministre de la France d'outre-mer à Monsieur le haut-commissaire de la République en Afrique occidentale, Paris, 544CAM, 25 février 1957, p. 2.

<sup>1780</sup> A quelques mots près, les conventions signées par les Hauts-commissaires d'AOF et d'AÉF sont identiques à celles du Sénégal, ANOM, FM, Contr//635, Conventions 1957, Convention relative à l'équipement et à l'exploitation de la station de radiodiffusion du groupe de territoires de l'AÉF, Paris, 8 octobre 1957 et Convention relative à l'exploitation de la station fédérale de radiodiffusion de l'AOF, 27 septembre 1957, 6 p.

l'agrément du ministre de la France d'outre-mer. Les mêmes autorités peuvent retirer leur agrément<sup>1781</sup> ».

À aucun moment n'était prévue, pour la nomination à ces postes stratégiques, la consultation des Conseils de gouvernement ou de la vice-présidence<sup>1782</sup>. L'article 4 prévoyait un contrôle très étroit du ministre de la France d'outre-mer et du chef de territoire sur les informations diffusées à l'antenne : « les émissions en provenance de la métropole sont réalisées par la SORAFOM sous le contrôle permanent du Ministère de la France d'outre-mer » et, le chef de territoire pouvait interrompre, quand il le trouvait nécessaire, la diffusion de ces informations. Au niveau des informations locales, le chef de station était « directement responsable devant le chef de territoire » qui pouvait « désigner, à cet effet, un conseiller politique auprès du chef de station<sup>1783</sup> ». Le gouverneur continuait donc à jouer un rôle fondamental dans l'orientation des informations. Enfin, la convention demandait que soit formé un Comité supérieur des programmes chargé d'exprimer des vœux sur le contenu des émissions diffusées à la radio. Là encore, il n'était nulle part stipulé que l'on demande l'avis du Conseil de Gouvernement ou de la Vice-présidence. Au contraire, les membres de ce Comité devaient être choisis par la SORAFOM et le chef de territoire<sup>1784</sup>. À aucun moment les autorités africaines locales, pourtant élues au suffrage universel, ne devaient être consultées...

Un tel texte était inacceptable pour de nombreux responsables africains soucieux d'affirmer leur autorité et déçus par les décrets d'application de la loi-cadre<sup>1785</sup>. Cette déception était très palpable au Sénégal où Mamadou Dia, le Vice-président, ne cessait de déplorer l'insuffisance de ses pouvoirs et réclamait une complète autonomie interne<sup>1786</sup>. En ce qui concerne la radio, son insatisfaction était comprise par l'administration coloniale locale. Ainsi, début août 1957, Pierre Lami, chef de territoire du Sénégal, écrivait à Mamadou Dia pour l'informer que l'administration avait demandé à modifier la convention de telle manière à ce qu'elle ne soit applicable qu'un an, le but étant « de ne pas lier trop longtemps le territoire avec une convention

---

<sup>1781</sup> ADN, APDCCC, Dakar AOF 183PO/1/195, Dossier SORAFOM 1958, Chemise convention SORAFOM-AOF, *Convention relative à l'exploitation de la station de radiodiffusion du territoire du Sénégal*, Copie HB, 10 octobre 1957, p. 4.

<sup>1782</sup> La loi-cadre permettait la formation de gouvernement africains dans chaque territoire, les Conseil de gouvernements, qui choisissaient à leur tête une sorte de premier ministre, le Vice-président. Celui-ci partageait son pouvoir avec le chef de territoire, représentant de la République française dans chaque TOM : C. Coquery-Vidrovitch et C.-R. Ageron, *Histoire de la France coloniale. III. Le déclin*, op. cit., p. 399.

<sup>1783</sup> ADN, APDCCC, Dakar AOF 183PO/1/195, Dossier SORAFOM 1958, Chemise convention SORAFOM-AOF, *Convention relative à l'exploitation de la station de radiodiffusion du territoire du Sénégal*, Copie HB, 10 octobre 1957, p. 3.

<sup>1784</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>1785</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Être citoyen au temps de la décolonisation*, op. cit., p. 255.

<sup>1786</sup> *Ibid.*, p. 269.

dont il [paraissait] souhaitable de modifier les clauses le plus rapidement possible<sup>1787</sup> ». Cette demande de reformulation était un moyen de protester auprès du Ministère pour le pousser à changer sa stratégie en matière de radio. En août 1957, le directeur du cabinet du chef de territoire du Sénégal écrivait au Vice-président Dia que « presque tous [les territoires avaient adopté la convention] sans modification, sauf, à [s]a connaissance le Sénégal qui en a réduit la durée de trois à un an ». Cette manœuvre était destinée à obtenir un refus de signature de la convention par la SORAFOM afin « d'en faire évoluer les clauses le plus rapidement possible [...] à l'échelon du Ministère<sup>1788</sup> ». Ce document soulignait l'alliance objective de l'administration coloniale et des nouvelles élites africaines contre la SORAFOM que Pierre Schaeffer évoque dans son autobiographie<sup>1789</sup>.

L'article sur la durée n'a pas pu être modifié dans la version finale de la convention, mais le chef de territoire est resté à l'écoute du Vice-président puisque, en octobre, c'est le ministre de la France d'outre-mer lui-même, Gérard Jaquet, qui demande au chef de territoire que la convention soit signée « d'extrême urgence<sup>1790</sup> ». Après la signature, Lami s'excuse auprès de Mamadou Dia : « je suis obligé [souligné dans le document] de signer mais je tiens au préalable à vous en aviser<sup>1791</sup> ». La réponse de Dia montrait à quel point il trouvait grave que la signature de telles conventions n'implique pas le Conseil de gouvernement :

« en vous remerciant de l'intention que vous avez eue, et de la possibilité que vous m'avez donné d'être directement informé d'un problème dont vous savez l'importance que mes collègues et moi-même lui attachons, je dois [...] vous préciser que dans les conditions où cette convention va intervenir il doit être bien entendu qu'elle ne lie absolument pas le Conseil de gouvernement, qui n'a pas eu à en connaître, et qui, lorsque la

---

<sup>1787</sup> ADN, APDCCC, Dakar AOF 183PO/1/195, Dossier SORAFOM 1958, Chemise Radiodiffusion SORAFOM 1957, M. Barbier, Lettre du cabinet du gouverneur (du Sénégal ?) à l'attention de Monsieur le Vice-président du Conseil de Gouvernement, 269DIR.CAB, 7 août 1957, 1 p.

<sup>1788</sup> ADN, APDCCC, Dakar AOF 183PO/1/195, Dossier Radiodiffusion SORAFOM, M. Barbier, cabinet du gouverneur (du Sénégal ?) à l'attention de Monsieur le Vice-président du Conseil de Gouvernement, 269DIR.CAB, 7 août 1957, 1 p.

<sup>1789</sup> Pierre Schaeffer, *Les antennes de Jéricho*, s.l., Stock, 1979, p. 161-162.

<sup>1790</sup> ADN, APDCCC, Dakar AOF 183PO/1/195, Dossier SORAFOM 1958, Chemise convention SORAFOM-AOF, Télégramme de Gérard Jaquet, ministre de la France d'outre-mer au Gouverneur du Sénégal, Saint-Louis le 28 septembre 1957, 1 p.

<sup>1791</sup> ADN, APDCCC, Dakar AOF 183PO/1/195, Dossier SORAFOM 1958, Chemise convention SORAFOM-AOF, Dossier SORAFOM-1958, chemise convention SORAFOM-AOF, P. Lami, Note pour M. le Vice-Président du conseil de gouvernement, 3/10/1957, 1 p.

question viendra à se poser, se considérera comme absolument libre de tout engagement à l'égard de la SORAFOM<sup>1792</sup> ».

Soucieux de montrer qu'il revendiquait un pouvoir de contrôle sur les conventions qui organisaient le fonctionnement de la radio au Sénégal, Mamadou Dia poursuivit la résistance à la signature du texte. En janvier 1958, il demandait ainsi à son ministre des finances qu'« aucune dépense [...] ne [soit] mandatée au profit de la SORAFOM sur le budget local de 1958, sous quelque forme que ce soit, tant qu'une nouvelle convention, tenant compte de la volonté du Conseil de Gouvernement, ne sera pas substituée à celle qui est en vigueur actuellement<sup>1793</sup> ».

Dans d'autres territoires, l'administration coloniale s'embarrassait de moins de scrupules. Au Cameroun par exemple, le Haut-Commissaire de l'époque, Pierre Messmer (qui a participé à la rédaction des décrets d'application de la loi-cadre<sup>1794</sup>), jugeait que, puisque la radiodiffusion était devenue un service d'État, les autorités camerounaises « n'ayant plus à connaître, à quelque titre que ce soit, d'un service qui est désormais strictement un service de l'État français », il était donc inutile d'envoyer un représentant du Cameroun au conseil d'administration de la SORAFOM<sup>1795</sup>. La convention Cameroun-SORAFOM comme la convention Madagascar-SORAFOM furent d'ailleurs vite signées (14 août 1957 pour Madagascar, 29 août pour le Cameroun)<sup>1796</sup>.

En tant que président et directeur général de la SORAFOM, Schaeffer s'était impliqué directement dans la signature des conventions. Il cherchait à nouveau à séduire les dirigeants africains. Il avait ainsi reçu le chef de la République autonome du Togo, Nicolas Grunitzky, lors d'un repas au Studio-École. Mais il fut difficile de trouver un accord satisfaisant la SORAFOM et la République autonome. Fidèle à la ligne de la sorafomisation, Schaeffer exigeait que le personnel soit géré et dirigé par le fondé de pouvoir de la SORAFOM. En

---

<sup>1792</sup> ADN, APDCCC, Dakar AOF 183PO/1/195, Dossier SORAFOM 1958, Chemise convention SORAFOM-AOF, Dossier SORAFOM-1958, chemise convention SORAFOM-AOF, Mamadou Dia, Vice-président du conseil à Monsieur le gouverneur, chef du territoire du Sénégal, Saint-Louis, le 3/10/1957, 1 p.

<sup>1793</sup> ADN, APDCCC, Dakar AOF 183PO/1/195, Dossier SORAFOM 1958, Chemise convention SORAFOM-AOF, Mamadou Dia, Vice-président à Monsieur le ministre des Finances, 61VP/CAB, 14 janvier 1958, 1 p.

<sup>1794</sup> Frédéric Turpin, *Pierre Messmer: le dernier gaulliste*, Paris : [Paris], Perrin : Ministère des Armées, 2020, p. 100-101.

<sup>1795</sup> ANOM, FM, Contr//635, Dossier SORAFOM IIIc, Note au Ministre, AEP/Plan/1, JG/RP, 11 octobre 1957, p.1.

<sup>1796</sup> ANOM, FM, Contr//635, Dossier Conventions 1957, Convention relative à l'équipement et l'exploitation des stations de radiodiffusion du territoire de Madagascar et dépendances, Tananarive le 17 août 1957, p. 6 et Convention entre le Haut-commissaire de la République française au Cameroun et le président de la Société de radiodiffusion de la France d'outre-mer, Paris le 14 août 1957, p. 6.



échange de quoi, la SORAFOM devait être dévouée au Togo et son fondé de pouvoir soumis « aux autorités politiques locales<sup>1797</sup> ». Un compromis ne put être trouvé avant le départ de Schaeffer de la rue d'Amsterdam et il fallut attendre décembre 1957 pour que la convention soit signée<sup>1798</sup>. Le Sénégal, le Togo n'étaient pas les seuls territoires où la signature des conventions posait problème. En novembre, Ramadier, gouverneur de Guinée, demandait à Pierre Lami s'il avait déjà signé sa convention<sup>1799</sup>. Ce ne fut le cas qu'en décembre pour ce territoire<sup>1800</sup> car, comme les Sénégalais, les Guinéens s'opposaient à la diminution du pouvoir de l'échelon territorial sur la radiodiffusion au profit d'une société d'État basée à Paris<sup>1801</sup>. Ces difficultés ont fait que, alors que le Ministre avait averti les hauts-Commissaires et chefs de territoire dès le mois de février qu'ils avaient à signer les convention SORAFOM, à la fin septembre, lors du départ de Schaeffer, la moitié des territoires dans lesquels la SORAFOM intervenait n'avaient pas encore signé le document. En dehors du Sénégal, du Togo, du Tchad, de l'AÉF, de l'AOF et de la Guinée, les signatures furent tardives pour la Côte d'Ivoire et le Dahomey, ce qui montrait les résistances à cette « sorafomisation » imposée.

##### 5. *Désillusions africaines*

Il semble que Pierre Schaeffer ait été très affecté par ces événements. Face à l'offensive syndicale, il comptait sur Sol-Rolland, directeur de Radio-Dakar depuis septembre 1956 : « Je vous saurais gré d'entretenir de mes préoccupations générales M. Torre, de savoir également dans quelle mesure le Haut-Commissaire comprend la résistance que doit maintenant manifester la SORAFOM et l'appui qu'il doit lui donner ». À propos des tensions qui étaient nées des négociations des conventions entre la SORAFOM et les territoires, il écrivait à Sol-Rolland :

« Nous avons [...] été très souples de notre côté. J'ai renvoyé des conventions non revêtues de ma signature pour gagner quelques

---

<sup>1797</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 189, Dossier 1818 Correspondance officieuse et documentation Radio-Lomé, Lettre de Pierre Schaeffer à Monsieur Silber, fondé de pouvoir de la SORAFOM, Paris, le 5 août 1957, 639/RL/3084, p. 1.

<sup>1798</sup> ANOM, FM, Contr//635, Dossier Statut IIb-Conventions, Convention relative à l'équipement et à l'exploitation des installations de radiodiffusion de la République du Togo, Paris, 13/12/1957, 4 p.

<sup>1799</sup> ADN, APDCCC, Dakar AOF 183PO/1/195, Dossier SORAFOM 1958, Chemise convention SORAFOM-AOF, Télégramme de M. Ramadier, Gouverneur de Guinée au Gouverneur du Sénégal, Conakry, 6 novembre 1957, 1 p.

<sup>1800</sup> ANOM, FM, Contr//635, Dossier Statut IIb-Conventions, Convention relative à l'exploitation de la station de radiodiffusion du territoire de la Guinée, Paris, 5 décembre 1957, p. 6.

<sup>1801</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/15, Dossier Rapport inspection FOM, Henri Nette, *Rapport complémentaire sur la radiodiffusion outre-mer et la SORAFOM, Mission d'inspection en AOF*, octobre-novembre 1957, n°9 D, 26111957, p. 2.

jours qui me sont indispensables pour ne pas me faire mal voir du nouveau cabinet en signant prématurément. J'estime que dès que ces conventions reviendront signées d'AOF je serai en mesure de les signer moi-même aussitôt<sup>1802</sup> ».

Le même jour, il envoyait une note aux directeurs des radiodiffusions de Dakar, Bamako et Cotonou pour leur annoncer l'inauguration de Radio-Soudan, de Radio-Mauritanie et de la maison de la Radio à Cotonou pour le début du mois d'août. Il poursuivait :

« si l'harmonisation semble désormais établie entre la SORAFOM et l'administration, on ne saurait en dire autant devant les manifestations spectaculaires du récent congrès de Dakar, où, pour la première fois se sont officiellement associés les leaders politiques et syndicalistes pour attaquer, bien au-delà de la SORAFOM, les dispositions institutionnelles définies par le gouvernement français<sup>1803</sup> ».

La réponse à ces attaques devait se faire en mettant en avant ce qui se passait sur le plan local où, « dans le cadre des stations, notamment nouvelles, [...] une coopération fructueuse a pu enfin être établie ». Ces inaugurations devaient associer « le plus intimement possible les instances locales les plus qualifiées », c'est-à-dire des représentants locaux du gouvernement français mais surtout « des leaders politiques africains ». Il importait de démontrer que la SORAFOM associait « à trois niveaux les autochtones ». Au niveau du conseil d'administration, par la présence des administrateurs désignés, par l'existence du « conseil des programmes » et « par la présence des cadres africains intégrés ou en voie d'intégration par la SORAFOM<sup>1804</sup> ». Les stations devaient « démontrer [...] par les programmes qu'elles [organisaient] [...] l'adaptation de la SORAFOM au contexte africain. Les liaisons de la radio avec les services publics, les émissions spécialisées vers les publics autochtones, la conservation du folklore<sup>1805</sup> ». Schaeffer soulignait également l'orientation de la SORAFOM vers l'assistance technique dans son discours d'inauguration de Radio-Soudan en septembre 1957 :

---

<sup>1802</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1810 Correspondance échelon central, Lettre de Pierre Schaeffer à Sol-Rolland, 560/RO/C/93, Personnelle, Paris, le 3 juillet 1957, p. 1-2.

<sup>1803</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1810 Correspondance échelon central, Pierre Schaeffer, Note confidentielle de R à M. Chabanel et Mme Lacroix à Bamako, M. Haillecourt et Melle Denisse à Cotonou, M. Ernoult à Saint-Louis, Copie à Sol-Rolland, Objet : inauguration de Radio-Soudan, Radio-Mauritanie et Maison de la Radio à Cotonou, Paris, le 3 juillet 1957, p. 1

<sup>1804</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>1805</sup> *Ibid.*

« Cette SORAFOM, [...] propose à l’Afrique nouvelle des solutions hardies [...]. Elle propose en effet de remplacer certaines relations d’autorité héritées d’un certain paternalisme ou colonialisme, par des relations modernes, celles de l’assistance technique qui peuvent même emprunter par une expression prosaïque le terme de relation de fournisseur à client<sup>1806</sup> ».

Ainsi, malgré des succès réels, Pierre Schaeffer et la SORAFOM furent confrontés à des obstacles politiques et syndicaux de taille. Les tensions à Radio-Dakar, la plus puissante et la plus développée des stations de la France d’outre-mer, ont affaibli Pierre Schaeffer et ont mis à l’épreuve la « sorafomisation ». En AOF et en particulier au Sénégal, le rejet de l’intervention de la SORAFOM a laissé des traces. Lorsque la Fédération du Mali (qui rassemblait le Sénégal et le Soudan français) devint libre de diriger sa radio comme elle le souhaitait elle chercha par tous les moyens à rompre avec la société. En décembre 1959, Radio-Mali qui avait succédé à Radio-Dakar était sortie du réseau SORAFOM<sup>1807</sup>. Le changement, mené tambour battant par le dirigeant de la SORAFOM, persuadé de faire une radio qui allait dans le bon sens, a bousculé les habitudes en AOF mais a aussi mis sous le feu des critiques la réalité des transformations apportées. La centralisation depuis Paris et le rassemblement du personnel dans une même organisation, souhaitée par Schaeffer, ont été réalisés par la voie des décrets d’application de la loi-cadre. Mais ceux-ci, préparés sans consulter les acteurs politiques et radiophoniques africains, excluaient presque complètement l’intervention des nouvelles autorités locales et faisaient que, dans le domaine de la radio aussi, comme l’a dit Frederick Cooper à propos de la loi-cadre, la situation restait coloniale<sup>1808</sup>.

Si Pierre Schaeffer ne peut être considéré comme seul responsable de cette situation, il en porte en partie la charge. Il est clair que son renvoi le 30 septembre 1957 est lié à la chute du gouvernement Bourgès-Maunoury<sup>1809</sup> et au fait que Gérard Jaquet, ministre de l’Outre-mer, cherchait à placer son directeur de cabinet Robert Pontillon<sup>1810</sup>. Il est vrai aussi que Pierre

---

<sup>1806</sup> Inathèque, PHD86020376, Inauguration de Radio-Soudan par Schaeffer et Modibo Keita, PHD 06/09/1957, 16’08’’, de 4’06’’ à 4’10’’.

<sup>1807</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/13, Dossier Attitude Mali AOF, Lettre de M. Perillou, chef de la mission d’aide et de coopération à Monsieur le ministre d’État chargé de l’aide et de la coopération, Dakar, le 30 octobre 1959, p. 1-2.

<sup>1808</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Être citoyen au temps de la décolonisation*, op. cit., p. 270.

<sup>1809</sup> J.-P. Rioux, *La France de la Quatrième République 2. L’expansion et l’impuissance 1952-1958*, op. cit., p. 358.

<sup>1810</sup> Sylvie Dallet, « Pierre Schaeffer et la Sorafom » dans *Radios et télévisions au temps des « événements d’Algérie » (1954-1962)*, Paris, L’Harmattan, 1999, p. 174.

Schaeffer avait perdu ses soutiens démocrates-chrétiens et résistants qui s'étaient éloignés des sphères du pouvoir depuis février 1956<sup>1811</sup>. Cependant, le manque de dialogue avec les acteurs africains de la radio pendant le processus de négociation des conventions, les tensions durables avec le personnel de Radio-Dakar, qui ont pris une tournure politique, l'absence de lieu, au sein de la SORAFOM, où les revendications et les demandes du personnel ou des nouveaux représentant des Conseils de gouvernements auraient pu s'exprimer ont considérablement fragilisé la position de Schaeffer. Ceci est confirmé par la lettre que Gérard Jaquet adressait aux hauts-commissaires et chefs de territoire le 8 octobre 1957. Il justifiait le renvoi de Schaeffer en disant que :

« cette décision [lui était] apparue nécessaire tant en raison du profond malaise régnant au sein de la SORAFOM que des divergences qui se sont manifestées à plusieurs reprises dans les territoires entre les autorités locales ou Conseils de gouvernement et la direction de la société<sup>1812</sup> ».

Durant les années qu'il a passées au RFOM et à la SORAFOM, Schaeffer a énormément travaillé, il a presque cessé d'écrire, alors qu'il considérait cette activité comme la plus importante. Or, comme on l'a vu dans l'introduction de ce chapitre, il ressort de ses écrits qu'il a éprouvé une grande déception face aux réactions des Africains en ce qui concernait son travail. Aussi, est-ce avec un certain soulagement qu'il apprend son renvoi de la SORAFOM<sup>1813</sup>. Revenu à ses anciennes passions (l'écriture, la musique concrète, la recherche), il n'intervient plus par la suite dans le domaine africain : « la musique valait bien l'Afrique, que d'autres jouent aux directeurs. Je n'avais rien perdu<sup>1814</sup> ». Guy Breton, un ancien de la SORAFOM, m'a d'ailleurs raconté, lors d'une discussion informelle, la déception d'ex-agents de la société lorsque l'autobiographie de Schaeffer est parue en 1979<sup>1815</sup>. Elle ne consacrait que 5 pages sur 330 à son action africaine<sup>1816</sup>.

---

<sup>1811</sup> *Ibid.*

<sup>1812</sup> ADN, Fonds ADPCCC, Brazzaville AÉF 116PO/1/36, Dossier Correspondance questions diverses, Gérard Jaquet, ministre de la France d'outre-mer à MM. les Hauts commissaires en AOF, AÉF, Madagascar et dépendances, M. le gouverneur de la Côte française des Somalis, MM. Les chefs de territoire, Paris le 8 octobre 1957, p. 1.

<sup>1813</sup> APJS, *Journal de Pierre Schaeffer*, 1957, La Goulée, 27 octobre 1957, p. 11.

<sup>1814</sup> P. Schaeffer, *Les antennes de Jéricho*, *op. cit.*, p. 164.

<sup>1815</sup> Cette discussion informelle s'est tenue en marge d'un entretien que j'ai eu à la Rochelle avec Guy Breton le 10 avril 2019.

<sup>1816</sup> P. Schaeffer, *Les antennes de Jéricho*, *op. cit.*, p. 159-163.

### III. « Le public africain veut du moderne à tout prix ». La doctrine SORAFOM face aux auditeurs

En ce qui concerne les programmes, la sorafomisation était également durement mise à l'épreuve au cours des années 1956-1957. La capacité de la SORAFOM à africaniser les émissions et la couleur d'antennes des stations était questionnée.

#### A. La contestation des programmes SORAFOM

Les critiques envers la SORAFOM et son directeur ne s'arrêtaient pas aux problèmes de la centralisation, aux retards supposés dans l'africanisation du personnel et aux difficultés dans la mise en œuvre de la formation d'un personnel radiophonique. Elles s'étendaient également à la qualité des programmes fournis et produits par la société à toutes les échelles du réseau.

Ainsi, dans son rapport d'octobre 1957, l'inspecteur Nettle dénonçait l'inadaptation des programmes à la grande majorité des auditeurs d'outre-mer :

« bien des réalisations effectuées dans la métropole, et parfois même à Dakar, semblent viser trop haut en diffusant des émissions ou par trop littéraires et d'avant-garde, ou par trop scientifiques et techniques [...] ne touchant que quelques individualités [qui pourraient être satisfaites en écoutant Radio-Brazzaville ou la métropole] <sup>1817</sup> ».

Des émissions produites par la RFOM dès 1955-1956 et numérisées par les services de l'INA confirment cette observation. L'émission *Union française terre de poètes*, que Nathalie Kowalski<sup>1818</sup> participait à réaliser, confirme cette observation. Bien que d'excellente qualité et témoignant d'une réelle curiosité pour les créations africaines anciennes et contemporaines, l'émission est difficile d'accès (format long, langage très soutenu, trame narrative compliquée)<sup>1819</sup>. L'inspecteur Nettle reprenait les injonctions du rapport de la Commission de 1951 appelant à viser « la grande masse de la population africaine en émissions éducatives,

---

<sup>1817</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/15, Dossier Rapports inspection FOM, Henri Nettle, *Rapport complémentaire sur la Radiodiffusion outre-mer et la SORAFOM*, Mission d'inspection en AOF, octobre-novembre 1957, n°9 D, 26111957, p. 3.

<sup>1818</sup> Ou Toussia Kowalsky (?), fait partie de la petite équipe qui a rejoint Pierre Schaeffer dès les débuts du RFOM rue Beaujon : Guy Robert, « La station expérimentale de la Muette », *Cahiers d'Histoire de la Radiodiffusion*, 1988, n° 20, p. 66.

<sup>1819</sup> Inathèque, PHL14001170, Éléments Bénin 1, émission simple, Littérature du Dahomey, 27'32, 1955 (?) et PHL14003921, Éléments Mauritanie 1, copie composite d'éléments d'actualité 1955, extraits de la SORAFOM et de la RTF, « Les Peuls peuple fier » 23'15 et « La civilisation du désert » 4'15''.

folkloriques, musicales ou d'information correspondant à ses goûts propres et à ses besoins » pour souligner que, jusqu'à présent, cette partie de la mission n'avait pas été remplie. La trop grande ambition de la SORAFOM dans le domaine du théâtre ou de la musique classique et lyrique était dénoncée. L'inspecteur appelait au contraire à ce qu'à l'échelon local, des émissions de vulgarisation soient mises en œuvre en langue française pour les cadres africains de culture française, et que des cours de français, en langue vernaculaire, soient organisés. Il demandait à ce que les enregistrements de musique folklorique circulent entre les stations « afin que les autres puissent y puiser des idées intéressantes pour leurs propres productions<sup>1820</sup> ». Là encore, le rôle et la place de l'échelon central était critiqué : « il paraîtrait logique que les programmes réalisés à l'échelon central, qui devrait d'avantage tenir compte des besoins exprimés par les territoires, ne soient imputés [...] à ceux-ci que dans la mesure où ils sont effectivement utilisés<sup>1821</sup> ». Nette appelait au contraire la SORAFOM à consacrer le maximum de crédits relatifs aux programmes aux productions locales, plus utiles à ses yeux<sup>1822</sup>.

Ces critiques étaient très proches de celles formulées lors du congrès fédéral des personnels de l'information et de la radiodiffusion d'AOF en juin, même si ces dernières étaient plus virulentes. La sorafomisation des programmes y était présentée comme une forme de néo-colonialisme. La SORAFOM aurait en effet opposé, selon les représentants du syndicat unique de la radio, les productions métropolitaines et locales en réservant « à l'une les émissions culturelles, à l'autre les reportages et le folklore », ce qui revenait pour les syndicalistes à imposer « à l'Afrique une politique de sujétion intellectuelle ». Les congressistes reprochaient à la SORAFOM d'empêcher l'élaboration et la réalisation sur place de programmes culturels « conçus en fonction de l'auditoire local et de ses besoins » et d'envoyer en Afrique des émissions d'origine métropolitaine « sélectionnées sans aucune idée directrice et proposées uniformément [...] à toutes les stations d'outre-mer, sans qu'il soit tenu compte des particularités locales<sup>1823</sup> ». Il y avait à ce propos une incompréhension durable entre Pierre Schaeffer et les élites africaines qui défendaient ce point de vue. En 1969 Schaeffer ironisait :

« pour les intellectuels africains, une radio adaptée aux besoins  
de l'Afrique c'était une radio au rabais dont l'idée même était

---

<sup>1820</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/15, Dossier Rapports inspection FOM, Henri Nette, *Rapport complémentaire sur la Radiodiffusion outre-mer et la SORAFOM*, Mission d'inspection en AOF, octobre-novembre 1957, n°9 D, 26111957, p. 4.

<sup>1821</sup> *Ibid.*

<sup>1822</sup> *Ibid.*

<sup>1823</sup> ADN, APDCC, Dakar AOF 183PO/1/195, Dossier Radiodiffusion SORAFOM, *Congrès fédéral des personnels de l'information et de la radiodiffusion d'AOF*, résolution générale, p. 2.

une injure à la fierté nationale. Il leur fallait des programmes aussi “modernes”, aussi distingués qu’en Ile de France<sup>1824</sup>. »

En face, une autre vision culturelle était défendue, incarnée par Luc Decaunes et Léopold Senghor. Il s’agissait plutôt, dans l’esprit de la décentralisation théâtrale entreprise en métropole à la même époque<sup>1825</sup>, de diffuser largement les œuvres classiques. Luc Decaunes faisait jouer à la radio des pièces de Molière mais aussi de Jean Giraudoux<sup>1826</sup>. Comme je l’ai déjà évoqué, dans l’Afrique des années 1950, l’africanisation de certaines antennes par la langue, la musique ou les divertissements n’était pas synonyme d’émancipation. Radio-Lusaka en Rhodésie du Nord, Radio Bantu en Afrique du Sud ou Radio-Congo belge pour Africains étaient destinées à renforcer l’emprise du pouvoir Blanc sur les masses africaines<sup>1827</sup>. Ainsi, pour de nombreux militants noirs anticoloniaux, accéder à la langue et à la culture du colonisateur n’était pas une marque d’aliénation mais d’émancipation<sup>1828</sup>.

Les syndicalistes et l’inspecteur de la France d’outre-mer se rejoignaient aussi dans la critique du poids excessif de l’échelon central qui aurait empêché le développement rapide des programmes africains locaux. La résolution du congrès déplorait ainsi que « la SORAFOM ne semble pas avoir toujours fait des fonds qui lui étaient confiés une utilisation judicieuse et conforme aux intérêts des stations d’AOF<sup>1829</sup> ». L’inspecteur s’étonnait que « le matériel technique dont dispos[aient] les stations outre-mer [soit] très souvent insuffisant pour leur permettre de réaliser les programmes locaux qui devraient constituer l’objectif essentiel de la SORAFOM, notamment le matériel de reportage » permettant de recueillir « les éléments de folklore local » à l’intérieur du territoire. Il critiquait la conservation à l’échelon central du matériel de reportage excédant « nettement les besoins réels de la formation technique au seul Studio-École » mais aussi de mauvais choix en termes de véhicules de transport pour les reportages<sup>1830</sup>.

---

<sup>1824</sup> Marc Pierret, *Entretiens avec Pierre Schaeffer*, Paris, Belfond, 1969, p. 141.

<sup>1825</sup> Jacques Cantier, *Histoire culturelle de la France au 20ème siècle*, Paris, Ellipses, 2011, p. 97.

<sup>1826</sup> J.-M. Auzias, *Luc Decaunes, op. cit.*, p. 23 et 96.

<sup>1827</sup> Charlotte Grabli, « La ville des auditeurs : radio, rumba congolaise et droit à la ville dans la cité indigène de Léopoldville (1949-1960) », *Cahiers d’études africaines*, 2019, vol. 1, n° 233, p. 10.

<sup>1828</sup> T. Chafer, *La fin de l’empire colonial français en Afrique de l’Ouest: Entre utopie et désillusion, op. cit.*, p. 101.

<sup>1829</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/15, Dossier Rapports inspection FOM, Henri Nettle, *Rapport complémentaire sur la Radiodiffusion outre-mer et la SORAFOM*, Mission d’inspection en AOF, octobre-novembre 1957, n°9 D, 26111957, p. 2.

<sup>1830</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/15, Chemise Rapport Inspection FOM, Henri Nettle, *Rapport d’ensemble sur la radiodiffusion d’outre-mer, notamment en AOF, et sur la SORAFOM*, Paris, le 29 novembre 1957, p. 11-12.

De nombreux témoins font aussi état de la médiocrité des journaux parlés diffusés sur les antennes du réseau SORAFOM au moins jusqu'en 1956. Maurice Olivier, en visite d'inspection à Radio Dakar et en AOF en août 1956 raconte comment le journal parlé de la radiodiffusion fédérale était préparé et réalisé.

« Le JP est au 36<sup>ème</sup> dessous. [...] Actuellement les duplex consistent en une pénible lecture-monologue par Fowler, Thiam ou Weil<sup>1831</sup>, des nouvelles de Guinée, de Côte d'Ivoire et du Dahomey. Dhordain<sup>1832</sup> pousserait des hurlements<sup>1833</sup> ».

Le matin, le journal de 7 heures était assuré par un technicien qui le rédigeait « à partir de dépêches AFP, car personne ne [pouvait] se lever à une heure aussi aurorale<sup>1834</sup> ». En Côte d'Ivoire, M. Barras, directeur de station en 1957, racontait qu'à son arrivée en janvier 1956, « le journal parlé n'avait qu'un seul animateur qui, par suite de la surcharge de travail qui lui incombait (3 émissions quotidiennes), mettait bout à bout les dépêches estimées valables de l'AFP<sup>1835</sup> ». Malgré des améliorations sous sa direction, il reconnaissait que la « radiodiffusion [était] en deçà des exigences de son auditoire [...] et des aspirations du conseil de gouvernement ». Les auditeurs réclamaient plus de reportages et d'informations sur la vie de la Côte d'Ivoire, « plus de langues locales (il en faudrait au moins 10), des divertissements en relation avec les traditions et les goûts des Côte ivoiriens<sup>1836</sup> ».

Ces critiques étaient en partie justifiées. Maurice Olivier racontait ainsi qu'à l'été 1956 à Dakar, « la chaîne régionale [cherchait] sa voie (ou sa voix ?) » et qu'en attendant, son directeur, Bernard Lucas, « [faisait] de la musique à grand coup de disques ». Sa visite à Radio Saint-Louis, dirigée par Claude Ernoult (stagiaire de la session 1955-1956<sup>1837</sup>), ne fut guère plus satisfaisante : il diffusait « des émissions de style Radio-Dakar, disques et musiques en

---

<sup>1831</sup> Albert Fowler (Guinée), Amadou Thiam (Côte d'Ivoire) et René Weil (France) étaient d'anciens stagiaires du Studio-École lors de la session 1955-1956.

<sup>1832</sup> Roland Dhordain, membre de l'équipe d'*Ici Paris* dirigée par Pierre Desgraupes sur les antennes de la RTF, a participé à renouveler le ton et le rythme des émissions de l'information de la RTF dans la deuxième moitié des années 1950 : Jean-Noël Jeanneney, *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature, 1999, p. 124. Il a également été recruté par André Clavé comme formateur au Studio-École en 1955 : F. Gaillard-Risler, *André Clavé, op. cit.*, p. 317-318.

<sup>1833</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1808 Correspondance personnelle ancien personnel, Lettre de Maurice Olivier à Pierre Schaeffer, Dakar, 2 août 1956, p. 3.

<sup>1834</sup> *Ibid.*

<sup>1835</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 190, Dossier 1828 Structuration des antennes, R. Barras, Rapport, 1<sup>er</sup> septembre 1957, Territoire de la Côte d'Ivoire, Radiodiffusion, p. 1.

<sup>1836</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>1837</sup> F. Gaillard-Risler, *André Clavé, op. cit.*, p. 318.



conserve<sup>1838</sup> ». En février 1957, Sol-Rolland, directeur de la radiodiffusion d'AOF affirmait à Schaeffer que « la Chaîne fédérale n'est plus pour longtemps une chaîne qu'on laissera sans reproche, rester européenne. Je cherche éperdument une formule qui accroche les Africains<sup>1839</sup> ».

Comment expliquer ces retards dans l'africanisation des émissions ? Jusqu'en octobre 1956 la SORAFOM/RFOM était confrontée à trois problèmes de taille en ce qui concernait les programmes. Le premier était que jusqu'à cette date, les tensions avec la RTF avaient empêché la SORAFOM d'obtenir des émissions enregistrées en quantité suffisante<sup>1840</sup>, or, dès le rapport de 1951, leur fourniture avait été considérée comme essentielle afin de dégager du temps aux équipes sur place pour faire des programmes locaux<sup>1841</sup>. Les tensions avec la RTF, consécutives à la fondation de la SORAFOM en 1955-1956, ont empêché les enregistrements de la RTF de circuler en quantité suffisante. Mais, comme l'écrivait Pierre Schaeffer en octobre 1956 :

« Les prestations de programmes envoyés de Paris dans les territoires, ont connu un développement spectaculaire, attendu d'ailleurs depuis plus de deux ans, [...] rendu possible à la suite d'une convention avec la RTF, enfin signée, mettant à notre disposition d'une façon assez libérale non seulement les programmes artistiques mais les programmes du Journal Parlé<sup>1842</sup> ».

Le deuxième obstacle, relevé par l'inspecteur Nettle dans son rapport de 1957 est que la SORAFOM n'avait pas assez tôt porté d'efforts dans ce domaine<sup>1843</sup>. En effet, jusqu'à la deuxième moitié de 1956, la société ne disposait pas d'une direction des programmes. Un service diffusion s'en chargeait en partie mais avec très peu de moyens et Schaeffer affirmait

---

<sup>1838</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1808 Correspondance personnelle ancien personnel, Lettre de Maurice Olivier à Pierre Schaeffer, Dakar, 2 août 1956, p. 3.

<sup>1839</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1810 Correspondance échelon central, Lettre de Sol-Rolland à Pierre Schaeffer, Dakar, 28 février 1957.

<sup>1840</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 190, Dossier 1825 Budget FIDES, Pierre Schaeffer (?), Note concernant les modifications internes à l'organigramme, mesures d'urgence, emplois nouveaux, etc..., C18882/SO/, 24 octobre 1956, p. 2.

<sup>1841</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise SORAFOM-RFOM, *Structure administrative*, Ministère de la France d'outre-mer, Service de radiodiffusion, 1955 (?), p. 24.

<sup>1842</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 190, Dossier 1825 Budget FIDES, Pierre Schaeffer (?), Note concernant les modifications internes à l'organigramme, mesures d'urgence, emplois nouveaux, etc., C18882/SO/, 24 octobre 1956, p. 5.

<sup>1843</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/15, Chemise Rapport Inspection FOM, Henri Nettle, *Rapport d'ensemble sur la radiodiffusion d'outre-mer, notamment en AOF, et sur la SORAFOM*, Paris, le 29 novembre 1957, p. 5.

qu' « en fait la RFOM se trouvait pratiquement sans Direction des Programmes<sup>1844</sup> ». Il avait cru pourvoir assurer lui-même cette direction mais il avait fini par reconnaître que « le surmenage et les responsabilités [le lui interdisait] désormais<sup>1845</sup> ». Bien que n'ayant pas la possibilité de faire valider la création d'une nouvelle direction par le conseil d'administration, Schaeffer estimait sa fondation comme indispensable car :

« D'une part, et ceci est très important, dans la mesure où nous triplons les émissions de caractère métropolitain relayées de Paris, si nous n'étayons pas cet effort indispensable par un autre effort de reconversion des équipes locales de programmes, nous atteignons le résultat opposé [de ce que cherchait la SORAFOM]<sup>1846</sup> ».

De plus les Hauts-commissaires avaient réclamé « de façon pressante l'africanisation des programmes », Pierre Schaeffer cherchait donc à fonder :

« un service des programmes non plus tourné vers Paris mais vers le Réseau et qui s'emploie, par des relations suivies avec les services [...] locaux, à développer la partie originale de notre action : radio service, radio scolaire, technique des émissions en langue vernaculaires, courrier des auditeurs, concours d'œuvres, émissions de variétés dans le cadre autochtone, etc., etc.<sup>1847</sup> ».

Il concluait en disant qu'au moment même où l'on préparait dans le cadre de la sorafomisation les projets de conventions qui devaient lier la SORAFOM et les territoires, par la nature et l'architecture des programmes qui devaient leur être proposés, il n'était pas question « d'être une nouvelle fois encore dépassé par les événements<sup>1848</sup> ». Sur ce poste, Schaeffer embaucha François Billetdoux, rencontré par lui au Club d'Essai, laboratoire de la création radiophonique de la RTF de 1946 à 1960<sup>1849</sup>, qui avait dirigé une station aux Antilles « dans des conditions

---

<sup>1844</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>1845</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 190, Dossier 1825 Budget FIDES, Pierre Schaeffer (?), Note concernant les modifications internes à l'organigramme, mesures d'urgence, emplois nouveaux, etc., C18882/SO/, 24 octobre 1956, p. 6.

<sup>1846</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>1847</sup> *Ibid.*, p. 6-7.

<sup>1848</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>1849</sup> Dirigé par le poète Jean Tardieu, le Club d'Essai avait pris la suite du Studio d'Essai de Pierre Schaeffer fondé pendant la Guerre et était le laboratoire de création radiophonique de la RTF entre 1946 et 1960 : Karine Le Bail, « Le Studio d'essai, le Club d'essai » dans *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature, 1999, p. 120-121.

analogues à celle de nos stations » et avait derrière lui une brillante carrière d'animateur de la RTF. Le nouveau directeur des programmes pouvait s'appuyer sur 3 assistants<sup>1850</sup>.

Enfin, le troisième obstacle venait de la croissance même du réseau SORAFOM. Afin de montrer au FIDES que les crédits d'équipement étaient utilisés et pour justifier leur augmentation, Schaeffer a précipité l'ouverture de nombreuses stations mais dans des conditions matérielles et humaines difficiles. À l'été 1957, Schaeffer justifiait ainsi au gouverneur du Soudan les faibles moyens matériels et humains dont bénéficiait Radio-Bamako en disant que la SORAFOM avait dû créer 3 à 4 radios par an et que, du coup, les budgets étaient parfois dix fois, « et jamais moins de cinq fois plus réduits que tout budget professionnel comparable<sup>1851</sup> ». Les équipes réduites qui ouvraient les stations de Bamako, Garoua, Bangui manquaient de moyens de transport et de matériel de reportage mais étaient aussi surchargées de travail et Schaeffer invitait les autorités locales à prendre conscience de l'état sanitaire « alarmant » du personnel de la SORAFOM et du « surmenage auquel il va falloir remédier à bref délais<sup>1852</sup> ».

Ainsi, de 1956 à 1957, la qualité des programmes de la SORAFOM fut particulièrement mauvaise car, en suivant son plan, la société cherchait à éliminer dans les stations existantes les productions locales qui ressemblaient trop à ce que l'on faisait en métropole. La bagarre qui éclata entre le poète Luc Decaunes et Bernard Lucas, directeur de la chaîne régionale de Radio-Dakar en juin 1956, venait de la suppression des productions locales de Radio-Dakar jugées trop métropolitaines<sup>1853</sup>. Mais en même temps, pendant quelques mois, la société et ses agents se trouvèrent dans l'incapacité de fournir des émissions africanisées dont Schaeffer s'était pourtant fait le champion, d'où les programmes de « disques et musique en conserve<sup>1854</sup> ». Il était dès lors facile aux congressistes de Dakar de dénoncer l'opposition de la SORAFOM « à

---

<sup>1850</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 190, Dossier 1825 Budget FIDES, Pierre Schaeffer (?), Note concernant les modifications internes à l'organigramme, mesures d'urgence, emplois nouveaux, etc., C18882/SO/, 24 octobre 1956, p. 7.

<sup>1851</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 190, Dossier 1828 Structuration des antennes, Chemise 4.5 Radio Soudan, Pierre Schaeffer, directeur général de la SORAFOM à Monsieur le gouverneur du Soudan, Koulouba, le 9 septembre 1957, p. 5.

<sup>1852</sup> *Ibid.*

<sup>1853</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1810 Correspondance échelon central, Lettre de Bernard Lucas à Pierre Schaeffer, Dakar, 2 juillet 1956, 1 p.

<sup>1854</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1808 Correspondance personnelle ancien personnel, Lettre de Maurice Olivier à Pierre Schaeffer, Dakar, 2 août 1956, p. 3.

la réalisation sur place de programmes culturels conçus en fonction de l'auditoire local et de ses besoins<sup>1855</sup> ».

## B. Des doutes sur la philosophie de la SORAFOM

La sorafomisation mit aussi rapidement à l'épreuve les limites de la politique de valorisation et de préservation des folklores locaux qui se trouvait en décalage avec les goûts des auditeurs africains.

En octobre 1957, Jacques Alexandre, français de métropole formée au Studio-École (promotion 1955-1956<sup>1856</sup>) était directeur de Radio-AÉF. Robert Souchet, directeur adjoint du cabinet du Haut-commissaire en Afrique équatoriale, lui avait demandé de réaliser un sondage d'opinion parmi les auditeurs de Radio-AÉF<sup>1857</sup>. Avec l'aide du service d'Information du Gouvernement général, 690 questionnaires ont été envoyés à des personnes ayant déjà écrit à la station dans le cadre du « disque des auditeurs » ou étant susceptibles de posséder un poste radio. Environ 300 bulletins étaient revenus et leur dépouillement fut confié au service de la statistique générale de l'AÉF<sup>1858</sup>. Ce service reprochait aux auteurs de l'enquête de ne pas s'être adressés à des milieux sociaux assez différenciés. En effet, sur les 297 questionnaires exploités, 192 avaient été remplis par des militaires, des enseignants, des infirmiers et des employés de bureau soit plus des deux tiers. Aucun paysan n'apparaissait, bien que quelques-uns aient pu répondre et être classé parmi les 83 réponses de la catégorie « divers ». Un autre biais important était que les employés de la radio avaient envoyé les questionnaires aux personnes qui avaient écrit à la station pour faire passer un disque dans l'émission *Le concert des auditeurs* (ce qui signifie qu'ils devaient aimer cette émission)<sup>1859</sup>. Les auteurs du sondage estimaient néanmoins que les auditeurs qui avaient répondu à l'enquête « devaient venir des milieux les plus variés, le concert des auditeurs rencontrant un égal succès dans tous les milieux africains<sup>1860</sup> ».

---

<sup>1855</sup> ADN, APDCC, Dakar AOF 183PO/1/195, Dossier Radiodiffusion SORAFOM, *Congrès fédérale des personnels de l'information et de la radiodiffusion d'AOF*, résolution générale, p. 2.

<sup>1856</sup> Martin Kaltenecker et Karine Le Bail, *Pierre Schaeffer : les constructions impatientes*, Paris, CNRS Editions, 2012, p. 173.

<sup>1857</sup> ADN, APDCCC, Brazzaville AEF 116/PO/1/36, Dossier Sondage d'opinion novembre 1957, Robert Souchet, note à l'attention de M. le Haut-commissaire, Brazzaville le 16 décembre 1957, n°316 CAB/DA, Brazzaville le 16 décembre 1957, 1 p.

<sup>1858</sup> ADN, APDCCC, Brazzaville AEF 116/PO/1/36, Dossier Sondage d'opinion novembre 1957, Jacques Alexandre, *Sondage d'opinion organisé par Radio-AEF.*, octobre 1957, p. 1.

<sup>1859</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>1860</sup> *Ibid.*, p. 13.

Les résultats de l'enquête contredisaient les idées défendues par Pierre Schaeffer et les cadres de la SORAFOM en matière de goûts culturels et musicaux. Par exemple, les sondeurs avaient demandé aux auditeurs quelles étaient les émissions qu'ils préféraient dans les programmes de Radio-AÉF. Arrivaient en premier le concert des auditeurs<sup>1861</sup>. Il s'agissait d'une émission au cours de laquelle les auditeurs de la station pouvaient demander par courrier que la radio passe des « disques [...] de musique moderne africaine<sup>1862</sup> ». Suivaient les émissions d'Information, un magazine sur la vie de l'AÉF et les causeries éducatives. Au contraire, sur les 13 émissions à classer, les contes, légendes et folklore arrivaient avant dernier avec les émissions pour les enfants<sup>1863</sup>. La question 6 demandait quelles émissions les auditeurs souhaitaient voir augmenter. Sur 297 réponses, 155 auditeurs (soit plus de la moitié) souhaitaient que le concert des auditeurs dure plus longtemps ce qui la plaçait en tête. Au contraire, 109 auditeurs demandaient à ce que le volume des émissions consacrées aux contes, légende et folklore recule. Ce qui en faisait l'émission la moins populaire<sup>1864</sup>. Pour Jacques Alexandre ces réponses montraient d'abord que le triptyque rejeté par Pierre Schaeffer et son équipe, éduquer, informer, distraire était adapté aux auditeurs d'outre-mer. Mais il allait plus loin :

« Une des grandes leçons que dégage ce Gallup est le peu d'intérêt manifesté désormais par les auditeurs africains pour le folklore, les légendes, les contes, les vieilles coutumes en général. [...] La musique folklorique traditionnelle, les contes anciens, les légendes improvisées au micro en langues véhiculaires que nous avons lancé, depuis quelques mois en pensant plaire aux auditeurs, semblent ne rencontrer que très peu de succès<sup>1865</sup> ».

Et le directeur de la station concluait « le public africain veut du moderne à tout prix, des disques Ngoma (sic) et non plus des vieux contes et légendes d'autrefois ». Les disques N'goma (percussion en kikongo) étaient un label de disque fondé en 1948 à Léopoldville (Congo Belge). Avec l'éditeur indépendant Loniguisa (du lingala « ninguisa » : bouger), c'était un des premiers à diffuser des disques de rumba congolaise<sup>1866</sup>. Il s'agit d'une danse d'origine afro-cubaine de rythme binaire, syncopé et vif. Elle fut introduite parmi les danses modernes occidentales dans

---

<sup>1861</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>1862</sup> *Ibid.*, p. 16.

<sup>1863</sup> ADN, APDCCC, Brazzaville AÉF 116PO/1/36, Dossier Sondage d'opinion novembre 1957, Jacques Alexandre, *Sondage d'opinion organisé par Radio-AÉF*, octobre 1957, p. 8.

<sup>1864</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>1865</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>1866</sup> [https://fr.qaz.wiki/wiki/Ngoma\\_\(record\\_label\)](https://fr.qaz.wiki/wiki/Ngoma_(record_label)), consulté le 09/02/2021.

les années 1930<sup>1867</sup>. Elle est arrivée au Congo par l'intermédiaire de disques dans les années 1920 et des musiciens locaux se la sont appropriées et en ont fait, dans les années 1950, le son du Congo moderne<sup>1868</sup>. Radio-AÉF était à ce titre directement concurrencée par Radio Congo belge pour africains (RCBA) qui était la première radio étrangère écoutée par les auditeurs de l'enquête<sup>1869</sup>. Or, dotée de puissants émetteurs (70 kW)<sup>1870</sup>, Radio-Congo belge était connue pour sa programmation musicale donnant une large part aux rythmes afro-cubains et à la rumba<sup>1871</sup>.

Jacques Alexandre appelait à prendre en compte le goût des auditeurs pour les musiques modernes africaines et de ne les sacrifier à aucun prix « au profit d'émissions parlées qu'elles soient éducatives, récréatives ou d'information sous peine de perdre le contact avec les auditeurs<sup>1872</sup> ». Cette prise en compte des goûts africains était déjà soulignée par l'inspecteur Nettre qui, à la suite de son inspection en AOF, rappelait que :

« dans le domaine de la musique, il [convenait] également de tenir compte des goûts nettement dominants de la population, en dehors de ses propres musiques locales, pour certaines catégories de musiques étrangères, notamment pour [...] la musique de la zone tropicale et afro-cubaine, pour les chants flamencos et pour certains chanteurs de charme [au contraire, il indiquait que] le jazz américain, la musique lyrique et la musique classique [n'étaient] généralement pas appréciées ou totalement incomprises<sup>1873</sup> ».

Charlotte Grabli a montré le goût des auditeurs et des auditrices congolais pour les chanteurs comme Tino Rossi et sa chanson « Tchi-tchi ». Pour des auteurs comme Sylvain Bemba, les chansons européennes de ce type avaient eu une importance considérable sur la conception de

---

<sup>1867</sup> Edith Weber, Serge Gut et Louis Jambou (dir.), *Encyclopédie de la musique*, Paris, Librairie générale française, 1992, p. 682.

<sup>1868</sup> C. Grabli, « La ville des auditeurs : radio, rumba congolaise et droit à la ville dans la cité indigène de Léopoldville (1949-1960) », art cit., p. 35.

<sup>1869</sup> ADN, APDCCC, Brazzaville AEF 116/PO/1/36, Dossier Sondage d'opinion novembre 1957, Jacques Alexandre, *Sondage d'opinion organisé par Radio-AEF*, octobre 1957, p. 6.

<sup>1870</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>1871</sup> Charlotte Grabli, « La ville des auditeurs : radio, rumba congolaise et droit à la ville dans la cité indigène de Léopoldville (1949-1960) », *Cahiers d'études africaines*, 2019, vol. 1, n° 233, p. 10.

<sup>1872</sup> ADN, APDCCC, Brazzaville AEF 116PO/1/36, Chemise « Sondage d'opinion novembre 1957 », Jacques Alexandre, *Sondage d'opinion organisé par Radio-AEF*, octobre 1957, p. 15.

<sup>1873</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/15, Chemise rapport inspection FOM, Henri Nettre, *Rapport d'ensemble sur la radiodiffusion d'outre-mer, notamment en AOF, et sur la SORAFOM*, Paris, le 29 novembre 1957, p. 8.

l'amour-passion au Congo<sup>1874</sup>. Au contraire, le jazz, que les Blancs se représentaient comme une musique de Noirs, n'était pas du tout apprécié du public congolais<sup>1875</sup>.

Le directeur de Radio-AÉF et l'inspecteur de la France d'outre-mer faisaient le constat réalisé par les dirigeants de la Radio-Congo Belge pour Africains (RCBA) quelques années plus tôt. Sur cette chaîne dédiée au public africain, les programmes musicaux passèrent de 50% du temps d'antenne en 1950 à 78% en 1959. En même temps, la programmation musicale ne cessait de s'adapter aux goûts du public. Alors que les musiques folkloriques et le jazz reculèrent sans cesse de la programmation au cours des années 1950, les musiques des Caraïbes, afro-latines (le son cubain) et surtout la rumba congolaise ne cessèrent de progresser. Ainsi, dès le milieu des années 1950, la RCBA s'était démarquée de la politique culturelle traditionnelle de la colonie belge qui cherchait à préserver « les traditions congolaises » et à défendre les musiques « authentiquement africaines »<sup>1876</sup>. La RCBA diffusait massivement des disques N'Goma et Loniguisa mais enregistrait aussi elle-même dans ses studios des groupes de rumba...

Ainsi, le souhait, exprimé par les hauts cadres de la SORAFOM de valoriser, par la radio, les traditions africaines se heurtait à une réalité bien différente : le goût pour la musique africaine moderne au détriment du folklore et des émissions parlées. Victor Jean-Louis, directeur de Radio Haute-Volta en 1962, déplorait lui-aussi d'avoir eu à augmenter toute l'année la durée du « disque des auditeurs » car « malgré la médiocrité des demandes exprimées, nous ne recevons pas moins d'une centaine de demandes par jour, ce dont il faut tenir compte<sup>1877</sup> ».

## Conclusion

La politique de sorafomisation fut donc rudement mise à l'épreuve alors même que la SORAFOM venait juste d'être fondée. En effet, le développement du réseau de radiodiffusion de la France d'outre-mer démarrait en même temps que s'accéléraient les réformes politiques dans l'empire colonial d'Afrique et que débutait une période de changement rapides<sup>1878</sup>. La sorafomisation, parfois menée de manière brutale, se heurta au puissant mouvement autonomiste réveillé par la loi-cadre et qui trouva parfois des soutiens au sein de

---

<sup>1874</sup> C. Grabli, « La ville des auditeurs : radio, rumba congolaise et droit à la ville dans la cité indigène de Léopoldville (1949-1960) », art cit., p. 30.

<sup>1875</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>1876</sup> *Ibid.*

<sup>1877</sup> ADN, APDCCC, Ouagadougou, 499PO/1/640, Victor JEAN-LOUIS, *Rapport d'activité de la R.H.V., Exercice 1962*, Ouagadougou, 31/12/1962, p. 42.

<sup>1878</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, op. cit., p. 162.

l'administration coloniale. Ces changements, très intenses entre janvier 1956 et l'automne 1957, remirent en question tout l'édifice de la radiodiffusion d'outre-mer (structure du réseau, stratégie d'africanisation, contenu des programmes...). Ils soulignèrent le décalage inquiétant entre les projets mettant en œuvre une radio centralisée depuis Paris et l'aspiration forte des élites africaines, radiophonique et politiques, à contrôler les stations, entre la promesse d'une africanisation du personnel et des programmes et les lenteurs de son démarrage effectif<sup>1879</sup>.

Pierre Schaeffer, à la fois chef du service de radiodiffusion de la France d'outre-mer et directeur général de la SORAFOM<sup>1880</sup>, tenta de répondre et de réviser au jour le jour la stratégie de la France en matière de radio dans ses territoires. Les tensions qui s'en suivirent provoquèrent sa chute en septembre 1957 et fragilisèrent dans plusieurs territoires l'implantation et l'image de la société. Cependant, ces difficultés et le départ de son fondateur n'entraînèrent pas sa disparition ou son remplacement. Au contraire, dans la plupart des pays où elle intervenait en 1957, la SORAFOM était toujours présente en 1962, au moment où elle devint l'Office de coopération radiophonique. Cela montre que, par bien des aspects, la société fondée par Pierre Schaeffer et les objectifs qu'elle poursuivait pouvaient être en phase avec l'évolution politique de l'Afrique. Mais, cela soulignait aussi la capacité d'adaptation de la société et de son ministère de tutelle dans une situation mouvante. En particulier l'aptitude, souligné par Sol-Rolland à Dakar en 1956, de « conserver l'appui [...] intéressé des Africains, [...] sensibles aux vrais services rendus parce qu'ils ont conscience d'un appui financier et technique de la Métropole<sup>1881</sup> ». C'est ce qu'éclairera le chapitre 5.

---

<sup>1879</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1810 Correspondance échelon central, Lettre de Sol-Rolland à Pierre Schaeffer, Dakar, 20 février 1957, 2 p.

<sup>1880</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/15, Dossier rapport inspection FOM, Henri Nette, *Rapport d'ensemble sur la radiodiffusion outre-mer, notamment en AOF, et sur la SORAFOM*, Paris, le 29 novembre 1957, p. 3.

<sup>1881</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1810 Correspondance échelon central, Lettre de Sol-Rolland à Pierre Schaeffer, Dakar, 20 février 1957, p. 2.





## Chapitre 5 Reprendre en main la situation : la réponse de la SORAFOM aux contestations (1957-1958)

En 1979, Pierre Schaeffer s'étonnait dans son autobiographie que la SORAFOM, « cette entreprise, en apparence si fragile » ait survécu à la décolonisation<sup>1882</sup>. En effet, en 1957-1958, la situation de la société était particulièrement difficile. Classée parmi les services d'État de la loi-cadre, elle était la cible des critiques de nombreux Vice-présidents et Conseils de gouvernements car elle échappait à leur contrôle<sup>1883</sup>. Elle apparaissait en décalage avec l'autonomie nouvelle que les gouvernants africains entendaient étendre au maximum<sup>1884</sup>. Au sein même de la SORAFOM et de l'administration coloniale locale, le fonctionnement hiérarchisé et centralisé de la société était critiqué. Mais le décalage entre la réalité africaine et le fonctionnement de la SORAFOM arriva à son paroxysme en octobre 1958. La nouvelle constitution fit sortir la radio des compétences de la Communauté et en faisait un domaine réservé aux États-membres<sup>1885</sup>. La pleine autorité des nouveaux gouvernements fut encore renforcée avec les indépendances de 1960. La radiodiffusion d'outre-mer se retrouvait alors dans un vide législatif et réglementaire et l'existence de la société était plus menacée que jamais<sup>1886</sup>. Cependant, malgré les profondes transformations du contexte politique, la société continua d'intervenir dans la plupart des anciennes colonies françaises (sauf la Guinée<sup>1887</sup>) et parvint même à accroître de manière importante sa présence. En juin 1962, la société employait 668 personnes, qui étaient réparties à 72% dans les stations africaines<sup>1888</sup> contre 564 au début de l'année 1959, dont 68% étaient répartis dans le réseau<sup>1889</sup>. Elle conservait même, jusqu'en avril 1962 son nom de Société de Radiodiffusion de la France d'outre-mer<sup>1890</sup> alors que, depuis

---

<sup>1882</sup> Pierre Schaeffer, *Les antennes de Jéricho*, Paris, Stock, 1979, p. 162.

<sup>1883</sup> ADN, ADPCCC, Dakar AOF/PO/1/195, Dossier SORAFOM 1958, chemise Radiodiffusion SORAFOM 1957, Congrès fédéral des personnels de l'information et de la radiodiffusion d'AOF, résolution générale, 4 p.

<sup>1884</sup> Frederick Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, Paris, Payot, 2014, p. 298.

<sup>1885</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier conférence des ministres 25 avril 1959, *Note de synthèse sur l'évolution de la radio depuis 1954*, janvier 1959, p. 2-3.

<sup>1886</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier évolution radios depuis octobre 1958, Note, Appartenance de la radiodiffusion à la Communauté ?, 22 octobre 1958, p. 1.

<sup>1887</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 3 OCORA 1963, *OCORA*, 1963, p. 3.

<sup>1888</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/12, Dossier personnel, Chemise liste du personnel de la SORAFOM, Liste des personnels de la SORAFOM, corps principal et corps complémentaires (échelon central et réseau) au 1<sup>er</sup> juin 1962, 31 p.

<sup>1889</sup> ANOM, FM, Contr//637, Dossier Rapport d'activité SORAFOM 1958, *Liste et traitement du personnel permanent de la SORAFOM*, 31 décembre 1958, 34 p.

<sup>1890</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 2 1961-1962, Chemise SORAFOM 1961, Sous-chemise Textes organiques, 14 avril 1962, décret n° 62-480 portant modification du nom et des statuts de la société de radiodiffusion de la France d'outre-mer (SORAFOM) qui prend le nom d'Office de coopération radiophonique (OCORA), *Journal officiel*, 18 avril 1962, p. 4032.

octobre 1958, elle n'intervenait plus dans aucun territoire français d'outre-mer<sup>1891</sup>. Cette situation était analogue dans les colonies de l'empire britannique. Caroline Ritter relève que, contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, les pièces de théâtre, les livres et les programmes radiophoniques britanniques étaient bien plus diffusés et avaient un public plus large au milieu dans les années 1960 qu'au temps de la colonisation. Pour elle, l'empire formel basé sur une domination politique a disparu pour laisser sa place à une version culturelle de l'empire britannique qui s'est enraciné pendant le processus de décolonisation<sup>1892</sup>.

Ce chapitre montrera ainsi comment la SORAFOM et ses dirigeants ont cherché, avant même l'effondrement de la IV<sup>e</sup> République et l'instauration de la Communauté, à répondre aux revendications des dirigeants et des populations africaines. Comment une institution en apparence aussi peu adaptée à la décolonisation telle qu'elle s'est déroulée a-t-elle réussi à se maintenir dans la plupart des pays où elle intervenait et même à renforcer sa présence ?

La première partie du chapitre exposera que la survie de la SORAFOM s'explique d'abord par la capacité de la société à satisfaire une demande dans la majorité des territoires dans lesquels elle intervenait. La mise en œuvre de grilles de programmes relativement adaptées aux sociétés de l'époque, la poursuite de l'africanisation des cadres de radiodiffusion s'est accompagnée d'une action fondamentale. La société et le ministère de la France d'outre-mer ont mis en œuvre les instances prévues pour que les représentants des gouvernements et des syndicats africains impliqués dans les questions radiophoniques puissent s'exprimer. Ils ont accédé à leurs principales demandes avant même la mise en œuvre de la V<sup>e</sup> République. Cette attitude favorable au dialogue et ouverte aux réformes, qui caractérisait en partie les puissances française et britanniques<sup>1893</sup>, a montré la bonne volonté des Français et contribué à instaurer des relations de confiance. La force et la pertinence des critiques ne doivent pas faire oublier que, dans leur grande majorité, les dirigeants africains se montraient favorables à l'action de la société. La deuxième partie montrera comment la nouvelle direction de la SORAFOM, confiée au socialiste Robert Pontillon, a cherché à consolider le travail accompli par Pierre Schaeffer en rassurant l'autorité de tutelle de la société et en mettant en avant le travail qu'elle

---

<sup>1891</sup> En effet, depuis le 4 février 1959, la RTF avait reçu le monopole de la radiodiffusion sur l'ensemble du territoire de la République française département de métropole et d'outre-mer et territoires d'outre-mer. Les stations de Radio-Djibouti, de Radio-Dzaoudzi, de Radio-Saint-Pierre, de Radio-Tahiti et de Radio-Nouméa passèrent sous l'autorité de la RTF : AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier Conférence des ministres 25 avril 1959, *Note de synthèse sur l'évolution de la radio depuis 1954-(janvier 1959)*, 10/03/1959, p. 2.

<sup>1892</sup> Caroline Ritter, *Imperial Encore: The Cultural Project of the Late British Empire*, Oakland, California, University of California Press, 2021, p. 1.

<sup>1893</sup> Frederick Cooper, *L'Afrique depuis 1940*, Paris, Payot, 2012, p. 132.

accomplissait. Elle présentait la radio aux nouveaux responsables africains comme un outil de développement et de construction nationale en lien avec la mystique modernisatrice de la colonisation et du développement qui dominaient en Afrique depuis 1945<sup>1894</sup>.

L'ensemble des efforts de la SORAFOM et de son ministère de tutelle est à replacer dans un contexte de redéfinition générale des relations entre métropole et outre-mer. La transmission progressive de la souveraineté à des gouvernements africains avec la loi-cadre, la surenchère de revendications pour obtenir encore plus de pouvoir, faisait que les Français s'interrogeaient sur les manières de rester présents en Afrique. La culture apparaissait comme un moyen très important de cette politique. Le formatage des cursus scolaires et universitaires sur le modèle français était fait pour que la France et le français restent incontournables pour les Africains qui faisaient des études<sup>1895</sup>. Or, ainsi que Joseph Nye l'a écrit, la culture est un atout de *soft power*. Imposer sa volonté aux autres consiste à gagner les âmes et les esprits pour imposer sa vision du monde, ses valeurs, son modèle de pensée ou son mode de vie<sup>1896</sup>. Comme l'a montré Marie-Ange Rauch, des fonctionnaires coloniaux, sensibles aux questions culturelles, pensaient que la culture pourrait jouer un grand rôle pour conserver des liens forts avec l'Afrique, au-delà de la fin de la domination coloniale<sup>1897</sup>. Les dirigeants français et africains étaient en train de faire passer, de manière empirique<sup>1898</sup>, la présence française du *hard power* au *soft power*. Comme le montre Frédéric Turpin, le général de Gaulle lui-même, pensait dès avant 1958, que l'autorité française outre-mer pouvait être remplacée par l'influence sans forcément que la souveraineté soit maintenue<sup>1899</sup>.

Ce chapitre montrera ainsi, comment, avant le 13 mai 1958, se sont mises en place les bases des nouvelles relations franco-africaines dans le domaine radiophonique, permettant d'expliquer le maintien et le renforcement de la présence française dans ce domaine après les indépendances.

---

<sup>1894</sup> Maria Paula Diogo et Dirk van Laak, *Europeans Globalizing Mapping, Exploiting, Exchanging*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2016, p. 10.

<sup>1895</sup> Tony Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2019, p. 165.

<sup>1896</sup> R. Frank, « Culture et relations internationales : les diplomaties culturelles », art cit., p. 374

<sup>1897</sup> Marie-Ange Rauch, *Le bonheur d'entreprendre: les administrateurs de la France d'outre-mer et la création du Ministère des affaires culturelles*, Paris, Comité d'histoire du Ministère de la culture, 1998, p.56.

<sup>1898</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, op. cit., p. 15-16.

<sup>1899</sup> Frédéric Turpin, *Le Rassemblement du peuple français et l'outre-mer*, Paris, France, Fondation Charles de Gaulle, 2004, p.89-90.

## I. « Une formule qui marche » : les succès africains de la SORAFOM avant 1958

La survie de la SORAFOM après 1958 et les indépendances de 1960 ne peut s'expliquer sans les succès que rencontra cette société avant ces dates.

### A. Les succès de l'africanisation des antennes et du personnel : l'exemple de la chaîne régionale de la Radiodiffusion de l'Afrique occidentale française

Le programme de Pierre Schaeffer qui visait à africaniser le personnel et les programmes posait problème. Il était insuffisant par rapport aux besoins africains mais aussi en retard par rapport à la rapidité de l'évolution politique des territoires d'outre-mer. Cependant, dans certaines stations, la stratégie de Schaeffer porta ses fruits et fut en mesure de gagner la confiance des auditeurs et de certains dirigeants africains.

La mise en œuvre de la Chaîne Régionale de Radio-Dakar (Chaîne régionale de la radiodiffusion de l'Afrique occidentale française) était le symbole de cette réussite. Jacques Sol-Rolland, envoyé par Pierre Schaeffer pour reprendre en main Radio-Dakar avec André Célarié, alors qu'il proposait de transformer radicalement le fonctionnement de la SORAFOM en février 1957, précisait en même temps à Pierre Schaeffer que sa formule d'une radio africaine fonctionnait : « dans votre construction, l'orientation est estimée, la méthode refusée. On a vu grâce à Dakar et Saint-Louis une radio africaine, et c'est le seul actif<sup>1900</sup> ». Et il poursuivait en déplorant ses difficultés pour africaniser la chaîne fédérale :

« Je cherche éperdument une formule qui accroche les Africains, puisque la formule régionale que vous m'avez donnée est éprouvée et marche. [Car] elle est en concordance avec le mouvement Territorial centrifuge<sup>1901</sup> ».

Qu'entendait Sol-Rolland avec cette « formule<sup>1902</sup> » qui accrochait les Africains ? La réponse est à rechercher dans les grilles de programmes conservé au centre IFAN de Dakar pour les années 1957-1958 et dans les témoignages de certains personnels de la station.

---

<sup>1900</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1810 Correspondance échelon central, Chemise Sol-Rolland, Lettre de Sol-Rolland à Pierre Schaeffer, Dakar, 20 février 1957, p. 1.

<sup>1901</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>1902</sup> *Ibid.*

### 1. L'arrivée des programmes enregistrés de la RTF

L'ouverture de la chaîne régionale a eu lieu le 15 décembre 1955<sup>1903</sup> même s'il semble que c'est plutôt au printemps 1956 que les émissions régulières de la 2<sup>e</sup> chaîne de Radio-Dakar ont débuté<sup>1904</sup>. Ce démarrage a été rendu possible par le réemploi des moyens de production qui étaient auparavant dédiés à la chaîne fédérale<sup>1905</sup> mais aussi, conformément au plan de Pierre Schaeffer, grâce à l'envoi d'émissions enregistrées de la RTF qui arrivèrent en quantité suffisantes au cours de l'année 1957.

En effet, ce qui est frappant quand on regarde les grilles de programmes de Dakar-régional est l'importance des variétés et des émissions enregistrées fournies par la RTF. La programmation de la station s'inspirait de la chaîne parisienne, une des trois chaînes de la RTF (devenue France II régional le 1<sup>er</sup> janvier 1958<sup>1906</sup>) qui était réservée à la détente, au divertissement et à l'évasion<sup>1907</sup>. Elle était, avec la chaîne musicale Paris Inter, l'ancêtre de France Inter<sup>1908</sup>. Le rythme quotidien de Dakar-régional était proche de celui de cette station à la même époque (1956-1957). La durée des émissions était plus étendue, mais, comme sur Dakar-régional, elles se limitaient encore à une tranche matinale (7 heures-9 heures 45), une tranche méridienne (12 heures 30-13 heures 45) et une émission de soirée (18 heures-22 heures 30), laissant de larges tranches horaires vides<sup>1909</sup>.

Les divertissements et les émissions de variétés de la chaîne parisienne étaient nombreux sur Dakar-régional. Le dimanche, à 19 heures était diffusé le *Club des joyeux pessimistes* de Francis Claude<sup>1910</sup>, émission également programmée sur la chaîne parisienne le même jour à 13

---

<sup>1903</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/13, *Radiodiffusion d'outre-mer*, 1959 ( ?), imprimerie Paul Dupont, p. 13.

<sup>1904</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1810 Correspondance échelon central, Chemise Bernard Lucas, Lettre de Bernard Lucas à Pierre Schaeffer, Dakar, 16 juin 1956, p. 2.

<sup>1905</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1810 Correspondance échelon central, Chemise Bernard Lucas, Lettre de Bernard Lucas à Pierre Schaeffer, Dakar, 16 juin 1956, p. 2.

<sup>1906</sup> Christian Brochand, *Histoire générale de la radio et de la télévision en France. Tome II 1944-1974*, Paris, La Documentation Française, 1994, vol. 3/2, p.364.

<sup>1907</sup> En 1947-1948, Wladimir Porché, directeur de la RDF avait décidé de diviser en trois chaînes spécialisées la RTF. La chaîne nationale était celle des programmes « sérieux » (musique symphonique, opéras, théâtre, émissions littéraires), la chaîne parisienne produisait des programmes dits « légers » (variétés, chansons, pièces courtes), tandis que Paris-Inter devait, en théorie, proposer un programme musical continu : Hélène Eck, « La radiodiffusion d'Etat (1945-1963) » dans *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature, 1999, p. 123.

<sup>1908</sup> Cécile Méadel, « France-Inter » dans *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature, 1999, p. 140.

<sup>1909</sup> <https://www.radioscope.fr/grilles/intervarietes/rtf-parisien1956.htm>, consulté le 30/04/2021.

<sup>1910</sup> IFAN Dakar, P1283 bis, Chaîne régionale, 1957, P1283 bis, Radiodiffusion de l'AOF, dimanche 6 janvier 1957.

heures<sup>1911</sup>. On trouvait le jeudi une émission de variété musicale *Un peu, beaucoup, passionnément* avec l'orchestre de Marcel Cariven<sup>1912</sup>, spécialiste de « musique légère », d'opérettes et d'opéra-comique à la RTF<sup>1913</sup>. Le vendredi en soirée était diffusé une autre émission de la chaîne parisienne, *Mon bel accordéon*, de Maurice Denoux<sup>1914</sup> qui diffusait des disques de grands accordéonistes de l'époque (Aimable, Émile Prud'homme...) <sup>1915</sup>. Plus tard dans l'année, l'émission de divertissement *Stationnement interdit* d'Henri Spade<sup>1916</sup>, fut diffusée le dimanche en soirée<sup>1917</sup>. Le même jour on pouvait entendre une émission de jeu radiophonique, *Disco Match*, de Claire Jordan<sup>1918</sup> et une émission de cabaret de la chanteuse Mireille<sup>1919</sup>, *Mireille et son petit théâtre*, toutes deux collaboratrices régulières de la RTF. Au niveau de la musique on pouvait écouter Henri Lecas et son orchestre (spécialiste de la musique de danse avec sa série de disques *Surprise-party*<sup>1920</sup>), l'accordéoniste René Cambien<sup>1921</sup> et son orchestre de la « Boule noire »<sup>1922</sup>, l'orchestre Lucchesi<sup>1923</sup> spécialiste de danse (valse, tango, fox-trot...) <sup>1924</sup>, l'orchestre Bonneau (dirigé par Paul Bonneau, spécialiste de musique symphonique légère<sup>1925</sup>)<sup>1926</sup>. Le lundi était diffusé *Le club des amateurs de jazz*, une émission préparée par Gilles Brémont de la RTF<sup>1927</sup> remplacée plus tard par *Jazz en liberté*<sup>1928</sup>, une émission célèbre de la radiodiffusion nationale présentée par le franco-américain Sim Copans<sup>1929</sup>. Mais les programmes expédiés par la RTF ne se limitaient pas à la variété et au divertissement. La chaîne régionale diffusait aussi *Paris vous parle*, l'émission phare d'information de la RTF. Ce programme, dépoussiéré en 1956 par Pierre Desgraupes, donnait

<sup>1911</sup> <https://www.radioscope.fr/grilles/intervarietes/rtf-parisien1956.htm>, consulté le 14/04/2021.

<sup>1912</sup> IFAN Dakar, P1283 bis, Chaîne régionale, 1957, P1283 bis, Radiodiffusion de l'AOF, jeudi 10 janvier 1957.

<sup>1913</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Marcel\\_Cariven](https://fr.wikipedia.org/wiki/Marcel_Cariven), consulté le 14/04/2021.

<sup>1914</sup> IFAN Dakar, P1283 bis, Chaîne régionale, 1957, P1283 bis, Radiodiffusion de l'AOF, vendredi 11 janvier 1957.

<sup>1915</sup> <https://www.radioscope.fr/grilles/intervarietes/rtf-parisien1956.htm>, consulté le 14/04/2021.

<sup>1916</sup> Avec Jean Nohain, Henri Kubnik ou Francis Blanche, Henri Spade était considéré à l'époque comme un des animateur et producteur de variété les plus renommé en France : H. Eck, « La radiodiffusion d'Etat (1945-1963) », art cit., p. 124.

<sup>1917</sup> IFAN Dakar, P1283 bis, Chaîne régionale, 1957, P1283 bis, Radiodiffusion de l'AOF, dimanche 2 juin 1957.

<sup>1918</sup> Animatrice de l'émission *Passeport pour l'inconnu* en 1959 sur la RTF : <https://www.francemusique.fr/emissions/le-cri-du-patchwork/patchwork-2-4-dans-l-atelier-de-pascal-battus-14531>, consulté le 15/04/2021.

<sup>1919</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Mireille\\_\(compositrice-interpr%C3%A8te\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Mireille_(compositrice-interpr%C3%A8te)), consulté le 15/04/2021.

<sup>1920</sup> [https://isidore.science/a/leca\\_henri\\_direction\\_d\\_orchestre](https://isidore.science/a/leca_henri_direction_d_orchestre), consulté le 15/04/2021.

<sup>1921</sup> <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k8800648f.media>, consulté le 15/04/2021.

<sup>1922</sup> IFAN Dakar, P1283 bis, Chaîne régionale, 1957, P1283 bis, Radiodiffusion de l'AOF, dimanche 2 juin 1957.

<sup>1923</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=2w3qrhh89O4>, consulté le 15/04/2021.

<sup>1924</sup> IFAN Dakar, P1283 bis, Chaîne régionale, 1957, P1283 bis, Radiodiffusion de l'AOF, lundi 3 juin 1957.

<sup>1925</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Paul\\_Bonneau](https://fr.wikipedia.org/wiki/Paul_Bonneau), consulté le 15/04/2021 et <https://www.youtube.com/watch?v=z3QCjaRlcf8> consulté le 15/04/2021.

<sup>1926</sup> IFAN Dakar, P1283 bis, Chaîne régionale, 1957, P1283 bis, Radiodiffusion de l'AOF, mardi 4 juin 1957.

<sup>1927</sup> *Ibid.*, lundi 3 juin 1957.

<sup>1928</sup> *Ibid.*, lundi 14 novembre 1957.

<sup>1929</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Sim\\_Copans](https://fr.wikipedia.org/wiki/Sim_Copans), consulté le 15/04/2021.

la parole tous les soirs en direct à des correspondants de presse, appelés au téléphone dans toutes les capitales, qui narraient à chaud l'actualité. Cette émission fit regagner des parts d'audience à la RTF<sup>1930</sup>. Elle était diffusée tous les soirs sur la chaîne régionale de Dakar à partir du mois de juin 1957<sup>1931</sup>. On n'avait donc pas à faire à une « radio au rabais<sup>1932</sup> » : Dakar-régional diffusait des programmes de la chaîne nationale la plus écoutée à l'époque (la chaîne parisienne, devenue France II en 1957<sup>1933</sup>). Le caractère « léger » des émissions ne doit pas laisser croire que l'on souhaitait fournir aux Africains de simples divertissements aliénants<sup>1934</sup>. La chaîne régionale était en effet complémentaire de la chaîne fédérale à la tonalité nettement plus sérieuse et culturelle (Luc Decaunes, poète et metteur en scène en avait la direction entre octobre 1957 et mai 1958<sup>1935</sup>). Il en était de même en métropole puisque, à côté de la chaîne parisienne, la chaîne nationale (devenue France III en 1957) mettait au premier plan la culture, le théâtre, les conférences<sup>1936</sup>. La prise en main de Radio-Dakar par la SORAFOM s'était aussi sentie par la suppression de la publicité sur les antennes<sup>1937</sup>.

De plus l'arrivée de ces programmes RTF entraînait complètement dans la stratégie de Pierre Schaeffer. Comme on l'a vu précédemment, il cherchait à obtenir de Paris des émissions artistiques et d'information afin que les équipes sur place, peu nombreuses, puissent avoir du temps pour produire des programmes « autochtones<sup>1938</sup> ». Cependant, si de telles émissions ne s'accordaient pas avec l'idée que Pierre Schaeffer et les cadres fondateurs de la SORAFOM se faisaient d'une authentique radio africaine<sup>1939</sup>, il ne faut pas conclure que ces derniers étaient totalement inadaptés aux auditeurs. Charlotte Grabli, pour Léopoldville, Ibrahima Thioub et

---

<sup>1930</sup> C. Brochand, *Histoire générale de la radio et de la télévision en France. Tome II 1944-1974, op. cit.*, p. 362.

<sup>1931</sup> IFAN Dakar, P1283 bis, Chaîne régionale, 1957, P1283 bis, Radiodiffusion de l'AOF, semaine du dimanche 2 juin au samedi 8 juin 1957.

<sup>1932</sup> Marc Pierret, *Entretiens avec Pierre Schaeffer*, Paris, Belfond, 1969, p. 141.

<sup>1933</sup> Avec Paris-Inter, devenue France I en 1957, la chaîne parisienne était l'ancêtre de France-Inter née en 1963 : Cécile Méadel, « France-Inter » dans *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature, 1999, p. 140.

<sup>1934</sup> Dans le domaine du cinéma, des auteurs comme Georges Sadoul, Férid Boughedir, Tahar Cheriaa s'en prenaient violemment aux sociétés françaises de distribution (COMASICO et SECMA) en leur reprochant de diffuser en Afrique des films de qualité médiocre. Ce point de vue s'intégrait dans une analyse marxiste des médias qui les considérait comme des facteurs d'aliénation et donc de perpétuation de la domination coloniale : Claude Forest, « Les films à l'affiche dans les salles africaines Secma-Comacico (1960-1961) », *Revue d'histoire contemporaine de l'Afrique*, 7 janvier 2021, n° 1, p. 40.

<sup>1935</sup> Jean-Marie Auzias, *Luc Decaunes*, Paris, P. Seghers, 1969, p. 23.

<sup>1936</sup> Hélène Eck, « La radiodiffusion d'Etat (1945-1963) » dans *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature, 1999, p. 124.

<sup>1937</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1808 Correspondance ancien personnel, Lettre de Maurice Olivier à Pierre Schaeffer, Bamako, le 2 septembre 1956, p. 1.

<sup>1938</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 190, Dossier 1825 Budget FIDES, Chemise Budget 2.4) Budget fonctionnement Relations avec Lavergne, Pierre Schaeffer (?), Note concernant les modifications internes à l'organigramme, mesures d'urgence, emplois nouveaux, etc., C1888<sup>2</sup>/SO/, 24 octobre 1956, p. 5.

<sup>1939</sup> Voir le chapitre 3.



Ndiouga Adrien Benga pour Dakar et Saint-Louis soulignent en effet le goût de la jeunesse urbaine des années 1950 pour les chanteurs de charme et la musique de variété française<sup>1940</sup>. Certains jeunes et musiciens cherchaient, en s'inspirant des musiques populaires venues de France, à se distinguer et à s'éloigner autant que possible des références de l'ordre colonial mais aussi de celles des cultures africaines traditionnelles<sup>1941</sup>. À Léopoldville, les chansons d'amour passion venue d'Europe remportaient un certain succès chez les jeunes, en particulier celles de Tino Rossi et d'Édith Piaf, et étaient utilisées par certaines femmes pour revendiquer plus de libertés<sup>1942</sup>.

De plus, ces programmes devaient correspondre au profil type de l'auditeur sénégalais de la station à la fin des années 1950. La portée de son émetteur onde moyenne (10 kW) en 1958-1959 lui permettait surtout de couvrir efficacement Dakar et ses environs (c'est-à-dire essentiellement une population urbaine) tandis que son émetteur ondes tropicales de 4 kW était destiné, de manière plus théorique, à couvrir l'ensemble du pays beaucoup plus rural<sup>1943</sup>. Les transistors n'étaient pas encore disponibles sur le marché et les postes étaient coûteux et fragiles. Comme l'a écrit André-Jean Tudesq, la radio était encore un *class-media* très urbain<sup>1944</sup>. Les programmes de la RTF devaient donc trouver des auditeurs parmi la population africaine éduquée qui se concentrait dans les Quatre communes du Sénégal (Dakar, Gorée, Saint-Louis et Rufisque). Il ne faut pas non plus oublier que le Sénégal était la plus ancienne colonie française d'Afrique et que ce territoire avait servi de tête de pont à l'influence française dès le XVII<sup>e</sup> siècle<sup>1945</sup>. Le Sénégal fut privilégié dans la mesure où il abritait les institutions fédérales de l'AOF, les Quatre Communes, dont les habitants bénéficiaient de la citoyenneté française depuis 1848, et l'École normale William Ponty. Les habitants des Quatre communes constituaient une sorte d'aristocratie francophone qui avait la possibilité de participer à la vie politique française en envoyant des députés à Paris<sup>1946</sup>. Le pays, en particulier dans les Quatre Communes avait été marqué par un fort courant assimilationniste et francophile (illustré en

---

<sup>1940</sup> Ibrahima Thioub et Adrien Benga Ndiouga, « Les groupes de musique "moderne" des jeunes africains de Dakar et de Saint-Louis, 1946-1969 » dans *Fêtes urbaines en Afrique*, Paris, Karthala, 1999, p. 216.

<sup>1941</sup> *Ibid.*, p. 219.

<sup>1942</sup> Charlotte Grabli, « La ville des auditeurs : radio, rumba congolaise et droit à la ville dans la cité indigène de Léopoldville (1949-1960) », *Cahiers d'études africaines*, 2019, n° 233, p. 30.

<sup>1943</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/13, *Radiodiffusion d'outre-mer*, 1959 (?), imprimerie Paul Dupont, p. 9.

<sup>1944</sup> André-Jean Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, Paris, Pedone, 1983, p.41.

<sup>1945</sup> Christian Roche, *50 ans d'indépendance dans les anciennes possessions françaises d'Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 111.

<sup>1946</sup> *Ibid.*, p. 112.

particulier par Lamine Guèye)<sup>1947</sup> qui consistait en un attachement à la culture et aux valeurs nationales de la France<sup>1948</sup>. Cela avait un impact en termes de goûts radiophoniques.

## 2. *L'africanisation de Dakar-régional*

L'arrivée des programmes enregistrés de la RTF permit, conformément à ce que recherchait Pierre Schaeffer, de dégager du temps pour des productions plus adaptées à la diversité des auditeurs locaux. Dans un premier temps, cette période de création de programmes locaux fut marquée par une phase de tâtonnement et d'improvisations.

Bernard Lucas, responsable de la chaîne fédérale, affirmait ainsi fin juin 1956 que la chaîne régionale fonctionnait depuis deux mois seulement mais sans programme, « sans un jour ni parfois une demi-journée d'avance ». Avec le directeur de la chaîne régionale, Georges Derrier, ils cherchaient à mettre en place des cours de « ouolof » au travers d'une émission *Et si nous parlions ouolof ?* mais sans succès<sup>1949</sup>. Ils ne parvenaient pas à mettre en œuvre l'émission de théâtre africain prévue et Bernard Lucas se refusait à diffuser à l'antenne des enregistrements de griots, comme beaucoup d'agents de la SORAFOM le faisaient<sup>1950</sup>, car ce n'était pas la vocation de cette chaîne de « déverser sur l'auditoire les louanges de tel ou tel qui aura payé 500 frs. On entend déjà trop souvent la généalogie de Doudou Gueye [un des reporters de la station, ndlr] ou de nos plantons<sup>1951</sup> ». Les griots étaient des spécialistes de la parole issus du Soudan de l'ouest. Hérauts, généalogistes, historiens, flagorneurs (ou insulteurs) à gage, conteurs professionnels, ils jouaient un grand rôle dans les cours royales et au cours des rites matrimoniaux<sup>1952</sup>. Ils furent utilisés dans plusieurs stations en démarrage afin d'attirer les auditeurs africains non-francophones<sup>1953</sup>.

---

<sup>1947</sup> Frederick Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, Paris, Payot, 2014, p. 64-65.

<sup>1948</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, op. cit., p. 190.

<sup>1949</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1810 Correspondance échelon central, Chemise Bernard Lucas, Lettre de Bernard Lucas à Pierre Schaeffer, Dakar, 26 juin 1956, p. 3.

<sup>1950</sup> Guy Breton, « La radio en Afrique francophone au début des années 1960 », *Cahiers d'Histoire de la Radiodiffusion*, 1991, n° 33, p. 39.

<sup>1951</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1810 Correspondance échelon central, Chemise Bernard Lucas, Lettre de Bernard Lucas à Pierre Schaeffer, Dakar, 26 juin 1956, p. 2.

<sup>1952</sup> Pierre Alexandre, *Les Africains : initiation à une longue histoire et à de vieilles civilisations, de l'aube de l'humanité au début de la colonisation*, Paris, Éditions Lidis, 1981 p. 531.

<sup>1953</sup> G. Breton, « La radio en Afrique francophone au début des années 1960 », art cit., p. 39.

Enfin, les programmes de « variété » française réalisés localement dominaient, animés par des « petits-blancs » sans formation radiophonique comme Marcel Vadon<sup>1954</sup> ou Mme Dumont qui se chargeait des émissions enfantines et de quelques émissions de « variété légère, [...] exactement dans le ton que préfèrent les dakarois<sup>1955</sup> ». Au début de l'année 1957, les émissions dans les langues du Sénégal se déroulaient de 18 heures à 19 h 20. Des informations en Peulh, Ouolof, Sérère et Diola s'enchaînaient en fin d'après-midi tous les jours sauf le dimanche. Quotidiennement, dans deux de ces quatre langues, un magazine de 30 minutes était diffusé. Seule une tranche d'une demi-heure de musiques africaines de 7 heures à 7 h 30 et trois quarts d'heures de *Rythmes tropicaux* en soirée, une émission de *Chants et folklore africains* le lundi et de contes africains (dans le cadre du programme UNESCO *Écoutons l'Afrique noire*) ainsi que *Les grands virtuoses africains* et *La jeunesse africaine danse* le samedi en soirée, rappelaient la situation africaine de la station<sup>1956</sup>.

Cependant, l'arrivée de stagiaires africains formés au Studio-École contribua à l'amélioration de la situation. Bernard Lucas, notait que la venue d'Annette M'Baye d'Erneville, une des premières stagiaires africaines formée au Studio-École, que nous avons déjà croisé dans les précédents chapitres<sup>1957</sup>, était un atout pour remplir la mission d'africaniser réellement les programmes de la chaîne régionale. Selon Bernard Lucas, elle réalisait à elle seule la moitié des programmes de la station. Elle se chargeait, en particulier, de mettre sur pied les radio-services voulus par la SORAFOM, diffusés en fin de journée au début de l'année 1957<sup>1958</sup>. Les radio-services étaient des productions qui étaient réalisées en liaison avec d'autres services publics que la radiodiffusion comme les services de santé, d'éducation, les centres culturels... Leur but était de permettre aux professionnels de ces services (médecins, infirmiers, instituteurs...), parfois complètement isolés dans la brousse, d'avoir un contact permanent avec le service auquel ils étaient rattachés<sup>1959</sup>. Ces programmes, considérés comme étant des éléments essentiels des radiodiffusions d'outre-mer dès le rapport de la Commission de la France d'outre-mer de 1951<sup>1960</sup>, avaient fait l'objet d'une attention particulière de la part de Pierre Schaeffer et

---

<sup>1954</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>1955</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>1956</sup> IFAN Dakar, P1283 bis, Dossier Chaîne régionale 1957 Radiodiffusion de l'AOF, semaine du 6 au 12 janvier 1957.

<sup>1957</sup> APGB, Carton 3, Dossier Fichier des stagiaires du Studio-École, fiche n° 245, Sénégal.

<sup>1958</sup> IFAN Dakar, P1283 bis, Dossier Chaîne régionale Radiodiffusion de l'AOF, semaine du 6 au 12 janvier 1957.

<sup>1959</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise coupures de presse-décrets 1954-1958, W. Séror, « La radiodiffusion de la France d'outre-mer, une interview de Pierre Schaeffer, chef de service de la RFOM », *Documents d'actualité*, Paris, septembre 1956, p. 17.

<sup>1960</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise SORAFOM-RFOM, *Structure administrative*, ministère de la France d'outre-mer, service de radiodiffusion, 1955 (?), p. 23.

de son équipe<sup>1961</sup>. Ainsi, ce n'est sans doute pas un hasard si la réalisation de ces radio-services sur les antennes de Dakar-régional a été confiée à Annette M'Baye, une des premières africaines formée au Studio-École et qui était considérée comme une stagiaire brillante<sup>1962</sup>. Celle-ci avait d'ailleurs été formée à l'écriture et à la réalisation d'émission éducative sur la santé durant son stage<sup>1963</sup>.

Mamadou Talla, un camarade de stage d'Annette M'Baye et de Claude Ernoult (envoyé pour diriger Radio-Saint-Louis)<sup>1964</sup>, participa également à l'africanisation de la chaîne régionale. Arrivé à Dakar au cours de l'été ou à l'automne 1956 il se chargea de la réorganisation de la grille des programmes<sup>1965</sup>. Il déplorait alors la médiocre africanisation<sup>1966</sup> de l'antenne menée par le directeur de la chaîne, Georges Derrier. Celui-ci considérait par exemple, qu'une émission culturelle comme *Continent noir* était une bonne chose alors que pour Talla, cette dernière « [portait] sur des problèmes de connaissance de l'Afrique, mais alors vulgaires, bonnes pour la métropole !<sup>1967</sup> ». Talla s'appuyait sur les émissions de la RTF mais cherchait en même temps la relève locale, en particulier en ce qui concernait la musique populaire. Il fallait :

---

<sup>1961</sup> P. Schaeffer, *Principes d'exploitation et étapes de fonctionnement du réseau*, op. cit., p. 8.

<sup>1962</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise coupures de presse-décrets 1954-1958, W. Séror, « La radiodiffusion de la France d'outre-mer, une interview de Pierre Schaeffer, chef de service de la RFOM », *Documents d'actualité*, Paris, septembre 1956, p. 18.

<sup>1963</sup> BNF, FRBNF33871357, Dossier Problème de radiodiffusion d'outre-mer, Annette M'Baye, « Un exemple d'émission éducative, "la mère et l'enfant, les yeux de l'enfant" », in *Problème de radiodiffusion d'outre-mer. Bulletin de liaison du centre français de documentation sur l'éducation de base*, n° spécial, Ministère de l'éducation nationale, Ministère de la France d'outre-mer, Commission de la République française pour l'éducation nationale et la culture, 11 août 1955, p. 45.

<sup>1964</sup> Mamadou Talla est membre du 2<sup>ème</sup> stage du Studio-École, session 1955-1956 : APGB, Carton 3, Dossier Fichier des stagiaires du Studio-École, fiche n°348, Mali.

<sup>1965</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 189, Dossier 1823 Correspondance personnel Soudan, Chemise Mamadou Talla, Lettre de Mamadou Talla à Pierre Schaeffer, Dakar, le 12 septembre 1956, 5 p.

<sup>1966</sup> Le terme d'africanisation était utilisé par l'administration française depuis la fin des années 1940 pour désigner l'emploi d'Africains à des postes de cadres au sein de la fonction publique : F. Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, op. cit., p. 198-199. Pierre Schaeffer avait repris ce terme à son compte pour justifier le lancement du Studio-École : Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, chemise 1956, Pierre Schaeffer, « M. Schaeffer définit les objectifs de la « radio d'outre-mer » et envisage ses futures relations avec la RTF », *Le Monde*, 25/01/1956. Le terme d'africanisation n'était pas utilisé pour parler des programmes. Cependant, le rapport de la Commission des problèmes de radiodiffusion intéressant l'outre-mer d'avril 1951 fixait à la radio d'outre-mer comme objectif principal de viser l'ensemble des populations africaines en diffusant leurs langues, leurs culture et en employant des agents de radio africains : Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, chemise SORAFOM-RFOM, Structure administrative, Ministère de la France d'outre-mer, service de radiodiffusion, 1955 (?), p. 22. C'est pourquoi, dans ma thèse, j'utilise le mot africanisation pour parler des programmes.

<sup>1967</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 189, Dossier 1823 Correspondance personnel Soudan, Chemise Mamadou Talla, Lettre de Mamadou Talla à Pierre Schaeffer, Dakar, le 12 septembre 1956, p. 4.

« trouver des orchestres de musique de détente (et pas ethnique). Après le turbin, on [partait] en voiture à des endroits indiqués, on [auditionnait], on [enregistrait], on [rentrait] vers 3 heures du matin, on [repiquait], en marche pour la phonothèque<sup>1968</sup> ».

Tout cela posait des problèmes propres à la musique africaine. Beaucoup de chanteurs s'inspiraient des événements de l'actualité, « voire l'éloge de celui-là ou de celui-ci. Les chanteurs et musiciens [découvraient] vite l'utilité de la radio, même sans cachet : en chantant les louange d'untel [pour] obtenir sa protection et des cadeaux<sup>1969</sup> ». Mais, Talla ajoutait :

« À côté de ces louangeurs toujours disponibles et maniables [on constatait la] méfiance des grands artistes auxquels il [fallait] faire la cour pendant des semaines [...]. Le grand guitariste qui a accroché sa guitare depuis 16 ans sur le toit depuis la mort de son ami. Séjour de 2 jours, puis 3, puis une semaine chez lui avant de lui dire que l'on prépare une anthologique des grands interprètes et demander la permission de l'enregistrer (en promettant qu'on ne diffusera pas sans autorisation). Tire sur la corde pour faire descendre la guitare du toit. À perdu le doigté. Pleure devant l'équipe. Silencieuse. Les réveille après minuit pour jouer. L'enregistrement reste non diffusé durant deux mois. Malade, le guitariste donne l'autorisation. On chamboule les programmes. On passe. Il meurt le lendemain, pendant que les lettres et les coups de téléphones affluent (les vieux)<sup>1970</sup> ».

Et Mamadou Talla poursuivait : « ça [marchait], le public [commençait] à abandonner la chaîne internationale pour la chaîne régionale. Dans les autres pays on [commençait] à bouder la chaîne fédérale et ses 25 kW pour la locale (4 kW)<sup>1971</sup> ». Les agents africains de Radio-Dakar tiraient ainsi pleinement parti du nouveau matériel de reportage. Radio-Dakar possédait un magnétophone de reportage Nagra au moins depuis le printemps 1956<sup>1972</sup>. Vendu à partir de

---

<sup>1968</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 190, Dossier 1828, Structuration des antennes, Chemise Radio-Dakar note avec Mamadou Talla, Note manuscrite de l'entretien avec Mamadou Talla, Conseiller technique de l'information (diplômé du Studio-École), s.d., p. 3.

<sup>1969</sup> *Ibid.*

<sup>1970</sup> *Ibid.*

<sup>1971</sup> *Ibid.*

<sup>1972</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1810 Correspondance échelon central, Chemise Bernard Lucas, Lettre de Bernard Lucas à Pierre Schaeffer, Dakar, 26 juin 1956, p. 7.

1952 le Nagra fut utilisé par Europe 1 dès ses débuts en 1955 et ensuite par la RTF<sup>1973</sup>. La radiodiffusion d'AOF était donc équipée d'un matériel de reportage dernier cri.

Les transformations introduites par les stagiaires du Studio-École furent reprises par d'autres intervenants qui africanisèrent ainsi progressivement la grille des programmes. Une importante émission éducative, spécifiquement destinée au public rural et qui allait se poursuivre jusque dans les années 1970, démarra en janvier 1957. *La radio parle aux paysans* fut sans doute diffusée pour la première fois le lundi 14 janvier, cette émission commença par remplacer le radio-service à 19 heures 20<sup>1974</sup>. Elle fut rapidement diffusée dans les quatre principales langues sénégalaises (wolof, sérère, dioula et peuhl). Au début, l'émission était diffusée tous les jours et parlait du même thème (l'élevage) sans qu'il soit précisé s'il s'agissait de l'enregistrement de la même émission répété plusieurs fois ou si plusieurs versions de la même émission étaient diffusées dans différentes langues<sup>1975</sup>. En juin, le même thème (par exemple la pêche ou la santé) était répété deux jours de suite, le premier en sérère et dioula, le deuxième en wolof et peuhl<sup>1976</sup>. Puis à partir de juillet, l'émission prit de plus en plus de place. Elle était diffusée tous les jours de 19 heures 25 à 19 heures 55 sauf le dimanche en sérère puis en dioula mais aussi de 20 heures 35 à 20 heures 50 en ouolof et en peuhl<sup>1977</sup> soit pendant presque une heure de programme quotidien.

Saïdou Dia affirme que l'indicatif de cette émission était un « back » c'est-à-dire une chanson rituelle que les lutteurs sénégalais entonnaient avant le combat. Elle était animée par Adama Diakhate, Marianne Seck et Doudou Diop « L'aveugle »<sup>1978</sup>. Dia présente cette émission comme la précurtrice de *Disso par la radio éducative rurale* des années 1960<sup>1979</sup>. Cependant, en 1958 cette émission fut remplacée par un programme plus généraliste de « radio-services » :

---

<sup>1973</sup> Robert Prot, *Dictionnaire de la radio*, Grenoble, Bry-sur-Marne, Presses universitaires de Grenoble, Institut national de l'audiovisuel, 1997, p. 423.

<sup>1974</sup> IFAN Dakar, P1283 bis, Dossier Chaîne régionale 1957 Radiodiffusion de l'AOF, lundi 14 janvier 1957.

<sup>1975</sup> IFAN Dakar, P1283 bis, Dossier Chaîne régionale 1957 Radiodiffusion de l'AOF, semaine du 14 au 20 janvier 1957.

<sup>1976</sup> IFAN Dakar, P1283 bis, Dossier Chaîne régionale 1957 Radiodiffusion de l'AOF, semaine du 2 juin au 8 juin 1957.

<sup>1977</sup> *Ibid.*

<sup>1978</sup> Saïdou Dia, *De la TSF coloniale à l'ORTS : évolution de la place et du rôle de la radiodiffusion au Sénégal (1911-1986)*, Thèse de Doctorat, Sciences de l'Information, sous la direction d'André-Jean Tudesq, Université de Bordeaux III, 1987, Bordeaux, p. 105.

<sup>1979</sup> *Ibid.*, p. 104. *Disso* signifie « dialogue » en woloff, cette émission de radio rurale fut lancée dans les régions arachidières du Sénégal en 1968 avec le soutien de l'UNESCO : A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, op. cit. p. 176-177.

entretien avec les auditeurs Diolas/Sérères/Ouolofs/Toucouleurs sur des sujets comme la pêche, l'hygiène, l'alcoolisme<sup>1980</sup>...

Les programmes réalisés localement ne se réduisaient pas, comme l'a montré le témoignage de Mamadou Talla, à des émissions de développement rural ou éducatives. Certaines visaient à diffuser des connaissances sur le continent africain et les cultures de ses habitants. Il semble que ce soit au début de l'année 1957 qu'ait été introduite l'émission de contes africains *Nord Sud Est Ouest...*, *Écoutons l'Afrique noire*<sup>1981</sup> animée par Marcelle Ouegnin<sup>1982</sup> puis par Bassirou Diakhaté<sup>1983</sup>. Le dimanche était diffusé en fin d'après-midi *Sports AOF* pendant deux heures<sup>1984</sup>. Mais l'africanisation ou la sénégalisation de l'antenne se faisait aussi sentir par l'institutionnalisation d'autres émissions comme *Promenade folklorique à travers le Sénégal* d'Adama Diakhate<sup>1985</sup>, *Le magazine de la femme africaine* de Khar Mané<sup>1986</sup>, rapidement diffusée tous les samedis dans les quatre langues principales du Sénégal<sup>1987</sup>. L'aspect sénégalais de la chaîne régionale fut encore renforcé par la diffusion d'informations et de communiqués quotidiens dans les quatre langues du pays<sup>1988</sup> ainsi que de la retransmission du sport favoris des populations sénégalaise : la lutte. *Luttés africaines*, plus tard nommée *Arènes africaines*<sup>1989</sup>, était présentée tous les samedi soir à 21 heures 5 par Adama Diakhaté et Ousmane Cissé<sup>1990</sup> et suivie par une émission sur les *Cabarets africains dakarois*<sup>1991</sup>. Dans la deuxième moitié de l'année 1957 des programmes en langues sénégalaises apparurent le dimanche sous la forme de magazines<sup>1992</sup>. Les griots firent finalement leur entrée sur la chaîne régionale avec *À travers la musique de nos grillots* d'Alassane N'Diaye durant 40 minutes le lundi<sup>1993</sup>, et, comme l'a

---

<sup>1980</sup> IFAN Dakar, P1283 bis, Dossier Chaîne régionale 1958 Radiodiffusion de l'AOF, semaine du 25 au 31 mai 1958.

<sup>1981</sup> *Ibid.*, jeudi 17 janvier 1957.

<sup>1982</sup> *Ibid.*, lundi 1<sup>er</sup> juillet 1957.

<sup>1983</sup> *Ibid.*, vendredi 30 mai 1958.

<sup>1984</sup> *Ibid.*, lundi 3 juin 1957.

<sup>1985</sup> *Ibid.*, jeudi 4 juillet 1957.

<sup>1986</sup> *Ibid.*, samedi 8 juin 1957.

<sup>1987</sup> *Ibid.*, samedi 6 juillet 1957.

<sup>1988</sup> *Ibid.*, semaine du 30 juin au 6 juillet 1957.

<sup>1989</sup> *Ibid.*, samedi 31 mai 1958.

<sup>1990</sup> Ousmane Cissé a sans doute effectué un stage de perfectionnement au Studio-École de Maisons-Laffitte en 1962 : APGB, Carton 3, Dossier Fichier des stagiaires du Studio-École, Ousmane Cisse, fiche n°2800, 1962, AP/3, Sénégal.

<sup>1991</sup> IFAN Dakar, P1283 bis, Dossier Chaîne régionale 1957 Radiodiffusion de l'AOF, semaine du 30 juin au 3 juillet 1956.

<sup>1992</sup> *Ibid.*, semaine du 10 au 16 novembre 1957.

<sup>1993</sup> *Ibid.*, lundi 14 novembre 1957.

montré le témoignage de Mamadou Talla, la musique populaire du Sénégal était recherchée et diffusée, contribuant à attirer des auditeurs de tout âge<sup>1994</sup>.

À la veille du 13 mai 1958, de l'effondrement de la IV<sup>e</sup> République et du référendum du 28 septembre sur la Communauté, la physionomie des programmes avait peu évolué depuis 1957. Il y avait toujours un nombre important d'émissions venues de la RTF, mais aussi la poursuite de la sénégalisations des programmes : *Paris vous parle* fut remplacé par un magazine d'information en milieu de journée *Dakar vous parle*<sup>1995</sup>, quelques transformations furent ajoutées aux émissions de 1957 mais sans grande différence.

### 3. *Consensus politique autour de la formule de Dakar-régional ?*

Cet équilibre entre programmes franco-français et programmes sénégalais sur la même antenne pouvait-il satisfaire les hommes politiques Sénégalais qui étaient arrivés aux commandes à la suite de la loi-cadre ?

Il est possible de répondre à cette question par l'affirmative. En effet, ces programmes paraissent adaptés car, ce que cherchaient de nombreux africains éduqués à la fin des années 1940 et au début des années 1950 était l'égalité avec les Européens. La campagne de « décolonisation de l'éducation », lancée en 1946 par des Africains d'AOF et soutenue par Léopold Senghor ne visait ainsi pas à « africaniser » le système éducatif pour l'adapter au besoin des populations indigènes. Au contraire, les Africains revendiquaient l'introduction, dans sa totalité, du curriculum métropolitain en Afrique. Comme l'écrit Tony Chafer, ils revendiquaient alors une émancipation « assimilatrice »<sup>1996</sup>. Léopold Senghor, encourageait les Africains à « assimiler » volontairement la culture française<sup>1997</sup> en accédant aux mêmes degrés d'instruction que les métropolitains<sup>1998</sup>. Ces auditeurs devaient donc être friands de programmes français culturels et de qualité.

---

<sup>1994</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 190, Dossier 1828 Structuration des antennes, Chemise Radio-Dakar note avec Mamadou Talla, Note manuscrite de l'entretien avec Mamadou Talla, Conseiller technique de l'information (diplômé du Studio-École), s.d., p. 3.

<sup>1995</sup> IFAN Dakar, P1283 bis, Dossier Chaîne régionale 1957 Radiodiffusion de l'AOF, semaine du 2 au 8 février 1958.

<sup>1996</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, op. cit., p. 100 à 102.

<sup>1997</sup> Emmanuelle Sibeud, « Assimilés, "évolués" » dans *La France et l'Afrique 1830-1962*, Neuilly, Atlande, 2020, p. 279.

<sup>1998</sup> Senghor s'engagea en 1937 pour que les Africains puissent poursuivre leur scolarité au-delà des écoles rurales : G. Wesley Johnson, « Les élites au Sénégal pendant la période d'indépendance » dans Charles-Robert Ageron et Marc Michel (dir.), *L'Afrique noire française : l'heure des indépendances*, Paris, CNRS éd, 2010, p. 45.



D'un autre côté, l'exemple de Senghor montre aussi que de nombreux Noirs à travers le monde cherchaient à découvrir la culture qui les unissait. Cette recherche avait donné naissance à la négritude dont Senghor était un des fondateurs<sup>1999</sup>. Les émissions sur les cultures africaines intégrées dans la grille de Dakar-régional reflétait les goûts et les préoccupations des auditeurs locaux (lutte sénégalaise, disques des auditeurs). Mais elles répondaient également aux préoccupations du nouveau gouvernement issu de la loi-cadre en ce qui concernait le développement et l'éducation populaire<sup>2000</sup>.

Bien sûr, conformément à la doctrine de Mamadou Dia, que nous avons vue dans le chapitre 4, le classement de la radio comme service d'État et le fait que les nouvelles autorités africaines n'étaient pas consultées sur les questions de radiodiffusion, entraînait une opposition de principe des autorités sénégalaises à la présence de la SORAFOM<sup>2001</sup>. À l'occasion du transfert de Radio-Sénégal (basée à Saint-Louis) à Dakar pour transformer la chaîne régionale de Radio-Dakar en Radio-Sénégal, Diop Obeye, chef du service de l'Information du conseil de gouvernement affirmait que, les programmes de la chaîne régionale « ayant été établis sans notre participation, nous ne saurions accepter de les reprendre en totalité<sup>2002</sup> ». Cependant, il ne précisait pas quelles émissions étaient visées. En septembre, Lamine Diakhaté<sup>2003</sup> fut chargé de prendre en main le déménagement de Radio-Sénégal de Saint-Louis pour les locaux de Dakar-Régional à Dakar. Ce dernier soulignait au contraire la proximité entre les programmes des deux stations :

« Radio-Sénégal, ayant réalisé jusqu'ici selon des moyens limités, des rubriques basées sur les mêmes principes que celles diffusées sur la chaîne régionale, j'ai proposé une synchronisation à des heures déterminées<sup>2004</sup> ».

---

<sup>1999</sup> Guillaume Blanc, *Décolonisations Histoires situées d'Afrique et d'Asie (XIXe-XXIe siècle)*, Paris, Points, 2022, p. 179.

<sup>2000</sup> ADN, APDCCC, Dakar AOF 183PO/1/93, Dossier Radio Sénégal-Mali, chemise Radio-Sénégal, Émile Badiane, Conférence de presse du 30 avril 1959, p. 3.

<sup>2001</sup> ADN, APDCCC, Dakar AOF 183PO/1/195, Dossier SORAFOM-1958, Chemise convention SORAFOM et AOF, Lettre de Mamadou Dia à M. le ministre des Finances, VP/CAB, 14/01/1958, 1 p.

<sup>2002</sup> Archives nationales du Sénégal, Fonds Sénégal contemporain, Vice-présidence 1956-1962, VP00342, Dossier Radiodiffusion transfert de Radio-Sénégal 1958, Diop Obeye, Note à l'attention du ministre de l'Intérieur et de l'Information, s.d., p. 2.

<sup>2003</sup> Né à Saint-Louis au Sénégal en 1928, mort en 1987, Lamine Diakhaté était un écrivain, un poète et un homme politique. Il dirigea Radio-Sénégal et Radio-Mali avant de devenir directeur de cabinet du président Senghor et ministre de l'Information, des télécommunications et du tourisme jusqu'en 1964 : « Mort de l'écrivain sénégalais Lamine Diakhaté », *Le Monde*, 30 janvier 1987.

<sup>2004</sup> ANS, Fonds Sénégal contemporain, Vice-présidence 1956-1962, VP00342, Dossier Radiodiffusion transfert de Radio-Sénégal 1958, Note de M. Lamine Diakhaté présentée à M. le directeur de la SORAFOM, objet : transfert de Radio-Sénégal de Saint-Louis à Dakar, Saint-Louis, le 4 octobre 1958, p. 2.

Il parlait surtout des informations et des radio-services. Pour le reste, il n'abordait même pas la place des programmes enregistrés venus de France. Il semblait en effet que pour les représentants de l'autorité sénégalaise, l'absorption de la chaîne régionale de Radio-Dakar ait surtout pour but de développer les moyens dont disposait le gouvernement pour s'adresser à sa population et pas de modifier en profondeur la grille des émissions. Les faibles moyens de Radio-Sénégal obligeaient à relayer les bulletins d'information de la chaîne fédérale ou de la chaîne régionale ce qui laissait trop de place aux informations mondiales or :

« en matière d'information Radio-Sénégal [...] devrait accorder une plus large audience à la vie quotidienne du peuple sénégalais [...]. Un récent voyage en Casamance nous a permis de constater par exemple que, dans cette région, les auditeurs de la radio sont mieux informés sur les problèmes guinéens [...] grâce à l'action de radio Conakry<sup>2005</sup> ».

Il s'agissait donc essentiellement de renforcer la qualité des radio-services déjà bien présents sur les antennes de la chaîne régionale. Mais il s'agissait également d'accroître l'emprise sur l'information radiodiffusée alors que le gouvernement de Léopold Senghor et de Mamadou Dia venait juste de prendre la décision de soutenir le oui au référendum du 29 septembre 1958<sup>2006</sup>. La reprise en main de Radio-Sénégal par Lamine Diakhate au début du mois de septembre s'accompagnait ainsi du désaveu de l'ancienne direction qui avait laissé des opposants au oui s'exprimer à l'antenne et autorisé la diffusion d'un discours de Sékou Touré<sup>2007</sup>.

La physionomie des programmes de la chaîne régionale de Radio-Dakar et leur acceptation par les autorités sénégalaises fait penser aux réflexions que des auteurs comme Claude Forest portent sur la programmation cinématographique à la même époque. Il soutient que, contrairement à ce qu'affirmaient des cinéastes africains militants des années 1970 et 1980, la programmation dans les salles des grandes villes africaines sous influence française était de qualité<sup>2008</sup>. De la même manière, il est possible de comprendre que les autorités sénégalaises nouvelles acceptaient la présence d'émissions enregistrées de la RTF non seulement car la

---

<sup>2005</sup> ANS, Fonds Sénégal contemporain, Vice-présidence 1956-1962, VP00342, Dossier Radiodiffusion transfert de Radio-Sénégal 1958, Situation actuelle de Radio-Sénégal, s.d., p. 1-2.

<sup>2006</sup> Frederick Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, Paris, Payot, 2014, p. 335.

<sup>2007</sup> ANS, Fonds Sénégal contemporain, Vice-présidence 1956-1962, VP00342, Dossier Radiodiffusion transfert de Radio-Sénégal 1958, Note de Monsieur Lamine Diakhate, directeur de la radiodiffusion du Sénégal à Saint-Louis, à Monsieur le président du conseil du gouvernement du Sénégal, Immeuble Rondon, Dakar, septembre 1958, p. 3-5.

<sup>2008</sup> C. Forest, « Les films à l'affiche dans les salles africaines Secma-Comacico (1960-1961) », art cit., p. 58.

radiodiffusion locale ne pouvait produire ces programmes et remplir les antennes, mais aussi car il s'agissait d'émissions de qualité, qui pouvaient satisfaire l'auditoire éduqué des villes et donner un certain prestige à la programmation (comme l'atteste la diffusion de *Paris vous parle* qui représentait ce qui se faisait de mieux en terme d'information grand public dans la France de l'époque<sup>2009</sup>). Comme on l'a vu, en 1969, Pierre Schaeffer soulignait le goût des élites politiques et intellectuelles africaines pour des programmes de haut niveau :

« La réaction locale, lorsqu'elle se manifestait, c'était celle de quelques centaines de privilégiés qui fréquentaient les salons dakarois : c'était la même réaction dans le salon du Haut-commissaire et dans ceux de l'opposition, fréquentée par les futurs ministres du Sénégal indépendant<sup>2010</sup> ».

Cette dernière remarque permet de comprendre pourquoi la grille des programmes de Dakar-régional à l'été 1958 posait finalement peu de problèmes aux autorités sénégalaises.

#### 4. Et dans les autres territoires ?

Il semble que le cas de la chaîne régionale de Radio-Dakar et de ses programmes puisse être rapproché des autres stations de l'empire français d'Afrique à la veille du référendum de 1958. Dans l'ensemble, la programmation des stations semblait satisfaire les nouveaux dirigeants issus de la loi-cadre.

Au Dahomey, l'africanisation de l'antenne avait déjà bien progressé en mars 1958 puisque, en plus du français « véhicule commun de toutes les pensées<sup>2011</sup> » la station émettait aussi en Fon, Dendi, Yorouba et Mina. De plus, des émissions en Bariba, en Nago et en Goun étaient prévues. Chaque groupe linguistique avait ses propres speakers, sa discothèque, ses heures d'antenne et son courrier. Cependant, Jean Raffaelli, auteur d'un article sur Radio-Dahomey soulignait qu'il n'était plus possible que la station émette « exclusivement pour 2000 métropolitains<sup>2012</sup> » ce qui sous-entendait que l'orientation africaine de la station était toute récente. Mais, comme on l'a vu avec le cas de la chaîne régionale de Radio-Dakar, dans des territoires qui avaient été dotés anciennement de la radio, la programmation très franco-française n'avait pas empêché la satisfaction des élites africaines. Certains territoires étaient dirigés par des personnalités

---

<sup>2009</sup> C. Brochand, *Histoire générale de la radio et de la télévision en France. Tome II 1944-1974, op. cit.*, p. 362.

<sup>2010</sup> Marc Pierret, *Entretiens avec Pierre Schaeffer*, Paris, Belfond, 1969, p. 141.

<sup>2011</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1958, Jean Raffaelli, « Radio-Cotonou, chronique de la RFOM », *France-Outremer*, n°340, p. 2.

<sup>2012</sup> *Ibid.*

particulièrement francophiles comme Tsiranana à Madagascar<sup>2013</sup> et Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire<sup>2014</sup>. Cela se ressentait sur la programmation des stations qui restait très française jusqu'en 1958-1960<sup>2015</sup>.

Dans ces États, des relations de confiance se sont tissées entre la SORAFOM et les nouvelles autorités. Au Tchad, Yves Le Gall, directeur de la radiodiffusion suivait la ligne politique du Parti-populaire tchadien-Rassemblement démocratique africain (PPT-RDA) soutenu par la France<sup>2016</sup>. En Mauritanie, Claude Ernoul qui a été le premier directeur de Radio-Sénégal à Saint-Louis tissait des liens de confiance avec le nouvel homme fort du pays : « à Radio-Mauritanie, j'ai été extrêmement aidé par le président Moktar Ould Dadah, le vice-président [...]. C'est vraiment avec lui que j'ai fait cette station. En fin de compte, les Africains étaient contents que la radio s'occupe de leur réalité propre<sup>2017</sup> ». À Madagascar, Robert Souchet, un administrateur de la France d'outre-mer<sup>2018</sup>, auparavant affecté au cabinet du Haut-commissaire de la République en AEF, resta directeur de la radiodiffusion jusqu'en 1961 avec le soutien du ministre malgache chargé de l'information<sup>2019</sup>, alors même que des personnalités malgaches étaient en mesure de le remplacer<sup>2020</sup>.

---

<sup>2013</sup> Lucile Rabearimanana, « Les tananariviens face à la proclamation de l'indépendance de Madagascar (26 juin-31 juillet 1960) » dans Marc Michel et Charles-Robert Ageron (dir.), *L'Afrique noire française: l'heure des indépendances*, Paris, CNRS éd, 2010, p. 641-642.

<sup>2014</sup> C. Roche, *50 ans d'indépendance dans les anciennes possessions françaises d'Afrique noire*, op. cit., p. 55.

<sup>2015</sup> G. Breton, « La radio en Afrique francophone au début des années 1960 », art cit., p. 42-48.

<sup>2016</sup> Guy Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 42-43.

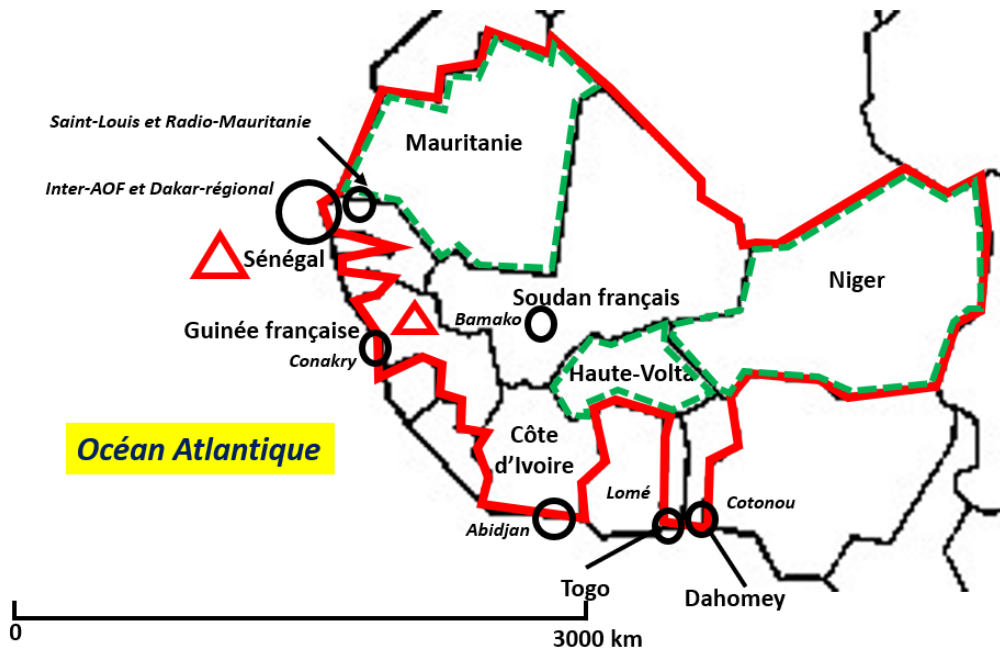
<sup>2017</sup> Francine Gaillard-Risler, *André Clavé*, Paris, Association des Amis d'André Clavé, 1998, p. 376-377.

<sup>2018</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/12, Dossier personnel, Chemise Souchet, Situation de monsieur Robert Souchet administrateur 7<sup>ème</sup> échelon des affaires d'outre-mer directeur de la radiodiffusion de Madagascar, 1961 (?), p. 1.

<sup>2019</sup> ADN, APDCCC, Brazzaville AEF 116PO/1/36, Dossier Correspondance question diverses, Robert Souchet, Cabinet du Haut-commissaire de la République, Note, Brazzaville, le 10 juin 1957, 4 p.

<sup>2020</sup> G. Breton, « La radio en Afrique francophone au début des années 1960 », art cit., p. 46.

**Le réseau de radiodiffusion de la France d'outre-mer à la veille du référendum du 28 septembre 1958 : un réseau hiérarchisé mais encore incomplet : la situation en AOF**



**Légende**

**1. Un héritage de la structure fédérale de l'AOF : la domination de Radio-Dakar**

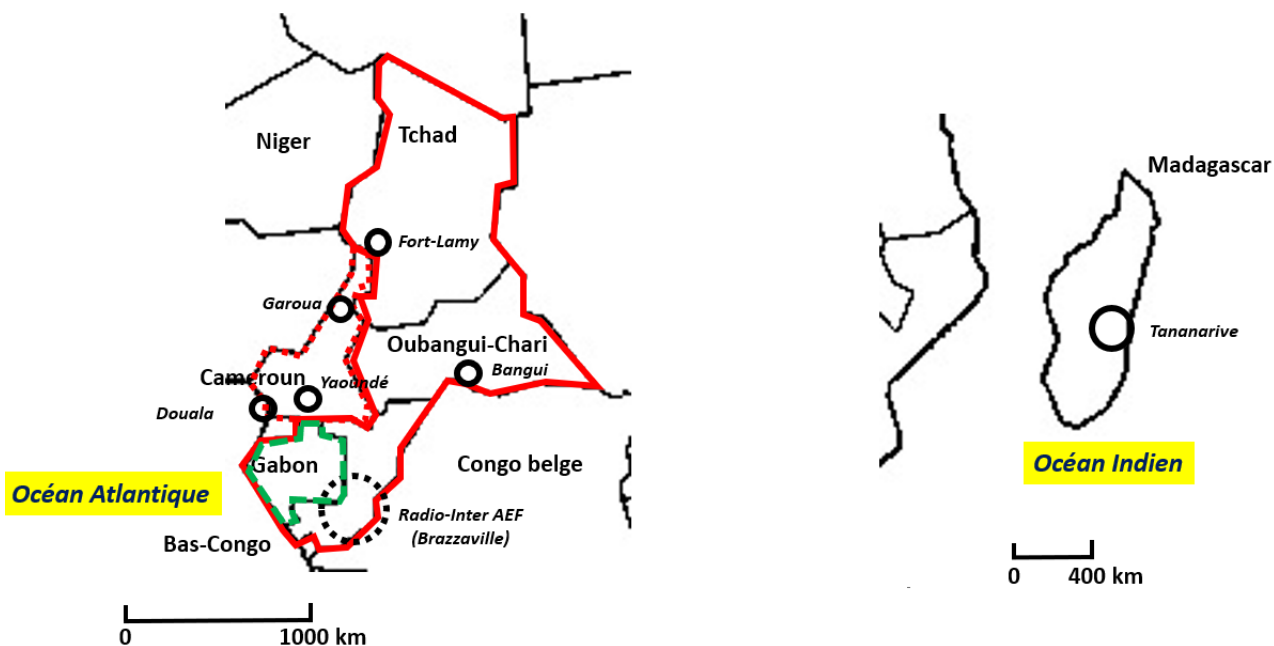
- Puissance des émetteurs supérieure à 60 kW. Dans le plan initial de développement de la radio en AOF, la station fédérale de Radio-Dakar devait servir de relais entre la métropole et les stations de niveau régional et local et assurer un service haut de gamme pour toute l'AOF.
- Puissance des émetteurs entre 20 et 30 kW : seul Radio-Abidjan, classée station régionale, bénéficiait d'une telle puissance en 1958 en dehors de Dakar. Elle est le reflet de l'importance économique de la Côte d'Ivoire mais aussi de l'influence de son puissant Vice-président : Felix-Houphouët Boigny.
- Station SORAFOM type : 5 kW cumulés. Les autres territoires équipés étaient classés parmi les stations locales.
- ▭ Pays sans station de radiodiffusion en septembre 1958. La bande sahélienne est déshéritée mais Radio-Niger allait ouvrir en octobre 1958 et l'installation de Radio-Mauritanie et de Radio-Haute-Volta était en prévision.

**2. Les tensions avec les conseils de gouvernement**

- △ Tensions avec les conseils de gouvernement. Au Sénégal et en Guinée, le rejet du classement de la radio parmi les service d'Etat de la loi-cadre s'est traduite par des contestations et des manœuvres pour reculer au maximum la signature des conventions avec la SORAFOM. Dans ces pays, les tensions se sont traduites par une remise en cause rapide des relations avec la société.


*Figure 6 Carte : la situation de la radio en AOF en septembre 1958.*


**La faible déploiement de la radio dans l'Afrique équatoriale française et à Madagascar à la veille du référendum du 28 septembre 1958**





**Légende**


**1. Un réseau faible et peu structuré dans la fédération d'AEF**

 Théoriquement, Radio-Inter AEF devait jouer le rôle de relais et de structuration qu'avait Radio-Dakar en AOF et bénéficier d'un émetteur de 50 kW. En réalité, Radio-Inter dépendait de Radio-Brazzaville RTF pour ses émissions fédérale (une à deux heures par jour) et employait un personnel peu nombreux.

 Station SORAFOM type : 5 kW cumulés. En AEF, la radio est encore moins développée qu'en AOF malgré l'immensité des territoires à desservir. Radio-Bangui et Radio-Fort-Lamy en sont à leur démarrage.

 Pays sans station de radiodiffusion en septembre 1958. Le Gabon et le Congo ne possédaient pas encore de station car, pour des raisons économiques, on pensait que Radio-Inter AEF assurerait temporairement le service pour ces deux territoires.

 Cameroun : dans cet ensemble, le Cameroun est un cas à part car il bénéficie déjà d'un réseau radiophonique adapté à sa structure fédérale, à son statut de mandat de l'ONU, mais aussi aux rapports de pouvoir à la veille des indépendances. La création de Radio-Garoua est liée à la mise en avant de Ahamdou Aidjo issu du nord du pays.

 Radio-Tananarive bénéficie de deux chaînes depuis 1950. Cependant, sa puissance qui ne dépasse pas 20 kW, est encore incapable de couvrir l'ensemble de la Grande île.

**2. Peu de tensions avec la France et la SORAFOM**

L'installation récente des radios dans cette région et la grande dépendance vis-à-vis de la SORAFOM expliquent que, dans l'ensemble, peu de contestations aient été formulées suite à la transformation de la radio en service d'Etat.

*Figure 7 Carte : la radio en AEF, au Cameroun et à Madagascar en septembre 1958.*

Cependant, l'attitude des gouvernements vis-à-vis de la SORAFOM et de sa programmation pouvait aussi être influencée par le degré de développement qu'avait atteint la radio dans le territoire<sup>2021</sup>. En AÉF, le Gabon et le Congo ne possédaient pas encore de station en état de marche en 1958 et celle de Bangui venait à peine de démarrer<sup>2022</sup>. Radio-Inter AÉF émettait seulement pendant certaines heures de la journée et dépendait toujours de Brazzaville RTF pour ses émissions fédérales<sup>2023</sup>. En AOF également, le Niger avait démarré sa station après le référendum du 28 septembre 1958 et il n'y avait pas de station en Haute-Volta avant 1959<sup>2024</sup>. Ces territoires n'avaient donc pas eu d'expérience radiophonique à une époque où la radio pouvait être considérée, à juste titre, comme un instrument de la France et de l'administration coloniale, je n'ai donc pas trouvé de revendications en ce qui concerne les programmes émanant de ces territoires. Il est cependant intéressant de noter que c'est dans certaines de ces stations les plus récentes que l'utilisation des langues africaines était faible en 1960. Le Congo et le Gabon n'utilisaient que le français en 1960<sup>2025</sup>.

Cependant, le personnel SORAFOM était très conscient du retard pris dans l'africanisation des programmes et de la difficulté de trouver une formule qui satisfasse tous les auditoires. En novembre 1957, à Brazzaville, Jaques Alexandre réclamait la spécialisation de Radio-Inter-AÉF en chaîne africaine car :

« Nous diffusons deux chaînes en une seule ; le procédé actuel consistant à réserver les programmes de 18 heures à 19 heures 30 au public africain et de 19 heures 30 à 21 heures 30 aux européens ne satisfait personne. Il est vain de vouloir concilier les goûts des deux publics. Les Européens ferment leurs postes dès qu'ils entendent les disques NGOMA, les Africains ferment le leur, quand ils subissent des programmes de musique européenne. Les causeries éducatives de base n'intéressent pas les Européens, les longues pièces de théâtre ou concerts symphoniques rebutent les Africains et ainsi de suite...<sup>2026</sup> »

---

<sup>2021</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire, op. cit.*, p. 33.

<sup>2022</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/13, *Radiodiffusion d'outre-mer*, Imprimerie Paul Dupont, 1959 (?), p. 13.

<sup>2023</sup> *Ibid.*

<sup>2024</sup> *Ibid.*

<sup>2025</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire, op. cit.*, p. 34.

<sup>2026</sup> ADN, APDCCC, Brazzaville AÉF, 116/PO/1/36, Dossier Sondage d'opinion novembre 1957, Jacques Alexandre, *Sondage d'opinion organisé par Radio-AÉF.*, octobre 1957, p. 19.

L'africanisation des antennes ne fut cependant pas le seul effort qui permit la survie de la SORAFOM. Celle-ci était passée aussi par une prise en compte des revendications des nouvelles élites politiques africaines.

## B. Assouplir les relations avec les élites africaines : Pierre Schaeffer et Robert Pontillon

La survie de la SORAFOM est passée par un assouplissement des relations avec les dirigeants africains. L'amorce de cette transformation est à porter au crédit de Pierre Schaeffer et a été, par la suite, reprise et amplifiée par Robert Pontillon qui l'a remplacé à la tête de la société en octobre 1957.

### *1. Assouplir les relations avec les Africains : les efforts de Pierre Schaeffer*

Dès l'été 1957, après la conférence du syndicat unique de la radio d'AOF, Pierre Schaeffer a tenté d'améliorer son image et celle de la SORAFOM auprès des décideurs africains. Il orientait déjà l'action de la société vers une intervention plus souple, adaptée aux demandes et aux revendications des territoires.

Dans son discours d'inauguration de Radio-Soudan le 4 septembre 1957, il commençait par souligner l'accueil chaleureux que les autorités soudanaises avaient accordées aux professionnels qui avaient démarré Radio-Soudan dans la première moitié de l'année. Il poursuivait en déclarant que la SORAFOM proposait :

« à l'Afrique nouvelle des solutions hardies parfois originales, et même pouvant apparaître inattendues. Elle propose en effet de remplacer certaines relations d'autorité héritées d'un certain paternalisme ou colonialisme, par des relations modernes, celles de l'assistance technique qui peuvent même emprunter par une expression prosaïque le terme de relation de fournisseur à client. Je n'ai pas peur de cette expression et je dirai qu'il nous paraît honorable, quant à nous, professionnels de la radio, d'être de bons fournisseurs qui s'efforcent de satisfaire, messieurs, les clients que vous êtes. Dans cette relation, le conseil de programme, est la charnière essentielle. C'est par son



intermédiaire que le territoire doit [...] passer la commande que nous nous efforceront de servir au mieux<sup>2027</sup> ».

Pierre Schaeffer, cherchait donc à atténuer les effets de la centralisation, qui étaient considérés comme un retour du colonialisme, en soulignant que la SORAFOM était là pour prendre en compte les demandes des territoires. Il proposait de remplacer les relations de domination par celles de fournisseur à client et d'assistance technique. Pour cela, il fallait qu'un certain nombre d'institutions, prévues par la SORAFOM et les conventions qui la liaient aux territoires, soient mises en œuvre. C'était particulièrement le cas des conseils de programme (ou conseil supérieur des programmes) qui devaient, selon les conventions signées entre la SORAFOM et les territoires, fixer la nature et le volume des émissions, les horaires, les langues à employer, les publics à viser. Comme on l'a vu, les membres étaient nommés par le chef de territoire<sup>2028</sup>. Dans une lettre de février 1957, le ministre de l'Outre-mer Gaston Defferre précisait la composition de ces conseils supérieurs : ils devaient rassembler deux représentants de l'administration coloniale, le chef de station et « 5 à 7 personnalités locales compétentes et représentatives des auditoires locaux<sup>2029</sup> ». Les conseils supérieurs des programmes s'inspiraient du modèle de la BBC. La corporation était dirigée depuis 1927 par un bureau de sept gouverneurs et un directeur général. Cela avait permis à la BBC d'acquérir une réelle autonomie vis-à-vis du gouvernement<sup>2030</sup>.

Comme le montre André-Jean Tudesq, ce modèle avait été appliqué au Nigeria en 1957. La Nigeria Broadcasting Corporation (NBC) était dirigée par un bureau des gouverneurs qui devait garantir la représentation de la diversité du Nigeria. Mais ce système faisait aussi que la NBC n'était pas l'instrument du gouvernement<sup>2031</sup>. C'était aussi ce que cherchaient à faire les Britanniques au même moment au Gold Coast et au Kenya : il s'agissait d'enlever progressivement la radio de la tutelle de l'administration coloniale pour la confier à des corporations indépendantes et représentatives de la diversité des auditoires<sup>2032</sup>. Or la BBC avait

---

<sup>2027</sup> Inathèque, PHD8602376, Inauguration de Radio-Soudan par Schaeffer et Modibo Keita, Date de diffusion : 06/09/1957, 4'06 à 4'40.

<sup>2028</sup> ANOM, FM, Contr//635, Dossier conventions 1957, Convention relative à l'exploitation de la station de radiodiffusion du territoire du Sénégal, 694/ST/, 10 octobre 1957, p. 2.

<sup>2029</sup> CADN, APDCC, Brazzaville AEF 116 PO/1/36, Dossier Correspondance questions diverses, Lettre de Gaston Defferre, ministre de la France d'outre-mer à Monsieur le Haut-commissaire de la République en Afrique équatoriale française, Paris le 25 février 1957, p. 2.

<sup>2030</sup> Albert Pierre et Tudesq André-Jean, *Histoire de la radio-télévision*, 5e édition., Paris, Presses universitaires de France, 1996, p. 18-19.

<sup>2031</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, op. cit., p. 31.

<sup>2032</sup> Caroline Ritter, *Imperial Encore: The Cultural Project of the Late British Empire*, Oakland, California, University of California Press, 2021, p. 96-97.

été présentée comme un modèle pour la future radiodiffusion d'outre-mer par le sénateur Luc-Durand-Reville en 1949. Il mettait en avant l'existence de conseils consultatifs dans les six régions radiophoniques du Royaume-Uni dont les membres étaient choisis parmi les personnalités les plus représentatives des intérêts publics régionaux. Pour Durand-Reville, l'adoption de ce modèle ne devait pas servir seulement à former des programmes adaptés aux populations mais surtout à rendre la radio de l'Union française apolitique en la retirant au contrôle direct des gouvernements<sup>2033</sup>. Pierre Schaeffer et les cadres de la SORAFOM espéraient que les radiodiffusions des territoires d'outre-mer suivraient ce modèle grâce à la mise en œuvre des conseils supérieurs de programme. En novembre 1958, Victor-Jean Louis, alias Jean-Louis Ba'Ghio, directeur de la Radiodiffusion du Cameroun<sup>2034</sup> et proche collaborateur de Pierre Schaeffer montrait que la formation des conseils supérieurs de programme avait un sens politique pour les dirigeants de la SORAFOM. Pour lui, la radiodiffusion devait être organisée non pas comme un service d'État ou une entreprise privée mais comme un organisme d'utilité publique au service de toutes les fractions de la communauté. Pour cela, la radiodiffusion devait être administrée par un conseil et bénéficier d'une large autonomie de gestion. La finalité de cette organisation était résumée ainsi :

« Cette autonomie apparaît [...] comme une mesure propre à éviter toute suspicion quant à un contrôle gouvernemental trop étroit et, à ce titre, très utile à la conquête de la confiance des auditeurs<sup>2035</sup> ».

Mais, de manière plus générale, Schaeffer cherchait à montrer que la majeure partie de l'action de la SORAFOM était en phase avec ce qui se passait en Afrique. C'est ce que montre la lettre confidentielle qu'il adressa aux directions de certaines stations d'AOF en juillet 1957 et qui avait pour but de préparer les inaugurations des stations de Radio-Mauritanie (basée à Saint-Louis), de Radio-Soudan et de la maison de la radio de Cotonou<sup>2036</sup>. Schaeffer défendait l'idée que, « dans de nombreux points du réseau, en gros la majorité, les autorités locales qu'elles

---

<sup>2033</sup> *Journal officiel de la République française, débats parlementaires, Conseil de la République*, Paris, 1949, p. 2767.

<sup>2034</sup> ANOM, FM, Contr//637, Dossier Rapport d'activité SORAFOM 1958, *Liste et traitements du personnel permanent de la SORAFOM*, 31 décembre 1958, p. 25.

<sup>2035</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier Évolution des radios depuis octobre 1958, Lettre de M. Robert Pontillon directeur de la SORAFOM à monsieur le ministre de la France d'outre-mer, service d'information et de documentation, Paris, le 5 novembre 1958, 2A/429/c/130, p. 6.

<sup>2036</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1810 Correspondance échelon central, Pierre Schaeffer, Note confidentielle de R à M. Chabanel et Mme Lacroix à Bamako, M. Haillecourt et Melle Denisse à Cotonou, M. Ernoult à Saint-Louis, copie à Sol-Rolland, objet : inauguration de Radio-Soudan, Radio-Mauritanie et Maison de la radio à Cotonou, Paris le 3 juillet 1957, 4 p.

soient africaines ou administratives et les agents de la SORAFOM ou assimilés, répondent aux vœux de l'opinion et fonctionnent dans un progrès constant ». La réponse aux attaques du syndicat unique de la radio d'AOF devait se faire en mettant en avant ce qui se passait sur le plan local où « dans le cadre des stations, notamment nouvelles, [...] une coopération fructueuse a pu enfin être établie<sup>2037</sup> » comme à Saint-Louis, Bamako ou Cotonou. Il demandait aux responsables des stations de trouver une date d'inauguration avec les gouverneurs puis « d'y associer le plus intimement possible les instances locales les plus qualifiées ». Pour Schaeffer en effet il importait « de démontrer aussi clairement que possible [que] le fonctionnement de la SORAFOM » associait à trois niveaux les « autochtones » : au niveau du conseil d'administration, par la présence d'administrateurs africains, par l'existence du conseil des programmes, qui devrait être mis en place dans chaque station concernée avant l'inauguration, « par la présence des cadres africains intégrés ou en voie d'intégration par la SORAFOM<sup>2038</sup> ». La présence des administrateurs n'était pas nécessaire, celle des cadres africains était « ce qu'elle [était] ». Mais par contre Schaeffer insistait beaucoup sur le démarrage des conseils de programmes. En effet, les stations devaient :

« démontrer, [...] par les programmes qu'elles [organisaient] [...] l'adaptation de la SORAFOM au contexte africain. Les liaisons de la radio avec les services publics, les émissions spécialisées vers des publics autochtones, la conservation du folklore, etc., en sont les thèmes habituels. Encore faut-il le dire clairement<sup>2039</sup> ».

Ces déclarations de l'été 1957 montraient que Schaeffer avait bien pris conscience des nécessaires adaptations dans les modalités d'intervention de la SORAFOM mais aussi de la nécessité de faire de la publicité sur ce qu'elle faisait vraiment. Il tentait de répondre aux attaques dont son action avait été la cible en montrant qu'il faisait appliquer la politique de la société dans son intégralité : le classement de la radio en service d'État comportait un volet d'africanisation des programmes et des personnels qu'il fallait mettre en avant.

Schaeffer, après discussion avec des responsables soudanais, relayait également auprès du chef de territoire, certaines de leurs revendications « qui [soulevaient] quelques difficultés en ce qui

---

<sup>2037</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>2038</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>2039</sup> *Ibid.*

[concernait] la lettre de la loi-cadre<sup>2040</sup> ». Les Soudanais demandaient en effet que la convention passe devant l'assemblée territoriale et soit conclue par le vice-président du conseil (alors que la loi prévoyait qu'elle soit signée par le chef de territoire). Il relayait ensuite la demande des autorités soudanaises d'avoir un peu plus de pouvoir en ce qui concernait la nomination des personnels à responsabilité (tous nommés avec le seul agrément du chef de territoire comme nous l'avons vu)<sup>2041</sup>. Comme on l'a vu dans le chapitre 4, les jeunes gouvernements africains portés au pouvoir au lendemain de l'instauration de la loi-cadre avaient été particulièrement insatisfaits par les décrets d'application de la loi<sup>2042</sup>. Ceux-ci avaient réduit à des champs étroits les domaines dans lesquels les gouvernements africains avaient effectivement du pouvoir (service territoriaux) alors que des compétences stratégiques comme la radiodiffusion étaient prises en charges directement par la République française (service d'État)<sup>2043</sup>. Schaeffer achevait ainsi sa lettre et son séjour à Bamako sur une note très positive :

« Les questions de radio semblaient, jusqu'alors enfermées dans le stérile dilemme de la centralisation ou de la décentralisation, d'un service d'État ou d'un service territorial ou fédéral. Il semble que Radio-Soudan ait constitué une leçon de choses utile à tous, et que l'action de la SORAFOM ait pu s'y définir sans passion ni équivoque, sous le signe de l'efficacité<sup>2044</sup> ».

Il a également profité de ce voyage en Afrique pour rencontrer les représentants du syndicat unique de l'information et de la radiodiffusion de l'AOF et discuter avec eux du conflit lié à l'intégration du personnel dans la SORAFOM. Cette réunion a débouché sur la création de deux postes de représentants des personnels de radio d'AOF au conseil d'administration<sup>2045</sup>.

Pierre Schaeffer a donc cherché à corriger son image et celle de la SORAFOM en cherchant à montrer que les institutions de la société étaient en phase avec la demande d'autonomie des africains, mais aussi que la société et lui-même étaient ouverts à la discussion. Comme on l'a vu dans le chapitre 4, ce redressement n'empêcha pas son renvoi par Gérard Jaquet en

---

<sup>2040</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 190, Dossier 1828, Structuration des antennes, Chemise SORAFOM 4) structuration des antennes, 4.5) Radio-Soudan Rapport 1957, Lettre de Pierre Schaeffer, directeur général de la SORAFOM à M. le gouverneur du Soudan, Koulouba, le 9 septembre 1957, p. 2.

<sup>2041</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>2042</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, op. cit., p. 255-256.

<sup>2043</sup> Catherine Coquery-Vidrovitch et Charles-Robert Ageron, *Histoire de la France coloniale. III. Le déclin*, Paris, Armand Colin, 1991, p. 398-399.

<sup>2044</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>2045</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, Carton 00014464/16, Dossier n°31, Chemise coupure de presse-décrets 1954-1958, « Le conflit entre la SORAFOM et les techniciens de Radio-Dakar en voie d'apaisement », *Le Monde*, 16 septembre 1957.

septembre 1957, que le ministre justifiait par les nombreux conflits entre les autorités africaines, l'administration et la direction de la SORAFOM<sup>2046</sup>.

## 2. *Établir un dialogue avec les dirigeants africains*

Par arrêté du 30 septembre 1957, Robert Pontillon fut nommé chef du service de radiodiffusion de la France d'outre-mer en remplacement de Pierre Schaeffer et devint à ce titre directeur général de la SORFOM<sup>2047</sup>. Il mena aussi une politique d'apaisement avec les autorités coloniales et africaines ainsi qu'avec le personnel des stations afin de solidifier l'assise de la société. Il s'appuya pour cela sur les outils institutionnels mis en place par la société.

Gérard Jaquet, ministre de la France d'outre-mer du gouvernement Bourgès-Maunoury depuis mai 1957<sup>2048</sup>, dans la lettre qu'il adressait aux Hauts-commissaires et chefs de territoire pour justifier le remplacement de Pierre Schaeffer par Robert Pontillon, soulignait que dorénavant, la SORAFOM devrait agir « en liaison étroite avec les autorités fédérales ou locales et les Conseils de gouvernement<sup>2049</sup> ». Les programmes devaient être plus adaptés aux contextes africains, la gestion financière devait être plus rigoureuse et l'africanisation de la SORAFOM, en particulier pour les cadres, devait être renforcée. Robert Pontillon, que le ministre avait choisi en raison de sa connaissance des questions de radiodiffusion<sup>2050</sup>, de sa formation juridique et de « son sens du devoir et des responsabilités », était spécialement chargé de mettre en œuvre ces directives ministérielles<sup>2051</sup>.

Cette politique passait par un apaisement des relations avec le personnel, en particulier dans la station stratégique qu'était Radio-Dakar. Ainsi, à la fin de l'année 1957, les personnes qui

---

<sup>2046</sup> CADN, Brazzaville AEF 116/PO/1/36, Dossier correspondance questions diverses, Gérard Jaquet, ministre de la France d'outre-mer à MM. Les Hauts-commissaires de la République en AOF, AEF, Madagascar, M. le gouverneur de la Côte française des Somalis, MM. Les Chefs de territoires, n°2102/CAM, confidentiel, Paris, le 8 octobre 1957, p. 2.

<sup>2047</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, Carton 00014464/16, Dossier n°31, Chemise coupure de presse-décrets, « M. Robert Pontillon devient directeur général de la SORAFOM », *La correspondance de la presse*, Paris, 30 septembre 1957, p. 1.

<sup>2048</sup> <https://maitron.fr/spip.php?article88633>, consulté le 12/05/2021.

<sup>2049</sup> CADN, APDCCC, Brazzaville AEF 116/PO/1/36, Dossier correspondances questions diverses, Gérard Jaquet, ministre de la France d'outre-mer à MM. Les Hauts-commissaires de la République : en AOF, AEF, à Madagascar et dépendances, M. le gouverneur de la Côte française des Somalis, MM. Les Chefs de territoires, Paris, le 8 octobre 1957, Réf : n°2102/CAM, p. 1.

<sup>2050</sup> Robert Pontillon a été directeur de cabinet de Gérard Jaquet alors que ce dernier était Secrétaire d'État à la présidence du conseil chargé de l'Information (février 1956-mai 1957). A ce titre il a directement participé à la préparation d'un projet de statut pour la RTF et était aux premières loges pour observer les relations entre le Ministre et la radio-télévision : <https://maitron.fr/spip.php?article158818>, consulté le 12/05/2021.

<sup>2051</sup> CADN, APDCCC, Brazzaville AEF 116/PO/1/36, Dossier correspondances questions diverses, Gérard Jaquet, Ministre de la France d'outre-mer à MM. Les Hauts-commissaires de la République : en AOF, AEF, à Madagascar et dépendances, M. le gouverneur de la Côte française des Somalis, MM. Les Chefs de territoires, Paris, le 8 octobre 1957, Réf : n°2102/CAM, p. 2.

étaient considérées comme hostile par Schaeffer et les « schaefferiens<sup>2052</sup> » en 1956 avaient retrouvé des postes à responsabilité. Godefried Ekué, secrétaire général du syndicat unique du personnel de la radiodiffusion et de l'information en AOF, qui avait mené la charge contre Pierre Schaeffer et la SORAFOM<sup>2053</sup>, était devenu chef de la chaîne régionale<sup>2054</sup>. Le poète d'extrême gauche Luc Decaunes<sup>2055</sup>, qui en était venu aux mains avec un envoyé de Schaeffer mais qui avait également le soutien de Léopold Sédar Senghor<sup>2056</sup>, dirigeait la chaîne fédérale<sup>2057</sup>.

Par ailleurs, Pontillon poursuivit la politique de Schaeffer en essayant de faire vivre les institutions de la SORAFOM permettant aux autorités africaines d'exprimer leurs points de vue. En novembre 1956, Gaston Defferre, en compensation du classement de la radio en service d'État, a cherché à intégrer plus largement les représentants directs à la gestion de la SORAFOM<sup>2058</sup>. Il a d'abord procédé à la modification des statuts de la société par le décret du 17 novembre 1956. Celui-ci était présenté par la presse métropolitaine comme un moyen de placer la SORAFOM sous l'emprise logique du ministère de l'Information (le président du conseil d'administration était de droit le directeur général de la RTF<sup>2059</sup>). Cependant, cette modification était aussi à mettre en lien avec les orientations de la loi-cadre en matière de radiodiffusion. En effet, le conseil d'administration passait de 11 à 32 membres. Parmi les nouveaux arrivants, 16 membres étaient désignés par le ministère de la France d'outre-mer et/ou le ministère de l'Information. Seuls 8 membres étaient désignés par les grands conseils des groupes de territoires ou par les assemblées des territoires non groupés<sup>2060</sup>. Mais c'était déjà une avancée par rapport au premier statut qui prévoyait que des représentants d'outre-mer

---

<sup>2052</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1810 Correspondance échelon central, Chemise Bernard Lucas, Lettre de Bernard Lucas à Pierre Schaeffer, Dakar, le 26 juin 1956, p. 1.

<sup>2053</sup> ADN, APDCC, Dakar AOF 183PO/1/195, Dossier Radio-Saint Louis, Lettre de G. Ekué au gouverneur, Dakar, le 1<sup>er</sup> juillet 1957, syndicat fédéral du personnel et de la radiodiffusion & de l'information, 1 p.

<sup>2054</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1957, *Liste des personnels de la SORAFOM*, SORAFOM, 1957, /558/, p. 8.

<sup>2055</sup> Jean-Marie Auzias, *Luc Decaunes*, Paris, P. Seghers, 1969, p. 23.

<sup>2056</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1810 Correspondance échelon central, Chemise Bernard Lucas, Lettre de Bernard Lucas à Pierre Schaeffer, Dakar, le 16 juin 1956, p. 3.

<sup>2057</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1957, *Liste des personnels de la SORAFOM*, SORAFOM, 1957, /558/, p. 8.

<sup>2058</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise coupures de presse décrets 1954-1958, « Le ministre de l'Information devient ministre de tutelle de la société de radiodiffusion de la France d'outre-mer (SORAFOM) », *La correspondance de la presse*, Paris, 21 novembre 1956, p. 1.

<sup>2059</sup> *Ibid.*

<sup>2060</sup> *Ibid.*

pourraient avoir accès au conseil mais avec voix consultative et seulement pour les questions relevant de leurs territoires<sup>2061</sup> !

Dans cette conception, les décisions en ce qui concerne la radio et la manière dont elle était conçue et gérée échappait complètement aux populations ultramarines et à leurs représentants, ce qui s'intégrait dans les projets législatifs qui ont donné naissance à la loi-cadre. Comme l'a écrit Frederick Cooper, les projets mis en forme par Pierre-Henri Teitgen au cours de l'année 1955 projetaient d'instaurer une « décentralisation centralisée ». Certains pouvoirs seraient transmis aux africains mais le processus devait rester pour l'essentiel sous le contrôle du ministère de la France d'outre-mer<sup>2062</sup>. C'est ce qu'appliquait la composition du conseil d'administration de la SORAFOM validée par l'arrêté du 18 janvier 1956 qui fixait les statuts de la société et avait été signé par Pierre-Henri Teitgen lui-même<sup>2063</sup>. Mais devant la montée des contestations qui s'était accentuée avec la parution des décrets d'application de la loi-cadre entre novembre 1956 et avril 1957<sup>2064</sup>, Gaston Defferre, le nouveau ministre de la France d'outre-mer a fait modifier les statuts pour que les représentants des TOM aient une vraie voix au conseil d'administration (ils étaient 8) dans un souci « de collaboration avec les instances locales<sup>2065</sup> ». Cependant, ce conseil d'administration nouvelle formule ne fut jamais convoqué par Pierre Schaeffer ce qui réduisait considérablement les discussions possibles avec ceux qui étaient concernés par la radiodiffusion d'outre-mer<sup>2066</sup>.

Une des premières grandes missions de Robert Pontillon fut de convoquer le conseil d'administration afin de faire diminuer les tensions entre la SORAFOM et les autorités africaines. Il fut réuni les 7 et 8 février 1958 à Paris<sup>2067</sup> et permis en effet de désamorcer certains conflits. Comme prévu dans les statuts, huit membres furent désignés par les grands conseils de groupe de territoire ou par les assemblées de territoires non groupés. Pour l'AOF, deux grands

---

<sup>2061</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise coupures de presse décrets 1954-1958, Arrêté du 18 janvier 1956, *Journal officiel*, 21 janvier 1956, p. 3.

<sup>2062</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, op. cit., p. 232.

<sup>2063</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, Dossier n°31, chemise coupures de presse décrets 1954-1958, *Journal officiel*, 21 janvier 1956, Arrêté du 18 janvier 1956, Société de radiodiffusion de la France d'outre-mer, statuts, p. 2-3.

<sup>2064</sup> C. Coquery-Vidrovitch et C.-R. Ageron, *Histoire de la France coloniale. III. Le déclin*, op. cit., p. 398-399.

<sup>2065</sup> CADN, APDCC, Brazzaville AEF 116/PO/1/136, Dossier Correspondance questions diverses, Lettre de Gaston Defferre, ministre de la France d'outre-mer à Monsieur le Haut-commissaire de la République en Afrique équatoriale française, Paris le 25 février 1957, p. 2.

<sup>2066</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/15, Dossier Rapport inspection FOM, Henri Nettle, *Rapport d'ensemble sur la radiodiffusion outre-mer, notamment en AOF, et sur la SORAFOM*, Paris, le 29 novembre 1957, p. 4.

<sup>2067</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/12, Dossier activité 1958, Procès-verbal de la session du conseil d'administration des 7 et 8 février 1958, SORAFOM, 71/RO/rev/, 37 p.

conseillers furent nommés : M. Da Ould Sidi Haiba et Traore Tidjani<sup>2068</sup> (qui était sans doute originaire du Soudan). Ahmed Kotoko représentait l'AÉF, Ali Aref la Côte française des Somalis (Djibouti), M. Charlier Madagascar et M. Florisson, sénateur IOM, représentait la Polynésie française<sup>2069</sup> (deux personnalités n'avaient pas encore été nommées). De plus, le conseil prévoyait que huit personnalités seraient désignées conjointement par le ministère de la France d'outre-mer et deux par le secrétariat d'État à la présidence du conseil chargé de l'information. Parmi elles trois personnalités africaines issues du monde de la culture étaient présentes. Il y avait Amadou Hampaté Ba, célèbre écrivain issu du Soudan français, défenseur des traditions orales<sup>2070</sup> et représentant d'un Islam africain ouvert<sup>2071</sup>. Birago Diop, écrivain poète et conteur sénégalais, lui aussi connu pour la reprise et la transmission de contes traditionnels<sup>2072</sup>. Monsieur Ramambason était un poète malgache<sup>2073</sup>. En outre, Godfried Ekué était un des deux délégués représentant le personnel de la SORAFOM<sup>2074</sup>. Au moment où se déroula le CA, aucun membre supplémentaire représentant les territoires et groupe de territoires ne furent ajoutés et ces derniers restèrent 6 (dont 5 représentants l'Afrique et Madagascar)<sup>2075</sup>.

L'accueil de représentants des territoires d'outre-mer au sein du conseil d'administration de la société était une nouveauté, et Gabriel Delaunay<sup>2076</sup>, le directeur de la RTF, président de droit du conseil d'administration de la SORAFOM les accueillit chaleureusement tout en invoquant des généralités sur l'importance de la radio dans l'Union française qui permettrait « dans ce grand ensemble qui compose la France » que « chacun conserve, ses profondes traditions, ses aspirations personnelles<sup>2077</sup> ». Son discours témoignait cependant de l'ambiance conflictuelle

---

<sup>2068</sup> Ce grand conseiller de l'AOF pris part à la querelle fédéraliste au début de l'année 1958 en rédigeant avec Sékou Touré une résolution critiquant les choix de la Côte d'Ivoire, il fut plus tard ministre de l'Information de la Fédération du Mali : F. Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, op. cit., p. 272 et S. Dia, *De la TSF coloniale à l'ORTS : évolution de la place et du rôle de la radiodiffusion au Sénégal (1911-1986)*, op. cit., p. 128.

<sup>2069</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-télé, 0014464/16, Dossier n°31, Chemise coupures de presse-décrets 1954-1958, « Le conseil d'administration de la SORAFOM », *Correspondance de la presse*, 31 décembre 1957, p. 12 769.

<sup>2070</sup> Isabelle Surun (dir.), *Les sociétés coloniales à l'âge des Empires, 1850-1960*, Neuilly, Atlande, 2012, p. 474.

<sup>2071</sup> *Ibid.*, p. 478.

<sup>2072</sup> Alain Mabanckou et Abdourahman Waberi, *Dictionnaire enjoué des cultures africaines*, Paris, Fayard, 2019, p.115.

<sup>2073</sup> Ramambason n'avait pas de prénom. Il était membre du Parti des déshérités de Madagascar (PADESM) et avait dû s'exiler en France pour des raisons politiques en 1949 : Solotiana Nirhy-Lanto Ramamonjisoa, « Un écrivain francophone méconnu : Ramambason », *Études océan Indien*, janvier 2008, n° 40-41, p. 213-236. <https://doi.org/10.4000/oceanindien.1400>, consulté le 27/04/2022.

<sup>2074</sup> *Ibid.*, p. 12 770.

<sup>2075</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/12, Dossier activité 1958, Procès-verbal de la session du conseil d'administration des 7 et 8 février 1958, SORAFOM, 71/RO/rev/, p. 1.

<sup>2076</sup> Directeur de la RTF du 1<sup>er</sup> février 1957 à janvier 1959 : J.-N. Jeanneney, *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, op. cit., p. 727.

<sup>2077</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/12, Dossier activité 1958, Procès-verbal de la session du conseil d'administration des 7 et 8 février 1958, SORAFOM, 71/RO/rev/, p. 2.



qui remontait des colonies puisque qu'il souhaitait que « cette réunion se tienne en grande amitié et en grande sincérité<sup>2078</sup> » tout en assurant que tous les problèmes seraient abordés.

Très rapidement en effet, les représentants africains soulevèrent la question des conventions. Godfried Ekué signalait que son syndicat avait demandé au ministère de la France d'outre-mer une modification de ces textes liant la SORAFOM et les territoires et avait reçu comme réponse que la révision des conventions pourrait se faire en partant des propositions du conseil d'administration<sup>2079</sup>. Il était soutenu en cela par le grand conseiller d'AOF, Traoré Tidjani et par le représentant de Madagascar, M. Charlier et Ali Aref, représentant de Djibouti. Cependant, Robert Pontillon et Jacques Lansier précisèrent que le conseil d'administration n'avait pas le pouvoir de modifier les statuts de la société (car ceux-ci étaient fixés par le ministre), que le texte des conventions reprenait les dispositions de la loi-cadre. Pour eux, le problème de la renégociation des conventions dépassait largement les compétences du conseil d'administration et relevaient de la politique : ce problème devait être examiné lors de la conférence des Hauts-commissaires, chefs de territoire et conseils de gouvernements qui devait se tenir une semaine plus tard<sup>2080</sup>. Cependant, suite à l'insistance de Tidjani Traore, qui expliquait avoir accepté de venir au conseil en ayant l'assurance que les conventions seraient révisées, Robert Pontillon certifia que cette revendication serait inscrite dans le procès-verbal envoyé au ministre de la France d'outre-mer. Les représentants d'outre-mer acceptèrent de voter leur accord à l'organisation de la société à condition qu'une résolution demandant la révision des conventions et l'étude de nouveaux accords soit ajoutée ce qui fut voté à l'unanimité<sup>2081</sup>.

Le conseil d'administration fut aussi l'occasion aux représentants africains de faire remonter d'autres revendications. Il s'agissait des questions d'augmentation des salaires<sup>2082</sup> et d'égalité salariale entre agents africains et métropolitains<sup>2083</sup>. L'instauration d'un statut du personnel de la SORAFOM, qui était alors provisoire, était abordé. Des représentants africains déclarèrent qu'ils souhaitaient ne pas voir trop s'éloigner le statut des agents de la société de celui de la fonction publique afin de faciliter leur intégration au sein des administrations locales<sup>2084</sup>. Cette question était au cœur des enjeux de la mise en place de la loi-cadre. Avec la création de service

---

<sup>2078</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>2079</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>2080</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>2081</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>2082</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>2083</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/12, Dossier activité 1958, Procès-verbal de la session du conseil d'administration des 7 et 8 février 1958, SORAFOM, 71/RO/rev/, p. 27.

<sup>2084</sup> *Ibid.*, p. 27.

territoriaux, les Conseils de gouvernements devenaient maîtres d'une fonction publique dont ils avaient la charge financière. Ils ne souhaitaient donc pas que les salaires de cette administration soient fixés sur ceux des administrations ou des entreprises métropolitaines<sup>2085</sup>. Cette inquiétude montrait aussi que les représentants africains pensaient qu'à une échéance plus ou moins brève, ils devraient prendre en charge les personnels de radiodiffusion. La discussion autour d'un statut du personnel qui devait remplacer celui provisoire de 1957 ne fut d'ailleurs pas tranchée. Le conseil décida de mettre en place un groupe de travail sur la question<sup>2086</sup> et le statut de 1957 resta en place.

M. Ramambason souligna aussi le retard de l'africanisation du personnel<sup>2087</sup>. Robert Pontillon répondit qu'elle était « un élément essentiel de la politique suivie par la SORAFOM », que la promotion actuelle du Studio-École comportait 80% de stagiaires africains et que le nouveau responsable du service des Informations était un africain<sup>2088</sup>. Il s'agissait sans doute du poète Lamine Diakhaté qui était à la fin de 1957 chef de la division production information à l'échelon central de la SORAFOM<sup>2089</sup>. Le CA permit aussi aux représentants Africains de présenter leurs doléances en termes d'équipements<sup>2090</sup>. Tandis que les représentants de la Côte française des Somalis (Djibouti) et du Tchad se plaignaient de l'absence d'animateurs de programmes arabophones sur les antennes de Radio-Djibouti et Radio-Tchad ce qui laissait le champ libre à la propagande de la Voix des Arabes<sup>2091</sup>. Ils furent soutenus dans cette revendication par Amadou Hampâté Ba qui soulignait l'importance de la langue arabe en Afrique « où la population, très religieuse, accorde une créance sans limite à la langue arabe parce qu'elle est la langue du Coran. Ceci facilite grandement la propagande anti-française<sup>2092</sup> ».

Le conseil d'administration permit donc aux Africains de questionner et de faire directement entendre leurs revendications en matière de radiodiffusion. Celles qui étaient les plus politiques et qui portaient sur le contrôle et la nomination des chefs de station et des responsables du journal parlé furent rapidement entendues. Quelques jours seulement après le conseil

---

<sup>2085</sup> Tony Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest Entre utopie et désillusion*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2019, p. 168-169 et p. 191.

<sup>2086</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/12, Dossier activité 1958, Procès-verbal de la session du conseil d'administration des 7 et 8 février 1958, SORAFOM, 71/RO/rev/, p. 29-30.

<sup>2087</sup> *Ibid.*

<sup>2088</sup> *Ibid.*, p. 28.

<sup>2089</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1957, *Liste du personnel de la SORAFOM*, SORAFOM, 1957, /558/, p. 3.

<sup>2090</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/12, Dossier activité 1958, Procès-verbal de la session du conseil d'administration des 7 et 8 février 1958, SORAFOM, 71/RO/rev/, p. 24-25.

<sup>2091</sup> *Ibid.*, p. 31-32.

<sup>2092</sup> *Ibid.*, p. 32.

d'administration de la SORAFOM, les dispositions des décrets d'application de la loi-cadre furent complétées lors de la conférence des présidents et vice-présidents des conseils de gouvernement tenue au ministère de la France d'outre-mer les 10, 11 et 13 février 1958<sup>2093</sup>. Il fut ainsi décidé que les conseils supérieurs des programmes seraient placés sous la présidence des ministres locaux de l'Information, leur composition étant fixée par agrément entre la SORAFOM et les Chefs de territoire, en Conseil de gouvernement. De plus, l'agrément du Chef de territoire à la nomination des chefs de station et responsable du journal parlé serait donné en Conseil de gouvernement, c'est-à-dire en présence des gouvernements africains<sup>2094</sup>. Enfin, en mai 1958, un arrêté du ministre de la France d'outre-mer modifiait les statuts de la société pour porter au nombre de trois les représentants du personnel de la SORAFOM<sup>2095</sup>.

Ces transformations expliquent qu'avant septembre 1958 aucune convention qui liait la société aux territoires n'ait été modifiée. Ces derniers avaient obtenu satisfaction sur les points les plus importants.

### 3. *L'attitude conciliante de la majorité des dirigeants africains*

Cependant, la situation de la SORAFOM fut aussi renforcée par l'attitude des gouvernements africains qui s'était également assouplie. Ainsi, Modibo Keita, dans son discours d'inauguration de Radio-Soudan en septembre 1957 avait souligné sa surprise devant le pourcentage d'africanisation du personnel de la nouvelle station<sup>2096</sup> et avait chaleureusement remercié les équipes et la direction de la SORAFOM pour l'efficacité de leur action<sup>2097</sup>. Il faut dire qu'à l'époque, en tant que membre du RDA, Modibo Keïta participait aux gouvernements français entre 1956 et mai 1958<sup>2098</sup>. Il n'était pas encore devenu le leader intransigeant qui conduisit à l'éclatement de la Fédération du Mali (août 1960) et à la rupture avec la France<sup>2099</sup>.

En effet, les nouvelles autorités africaines issues des institutions de la loi-cadre, avaient conscience de leur dépendance à l'égard de la SORAFOM. Les critiques et les revendications formulées durant le congrès du syndicat fédéral de la radiodiffusion et de l'information de juin

---

<sup>2093</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier conférence des ministres 25 avril 1959, *Note de synthèse sur l'évolution de la radio depuis 1954*, janvier 1959, p. 1.

<sup>2094</sup> *Ibid.*

<sup>2095</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1958, Arrêté n°40/AEP/PLAN/1, 1 p.

<sup>2096</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, *op. cit.*, p. 34.

<sup>2097</sup> Inathèque, PHD 86020376, « Inauguration de Radio-Soudan par Pierre Schaeffer et Modibo Keïta », 06/09/1957.

<sup>2098</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, *op. cit.*, p. 170.

<sup>2099</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, *op. cit.*, p. 415-416.

1957, (retard de l'africanisation, création d'une radiodiffusion d'outre-mer séparée de la métropole, installation du Studio-École en Afrique...) <sup>2100</sup>, furent largement nuancées par les gouvernements. D'abord, durant le congrès, seuls le Sénégal et la Guinée étaient représentés par des personnalités de premier plan (Léopold Sédar Senghor et Sékou Touré) <sup>2101</sup>. Comme on l'a vu, il apparaît que la majorité des treize territoires africains étaient plutôt satisfaits de l'intervention de la SORAFOM et cherchaient seulement à transformer certains aspects de l'intervention de la société. Cette attitude est confirmée par deux documents.

Le premier est une recommandation émise à la suite de la 2<sup>ème</sup> conférence interterritoriale qui s'est tenue à Dakar en août 1957 <sup>2102</sup>. Formulée par le Sénégal et la Guinée, les critiques développées un mois plus tôt par les représentants de ces deux pays ont été largement diluées. Les représentants des deux territoires reconnaissaient « que la SORAFOM [avait] rendu des services évidents à certains territoires » et ne réclamaient plus sa suppression. Les auteurs écrivaient même qu'elle devait poursuivre en métropole la formation des personnels africains. Par contre, comme Pierre Schaeffer le disait au gouverneur du Sénégal <sup>2103</sup>, ils demandaient que la gestion du personnel et le choix des équipements ne soit pas centralisée depuis Paris mais reste dans les mains des chefs de territoires et Hauts-commissaires, la SORAFOM jouant le rôle d'une organisation d'assistance technique <sup>2104</sup>. Comme on l'a vu dans le chapitre 4, ces revendications reflétaient la volonté de conserver des pouvoirs importants au niveau fédéral, les gouvernements du Sénégal et de la Guinée étant alors des leaders dans la volonté de construire des fédérations de territoire et d'éviter la « balkanisation » <sup>2105</sup>.

Le deuxième document est un projet de convention alternative qui lierait la SORAFOM et les territoires. Ce texte a été proposé à l'issue d'une réunion des ministres de l'Information d'AOF en décembre 1957 <sup>2106</sup>. Le document déplorait le rôle que continuaient à jouer les chefs de territoires et les hauts-commissaires dans la vie des stations et réclamait, en raison de

---

<sup>2100</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise coupures de presse-décrets 1954-1958, « Personnel de la radiodiffusion et de l'Information d'AOF », *Le Populaire*, Paris, le 12 octobre 1957.

<sup>2101</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise coupures de presse-décrets 1954-1958, « Le syndicat de la radio et de l'information d'AOF demande la suppression de la SORAFOM », *La correspondance de la presse*, Paris, 8 juillet 1957, 1 p.

<sup>2102</sup> ADN, APDCCC, Brazzaville AEF 116/PO/1/36, Dossier Correspondance questions diverses, *II<sup>e</sup> conférence interterritoriale, Recommandation n°20*, Dakar, 5 août 1957, 1 p.

<sup>2103</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 190, Dossier 1828 Structuration des antennes, Chemise SORAFOM 4) Structuration des antennes, 4.5) Radio-Soudan Rapport 1957, Lettre de Pierre Schaeffer, directeur général de la SORAFOM à M. le gouverneur du Soudan, Koulouba, le 9 septembre 1957, p. 3.

<sup>2104</sup> *Ibid.*

<sup>2105</sup> Tony Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest Entre utopie et désillusion*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2019, p. 200-203.

<sup>2106</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/12, Dossier Compte rendu gestion SORAFOM 1958, *Rapport de présentation*, s.d., 6 p.

l'importance de la radio pour l'information et l'éducation des « masses », que « les stations territoriales soient placées sous l'autorité des conseils de gouvernement<sup>2107</sup> ». Cependant, ce texte faisait apparaître ce qui gênait vraiment la majorité des territoires avec le classement de la radio parmi les services d'État : le contrôle de l'information. Les représentants des nouveaux gouvernements africains se plaignaient qu'avec le contrôle de l'administration centrale sur l'information radiodiffusée se percutaient « deux courants d'information contradictoires préjudiciables aux impératifs des gouvernements locaux<sup>2108</sup> ». Ainsi, le projet de convention prévoyait que, en ce qui concernait les informations locales, le chef de station soit directement responsable devant le ministre chargé de l'Information qui pourrait désigner au sein de la station un conseiller politique (art. 4). L'article 6 établissait le contrôle du conseil de gouvernement sur la nomination ou le remplacement du chef de station<sup>2109</sup>.

Enfin, comme l'ont montré les revendications des membres africains du conseil d'administration en février 1958, les ministres de l'Information craignaient aussi qu'avec l'intégration des personnels des stations au sein de la SORAFOM, se crée un statut à part des fonctions publiques locales qui ne serait pas conforme aux règles adoptées par les territoires en matière de formation, de qualification et de rémunération<sup>2110</sup>. On retrouve là une des préoccupations majeures des conseils de gouvernements après la loi-cadre : ceux-ci souhaitaient acquérir toujours plus d'autonomie et de responsabilité mais ils devaient aussi en payer le prix. Très tôt, les dirigeants des conseils de gouvernement, parmi lesquels Sékou Touré, cherchèrent à découpler les salaires des fonctions publiques territoriales de celles de la fonction publique de métropole afin de réduire les dépenses<sup>2111</sup>. Cependant, dans l'ensemble, l'existence de la SORAFOM et le reste de son fonctionnement n'était pas remis en question. L'article 5 précisait même que les dépenses de fonctionnement incombaient à la société « dans la limite des crédits mis à sa disposition à cet effet par le Ministère de la France d'outre-mer<sup>2112</sup> » ce qui contribuait à renforcer sa position hégémonique sur les radiodiffusions africaines.

Ainsi, comme dans de nombreux domaines, les élites politiques africaines, portées aux responsabilités par la loi-cadre, prenaient conscience de la grande dépendance dans laquelle

---

<sup>2107</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>2108</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>2109</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>2110</sup> *Ibid.*

<sup>2111</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, op. cit., p. 168-169.

<sup>2112</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/12, Dossier Compte rendu gestion SORAFOM 1958, *Rapport de présentation*, s.d., p. 3.

elles se trouvaient par rapport à la métropole. L'atténuation des critiques envers la SORAFOM et son mode de fonctionnement dans la seconde moitié de l'année 1957 montre que, dans leur grande majorité, les gouvernements africains ne souhaitaient pas se passer de son intervention à court terme. Tous s'entendaient par contre pour obtenir le contrôle des informations et du journal parlé ainsi que du directeur de station, dans la perspective d'une intégration des personnels aux fonctions publiques locales, les conseils de gouvernement souhaitaient éviter que les grilles de salaires soient trop proches de celles des agents de métropole. Ces revendications trouvèrent un écho au sein de la SORAFOM et du ministère de la France d'outre-mer puisque, comme on l'a vu, elles furent presque toutes entendues durant la première moitié de l'année 1958<sup>2113</sup>.

Au début de l'année 1958, la SORAFOM, bras armé radiophonique du ministère de la France d'outre-mer avait réussi à établir avec une partie des nouvelles élites africaines, des relations de confiance qui comptèrent au moment de la décolonisation politique. Les responsables de la société et du ministère s'étaient mis à l'écoute des gouvernants africains en adoptant une approche réformiste. Cette attitude s'intégrait dans une gestion plus large des problèmes coloniaux dans l'Afrique sub-saharienne française. Dans son livre sur la décolonisation de l'AOF, Tony Chafer défend l'idée que la décolonisation française n'était pas planifiée mais que son déroulement pacifique ne découlait tout de même pas d'un heureux hasard. Pour lui, un des facteurs importants de cette transition pacifique était la mise en place de structures institutionnelles au sein de l'Union française qui favorisèrent la création de liens personnels forts entre les dirigeants politiques africains, les politiciens français et leurs hauts fonctionnaires<sup>2114</sup>. Au niveau de la radiodiffusion, le conseil d'administration de la société était un lieu de rencontre permettant de dénouer des problèmes et dès 1961, des réunions régulières rassemblant des représentants de tous les États dans lesquels intervenait la SORAFOM furent mises en œuvre afin de permettre à chacun de formuler leurs demandes<sup>2115</sup>.

Cependant, Robert Pontillon ne devait pas seulement rassurer le personnel et les dirigeants africains. Sa nomination avait aussi pour but de restaurer, au sein même du ministère de la France d'outre-mer, l'image de la SORAFOM.

---

<sup>2113</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier conférence des ministres 25 avril 1959, *Note de synthèse sur l'évolution de la radio depuis 1954*, janvier 1959, p. 1.

<sup>2114</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, op. cit., p. 182.

<sup>2115</sup> Il s'agissait en particulier du Conseil supérieur de l'OCORA : AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 3-OCORA-1963, *OCORA*, 1963, p. 10.

## II. Rassurer l'autorité de tutelle et faire fructifier l'héritage schaefferien : la direction de Robert Pontillon

### A. La SORAFOM menacée par son propre ministère

La SORAFOM était en effet menacée au sein même du Ministère. Madame Dominique Lacroix, envoyé par Pierre Schaeffer pour le démarrage de Radio-Soudan, témoignait de la fragilité de la situation de Schaeffer et de celle de la société au cours de l'année 1957 ainsi que de la grande dépendance de ces derniers vis-à-vis des élites politiques française :

« Côté politique, je suppose que la nomination de Jacquet à la FOM n'est pas une bénédiction pour nous. Sachez cependant que  
1) Chabanel est très lié avec le groupe radical de Charles Hernu et il m'a dit de vous dire que, si besoin était, il était prêt à faire un tour à Paris pour convaincre ces messieurs de l'utilité de la SORAFOM [...] 2) Que Modibo Keita, qui vient d'être nommé sous-secrétaire d'État, nous a reçu fort gentiment avant son départ et qu'il s'intéresse à la radio vivement<sup>2116</sup> ».

L'utilité de la SORAFOM était donc discutée en haut lieu et il semble que la société et certains de ses membres n'avaient pas bonne presse rue Oudinot. En octobre 1958, Émile Biasini, conseiller technique au ministère de la France d'outre-mer, relevait que :

« des critiques sont régulièrement émises contre l'esprit du personnel de la SORAFOM que l'on qualifie parfois volontiers de "colonie communiste" où l'anarchie triomphe. Il en résulte un climat extrêmement gênant en fonction duquel les actions de la SORAFOM sont parfois jugées sans souci de recherche d'une vérité<sup>2117</sup> ».

Biasini expliquait que la société avait été « réellement "noyauté" non par des éléments communistes, mais par des progressistes incontestables qui détenaient certains postes de responsabilité » et qui avaient maintenu leur influence via un syndicat affilié à la CGT<sup>2118</sup>. Cette ambiance politique tendue était exacerbée par la guerre d'Algérie et les tensions politiques qui

---

<sup>2116</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 1823 Correspondance personnel Soudan, Chemise Dominique Lacroix, Lettre de Dominique Lacroix à Pierre Schaeffer, Bamako le 18/06/1957, p. 1.

<sup>2117</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier Conférence des ministres 25 avril 1959, Émile Biasini, Note, Ministère de la France d'outre-mer, Paris, le 12 octobre 1958, p. 1.

<sup>2118</sup> *Ibid.*

ont suivi le retour du général de Gaulle au pouvoir en mai 1958. André Célarié a été accusé d'avoir saboté la radiodiffusion du discours du général de Gaulle (à Dakar ?) et le journal *Carrefour*, proche des milieux de l'Algérie française<sup>2119</sup> a nommément visé Christiane Lefébure, animatrice de programme de la SORAFOM, en l'accusant d'être une communiste<sup>2120</sup>. La remarque de Biasini visait sans doute aussi Luc Decaunes qui était devenu directeur de la chaîne fédérale de Radio-Dakar (Radio Inter-AOF) et qui a dû quitter Dakar et la SORAFOM après le retour du général de Gaulle au pouvoir en mai 1958 en ayant été la cible d'une campagne de tract hostile<sup>2121</sup>.

## B. Robert Pontillon : un homme de confiance

Le remplacement de Pierre Schaeffer par Robert Pontillon était destiné à apaiser les tensions avec les Africains mais aussi à régulariser le fonctionnement de la société et à rassurer ainsi son autorité de tutelle. Bien que de nombreux journaux aient dénoncé au moment de sa nomination, une manœuvre du ministre Gérard Jaquet pour trouver un poste à son ex-directeur de cabinet, Pontillon était l'homme de la situation. Il resta à la tête de la société jusqu'en novembre 1963 alors que les transformations politiques s'étaient enchaînées : retour de de Gaulle, Communauté, décolonisations<sup>2122</sup>.

En général, la presse fut très critique à l'égard du renvoi de Pierre Schaeffer et de son remplacement par Robert Pontillon (mais la multiplicité des journaux parlant de son renvoi montrait aussi que la question de la SORAFOM intéressait des gens). *Forces nouvelles*, titrait ainsi « Et encore les petits copains<sup>2123</sup> ». Le journaliste feignait de s'étonner que Pierre Schaeffer ait été remplacé « le jour même de la chute du gouvernement » :

« À ce technicien averti de la radio succède par la grâce de M. Gérard Jaquet, ministre (socialiste) de la France d'Outre-mer, M. Pontillon (socialiste lui-aussi), directeur adjoint du cabinet de M. Jaquet. M. Pontillon ne s'était jamais semble-t-il occupé des problèmes de la radio jusqu'en 1956 date à laquelle il fut nommé

---

<sup>2119</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Carrefour\\_\(hebdomadaire\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Carrefour_(hebdomadaire)), consulté le 18/05/2021.

<sup>2120</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier Conférence des ministres 25 avril 1959, Émile Biasini, Note, Ministère de la France d'outre-mer, Paris, le 12 octobre 1958, p. 2.

<sup>2121</sup> J.-M. Auzias, *Luc Decaunes, op. cit.*, p. 23.

<sup>2122</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 3-OCORA-1963, Chemise 1963 textes législatifs et organiques, Décret du 19 novembre 1963 mettant fin aux fonctions du directeur général de l'office de coopération radiophonique, *Journal officiel de la République française*, 21 novembre 1963, p. 10 384.

<sup>2123</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 190, Dossier 1827, Chemise gestion du personnel et ressources humaines. Révocation de Pierre Schaeffer, 1957, « Et encore les petits copains », *Forces nouvelles*, 5 octobre 1957.



chef de cabinet de M. Jacquet, alors secrétaire d'État à l'Information. Au parti socialiste on sait toujours employer les compétences ! Sans considération de parti, bien entendu<sup>2124</sup> ».

*L'Express* du 3 octobre 1957 suivait le même argumentaire, exposant l'expérience et les réalisations de Schaeffer pour mieux souligner l'insignifiance et les attaches partisans de Robert Pontillon. L'article concluait que Schaeffer devait son renvoi à son absence « d'appartenance politique. Aucun parti ne le protégeait. Il était le dernier directeur de la RTF à n'avoir pas été choisi ou nommé par l'état-major de Guy Mollet<sup>2125</sup> ». *La Croix* voyait dans cette révocation une illustration de « la République des camarades » pratiquée par certains ministres<sup>2126</sup>. *Le Monde*, bien que plus nuancé, soulignait aussi le caractère politique de la nomination de Pontillon et son manque d'expérience<sup>2127</sup>. La presse se fit également le relais de la grève de 24 heures qui éclata alors parmi le personnel métropolitain de la SORAFOM pour protester contre le départ de Pierre Schaeffer<sup>2128</sup>.

Comme on l'a vu, Robert Pontillon parvient pourtant à se maintenir à la tête de la société jusqu'en 1963, résistant à l'effondrement de la IV<sup>e</sup> République et aux décolonisations. Né en 1921, journaliste et militant SFIO, il entre dans les cabinets ministériels avec l'arrivée du Front Républicain au pouvoir<sup>2129</sup>. De février 1956 à juin 1957, il fut chef puis directeur de cabinet de Gérard Jaquet, qui occupait le poste de Secrétaire d'État à la présidence du conseil chargé de l'Information du gouvernement de Guy Mollet. De juin à septembre 1957, Pontillon suivit Jacquet au ministère de la France d'outre-mer et remplaça Pierre Schaeffer à la tête de la SORAFOM<sup>2130</sup>. Pontillon était donc un dirigeant débutant lorsqu'il arriva à la direction générale de la société. Cependant, cette expérience s'avéra pour lui fructueuse puisqu'en 1964 il prit la tête de la filiale télévision éducative de la Compagnie Thomson Houston<sup>2131</sup>.

Dès le départ, Robert Pontillon montra qu'il cherchait à prendre à bras le corps les problèmes qui avaient gâché la fin de la direction de Pierre Schaeffer. Dans la lettre qu'il adressait aux

---

<sup>2124</sup> *Ibid.*

<sup>2125</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 190, Dossier 1827, Chemise gestion du personnel et ressources humaines/Révocation de Pierre Schaeffer, 1957, « Epuraton de dernière heure », *L'Express*, 3 octobre 1957.

<sup>2126</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 190, Dossier 1827, Chemise gestion du personnel et ressources humaines/Révocation de Pierre Schaeffer, 1957, « L'affaire de la radio d'outre-mer », *La Croix*, 3 octobre 1957.

<sup>2127</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise coupures de presse décrets 1954-1958, « Émotion à la SORAFOM après la nomination de M. Pontillon », *Le Monde*, 3 octobre 1957.

<sup>2128</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise coupures de presse décrets 1954-1958, « Grève de 24 heures à la SORAFOM », *Le parisien libéré*, Paris, le 4 octobre 1957.

<sup>2129</sup> <https://maitron.fr/spip.php?article158818>, consulté le 01/06/2021.

<sup>2130</sup> <https://maitron.fr/spip.php?article158818>, consulté le 30/04/2021.

<sup>2131</sup> *Ibid.*

directeurs de stations et au personnel de la SORAFOM, il affirmait, classiquement, qu'il voulait faire une radio qui liait étroitement métropole et outre-mer. Cependant, au-delà des topoï habituels, il montrait qu'il avait compris ce qui était en train de se jouer. Il assurait vouloir véritablement associer les représentants politiques de l'outre-mer « non seulement à l'élaboration [des] programmes mais au fonctionnement même de la SORAFOM<sup>2132</sup> ». Et il assurait le personnel, de chercher « dans un climat de confiance réciproque », à « développer le crédit et le rayonnement de la société<sup>2133</sup> ». En effet, malgré les nombreuses critiques dont il fut l'objet à ses débuts, Robert Pontillon ramena des relations de confiance entre le ministère et la SORAFOM et sut se faire accepter des équipes. Il était d'abord très proche du ministre de la France d'outre-mer, Gérard Jaquet. Dominique Lacroix racontait à Pierre Schaeffer que Pontillon le « [suivait] partout<sup>2134</sup> ». De plus, Jaquet fut reconduit à son poste après la démission du gouvernement Bougès-Maunoury en octobre 1957 et resta rue Oudinot jusqu'en mai 1958 (gouvernement Gaillard)<sup>2135</sup>, et accorda un soutien déterminant à Pontillon. Le ministre présida le repas de clôture du premier conseil d'administration de la SORAFOM en février et, alors qu'un nouveau statut de la RTF était en discussion au Parlement, en mars 1958<sup>2136</sup>, il défendit le maintien de la société devant la Commission de la presse de l'Assemblée nationale, en insistant sur le fait qu'elle permettait une réelle africanisation<sup>2137</sup>.

Après la chute de la IV<sup>e</sup> république, dans l'atmosphère troublée des débuts de la V<sup>e</sup> République et de la Communauté, le ministre de la France d'outre-mer, le socialiste Bernard Cornut-Gentile<sup>2138</sup> s'inquiétait, comme on l'a vu, de la fiabilité de la SORAFOM. Son conseiller technique, Émile Biasini<sup>2139</sup>, le rassurait en lui affirmant que Robert Pontillon avait repris en main la société et avait « écarté des postes clés les éléments douteux qui furent licenciés ou placé dans une position les mettant hors d'état d'exercer leur influence ». En outre, Pontillon, conformément à ce que les inspections demandaient, avait mené une réorganisation des services

---

<sup>2132</sup> ADN, APDCCC, Brazzaville AÉF 116/PO/1/136, Dossier correspondance questions diverses, Lettre de Robert Pontillon, directeur général de la SORAFOM à Messieurs les chefs de station et agents de la radiodiffusion de la France d'outre-mer, Paris, le 8 novembre 1957, p. 1.

<sup>2133</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>2134</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 1823 Correspondance personnel Soudan, Chemise Dominique Lacroix, Lettre de Dominique Lacroix à Pierre Schaeffer, Bamako le 18/06/1957, p. 1.

<sup>2135</sup> <https://maitron.fr/spip.php?article88633>, consulté le 28/04/2021.

<sup>2136</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise coupures de presse-décrets 1954-1958, « La SORAFOM vient de réunir son Conseil d'Administration », *Afrique en marche*, Paris, janvier-mars 1958.

<sup>2137</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise coupures de presse-décrets 1954-1958, « Le statut et le budget de la RTF », *L'Information*, Paris, 29 mars 1958.

<sup>2138</sup> F. Turpin, *Pierre Messmer, op. cit.*, p. 123.

<sup>2139</sup> Emile Biasini, *Grands travaux : de l'Afrique au Louvre*, Paris, Odile Jacob, 1995, p.122.

centraux<sup>2140</sup>. Il s'était aussi entouré de deux conseillers techniques détachés spécialement du ministère de la France d'outre-mer<sup>2141</sup> (comme, Pierre-Louis Bustel, administrateur détaché de la FOM<sup>2142</sup>, qui dirigeait la direction du personnel et de affaires sociales<sup>2143</sup>). Cette « réforme profonde de l'esprit de la SORAFOM » menée par Robert Pontillon a permis d'améliorer les rapports entre la société et les autorités d'outre-mer, tout en favorisant le détachement des agents de la société du syndicat CGT. Biasini encourageait ainsi le nouveau ministre à apporter son soutien à la nouvelle équipe « qui devrait être mise en mesure de poursuivre son action de manière à la fois souple et efficace<sup>2144</sup> ». Robert Pontillon bénéficiait de plus d'indications précises pour mener à bien la réforme de la SORAFOM : le rapport de l'Inspecteur de la France d'Outre-mer fut rendu après le renvoi de Pierre Schaeffer (ce dont une partie de la presse s'émut<sup>2145</sup>)<sup>2146</sup>.

Ainsi, la bienveillance de certains hauts-fonctionnaires du ministère de la France d'outre-mer, comme Émile Biasini, est aussi entrée en ligne de compte dans la survie de la SORAFOM. Ces derniers ont plaidé sa cause auprès des ministres Gérard Jaquet et Bernard Cornut-Gentille après le retour au pouvoir de de Gaulle en mai 1958. André Clavé déclarait ainsi que les gens de la SORAFOM avaient trouvé auprès de ces fonctionnaires des oreilles attentives :

« Alors là je crois qu'il y a eu [avec les autorités du Ministère] le contraire d'un hiatus, c'est-à-dire une rencontre très exceptionnelle entre les fonctionnaires de l'époque, qui par chance sont restés assez longtemps entre 1955 et 1960 et qui ont compris le travail ou ont fait comme s'ils le comprenaient [...]. Ces hommes, ce sont des fonctionnaires, je ne peux pas les citer, mais ce sont des gens qui sont exactement à l'opposé de la satire

---

<sup>2140</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier Conférence des ministres 25 avril 1959, Émile Biasini, Note, Ministère de la France d'outre-mer, Paris, le 12 octobre 1958, p. 1.

<sup>2141</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>2142</sup> ANOM, FM, Contr//637, Dossier Rapport d'activité SORAFOM 1958, *Liste et traitement du personnel permanent de la SORAFOM*, 31 décembre 1958, p. 1.

<sup>2143</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/12, Dossier Activité 1958, *Procès-verbal de la session du conseil d'administration des 7 et 8 février 1958*, SORAFOM, 71/RO/rev/, p. 1.

<sup>2144</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier Conférence des ministres 25 avril 1959, Émile Biasini, Note, Ministère de la France d'outre-mer, Paris, le 12 octobre 1958, p. 2.

<sup>2145</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise coupures de presse-décrets 1954-1958, « Émotion à la SORAFOM après la nomination de M. Pontillon », *Le Monde*, 3 octobre 1957.

<sup>2146</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/15, Dossier Rapport Inspection FOM, Henri Nettle, *Rapport d'ensemble sur la radiodiffusion outre-mer, notamment en AOF, et sur la SORAFOM*, Paris, le 20 novembre 1957, 20 p.

que l'on fait du fonctionnaire quand on en parle pour s'en moquer<sup>2147</sup> ».

Clavé désignait sans doute Biasini, qui a occupé différents postes au sein de la France d'outre-mer (Bénin, Tchad et Guinée<sup>2148</sup>)<sup>2149</sup> et entretenu une correspondance avec Pierre Schaeffer au début de la SORAFOM<sup>2150</sup>. Biasini était en effet particulièrement sensible aux questions culturelles et médiatiques puisque, dès 1960, il a quitté le ministère de la France d'outre-mer pour rentrer dans le tout nouveau ministère de la Culture auquel il a contribué à donner une structure administrative<sup>2151</sup>. Marie-Ange Roch souligne en effet que les administrateurs de la France d'outre-mer étaient sensibilisés aux questions culturelles dès l'École nationale de la France d'outre-mer (ENFOM) car l'enseignement était basé sur une approche anthropologique de la culture et parce qu'elle était présentée comme un enjeu de développement et de rayonnement de la France<sup>2152</sup>. L'ENFOM recrutait les administrateurs sur des épreuves qui valorisaient la sensibilité littéraire. Les futurs administrateurs devaient également être capable d'arpenter les territoires qui leur était confié et d'entrer en contact avec des populations très diverses<sup>2153</sup>.

Enfin, ces personnes avaient une haute idée du rôle que devait jouer la culture française dans l'empire puis dans la Communauté. En 1959, Émile Biasini, dans un rapport intitulé « Action culturelle et Communauté » affirmait que l'évolution de l'Afrique et l'avenir de la Communauté passeraient nécessairement par le dépassement des particularismes et donc par un retour naturel aux valeurs universelles défendues par la France. Il soutenait l'idée que la culture devait préparer la troisième étape de l'expansion française outre-mer. Après l'âge colonial (conquête et découverte), après l'âge de la promotion politique et de la conduite à la souveraineté viendrait celui de l'association culturelle et du syncrétisme. Passé le trouble des décolonisations ce monde francophone devrait pouvoir se rassembler dans une communauté spirituelle et intellectuelle<sup>2154</sup>. Dans cet objectif, Biasini proposait de faire construire des centres culturels

---

<sup>2147</sup> *Hommage à André Clavé*, s.l., Radio France Internationale bureau des missions de programmes, 1982, p. 25-26.

<sup>2148</sup> Comité d'histoire du ministère de la Culture et de la Communication, *Hommage à Émile Biasini : administrateur et bâtisseur*, Paris, France, 2012, p.14.

<sup>2149</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89mile\\_Biasini#cite\\_note-adala-3](https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89mile_Biasini#cite_note-adala-3), consulté le 12/05/2021.

<sup>2150</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 189, Dossier 1821, Correspondance officieuse Radio-Cotonou, Chemise Émile Biasini.

<sup>2151</sup> Pascale Goetschel et Emmanuelle Loyer, *Histoire culturelle de la France de la Belle époque à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2002, p. 201 et E. Biasini, *Grands travaux*, *op. cit.*, p. 123-124.

<sup>2152</sup> M.-A. Rauch, *Le bonheur d'entreprendre*, *op. cit.* 14-15.

<sup>2153</sup> *Ibid.*, p. 47.

<sup>2154</sup> *Ibid.*, p. 56.

français dans les jeunes Républiques, comme ce fut le cas en 1958 au Dahomey<sup>2155</sup>, pays où il a longtemps travaillé<sup>2156</sup>. On comprend mieux dès lors l'intérêt que pouvaient porter ces administrateurs à la radio, qui pouvait être un des outils de formation de cette communauté culturelle.

Parmi ces administrateurs de la France d'outre-mer sensibles aux questions culturelles on trouvait aussi Claude Charpentier issu d'une famille d'artistes et d'écrivains<sup>2157</sup>. Il a été conseiller politique auprès de la SORAFOM<sup>2158</sup> et, après son entrée au ministère de la Culture, a secondé un ancien directeur des Musées de France pour la préparation des expositions internationales<sup>2159</sup>. Mais il y avait aussi l'Inspecteur général de la France d'outre-mer de la Bruchollerie qui rendit un rapport très positif sur la société au début de l'année 1957<sup>2160</sup>. M. Santoni, chef du service de l'Information au ministère de la France d'outre-mer<sup>2161</sup>, exprimait, lors du conseil d'administration de février 1958, sa satisfaction devant les efforts pour produire des programmes adaptés aux populations africaines et les résultats obtenus par la SORAFOM en ce domaine lui apparaissait remarquables et dignes d'être soulignés<sup>2162</sup>.

### C. Robert Pontillon : le VRP de la SORAFOM

Pontillon semble avoir pris très à cœur son action à la tête de la SORAFOM. C'est sous son impulsion que la société lança une campagne de communication plus active auprès du grand public et des personnes susceptibles de s'intéresser aux questions d'outre-mer.

André Clavé, directeur du Studio-École, racontait qu'il avait des relations polies avec Robert Pontillon, mais sans plus car ce dernier voulait assouplir les règles d'entrée au Studio-École et accepter des stagiaires sans concours<sup>2163</sup>. Comme on le verra dans la partie 3 les modalités d'intégration au sein du Studio-École étaient une source de tension entre la société et les États

---

<sup>2155</sup> *Ibid.*, p. 57.

<sup>2156</sup> E. Biasini, *Grands travaux, op. cit.*, p. 95.

<sup>2157</sup> Claude Charpentier appartenait à la promotion 1942 de l'ENFOM : M.-A. Rauch, *Le bonheur d'entreprendre, op. cit.*, p. 32.

<sup>2158</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier Conférence des ministres 25 avril 1959, Lettre du chef de service de la radiodiffusion de la France d'outre-mer à M. Charpentier Conseiller politique près la SORAFOM, Strictement confidentiel, Paris, 1958 (?), 1 p.

<sup>2159</sup> M.-A. Rauch, *Le bonheur d'entreprendre, op. cit.*, p. 85.

<sup>2160</sup> Sylvie Dallet, « Pierre Schaeffer et la Sorafofom » dans *Radios et télévisions au temps des « événements d'Algérie » (1954-1962)*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 174.

<sup>2161</sup> ANOM, FM, Contr//635, Dossier SORAFOM-IIIc, Note au Ministre, AEF/PLAN/1, Direction des affaires économiques et du plan, sous-direction du plan, 1<sup>er</sup> bureau, 22/12/1957, p. 1.

<sup>2162</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/12, Dossier Activité 1958, *Procès-verbal de la session du conseil d'administration des 7 et 8 février 1958*, Société de radiodiffusion de la France d'outre-mer, 71/RO/rev/, p. 32.

<sup>2163</sup> Francine Gaillard-Risler, *André Clavé*, Paris, Association des Amis d'André Clavé, 1998, p. 320.

africains qui réclamaient de façon récurrente un recrutement sur dossier et un nombre de places garanti chaque année<sup>2164</sup>. Cette disposition promue par Pontillon était destinée à améliorer les relations avec les gouvernements africains qui souhaitaient accélérer l'africanisation et le développement de leurs stations de radio. Clavé poursuivait en déclarant qu'il avait de la mission de la SORAFOM puis de l'OCORA :

« Une vision un peu commerciale [...]. Nous avons été surpris par ce changement de style ; auparavant, c'était plutôt le contraire, nous n'étions pas assez commerciaux et nous ne tendions pas à montrer à l'extérieur ce que nous essayions de faire<sup>2165</sup> ».

La SORAFOM participa ainsi à l'exposition universelle de Bruxelles qui s'est tenue d'avril à octobre 1958<sup>2166</sup>. Elle présentait dans son stand, situé dans la section outre-mer du pavillon de la France, le matériel technique mis au point par les services de la SORAFOM mais aussi des émissions réalisées dans les stations ultra-marines<sup>2167</sup>. Destinée aux hauts-fonctionnaires et gouvernements africains, la brochure officielle de la SORAFOM de 1958-1959 était beaucoup plus précise et documentée que celle de 1957. Elle mettait en avant, avec force chiffres, les efforts financiers concédés par la France pour les radiodiffusions d'outre-mer<sup>2168</sup>, la montée en puissance des émetteurs<sup>2169</sup>, l'africanisation des antennes (proportion du temps d'antennes en langues « vernaculaires »)<sup>2170</sup>, les efforts réalisés en termes de formation<sup>2171</sup>. Le titre lui-même de la brochure était une concession au désir d'indépendance des gouvernements : le mot « France » avait disparu et ne subsistait que *Radiodiffusion d'outre-mer*. À destination d'un public plus large, des informations sur la SORAFOM étaient diffusées via des publications spécialisées dans l'outre-mer comme *Industrie et travaux d'outre-mer*<sup>2172</sup> ou *France-outremer*. Cette dernière ouvrait ses pages à une « chronique de la RFOM » puis une « chronique de la

---

<sup>2164</sup> Godfried Ekué directeur de Radio-Togo portait cette revendication : AN, Fonds Coopération ; DTC, 10780282/8, Dossier Conseil supérieur OCORA 1965, *Conseil supérieur de l'Office de coopération radiophonique*, Paris, 1, 2 et 3 février 1965, p. 20.

<sup>2165</sup> F. Gaillard-Risler, *André Clavé, op. cit.*, p. 390-391.

<sup>2166</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1958, Jean-François Noël, « La SORAFOM à Bruxelles, du transistor à l'atome », *Magazine France-outre-mer*, avril 1958, n° 341, 4 p.

<sup>2167</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>2168</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/13, *Radiodiffusion d'outre-mer*, 1959 ( ? ), Imprimerie Paul Dupont, p. 7-8.

<sup>2169</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>2170</sup> *Ibid.*, p. 16.

<sup>2171</sup> *Ibid.*, p. 17-19.

<sup>2172</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1958, Jacques Poullin, « Problème et solutions d'équipement radiophonique dans les territoires d'outre-mer », in *Industrie et travaux d'outre-mer*, n°55, juin 1958, 11 p.

SORAFOM » tous les mois. Des cadres de la société furent sollicités pour rédiger des articles et mettre en avant les réalisations de la société. Cette série fut inaugurée par un article anonyme sur la radiodiffusion camerounaise en décembre 1957<sup>2173</sup>.

Les articles mettaient d'abord en avant les solutions techniques offertes par la SORAFOM pour développer la radio dans le contexte des territoires d'outre-mer. Jacques Poullin, un des ingénieurs en chef du service technique<sup>2174</sup>, collaborateur de longue date de Pierre Schaeffer<sup>2175</sup>, présentait le matériel mis au point par la société en collaboration avec les fournisseurs de la RTF. La société proposait aux territoires d'outre-mer une gamme complète d'équipements qui allait du matériel de studio aux émetteurs en passant par la conception de maisons de la radio adaptées, le tout en proposant des « solutions économiques adaptées à des territoires sous-développés, aux budgets d'exploitation limités<sup>2176</sup> ».

En janvier 1958, Robert Hermann, ingénieur de la direction des services techniques et du plan<sup>2177</sup>, publiait « l'écoute de la radiodiffusion en brousse » dans lequel il présentait les difficultés pour toucher l'auditoire rural et non « évolué »<sup>2178</sup>. Ce texte, destiné aux administrateurs locaux et aux nouveaux responsables africains, énumérait les solutions techniques pour augmenter l'auditoire de brousse, dans des zones non électrifiées : écoutes collectives, haut-parleurs en plein air, groupes électrogènes, nécessité de former un personnel spécialisé pour rendre effectif le fonctionnement des écoutes collectives<sup>2179</sup>. Mais il soulignait aussi que les effets de la radio seraient d'autant plus importants s'ils s'appuyaient sur une écoute individuelle permise par la diffusion de « récepteurs populaires ». Il prenait pour cela l'exemple des « radio-casseroles » introduits avec succès par les britanniques en Rhodésie du Nord dès 1950<sup>2180</sup>. Il relevait la mise au point de « piles thermoélectriques » qui fonctionnerait grâce à la

---

<sup>2173</sup> ADN, APDCCC, Brazzaville AÉF 116/PO/1/136, Dossier correspondance questions diverses, « La radiodiffusion au Cameroun », *France outre-mer*, décembre 1957, 4 p.

<sup>2174</sup> En 1957, Jacques Poullin était directeur adjoint équipement à la direction des services techniques et du plan, AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1957, *Liste des personnels de la SORAFOM*, SORAFOM, L/558/, 1957, p. 4.

<sup>2175</sup> Jacques Poullin a étroitement collaboré avec Pierre Schaeffer lors de l'aménagement des studios de la rue de l'Université au moment où il mettait au point la musique concrète : Martin Kaltenecker et Karine Le Bail, *Pierre Schaeffer : les constructions impatientes*, Paris, CNRS Editions, 2012, p. 147-149.

<sup>2176</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1958, Jacques Poullin, « Problème et solutions d'équipement radiophonique dans les territoires d'outre-mer », in *Industrie et travaux d'outre-mer*, n°55, juin 1958, p. 1.

<sup>2177</sup> AN, Fonds Documentations RFI, 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1957, *Liste des personnels de la SORAFOM*, SORAFOM, L/558/, 1957, p. 4.

<sup>2178</sup> AN, Fonds Documentations RFI, 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1958, R. Hermann, « L'écoute de la radiodiffusion en brousse », *France-outremer*, n° 338, janvier 1958, p. 1.

<sup>2179</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>2180</sup> *Ibid.*, p. 2-3.

chaleur d'une lampe à pétrole. Il signalait que la SORAFOM avait sollicité le Syndicat national des industries radioélectrique pour que les entreprises françaises étudient et produisent un récepteur à bas prix adapté aux contraintes de l'écoute en Afrique. Il plaçait également de grands espoirs dans la diffusion des postes à transistors, qui, grâce à un faible besoin en batterie et à leur robustesse pourraient faire « apparaître de nouveaux progrès ». Il soulignait enfin une autre expérience menée avec succès par les Britanniques : la radiodistribution. Des câbles partant d'un récepteur central, étaient reliés à des hauts parleurs installés dans des maisons en échange d'un abonnement. Cette technique concernait à l'époque plus de 50 000 abonnés au Nigeria et plus de 20 000 au Ghana<sup>2181</sup>. Hermann soulignait cependant que la diffusion des postes récepteurs ne pouvait s'effectuer sans la présence d'un « personnel compétent », capable d'expliquer le fonctionnement des appareils, le positionnement des antennes, l'utilisation des piles, le remplacement des lampes...

« La simple mise hors service d'un tube, ou toute autre panne simple, ne [devaient] pas entraîner des interruptions d'usage prolongées, des risques de transport à grande distance et des frais excessifs. Sinon l'acquéreur, rebuté à juste titre, délaissera rapidement son appareil, et ses mécomptes seront notoires à la ronde. Une organisation appropriée est indispensable, son absence ou son insuffisance, paralyserait toute diffusion de récepteur populaire<sup>2182</sup> ».

Comme Brian Larkin le montre pour le nord du Nigeria, le pouvoir colonial, mais aussi des nouveaux gouvernements africains, prétendait personnifier la science, le progrès et le pouvoir. Dans ce cadre, les infrastructures technologiques comme les réseaux d'eau, d'électricité ou de radiodiffusion devaient être la preuve que cet État apportait bien le progrès<sup>2183</sup>. Au contraire, un fonctionnement défectueux était susceptible de saper la confiance et le respect dans le progrès technique et dans le pouvoir qui le promouvait, comme l'administration du nord du Nigeria en fit l'expérience avec l'échec du déploiement de la radiodistribution dans les années 1950<sup>2184</sup>. Ce discours sur la contribution de la SORAFOM à la modernisation des sociétés africaines était aussi porté par les articles sur les stations.

---

<sup>2181</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>2182</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>2183</sup> Brian Larkin, *Signal and Noise Media, Infrastructure, and Urban Culture in Nigeria*, Durham, Duke University press, 2008, p. 46.

<sup>2184</sup> *Ibid.*, p. 46-47.



Une série de reportages publiés entre mars et octobre 1958 présentait la vie des stations du réseau. Ils étaient l'occasion de montrer les efforts que la SORAFOM, le FIDES (et donc la France) produisaient en termes d'africanisation et d'équipement. Un texte de mars 1958 sur le Dahomey commençait ainsi :

« Parmi les réalisations qui, grâce au concours du FIDES, sont en train de transformer le visage de l'Afrique, le Dahomey peut se prévaloir de posséder la station de radiodiffusion la plus moderne de l'AOF<sup>2185</sup> ».

La publication, imprimée sur un papier glacé grand format, présentait des photos destinées à montrer la modernité des installations réalisées par la SORAFOM. Sur l'une d'elle, placée en médaillon sur la première page, un homme noir, sans doute un membre du personnel de la station, est photographié dans la cabine de prise de son.



*Figure 8 Radio-Dahomey, la station "la plus moderne de l'AOF".*

**Source :** AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, Chemise SORAFOM 1958, Jean Raffaelli, "Radio-Cotonou", in France-outremer, n° 340, mars 1958.

À sa droite un gros magnétophone professionnel (sans doute un Ampex 408-R<sup>2186</sup>) et une console de mixage. Derrière le magnétophone on distingue la vitre séparant la cabine de

<sup>2185</sup> AN, Fonds Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1958, Jean Raffaelli, « Radio-Cotonou », *France-outremer*, n° 340, mars 1958, p. 1.

<sup>2186</sup> <https://www.usaudiomart.com/details/649411040-working-ampex-reel-to-reel-model-408r/images/1774534/>, consulté le 29/04/2021.

montage du studio. Le but était de montrer que la SORAFOM menait de front l'africanisation et la modernisation de la station. C'était ce que confirme le reste du texte qui soulignait la modernité de la maison de la radio, dotée de trois studios (350, 200 et 30 m<sup>3</sup>) climatisés et équipés avec le matériel spécialement étudié par la SORAFOM : des consoles SAF, des magnétophones Tolana et des tourne-disques Clément. La station effectuait des duplex (une nouveauté à l'époque<sup>2187</sup>) deux fois par semaine avec Paris et Dakar. L'auteur vantait aussi la présence dans la station d'un téléimprimeur permettant de recevoir les nouvelles. En même temps, il signalait que Radio-Dahomey pouvait dispenser des nouvelles « dans toutes les langues du pays, pour toutes les régions du territoire<sup>2188</sup> ». Les difficultés à assurer une couverture complète du territoire n'étaient cependant pas passées sous silence, mais cette situation était présentée comme temporaire car le but de Radio-Cotonou était de devenir Radio-Dahomey « c'est-à-dire d'être le dispensateur de nouvelles en français et dans toutes les langues du pays, pour toutes les régions du territoire » et d'être aussi « le reflet le plus fidèle possible de la vie locale et d'entrer dans les préoccupations de chacun par ses émissions de radio-service agricoles, sanitaires, familiales, etc...<sup>2189</sup> ».

La transition de Radio-Cotonou en Radio-Dahomey symbolise le passage d'une radio locale, comme elle était définie dans le plan d'origine du RFOM, à une radio nationale. Cette transformation est directement liée à la territorialisation que la loi-cadre avait favorisée<sup>2190</sup>. En transférant le pouvoir à des territoires individuels, le gouvernement français avait affaibli les fédérations d'AOF et d'AÉF. Le Dahomey, le Niger, le Sénégal, la Côte d'Ivoire étaient désormais les unités politiques dans lesquelles se prenaient les décisions<sup>2191</sup>. Chaque territoire d'outre-mer cherchait maintenant à renforcer sa propre personnalité et la radio devenait un outil de construction nationale<sup>2192</sup>.

L'auteur de l'article sur Radio-Dahomey mettait en avant l'effort de formation effectué par la SORAFOM et l'enthousiasme provoqué parmi les Dahoméens par le développement de la radio :

« Ce n'est certainement pas un hasard si Radio-Cotonou est dotée aujourd'hui de la station la plus moderne d'AOF. Dans ce pays

---

<sup>2187</sup> APJBF, Entretien avec Yves Guilles des Buttes, le 27/11/2015, de 37'19'' à 38'08''.

<sup>2188</sup> AN, Fonds Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1958, Jean Raffaelli, « Radio-Cotonou », *France-outremer*, n° 340, mars 1958, p. 2.

<sup>2189</sup> *Ibid.*

<sup>2190</sup> F. Cooper, *L'Afrique depuis 1940*, *op. cit.*, p. 153.

<sup>2191</sup> *Ibid.*, p. 156-157.

<sup>2192</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, *op. cit.*, p. 36.

que beaucoup de ses habitants se plaisent à appeler le “quartier latin” de l’Afrique parce qu’il possède le niveau de scolarisation le plus élevé [...], parce que sa soif de connaissance et de culture paraît sans équivalent ailleurs, la radio est passionnément écoutée<sup>2193</sup> ».

La montée en puissance des émetteurs et du courrier des auditeurs était présentée comme une conquête militaire :

« Il y a dans la discothèque de Radio-Cotonou une carte qu’un jeune dahoméen, qui fit le stage du Studio-École, met quotidiennement à jour. Des petits drapeaux [...] indiquent les villages où les émetteurs ont porté. Chaque semaine voit la carte se remplir, au bout des pistes, jusqu’au pays Somba, au pied de la réserve de chasse de la Pendjari<sup>2194</sup> ».

En juillet 1958, un reportage présentait sous le même jour le fonctionnement de Radio AEF<sup>2195</sup>, en mai, ce fut au tour de Radio-Abidjan<sup>2196</sup>, en mars 1959 celui de Radio-Garoua dans le nord du Cameroun<sup>2197</sup>. À chaque fois, des grandes photos présentaient des speakerines et/ou des speakers africains, un groupe de comédien improvisant un sketch au micro<sup>2198</sup>, de jeunes Africains jouant de la musique devant le micro, un leader prononçant une allocution radiodiffusée (Félix Houphouët Boigny<sup>2199</sup>). Le message était clair : la SORAFOM (et donc la France) faisait une radio pour les Africains, par les Africains.

---

<sup>2193</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>2194</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>2195</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1958, Sylvain Bemba, « Radio AEF 1957. 2000 heures sous les ondes, un bilan prometteur », *France Outremer*, n° 344, 3 p.

<sup>2196</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1958, « Radio Abidjan », *France Outremer*, n° 342, 2 p.

<sup>2197</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/13, Dossier France Outre-mer, Guy Breton, « Ici Garoua, Radiodiffusion du Cameroun », *Europe France Outremer*, n°352, mars 1959.

<sup>2198</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1958, Sylvain Bemba, « Radio AEF 1957. 2000 heures sous les ondes, un bilan prometteur », *France Outremer*, n° 344, p. 1-2.

<sup>2199</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1958, « Radio Abidjan », *France Outremer*, n° 342, p. 2.



*Figure 9* Montrer l'africanisation des ondes.

*Source : AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, Chemise SORAFOM 1958, Sylvain Bemba, "Radio-AEF 1957", in France-outrémer, n° 344, juillet 1958.*

Comme Pierre Schaeffer, Robert Pontillon se déplaçait lui-même à des conférences de ministres, mais il prenait lors de ces événements un ton commercial plus offensif. C'est ce que montre le discours tenu lors de la conférence des ministres de l'Enseignement des territoires d'Outre-mer qui s'était tenue à Paris le 22 mars 1958. Pontillon prononça un exposé dans lequel il vantait le rôle de la radio en tant qu'outil d'éducation dans les territoires d'outre-mer<sup>2200</sup>. Il présentait les possibilités offertes par la radio pour le perfectionnement des maîtres d'école. De

<sup>2200</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise coupures de presse-décrets 1954-1958, Exposé de M. Robert Pontillon, directeur général de la SORAFOM, « La radio et l'enseignement outre-mer », in *Centre français d'étude et de formation sur l'éducation de base*, Bulletin de liaison n°17, 22 mars 1958, p. 27-30.

petites émissions pourraient être diffusées afin de parfaire la formation d'enseignants dispersés sur de vastes territoires. Après avoir rappelé l'importance et la nature des radio-services, il proposait aux ministres un nouveau produit dont la SORAFOM avait l'exclusivité :

« Mais c'est surtout dans le domaine de l'alphabétisation des illettrés que le choix offert à notre coopération est le plus vaste, sans doute aussi le plus riche d'avenir. La SORAFOM se trouve aujourd'hui en mesure de vous proposer, dans ce domaine précis, une méthode pour l'enseignement par la Radio du français, de sa lecture et de son écriture, et du calcul élémentaire<sup>2201</sup> ».

Il s'agissait de la méthode mise au point par deux inspecteurs de l'enseignement primaire au Cameroun, Messieurs Chicot et Meyer. Un ensemble de 72 leçons, sous forme d'émission, étaient diffusées en français, avec des silences afin que, sur les lieux d'enseignement, un moniteur puisse faire la traduction dans la langue locale (ewé, bamiléké, ewondo...) et aider les participants à remplir les fiches fournies pour les 72 leçons<sup>2202</sup>. M. Pontillon certifiait, en invoquant l'exemple du Cameroun, que la méthode « avait été largement expérimentée » et il proposait d'organiser pour le compte des territoires, la mise en place du matériel pédagogique nécessaire : disques, bandes magnétiques, brochures, « en échange d'une contrepartie financière strictement limitée au remboursement des avances<sup>2203</sup> ». Et il concluait en disant « croyez bien que loin de vouloir empiéter sur votre domaine, c'est de vous que la radiodiffusion d'outre-mer attend l'initiative. Pour tout ce qui touche la réalisation de ses objectifs elle reste à votre entier service<sup>2204</sup> ».

## Conclusion

Malgré les contestations, les défauts et les retards, il apparaît maintenant clairement qu'à la veille du bouleversement constitué par la fin de l'Union française en septembre 1958, la SORAFOM avait de sérieux atouts pour garder une position solide dans les anciennes colonies africaines. Cette période (1957-1958) apparaît en effet comme fondamentale pour comprendre la survie de la SORAFOM après les indépendances. Conformément à son programme, la société a su proposer aux élites politiques des services (équipement des stations, émissions, formation du personnel) qui les satisfaisaient. Mais surtout, alors qu'avant 1957, les dirigeants africains

---

<sup>2201</sup> *Ibid.*, p. 29.

<sup>2202</sup> *Ibid.*

<sup>2203</sup> *Ibid.*, p. 30.

<sup>2204</sup> *Ibid.*

n'étaient jamais consultés sur les questions de radiodiffusion, la société et son ministère de tutelle ont mis en marche les institutions qui leur permettaient de se faire entendre (conseil d'administration) tout en multipliant les signes d'apaisement. Cet esprit de réforme favorisa la création de radiodiffusions nationales avant même que les territoires d'outre-mer ne deviennent des États. Les Conseils de gouvernement obtenaient le contrôle de la direction des stations. En accord avec les transformations de la loi-cadre, les stations locales (comme Radio-Cotonou) devenaient des radiodiffusions nationales en s'engageant dans le renforcement de la conscience nationale. Il s'agissait là d'une rupture avec le plan initial du réseau de radiodiffusion de la France d'outre-mer qui favorisait l'échelon fédéral. Cette main tendue aux Africains s'accompagna parallèlement d'un effort de communication mené par Robert Pontillon et destiné à faire connaître les efforts, réels, que faisait la société outre-mer. Le travail de la société fut aussi appuyé par les ministres de la France d'outre-mer et des hauts fonctionnaires qui y voyaient un moyen pour la France de garder une influence culturelle au moment où la souveraineté française outre-mer s'effritait. Cette toile de fonds favorable permet de mieux comprendre comment la société a traversé la période qui suit.



## Chapitre 6 Négocier le cap des indépendances : la SORAFOM dans la Communauté (1958-1960)

Les années 1958-1960 sont les plus importantes pour comprendre la survie de la SORAFOM dans l'Afrique des indépendances. Avec le retour du général de Gaulle au pouvoir en mai 1958, l'empire français d'Afrique entra à nouveau dans une période de grandes transformations institutionnelles et politiques. La Constitution de la V<sup>e</sup> République, adoptée par référendum le 28 septembre mettait fin à l'Union française et la remplaçait par la Communauté. Tous les territoires d'outre-mer d'Afrique devenaient des États-membres de la Communauté et sortaient de la République française. Ils étaient dotés d'une autonomie interne complète et seuls certains domaines (défense, monnaie, affaires étrangères...) restaient l'affaire de la Communauté<sup>2205</sup>. Cependant, les dirigeants africains étaient insatisfaits de l'architecture de ce nouvel ensemble qui conservait de très larges pouvoirs à l'ex-métropole et à son président de la République<sup>2206</sup>. Aussi, la Communauté évolua-t-elle très rapidement et cessa d'exister à peine un an après sa fondation. Au cours du premier semestre 1960 en effet, ce fut la « ruée vers les indépendances<sup>2207</sup> » et les institutions communautaires cessèrent de fonctionner<sup>2208</sup>. Le retour du général de Gaulle au pouvoir, la définition et la mise en œuvre de nouvelles institutions, la crise algérienne et la pression continue qu'imposaient les Africains au gouvernement français faisait que la situation était pleine d'incertitudes et qu'elle ouvrait aussi des possibles<sup>2209</sup>. Des acteurs français et africains pensaient pouvoir fonder dans la durée une structure fédérale<sup>2210</sup>, d'autres imaginaient que la Communauté était une étape pour que se mette en œuvre l'unité africaine<sup>2211</sup>.

La SORAFOM et les radiodiffusions étaient impactées par ces évolutions rapides, ces espoirs et leurs incertitudes. Celles-ci étaient d'autant plus fortes que, la radio se retrouva dans un vide législatif et juridique dès octobre 1958. En effet, alors que la loi-cadre l'avait érigée en service d'État, directement contrôlé par les autorités de métropole, la radio sortait des compétences de la Communauté et entraient *de facto* dans les pouvoirs des jeunes États-membres. Cela leur

---

<sup>2205</sup> M. Vaïsse, *La grandeur*, op. cit. 93.

<sup>2206</sup> *Ibid.*, p. 94.

<sup>2207</sup> Selon l'expression de Michel Debré, Premier ministre de l'époque.

<sup>2208</sup> M. Vaïsse, *La grandeur*, op. cit., p. 97.

<sup>2209</sup> Frederick Cooper, *L'Afrique depuis 1940*, Paris, Payot, 2012, p. 80.

<sup>2210</sup> Catherine Coquery-Vidrovitch et Charles-Robert Ageron, *Histoire de la France coloniale. III. Le déclin*, Paris, Armand Colin, 1991, p. 410-411.

<sup>2211</sup> Frederick Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, Paris, Payot, 2014, p. 295.



permettait, théoriquement, de prendre le contrôle de leurs antennes<sup>2212</sup>. Du fait même de la disparition des territoires d'outre-mer (remplacés par des États), la Société de radiodiffusion de la France d'outre-mer perdait, sur le papier, sa raison d'être<sup>2213</sup>.

Ce chapitre montrera comment, dans une situation très incertaine, la SORAFOM a survécu à l'instauration de la Communauté puis à sa dislocation. Quelles possibilités s'ouvraient à la radio à cette époque pour les acteurs français et africains ? Pourquoi certaines ont-elles échoué et pas d'autres ?

La première partie montrera d'abord comment les hauts-fonctionnaires français et les dirigeants de la SORAFOM ont exploré les possibilités qui s'ouvraient à eux pour maintenir une présence française forte dans le paysage radiophonique africain. Elle s'intéressera donc, comme Quentin Deluermoz et Pierre Singaravélou l'ont écrit aux « futurs imaginés » ou aux « issues possibles » qui révèlent les manières de voir des contemporains<sup>2214</sup>. Ces réflexions et ces débats ont débouché sur le choix d'une stratégie d'influence<sup>2215</sup> qui privilégiait l'assistance technique, au dirigisme et au contrôle direct. La deuxième partie montrera que, la pression constante de certains gouvernements pour diriger entièrement leur radio a accéléré l'orientation politique des Français vers cette politique d'influence. Mieux encore, alors qu'André-Jean Tudesq affirme que la radio a joué un rôle limité dans la décolonisation de l'Afrique française<sup>2216</sup>, je défends l'idée que les jeunes États-membres, maîtres dès le début de 1959 de leurs radiodiffusions, les ont utilisés contre la Communauté et ont ainsi participé à la fragiliser. Enfin, nous verrons que dès le milieu de l'année 1959, la situation des radios et de la SORAFOM se stabilise. La signature de conventions radiophoniques avec la plupart des anciennes colonies d'AOF, d'AÉF, de Madagascar, du Togo et du Cameroun participe à la mise en place empirique de la coopération<sup>2217</sup> et assure à la France le maintien d'une influence prépondérante dans le domaine radiophonique.

---

<sup>2212</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise coupures de presse-décrets 1958-décembre 1961, « Le problème de la radio outre-mer », *Le Figaro*, Paris, le 24 avril 1959.

<sup>2213</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise Coupures de presse décrets 1958-décembre 1961, « Vers une réorganisation de la SORAFOM », *Correspondance de la presse*, 23 septembre 1961, p. 29 360.

<sup>2214</sup> Q. Deluermoz et P. Singaravélou, *Pour une histoire des possibles*, op. cit., p. 117 et 119.

<sup>2215</sup> F. Turpin, *De Gaulle Pompidou et l'Afrique 1958-1974*, op. cit., p. 35-36.

<sup>2216</sup> André-Jean Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, Paris, Pedone, 1983, p. 32.

<sup>2217</sup> F. Turpin, *De Gaulle Pompidou et l'Afrique 1958-1974*, op. cit., p. 61.

## I. Une étude des possibles : le rôle de la radio dans la Communauté

### A. Les défis de la nouvelle constitution et des indépendances (1958-1960)

Comme l'écrit Tony Chafer, la transition relativement paisible des colonies françaises vers l'indépendance n'est pas le produit de la stratégie délibérée du gouvernement français. Celle-ci relavait en fait largement de l'improvisation et d'adaptation au jour le jour<sup>2218</sup>. C'est ce qu'illustre bien le domaine radiophonique.

C'est en septembre 1958 que des acteurs de la radio d'outre-mer prirent conscience de l'ampleur des transformations qui risquaient d'être introduites après l'adoption de la nouvelle constitution de la République lors du référendum du 28 septembre<sup>2219</sup>. En effet, le texte soumis au vote faisait sortir la radio des compétences de la Communauté. Alors que la loi-cadre avait érigé la radiodiffusion en un service d'État contrôlé depuis Paris, le nouveau texte constitutionnel ne l'évoquait pas. Cela revenait à faire de la radio une affaire strictement réservée aux États membres de la Communauté. L'article 78<sup>2220</sup> de la nouvelle constitution n'incluait pas la radio au sein des compétences de la Communauté et les pouvoirs jusqu'ici attribués dans ce domaine au ministère de la France d'outre-mer et aux hauts-commissaires se trouvaient remis aux gouvernements locaux<sup>2221</sup>. Théoriquement les États membres pouvaient donc prendre en charge l'ensemble des responsabilités politiques liés à la radiodiffusion, mais également supporter le poids des dépenses d'équipement et de fonctionnement<sup>2222</sup>. Une note d'octobre partait de ce constat : « actuellement la radio d'outre-mer est le domaine de la SORAFOM [mais] désormais, la radio est du domaine des compétences internes des États. Le problème de la radio se pose donc dans le cadre de la mise en place des nouvelles institutions<sup>2223</sup> ».

---

<sup>2218</sup> Tony Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2019, p. 15.

<sup>2219</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier Évolution des radios depuis octobre 1958, Note pour Monsieur le Ministre, à l'attention de Monsieur Wibaux, BA.374/, secret, s.d., 3 p.

<sup>2220</sup> L'article 78 était très important car il répartissait les domaines de compétence entre la Communauté et les États-membres : Didier Maus, « La mise en œuvre institutionnelle de la Communauté » dans Philippe Oulmont et Maurice Vaïsse (dir.), *De Gaulle et la décolonisation de l'Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, 2014, p. 47-48.

<sup>2221</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise coupures de presse-décrets 1958-décembre 1961, « Le problème de la radio outre-mer », *Le Figaro*, Paris, le 24 avril 1959.

<sup>2222</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier Évolution des radios depuis octobre 1958, *Note sur la radiodiffusion de la France d'outre-mer*, S/I.326/, 11 octobre 1958, p. 2-3.

<sup>2223</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier Évolution des radios depuis octobre 1958, *Appartenance de la radiodiffusion à la Communauté ? Note au sujet de la radiodiffusion d'outre-mer*, Paris, le 22 octobre 1958, p. 1.

Cette situation de vide juridique, de transformation profonde du contexte d'existence de la radio mais aussi d'ouverture des possibles, donna lieu à des débats qui portaient sur le rôle et la place que devait avoir le média dans le nouvel ensemble de la Communauté. De septembre 1958 à avril 1959, deux conceptions cherchèrent à s'imposer dans un contexte d'évolution politique rapide. D'un côté, à la suite du classement de la radio parmi les services d'État au temps de l'Union française et dans l'objectif de maintenir la cohésion de la Communauté, certains voulaient proposer de créer une radiodiffusion de la Communauté. D'autres pensaient que cette idée était illusoire et qu'il fallait exploiter le capital de confiance accumulé par la SORAFOM depuis sa naissance auprès des élites africaines, dans un contexte politique instable. De leur côté, les gouvernements africains entendaient préserver jalousement les droits acquis sur leurs antennes et, d'importantes tensions traversèrent les relations entre la France et la Fédération du Mali.

Le débat entre ces deux tendances fut tranché en avril-mai 1959 après une réunion du Comité exécutif de la Communauté et avec l'arbitrage grandissant des acteurs africains. Cette partie se concentre donc sur 9 mois fondamentaux durant lesquels la physionomie de la nouvelle intervention radiophonique de la France s'est dessinée.

## B. Quel cadre donner à la radio dans le contexte de la Communauté ?

### 1. *Les partisans d'une radio de la Communauté*

Les cadres dirigeants de la SORAFOM, les hauts-fonctionnaires du ministère de la France d'outre-mer et du Secrétariat général de la Communauté<sup>2224</sup>, commencèrent à s'inquiéter de l'avenir de la radio en septembre et octobre 1958. Un premier groupe se montra favorable à la constitution d'une radiodiffusion de la Communauté.

Une note du 22 octobre 1958 partait du fait que la radio n'était pas évoquée dans le nouveau texte constitutionnel. Cela impliquait, théoriquement que la radio pouvait devenir soit une affaire purement intérieure à chaque État, soit une affaire purement française. Mais, pour les auteurs de la note, ces deux solutions apparaissaient également inacceptables car la première abandonnait toute possibilité d'influence de la France, laissant aux États un outil construit par elle et qui pouvait se retourner contre elle. La deuxième solution n'était pas non plus vue comme viable car elle allait contre le sens de l'évolution et marquerait une régression sur la situation

---

<sup>2224</sup> Jean-Pierre Bat, *Le syndrome Foccart La politique française en Afrique, de 1959 à nos jours*, Paris, Gallimard, 2012, p. 106.

d'avant le référendum. Les auteurs de la note envisageaient alors deux solutions moyennes. La première consistait à donner la concession du réseau à une société qui mettrait par convention ses antennes à la disposition des territoires, seuls maîtres de l'émission. La seconde consistait à faire de la radio une « affaire de la Communauté<sup>2225</sup> ».

Les auteurs de la note penchaient pour cette solution. Pour eux, l'idée d'abandonner aux États les installations de radiodiffusion tout en poursuivant l'intervention au travers des prestations radiophoniques revenait à perdre sur les deux tableaux. Les infrastructures achetées sur des fonds français étaient abandonnées sans contrepartie alors que la France devrait continuer à supporter les dépenses de fonctionnement des stations<sup>2226</sup>. Au contraire, les auteurs pensaient que le rattachement de la radio à la Communauté était la meilleure des solutions car :

« elle [était] politiquement inattaquable car elle [utilisait] les termes même du contrat de Communauté que les territoires [avaient] librement choisi. Même s'il [existait] dans leur choix de nombreuses arrière-pensées, le respect systématique de la règle du jeu [devait] contraindre les partenaires à une attitude identique<sup>2227</sup> ».

Mais cette solution était difficile à mettre en œuvre car la Communauté n'était pas un État et, à ce titre, ne possédait ni domaine ni finance. De plus, l'information, c'est-à-dire le contrôle politique des nouvelles diffusées dans les journaux parlés, avait été transférée aux compétences des États membres. Face à ces obstacles, les auteurs proposaient de bien distinguer dans la radio un premier aspect : le support technique, payé par la France, coûteux et complexe à entretenir. La France pourrait se présenter comme la garante de l'expression des États membres en mettant à leur disposition « un instrument efficace et fonctionnel ». Le deuxième aspect était l'expression : elle devait être libre pour chacun des États membres, mais, en contrepartie de la fourniture du support technique, ils devaient accepter de le partager avec la Communauté « qui s'exprimera aussi sur chaque antenne<sup>2228</sup> ». Dans ces conditions, la SORAFOM devait disparaître et être remplacée par une nouvelle société française. La France, qui n'était qu'un des États de la Communauté, l'aurait mis à disposition des autres États-membres. Cependant, la République devait garder la haute main sur cette société par le biais de son conseil

---

<sup>2225</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier Évolution des radios depuis octobre 1958, *Appartenance de la radiodiffusion à la Communauté ? Note au sujet de la radiodiffusion d'outre-mer*, Paris, le 22 octobre 1958, p. 1.

<sup>2226</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>2227</sup> *Ibid.*

<sup>2228</sup> *Ibid.*

d'administration et par son rattachement à la présidence de la Communauté. Cette stratégie devait permettre de voiler en partie le poids de la France dans le domaine de la radiodiffusion :

« ayant mis un organisme qui lui appartient en propre à la disposition de la Communauté, la République ne pourrait être suspectée d'arrière-pensée tendant à retrouver un monopole de fait sur une entreprise déjà implantée dans les territoires. L'influence de la République passerait par la Communauté<sup>2229</sup> »

Ce « futur espéré » révélait l'imaginaire et les espoirs<sup>2230</sup> de certains hommes politiques français. À cette époque (octobre 1958) les auteurs de la note rappelaient que le domaine juridique de la Communauté n'était pas encore complètement défini et qu'il existait une marge de manœuvre pour pousser les États membres à choisir cette solution<sup>2231</sup>. La France pourrait encore convaincre les États africains en jouant « avec générosité le jeu de la Communauté en mettant à la disposition de celle-ci un organisme sur lequel ses droits [étaient] incontestables et exclusifs<sup>2232</sup> ». En effet, le pouvoir effectif des nouveaux gouvernements sur les stations ne devait intervenir qu'à partir du 5 avril 1959<sup>2233</sup>. Cela laissait une marge pour négocier et imposer l'idée d'une radiodiffusion de la Communauté et, de façon plus générale, la période qui allait du référendum à la première réunion du Conseil exécutif de la Communauté en février 1959 fut occupée par les réflexions portées sur ce qui relevait du domaine de la Communauté et sur ce qui appartenait d'une part à la République française, d'autre part aux États-membres<sup>2234</sup>.

Il n'a pas été possible d'identifier clairement le ou les auteurs de cette note car elle n'a pas été signée et n'a pas été rédigée (comme la plupart des autres notes de la même époque) sur du papier à entête. Il est donc également difficile de savoir de quel service provenait ce texte : en effet, la mise en œuvre de la Communauté entraînait la disparition du ministère de la France d'outre-mer (effective en janvier 1959) et la création de nouvelles entités pour le remplacer<sup>2235</sup>.

---

<sup>2229</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>2230</sup> Q. Deluermoz et P. Singaravélou, *Pour une histoire des possibles*, *op. cit.*, p. 119.

<sup>2231</sup> Le troisième alinéa de l'article 78 de la Constitution permettait de faire rentrer dans l'ensemble communautaire de nouvelles compétences : D. Maus, « La mise en œuvre institutionnelle de la Communauté », *art cit.*, p. 48.

<sup>2232</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier Évolution des radios depuis octobre 1958, *Appartenance de la radiodiffusion à la Communauté ? Note au sujet de la radiodiffusion d'outre-mer*, Paris, le 22 octobre 1958, p. 4.

<sup>2233</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier Évolution radios depuis octobre 1958, *Note sur la radiodiffusion dans les États de la Communauté*, avril 1959 (?), p. 5.

<sup>2234</sup> D. Maus, « La mise en œuvre institutionnelle de la Communauté », *art cit.*, p. 55.

<sup>2235</sup> Sabine Jansen, « Jean Foyer, artisan méconnu de la décolonisation de l'Afrique subsaharienne » dans Philippe Oulmont et Maurice Vaïsse (dir.), *De Gaulle et la décolonisation de l'Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, 2014, p. 78.

Il est possible que ce point de vue reflète celui des futurs membres du Secrétariat général de la Communauté qui a commencé ses travaux en janvier 1959 (dirigé par Raymond Janot du 8 janvier 1959 à mars 1960<sup>2236</sup>), situé à Paris, rue de Grenelle, au sein duquel s'étaient tenues des réunions de travail concernant l'avenir de la radiodiffusion d'outre-mer<sup>2237</sup>. Le thème d'une radio communautaire fut repris par des personnalités politiques importantes du début de la V<sup>e</sup> République de métropole et d'Afrique.

En avril 1959, des personnalités africaines et françaises souhaitaient la mise en place d'une radiodiffusion conçue à l'échelon communautaire. Cette idée était principalement portée par Raymond Janot, secrétaire général de la Communauté<sup>2238</sup>, Roger Frey, ministre de l'Information et Jacques Soustelle, ministre délégué à la présidence du conseil. Leur principal motif de préoccupation était de faire face à la « guerre des ondes » faite à la France et à la Communauté par Radio-Le Caire ou Radio-Conakry, mais aussi à la concurrence de Radio-Lagos ou Radio-Ghana<sup>2239</sup>. Comme l'écrit Frédéric Turpin, de nombreux gaullistes, dont Jacques Soustelle, se montraient intransigeants sur la défense de l'autorité de la France outre-mer<sup>2240</sup>. La défense d'une radio de la Communauté s'intégrait dans cette tendance. Des responsables africains défendaient également la vocation communautaire de certaines antennes. Lors de la conférence du 25 avril 1959 réunissant les ministres de l'Information de la Communauté sous la présidence de Robert Lecourt qui était depuis janvier ministre d'État chargé des relations avec les États de la Communauté et plus spécifiquement de l'aide et de la coopération<sup>2241</sup> et Raymond Janot, secrétaire général de la Communauté, une partie d'entre eux avait reconnu la vocation communautaire de certaines stations africaines, en particulier Radio-Inter AOF et Radio-Inter-AÉF, qui étaient liés aux anciennes fédérations<sup>2242</sup>. Ces représentants

---

<sup>2236</sup> Philippe Oulmont et Maurice Vaïsse (dir.), *De Gaulle et la décolonisation de l'Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, 2014, p. 56 et 190.

<sup>2237</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier Évolution radios depuis octobre 1958, Lettre de Jacques Lansier, secrétaire général de la SORAFOM à M. Dannaud, conseiller technique, Cabinet de M. le Secrétaire général de la Communauté, Paris, le 24 mars 1959, 1 p.

<sup>2238</sup> Le secrétariat général de la Communauté était chargé de l'organisation des conseils exécutifs, réunions les plus importantes pour le fonctionnement de la Communauté : D. Maus, « La mise en œuvre institutionnelle de la Communauté », art cit., p. 53 et 56.

<sup>2239</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise Coupure de presse-décrets 1958-décembre 1961, Philippe Decraene, « Le prochain conseil exécutif envisagerait la création d'une radiodiffusion de la Communauté », *Le Monde*, Paris, 16 avril 1959.

<sup>2240</sup> Turpin Frédéric, *De Gaulle Pompidou et l'Afrique 1958-1974: décoloniser et coopérer*, Paris, les Indes savantes, 2010, p. 35.

<sup>2241</sup> S. Jansen, « Jean Foyer, artisan méconnu de la décolonisation de l'Afrique subsaharienne », art cit., p. 78.

<sup>2242</sup> Roger Frey, ministre de l'Information co-dirigeait cette réunion : Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise Coupure de presse-décrets 1958-décembre 1961, « Les ministres de l'Information de la Communauté se sont réunis à Paris pour examiner les problèmes de radiodiffusion », *Correspondance de la presse*, 27 avril 1959.

s'entendaient avec ceux de la France pour demander que ces postes soient ceux de la Communauté : les États membres de l'ex-AOF réclamaient (hormis le Sénégal et le Soudan, membres de la Fédération du Mali) que Radio-Inter AOF soit gérée de façon communautaire. De même, les quatre États de l'ancienne fédération d'AÉF avaient admis, en avril 1959, une gestion commune de l'ex-station fédérale<sup>2243</sup>. Le représentant de la Côte d'Ivoire, soutenu par les gouvernements de Haute-Volta, du Dahomey et du Niger souhaitait que la direction politique de Radio-Inter-AOF soit assurée de manière indivise par les sept États de l'ancienne fédération, que les émetteurs restent la propriété de la France et que le directeur de la station soit nommé en accord avec tous les pays. En cas de refus de cette proposition, les quatre États proposaient l'installation d'une nouvelle station dans l'un de leur territoire ou un démontage des émetteurs de Radio-AOF afin que les républiques les plus exposées à la propagande étrangère puissent renforcer leurs moyens d'émission. Cette proposition devait être soumise au Conseil exécutif du mois de mai<sup>2244</sup>.

On notera cependant que le projet de départ qui visait à transformer l'ensemble des anciennes stations de la France d'outre-mer en stations communautaires avait été réduit à la portion congrue. En avril 1959, il ne s'agissait plus que de tenter de récupérer les anciennes stations zonales. Les difficultés étaient telles que des projets alternatifs avaient même été mis à l'étude comme l'installation d'une antenne zonale en Mauritanie, à Tamanrasset (sud de l'Algérie) ou dans le sud de la France<sup>2245</sup>... Cela montrait qu'un camp plus réaliste, celui de l'assistance technique, avait réussi à imposer ses points de vue.

## 2. *Les partisans de l'assistance technique*

Dès le début, la direction de la SORAFOM se montra partisane d'un passage progressif à une situation d'assistance technique, respectant le pouvoir que les gouvernements africains avaient obtenus sur leur radio.

Robert Pontillon, directeur de la société, fut à ma connaissance, le premier à poser la question de l'avenir de la radiodiffusion dans le nouveau contexte institutionnel<sup>2246</sup>. Dans une note

---

<sup>2243</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise Coupure de presse-décrets 1958-décembre 1961, « La conférence des ministres de l'information de la Communauté étudie la question des postes de radiodiffusion locaux et fédéraux », *Correspondance de la presse*, 29 avril 1959.

<sup>2244</sup> ADN, APDCCC, Dakar AOF/PO/1/93, Dossier Radio Sénégal-Mali, Télégramme arrivée, origine : Segeprecom Paris à Haussaire Dakar, 28 avril 1959, 1 p.

<sup>2245</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise Coupure de presse-décrets 1958-décembre 1961, Philippe Decraene, « Le prochain conseil exécutif envisagerait la création d'une radiodiffusion de la Communauté », *Le Monde*, Paris, 16 avril 1959.

<sup>2246</sup> Que j'ai pu identifier par sa signature !

secrète qu'il adresse au ministre de la France d'outre-mer et à Fernand Wibaux (qui a été chef de cabinet de Gaston Defferre au temps où il était rue Oudinot<sup>2247</sup>), Pontillon s'interrogeait sur :

« la situation à laquelle la SORAFOM [devrait] faire face dans l'éventualité d'un vote négatif de certains territoires au référendum du 28 septembre 1958 [...]. La nouvelle constitution n'[avait] pas prévu la Radiodiffusion parmi les services de la Communauté. Il en [résultait] que, contrairement au régime précédent, la Radiodiffusion se [trouvait] incluse dans les compétences de chacun des États qui [constituaient] la Communauté<sup>2248</sup> ».

Il s'agissait de définir la ligne à suivre par la SORAFOM, en particulier dans les territoires dans lesquels le non au référendum pourrait l'emporter (Guinée, Niger et Côte française des Somalis). La note dressait le constat du travail accompli par la société à Conakry et à Djibouti en soulignant que les stations étaient en plein essor, entièrement soutenues par la métropole, et qu'en Guinée surtout, le travail du directeur africain de la station (Alassane Diop ou Émile Tompapa<sup>2249</sup>) avait su « plus facilement peut-être que n'aurait pu le faire un chef de station métropolitain, s'adapter au contexte politique et administratif particulier du territoire<sup>2250</sup> ». Le directeur de la SORAFOM posait une question pertinente : en cas de victoire du non, « [fallait]-il [...] arrêter les émissions dès le 29 septembre, rapatrier le personnel, procéder au démontage et à la récupération du matériel, et paraître de consacrer ainsi une situation qui risque bien d'être définitive<sup>2251</sup> ? » L'auteur de la note plaidait au contraire :

« dans une perspective de long terme, [...] de continuer malgré tout l'œuvre entreprise, au risque de voir, durant un temps, servir les antennes à des fins qui peuvent être partisans, encore que la portée des antennes ne dépasse pratiquement pas les frontières du territoire [...]<sup>2252</sup> ».

---

<sup>2247</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, op. cit., p. 163-221.

<sup>2248</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier Évolution des radios depuis octobre 1958, Note pour Monsieur le Ministre, à l'attention de Monsieur Wibaux, BA.374/, secret, s.d., p. 1.

<sup>2249</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1957, *Liste des personnels de la SORAFOM*, SORAFOM, 1957, /558/, p. 11.

<sup>2250</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier Évolution des radios depuis octobre 1958, Note pour Monsieur le Ministre, à l'attention de Monsieur Wibaux, BA.374/, secret, s.d., p. 1.

<sup>2251</sup> *Ibid.*, p. 1-2.

<sup>2252</sup> *Ibid.*, p. 2.



L'auteur souhaitait que la SORAFOM puisse rester aussi longtemps que possible à Djibouti et à Conakry, jusqu'à ce que les relations entre la France et les nouveaux États ait gagné en clarté. En effet, de grandes incertitudes planaient sur l'avenir de l'Afrique française. La tournée du général de Gaulle en Afrique d'août 1958 avait contribué à rassurer et convaincre la majorité des territoires de voter oui<sup>2253</sup>. Mais ce déplacement et le référendum avaient aussi radicalisé les oppositions, en particulier en Guinée et au Niger<sup>2254</sup>. Derrière l'enjeu de la Communauté se déroulait aussi la querelle fédéraliste qui opposaient ceux qui souhaitaient la création d'une fédération Africaine, comme Léopold Senghor et Modibo Keita<sup>2255</sup> et ceux qui souhaitaient avant tout un rapprochement avec la France dans une structure fédérale, comme Houphouët-Boigny<sup>2256</sup>. Face à cette situation volatile, Robert Pontillon poursuivait en disant que :

« Le maintien de l'influence culturelle de la France [impliquait] la continuation, sous la forme d'assistance technique, de l'œuvre entreprise par la SORAFOM, dans le cadre général des accords d'association qui [pourraient] être conclus avec les nouveaux États indépendants<sup>2257</sup> ».

Il conseillait d'adopter la même attitude au Niger, pays dans lequel la radio était en cours de démarrage et attendait les instructions du ministre pour les transmettre aux directeurs de station des trois territoires concernés. Il annonçait enfin qu'une note sur les solutions aux problèmes de radiodiffusion dans la Communauté, « envisagées dans une perspective de long terme<sup>2258</sup> » suivrait.

Passé le référendum du 28 septembre 1958 la réflexion sur la poursuite de l'intervention de la France dans le domaine de la radio sous la forme de l'assistance technique s'étendit à l'ensemble des États de la Communauté. Le 11 octobre, une note, sans doute fournie par la SORAFOM, précisait que les États de la Communauté pourraient « sans pour autant renoncer à la plénitude de leur souveraineté en matière de radiodiffusion, en concéder l'exploitation à un organisme professionnel<sup>2259</sup> ». Les auteurs proposaient que le contrôle politique de la station

---

<sup>2253</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, op. cit., p. 328-330.

<sup>2254</sup> En Guinée et au Niger Sékou Touré et Djibo Bakary rejetèrent le oui car ils considéraient le référendum comme un ultimatum inacceptable : *Ibid.*, p. 334.

<sup>2255</sup> *Ibid.*, p. 335.

<sup>2256</sup> *Ibid.*, p. 339.

<sup>2257</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier Évolution des radios depuis octobre 1958, Note pour Monsieur le Ministre, à l'attention de Monsieur Wibaux, BA.374/, secret, s.d., p. 2.

<sup>2258</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>2259</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier Évolution des radios depuis octobre 1958, Note sur la radiodiffusion de la France d'outre-mer, SI.326, 11 octobre 1958, p. 3.

soit exercé par le gouvernement local se substituant ainsi au Haut-commissaire et Chef de territoire. Un contrat de concession fixerait les conditions dans lesquelles la SORAFOM interviendrait dans chaque État. Afin de poursuivre son activité, il était envisagé que la société continue à bénéficier des fonds du FIDES pour l'équipement des stations et que les budgets d'exploitation (fonctionnement) soient assurés par « une contribution du budget métropolitain sous la forme d'une subvention à l'organisme concessionnaire, au titre de l'assistance technique accordée par la métropole aux États de la Communauté<sup>2260</sup> ». En effet, les auteurs de la note soulignaient que les États membres n'avaient aucun intérêt à assurer immédiatement la gestion directe de leur station, car ils renonceraient ainsi aux avantages du réseau et devraient résoudre seuls les problèmes posés par l'équipement et l'exploitation d'une station de radiodiffusion : étude, fourniture et mise en place des équipements, standardisation et approvisionnement en matériel d'exploitation, formation et gestion du personnel... De plus, ils devraient fournir un effort financier qui pour certains serait « insoutenable<sup>2261</sup> ».

Cette note a été rédigée pour préparer une réunion qui s'était tenue au ministère de la France d'outre-mer le 14 ou le 15 octobre 1958 sous la direction d'Alain Plantey, en présence de représentants de la SORAFOM. Plantey était un juriste, maître des requêtes au Conseil d'État et partisan du général de Gaulle<sup>2262</sup>. Entré en 1958 au ministère de la France d'outre-mer comme conseiller technique, il devint entre 1961 et 1967 un des proches collaborateurs de Jacques Foccart au Secrétariat général aux affaires africaines et malgaches (SGAM)<sup>2263</sup>. Ce dernier avait demandé à ce que les représentants de la société poursuivent leurs recherches vers une solution qui consisterait en « une concession de l'exploitation de la radiodiffusion à un organisme professionnel<sup>2264</sup> ». Le compte rendu poursuivait en disant que la réflexion sur l'avenir de la radiodiffusion dans la Communauté devait se baser sur ce principe :

« il existe dans la radiodiffusion deux aspects : l'un moyen de gouvernement, l'autre influence culturelle. Si la Constitution a tranché le premier en conférant au gouvernement de chaque État ce nouveau moyen de commandement, il appartient à la métropole d'apprécier si la disposition du second ne mérite pas un intérêt particulier ».

---

<sup>2260</sup> *Ibid.*, p. 3-4.

<sup>2261</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>2262</sup> J.-P. Bat, *Le syndrome Foccart La politique française en Afrique, de 1959 à nos jours, op. cit.*

<sup>2263</sup> Frédéric Turpin, *Pierre Messmer: le dernier gaulliste*, Paris, Perrin : Ministère des Armées, 2020, p. 123.

<sup>2264</sup> AN, Fonds Coopération, 19780282/14, Dossier Évolution des radios depuis octobre 1958, Compte rendu de réunion, 14/10/1958, p. 1.

La suite de ce passage dessinait la ligne qui devait être celle de la France en matière de radiodiffusion dans les années à venir :

« Dans la formule qui rassemble les missions traditionnelles de la radiodiffusion : “informer, éduquer, distraire” (à laquelle les Ministres de l’Information de l’AOF ont entendu ajouter “instruire”), il est un vaste secteur offert à l’influence française. C’est qu’en effet, tout en disposant de l’ensemble des compétences en matière de radiodiffusion, les nouveaux gouvernements ne possèdent pas les moyens suffisants pour couvrir l’ensemble de ces secteurs, mais seulement celui de l’Information, ou même une partie de l’Information (celle-ci visant la vie locale). Le reste, qui est presque l’essentiel, parce que plus profond et plus durable, les autorités locales ne peuvent pratiquement que s’en reporter aux spécialistes, et il importe donc que ces spécialistes soient de formation et d’obéissance française (même s’ils sont d’origine autochtone)<sup>2265</sup> ».

Ce passage est tout à fait frappant. Les participants à la réunion formulaient explicitement quelle « politique culturelle<sup>2266</sup> » ils voulaient voir s’appliquer dans le domaine de la radio alors que la souveraineté française sur les pays africains s’effritait. Cette politique devait passer par l’influence et rentre complètement dans la définition que Joseph Nye donne du *soft power*. La puissance d’un pays s’incarne aussi dans un rayonnement culturel, un pouvoir d’attraction pour son modèle politique et social, dans tout ce qui permet d’attirer, de séduire et de convaincre, plutôt que de contraindre et d’imposer<sup>2267</sup>. Or, la France face au déclin de sa puissance économique et militaire au cours du 20<sup>ème</sup> siècle a été pionnière dans cette politique<sup>2268</sup>. Pour Robert Frank et Jean-Claude Allain, les puissances peuvent exercer une influence sur l’étranger de deux manières. Il s’agissait premièrement de viser les élites, les milieux influents dans ces pays en créant des complicités intellectuelles, des connivences culturelles susceptible d’attirer la sympathie pour son propre pays, voire de produire des manières communes de penser et de

---

<sup>2265</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>2266</sup> Albert Salon définit la politique culturelle comme celle menée par un Etat avec des objectifs précis : développer son influence, sa puissance et sa présence à l’étranger par la culture : Robert Frank, « Culture et relations internationales : les diplomaties culturelles » dans *Pour l’histoire des relations internationales*, s.l., Presses Universitaires de France, 2012, p. 373.

<sup>2267</sup> Robert Frank et Jean-Claude Allain, « Les composantes de la puissance » dans Robert Frank (dir.), *Pour l’histoire des relations internationales*, Paris, Presses Universitaires de France, 2012, p. 158.

<sup>2268</sup> R. Frank, « Culture et relations internationales : les diplomaties culturelles », art cit., p. 375.

voir le monde<sup>2269</sup>. Or c'est exactement ce que faisait la SORAFOM avec le Studio-École de Maisons-Laffitte<sup>2270</sup>. Il est d'ailleurs tout à fait significatif que les membres de la réunion aient employé les termes « d'obédience française ». Le mot obédience, dans ce contexte prenait un sens très fort. Selon le dictionnaire historique de la langue française, ce mot a d'abord été employé dans un contexte religieux au sens d'obéissance à un supérieur. Puis, à l'époque contemporaine il a désigné la soumission à une autorité, à une doctrine spirituelle ou politique<sup>2271</sup>. Il fallait donc former des élites radiophoniques profondément attachées à la France. Deuxièmement, Robert Frank et Jean-Claude Allain écrivent que les États peuvent exercer une influence à l'extérieur en essayant de gagner l'opinion la plus large possible en faisant connaître la richesse culturelle de son pays (cinéma, littérature, musique, théâtre...) afin d'en donner une image positive et pacifique<sup>2272</sup>. C'est ce que les membres de la réunion visaient lorsqu'ils écrivaient que dans les trois domaines de la radiodiffusion, informer, éduquer, distraire, « un vaste secteur s'offrait à l'influence française<sup>2273</sup> ».

La suite du compte rendu précisait qu'il fallait abandonner ou réduire au minimum le contrôle politique des stations des États membres de la Communauté, en passant, par exemple un accord général par lequel chacun des États s'engagerait à s'abstenir de toute manifestation qui pourrait menacer les intérêts de la Communauté ou d'autres États membres<sup>2274</sup>. En effet, pour les participants de la réunion, la principale origine de la contestation envers l'action radiophonique de la France n'était pas budgétaire mais politique. Le compte rendu s'appuyait pour cela sur les conclusions de la réunion des ministres de l'Information d'AOF de septembre 1957 : « les critiques à l'encontre du régime existant avaient porté précisément sur l'attribution [du] contrôle politique mais non sur l'organisme professionnel de gestion<sup>2275</sup> ». Dès lors les membres de la réunion pensaient que les États membres seraient disposés à concéder l'exploitation de leur radiodiffusion à un nouveau service :

« dès lors qu'ils [seraient] assurés de conserver la responsabilité politique de leur station, non seulement en ce qui concerne les émissions, mais le personnel (agrément donné à toutes les

---

<sup>2269</sup> R. Frank et J.-C. Allain, « Les composantes de la puissance », art cit., p. 159.

<sup>2270</sup> Cet aspect sera plus longuement développé dans le chapitre 7.

<sup>2271</sup> Alain Rey, *Dictionnaire historique de la langue française contenant les mots français en usage A-L*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1992, 1156 p.

<sup>2272</sup> R. Frank et J.-C. Allain, « Les composantes de la puissance », art cit., p. 159.

<sup>2273</sup> AN, Fonds Coopération, 19780282/14, Dossier Évolution des radios depuis octobre 1958, Compte rendu de réunion, 14/10/1958, p. 2.

<sup>2274</sup> *Ibid.*

<sup>2275</sup> *Ibid.*, p. 3.

nominations) et les finances (approbation du budget annuel)<sup>2276</sup> ».

L'auteur du compte rendu soulignait que, lors des futures négociations avec les États, le rappel de considérations d'ordre budgétaire ne les rendrait sans doute pas indifférents. En échange du contrôle politique complet sur la station, ses émissions et son personnel, la France pousserait les États à accepter les prestations fournies par sa société en insistant, au besoin, sur la très importante dépendance financière envers elle<sup>2277</sup>. Il fallait que la France souligne auprès des États membres que la prise en charge totale de l'équipement et du fonctionnement des stations, sans la France, demanderait de trouver 2 milliards de francs métropolitains. La France devait donc justifier son intervention financière continue en montrant qu'elle aidait ses anciens territoires d'outre-mer à faire face à leur responsabilités nouvelles<sup>2278</sup>.

Les partisans de cette politique d'assistance technique s'employèrent enfin à miner les arguments de ceux qui souhaitaient une radiodiffusion communautaire plus inclusive. Une note destinée à Émile Biasini<sup>2279</sup> démontait les arguments de la note du 22 octobre 1958 sur la radiodiffusion de la Communauté<sup>2280</sup>. L'idée d'écarter les solutions extrêmes (donner la gestion directe des stations aux États membres ou au contraire à la France) était vue comme bonne. Cependant, celle de faire une radio de la Communauté était critiquée car ce projet reposait sur de trop faibles justifications. Certes, la France avait payé l'essentiel des installations radiophoniques et avait un droit de propriété théorique sur les installations de radiodiffusion d'outre-mer, mais cela voudrait dire qu'elle pourrait réclamer la compétence de tous les services dont les équipements avaient bénéficié des crédits de l'État ! Il fallait également recueillir l'accord des États-membres et pour cela passer par l'article 78 de la Constitution pour faire entrer un domaine parmi les compétences communes de la Communauté ce qui risquait de s'avérer très compliqué. La note signalait également qu'un État pouvait tout à fait décider de racheter les installations et de faire appel à des prestataires privés et à des fonds de développement européens<sup>2281</sup>. Mais la note destinée à M. Biasini allait plus loin. Pour elle, la constitution d'une radio de la Communauté, qui déguiserait ainsi la domination de la France sous ce nouvel organisme, ne permettrait pas de cacher les « arrière-pensées » de la République. Cette forme

---

<sup>2276</sup> *Ibid.*

<sup>2277</sup> *Ibid.*

<sup>2278</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>2279</sup> Émile Biasini était alors chargé du service de l'Information dans le cabinet du ministre de la France d'outre-mer : Emile Biasini, *Grands travaux: de l'Afrique au Louvre*, Paris, Odile Jacob, 1995, p., 122.

<sup>2280</sup> AN, Fonds Coopération, 19780282/14, Dossier Évolution des radios depuis octobre 1958, Note à M. Biasini, Paris le 27 octobre 1958, 2 p.

<sup>2281</sup> *Ibid.*, p.1.

institutionnelle contribuerait au contraire à accroître les « frustrations », car la vraie nature de cette organisation ne tromperait personne.

« Ce sentiment de frustration semble devoir être renforcé par la forme envisagée pour la participation financière demandée à chaque État, qui ne seraient pas invités à contribuer au budget de la société mais à payer des prestations d'antenne. De là à penser, pour les gouvernements locaux, qu'on leur loue leur propre radio<sup>2282</sup> ».

L'auteur de la note revenait aussi sur l'idée d'obliger chaque station à ouvrir ses antennes à la Communauté. Cette idée était belle sur le papier mais poserait trop de problèmes pratiques : que faire en cas de désaccord et de conflits ? Cela conduirait à la constitution de deux services distincts au sein de chaque station, à l'étalage des désaccords entre l'État et la Communauté sur la même antenne, avec comme perspective « l'arrêt de la radio par le veto, qui ne manquera jamais d'être réciproque ». Bref, cela risquait de conduire à une « ségrégation de la radiodiffusion d'outre-mer<sup>2283</sup> ». La constitution d'une radio communautaire conduirait ainsi, « de conflits en impasses » à remettre en cause « tout l'équilibre du système<sup>2284</sup> ».

Ainsi, moins d'un mois après le référendum du 28 septembre 1958 sur la Communauté, les grandes lignes de l'action radiophonique de la France dans ses anciennes colonies d'Afrique étaient tracées. La majorité des décideurs français de l'époque étaient déterminés à conserver à la France une influence aussi étendue que possible. Pour cela, ils souhaitaient ménager les dirigeants africains en leur accordant ce qu'ils désiraient : le contrôle politique des stations (contrôle des informations et du personnel de direction). En échange, la France conservait une influence déterminante sur l'équipement, la fourniture de programme, de finances et sur la formation d'un personnel « d'obédience française<sup>2285</sup> ». Bref, en choisissant d'aller dans le sens des élites africaines et d'éviter les conflits, les décideurs français pensaient préserver l'essentiel, ils s'orientaient explicitement et consciemment vers une politique de *soft power* visant à convaincre et à séduire plutôt qu'à imposer et à contraindre<sup>2286</sup>. Cette stratégie devint vite la doctrine en matière radiophonique au sein de la Communauté. Comme on l'a vu, la conférence des ministres de l'Information tenue à Paris le 25 avril 1959 ne porta pas sur le rattachement

---

<sup>2282</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>2283</sup> *Ibid.*

<sup>2284</sup> *Ibid.*

<sup>2285</sup> AN, Fonds Coopération, 19780282/14, Dossier Évolution des radios depuis octobre 1958, Compte rendu de réunion, 14/10/1958, p. 2.

<sup>2286</sup> R. Frank et J.-C. Allain, « Les composantes de la puissance », art cit., p. 158.

des nouvelles radiodiffusions nationales à une radiodiffusion de la Communauté. Avant même cet événement, un projet de convention respectant la souveraineté des États membres de la Communauté dans le domaine de la radio avait été préparé<sup>2287</sup>. De même, Roger Frey, Jacques Soustelle et Raymond Janot, s'ils souhaitaient une radio communautaire, ne remettaient pas en cause la souveraineté des nouveaux États sur leurs stations (ils envisageaient, au contraire, de créer une nouvelle antenne ex-nihilo)<sup>2288</sup>.

### C. Les acteurs de la redéfinition de la place de la radio

Au moment où la SORAFOM entrait dans la période délicate de la mise en œuvre de la Communauté et des indépendances, quelques hauts fonctionnaires et cadres supérieurs jouèrent un rôle important en ce qui concerne les questions de radiodiffusion.

Il s'agissait d'abord du directeur général de la SORAFOM, Robert Pontillon. Il a été le premier à alerter son ministère de tutelle sur les problèmes posés par le référendum du 28 septembre 1958 et la mise en œuvre de la nouvelle constitution tout en proposant une ligne de conduite pour la France en matière de radiodiffusion<sup>2289</sup>. Son expérience à la tête de la société, à l'époque où il a dû calmer la colère de certains Conseils de gouvernement (lors de sa prise de poste en 1957 et du conseil d'administration de février 1958), a dû jouer en faveur de la modération. Il était de plus directement assisté par Jacques Sol-Rolland<sup>2290</sup>, un haut fonctionnaire, qui comme on l'a vu s'était montré favorable, dès février 1957 à une transition rapide vers l'assistance technique (abandon de la nomination des directeurs de station et du choix de l'équipement aux gouvernements locaux, affaiblissement du rôle de Paris...)<sup>2291</sup>. Celui-ci considérait déjà que le rôle des agents de la SORAFOM n'était plus de faire fonctionner les radios mais de devenir les « conseillers techniques » des africains dans ce domaine<sup>2292</sup>.

Au sein du ministère de la France d'outre-mer, plusieurs personnes semblaient se préoccuper de l'avenir de la radiodiffusion. Les réflexions sur la place nouvelle que doit prendre l'ex-

---

<sup>2287</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise coupures de presse-décrets 1958-décembre 1961, « Le problème de la radio outre-mer », *Le Figaro*, 24 avril 1959.

<sup>2288</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise coupures de presse-décrets 1958-décembre 1961, Philippe Decraene, « Le prochain conseil exécutif envisagerait la création d'une radiodiffusion de la Communauté », *Le Monde*, 16 avril 1959.

<sup>2289</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier Évolution des radios depuis octobre 1958, Note pour Monsieur le Ministre, à l'attention de Monsieur Wibaux, BA.374/, secret, s.d., 3 p.

<sup>2290</sup> ANOM, FM, Contr//637, Dossier Rapport d'activité SORAFOM 1958, *Liste et traitement du personnel permanent de la SORAFOM*, 31 décembre 1958, p. 1.

<sup>2291</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1810 Correspondance échelon central, Chemise Sol-Rolland, Lettre de Sol Rolland à Pierre Schaeffer, Dakar, 20 février 1957, 2 p.

<sup>2292</sup> *Ibid.*, p. 1.

radiodiffusion d'outre-mer sont ainsi animées par Alain Plantey<sup>2293</sup>, un conseiller ministériel qui a participé à la rédaction de la Constitution de la V<sup>e</sup> République<sup>2294</sup> et qui était conseiller du ministre de la France d'outre-mer en 1958-1959. Celui-ci s'était distingué durant cette rédaction par ses positions libérales face aux revendications des Africains, il proposait, en particulier, de les laisser choisir entre balkanisation et fédéralisme, au travers de négociations libres entre acteurs politiques africains<sup>2295</sup>. Devenu conseiller du général de Gaulle, il se montra favorable à la Fédération du Mali en plaidant pour qu'elle accède au Conseil Exécutif de la Communauté<sup>2296</sup>.

Mais on retrouvait aussi Émile Biasini, qui, comme on l'a vu avait une réelle vision du rôle de la culture dans la cohésion de la Communauté<sup>2297</sup>. Ce dernier avait été nommé « chargé de mission » auprès du ministre de la France d'outre-mer et s'occupait particulièrement des questions de radiodiffusion<sup>2298</sup> puisque plusieurs notes importantes lui furent adressées<sup>2299</sup>. En tant que représentant du ministre, il accompagna le nouveau directeur de la RTF, Christian Chavanon, lors d'une visite du Studio-École début septembre 1958<sup>2300</sup>. Il prit également la défense de la SORAFOM et de son directeur général auprès du Ministre<sup>2301</sup>. Enfin, Biasini entra au conseil d'administration de la SORAFOM en tant que membre désigné par le ministère de la France d'outre-mer en janvier 1959. Il était alors chef du service d'Information et de documentation du Ministère<sup>2302</sup>.

Qu'en est-il des acteurs africains ? Durant cette phase de redéfinition de la politique d'action de la France dans le domaine radiophonique et du choix de l'assistance technique, les dirigeants

---

<sup>2293</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier Évolution des radios depuis octobre 1958, Lettre de Jacques Lansier, Secrétaire général de la SORAFOM à Monsieur Biasini, chargé de mission auprès du cabinet de M. le Ministre de la France d'outre-mer, Paris, le 16 octobre 1958, 1 p.

<sup>2294</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, op. cit., p. 306.

<sup>2295</sup> *Ibid.*, p. 315.

<sup>2296</sup> *Ibid.*, p. 316-317.

<sup>2297</sup> M.-A. Rauch, *Le bonheur d'entreprendre*, op. cit., p. 56-57.

<sup>2298</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier Évolution des radios depuis octobre 1958, Lettre de Jacques Lansier, Secrétaire général de la SORAFOM à Monsieur Biasini, chargé de mission auprès du cabinet de M. le Ministre de la France d'outre-mer, Paris, le 16 octobre 1958, 1 p.

<sup>2299</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier Évolution des radios depuis octobre 1958, Note à M. Biasini, Paris, le 27 novembre 1958, 2 p. et 19780282/14, Dossier Conférence des ministres 25 avril 1959, Note pour Monsieur le ministre à l'attention de M. Biasini, Objet : affaire Clavé-Rabemananjara, Paris le 30 décembre 1958, 2 p.

<sup>2300</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise Coupures de presse-décrets 1954-1958, « M. Christian Chavanon, directeur général de la RTF a visité mardi le Studio-École de la SORAFOM », *Correspondance de la presse*, 11 septembre 1958.

<sup>2301</sup> AN, Fonds Coopération, 19780282/14, Dossier Conférence des ministres 25 avril 1959, Émile Biasini, Note Ministère de la France d'outre-mer, Paris, le 12 octobre 1958, 3 p.

<sup>2302</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 0014464/16, Dossier n°31, Chemise Coupure de presse-décrets 1958-décembre 1961, « Nouvelles nominations au conseil d'administration de la SORAFOM », *Correspondance de la presse*, 16/01/1959.



africains semblent absents. Les choses se passent comme si quelques hauts-fonctionnaires français avaient pris seuls des décisions concernant les Africains. Cependant, le choix effectué par les dirigeants de la SORAFOM et les hauts-fonctionnaires était contraint par l'importante pression que les dirigeants africains avaient exercé sur la société et le ministère de la France d'outre-mer en 1957 et 1958<sup>2303</sup>. Sékou Touré et Léopold Senghor s'étaient associés à la contestation radicale de la SORAFOM portée par le Syndicat unique de la radio et de l'Information d'AOF en juin 1957<sup>2304</sup>. Au Sénégal, Mamadou Dia avait utilisé tous les moyens de pression qui étaient à sa disposition pour dénoncer la convention SORAFOM qu'il n'avait pas signé<sup>2305</sup>. Comme on l'a vu, les Français avaient dû faire d'importantes concessions en faveur des conseils de gouvernement, avant même que les Territoires ne deviennent des États<sup>2306</sup>. Cela expliquait ainsi que le projet de faire une radio communautaire qui engloberait toutes les stations de l'ancien réseau de la France d'outre-mer était jugé comme une idée qui conduirait à une situation pire que celle dans laquelle chaque État disposerait librement de sa station<sup>2307</sup>. La nouvelle constitution et les institutions communautaires renforçaient aussi le pouvoir de blocage des nouveaux États. Comme l'écrit Frederick Cooper, la constitution reconnaissait leur droit à l'indépendance, aussi, lors des Conseils exécutifs, les pays étaient écoutés car ils avaient une porte de sortie<sup>2308</sup>. Cela peut expliquer qu'à la suite de la réunion des ministres de l'Information d'avril 1959 puis du troisième Conseil exécutif en mai aucune grande décision n'ait été prise pour la radio et que le choix du *statut quo* ait été préféré. Le rapport de force avantageux des Africains dans ce domaine se vérifia au travers du bras de fer qui a opposé la République française, des États de l'ex-AOF et la Fédération du Mali à propos du contrôle de Radio-Inter-AOF.

---

<sup>2303</sup> Comme le souligne Catherine Coquery-Vidrovitch, l'ampleur du combat politique des africains dans les colonies françaises ne doit pas être ignoré. Il a conduit à étouffer dans l'œuf la Communauté voulue par le général de Gaulle : Catherine Coquery-Vidrovitch, « Préface » dans Odile Goerg, Jean-Luc Martineau et Didier Nartivel (dir.), *Les indépendances en Afrique. L'évènement et ses mémoires 1957/1960-2010*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, p. 9.

<sup>2304</sup> ADN, APDCCC, Brazzaville 116PO/1/36, Dossier Correspondance questions diverses, Dépêche AFP, 29/06/1957, KM, 1 p.

<sup>2305</sup> Voir le chapitre 4.

<sup>2306</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier conférence des ministres 25 avril 1959, *Note de synthèse sur l'évolution de la radio depuis 1954*, janvier 1959, p. 1.

<sup>2307</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Évolution radios depuis octobre 1958, Note à M. Biasini, Paris, le 27 novembre 1958, 2 p.

<sup>2308</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, op. cit., p. 343.

## II. Une mise à l'épreuve immédiate des plans français par les dirigeants africains

André-Jean Tudesq a écrit qu'en Afrique francophone « il ne semble pas que la radio ait joué un rôle important dans la décolonisation<sup>2309</sup> ». Pourtant, la détermination des nouveaux gouvernements africain à prendre le contrôle des radios et à les utiliser dans leurs propres intérêts ont accéléré l'effondrement de la Communauté. C'est ce que montre la situation dans la Fédération du Mali.

### A. Tensions et hésitations autours des stations fédérales (1959-1960) : l'exemple de Radio-Inter-AOF

En janvier 1959 est fondée à Dakar la Fédération du Mali, rassemblant au départ le Soudan français, le Sénégal, la Haute-Volta et le Dahomey. Cet État fédéral fut doté d'une constitution le 23 janvier<sup>2310</sup>. Il a été formé sous l'impulsion du Sénégalais Léopold Senghor, du Soudanais Modibo Keita et du Parti du regroupement africain (PFA) qui s'étaient prononcés dès le lendemain du vote de la loi-cadre pour le maintien d'une structure fédérale forte en AOF<sup>2311</sup>. Dans l'objectif de construire l'unité africaine, ces dirigeants et ces mouvements avaient fait le choix de voter oui au référendum du 28 septembre et de rester dans la Communauté franco-africaine<sup>2312</sup>. Cependant, cette structure fédérale se retrouva vite en tensions avec les autres États de l'ex-AOF. Dès le mois de février 1959 la Haute-Volta et le Dahomey avaient quitté la fédération sous l'influence du Niger et de la Côte d'Ivoire qui rejetaient l'établissement d'une fédération primaire dirigée depuis Dakar et souhaitaient renforcer les liens directs entre les jeunes Républiques et Paris. Ces pays rassemblés autour de l'Ivoirien Houphouët Boigny constituèrent un groupe de coordination assez souple : le Conseil de l'entente fondé entre mai et juillet 1959<sup>2313</sup>. Le 4 avril, après avoir pris acte de ces défections, l'assemblée fédérale du Mali élit Léopold Sédar Senghor à sa présidence et Modibo Keita à la tête du gouvernement mais les tensions ne cessèrent pas. Le Parti des fédéralistes africains (PFA), présidé par Senghor fut constitué à Dakar en juillet 1959. Il mettait en avant des leaders de l'opposition des pays de

---

<sup>2309</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, op. cit., p. 32.

<sup>2310</sup> Vincent Joly, « Du Soudan français à la République du Mali. Une indépendance dans la douleur (1956-1961) » dans Philippe Oulmont et Maurice Vaïsse (dir.), *De Gaulle et la décolonisation de l'Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, 2014, p. 155-179., p. 162.

<sup>2311</sup> *Ibid.*, p. 160.

<sup>2312</sup> *Ibid.*, p. 161.

<sup>2313</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, op. cit., p. 178.

l'Entente comme le Nigérien Djibo Bakary, leader du Sawaba, qui avait milité pour le non ou le Voltaïque Nazi Boni<sup>2314</sup>. En même temps, le courant qui prônait l'indépendance à court terme tendait à s'imposer parmi les dirigeants de la fédération<sup>2315</sup>. Ils étaient encouragés en cela par Sékou Touré qui paradait dans les instances internationales et qui maintenait des liens avec les dirigeants de la Fédération<sup>2316</sup>.

C'est dans ce contexte que l'ancienne station fédérale de l'AOF, Radio-Dakar, rebaptisée en 1955 Radio-Inter-AOF, fut l'objet d'un conflit entre la France, la Fédération du Mali et des États de l'ex-AOF.

### *1. La position initiale de la France en ce qui concerne les stations zonales*

La direction de la SORAFOM et une majorité de hauts-fonctionnaires du ministère de la France d'outre-mer plaidaient pour l'acceptation de la situation de fait que mettait en place la nouvelle Constitution et pour la transformation de l'intervention de la SORAFOM en une assistance technique. Cependant, ce changement de politique ne concernait pas toutes les stations. L'administration métropolitaine tenta de garder le contrôle direct de deux d'entre-elles : Radio Inter-AOF et Radio-Inter-AÉF.

Les anciennes stations territoriales étaient considérées, dès octobre 1958 comme les stations relevant « de la compétence des États<sup>2317</sup> ». Par contre, plusieurs notes s'attachaient à montrer que la situation des « stations dites “zonales” », Radio-Inter-Équatoriale (ex-Radio-Inter-AÉF) et Radio-Inter-AOF posaient un problème particulier<sup>2318</sup> :

« Si l'attitude de la République doit être très souple en ce qui concerne les postes des États, en revanche il convient de se montrer très ferme au fonds en ce qui concerne les postes Inter-AOF et Inter-AÉF. Le résultat à obtenir est de faire admettre aux États que ces postes sont des postes de la Communauté<sup>2319</sup> ».

L'exploitation de ces stations n'avait pas été affectée par la disparition des institutions des groupes de territoires et celle-ci continuaient à fonctionner normalement. En effet, l'instauration

---

<sup>2314</sup> V. Joly, « Du Soudan français à la République du Mali. Une indépendance dans la douleur (1956-1961) », art cit., p. 162.

<sup>2315</sup> *Ibid.*, p. 164.

<sup>2316</sup> *Ibid.*

<sup>2317</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier Évolution des radios depuis octobre 1958, Note sur la radiodiffusion de la Communauté, avril 1958 ( ? ), p. 2.

<sup>2318</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>2319</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier Conférence des ministres 25 avril 1959, Note relative aux problèmes de radiodiffusion dans les États de la Communauté, Paris, le 22 avril 1959, p. 3.

de la Communauté avait entraîné la disparition des fédérations d'AOF et d'AÉF et la suppression progressive de leurs dernières fonctions<sup>2320</sup>. Cependant, un nouveau statut devait être élaboré pour ces radios<sup>2321</sup> car avec la disparition des fédérations<sup>2322</sup>, elles se retrouvaient dans une situation de vide juridique. De plus, contrairement aux stations situées dans les anciens territoires, Radio-Inter à Dakar et Radio-Inter-Équatoriale à Brazzaville étaient financées en totalité par le budget de la République française (alors qu'en moyenne, les États-membres participaient à 30% du budget de fonctionnement des stations<sup>2323</sup>). L'idée de départ était de faire de ces anciennes stations fédérales ou zonales des stations communautaires qui seraient dirigées par des conseils de programmes réunissant les États des anciennes fédérations<sup>2324</sup>. Les stations zonales seraient confiées à la SORAFOM mais leurs directeurs seraient nommés par le Secrétaire général de la Communauté qui contrôlerait également les programmes<sup>2325</sup>. Le gouvernement français considérait que, en particulier pour ce qui concernait Radio-Inter-AOF :

« la solution raisonnable conforme à la fois au rôle de la Communauté en matière de défense et de politique étrangère et à l'intérêt des États sur le plan culturel, serait que cette station devienne une station de la Communauté, gérée par la Société de coopération radiophonique pour le compte de la Communauté sous le contrôle du Conseil supérieur [...] où tous les États [...] [seraient] représentés<sup>2326</sup> ».

Les autorités françaises ne mettaient pas seulement l'accent sur la riposte à la « guerre des ondes<sup>2327</sup> » dont elle faisait l'objet. En tant qu'anciennes stations fédérales, dotées d'émetteurs puissants, elles devaient aussi assurer « le maintien de la cohésion et de l'harmonie des rapports

---

<sup>2320</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Être citoyen au temps de la décolonisation*, op. cit., p. 353.

<sup>2321</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier Conférence des ministres 25 avril 1959, *Note de synthèse sur l'évolution de la radio depuis 1954-(janvier 1959)*, 10 mars 1959, p. 3.

<sup>2322</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier Évolution des radios depuis octobre 1958, *Note sur la radiodiffusion dans les États de la Communauté*, avril 1959 (?), p. 7.

<sup>2323</sup> *Ibid.*, p. 2-3.

<sup>2324</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier Conférence des ministres 25 avril 1959, *Commentaires sur les questions à évoquer en conférence des ministres*, Note de la SORAFOM du 22 avril 1959, p. 4.

<sup>2325</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier Conférence des ministres 25 avril 1959, *Note sur l'évolution de la radiodiffusion d'outre-mer depuis 1954*, p. 2.

<sup>2326</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 197802982/14, Dossier Conférence des ministres 25 avril 1959, Note pour M. le ministre chargé de l'Aide et de la Coopération dans les États de la Communauté ; M. le Ministre de l'Information, avril 1959 (?), p. 3.

<sup>2327</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise coupures de presse-décrets 1958-décembre 1961, Philippe Decraene, « Le prochain Conseil exécutif envisagerait la création d'une radiodiffusion de la Communauté », *Le Monde*, 16 avril 1959.

entre les États de la Communauté<sup>2328</sup> ». À un degré plus pratique, les stations zonales devaient également relayer les informations générales que les stations des États auraient pu exploiter à leur grès et dans de bonnes conditions techniques. Enfin, les programmes devaient, comme dans le plan élaboré par Pierre Schaeffer, satisfaire « l'éducation et la distraction des élites francophones<sup>2329</sup> ».

Cependant, dans l'ex-AOF, cette politique se heurta à la résistance farouche des autorités de la Fédération du Mali.

## 2. *La stratégie radiophonique de la France à l'épreuve de l'émancipation de la Fédération du Mali*

Ce plan initial fonctionna pour Radio-Inter AEF mais fut un échec complet en ce qui concernait l'ex-station fédérale de l'AOF. En effet, les autorités de la Fédération du Mali qui s'était constituée en janvier 1959 par la réunion, au sein d'un État fédéral, du Sénégal et du Soudan<sup>2330</sup>, réclamèrent très rapidement la possession des antennes de Radio-Inter pour en faire Radio-Mali. Cette épreuve de force qui s'étala d'avril 1959 au début de 1960 fut un laboratoire d'essai pour la politique d'assistance technique définie par la SORAFOM et les haut-fonctionnaires du ministère de la France d'outre-mer en octobre 1958.

Le gouvernement de la Fédération revendiqua les studios et les antennes de Radio-Inter et menaça de s'en emparer de force si le contrôle de la station n'était pas attribué à la Fédération du Mali<sup>2331</sup> après le 4 avril 1959, date de mise en œuvre effective des institutions de la Communauté<sup>2332</sup>. Afin d'éviter de tels débordements, Pierre Messmer, dernier haut-commissaire de la République en AOF fit fermer la station le dimanche 19 avril 1959. Quelques jours plus tôt, Tidjani Traoré<sup>2333</sup>, ministre de l'Information de la Fédération du Mali avait convoqué Robert Pontillon à Dakar « en vue de mettre rapidement au point les modalités de transfert de Radio-Inter à la Fédération du Mali ». Arrivé le 9 avril, Robert Pontillon mena de difficiles discussions avec les autorités maliennes. Il semble qu'il ait proposé une nouvelle

---

<sup>2328</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier évolution radios depuis octobre 1958, Note sur les stations dites "zonales", S.I.595, le 22/04/1959, p. 1.

<sup>2329</sup> *Ibid.*

<sup>2330</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, op. cit., p. 176.

<sup>2331</sup> ADN, APDCCC, Dakar AOF/PO/1/195, Dossier Secret-écoutes-radios, Télégramme du Haut-commissaire général à Segeprecom, Dakar, Secret, le 19 avril 1959, 1 p.

<sup>2332</sup> D. Maus, « La mise en œuvre institutionnelle de la Communauté », art cit., p. 52.

<sup>2333</sup> Élu au Grand conseil d'AOF, proche de Sékou Touré, en 1957-1958 il était un partisan du maintien d'une fédération africaine : F. Cooper, *Français et Africains ? Être citoyen au temps de la décolonisation*, op. cit., p. 272.

convention au Mali, profondément modifiée au cours des négociations<sup>2334</sup>. Les autorités maliennes obtenaient que tous les pouvoirs auparavant dévolus au Haut-commissaire en ce qui concernait Radio-Inter (administration, exploitation, information) seraient maintenant transféré à la Fédération, Radio-Inter devenant la Radiodiffusion fédérale du Mali<sup>2335</sup>. Cependant, Robert Pontillon ne put accepter ou prendre la responsabilité seul de la signature de cette nouvelle convention. Devant le blocage, Tidjani Traoré, accompagné de Boubacar Guèye<sup>2336</sup> (ministre de la Justice) rencontrèrent Pierre Messmer, Haut-Commissaire général le 14 avril (ou le 19 avril selon Pierre Messmer). Cette réunion déboucha sur la décision de faire cesser temporairement les émissions sur les antennes de Radio-Inter à compter du 20 avril 1959 à 0 heure<sup>2337</sup>.

Au cours de l'entrevue avec Pierre Messmer dans la matinée du dimanche 19 avril, Boubacar Guèye avait réitéré les revendications du Mali sur Radio-Inter, mais la tension montait. Messmer racontait que Boubacar Guèye :

« [avait] [...] exprimé l'intention du gouvernement du Mali de recourir à la force pour mettre fin à cette situation "intolérable". Je lui ai répondu qu'un tel recours à la force de la part des autorités maliennes aurait les conséquences les plus graves et qu'en tout état de cause je ferai prendre les dispositions nécessaires pour provoquer, dans cette hypothèse, l'arrêt immédiat des émissions. Après avoir vainement tenté de fléchir ma détermination, mes interlocuteurs [...] dans un souci d'économie de violence [...], ont finalement proposé à titre transactionnel et en attendant la réunion du 4 mai la suspension d'un commun accord des émissions de Radio-Inter<sup>2338</sup> ».

---

<sup>2334</sup> ADN, APDCCC, Dakar AOF/PO/1/195, Dossier Secret écoute radio, « Communiqué du Ministère de l'Information de la Fédération du Mali », p. 1.

<sup>2335</sup> *Ibid.*

<sup>2336</sup> Boubacar Guèye était un Sénégalais, neveu de Lamine Guèye. Au sein de la fédération du Mali, il était politiquement proche des soudanais, il avait été envisagé de lui donner la présidence de la Fédération en août 1960 : F. Cooper, *Français et Africains ? Être citoyen au temps de la décolonisation*, *op. cit.*, p. 417.

<sup>2337</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>2338</sup> ADN, APDCCC, Dakar AOF/PO/1/93, Dossier Secret écoute radio, Télégramme du Haut-commissaire général à Segeprecom, Dakar, Secret, le 19 avril 1959, p. 1.

Pour Pierre Messmer, cette solution permettait à la fois d'éviter le recours à la force de part et d'autre mais également de « gagner du temps » jusqu'à la prochaine réunion du conseil exécutif<sup>2339</sup>.

Quels étaient les arguments de la fédération du Mali pour revendiquer la station de Radio-Inter ? Ils sont résumés lors d'une conférence de presse donnée par Tidjani Traoré, ministre de l'Information de la Fédération le 21 avril 1959<sup>2340</sup>. Pour lui, la constitution du 5 octobre 1958 était claire : toute compétence non dévolue à la Communauté relevait automatiquement des États. Radio-Inter entraînait donc dans ce cas de figure : la convention qui liait Radio-Inter AOF au Haut-Commissaire était caduque puisque l'AOF avait cessé d'exister. Juridiquement, cette station située sur le territoire malien n'avait donc plus le droit d'émettre. Pour Tidjani Traoré, les manœuvres de la SORAFOM, de la France et des autres États de l'ex-AOF pour différer le transfert des installations au Mali n'avaient pas de justification juridique. Elles étaient par contre, la preuve de la volonté politique destinée à accumuler le plus d'obstacles possibles à l'édification et au renforcement de la fédération par ses ennemis. En effet, à ce moment, le Mali existait en tant que fédération de deux États mais n'était pas reconnu comme un État en soi par la France<sup>2341</sup>.

De même, comme on l'a vu la Fédération et ses dirigeants affrontaient le Conseil de l'entente groupé autour de la Côte d'Ivoire et qui s'opposait à la formation d'une fédération primaire<sup>2342</sup>. Tidjani Traoré profitait de cette conférence pour souligner la bonne volonté des autorités maliennes qui n'avaient pas souhaité s'emparer directement de Radio-Inter (comme elles avaient pu le faire avec les autres bâtiments administratifs de l'ex-fédération, en particulier de l'emblématique building administratif<sup>2343</sup>). Il mettait en avant l'idée que la France avait refusé de transmettre directement Radio-Inter au Mali afin de ne pas déplaire « à certains États ». Maniant à la fois la séduction et la menace, Traoré soulignait d'abord que les autorités de la Communauté, à commencer par le général de Gaulle, manifestaient de la loyauté et du réalisme envers les dirigeants du Mali. Mais en même temps, il avertissait qu'il ne faudrait pas donner l'impression aux populations maliennes qu'il aurait mieux valu voter non au référendum du 28

---

<sup>2339</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>2340</sup> Tidjani Traoré avait déjà en 1959 une longue carrière politique derrière lui. Il avait été à deux reprises vice-président du Grand conseil de l'AOF en 1947 et 1958 : ADN, APDCCC, Dakar AOF 183/PO/1/195, Dossier Secret écoute radio, M. Bergo, Extrait du *Paris-Dakar* du mercredi 22 avril 1959, p. 1.

<sup>2341</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, op. cit., p. 356.

<sup>2342</sup> *Ibid.*, p. 354-355.

<sup>2343</sup> ADN, APDCCC, Dakar AOF/PO/1/93, Dossier Radio Sénégal-Mali, Déclaration de M. Tidjani Traoré ministre de l'Information de la radiodiffusion et de la sécurité du Mali, faite le jeudi 23/04/1959 à Radio-Sénégal, 1 p.

septembre 1958<sup>2344</sup>. Peu de temps avant la réunion des ministres de l'Information à Paris, Tidjani Traoré, en présence de ministres guinéens en transit à Dakar et de Modibo Keita, sonnait à nouveau la charge contre Radio-Inter en déclarant qu'il ne saurait y avoir une station de radiodiffusion sur le territoire du Mali qui échappe à son contrôle : « Radio-Inter [...] sera la radio du Mali, avec ou sans la SORAFOM, ou ne sera pas ». Il proposait également de doter la station d'émetteurs plus puissants<sup>2345</sup>.

Le problème de Radio-Inter fut abordé lors de la réunion des ministres de l'Information de la Communauté organisée à Paris le 24 avril 1959<sup>2346</sup> puis lors du troisième Conseil exécutif de la Communauté le 4 et 5 mai à Paris. Suite à cette réunion, les émissions de la station devaient reprendre provisoirement tandis qu'une commission dont la réunion était prévue pour le mois de juin devait régler la dévolution des biens de la station. Mais, en même temps, un comité de programme, réalisé sur le modèle de celui ayant permis la survie de Radio-AÉF<sup>2347</sup>, rassemblant les différents États de l'ex-AOF devait être formé pour gérer la station<sup>2348</sup>. Une partie des membres du Conseil exécutifs (en particulier la Côte d'Ivoire qui plaidait à ce moment pour un renforcement de la Communauté<sup>2349</sup>), sans doute soutenu par le Secrétariat général des affaires de la Communauté pensaient ainsi encore pouvoir imposer une radio inter-État rassemblant les ex-membres de l'AOF.

Le conseil des programmes de Radio-Inter fut rapidement organisé les 13 et 14 mai 1959 à Dakar<sup>2350</sup>. Durant cette réunion, les États membres, sur la proposition de la Haute-Volta avaient demandé à ce qu'une personne, non issue des ex-États d'AOF, choisie par le Haut-commissaire représentant le président de la Communauté veille à la « sérénité » et à « l'objectivité » des

---

<sup>2344</sup> ADN, APDCCC, Dakar AOF/PO/1/93, Dossier Radio Sénégal-Mali, Patrice Diouf, « Quand les ondes se taisent », *Paris-Dakar* (?), s.d., 1 p.

<sup>2345</sup> ADN, APDCCC, Dakar AOF/PO/1/93, Dossier Radio Sénégal-Mali, « Dernière heure, M. Tidjani Traoré : "Radio-Inter sera la radio du Mali ou ne sera pas" », 23/04/1950, p. 23.

<sup>2346</sup> Philippe Decraene, « La station fédérale de Dakar suspend provisoirement ses émissions », *Le Monde*, 22 avril 1959.

<sup>2347</sup> La réunion des ministres de l'Information de la Communauté du 27 avril 1959 avait permis au quatre États de l'ex-AÉF de s'entendre sur une gestion commune de la station grâce à un Conseil d'administration et un conseil des programmes groupant les quatre États, un représentant de la Communauté et de Madagascar : ADN, APDCCC, Dakar AOF/PO/1/93, Dossier Radio Sénégal-Mali, Télégramme du secrétariat général de la présidence de la Communauté à tous les Hauts-commissaires, 29 avril 1959, p. 1.

<sup>2348</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise coupures de presse-décrets 1958-décembre 1961, Philippe Decraene, « Clôture de la troisième session du conseil exécutif de la Communauté après accord sur la reprise des émissions de Radio-Inter », *Le Monde*, 06/05/1959.

<sup>2349</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, op. cit., p. 178.

<sup>2350</sup> ADN, APDCCC, Dakar AOF/PO/1/93, Dossier Radio Sénégal-Mali, Pierre Messmer, le Haut Haut-Commissaire général représentent le président de la Communauté à Dakar, Objet : note récapitulative sur les décisions du Conseil des programmes, Dakar, le 26 mai 1959, 1 p.



émissions de Radio-Inter. Le Conseil s'était entendu pour que les émissions restent exclusivement en Français (en dehors de quelques bulletins en Anglais), mais surtout que les bulletins d'information soient axés sur la Communauté. Ceux-ci devaient, dans l'ordre, donner des nouvelles de la présidence de la Communauté puis des États de la Communauté (ex-AOF puis les autres États), ensuite de la France métropolitaine, enfin des pays étrangers d'Afrique et du reste du monde<sup>2351</sup>. Aucun communiqué, déclaration ou interview à caractère politique ou syndical ne devait être diffusé<sup>2352</sup>. On retrouve la volonté de fonder des radios indépendantes politiquement inspirées du modèle de la BBC et de son conseil d'administration<sup>2353</sup>. On retrouve aussi l'influence de la Côte d'Ivoire et de ses alliés de l'Entente (Dahomey, Haute-Volta, Niger) qui souhaitaient que la Communauté dure dans le temps et refusaient qu'un pouvoir fort à Dakar ne s'impose à eux. Ces pays étaient en conflit ouvert avec les dirigeants de la Fédération du Mali et ne souhaitaient pas que la plus puissante station d'AOF servent à la propagande hostile que la Fédération diffusait contre eux<sup>2354</sup>.

Cependant, les autorités maliennes cherchèrent par tous les moyens à rendre inutile cette réunion. Tidjani Traoré, demanda ainsi que les décisions de ce Comité de programme soient prises à l'unanimité afin d'être certain que cet organisme soit rapidement bloqué<sup>2355</sup>. Ce dernier avait également demandé à ce que la réunion du comité soit reportée après le 16 mai, afin d'attendre les résultats d'un entretien entre Modibo Keita et le général de Gaulle<sup>2356</sup>. Les décisions prises lors de ce comité étaient finalement d'une grande faiblesse : les représentants du Sénégal et du Soudan avaient quitté la réunion dès le début de la deuxième séance en raison d'un désaccord<sup>2357</sup>. Les représentants de ces deux Républiques avaient utilisé une technique consistant à demander au Comité de prendre des décisions qu'il ne pouvait pas prendre afin de bloquer le processus de négociation. Et c'est exactement ce qui se passa : le conseil des programmes des 14 et 16 mai avait donné à Radio-Inter un statut provisoire qui devait prendre fin au 1<sup>er</sup> juillet 1959. Or, les négociations menées par la suite à Paris avec les autorités maliennes n'ont pas permis de dégager les conditions requises pour le maintien à Dakar d'un

---

<sup>2351</sup> ADN, APDCCC, Dakar AOF/PO/1/93, Dossier Radio Sénégal-Mali, Pierre Messmer, le Haut Haut-Commissaire général représentent le président de la Communauté à Dakar, Fiche concernant les décisions prises à l'unanimité des membres présents par le Conseil des programmes le 14 mai 1959, p. 1.

<sup>2352</sup> *Ibid.*, p. 1-2.

<sup>2353</sup> Pierre Assouline, « Happy Birthday Beeb ! », *L'Histoire*, mai 2022, n° 495, p.

<sup>2354</sup> Saïdou Dia, *De la TSF coloniale à l'ORTS : évolution de la place et du rôle de la radiodiffusion au Sénégal (1911-1986)*, Thèse de Doctorat, Université de Bordeaux III, Bordeaux, 1987, p. 134.

<sup>2355</sup> ADN, ADCCC, Dakar AOF/PO/1/93, Dossier Radio Sénégal-Mali, Télégramme de Pierre Messmer, Haut-Commissaire à Secrétaire général de la présidence de la Communauté, Dakar le 12 mai 1959, p. 2.

<sup>2356</sup> *Ibid.*

<sup>2357</sup> ADN, APDCCC, Dakar AOF/PO/1/93, Dossier Radio Sénégal-Mali, Lettre de G. Liurette à Monsieur le président du Conseil de la République du Sénégal, 172/Dir.cab, Dakar, le 15 mai 1959, 1 p.

poste communautaire ou Inter-États<sup>2358</sup>. Par mesure de rétorsion, le Haut-commissaire proposa de démonter un des émetteurs de 25 kW et l'émetteur ondes tropicales de 4 kW pour les mettre à disposition de Radio-Inter-AÉF et de Radio-Niger<sup>2359</sup>.

Dans la semaine qui suivit, Lamine Diakhaté, directeur de Radio-Sénégal fut désigné pour diriger la future radiodiffusion malienne et le Haut-commissaire Pierre Messmer signalait au Secrétaire général à la Communauté que « les responsables maliens continuaient à affirmer que le Mali disposerait prochainement d'un poste d'émission radio qui lui sera propre<sup>2360</sup> ». Dès le 9 mai 1959, un décret fixait l'organisation du service fédéral de l'Information et de la radiodiffusion qui plaçait directement sous l'autorité du ministre de l'Information une division de la presse et une division de la radiodiffusion<sup>2361</sup>. Ce décret stipulait que l'action de cette division reposerait sur une station directement rattachée à l'autorité du ministre et dont le but était d'informer, d'éduquer et de distraire les populations tout en assurant « le rayonnement de la Fédération à l'intérieur comme à l'extérieur, au moyen de bulletins d'informations, de reportages, enquêtes, chroniques, interviews et émissions diverses<sup>2362</sup> ». En tant que président du gouvernement, Modibo Keita avait signé ce décret<sup>2363</sup>.

Très tôt, le ministère de l'Intérieur et de l'Information de la fédération chercha à acquérir un nouvel émetteur de 100 kW ondes courtes sans passer par la France ou la SORAFOM. Les autorités fédérales déploraient en effet la faible puissance des trois antennes de Radio-Inter et la vétusté de l'émetteur le plus puissant (25 kW ondes courtes). Dès le mois de mai, Tidjani Traoré se mit à démarcher des constructeurs de différentes origines afin d'obtenir dans un délai le plus bref possible cet émetteur (janvier 1960). Certaines entreprises, comme la Standard Telephone and Cables Limited de Londres, répondirent d'ailleurs qu'elles ne pourraient livrer ce matériel dans un délai aussi court<sup>2364</sup>.

---

<sup>2358</sup> ADN, APDCCC, Dakar AOF/PO/1/93, Dossier Radio Sénégal-Mali, Télégramme-arrivée, Haussaire général (Cab/Info) à tous haussaires, Dakar, le 30 juin 1959, p. 1.

<sup>2359</sup> *Ibid.*

<sup>2360</sup> ADN, ADCCC, Dakar AOF/PO/1/93, Dossier Radio Sénégal-Mali, Télégramme de Pierre Messmer, Haut-Commissaire à Secrétaire général de la présidence de la Communauté, Dakar le 12 mai 1959, p. 1.

<sup>2361</sup> ANS, Fonds Sénégal contemporain-Fédération du Mali 1959-1963, FM00115, Dossier Radiodiffusion du Mali organisation et fonctionnement, Chemise Décrets, Décret n° 59/41 portant organisation du Service Fédéral de l'Information et de la radiodiffusion, Dakar, le 9 mai 1959, p. 1.

<sup>2362</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>2363</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>2364</sup> ANS, Fonds Sénégal contemporain-Fédération du Mali 1959-1963, FM00115, Dossier Radiodiffusion du Mali organisation et fonctionnement, Chemise Note coopération Radio-Mali, Standard Telephone and Cables Limited, division radio to Mr. Tidjani Traore, Minister of Information and Security, London, 17 juin 1959, 1 p.

La Fédération du Mali ne cachait ainsi pas son hostilité à la France et à la Communauté qui n'était mentionnée nulle part dans les documents officiels à l'origine de Radio-Mali. Néanmoins, la SORAFOM négocia, sous l'autorité de la mission d'aide et de coopération, une nouvelle convention avec la Fédération qui fut signée le 27 juin 1959 et qui lui accordait de larges avantages (en particulier la prise charge des frais d'exploitation aux deux tiers<sup>2365</sup>). Cette nouvelle situation ne fut cependant pas suffisante pour apaiser les tensions.

### 3. *Tensions autour de Radio-Mali*

En effet, même après le transfert de Radio-Inter, les autorités de la Fédération du Mali se montrèrent particulièrement retorses avec la France et la Communauté. Il faut dire qu'en août 1959, la Fédération n'avait toujours pas été reconnue comme un État à part entière et que certains Maliens étaient prêts à renoncer à la Communauté pour opter pour l'indépendance<sup>2366</sup>. En même temps, les tensions entre le Mali et les États du Conseil de l'Entente montaient en puissance car chacun des deux camps cherchait à imposer sa vision de la Communauté. Ces tensions avaient amené en juin à des représailles sur des ressortissants des différents pays de l'ex-AOF<sup>2367</sup>. Alors que des négociations longues avaient été menées pour l'élaboration d'une convention liant la France et la fédération pour l'exploitation de Radio-Mali, des tensions ne cessèrent de se manifester.

Elles pouvaient s'expliquer d'abord par le contenu de la convention. Les négociations menées par Boubacar Guèye pour la Fédération, avaient fait l'objet, selon les mots de Robert Lecourt, ministre de la Coopération, d'une discussion « très en détail » des clauses de la convention aboutissant à une formule assez différente de celles utilisée pour les autres États et adaptée à ce que demandait le Mali<sup>2368</sup>. Ainsi, le texte ne citait pas nommément la SORAFOM mais parlait d'un « organisme approprié », ce qui laissait entendre qu'une autre organisation pouvait la remplacer. Cependant, c'était bien cette société qui continuait d'intervenir pour faire fonctionner Radio-Mali et, malgré les négociations menées par les représentants de la fédération, la convention restait contraignante, puisque, le directeur de la station, nommé par la SORAFOM, en accord avec les autorités maliennes, continuait à avoir seul l'autorité sur le

---

<sup>2365</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/13, Dossier Attitude Mali AOF, Chemise Radiodiffusion convention 1957-1960, Message téléphonique à Perilhou, 30/10/1959, 1 p.

<sup>2366</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, op. cit., p. 356.

<sup>2367</sup> *Ibid.*, p. 354-355.

<sup>2368</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/13, Dossier Attitude Mali AOF, Chemise Radiodiffusion conventions 1957-1960, Lettre de Robert Lecourt à Modibo Keita président de la Fédération du Mali, 1 octobre 1959, p. 1.

personnel SORAFOM mais aussi sur les fonds et les dépenses de la station<sup>2369</sup>. Cette situation empêchait une mainmise totale du gouvernement sur la radio. Au cours du mois de juillet, le directeur par intérim de Radio-Mali, désigné par la SORAFOM, fut remplacé par Lamine Diakhaté<sup>2370</sup>, en violation de la convention conclue le 27 juin 1959. Les autorités maliennes se justifiaient en disant que la SORAFOM et le ministère de la Coopération n'avaient pas proposé de personnalité africaine dans un premier temps pour ce poste<sup>2371</sup>. Le ministre d'État, chargé de l'aide et de la Coopération menaçait alors le Mali de mettre fin à la convention<sup>2372</sup>. Pour la Fédération, il s'agissait en effet de mettre à la direction de la station un responsable politique destiné à la prendre en main l'antenne et les programmes<sup>2373</sup>.

Mais la Fédération avait aussi passé commande, auprès d'une entreprise Suisse, d'un émetteur de 100 kW ondes courtes sans en avertir la France et tout particulièrement le ministère d'État chargé de l'aide et de la Coopération<sup>2374</sup>. Le représentant du ministère français soulignait « l'impression défavorable » ressentie par cette décision et dénonçait « une violation de la convention dans sa lettre, du moins une attitude qui pourrait être interprétée comme une preuve de méfiance bien étrangère à l'esprit du contrat<sup>2375</sup> ». Les services français savaient que la Fédération avait démarché de nombreux pays, y compris du bloc de l'Est, pour obtenir cet émetteur dans les plus brefs délais. Ils supposaient que l'achat de cet émetteur était destiné à contrebalancer la future puissance des antennes de pays voisins ou rivaux. En effet, Radio-

---

<sup>2369</sup> ANS, Fonds Sénégal contemporain-Fédération du Mali 1959-1963, FM00115, Dossier Radiodiffusion du Mali organisation et fonctionnement, Chemise Note coopération Radio-Mali, Raoul Ergmann, pour le ministre d'État chargé de l'aide et de la coopération à M. le président du gouvernement du Mali, Paris, 20 rue Monsieur, le 18 août 1959, p. 3.

<sup>2370</sup> Poète sénégalais né en 1928, c'est un proche de Léopold Sédar-Senghor. Il a été chef de la division d'information de la SORAFOM avant d'être nommé au Sénégal en 1958 :

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Lamine\\_Diakhat%C3%A9](https://fr.wikipedia.org/wiki/Lamine_Diakhat%C3%A9), consulté le 02/06/2021.

<sup>2371</sup> ANS, Fonds Sénégal contemporain-Fédération du Mali 1959-1963, FM00115, Dossier Radiodiffusion du Mali organisation et fonctionnement, Chemise Note coopération Radio-Mali, Raoul Ergmann, pour le ministre d'État chargé de l'aide et de la coopération à M. le président du gouvernement du Mali, Paris, 20 rue Monsieur, le 18 août 1959, p. 3.

<sup>2372</sup> ANS, Fonds Sénégal contemporain-Fédération du Mali 1959-1963, FM00115, Dossier Radiodiffusion du Mali organisation et fonctionnement, Chemise Note coopération Radio-Mali, Robert Lecourt, ministre d'État chargé de l'aide et de la coopération avec les États membres de la Communauté à Monsieur le président du Conseil de la Fédération du Mali, Paris, 20 rue Monsieur, 25 juillet 1959, p. 1.

<sup>2373</sup> ANS, Fonds Sénégal contemporain-Fédération du Mali 1959-1963, FM00115, Dossier Radiodiffusion du Mali organisation et fonctionnement, Chemise Note coopération Radio-Mali, Raoul Ergmann, pour le ministre d'État chargé de l'aide et de la coopération à M. le président du gouvernement du Mali, Paris, 20 rue Monsieur, le 18 août 1959, p. 2.

<sup>2374</sup> *Ibid.*, p. 1-2.

<sup>2375</sup> *Ibid.*, p. 2.

Conakry, Radio-Ghana ou en encore Radio-Côte d'Ivoire possédaient ou étant en cours d'acquisition d'émetteurs de 100 ou de plus de 100 kW<sup>2376</sup>.

Enfin et surtout, la convention signée le 27 juin stipulait, dans son article 1<sup>er</sup> que « les parties contractantes [s'engageaient], dans la diffusion des informations et des programmes, à ne rien faire qui serait contraire aux fondements juridiques et moraux de la Communauté<sup>2377</sup> ». Or Radio-Mali et ses autorités de tutelles ne respectèrent absolument pas cette clause morale. Une note adressée au général de Gaulle au début de l'année 1960 soulignait que la Fédération du Mali avait adopté dès le début une attitude hostile envers les autres États de l'ex-AOF. Une des manifestations de cette hostilité était :

« la propagande par voie radiophonique [...]. Les émetteurs de Radio-Mali diffusent quotidiennement des nouvelles, des interviews (leaders guinéens, opposants des gouvernements du Conseil de l'Entente...), des éditoriaux (*Le Fait du Jour* de Lamine Diakhaté), dirigés personnellement contre les chefs de gouvernement de l'Entente et particulièrement contre MM. Hamani Diori, et Yameogo et la plupart du temps en termes virulents<sup>2378</sup> ».

En effet, Radio-Mali était devenue une des armes qu'utilisaient les dirigeants de la Fédération pour s'en prendre aux chefs d'États des pays de l'Entente, groupés autour de la Côte d'Ivoire depuis mai 1959<sup>2379</sup> et qui s'étaient montrés hostiles à l'idée de Léopold Senghor et Modibo Keita de former une fédération africaine sur les ruines de l'AOF. Dès le mois d'août, les autorités françaises (présidence de la Communauté, ministère d'État chargé de l'aide et de la Coopération<sup>2380</sup>) avaient envisagé la révision ou la dénonciation de la convention. En effet, au cours de l'été 1959, Radio-Mali avait diffusé une interview de Sékou Touré, ainsi que plusieurs « éléments d'information incompatibles avec les devoirs découlant pour tous les États membres

---

<sup>2376</sup> ADN, APCCC, Dakar Ambassade 184PO/1/345, Dossier SEN15-10-11 Presse-Radio, Chemise Radiodiffusion, Télégramme départ du Haut-commissaire à la présidence de la Communauté, Dakar, le 12 octobre 1958, 1 p.

<sup>2377</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/13, Dossier Convention Radio-Mali, Convention d'aide et de coopération de la République française relative à l'équipement et à l'exploitation des installations de radiodiffusion de la fédération du Mali, Dakar, le 9 mai 1959, Dakar.

<sup>2378</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/13, Dossier Attitude Mali AOF, Note à l'attention de Monsieur le président de la Communauté, Objet : menées de la Fédération du Mali dans les États d'Afrique Occidentale, 1960, p. 1.

<sup>2379</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, op. cit., p. 354.

<sup>2380</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/13, Dossier Attitude Mali AOF, Chemise Radiodiffusion conventions 1957-1960, Télégramme destiné au Haut-commissaire général à Dakar, Présidence de la Communauté, Secrétariat général, Paris, le 21 août 1959, 1 p.

de leur appartenance à la Communauté<sup>2381</sup> ». L'agressivité des émissions de Radio-Mali avait déjà provoqué des protestations en août mais les attaques avaient repris en octobre<sup>2382</sup>. La goutte qui fit déborder le vase fut l'attaque lancée par Lamine Diakhaté le 16 octobre, dans sa chronique régulière sur les antennes de Radio-Mali (*Le Fait du Jour*), dans laquelle il avait qualifié l'action d'un des présidents de la Communauté de « fasciste »<sup>2383</sup>. Pierre Messmer alertait alors la présidence de la Communauté en soulignant :

« l'orientation habituelle de défiance et de dénigrement à l'égard de la Communauté, des émissions parlées de Radio-Mali. [...] L'émission du 16 octobre [montrait] que M. Lamine Diakhaté, avec le même ton désagréable et incisif, [réitérait] ses attaques à l'encontre de chefs de gouvernements du conseil de l'Entente. [...] De façon systématique, la parole est donnée chaque soir à Dakar aux leaders de l'opposition dans ces États : M. Zinsou, M. Nazi Boni, M. Djibo Bakary, M. Ngo Blaise. M. Modibo Keita en personne a jugé utile de tourner en dérision [...] la politique de M. Houphouët, et des allusions extrêmement tendancieuses ont été faites le 21 octobre sur le comportement des Hauts-commissaires au Niger et en Côte d'Ivoire, MM. Colombani et Guéna<sup>2384</sup> ».

Comme on l'a vu, Radio-Mali donnait donc la parole aux opposants des pays de l'Entente qui avaient milité pour le non au référendum et pour le rattachement à la Fédération du Mali. Mais les attaques visaient aussi la France et la Communauté puisque, la référence aux hauts-commissaires Colombani et Guéna visait leurs actions lors du référendum du 28 septembre 1958. Ceux-ci avaient, par différentes actions de déstabilisation et de manipulation, favorisé la victoire du oui. Les manœuvres les plus violentes s'étaient déroulées au Niger sous la conduite de Don Jean Colombani<sup>2385</sup>. Messmer continuait en affirmant que ces attaques, renouvelées malgré les protestations, attisaient une guerre des ondes opposant les différentes stations de

---

<sup>2381</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/13, Dossier Attitude Mali AOF, Chemise Radiodiffusion conventions 1957-1960, Le secrétaire Général de la Communauté à Monsieur le ministre d'État chargé de l'Aide et de la Coopération, Paris, le 22 août 1959, p. 1.

<sup>2382</sup> ADN, APDCCC, Dakar Ambassade 184PO/1/345, Dossier SEN15-10-15-1 Presse-Radio, Chemise Radiodiffusion, Lettre de Pierre Messmer à Monsieur le président de la Communauté (Secrétaire général), Cab/Info, Confidentiel 02258, 26 octobre 1959, p. 1.

<sup>2383</sup> *Ibid.*

<sup>2384</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>2385</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, op. cit., p. 338.

l'ex-AOF<sup>2386</sup>. Maurice Yaméogo, lors de l'inauguration de Radio-Ouagadougou à la fin de 1959, demandait à ce que les attaques par voie radiophonique cessent<sup>2387</sup>. La situation de Radio-Mali entrainait dans la volonté désespérée de la France de maintenir ensemble les États de la Communauté moins d'un an après sa création<sup>2388</sup>. Ainsi, l'attitude des dirigeants de Radio-Mali a participé à la fragilisation et à la désagrégation de la Communauté en attisant la « querelle fédéraliste »<sup>2389</sup>.

C'est Charles de Gaulle lui-même qui pris la décision de mettre fin à la convention d'assistance radiophonique signée avec la Fédération du Mali le 30 octobre 1959. Le général invoquait pour cela :

« La commande directe en Suisse d'un émetteur 100 kW ondes courtes destiné à devenir une arme de propagande radiophonique à l'encontre d'autres États de la Communauté [qui n'était] conforme ni à la lettre ni à l'esprit de la convention. Il en [était] de même des attaques lancées récemment sur les antennes de Radio-Mali contre d'autres États de la Communauté et même certains de mes représentants<sup>2390</sup> ».

Ainsi, en apparence, la politique d'assistance technique avait échoué avec la Fédération du Mali et conduisait à une impasse. Cette rupture était révélatrice de différents éléments.

Du côté malien, la crise révélait la place importante qu'occupait Modibo Keita dans les affaires radiophoniques et la radicalisation progressive du pouvoir malien. En tant que président du gouvernement<sup>2391</sup>, Modibo Keita avait une autorité directe sur les questions de radiodiffusion<sup>2392</sup>. Il participa ainsi, par différentes notes, à l'amendement des textes organiques posant les cadres de la radiodiffusion<sup>2393</sup> et c'est à lui que Robert Lecourt, ministre français de

---

<sup>2386</sup> *Ibid.*

<sup>2387</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire, op. cit.*, p. 36.

<sup>2388</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation, op. cit.*, p. 357.

<sup>2389</sup> S. Dia, *De la TSF coloniale à l'ORTS : évolution de la place et du rôle de la radiodiffusion au Sénégal (1911-1986), op. cit.*, p. 132.

<sup>2390</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/13, Dossier Attitude Mali AOF, Chemise Radiodiffusion conventions 1957-1960, Lettre de Charles de Gaulle à M. le premier Ministre, Paris, le 30 octobre 1959, p. 1.

<sup>2391</sup> V. Joly, « Du Soudan français à la République du Mali. Une indépendance dans la douleur (1956-1961) », art cit., p. 162.

<sup>2392</sup> ANS, Fonds Sénégal contemporain-Fédération du Mali 1959-1963, FM00115, Dossier Radiodiffusion du Mali organisation et fonctionnement, Chemise Décrets, Note, Présidence du gouvernement, Fédération du Mali, Dakar le 15 mai 1959, 1 p.

<sup>2393</sup> ANS, Fonds Sénégal contemporain-Fédération du Mali 1959-1963, FM00115, Dossier Radiodiffusion Mali organisation et fonctionnement, Chemise Décrets.

l'Aide et de la Coopération, s'adressait à propos de la nomination du chef de station<sup>2394</sup>. Enfin, Philippe Decraene, envoyé spécial du *Monde* au Sénégal, relevait que, dans la crise de Radio-Inter AOF, c'étaient principalement les autorités soudanaises qui étaient intervenues alors que les dirigeants sénégalais étaient restés en retrait<sup>2395</sup>. La position politique des Soudanais s'était également durcie tout au long de l'année 1959<sup>2396</sup>. Cette crise intervenait en effet alors que la Fédération du Mali avait ouvertement demandé à la France d'ouvrir des négociations pour accéder à l'indépendance par un transfert de compétences (23 septembre). Sous la pression des éléments les plus extrémistes, qui réclamaient un référendum pour l'indépendance dès le 15 octobre, Modibo Keita, Mamadou Dia et Léopold Senghor étaient poussés à ne pas transiger avec la France<sup>2397</sup>. C'était donc Keita et les membres de son entourage qui avaient choisi de ne pas respecter les clauses de la convention qui liait la Fédération à la France dans le domaine de la radio.

Cette crise était également révélatrice de la détermination des Africains. Modibo Keita était tout à fait conscient de ce que signifiait la rupture de la convention avec la France. Un de ses arguments pour nommer un directeur de station issu de l'État malien était que cela permettait d'économiser le salaire d'un directeur de grade élevé, dont les tâches pouvaient être confiées à des techniciens. En effet, l'éclatement de l'AOF avaient réduit considérablement les ressources de la Fédération et imposaient des compressions budgétaires<sup>2398</sup>. Après le 30 octobre, aucune nouvelle convention avec la SORAFOM ne fut signée et le gouvernement fédéral proposa aux anciens salariés de la société de devenir des fonctionnaires maliens<sup>2399</sup>. Cette transition s'accompagna d'une baisse des salaires<sup>2400</sup>. Néanmoins la fin de la convention avec la

---

<sup>2394</sup> ANS, Fonds Sénégal contemporain-Fédération du Mali 1959-1963, FM00115, Dossier Radiodiffusion du Mali organisation et fonctionnement, Chemise Note coopération Radio-Mali, Lettre du ministre d'État chargé de l'aide et de la Coopération à Monsieur Modibo Keita, président de la Fédération du Mali, Paris, le 3 juillet 1959, 1 p.

<sup>2395</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise coupures de presse-décrets 1958-décembre 1961, Philippe Decraene, « Clôture de la troisième session du conseil exécutif de la Communauté après accord sur la reprise des émissions de Radio-Inter », *Le Monde*, 06/05/1959. Les autorités sénégalaises avaient de leur côté signé une convention avec la SORAFOM sans difficultés particulières dès le 19 juillet 1959 : A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, op. cit. p. 33.

<sup>2396</sup> V. Joly, « Du Soudan français à la République du Mali. Une indépendance dans la douleur (1956-1961) », art cit., p. 168

<sup>2397</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, op. cit., p. 357.

<sup>2398</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/13, Dossier Attitude Mali AOF, Chemise Radiodiffusion conventions 1957-1960, Modibo Keita, président du conseil de la République soudanaise à Monsieur le ministre d'État chargé de la Coopération avec les États de la Communauté, Bamako-Koulouba, le 4 août 1959, p. 2.

<sup>2399</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/13, Dossier Attitude Mali AOF, Le chef de la mission d'aide et de coopération à Monsieur le ministre d'État chargé de l'Aide et de la Coopération, Objet : Radio-Mali, Dakar, le 2 décembre 1959, p.2.

<sup>2400</sup> ANS, Fonds Sénégal contemporain-Fédération du Mali 1959-1963, FM00115, Dossier Radiodiffusion du Mali organisation et fonctionnement, Chemise Démissions, Lettre de Madame Diouf Henriette, commis en



SORAFOM permit aussi de se débarrasser plus facilement de personnels posant problème, en particulier quand il était originaire de métropole (ce qui accéléra l'africanisation). Quelques échanges de courriers suffirent ainsi pour se débarrasser de deux techniciens en janvier 1960<sup>2401</sup> alors que ces deux personnes posaient déjà problème en 1956<sup>2402</sup>.

La rupture de la convention signifiait la fin de l'aide financière mais permettait aussi de ne plus avoir de clause morale, imposant un respect de la Communauté et des autres États membres. Elle signifiait donc une plus grande liberté de ton. Au début de l'année 1960, une note adressée au président de la Communauté soulignait que la rupture de la convention n'avait nullement fait cesser les agressions radiophoniques de la radiodiffusion fédérale contre les dirigeants de l'Entente<sup>2403</sup>. À l'été 1960, même après l'indépendance du Mali (20 juin 1960<sup>2404</sup>), des militaires français, engagés dans la formation de l'armée malienne, se plaignaient du contenu antiimpérialiste des émissions de Radio-Mali qui présentaient l'intervention de la France au Congo belge comme un soutien au colonialisme belge et à l'impérialisme américain. Ils l'accusaient de faire une large place aux émissions en provenance du bloc communiste<sup>2405</sup>. Il est clair que dans cette situation, les motivations politiques l'avaient emporté sur les motivations économiques.

Côté français, cette crise révélait que l'ancienne puissance coloniale n'arrivait plus à faire s'entendre les États de l'ex-AOF entre eux moins d'un an après la mise en œuvre de la Communauté<sup>2406</sup> et n'avait plus les moyens de contrôler les médias par lesquels les républiques s'exprimaient. Elle montre que la radio était un des éléments favorisant la dissolution de la Communauté, à l'origine de l'aggravation des tensions entre les jeunes États et avec la France ce qui lui donne un rôle dans la décolonisation<sup>2407</sup>. Enfin, cette crise révélait également le poids prépondérant pris dans les relations entre la France et les nouvelles Républiques africaines par

---

service à Radio-Mali à Monsieur le ministre de la Fonction publique de la Fédération du Mali, Dakar, le 11 mai 1960, 1 p.

<sup>2401</sup> Fonds Sénégal contemporain-Fédération du Mali 1959-1963, FM00115, Dossier Radiodiffusion du Mali organisation et fonctionnement, Chemise Situation du personnel, Traoré Tidjani, ministre de l'Information et de la Sécurité à M. le chef de mission d'Aide et de Coopération, Dakar, le 26 janvier 1960, 1 p.

<sup>2402</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1810 Correspondance échelon central, Chemise Bernard Lucas, Lettre de Bernard Lucas à Pierre Schaeffer, Dakar, 16 juin 1956, 4 p.

<sup>2403</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/13, Dossier Attitude Mali AOF, Note à l'attention de M. le président de la Communauté, s.d., 2 p.

<sup>2404</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, op. cit., p. 179.

<sup>2405</sup> ADN, APDCCC, Dakar Ambassade 184/PO/1/345, Le général de Division de Brebisson, commandant supérieur de la zone d'outre-mer n°1 à Monsieur le Haut-représentant de la République française, Dakar, le 18 juillet 1960, 1 p.

<sup>2406</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, op. cit., p. 357.

<sup>2407</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, op. cit., p. 36.

la présidence de la République qui tranchait les sujets les plus importants en dernier ressort<sup>2408</sup>. En effet, les institutions de la Communauté donnaient au président de la République française la prééminence. Car ses organes (Conseil exécutif, Sénat et Cours arbitrale) dépendaient tous de lui qui préside et représente la Communauté<sup>2409</sup>. Par la suite, la politique de coopération fut intégrée au domaine réservé du président de la République<sup>2410</sup>. Mais la rupture entre la France et le Mali à propos de la radiodiffusion fédérale n'était en fait pas complète.

#### 4. *Garder le contact malgré tout*

En effet, comme pour le reste des compétences communautaires, la France et le Mali s'arrangèrent pour ne pas rompre complètement le dialogue. Frederick Cooper a montré que Léopold Senghor, Mamadou Dia et Modibo Keita souhaitaient l'indépendance mais ne voulaient pas sortir de la Communauté ni rompre avec la France. Ils rejetaient le modèle de la Guinée et l'organisation d'un référendum qui risquait de favoriser les positions les plus extrémistes. Au contraire, les dirigeants maliens plaidaient pour un transfert progressif des compétences de la Communauté<sup>2411</sup>.

Des documents confirment que la Fédération comptait encore sur l'aide de la France en ce qui concerne l'envoi de personnel spécialisé (comme l'animateur de programme Alioune Fall<sup>2412</sup> que la SORAFOM accepta d'affecter à Dakar en avril 1960<sup>2413</sup>). Lorsque la rupture de la convention fut décidée par la France, les autorités maliennes ne manifestèrent pas une grande inquiétude, car elles souhaitaient devenir plus indépendantes encore dans le domaine de la radio mais Tidjani Traoré pensait qu'une partie de la convention, concernant uniquement le personnel, pourrait être maintenue<sup>2414</sup>. En effet, la signature d'une convention générale entre la France et le Mali pour l'emploi de personnel métropolitain permis sans doute à quelques cadres

---

<sup>2408</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, op. cit., p. 175.

<sup>2409</sup> M. Vaïsse, *La grandeur*, op. cit., p. 93-94.

<sup>2410</sup> *Ibid.*, p. 481.

<sup>2411</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, op. cit., p. 357 et 359.

<sup>2412</sup> ANS, Fonds Sénégal contemporain-Fédération du Mali 1959-1963, FM00115, Dossier Radiodiffusion du Mali organisation et fonctionnement, Chemise Situation du personnel, Lettre du Ministre de l'Information et de la Sécurité du Mali à Monsieur le ministre de la Fonction publique du travail et de la sécurité sociale du Mali, Dakar, Objet : demande de mise à la disposition de la Radiodiffusion du Mali de M. Alioune Fall, agent de la SORAFOM animateur de programme, Dakar le 30 avril 1960, 1 p.

<sup>2413</sup> ANS, Fonds Sénégal contemporain-Fédération du Mali 1959-1963, FM00115, Dossier Radiodiffusion du Mali organisation et fonctionnement, Chemise Situation du personnel, Lettre d'Alioune Fall à Lamine Diakhaté, directeur de la radiodiffusion et de l'Information du Mali, Brazzaville, le 11 avril 1960, 1 p.

<sup>2414</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/13, Dossier Attitude Mali AOF, « Notification de la note verbale du 30 octobre 1959 à Radio-Mali », s.d., 1 p.

SORAFOM de rester sur place jusqu'en août 1960<sup>2415</sup>. Mais la détermination du ministre Tidjani Traoré et de Modibo Keita à collaborer le moins possible avec la France limitèrent à ces quelques éléments la collaboration avec la France.

De l'autre côté, quel bilan peut-on tirer de l'action de la France menée envers la Fédération pour conserver une influence sur Radio-Inter puis sur Radio-Mali ? La France a hésité entre deux politiques. Conformément à la ligne d'assistance technique définie en octobre 1958, des conseillers proposaient de l'appliquer à la situation de Radio-Inter dès avril 1959. Une note s'adressant aux ministres de la Coopération et de l'Information expliquait que, vu la situation politique à Dakar, il était très improbable que l'on puisse faire de Radio-Inter une antenne de la Communauté. Il valait mieux l'abandonner et préparer la reconversion de Radio-Brazzaville en une station de la Communauté tournée vers l'Afrique<sup>2416</sup>. Les auteurs donnaient également des indications sur l'attitude à tenir face aux revendications de la Fédération du Mali sur Radio-Inter-AOF :

« il semble essentiel que la France ne donne pas l'impression de revendiquer Radio-Inter AOF pour la République ou la Communauté, tout en admettant cette solution communautaire si elle recueille l'accord général [...]. La position à défendre semble celle-ci : toute solution acceptable pour les États sera acceptable pour la France<sup>2417</sup> ».

Un autre aspect contribuait à accepter la perte de la station : l'effort financier important que la République devait accomplir pour accroître l'équipement radiophonique des États de la Communauté. La prise de contrôle de Radio-Inter-AOF par la Communauté nécessiterait d'importantes dépenses puisque ses émetteurs de 25 kW étaient bien inférieurs à ceux de Radio-Conakry (150 kW) ou de Radio-Ghana (4x100 kW) et l'équipement de ses studios vétustes devait être entièrement refait<sup>2418</sup>.

Mais, d'un autre côté, la France a aussi essayé la manière forte. La présidence de la Communauté et le Secrétariat des affaires de la Communauté ont agi dans l'objectif de

---

<sup>2415</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/13, Dossier Attitude Mali AOF, Le chef de la mission d'aide et de coopération à Monsieur le ministre d'État chargé de l'Aide et de la Coopération, Objet : Radio-Mali, Dakar, le 2 décembre 1959, p.2.

<sup>2416</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 197802982/14, Dossier Conférence des ministres 25 avril 1959, Note pour M. le ministre chargé de l'Aide et de la Coopération dans les États de la Communauté ; M. le Ministre de l'Information, avril 1959 ( ?), p. 3.

<sup>2417</sup> *Ibid.*

<sup>2418</sup> *Ibid.*

sauvegarder les intérêts de la Communauté<sup>2419</sup>. Ainsi, en mai 1959 la France céda Radio-Inter au Mali mais, comme elle l'avait envisagé dès avril<sup>2420</sup>, elle récupéra un des deux émetteurs OC de 25 kW pour Radio-Inter-AÉF et un émetteur de 4 kW ondes tropicales pour Radio-Niger<sup>2421</sup>. Cela encouragea les autorités maliennes à choisir un émetteur en dehors de la France dans les plus brefs délais<sup>2422</sup>. En août et en octobre 1959, face à l'hostilité de Radio-Mali et aux violations de la convention, la France décida de mettre fin au texte qui la liait à la Fédération pour la Radio ce qui ne découragea nullement les autorités maliennes à continuer leurs attaques contre les États de l'Entente<sup>2423</sup>.

Cependant, la France ne ferma jamais la porte aux autorités maliennes en les assurant de sa volonté de poursuivre son assistance dans les domaines qui leurs conviendrait. Ainsi, Robert Lecourt, ministre d'État chargé de l'aide et de la Coopération informait, à quelques semaines de la fin de la convention, qu'il chargeait la mission permanente d'aide et de coopération d'étudier avec les autorités maliennes, les moyens de poursuivre l'aide de la France à la radiodiffusion fédérale<sup>2424</sup>. Cette politique correspondait en fait à celle plus globale qui fut marquée par la compréhension progressive que la Communauté, telle qu'elle avait été imaginée en 1958, ne fonctionnerait pas et qu'il faudrait de plus en plus traiter de façon bilatérale avec des États indépendants, peu désireux de respecter des règles communes. Cette reconnaissance fut faite lorsque le 13 décembre 1959, de Gaulle accorda à Dakar le droit à l'indépendance du Mali tout en acceptant d'instaurer une coopération avec la Fédération<sup>2425</sup>. L'intervention française devait donc être discrète et éviter des coups d'éclats. Ainsi, même après la rupture de

---

<sup>2419</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/13, Dossier Attitude Mali AOF, Chemise Radiodiffusion convention 1957-1960, Lettre de Charles de Gaulle à monsieur Michel Debré premier ministre de la République française, Paris, le 30 octobre 1959, 2 p.

<sup>2420</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier Conférence des ministres 25 avril 1959, Commentaires sur les questions à évoquer en conférence des ministres de l'Information, 25 avril 1959, Note de la SORAFOM, 22 avril 1959, p. 4.

<sup>2421</sup> ADN, APDCCC, Dakar AOF/PO/1/93, Dossier Radio Sénégal-Mali, Télégramme du Haut-commissaire à Dakar à tous les Hauts-commissaires, Dakar, le 30 juin 1959, 1 p.

<sup>2422</sup> Dès la mi-mai 1959, la Fédération s'était mise à la recherche d'un émetteur de 100 kW en dehors de la Communauté : ANS, Fonds Sénégal contemporain-Fédération du Mali 1959-1963, FM00115, Dossier Radiodiffusion du Mali organisation et fonctionnement, Chemise Liste du matériel à acquérir pour Radio-Mali, Lettre de M. N'Diaye M.O. à M. le directeur de la société Serti, 7 place de la Fusterie, Genève (Suisse), objet : achat du matériel radiodiffusion, 20 mai 1959, 1 p.

<sup>2423</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/13, Dossier Attitude Mali AOF, Note à l'attention de Monsieur le président de la Communauté, Objet : menées de la Fédération du Mali dans les États d'Afrique Occidentale, 1960, p. 1.

<sup>2424</sup> ANS, Fonds Sénégal contemporain-Fédération du Mali 1959-1963, FM00115, Dossier Radiodiffusion du Mali organisation et fonctionnement, Chemise Note coopération Radio-Mali, Robert Lecourt, ministre d'État chargé de l'aide et de la coopération à Monsieur le président de la fédération du Mali, Paris le 10 décembre 1959, 1 p.

<sup>2425</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, op. cit., p. 178.

la Convention le 30 octobre 1959, Pierre Messmer et M. Perilhou, chef de la mission d'Aide et de Coopération à Dakar s'entendirent sur la façon la plus douce d'annoncer aux autorités maliennes la rupture de la convention :

« ne pas donner à la décision l'air d'une provocation ou d'une agression. [...] mettre l'accent sur le fait qu'il fallait dénoncer la convention [...] et [...] que nos deux gouvernements étaient d'accord pour la dénoncer. Faire valoir que nous ne sommes pas désireux de gêner le Mali puisque nous gardons en compte le personnel jusqu'à la fin de l'année et que rien ne s'oppose à l'examen de la nouvelle convention ou au maintien de l'assistance en personnel dans le cadre de conventions déjà signées<sup>2426</sup> ».

Ainsi, l'expérience de Radio-Inter puis de Radio-Mali fut donc une forme d'entraînement pour les nouvelles relations entre la France et les jeunes États en ce qui concernait la radio. L'impossibilité de construire une radiodiffusion de la Communauté, de prendre le contrôle de l'ancienne station zonale ou d'installer une nouvelle antenne destinée au public africain et qui servirait directement la cause de la Communauté fut compensée par la mise en œuvre des *Magazines de la Communauté*. Ces émissions devaient être réalisées en collaboration avec le Secrétariat général de la Communauté qui devait participer à son élaboration (choix des sujets, formes à donner) mais aussi donner son accord pour la diffusion<sup>2427</sup>. La France avait compris que l'existence d'une station communautaire était très hypothétique, mais aussi que la gestion directe d'une station, confiée à la SORAFOM était une solution qui serait de moins en moins viable. La discrétion de l'intervention était donc privilégiée afin de rendre la présence de la France aussi invisible que possible. De leur côté, les dirigeants du Mali avaient mesuré leur force face à la France. Ils avaient montré aux autres dirigeants africains qu'ils pouvaient faire ce qu'ils voulaient avec leur radio sans pour autant perdre tous les avantages de l'aide technique et financière de l'ex-puissance coloniale.

---

<sup>2426</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/13, Dossier Attitude Mali AOF, M. Perilhou ( ?), Notification de la note verbale du 30 octobre 1959 à Radio-Mali, 1 p.

<sup>2427</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier Conférence des ministres 25 avril 1959, Note pour M. Dannaud, Objet : liaison avec la SORAFOM, Paris, le 29 septembre 1959, p. 3.

## B. La libération de la parole sur les ondes africaines ?

Le dernier défi auquel furent confrontés les autorités de la Communauté et de la République française dans le domaine de la radio fut la suppression du contrôle politique de l'administration coloniale sur les informations radiodiffusées.

Comme on l'a vu, jusqu'en octobre 1958, le contrôle de l'information et du journal parlé était assuré par les chefs de territoires et les hauts-commissaires. Il existe malheureusement très peu de trace sur l'emploi de la propagande radiophonique par l'administration coloniale. Un épisode permet cependant de s'en faire une idée. En 1958, le gouvernement français utilisa la radio et la SORAFOM afin d'encourager les populations africaines à voter oui lors du référendum du 28 septembre. Émile Biasini, membre du cabinet du dernier ministre de la France d'outre-mer, Bernard Cornut-Gentille, était en charge du service information et de la communication pour la campagne du référendum. Il raconte qu'il avait délibérément évité de faire une campagne basée sur des supports traditionnels : tracts, affiches, communiqués<sup>2428</sup>. Au contraire, il choisit un « support oral » car, selon lui, l'immense majorité de la population ne comprenait pas le français. Biasini, en collaboration avec Robert Pontillon fit par contre enregistrer une chanson sur un rythme afro-cubain en vogue dans l'Afrique de l'époque. À la sortie d'un music-hall, Pontillon et Biasini avaient retenu un orchestre de jazzmen américains<sup>2429</sup> et un agent Tahitien de la SORAFOM, M. Darnois<sup>2430</sup>, pour chanter sur ce rythme un arrangement de la chanson « dis-moi oui, dis-moi non »<sup>2431</sup>. Les paroles disaient : « Dis-moi oui/ Dis-moi oui ou non/ Mais si c'est oui / C'est vraiment très bon/ À choisir entre oui ou non/ Vaut mieux oui/ Vaut mieux oui que non<sup>2432</sup> ». La chanson fut pressée sur des disques 78 tours dès le lendemain et envoyée dans tous les territoires africains. Biasini affirmait, comme preuve du succès de cette chanson, que seule la Guinée avait refusé de la recevoir<sup>2433</sup>. Guy Robert, qui ouvre son témoignage sur

---

<sup>2428</sup> Biasini Emile, *Grands travaux: de l'Afrique au Louvre / Émile Biasini*, Paris, OJacob, 1995, p. 122.

<sup>2429</sup> Parmi lesquels Art Taylor (batterie) et Donald Byrd (trompette) : *Ibid.*

<sup>2430</sup> En décembre 1958, M. Darnois était chef de station de la Radiodiffusion de Nouvelle Calédonie : ANOM, FM, Contr//637, Dossier Rapport d'activité 1958, *Liste et traitement du personnel permanent de la SORAFOM*, 31 décembre 1958, p. 30.

<sup>2431</sup> Chanson d'abord interprétée par la chanteuse belge Tohama dans les années 1950, elle reprenait l'air de « Vive le vent » : [https://www.youtube.com/watch?v=u9WLo\\_Vt5SA](https://www.youtube.com/watch?v=u9WLo_Vt5SA), consulté le 03/06/2021.

<sup>2432</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, op. cit., p. 11.

<sup>2433</sup> E. Biasini, *Grands travaux*, op. cit., p. 123.

sa vie dans les stations africaines sur cette chanson, confirme que celle-ci avait été généreusement diffusée sur les ondes africaines avant le référendum<sup>2434</sup>.

À partir du moment où le contrôle politique des émissions fut transféré aux gouvernements des États-membres de la Communauté, on assista à une forme de libération de la parole anticolonialiste sur les ondes. Ce qui restait sur place de l'administration coloniale ne pouvait que déplorer la tonalité des émissions, le contenu des programmes et surtout du journal parlé. Les archives sur le cas du Sénégal sont particulièrement riches en ce qui concerne ce domaine<sup>2435</sup>. En février 1959, le commandant supérieur des forces armées de la zone de défense AOF adressait à M. Liurette, secrétaire général du haut-commissaire du Sénégal un rapport d'écoute sur les émissions de Radio-Sénégal. Il ciblait en particulier l'émission d'information *Le Sénégal vous parle*, diffusée en milieu de journée. Ce rapport dénonçait une présentation :

« sous une forme tendancieuse et dans un ordre assez caractéristique. Le 4 février 1959 [...] a été donné en début d'émission un message de sympathie du conseil de la jeunesse à la conférence de la jeunesse afro-asiatique du Caire. Une large place a été faite aux diatribes de certains jeunes africains [...] contre l'impérialisme et le colonialisme français. En fin d'émission il est tout juste fait mention du conseil exécutif de la Communauté<sup>2436</sup> ».

Il s'agissait là d'une description caractéristique de la tonalité des émissions d'information de cette époque, dans la Fédération du Mali surtout<sup>2437</sup>. Les auditeurs de l'administration étaient frappés par la place que prenaient les thèmes de la lutte anticoloniale, de la solidarité entre les peuples africains et les peuples dominés d'Asie, la reprise d'informations provenant du FLN algérien. Ils déploraient régulièrement la place dérisoire accordée à la Communauté et aux actualités de métropole.

---

<sup>2434</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, op. cit., p. 11.

<sup>2435</sup> Un important chantier d'exploration reste à mener en France et en Afrique pour localiser et exploiter les archives des Hauts-commissaires, des chefs de territoires et des radiodiffusions dans ce domaine.

<sup>2436</sup> ADN, APDCCC, Dakar AOF/PO/1/195, Dossier Secret écoutes radios, Fiche au sujet-écoute Radio-Sénégal-4 et 9 février 1959, commandement supérieur des forces armées de la zone de défense AOF-Togo, état-major 5<sup>ème</sup> bureau, n°5/5020/GCS/AOF, 1 p.

<sup>2437</sup> Jusqu'en 1960, des rapports d'écoute dénoncent l'emploi de dépêches d'information venues du bloc de l'Est, très défavorables à la France : ADN, APDCCC, Dakar ambassade 184/PO/1/345, Dossier SEN15-10-15-11 Presse-Radio, Chemise Radiodiffusion, Lettre du Général de division de Brebisson, commandant supérieur de la zone d'outre-mer n°1 à Monsieur le Haut-représentant de la République française à Dakar, Dakar, le 18 juillet 1960, 1 p.

« [Les] informations sont toujours sélectionnées et traduisent les préoccupations politique du gouvernement du Sénégal. Celle-ci sont axées sur l'unité et la libération de l'Afrique [souligné dans le texte] et pas du tout sur l'édification de la Communauté qui ne fait d'ailleurs l'objet d'aucune rubrique dans le programme d'information de Radio-Sénégal<sup>2438</sup> ».

L'auteur poursuivait en s'interrogeant si Radio-Sénégal ne souhaitait pas doubler Radio-Guinée dans la course pour devenir « Radio Afrique libre ». Après les avoir pratiqués pendant des années, les représentants de l'administration coloniale repéraient les techniques employées pour manipuler l'information. Certains faits étaient tronqués, comme par exemple lors d'une émission consacrée au succès électoral de Mayi Mapti, ancien compagnon de lutte de Ruben Um Nyobe au Cameroun mais dont le récent ralliement au gouvernement camerounais pro-français était tué<sup>2439</sup>. Les informations étaient systématiquement sélectionnées en fonction de l'orientation anticolonialiste du gouvernement sénégalais. Radio-Sénégal laissait entendre les déclarations de Ferhat Abbas lors d'un discours à Karachi : « notre objectif est la réduction du colonialisme par les armes », ou de Krim Belkacem. Par contre, les actions de la France en faveur des populations algériennes étaient passées sous silence<sup>2440</sup>.

En même temps, l'auteur relevait l'emprise croissante de l'État sénégalais sur la presse et la radiodiffusion : « étant donné le régime de parti unique instauré, il ne saurait en être autrement ». Il rapportait ainsi que le gouvernement sénégalais avait fait de la radio un instrument de propagande très actif lors des grèves de janvier 1959<sup>2441</sup> et des élections de mars 1959. Comme au temps où le Haut-commissaire avait un pouvoir de contrôle sur la radio, le gouvernement de Mamadou Dia (qui en 1957 avait écrit une longue lettre au Haut-commissaire Cusin l'accusant d'avoir fait censurer certains passages d'un discours prononcé devant l'assemblée territoriale<sup>2442</sup>) amputait des parties de discours dérangeantes<sup>2443</sup>.

---

<sup>2438</sup> ADN, APDCCC, Dakar AOF/PO/1/93, Dossier Radio Sénégal-Mali, G. Liurette, Compte rendu à Monsieur le Haut-commissaire général, 18 avril 1959, p. 2.

<sup>2439</sup> *Ibid.*

<sup>2440</sup> *Ibid.*, p. 2-3.

<sup>2441</sup> Les grévistes syndiqués à l'UGTAN s'en prenaient pour l'occasion à Lamine Diakhaté, directeur de Radio-Sénégal qui était qualifié de « valet du gouvernement » et de « menteur patenté » : ADN, APDCCC, Dakar AOF/PO/1/93, Dossier Radio Sénégal-Mali, « Comment Lamine Diakhaté éveille la conscience nationale », UGTAN, Union locale de Saint-Louis, Bourse du travail, janvier 1959 (?), 2 p.

<sup>2442</sup> ANS, Fonds Sénégal contemporain-Vice-présidence 1956-1962, VP00128, Dossier Relations avec le Haut-commissaire, Lettre de Mamadou Dia, président du conseil à M. Gaston Cusin Haut-commissaire de la République en AOF, N° 757/VP/SP, Saint-Louis, le 26 décembre 1957, 5 p.

<sup>2443</sup> ADN, APDCCC, Dakar AOF/PO/1/93, Dossier Radio Sénégal-Mali, G. Liurette, Compte rendu à Monsieur le Haut-commissaire général, 18 avril 1959, p. 1.



Cette inquiétude et cette impuissance de l'administration française ont laissé des traces dans les archives puisque les rapports d'écoute sur ce que l'on pouvait entendre sur les stations africaines ont été réalisés par dizaine durant cette période<sup>2444</sup>. Ces rapports portaient principalement sur les chroniques politiques (comme *Le Fait du Jour* de Lamine Diakhaté diffusé d'abord sur Radio-Sénégal<sup>2445</sup> puis sur Radio-Mali<sup>2446</sup>), les discours politiques (comme ceux de Sékou Touré, régulièrement retranscrits) et le contenu des journaux parlés. Ils portaient aussi sur les émissions en langues africaines, surtout quand elles parlaient de personnalités importantes comme Léopold Senghor. Un rapport montrait ainsi dans quels termes était décrit à la radio Cheik Tidjane<sup>2447</sup>, adversaire de Senghor aux élections du 22 mars 1959<sup>2448</sup> :

« [Léopold Senghor et son directeur de cabinet [?], M. Guillabert] se sont rendus à Louga où ils ont tenu un meeting pour faire comprendre à la population que, c'est pour le bien du pays tout entier qu'ils se donnent tant de mal, ils ont recommandé aux citoyens de prendre garde aux sois disant marabouts, qui se sont rangés avec les colonialistes pour saccager le Sénégal<sup>2449</sup> ».

En partant de ces documents j'avance que l'écoute de ces stations africaines après octobre 1958 a participé à la démoralisation des Européens et des représentants de l'administration coloniale quant à l'avenir de la Communauté et de la présence française en Afrique. Lors de la crise de Radio-Inter par exemple, les auditeurs Européens, qui étaient en fait le public principal de la station<sup>2450</sup>, ont été très insatisfait et inquiets :

« L'arrêt des émissions de Radio-Inter est très défavorablement commenté dans les milieux européens. S'ajoutant au fait que M. Modibo Keita est déjà considéré comme un émule de Sékou

---

<sup>2444</sup> Les services du Haut-commissaire à Dakar ont retranscrit des dizaines d'émissions de journal parlé ou de chroniques en 1959-1960 : ADN, APDCCC, Dakar AOF/PO/1/195, Dossier Secret écoutes radios ; Dossier Bulletin écoute Radio-Sénégal 1959 ; Dossier Bulletin écoute Conakry 1959 mais aussi ADN, APDCCC, Dakar Ambassade 184/PO/1/345, SEN15-10-15-11 Presse-Radio, Chemise Radiodiffusion.

<sup>2445</sup> ADN, APDCCC, Dakar AOF 183PO/1/195, Dossier Bulletin écoute Radio-Sénégal 1959, « Radio-Sénégal émission du 11 mai 1959 à 20 h 20, *Les Faits du Jour*, par Lamine Diakhaté, directeur de Radio-Sénégal, 2 p.

<sup>2446</sup> ADN, APDCCC, Dakar Ambassade 184PO/1/345, Dossier SEN15-10-15-11 Presse-Radio, Chemise Radiodiffusion, Lamine Diakhaté, *Le Fait du Jour*, Radio-Mali le 9 juin 1960 à 20 heures, 2 p.

<sup>2447</sup> Cheik Tidjane présentait une menace pour l'Union des populations sénégalaises (UPS) de Senghor et Dia car il représentait une tendance plus islamisée de l'opinion sénégalaise : F. Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, op. cit. p. 352.

<sup>2448</sup> ADN, APDCCC, Dakar AOF 183PO/1/195, Secret-écoutes-radios, Émission du 16 mars 1959 en Ouolof, 2 p.

<sup>2449</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>2450</sup> ADN, APDCCC, Dakar AOF 183PO/1/93, Dossier Radio Sénégal-Mali, Télégramme du Haussaire général (Cab/info) à tous les Haussaires, Dakar, le 30 juin 1959, 1 p.

Touré, cet incident a fâcheusement impressionné les milieux commerçants de la ville qui auraient décidé de limiter provisoirement leurs importations aux seuls articles de première nécessité<sup>2451</sup> ».

Un des aspects qui a pu troubler les représentants de l'administration coloniale était le double discours diffusé par les autorités africaines. Dans leurs déclarations sur la radio, de nombreux hommes politiques africains prétendaient qu'ils agissaient dans l'intérêt de la France et de la Communauté. Ainsi, peu avant les élections de mars 1959, le ministre de l'Intérieur et de l'Information du Sénégal<sup>2452</sup>, déclarait lors de l'inauguration officielle de Radio-Sénégal à Dakar :

« [...] il ne saurait être question [...] de permettre à qui que ce soit d'emprunter notre radio pour diffuser des idées qui ne sont pas dans le sens de l'aspiration de nos masses [...], des idées qui désarment leur volonté de passer de la phase d'assistance à celle de responsabilité, des idées qui prennent leur élan vers l'unité africaine ou refroidissent leur amitié pour le peuple de France<sup>2453</sup> ».

Comment interpréter ce discours, prononcé quelques jours avant les élections du 22 mars 1959 ? Il est possible d'en faire une lecture à deux niveaux. On peut d'abord le comprendre dans le contexte des élections de mars : le gouvernement sénégalais souhaitait empêcher l'opposition de s'exprimer et utiliser la radio pour la dénigrer, objectifs qui semblaient avoir été largement atteints. Mais il est aussi possible d'en faire une lecture communautaire. Ce discours était prononcé à moins d'un mois de la réunion des ministres de l'Information du 25 avril 1959 et la thématique d'une radio communautaire ou de l'obligation pour chaque radio de la Communauté d'ouvrir ses antennes aux autorités de la Communauté avait circulé<sup>2454</sup>. Le discours du ministre pouvait alors être perçu comme un avertissement aux autorités française pour montrer que le

---

<sup>2451</sup> ADN, APDCCC, Dakar AOF 183PO/1/195, Dossier Secret écoutes radios, Dossier Secret écoutes radios, Lettre de G. Liurette à M. le président de la Communauté (Secrétaire Général), 138 rue de Grenelle Paris, 22 avril 1959, p. 1-2.

<sup>2452</sup> Sans doute à cette époque Valdiodio N'Diaye suppléé par Diop Obèye et remplacé en avril par Émile Badiane, originaire de Casamance et ancien élève de l'école William Ponty : ADN, APDCCC, Dakar AOF 183PO/1/93, Dossier Radio Sénégal-Mali, Note à l'attention de M. Troude, confidentiel, s.d., 1 p.

<sup>2453</sup> ADN, APDCCC, Dakar AOF 183PO/1/195, Dossier Secret écoutes radios, Bulletin de renseignements, secret, yc., p. 1.

<sup>2454</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise Coupures de presse-décrets 1958-janvier 1961, Philippe Decraene, « Le prochain Conseil exécutif envisagerait la création d'une radiodiffusion de la Communauté », *Le Monde*, 16 avril 1959.

Sénégal n'accepterait pas ces mesures. Son successeur, Émile Badiane, défendait en effet que tous les postes fonctionnant dans la Communauté avaient une vocation communautaire. Il était donc inutile de faire de Radio-Inter une radio de la Communauté ou de prendre des mesures de coordination trop contraignantes<sup>2455</sup>.

Ainsi, pour Tidjani Traoré ministre de l'Information de la Fédération du Mali, empêcher le Mali de prendre le contrôle de Radio-Inter, ou de lui accorder plus de liberté, s'était s'opposer au prestige de la France et de la Communauté :

« On oublie volontiers que le prestige français n'est pas uniquement le prestige de la République française [c'est] la somme de prestiges des République composant la Communauté. [...] Il n'y a pas de prestige français séparé du prestige des Républiques africaines. [...] En défendant le prestige, l'autorité de nos jeunes républiques, nous défendons le prestige, l'autorité de la Communauté, donc de la France. Ou la Communauté répond vraiment à cet idéal humain de fraternité [...] ou nous nous payons de mots<sup>2456</sup> ».

Mais ces paroles ne correspondaient pas aux actes, puisque dans les mêmes discours et dans les pratiques, les représentants de l'ex-administration coloniale constataient exactement le contraire : choix des informations hostiles à l'impérialisme français, relégation des informations sur la Communauté au rang des détails<sup>2457</sup> ... Ainsi, à peine six mois après le vote en faveur de la Communauté, l'agent du Haut-commissaire précité concluait son rapport sur une note pessimiste et fataliste :

« Le Sénégal et le Mali poursuivent leurs objectifs politiques qui tendent à la libération et à l'unité de l'Afrique. La conjoncture internationale étant favorable à une telle évolution, Radio-Sénégal dans l'immédiat (et sous peu Radio-Mali) se borne à en souligner l'évidence. Les dirigeants politiques conscients de la rapidité de cette évolution, tout au moins dans le domaine des idées et soucieux de ne pas être dépassés dans cette voie par des

---

<sup>2455</sup> ADN, APDCCC, Dakar AOF 183PO/1/93, Dossier Radio Sénégal-Mali, Émile Badiane, « Conférence de presse du 30 avril 1959 », p. 3.

<sup>2456</sup> ADN, APDCCC, Dakar AOF 183PO/1/93, Dossier Radio Sénégal-Mali, Déclaration de M. Tidjani Traoré, ministre de l'Information de la radiodiffusion et de la sécurité du Mali, jeudi 23/04/1959, Radio-Sénégal.

<sup>2457</sup> Le journaliste du Monde Philippe Decraene le constatait aussi : S. Dia, *De la TSF coloniale à l'ORTS : évolution de la place et du rôle de la radiodiffusion au Sénégal (1911-1986)*, op. cit., p. 131.

leaders concurrents, négligent totalement sur le plan de la propagande, le stade de la “Communauté Franco-africaine” pour préparer celui de l’indépendance<sup>2458</sup> ».

André-Jean Tudesq, disait qu’il ne semblait pas que la radio ait joué un rôle important dans la décolonisation de l’Afrique francophone<sup>2459</sup>. Cependant, le transfert des installations radiophoniques aux nouveaux États de la Communauté peu après le referendum de 1958 a permis à ces derniers d’exprimer librement leurs points de vue et leurs désaccords avec la France. Ce faisant les jeunes radiodiffusions africaines ont contribué à mobiliser les auditeurs africains et à déstabiliser encore plus la puissance coloniale. Une étude plus approfondie du contenu des programmes des autres stations africaine et de l’impact de leurs émissions sur les populations reste à faire. Cependant, dans le processus rapide qui conduit à la dislocation de la Communauté, le fait que les radios aient été dès le début de 1959 des instruments des jeunes Républiques a compté.

### III. 1960 : la sortie des turbulences

La prise en compte des aspirations à l’indépendance, de l’impossibilité de stabiliser la Communauté, de ce qu’impliquait le transfert rapide des compétences radiophoniques aux États-membres avaient été bien perçus par les autorités françaises. Quelques tentatives pour faire une radio de la Communauté avaient été tentées, sans succès. La France avait éprouvé de grandes difficultés pour conserver des liens radiophoniques étroits avec la Fédération du Mali et la Guinée était perdue. Les espoirs de construire des radios transnationales qui seraient au service de l’unité africaine comme Radio-Mali s’effondrèrent avec les structures politiques qui les portaient<sup>2460</sup>. Pour la France le choix de l’assistance technique s’était révélé payant avec la plupart des ex-colonies. Une série de mesures supplémentaires a contribué à renforcer encore la position de la SORAFOM.

#### G. A. Le renforcement de l’intervention radiophonique de la France

La pression des évènements amena la France à accroître rapidement l’intensité de son intervention dans le domaine radiophonique en montrant aux nouveaux États que la société était

---

<sup>2458</sup> ADN, APDCCC, Dakar AOF 183PO/1/93, Dossier Radio Sénégal-Mali, G. Liurette, *Compte rendu à Monsieur le Haut-commissaire général (Radio-Sénégal)*, 18 avril 1959, p. 3.

<sup>2459</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, *op. cit.*, p. 32.

<sup>2460</sup> Thomas Leyris, « Les possibles non-advenus de la radio dans la Communauté Franco-africaine (1959-1960) », *Master 2018 Histoire, archéologie, histoire de l’art*, 2022, p. 163-164.

prête à investir des sommes importantes et à satisfaire les volontés de puissance et de prestige des nouveaux pays, en particulier en ce qui concerne la puissance des émetteurs.

Les questions budgétaires étaient importantes. Il fallait montrer l'ampleur des dépenses et des engagements français. Les documents préparatifs de la conférence des ministres de l'Information du 25 avril 1959 encourageaient les représentants de la France à rappeler l'importance des moyens mis en œuvre<sup>2461</sup>. Il était souligné que le FIDES assurait l'équipement des stations à 100% (hormis quelques installations achetées par la fédération d'AOF ou le territoire de Côte d'Ivoire). De plus, dans le budget de la SORAFOM, pour 1959, la métropole apportait 1 487 000 000 francs sur un total de 1 794 000 000 francs. Les États africains contribuaient seulement pour 307 millions. Enfin, la République finançait intégralement les crédits d'investissement : 1 850 millions au titre du 2<sup>ème</sup> plan quadriennal (soit 405 millions de francs pour la tranche en cours en 1959)<sup>2462</sup>. Ces efforts financiers furent poursuivis puisque, en 1960, le budget de la SORAFOM passa à 2 108 000 000 francs (soit une augmentation de 17 %). Le budget de la SORAFOM avait déjà augmenté de 37 % entre 1958 et 1959 passant de 1, 308 milliards à 1, 794<sup>2463</sup>. Cependant, la dotation FIDES pour 1958-1959 avait baissé par rapport à la précédente passant de 534 millions à 307 millions. Le passage d'une dotation globale versée par le FIDES à la SORAFOM à une dotation par État délivrée par le FAC et exécutée par la SORAFOM s'accompagna de difficultés administratives<sup>2464</sup>.

Malgré ce ralentissement, on assista à une véritable course à l'équipement que la SORAFOM s'efforça de satisfaire. Comme l'a montré Francis Bebey, le réseau construit par la société avait l'avantage d'être interconnecté. Mais, conçu selon un schéma hiérarchisé et spécialisé, soucieux de réaliser d'importantes économies, la plupart des stations étaient de faible puissance (la fameuse station type, 1 kW ondes moyennes et 4 kW ondes tropicales). Les moyens d'émissions basse fréquences (studios d'enregistrement, magnétophones, consoles, maison de la radio...) étaient également faibles. Cela détonait avec la puissance des émetteurs et des réseaux nationaux en fonctionnement à la même époque dans les colonies ou les ex-colonies britanniques :

---

<sup>2461</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier Conférence des ministres 25 avril 1959, Note pour : M. le ministre chargé de l'Aide et de la Coopération dans les États de la Communauté ; M. le ministre de l'Information, avril 1959 ( ?), p. 1.

<sup>2462</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier Conférence des ministres 25 avril 1959, *Note relative aux problèmes de radiodiffusion dans les États membres de la Communauté*, Paris, le 22 avril 1959, p. 1.

<sup>2463</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/12, Dossier Activité 1960, *Compte rendu d'activité de la SORAFOM au cours de l'exercice 1960*, s.d., p. 42.

<sup>2464</sup> *Ibid.*, p. 43.

« Ces stations locales françaises n'aurait pas eu grand-chose à envier à leurs aînées du côté britannique des débuts si elles avaient été installées comme elles en 1935, par exemple. Or, on était entre 1956 et 1960. L'émetteur 1 kW ondes moyennes [...] et l'émetteur 4 kW ondes tropicales [...] constituait des installations quelques peu anachroniques<sup>2465</sup> ».

La SORAFOM fit réaliser quelques jours avant la réunion des ministres d'avril 1959 un projet d'extension immédiate des stations de radiodiffusion des États de la Communauté. Le rapport reconnaissait que la puissance de nombreux émetteurs de l'ex-réseau de la radiodiffusion de la France d'outre-mer était très faible comparé aux stations étrangères voisines (Le Caire émettait avec plusieurs émetteurs de 100 kW sur 31 fréquences en français et en arabe, le Ghana avait décidé de construire quatre émetteurs de 100 kW, la Guinée avait un projet de 150 kW...) <sup>2466</sup>. L'idée était de rassurer les États en leur montrant que la France était prête à les soutenir plus fortement dans trois domaines. Il s'agissait d'abord de renforcer les moyens d'émission (le document reconnaissait l'insuffisance des émetteurs de 4 kW pour couvrir les territoires) en généralisant les émetteurs de 25 kW mais, les États les plus exposés à la propagande étrangère, (Soudan, Niger, Tchad, Mauritanie, Sénégal) devaient être priorisés <sup>2467</sup>. Deuxièmement, il fallait doter les États de véritables maisons de la radio : la Mauritanie, la Côte d'Ivoire, la Haute-Volta, Madagascar, le Congo, la République centrafricaine et le Gabon ne possédaient pas à cette époque d'installations adéquates pour accueillir le personnel et le matériel de radiodiffusion <sup>2468</sup>. Enfin, comme depuis les débuts de la RFOM, revenait la question de l'insuffisance des moyens de réception. La diffusion de postes à transistors, enfin disponibles sur le marché et « qui seuls [apportaient] une solution satisfaisante au problème de la réception dans les zones non électrifiées » pourrait être facilitée par des prêts consentis aux États intéressés. À cette époque, le déploiement de service de télédiffusion dans les agglomérations (radio distribuée par des câbles à des hauts parleurs dans les maisons en échange d'une petite rétribution) était sérieusement envisagé. Là encore, l'installation de ces réseaux devait être faite à la demande des États <sup>2469</sup>.

---

<sup>2465</sup> Francis Bebey, *La radiodiffusion en Afrique Noire*, Editions Saint-Paul., Issy-les-Moulineaux, Editions Saint-Paul, 1963, p. 60.

<sup>2466</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier Conférence des ministres 25 avril 1959, projet d'extension immédiate des stations de radiodiffusion des États de la Communauté, 22 avril 1959, p. 1-2.

<sup>2467</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>2468</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>2469</sup> *Ibid.*, p. 3.

Mais, dès avril 1959 les haut-fonctionnaires qui préparaient la réunion des ministres de l'Information de la Communauté avertissaient que :

« les projets récents qui se font jour dans les pays voisins [de la Communauté ndlr] [risquaient] de faire apparaître ce programme, à peine entrepris, comme déjà insuffisant. La surenchère entre les États pour la plus grande puissance en kilowatts [était] ouverte<sup>2470</sup> ».

Avant de s'avancer sur de nouveaux engagements financiers, les experts de la SORAFOM conseillaient de concevoir des plans d'équipement par État et de les soumettre au Fonds d'aide et de coopération<sup>2471</sup>, qui avait remplacé le FIDES au début de l'année 1959<sup>2472</sup>.

Cet effort de planification avait été poursuivi et amplifié puisque, dès 1960 Abidjan avait été dotée d'un émetteur de 100 kW<sup>2473</sup>, Brazzaville et Ouagadougou avaient reçus des émetteurs de 25 et 30 kW. Les maisons de la radio de Nouakchott et de Bamako étaient en cours de construction tandis que, celle de Fort-Lamy était achevée. 6 stations avaient reçu des équipements complets de prise de son et d'enregistrement, 5 des véhicules de reportage<sup>2474</sup>. Quelques crédits du FAC avaient été accordés pour l'achat de postes à transistor (Haute-Volta) mais l'équipement en télédiffusion marquait le pas. Par contre, la SORAFOM produisait déjà des études sur l'installation de la télévision comme en Côte d'Ivoire ou au Sénégal<sup>2475</sup>. De même, comme on le verra dans le chapitre 8, la SORAFOM accrut son effort en termes de formation de personnel spécialisé au sein de son Studio-École<sup>2476</sup>.

L'effort financier de la France envers les États de la Communauté puis les nouveaux États africains en ce qui concernait la radio s'était ainsi renforcés malgré les indépendances. Les dépenses de fonctionnement en particulier montraient la volonté de la France de rester très

---

<sup>2470</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 197802982/14, Dossier Conférence des ministres 25 avril 1959, Note pour : M. le ministre chargé de l'Aide et de la Coopération dans les États de la Communauté ; M. le Ministre de l'Information, avril 1959 (?), p. 3.

<sup>2471</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>2472</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, op. cit., p. 175.

<sup>2473</sup> Au cours de 1960, la Côte d'Ivoire déposa un dossier de financement auprès du Fac dans lequel elle demandait l'installation d'un émetteur de 100 kW sur son territoire pour répondre aux « projets "d'armement radiophonique" de ses voisins » : ADN, APDCCC, MCACA Abidjan, 3PO/1/79, Dossier Projet n°285/D/60/VI/E 1960-1965, Fonds d'aide et de coopération, 1° Installation d'un émetteur de 100 kW en Côte d'Ivoire [...], République de Côte d'Ivoire, s.d., p. 1.

<sup>2474</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/12, Dossier Activité 1960, *Compte rendu d'activité de la SORAFOM au cours de l'exercice 1960*, s.d., p. 28.

<sup>2475</sup> *Ibid.*, p. 29.

<sup>2476</sup> *Ibid.*, p. 37 à 40.

présente dans la vie des radiodiffusions. Cependant, le passage à une gestion bilatérale du financement des équipements s'accompagna, malgré la volonté de rester présent en Afrique, de retard et de difficultés dans la mise en œuvre de certaines installations.

## H. B. Des résultats et des questions

Le cas de la Guinée et le long bras de fer avec la Fédération du Mali à propos de Radio-Inter et de Radio-Mali furent des exceptions. Dans l'ensemble, la politique définie en octobre 1958, cantonnant l'intervention de la SORAFOM à l'assistance technique était en phase avec les attentes des nouveaux États mais elle réservait cependant à la France de nombreux avantages.

Le 23 juin 1959, une convention avait été signée entre la France et les Républiques du Congo, du Gabon, de la Centrafrique et du Tchad qui confiait à la SORAFOM l'exploitation de la station Radio-Inter-Équatoriale (remplaçante de Radio-Inter-AÉF)<sup>2477</sup>. Cette fondation était un succès de la politique consistant à vouloir créer des stations communautaires ou inter-États à la place des anciennes stations fédérales. Néanmoins, la fermeture de Radio-Inter-AÉF le 15 avril 1960 ne constituait pas un échec pour la France : elle découlait de l'absence d'accord entre les États de l'ex-AÉF sur la mise en œuvre d'une structure politique commune qui aurait dû constituer le support de la station<sup>2478</sup>. Malgré la fin de la convention avec la Fédération du Mali, la SORAFOM continuait à faire bénéficier Radio-Mali de certains services comme l'envoi de personnel qualifié. Au Sénégal, malgré la demande du gouvernement pour modifier la convention, la SORAFOM restait la gestionnaire de la station nationale (qui avait reçu les infrastructures de l'ex-Radio-Inter et ex-Radio-Mali après la dislocation de la Fédération du Mali en août 1960) et laissait à la disposition du Sénégal ses agents et son matériel, tout en poursuivant la fourniture de programmes<sup>2479</sup>. Enfin, le Soudan français, renommé Mali après l'éclatement de la Fédération, n'avait pas passé de convention avec la France pour ce qui concernait la radio. Mais, Radio-Mali (ex-Radio-Soudan) bénéficiait de prestations de la part de la SORAFOM : personnel, programme, études techniques<sup>2480</sup>... Ainsi, comme dans les autres domaines de la coopération française, il n'y avait qu'avec la Guinée que la rupture fut totale.

---

<sup>2477</sup> *Ibid.*, p. 3b.

<sup>2478</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>2479</sup> *Ibid.*, p. 4-5.

<sup>2480</sup> *Ibid.*, p. 5.



En effet, dans tous les autres pays, entre février 1959 et février 1960, avant même les indépendances effectives, la France avait conclu des conventions radiophoniques, donnant à la SORAFOM des missions d'assistance technique<sup>2481</sup>. Quel était le contenu de ces accords ? Nous prendrons l'exemple de la convention radiophonique signée par le gouvernement centrafricain et qui a servi de modèle pour celle proposée au Tchad<sup>2482</sup>.

Le texte accordait d'importants avantages à l'État signataire. L'article 1 stipulait que la France apportait son aide et sa coopération dans des domaines strictement techniques : équipement et exploitation du service public de radiodiffusion. Il précisait que la SORAFOM devait agir « conformément aux directives générales qui lui seront fournies par la République centre africaine ». La SORAFOM proposait un directeur de station à l'État concerné, chargé des responsabilités professionnelles d'exploitation « à l'exclusion de toute attribution d'ordre politique<sup>2483</sup> ». L'État concerné avait la responsabilité des émissions d'informations et devait donner au directeur des instructions dans ce domaine et était décisionnaire en matière de programmes. Le gouvernement local avait un droit de regard sur la gestion de la station<sup>2484</sup>. La SORAFOM mettait à disposition le personnel qualifié de son corps principal et s'engageait à recruter et à former en priorité des ressortissants originaires de l'État en question : c'était là le moyen pour les jeunes États d'obtenir un groupe de spécialistes bien formés. Afin de diminuer les charges de personnel, les agents d'exécution étaient recrutés sur place avec des contrats locaux<sup>2485</sup>. Le pays bénéficiait également de l'aide financière de la France, puisque le budget de la station, établi par la SORAFOM, devait être abondé par la République française et par la République concernée (une convention annexe fixait le part revenant à chacune des deux parties)<sup>2486</sup>.

Mais, en échange de ces avantages, la SORAFOM et la France gardaient un rôle primordial au sein des radiodiffusions des nouveaux États. L'article 1 instaurait une obligation morale puisqu'il stipulait que les deux parties contractantes s'engageaient « à ne rien diffuser qui puisse les mettre en cause mutuellement et qui soit contraire aux fondements juridiques et moraux de

---

<sup>2481</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/12, Dossier Activité 1960, *Compte rendu d'activité de la SORAFOM au cours de l'exercice 1960*, s. d., p. 1.

<sup>2482</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/13, Dossier Attitude Mali AOF, Chemise Convention Tchad, Lettre de Robert Lecourt, ministre d'État chargé de l'Aide et de la Coopération à Monsieur le chef de la Mission Permanente d'Aide et de Coopération à Fort-Lamy, Paris, le 10 décembre 1959, 1 p.

<sup>2483</sup> *Ibid.*

<sup>2484</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>2485</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>2486</sup> *Ibid.*, p. 4.

la Communauté<sup>2487</sup> ». La SORAFOM était seule gestionnaire des fonds que la France et l'État africain lui remettaient pour fonctionner (art. 13). Surtout, la société obtenait un véritable monopole de l'exploitation radiophonique (et télévisuelle) dans l'État concerné. Elle était « expert et conseil » pour :

« l'étude de toute question technique, de programme, financière ou administrative relatives au financement, à l'exploitation et au développement de la radiodiffusion, ainsi que tous les modes d'expression et de diffusion faisant appel à des techniques voisines (télévision, télédiffusion) ».

L'article 16 précisait même que les parties contractantes ne devaient conclure aucune convention avec un tiers en ce qui concernait la radiodiffusion (ou de techniques voisines)<sup>2488</sup> ce qui revenait à exclure les pays étrangers qui pourraient proposer leur aide ou les acteurs du secteur privé, qui s'étaient mis à démarcher les gouvernements africains<sup>2489</sup>.

Conformément à la stratégie fixée en octobre 1958, un large pouvoir de contrôle était laissé aux nouveaux États indépendants. Les hauts-fonctionnaires du ministère d'État chargé de l'Aide et de la Coopération et les cadres dirigeants de la SORAFOM pensaient que ces concessions aideraient à faire accepter des conditions nettement plus restrictives. Ces conventions signées avant la fin de la Communauté gardaient donc à la France et à la SORAFOM une place monopolistique en matière de radio ! La doctrine de la simple assistance technique fut donc mise en place de façon progressive. Mais, dans un premier temps, ces conventions donnèrent satisfaction à la plupart des pays<sup>2490</sup>.

## Conclusion

Le référendum du 28 septembre 1958 et la mise en œuvre de la Communauté, ouvraient des futurs espérés<sup>2491</sup> qui allaient vers différentes voies. Des gens imaginaient une radio de la Communauté qui participerait au renforcement de cet ensemble et à l'instauration de nouvelles

---

<sup>2487</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/13, Dossier Attitude Mali AOF, Chemise Convention Tchad, Convention d'aide et de coopération de la République française relative à l'équipement et à l'exploitation des installations de radiodiffusion de la République centre africaine, Paris, le 15 décembre 1959, p. 1.

<sup>2488</sup> *Ibid.*

<sup>2489</sup> ANS, Fonds Sénégal contemporain-Fédération du Mali 1959-1963, FM 00115, Dossier radiodiffusion Mali organisation et fonctionnement, Chemise Note coopération Radio-Mali, Lettre de Louis Merlin directeur général d'Europe n°1 à M. Modibo Keita président du gouvernement du Mali, président du Conseil du Soudan, Paris, le 6 avril 1960.

<sup>2490</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/12, Dossier Activité 1960, *Compte rendu d'activité de la SORAFOM au cours de l'exercice 1960*, s. d., p. 1.

<sup>2491</sup> Q. Deluermoz et P. Singaravélou, *Pour une histoire des possibles*, op. cit., p. 119.

relations entre la France et l'Afrique. D'autres, en particulier les dirigeants du Mali, imaginaient récupérer la station fédérale de l'ex-AOF pour en faire une station qui participerait à l'édification de l'unité africaine. Cependant, en raison d'une évolution politique très rapide, ces rêves s'effacèrent. Devenue une compétence exclusive des nouveaux États, la radio participa à l'affaiblissement de la Communauté car elle fut utilisée par des Africains à la fois contre la France et dans les conflits qui les divisaient. Les Français et les Africains qui rêvaient d'une radio de la Communauté furent donc vite déçus car la radio fut alors un instrument de décolonisation. Mais ceux qui espéraient qu'elle serait un instrument de l'unité africaine le furent également. Radio-Mali disparut en août 1960 avec la fédération qui la portait et Radio-Inter-Équatoriale cessa ses émissions en avril faute d'accord entre les États de l'ex-AÉF. Pire, elle fut le théâtre d'une guerre des ondes entre la Fédération du Mali et les pays de l'Entente<sup>2492</sup>. Comme l'a souligné Frederick Cooper, la solution qui s'imposa fut celle que de nombreux acteurs africains et français voulaient à tout prix éviter : la création de 13 États de petite taille qui balkanisaient l'ex-empire colonial<sup>2493</sup>. Les stations du réseau devinrent, de fait, des stations nationales.

Cependant, cette étape fut essentielle car la SORAFOM transforma sa façon d'intervenir dans les pays africains. De façon empirique et improvisée, la SORAFOM était intégrée dans une stratégie de *soft power*<sup>2494</sup>. Le « moyen de gouvernement<sup>2495</sup> » qu'était la radio était abandonné aux jeunes gouvernements africains. Au contraire, la France devait renforcer sa présence dans l'autre domaine de la radio : « l'influence culturelle<sup>2496</sup> ». Celle-ci devait passer par la fourniture de matériel, de programme et de spécialistes mais surtout par la formation de personnels africains qui seraient « d'obédience française<sup>2497</sup> ». Cette formule convenait à la majorité des gouvernements africains qui prirent leur indépendance entre avril et août 1960. La plupart d'entre eux étaient très proches de la France et tous étaient très dépendants de son aide<sup>2498</sup>. Dès avril 1959, de nouvelles conventions avaient été conclues entre la SORAFOM et les nouveaux États. Des efforts supplémentaires furent consentis pour développer plus

---

<sup>2492</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire, op. cit.*, p. 36.

<sup>2493</sup> F. Cooper, *L'Afrique depuis 1940, op. cit.*

<sup>2494</sup> R. Frank et J.-C. Allain, « Les composantes de la puissance », art cit., p. 158.

<sup>2495</sup> AN, Fonds Coopération, 19780282/14, Dossier Évolution des radios depuis octobre 1958, Compte rendu de réunion, 14/10/1958, p. 2.

<sup>2496</sup> *Ibid.*

<sup>2497</sup> *Ibid.*

<sup>2498</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion, op. cit.*

rapidement la radio. La France gardait donc un rôle incontournable dans les radiodiffusions d'Afrique et la position de la SORAFOM se trouvait renforcée.

## Conclusion

La période qui va de 1957 à 1960 constitue un moment stratégique dans l'histoire des relations franco-africaines en matière de radio.

La mise en œuvre de la loi-cadre en 1956-1957 a montré que la façon dont le réseau de radiodiffusion de la France d'outre-mer avait été conçu était en partie inacceptable pour les nouveaux dirigeants africains. Le classement de la radio parmi les services d'État, qui retirait aux pouvoirs locaux tout droit de contrôle sur les stations, qui émettaient dans leur territoire, était considéré comme une véritable provocation. La centralisation de toutes les décisions concernant la radio à Paris, au siège de la SORAFOM, était en décalage complet avec le mouvement de décentralisation initié par la loi-cadre. Dans les stations qui préexistaient à la SORAFOM, le personnel africain était très remonté contre ce qu'il considérait comme une nouvelle colonisation et des conseils de gouvernements tentèrent par tous les moyens d'intervenir dans le domaine de la radio. Au niveau des programmes, dans certaines stations les auditeurs se plaignaient de la disparition des émissions fabriqués localement (comme à Radio-Dakar) tandis que d'autres se détournaient de ce qu'on leur proposait (les contes et légendes d'autrefois). La doctrine de Pierre Schaeffer était ainsi remise en cause dans tous les domaines. Bref, les plans élaborés à Paris par les dirigeants de la SORAFOM et du ministère de la France d'outre-mer étaient durement remis en cause par la base et les périphéries. Cette contestation atteint son point culminant avec le congrès du Syndicat unique de la radio d'AOF tenu à Dakar en juin 1957.

Paradoxalement, ce congrès constitua un électrochoc pour la direction de la société. Pierre Schaeffer puis Robert Pontillon et son ministre de l'Outre-mer Gérard Jaquet adoptèrent une stratégie réformatrice. Pour diminuer la conflictualité dans le domaine de la radio, il fallait mettre en œuvre les instances permettant aux Africains et aux syndicats de s'exprimer (conseil d'administration) et accorder aux Conseils de gouvernement ce qu'ils souhaitaient le plus : la nomination des chefs de station. Cette attitude a permis à la SORAFOM de gagner du temps. La mise en œuvre de grilles de programmes conformes aux projets de la société au cours des années 1957 et 1958, l'arrivée de stagiaires africains formés au Studio-École, l'équipement et l'ouverture de nombreuses stations financées presque en totalité par la métropole, ont montré aux dirigeants africains les avantages offerts à leurs territoires par la société. De fait, à part dans des territoires comme la Guinée ou le Sénégal, les récriminations contre la SORAFOM ont

beaucoup diminué au début de l'année 1958 et ont permis à la société d'aborder plus sereinement la période qui suit.

Le moment qui va de septembre 1958 à l'été 1960 est en effet à nouveau dangereux pour la société. Celle-ci perd les fondements juridiques et politiques qui justifiaient sa présence outre-mer car, les États-membres de la Communauté deviennent désormais libres de gérer leur radiodiffusion comme bon leur semble. Les dirigeants de la SORAFOM et les hauts-fonctionnaires du ministère de la France d'outre-mer prennent alors une décision importante, mais qui s'inscrit dans la continuité des réformes menées quelques mois plus tôt. Il s'agit de laisser aux Africains ce qu'ils souhaitent le plus : le contrôle politique des stations et du journal parlé. Au contraire, le rôle de la France est désormais de développer son influence radiophonique auprès des Africains en proposant des services efficaces et variés : formation, fourniture de programme et de matériel, financement. Cette transition ne va cependant pas sans heurts comme le montre la volonté de la France de garder le contrôle des ex-stations fédérales (Radio-Inter AOF et Radio-Inter AÉF) pour en faire des antennes de la Communauté. Le bras de fer qui oppose alors la République et la Fédération du Mali à propos de la station fédérale de Dakar montre que le compromis proposé par la SORAFOM et le gouvernement français n'était pas acceptable pour tout le monde. Cependant, au lendemain des indépendances de 1960, à l'exception de la Guinée, la SORAFOM poursuit son action dans toutes les anciennes colonies françaises.

La période qui suit (1960-1969) peut être considérée comme l'âge d'or de la société. En effet, après 1960 elle accroît fortement son intervention en Afrique, augmente le nombre de stagiaires formés au Studio-École, envoie toujours plus de programmes outre-mer et développe le réseau à peine formé durant la dernière période. La partie 3 montrera cependant que les conditions de fonctionnement de la SORAFOM, devenue Office de coopération radiophonique en 1962 n'ont jamais été complètement stabilisées. Cela explique la disparition de la société en janvier 1969.



## Partie 3 Les ambiguïtés de la coopération radiophonique

La période qui va de 1960 à 1969 est marquée par deux phénomènes en apparence contradictoires. D'un côté on assiste à l'accroissement et au maintien d'une aide conséquente aux pays africains dans le domaine radiophonique. Cette aide entre dans la politique plus globale de coopération et vise à assurer à la France, dans le domaine culturel, une influence prépondérante dans son pré-carré africain. Ainsi, afin de s'adapter à l'ère nouvelle, la SORAFOM est transformée en Office de coopération radiophonique (OCORA) en avril 1962.

Cependant, d'un autre côté, malgré l'importance de l'aide et la satisfaction de la plupart des pays africains, la SORAFOM-OCORA est assez brutalement fondue dans les services de l'ORTF en janvier 1969. Un outil efficace dans le maintien de relations spécifiques avec les anciennes colonies est ainsi supprimé. Ce retournement montre que l'existence de cette structure ne faisait pas l'unanimité parmi les dirigeants français et qu'elle était l'objet de critiques.

Le but de cette partie est donc de montrer comment cette ambiguïté a été gérée par les acteurs français et africains à plusieurs échelles. La période des années 1960 est en effet cruciale dans le domaine des relations culturelles entre la France et l'Afrique car c'est à ce moment que se mettent en place de nouveaux rapports. Or, l'entrée des pays africains à l'Unesco dès leur indépendance a mis en avant au début des années 1970 les thématiques de la protection des identités culturelles menacées par l'hégémonie américaine et occidentale. Des représentants des pays du Sud ont pointé les risques d'aliénation, de dépossession culturelle, d'uniformisation par la culture de masse occidentale<sup>2499</sup>. Cette partie cherchera donc à éclairer le rôle qu'a joué la SORAFOM-OCORA dans ce processus et la réalité de cette occidentalisation dans les pays issus d'anciennes colonies françaises en Afrique.

Le chapitre 7 commencera ainsi par expliquer comment les gouvernements français ont utilisé la SORAFOM puis l'OCORA dans leurs relations avec les nouveaux États africains. Il éclairera la marge de manœuvre de ces gouvernements mais aussi l'évolution de la conception de la coopération radiophonique, profondément liée aux transformations de la coopération en général, qui expliquent la suppression de l'OCORA en 1969. Tout au long des années 1960 en effet, la politique de coopération et l'autonomie de la structure ministérielle qui la prenait en

---

<sup>2499</sup> Laurent Martin (dir.), *Culture, médias, pouvoirs. Etats-Unis et Europe occidentale 1945-1991*, Neuilly, Atlande, 2019, p. 60.



charge a été critiquée au sein même du gouvernement français. Une lutte de pouvoir s'engage entre les partisans du maintien de relations spécifiques avec les anciennes colonies et ceux qui souhaitent les normaliser en les intégrant dans le domaine des Affaires étrangères<sup>2500</sup>. La politique de coopération elle-même connaît d'importantes inflexions au cours des années 1960 lorsque le gouvernement français cherche à transformer les modalités d'intervention en Afrique en passant d'une coopération de substitution à une coopération d'assistance technique<sup>2501</sup>. Le chapitre 8 montrera le rôle central joué par le Studio-École de Maisons-Laffitte dans l'établissement d'un empire médiatique franco-africain. Le Studio, présenté par des hauts-fonctionnaires du ministère de la Coopération<sup>2502</sup> comme la principale réussite de la SORAFOM-OCORA semble avoir réalisé une partie de l'utopie de l'Union française. Enfin, le chapitre 9 présentera la coopération au quotidien au travers de la vie des stations, des réactions des auditeurs et de portraits de coopérants radiophoniques. Avec les indépendances, le rôle des agents de l'OCORA restés en Afrique a rapidement évolué vers des postes d'assistants techniques et une plus grande mobilité. Nombre d'entre eux se sont profondément investis dans les missions qui leur étaient confiées. Cependant, certains adoptaient un regard critique sur la coopération et le travail qu'ils menaient<sup>2503</sup>.

Les trois chapitres n'aborderont pas les questions de coopération dans le domaine radiophonique dans leur globalité mais présenteront la situation au travers d'études de cas significatives. Ce mode opératoire est un appel à poursuivre et approfondir le travail sur le rôle de la SORAFOM-OCORA dans la fondation d'un empire radiophonique franco-africain.

---

<sup>2500</sup> F. Turpin, *De Gaulle Pompidou et l'Afrique 1958-1974*, *op. cit.*, p. 70-82.

<sup>2501</sup> *Ibid.*, p. 68.

<sup>2502</sup> Francine Gaillard-Risler, *André Clavé*, Paris, Association des Amis d'André Clavé, 1998, p. 401-402.

<sup>2503</sup> Françoise Raison-Jourde, « Culture et passion politique au sein du milieu coopérant en Afrique subsaharienne (1960-1975) » dans Odile Goerg et Françoise Raison-Jourde (dir.), *Les coopérants français en Afrique. Portrait de groupe (années 1950-1990)*, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 119-151.

## Chapitre 7 La place de la SORAFOM-OCORA dans la Coopération, 1960-1969

Entre les indépendances et la fin des années 1960, la SORAFOM, transformée en Office de Coopération radiophonique (OCORA) en avril 1962, poursuit son existence. Cette longévité a surpris Pierre Schaeffer, son fondateur, qui s'étonnait de la survie de la société jusqu'à sa dissolution brutale et son rattachement à l'ORTF en janvier 1969<sup>2504</sup>. Le maintien de la SORAFOM-OCORA peut en effet apparaître comme étonnant car les années 1960 ont été une période de transitions profondes dans les relations franco-africaines et dans la façon dont la France concevait son influence extérieure.

Au niveau politique, ces années sont d'abord marquées par la mise en place progressive et empirique de la coopération ainsi que par le maintien de relations étroites avec les dirigeants africains<sup>2505</sup>. Cette action visait à la sauvegarde d'un « pré-carré » africain pour faire des anciennes colonies françaises des soutiens à la France du général de Gaulle<sup>2506</sup>. Dès cette époque cependant, la nature des relations avec les anciennes colonies a fait l'objet de critiques virulentes qui dénonçaient l'opacité et le caractère néocolonialiste des relations établies dans ce cadre<sup>2507</sup>. Mais la fin de la guerre d'Algérie marque aussi un tournant dans la politique étrangère du général de Gaulle. Celui-ci souhaite que la France se tourne vers les pays du tiers-monde qui refusent l'alignement sur l'un des deux blocs de la Guerre froide<sup>2508</sup>. Les années 1960 sont aussi une période de transition en ce qui concerne l'action culturelle extérieure de la France. Celle-ci possède une tradition ancienne de diplomatie culturelle<sup>2509</sup>. Mais, avec les indépendances et l'avènement des médias de masse, la France fait progressivement passer son action culturelle extérieure d'une logique de rayonnement à une logique d'influence. En effet, l'influence utilise d'autres vecteurs, investit d'autres domaines que ceux, classiques, du rayonnement (œuvres d'art, littérature...). L'influence passe en particulier par l'audiovisuel et

---

<sup>2504</sup> Pierre Schaeffer, *Les antennes de Jéricho*, Paris, Stock, 1979, p. 162.

<sup>2505</sup> Frédéric Turpin, *De Gaulle Pompidou et l'Afrique 1958-1974 : décoloniser et coopérer*, Paris, les Indes savantes, 2010, p. 61.

<sup>2506</sup> Jean-Pierre Bat, *Le syndrome Foccart La politique française en Afrique, de 1959 à nos jours*, Paris, Gallimard, 2012, p. 152.

<sup>2507</sup> *Ibid.*, p. 19-30.

<sup>2508</sup> Maurice Vaïsse, *La grandeur : politique étrangère du général de Gaulle, 1958-1969*, Paris, Fayard, 1998, p. 359-360.

<sup>2509</sup> Robert Frank, « La machine diplomatique culturelle française après 1945 », *Relations internationales*, 2003, vol. 115, n° 3, p. 325-348, p. 325.

les industries culturelles en visant un public plus large que les seules élites. La création de Radio France internationale en 1975 en est l'illustration<sup>2510</sup>.

Le but de ce chapitre sera donc de montrer quel a été le rôle de la SORAFOM puis de l'OCORA dans la politique extérieure de la France et dans l'établissement de nouvelles relations avec les pays africains ; comment et par qui cette organisation a-t-elle été gérée et utilisée dans ce contexte ; comment la SORAFOM et l'OCORA ont été le relais de l'influence culturelle française avant la mise en place de RFI.

La première partie dévoilera les possibilités envisagées par les dirigeants français pour maintenir une présence forte dans les domaines de la radio et de la télévision en Afrique. Elle montrera comment la solution de la continuité, illustrée par la transformation de la SORAFOM en OCORA, s'est imposée dès 1961. En effet, dès le début des années 1960, l'OCORA et son service des programmes étaient considérés comme un vecteur important de l'influence culturelle de la France à l'étranger. Au travers de l'étude des liens entre la France et le Togo entre 1959 et la fin des années 1960, la deuxième partie montrera que la radio était un secteur important et stratégique dans les nouvelles relations entre la France et les jeunes États africains. Le cas du Togo révèle en effet les différents aspects que pouvaient prendre la relation radiophonique au grès des transformations politiques entre prise de distance et rapprochement. La République togolaise se distingue en effet, dès 1959, par la volonté de son président Sylvanus Olympio, de prendre ses distances avec l'ancienne puissance coloniale en se rapprochant des États-Unis et de la République fédérale d'Allemagne (RFA) tout en repoussant la signature d'accords de coopération avec la France<sup>2511</sup>. Après son assassinat en janvier 1963, les relations franco-togolaises s'améliorent ce qui favorise la présence radiophonique de la France à Lomé et prouve que la présence de l'OCORA était étroitement liée aux bonnes relations avec les gouvernements africains.

La troisième partie montrera que l'OCORA était fortement intégrée à la politique d'influence culturelle de la France au travers de la diffusion de programmes enregistrés qu'il créait et expédiait en Afrique. La diffusion réelle de ces programmes était une préoccupation des autorités françaises et les enquêtes menées pour l'évaluer permettent de se faire une idée de ce que l'on pouvait entendre sur les radios africaines à cette époque. À la fin des années 1960, le bilan de l'action de l'office est donc loin d'être négligeable et les dirigeants africains ne

---

<sup>2510</sup> L. Martin (dir.), *Culture, médias, pouvoirs. Etats-Unis et Europe occidentale 1945-1991*, op. cit., p. 49.

<sup>2511</sup> Têtèvi-Godwin Tété-Adjalo, *Histoire du Togo. Le régime et l'assassinat de Sylvanus Olympio (1960-1963)*, Créteil, NM7, 2003, p.136.

contestaient pas son existence<sup>2512</sup>. Pourtant, à l'été 1968 la décision est prise de dissoudre l'OCORA et ses services pour les intégrer en partie dans une nouvelle direction de l'ORTF. La quatrième partie montrera ainsi pourquoi, malgré un bilan intéressant pour l'influence française et pour les dirigeants africains, la vie de la SORAFOM-OCORA s'arrête brutalement en janvier 1969.

## I. Comment adapter la SORAFOM à la nouvelle situation des indépendances ? La fondation de l'Office de coopération radiophonique (1959-1962)

Comme on l'a vu dans le chapitre précédent, les transformations les plus importantes dans la façon dont la SORAFOM intervenait en Afrique avaient été provoquées par la sortie de la radiodiffusion des compétences communes de la Communauté en octobre 1958. Dès ce moment, la SORAFOM perdait en partie sa raison d'exister puisqu'elle ne travaillait plus avec aucun territoire d'outre-mer. La direction de la société et le ministère de la France d'outre-mer avaient très tôt installé une situation transitoire, mais il restait beaucoup à faire. La société continuait à fonctionner comme au temps de l'Union française et, comme le relevaient des collaborateurs de Jacques Foccart, son nom rappelait la France coloniale et constituait un handicap pour développer son influence en Afrique<sup>2513</sup>. Il fallut cependant presque quatre ans pour que la SORAFOM soit transformée en Office de Coopération radiophonique (OCORA). Cette première partie étudiera donc comment la SORAFOM a été adaptée à la nouvelle donne des indépendances et de la coopération et pourquoi ce processus de transformation a été aussi long. Dès 1959, il a été proposé de transformer la société en Société de coopération radiophonique (SOCORA), cependant, l'échec de la Communauté, la mise en place progressive et empirique de la Coopération ont ralenti la transformation de la SORAFOM en OCORA.

### A. Un problème simple en apparence : transformer la SORAFOM en Société de coopération radiophonique (SOCORA)

Jusqu'en septembre 1958, la situation administrative de la SORAFOM était simple : elle dépendait du ministère de la France d'outre-mer qui lui déléguait par convention l'exploitation

---

<sup>2512</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3364, Dossier OCORA 1960-1969, Chemise OCORA (M. Gauger), Martin Even, « La disparition de l'OCORA marque la fin d'un régime privilégié », *Le Monde*, 30 mai 1969.

<sup>2513</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3379, Dossier Cinéma, radiotélévision presse, réunion du 12 avril 1961, Note Radio-télévision, p. 3.

de son réseau de radiodiffusion. Après le passage de la plupart des territoires au statut d'États de la Communauté puis d'États indépendants, à qui fallait-il rattacher la SORAFOM et quelle nouvelle forme fallait-il lui donner ?

Dès octobre 1958 il fut question de transformer la SORAFOM. Celle-ci perdait en effet ses fondements juridiques. Au départ conçue pour prendre en charge la radio dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, elle n'intervenait plus maintenant dans aucun de ces territoires. Les anciens TOM d'Afrique étaient devenus des États membres de la Communauté et les radiodiffusions qui restaient attachées à la rue Oudinot : Radio-St-Pierre, Radio-Djibouti, Radio-Dzaoudzi aux Comores, Radio-Tahiti, Radio-Nouméa furent transférés à la RTF<sup>2514</sup>. À l'approche du conseil des ministres de l'Information de la Communauté en avril 1959<sup>2515</sup>, les dirigeants de la SORAFOM proposèrent de la transformer en une société de coopération radiophonique (SOCORA) qui deviendrait un organe d'assistance technique de la France dans ce domaine<sup>2516</sup>. On suggérait de lui conserver le statut de société d'État soumise à un conseil d'administration au sein duquel les États de la Communauté seraient représentés. Les États passeraient des conventions avec cette société et lui confieraient ainsi l'exploitation de leur réseau pour une période déterminée. Le budget de chaque station resterait individualisé et alimenté, comme avant, par l'État intéressé et la République française<sup>2517</sup>.

Le changement des statuts et du nom de la société fut un des sujets importants du conseil des ministres de l'Information du 25 avril 1959 et du Conseil exécutif de la Communauté du 2 mai<sup>2518</sup>. Le remplacement de la SORAFOM par la SOCORA (Société de coopération de radiodiffusion) avait été acté par les participants de la conférence. Cette société continuerait, par la négociation de conventions entre la République française et les États de la Communauté,

---

<sup>2514</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier conférence des ministres 25 avril 1959, *Note de synthèse sur l'évolution de la radio depuis 1954-(janvier 1959)*, 10 mars 1959, p. 2.

<sup>2515</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise coupures de presse décrets 1958-décembre 1961, « La SORAFOM au service des radios africaines », *Correspondance de la presse*, 24 septembre 1960, p. 22 779.

<sup>2516</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier Évolution radios depuis octobre 1958, *Note sur la radiodiffusion de la France d'outre-mer*, SI.326, 11 octobre 1958, p. 3.

<sup>2517</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier conférence des ministres 25 avril 1959, *Note pour M. le ministre chargé de l'Aide et de la Coopération dans les États de la Communauté*, M. le ministre de l'Information, avril 1959 (?), p. 2.

<sup>2518</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise coupures de presse-décrets 1958-décembre 1961, « Le conseil exécutif de la Communauté va examiner le problème de la transformation de la SORAFOM », *Écho de la presse*, Paris, 1<sup>er</sup> mai 1959.

à fournir les mêmes prestations que la SORAFOM. Cependant, dans l'immédiat aucune décision définitive ne fut prise et la SORAFOM resta en place<sup>2519</sup>.

En attendant, les autorités françaises encourageaient les nouveaux États à conclure de nouvelles conventions avec la SORAFOM (ou avec la société qui lui succéderait). La société avait déjà établi un projet de convention type qui s'inspirait des conventions passées avant 1958 avec les chefs de territoires mais aussi de celle passée avec la République du Togo<sup>2520</sup>. En effet, dans ce territoire sous mandat de l'ONU, la radio avait été érigée dès 1957 en service togolais alors qu'en AOF, AEF et à Madagascar elle était un service d'État, directement dirigé par la République française<sup>2521</sup>. Ces accords, qualifiés plus tard de « convention [...] de gestion<sup>2522</sup> », avaient été conclu, comme on l'a vu dans le chapitre 6, avec presque tous les États de la Communauté au printemps et à l'été 1959<sup>2523</sup>. Ils donnaient la gestion des stations nationales à la SORAFOM à l'exception des questions politiques.

## B. À qui donner la tutelle de la SORAFOM ?

L'idée de faire de la SORAFOM un outil de coopération avec les États de la Communauté remontait donc à 1959. Cependant, il fallut attendre avril 1962, soit presque quatre ans, pour que la SORAFOM change de nom et pour qu'il soit décidé que la nouvelle structure qui la remplacerait reprenne la même organisation. Ce retard s'explique d'abord par les hésitations sur l'institution qui devait prendre la tutelle de la société. Elles sont à replacer dans les jeux complexes de pouvoir entre les différentes institutions nées de la Communauté et de l'évolution rapide de celle-ci.

En avril 1959 un des problèmes essentiels à régler lors de la conférence des ministres de l'Information de la Communauté était de savoir à quelle institution reviendrait la tutelle de la société. Une note préparant la conférence et émanant sans doute du Secrétariat d'État aux relations avec la Communauté (SÉRÉC) tranchait :

---

<sup>2519</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise coupures de presse-décrets 1958-décembre 1961, « La conférence des ministres de l'Information de la Communauté étudie la question des postes de radiodiffusion locaux et fédéraux », *Correspondance de la presse*, 29 avril 1959.

<sup>2520</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier Conférence des ministres 25 avril 1959, *Commentaires sur les questions à évoquer en conférence des ministres de l'Information*, 25 avril 1959, p. 1.

<sup>2521</sup> ANOM, FM, Contr//635, Dossier Conventions 1957, « Convention relative à l'équipement et à l'exploitation des installations de la radiodiffusion de la République du Togo », S/751/, fait à Paris, le 13/12/1957, 4 p.

<sup>2522</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/6, Dossier OCORA 1962-1974, *Bilan de l'exercice 1964*, p. 1.

<sup>2523</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise coupures de presse décrets 1958-décembre 1961, « Vers une réorganisation de la SORAFOM », *Correspondance de la presse*, 23/09/1961.

« Les projets établis par la SORAFOM placent la nouvelle société de droit français dans l'orbite du ministre chargé des relations avec les États de la Communauté. La société ne serait donc pas mise par la République française à la disposition de la Communauté<sup>2524</sup>. »

Selon cette note, la tutelle de la société revenait naturellement au Secrétariat d'État chargé des relations avec les États de la Communauté (SÉRÉC), ici qualifié de ministère, et qui avait reçu comme attribution l'aide et la Coopération avec les États de la Communauté<sup>2525</sup>. Créé lors du premier conseil exécutif de la Communauté en février 1959 et confiée à Robert Lecourt<sup>2526</sup>, ce secrétariat d'État était chargé de mettre en œuvre une coopération entre la France et les États africains dans tous les domaines qui ne concernaient pas les compétences communes. La radio entrainait du coup dans le champ de la coopération technique ou financière que la France pouvait apporter à un ou plusieurs États après la signature d'accords bilatéraux<sup>2527</sup>. Ce ministère constituait l'intermédiaire obligé entre la République française et les États membres de la Communauté et assurait la négociation et la signature des accords d'aide et de Coopération<sup>2528</sup>. Ainsi, après avril 1959, ce sont les services de Robert Lecourt, c'est-à-dire du ministère de l'Aide et de la Coopération, qui ont pris le dessus dans la tutelle de la SORAFOM<sup>2529</sup>.

Cependant, les partisans d'une radio communautaire comme Jacques Soustelle avaient envisagé que la SORAFOM soit mise à la disposition de la Communauté et qu'il soit donné aux institutions communautaires une place de choix en son sein<sup>2530</sup>. Ils plaidaient pour que les anciennes stations fédérales soient transformées en postes de la Communauté. Mais, les tentatives pour créer cette radio avaient échoué, la disparition des ex-stations fédérales en étaient le symbole : juin 1959 pour l'ex-Radio-Inter-AOF, avril 1960 pour Radio-Inter-

---

<sup>2524</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier Conférence des ministres 25 avril 1959, *Note sur l'évolution de la radiodiffusion d'outre-mer depuis 1954*, p. 1.

<sup>2525</sup> Sabine Jansen, « Jean Foyer, artisan méconnu de la décolonisation de l'Afrique subsaharienne » dans Philippe Oulmont et Maurice Vaisse (dir.), *De Gaulle et la décolonisation de l'Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, 2014, p. 78.

<sup>2526</sup> J.-P. Bat, *Le syndrome Foccart La politique française en Afrique, de 1959 à nos jours*, op. cit., p. 95.

<sup>2527</sup> F. Turpin, *De Gaulle Pompidou et l'Afrique 1958-1974*, op. cit., p. 46.

<sup>2528</sup> *Ibid.*, p. 47.

<sup>2529</sup> Ce sont, par exemple, les services de Robert Lecourt qui gèrent sur place les difficultés avec la Fédération du Mali à propos de Radio-Mali : AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/13, Dossier Attitude Mali AOF, Chemise Radiodiffusion conventions 1957-1960, Lettre de Robert Lecourt à Modibo Keita, Convention de radiodiffusion Mali (difficultés d'application), 1<sup>er</sup> octobre 1959, 2 p.

<sup>2530</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier Évolution radios depuis octobre 1958, *Appartenance de la radiodiffusion à la Communauté ?*, Note du 22 octobre 1958, p. 2-3.

Équatoriale<sup>2531</sup>. De plus, avec l'accès aux indépendances des anciennes colonies et l'effondrement des institutions de la Communauté, le projet de création d'un ministère de la Communauté, qui aurait pu prendre la tutelle de la société, fut progressivement abandonné au début de l'année 1960<sup>2532</sup>.

Cependant, comme l'a montré la gestion de la crise de Radio-Mali à l'été et à l'automne 1959, le SÉRÉC ne pouvait être la seule autorité de gestion. Le secrétariat général de la Communauté entraînait aussi en ligne de compte. Il avait été interpellé par Robert Lecourt lui-même, celui-ci estimant ne pas avoir l'autorité suffisante pour trancher le problème :

« Je ne suis intervenu dans la négociation et la signature de la convention radiophonique avec le Mali qu'après règlement des difficultés politiques qui avaient été soulevées par la dévolution des installations de Radio-Inter-AOF. Une nouvelle difficulté d'ordre politique survenant, c'est une procédure analogue qui doit être suivie, c'est-à-dire qu'il appartient aux autorités compétentes en matière politique (Secrétariat Général de la Communauté, Premier ministre et, éventuellement présidence de la Communauté), de régler le différend actuel<sup>2533</sup> ».

Cette lettre est révélatrice d'un partage des tâches qui resta en place jusqu'à la disparition de l'OCORA en 1969 et qui s'était instauré dès la mise en place de la Communauté. La constitution de 1958 faisait du président la clef de voute de l'édifice communautaire (article 80). La suprématie du président était renforcée par l'interprétation présidentialisiste que le général de Gaulle avait de la constitution, et qui faisait entrer la politique de Coopération dans son domaine réservé<sup>2534</sup>. Le chef de l'État restait, comme le dit Frédéric Turpin, le chef d'orchestre incontesté de cette politique que les ministères concernés se chargeaient de mettre en place sous l'étroite surveillance du secrétariat général pour la Communauté dirigé par Raymond Janot puis Jacques Foccart<sup>2535</sup>. Ainsi, comme on l'a vu avec Radio-Mali<sup>2536</sup>, le secrétariat général de la Communauté devenu Secrétariat général pour la Communauté et les Affaires africaines et

---

<sup>2531</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/12, Dossier activité 1960, *Compte rendu d'activité de la SORAFOM au cours de l'exercice 1960*, s. d., p. 4.

<sup>2532</sup> J.-P. Bat, *Le syndrome Foccart La politique française en Afrique, de 1959 à nos jours*, op. cit., p. 118-122.

<sup>2533</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/13, Dossier Attitude Mali AOF, Chemise Radiodiffusion conventions 1957-1960, Lettre de Robert Lecourt, Ministre d'Etat chargé de l'Aide et de la Coopération à Monsieur le Secrétaire général de la Communauté, n° 2728/CAB/DSC, Paris, le 3 septembre 1959, p. 2.

<sup>2534</sup> F. Turpin, *De Gaulle Pompidou et l'Afrique 1958-1974*, op. cit., p. 71.

<sup>2535</sup> *Ibid.*, p. 72.

<sup>2536</sup> Et comme on le verra avec l'exemple du Togo.



malgaches en mai 1961<sup>2537</sup> (SGAM) assurait un suivi de l'action de la société en particulier pour traiter les questions les plus délicates (les plus politiques), laissant la gestion quotidienne de l'assistance technique au ministère de la Coopération. C'est ce qu'atteste l'important nombre de dossiers conservés dans le fonds Foccart aux Archives nationales : 12 cartons renferment des documents sur la coopération radiophonique, dont 5 sont spécifiquement consacrés au suivi de l'OCORA<sup>2538</sup>.

Ainsi, dès l'époque de la Communauté, la SORAFOM s'était retrouvée placée sous l'autorité de l'Aide et de la Coopération, branche du ministère d'État aux relations avec les États de la Communauté<sup>2539</sup>, transformé en avril 1962 en ministère de la Coopération<sup>2540</sup> malgré la volonté de faire de la radio une institution communautaire. Le suivi « technique » de la société était assuré par la direction de la Coopération technique et culturelle de ce ministère<sup>2541</sup>. Mais, en tant qu'instrument d'influence et de bonnes relations avec les anciennes colonies africaines, la société et son fonctionnement avaient été placés dès janvier 1959 sous la surveillance du secrétariat général pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches (qui en assurait donc le suivi politique). Cependant, la redéfinition de la nature des relations entre la France et les pays africains interrogeait sur la forme que devait prendre l'intervention de la France dans ses anciennes colonies dans le domaine de la radio.

### C. Transformer la SORAFOM, oui, mais comment ?

Dès le référendum de 1958, un consensus existait sur la nécessité de réformer la SORAFOM afin de l'adapter au nouveau contexte de la Communauté et des indépendances. En avril 1959, il avait déjà été proposé de la rebaptiser Société de Coopération radiophonique.

Cependant, le processus de mise en place progressif et empirique de la politique de coopération, fruit de l'héritage colonial et de la situation d'urgence dans laquelle se trouvait les nouveaux États indépendants<sup>2542</sup> faisait que des possibilités s'ouvraient et que les décisions définitives concernant la société prirent du temps. Après les indépendances de 1960 et l'échec de la radio

---

<sup>2537</sup> J.-P. Bat, *Le syndrome Foccart La politique française en Afrique, de 1959 à nos jours*, op. cit., p. 136.

<sup>2538</sup> Archives du secrétariat général des Affaires africaines et malgaches et de la Communauté 1958-1974, Secrétariat général des Affaires africaines et malgaches et de la Communauté (« Fonds Elysée ») 5AGF/1086-5AGF/5155, s.l., Archives nationales, 2015, p. 141-142.

<sup>2539</sup> S. Jansen, « Jean Foyer, artisan méconnu de la décolonisation de l'Afrique subsaharienne », art cit., p. 78.

<sup>2540</sup> F. Turpin, *De Gaulle Pompidou et l'Afrique 1958-1974*, op. cit., p. 79.

<sup>2541</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/3, Dossier OCORA Bilan 1965, *Extrait de la Commission de vérification des comptes publics*, 1970 (?), p. 5.

<sup>2542</sup> F. Turpin, *De Gaulle Pompidou et l'Afrique 1958-1974*, op. cit., p. 61.

communautaire, les débats continuèrent sur la forme que devait prendre l'intervention française pour la radio et la télévision. L'objectif était de trouver une formule qui soit acceptable par les jeunes États africains tout en garantissant à la France un maximum d'influence pour un coût minimal. Ces discussions expliquent qu'il ait fallu attendre 1962 pour que la SORAFOM disparaisse officiellement.

En avril 1961, en effet, l'avenir de la SORAFOM n'était pas encore tranché. Une réunion, organisée le 12 avril au palais de Matignon sous l'autorité du Premier ministre Michel Debré, portait sur les questions culturelles au Sahara, dans les départements d'outre-mer, les territoires d'outre-mer et dans les États africains et Malgaches d'expression française. Elle abordait les problèmes de cinéma, de presse et de radiodiffusion-télévision<sup>2543</sup>. Le problème de la SORAFOM fut présenté par Jean-Pierre Dannaud, directeur de la Coopération culturelle et technique au SÉRÉC. Il retraçait les projets de réforme de l'intervention radiophonique dans l'ex-outre-mer envisagés avec la RTF : la SORAFOM ne s'occuperait plus que d'assistance technique. Au contraire, les pays souhaitant confier à la France la gestion de leur station se verraient proposer les services d'une holding rassemblant différentes entreprises : RTF, SORAFOM, constructeurs (entreprises privées), qui assurerait, avec les gouvernements locaux, la gestion de sociétés locales mixtes chargées de la gestion des postes<sup>2544</sup>. Le premier Ministre s'interrogea sur l'intérêt de recourir à un tel stratagème. Raymond Janot, directeur de la RTF, lui répondit que c'était « par souci de camouflage<sup>2545</sup> », cette « société écran » aurait pris le nom de Radio-Télé Afrique<sup>2546</sup>. Ce projet avait également pour but de préparer la France à intervenir dans le domaine de la télévision et à faire face aux investissements importants ainsi qu'aux compétences multiples que demandait la mise en œuvre de ce nouveau média en impliquant des entreprises privées<sup>2547</sup>.

---

<sup>2543</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3359, Dossier Cinéma, radio, télévision presse réunion conseil restreint 12 avril 1961, Compte rendu du conseil restreint qui s'est tenue le 12 avril sous la présidence du Premier Ministre, relatif aux questions culturelles au Sahara, dans les départements d'outre-mer, les territoires d'outre-mer et dans les États africains et malgaches d'expression française : cinéma, presse, radio-télévision, s.d., p. 1

<sup>2544</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3359, Dossier Cinéma, radio, télévision presse réunion conseil restreint 12 avril 1961, Compte rendu du conseil restreint qui s'est tenue le 12 avril sous la présidence du Premier Ministre, relatif aux questions culturelles au Sahara, dans les départements d'outre-mer, les territoires d'outre-mer et dans les États africains et malgaches d'expression française : cinéma, presse, radio-télévision, s.d., p. 12.

<sup>2545</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>2546</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3359, Dossier Cinéma radiotélévision presse réunion du 12 avril 1961, *Note à l'attention de M. Foccart*, 13 mars 1961, p. 2.

<sup>2547</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3359, Dossier Cinéma, radio, télévision presse réunion conseil restreint 12 avril 1961, Compte rendu du conseil restreint qui s'est tenu le 12 avril sous la présidence du Premier Ministre, relatif aux questions culturelles au Sahara, dans les départements d'outre-mer, les territoires d'outre-mer et dans les États africains et malgaches d'expression française : cinéma, presse, radio-télévision, s.d., p. 13.

Ce désir de camoufler, de rendre plus discrète l'action de la France dans ses anciennes colonies était une constante dans l'action des gouvernements français des années 1960. Le but était de transformer l'image internationale de la France, encore marquée par la colonisation, en une puissance d'un nouveau genre, hostile à l'hégémonie des deux superpuissances de la guerre froide et initiatrice d'une politique d'aide au développement favorable au tiers monde<sup>2548</sup>.

C'est au cours de l'été 1961 que la nouvelle formule de la SORAFOM s'est fixée. Cette prise de décision s'inscrit dans le contexte de la fin de la guerre d'Algérie et du moment où, à Paris, les partisans d'un ministère chargé de la Coopération, indépendant du ministère des Affaires étrangères, s'imposent. Ils étaient soutenus par le premier ministre Michel Debré qui considérait que le Quai d'Orsay (ministère des Affaires étrangères) n'était pas outillé pour assurer le maintien d'une assistance privilégiée aux anciennes colonies africaines. C'est aussi l'époque où l'indépendance programmée de l'Algérie ouvre de nouvelles perspectives d'action internationale pour la France<sup>2549</sup>. L'idée de mettre en place un grand ministère de la Coopération s'impose peu à peu et, lors de la mise en place du gouvernement Pompidou le 15 avril 1962, la Coopération devient un ministère d'État confié à une personnalité célèbre, Pierre Pflimlin<sup>2550</sup>. C'est dans la foulée de cette création que paraît le décret qui transforme la SORAFOM en Office de Coopération Radiophonique (OCORA) le 18 avril 1962<sup>2551</sup>, ce qui montre le lien étroit entre la mise en place d'un ministère de la Coopération, destiné à maintenir des liens forts avec les anciennes colonies africaines, et la vie de la société.

Ainsi, l'idée de créer une société écran Radio-Télé Afrique, ne fut pas mise en œuvre et c'est la continuité qui l'emporta. Dès mars 1961, il semble que les services de Jacques Foccart se soient prononcés contre l'idée de fonder Radio-télé Afrique. L'auteur d'une note adressée au secrétaire général ne voyait pas son intérêt politique, car les Africains auraient immédiatement vu la supercherie : « c'est donc, à mon avis, voir à très court terme que de monter un pareil faux-semblant<sup>2552</sup> ». Il valait mieux soutenir les entreprises privées présentes en Afrique, ménager la susceptibilité des jeunes États<sup>2553</sup> et s'appuyer sur ce qui existait et qui fonctionnait : la SORAFOM.

---

<sup>2548</sup> F. Turpin, *De Gaulle Pompidou et l'Afrique 1958-1974*, op. cit., p. 86-87.

<sup>2549</sup> *Ibid.*, p. 78.

<sup>2550</sup> *Ibid.*

<sup>2551</sup> AN, Fonds Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 2-1961-1962, Chemise OCORA 1962, Statuts, Office de Coopération radiophonique, p. 1.

<sup>2552</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3359, Dossier Cinéma, radiotélévision presse, réunion du 12 avril 1961, *Note à l'attention de M. Foccart*, 13/03/1961, p. 2.

<sup>2553</sup> *Ibid.*, p. 3.

« [La SORAFOM] conserve outre-mer des positions privilégiées (du fait notamment de l'attachement des personnels autochtones qu'elle a formés) et possède une expérience de formules de radiodiffusion rustiques et peu coûteuses qui serait difficilement remplaçable [mais] le maintien de son appellation passée est pour elle un handicap certain, de même que plusieurs dispositions de ses statuts où se reflètent des structures politiques révolues gênant son fonctionnement administratif<sup>2554</sup> ».

L'auteur de la note poursuivait en disant qu'il suffirait d'un décret pour changer le nom de la société, l'adapter à la situation nouvelle tout en lui conservant sa souplesse de gestion. Cette « nouvelle SORAFOM » pourrait ainsi recevoir la totalité des aides prévues pour la radio et la télévision<sup>2555</sup>, tout en conservant une bonne image de marque auprès des gouvernements africains. En avril 1962, la SORAFOM fut donc transformée en Office de coopération radiophonique (OCORA). Comme l'a noté un journaliste à l'époque :

« Il ne s'agit [...] pas là d'une révolution dans le domaine de la radiodiffusion mais d'une normalisation qui peut permettre de répondre avec souplesse et efficacité aux demandes des États intéressés, ceux-ci étant seuls juges [...] de l'aide en personnel, en matériel et en éléments de programmes, qu'ils désirent recevoir<sup>2556</sup>. »

La création de l'OCORA s'inscrivait dans le projet de faire de la Coopération un moyen de replacer la France parmi les grandes puissances du monde de la Guerre froide<sup>2557</sup>. L'office devait donc s'adresser à tous les pays du monde qui le souhaitaient. Ainsi, les statuts de l'OCORA stipulaient qu'il pouvait apporter son aide à tous les États qui avaient passé des accords avec la France<sup>2558</sup>. Cependant, la continuité s'inscrivait jusqu'à la direction de l'office qui était conservée par Robert Pontillon (directeur général) et Jacques Lansier (secrétaire

---

<sup>2554</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3379, Dossier Cinéma, radiotélévision presse, réunion du 12 avril 1961, *Note Radio-télévision*, p. 3.

<sup>2555</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>2556</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise Coupures de presse-décrets 1958-décembre 1961, « L'OCORA organisme successeur de la SORAFOM, verra sa compétence étendue à tous les pays en voie de développement », *Correspondance de la presse*, 5/01/1962, p. 28 620.

<sup>2557</sup> F. Turpin, *De Gaulle Pompidou et l'Afrique 1958-1974*, *op. cit.*, p. 63.

<sup>2558</sup> AN, Fonds Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 2-1961-1962, Chemise OCORA 1962, *Statuts*, Office de Coopération radiophonique, p. 3.

général)<sup>2559</sup>. Le conseil d'administration était confié à sept Français qui représentaient le ministère de la Coopération, la RTF et le ministère des Finances. Le passage de la SORAFOM à l'office n'introduisait aucune transformation en profondeur mais mettait en avant ce qui avait assuré le succès de la société. Les statuts instituaient en particulier les conseils supérieurs de l'OCORA. Il s'agissait d'un organe consultatif chargé d'émettre des recommandations sur l'activité de l'office. Il était composé de membres du conseil d'administration, mais surtout de représentants de chacun des États où l'OCORA exerçait son activité<sup>2560</sup>. Les expériences du conseil d'administration de février 1958 mais aussi la conférence radiophonique inter-État qui s'était déroulée à Douala (Cameroun) du 30 avril au 2 mai 1961<sup>2561</sup> avaient montré leurs avantages en permettant d'entendre les remarques et les demandes des dirigeants africains et en modifiant l'action de la société en fonction d'elles. La conférence de Douala avait permis d'introduire des transformations dans les programmes livrés par la société et l'organisation de campagnes socio-éducatives<sup>2562</sup>.

L'importance accordée à l'OCORA se faisait aussi sentir par les financements qui lui étaient accordés. En 1967, le budget de l'office dépassait les 30 millions de nouveaux francs (31 833 000 francs). Les apports financiers étaient suffisamment importants pour que, malgré les coûts engendrés par ses activités et le développement de la branche télévision, l'ensemble des crédits n'ait pas été utilisé en 1964 et en 1965<sup>2563</sup>. De fait l'OCORA absorbait plus de la moitié des crédits d'action culturelle distribués par le comité directeur du fonds d'aide et de coopération (FAC)<sup>2564</sup>. Le témoignage d'André Clavé, directeur du Studio-École, donne un bon aperçu de l'aisance dont bénéficiaient les différents services de l'office :

« Nous étions fantastiquement bien subventionnés. Je souligne au passage, avec une certaine coquetterie, qu'il n'arrive pas souvent à un ancien responsable d'établissement public de dire cela [...]. Une école de radio, puis plus tard de télévision, est un endroit où l'on dépense beaucoup d'argent, [...] la vie même de

---

<sup>2559</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise Coupures de presse-décrets 1958-décembre 1961, « L'OCORA organisme successeur de la SORAFOM, verra sa compétence étendue à tous les pays en voie de développement », *Correspondance de la presse*, 5/01/1962, p. 28 620.

<sup>2560</sup> *Ibid.*

<sup>2561</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/12, Dossier Note sur l'activité de la Société 1961, *Note sur l'activité de la société en 1961*, 1961, p. 2.

<sup>2562</sup> *Ibid.*

<sup>2563</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/4, Dossier Radio, *Note sur le financement du projet de budget 1967 de l'OCORA*, Secrétariat d'État aux Affaires étrangères chargé de la coopération, direction de la Coopération technique et culturelle, GD/ni, 1966, p. 1-2.

<sup>2564</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/3, Dossier OCORA Bilan 1965, *Extrait de la Commission de vérification des comptes publics*, 1970 (?), p. 5.

ces moyens de communication, [...] suppose une consommation relativement considérable de bandes magnétiques, d'électricité, de voitures pour se déplacer... Donc, nous étions subventionnés de telle façon que nous pouvions tenir, grosso-modo, le plan ambitieux [...], qui permettait d'aborder avec les stagiaires [...] la profession dans son ensemble. Il y avait presque deux cents moniteurs au Studio-École et il n'y a jamais n'y plus de 80 élèves<sup>2565</sup> ».

Le SGAM poussa donc le ministère de la Coopération à abandonner les projets de fondre l'OCORA dans une société d'économie mixte et choisit la continuité en transformant la SORAFOM en OCORA sans modifier en profondeur le fonctionnement. Ce choix était un compromis entre la stabilité des prestations apportées aux jeunes États africains et la « décolonisation » du nom de la société. Considéré comme un élément important de la coopération culturelle, l'OCORA était bien financé. La seconde partie montera en effet que l'office était étroitement intégré à la politique d'influence que la France cherchait à mettre en œuvre dans ses anciennes colonies au travers du cas du Togo.

## II. La mise en place de la coopération radiophonique. Le cas du Togo (1960-fin des années 1960)

Dès octobre 1958, comme on l'a vu dans le précédent chapitre, le choix a été fait d'abandonner le contrôle intégral des stations et de transmettre aux gouvernements africains ce qu'ils désiraient d'abord : le contrôle de l'information. Au contraire, les aspects de long terme (fourniture de programmes, de matériel et surtout formation d'un personnel « d'obédience » française) devaient rester sous le contrôle de l'ancienne métropole<sup>2566</sup>. Cependant, cette politique d'assistance technique s'est installée peu à peu, de manière empirique, comme l'ensemble du dispositif de coopération<sup>2567</sup>. Il faut dire que les accords signés pour assurer le fonctionnement des stations entre la France et la plupart des États de la Communauté en avril 1959 ne se limitaient pas à de l'assistance technique. Il s'agissait de conventions de gestion<sup>2568</sup> qui, comme celles signées en 1957 au temps de la loi-cadre, faisaient de la SORAFOM un concessionnaire de service public. Elle assurait pour le compte des États

---

<sup>2565</sup> *Hommage à André Clavé, op. cit.*, p. 25.

<sup>2566</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier Évolution radios depuis octobre 1958, Compte rendu de réunion, 14/10/1958, p. 2.

<sup>2567</sup> Frédéric Turpin, *De Gaulle Pompidou et l'Afrique 1958-1974, op. cit.*, p. 8.

<sup>2568</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/6, Dossier OCORA 1962-1964, *Bilan 1964*, p. 1.

africains le fonctionnement des stations, fournissait le personnel (qui était donc salarié et géré par la société) et le matériel, réalisait les émissions et laissait seulement aux autorités locales le contrôle de l'information<sup>2569</sup>. Le directeur de la station était un agent de la SORAFOM qui était nommé en accord avec le gouvernement de l'État africain.

Ce système, qui était apparu avantageux pour les deux parties en 1959, posa rapidement problème. Le cas du Togo, qui a très vite cherché à prendre ses distances avec la France, est particulièrement intéressant pour comprendre les stratégies utilisées par les deux parties et leur évolution. Les tensions avec l'ancienne puissance coloniale dans le domaine de la radio commencent dès les lendemains de l'indépendance et concernent tous les domaines : fourniture de matériel et de personnel, ligne éditoriale de radio Lomé... Comme l'ensemble des dossiers de la Coopération, les questions de radiodiffusion étaient étroitement suivies par le secrétariat général pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches (SGAM) qui constituait les yeux et les oreilles du président de la République et coordonnait l'action des différents ministères impliqués dans la Coopération<sup>2570</sup>. Les archives des services de Jacques Foccart constituent ainsi un excellent poste d'observation. Elles permettent de voir comment, dans le domaine de la radio, était appliqué le pragmatisme progressif mis en œuvre par le SGAM. Comme l'explique Jean-Pierre Bat, cette doctrine d'action visait à mettre en place des outils institutionnels assez souples pour respecter la souveraineté des nouveaux États africains tout en permettant une intimité des relations entre la France et ses anciennes colonies<sup>2571</sup>. Ce fonds permet d'entrevoir rapidement les sujets de tensions entre la France et un État africain dans le domaine de la radio, les objectifs politiques et culturels poursuivis par les deux parties, les résultats qu'ils ont obtenu à la fin des années 1960.

### A. Les impasses d'une gestion trop directe de Radio-Lomé

Les difficultés entre la France et le Togo venaient d'abord du fait que le gouvernement togolais n'avait pas signé de nouvelle convention pour l'assistance radiophonique avec la France.

---

<sup>2569</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 0014464/16, Dossier n°31, Chemise Coupures de presse-décrets 1958-décembre 1961, Michel Legris, « La SORAFOM est devenue un organisme d'assistance aux stations de radio des jeunes États africains », *Le Monde*, 7 janvier 1961.

<sup>2570</sup> Frédéric Turpin, *De Gaulle Pompidou et l'Afrique 1958-1974*, op. cit., p. 73.

<sup>2571</sup> J.-P. Bat, *Le syndrome Foccart La politique française en Afrique, de 1959 à nos jours*, op. cit., p. 124-125.

### 1. Les tensions liées à la convention radiophonique de 1957

Comme les territoires d'outre-mer, le Togo, ancien territoire sous mandat de l'ONU, avait signé une convention de gestion avec la SORAFOM en 1957. Celle-ci était arrivée à expiration le 13 décembre 1959. Le gouvernement togolais avait demandé sa prolongation jusqu'au 31 décembre 1960<sup>2572</sup>. Mais, par la suite, les agents du ministère de la Coopération lui reprochèrent son attitude ambiguë. Le Gouvernement togolais affirmait qu'il souhaitait que la collaboration avec la société se poursuive de manière étroite en particulier pour l'envoi de personnel qualifié et de programmes. Il désirait que les 6 agents du corps principal, dont le directeur Godfried Ekué, soient maintenus à la radiodiffusion du Togo<sup>2573</sup>. Mais, malgré des négociations engagées par la direction de la SORAFOM, aucune convention ne fut signée<sup>2574</sup>.

En effet, le Togo dirigé par Sylvanus Olympio souhaitait, de manière générale, se dégager des contraintes imposées par des accords coopération avec la France. Ces accords entraient dans la catégorie de l'aide « liée » : la plupart d'entre eux étaient assortis d'obligation d'achat ou de clauses qui limitaient l'intervention de pays tiers<sup>2575</sup>. Olympio cherchait au contraire à multiplier les partenaires du Togo indépendant : Allemagne fédérale (RFA), Grande-Bretagne et États-Unis. Il ne cachait pas non plus sa proximité avec Sékou Touré et souhaitait, comme le Mali, sortir de la zone franc<sup>2576</sup>. Pour toutes ces raisons, il était très mal perçu par le général de Gaulle et les services de Jacques Foccart car son attitude menaçait le maintien du « pré-carré » africain<sup>2577</sup>.

Or, comme on l'a vu dans le chapitre 6, les conventions de gestion de la SORAFOM étaient très contraignantes. Le chef de la station était un fondé de pouvoir proposé par la SORAFOM aux autorités togolaises. Il avait en charge les responsabilités professionnelles d'exploitation, c'est-à-dire la gestion du personnel, à l'exclusion « de toute préoccupation d'ordre politique » (article 3)<sup>2578</sup>. La convention imposait en outre que la société soit « expert et conseil de la République du Togo pour l'étude de toutes questions techniques de programmes et

---

<sup>2572</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'Ouest-Radio par territoire, Chemise Togo, Projet de convention d'assistance technique radiodiffusion avec le Togo, Direction de la Coopération technique et culturelle, n°2933/DCT/CC3, 12 septembre 1962, p. 1.

<sup>2573</sup> *Ibid.*, p. 1-2.

<sup>2574</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>2575</sup> Frédéric Turpin, *De Gaulle Pompidou et l'Afrique 1958-1974*, op. cit., p. 134.

<sup>2576</sup> T.-G. Tété-Adjalo, *Histoire du Togo. Le régime et l'assassinat de Sylvanus Olympio (1960-1963)*, op. cit., p. 105.

<sup>2577</sup> *Ibid.*, p. 110-111 et p. 337-338.

<sup>2578</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'Ouest-Radio par territoire, Chemise Togo, Projet de convention d'assistance technique radiodiffusion avec le Togo, Direction de la Coopération technique et culturelle, n°2933/DCT/CC3, 12 septembre 1962, p. 2.



administratives, relatives au financement, à l'exploitation et au développement de la radiodiffusion ». L'article 11 stipulait que « La République du Togo et la SORAFOM s'engagent à ne conclure avec des tiers aucune convention concernant la radiodiffusion<sup>2579</sup> » ce qui excluait de recourir à l'intervention d'une autre puissance étrangère. Or, comme on l'a vu, Olympio cherchait justement à desserrer l'emprise de la France sur le Togo. Dès décembre 1960, dans son discours de politique générale, il avait évoqué l'installation d'un émetteur de 100 kW ondes courtes. En 1961, il s'était rendu en Allemagne fédérale et avait entrepris des démarches pour que la construction et le financement de cet émetteur international soient assurés par les Allemands<sup>2580</sup>. Ce dernier fut inauguré en octobre 1964. Signer une nouvelle convention avec la SORAFOM l'aurait empêché de faire appel à l'aide de la RFA<sup>2581</sup>.

Les autorités françaises avaient aussi une attitude ambiguë. Elles ont d'abord refusé à Olympio la fourniture de l'émetteur de 100 kW en raison de la faiblesse des finances de la jeune république et des risques d'interférences avec les autres antennes francophones de la région<sup>2582</sup>. Pour convaincre les États de ne pas installer des émetteurs de cette puissance, la SORAFOM avait réalisé des études « très persuasives » en montrant l'importance des coûts d'installation et de fonctionnement que nécessitaient ce type d'émetteur ce qui avait conduit certains États à renoncer à ces installations<sup>2583</sup>. Or, Radio-Lomé bénéficiait de moyens d'émission très faibles : en 1964 encore, le Togo était équipé avec la station SORAFOM type : un émetteur ondes moyenne d'1 kW pour Lomé et un émetteur onde courtes de 4 kW pour le reste du pays<sup>2584</sup>. Les conditions de réception de la radiodiffusion nationale étaient particulièrement mauvaises, y compris dans la capitale. Cette situation était aggravée pendant la saison sèche d'octobre à mai, l'humidité de la saison des pluies favorisant la transmission des ondes<sup>2585</sup>. L'installation de

---

<sup>2579</sup> ANOM, FM, Contr//635, Dossier Conventions 1957, Convention relative à l'équipement et à l'exploitation des installations de radiodiffusion de la République du Togo, Paris, 13 décembre 1957, p. 4.

<sup>2580</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'Ouest-Radio par territoire, Chemise Togo, Lettre de Claude-François Rostain Ambassadeur de France au Togo à Monsieur le ministre délégué chargé de la Coopération, A/S. : inauguration du poste émetteur de 100 kW offert par l'Allemagne fédérale, Lomé, le 21 octobre 1964, p. 1.

<sup>2581</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'Ouest-Radio par territoire, Chemise Togo, Télégramme de l'Ambassade de France en Allemagne, n°8306, Bonn le 11 décembre 1964, 1 p.

<sup>2582</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'Ouest-Radio par territoire, Chemise Togo, Lettre du Ministre délégué chargé de la Coopération à Monsieur le directeur général de l'OCORA, Direction de la Coopération culturelle et technique, pa/als, n°50480/DCT/CC/RC, 27 novembre 1963, p. 1.

<sup>2583</sup> *Ibid.*

<sup>2584</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'Ouest-Radio par territoire, Chemise Togo, Note sur le regroupement des émetteurs radiophoniques et téléphoniques, Lomé, le 21 octobre 1964, p. 1.

<sup>2585</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'Ouest-Radio par territoire, Chemise Togo, Rapport de présentation, renforcement des moyens d'émission ondes moyennes de la station nationale de la radiodiffusion togolaise, Comité directeur du fonds d'aide et de coopération, République togolaise, Programme FAC 1967, septembre 1967, p. 1.

l'émetteur de 100 kW était un signe de souveraineté, mais Olympio le présentait aussi comme un moyen d'assurer la couverture radiophonique de l'intérieur du pays<sup>2586</sup>.

La façon dont la France avait conçu sa politique radiophonique au temps de la Communauté, en conservant des modes de relation assez rigides et restrictifs ne convenaient pas aux gouvernements africains qui souhaitaient tirer le meilleur parti de leur nouvelle indépendance et pouvaient se tourner, comme le Togo, vers une ancienne puissance coloniale comme la RFA. De la part de la France, le refus de proposer une convention plus souple ou de financer un émetteur trop coûteux montrait que les autorités n'étaient pas prêtes à tous les sacrifices et pensaient qu'en définitive, les Togolais reviendraient, d'une manière ou d'une autre vers la France.

## 2. *L'affaire Max Coiffait*

Cependant, la convention de gestion qui avait été maintenue de fait malgré l'absence de signature par le Togo d'une nouvelle version mettait aussi la SORAFOM en porte à faux. En tant que gestionnaire de Radio-Togo, elle était responsable du comportement de ses agents et avait à ce titre le pouvoir de les muter ou de les sanctionner sans que le gouvernement togolais en soit informé. Or, le Togo étant devenu un pays indépendant, libre de sa politique étrangère. Cette situation devint vite problématique.

En 1961, éclata l'affaire Coiffait. Max Coiffait était un jeune journaliste français, né en 1933, qui avait été directement approché par la radiodiffusion togolaise avant d'être engagé par la SORAFOM et de faire deux mois de formation au Studio-École en 1960. Son profil politique n'éveilla aucun soupçon au sein de la société<sup>2587</sup>. À la radiodiffusion togolaise, il était devenu en juillet 1961 rédacteur en chef du journal parlé<sup>2588</sup>. Or, après six semaines de présence au Togo, il fut à l'origine d'une crise diplomatique avec la France qui mettait à l'épreuve le maintien de l'aide radiophonique à la République togolaise. En effet, l'ambassadeur de France au Togo, Henri-François Mazoyer, considérait qu'il s'était signalé par son hostilité à la politique

---

<sup>2586</sup> Cet équipement était peut-être destiné à répondre à la puissante radiodiffusion du Ghana avec lequel le Togo était en concurrence pour l'emprise sur la communauté Ewé répartie de part et d'autre de la frontière entre les deux pays : T.-G. Tété-Adjalo, *Histoire du Togo. Le régime et l'assassinat de Sylvanus Olympio (1960-1963)*, op. cit., p. 234 et Robert Cornevin, *Histoire du Togo*, Troisième édition revue et augmentée, Paris, Berger-Levrault, 1969, p.405.

<sup>2587</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'Ouest-Radio par territoire, Chemise Togo, Antécédents de M. Coiffait, 1961 (?), 1 p.

<sup>2588</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'Ouest-Radio par territoire, Chemise Togo, Télégramme de l'ambassadeur de France Mazoyer, Lomé, le 11 août 1961, 1 p.

du gouvernement français et à l'égard de l'Occident<sup>2589</sup>. Au moment de la crise de Berlin, en août 1961, ce dernier s'insurgeait contre la manière dont Max Coiffait avait relaté ces événements au journal parlé :

« L'opinion togolaise est portée à se désintéresser de la crise de Berlin, il est donc regrettable que ce soit un de nos compatriotes qui, au micro de Radio-Lomé, s'efforce de présenter les événements sous un jour favorable aux puissances de l'Est<sup>2590</sup> ».

La façon dont Coiffait avait traité la crise de Berlin avait provoqué la protestation de l'ambassadeur d'Allemagne fédérale auprès de la République du Togo<sup>2591</sup> et de l'ambassade de France<sup>2592</sup>. Confronté à une fuite importante de ses habitants, la République démocratique allemande (RDA), soutenue par les États du pacte de Varsovie, avait construit dans la nuit du 13 août 1961 un mur de 45 km fermant l'accès à Berlin Ouest. Les autorités du monde communiste présentèrent cette construction comme un « rempart antifasciste ». Mais à l'ouest, elle fut qualifiée de « mur de la honte » destiné à empêcher la fuite massive des Allemands de l'Est<sup>2593</sup>. Les autorités d'Allemagne de l'ouest étaient très sensibles à la question de la séparation avec l'Est car la construction du mur avait provoqué un renforcement de la division entre les deux Allemagnes. Or, le gouvernement de la RFA estimait être le seul représentant légitime de tous les Allemands<sup>2594</sup>, ce qui permet de comprendre la protestation de l'ambassadeur auprès des autorités françaises et togolaises.

Le 27 juillet déjà, Max Coiffait s'était fait remarquer à l'antenne par la façon dont il avait traité la crise de Bizerte. Cet important port militaire tunisien avait été conservé par la France après l'indépendance, malgré les revendications du gouvernement Bourguiba<sup>2595</sup>. Le gouvernement tunisien avait mobilisé sa population pour récupérer la base navale et, le 19 juillet 1961, la « bataille pour Bizerte » conduisit l'armée française à tirer sur des Tunisiens, faisant plusieurs milliers de victimes et provoquant la rupture des relations diplomatiques entre la France et la

---

<sup>2589</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'Ouest-Radio par territoire, Chemise Togo, Note au sujet de M. Max Coiffait, rédacteur du "Journal parlé" de la Radiodiffusion du Togo, Ambassade de France au Togo, Lomé le 24 août 1961, p. 1.

<sup>2590</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'Ouest-Radio par territoire, Chemise Togo, Télégramme de l'ambassadeur de France Mazoyer, Lomé, le 14 août 1961, 1 p.

<sup>2591</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'Ouest-Radio par territoire, Chemise Togo, Télégramme de l'ambassadeur de France Mazoyer, Lomé, le 11 août 1961, 1 p.

<sup>2592</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'Ouest-Radio par territoire, Chemise Togo, Télégramme de l'ambassadeur de France Mazoyer, Lomé, le 14 août 1961, 1 p.

<sup>2593</sup> Michel Mourre, *Dictionnaire encyclopédique d'histoire*, Nouvelle édition., Paris, Bordas, 1996, p. 650-651.

<sup>2594</sup> Renata Fritsch-Bournazel, *L'Allemagne depuis 1945*, Paris, 1997, p. 94-95.

<sup>2595</sup> M. Mourre, *Dictionnaire encyclopédique d'histoire*, op. cit., p. 687.

Tunisie et le dépôt d'une plainte au conseil de sécurité de l'ONU. De plus, la Tunisie était, depuis 1958, un soutien fidèle au Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA), ce qui rendait les relations avec la France complexes et instables<sup>2596</sup>. Si la France a réussi, grâce aux décolonisations pacifiques des pays de la Communauté, à constituer à l'ONU un groupe de pays relativement favorables, la crise de Bizerte a mis à l'épreuve ces relations privilégiées<sup>2597</sup>. Au cours du mois d'août 1961, une assemblée générale extraordinaire est convoquée à l'ONU et la France est blâmée à une large majorité à laquelle participent la plupart des pays africains décolonisés (à l'exception de la Côte d'Ivoire et du Niger absents de l'assemblée)<sup>2598</sup>. Dans un contexte où la France du général de Gaulle attendait un soutien de la part des anciennes colonies d'Afrique subsaharienne au niveau international sur le dossier algérien, on comprend que le traitement de l'actualité de l'été 1961 par Max Coiffait dérangeait !

En effet, celui-ci avait, selon l'ambassadeur, « souligné malignement [...] les critiques portées contre la France<sup>2599</sup> ». L'ambassade reprochait à Coiffait d'avoir présenté les Tunisiens comme des « victimes du “massacre” imputable aux “forces de répression” françaises ». Il avait mis en avant le nombre de victimes civiles et les réactions des différents États venus en soutien d'Habib Bourguiba. Coiffait avait ensuite comparé l'attitude de la France en Tunisie à celle d'Israël envers les Palestiniens<sup>2600</sup>. On lui reprochait aussi de déprécier à l'antenne les informations de l'AFP et de mettre en avant celles fournies par des agences étrangères : Reuter<sup>2601</sup>, la DPG<sup>2602</sup> et de l'Agence tunisienne de presse<sup>2603</sup>. Pour ce qui concerne les affaires africaines, Coiffait épousait, pour l'ambassade de France, « les thèses chères à “l'Afrique révolutionnaire” : soutien inconditionnel de Gizenga contre le fantôme Tschombé<sup>2604</sup> ». L'ambassadeur évoquait là la situation troublée du Congo Kinshasa. Après l'indépendance du 30 juin 1960 et l'élection du

---

<sup>2596</sup> M. Vaïsse, *La grandeur, op. cit.*, p. 80-81.

<sup>2597</sup> *Ibid.*, p. 105.

<sup>2598</sup> *Ibid.*

<sup>2599</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'Ouest-Radio par territoire, Chemise Togo, Télégramme de l'ambassadeur de France Mazoyer, Lomé, le 11 août 1961, 1 p.

<sup>2600</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'Ouest-Radio par territoire, Chemise Togo, Note au sujet de M. Max Coiffait, rédacteur du “Journal parlé” de la Radiodiffusion du Togo, Ambassade de France au Togo, Lomé le 24 août 1961, p. 2.

<sup>2601</sup> Agence de presse britannique fondée en 1851 : Jean-Noël Jeanneney, *Une histoire des médias des origines à nos jours*, Paris, Le Seuil, 1996, p. 355.

<sup>2602</sup> Agence de presse belge : De Persgroep : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Discussion:DPG\\_Media](https://fr.wikipedia.org/wiki/Discussion:DPG_Media), consulté le 15/06/2022.

<sup>2603</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'Ouest-Radio par territoire, Chemise Togo, Note au sujet de M. Max Coiffait, rédacteur du “Journal parlé” de la Radiodiffusion du Togo, Ambassade de France au Togo, Lomé le 24 août 1961, p. 2.

<sup>2604</sup> *Ibid.*, p. 3.

militant anticolonialiste Patrice Lumumba comme chef du gouvernement, des violences éclatèrent contre la présence de l'ancien colonisateur<sup>2605</sup>. Moïse Tschombé, le président de la province du Katanga, soutenu par une puissante entreprise minière belge, proclama alors l'indépendance de cette riche région. Face à cette sécession, Lumumba fit appel à l'ONU mais aussi à l'URSS. Il fut dès lors considéré par les occidentaux comme un communiste<sup>2606</sup> et assassiné suite à un coup d'État en janvier 1961. Un de ses partisans, Antoine Gizenga, créa un État indépendant à Kisangani (Stanleyville) et fut à la base d'une rébellion lumumbiste<sup>2607</sup>. Dans cet imbroglio, la France avait pris le parti de Moïse Tschombé que Paris jugeait moins inféodé aux États-Unis que le colonel Joseph Mobutu<sup>2608</sup>. La ligne suivie au journal parlé de Radio-Togo par Max Coiffait n'était donc pas du tout celle que prônait la France, et s'inscrivait dans la ligne anticolonialiste et antiimpérialiste partagée par de nombreux Africains<sup>2609</sup>. Enfin, sans doute dans le cadre de l'affaire de Bizerte, il avait souligné « le cynisme du général de Gaulle ». Cette expression, selon l'ambassadeur, avait indigné les Français présents au Togo mais aussi nombre de Togolais qui s'étaient demandé si le rédacteur en chef du journal parlé de Radio-Lomé était bien français<sup>2610</sup>.

Car, en fait, ce qui posait le plus problème était la nationalité de Coiffait : il était le dernier Français à être en poste à Radio-Lomé<sup>2611</sup>. L'ambassadeur et le ministre de la Coopération n'admettaient pas qu'un de leurs ressortissants, payé sur des fonds français, puisse tenir des propos hostiles à la France. En août 1961, l'ambassadeur écrivait qu'il vaudrait mieux « laisser les Togolais s'exprimer eux-mêmes plutôt que de leur prêter assistance de voix françaises portées à une fâcheuse surenchère<sup>2612</sup> ». Dans un autre courrier il appelait les responsables de la coopération à prendre toutes les dispositions « pour que les compétences et l'argent français ne puissent contribuer à détériorer nos positions dans l'opinion africaine<sup>2613</sup> ». À la demande

---

<sup>2605</sup> M. Vaïsse, *La grandeur*, op. cit., p. 107.

<sup>2606</sup> Vincent Hugué, *Tyrans d'Afrique : Les mystères du despotisme colonial*, Paris, Perrin, 2021, p. 158.

<sup>2607</sup> H. D'Almeida-Topor, *L'Afrique au 20ème siècle*, op. cit., p. 236.

<sup>2608</sup> V. Hugué, *Tyrans d'Afrique : Les mystères du despotisme colonial*, op. cit., p. 157.

<sup>2609</sup> Dès le moment de son arrestation et de sa mort, Patrice Lumumba fut considéré par de nombreux militants comme l'icône du combat contre l'opresseur impérialiste et ses affidés africains : *Ibid.*, p. 158.

<sup>2610</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'Ouest-Radio par territoire, Chemise Togo, Note au sujet de M. Max Coiffait, rédacteur du "Journal parlé" de la Radiodiffusion du Togo, Ambassade de France au Togo, Lomé le 24 août 1961, p. 1.

<sup>2611</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'Ouest-Radio par territoire, Chemise Togo, Note à l'attention de Monsieur le Président de la République, Secrétariat général pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches, Paris, le 16 août 1961, p. 2.

<sup>2612</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'Ouest-Radio par territoire, Chemise Togo, Télégramme de l'ambassadeur de France Mazoyer, Lomé, le 11 août 1961, 1 p.

<sup>2613</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'Ouest-Radio par territoire, Chemise Togo, Lettre de M. Henri-François de Mazoyer Ambassadeur de France à Monsieur le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères Lomé, le 26 août 1961, p. 2.

de l'ambassadeur de France et du secrétariat d'État aux Affaires étrangères<sup>2614</sup> (devenu le ministère de la Coopération<sup>2615</sup>), la direction de la SORAFOM convoqua Max Coiffait à Paris pour une explication. Mais, le ministre de l'Information du Togo refusa de laisser partir l'intéressé<sup>2616</sup> tandis que ce dernier décidait de rester au service des autorités togolaises<sup>2617</sup>.

Devant cette situation Max Coiffait fut licencié de la SORAFOM<sup>2618</sup>. Arguant du fait que le Togo n'avait pas renouvelé sa convention d'assistance radiophonique avec la France, le ministre de la Coopération (Jean Foyer à l'époque<sup>2619</sup>) décida de faire rappeler l'ensemble du personnel de la SORAFOM en service au Togo, composé de cinq Africains, dont deux Dahoméens et trois Togolais. La situation s'aggrava lorsque deux des trois Togolais décidèrent de rester au service de la SORAFOM et de quitter le Togo<sup>2620</sup>. La France coupa officiellement son aide à la jeune république, et la liste du personnel de la société, dressée en avril 1962, ne mentionne plus Lomé<sup>2621</sup>.

En représailles, le gouvernement togolais rappela trois de ses ressortissants en stage au Studio-École<sup>2622</sup>. Sylvanus Olympio s'impliqua personnellement dans l'affaire. Après le licenciement de Max Coiffait, au motif qu'il avait refusé de se rendre en métropole pour s'expliquer sur sa conduite, les autorités togolaises avaient demandé en retour le licenciement des deux employés togolais qui souhaitaient quitter le Togo avec la SORAFOM. Or, cela avait été refusé par la direction de la société, ce qui ulcérait au plus haut point le président qui y voyait une différence

---

<sup>2614</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'Ouest-Radio par territoire, Chemise Togo, Note à l'attention de Monsieur le président de la République, président de la Communauté, Secrétariat général pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches, Paris, le 16 août 1961, p. 2.

<sup>2615</sup> En mai 1961, un département ministériel chargé spécifiquement de la Coopération avec les États africains et malgaches, le ministère de la Coopération, a vu le jour : F. Turpin, *De Gaulle Pompidou et l'Afrique 1958-1974*, *op. cit.*, p. 57.

<sup>2616</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'Ouest-Radio par territoire, Chemise Togo, Note à l'attention de M. Alain Plantey, Rappel d'un agent de la SORAFOM au service du Togo, Secrétariat général pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches, Paris, le 22 août 1961, 1 p.

<sup>2617</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'Ouest-Radio par territoire, Chemise Togo, Note à l'attention de Monsieur le président de la République, président de la Communauté, Paris, le 27 septembre 1961, p. 2.

<sup>2618</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'Ouest-Radio par territoire, Chemise Togo, Lettre de Sylvanus Olympio président de la République togolaise à Son Excellence M. Henri-François Mazoyer, Ambassadeur de France au Togo, Lomé, le 20 février 1962, 1 p.

<sup>2619</sup> J.-P. Bat, *Le syndrome Foccart La politique française en Afrique, de 1959 à nos jours*, *op. cit.*, p. 133.

<sup>2620</sup> Le troisième était Godfried Ekué, le directeur de la station : AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'Ouest-Radio par territoire, Chemise Togo, Note à l'attention de Monsieur le président de la République, président de la Communauté, Paris, le 27 septembre 1961, p. 1-2.

<sup>2621</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/12, Dossier Personnel, Chemise Liste du personnel de la SORAFOM, Liste des personnels de la SORAFOM, corps principal et corps complémentaires (échelon central et réseau) au 1<sup>er</sup> juin 1962, 31 p.

<sup>2622</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'Ouest-Radio par territoire, Chemise Togo, Note à l'attention de Monsieur le président de la République, président de la Communauté, retrait de l'aide française à la radiodiffusion togolaise, Paris, le 27 septembre 1961, p. 2.

de traitement inadmissible : « dans ces conditions, il faut avouer que la coopération dans ce domaine devient malaisée ». Dans un courrier à l'ambassadeur de France il demandait de signifier à la direction de la SORAFOM que jamais les deux agents incriminés ne pourraient prétendre à un emploi dans la fonction publique togolaise<sup>2623</sup>.

Cette affaire soulignait les difficultés et les contradictions de la coopération radiophonique telle qu'elle avait été mise en place au temps de la Communauté. En effet, les conventions passées en 1959 entre la France et les nouveaux États, étaient, comme on l'a vu, très favorables à la première. La situation dans laquelle une société étrangère appartenant, de plus, à l'ancienne puissance coloniale, gèrerait directement le personnel et les affaires de la station, entraînait en contradiction avec l'indépendance des jeunes États qui souhaitaient pouvoir exercer leur contrôle dans tous les domaines et ne pouvaient plus tolérer qu'un agent de la radiodiffusion nationale soit convoqué ou licencié sans leur avis. Une situation délicate, mettant aussi en cause la gestion directe de la SORAFOM, se déroulait à la même époque au Tchad et mobilisait également les services de Jacques Foccart. En effet, en 1962, Pierre Mabe (ou Mabbe suivant les sources), stagiaire camerounais du Studio-École dans la section programme (1956-1957), puis bénéficiaire d'un stage de perfectionnement (AP/3) en 1960-1961<sup>2624</sup> était accusé de malversations et de détournement de fonds par l'OCORA alors qu'il dirigeait la station de Radio-Tchad. La direction de l'office chercha à le renvoyer<sup>2625</sup> mais elle le fit sans consulter les autorités françaises sur place et surtout sans en informer les dirigeants tchadiens. Or, Pierre Mabe était un protégé du président François Tombalbaye et celui-ci mit son veto à son remplacement, mécontent que les hautes autorités du Tchad n'aient pas été consultées<sup>2626</sup>. La gestion directe posait donc de plus en plus de problème et n'était plus adaptée à une situation où les États étaient souverains. Comme on le verra, ces affaires encouragèrent la direction de la société et le ministère de la Coopération à envisager une nouvelle stratégie.

L'assassinat de Sylvanus Olympio en janvier 1963 provoqua cependant un changement important dans les relations franco-togolaises<sup>2627</sup>, y compris dans le domaine radiophonique. Cette mort violente provoqua ainsi le départ de Max Coiffait, qui était sans doute un des

---

<sup>2623</sup> AN, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'Ouest-Radio par territoire, Chemise Togo, Lettre de Sylvanus Olympio président de la République togolaise à Son Excellence M. Henri-François Mazoyer, Ambassadeur de France au Togo, Lomé, le 20 février 1962, 1 p.

<sup>2624</sup> APGB, Carton n°3, Dossier Listing du Studio-École, Pierre Mabe, fiche n°960, Cameroun.

<sup>2625</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3372, Dossier Tchad, Note à l'attention de Monsieur le secrétaire général, incident à la direction de Radio-Tchad, Paris, le 19 novembre 1962, 2 p.

<sup>2626</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3372, Dossier Tchad, Télégramme de l'ambassadeur au Tchad Bouyssonie à Mindelcoop, Fort-Lamy, le 17 novembre 1962, 2 p.

<sup>2627</sup> V. Hugué, *Tyrans d'Afrique : Les mystères du despotisme colonial*, op. cit., p. 121.

protégés d'Olympio. Son contrat fut résilié par le nouveau gouvernement togolais à l'automne 1963<sup>2628</sup> ce qui montre que le ton qu'il avait employé n'avait pas déplu aux plus hautes autorités togolaises du temps d'Olympio.

## B. Maintenir l'influence française : vers des formules plus souples ?

Olympio fut remplacé à la tête de l'État par Nicolas Grunitzky, un ingénieur, métis germano-togolais, qui signa avec la France des accords généraux de coopération en juillet 1963<sup>2629</sup>. Cependant, l'arrivée au pouvoir d'un personnage plus favorable à la France n'empêchait pas le Togo de rester indépendant et de continuer à chercher de l'aide ailleurs.

### 1. « Consacrer la prépondérance du français sur les ondes togolaises »

À partir de ces accords, des négociations s'étaient mises en place pour relancer des relations contractuelles entre la France et le Togo dans le domaine de la radio. Comme dans le cas des tensions avec Radio-Mali, la rupture des liens contractuels n'avait pas empêché la poursuite de l'aide. Dans le cas de Radio-Togo, la SORAFOM continua, en dehors de tout accord, à accueillir des stagiaires, à fournir des programmes produits à Paris, ainsi que du matériel léger d'équipement et d'entretien<sup>2630</sup>.

En face aussi, Nicolas Grunitzky, le nouveau président du Togo, cherchait à rétablir avec la France des relations stables dans le domaine radiophonique<sup>2631</sup>. En mars 1964, Jean-Pierre Dannaud proposa de profiter de l'amélioration des relations franco-togolaises pour obtenir la signature d'une nouvelle convention<sup>2632</sup>. Dannaud était le directeur de la Coopération culturelle

---

<sup>2628</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'Ouest-Radio par territoire, Chemise Togo, Télégramme de Minaicoop pour Mindelcoop, Lomé, le 4 novembre 1963, 1 p.

<sup>2629</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'Ouest-Radio par territoire, Chemise Togo, Lettre du ministre délégué chargé de la Coopération à monsieur l'ambassadeur de la République française auprès de la République togolaise, Direction de la Coopération culturelle et technique, n°14248/DCT/CC/RC, 23 mars 1964, p. 1.

<sup>2630</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'Ouest-Radio par territoire, Chemise Togo, Note pour monsieur le Ministre, n°2933/DCT/CC3, Direction de la Coopération culturelle et technique, 12 septembre 1962, p. 3.

<sup>2631</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'Ouest-Radio par territoire, Chemise Togo, Compte rendu de l'entrevue de M. F. Cardin, directeur général de l'OCORA avec M. N. Grunitzky, Président de la République du Togo, R.132, Confidentiel, Paris, le 10 mars 1964, p. 2.

<sup>2632</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'Ouest-Radio par territoire, Chemise Togo, Lettre du ministre délégué chargé de la Coopération à monsieur l'ambassadeur de la République française auprès de la République togolaise, Direction de la Coopération culturelle et technique, n°14248/DCT/CC/RC, 23 mars 1964, p. 1.



et technique au SÉRÉC puis au ministère de la Coopération<sup>2633</sup>. Ce normalien, agrégé de philosophie<sup>2634</sup>, était un spécialiste des questions de médias et de propagande dans le contexte colonial. Il avait été directeur du Service de l'Information en Indochine sous l'autorité du maréchal de Lattre et avait contribué à rendre plus visible le combat que la France menait en Indochine en le faisant apparaître comme une guerre contre le communisme plus que comme une guerre de décolonisation<sup>2635</sup>.

Le projet de protocole, qu'il a envoyé pour avis à l'ambassadeur de France à Lomé, est très instructif sur la façon dont la France souhaitait utiliser la coopération radiophonique comme outil d'influence. En application du pragmatisme progressif<sup>2636</sup>, le projet tirait les leçons du refus des Togolais de renouveler la convention radiophonique avec la France et des ingérences de la SORAFOM dans la ligne politique de Radio-Lomé pendant l'affaire Max Coiffait. Il s'agissait de remplacer la convention de gestion par une convention d'assistance technique<sup>2637</sup>. La responsabilité de la gestion de la radio et de son personnel devait être entièrement remise au gouvernement togolais, et l'OCORA devait se borner à apporter à la radiodiffusion togolaise des prestations spécifiques en programmes, personnels qualifiés, moyens de formation<sup>2638</sup>. Mais il y avait des contreparties. En échange des prestations de l'OCORA :

« la Radiodiffusion togolaise [devait assurer] la plus large diffusion dans le cadre de ses programmes, la langue française, langue de culture universelle devant être utilisée dans les émissions parlées à raison d'au moins 50%<sup>2639</sup> ».

Comme dans les conventions de 1959, la signature de ce document donnait à la France une place incontournable dans le domaine de l'équipement radiophonique, sans exclure le possible développement de la télévision :

---

<sup>2633</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'ouest-Radio par territoire, Chemise Togo, Dannaud directeur de la coopération culturelle et technique, direction des Affaires économique et financières, 12187/DEF, 28 mars 1961, 1 p.

<sup>2634</sup> J.-P. Bat, *Le syndrome Foccart La politique française en Afrique, de 1959 à nos jours*, op. cit., p. 108.

<sup>2635</sup> Ivan Cadeau, François Cochet et Rémy Porte (dir.), *La guerre d'Indochine. Dictionnaire*, Paris, Perrin, Ministère des armées, 2021, p. 276-277.

<sup>2636</sup> J.-P. Bat, *Le syndrome Foccart La politique française en Afrique, de 1959 à nos jours*, op. cit., p. 123.

<sup>2637</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/6, Dossier OCORA 1962-1974, *Compte-rendu de l'OCORA au cours de l'exercice 1963*, p. 3.

<sup>2638</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>2639</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'Ouest-Radio par territoire, Chemise Togo, Protocole annexe à l'accord de Coopération technique entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République togolaise, 1964, p. 1.

« Le gouvernement de la République du Togo fera appel en priorité aux services d'expert et de conseil de l'Office de Coopération radiophonique en vue d'études techniques, financières et administratives relatives à l'organisation, à l'exploitation, au développement et à l'équipement de la radiodiffusion, ainsi que de tous les modes de diffusion et d'expression, relevant de techniques voisines<sup>2640</sup> ».

On comprend à la lecture de ces passages, comme l'a dit Frédéric Turpin, que la Coopération comportait une forte dose de *Realpolitik*. La politique de coopération avec les États africains devait être conforme aux intérêts de la France. Dans le rapport Jeanneney sur la Coopération de 1963, la culture et les coopérants du secteur culturel étaient vus comme un moyen essentiel de son rayonnement<sup>2641</sup>. De plus, la conservation du « pré-carré » composé par les États africains de l'ancien empire était une priorité pour le Secrétariat général pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches dont les activités et les dirigeants étaient très proches de celles du ministère de la Coopération. Le SGAM avait en effet soutenu puis défendu l'existence d'un ministère de la Coopération qui serait spécifiquement tourné vers l'Afrique et Madagascar tout au long des années 1960<sup>2642</sup>. Raymond Triboulet, un cacique gaulliste placé à la tête de ce ministère en décembre 1962, confirmait auprès de l'Ambassadeur de France à Lomé qu'il souhaitait :

« assurer à la langue française sur les ondes togolaises des garanties écrites [...] dans le texte de la convention de coopération actuellement négociée. S'il est vrai [...] que les langues vernaculaires et étrangères ne sont encore utilisées à Radio-Lomé qu'exceptionnellement, il me paraît indispensable, pour l'avenir, d'obtenir du gouvernement togolais un engagement écrit consacrant la prépondérance de fait du français<sup>2643</sup> ».

---

<sup>2640</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'Ouest-Radio par territoire, Chemise Togo, Protocole annexe à l'accord de Coopération technique entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République togolaise, 1964, p. 2.

<sup>2641</sup> F. Turpin, *De Gaulle Pompidou et l'Afrique 1958-1974*, *op. cit.*, p. 66.

<sup>2642</sup> *Ibid.*, p. 78-84.

<sup>2643</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'Ouest-Radio par territoire, Chemise Togo, Raymond Triboulet, ministre délégué chargé de la Coopération à monsieur l'ambassadeur de la République française auprès de la République du Togo, Direction de la Coopération culturelle et technique, PA/als, n° 44409/DCT/CC/RC, le 5 octobre 1964, p. 1.

Comme l'écrit Frédéric Turpin, la défense de la langue française était, pour les dirigeants français, au cœur de la coopération franco-africaine. En 1963, une réunion des conseillers culturels au Quai d'Orsay définissait la défense et l'expansion de la langue française comme l'objectif central de l'action culturelle de la France à l'étranger<sup>2644</sup>.

Il est intéressant de noter que ce sont justement ces deux aspects du protocole (l'obligation de diffuser au moins 50% d'émissions en français et le recours obligé à l'OCORA et aux fournisseurs d'équipement français) qui ont posé problème. L'ambassadeur de France à Lomé avait averti que l'obligation de diffuser au moins 50% des émissions en français ne passerait pas auprès des Togolais. Ces derniers expliquaient que cette règle serait difficile à appliquer et que le français était déjà dominant dans les émissions de l'époque. La nouvelle formulation proposée par le ministre de la Coopération Raymond Triboulet renonçait au pourcentage mais insistait pour que la langue française « langue de culture universelle et langue officielle de la République togolaise » reste « prépondérante dans les émissions parlées<sup>2645</sup> ».

Le 3 novembre 1964, soit quelques jours seulement après l'inauguration de l'émetteur allemand de 100 kW en présence des autorités allemandes, le gouvernement togolais se disait prêt à signer une convention radiophonique avec la France. Il n'y avait qu'un point de blocage : la formulation de l'article 1 du protocole qui qualifiait le français de langue de « culture universelle ». Apedo Amah, le ministre togolais des Affaires étrangères, avait envoyé un message à l'ambassadeur de France :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que le conseil des ministres a approuvé dans sa séance du 30 octobre 1964, l'amendement proposé par le gouvernement français au deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de la convention radiophonique, sous réserve de la suppression des mots "langue de culture universelle" qui n'ont d'autre vertu que d'affaiblir notre position devant une autre langue de culture universelle<sup>2646</sup> »

---

<sup>2644</sup> F. Turpin, *De Gaulle Pompidou et l'Afrique 1958-1974*, op. cit., p. 238.

<sup>2645</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'Ouest-Radio par territoire, Chemise Togo, Raymond Triboulet, ministre délégué chargé de la Coopération à monsieur l'ambassadeur de la République française auprès de la République du Togo, Direction de la Coopération culturelle et technique, PA/als, n° 44409/DCT/CC/RC, le 5 octobre 1964, p. 1.

<sup>2646</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'Ouest-Radio par territoire, Chemise Togo, Télégramme de M. Rostain pour Mindelcoop, Lomé, le 3 novembre 1964, 1 p.

Il poursuivait en disant qu'il était plus sûr de préciser que le français était la langue officielle de la République du Togo<sup>2647</sup>. L'utilisation de l'adjectif possessif « notre » est intéressant mais pose problème à l'historien. Le ministre désignait-il par là le gouvernement togolais ? Il est possible qu'il ait été confronté à une opposition politique qui demandait à ce que le Togo utilise plus l'anglais et l'allemand, autres « langues de culture universelles »<sup>2648</sup>. En effet, la ligne pro-française de Nicolas Grunitzky faisait face aux critiques de figures plus nationalistes comme celles du vice-président Antoine Meatchi et celles des partisans d'Olympio<sup>2649</sup>. Mais il s'agissait peut-être aussi d'un moyen pour le ministre togolais des Affaires étrangères de montrer que les objectifs des gouvernements togolais et français étaient les mêmes : maintenir et diffuser la culture et la langue française. Après l'assassinat d'Olympio, le Togo participa d'ailleurs à des regroupements fondés sur la langue de l'ancienne puissance coloniale. Il a adhéré à l'Union Africaine et Malgache (UAM)<sup>2650</sup>, groupement de pays issus de l'ancien empire français et soutenu par la France<sup>2651</sup>. Il est aussi devenu membre du Conseil de l'Entente<sup>2652</sup> dont le leadership appartenait au gouvernement francophile de la Côte d'Ivoire. Au contraire, les États de la région les plus en pointe de la lutte contre l'impérialisme : Guinée, Mali, Ghana, refusaient ces types de regroupement<sup>2653</sup>. Finalement, l'expression « langue de culture universelle » a été enlevée de la version finale du protocole mais celui-ci stipulait tout de même que « la part du français, langue officielle de la République togolaise [devait rester] prépondérante dans les émissions parlées<sup>2654</sup> ».

Le Togo avait aussi besoin de l'assistance française en raison de ses difficultés financières. L'ambassadeur de France signalait en octobre 1964 que le budget du Togo, en cours de discussion, était largement déficitaire<sup>2655</sup>. La prise en charge par la France d'un certain nombre de prestations radiophoniques n'était sans doute pas négligeable pour alléger les dépenses. Le

---

<sup>2647</sup> *Ibid.*

<sup>2648</sup> Olympio était aussi à l'aise en français qu'en anglais avait effectué ses études en Grande-Bretagne. Il bénéficiait d'un grand prestige aux États-Unis : R. Cornevin, *Histoire du Togo, op. cit.*, p. 411.

<sup>2649</sup> *Ibid.*

<sup>2650</sup> T.-G. Tété-Adjalogo, *Histoire du Togo. Le régime et l'assassinat de Sylvanus Olympio (1960-1963), op. cit.*, p. 136.

<sup>2651</sup> Frédéric Turpin, *La France et la francophonie politique*, Paris, Les Indes Savantes, 2018, p. 27.

<sup>2652</sup> Le Conseil de l'Entente a été fondé par Félix Houphouët-Boigny en 1959 pour proposer une alternative à la Fédération du Mali. Il s'agissait d'une structure peu contraignante mais qui réunissait des pays uniquement francophones : H. D'Almeida-Topor, *L'Afrique au 20ème siècle, op. cit.*, p. 247.

<sup>2653</sup> M. Vaïsse, *La grandeur, op. cit.*, p. 105.

<sup>2654</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'ouest-Radio par territoire, Chemise Togo, Protocole annexe à l'accord de coopération technique entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République togolaise, Lomé, le 23 novembre 1963, p. 1.

<sup>2655</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'Ouest-Radio par territoire, Chemise Togo, Lettre de l'Ambassadeur de France au Togo à M. le Secrétaire général (Jacques Foccart), Lomé le 28 octobre 1964, p. 2.

caractère complet de l'intervention de l'OCORA (formation, fourniture en matériel, exploitation) entrainait aussi en ligne de compte. Au contraire, il ne semble pas que la RFA ait proposé de formation à des ressortissants du Togo dans le domaine de la radio.

## 2. *La concurrence allemande*

L'amélioration des relations avec Paris n'est pas la seule chose qui ait compté dans l'ouverture de nouvelles négociations. La concurrence de la République fédérale allemande a joué un rôle. En 1963 en effet, l'installation de l'émetteur de 100 kW dont Sylvanius Olymio avait obtenu le financement, était en cours. Ce fait poussait la France à renforcer son intervention comme l'exprimait clairement Jean-Pierre Dannaud :

« L'évolution de la situation depuis la fin de l'année 1960 [en particulier la construction d'un émetteur de 100 kW par la RFA, ndlr] dans le domaine de l'équipement aussi bien que dans celui de l'exploitation me paraît justifier un examen nouveau des problèmes de la Coopération radiophonique entre la France et le Togo<sup>2656</sup> ».

Dannaud soulignait, de plus, qu'aucune convention de coopération ne régissait les modalités de l'assistance radiophonique au Togo : il était temps d'intervenir. En effet, l'aide allemande au Togo n'était pas dépourvue d'arrière-pensées. Les Allemands réclamaient qu'en contrepartie de l'installation de l'émetteur de 100 kW, la maintenance du matériel soit assurée par eux et qu'un de leurs experts soit placé à la direction des programmes des émissions radiophoniques ou qu'un conseiller technique allemand soit placé auprès de la direction des programmes<sup>2657</sup>. La RFA espérait aussi pouvoir utiliser le nouvel émetteur de Toblekope, un lieu-dit situé à une

---

<sup>2656</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'Ouest-Radio par territoire, Chemise Togo, Lettre de Jean-Pierre Dannaud, Direction de la Coopération culturelle et technique à Monsieur le directeur général de l'OCORA, n°50480/DCT/CG/RC, 27 novembre 1963, p. 2

<sup>2657</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'Ouest-Radio par territoire, Chemise Togo, Claude-François Rostain, Ambassadeur de France au Togo à Monsieur le ministre chargé de la Coopération, A/S : inauguration du poste émetteur de 100 kW offert par l'Allemagne fédérale, Lomé, le 21 octobre 1964, p. 4.

vingtaine de kilomètres de Lomé, pour organiser des réémissions de la Deutsche Welle<sup>2658</sup>. L'inauguration des émetteurs avait eu lieu le 17 octobre 1964<sup>2659</sup>.

Dans ce contexte, la signature d'une convention avec le Togo devenait urgente, les Français craignant que les Allemands ne les remplacent. L'accord fut finalement signé le 23 novembre 1964<sup>2660</sup>. Mais, cette décision qui limitait l'influence de la RFA, ne faisait pas l'unanimité au sein du gouvernement togolais. Le ministre de l'Information Salomon Atayi<sup>2661</sup> apparaissait très favorable aux intérêts français. Mais Apedo Amah, dont nous avons déjà entrevu l'itinéraire dans le chapitre 4, en tant que ministre des Affaires étrangères du Togo, représentait sans doute une faction plus ouverte à l'influence germanique. In extremis, il fit ajouter au protocole signé avec la France une annexe demandant une dérogation pour que le poste émetteur de 100 kW, installé par la RFA, puisse être entretenu par les Allemands<sup>2662</sup>. Cette situation provoqua la protestation de la RFA. Celle-ci craignait que la signature du protocole ne l'exclue complètement de l'assistance technique à la radiodiffusion du Togo. Un fait permet de montrer à quel point la France était déterminée à conserver le monopole de l'assistance technique au Togo et l'intégrité de son pré-carré. Un télégramme révèle qu'en octobre-novembre 1964, la France et l'Allemagne discutaient une coopération franco-allemande pour aider la radiodiffusion togolaise<sup>2663</sup>. La signature de la convention montre que l'intérêt de la France primait avant tout.

Un dernier élément sur la situation togolaise mérite d'être signalé. C'est après que le lieutenant-colonel Etienne Eyadéma ait pris le pouvoir officiellement en juin 1967, mettant fin à une longue période d'instabilité politique<sup>2664</sup>, que des projets d'investissement dans de nouveaux

---

<sup>2658</sup> Ils avaient d'ailleurs construit l'émetteur sur l'emplacement d'anciennes installations radio allemandes d'avant 1914 : AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'Ouest-Radio par territoire, Chemise Togo, Lettre du Ministre délégué chargé de la Coopération à monsieur le directeur général de l'Office de Coopération radiophonique, Direction de la Coopération culturelle et technique, n°55539, DCT/CC/ID, le 10 décembre 1964, p. 1.

<sup>2659</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'Ouest-Radio par territoire, Chemise Togo, Claude-François Rostain, Ambassadeur de France au Togo à Monsieur le ministre chargé de la Coopération, A/S : inauguration du poste émetteur de 100 kW offert par l'Allemagne fédérale, Lomé, le 21 octobre 1964, p. 2.

<sup>2660</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'Ouest-Radio par territoire, Chemise Togo, Télégramme de Claude-François Rostain, ambassadeur de France au Togo à Mindelcoop, n°540, Lomé le 23 novembre 1964, 1 p.

<sup>2661</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'Ouest-Radio par territoire, Chemise Togo, Lettre de Claude-François Rostain Ambassadeur de France au Togo à Monsieur le ministre délégué chargé de la Coopération (Direction des affaires culturelles et techniques), n° 134/MC, Lomé, le 25 novembre 1964, 2 p.

<sup>2662</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'Ouest-Radio par territoire, Chemise Togo, Télégramme de Claude-François Rostain, ambassadeur de France au Togo à Mindelcoop, n°540, Lomé le 23 novembre 1964, 1 p.

<sup>2663</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'Ouest-Radio par territoire, Chemise Togo, Télégramme de Aumale à l'attention de M. Lebel, n°8036, Bonn, le 11 décembre 1964, 1 p.

<sup>2664</sup> V. Hugué, *Tyrans d'Afrique : Les mystères du despotisme colonial*, op. cit., p. 122.

émetteurs furent débloqués par la France. Dès 1960, la SORAFOM avait proposé à Sylvanus Olympio l'installation d'un émetteur de 30 kW ondes courtes pour contrebalancer le projet de l'émetteur allemand de 100 kW. Mais c'est seulement en septembre 1967 que le secrétariat d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération avait obtenu du Fonds d'Aide et de Coopération (FAC) l'installation d'émetteurs ondes moyennes permettant d'améliorer la réception de la radiodiffusion nationale à Lomé et sur le littoral<sup>2665</sup>. Il s'agissait de remplacer le vieil émetteur 1 kW ondes moyennes installé par la SORAFOM à la fin des années 1950 et qui était incapable de desservir correctement la capitale et la côte<sup>2666</sup>. Le plan proposait l'installation d'un émetteur de 10 kW apte, y compris la nuit, à rendre la radiodiffusion nationale audible à Lomé et sur tout le littoral<sup>2667</sup>.

Le cas du Togo montre bien que, pour le ministère de la Coopération et le secrétariat général des Affaires africaines et malgaches (SGAM), la radio était un moyen important du maintien et du renforcement de l'influence française dans le « pré-carré » africain. Si la France était prête à des concessions sur les conventions, au maintien de l'aide malgré les tensions, la coopération radiophonique exigeait des contreparties réelles. L'aide était conditionnée à l'emploi du français et à l'exclusion d'autres puissances radiophoniques comme la RFA. Face à ces exigences, l'attitude du Togo a varié en fonction des dirigeants qui étaient à sa tête mais aussi de la dépendance qui était la leur envers l'aide de l'ancienne métropole. Dans ce cadre, la radio apparaît bien comme un des leviers de la politique de maintien des États africains dans le « pré-carré » français. L'office fut ainsi engagé dans la volonté d'étendre l'influence de la France par la coopération aux autres États francophones d'Afrique. Dans la première moitié des années 1960, la France chercha à imposer sa présence dans les ex-colonies Belges, au Congo Kinshasa, au Rwanda et au Burundi afin de contrecarrer l'influence des deux superpuissances de la Guerre

---

<sup>2665</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'Ouest-Radio par territoire, Chemise Togo, Lettre de Dieudonné Mandelkern pour le secrétariat d'État aux affaires étrangères chargé de la Coopération à monsieur l'ambassadeur de France à Lomé, mission d'aide et de Coopération, N°48034/DCT/CC/10, 26 octobre 1967, 1 p.

<sup>2666</sup> Ces zones étaient pourtant les plus peuplées du Togo. Comme le soulignait l'ingénieur de l'OCORA Grosjean, en soirée et avec des conditions météo favorables, la portée de l'émetteur de 1 kW était limité à 16 km, or il était installé à 20 km du centre de Lomé : AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'Ouest-Radio par territoire, Chemise Togo, Rapport de présentation, renforcement des moyens d'émission ondes moyennes de la station nationale de la radiodiffusion togolaise, Comité directeur du Fonds d'aide et de Coopération, septembre 1967, p. 1.

<sup>2667</sup> *Ibid.*, p. 2.

froide<sup>2668</sup>. L'OCORA a donc ouvert ses activités à ces trois pays, fournissant des programmes, du matériel<sup>2669</sup> et assurant la formation d'un important nombre de stagiaires<sup>2670</sup>.

Cependant, les programmes de l'OCORA apparaissent aussi comme un vecteur privilégié de l'influence française à l'étranger, comme le montre la troisième partie.

### III. Les émissions de radio dans le rayonnement mondial de la France. Quelle place pour l'OCORA ?

#### A. L'influence par la coopération : les choix pour la radiodiffusion extérieure

L'action de l'OCORA s'intègre dans une stratégie plus vaste de l'influence culturelle de la France et de son rayonnement. Or, au début des années 1960, différentes modalités étaient envisageables dans le domaine de la radio pour étendre l'influence de la France. D'un côté, après la perte de l'empire colonial, il était possible de renforcer sa présence par une station internationale ondes courtes puissante. Mais, de l'autre, la France pouvait aussi opter pour une stratégie d'influence plus discrète passant par la coopération avec des stations étrangères et l'envoi de programmes enregistrés.

Comme l'a montré Roger Nouma dans sa thèse sur la naissance de Radio France internationale (RFI), au début des années 1960, c'est la deuxième option qui l'a emporté. Les discussions qui ont conduit à la transformation de la SORAFOM en OCORA en 1961-1962, soulignaient que la SORAFOM avait mené une action qui complétait utilement les émissions en ondes courtes de la RTF<sup>2671</sup>. Dès 1957, des élus de l'Assemblée de l'Union française reconnaissaient l'importance de la SORAFOM et de Radio-France Asie dans le rayonnement intellectuel et moral de la France<sup>2672</sup>. Mais, avec la décolonisation, la façon dont la RTF devait s'adresser aux anciens pays colonisés était à nouveau questionnée. Au sein de cette institution, le service des émissions sur ondes courtes fut érigé en une Direction des relations extérieures (DRE) en 1962<sup>2673</sup>. Placée sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères, sa mission était de fournir

---

<sup>2668</sup> J.-P. Bat, *Le syndrome Foccart La politique française en Afrique, de 1959 à nos jours, op. cit.*, p. 135.

<sup>2669</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier OCORA, *Office de coopération radiophonique, OCORA*, 1965, brochure, 1 p.

<sup>2670</sup> Voir chapitre 8.

<sup>2671</sup> Zanasoumo Roger Nouma, *Radio France internationale : instrument de la présence française dans le monde Tome I*, Thèse pour le doctorat en science politiques, sous la direction de Christian-Marie Wallon-Leducq, Université Lille II, Lille, 1990, p. 28.

<sup>2672</sup> *Ibid.*, p. 29.

<sup>2673</sup> Frédéric Brunquell, *Fréquence monde : du Poste colonial à RFI*, Paris, Hachette, 1992, p. 97.



à ce ministère mais aussi à celui de la Coopération et aux Affaires algériennes, les prestations nécessaires à leur action internationale dans le domaine de la radio et de la télévision<sup>2674</sup>.

Cependant, malgré cette réorganisation et le rapport d'Edouard Balladur proposant d'améliorer la radio extérieure<sup>2675</sup>, le gouvernement français considérait que, dans ce domaine, l'influence et le rayonnement de la France ne devait pas s'exercer au moyen d'une station onde courtes de grande puissance. Au contraire, le ministre des Affaires étrangères, Maurice Couve de Murville, pensait que l'action radiophonique extérieure devait passer de préférence par les programmes enregistrés dont le contenu devait être, presque exclusivement, culturel<sup>2676</sup>. C'est ainsi que le ministre justifiait en août 1964 devant l'Assemblée nationale la réduction du volume des émissions ondes courtes de l'ORTF. Ces réductions devaient être contrebalancées par la réforme de Radio-Brazzaville mais surtout par la fourniture aux radiodiffusions africaines, par l'OCORA, de nombreuses émissions enregistrées sur bandes magnétiques provenant soit de la RTF, soit de l'OCORA elle-même. L'objectif était d'envoyer des magazines ou des chroniques culturelles, d'actualité et d'information, des programmes musicaux et de variétés. Le ministre insistait aussi sur l'envoi de cours pour enseigner le français par la radio<sup>2677</sup>. En procédant de la sorte, il pensait éviter les interférences politiques et les ingérences dans les affaires des États étrangers que risquaient de provoquer les émissions directes en ondes courtes. En effet, le Quai d'Orsay faisait obstacle à leur financement car les diplomates considéraient qu'une radio internationale, qui s'adresse directement aux peuples, par-dessus les États, était un facteur de perturbation de la politique étrangère<sup>2678</sup>.

## B. Les programmes envoyés par l'OCORA

La SORAFOM/OCORA expédiait effectivement de très grandes quantités d'émissions dans les pays dans lesquels elle intervenait.

---

<sup>2674</sup> Z.R. Nouma, *Radio France internationale : instrument de la présence française dans le monde Tome 1*, *op. cit.*, p. 30.

<sup>2675</sup> Le rapport date de 1963 : Jacques Sémelin, « Radio France internationale (RFI) », dans Jean-Noël Jeanneney (dir.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature, 1999, p. 686.

<sup>2676</sup> Z.R. Nouma, *Radio France internationale : instrument de la présence française dans le monde*, Tome 1, *op. cit.*, p. 31.

<sup>2677</sup> *Ibid.*, p. 32.

<sup>2678</sup> Jacques Sémelin, « Radio France internationale (RFI) », dans Jean-Noël Jeanneney (dir.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature, 1999, p. 686.

En 1965 par exemple, l'OCORA avait envoyé 24 702 heures de programmes aux 22 stations qui recevaient ses prestations<sup>2679</sup>. Au milieu des années 1960, l'OCORA expédiait en Afrique autour de 40 tonnes de bandes magnétiques par an<sup>2680</sup>. Le service qui se chargeait de la production des émissions et de leur envoi était l'Agence de production, d'information et de documentation (APID) de l'OCORA<sup>2681</sup> et en particulier son Service des programmes<sup>2682</sup>. Yves le Gall en était le directeur au début des années 1960<sup>2683</sup>.

Quatre types de programmes étaient envoyés régulièrement dans les stations ; les « radios-éléments », les « dossiers programmes », les « émissions prêtes à la diffusion » et les « productions extérieures ». Les deux premiers types de programmes étaient une marque d'originalité de la part de l'OCORA. En effet, ils reposaient sur l'idée que chaque station avait besoin d'adapter des émissions à un auditoire spécifique mais que les équipes sur place avaient besoin d'un canevas pour les réaliser de manière efficace. Yves Le Gall avait imaginé pour cela des émissions adaptables, les « radios éléments » aussi appelées émissions meccano ou « boîtes Le Gall ». Ces émissions étaient conçues ainsi pour que les personnels de programme aient une base de travail pour monter des émissions adaptées à leur auditoire. Il s'agissait d'émissions composées de différents éléments sonores réunis sur un sujet et accompagnés d'un fascicule de plusieurs pages. Dans les stations africaines, les agents de programme étaient libres d'adapter et de monter les différents éléments sonores dans l'ordre qui leur semblait le plus pertinent, ou même de ne pas retenir certains. Ils pouvaient pour cela s'appuyer sur le fascicule fourni à côté qui donnait des indications sur la thématique traitée par le radio élément<sup>2684</sup>. Par exemple, un radio élément assez utilisé dans les stations était *Attention danger* qui traitait des questions de sécurité routière, de sécurité au travail, de santé publique... En 1965, 36 numéros avaient été diffusés, chacun comportant un enregistrement sonore de 5 mn accompagné d'un livret de 5

---

<sup>2679</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/8, Dossier Bilan d'activité 1965, Bilan d'activité pour l'exercice 1965, 3<sup>ème</sup> partie, p. 24.

<sup>2680</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>2681</sup> Mis en place en 1960, ce service avait pour but d'assurer de meilleures prestations en programmes aux stations des nouveaux États en s'orientant vers la recherche des besoins des auditeurs : AN, Fonds Coopération. DTC, 19780282/12, Dossier Activité 1960, *Compte rendu de l'activité de la SORAFOM au cours de l'exercice 1960*, s.d., p. 3.

<sup>2682</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/8, Dossier Bilan d'activité 1965, *Bilan d'activité pour l'exercice 1965*, 3<sup>ème</sup> partie, p. 16.

<sup>2683</sup> Guy Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 69.

<sup>2684</sup> David Serrano, *L'office de coopération radiophonique (OCORA) en Afrique, 1962-1968*, Mémoire de Master 2, Paris 7 Didreot-CESSMA, Paris, 2014, p. 55.

pages en moyenne<sup>2685</sup>. Toutes les semaines, 21 des stations du réseau<sup>2686</sup> recevaient un ensemble de ces émissions<sup>2687</sup>.

Le catalogue de l'OCORA était aussi constitué par des « dossiers programmes » rassemblant également des éléments écrits et sonores envoyés mensuellement pour réaliser des émissions plus volumineuses. Par exemple, le dossier *Femmes d'Afrique* était un cahier mensuel permettant la réalisation d'émissions éducatives pour un public féminin<sup>2688</sup>. Il était composé de neuf dossiers permettant la réalisation de quatre heures d'émissions chacun. Chaque numéro comptait 90 pages et était accompagné d'une bande magnétique d'une heure. Un autre dossier programme régulièrement diffusé était *Jeunes d'Afrique*, destiné à la réalisation d'émissions éducatives et culturelles pour un public jeune. Chacun des 11 numéros comptait 90 pages et était accompagné d'un enregistrement de deux heures. Un dossier programme était spécialisé dans la formation professionnelle des enseignants, *L'Heure du Maître*<sup>2689</sup>. Une série éducative sur la jeunesse et ses problèmes était conçue sur le même modèle et rencontrait un certain succès : *Les deux cousins*. Ce feuilleton radiophonique était réalisé en trois versions (A, B et C), la première s'adressant à un public maîtrisant bien le français, les deux autres en un français simplifié et aisément traduisible en langues vernaculaire<sup>2690</sup>.

L'OCORA proposait aussi des « émissions prêtes à la diffusion », directement utilisables en station et envoyées hebdomadairement, la plupart d'entre-elles duraient une demi-heure et comptait 52 émissions soit une par semaine<sup>2691</sup>. Parmi elles, certaines séries étaient populaires. On trouvait *Contact-Magazine* qui était une émission à caractère éducatif abordant des sujets variés réalisées à partir du courrier des auditeurs provenant de tous les États francophones d'Afrique<sup>2692</sup>. Une autre de ses émissions utilisables en l'état et très appréciée était *Le championnat des Incollables*. Forme de « jeu radiophonique très prisé<sup>2693</sup> » selon l'ambassadeur

---

<sup>2685</sup> *Ibid.*, p. 18.

<sup>2686</sup> Toutes les stations ne recevaient pas systématiquement les programmes car elles avaient le choix de ce qu'elles souhaitaient avoir.

<sup>2687</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/8, Dossier Bilan d'activité 1965, *Bilan d'activité pour l'exercice 1965*, 3<sup>ème</sup> partie, p. 19.

<sup>2688</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>2689</sup> *Ibid.*, p. 20.

<sup>2690</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/3, Dossier Bilan 1965, Lettre de Maurice Delauney ambassadeur de France au Gabon à monsieur le secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération culturelle et technique, Libreville, le 14 janvier 1966, p. 2.

<sup>2691</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/8, Dossier Bilan d'activité 1965, *Bilan d'activité pour l'exercice 1965*, 3<sup>ème</sup> partie, p. 21.

<sup>2692</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>2693</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/3, Dossier Bilan 1965, Lettre d'Albert Treca ambassadeur de France au Niger à Monsieur le secrétaire d'État aux affaires étrangères chargé de la Coopération, direction de la Coopération culturelle et technique, Niamey, le 29 janvier 1966, p. 7.

de France au Niger, c'était une émission concours inter-États fondée sur des questions culturelles<sup>2694</sup>. La réalisation de ces émissions reposait sur des relations étroites entre le service des programmes de la rue d'Amsterdam à Paris et les stations du réseau, comme le raconte Guy Robert, qui y a travaillé au début des années 1960<sup>2695</sup>.

Enfin, l'OCORA mettait à disposition des 22 stations de son réseau des émissions de l'ORTF (les « productions extérieures ») : chaque semaine, environ 30 heures de programmes de l'ORTF étaient dupliqués et envoyés aux stations qui en faisaient la demande<sup>2696</sup>. Parmi ces émissions, certaines étaient très appréciées des programmeurs africains ou français et sans doute d'une partie du public. On retrouvait régulièrement sur les antennes *La Tribune de l'Histoire*<sup>2697</sup>. Émission légendaire de la radio française, lancée en 1951 par Alain Decaux et André Castelot, elle a duré jusqu'en 1997<sup>2698</sup>. Dans cette émission, Decaux déployait une « histoire à la Decaux » : goût pour le mystère, pour l'enquête, pour la dramatisation, désir de plaire à tout le monde<sup>2699</sup>. Une autre émission était appréciée : *L'Heure du Mystère* ou le *Maitre du Mystère*, qui, comme au Gabon, rencontrait « un succès notoire<sup>2700</sup> ». Réalisée par Pierre Billard, ce feuilleton policier était diffusé par la RTF puis France-Inter entre 1952 et 1974. Il s'agissait d'adaptations de romans d'Agatha Christie ou d'histoire à suspens originales signées François Billetdoux, Louis C. Thomas ou Jean Cosmos<sup>2701</sup>.

Cette stratégie fonctionnait et avait un véritable impact sur la couleur d'antenne des stations africaines. En juillet 1964, l'ambassadeur de France au Tchad, répondait à une enquête de la direction des services d'information et de presse du ministère des Affaires étrangères sur la réception et l'audition des émissions ondes courtes de la RTF. Il écrivait ainsi qu'au Tchad, les programmes français diffusés depuis Paris trois fois par jour étaient presque impossibles à

---

<sup>2694</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/8, Dossier Bilan d'activité 1965, *Bilan d'activité pour l'exercice 1965*, 3<sup>ème</sup> partie, p. 17.

<sup>2695</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, op. cit., p. 74.

<sup>2696</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/8, Dossier Bilan d'activité 1965, *Bilan d'activité pour l'exercice 1965*, 3<sup>ème</sup> partie, p. 22.

<sup>2697</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/3, Dossier Bilan 1965, Lettre de Robert Piquet chargé d'affaire de France a. i. à Monsieur le secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération, direction de la Coopération culturelle et technique, Brazzaville, le 26 mars 1966, p. 3.

<sup>2698</sup> Cécile Méadel, « France-Inter », dans Jean-Noël Jeanneney (dir.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, op. cit., p. 140.

<sup>2699</sup> Isabelle Veyrat-Masson, « Alain Decaux », dans Jean-Noël Jeanneney (dir.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, op. cit., p. 379.

<sup>2700</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/3, Dossier Bilan 1965, Lettre de Maurice Delauney ambassadeur de France au Gabon à Monsieur le secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération, direction de la Coopération culturelle et technique, Libreville, le 14 janvier 1966, p. 2.

<sup>2701</sup> Muriel Favre, « Les policiers » dans Jean-Noël Jeanneney (dir.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature, 1999, p. 539-540.

capter avec des postes radio courants<sup>2702</sup>. Mais, surtout, la Radiodiffusion nationale tchadienne (RNT) reprenait des éléments du journal parlé de France-Inter et :

« [recevait] régulièrement des éléments de programmes qui lui [étaient] envoyés par l'Office de Coopération radiophonique (OCORA), agissant en liaison avec la RTF, on peut dire que la station de Radio-Tchad constitue, actuellement, un véritable relais indirect de notre radiodiffusion<sup>2703</sup>. »

L'OCORA mettait donc à la disposition des stations africaines un ensemble d'enregistrements important en qualité, en variété et en quantité. L'importance du coût de fabrication et d'envoi de ces programmes, 2 564 500 francs en 1965<sup>2704</sup>, soit 8,7% du budget de l'OCORA<sup>2705</sup> associé à la volonté du gouvernement français de limiter les coûts de la coopération expliquent le lancement d'une enquête sur leur utilisation en 1966.

### C. Quels impacts pour les programmes de l'OCORA ?

Au milieu des années 1960, en effet, la politique de Coopération était critiquée en France pour son coût et son inefficacité par des personnes aussi variées que le journaliste Raymond Cartier, le sénateur Édouard Bonnefous ou l'agronome René Dumont<sup>2706</sup>. Comme on l'a vu, la disparition de l'empire questionnait aussi le rôle que devait prendre la radio dans la politique internationale du pays<sup>2707</sup>.

Ces interrogations ont conduit la direction de la Coopération culturelle et technique du ministère de la Coopération, devenu en janvier 1966 le secrétariat d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération<sup>2708</sup>, à lancer une enquête auprès des ambassades et de leurs conseillers culturels. En décembre 1965, un questionnaire leur est adressé sur l'utilisation par les

---

<sup>2702</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3372, Dossier Tchad, Lettre de Guy de Comines Ambassadeur Haut représentant de la République française au Tchad à son excellence monsieur Maurice Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères, Direction des services d'information et de presse, n°354/IF, 18 juillet 1964, p. 1.

<sup>2703</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>2704</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/8, Dossier Bilan d'activité 1965, *Bilan d'activité pour l'exercice 1965*, 3<sup>ème</sup> partie, p. 1.

<sup>2705</sup> Pourcentage calculé à partir du budget de l'OCORA de 1966, sensiblement proche de celui de 1965 et qui s'élevait à 29 542 800 francs : AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/8, Dossier Bilan d'activité 1965, *Rapport d'activité générale*, OCORA, 1965, p. 5.

<sup>2706</sup> M. Vaisse, *La grandeur*, op. cit., p. 485.

<sup>2707</sup> J. Sémelin, « Radio France internationale (RFI) », art cit., p. 686.

<sup>2708</sup> F. Turpin, *De Gaulle Pompidou et l'Afrique 1958-1974*, op. cit., p. 81.

radiodiffusions nationales des programmes fournis par l'OCORA<sup>2709</sup>. Le ministère de la Coopération souhaitait, à travers cette enquête, déterminer la portée réelle de l'influence exercée par l'office sur les radiodiffusions africaines<sup>2710</sup>. Onze réponses ont été envoyées par les ambassades de France ou les fonctionnaires chargés de l'action culturelle au sein des ambassades (conseillers culturels<sup>2711</sup>). La Direction de la Coopération culturelle et technique souhaitait connaître le pourcentage des programmes OCORA dans les émissions des radios nationales. Mais aussi comment était jugé le contenu des émissions envoyées de France et quel type de relations les conseillers culturels de l'ambassades avaient avec les coopérants au sein des radiodiffusions<sup>2712</sup>. Le ministère interrogeait aussi sur la possibilité qu'avaient les conseillers culturels d'utiliser les stations des pays africains pour diffuser la culture française<sup>2713</sup>.

Le travail sur ces archives permet de réfléchir aux observations qu'André-Jean Tudesq effectuait sur les radios africaines au début des années 1980. Pour lui, la radio, bien qu'étant un média occidental, une technologie étrangère, était alors sortie des phases de domination culturelle et d'aliénation. Encore dépendante des occidentaux pour la fourniture de matériel, elle était devenue maîtresse de ses programmes<sup>2714</sup>. Était-il déjà possible d'observer cette émancipation au milieu des années 1960 ?

En apparence oui, car les résultats de l'enquête paraissaient décevants à première vue pour l'action de l'OCORA dans le domaine des programmes. Dans de nombreux pays, le pourcentage du temps d'antenne occupé par des émissions françaises était inférieur à 5% (Cameroun, Niger) ou à peine proche des 10% (République centrafricaine, Mali, Togo, Haute-Volta). De nombreuses émissions envoyées, en particulier parmi les « dossiers programmes » et les « radios-éléments » restaient inutilisées<sup>2715</sup>. Mais les causes de ces faibles pourcentages variaient. Dans certains États, le dynamisme des agents locaux de la radio rendait superflus ces envois. Albert Treca, ambassadeur de France au Niger, soulignait que les émissions fournies

---

<sup>2709</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/3, Dossier OCORA Bilan 1965, Lettre de Jean Français, Ambassadeur, haut représentant de la République française à Monsieur le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération (à l'attention de Monsieur Mandelkern), Centre culturel de Bangui (RCA), Bangui, le 19 janvier 1966, p. 1.

<sup>2710</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/3, Dossier Bilan 1965, *Enquête sur les programmes radio*, 1<sup>er</sup> mars 1966, p. 1.

<sup>2711</sup> *Ibid.*

<sup>2712</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/3, Dossier Bilan 1965, Programmes radiophoniques OCORA, Réponses au questionnaire adressé aux conseillers culturels, 1966, p. 1.

<sup>2713</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>2714</sup> André-Jean Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, Paris, Pedone, 1983, p. 6.

<sup>2715</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/3, Dossier Bilan 1965, *Enquête sur les programmes radio*, 1<sup>er</sup> mars 1966, p. 1.

par l'OCORA ne constituaient que 3% des 125 heures de programmes hebdomadaire des trois chaînes de la radiodiffusion nationale. Les dossiers-programmes sur les femmes et les jeunes étaient presque inutiles car la réalisation des émissions destinées à ces segments d'auditoire était confiée à des responsables Nigériens et Nigériennes des activités féminines et à la direction de la Jeunesse et des sports du Niger<sup>2716</sup>. Le dossier *L'Heure du Maître* ne servait pas non plus car la réalisation d'émissions pour les enseignants était confiée au bureau pédagogique de Niamey<sup>2717</sup>.

Mais dans d'autres États, l'inutilisation des « dossiers programmes » et des « radios-éléments » venait plutôt de la désorganisation de la station, comme en Mauritanie<sup>2718</sup>, ou du manque cruel de personnels de programme capables de monter une émission, comme à la Voix de la Révolution du Congo Brazzaville<sup>2719</sup> ou au Mali<sup>2720</sup>. Ailleurs, la forte proportion des programmes français devait être largement relativisée. À Madagascar, l'ambassadeur précisait que la part des émissions OCORA était importante seulement sur la chaîne 2, émettant en français. Or cette chaîne était écoutée par les Français expatriés et par une toute petite élite malgache. Au contraire, sur la chaîne 1 d'expression malgache, la plus écoutée, les programmes OCORA représentaient seulement 0,7% du temps d'antenne (il s'agissait de la traduction de la série *Homme et techniques*)<sup>2721</sup>. Enfin, dans plusieurs républiques, les ambassades reconnaissaient leur impuissance à exercer une influence sur la programmation des stations en raison de l'absence de contacts au sein des services des programmes des radiodiffusions, comme à Madagascar<sup>2722</sup>. L'ambassadeur dans la Grande Île affirmait qu'il fallait renoncer à l'idée d'exercer une influence directe sur la programmation de la Radiodiffusion nationale malgache (RNM) :

« Il n'est pas possible ni souhaitable d'utiliser les chaînes I et II  
de la RNM comme relais direct de l'action du conseiller culturel.

---

<sup>2716</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/3, Dossier Bilan 1965, Lettre d'Albert Treca ambassadeur de France au Niger à Monsieur le secrétaire d'État aux affaires étrangères chargé de la Coopération, direction de la Coopération culturelle et technique, Niamey, le 29 janvier 1966, p. 2.

<sup>2717</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>2718</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/3, Dossier Bilan 1965, Note de synthèse du rapport du conseiller culturel sur la radiodiffusion mauritanienne, Confidentiel, GD, 25 mai 1966, p. 2.

<sup>2719</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/3, Dossier Bilan 1965, Lettre de Robert Piquet chargé d'affaire de France a. i. à Monsieur le secrétaire d'État aux affaires étrangères chargé de la Coopération, direction de la Coopération culturelle et technique, Brazzaville le 26 mars 1966, p. 4.

<sup>2720</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/3, Dossier Bilan 1965, Lettre de l'ambassadeur de France au Mali à monsieur le ministre délégué chargé de la Coopération culturelle et technique, Bamako, le 7 janvier 1966, p. 3.

<sup>2721</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/3, Dossier Bilan 1965, Lettre de l'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Haut représentant de la République française à Madagascar à Monsieur le secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération, Tananarive, le 20 janvier 1966, p. 2.

<sup>2722</sup> *Ibid.*, p. 3.

Cette forme d'intervention éveillerait de nombreuses susceptibilités et amènerait les autorités malgaches à céder leurs antennes à d'autres représentations étrangères<sup>2723</sup> ».

Par contre, il mettait en avant une coopération plus souple avec la RNM : diffusion de concerts et de pièces de théâtre organisées par le centre culturel français, projet de diffusion de cours de français après la mise en place à Tananarive de l'Alliance française<sup>2724</sup>. L'inquiétude d'un brusque changement politique n'était pas évoquée dans les réponses à l'enquête, mais en 1964, l'ambassadeur de France au Tchad signalait que la situation pouvait rapidement évoluer dans un sens défavorable sur les antennes de la RTN et faire que la station ne soit plus un « relais indirect » de la RTF<sup>2725</sup>.

Cependant, dans d'autres États, les émissions envoyées par l'OCORA étaient utilisées de façon beaucoup plus systématique. Au Gabon, en Côte d'Ivoire, au Dahomey, la part des programmes fournis par l'office et utilisés par les radiodiffusions allait de 13 à 90% de la durée hebdomadaire d'émission<sup>2726</sup>. En Côte d'Ivoire, la part des émissions issue de l'OCORA s'élevait à 60%, à 30% au Dahomey et, au Gabon, la chaîne nationale diffusait entre 13 et 20% de programmes OCORA et la régionale entre 80 et 90 %<sup>2727</sup>. Au Gabon, en République centrafricaine ou au Congo-Brazzaville les « dossiers programmes » comme *Femme d'Afrique* étaient employés selon la manière dont ils avaient été conçus. À la radiodiffusion gabonaise, l'animatrice de programme « gabonisait » largement ce dossier pour le transformer en émission féminine locale<sup>2728</sup> tout comme au Congo Brazzaville où *Femme d'Afrique* était transposé en langues locales<sup>2729</sup>. Même dans les pays où la part des émissions OCORA était faible, le manque de contenu ou la faible qualité de la grille de programme rehaussaient l'importance des émissions venues de France. Au Congo Brazzaville par exemple, la Voix de la Révolution diffusait surtout de la musique afro-cubaine et des informations. Dans ce contexte, les émissions

---

<sup>2723</sup> *Ibid.*, p. 2-3.

<sup>2724</sup> *Ibid.*

<sup>2725</sup> AN, AG/5(F)/3372, Dossier Tchad, Lettre de Guy de Comines Ambassadeur Haut représentant de la République française au Tchad à son excellence monsieur Maurice Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères, Direction des services d'information et de presse, n°354/IF, 18 juillet 1964, p. 2.

<sup>2726</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/3, Dossier Bilan 1965, Programmes radiophoniques OCORA, Réponses au questionnaire adressé aux conseillers culturels, 1966, p. 10.

<sup>2727</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>2728</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/3, Dossier Bilan 1965, Lettre de Maurice Delauney ambassadeur de France au Gabon à Monsieur le secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération, direction de la Coopération culturelle et technique, Libreville, le 14 janvier 1966, p. 2.

<sup>2729</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/3, Dossier Bilan 1965, Lettre de Robert Piquet chargé d'affaire de France a. i. à Monsieur le secrétaire d'État aux affaires étrangères chargé de la Coopération, direction de la Coopération culturelle et technique, Brazzaville le 26 mars 1966, p. 3



comme *La Tribune de l'Histoire*, *L'Heure du Mystère*, *Contact-Magazine* ou des jeux comme *Le Magazine des Incollables* apparaissaient comme les seuls programmes ayant véritablement du contenu<sup>2730</sup>. La situation était encore plus favorable au Gabon où la chaîne régionale diffusait de nombreuses émissions venues de France : Les *Maitres du Mystère*, *Hommes et techniques*... Les émissions de l'OCORA étaient d'autant plus diffusées que les autorités gabonaises avaient fait le choix de privilégier le français sur les ondes, afin de favoriser l'unité linguistique du Gabon. L'ambassadeur considérait que « le réseau radiophonique gabonais [pouvait] être considéré comme un bon relais de notre action culturelle<sup>2731</sup> ».

Même dans les pays où la part des programmes OCORA semblait en recul, ceux-ci pouvaient tout de même être entendus. Ainsi, comme on l'a vu, la chaîne 2 de la Radiodiffusion nationale malgache était réservée au français et diffusait de nombreuses émissions de l'OCORA et de l'ORTF<sup>2732</sup>. En décembre 1965, en collaboration avec l'ambassade de France, le gouvernement nigérien avait redémarré à Niamey le vieil émetteur SORAFOM 1 kW ondes moyennes pour en faire une chaîne francophone et culturelle de son réseau (la chaîne IV), faisant la part belle aux émissions de l'ORTF<sup>2733</sup>. Si certaines ambassades critiquaient l'inadaptation d'émissions produites par l'OCORA ou l'ORTF, ils soulignaient aussi, comme au Mali, que ces productions étaient largement supérieures en qualité à toutes celles venues d'autres grandes puissances<sup>2734</sup> accordant une assistance aux États africains<sup>2735</sup>. En Haute-Volta, le récent coup d'État était une bonne nouvelle pour l'office : afin d'accentuer les efforts éducatifs de l'État, les militaires au

---

<sup>2730</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/3, Dossier Bilan 1965, Lettre de Robert Piquet chargé d'affaire de France a. i. à Monsieur le secrétaire d'État aux affaires étrangères chargé de la Coopération, direction de la Coopération culturelle et technique, Brazzaville le 26 mars 1966, p. 3.

<sup>2731</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/3, Dossier Bilan 1965, Lettre de Maurice Delauney ambassadeur de France au Gabon à Monsieur le secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération, direction de la Coopération culturelle et technique, Libreville, le 14 janvier 1966, p. 3.

<sup>2732</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/3, Dossier Bilan 1965, Lettre de l'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Haut représentant de la République française à Madagascar à Monsieur le secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération, Tananarive, le 20 janvier 1966, p. 1.

<sup>2733</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/3, Dossier Bilan 1965, Lettre d'Albert Treca ambassadeur de France au Niger à Monsieur le secrétaire d'État aux affaires étrangères chargé de la Coopération, direction de la Coopération culturelle et technique, Niamey, le 29 janvier 1966, p. 6.

<sup>2734</sup> Le diplomate ne précise pas de quels pays il s'agit. Cependant, vu les orientations politique du Mali à l'époque, il est possible qu'une partie des programmes importés provenaient de Chine, d'URSS ou d'un autre pays d'Est : A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, op. cit., p. 44-45.

<sup>2735</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/3, Dossier Bilan 1965, Lettre de l'ambassadeur de France au Mali à monsieur le ministre délégué chargé de la Coopération, direction de la Coopération culturelle et technique, Bamako, le 7 janvier 1966, p. 2.

pouvoir cherchaient à accroître l'utilisation des émissions et de la documentation de l'OCORA (en particulier les radio éléments) tout en mettant en sommeil la jeune télévision voltaïque<sup>2736</sup>.

L'enquête révélait aussi l'importance de la proximité personnelle des agents des radiodiffusions nationales avec l'OCORA. À Radio-Niger, Garba Sidikou, le directeur nigérien des programmes et stagiaire du Studio-École en 1962<sup>2737</sup> avait assuré à l'ambassadeur que les radios éléments réalisés à Paris étaient d'autant plus faciles à utiliser qu'ils avaient « été préparés [...] par d'anciens camarades qu'il [avait] connus et dont il [connaissait] l'esprit et les habitudes<sup>2738</sup> ».

L'enquête révèle aussi la manière dont une partie du personnel diplomatique en place chargé de l'action culturelle percevait l'avenir. Albert Treca, l'ambassadeur au Niger, s'interrogeait pour savoir si le coût de ces programmes était en rapport avec leur utilisation et leur efficacité<sup>2739</sup>. Les radio éléments étaient les meilleurs et devaient être renforcés : ils faisaient gagner du temps aux agents surchargés des stations. Mais Treca insistait surtout sur la formation du personnel de radio :

« Pour le reste, il semble que la meilleure façon d'agir sur les programmes pour en améliorer le contenu et l'orienter vers le développement, soit de former intelligemment et en profondeur le plus grand nombre possible d'agents africains. Il serait bon à cet égard de multiplier les stages, sur place, d'animateurs de radio comportant surtout des travaux pratiques, stages pour la formation des animateurs de Radio-clubs<sup>2740</sup> ».

Il est possible de faire un double bilan de cette enquête. D'abord, en ce qui concerne les programmes, l'autonomie des stations par rapport aux envois de l'OCORA était très inégale. Des pays comme le Niger, Madagascar ou le Sénégal (dont l'ambassade n'a pas répondu à l'enquête) semblaient très en avance sur les autres dans la conception de programmes réalisés par des agents locaux anticipant l'émancipation culturelle constatée quinze ans plus tard par

---

<sup>2736</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/3, Dossier Bilan 1965, Lettre de Francis Levasseur ambassadeur de France en Haute-Volta, à Monsieur Jean Charbonnel secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération culturelle et technique, Ouagadougou le 27 janvier 1966, p. 2.

<sup>2737</sup> Garba Sidikou a effectué un stage de perfectionnement d'animateur de programme au Studio-École en 1962 : APGB, Carton 3, Dossier Listing du Studio-École, Garba Sidikou, fiche n°2801, Niger et G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI, op. cit.*, p. 115.

<sup>2738</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/3, Dossier Bilan 1965, Lettre d'Albert Treca ambassadeur de France au Niger à Monsieur le secrétaire d'État aux affaires étrangères chargé de la Coopération, direction de la Coopération culturelle et technique, Niamey, le 29 janvier 1966, p. 3.

<sup>2739</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>2740</sup> *Ibid.*, p. 8.

André-Jean Tudesq<sup>2741</sup>. D'autres pays étaient beaucoup plus dépendants de l'aide française : Côte d'Ivoire, Gabon, Dahomey... Cela s'explique en partie par la géopolitique de la Françafrique et des relations postcoloniales entre la France et les nouveaux États. En effet, le Gabon<sup>2742</sup> et la Côte d'Ivoire<sup>2743</sup> étaient très proches de la France et recevaient un soutien massif de l'ancienne métropole<sup>2744</sup>. La France avait aussi accordé son soutien aux coups d'État du général Soglo au Dahomey (1963 et 1965) ainsi qu'à celui de Sangoulé Lamizana en Haute-Volta (1966). Elle soutenait le Togo de Nicolas Grunitzky puis d'Etienne Eyadema<sup>2745</sup>.

De manière globale, le deuxième constat est que la présence de l'OCORA demeurait essentielle dans les radiodiffusions et pas seulement dans le domaine des programmes. L'enquête montre que, dans toutes les radiodiffusions qui ont répondu, au moins un conseiller technique de l'office était placé à un poste clé dans la station nationale. Le besoin en formation restait très important, et, si une partie des programmes n'était pas utilisée ou diffusée, les émissions de l'ORTF et les radio éléments (émissions meccano) de l'OCORA l'étaient plus largement. Même si, dans certains pays, ces émissions n'occupaient qu'un faible temps d'antenne, la comparaison avec le reste des programmes les mettaient particulièrement en valeur. Le haut-fonctionnaire chargé de synthétiser les résultats de l'enquête soulignait d'ailleurs que dans l'ensemble, les radiodiffusions constituaient un bon relais de l'action culturelle française<sup>2746</sup> et il ne fut pas envisagé de transformer ou de réorganiser en profondeur l'action de l'OCORA dans le domaine des programmes.

#### IV. La crise de mai 1968 et la fin de l'OCORA

Le bon fonctionnement relatif de l'OCORA à la fin des années 1960 interroge sur les raisons de la disparition de l'office au 1<sup>er</sup> janvier 1969. En effet, pour de nombreux observateurs de l'époque, cette disparition est teintée de mystère comme l'exprimait bien un journaliste de l'hebdomadaire *Réforme* :

---

<sup>2741</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, op. cit., p. 6.

<sup>2742</sup> Léon M'Ba président du Gabon avait essayé de faire de son territoire un département français. Après le coup d'État qui a failli le renverser en février 1964, il bénéficie d'un très fort soutien de la part de la France : J.-P. Bat, *Le syndrome Foccart La politique française en Afrique, de 1959 à nos jours*, op. cit., p. 92 et p. 223-227.

<sup>2743</sup> Félix Houphouët-Boigny était un soutien de l'action de Jacques Foccart : *Ibid.*, p. 216.

<sup>2744</sup> Avec le Cameroun et le Sénégal, la Côte d'Ivoire était un des trois pays qui recevaient de la France le plus d'aide au développement : F. Turpin, *De Gaulle Pompidou et l'Afrique 1958-1974*, op. cit., p. 131.

<sup>2745</sup> André Nouschi, *Les armes retournées: Colonisation et décolonisation françaises*, Paris, Belin, 2005, p.103.

<sup>2746</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/3, Dossier Bilan 1965, *Enquête sur les programmes radio*, 1<sup>er</sup> mars 1966, p. 4.

« Nous ignorons tout des raisons de haute convenance qui ont décidé le gouvernement à rattacher à l'ORTF un office auquel son indépendance accordait une audience et une autorité incontestables<sup>2747</sup> »

Cet évènement est une rupture importante dans la politique radiophonique menée envers les pays africains, car il est marqué par la disparition d'un organisme qui leur était dévolu et par son démembrement au sein de l'ORTF<sup>2748</sup>. Afin de bien comprendre les raisons de cette disparition et l'importance de l'évènement, cette partie sera organisée en trois temps. Je présenterai d'abord la chronologie des faits qui marquent la disparition de l'OCORA. Dans un deuxième temps j'évoquerai les justifications utilisées par le gouvernement pour mettre un terme à l'existence de l'office. Nous verrons enfin les raisons profondes qui expliquent cette disparition.

#### A. La fin de l'Office de Coopération radiophonique (1968-1969)

C'est en janvier 1969 que prend fin l'histoire de la SORAFOM et de l'OCORA. En effet, la décision est prise de dissoudre au sein de l'ORTF les activités et le personnel de l'office.

Le décret n° 69-69 du 24 janvier 1969 stipule que, à compter du 1<sup>er</sup> janvier de cette année, l'ORTF était substitué à l'OCORA. Les compétences de cet office étaient en conséquence, à la même date, exercées par l'ORTF<sup>2749</sup>. Le personnel de l'OCORA n'était pas intégré d'office au sein de la radiotélévision nationale : l'article 3 du décret précisait que, « dans les limites des besoins du service », les agents de l'OCORA pourraient être recrutés par l'ORTF. Ceux qui ne seraient pas recrutés au 31 décembre 1969 n'en feraient plus partie<sup>2750</sup>. De même, les différentes branches de l'OCORA (technique, programme, formation) étaient démembrées et confiées à des services différents de l'ORTF<sup>2751</sup>.

Dès le mois de juillet 1968, la décision avait été prise de mettre fin à l'office et d'intégrer ses activités principales (production de programme, envoi de conseillers techniques) au sein des

---

<sup>2747</sup> AN, Fonds Documentation RFI, 20060371/9, Dossier 11, Chemise ORTF-DAEC transfert OCORA, Jean Gorgeval, « De la coopération radiophonique », *Réformes*, 18 janvier 1969.

<sup>2748</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3364, Dossier OCORA 1960-1969, Chemise OCORA (M. Gauger), Martin Even, « La disparition de l'OCORA marque la fin d'un régime privilégié », *Le Monde*, 30 mai 1969.

<sup>2749</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3364, Dossier ORTF, Premier ministre, information, Décret n° 69-69 du 24 janvier 1969 relatif au transfert à l'Office de radiodiffusion télévision française des attributions de l'office de coopération radiophonique, p. 1.

<sup>2750</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>2751</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3364, Dossier OCORA 1960-1969, Chemise OCORA (M. Gauger), Martin Even, « La disparition de l'OCORA marque la fin d'un régime privilégié », *Le Monde*, 30 mai 1969.

services extérieurs de l'ORTF. Joël Le Theule, secrétaire d'État à l'Information, avait annoncé le 31 juillet la réforme prochaine de l'OCORA<sup>2752</sup>. Cette déclaration intervient alors que début juillet le général de Gaulle avait accepté la démission de son Premier ministre Georges Pompidou et la formation d'un nouveau gouvernement pour reprendre la situation en main après la crise de mai 1968 et donner au régime un second souffle<sup>2753</sup>. Le 10 juillet, Maurice Couve de Murville, fidèle ministre des Affaires étrangères du général de Gaulle, remplace Georges Pompidou comme Premier ministre<sup>2754</sup> avec un agenda réformateur destiné à répondre aux revendications de mai<sup>2755</sup>. C'est dans ce contexte que la décision de réformer en profondeur l'action de l'OCORA est prise. Une réunion s'était tenue le 29 août au Secrétariat d'État à l'Information avec la participation de Pierre Bandet, directeur du cabinet du secrétaire d'État à l'Information<sup>2756</sup>, Jean Basdevant, un diplomate, directeur des Affaires culturelles au ministère des Affaires étrangères<sup>2757</sup>, de Jean-Jacques de Bresson, directeur de l'ORTF<sup>2758</sup> et de Jacques Kosciusko-Morizet qui représentait le secrétariat d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération. Son but était d'étudier les modalités de regroupement au sein de l'ORTF des actions de radio et de télévision pour l'étranger. Ce regroupement impliquait la disparition de l'OCORA, ce qui avait été accepté par Yvon Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération<sup>2759</sup>.

La nouvelle de cette réforme fut annoncée de manière officielle aux gouvernements africains lors d'une conférence des ministres de l'Information d'Afrique noire francophone et de Madagascar les 5 et 6 décembre 1968 à Paris (les représentants du Rwanda, du Burundi et du Congo Kinshasa étaient également conviés)<sup>2760</sup>. Les dirigeants africains étaient déjà informés

---

<sup>2752</sup> AN, Fonds Documentation RFI, 20060371/9, Dossier 11, Chemise ORTF-DAEC transfert OCORA, G. Faure, « La réforme de l'OCORA », *Jeune Afrique*, 23-29 décembre 1968, n° 416.

<sup>2753</sup> Serge Bernstein, *La France de l'expansion I. La République gaullienne (1958-1969)*, s.l., Le Seuil, 1989, p. 325.

<sup>2754</sup> *Ibid.*, p. 358.

<sup>2755</sup> *Ibid.*, p. 327.

<sup>2756</sup> [https://www.lemonde.fr/archives/article/1969/03/04/la-commission-chargee-des-problemes-relatifs-aux-societes-de-redacteurs-est-constituee\\_2435919\\_1819218.html](https://www.lemonde.fr/archives/article/1969/03/04/la-commission-chargee-des-problemes-relatifs-aux-societes-de-redacteurs-est-constituee_2435919_1819218.html), consulté le 02/06/2022.

<sup>2757</sup> [https://www.lemonde.fr/archives/article/1968/10/29/le-canada-est-devenu-le-deuxieme-importateur-de-livres-francais\\_2494660\\_1819218.html](https://www.lemonde.fr/archives/article/1968/10/29/le-canada-est-devenu-le-deuxieme-importateur-de-livres-francais_2494660_1819218.html). En janvier 1969, il était ambassadeur de France en Algérie : [https://www.lemonde.fr/archives/article/1969/01/30/m-basdevant-les-dirigeants-ont-entrepris-un-travail-considerable-de-developpement\\_2423934\\_1819218.html](https://www.lemonde.fr/archives/article/1969/01/30/m-basdevant-les-dirigeants-ont-entrepris-un-travail-considerable-de-developpement_2423934_1819218.html), consulté le 02/06/2022.

<sup>2758</sup> AN, Fonds Documentation RFI, 20060371/9, Dossier 11, Chemise ORTF-DAEC transfert OCORA, André Brincourt, « Une seule direction pour les affaires extérieures : émissions vers l'étranger, coproduction, relations internationales, promotion de l'industrie nationale », *Le Figaro*, jeudi 2 janvier 1969.

<sup>2759</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3364, Dossier Monsieur Cardin, *Note à l'attention de monsieur le secrétaire général*, secrétariat général pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches, Paris, le 6 septembre 1968, 1 p.

<sup>2760</sup> AN, Fonds Documentation RFI, 20060371/9, Dossier 11, Chemise ORTF-DAEC transfert OCORA, « Conférence des ministres de l'information des États d'Afrique noire francophone et de Madagascar », AFP, Bulletin d'Afrique, 6/12/1968, n°6760.

des projets du gouvernement<sup>2761</sup> et la conférence des 5 et 6 décembre était destinée à recueillir leurs réactions. Yvon Bourges avait ouvert la conférence en la présentant comme un moment destiné à recueillir l'avis des partenaires africains sur la « réforme d'intégration de l'OCORA » à l'ORTF. Jacques Kosciusko-Morizet, directeur de la Coopération culturelle et technique et Jean-Jacques de Bresson, directeur général de l'ORTF s'empressèrent de rassurer les dirigeants africains sur la continuité de l'aide de la France et sur les avantages du transfert des responsabilités de l'OCORA à l'ORTF<sup>2762</sup>. La dissolution des activités de l'OCORA dans l'ORTF était présentée comme avantageuse pour les Africains. Au lieu d'avoir à leur disposition un office de 400 salariés avec un budget de moins de 30 millions de francs, l'Afrique et Madagascar avaient maintenant un interlocuteur à leur mesure : l'ORTF, ses 13 000 agents et son budget de 1,5 milliards de francs. Pour le directeur de l'ORTF, l'absorption de l'OCORA s'inscrivait dans le mouvement de concentration et de création de grandes entreprises<sup>2763</sup>. La réaction des Africains fut calme : les ministres présents ont rendu hommage à l'action de l'OCORA, assuré que la réforme en cours était une affaire purement française et déclaré qu'ils jugeraient les transformations sur les résultats<sup>2764</sup>.

Après cette conférence, la route était maintenant dégagée pour la mise en œuvre de la fusion de l'OCORA dans l'ORTF. La décision définitive d'intégrer ses activités au sein de la radiotélévision nationale fut prise en conseil des ministres le 18 décembre 1968 et fut concrétisée par deux décrets à la fin du mois de janvier<sup>2765</sup>.

Dans la presse française, la dissolution de l'OCORA fut mal perçue et suscita l'incompréhension. Des journaux aussi variés que *l'Humanité*<sup>2766</sup>, *Le Monde*<sup>2767</sup>, *Marchés*

---

<sup>2761</sup> AN, Fonds Documentation RFI, 20060371/9, Dossier 11, Chemise ORTF-DAEC transfert OCORA, « Conférence des ministres de l'Information des États d'Afrique noire francophone et de Madagascar », AFP, Bulletin d'Afrique, 4/12/1968, n°6758.

<sup>2762</sup> AN, Fonds Documentation RFI, 20060371/9, Dossier 11, Chemise ORTF-DAEC transfert OCORA, « Conférence des ministres de l'information des États d'Afrique noire francophone et de Madagascar, AFP, Bulletin d'Afrique, 6/12/1968, n°6760.

<sup>2763</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/9, Dossier 11, Chemise ORTF-DAEC transfert OCORA, « La coopération radiophonique entre les États africains et malgache et la France », *Correspondance de la presse*, 11 avril 1969, p. 14.

<sup>2764</sup> *Ibid.*

<sup>2765</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3364, Dossier OCORA 1960-1969, Chemise OCORA (M. Gauger), Martin Even, « La disparition de l'OCORA marque la fin d'un régime privilégié », *Le Monde*, 30 mai 1969.

<sup>2766</sup> AN, Fonds Documentation RFI, 20060371/9, Dossier 11, Chemise ORTF-DAEC transfert OCORA, J.B., « Où en est la réorganisation des "relations extérieures" à l'ORTF ? », *L'Humanité*, le 3 avril 1969.

<sup>2767</sup> AN, Fonds Documentation RFI, 20060371/9, Dossier 11, Chemise ORTF-DAEC transfert OCORA, Martin Even, « La disparition de l'OCORA marque la fin d'un régime privilégié », *Le Monde*, 30 mai 1969, p. 3

*Tropicaux*<sup>2768</sup> ou *Réformes*<sup>2769</sup> se demandaient pourquoi avoir dissolu aussi rapidement et brutalement un organisme qui avait un bilan aussi flatteur pour fondre ses activités dans une organisation énorme qui ne garantissait pas que les relations privilégiées avec les Africains soient maintenues.

## B. Justifier la fin de l'OCORA

« Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage ». Ce proverbe populaire correspond à la manière dont certains hauts-fonctionnaire de l'autorité de tutelle de l'OCORA, le secrétariat d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération (ex-ministère de la Coopération) ont traité l'office au cours de l'été 1968. Comme on l'a vu, les mois de juillet et d'aout ont été marqués par la volonté du général de Gaulle de reprendre la main après les évènements de mai et de lancer des réformes destinées à transformer le pays<sup>2770</sup>. L'étude des arguments employés contre l'OCORA permettra de dresser le bilan de l'action de l'office au cours des années 1960.

### 1. L'OCORA, une « présence française [...] colonialiste » ?

Un document dont l'origine n'est pas clairement établie mais qui émanait peut-être de la direction de la Coopération technique et culturelle de la rue Monsieur<sup>2771</sup>, accablait l'OCORA et son fonctionnement. À la question de savoir si l'office remplissait vraiment sa mission d'assistance technique, il était répondu que :

« L'action de l'OCORA semble en fait plus motivée par une volonté de présence française, de type non évolutive, mais colonialiste. [...] au lieu d'avoir opéré sa mutation [après la transformation de la SORAFOM en OCORA en 1962] l'OCORA apparaît comme un résidu de la SORAFOM qui se serait

---

<sup>2768</sup> AN, Fonds Documentation RFI, 20060371/9, Dossier 11, Chemise ORTF-DAEC transfert OCORA, « L'OCORA disparaît : il est intégré dans l'ORTF », *Marchés tropicaux et méditerranéens*, n° 1205, 14 décembre 1968.

<sup>2769</sup> AN, Fonds Documentation RFI, 20060371/9, Dossier 11, Chemise ORTF-DAEC transfert OCORA, Jean Gourgeval, « De la coopération radiophonique », *Réformes*, 18 janvier 1969.

<sup>2770</sup> S. Berstein, *La France de l'expansion 1. La République gaullienne (1958-1969)*, *op. cit.*, p. 326-327.

<sup>2771</sup> Siègne du Ministère de la Coopération à Paris. Dieudonné Mandelkern, qui a dirigé ce service jusqu'en 1968 n'est sans doute pas à l'origine de cette note puisqu'il soulignait au contraire l'intérêt de l'OCORA. Par contre, il est possible qu'elle ait été rédigée par un diplomate venu du ministère des Affaires étrangères comme Jacques Kosciusko-Morizet. Elle reprend en effet les critiques portées par le ministère des Affaires étrangères à l'encontre de la Coopération : maintien de relations coloniales, inefficacités...

accroché aux positions acquises [...] au lieu de chercher à évoluer<sup>2772</sup> ».

Pour enfoncer le clou, le ou les auteurs de la note expliquaient que, jusqu'à une date récente, l'OCORA intervenait en gestionnaire dans certains États. C'est-à-dire que l'office avait la gestion du budget de la radiodiffusion locale. Le gouvernement africain, comme au temps de la loi-cadre, virait les crédits sur le compte de l'OCORA à Paris tandis que, sur place, le directeur de la radiodiffusion n'avait pas le pouvoir d'engager les dépenses, l'ordonnateur délégué étant le chef de mission OCORA<sup>2773</sup>. Cette situation archaïque aurait été entretenue par le directeur général de l'époque François Cardin<sup>2774</sup>.

De même, le positionnement des conseillers techniques de l'OCORA envoyés dans les stations était critiqué :

« Ayant eu l'habitude d'occuper dans les stations des postes de responsabilité directe, il semble que la reconversion de ces agents en assistants techniques ne se fasse pas sans heurts, nombre d'entre eux restant attachés à leurs anciennes prérogatives et oubliant d'être efficaces<sup>2775</sup> ».

Le rapport pointait encore l'attitude de François Cardin qui déplorait que, dans le régime d'assistance technique, ses coopérants soient dépourvus d'autorité dans les stations et les encourageait à rester aux commandes. Enfin, la note critiquait le fonctionnement de l'APID qui fournirait des programmes culturels « inadaptés pour la plupart et très peu utilisés<sup>2776</sup> ».

Cette critique en règle du fonctionnement de l'OCORA est l'occasion de faire une vérification des faits, qui va nous permettre de retracer à grands traits l'évolution de la stratégie de coopération de l'office au cours des années 1960.

La note de 1968 reproche à l'office d'être restée un « résidu de la SORAFOM » et d'avoir cherché à conserver coûte que coûte ses positions en Afrique. La réalité est plus nuancée. La note affirmait ainsi que, dans plusieurs États, l'OCORA était restée gestionnaire des stations<sup>2777</sup> (comme au temps de la SORAFOM et de l'Union française). C'est vrai, mais cela ne concernait

---

<sup>2772</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3364, Dossier OCORA 1960-1969, Chemise Notes, *Note sur l'OCORA*, Confidentiel, 1968 (?), p. 2.

<sup>2773</sup> *Ibid.*

<sup>2774</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>2775</sup> *Ibid.*

<sup>2776</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>2777</sup> *Ibid.*, p. 2.



que très peu de pays. En fait, dès le début des années 1960, la stratégie définie en haut-lieu était au contraire d'abandonner le plus rapidement possible la gestion directe des stations (les problèmes posés par la gestion directe dans la Fédération du Mali, au Togo ou au Tchad avaient servi de leçon). Au cours des discussions de 1961 sur la forme que devait prendre la SORAFOM dans le nouveau contexte des indépendances, dans une note destinée à Jacques Foccart, les services du SGAM plaidaient pour que la SORFOM se dégage autant que possible de la gestion des stations. L'argent économisé en transférant le personnel aux nouveaux États pourrait être réinjecté dans la « formation des cadres autochtones » et la production de programmes adaptés à l'Afrique<sup>2778</sup>. Il était souligné que les dépenses de fonctionnement des stations gérées par la SORAFOM étaient de plus en plus élevées (1,106 milliard d'anciens francs en 1958, 1,629 milliards en 1961, près de 2 milliards pour 1962). Or, pour l'auteur de la note, le bénéfice que la France retirait de cette gestion directe n'était plus proportionné aux charges qu'elle entraînait<sup>2779</sup>. Cette politique fut mise en œuvre. Un passage du compte rendu d'activité de l'office de 1963 résumait bien la philosophie qui dirigeait cette transformation :

« Ce régime d'aide globale [la gestion directe nldr] facilite sans aucun doute l'action de l'OCORA, qui, contrôlant l'ensemble des secteurs d'exploitation des stations, est en mesure d'obtenir sur place le meilleur rendement de ses prestations. Mais il va de soi qu'une telle formule ne peut être maintenue que du consentement des gouvernements intéressés et doit prendre fin dès que ceux-ci en expriment le désir<sup>2780</sup> ».

La volonté d'abandonner autant que possible la gestion directe des stations entraînait ainsi dans le désir de rendre plus discrète l'aide de la France afin de ne pas prêter le flanc à ceux qui taxaient la coopération française de néocolonialisme<sup>2781</sup>.

En fait, le passage de la gestion directe à l'assistance technique s'est fait de manière progressive et finalement assez rapide, si l'on tient en compte le fait que, dans de nombreux pays, les radiodiffusions venaient à peine de naître et que, dix ans plus tôt, aucun ressortissant de ces pays n'avait été formé aux métiers de la radio. Ainsi, en 1960, deux États avaient choisi de prendre la gestion directe de leur station de radiodiffusion : le Mali et le Sénégal. À partir de

---

<sup>2778</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3379, Dossier Cinéma, radiotélévision presse, réunion du 12 avril 1961, Note Radio-télévision, p. 4.

<sup>2779</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>2780</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/6, Dossier OCORA 1962-1974, *Compte-rendu d'activité de l'OCORA au cours de l'exercice 1963*, p. 3.

<sup>2781</sup> F. Turpin, *De Gaulle Pompidou et l'Afrique 1958-1974*, *op. cit.*, p. 86.

1962, ce fut le cas de Madagascar et de la République Islamique de Mauritanie<sup>2782</sup>. En 1963, la Côte d'Ivoire, le Tchad et le Cameroun passaient au régime d'assistance technique. En 1964 c'était le tour de la Haute Volta<sup>2783</sup>. En 1966, les conventions de gestion ne concernaient plus que quatre pays : la République centrafricaine, le Gabon, le Niger et le Congo-Brazzaville. Cependant, les changements politiques au Congo avaient fait cesser de fait la gestion directe par l'OCORA, et l'année 1967 devait être marquée par la disparition des conventions de gestion et leur remplacement par des accords d'assistance technique<sup>2784</sup>. Au Mali, l'OCORA continuait d'apporter des prestations mais sans qu'un accord en bonne et due forme ait été signé<sup>2785</sup>. C'est au début de l'année 1968 que le dernier pays dans lequel l'OCORA avait la gestion de la radiodiffusion, la République centrafricaine, est passé au régime de l'assistance technique<sup>2786</sup>.

Dans les stations, la fin de la gestion de la SORAFOM-OCORA avait un impact important. Cela signifiait que l'office se séparait de presque tous ses agents autochtones qui entraient dans la fonction publique locale<sup>2787</sup> et abandonnait le contrôle de son budget. Cela signifiait aussi une modification profonde du profil des agents de l'office dans le réseau. La transition de la gestion à l'assistance technique s'est traduite par un renforcement du nombre d'agents de l'OCORA très qualifiés (conseillers techniques et ingénieur<sup>2788</sup>) et un abandon total ou progressif du niveau des « agent d'exécution » (administration, contrôleur technique, journalistes)<sup>2789</sup>. Cette transformation avait profondément changé le travail et la répartition géographique du personnel. En juin 1962, d'après la liste des agents dressée à l'occasion du passage de la SORAFOM à l'OCORA, 183 personnes travaillaient à l'échelon central à Paris (soit 27,4% du personnel), ce qui comprenait les services de la rue d'Amsterdam (APID, services techniques, direction) et le Studio-École, tandis que 485 salariés étaient répartis dans

---

<sup>2782</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/12, Dossier Note sur l'activité de la société 1961, *Note sur l'activité de la société en 1961*, p. 2.

<sup>2783</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/6, Dossier OCORA 1962-1974, *Compte-rendu d'activité de l'OCORA au cours de l'exercice 1963*, p. 3.

<sup>2784</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/8, Dossier Bilan activité OCORA 1966, *Bilan de l'activité 1966*, Office de Coopération radiophonique, p. 2.

<sup>2785</sup> *Ibid.*

<sup>2786</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/8, Dossier Bilan d'activité 1968, *Bilan d'activité*, OCORA, 1968, p. 5.

<sup>2787</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/5, Dossier CA 10 octobre 1962, Rapport en vue de l'établissement d'un projet de statut du personnel de l'Office de coopération radiophonique, 1962, p. 10.

<sup>2788</sup> Dès 1962 il était souligné que la tâche des ressortissants européens devait passer de la direction et de la conception à celle d'expertise et de conseil : *Ibid.*, p. 9.

<sup>2789</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/6, Dossier OCORA 1962-1974, *Bilan 1964*, p. 2.

le réseau, c'est-à-dire 72,6% des employés de l'office<sup>2790</sup>. En 1968, la proportion était inverse, l'office employait 300 personnes en France et une centaine de coopérants en Afrique<sup>2791</sup>.

## 2. Un mauvais positionnement des coopérants ?

De même, les critiques sur le positionnement des assistants techniques étaient en grande partie injustifiées. La note expliquait que nombre d'entre eux s'accrochaient à des postes à responsabilité, continuant à pratiquer une « coopération de substitution<sup>2792</sup> » sur le long terme au lieu d'être mobiles géographiquement<sup>2793</sup>, de soutenir le personnel africain sur place et de l'amener à plus d'autonomie<sup>2794</sup>. Avec le recul des conventions de gestion, les assistants techniques de l'OCORA étaient en grande partie sortis de cette situation. La fin des années 1960 avait même vu la mise en place d'un dispositif spécial destiné à apporter un soutien ponctuel et ciblé aux radiodiffusions africaines et malgaches. Il s'agissait des « opérations spéciales ».

Gérées par le « bureau des opérations spéciales », ces dernières étaient subordonnées aux demandes particulières des États et avaient un caractère temporaire et exceptionnel<sup>2795</sup>. Pendant le premier semestre de 1968, par exemple, une opération spéciale avait été déployée en Côte d'Ivoire. Pendant six mois, deux agents de l'OCORA et quatre agents de la Radiotélévision ivoirienne (RTI) avaient assuré la production de programmes éducatifs diffusés chaque semaine dans le cadre de la Coupe nationale du progrès qui était un jeu concours organisé par l'Etat ivoirien afin de distinguer les agriculteurs qui adoptaient de bonnes pratiques<sup>2796</sup>. L'équipe franco-ivoirienne avait produit des reportages, des magazines (*La terre au soleil*), des « microprogrammes<sup>2797</sup> », mais aussi des fascicules et une émission hebdomadaire de

---

<sup>2790</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/12, Dossier personnel, Chemise liste du personnel de la SORAFOM, Liste des personnels de la SORAFOM, corps principal et corps complémentaires (échelon central et réseau) au 1<sup>er</sup> juin 1962, 31 p.

<sup>2791</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3364, Dossier OCORA 1960-1969, Chemise OCORA (M. Gauger), *Note à l'attention de M. le président de la République, disparition de l'Office de Coopération radiophonique*, Secrétariat général pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches, Paris, le 17 septembre 1968, p. 1-2.

<sup>2792</sup> F. Turpin, *De Gaulle Pompidou et l'Afrique 1958-1974*, op. cit., p. 67.

<sup>2793</sup> Dès le début des années 1960, la société cherchait à rendre ses agents de coopération plus mobiles : AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/5, Dossier CA 10 octobre 1962, *Rapport en vue de l'établissement d'un projet de statut du personnel de l'Office de coopération radiophonique*, 1962, p. 9.

<sup>2794</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3364, Dossier OCORA 1960-1969, Chemise Notes, Note sur l'OCORA, Confidentiel, 1968 (?), p. 2.

<sup>2795</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/8, Dossier Bilan d'activité 1968, *Bilan d'activité*, OCORA, 1968, p. 9.

<sup>2796</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>2797</sup> Petites émissions éducatives durant de 2 à 3 minutes maximum, réalisées dans un style publicitaire et destinées à faire passer des messages de santé publique, d'éducation : G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, op. cit., p. 136-137.

télévision. L'ensemble représentait, selon le rapport officiel de l'OCORA, plus de la moitié des émissions originales de la radiodiffusion ivoirienne<sup>2798</sup>. L'objectif n'était plus d'assumer des fonctions de gestion à la place des Africains mais d'envoyer des coopérants expérimentés chargés de former sur place des agents de programmes. En 1968, deux autres « opérations spéciales » étaient en cours au Mali et au Tchad<sup>2799</sup>, leur fonctionnement fera l'objet d'une analyse plus approfondie dans le chapitre 9.

Dans l'ensemble, le positionnement des coopérants était devenu plus conforme à la philosophie de l'assistance technique : apporter une aide ponctuelle, soutenir et former, ne pas « faire à la place de ».

### 3. Une direction défaillante

La direction exercée par François Cardin depuis novembre 1963 était aussi mise en cause et, sans être déterminante, constituait un facteur aggravant pour la survie de l'OCORA<sup>2800</sup>.

François Cardin, directeur de l'OCORA depuis 1963, maintenait une atmosphère tendue avec les équipes, en particulier avec la direction du Studio-École<sup>2801</sup>. François Cardin était un ami personnel de Michel Debré et avait dirigé pendant quelques temps la SOFIRAD<sup>2802</sup>. On le disait perturbé par les suites d'une blessure reçue pour des faits de résistance. Ancien directeur de Moulinex, il était, selon Guy Robert, un individu fantasque, colérique, sujet à des foudades<sup>2803</sup>. Il avait aussi réussi à se rendre détestable auprès des ministres africains de l'Information et des directeurs de radiodiffusion. On lui reprochait de ne pas cacher son mépris pour les Africains, de multiplier les gaffes, les vexations et les grossièretés, y compris avec des personnalités importantes comme le président de la République du Niger, Hamani Diori<sup>2804</sup>.

---

<sup>2798</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/8, Dossier Bilan d'activité 1968, *Bilan d'activité*, OCORA, 1968, p. 10.

<sup>2799</sup> *Ibid.*, p. 11-12.

<sup>2800</sup> Comme on le verra, une autre adressée au général de Gaulle par les services de Jacques Foccart reconnaissait que la personnalité et la direction assurée par François Cardin posait problème : AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3364, Dossier OCORA 1960-1969, Chemise OCORA (M. Gauger), *Note à l'attention de M. le président de la République, disparition de l'Office de Coopération radiophonique*, Secrétariat général pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches, Paris, le 17 septembre 1968, p. 1-2.

<sup>2801</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, *op. cit.*, p. 119.

<sup>2802</sup> AN, AG/5(F)/3364, Dossier Monsieur Cardin, Lettre du ministre délégué chargé de la Coopération à monsieur François Cardin, directeur général de l'Office de Coopération radiophonique, Paris, le 4 mars 1964, p. 1.

<sup>2803</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, *op. cit.*, p. 119.

<sup>2804</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3364, Dossier OCORA 1960-1969, Chemise Notes, *Note sur l'OCORA*, Confidentiel, 1968 (?), p. 1.

François Cardin se distinguait aussi par son anticommunisme farouche<sup>2805</sup> et devait faire partie de la sociabilité gaulliste<sup>2806</sup>. Cependant, il n'appartenait pas aux réseaux de Jacques Foccart. En 1963, le dossier monté sur Cardin par le SGAM considère ses états de service avec circonspection en employant le conditionnel<sup>2807</sup>. Au début de septembre 1968, Cardin demande un entretien avec Jacques Foccart. Une indication écrite au crayon à papier sur la note résumait bien le peu de crédibilité qu'il avait auprès de ce dernier : « Le SG [secrétaire général, c'est-à-dire Jacques Foccart, ndlr] n'est pas chaud !<sup>2808</sup> ». Le déroulement de la crise de mai 1968 ne rehaussa pas le prestige de l'OCORA et de son directeur auprès de son autorité de tutelle. À partir du 23 mai, le siège de l'Office fut occupé et la grève dura cinq semaines. La direction ne fut pas en capacité de reprendre la main<sup>2809</sup>.

Cependant, ces faits n'empêchaient pas l'OCORA de fonctionner correctement et d'accomplir ses missions de formation, de fourniture de programmes, d'étude techniques aux pays africains avec lesquels elle était en relation. L'OCORA disposait d'un budget annuel de 3 milliards d'anciens francs, employait 400 personnes dont une centaine étaient encore en exercice outre-mer. Elle apportait son aide à 17 pays dont les 14 anciens territoires français d'Afrique et de Madagascar mais aussi le Rwanda, le Burundi et l'ex-Congo belge, ce qui représentait en tout 23 stations de radio et 5 émetteurs de télévision<sup>2810</sup>.

### C. L'OCORA, victime des grandes manœuvres destinées à rationaliser l'action culturelle française vers l'étranger

En fait, la dissolution de l'OCORA au sein de l'ORTF dépasse largement la question de la radio, du directeur de l'office ou de la crise de mai 1968 qui, comme au sein de nombreuses

---

<sup>2805</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, op. cit., p. 119.

<sup>2806</sup> Il tutoie Jacques Foccart dans sa correspondance : AG/5(F)/3364, Dossier monsieur Cardin, Lettre de François Cardin à Jacques Foccart, 12/03/1969, 2 p.

<sup>2807</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3364, Dossier 1 1960-1964, Chemise François Cardin, Monsieur Cardin, s.d., 1 p.

<sup>2808</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3364, Dossier Monsieur Cardin, *Note à l'attention de monsieur le secrétaire général*, secrétariat général pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches, Paris, le 6 septembre 1968, 1 p.

<sup>2809</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, op. cit., p. 150-151.

<sup>2810</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3364, Dossier OCORA 1960-1969, Chemise OCORA (M. Gauger), *Note à l'attention de M. le président de la République, disparition de l'Office de Coopération radiophonique*, Secrétariat général pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches, Paris, le 17 septembre 1968, p. 1-2.

entreprises publiques et privées en France, a été très dure<sup>2811</sup>. Comme l'a suggéré Guy Robert, un « lien vraisemblable existe entre notre grève et la suppression de l'OCORA<sup>2812</sup> », cependant, la crise de mai apparaît plus comme l'élément déclencheur que comme la cause principale de la fin de l'office<sup>2813</sup>.

Elle est à replacer dans la lutte de pouvoir entre institutions concurrentes au sein de l'appareil d'État français en charge des relations avec les anciennes colonies qui a commencé avec les indépendances de 1960. Frédéric Turpin décrit bien comment les partisans du maintien de relations spécifiques avec les anciennes colonies françaises d'Afrique, représentés par le Secrétariat général aux Affaires africaines et malgaches (SGAM) et le ministère de la Coopération, se sont heurtés aux représentants du ministère des Affaires étrangères<sup>2814</sup>. Maurice Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères de 1958 à 1968, conseiller écouté et exécutant sans faille de la politique extérieure du général de Gaulle<sup>2815</sup> souhaitait que la politique de Coopération soit rattachée à son ministère. En effet, le dirigeant du Quai d'Orsay et ses hauts fonctionnaires refusaient de voir un autre département d'État s'occuper des pays étrangers à sa place<sup>2816</sup>. Dans un premier temps, les partisans d'un ministère qui s'occuperait spécifiquement des relations avec l'Afrique s'imposèrent auprès du général de Gaulle. Michel Debré, le premier Ministre, soutenu par Jacques Foccart, obtient la création d'un ministère de la Coopération (juin 1961) dont les compétences sont élargies en avril 1962 lors de la mise en place du gouvernement Pompidou. La Coopération est alors un ministère d'État qui peut conclure et négocier des accords de coopération avec n'importe quel État du monde<sup>2817</sup>.

Mais l'existence de ce ministère se heurte à l'opposition irréductible du Quai d'Orsay. En 1963, le ministère des Affaires étrangères s'arrange pour faire publier le rapport Jeanneney qui plaide pour la suppression du ministère de la Coopération et l'unité d'action sous l'autorité des Affaires étrangères. Paru alors que les théories de Raymond Cartier sur le caractère inutile et coûteux de la coopération se répandent à nouveau, ce rapport fragilise l'existence du ministère

---

<sup>2811</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, op. cit., p. 144-152.

<sup>2812</sup> *Ibid.*, p. 152.

<sup>2813</sup> Les nombreuses notes réalisées suite à la grève et à l'occupation des locaux de l'OCORA entre le 1<sup>er</sup> juin 1968 et mai 1969 ont joué un rôle important dans la remise en question de l'existence de l'office : AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3364, Dossier OCORA 1960-1969, Chemise OCORA (M. Gauger), Rapport en date du 24 juin 1969 sur l'application des décrets 69/69 et 69/70 du 24/01/1969 portant absorption de l'Office de coopération radiophonique (OCORA) par l'ORTF, p. 1.

<sup>2814</sup> F. Turpin, *De Gaulle Pompidou et l'Afrique 1958-1974*, op. cit., p. 77-78.

<sup>2815</sup> Jean-François Sirinelli, *Dictionnaire historique de la vie politique française au 20<sup>ème</sup> siècle*, Paris, PUF, 1995, p. 298.

<sup>2816</sup> F. Turpin, *De Gaulle Pompidou et l'Afrique 1958-1974*, op. cit., p. 78.

<sup>2817</sup> *Ibid.*, p. 78-79.

de la Coopération<sup>2818</sup>. La situation devient encore plus difficile lorsque les limites de la politique mondiale de rayonnement par la Coopération menée par le général de Gaulle apparaissent. Pour les observateurs internationaux, le ministère de la Coopération et le SGAM, structures gouvernementales spécifiquement tournées vers les pays africains, rappellent trop la période coloniale. Après les élections présidentielles de décembre 1965, le nouveau gouvernement Pompidou transforme la Coopération en secrétariat d'État rattaché au Quai d'Orsay, au grand dam de Raymond Triboulet, ardent défenseur de relations spécifiques avec les pays de l'ex-empire<sup>2819</sup>, et de Jacques Foccart<sup>2820</sup>. Ces derniers obtiennent cependant du général de Gaulle que la Coopération conserve un budget propre et une certaine autonomie, alors que Couve de Murville multiplie les actions pour prendre le contrôle complet du secrétariat d'État.

Cependant, dans la deuxième partie des années 1960, les deux camps s'entendent sur un point : il faut simplifier les structures existantes pour des questions d'efficacité, de coût et d'image internationale de la France. Le SGAM note en effet le trop grand nombre d'organisations qui apportent le concours du gouvernement français aux pays étrangers, ce qui produit un effet de dispersion<sup>2821</sup>. Or, dès 1966, les partisans d'une unification de l'action de coopération sous l'autorité du ministère des Affaires étrangères l'ont emporté auprès du général de Gaulle. Le 11 juillet 1968, Couve de Murville arrive à Matignon et le secrétariat d'État passe entièrement sous le contrôle des Affaires étrangères. Michel Debré, le nouveau locataire du Quai d'Orsay, pousse encore plus loin les tendances jacobines et centralisatrices dans le sens de l'unification des services. En décembre 1968, il propose d'unir la direction des affaires culturelles et techniques (ex-Coopération) avec la Direction des relations culturelles (Quai d'Orsay). Là encore, Jacques Foccart et le SGAM parviennent à conserver l'autonomie de la coopération<sup>2822</sup>. Cependant, l'OCORA n'a pas résisté à ces luttes de pouvoir. C'est la raison pour laquelle Pierre Schaeffer attribuait sa disparition « aux fantômes farouches » de Michel Debré<sup>2823</sup>. La nomination de Jacques Kosciusko-Morizet à la direction de la Coopération technique et culturelle a joué un

---

<sup>2818</sup> *Ibid.*, p. 80.

<sup>2819</sup> La disparition de l'OCORA et l'affaiblissement des dispositifs de coopération poussent l'ancien ministre de la Coopération à fonder l'association nationale française pour la Coopération en mars 1969 pour défendre l'existence de liens privilégiés avec les pays africains : AN, Documentation RFI, 20060371/9, Dossier-11, Chemise ORTF-DAEC-Transfert OCORA, Monique Sordet, « Défendre la Coopération », *Combat*, 24 mars 1969.

<sup>2820</sup> F. Turpin, *De Gaulle Pompidou et l'Afrique 1958-1974*, *op. cit.*, p. 81.

<sup>2821</sup> *Ibid.*, p. 83.

<sup>2822</sup> *Ibid.*, p. 84-85.

<sup>2823</sup> P. Schaeffer, *Les antennes de Jéricho*, *op. cit.*, p. 162.

rôle<sup>2824</sup>. C'était un diplomate<sup>2825</sup> sans doute acquis aux idées de Couve de Murville et peu sensible aux arguments d'un maintien de relations particulières avec l'Afrique.

Le SGAM a tenté de sauver l'OCORA comme en attestent la note adressée au général de Gaulle en septembre 1968. Certes, l'auteur écrivait que l'OCORA était un organisme « sclérosé » dont les prestations étaient « inadaptées au contexte particulier des États » et la mobilité du personnel insuffisante. Cependant, il soulignait aussi que les difficultés pouvaient largement être imputées au directeur général (François Cardin) « plutôt [qu'à des] défauts de structure ». Ce directeur s'était révélé incapable d'insuffler à l'office un « esprit nouveau, de travailler en équipe et de s'adapter à l'évolution de l'Afrique ». Surtout, il cherchait à prévenir les réactions des Africains :

« Il n'est pas certain que l'intégration de l'Office à l'ORTF constitue une bonne solution. L'OCORA est un organisme spécifique, auquel les États africains et malgaches sont habitués. [...] sa disparition risquerait d'être interprétée par eux comme une mesure de dégageant. S'ils doivent désormais traiter avec l'ORTF [...], ils pourront se croire assimilés aux pays étrangers alors qu'ils étaient accoutumés à un régime préférentiel<sup>2826</sup> ».

Les arguments du SGAM ne furent finalement pas entendus. La dissolution de l'OCORA fut chaotique. Une partie du personnel de l'office préféra démissionner tandis que, pendant plusieurs mois, les prestations accordées aux pays africains cessaient ou étaient drastiquement réduites<sup>2827</sup>. Paradoxalement, cette situation entraîna peu de réactions en Afrique. Les quelques coupures de presse collectées par la documentation de l'OCORA (*Dakar-Matin*, *Fraternité Matin*, *Jeune Afrique*) se contentaient de reprendre de façon neutre les dépêches de l'AFP<sup>2828</sup>. Les dirigeants africains firent part de leur inquiétude en décembre 1968<sup>2829</sup>. Mais, pour des

---

<sup>2824</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3364, Dossier OCORA 1960-1969, Chemise OCORA (M. Gauger), Lettre de Jacques Kosciuszko-Morizet à François Cardin, Direction des affaires techniques et culturelles, secrétariat d'État aux Affaires étrangères chargé de la coopération, Paris le 22 mai 1968, 1 p.

<sup>2825</sup> <https://francearchives.fr/findingaid/91186f0afd4b468f3969f65b302455da696cfc54>, consulté le 21/06/2022.

<sup>2826</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3364, Dossier OCORA 1960-1969, Chemise OCORA (M. Gauger), Note à l'attention de M. le président de la République, disparition de l'Office de Coopération radiophonique, Secrétariat général pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches, Paris, le 17 septembre 1968, p. 3-4.

<sup>2827</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3364, Dossier OCORA 1960-1969, Chemise OCORA (M. Gauger), Rapport en date du 24 juin 1969 sur l'application des décrets 69/69 et 69/70 du 24/01/1969 portant absorption de l'office de coopération radiophonique (OCORA) par l'ORTF, p. 1-5.

<sup>2828</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/9, Dossier-11, Chemise ORTF-DAEC-Transfert OCORA, Sous-chemise Réaction africaines au transfert à l'ORTF des attributions de l'OCORA.

<sup>2829</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3364, Dossier OCORA 1960-1969, Chemise OCORA (M. Gauger), Martin Even, « La disparition de l'OCORA marque la fin d'un régime privilégié », *Le Monde*, 30 mai 1969.



raisons politiques, ils cherchaient sans doute à rester discrets : montrer trop ouvertement son inquiétude après la disparition de l'OCORA risquait de dévoiler trop fortement la dépendance des pays à l'aide de l'ancienne puissance coloniale aux yeux de leurs populations et des acteurs internationaux.

## Conclusion

La SORAFOM-OCORA a donc joué un rôle important dans le dispositif de coopération avec les anciennes colonies françaises d'Afrique au cours des années 1960. Nous avons vu, à travers l'exemple emblématique du Togo, que la radio se trouvait impliquée fortement dans les relations post-coloniales avec les nouveaux États africains. Elle faisait l'objet d'un rapport de force et de négociations au cœur desquels chaque camp essayait d'obtenir un avantage. Les dirigeants africains souhaitaient obtenir le plus d'aide possible en limitant au maximum les contreparties restrictives imposées par la France (l'aide « liée<sup>2830</sup> »). Le gouvernement français souhaitait conditionner son aide à l'assurance que l'OCORA, le français et la culture française occuperaient une place de choix sur les ondes. Cependant, le « pragmatisme progressif<sup>2831</sup> » pratiqué par les autorités françaises (SGAM et ministère de la Coopération) a permis d'éviter les ruptures définitives (sauf avec la Guinée) et de conserver une place importante dans chacun des États issus de l'ancien empire.

Du coup, l'OCORA était choyée par le gouvernement français qui la dotait d'importants crédits que l'office ne parvenait pas à dépenser entièrement<sup>2832</sup> ! Il était étroitement surveillé par la direction culturelle et technique du ministère de la Coopération et par le secrétariat aux Affaires africaines et malgaches de Jacques Foccart. L'efficacité de la formule de la SORAFOM explique que, malgré les transformations apportées par la Communauté et les indépendances, le choix de la continuité ait finalement été fait. La SORAFOM ne fut presque pas modifiée dans son organisation et fut rebaptisée sous le nom moins colonial d'OCORA. Comme l'a écrit le général de Gaulle en 1969, théoriquement l'Empire et la Communauté avaient disparu, mais en pratique il restait beaucoup des deux<sup>2833</sup>.

---

<sup>2830</sup> F. Turpin, *De Gaulle Pompidou et l'Afrique 1958-1974*, op. cit., p. 134.

<sup>2831</sup> J.-P. Bat, *Le syndrome Foccart La politique française en Afrique, de 1959 à nos jours*, op. cit., p. 123.

<sup>2832</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/4, Dossier Radio, *Note sur le financement Du projet de budget de 1967 de l'OCORA*, secrétariat d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération, direction de la Coopération culturelle et technique, GD/ni, octobre 1966, p. 2.

<sup>2833</sup> F. Turpin, *De Gaulle Pompidou et l'Afrique 1958-1974*, op. cit., p. 85.

Mais la SORAFOM-OCORA n'avait pas seulement une importance dans les relations privilégiées avec les anciennes colonies. L'office était une pièce importante dans le dispositif d'influence culturelle à l'étranger de la France du début des années 1960. Pour le ministère des Affaires étrangères, dans le domaine de l'audiovisuel, l'influence de la France passait en effet par l'exportation de programmes enregistrés et pas par les ondes courtes<sup>2834</sup>. Or, comme on l'a vu, en Afrique, l'OCORA jouait un rôle important dans la diffusion et le renforcement de la francophonie au cours des années 1960.

La disparition de l'office en janvier 1969 apparaît donc au premier abord comme une surprise. Certes, des choses ne fonctionnaient pas à l'OCORA, la formation dispensée par l'office et les programmes diffusés n'étaient pas toujours adaptés, la direction posait problème et la crise de mai 1968 y fut très dure. Cependant, le fonctionnement de l'office avait profondément évolué depuis le début des années 1960, passant de la gestion directe à l'assistance technique, d'une « coopération de substitution » à un rôle d'expert et conseil. En fait, l'office s'est retrouvé, bien malgré lui, victime de la concurrence entre les conceptions opposées qu'avaient les dirigeants qui entouraient le général de Gaulle : entre ceux qui comme Jacques Foccart ou Raymond Triboulet souhaitaient que des relations spécifiques soient maintenus avec les Africains et ceux qui, comme Maurice Couve de Murville, voulaient normaliser les relations avec l'Afrique et donner au ministère des Affaires étrangères les responsabilités de la coopération. Comme on l'a vu, c'est ce dernier camp qui l'emporte en juillet 1968 et qui provoque la fin de l'OCORA, la crise de mai ayant servi de déclencheur à un processus qui avait débuté au milieu des années 1960<sup>2835</sup>.

La disparition de l'OCORA marque un réel tournant dans la politique extérieure de radiodiffusion française. En 1969, pour la première fois depuis 1947, le volume des émissions en ondes courtes vers l'étranger fut doublé, ce qui montrait un changement net de stratégie par rapport au début des années 1960 durant lesquelles l'influence passait d'abord par l'envoi de programmes préenregistrés<sup>2836</sup>. Les services de l'OCORA furent démembrés dans l'ORTF et les interlocuteurs africains perdirent effectivement un partenaire qui connaissaient leurs besoins. Les services techniques et de formation ont été rattachés aux services de l'ORTF déjà existants et perdirent leur spécificité africaine. Le personnel du service des programmes fut en

---

<sup>2834</sup> Z.R. Nouma, *Radio France internationale : instrument de la présence française dans le monde Tome 1*, *op. cit.*, p. 32.

<sup>2835</sup> F. Turpin, *De Gaulle Pompidou et l'Afrique 1958-1974*, *op. cit.*, p. 81.

<sup>2836</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3364, Dossier OCORA 1960-1969, Chemise OCORA (M. Gauger), Martin Even, « La disparition de l'OCORA marque la fin d'un régime privilégié », *Le Monde*, 30/05/1969.

parti repris par la Direction des Affaires extérieures et de la Coopération (DAEC). Dans un premier temps, cela s'est traduit par un arrêt ou un ralentissement de toutes les prestations aux stations africaines et à une démotivation des équipes issues de l'OCORA<sup>2837</sup>.

Cependant, dans l'ensemble de ce dispositif, une des actions les plus remarquables de l'office, le Studio-École, occupait une place particulière et fera l'objet du prochain chapitre.

---

<sup>2837</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3364, Dossier OCORA 1960-1969, Chemise OCORA (M. Gauger), Rapport en date du 24 juin 1969 sur l'application des décrets 69/69 et 69/70 du 24/01/1969 portant absorption de l'office de coopération radiophonique (OCORA) par l'ORTF, p. 1-5.



## Chapitre 8 Un rouage essentiel de l'empire médiatique franco-africain : le Studio-École

« Le Studio-École de l'OCORA constitue la principale réussite de l'Office de Coopération radiophonique. Celui-ci disparaissant, la question se pose de savoir si le Studio-École doit lui aussi disparaître<sup>2838</sup> ». C'est ainsi que Dieudonné Mendelkern, chef du service de la coopération culturelle auprès du ministère des Affaires étrangères chargé de l'aide et de la Coopération<sup>2839</sup>, plaidait en 1969 pour que le Studio-École soit conservé. Pour lui, ce centre de formation était en effet unique en son genre.

« Pratiquement aucun organisme actuellement existant ne peut se substituer au Studio-École : dans le domaine technique ni le centre de formation de Toulouse spécialisé dans les télécommunications, ni le centre de formation de l'ORTF de Montrouge, au niveau trop élevé ; dans le domaine de la formation des gens de programmes, il n'existe en France aucun instrument de formation systématique<sup>2840</sup> ».

La spécificité des modes d'enseignement du Studio-École ainsi que son adaptation au public de stagiaires recrutés en Afrique étaient reconnus. Mais il y avait mieux, poursuivait le même auteur :

« D'un point de vue psychologique, il faut remarquer que le Studio-École a su créer un véritable "esprit de corps" ; les anciens élèves ont tous le sentiment d'appartenir à une même famille et on leur porterait, en faisant disparaître leur école, un préjudice certain<sup>2841</sup> ».

En effet, le Studio-École s'avère être une expérience fondatrice pour les agents de la SORAFOM et de l'OCORA que j'ai pu interroger. Ainsi, l'école de radio fondée par Pierre Schaeffer en janvier 1955, alors qu'elle avait été conçue au départ pour former le personnel des

---

<sup>2838</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3364, Dossier OCORA 1960-1969, Chemise Notes, M. Mandelkern, Note pour M. le Ministre, Direction des affaires techniques et culturelles, Objet : assistance technique en matière de radio et de télévision, n°/DTC/CI, 23 août 1969, p. 3.

<sup>2839</sup> Dieudonné Mandelkern était- un énarque devenu plus tard conseiller d'État, il est connu comme l'auteur du rapport de 1997 sur les archives de la préfecture de police concernant la répression de la manifestation du 17 octobre 1961 : <https://www.conseil-etat.fr/publications-colloques/discours-et-interventions/in-memoriam-dieudonne-mandelkern>, consulté le 14/10/2022.

<sup>2840</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>2841</sup> *Ibid.*

stations de la France d'outre-mer, était devenue une institution centrale de la coopération avec les jeunes États africains, capable de survivre (quelques mois) à la disparition de l'organisation qui lui avait donné naissance. Je me demanderai donc pourquoi le Studio-École a occupé une place à part dans l'histoire de la SORAFOM et de l'OCORA ? Pourquoi cette institution était-elle jugée par des acteurs aux positions institutionnelles différentes comme une expérience positive ? Qui étaient les stagiaires ? Quel était leur profil ?

La première partie de ce chapitre nécessitera un retour en arrière chronologique. Elle retracera l'historique du Studio-École, de sa naissance en 1955 à sa disparition décidée en septembre 1969<sup>2842</sup>. Elle replace le Studio dans le contexte déjà évoqué dans les chapitres précédents et permet de montrer l'importance prise par cette institution, en particulier au cours des années 1960, dans le nouveau contexte de la coopération, ainsi que les critiques nombreuses auxquelles elle a été exposée. La deuxième partie présentera la pédagogie et l'état d'esprit du Studio-École qui laisse apparaître une certaine unité entre 1955 et 1969 et est une des raisons de la longévité et de la fascination que cette institution a exercé et exerce encore<sup>2843</sup>. Elle permet d'éclairer la voie originale que les fondateurs de la SORAFOM ont essayé de suivre pour former des spécialistes de la radio (puis de la télévision) dans des pays qui sortaient de la colonisation et dans lesquels les retards de la scolarisation étaient dramatiques. Enfin, une dernière partie explorera le groupe des stagiaires et de son esprit de corps qui était à l'origine de la valeur accordée au studio. Au moins 605 personnes différentes ont participé à un ou plusieurs stages au Studio-École de la Muette entre janvier 1955 et juillet 1970<sup>2844</sup>, cette partie esquissera un portrait de groupe et éclairera le rôle joué par les stagiaires dans les nouvelles radiodiffusions.

## I. Le Studio-École, de l'Union française à la coopération

### A. 1949-1954, émergence de la question de la formation

Dès les premiers débats sur le lancement d'une radiodiffusion de l'Union française, la question de la formation d'un personnel spécialisé et de son africanisation était posée.

---

<sup>2842</sup> Guy Robert, « La station expérimentale de la Muette », *Cahiers d'Histoire de la Radiodiffusion*, 1988, n° 20, p. 75.

<sup>2843</sup> On peut écouter à ce propos une émission diffusée sur France Culture en 2015 dans *La Fabrique de l'Histoire : Histoire du son 2/4 : Le studio Ecole*, <https://www.franceculture.fr/emissions/la-fabrique-de-l-histoire/histoire-du-son-2-4-le-studio-ecole>, (consulté le 16 juin 2021). Mais aussi une émission du 7 décembre 2016 dans *Création on air : Le Studio Ecole : Le Sage, la Meute et le Micro*, <https://www.franceculture.fr/emissions/creation-air/le-studio-ecole-le-sage-la-meute-et-le-micro>, (consulté le 16 juin 2021).

<sup>2844</sup> APGB, Carton 3, Dossier Fichier des stagiaires du Studio-École.

### 1. 1949-1951, former des spécialistes africains de la radio, un objectif parmi d'autres

Le projet de résolution de Luc Durand-Réville tendant à créer une radiodiffusion de l'Union française n'évoquait pas le problème de la formation de personnel et se contentait d'appeler au développement des moyens techniques des postes ultra-marins<sup>2845</sup>. Durant le débat qui s'était déroulé le 22 décembre 1949 au Conseil de la République, Georges Gorse, secrétaire d'État à la France d'outre-mer<sup>2846</sup>, déclarait qu'un important effort devait être fait, comme en Rhodésie du Nord, pour un emploi plus judicieux des « langues indigènes<sup>2847</sup> », ce qui impliquait, sans que cela soit dit explicitement, que des Africains soient formés à la radio. Avant lui, le sénateur Lucius-Duquesne Gustave, représentant du Togo<sup>2848</sup>, était allé plus loin. Il soulignait l'importance de former un personnel spécialisé dont une partie pourrait être composée d'Africains<sup>2849</sup>.

Le rapport sur les problèmes de radiodiffusion intéressant l'outre-mer de 1951<sup>2850</sup> ne faisait pas explicitement le lien entre africanisation et formation d'un personnel spécialisé. D'un côté, il stipulait que, pour que la radio soit comprise de tous, il fallait que les auteurs des émissions soient le plus souvent possible des « indigènes<sup>2851</sup> ». De l'autre, il soulignait l'importance de former un personnel spécialisé pour les stations d'outre-mer mais sans encourager clairement l'africanisation :

« La commission après avoir étudié le problème concernant l'équipement et l'exploitation radiophonique dans les différentes parties de l'Union française, estime qu'il serait illusoire d'arrêter des dispositions matérielles et budgétaires sans que les problèmes de recrutement, de formation et de mise en place d'un personnel qualifié soient envisagés<sup>2852</sup> ».

---

<sup>2845</sup> L. Durand-Reville, *Documents parlementaires, annexes aux procès-verbaux des séances, projets et propositions de loi, exposés des motifs et rapports*, op. cit., p. 666.

<sup>2846</sup> Gilles Morain, « GORSE, Georges, Achille, Léon Joseph », dans *Le Maitron, Dictionnaire biographique, Mouvement social, Mouvement ouvrier*, [en ligne], <https://maitron.fr/?article88670>, consulté le 08/06/2021.

<sup>2847</sup> *Journal officiel de la République française, débats parlementaires, Conseil de la République*, op. cit.

<sup>2848</sup> Site du Sénat, Anciens sénateurs, notice Gustave Lucius-Duquesne, [en ligne], [http://www.senat.fr/senateur-4eme-republique/gustave\\_lucius\\_duquesnes0322r4.html](http://www.senat.fr/senateur-4eme-republique/gustave_lucius_duquesnes0322r4.html), consulté le 08/06/2021.

<sup>2849</sup> *Journal officiel de la République française, débats parlementaires, Conseil de la République*, Paris, 1949, p. 2770.

<sup>2850</sup> La commission sur les problèmes de radiodiffusion intéressant l'outre-mer a été formée à la demande de Conseil de la République en 1950 et a rendu son rapport en avril 1951. Léopold Senghor était un de ses membres : voir les chapitres 2 et 3 qui analysent ce document.

<sup>2851</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise SORAFOM-RFOM, *Structure administrative*, Ministère de la France d'outre-mer, Service de radiodiffusion, 1955 (?), p. 22.

<sup>2852</sup> *Ibid.*, p. 25.

Dès le début, la formation d'un personnel spécialisé apparaît comme une condition essentielle au fonctionnement des futures stations d'outre-mer. Cette préoccupation s'inscrit dans le mouvement de professionnalisation des métiers de la radio mais plus largement dans le développement de la durée de scolarisation<sup>2853</sup>, de l'éducation populaire et de la formation des adultes qui a suivi la crise des années 1930 pour adapter la main d'œuvre à des tâches toujours plus complexes et spécialisées<sup>2854</sup>. L'africanisation du personnel de radio est envisagée mais elle n'est pas explicitement formulée comme une priorité. En effet, jusqu'en 1956, l'administration coloniale cherchait à employer plus d'africains sur des postes clés<sup>2855</sup>, mais c'est seulement avec la loi-cadre de 1956 que l'africanisation est devenue une priorité<sup>2856</sup>.

## 2. Pierre Schaeffer : priorité à la formation des Africains

Cependant, avec l'arrivée de Pierre Schaeffer à la radio d'outre-mer la nécessité de former un personnel africain spécialisé est mise en avant.

Le décret du 14 septembre 1954 qui instituait le service de la radiodiffusion de la France d'outre-mer le chargeait « des plans d'équipement du réseau, du recrutement, de la formation et de l'affectation du personnel<sup>2857</sup> ». La circulaire d'application insistait particulièrement sur la formation. En effet, ses rédacteurs affirmaient mettre fin à une lacune grave par « la mise en place progressive d'un personnel qualifié et de dispositifs techniques appropriés<sup>2858</sup> ». Elle faisait pour la première fois mention du Studio-École qui était directement considéré comme une école de cadres : les chefs de stations devaient choisir leurs adjoints parmi les diplômés du Studio<sup>2859</sup>. L'africanisation était aussi explicitement encouragée :

« Il va sans dire que ce Studio-École est plus particulièrement destiné à former du personnel autochtone. Son recrutement portera, soit sur des éléments de valeur existant dans les

---

<sup>2853</sup> Jacques Cantier, *Histoire culturelle de la France au 20ème siècle*, Paris, Ellipses, 2011, p. 99.

<sup>2854</sup> Antoine Prost, *L'enseignement et l'éducation en France. L'école et la famille dans une société en mutation (1930-1980)*, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1981, p. 598.

<sup>2855</sup> Frederick Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, Paris, Payot, 2014, p. 199.

<sup>2856</sup> Julien Héлары, « L'ENFOM (1946-1959) : la coopération au programme ? » dans Odile Goerg et Françoise Raison-Jourde (dir.), *Les coopérants français en Afrique. Portrait de groupe (années 1950-1990)*, Cahiers d'Afrique n°28, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 35-55, p. 35.

<sup>2857</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise SORAFOM-RFOM, Pierre Mendès France, président du conseil des ministres, « Décret relatif à l'organisation de la radiodiffusion dans les territoires d'outre-mer », Paris le 14 septembre 1954, dans *Structure administrative*, Ministère de la France d'outre-mer, Service de radiodiffusion, 1955 (?), p. 2.

<sup>2858</sup> Robert Buron, ministre de la France d'outre-mer, « Circulaire d'application du décret du 14 septembre 1954 relatif à la radiodiffusion dans les territoires d'outre-mer », in *Structure administrative, op.cit.*, p. 3.

<sup>2859</sup> *Ibid.*, p. 4.



territoires [...] après une sélection préalable par application de tests d'aptitude, soit, pour les techniciens notamment, sur des élèves autochtones d'écoles techniques en fin d'étude dans la métropole<sup>2860</sup> ».

Ainsi, dès 1954 était envisagée une africanisation du personnel des futures radiodiffusions africaines. Il ne s'agissait pas de former un personnel d'exécution mais des cadres de radiodiffusion, des « adjoints<sup>2861</sup> » à la direction des stations. Implicitement, les postes de direction étaient ainsi réservés à des métropolitains mais directement en dessous devaient se situer des cadres africains compétents dans la technique ou les programmes, ce qui était une vraie nouveauté pour l'époque.

## B. 1955-1959 : le démarrage du Studio-École

### 1. *Les difficultés des premiers stages (1955-1957)*

Dès septembre 1954 était annoncée l'ouverture de stages au Studio-École pour le mois de janvier 1955<sup>2862</sup>. Les premières années de son fonctionnement ont été très mouvementées.

Le démarrage du Studio-École fut d'abord marqué par une instabilité géographique. Le premier stage démarra en janvier 1955<sup>2863</sup>. Il s'est déroulé pendant un peu plus de trois mois, rue Beaujon, dans les locaux de la SOFIRAD, c'est-à-dire dans les bureaux occupés par le service de radiodiffusion de la France d'outre-mer<sup>2864</sup>. Au cours de l'année 1955, Pierre Schaeffer parvint à récupérer le pavillon de la Muette, résidence de chasse de Louis XV située au cœur de la forêt de Saint-Germain-en-Laye dans la commune de Maisons-Laffitte. Ce bâtiment, remanié au XVIII<sup>e</sup> siècle par Gabriel, était situé sur le carrefour de la Meute, dont le nom avait évolué en Muette. Schaeffer parvint à convaincre l'administration des Beaux-Arts de le lui confier<sup>2865</sup> et de le faire rénover<sup>2866</sup>. En 1955-1956, le deuxième stage se déroula en même temps que les travaux de rénovation du pavillon, ce qui n'a pas rendu la tâche facile aux formateurs et aux stagiaires<sup>2867</sup>. Afin que les stagiaires puissent s'entraîner à leur futur métier,

---

<sup>2860</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>2861</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>2862</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>2863</sup> *Ibid.*, p. 5.

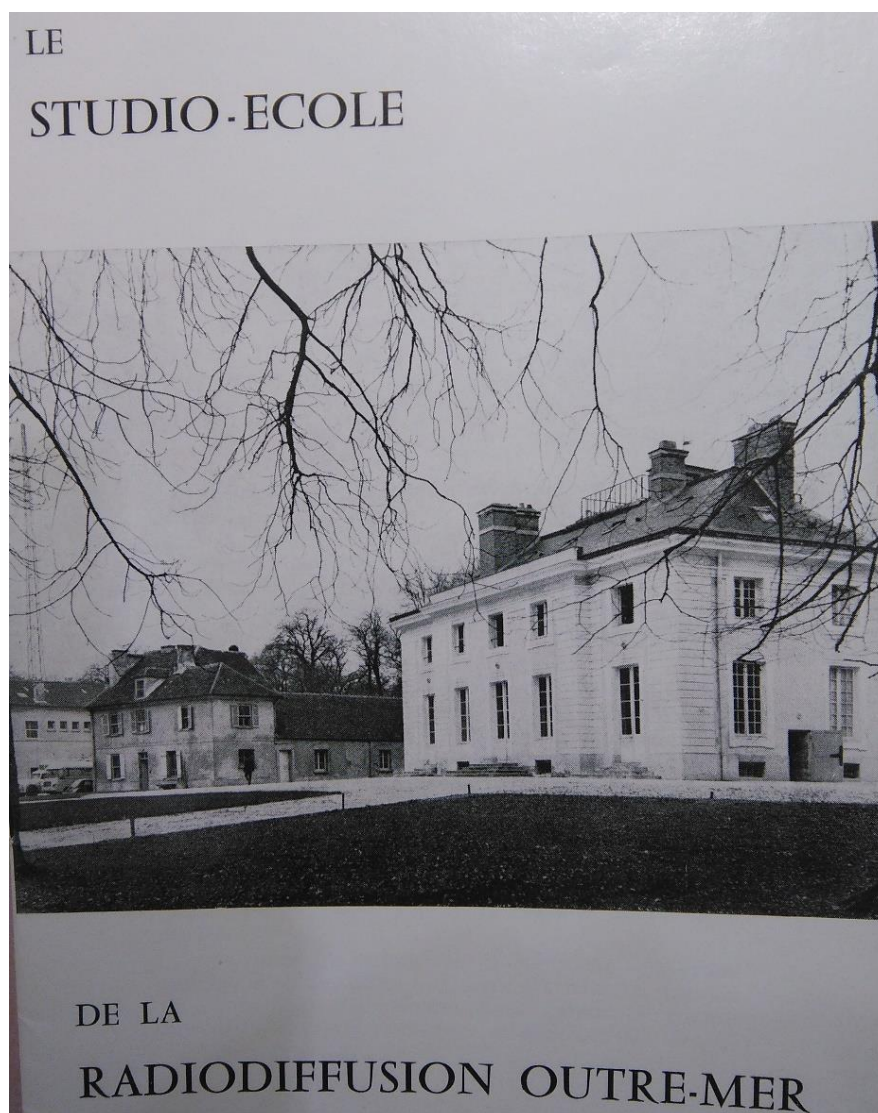
<sup>2864</sup> Francine Gaillard-Risler, *André Clavé*, Paris, Association des Amis d'André Clavé, 1998, p. 318.

<sup>2865</sup> Pierre Schaeffer, *Les antennes de Jéricho*, Paris, Stock, 1979, p. 162.

<sup>2866</sup> F. Gaillard-Risler, *André Clavé*, *op. cit.*, p. 317.

<sup>2867</sup> *Ibid.*, p. 318.

le pavillon a également été équipé d'un émetteur de 1 kW onde moyenne, la « station expérimentale du Studio-École<sup>2868</sup> » qui émettait pour Maisons-Laffitte et ses environs.



*Figure 10* Vue du Pavillon de la Muette en 1957 ou 1958.

*On distingue à gauche l'antenne de la station expérimentale de la Muette animée par les stagiaires. Les studios et une partie des salles de cours étaient installés dans les bâtiments annexes du pavillon. La forêt de Saint-Germain entoure l'ensemble. AN, Carton 19780282/14, Chemise organisation Studio-École 1960-1961, Le Studio4cole de la radiodiffusion d'outre-mer, 1957 ( ?), 9 p..*

La deuxième source de difficultés venait de la période de tâtonnements et d'improvisation dans la mise en œuvre de la pédagogie, reconnue par Pierre Schaeffer lui-même<sup>2869</sup>. Elles avaient

<sup>2868</sup> G. Robert, « La station expérimentale de la Muette », art cit., p. 74.

<sup>2869</sup> BNF, FRBNF33871357, Dossier Problème de radiodiffusion d'outre-mer, Problèmes de radiodiffusion d'outre-mer. Bulletin de liaison du centre français de documentation sur l'éducation de base, n° spécial, Ministère de l'éducation nationale, Ministère de la France d'outre-mer, Commission de la République française pour l'éducation nationale et la culture, 11 août 1955, p. 5.

conduit à de fortes tensions entre les premiers stagiaires et avec les formateurs. Claude Ernoult, stagiaire de la deuxième session (1955-1956), racontait ainsi :

« Nous étions quelques Français et un nombre un peu plus grand d'Africains, brusquement débarqués dans cette espèce de terrain vague, ce beau pavillon, à côté duquel, une petite maisonnette et une grande antenne. On nous a dit alors : "Voilà, dans huit jours vous démarrez les émissions !" Nous ignorions tout ! Le studio était dans une des caves voûtées : une table, un micro, un indicateur rouge et un vert plus une chaise ! [...] Je ne crois pas avoir rencontré d'entreprise de formation aussi brutale que celle qu'a représenté ce très court stage. Nous étions à bouts de nerfs, avec heureusement, pour nous détendre, les promenades dans la forêt<sup>2870</sup> ! »

Comme le note Ernoult, les difficultés étaient renforcées par la courte durée des stages. Le second a commencé après les épreuves d'admission en octobre 1955<sup>2871</sup> et s'est terminé en mars 1956, soit seulement cinq mois<sup>2872</sup>, ce qui était très court pour former un personnel compétent. Enfin, malgré un soutien permanent de Pierre Schaeffer ce dernier pouvait s'avérer être un facteur de déstabilisation<sup>2873</sup>. Comme d'autres expériences le montrent<sup>2874</sup>, sa créativité, sa surcharge permanente de travail et ses humeurs pouvaient poser problème<sup>2875</sup>. Claude Ernoult se souvenait que, lors de son stage, « Schaeffer venait une fois par semaine [au Studio-École de Maisons Laffitte] avec son art d'embrouiller notre travail ! Disons que sa doctrine ne facilitait pas une extrême harmonie<sup>2876</sup> ».

Les tensions s'accumulaient et les résultats n'étaient pas à la hauteur en raison du faible nombre de personnes formées et de l'importance des échecs. Ainsi, lors du premier stage de janvier à avril 1955, seuls 7 stagiaires sur 12 furent qualifiés. Lors du premier stage recruté sur concours (novembre 1955 à avril 1956), sur 23 animateurs de programmes reçus, seuls 13 furent qualifiés et sur les 6 admis au stage de contrôleur technique, seuls 3 furent qualifiés. Lors du troisième

---

<sup>2870</sup> F. Gaillard-Risler, *André Clavé, op. cit.*, p. 318-319.

<sup>2871</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise campagne concours 1955, Communiqué, 1955 (?), 1 p.

<sup>2872</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise coupures de presse décret 1954-1958, « "Africanisation" des cadres à a radiodiffusion française d'outre-mer », *Echo soir*, Alger, 31 mars 1956.

<sup>2873</sup> *Hommage à André Clavé*, s.l., Radio France Internationale bureau des missions de programmes, 1982, p. 26.

<sup>2874</sup> M. Kaltenecker et K. Le Bail, *Pierre Schaeffer : les constructions impatientes, op. cit.*, p. 49.

<sup>2875</sup> *Ibid.*, p. 50.

<sup>2876</sup> F. Gaillard-Risler, *André Clavé, op. cit.*, p. 319.

stage encore (août 1956-juin 1957), sur les 15 animateurs de programmes admis, 12 furent qualifiés et sur les 11 contrôleurs techniques, 7 obtinrent la qualification<sup>2877</sup>. Les autorités de tutelle reprochaient aux dirigeants de la SORAFOM un taux d'échec trop élevé<sup>2878</sup>.

## 2. Une africanisation insuffisante

Mais il y avait plus grave. Durant les premiers stages, un faible nombre d'Africains avait été recrutés.

Par exemple, le troisième stage (1956-1957) contenait encore une majorité de métropolitains. Pour les animateurs de programme, on comptait 5 Africains pour 11 métropolitains et, pour les techniciens, 5 Africains et 11 métropolitains<sup>2879</sup>. Même si Georges Lavergne, le commissaire du gouvernement qui suivait la SORAFOM pour le ministère de la France d'outre-mer, se réjouissait que le nouveau stage entamé le 1<sup>er</sup> mai 1957 soit « très largement "africanisé" puisqu'il [comptait] 27 africains sur 31 élèves<sup>2880</sup> », l'importance du recrutement des métropolitains durant les trois premiers stages avait créé des rancœurs. Francis Bebey, stagiaire camerounais du stage 1958-1959<sup>2881</sup>, souligne dans son livre *La radiodiffusion en Afrique noire*, que la fondation du Studio-École par la SORAFOM témoignait :

« d'un souci d'africanisation analogue à celui que nous avons remarqué dans les pays de langue anglaise. Mais cette analogie apparente [était restée] théorique au cours des premières années de l'existence du Studio-École, années pendant lesquelles le concours d'entrée à l'école était ouvert aussi bien aux Africains qu'aux Européens - aux jeunes Français pour être précis. C'était une erreur, car il faut reconnaître que les Africains et les Malgaches recrutés au Studio-École, ayant une culture générale presque toujours moins étendue que celle des Français formés en

---

<sup>2877</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/3, Dossier OCORA Studio-École, *Conditions générales d'accès au Studio-École*, confidentiel, Studio-École, EG4563, le 4 mai 1966, p. 19.

<sup>2878</sup> ANOM, FM, Contr//638, G. Lavergne, *Rapport d'activité de la SORAFOM, Exercice 1957*, Ministère de la France d'outre-mer, Direction du contrôle, 1<sup>er</sup> juin 1958, p. 27.

<sup>2879</sup> *Ibid.*

<sup>2880</sup> ANOM, FM, Contr//638, G. Lavergne, *Rapport d'activité de la SORAFOM, Exercice 1957*, Ministère de la France d'outre-mer, Direction du contrôle, 1<sup>er</sup> juin 1958, p. 27.

<sup>2881</sup> APGB, Carton 3, Dossier Fichier des stagiaires du Studio-École, Francis Bebey, fiche n°1368, 1958-1959, AP/2, Cameroun.

même temps qu'eux, étaient par là même destinés à ne tenir que des postes secondaires dans les stations [...]»<sup>2882</sup>.

Comment expliquer ce retard dans l'africanisation des promotions du Studio-École, moins de cinq ans avant les indépendances ? Pierre Schaeffer, dans l'hommage qu'il a écrit à l'occasion de la mort d'André Clavé en 1981, affirmait que, à l'époque, « la République [mettait en place les nouveaux cadres des radios africaines] avec un mélange de réticence et de générosité<sup>2883</sup> ». En 1956, il évoquait l'inquiétude que certains hauts responsables avaient éprouvée à l'idée de former des cadres de radios africains :

« Imprudents serions-nous aux dires de certains, de confier le micro à de jeunes Africains dans cet esprit de liberté d'expression. Utopiques aussi, selon les autres, de promouvoir, au sein d'une radio officielle une telle liberté d'expression<sup>2884</sup>. »

Il y avait donc des freins politiques à l'africanisation avec la crainte de voir arriver des Africains à des postes à responsabilité. La remarque de Francis Bebey était tout à fait fondée puisque des stagiaires métropolitains de 1955-1956 avaient réussi à devenir très vite des directeurs de station : Jaques Alexandre<sup>2885</sup> dirigeait Radio-AÉF<sup>2886</sup>, Claude Ernoul<sup>2887</sup> Radio-Sénégal puis Radio-Mauritanie<sup>2888</sup>, René Weil a dirigé Radio-Cotonou<sup>2889</sup> puis Radio-Abidjan<sup>2890</sup>... L'administration coloniale cherchait ainsi à s'appuyer sur un personnel de confiance. Ce n'est qu'en 1958 que des postes de direction furent accordés à d'anciens stagiaires africains du Studio<sup>2891</sup>.

---

<sup>2882</sup> Francis Bebey, *La radiodiffusion en Afrique Noire*, Editions Saint-Paul., Issy-les-Moulineaux, Editions Saint-Paul, 1963, p. 159-160.

<sup>2883</sup> *Hommage à André Clavé*, op. cit., p. 9.

<sup>2884</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1956, Pierre Schaeffer, « Messages aux stagiaires du Studio-École de la RFOM », La Mulette, le 30 juillet 1956, p. 3.

<sup>2885</sup> Stagiaire de la session 1955-1956 : Etienne Damome, « Vers un réseau outre-mer » dans Martin Kaltenecker et Karine Le Bail (dir.), *Pierre Schaeffer : les constructions impatientes*, Paris, CNRS Editions, 2012, p. 173.

<sup>2886</sup> ADN, APDCCC, Brazzaville 116/PO/1/36, Dossier sondage d'opinion novembre 1957, Jacques Alexandre, *Sondage d'opinion organisé par Radio-AEF*, octobre 1957, 21 p.

<sup>2887</sup> Stagiaire de la session 1955-1956 : BNF, « Qui sont-ils ? Stagiaire », *La Rose des Voix*, n°3, février-mars 1956, p. 3.

<sup>2888</sup> F. Gaillard-Risler, *André Clavé*, op. cit., p. 376.

<sup>2889</sup> Stagiaire de la session 1955 : IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boite 189, Dossier 1821, Lettre de M. Pierre Schaeffer à M. Biasini, Cabinet du gouverneur, Personnelle, RD93/TL/s.d., 2 p.

<sup>2890</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier correspondance 1959, Lettre du commissaire du gouvernement auprès de la Société de radiodiffusion de la France d'outre-mer à Monsieur le directeur général de la SORAFOM, 132/CGSR, le 31 janvier 1959, 1 p.

<sup>2891</sup> ADN, APDCCC, Dakar AOF PO/1/195, Dossier SORAFOM 1958, Chemise SORAFOM Radio-Sénégal, Lettre de M. Raynier, secrétaire général, suppléant légal du chef de territoire, à monsieur le directeur général de la SORAFOM, le 17 avril 1958, 1 p.

Mais il est possible aussi d'évoquer les objectifs idéologiques de l'Union française d'avant la loi-cadre, qui cherchait à faire se rencontrer et mélanger des Français de métropole et d'Afrique. Pierre Schaeffer, lors qu'il présenta le premier concours d'entrée au Studio-École en octobre 1955 sur les ondes de la RTF, disait qu'il souhaitait recruter « des candidats métropolitains mais également beaucoup d'éléments autochtones notamment africains. Nous cherchons donc à la fois en métropole et dans les TOM des candidats présentant des aptitudes à la radiodiffusion [...]»<sup>2892</sup> ». Il souhaitait privilégier « les gens qui seront curieux de prendre contact avec des civilisations différentes, de contribuer au rapprochement des races<sup>2893</sup> ». En juillet 1956, lors de son discours d'accueil aux nouveaux stagiaires, il encourageait un « compagnonnage [...] fécond » et soulignait la complémentarité entre métropolitains et africains<sup>2894</sup>. Cette volonté de voir se mélanger l'élite des jeunes françaises de métropole était en toile de fond des politiques publiques outre-mer comme le montre l'expérience des Centres culturels en AOF. Créés en 1953, ceux-ci étaient une réponse au rejet de plus en plus fort de la présence française, en particulier au sein de la jeunesse « évoluée ». Ils avaient pour but d'orienter les jeunes vers des activités culturelles (théâtre, lecture), moins politiques et antifrancophobes. Surtout, ces centres devaient être des lieux de rencontre et de rapprochement entre Français de métropole et d'outre-mer<sup>2895</sup>. Au Studio-École, cette volonté était illustrée par une photo et son commentaire réalisés lors d'un reportage au Studio-École en mai 1956 pour le compte de l'hebdomadaire *Notre époque* et qui présentait, dans une allée menant au pavillon de la Muette, une dizaine de stagiaires, garçons et filles, métropolitains et africains : « Cette photo symbolise l'Union qui règne au sein de cette communauté technique au service de la France et de l'Union française<sup>2896</sup> ». L'image suivante (Figure 11), sans doute prise durant l'automne ou l'hiver 1957-1958, diffusée dans une brochure présentant la SORAFOM et ses activités est une autre illustration de cette volonté de mélange.

---

<sup>2892</sup> Inathèque, cote PHD98200921, Pierre Ichac et René Pottier, « Union française : magazine de la France d'outre-mer », entre 19'11'00 et 19'13'00.

<sup>2893</sup> *Ibid.*, entre 19'14'58 et 19'15'37.

<sup>2894</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1956, Pierre Schaeffer, « Messages aux stagiaires du Studio-École de la RFOM », La Muette, le 30 juillet 1956, p. 4.

<sup>2895</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, op. cit.

<sup>2896</sup> « Reportage sur le Studio-École », *Notre époque*, 6 mai 1956, cité par E. Damome, « Vers un réseau outre-mer », art cit., p. 173.



*Figure 11 La promotion 1957-1958 devant le pavillon de la Muette.*

*Il s'agit de la dernière promotion ayant compté un nombre important de métropolitains, Guy Robert en était membre. AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1958, SORAFOM, 1958, pages sur papier glacé en introduction.*

Cependant, il existait aussi des raisons plus prosaïques. Recruter des stagiaires avec un niveau d'études suffisant pour pouvoir devenir des spécialistes de radiodiffusion dans l'Afrique de la seconde moitié des années 1950 n'était pas chose facile. Le concours nécessitait d'avoir un vrai bagage de connaissances : culture générale pour les programmes, connaissances des bases de la radioélectricité pour la technique. Or, avant 1957, il n'y avait pas d'université en Afrique<sup>2897</sup> et l'enseignement technique y était très peu développé. Clavé affirmait d'ailleurs que le Studio-École avait été « la première école de formation de techniciens en Afrique<sup>2898</sup> ». Ainsi, lors des trois premiers concours de recrutement, la propagande destinée à faire connaître le concours est essentiellement diffusée en métropole, dans les grandes écoles techniques (École centrale de

<sup>2897</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, op. cit., p. 137-138.

<sup>2898</sup> *Hommage à André Clavé*, op. cit., p. 19.

TSF, École française de radioélectricité à Paris...), les universités et la presse spécialisée<sup>2899</sup>. Cette propagande ne s'adressait cependant pas seulement à des métropolitains, elle visait les étudiants africains et malgaches engagés dans des études en métropole<sup>2900</sup>. Peu de temps avant sa mort, André Clavé expliquait ainsi le recrutement important de stagiaires métropolitains jusqu'en 1957 :

« Le Studio-École, oh horreur ! recrutait sur concours. Donc, il fallait que cette sélection soit le plus possible en conformité avec ce qui était sélectionnable dans chaque pays concerné. Par exemple, je me souviens qu'autour des années 1955-1956, il y a eu quelques vingt bacheliers au Tchad, vingt bacheliers pour une année. Il est évident qu'à l'époque avoir son bachot c'était pour un jeune Tchadien la porte ouverte à toutes les ambitions et à toutes les possibilités. Y compris chef du gouvernement [...]. Donc, que devons nous faire... On ne pouvait pas pêcher parmi ces vingt garçons un candidat quelconque<sup>2901</sup> ».

Le manque dramatique de jeunes éduqués dans la plupart des anciennes colonies françaises faisait qu'il était très délicat de trouver des stagiaires dans certains territoire et d'assurer leur réussite au sein du Studio-École. Après quelques années de tâtonnement, le fonctionnement de l'établissement se stabilisa pendant et ses résultats s'améliorèrent.

### 3. 1957-1959 : une stabilisation qui n'empêche pas les critiques

Cette situation difficile permit de faire émerger la personnalité d'André Clavé dont le parcours sera présenté de manière plus précise dans la partie concernant la pédagogie du Studio. En avril 1957<sup>2902</sup>, il remplace Jean-Louis Ba'Gio, alias Victor Jean-Louis, qui a dirigé le studio pendant les trois premiers stages<sup>2903</sup>.

---

<sup>2899</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, Dossier n°31, Chemise Publicité concours 1955-1956-1957, Planning propagande concours RFOM, 1956, 2 p et « Publicité », septembre 1955 ( ? ), 2 p.

<sup>2900</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, Dossier n°31, Chemise Publicité concours 1955-1956-1957, Liste des candidats auxquels a été envoyé l'avis de concours 1957, 2 p.

<sup>2901</sup> *Hommage à André Clavé, op. cit.*, p. 27.

<sup>2902</sup> F. Gaillard-Risler, *André Clavé, op. cit.*, p. 319.

<sup>2903</sup> BNF, FRBNF33871357, Dossier Problème de radiodiffusion d'outre-mer, Problèmes de radiodiffusion d'outre-mer. Bulletin de liaison du centre français de documentation sur l'éducation de base, n° spécial, Ministère de l'éducation nationale, Ministère de la France d'outre-mer, Commission de la République française pour l'éducation nationale et la culture, 11 août 1955, p. 5.



Clavé était un comédien et un metteur en scène, chef d'une troupe, la Roulotte<sup>2904</sup>. Il a rencontré Pierre Schaeffer pendant la guerre grâce à Jeune France, association artistique soutenue à ses débuts par le régime de Vichy et qui visait à encourager les créations de jeunes artistes<sup>2905</sup>. Déporté pour faits de résistances à Harzungen, Kommando (unité de travail forcé) du camp de Dora en 1943<sup>2906</sup>, il rentra profondément marqué par cette expérience. Engagé sur le front de la décentralisation théâtrale, menée à la fin des années 1940 sous la houlette de Jeanne Laurent<sup>2907</sup>, il dirigea le Centre dramatique de l'Est à Colmar de 1947 à 1953<sup>2908</sup>. Il collabora ensuite avec la RTF. Mais en octobre 1955, il était presque au chômage. Schaeffer lui proposa alors d'intervenir au Studio-École en organisant un cycle de conférences sur la civilisation et l'humanisme, des cours de diction, et en coordonnant les enseignements<sup>2909</sup>. Rapidement, dans l'atmosphère troublée des premiers stages, Clavé fut repéré pour son calme, son autorité, sa capacité à dénouer les conflits<sup>2910</sup>.

Devenu directeur du Studio-École, Schaeffer lui laisse la responsabilité du concours, des enseignements, de la pédagogie. Cependant, le départ soudain de ce dernier à la fin septembre 1957 plongea la nouvelle équipe du Studio dans l'inquiétude<sup>2911</sup>. Le nouveau directeur de la SORAFOM allait-il changer la tête du Studio ? Un déménagement en Afrique était-il à prévoir ? En effet, il faut rappeler qu'en juin 1957, le syndicat unique de la radio et de l'Information d'AOF avait demandé la suppression de la SORAFOM et l'installation du Studio-École en Afrique<sup>2912</sup>. Certains cadres de la société pensaient que ce déménagement était une solution<sup>2913</sup>.

Malgré ces revendications, le Studio-École est resté en France, son mode de recrutement a été maintenu et André Clavé fut le seul chef de service de la SORAFOM à conserver sa place<sup>2914</sup>. Il joua le même rôle que Robert Pontillon à l'échelon de la SORAFOM : rendre confiance aux équipes, rassurer les partenaires africains<sup>2915</sup> et l'autorité de tutelle. À partir de janvier 1957,

---

<sup>2904</sup> Philip Nord, « L'expérience de Jeune France » dans Martin Kaltenecker et Karine Le Bail (dir.), *Pierre Schaeffer : les constructions impatientes*, Paris, CNRS Editions, 2012, p. 87-97., p. 96.

<sup>2905</sup> *Ibid.*, p. 89.

<sup>2906</sup> *Hommage à André Clavé, op. cit.*, p. 10-11.

<sup>2907</sup> Pascale Goetschel et Emmanuelle Loyer, *Histoire culturelle de la France de la Belle époque à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2002, p. 166.

<sup>2908</sup> *Hommage à André Clavé, op. cit.*, p. 11.

<sup>2909</sup> F. Gaillard-Risler, *André Clavé, op. cit.*, p. 313.

<sup>2910</sup> *Ibid.*, p. 319.

<sup>2911</sup> *Ibid.*

<sup>2912</sup> ADN, APDCCC, Dakar AOF PO/1/195, Dossier SORAFOM 1958, Chemise SORAFOM 1957, Congrès fédéral des personnels de l'information et de la radiodiffusion d'AOF, résolution générale, s.d., p. 3.

<sup>2913</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1810, Correspondance échelon central, Lettre de Sol-Rolland à Pierre Schaeffer, Dakar, 20 février 1957, p. 2.

<sup>2914</sup> F. Gaillard-Risler, *André Clavé, op. cit.*, p. 320.

<sup>2915</sup> *Ibid.*, p. 389.

pour renforcer l'africanisation des promotions du studio, il commença à voyager régulièrement en Afrique afin de préparer le recrutement de jeunes stagiaires lors de tournées de présélection<sup>2916</sup>. Durant ces voyages, il organisait des examens, corrigeait des copies, s'entretenait avec des candidats<sup>2917</sup>. Cela permettait de former dans l'ensemble de l'Afrique française un groupe de quatre à cinq-cents aspirants stagiaires : ceux qui étaient repérés comme les meilleurs, grâce à ces épreuves locales, pouvaient passer le concours à Paris<sup>2918</sup>.

Le fonctionnement du Studio-École s'était amélioré. Les autorités de tutelle se réjouissaient que les nouvelles méthodes de sélection aient permis de réduire le taux d'échec des stagiaires mais, aussi, d'africaniser largement les nouveaux stages (21 africains et 8 métropolitains pour celui débutant en mai 1957)<sup>2919</sup>. Ces améliorations ont renforcé la position du Studio-École et d'André Clavé.

### C. 1959-1969 : la coopération

Le référendum du 28 septembre 1958 et la mise en œuvre de la Communauté franco-africaine, entraînent la fin du monopole de la SORAFOM sur les radios d'outre-mer. Avec la Communauté, les États devenaient théoriquement maîtres de leurs radiodiffusions. Cependant, paradoxalement, cette situation renforça l'importance de la formation et du Studio-École. Comme on l'a vu dans le chapitre 6, le choix avait été fait, dès les lendemains du référendum, d'orienter l'intervention de la France vers l'assistance technique en abandonnant progressivement aux nouvelles Républiques ce qu'elles souhaitaient (contrôle de l'information, nomination des responsables), pour conserver l'essentiel : la fourniture de programmes et surtout de spécialistes dont il importait « qu'ils soient de formation et d'obédience française (même s'ils sont d'origine autochtone)<sup>2920</sup> ». Dans ce contexte, le Studio-École avait un grand rôle à jouer, mais cela n'empêcha pas des débats sur son évolution ou même son existence.

---

<sup>2916</sup> *Ibid.*, p. 327.

<sup>2917</sup> *Ibid.*, p. 329.

<sup>2918</sup> *Ibid.*

<sup>2919</sup> ANOM, FM, Contr//638, G. Lavergne, *Rapport d'activité de la SORAFOM, Exercice 1957*, Ministère de la France d'outre-mer, Direction du contrôle, 1<sup>er</sup> juin 1958, p. 27.

<sup>2920</sup> Cette réunion s'est tenue sous la direction d'Alain Plantey, conseiller technique de Bernard Cornut-Gentille, ministre de la France d'outre-mer, sans doute en présence de Robert Pontillon (voir chapitre 6). AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier Évolution des radios depuis octobre 1958, Compte rendu de réunion, 14/10/1958, p. 2.

### 1. *Le Studio-École, une pièce centrale dans le dispositif de coopération radiophonique*

Au cours des années 1960, le Studio-École, plus que la fourniture de programme, de matériel ou d'assistants techniques, occupa une place centrale dans le dispositif de coopération radiophonique avec les États africains et malgaches.

Robert Pontillon soulignait lui-même le rôle stratégique que pouvait avoir le Studio dans le nouveau contexte des indépendances et de la coopération. Dans un communiqué, il affirmait que les jeunes États indépendants souhaiterait dans un avenir proche retirer à la SORAFOM la gestion directe de leur station or,

« la SORAFOM [avait] [...] dès le début, favorisé cette émancipation en formant chaque année dans son Studio-École une promotion d'animateurs de programme et [...] de contrôleurs technique, recrutés presque exclusivement, depuis les dernières sessions, parmi les originaires des États africains et malgache. La SORAFOM s'est donc préparée aux transitions nécessaires<sup>2921</sup> ».

Pour lui, l'existence du Studio-École était une preuve de l'adaptation de la société au nouveau contexte car :

« il [présentait] la caractéristique jusqu'à présent unique dans le monde entier, de faire en un an des agents de programme ou des techniciens capables de remplir les charges de leurs fonctions, bien que recrutés chez des jeunes gens d'un niveau scolaire et intellectuel faible, ce qui [permettait] de conférer une qualification professionnelle à des originaires d'États où la scolarité a été peu développée<sup>2922</sup> ».

En 1960, cependant, le Studio-École continuait son activité normale : organiser des stages réguliers en vue de former les « cadres moyens des stations » polyvalents, animateurs de programme (AP/2) ou contrôleurs techniques (AT/2)<sup>2923</sup>. La taille des promotions avait peu évolué. Ainsi le stage 1959-1960 s'était poursuivi sans changement notable par rapport aux années précédentes. 15 stagiaires animateurs de programme avaient été retenus pour y participer

---

<sup>2921</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise Coupures de presse-décrets 1958-décembre 1961, Robert Pontillon, « L'aide radiophonique aux pays tropicaux sous-développés », s.d., p. 1.

<sup>2922</sup> *Ibid.*

<sup>2923</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/12, Dossier activité 1960, *Compte rendu d'activité de la SORAFOM au cours de l'exercice 1960*, s.d., p. 31.

(dont un Français)<sup>2924</sup> et dix stagiaires contrôleurs techniques (dont un français). Mais, sur cette petite promotion il fallait déplorer une démission et deux non-qualifications<sup>2925</sup>. La faible augmentation des promotions, alors que la société s'était engagée à poursuivre et à accélérer l'effort d'africanisation<sup>2926</sup>, pouvait s'expliquer par la réticence très forte qu'André Clavé et son équipe avaient manifestés face aux demandes de la direction de la SORAFOM pour assouplir les règles de recrutement par concours<sup>2927</sup>.

Cependant, toutes une série de transformations amenèrent progressivement le Studio à accueillir jusqu'à une centaine de stagiaires en même temps<sup>2928</sup> (contre à peine 25 jusqu'en 1960<sup>2929</sup>) tout en augmentant la qualité et en diversifiant la formation reçue. André Clavé reconnaissait lui-même que le Studio-École avait eu son « grand moment d'extension » entre 1960 et 1964<sup>2930</sup>.

Les responsables de la formation du Studio-École avaient tiré des leçons des nombreux échecs de stagiaires, en particulier dans la branche technique. Les colloques de direction de mai-juin 1960 avaient décidé de porter la formation des contrôleurs techniques à deux années, en créant une première année de propédeutique « afin que les stagiaires puissent avoir une vue globale de leur futur métier (dont ils n'avaient qu'une notion très peu réaliste à l'arrivée) et de subir un entraînement de base plus poussé<sup>2931</sup> ». Le premier stage de 2 ans pour les contrôleurs techniques commença donc en 1960 et comptait 15 stagiaires uniquement africains<sup>2932</sup>. Mais la société diversifia aussi son offre de formation en organisant des stages pour des niveaux inférieurs et supérieurs. Des stages de perfectionnement ont été proposés dans les branches programme et technique. Le 15 octobre 1960 s'était ouvert le premier stage de perfectionnement d'animateur de programme de radiodiffusion<sup>2933</sup> (AP/3) destiné à former les cadres supérieurs des stations<sup>2934</sup>. En janvier 1961 s'ouvrit le premier stage de perfectionnement destiné à former

---

<sup>2924</sup> *Ibid.*, p. 36.

<sup>2925</sup> *Ibid.*, p. 37.

<sup>2926</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/12, Dossier Activité 1958, Compte rendu de gestion de la Société de radiodiffusion de la France d'outre-mer pour l'exercice 1958, S/1795, p. 10.

<sup>2927</sup> F. Gaillard-Risler, *André Clavé, op. cit.*, p. 320.

<sup>2928</sup> *Hommage à André Clavé, op. cit.*, p. 25.

<sup>2929</sup> La promotion des stagiaires de 1959-1960 comptait 15 animateurs de programmes et 10 contrôleurs techniques qui n'étaient pas tous africains et qui ne furent pas tous qualifiés : AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/12, Dossier Activité 1960, *Compte rendu d'activité de la SORAFOM au cours de l'exercice 1960*, s.d., p. 37.

<sup>2930</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/7, Dossier OCORA Colloque 1968, Chemise Script colloque 1, *Colloque 1968, séance du mercredi 3 avril*, p. 26.

<sup>2931</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/12, Dossier Activité 1960, *Compte rendu d'activité de la SORAFOM au cours de l'exercice 1960*, s.d., p. 37.

<sup>2932</sup> *Ibid.*, p. 38.

<sup>2933</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/3, Dossier OCORA Studio-École, *Conditions générales d'accès et bilan d'activité du Studio-École*, confidentiel, OCORA, Studio-École, EG4563, le 4 mai 1966, p. 19.

<sup>2934</sup> *Ibid.*, p. 17.

les ingénieurs des travaux (AT/3). Mais l'offre de formation du Studio fut aussi enrichie par l'ouverture de stage de niveau 1 (destinés à former des agents d'exécution dans les catégories programmes (AP/1) et technique (AT/1)<sup>2935</sup>). Entre décembre 1960 et novembre 1964 quatre stages de ce type furent organisés (deux pour la partie programme, deux dans la branche technique) pour 37 stagiaires dont 33 furent qualifiés<sup>2936</sup>. Enfin, à partir de mai 1962, le Studio accueille des stagiaires pour apprendre les métiers de la télévision (la première promotion AV, stage spécial d'initiation accélérée d'agents de programmes de télévision<sup>2937</sup>, comptait 24 participants<sup>2938</sup>). Ces stages furent régularisés à partir de mars 1963 et comptaient entre 15 et 18 participants<sup>2939</sup>. Au début des années 1960, des stages spéciaux organisés pour des opérations précises furent également organisés. Il s'agissait de stages destinés à former des présentateurs d'émissions scolaire (AV/S) en 1964, des speakerines pour la télévision de l'ex-Congo belge en 1965-1966<sup>2940</sup>. Ainsi, alors qu'entre janvier 1955 et les stages de 1959-1960, 155 stagiaires avaient été formés (et 116 qualifiés), entre 1960 et 1965, 292 stagiaires furent accueillis au Studio (soit presque le double) et 221 reçurent une qualification<sup>2941</sup>.

Pour faire face au triplement de l'activité du Studio-École<sup>2942</sup> et à la surcharge de ses locaux<sup>2943</sup>, l'OCORA décida de louer un bâtiment pour les services techniques et d'aménager les locaux qu'elle possédait à Courbevoie<sup>2944</sup>. En 1965, un nouveau pavillon était construit à La Muette, il comportait un véritable studio de télévision, avec un plateau pour la réalisation des émissions, une régie image et son, un atelier de décoration, un labo photo et des salles de cours pour la formation des stagiaires<sup>2945</sup>. Clavé déclarait en avril 1968 qu'il avait fallu construire à La Muette « des bâtiments préfabriqués hideux mais nécessaires<sup>2946</sup> ».

L'accroissement du nombre de stages et les transformations ont été rendus possibles par un soutien financier conséquent qui souligne l'importance que revêtait le Studio-École aux yeux du ministère de la Coopération. En 1965, Raymond Triboulet, ministre délégué chargé de la

---

<sup>2935</sup> *Ibid.*

<sup>2936</sup> *Ibid.*, p. 19-20.

<sup>2937</sup> *Ibid.*

<sup>2938</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>2939</sup> *Ibid.*, p. 20.

<sup>2940</sup> *Ibid.*

<sup>2941</sup> *Ibid.*, p. 19-20.

<sup>2942</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/8, Dossier Conseil supérieur OCORA 1965, *Conseil supérieur de l'Office de Coopération radiophonique*, Paris, 1, 2 et 3 février 1965, p. 41.

<sup>2943</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/5, Dossier Conseil d'administration 27 novembre 1963, *Conseil d'administration du 27 novembre 1963*, p. 17-18.

<sup>2944</sup> *Ibid.*, p. 20.

<sup>2945</sup> F. Gaillard-Risler, *André Clavé, op. cit.*, p. 357.

<sup>2946</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/7, Dossier OCORA Colloque 1968, Chemise Script colloque 1, *Colloque 1968, séance du mercredi 3 avril*, p. 26.

coopération<sup>2947</sup>, très favorable au maintien de liens spécifiques avec les anciennes colonies françaises d'Afrique<sup>2948</sup>, indiquait que, compte tenu « de l'importance technique et politique de ce secteur de formation », son département s'était efforcé de maintenir les efforts financiers au niveau des années précédentes : pour 1963 et 1964, le ministère de la Coopération avait mis à la disposition de l'OCORA 1 457 000 nouveaux francs ayant permis la formation de 137 cadres de radiodiffusion et de télévision Africains et Malgaches<sup>2949</sup>. Comme on l'a vu dans le chapitre 7, André Clavé signalait en effet que le Studio-École bénéficiait d'un soutien financier suffisant lui permettant de former les stagiaires dans de bonnes conditions<sup>2950</sup>. De tels moyens n'était pas accordés à toutes les branches de la coopération culturelle. Clavé racontait que le directeur de l'Institut des Hautes Études cinématographiques (IDHEC), lors d'une visite au Studio-École, lui avait déclaré en levant les mains au ciel puis en les faisant claquer sur ses cuisses : « Si j'avais le dixième de ce que vous avez, je pourrais complètement modifier mon enseignement !<sup>2951</sup> ».

Cependant, cette bonne dotation et l'importance accordée par les autorités de tutelle au Studio-École n'empêchaient pas les tensions et les remises en question.

## 2. *Menaces et remise en cause du Studio-École : les problèmes de recrutement*

En effet, le Studio-École, comme durant la période précédente, restait une institution menacée et critiquée. Il était sous la pression de différents acteurs qui finirent par avoir raison de son existence en septembre 1969<sup>2952</sup>.

Le Studio, comme l'OCORA, dépendait du ministère de la Coopération. Or, après des années d'augmentation budgétaire, le financement de la coopération radiophonique plafonnait. Lors du Conseil supérieur de l'OCORA de février 1965, Michel Gentot, chef du service de la Coopération culturelle du ministère<sup>2953</sup>, déclarait qu'il fallait dorénavant tenir compte du fait que, pour la première fois, le Ministère avait accordé une subvention inférieure à l'OCORA par

---

<sup>2947</sup> Julien Meimon, *En quête de légitimité : le ministère de la Coopération (1959-1999)*, Thèse de doctorat, Science politique, sous la direction de Johanna Siméant, Université du droit et de la santé de Lille, Lille, 2005, p.508.

<sup>2948</sup> F. Turpin, *De Gaulle Pompidou et l'Afrique 1958-1974*, *op. cit.*, p. 80.

<sup>2949</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/3, Dossier Studio-École, Lettre de Raymond Triboulet à Monsieur le directeur général de l'Office de Coopération radiophonique, 1653, le 14/01/1965, p. 1.

<sup>2950</sup> *Hommage à André Clavé*, *op. cit.*, p. 25.

<sup>2951</sup> *Ibid.*

<sup>2952</sup> G. Robert, « La station expérimentale de la Muette », *art cit.*, p. 75.

<sup>2953</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/8, Dossier Conseil supérieur OCORA 1965, *Conseil supérieur de l'Office de Coopération radiophonique*, Paris, 1, 2 et 3 février 1965, p. 5.

rapport à l'année précédente<sup>2954</sup>. Cette politique de stabilisation financière eu un impact immédiat : à partir de 1964 le nombre de stagiaires formés au Studio n'augmenta plus et eut même tendance à baisser. André Clavé arguait que cela avait permis d'accroître la qualité de la formation<sup>2955</sup>. Cependant, cette stagnation du nombre de personnels formés entrainait en contradiction avec les désirs des représentants des jeunes Républiques.

Les gouvernements africains étaient aussi à l'origine de récriminations à propos du Studio, de son fonctionnement et des stagiaires. Les réunions du conseil supérieur de l'OCORA, qui rassemblaient autour de la direction de la société les ministres de l'Information et les directeurs de stations des Républiques africaines et malgaches, émettaient régulièrement des critiques. Malgré les efforts menés durant la première moitié des années 1960, l'augmentation du nombre de stagiaires formés était une demande récurrente des États. Lors de la réunion du conseil supérieur de l'OCORA en février 1965, M. Bikanda, commissaire général à l'Information de la République du Cameroun<sup>2956</sup> mit en avant l'importance que revêtait aux yeux des dirigeants africains la formation du personnel de radio-télévision :

« la totalité des délégations est unanime à estimer que le problème de la formation du personnel est essentiel et conditionne tout le reste. La priorité à donner à la formation du personnel résulte du fait que les radiodiffusions nationales africaines et malgaches sont dans l'ignorance quant à la période de temps pendant laquelle l'OCORA pourra jouer un rôle de production vis-à-vis des radiodiffusions<sup>2957</sup>. »

Il était donc urgent de poursuivre l'augmentation du nombre de personnes formées pour préparer l'avenir des stations et prendre la relève de l'assistance technique française dans un futur proche. M. Bikanda demandait à ce que la France accepte de former les cadres de radiodiffusion « conformément aux besoins exprimés par les États<sup>2958</sup> ». Il était soutenu en cela par le directeur de Radio-Togo, et ancien agent de Radio-Dakar<sup>2959</sup>, Godfried Ekué qui déplorait

---

<sup>2954</sup> *Ibid.*, p. 35.

<sup>2955</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/7, Dossier OCORA Colloque 1968, Chemise Script colloque 1, *Colloque 1968, séance du mercredi 3 avril*, p. 25.

<sup>2956</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/8, Dossier Conseil supérieur OCORA 1965, *Conseil supérieur de l'Office de Coopération radiophonique*, Paris, 1, 2 et 3 février 1965, p. 2.

<sup>2957</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>2958</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>2959</sup> Dans son article sur le Studio-École, Guy Robert l'appelle Wilfrid, mais la description qu'il donne de sa carrière fait qu'il s'agit presque sûrement de Godfried Ekué dont nous avons déjà entrevu le parcours, G. Robert, « La station expérimentale de la Muette », art cit., p. 75.

l'arrêt des formations de personnel d'exécution à Maisons-Laffitte<sup>2960</sup>. Comme Bikanda, ou comme M. Da Piedade, directeur de Radio-Dahomey<sup>2961</sup>, il réclamait qu'un nombre de places déterminées (quotas) soient réservées pour chaque pays dans tous les stages<sup>2962</sup>.

Cette question ne fut pas réglée puisqu'au colloque des programmes de 1968, des représentants des stations soulignaient que la demande formulée en 1965 de faire de la formation professionnelle « la priorité des priorités » n'avait pas été prise en compte<sup>2963</sup>. André Clavé reconnaissait lui-même que le nombre de stagiaires n'avait pas augmenté depuis 1964. Par conséquent, depuis cette date, en raison de l'augmentation de la durée des stages (en particulier ceux de contrôleur technique, AT/2), le Studio formait moins de stagiaires par an qu'en 1959 et 1960<sup>2964</sup>.

Le concours de recrutement était aussi à l'origine de nombreuses tensions. Il avait été maintenu comme avant les indépendances, malgré la volonté de la direction de transformer les modalités de recrutement. Le compte rendu de gestion de 1958 expliquait que chacun des États de la Communauté souhaiterait disposer « d'un personnel en majorité [...] originaire de cet État ». Or, le système de recrutement mettant en compétition l'ensemble des candidats avait favorisé les territoires dans lesquels le niveau de formation était le plus élevé : Madagascar, le Cameroun et le Sénégal. Si ce système permettait d'assurer une bonne sélection, il ne répondait plus « aux nécessités de la conjoncture nouvelle » : donner à chaque pays un nombre suffisant de professionnels de radio formés. Les auteurs proposaient donc un mode de recrutement dans lequel le concours ne serait ouvert que pour les pays qui avaient le plus besoin de personnel<sup>2965</sup>. Cependant, le système instauré en 1955, qui mettait en concurrence les candidats des différents pays dans lesquels intervenait l'OCORA (la France avait donc été exclue en 1959), fut maintenu, sans pour autant qu'un nombre de places soit clairement établi pour chaque République. André Clavé rassurait ses interlocuteurs africains en leur disant que :

« les jurys [avaient] toujours tenu le plus grand compte de l'état de scolarisation du pays d'origine des candidats et [avaient] toujours essayé de déterminer l'indulgence possible en fonction

---

<sup>2960</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/8, Dossier Conseil supérieur OCORA 1965, *Conseil supérieur de l'Office de Coopération radiophonique*, Paris, 1, 2 et 3 février 1965, p. 18.

<sup>2961</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>2962</sup> *Ibid.*, p. 45.

<sup>2963</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/7, Dossier OCORA Colloque 1968, Script colloque 1, *Colloque 1968, séance du 3 avril 1968*, p. 12.

<sup>2964</sup> *Ibid.*, p. 25.

<sup>2965</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/12, Dossier Activité 1958, Compte rendu de gestion de la Société de radiodiffusion de la France d'outre-mer pour l'exercice 1958, S/1795, p. 10.



de ce contexte général de scolarisation, et celle qu'il ne l'est pas<sup>2966</sup> ».

Il affirmait que le studio essayait de savoir quels étaient les besoins en stagiaires sur plusieurs années et d'adapter le recrutement en fonction<sup>2967</sup>. Malgré cela, cette manière de procéder conduisait à des frustrations et à des déconvenues. En 1965, M. Da Piedade, pourtant ancien stagiaire du studio<sup>2968</sup>, se désolait que ce mode de fonctionnement ait conduit à des « discriminations » entre les États les mieux scolarisés et les autres, et constatait que certains avaient été largement favorisés<sup>2969</sup>. Il déplorait qu'aucun candidat dahoméen n'ait été admis au concours alors que sa station avait besoin de gens formés<sup>2970</sup>. En novembre 1968 encore, les autorités du Congo Kinshasa avaient été déçues par les résultats des concours. Sur 80 places, seuls deux Congolais avaient pu se rendre aux oraux... Face à l'augmentation des besoins en personnels formés (deux stations régionales venaient d'ouvrir, la télévision se développait), les Congolais réclamaient une plus grande ouverture du Studio-École<sup>2971</sup>.

### 3. Menaces sur le Studio-École : la non-reconnaissance des qualifications de l'OCORA

Mais un autre problème grave se posait au Studio-École : l'absence de reconnaissance par les universités et les fonctions publiques africaines des diplômes qu'il délivrait. Au temps de la SORAFOM, le Studio-École était une école d'entreprise destinée à former ses agents. Au cours des années 1960, le studio a été amené à former des stagiaires qui n'étaient plus salariés de l'OCORA et qui cherchaient à faire reconnaître la valeur de leur formation et leur diplôme dans les fonctions publiques africaines<sup>2972</sup>. Or, les universités françaises n'ont jamais reconnu les diplômes du studio.

---

<sup>2966</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/7, Dossier OCORA Colloque 1968, Script colloque 1, *Colloque 1968, séance du 3 avril 1968*, p. 23.

<sup>2967</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>2968</sup> Stagiaire de nationalité française qui dirigeait Radio-Dahomey entre 1961 et 1963 : AN, Fonds Coopération, 19780282/6, Dossier OCORA 1962-1974, Chemise Monographie des stations, Monographie des stations, 1963, p. 15.

<sup>2969</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/8, Dossier Conseil supérieur OCORA 1965, *Conseil supérieur de l'Office de coopération radiophonique*, Paris, 1, 2 et 3 février 1965, p. 47.

<sup>2970</sup> *Ibid.*, p. 45.

<sup>2971</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3364, Dossier Télégrammes, Télégramme à l'arrivée, Kinshasa, le 19 novembre 1968, Ministère de affaires étrangères, 2 p.

<sup>2972</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/8, Dossier Conseil supérieur de l'OCORA 1965, *Conseil supérieur de l'Office de Coopération radiophonique*, Paris, 1, 2, 3 février 1965, p. 42.

Pour cette raison, certains États, comme le Togo, refusaient l'accès des emplois supérieurs et moyens à ceux qui avaient obtenus le concours et les qualifications de l'OCORA<sup>2973</sup>. Le Conseil supérieur de 1967 réclamait ainsi que l'OCORA fournisse aux États l'équivalence des qualifications accordées par le Studio aux stagiaires africains et malgaches afin de faciliter leur intégration dans les fonctions publiques de chaque République<sup>2974</sup>. Cette question a joué un grand rôle dans la disparition du Studio-École en 1969<sup>2975</sup>. Comme lors des précédentes réunions, Godfried Ekué ne comptait pas ses coups. Voici ce qu'il déclarait lors du colloque des programmes d'avril 1968 :

« Aucun bachelier n'accepterait de venir dans une école qui délivre un diplôme dont la valeur n'est reconnue par personne. Un bachelier du Togo peut entrer directement dans une Université. Après deux ans, il a deux certificats de licence reconnus par toutes les fonctions publiques. Celui qui doit venir à l'OCORA a un concours difficile, vient passer deux ans et obtient un diplôme qui n'est reconnu par personne<sup>2976</sup>. »

D'où venait ce problème ? André Clavé expliquait que le Studio et l'OCORA était dans la même situation que l'ORTF, qui cherchait elle aussi, à la même époque, à faire reconnaître par l'université ses formations. Il promettait que l'OCORA interviendrait auprès de son ministère de tutelle afin que les universités acceptent de reconnaître les diplômes délivrés par le Studio-École<sup>2977</sup>. Une partie du problème venait cependant de son refus de faire intervenir un nombre d'universitaires suffisants auprès des stagiaires<sup>2978</sup>. Mais, à la décharge d'André Clavé, la reconnaissance des diplômes de l'OCORA et la transformation du Studio en un institut universitaire étaient paralysées par le projet ORTF d'une école française commune à toutes les professions audiovisuelles et qui prendrait en charge les stagiaires étrangers<sup>2979</sup>. Annoncée aux

---

<sup>2973</sup> APGB, Carton 2, Dossier Regards croisés OCORA-ORTF 1969, *Note, A/S. Coopération radiophonique avec les pays africains et malgache francophones*, direction des Affaires extérieures et de la coopération, ORTF, Paris, mai 1969, p. 7.

<sup>2974</sup> *Ibid.*

<sup>2975</sup> G. Robert, « La station expérimentale de la Muette », art cit., p. 75.

<sup>2976</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/7, Dossier OCORA Colloque 1968, Chemise Script colloque 1, *Colloque 1968, séance du mercredi 3 avril 1968*, p. 43.

<sup>2977</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/7, Dossier OCORA Colloque 1968, Chemise Script colloque 2, *Colloque 1968, séance du mercredi 3 avril 1968*, p. 2.

<sup>2978</sup> *Hommage à André Clavé, op. cit.*, p. 16.

<sup>2979</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/8, Dossier Conseil supérieur de l'OCORA 1965, *Conseil supérieur de l'Office de Coopération radiophonique*, Paris, 1, 2 et 3 février 1965, p. 42.

Africains en 1965 par le directeur de l'ORTF, cette nouvelle école n'avait toujours pas vu le jour en 1968<sup>2980</sup>.

Enfin, un dernier thème revenait régulièrement : celui de la formation des agents d'exécution. En effet, au sein des stations, le manque de personnel de base compétent était une donnée constante<sup>2981</sup>. Cette formation n'avait été assurée par le Studio-École que de manière temporaire entre 1960 et 1964<sup>2982</sup> car le cœur de son métier était de former des « cadres moyens » dans les branches techniques et programmes<sup>2983</sup> et non du personnel d'exécution. L'organisation des stages de niveau 1 avait été suspendue, sur la recommandation de la majorité des membres du Conseil supérieur de l'OCORA, en avril 1963. Il avait été prévu d'encourager la formation sur place, mais, à la fin des années 1960, des États, surtout parmi les moins pourvus continuaient à réclamer la reprise de stages pour des agents d'exécution<sup>2984</sup>. André Clavé reconnaissait en 1968 que cet aspect de la formation n'avait jamais été mené à bien par la SORAFOM et l'OCORA car l'idée de départ était que les anciens stagiaires pourraient servir de formateurs sur place. Cependant, en raison de la charge de travail que les anciens stagiaires devaient assumer, mais aussi du manque de moyens, cette activité de formation était très inégale sur place<sup>2985</sup>. Les tentatives de monter un Studio-École en Afrique comme à Abidjan en 1964-1965 n'avaient pu s'inscrire dans la durée en raison du manque de moyens<sup>2986</sup>.

Bien que considéré comme un élément important dans le dispositif de relation privilégié mis en œuvre par la France avec ses anciennes colonies au lendemain des indépendances, le Studio-École (comme l'OCORA) n'en était pas moins une institution fragile. Sa mue d'école d'entreprise en institut universitaire formant aux métiers de l'audiovisuel ne fut jamais menée à bien, ce qui hypothéquait grandement ses chances de survie. Cependant, ce furent les événements de mai 1968 qui hâtèrent la chute du Studio.

---

<sup>2980</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/7, Dossier OCORA Colloque 1968, Chemise Script colloque 1, *Colloque 1968, séance du mercredi 3 avril 1968*, p. 28.

<sup>2981</sup> *Ibid.*

<sup>2982</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/3, Dossier OCORA Studio-École, *Conditions générales d'accès au Studio-École*, confidentiel, Studio-École, EG4563, le 4 mai 1966, p. 19-20.

<sup>2983</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>2984</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/3, Dossier Studio-École, *Étude*, E1302, juillet 1967, p. 2.

<sup>2985</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/7, Dossier OCORA Colloque 1968, Chemise Script colloque 1, *Colloque 1968, séance du mercredi 3 avril 1968*, p. 27.

<sup>2986</sup> APJBF, Entretien avec Guy Breton le 26/05/2015, de 00'40''01 à 00'45''01.

## D. Le Studio-École dans la tourmente de mai 1968

Comme on l'a vu, la crise de mai 1968 a précipité la chute de l'OCORA. Lorsque l'office a disparu en janvier 1969, le studio a cependant survécu et André Clavé a été remplacé à sa tête par un proche : Guy Breton<sup>2987</sup>. Cette survie révèle à la fois l'importance du Studio-École dans la politique de coopération et sa fragilité.

### 1. La fin du Studio-École : le colloque des directeurs de station de septembre 1969

C'est en septembre 1969 que fut prise la décision de fermer le Studio-École, soit presque un an après la décision de dissoudre l'OCORA, lors d'un des colloques réunissant les représentants des radio-télévisions d'Afrique de Madagascar et leur partenaire français.

Comme aucune des questions que nous avons vues (augmentation du nombre de stagiaires, modification des modalités de recrutement, reconnaissance des diplômes) n'avait reçu de solution, Godfried Ékué plaida pour la fusion de l'enseignement du Studio avec le centre de formation de l'ORTF à Montrouge. Cette proposition fut actée par le directeur de la DAEC<sup>2988</sup>. En effet, la disparition du Studio-École était facilitée par le fait que les services de l'OCORA n'avaient pas été intégrés tels quels à l'ORTF mais au contraire fondus et démembrés dans la nouvelle DAEC<sup>2989</sup>. Dans cette affaire, André Clavé avait une responsabilité. Il a obstinément refusé la transformation des modes de recrutement du Studio tout en cherchant à préserver l'architecture de la formation contre toutes les tentatives de réformes. Les hauts-fonctionnaires du secrétariat d'État chargé de la Coopération (Sylvain Lourié, Michel Gentot, Dieudonné Mandelkern et Olivier Chevrillon) qui le soutenaient avouaient aussi qu'il refusait de transformer ou de transiger sur certains points, ce qui ne facilitait pas leur tâche<sup>2990</sup>.

Cependant, ces problèmes n'étaient pas nouveaux et le Studio aurait pu survivre plus longtemps. Il bénéficiait du soutien des services du ministère de la Coopération, en raison du rôle qu'il jouait dans le maintien de relations spécifiques avec les anciennes colonies<sup>2991</sup> et fut placé sous la tutelle de ce ministère en 1969<sup>2992</sup>. Sa disparition n'était donc pas encore actée au

---

<sup>2987</sup> G. Robert, « La station expérimentale de la Muette », art cit., p. 75.

<sup>2988</sup> *Ibid.*

<sup>2989</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/9, Dossier 11, Chemise ORTF-DAEC 1969, Martin Even, « La disparition de l'OCORA marque la fin d'un régime privilégié », *Le Monde*, 30 mai 1969.

<sup>2990</sup> Il s'agit en particulier de Jean-Pierre Dannaud : F. Gaillard-Risler, *André Clavé, op. cit.*, p. 405.

<sup>2991</sup> AN, AG/5(F)/3364, Dossier OCORA 1960-1969, Chemise Notes, *Note pour M. le Ministre*, Direction des affaires techniques et culturelles, n°/DTC/CI, 23 août 1969, p. 3.

<sup>2992</sup> F. Gaillard-Risler, *André Clavé, op. cit.*, p. 408.

milieu de cette année<sup>2993</sup>. Comment expliquer cette fermeture alors que les partisans du maintien de liens privilégiés avec les pays africains étaient plutôt favorables au Studio ?

Il apparaît que la crise de mai 1968 a fait éclater au grand jour des tensions qui couvaient au sein de l'OCORA et du Studio-École depuis des années. Ces tensions et ce qu'elles ont révélé aux autorités de tutelle ont favorisé l'abandon du studio.

## 2. *La crise de mai au Studio-École : un affrontement de points de vue*

Au lendemain de la crise de mai 1968, la direction du Studio-École avait une bonne image auprès des agents du secrétariat aux Affaires africaines et malgaches. Ainsi, en 1969, René Journiac présentait le cas d'André Clavé à Jacques Foccart :

« M. Clavé est un ancien déporté et un ami de [Jean] Mialet<sup>2994</sup>. Celui-ci le considère comme un passionné [...]. Ce n'est pas un "gaulliste grande teinte", genre intellectuel. [...] En mai-juin Clavé se serait très bien comporté ce qui [témoigne ?] un sens élevé de l'État et de l'autorité. Il a beaucoup de relations en Afrique et un excellent contact<sup>2995</sup>. »

Pour ces raisons, Jacques Foccart a apporté son soutien à la candidature de Clavé pour diriger la branche coopération de la nouvelle DAEC au sein de l'ORTF<sup>2996</sup>. Cette position permit à André Clavé de faire nommer Guy Breton à sa place et de continuer à faire exister le Studio<sup>2997</sup>. Les proches d'André Clavé soutiennent que, pour lui et son équipe, il n'avait pas été question de faire grève en mai 1968, car il fallait que les stagiaires du Studio, envoyés par leurs gouvernements, continuent à travailler<sup>2998</sup>. Robert Arnaud, producteur à l'ORTF et intervenant au Studio racontait comment il avait participé avec Clavé à la mise en route d'un service minimum pour assurer le suivi des stagiaires et leur formation pendant la grève<sup>2999</sup>. Clavé se

---

<sup>2993</sup> AN, AG/5(F)/3364, Dossier OCORA 1960-1969, Chemise Notes, *Note pour M. le Ministre*, Direction des affaires techniques et culturelles, n°/DTC/CI, 23 août 1969, p. 3.

<sup>2994</sup> Jean Mialet est un diplômé de Saint-Cyr et un ancien déporté, proche du pouvoir gaulliste, il est aussi un des animateurs du groupe « Rencontre » dans lequel André Clavé est engagé. F. Gaillard-Risler, *André Clavé*, *op. cit.*, p. 145.

<sup>2995</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3364, Dossier OCORA 1960-1969, Chemise Réforme OCORA-ORTF, « ORTF », Note manuscrite recto-verso, s.d., 2 p.

<sup>2996</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3364, Dossier OCORA 1960-1969, Chemise Réforme OCORA-ORTF, Jacques Foccart, *OCORA*, note manuscrite, 17 mars 1969, 1 p.

<sup>2997</sup> F. Gaillard-Risler, *André Clavé*, *op. cit.*, p. 408.

<sup>2998</sup> *Ibid.*, p. 374.

<sup>2999</sup> *Ibid.*

félicitait d'ailleurs lui-même que les stagiaires africains aient vécu la crise de mai dans le calme et de loin<sup>3000</sup>.

Or, dès l'été 1968, des informations d'un tout autre contenu sont remontées aux autorités de tutelle, révélatrices du fonctionnement du Studio-École et des tensions internes qui le divisaient. Pendant la crise de mai, un Comité d'action s'était formé en réaction au comité de grève de l'OCORA et avait débouché sur la constitution de l'Union des personnels de coopération<sup>3001</sup>, favorable à une reprise en main gaulliste de l'OCORA et à l'exclusion des fauteurs de troubles de mai 1968. Messieurs Lacam, du service technico-commercial de l'OCORA et Davenet (qui occupait sans doute un poste aux services information de l'office) adressaient des rapports réguliers aux services de Jacques Foccart dans lesquels ils s'en prenaient sans ménagement à André Clavé et à l'équipe du Studio-École<sup>3002</sup>. Celui-ci était accusé d'avoir couvert des « agents activistes placés sous ses ordres [...] depuis mai 1968<sup>3003</sup> » et favorisé leur reclassement au sein de l'ORTF. Ils s'étonnaient que Clavé ait des liens avec Jacques Foccart et s'en prenaient au Studio-École :

« Le Studio-École étant directement rattaché au département personnel de l'ORTF, qui en ignore tout [...], étant géographiquement isolé en forêt de Saint-Germain, [...] échappe à tout contrôle politique alors que précisément il a en charge de formation technique ou journalistique des africains stagiaires. Le danger de subversion est grave dans ce secteur d'autant qu'il est habilement camouflé<sup>3004</sup> ».

L'isolement géographique, dans le contexte politique tendu de l'après mai 1968 devenait un argument en faveur de la fermeture du Studio. En son sein, des formateurs s'en prenaient à André Clavé et à l'ambiance instaurée au pavillon de La Muette. Gaston Bounoure, un

---

<sup>3000</sup> *Hommage à André Clavé, op. cit.*, p. 22.

<sup>3001</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/6, Dossier Syndicat des personnels de coopération, Lettre de M. Lacam Louis, président de l'Union des personnels de coopération à M. le directeur général de l'OCORA, Paris, le 18 juin 1968, 1 p.

<sup>3002</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3364, Dossier OCORA 1960-1969, Chemise OCORA (M. Gauger), M. Lacam et M. Davenet, La situation de la Coopération à l'ORTF à la suite de la dévolution à l'ORTF des tâches confiées à l'OCORA avant sa dissolution par décret 69-69 du 24/01/69, Très confidentiel, rapport du 24 mars 1969, p. 7.

<sup>3003</sup> *Ibid.*

<sup>3004</sup> *Ibid.*

responsable de la formation télévision<sup>3005</sup>, était l'auteur de courriers<sup>3006</sup> et le co-auteur d'une note, datée de mai-juin 1969, particulièrement hostiles<sup>3007</sup>. Rédigée dans le contexte politique tendu de la démission du général de Gaulle et des élections présidentielles qui l'ont suivie<sup>3008</sup>, il y dénonçait l'isolement volontaire dans lequel Pierre Schaeffer puis André Clavé avaient placé l'établissement, le refus de l'autorité des directeurs (Robert Pontillon puis François Cardin). Il reprochait à Clavé d'être une sorte de gourou<sup>3009</sup>. Plus grave, il l'accusait de faire du studio un instrument de subversion en s'appuyant sur une déclaration remontant au début de l'année 1968 :

« Ce directeur d'ailleurs confirmera [...], qu'il n'a pour soucis que de "former des citoyens du monde". L'aveu est d'importance : d'un instrument de formation professionnelle dévoué, dans le cadre de la Coopération [...] l'on tend à faire une officine de contestation "progressiste" où, plutôt que son évolution technique, l'on se préoccupe de la "révolution en Afrique"<sup>3010</sup> ».

L'ambiance de la Guerre froide et de la réaction gaulliste de l'après mai 1968 étaient propice à une surinterprétation des propos d'André Clavé. Mais Gaston Bounoure donnait une version assez différente de celle de Clavé sur le déroulement des événements de mai 1968 à la Muette :

« Le Studio-École, "occupé" par les grévistes, les contestataires et les "enragés" [ceux qui souhaitaient travailler ne pouvaient entrer]. Cependant, une partie des stagiaires africains et malgaches continuaient d'y venir, sous prétexte d'y poursuivre leurs études, les grévistes "assurant" la continuité de l'enseignement<sup>3011</sup> ! En réalité, Africains et Malgaches étaient

---

<sup>3005</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3364, Dossier OCORA 1960-1969, Chemise Gaston Bounoure, Lettre de Gaston Bounoure, réalisateur Cinéma et télévision à M. Jammot, député-maire, Maisons-Laffitte, samedi 17 mai 1969, p. 2.

<sup>3006</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3364, Dossier OCORA 1960-1969, Chemise Gaston Bounoure, *Rapport soumis à M. Laurin au cours de la campagne électorale mai-juin 1969*, 1 p.

<sup>3007</sup> L'autre auteur du document était Pierre Vignal, responsable de la section Information au Studio-École : AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3364, Dossier OCORA 1960-1969, Chemise OCORA (M. Gauger), Gaston Bounoure et Pierre Vignal, *Notes et brèves observations concernant le Studio-École*, mai 1969, 5 p.

<sup>3008</sup> Serge Berstein, *La France de l'expansion I. La République gaullienne (1958-1969)*, Paris, Le Seuil, 1989, p. 344.

<sup>3009</sup> Georges Ivanovitch Gurdjieff était un gourou d'origine géorgienne dont Pierre Schaeffer a fréquenté les réunions entre 1942 et 1949 et dont la spiritualité a influencé Schaeffer et son entourage : voir chapitre 3 et : M. Kaltenecker et K. Le Bail, *Pierre Schaeffer : les constructions impatientes*, op. cit., p. 32.

<sup>3010</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3364, Dossier OCORA 1960-1969, Chemise OCORA (M. Gauger), Gaston Bounoure et Pierre Vignal, *Notes et brèves observations concernant le Studio-École*, mai 1969, p. 1.

<sup>3011</sup> Témoignage corroboré par Robert Arnaud : F. Gaillard-Risler, *André Clavé*, op. cit., p. 375.

appelés à participer à la “révolution de mai”. Ils assistaient à la transformation, sous leurs yeux, des locaux professionnels en cellules maoïstes ; Ils lisaient, placardés sur les murs, les “appels” de Cohn-Bendit et des comités insurrectionnels. Ils voyaient leurs “instructeurs” mettre en place, en l’absence de certains responsables, mais avec la complicité de quelques autres, une véritable administration “parallèle”<sup>3012</sup>... »

Comme Robert Arnaud le confirme dans le témoignage qu’il a donné à Francine Gaillard-Risler, un piquet de grève contrôlait l’entrée du Studio<sup>3013</sup>. Gaston Bounoure accusait André Clavé d’avoir soutenu l’occupation des bâtiments et d’avoir orienté le mécontentement contre la direction de l’Office ainsi que contre ceux qui avaient décidé de ne pas faire grève. Bounoure avait accueilli favorablement la dissolution de l’OCORA et l’intégration du Studio-École dans l’ORTF, qui était pour lui un gage d’ouverture, de professionnalisation de la formation. Il était par contre particulièrement révolté par la nomination d’André Clavé à la direction de la Coopération de la DAEC (mai 1969) et par l’installation d’un nouveau directeur (Guy Breton<sup>3014</sup>) assurant la fidélité aux objectifs fixés par André Clavé<sup>3015</sup> :

« Comment supporter de sentir se refermer à nouveau les murs du phalanstère “progressiste”, et s’estomper l’espoir de voir “s’ouvrir” un véritable centre de formation professionnelle à vocation internationale et francophone ?<sup>3016</sup> ».

Le rapport de Gaston Bounoure fut transmis par René Laurin, député UDR des Yvelines, à Jacques Foccart à la fin du mois d’août 1969<sup>3017</sup>. Le député avait hésité à l’envoyer au Premier ministre, mais finalement avait préféré le transmettre à Foccart car, disait-il :

« je sais que les spécialistes sont auprès de toi, je préférerais que la réclamation [...] soit faite directement par toi au Ministre et

---

<sup>3012</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3364, Dossier OCORA 1960-1969, Chemise Gaston Bounoure, Gaston Bounoure et Pierre Vignal, *Notes et brèves observations concernant le Studio-École*, mai 1969, p. 3.

<sup>3013</sup> F. Gaillard-Risler, *André Clavé, op. cit.*, p. 375.

<sup>3014</sup> G. Robert, « La station expérimentale de la Muette », art cit., p. 75.

<sup>3015</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3364, Dossier OCORA 1960-1969, Chemise Gaston Bounoure, Gaston Bounoure et Pierre Vignal, *Notes et brèves observations concernant le Studio-École*, mai 1969, p. 4.

<sup>3016</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>3017</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3364, Dossier OCORA 1960-1969, Chemise Gaston Bounoure, Lettre à Monsieur René Laurin, 910/SP, Paris, le 27 août 1969, 1 p.



les mesures soient prises pour que de tels faits ne puissent se reproduire<sup>3018</sup> ».

Le 27 août, Jacques Foccart le remerciait d'avoir transmis de telles informations en lui assurant que le dossier avait été mis à l'étude. Les dossiers concernant la radio n'en disent pas plus sur l'intervention de Foccart en ce qui concerne le Studio-École et sa fermeture, mais il est possible que, lors du colloque de la DAEC de septembre 1969 et de ses suites, le SGAM ait décidé de ne plus soutenir une telle institution. En tout cas, Guy Breton assure qu'à l'automne 1969, André Clavé a perdu le soutien du ministère de la Coopération. La direction de l'ORTF l'a retiré de la DAEC pour le muter au service de la recherche. La direction de la DAEC avait maintenant les mains libres pour mettre fin au Studio<sup>3019</sup>. Le dernier stage s'acheva en juin 1970<sup>3020</sup>.

Le Studio-École, qui avait été la pièce maîtresse de la coopération radiophonique était supprimé quelques mois seulement après l'OCORA. La crise de mai 1968 avait exacerbé les conflits internes entre les « progressistes », majoritaires et regroupés autour d'André Clavé et une aile plus conservatrice et minoritaire. Le SGAM et le ministère de la Coopération ont tenté de préserver une institution qui garantissait des liens privilégiés et spécifiques entre la France et les pays de son pré-carré. Mais, après les révélations de certains salariés de l'OCORA sur le déroulement de mai 1968 et sur la politisation de certains membres du personnel, le soutien du Secrétaire général a fait défaut. Quand, une fois de plus, les représentants des pays africains et les représentants de l'ORTF se sont attaqués aux problèmes posés par la formation au Studio, l'institution a disparu sans que le ministère de la Coopération ou le Secrétariat général ne réagissent.

## II. Le Studio-École, une expérience pédagogique à part dans la France et l'Afrique des années 1950-1960 ?

Les critiques qui ont été formulées à propos de la formation du Studio-École au cours des années 1960 et après 1968 justifient de se pencher sur la pédagogie mise en œuvre et sur l'état d'esprit qui y régnait. Aujourd'hui encore le fonctionnement du Studio et son atmosphère fascinent. Les seules émissions de radio traitant de l'histoire de la SORAFOM et de l'OCORA étant en effet

---

<sup>3018</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3364, Dossier OCORA 1960-1969, Chemise Gaston Bounoure, Lettre de René Laurin, secrétaire fédéral de l'Union des démocrates pour la République à Monsieur Jacques Foccart Secrétaire général des Affaires africaines et malgaches, Paris, le 25 juillet 1969, 1 p.

<sup>3019</sup> F. Gaillard-Risler, *André Clavé, op. cit.*, p. 408-409.

<sup>3020</sup> G. Robert, « La station expérimentale de la Muette », art cit., p. 74.

axées sur le Studio-École et ses stagiaires<sup>3021</sup>. Le Studio-École, comme l'OCORA, était en effet un monde à part. Pour le dénigrer et le dénoncer, Gaston Bounoure parlait à son propos de « phalanstère progressiste<sup>3022</sup> ». Dans un premier temps, nous verrons en effet que le Studio-École tenait du phalanstère, domaine où vivent et travaillent des individus réunis en communauté<sup>3023</sup>. Par la rigueur de la sélection instaurée pour y entrer, par son isolement géographique et fonctionnel et enfin par la nature de la formation qui y était dispensée, les membres du Studio-École faisaient partie d'une communauté et partageaient un remarquable « esprit de corps<sup>3024</sup> ». Mais, dans un deuxième temps, nous verrons que le Studio-École était aussi connecté au monde extérieur. Les formateurs étaient les plus grands professionnels de radio et de télévision de l'époque. Le staff, c'est-à-dire le personnel d'encadrement du Studio<sup>3025</sup>, s'il veillait jalousement sur l'autonomie du pavillon de la Muette, assurait les liens avec l'extérieur. Ces liens s'incarnaient en partie par l'adhésion et le partages d'idées progressistes.

## A. Le Studio-École : un monde à part

De nombreux éléments font du Studio-École un monde à part, parmi eux, le concours d'entrée occupe une place importante.

### 1. Sélectionner des stagiaires au moyen d'un concours exigeant

Dès 1955, Pierre Schaeffer et son équipe de la RFOM ont décidé de recruter les stagiaires du futur Studio-École par le biais d'un concours.

En effet, le recours au concours était présenté par Schaeffer comme un moyen de résoudre les problèmes de recrutement dans les stations de la France d'outre-mer. Il reprochait à l'administration coloniale d'avoir recruté sur place des « outsiders » venus de métropole, qui, ayant eu des problèmes en France, tentaient leur chance outre-mer. Mais, dans une présentation

---

<sup>3021</sup> Il s'agit d'une émission réalisée par Jean-Baptiste Fourré pour France Culture en 2015 : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/la-fabrique-de-l-histoire/histoire-du-son-2-4-le-studio-ecole-7766903>, consulté le 18/07/2021 et d'une autre de Marie Guérin pour la même station en 2016 : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/creation-on-air/le-studio-ecole-le-sage-la-meute-et-le-micro-1720378>, consulté 18/07/2022.

<sup>3022</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3364, Dossier OCORA 1960-1969, Chemise Gaston Bounoure, Gaston Bounoure et Pierre Vignal, *Note et brèves observations concernant le Studio-École*, mai 1969, p. 5.

<sup>3023</sup> Alain Rey et Josette Rey-Debove, *Le petit Robert*, Paris, Le Robert, 1989, vol.1, p. 1420.

<sup>3024</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3364, Dossier OCORA 1960-1969, Chemise M. Mandelkern, *Note pour monsieur le ministre, Objet : assistance technique en matière de radio et de télévision*, direction des Affaires techniques et culturelles, /DTC/CI, 23 août 1968, p. 4.

<sup>3025</sup> F. Gaillard-Risler, *André Clavé, op. cit.*, p. 321.

des missions du Studio-École, il s'en prenait aussi à la manière dont les administrations locales procédaient à une africanisation du personnel des radios :

« Quant aux indigènes, même surnommés autochtones, on sent bien qu'il en faut comme d'un piment nécessaire à la sauce ; on en verra d'ailleurs venir plus qu'il n'en faut, grâce à un procédé bien connu dans les arts bien subventionnés et les radios d'État, grâce au piston. Qui fera le tri dans ce tout venant, dans ces speakers ou rédacteurs improvisés, qui, pour avoir la peau noire, n'en montrent pas moins patte blanche comme nos amis parisiens<sup>3026</sup> ? ».

L'instauration d'un concours à l'entrée du Studio-École était donc un moyen d'empêcher le recrutement d'un personnel soutenu par l'administration coloniale. Mais le concours était aussi un moyen de recruter des Africains qui seraient en phase avec le type de radio que voulait faire Pierre Schaeffer en Afrique. En cherchant à recruter des Africains « authentiques », c'est-à-dire qui ne montraient pas « patte blanche<sup>3027</sup> », il espérait pouvoir réaliser les radios locales tournées vers la grande masse des auditeurs de brousse. Cette expression est peut-être une allusion au livre de Franz Fanon, *Peau noire, masques blancs*<sup>3028</sup> paru en 1952. Cependant, comme on l'a vu dans le chapitre 3, Schaeffer était aussi marqué par l'ethnologie de l'entre-deux-guerres qui jugeait avec méfiance les « évolués », les considérant comme des africains dénaturés<sup>3029</sup>.

C'est en octobre 1955 qu'était prévu le premier concours de recrutement pour le stage du Studio-École<sup>3030</sup>. Les annonces diffusées dans la presse étaient assez floues et visaient un public large. Le message annonçant le concours disait :

« Radiodiffusion de la France d'outre-mer. Studio-École pour animateurs et techniciens H. et F. de 21 à 35 ans. Concours 3 et

---

<sup>3026</sup> BNF, FRBNF33871357, Pierre Schaeffer, « Préambule », *Problèmes de radiodiffusion d'outre-mer. Bulletin de liaison sur l'éducation de base, n° spécial*, Ministère de l'Éducation nationale, Ministère de la France d'outre-mer, Commission de la République française pour l'éducation nationale et la culture, 11 août 1955, p. 4.

<sup>3027</sup> *Ibid.*

<sup>3028</sup> Frantz Fanon, *Peau noire, masques blancs*, Paris, Éditions du Seuil, 1995, 188 p.

<sup>3029</sup> Voir chapitre 3.

<sup>3030</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise Campagne de presse concours 1955, Lettre de Pierre Schaeffer à ?, RC/IP, n° 0186/EL1/595/, Paris, le 11 juillet 1955, 1 p.

4 novembre aucun diplôme exigé – 8 mois de cours à Paris  
(Bourses d'études). Emplois outre-mer à la sortie<sup>3031</sup>. »

La mention « aucun diplôme exigé » était particulièrement intéressante. Schaeffer pensait en effet qu'une des qualités du recrutement par concours était de faire ressortir des candidats dont les talents avaient été ignorés par les systèmes universitaire et scolaire. Ainsi, dans l'émission RTF *Union française : magazine de la France d'outre-mer* du 7 octobre 1955, Schaeffer déclarait à propos du concours d'entrée :

« quant au concours proprement dit, c'est un concours qui n'est pas du tout axé sur des diplômes scolaires, il est axé sur les compétences réelles, le bon sens, la débrouillardise et quand les candidats nous demandent ce qu'ils doivent préparer nous leur répondons "rien du tout, vous venez avec votre bagage, votre compétence et on va vous soumettre à des épreuves extrêmement pratiques comme : vous avez dix millions il vous en faudrait cinquante pour faire marcher votre station, comment vous débrouillez vous ?". C'est notre problème quotidien. [...]»<sup>3032</sup>.

Il avait cependant tempéré son propos en disant que la RFOM ne recherchait pas « naturellement des manœuvres non spécialisés », mais des gens que leurs études antérieures prédisposaient à la radio, c'est-à-dire des gens ayant atteint le niveau licence ou le bac, ce qui, à l'époque, constituait une infime minorité de la population de métropole, sans parler de celle des territoires d'outre-mer. Mais Schaeffer reconnaissait que la situation outre-mer était différente de celle de la métropole, aussi insistait-il pour dire qu'outre-mer, il cherchait surtout à recruter des instituteurs ainsi que des étudiants ou des techniciens africains travaillant en France mais n'ayant pas forcément de diplômes<sup>3033</sup>.

En quoi consistaient les épreuves du concours ? Les épreuves écrites étaient organisées simultanément en métropole et dans 12 territoires d'outre-mer<sup>3034</sup>. Dès 1955 il y avait deux

---

<sup>3031</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise Campagne de presse concours 1955, *France Soir*, rubrique "Pour vous servir", Objet : "avis concours", A paraître dans le numéro de *France-Soir* du mardi 1<sup>er</sup> novembre 1955, 1 p.

<sup>3032</sup> Inathèque, PHD98200921, « Union française : magazine de la France d'outre-mer », art cit., entre 19'14'28 et 19'14'58.

<sup>3033</sup> *Ibid.*, entre 19'11'00 et 19'13'00.

<sup>3034</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise Coupures de presse-décrets 1954-1958, W. Séror, La radiodiffusion de la France d'outre-mer. Une interview de M. Pierre Schaeffer, chef de service de la RFOM, *Documents d'actualité*, Paris, septembre 1956, p. 18.

voies d'accès au studio : la branche programme et la branche technique<sup>3035</sup>. Les deux branches du concours avaient des épreuves communes (une rédaction de deux heures, des épreuves de calcul niveau BEPC, et des tests psychotechniques). Les animateurs de programme et les techniciens avaient ensuite à passer des épreuves écrites plus spécifiques. Les aspirants animateurs de programme avaient une dissertation de culture générale (3 heures), et une « épreuve écrite spéciale (aptitude aux techniques de l'information : presse, cinéma, radio) » d'une durée de 4 heures. Les techniciens avaient une épreuve de mathématiques (niveau bac technique) de 3 heures, un projet simple de technique radioélectrique (4 heures) et une épreuve facultative de calcul différentiel et intégral<sup>3036</sup>.

Les épreuves d'admission se déroulaient à Paris<sup>3037</sup>. Il s'agissait d'épreuves orales « de caractère essentiellement pratique, portant sur l'appréciation d'aptitudes générales (esprit d'initiative et d'organisation), professionnelles (test auditifs) et sociales<sup>3038</sup> ». Ces épreuves étaient complétées par des « épreuves spéciales ». Pour les animateurs de programme il s'agissait de montrer des capacités pour l'élocution, le reportage, la réalisation d'une émission. Les techniciens étaient mis dans une situation d'utilisation et de dépannage de matériel<sup>3039</sup>. Guy Breton qui a passé le concours de technicien en 1955 puis d'animateur de programme en 1956<sup>3040</sup>, qualifiait les épreuves de ce concours de « retorses » durant lesquelles :

« L'impétrant devait reconnaître le son d'instrument aussi fabuleux qu'un balafon pour les Français ou qu'un clavecin pour un Africain, affronter un jury, traiter un dossier administratif, distinguer des notes de musique, improviser au micro, se débattre au milieu de tests psychotechniques<sup>3041</sup> ».

Pierre Schaeffer expliquait en 1956 que de telles épreuves permettaient de passer un candidat au rayon X<sup>3042</sup>.

---

<sup>3035</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise Publicité concours 1955-1957, Avis de concours pour l'admission au stage du Studio-École de la Radiodiffusion de la France d'outre-mer en 1955, Service de radiodiffusion de la France d'outre-mer, 27 rue Oudinot, Paris, p. 1-2.

<sup>3036</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>3037</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise campagne concours 1955, Communiqué, 1955 (?), 1 p.

<sup>3038</sup> *Ibid.*

<sup>3039</sup> *Ibid.*

<sup>3040</sup> Guy Breton, « La radio en Afrique francophone au début des années 1960 », *Cahiers d'Histoire de la Radiodiffusion*, 1991, n° 33, p. 34.

<sup>3041</sup> *Ibid.*, p. 36.

<sup>3042</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier n°1, Chemise 1956, « Le Studio-École de la RFOM par M. Pierre Schaeffer chef du service de la RFOM », *Information outre-mer*, Lille, 5-6-7 juillet 1956, Agence Univers, p. 1.

Cette confiance dans le recrutement par le concours avait différentes origines. Pierre Schaeffer avait lui-même obtenu un concours exigeant en entrant à l'École polytechnique et apprécié l'esprit de corps qui régnait au sein de cette institution, qui existait justement parce que l'entrée dans cette école était difficile<sup>3043</sup>. Schaeffer avait ensuite employé cette méthode de recrutement lors du stage de Beaune en 1942. Organisé en collaboration avec le comédien et metteur en scène Jacques Copeau, ce stage était destiné à former des comédiens à l'expression radiophonique. Un concours de recrutement auquel avait participé un millier de candidats n'avait permis de retenir qu'une vingtaine d'acteurs et d'actrices<sup>3044</sup>. Enfin, cette foi dans la fiabilité des concours s'inscrivait dans une période où l'accès à l'enseignement secondaire et encore plus à l'Université était rare. Or, dans les années 1930, comme le montre Antoine Prost, l'idée d'une démocratisation par la sélection était envisagée. Il s'agissait d'ouvrir l'enseignement secondaire aux élèves du primaire méritants et de savoir comment organiser leur sélection. Mais les promoteurs de cette démocratisation par la sélection refusaient les concours de type scolaire. Au contraire, ils souhaitaient s'appuyer sur une connaissance plus fine des élèves avec l'emploi de tests psychologiques et l'invention de la notion d'orientation, ce qui n'excluait pas l'organisation de concours. Cela donnait à ce mode de recrutement une connotation scientifique, moderne et progressiste<sup>3045</sup>.

Le concours d'entrée au Studio-École, était une forme de rituel qui permettait d'intégrer la communauté formée par les stagiaires et leurs encadrants dans le pavillon de La Muette.

## 2. *Un isolement géographique et fonctionnel*

Le choix d'installer le Studio-École de la RFOM dans la forêt de Saint-Germain, à une quinzaine de kilomètres de Paris n'est pas dû au hasard.

Plusieurs raisons ont poussé Schaeffer à choisir le pavillon de La Muette et la forêt de Saint-Germain. Il y a d'abord l'aspect esthétique du Pavillon (style Louis XV) et de la forêt mais aussi l'éloignement des lieux de contrôle et de décision qui auraient pu entraver le fonctionnement du Studio : ministère de la France d'outre-mer, RTF... André Clavé disait qu'au sein de la forêt on pouvait jouir d'une paix « tout à fait royale<sup>3046</sup> ». Le Studio-École était

---

<sup>3043</sup> M. Kaltenecker et K. Le Bail, *Pierre Schaeffer : les constructions impatientes*, op. cit., p. 10-11.

<sup>3044</sup> *Ibid.*, p. 28.

<sup>3045</sup> Antoine Prost, *Éducation, société et politiques : une histoire de l'enseignement en France de 1945 à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, 1992, p. 53-54.

<sup>3046</sup> *Hommage à André Clavé*, op. cit., p. 21.

d'ailleurs parfois qualifié de « couvent »<sup>3047</sup> en raison de son isolement et du fait que les stagiaires, comme des moines, y passaient beaucoup de temps pour travailler. En effet, Pierre Schaeffer avait une haute idée de la notion de stage :

« L'idée d'un filtrage, mais aussi d'un recrutement, l'idée d'épreuves probatoires, mais aussi d'un entraînement, l'idée d'une sanction professionnelle, mais aussi d'une émulation, l'idée d'une discipline, mais aussi d'un idéal, est contenu dans ce mot modeste, un peu trop à la mode sans doute, le mot de "stage"<sup>3048</sup> ».

Pierre Schaeffer cherchait aussi volontairement à isoler les stagiaires africains et métropolitains de Paris afin de les préparer aux conditions dans lesquelles ils devraient travailler en Afrique. Les environs de Maisons-Laffitte, Achères ou Saint-Germain étaient alors encore assez ruraux. Or Pierre Schaeffer cherchait explicitement à ce que le personnel de radio formé au Studio soit préparé à s'adresser au public rural, à concevoir un poste local, comme s'ils étaient à pied d'œuvre dans les TOM<sup>3049</sup>. Cet aspect insulaire était renforcé par le fait que le Studio était, dès le départ, une station de radio expérimentale. Cette « station expérimentale de la radiodiffusion de la France d'outre-mer » fonctionnait sur autorisation spéciale de la RTF<sup>3050</sup>. Doté d'un petit émetteur onde moyennes de 1 kW<sup>3051</sup>, la station devait alimenter son contenu avec ce qui se passait dans les alentours : compétitions sportives, marchés, séances de vaccination ou dons du sang, pièces de théâtre<sup>3052</sup>... Il s'agit de la première radio de proximité en France, ce qui en faisait un cas unique dans le paysage radiophonique de l'époque, dominé par l'ORTF et les postes périphériques<sup>3053</sup>.

Ce fonctionnement imposait aux stagiaires des efforts importants. Former en un temps record (un peu plus d'un an pour les animateurs de programmes, deux ans pour les contrôleurs techniques après 1960) des agents de radio efficaces mais aux niveaux de base très

---

<sup>3047</sup> Guy Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 16.

<sup>3048</sup> BNF, FRBNF33871357, *Problèmes de radiodiffusion d'outre-mer. Bulletin de liaison sur l'éducation de base, n° spécial*, Ministère de l'Éducation nationale, Ministère de la France d'outre-mer, Commission de la République française pour l'éducation nationale et la culture, 11 août 1955, P. 4.

<sup>3049</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise SORAFOM-RFOM, W. Séror, « Une interview de Pierre Schaeffer, chef du service de la RFOM », *Documents d'actualité*, Paris, septembre 1956, p. 18.

<sup>3050</sup> G. Robert, « La station expérimentale de la Muette », art cit., p. 59.

<sup>3051</sup> G. Breton, « La radio en Afrique francophone au début des années 1960 », art cit., p. 36.

<sup>3052</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, op. cit., p. 16.

<sup>3053</sup> G. Robert, « La station expérimentale de la Muette », art cit., p. 59.

hétérogènes<sup>3054</sup> impliquait une charge importante de travail pour les stagiaires et une présence très régulière. Ainsi, en 1966, alors que la forme des stages était stabilisée, un stagiaire contrôleur technique devait passer 37,5 heures par semaine au Studio<sup>3055</sup>. Les activités pratiquées astreignaient à une présence quasi permanente au pavillon de la Muette : maintenance du matériel, exploitation et prise de son, électronique, enseignements généraux. La charge des stagiaires animateurs de programmes était un peu plus légère (34 heures hebdomadaires). Mais les activités astreignaient aussi à une présence étendue : production, réalisation, animation, information, reportages, enquêtes et programmation<sup>3056</sup>. De même, le fonctionnement de l'antenne expérimentale s'effectuait surtout le weekend ce qui exigeait la présence sur place de nombreux stagiaires. Ainsi, en 1963, l'antenne émettait effectivement le vendredi et le samedi à midi mais surtout le dimanche après-midi. Les stagiaires qui étaient de « préparation d'antenne » devaient être présents pendant les deux jours<sup>3057</sup>. Des chambres étaient disponibles sur places pour les équipes qui assuraient des émissions de soirée, cependant, les stagiaires vivaient à Paris, dont un certain nombre à la Cité universitaire et venaient tous les jours en train et en bus<sup>3058</sup>.

Cet isolement géographique et fonctionnel a favorisé l'indépendance de la gestion du Studio-École et renforcé son aspect autonome. Comme on l'a vu, Pierre Schaeffer a accordé à André Clavé une large autonomie<sup>3059</sup>. Celle-ci s'est poursuivie sous les directions de Robert Pontillon et de François Cardin, André Clavé se méfiant du premier et étant en conflit ouvert avec le second<sup>3060</sup>. Au sein même de l'OCORA, le Studio apparaissait comme un monde à part<sup>3061</sup>. La personnalité de Clavé, qui a jalousement veillé avec son équipe au maintien de la philosophie du Studio<sup>3062</sup>, accentuait cet isolement et gênaient ceux qui chercheraient à le défendre<sup>3063</sup>. Son allure ascétique, l'autorité qu'il dégageait et le message qu'il faisait passer auprès des formateurs et des stagiaires, le faisait apparaître aux yeux de ses détracteurs comme un « père

---

<sup>3054</sup> F. Gaillard-Risler, *André Clavé, op. cit.*, p. 354 et Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise Coupures de presse-décrets 1958-décembre 1961, Robert Pontillon, *L'aide radiophonique aux pays tropicaux sous-développés*, SORAFOM, 1AR2, p. 1.

<sup>3055</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/3, Dossier Studio-École, *Conditions générales d'accès et bilan d'activité au Studio-École*, confidentiel, OCORA, Studio-École, EG4563, le 4 mai 1966, p. 12.

<sup>3056</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>3057</sup> G. Robert, « La station expérimentale de la Muette », art cit., p. 72.

<sup>3058</sup> F. Gaillard-Risler, *André Clavé, op. cit.*, p. 338.

<sup>3059</sup> *Ibid.*, p. 319.

<sup>3060</sup> *Hommage à André Clavé, op. cit.*, p. 26.

<sup>3061</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3364, Dossier OCORA 1960-1969, Chemise Gaston Bounoure, Gaston Bounoure, Pierre Vignal, *Notes et brèves observations concernant le Studio-École*, mai 1969, p. 1.

<sup>3062</sup> *Hommage à André Clavé, op. cit.*, p. 28.

<sup>3063</sup> F. Gaillard-Risler, *André Clavé, op. cit.*, p. 405.



abbé » dirigeant le « couvent »<sup>3064</sup> ou pire comme un gourou qui excommuniait<sup>3065</sup> ceux qui n'étaient pas d'accord avec lui. Gaston Bounoure le comparait à Georges Ivanovitch Gurdjieff<sup>3066</sup>, guide spirituel de Pierre Schaeffer de 1942 à 1949<sup>3067</sup>. À la fin des années 1960, le Studio était devenu une sorte de « fortin assiégé<sup>3068</sup> » en opposition avec les demandes de transformations venues de l'extérieur et de l'intérieur. Cela a contribué à fragiliser sa position.



**Figure 12** Réunion hebdomadaire des stagiaires et de l'équipe de direction au Studio-École.

*Au centre, André Clavé s'adresse aux stagiaires. Christiane Lefebure ou Françoise Cordier est peut-être située à sa droite. Archives privées de Guy Breton, s.d.*

Néanmoins, André Clavé et son équipe étaient très proches des stagiaires et essayaient de prévenir les conflits et les abandons. La volonté de les intégrer dans un groupe cohérent était concrétisée par la tenue de réunions hebdomadaires (figure 12). Cette réunion avait lieu le mardi matin dans la salle de la rotonde au pavillon de La Muette<sup>3069</sup>. Elle rassemblait les stagiaires des deux branches (animateurs de programme et contrôleur technique) ainsi que les membres du staff et le maximum d'instructeurs disponibles. Cette réunion, qui pouvait durer trois ou

<sup>3064</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, op. cit., p. 16.

<sup>3065</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3364, Dossier OCORA 1960-1969, Chemise Gaston Bounoure, Gaston Bounoure, Pierre Vignal, *Notes et brèves observations concernant le Studio-École*, mai 1969, p. 3.

<sup>3066</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>3067</sup> M. Kaltenecker et K. Le Bail, *Pierre Schaeffer : les constructions impatientes*, op. cit., p. 32.

<sup>3068</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, op. cit., p. 119.

<sup>3069</sup> F. Gaillard-Risler, *André Clavé*, op. cit., p. 342.

quatre heures, permettait de dénouer les conflits et les tensions et donner l'occasion à Clavé et à son équipe de suivre exactement ce qui se passait<sup>3070</sup>. La réunion hebdomadaire « de contrôle de la progression entre élèves et professeurs » était d'ailleurs intégrée dans les emplois du temps des stages<sup>3071</sup>. De même, la cantine située dans la salle voûtée du sous-sol et la cuisinière, Mme Voght, occupaient une place importante dans la convivialité, les formateurs et le staff mangeant aux mêmes tables que les stagiaires<sup>3072</sup>. Cette proximité et cette manière de régler les conflits explique sans doute l'absence de dégradations et de tensions entre les stagiaires et la direction du Studio pendant la crise de mai 1968<sup>3073</sup>.

Le Studio-École était aussi original en raison du type de radio qu'on voulait y pratiquer.

### 3. Une radio expérimentale

À la proposition de Marshall MacLuhan selon laquelle « le message c'est le médium<sup>3074</sup> », André Clavé et son équipe auraient répondu sans hésitation qu'il s'agissait là d'une erreur. Pour eux, la radio et la télévision n'étaient pas inévitablement un vecteur d'occidentalisation des sociétés africaines. Clavé affirmait au contraire que la technique était universelle et s'attachait à séparer soigneusement ce qui relevait du contenant médiatique de son contenu<sup>3075</sup>.

Cependant, pour qu'elle ne soit pas un vecteur de l'influence occidentale, il fallait rechercher ce que pourrait être la radio africaine. Dès le premier stage de 1955, Schaeffer déclarait d'ailleurs à ce propos que le Studio-École devait être un lieu de recherche :

« ce studio [...] axé sur l'outil radiophonique est moins un studio de radiodiffusion qu'une école de pensée et d'action. Les techniques du micro sont tout de même assez classiques. L'emploi du micro outre-mer, ce qu'il faut y dire, les masses qu'il faut atteindre et le style à trouver sont bien autre chose. Ce n'est plus que secondairement un problème de radiodiffusion,

---

<sup>3070</sup> *Hommage à André Clavé, op. cit.*, p. 17.

<sup>3071</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/3, Dossier OCORA Studio-École, *Conditions générales d'accès et bilan d'activité du Studio-École*, confidentiel, OCORA, Studio-École, EG4563, le 4 mai 1966, p. 12-15.

<sup>3072</sup> *Hommage à André Clavé, op. cit.*, p. 24.

<sup>3073</sup> *Ibid.*, p. 22.

<sup>3074</sup> Pierre Fougeyrollas, « Le message c'est le médium », *Le Monde*, 2 janvier 1981.

[https://www.lemonde.fr/archives/article/1981/01/02/le-message-c-est-le-medium\\_2718681\\_1819218.html](https://www.lemonde.fr/archives/article/1981/01/02/le-message-c-est-le-medium_2718681_1819218.html), consulté le 19/07/2022.

<sup>3075</sup> *Hommage à André Clavé, op. cit.*, p. 18-19.

c'est un problème politique et culturel, une recherche avant tout humaine<sup>3076</sup> ».

Dès le début, Pierre Schaeffer introduisait une nette distinction entre l'outil radiophonique et l'usage qu'on aurait à en faire outre-mer. Si les objectifs de cette nouvelle radio étaient fixés depuis 1951, dans le détail, cette radio n'existait pas et il fallait la trouver, se lancer dans la « recherche ». Pour cela, il avait insisté auprès de la RTF pour que le pavillon de La Muette soit équipé d'un émetteur, d'une station qui était à la fois un lieu d'enseignement et un lieu d'expérimentation. Schaeffer parlait à propos de la station de La Muette, d'une « station expérimentale<sup>3077</sup> », ce qui était d'ailleurs son nom officiel : « station expérimentale du Studio-École<sup>3078</sup> ». Il s'agissait, dans la droite ligne du rapport de 1951, d'inventer des radios destinées à un public rural. Or c'était un défi radiophonique important puisqu'il s'agissait d'aller à la rencontre d'un auditoire jusqu'alors ignoré<sup>3079</sup>. Le concours était aussi destiné à recruter des stagiaires aptes à la recherche et à l'inventivité. Comme pour le stage de Beaune, le but était de recruter des personnes qui seraient capables de rechercher de nouvelles façons de faire de la radio<sup>3080</sup>. Victor Jean-Louis avait d'ailleurs placé le premier stage de la RFOM sous les auspices de ce stage<sup>3081</sup>. Comme l'explique Guy Breton dans son témoignage de 1991, le Studio-École souhaitait transmettre des compétences techniques aux stagiaires mais « surtout pas [...] de recettes préfabriquées. Les outils en main, au pied du mur, nous étions les maçons, mais aussi les architectes<sup>3082</sup> ».

C'est la raison pour laquelle les stagiaires animateurs de programmes passaient presque 40% de leur temps de formation dans des activités d'information, de reportage mais aussi à apprendre les techniques d'enquêtes destinées à connaître les auditoires<sup>3083</sup>. Guy Robert avoue d'ailleurs avoir été déçu en découvrant le contenu de la formation au pavillon de La Muette. Alors qu'il

---

<sup>3076</sup> BNF, FRBNF33871357, Dossier Problème de radiodiffusion d'outre-mer, Problèmes de radiodiffusion d'outre-mer. Bulletin de liaison du centre français de documentation sur l'éducation de base, n° spécial, Ministère de l'Éducation nationale, Ministère de la France d'outre-mer, Commission de la République française pour l'éducation nationale et la culture, 11 août 1955, p. 5.

<sup>3077</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise Coupures de presse-décrets 1954-1958, W. Séror, La radiodiffusion de la France d'outre-mer. Une interview de M. Pierre Schaeffer, chef de service de la RFOM, *Documents d'actualité*, Paris, septembre 1956, p. 18.

<sup>3078</sup> G. Robert, « La station expérimentale de la Muette », art cit., p. 74.

<sup>3079</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise SORAFOM-RFOM, Structure administrative, ministère de la France d'outre-mer, service de radiodiffusion, 1955 (?), p. 22.

<sup>3080</sup> M. Kaltenecker et K. Le Bail, *Pierre Schaeffer : les constructions impatientes*, op. cit., p. 30.

<sup>3081</sup> BNF, FRBNF33871357, *Problèmes de radiodiffusion d'outre-mer. Bulletin de liaison sur l'éducation de base, n° spécial*, Ministère de l'Éducation nationale, Ministère de la France d'outre-mer, Commission de la République française pour l'éducation nationale et la culture, 11 août 1955, p. 6.

<sup>3082</sup> G. Breton, « La radio en Afrique francophone au début des années 1960 », art cit., p. 36-37.

<sup>3083</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/3, Dossier OCORA Studio-École, *Conditions générales d'accès et bilan d'activité du Studio-École*, confidentiel, OCORA, Studio-École, EG4563, le 4 mai 1966, p. 13.

espérait pouvoir s'exprimer artistiquement à la radio, André Clavé avait demandé aux stagiaires d'oublier les modèles hexagonaux et de se préparer à inventer une radio adaptée aux besoins des Africains<sup>3084</sup>. Le but de Schaeffer et de Calvé était donc de conserver le Studio-École et les stagiaires dans une position de recherche quant à ce que pourrait-être une radio africaine efficace. En 1969, Gaston Bounoure et Pierre Vignal dénonçaient d'ailleurs sans nuances la façon dont André Clavé maintenait le Studio-École dans un « esprit de recherche et de doute au travers d'une incessante remise en question des raisons d'agir concrètes et professionnelles<sup>3085</sup> ». Cet esprit de doute et de remise en cause était confirmé de manière plus positive par des formateurs du Studio-École qui avaient discuté avec André Clavé. Jacques Fayet<sup>3086</sup>, qui formait les stagiaires à la réalisation de dramatiques, raconte une discussion qu'il a eu avec lui au début des années 1960<sup>3087</sup>. Clavé développait les deux axes complémentaires qui devaient guider l'enseignement du Studio-École<sup>3088</sup>. Il s'agissait d'abord de souligner l'importance de la formation technique à apporter aux africains :

« Croyez-vous [...] qu'il soit très important pour eux [les Africains] de savoir faire des émissions sur les modèles qui sont les nôtres ? Que nous leur apprenions l'usage du micro, les techniques d'enregistrement, la construction d'une grille de programme, oui, car la technique est la même ici et ailleurs<sup>3089</sup> ».

Fidèle à la conception que Pierre Schaeffer avait évoqué lors de la clôture du premier stage du Studio, selon laquelle la technique du micro était partout la même<sup>3090</sup>, Clavé affirmait sa confiance dans la neutralité du contenant médiatique (technique et enseignement technique). Par contre, il souhaitait dresser avec le contenu une barrière infranchissable qui devait garantir la liberté et l'indépendance des stagiaires africains :

« Mais pour le reste, pour le fond ? Il faut qu'ils traitent des sujets qui sont les leurs, des problèmes qu'ils vivent quotidiennement, et il faut qu'ils les traitent avec des moyens qui leur soient

---

<sup>3084</sup> F. Gaillard-Risler, *André Clavé, op. cit.*, p. 356-357.

<sup>3085</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3364, Dossier OCORA 1960-1969, Chemise Gaston Bounoure, Gaston Bounoure et Pierre Vignal, *Notes et brèves observations concernant le Studio-École*, mai 1969, p. 1.

<sup>3086</sup> F. Gaillard-Risler, *André Clavé, op. cit.*, p. 348.

<sup>3087</sup> *Ibid.*, p. 348-349.

<sup>3088</sup> Qu'il développa également dans son entretien avec Guy Robert et Guy Breton en 1981 : *Hommage à André Clavé, op. cit.*, p. 18 et 27.

<sup>3089</sup> F. Gaillard-Risler, *André Clavé, op. cit.*, p. 349.

<sup>3090</sup> BNF, FRBNF33871357, *Problèmes de radiodiffusion outre-mer. Bulletin de liaison du centre français de documentation sur l'éducation de base*, n° spécial, Ministère de l'Éducation nationale, Ministère de la France d'outre-mer, Commission de la République française pour l'éducation nationale et la culture, 11 août 1955, p. 5.

propres. Ne leur apprenons pas à faire une radio, en Afrique, [avec] le sujet privilégié que nous aimerions entendre NOUS !<sup>3091</sup> ».

Dans l'entretien qu'il accordait à Guy Robert et Guy Breton, André Clavé affirmait que, tout au long de sa direction au Studio-École, la préservation de la « culture » des stagiaires africains avaient été une priorité au Studio<sup>3092</sup>. On retrouve ici une des idées fondamentales qui avait guidé la fondation de la SORAFOM et que nous avons déjà évoqué dans le chapitre 3. Il s'agissait de la théorie, héritée de la conception associationniste de la colonisation française, selon laquelle les cultures africaines étaient menacées par l'intrusion européenne. Un des devoirs du colonisateur était donc de préserver les cultures, les langues, les us et coutumes des sociétés africaines, contre la volonté des Africains eux-mêmes parfois. Pour André Clavé et Pierre Schaeffer, la radio pouvait être un des moyens à transmettre aux Africains pour qu'ils puissent se redécouvrir eux-mêmes au travers de leur langues et de leurs traditions.

Cette approche culturaliste était cependant critiquée par les élites politiques et intellectuelles africaines qui voyaient dans les émissions rurales de Pierre Schaeffer une « radio au rabais<sup>3093</sup> » indigne des nouveaux pays indépendants.

#### 4. *Au cœur de la formation : la polyvalence*

La formation au Studio-École se distinguait enfin par un enseignement polyvalent et très axé sur la pratique. Cette formation était résumée dans la fonction d'animateur de programme<sup>3094</sup>.

Une des bases de la pédagogie du Studio-École était l'enseignement par la pratique. En avril 1955, Pierre Schaeffer expliquait pourquoi il souhaitait appeler l'école d'entreprise de la RFOM Studio-École :

« Ce stage doit fonctionner dans un studio-école qui justifie sa double enseigne : école parce qu'il s'agit d'enseignement, mais studio parce que cet enseignement se fait par la pratique et que le tout doit être un laboratoire technique et humain où l'outil et

---

<sup>3091</sup> F. Gaillard-Risler, *André Clavé, op. cit.*, p. 349.

<sup>3092</sup> *Hommage à André Clavé, op. cit.*, p. 27.

<sup>3093</sup> Marc Pierret, *Entretiens avec Pierre Schaeffer*, Paris, Belfond, 1969, p. 141.

<sup>3094</sup> *Hommage à André Clavé, op. cit.*, p. 14.

l'homme se rencontrent dans une haute perspective d'humanisme et de progrès social<sup>3095</sup> ».

Dans les années 1940 déjà, Pierre Schaeffer dénonçait l'enseignement qu'il avait reçu depuis son enfance jusqu'à Polytechnique et parlait d'élèves abrutis par des années de travail abstrait, qui les avait coupés des réalités sociales et humaines<sup>3096</sup>. Cette idée d'apprendre par l'action était partagée par André Clavé. En 1981, il rappelait que la formation des stagiaires reposait presque entièrement sur des travaux pratiques (montages, reportages, réparations...) ce qui la rendait très différents de l'université<sup>3097</sup>. Cette volonté de mêler sans cesse théorie et pratique avait été renforcée par les difficultés à former les stagiaires africains, en particulier dans la branche technique. André Clavé racontait qu'ils n'avaient pas bénéficié d'un enseignement technique suffisant en Afrique, ils n'avaient jamais utilisé de matériel de mesure... Plus encore, durant leur jeunesse, ils n'avaient pas été amenés à manipuler des objets comme des trains mécaniques ou électriques. Certains stagiaires avaient aussi du mal à percevoir les différences entre verticalité et horizontalité. Il avait donc fallu revoir complètement les méthodes d'enseignement en augmentant les activités de manipulation<sup>3098</sup>.

Enfin, l'enseignement par la pratique était aussi destiné à rendre les agents de la SORAFOM autonomes et polyvalents une fois arrivés dans les stations africaines. En effet, comme l'a souligné Guy Breton, en France, on pouvait se permettre de donner une formation assez théorique à des stagiaires, car, une fois intégrés dans une station, ils étaient encadrés par des professionnels capables de les guider dans l'accomplissement des tâches quotidiennes. Or, dans les années 1950 et même 1960, rien de tout cela n'existait dans les stations africaines. Les stagiaires arrivaient sur place et personne ne pouvait les aider et les guider dans les tâches d'exploitation, de maintenance ou encore de programmation et de journalisme<sup>3099</sup>. Ainsi, l'exploitation de l'antenne expérimentale de La Muette jouait un rôle central dans la formation des stagiaires :

« Le point commun d'activité [entre les stagiaires animateurs de programmes et les stagiaires contrôleurs techniques] [était] l'exploitation de la station expérimentale, où chaque stagiaire se

---

<sup>3095</sup> BNF, FRBNF33871357, *Problèmes de radiodiffusion d'outre-mer. Bulletin de liaison sur l'éducation de base, n° spécial*, Ministère de l'Éducation nationale, Ministère de la France d'outre-mer, Commission de la République française pour l'éducation nationale et la culture, 11 août 1955, P. 5.

<sup>3096</sup> M. Kaltenecker et K. Le Bail, *Pierre Schaeffer : les constructions impatientes*, op. cit., p. 10.

<sup>3097</sup> *Hommage à André Clavé*, op. cit., p. 25.

<sup>3098</sup> F. Gaillard-Risler, *André Clavé*, op. cit., p. 354.

<sup>3099</sup> *Ibid.*, p. 355-356.

[trouvait] mis en situation professionnelle et où il [pouvait] apprécier la nécessité de l'effort accompli en commun<sup>3100</sup> ».

Ce sont ces considérations pratiques qui poussèrent Schaeffer à opter pour une autre conception fondamentale au Studio-École : la polyvalence. Voici comment était présenté en 1960 l'enseignement dispensé :

« L'enseignement mis au point par les cadres et les professeurs du Studio-École vise, [...] à donner un enseignement de base polyvalent aux futurs cadres moyens des stations, de telle sorte que ceux-ci aient entre les mains un outil de travail, une méthode, qui leur permettent ensuite de s'adapter aux nécessités radiophoniques de leur État<sup>3101</sup> ».

Face à la pénurie de personnel outre-mer, la SORAFOM souhaitait former des agents qui soient capables d'assumer des tâches multiples et de changer rapidement de postes. Par exemple, en 1966, le stage d'animateur de programme devait permettre d'occuper dans les stations quatre types d'emplois : producteur radiophonique, réalisateur, rédacteur et reporter. Mais le document précise aussi que les animateurs de programme pouvaient faire office de régisseurs ou même d'illustrateurs sonores dans les stations de télévision<sup>3102</sup>. Pour cela, la formation d'animateur de programme abordait des disciplines, qui, dans les stations françaises de l'époque étaient séparées. 56% du temps de formation des AP/2 était consacré à la production, la réalisation, l'animation (expression écrite, expression orale, initiation technique élémentaire, diffusion à l'antenne expérimentale...); 26% était consacré au journalisme : information et reportage (interviews, séances d'écoutes critiques...); 12% aux enquêtes et à la programmation (notions sociologiques appliquées à la radiodiffusion, techniques simples d'enquête, application à un auditoire réel...). Enfin, 6% du temps était consacré à des enseignements généraux sur l'Afrique, les grands problèmes mondiaux...<sup>3103</sup>. Cette volonté de faire des agents polyvalents était aussi une réaction aux structures rigides qui régissaient le fonctionnement de la RTF et auxquelles Pierre Schaeffer s'était heurté dans la seconde moitié des années 1940. Les structures de la radiodiffusion nationale définissaient en effet des postes et des fonctions très précises, le respect des missions de chacun étant scrupuleusement surveillé par les syndicats.

---

<sup>3100</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/12, Dossier activité 1960, *Compte rendu d'activité de la SORAFOM au cours de l'exercice 1960*, s.d., p. 31.

<sup>3101</sup> *Ibid.*, p. 30.

<sup>3102</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/3, Dossier OCORA Studio-École, *Conditions générales d'accès et bilan d'activité du Studio-École*, confidentiel, OCORA, Studio-École, EG4563, le 4 mai 1966, p. 3.

<sup>3103</sup> *Ibid.*, p. 13.

Pierre Schaeffer et son entourage soutenaient que c'était là une des causes de l'inefficacité de l'organisation, chaque spécialiste rejetant sur un autre la responsabilité d'une action ou d'une situation. André Clavé et Pierre Schaeffer pensaient en effet qu'en déspecialisant les emplois radiophoniques on accentuerait le souci de chacun pour l'ensemble de la station<sup>3104</sup>.

La polyvalence de la formation était résumée dans la qualification d' « animateur de programme ». Cette expression ne doit pas prêter à confusion. Il ne s'agissait pas de former des animateurs d'émission, sans cesse derrière le micro. Dans l'esprit de Schaeffer et d'André Clavé, les animateurs de programme étaient ceux qui devaient donner vie à la programmation d'une antenne, chercher sur place ce qui conviendrait à l'auditoire. Par sa maîtrise polyvalente de la production, de la réalisation et du journalisme radiophonique, l'animateur de programme devait être à même de permettre l'expression des populations vivant autour de la station, même si lui-même n'apparaissait jamais au micro<sup>3105</sup>. Il s'agissait bien de faire un homme ou une femme de radio complet(e), capable aussi bien de s'occuper du journal parlé que des reportages, du montage d'émissions éducatives ou d'enquêtes pour mieux connaître l'auditoire. Dans ce sens, André Clavé allait même jusqu'à dire que l'animateur de programme avait un rôle politique à jouer : en favorisant l'expression de chacun, il devait contribuer à l'apprentissage de la démocratie dans les anciennes colonies. Ainsi, le terme d'animateur de programme « sous son apparence assez banale, recouvrait une énorme ambition<sup>3106</sup> ».

Mais la polyvalence des agents de programmes et des agents techniques a été de plus en plus critiquée au cours des années 1960. Des Français et des Africains ont réclamé une plus grande spécialisation des formations car, à mesure que les stations se développaient, elles réclamaient un personnel de plus en plus nombreux et spécialisé. Certains directeurs de station ne savaient que faire des stagiaires de retour du Studio quand d'autres s'ennuyaient sur les postes qu'on leur donnait, car ils avaient été habitués à accomplir des tâches plus variées<sup>3107</sup>. Face à cela, André Clavé continuait de justifier en 1967 la pertinence du choix de cette option pédagogique<sup>3108</sup>. Pour lui, la polyvalence des stagiaires africains permettrait de faire face avec

---

<sup>3104</sup> Schaeffer réemploya cette expérience au service de la recherche : P. Schaeffer, *Les antennes de Jéricho*, *op. cit.*, p. 171-172.

<sup>3105</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/3, Dossier OCORA Studio-École, *Conditions générales d'accès et bilan d'activité du Studio-École*, confidentiel, OCORA, Studio-École, EG4563, le 4 mai 1966, p. 13.

<sup>3106</sup> *Hommage à André Clavé*, *op. cit.*, p. 14.

<sup>3107</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/7, Dossier OCORA Colloque 1968, Chemise Script colloque 1, *Colloque 1968, séance du mercredi 3 avril 1968*, p. 58.

<sup>3108</sup> AN, Fonds Coopération DTC, 19780282/3, Dossier Studio-École, André Clavé, *Note de "E" à "R", Objet : "Étude sur le Studio-École de l'OCORA", établie en décembre 1966 par M. André Célarié*, OCORA, Studio-École, Eg 5103, La Muette, le 14 février 1967, p. 3.



souplesse au départ des professionnels européens et à la fin de la gestion directe des stations par l'OCORA<sup>3109</sup>. Au contraire, le « dressage de petits spécialistes » aurait conduit, à une plus grande confusion dans les stations, chaque spécialité restant enfermée sur elle-même et parlant son propre langage<sup>3110</sup>. Clavé soutenait que c'était un atout pour les ex-stagiaires d'être capables de passer, par exemple, du journal parlé à la production et vice et versa car ils étaient confrontés aux changements politiques, parfois brutaux, dans les États. Il arguait également que, malgré la concurrence d'États étrangers (comme la Grande-Bretagne, la RFA, les États-Unis, le Japon la Chine ou l'URSS<sup>3111</sup> ou même Israël<sup>3112</sup>) qui proposaient des « formation rapides spécialisées », pour les personnels de radio, les jeunes Républiques africaines avaient « mis à l'épreuve ces possibilités [...] [et] [persistaient] à envoyer des stagiaires au Pavillon de la Muette<sup>3113</sup> », signe de la qualité de sa formation. Pour Clavé, la spécialisation des stagiaires devait donc intervenir une fois qu'ils avaient été affectés en station sous la pression des besoins des services nationaux et du goût des ex-stagiaires après expérience concrète<sup>3114</sup>.

Enfin, ce qui choquait les adversaires de la polyvalence était la place réservée à la culture générale au concours et dans la formation<sup>3115</sup>. Bien qu'assez limité, les contrôleurs techniques bénéficiaient d'un enseignement professionnel général (français, rédaction administrative...) <sup>3116</sup>. De leur côté, les animateurs de programmes avaient des cours sur les « grands problèmes mondiaux », la littérature et l'histoire de l'Afrique<sup>3117</sup>. Comme on l'a vu, les deux concours reposaient, en partie, sur des épreuves de connaissances générales. Des formateurs pensaient que ces cours ne servaient qu'à politiser les stagiaires<sup>3118</sup> quand certains

---

<sup>3109</sup> *Ibid.*

<sup>3110</sup> *Ibid.*

<sup>3111</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire, op. cit.*, p. 44. Dans le corpus que j'ai exploité, les données sont cependant peu nombreuses sur les formations suivies par des stagiaires dans d'autres pays que la France.

<sup>3112</sup> Un stagiaire nigérien a accompli un stage à Kol Israël, la radiodiffusion nationale Israélienne : APGB, Carton 3, Fichier des stagiaires du Studio-École, Daouel Akoli, fiche n° 2146, 1967-1968, AP/2, Niger.

<sup>3113</sup> AN, Fonds Coopération DTC, 19780282/3, Dossier Studio-École, André Clavé, *Note de "E" à "R", Objet : "Étude sur le Studio-École de l'OCORA", établie en décembre 1966 par M. André Célarié*, OCORA, Studio-École, Eg 5103, La Muette, le 14 février 1967, p. 4.

<sup>3114</sup> *Ibid.*

<sup>3115</sup> « La notion de "polyvalence culturelle" continuera donc de prévaloir, contre celle de "spécialisation professionnelle" » : AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3364, Dossier OCORA 1960-1969, Chemise Gaston Bounoure, Gaston Bounoure et Pierre Vignal, *Notes et brèves observations concernant le Studio-École*, mai 1969, p. 4.

<sup>3116</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/3, Dossier OCORA Studio-École, *Conditions générales d'accès et bilan d'activité du Studio-École*, confidentiel, OCORA, Studio-École, EG4563, le 4 mai 1966, p. 12.

<sup>3117</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>3118</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3364, Dossier OCORA 1960-1969, Chemise Gaston Bounoure, Gaston Bounoure et Pierre Vignal, *Notes et brèves observations concernant le Studio-École*, mai 1969, p. 3.

représentants des radios africaines ne comprenaient pas pourquoi on imposait à des spécialistes des questions de culture générale<sup>3119</sup>.

La polyvalence était donc un aspect central de la formation au Studio-École, qui resta au fondement de la formation au Studio jusqu'à la fin<sup>3120</sup>. Ainsi, l'isolement du Studio-École a eu un effet paradoxal. D'un côté, il a permis que s'épanouisse un mode de formation original (expérimentation, polyvalence). Mais de l'autre, il a fragilisé le Studio, le transformant en une sorte de « fortin assiégé<sup>3121</sup> » qui n'a pas su s'adapter aux évolutions multiples de la fin des années 1960. La force du Studio reposait néanmoins aussi sur une ouverture vers l'extérieur, apportée par les nombreux formateurs qui y intervenaient.

## B. Les liens vers l'extérieur : les formateurs et le staff

### 1. Les formateurs

Schaeffer et l'équipe du Studio-École s'étaient entendus dès le départ sur les personnes qui devaient intervenir auprès des stagiaires, ces formateurs faisaient partie de l'élite de la radio-télévision de l'époque. En 1981, André Clavé racontait ainsi :

« Tout d'abord, nous voulions éviter de mettre des universitaires : c'était un studio-école, une école professionnelle, il ne fallait pas de gens qui arrivent avec un cours magistral ou cuirassés de leurs titres d'agrégé ou de docteur en ceci ou en cela<sup>3122</sup>. »

Au contraire, Schaeffer et son équipe faisaient intervenir des professionnels en exercice auprès des stagiaires. Il était souhaitable que ces personnes « soient d'un niveau élevé dans leur métier et de très bonne formation générale. Il fallait aussi qu'ils réfléchissent sur leur métier en même temps qu'ils le pratiquaient<sup>3123</sup> ». Tous les ans, environ 200 formateurs différents intervenaient au Studio<sup>3124</sup>.

---

<sup>3119</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/7, Dossier OCORA Colloque 1968, Chemise Script colloque 1, *Colloque 1968, séance du mercredi 3 avril*, p. 61-62.

<sup>3120</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3364, Dossier OCORA 1960-1969, Chemise Gaston Bounoure, Gaston Bounoure et Pierre Vignal, *Notes et brèves observations concernant le Studio-École*, mai 1969, p. 4.

<sup>3121</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, *op. cit.*, p. 119.

<sup>3122</sup> Cet état d'esprit n'a pas dû faciliter la reconnaissance des formations du Studio par l'université : *Hommage à André Clavé*, *op. cit.*, p. 16.

<sup>3123</sup> *Ibid.*

<sup>3124</sup> *Ibid.*, p. 25.

Dans le domaine de l'information, les personnalités les plus remarquables étaient Pierre Desgraupes et Roland Dhordain<sup>3125</sup>, animateurs de l'émission d'information *Paris vous parle*. Ils avaient contribué à renouveler le style des émissions d'information de la RTF<sup>3126</sup> et devaient jouer un rôle important dans la télévision des années 1960 et 1970 par leur indépendance vis-à-vis du pouvoir<sup>3127</sup>. L'équipe de *Paris vous parle* (renforcée de Joseph Pasteur, et Michel Péricard) fut chargée dès 1955 d'entraîner les stagiaires à la création d'émissions d'information sur le modèle de *Paris vous parle*. Cette émission était relayée sur les antennes de Radio-Maison-Laffitte entre 19 heures 15 et 19 heures 45, et juste après, les stagiaires devaient prendre le relais pendant 15 minutes en réalisant une émission d'information sur les environs du Studio-École s'inspirant de *Paris vous parle*<sup>3128</sup>. De nombreux autres intervenants formaient les stagiaires au traitement de l'information. Jacques Paoli<sup>3129</sup> et Gilbert Lauzun étaient journalistes radio à Europe 1 incarnant le renouveau de l'information radiodiffusée grâce à l'intervention directe du journaliste à l'antenne et à la disparition du speaker<sup>3130</sup>.

Qu'apprenaient les stagiaires auprès de ces intervenants ? Les instructeurs les encourageaient à se faire respecter par les autorités de tutelle. Georges Bortoli<sup>3131</sup> leur déclarait ainsi que les télévisions d'État ne devaient pas forcément être soumises au pouvoir<sup>3132</sup>. Joseph Pasteur raconte ainsi qu'il insistait pour que les stagiaires n'acceptent pas l'interruption des programmes par des hommes politiques, ce qui suscitait scepticisme et incrédulité<sup>3133</sup>. Cet enseignement avait cependant eu un effet réel sur certains stagiaires mais sa mise en pratique comportait des risques ! Au Tchad, Guy Robert, invoquant « l'éthique enseignée par Pierre Desgraupes au Studio-École », avait refusé d'empêcher la diffusion du communiqué d'un parti politique d'opposition<sup>3134</sup>. Il fut brutalement muté du Tchad en partie pour cette raison<sup>3135</sup>. La

---

<sup>3125</sup> F. Gaillard-Risler, *André Clavé, op. cit.*, p. 323.

<sup>3126</sup> Hélène Eck, « La radiodiffusion d'Etat (1945-1963) », dans Jean-Noël Jeanneney (dir.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature, 1999, p. 123.

<sup>3127</sup> Jérôme Bourdon, « L'Office de radiodiffusion-télévision française (ORTF) », dans Jean-Noël Jeanneney (dir.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature, 1999, p. 51.

<sup>3128</sup> F. Gaillard-Risler, *André Clavé, op. cit.*, p. 345.

<sup>3129</sup> Denis Maréchal, « Europe n°1, Europe 1 », dans Jean-Noël Jeanneney (dir.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature, 1999, p. 128.

<sup>3130</sup> Agnès Chauveau, « Les journalistes », dans Jean-Noël Jeanneney (dir.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature, 1999, p. 328.

<sup>3131</sup> Journaliste de télévision proche de Michel Péricard : F. Gaillard-Risler, *André Clavé, op. cit.*, p. 347.

<sup>3132</sup> *Ibid.*

<sup>3133</sup> *Ibid.*, p. 346-347.

<sup>3134</sup> Guy Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 43.

<sup>3135</sup> *Ibid.*, p. 46.

situation se répéta en Centrafrique<sup>3136</sup>. Une simple erreur dans le journal parlé pouvait conduire à être expulsé du territoire comme Henri Métro, stagiaire fraîchement diplômé, en fit l'expérience au Sénégal en juin 1958<sup>3137</sup>.

L'enseignement du Studio-École visait aussi à la maîtrise de l'art, alors récent, du reportage sur le terrain. Parmi les intervenants, on trouvait ainsi Pierre Bonte<sup>3138</sup>, animateur d'une émission quotidienne à succès, *Bonjour Monsieur le maire*, diffusée sur Europe 1 dans les années 1950-1960 avant de passer à la télévision<sup>3139</sup>. Il s'agissait d'une émission de reportage qui visitait chaque jour une commune de France différente<sup>3140</sup>. On trouvait également Bernard Gensous, spécialiste des grands reportages à l'ORTF<sup>3141</sup>. Les stagiaires étaient initiés au fonctionnement des magnétophones de reportage, le Zgubi à manivelle<sup>3142</sup> puis le Nagra III.

Dans le domaine du sport, intervenait Thierry Roland qui avait intégré le service des sports de la RTF en 1960<sup>3143</sup>. En ce qui concerne les divertissements, des stagiaires avaient bénéficié des formations de José Artur, animateur et producteur radio depuis 1951 et initiateur d'une célèbre émission nocturne, le *Pop club*<sup>3144</sup>. On retrouvait également plusieurs réalisateurs et producteurs en vue à l'époque. Georges Godebert avait commencé sa carrière radiophonique comme speaker à Radio-Guadeloupe puis comme directeur artistique. Il réalisait des émissions dramatiques pour la RTF et était parallèlement un des directeurs d'études au Studio-École entre 1955 et 1969<sup>3145</sup>. Il y avait aussi d'autres personnalités en vue comme François Billetdoux, directeur artistique de Radio Martinique (1948-1951)<sup>3146</sup>, producteur et animateur au Club d'Essai de la RTF dans les années 1940 et 1950, devenu célèbre dans les années 1960<sup>3147</sup> grâce

---

<sup>3136</sup> *Ibid.*, p. 64.

<sup>3137</sup> Cette situation arriva aussi à un stagiaire d'origine antillaise, expulsé du Sénégal en juin 1958 : ANS, Fonds Sénégal Contemporain, Vice-présidence Sénégal 1956-1962, VP00342, Dossier Transfert de Radio-Sénégal de Saint-Louis à Dakar 1958, Lettre du directeur général de la SORAFOM à Monsieur le chef de Territoire, LD/1630/C/59, Paris, le 19 juin 1958, 1 p.

<sup>3138</sup> F. Gaillard-Risler, *André Clavé, op. cit.*, p. 350.

<sup>3139</sup> Jean-Noël Jeanneney (dir.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature, 1999, p. 729.

<sup>3140</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=RzHLivXHneU>, consulté le 23/06/2021.

<sup>3141</sup> F. Gaillard-Risler, *André Clavé, op. cit.*, p. 354.

<sup>3142</sup> G. Breton, « La radio en Afrique francophone au début des années 1960 », art cit., p. 38.

<sup>3143</sup> Merryll-Claude Moneghetti, « Le sport », dans Jean-Noël Jeanneney (dir.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature, 1999, p. 603.

<sup>3144</sup> R. Prot, *Dictionnaire de la radio, op. cit.*, p. 65. Il devient célèbre avec l'émission *Pop Club*, émission des noctambules parisiens qu'il animait chaque soir à l'heure de la sortie des spectacles diffusée sur France Inter dans les années 1960 : Cécile Méadel, « France-Inter », dans Jean-Noël Jeanneney (dir.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature, 1999, p. 141.

<sup>3145</sup> Robert Prot, *Dictionnaire de la radio, op. cit.*, p. 274.

<sup>3146</sup> *Ibid.*, p. 106.

<sup>3147</sup> Karine Le Bail, « Le Studio d'essai, le Club d'essai », dans Jean-Noël Jeanneney (dir.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature, 1999, p. 121-122.

à des fictions radiophoniques à suspens<sup>3148</sup>. Billedoux avait aussi été directeur des programmes de la SORAFOM entre 1955 et 1958<sup>3149</sup>. Robert Arnaut enseignait aux stagiaires la construction des documentaires, des dramatiques, des feuilletons<sup>3150</sup>. Présent au Studio-École de 1961 à 1970<sup>3151</sup>, Arnaut s'est beaucoup intéressé à l'Afrique. Il a participé à la collecte de traditions orales et de sons dans le continent<sup>3152</sup>. Pendant ses déplacements, Arnaut était remplacé par Jacques Fayet, qui enseignait l'écriture radiophonique<sup>3153</sup>. Comédien et auteur de dramatiques à Radio-France, il était devenu un des producteurs les plus emblématiques de France Culture<sup>3154</sup>. Olga Lancement, assistance de réalisation qui avait eu la responsabilité des *Soirées de Paris* et autres émissions de prestige à l'époque où Paul Gilson était directeur artistique de la RTF<sup>3155</sup> assurait aussi la formation des stagiaires<sup>3156</sup>.

Mais l'équipe dirigeante du Studio cherchait aussi à donner aux futurs cadres des radios africaines une formation ouverte sur les questions d'actualité. Aussi, des personnes qui n'étaient pas du monde de la radio intervenaient auprès des stagiaires. Il y avait Rémi Clignet, anthropologue et sociologue<sup>3157</sup> qui s'était intéressé aux questions d'ethnicité et de scolarisation dans l'Afrique de la fin des années 1960<sup>3158</sup>. La dimension historique de la formation des stagiaires n'était pas oubliée. Claude Charpentier, un ancien administrateur de la France d'outre-mer passé au ministère de la Culture<sup>3159</sup>, auteur d'un livre sur l'histoire politique des États africains de 1945 à 1960, assurait des cours sur l'histoire récente du continent<sup>3160</sup>. Ces cours ont été repris ensuite par Claude Imbert<sup>3161</sup>, journaliste à l'AFP et spécialiste de l'Afrique amené par Georges Suffert et Marc Paillet. Le Studio offrait enfin aux stagiaires un impressionnant cycle de conférences dans lesquelles étaient conviées des personnalités comme Valéry Giscard D'Estaing, Michel Rocard ou Jean Rouch<sup>3162</sup>.

---

<sup>3148</sup> Muriel Favre, « Les policiers », dans Jean-Noël Jeanneney (dir.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature, 1999, p. 540.

<sup>3149</sup> R. Prot, *Dictionnaire de la radio*, op. cit., p. 106.

<sup>3150</sup> F. Gaillard-Risler, *André Clavé*, op. cit., p. 348.

<sup>3151</sup> Robert Prot, *Dictionnaire de la radio*, op. cit., p. 62.

<sup>3152</sup> <https://www.franceinter.fr/culture/robert-arnaut-est-mort>, consulté le 23/06/2021.

<sup>3153</sup> F. Gaillard-Risler, *André Clavé*, op. cit., p. 348.

<sup>3154</sup> <https://www.lezappingdupaf.com/article-28055221.html>, consulté le 23/06/2021.

<sup>3155</sup> Robert Prot, *Dictionnaire de la radio*, op. cit., p. 359.

<sup>3156</sup> G. Robert, « La station expérimentale de la Muette », art cit., p. 72.

<sup>3157</sup> F. Gaillard-Risler, *André Clavé*, op. cit., p. 350.

<sup>3158</sup> [https://www.persee.fr/doc/cea\\_0008-0055\\_1967\\_num\\_7\\_26\\_3101](https://www.persee.fr/doc/cea_0008-0055_1967_num_7_26_3101), consulté le 23/06/2021.

<sup>3159</sup> M.-A. Rauch, *Le bonheur d'entreprendre*, op. cit., p. 85.

<sup>3160</sup> F. Gaillard-Risler, *André Clavé*, op. cit., p. 351.

<sup>3161</sup> Claude Imbert fut avec Georges Suffert à l'origine de la fondation du magazine *Le Point* en 1972 : [https://www.lepoint.fr/culture/deces-de-georges-suffert-cofondateur-du-point-et-ecrivain-17-01-2012-1420159\\_3.php](https://www.lepoint.fr/culture/deces-de-georges-suffert-cofondateur-du-point-et-ecrivain-17-01-2012-1420159_3.php), consulté le 23/06/2021.

<sup>3162</sup> F. Gaillard-Risler, *André Clavé*, op. cit., p. 362-364.

Les stagiaires africains étaient donc étroitement connectés avec des professionnels qui étaient intégrés dans les grands médias audiovisuels de l'époque et qui venaient partager leur expérience. Le Studio cherchait à approfondir leur ouverture d'esprit en faisant intervenir des acteurs étrangers au monde de l'audiovisuel. Cependant, au quotidien, les stagiaires étaient encadrés par l'équipe du Studio.

## 2. *L'équipe du Studio-École : une orientation politique assumée*

Le « staff » du Studio-École était l'équipe de base qui assurait l'encadrement des stagiaires, le fonctionnement normal des stages<sup>3163</sup>. Or, cette équipe, qui a imprimé sa marque à la pédagogie du Studio, était loin d'être neutre politiquement. Ses acteurs étaient membres de réseaux issus de la Résistance, de la gauche non communiste et de l'éducation populaire. Ils bénéficiaient de la bienveillance des autorités de tutelle.

Au cœur de ce système, il y avait André Clavé. Celui-ci était porteur de messages culturels et politiques. Grâce à la richesse de son parcours, il articulait des connexions avec différents milieux. Avant-guerre, il a gravité dans des milieux catholiques de gauche. À Bordeaux, il était élève au lycée Longchamps avec André Mandouze<sup>3164</sup>, qui est devenu par la suite une figure de proue du christianisme de gauche et de la dénonciation de la torture en Algérie<sup>3165</sup>. André Clavé a fondé à Bordeaux sa troupe de théâtre, la Roulotte<sup>3166</sup>, et faisait peut-être partie de la Jeunesse Étudiante chrétienne (JÉC) dont le foyer bordelais accueillait ses représentations<sup>3167</sup>. L'antenne locale de la JÉC, à laquelle adhérait André Mandouze, était sous l'influence d'un jésuite de gauche, le père Dieuzayde, favorable aux républicains espagnols<sup>3168</sup>.

À la fin de l'année 1940 ou au début de 1941, Clavé rencontre Pierre Schaeffer à Vichy pendant qu'il prépare la formation de l'association Jeune France<sup>3169</sup>. Son but était de mobiliser des jeunes artistes désœuvrés pour diffuser, dans le cadre des politiques culturelles de Vichy, des spectacles et de l'art dans la jeunesse française de l'époque. Or, comme le montre Philip North, Jeune France a contribué à transformer la culture française en reprenant à son compte la décentralisation théâtrale qui visait à diffuser le meilleur de la tradition française au plus grand

---

<sup>3163</sup> *Ibid.*, p. 321.

<sup>3164</sup> *Ibid.*, p. 28.

<sup>3165</sup> Pascale Goetschel et Emmanuelle Loyer, *Histoire culturelle de la France de la Belle époque à nos jours*, *op. cit.*, p. 170-171.

<sup>3166</sup> F. Gaillard-Risler, *André Clavé*, *op. cit.*, p. 28.

<sup>3167</sup> *Ibid.*, p. 31.

<sup>3168</sup> *Ibid.*, p. 33-34.

<sup>3169</sup> *Ibid.*

nombre. La Roulotte d'André Clavé, en raison de la qualité de ses spectacles, était une des troupes qui bénéficiait du soutien de Pierre Schaeffer avant que Jeunes France, devenue suspecte aux yeux de certains vichystes ne soit dissoute<sup>3170</sup>.

Entré en résistance en septembre 1942<sup>3171</sup> Clavé est arrêté à Paris en décembre 1943<sup>3172</sup>. Il est déporté à Buchenwald<sup>3173</sup> puis à Harzungen, petit camp satellite de Dora et a participé aux « marches de la mort » lors de l'évacuation du camp par les Allemands avant de s'échapper<sup>3174</sup>. Il a réinvesti son expérience de la résistance et de la déportation dans sa direction du Studio :

« [Les hommes qui avaient partagé l'expérience de Clavé] avaient payé durement de leur personne. Ils en gardaient cette espèce de vision universaliste, égalitaire, idéologique. Égalitaire du type : un noir c'est comme un blanc et aussi les grandes règles de la liberté de la vie publique, de la survie de la planète. Tout cela appuyé sur la dignité, les droits de l'homme et du citoyen, le respect des nations<sup>3175</sup>. »

Après-guerre, Clavé avait presque immédiatement repris ses activités de directeur de troupe de théâtre et pris une part active à la décentralisation théâtrale en devenant directeur du Centre dramatique national de l'Est en 1947<sup>3176</sup>. Mais il s'engagea aussi dans la nébuleuse d'associations issues de la Résistance et qui visaient à une large démocratisation culturelle. Clavé devint membre de Travail et Culture, association fondée pendant la Résistance par Pierre-Aimé Touchard<sup>3177</sup> et dont le but était de favoriser la diffusion des œuvres culturelles, en particulier du théâtre, au sein des classes populaires<sup>3178</sup>. Incarnation d'une forme de « populisme culturel » propre à la Libération, ces associations rêvaient d'une fraternité entre le peuple et les intellectuels, d'une culture commune sans distinction de classe<sup>3179</sup>.

---

<sup>3170</sup> Avec celle d'André Clavé, furent retenues les troupes de Jean Dasté et de Jean Vilar qui jouèrent également un rôle important après-guerre : P. Nord, « L'expérience de Jeune France », art cit., p. 95-96.

<sup>3171</sup> F. Gaillard-Risler, *André Clavé, op. cit.*, p. 103.

<sup>3172</sup> *Ibid.*, p. 114.

<sup>3173</sup> *Ibid.*, p. 131.

<sup>3174</sup> *Ibid.*, p. 139.

<sup>3175</sup> *Hommage à André Clavé, op. cit.*, p. 18.

<sup>3176</sup> P. Nord, « L'expérience de Jeune France », art cit., p. 96.

<sup>3177</sup> Appelé au micro de la RTF pour ses compétences théâtrales, il devient en 1947 administrateur de la Comédie-Française : R. Prot, *Dictionnaire de la radio, op. cit.*, p. 582.

<sup>3178</sup> Clavé fut nommé président d'honneur de Travail et Culture mais l'association se rapprocha rapidement de la CGT et du Parti communiste perdant ainsi toute une partie de ses soutiens, il cependant difficile de savoir quand Clavé a quitté l'association : F. Gaillard-Risler, *André Clavé, op. cit.*, p. 157 et p. 159-160.

<sup>3179</sup> P. Goetschel et E. Loyer, *Histoire culturelle de la France de la Belle époque à nos jours, op. cit.*, p. 344.

Par la suite, Clavé est resté proche des milieux résistants hostiles aux guerres coloniales. Il est entré dès sa fondation au club Jean Moulin. Mené par Stéphane Hessel, ce club s'est formé en réaction au coup de force ayant permis le retour du général de Gaulle au pouvoir et aux atrocités de la guerre d'Algérie qui rappelaient celles de l'occupation et de la collaboration<sup>3180</sup>. André Clavé fut aussi en 1957 un des animateurs des Groupes Rencontres dont le but était d'instaurer un dialogue avec les officiers de l'armée, dont les esprits étaient échauffés par la guerre d'Indochine et la guerre d'Algérie<sup>3181</sup>.

Clavé bénéficiait donc de l'aura des résistants, des hommes de culture et de réseau. Habitué à gérer les groupes et la contradiction, on comprend qu'il ait obtenu l'entière confiance de Pierre Schaeffer, et de différentes personnes au sein du ministère de la France d'outre-mer et du ministère de la Coopération, en particulier les hauts fonctionnaires qui dirigeaient la coopération culturelle et technique<sup>3182</sup>. Cette expérience et cette confiance étaient doublées d'un charisme personnel qui lui était reconnu par ses admirateurs comme par ses adversaires. La présence physique d'André Clavé, « silhouette haute, allure ascétique, regard brûlant<sup>3183</sup> » marquait les esprits.

L'équipe formée autour de Clavé au Studio-École ne devait donc rien au hasard et était en grande partie composée de personnes connues de longue date par lui ou par Schaeffer. Guy Robert affirme que ce dernier avait d'abord recruté d'anciens résistants<sup>3184</sup>. Jean Maigne, par exemple, était le bibliothécaire du Studio<sup>3185</sup>. À la Libération, ce dernier a participé à l'animation de l'association Travail et Culture, au sein de laquelle il a rencontré André Clavé mais aussi Christiane Lefebure. Cette dernière avait effectué le stage du Studio-École (session 1957-1958) puis était devenue une des dirigeantes du Studio<sup>3186</sup>. Les engagements politiques de cette animatrice de programmes<sup>3187</sup>, chargée du suivi des stagiaires, étaient bien connus. Elle a été accusée par une revue proche de l'Algérie française d'être une militante communiste qui souhaitait profiter de sa nomination à Nouméa pour faire de la propagande<sup>3188</sup>.

---

<sup>3180</sup> F. Gaillard-Risler, *André Clavé, op. cit.*, p. 379.

<sup>3181</sup> *Ibid.*, p. 262-263.

<sup>3182</sup> *Ibid.*, p. 400-407.

<sup>3183</sup> G. Robert, « La station expérimentale de la Muette », art. cit., p. 66.

<sup>3184</sup> *Ibid.*, p. 69.

<sup>3185</sup> *Ibid.*

<sup>3186</sup> F. Gaillard-Risler, *André Clavé, op. cit.*, p. 321.

<sup>3187</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/12, Dossier Personnel, Liste des personnels de la SORAFOM, corps principal et corps complémentaires (échelon central et réseau) au 1<sup>er</sup> juin 1962, p. 10.

<sup>3188</sup> Elle bénéficiait du soutien d'Émile Biasini, administrateur de la France d'outre-mer et protecteur des gens de culture : AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier Conférence des ministres 25 avril 1959, Émile Biasini, *Note*, Ministère de la France d'outre-mer, Paris le 12 octobre 1958, p. 2.



André Clavé fit venir Georges Suffert<sup>3189</sup> comme formateur assurant des cours de culture générale. C'était un homme public, très marqué politiquement. Il a été rédacteur en chef de *Témoignage chrétien* jusqu'en 1958, et c'est sous son impulsion que ce journal a été l'un des premiers à dénoncer la torture en Algérie<sup>3190</sup>. Etienne Filloux souligne que, sous son impulsion, *Témoignage chrétien* s'est rapproché de la « petite gauche » qui ne se reconnaissait ni dans la SFIO de Guy Mollet ni dans le Parti communiste français de Maurice Thorez<sup>3191</sup>. Par la suite, le journal appela à voter non au référendum sur la nouvelle constitution de 1958, se prononça pour l'indépendance de l'Algérie et adopta une ligne tiers-mondiste et propalestinienne<sup>3192</sup>. Accueillir Georges Suffert comme formateur au Studio-École, pour assurer des cours de culture générale sur la « croissance des pays sous-développés » et sur les grands écrivains<sup>3193</sup>, n'avait donc rien d'anodin. Suffert était un des organisateurs des conférences au cours desquelles était invitées des personnalités politiques et culturelles importantes. Lors de ces événements, il ne cachait nullement ses opinions de gauche aux stagiaires<sup>3194</sup>. C'est sans doute Georges Suffert que Gaston Bounoure et Pierre Vignal désignaient comme un des agitateurs de mai 1968 au Studio, appelant les stagiaires à la « solidarité révolutionnaire » et reprenant, une fois la crise passée, les cours de culture générale « sans que le moindre compte fût demandé<sup>3195</sup> »<sup>3196</sup>.

Au sein du Studio-École, des personnes mal vues des autorités coloniales et du ministère de la France d'outre-mer étaient invitées à intervenir ou à prendre des responsabilités<sup>3197</sup>. Lamine Diakhaté, que l'on ne peut soupçonner d'être un « béni-oui-oui » favorable à la colonisation française, intervenait au Studio en 1958<sup>3198</sup>. Diakhaté était un poète et un intellectuel sénégalais proche de Senghor. Il a occupé des postes importants à la SORAFOM comme chef de la division de l'information et directeur de la station de Radio-Sénégal. À l'époque de la Fédération du

<sup>3189</sup> Georges Suffert a fait entrer André Clavé dans le Club Jean Moulin, ils se connaissaient donc avant par l'entremise des réseaux résistants ou des chrétiens de gauche : F. Gaillard-Risler, *André Clavé, op. cit.*, p. 179.

<sup>3190</sup> Étienne Fouilloux, « Les cinq étapes de "Témoignage chrétien" », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2015, n° 125, p. 6.

<sup>3191</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>3192</sup> *Ibid.*, p. 9-11.

<sup>3193</sup> G. Robert, « La station expérimentale de la Muette », art cit., p. 72.

<sup>3194</sup> F. Gaillard-Risler, *André Clavé, op. cit.*, p. 365.

<sup>3195</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3364, Dossier OCORA 1960-1969, Chemise Gaston Bounoure, Gaston Bounoure et Pierre Vignal, *Notes et brèves observations concernant le Studio-École*, mai 1969, p. 1.

<sup>3196</sup> Cependant, il est aussi possible que Suffert ait évolué politiquement puisque dans une note manuscrite, les services de Jacques Foccart signalaient qu'il était, en 1969, plutôt « pompidolien » et rappelaient aussi l'influence qu'il pouvait avoir sur André Clavé : AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3364, Dossier OCORA 1960-1969, Chemise Réforme OCORA/ORTF, Note manuscrite, ORTF, 465/SP, s.d., p. 2.

<sup>3197</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier Conférence des ministres 25 avril 1959, Émile Biasini, *Note*, Ministère de la France d'outre-mer, Paris le 12 octobre 1958, p. 1-3.

<sup>3198</sup> Inathèque, Fonds SORAFOM, PHZ12001251, Conférence de Lamine Diakhaté au Studio-École de la SORAFOM : la poésie africaine, mardi 14 janvier 1958.

Mali il a été directeur de l'Information et de la radio. Il est connu des autorités françaises pour avoir animé en 1959-1960 la chronique quotidienne *Le Fait du Jour* sur les antennes de Radio-Sénégal puis de Radio-Mali dans laquelle il ne cachait pas son hostilité à la colonisation<sup>3199</sup>. Après 1960, il est ministre de l'Information de Senghor<sup>3200</sup>. Cependant, Clavé et les gens du Studio-École bénéficiaient de la bienveillance évidente de nombreux haut-fonctionnaires de ces ministères<sup>3201</sup>. De nombreux administrateurs de la FOM étaient en effet férus de culture et accordaient leur soutien aux artistes<sup>3202</sup>.

Leur soutien fut déterminant pour qu'André Clavé puisse conserver sa place. C'est ce que montre l'affaire Rabemananjara. Jacques Rabemananjara, était un poète et l'un des fondateurs du Mouvement démocratique pour la révolution malgache (MDRM) qui s'était engagé dans la lutte pour l'indépendance de la Grande île en 1946<sup>3203</sup>. Élu député de Madagascar, francophile et ancien secrétaire au ministère des Colonies sous le régime de Vichy<sup>3204</sup>, il fut accusé d'avoir préparé l'insurrection malgache d'avril 1947<sup>3205</sup>. Arrêté, jugé et emprisonné malgré l'absence de preuves montrant sa connivence avec les insurgés<sup>3206</sup>, il fut ensuite condamné aux travaux forcés à perpétuité puis assigné à résidence à Paris avec promesse de ne plus se livrer à aucune activité politique<sup>3207</sup>. Une fois sorti de prison, Rabemananjara fut recruté en mai 1957 par Clavé et Victor Jean-Louis pour intervenir auprès des stagiaires et participer au jury de recrutement du Studio-École<sup>3208</sup>. Ce choix posa de réels problèmes au directeur du Studio car celui-ci avait organisé en décembre 1958 des rencontres privées (et espionnées) à son domicile entre Rabemananjara et des stagiaires malgaches ce qui donna lieu aux protestations des autorités

---

<sup>3199</sup> ADN, APDCCC, Dakar Ambassade 184PO/1/345, Dossier SEN15-10-11 Presse-Radio, Chemise Radiodiffusion, Écoute de Radio-Mali, 9 juin 1960, Radio-Mali, le 9 juin 1960 à 20 heures, *Le Fait du jour* par Lamine Diakaté, 3 p.

<sup>3200</sup> Christophe Dauphan, « Lamine Diakhaté », Dossier Tchicaya U Tam'sy, le poète écorché du fleuve Congo, *Les Hommes sans Épaules*, n°54, [http://www.leshommesanssepaules.com/auteur-Lamine\\_DIAKHATE-904-1-1-0-1.html](http://www.leshommesanssepaules.com/auteur-Lamine_DIAKHATE-904-1-1-0-1.html), consulté le 21/10/2022.

<sup>3201</sup> F. Gaillard-Risler, *André Clavé*, op. cit., p. 400-407.

<sup>3202</sup> Marie-Ange Rauch, *Le bonheur d'entreprendre*, op. cit. p. 85.

<sup>3203</sup> Hervé Le Joubioux, *La politique coloniale française : La Réunion et Madagascar de 1939 à 1947*, Paris, Les Indes savantes, 2020, p. 386.

<sup>3204</sup> *Ibid.*, p. 416.

<sup>3205</sup> *Ibid.*, p. 433-435.

<sup>3206</sup> Bernard Droz, *Histoire de la décolonisation au 20ème siècle*, Paris, Seuil, 2006, p. 250.

<sup>3207</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier Conférence des ministres 25 avril 1959, Chemise Affaire Rabemananjara/SORAFOM, *Note pour M ; le ministre (à l'attention de M. Biasini)*, Secret, Ministère de la France d'outre-mer, Paris, le 30 décembre 1958, p. 1.

<sup>3208</sup> F. Gaillard-Risler, *André Clavé*, op. cit., p. 324.

malgaches<sup>3209</sup>, du secrétaire général de la Communauté<sup>3210</sup> et du ministre de la France d'outre-mer<sup>3211</sup>. Cependant, alors que cette affaire aurait pu lui coûter son poste, le directeur des Affaires politiques du ministère de la France d'outre-mer soulignait qu'André Clavé avait rendu de bons services, qu'il ne s'agissait pas d'une faute professionnelle et qu'une simple lettre de blâme suffirait<sup>3212</sup>.

Ainsi, régnait au sein du Studio-École une certaine ambiance tiers-mondiste (bien que le mot ne soit jamais utilisé dans les sources, le terme n'apparaissant qu'à la fin des années 1960), ou progressiste. Influencé par l'anticolonialisme du catholicisme social, les idéaux de la résistance et de l'éducation populaire, le staff et certains intervenants ne cachaient rien de leurs opinions politiques auprès des stagiaires. Cette situation fut cependant tolérée en haut lieu et permis à Clavé et à son équipe de rester aux commandes de l'institution jusqu'en 1969 et de maintenir cette liberté de ton<sup>3213</sup>.

### III. Les stagiaires

Entre janvier 1950 et juin 1970, plus de 600 stagiaires ont été accueillis au Studio-Ecole de Maisons-Laffitte. Ce groupe a été structuré par un esprit de corps, sa composition est le reflet des inégalités territoriales et humaines de l'Afrique des indépendances. Mais l'étude de ce groupe permet aussi de d'apercevoir les trajectoires des stagiaires Politisés et animés par l'espérance des indépendances, ils sont confrontés à la difficile et décevante intégration au sein des radiodiffusions nationales.

#### A. Le groupe des stagiaires

Grâce à l'exploitation d'un ensemble de documents inédits, le fichier des stagiaires du Studio-École conservé pendant des années par Guy Breton sous la forme de photocopies, nous possédons une porte d'entrée exceptionnelle sur ce groupe<sup>3214</sup>. L'ensemble de fiches transmises

---

<sup>3209</sup> Avec la mise en œuvre de la loi-cadre puis de la Communauté, chacune des anciennes colonies avait été dotée d'un gouvernement autonome.

<sup>3210</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier Conférence des ministres 25 avril 1959, Chemise Affaire Rabemananjara/SORAFOM, Lettre de Raymond Janot, secrétaire général de la Communauté à Monsieur le chef de service de la radiodiffusion d'outre-mer, JPD/MM, Paris, le 11 février 1959, 1 p.

<sup>3211</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier Conférence des ministres 25 avril 1959, Chemise Affaire Rabemananjara/SORAFOM, Lettre du Ministre de la France d'outre-mer à Monsieur André Clavé directeur du Studio-École de la SORAMFOM, Paris, s.d., 2 p.

<sup>3212</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier Conférence des ministres 25 avril 1959, Chemise Affaire SORAFOM/Rabemananjara, *Note pour Monsieur le ministre (à l'attention de M. Biasini)*, Secret, Ministère de la France d'outre-mer, Paris, le 30 décembre 1958, p. 2.

<sup>3213</sup> F. Gaillard-Risler, *André Clavé, op. cit.*, p. 408-409.

<sup>3214</sup> APGB, Carton 3 Dossier Fichier des stagiaires du Studio-École.

par Guy Breton ne contient bizarrement pas celles des stagiaires français du Studio. Il a donc fallu que je retrouve par d'autres moyens (littérature, témoignages), l'identité des stagiaires métropolitains. Il manque peut-être quelques noms, mais la marge d'erreur semble faible. L'étude de ce fichier permet d'abord d'étudier la structuration de « l'esprit de corps » créé par le Studio.

### 1. *L'esprit de corps du Studio-École*

À la fin des années 1960, les hauts fonctionnaires de la direction de la coopération culturelle et technique du secrétariat d'État chargé de la coopération soulignaient que le Studio-École avait réussi à créer un véritable « esprit de corps<sup>3215</sup> ». Comment se manifestait-il ?

Cet esprit de corps venait de l'expérience commune du Studio qui, comme on l'a vu, fonctionnait comme une communauté inclusive. Les anciens stagiaires partageaient un socle commun de valeurs : la volonté d'africaniser les antennes des stations et leur personnel, l'impression de représenter une radio professionnelle et moderne. Ce groupe cherchait à se distinguer de ceux qui avaient animé les radios africaines avant la mise en place de la SORAFOM<sup>3216</sup>. Ainsi, un directeur de Radio-Tananarive avait qualifié Breton de « pur sorafomien<sup>3217</sup> » et, à Radio-Dakar, les adversaires de la SORAFOM appelaient les nouveaux venus les « schaefferiens<sup>3218</sup> ». Cela montre que, de l'extérieur, les agents de la SORAFOM et ceux du Studio étaient perçus comme un groupe à part mais aussi que les représentants de la génération précédente voyaient en eux un groupe cohérent et inquiétant par sa cohésion.

Il apparaît que cet esprit de corps était entretenu par des liens très forts entre quelques anciens stagiaires Français et les Africains. En effet, les stagiaires métropolitains formés avant 1958, et lors du stage spécial de 1964<sup>3219</sup>, ont continué à circuler dans l'ensemble du réseau SORAFOM-OCORA et occupé des postes à responsabilité. Ces derniers ont donc donné un caractère physique à l'esprit de corps : ils incarnaient aux yeux des Africains le Studio-École et l'OCORA. Ils étaient cependant peu nombreux. Sur les 29 stagiaires métropolitains formés

---

<sup>3215</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3364, Dossier OCORA 1960-1969, Chemise Notes, Dieudonné Mandelkern, *Note pour monsieur le ministre, direction de la coopération technique et culturelle*, /DTC/CI, 23 août 1968, p. 4.

<sup>3216</sup> G. Breton, « La radio en Afrique francophone au début des années 1960 », art cit., p. 43 et 46.

<sup>3217</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/12, Dossier Personnel, Chemise Souchet, Lettre de Robert Souchet à Claude (?), Tananarive, le 14 avril 1961, p. 4.

<sup>3218</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1810 Correspondance échelon central, Chemise Bernard Lucas, Lettre de Bernard Lucas à Pierre Schaeffer, Dakar, 26 juin 1956, p. 1.

<sup>3219</sup> Huit stagiaires français ont spécialement été formés à l'assistance technique en matière de radio : AN, Fonds Coopération ; 19780282/8, Dossier Bilan d'activité 1965, *3<sup>ème</sup> partie, I Bilan d'activité pour l'exercice 1965, II Perspectives sur l'exercice 1966*, p. 80.

avant 1959, 8 ont continué à jouer un rôle important au sein de l'OCORA et de son réseau dans les années 1960<sup>3220</sup>. Claude Ernoult est un personnage emblématique et peut être considéré comme un animateur de réseau. Stagiaire en 1955-1956<sup>3221</sup>, directeur de Radio-Sénégal puis de Radio-Mauritanie entre 1957 et 1959<sup>3222</sup>, il devient par la suite un des responsables de la formation du Studio-École<sup>3223</sup> tout en circulant, lors de tournées d'inspection, entre les différentes stations<sup>3224</sup>. En 1969, il est devenu responsable des programmes de coopération à la DAEC<sup>3225</sup>. Cet homme, comme Guy Robert, Guy Breton ou Christiane Lefebure entretenaient des liens avec les anciens du Studio. Pour ces derniers, lors de l'arrivée dans une station, croiser un ancien stagiaire du Studio était d'abord un gage de confiance sur sa qualité professionnelle<sup>3226</sup>. Guy Breton raconte ainsi que son intégration dans les stations d'Abidjan et de Tananarive avait été facilitée par la présence d'autres stagiaires qui pourtant n'étaient pas de sa promotion. À Abidjan, il a travaillé avec Sylvain Zogbo et Edo Kwamé au démarrage de la chaîne nationale (chaîne ivoirienne)<sup>3227</sup>. À Tananarive, il se lie rapidement avec Jocelyn Rafidinariv, stagiaire de la promotion 1958-1959 et entreprend avec lui de faire de la chaîne française, une chaîne malgache de langue française<sup>3228</sup>.

Parmi les anciens stagiaires Africains, un grand nombre occupèrent des postes à responsabilité dans les nouveaux États (nous avons déjà évoqué le cas d'Amah Moorhouse au Togo à la fin des années 1950). Cette élite était donc en contact direct avec les anciens stagiaires métropolitains qui circulaient dans le réseau. C'est de cette manière que l'esprit de corps du Studio-École s'incarnait. Il a créé ce que Guy Breton a appelé une « complicité de bon aloi<sup>3229</sup> », qui permettait aux coopérants radiophoniques en mission de trouver rapidement des interlocuteurs africains, sans passer par l'ambassade ou le gouvernement et de mieux se

---

<sup>3220</sup> APGB, Carton 3, Dossier Fichier des stagiaires du Studio-École.

<sup>3221</sup> F. Gaillard-Risler, *André Clavé, op. cit.*, p. 318.

<sup>3222</sup> *Ibid.*, p. 376-377.

<sup>3223</sup> *Ibid.*, p. 343.

<sup>3224</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/12, Dossier 1965, Claude Ernoult, *Rapport de mission au Niger, au Togo, au Mali, au Sénégal, au Cameroun, au Gabon et au Congo Brazzaville*, OCORA, service des programmes, CE/Sh. E, 1965, 36 p.

<sup>3225</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19810443/72, Dossier Réunion des directeurs de stations 1969, *Colloque 1969 des directeurs des radiodiffusions nationales d'Afrique et de Madagascar*, direction des Affaires extérieures et de la Coopération, ORTF, 1969, p. 22.

<sup>3226</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI, op. cit.*, p. 135.

<sup>3227</sup> G. Breton, « La radio en Afrique francophone au début des années 1960 », art cit., p. 42-43.

<sup>3228</sup> *Ibid.*, p. 46.

<sup>3229</sup> Entretien de Jean-Baptiste Fourré avec Guy Breton, 26/05/2015 : T. Leyris, *La Société de Radiodiffusion de la France d'Outre-mer et les indépendances des États africains (1959-1960). Une institution impériale dans la décolonisation, op. cit.*, p. 134.

comprendre lors de réunions internationales<sup>3230</sup>. Cette cohésion était également entretenue par le Conseil supérieur de l'OCORA et les colloques des programmes organisés par la SORAFOM/OCORA à partir de 1961<sup>3231</sup>, et qui ont continué à se réunir régulièrement jusqu'en 1983<sup>3232</sup>. Cependant, en l'état des connaissances, il est difficile de dire comment l'esprit de corps se manifestait chez des stagiaires ordinaires.

## 2. *Evolution de la structuration du groupe*

Dans l'ensemble, le Studio-École a accueilli 605 stagiaires différents. Si l'on prend en compte le fait qu'il n'existe quasiment aucun personnel africain de radio formé avant 1955, ce chiffre est considérable. Il est cependant possible de nuancer les résultats du Studio.

Malgré les critiques, l'africanisation des promotions a été réelle. Elle a été jugée insuffisante jusqu'en 1957-1958. Mais, par la suite, le retard a été largement rattrapé. Ainsi, entre 1955 et 1970, le Studio-École a formé 525 Africains, soit 86,7% des stagiaires, contre 70 Français qui représentent 11,5% de l'ensemble. Malgré la volonté du général de Gaulle d'ouvrir la coopération à d'autres pays que ceux du pré-carré<sup>3233</sup>, l'ensemble des promotions est resté presque exclusivement africain et malgache. Cependant, en suivant la politique d'ouverture de la coopération à d'autres pays francophones d'Afrique, le Studio a aussi accueilli 7 Rwandais, 6 Burundais et 47 stagiaires de la République démocratique du Congo (Congo Kinshasa)<sup>3234</sup>. Seuls trois stagiaires n'étaient ni Français ni Africains (on a compté un Mexicain, un Péruvien et un Israélien).

Cependant, trois éléments nuancent le bilan quantitatif du Studio-École. Premièrement, comme on l'a vu, les stagiaires français d'avant 1958 étaient peu nombreux en valeur absolue. Mais ils ont eu une grande importance en valeur relative. Un nombre important occupa des postes à responsabilité dans le réseau avant et après les indépendances<sup>3235</sup> et participa activement à la coopération. Certaines d'entre eux poursuivirent leur travail avec l'Afrique au sein de la DAEC

---

<sup>3230</sup> *Ibid.*

<sup>3231</sup> Ce cycle de réunions a été inauguré par la conférence radiophonique inter-État tenue à Douala du 30 avril au 2 mai 1961 : AN, Fonds Coopération, 19780282/12, Dossier Note sur l'activité de la société 1961, *Note sur l'activité de la société en 1961*, p. 2.

<sup>3232</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, *op. cit.*, p. 246.

<sup>3233</sup> F. Turpin, *De Gaulle Pompidou et l'Afrique 1958-1974*, *op. cit.*, p. 65.

<sup>3234</sup> APGB,

<sup>3235</sup> F. Bebey, *La radiodiffusion en Afrique Noire*, *op. cit.*, p. 160.

puis de RFI (Claude Ernoul, Guy Breton, Guy Robert, Jean-Jacques Robert, Jean-Pierre Roux<sup>3236</sup>...).

Deuxièmement, l'effort de formation en ce qui concerne la radio doit être nuancé car, à partir de 1962, une partie des stagiaires a été formé à la télévision<sup>3237</sup>. 19,6% d'entre eux (119) ont suivi une formation axée sur ce média tandis que 72% des stagiaires avaient suivi une formation axée sur la radio (441)<sup>3238</sup>. Ce rapport peut sembler équilibré or, il ne l'était pas. La télévision était bien plus encore un *class media* que la radio dans l'Afrique de l'époque, ne touchant qu'une infime minorité de la population<sup>3239</sup>. La formation à la télé apparaissait à des directeurs africains comme Racine Kane (radiodiffusion du Mali) comme une perte de temps et d'argent ayant empêché que les moyens de formation pour la radio n'augmentent réellement<sup>3240</sup> alors que nombre d'entre eux se plaignaient que le Studio-École ne forme pas assez de personnel<sup>3241</sup>. En fait, le développement des activités de télévision avait été provoqué par quelques dirigeants africains comme Fulbert Youlou au Congo Brazzaville ou Felix Houphouët Boigny en Côte d'Ivoire<sup>3242</sup> alors que la SORAFOM puis l'OCORA s'opposaient au départ au développement de la télé en expliquant qu'il fallait concentrer avant tout les efforts sur la radio<sup>3243</sup>. Ce point de vue était partagé par d'autres dirigeants africains (au Cameroun, au Sénégal, en Haute-Volta après le coup d'État de 1966...)<sup>3244</sup> mais, pour des raisons géopolitiques et d'influence dans le domaine culturel et technique (diffusion du procédé SECAM)<sup>3245</sup>, l'OCORA a mis en place la formation d'Africains à la télévision. Dans certains États, le développement de la télévision

---

<sup>3236</sup> Comme on le verra dans le chapitre 9, la carrière de cet homme, stagiaire du Studio-École en 1955-1956, est également tout à fait emblématique. Journaliste dans plusieurs radios d'Afrique puis devient en 1969 rédacteur en chef des émissions vers l'Afrique de l'ORTF : AN, Fonds Culture Radio-France 1949-1981, 1990290/14, Dossier Nécrologie Jean-Pierre Roux, 24 heures en Afrique, RD/KV, 17/09/1978, 2 p.

<sup>3237</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 3-OCORA-1963, OCORA, 1963, brochure, p. 39.

<sup>3238</sup> 45 stagiaires ont effectué un stage qu'il est difficile de classer dans un des deux médias : APGB, Carton 3, Dossier Fichier des stagiaires du Studio-École.

<sup>3239</sup> André-Jean Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, Paris, Pedone, 1983, p. 67.

<sup>3240</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/7, Dossier OCORA Colloque 1968, Chemise Scripts colloque 1, *Colloque 1968, séance du mercredi 3 avril 1968*, p. 19.

<sup>3241</sup> *Ibid.*, p. 12 et suivantes.

<sup>3242</sup> En 1962, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Congo-Brazzaville et le Cameroun étaient engagés dans des projets de télévision : AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 3-OCORA-1963, OCORA, 1963, brochure, p. 39.

<sup>3243</sup> F. Bebey, *La radiodiffusion en Afrique Noire*, op. cit., p. 186.

<sup>3244</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, op. cit., p. 67.

<sup>3245</sup> Christian Brochand, *Histoire générale de la radio et de la télévision en France. Tome II 1944-1974*, Paris, La Documentation Française, 1994, vol. 3/2, p. 538.

focalisait les efforts et les compétences au détriment de la radio comme au Congo-Brazzaville<sup>3246</sup>.

---

<sup>3246</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/3, Dossier OCORA Bilan 1965, Robert Piquet Chargé d’Affaire de France a.i., à monsieur le secrétaire d’État aux affaires étrangères chargé de la Coopération, Brazzaville le 26 mars 1966, p. 5.



*Tableau 1 Origine des stagiaires formés entre 1955 et 1959*

<b>Pays d'origine</b>	<b>Pourcentage</b>	<b>Stagiaires formés</b>
<b>Total général</b>	<b>100,00%</b>	<b>91</b>
France métropolitaine	17,58%	16
Madagascar	16,48%	15
Cameroun	15,38%	14
Sénégal	12,09%	11
Dahomey	7,69%	7
Guinée	6,59%	6
Mali	6,59%	6
Antilles	3,30%	3
Congo Brazzaville	3,30%	3
Côte d'Ivoire	3,30%	3
Somalie	2,20%	2
Togo	2,20%	2
Gabon	1,10%	1
Mauritanie	1,10%	1
Tchad	1,10%	1

*Tableau 2 Origine des stagiaires entre 1959 et 1970*

<b>Pays d'origine</b>	<b>Pourcentage</b>	<b>Stagiaires formés</b>
<b>Total général</b>	<b>100,00%</b>	<b>350</b>
Cameroun	14,00%	49
Côte d'Ivoire	11,43%	40
République démocratique du Congo	8,00%	28
Sénégal	7,14%	25
Madagascar	6,86%	24
Congo Brazzaville	5,71%	20
Togo	5,71%	20
Haute-Volta	5,43%	19
Niger	5,43%	19
Dahomey	5,14%	18
Gabon	4,86%	17
Tchad	4,57%	16
Mali	3,14%	11
Centrafrique	2,29%	8
France	2,29%	8
Mauritanie	2,00%	7
Rwanda	2,00%	7
Burundi	1,71%	6
Maroc	1,14%	4
Ethiopie	0,29%	1
Ile Maurice	0,29%	1
NR	0,29%	1
Somalie	0,29%	1

Le maintien du concours de recrutement posait, troisièmement, des problèmes d'équité entre les différents pays assistés par l'OCORA. Avant 1959, seuls 91 stagiaires avaient été formés en technique et programmation radio. Le plus gros groupe était celui des Français métropolitains (17,58%) soit 16 stagiaires, suivi par Madagascar avec 16,48% (15 stagiaires), le Cameroun et le Sénégal. Cette situation reflétait plusieurs choses : la domination des étudiants français, déjà évoquée, mais aussi le bon développement de l'éducation secondaire et de la radio dans certains territoires. Après l'instauration de la Communauté (1958-1959) et les indépendances (1960), cette géographie ne se transforme que faiblement. Sur les 350 stagiaires formés dans la branche radio, on compte seulement huit Français<sup>3247</sup>. Par contre, le Cameroun arrivait toujours en tête des stagiaires les plus représentés (49) avec le Sénégal et Madagascar. Mais, le peloton de tête des années 1950 avait été rejoint par de nouveaux venus : la Côte d'Ivoire (40 stagiaires), la république démocratique du Congo (Congo Kinshasa) avec 28 stagiaires, le Congo Brazzaville et le Togo (tous les deux 20 stagiaires)<sup>3248</sup>.

Cette composition peut s'expliquer par la géopolitique de la Françafrique. La tentative d'étendre l'influence française dans l'ex-Congo belge (mais aussi au Rwanda et au Burundi)<sup>3249</sup> a ouvert à l'OCORA la possibilité de former des stagiaires congolais et d'envoyer des conseillers techniques<sup>3250</sup>. Le Cameroun, la Côte d'Ivoire et le Sénégal recevaient plus de la moitié de l'aide publique de la France aux pays africains<sup>3251</sup>. Cependant, il ne faut pas oublier non plus que le concours du Studio-École continuait à fonctionner comme avant les indépendances, favorisant les pays dans lesquels étaient formés de nombreux bacheliers. Cela renforçait les inégalités territoriales héritées de la colonisation. Les pays enclavés de l'ex-AOF et de l'ex-AÉF apparaissaient très défavorisés<sup>3252</sup>. Comme avant les indépendances, le faible nombre de stagiaires originaires de ces pays s'expliquait par fait que le vivier d'étudiant de bon niveau soit très réduit ce qui les conduisait à préférer une autre orientation que la radio<sup>3253</sup>. Lors du dernier colloque des programmes en avril 1968, le directeur de la radiodiffusion centrafricaine, Henri Koba<sup>3254</sup>, soulignait les grandes disparités entre pays : « les uns ont un

<sup>3247</sup> La promotion spéciale de 1965 sera traitée au chapitre suivant.

<sup>3248</sup> APGB, Carton 3, Dossier Fichier des stagiaires du Studio-École.

<sup>3249</sup> Jean-Pierre Bat, *Le syndrome Foccart La politique française en Afrique, de 1959 à nos jours*, Paris, Gallimard, 2012, p. 135.

<sup>3250</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI, op. cit.*, p. 121.

<sup>3251</sup> F. Turpin, *De Gaulle Pompidou et l'Afrique 1958-1974, op. cit.*, p. 131.

<sup>3252</sup> L'ensemble formé par la Mauritanie, le Mali, la Haute-Volta, le Niger, le Tchad et la RCA, avait eu 80 stagiaires formés entre 1959 et 1970 soit moins que la Côte d'Ivoire et le Cameroun réunis.

<sup>3253</sup> *Ibid.*, p. 40.

<sup>3254</sup> APGB, Carton 3, Dossier Fichier des stagiaires du Studio-École, Henri Koba, fiche n° 1912, 1961-1962, AP/2, Centrafrique.

personnel complet et cherchent du recyclage ; d'autres n'ont pas les cadres de base<sup>3255</sup> ». Il se prononçait donc pour l'instauration de quotas afin de garantir aux pays les moins bien lotis un nombre suffisant de stagiaires. Cette situation provoquait des tensions et des jalousies avec les pays dont de nombreux candidats avaient été reçus<sup>3256</sup>, ces derniers refusant les quotas qui risqueraient d'amener, selon eux, des candidats n'ayant pas le niveau<sup>3257</sup>.

Ainsi le bilan quantitatif du Studio-École est contrasté, il permet de mieux comprendre les récriminations de certains directeurs de station à la fin des années 1960. Ce bilan apparaît également mince en termes de féminisation du personnel.

### 3. *La place des femmes*

L'univers du Studio-École était très masculin. Sur l'ensemble des stagiaires, 541 étaient des hommes (89,4%) et seulement 43 des femmes, soit seulement 7,1% des effectifs<sup>3258</sup>. Le secteur de la radio était encore moins féminisé que le secteur de la télévision.

Ainsi, entre 1955 et 1970, seuls 4,9% des stagiaires de radiodiffusion étaient des femmes (presque 95,1% d'hommes) tandis que dans le secteur télévision, ce pourcentage atteignait 14% des stagiaires. Cette situation s'explique sans doute par le fait que les directeurs de station cherchaient plus à montrer des femmes à l'écran (comme speakerine en particulier). Le Studio-École avait, par exemple, formé des speakerines de la télévision du Congo Kinshasa<sup>3259</sup>. En valeur relative, la place des femmes au sein des stagiaires du Studio-École a eu tendance à reculer, alors même que ses capacités de formation augmentaient. Entre 1955 et 1959, 7 femmes ont été formées, toutes dans la branche animation de programmes, ce qui représentait 7,6% des stagiaires de cette période. Entre 1959 et 1970, 15 femmes ont été formées à la radio (en animation de programmes exclusivement) mais elles ne représentaient plus que 4,2% du total des stagiaires. Il y a donc bien eu africanisation mais pas féminisation du profil des agents de programmes des stations africaines<sup>3260</sup>.

Comment expliquer cette situation ? Avant 1959, des femmes françaises pouvaient passer le concours du Studio et, comme les hommes français, elles étaient avantagées sur les femmes

---

<sup>3255</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/7, Dossier OCORA colloque 1968, Chemise script colloque 1968, *Colloque 1968, séance du mercredi 3 avril 1968*, p. 32.

<sup>3256</sup> *Ibid.*, p. 37.

<sup>3257</sup> *Ibid.*, p. 35.

<sup>3258</sup> Je n'ai pu identifier le genre de 21 stagiaires, soit de 3,4 % des effectifs.

<sup>3259</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/8, Dossier Bilan d'activité 1965, 3<sup>ème</sup> partie, I Bilan d'activité pour l'exercice 1965, II Perspectives sur l'exercice 1966, p. 82.

<sup>3260</sup> APGB, Carton 3, Dossier Fichier des stagiaires du Studio-École.

originaires d’Afrique en raison de leur degré élevé de scolarisation. Sur sept stagiaires femmes, quatre étaient françaises (dont Christiane Lefebure en particulier <sup>3261</sup>). L’une était Camerounaise, une autre Malgache et enfin une autre Sénégalaise (Annette M’Baye). Les femmes africaines étaient désavantagées par un taux de scolarisation beaucoup plus faible et une situation subalterne en général<sup>3262</sup>. Il apparaît que la SORAFOM et les stations africaines cherchaient surtout à recruter des femmes pour faire des émissions et des programmes pour les femmes ou pour les questions touchant au social et à la santé<sup>3263</sup>. Hormis quelques cas, il est actuellement difficile de dire quelle a été la trajectoire ultérieure des anciennes stagiaires. Comme on l’a vu, Annette M’Baye, formée en 1955-1956, a été animatrice de programme à Radio-Sénégal puis est montée en grade avant de devenir directrice des programmes de Radio-Sénégal dans les années 1970. À la fin des années 1960, Odette Sanogoh de Haute-Volta, formée au stage de télévision<sup>3264</sup> était devenue directrice des programmes de la RHV<sup>3265</sup>. D’autres, comme Hélène Toufic<sup>3266</sup> à la radiodiffusion fédérale du Cameroun, occupaient simplement des postes d’animatrices de programmes, sans orientation spécifique sur les questions féminines<sup>3267</sup>.

La féminisation du personnel de radiodiffusion n’était pas un objectif du Studio-École et de ceux qui dirigeaient les radios africaines. Les femmes qui atteignaient des postes à responsabilité restaient des exceptions. Le rôle qu’elles exerçaient et la façon dont elles travaillaient dans les stations restent à éclairer.

---

<sup>3261</sup> APGB, Carton 3, Dossier Fichier des stagiaires du Studio-École, Christiane Lefebure, 1957-1958, AP/2, France.

<sup>3262</sup> Pascale Barthélémy, *Africaines et diplômées à l’époque coloniale (1918-1957)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 16-18.

<sup>3263</sup> BNF, FRBNF33871357, *Problèmes de radiodiffusion d’outre-mer. Bulletin de liaison sur l’éducation de base, n° spécial*, Ministère de l’Éducation nationale, Ministère de la France d’outre-mer, Commission de la République française pour l’éducation nationale et la culture, 11 août 1955, p. 45.

<sup>3264</sup> APGB, Carton 3, Dossier Fichier des stagiaires du Studio-École, Odette Sanogoh, fiche n°3733, AV/2, 1963-1964, Haute-Volta.

<sup>3265</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19810443/72, Dossier réunion des directeurs de station 1969, *Colloque 1969 des directeurs des radiodiffusions nationales d’Afrique et de Madagascar*, direction des Affaires extérieures et de la coopération, ORTF, 1969, p. 2.

<sup>3266</sup> Hélène Toufic était peut-être une femme d’origine syrienne ou libanaise : APGB, Carton n°3, Dossier Fichier des stagiaires du Studio-École, Hélène Toufic, n°3500, 1962-1963, AP/2, Dahomey.

<sup>3267</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/12, Dossier 1965, Mission de M. Destombes, Note sur la station de Yaoundé, OCORA, service des programmes, CD/Sh. E, 16 juin 1965, p. 1.

## B. Un groupe politisé

Les stagiaires étaient loin de l'image que laissaient paraître les photos sur papier glacé diffusées par les brochures du RFOM, de la SORAFOM puis de l'OCORA<sup>3268</sup>.

La politisation des stagiaires était importante. Comme le montrent de nombreux travaux, la jeunesse éduquée était à la pointe de la contestation de la colonisation à partir du début des années 1950. Les syndicats d'étudiants noirs en France, comme la FEANF<sup>3269</sup>, puis en Afrique ont été les premiers à revendiquer l'indépendance totale des pays africains<sup>3270</sup>. Cette ambiance déteignait sur les stagiaires du studio. Voici une anecdote significative de la conscience très nette que les stagiaires noirs avaient de leur condition et des relations avec la France et les Français.

Guy Breton m'a raconté que pendant son stage de 1956-1957, Pierre Desgraupes était venu faire un reportage télévisé sur le Studio-École avec les lourds moyens télévisuels de l'époque (car de reportage, lourdes caméras, éclairage). Son idée était de commencer le reportage en faisant un panoramique qui partait du pavillon de La Muette, blanc, et allait jusque dans les bâtiments de la ferme où était la régie. Là, par la fenêtre, il aurait filmé les stagiaires noirs en train de travailler pour créer un effet de surprise, de contraste entre le bâtiment français de l'époque moderne et la présence d'Africains.

« Vous savez, les Africains n'étaient pas du tout, je dirai "bénin-oui oui". [...] les Africains ont pris ça très très mal en disant "que ce n'était pas l'exposition coloniale !" et "on n'y participera pas !". Je revois Desgraupes dans la salle rectangulaire "mais ils vont me faire sauter ces cons !" parce qu'il avait eu beaucoup de mal à faire cette émission. À 16 heures les stagiaires se sont mis en grève. [...] Desgraupes a trouvé une solution, car finalement tout le monde avait envie de passer à la télévision. Mais c'était le côté "on n'est pas des colonisés". Cela existait toujours un peu,

---

<sup>3268</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1958, *SORAFOM*, 1958, pages sur papier glacé en introduction.

<sup>3269</sup> Françoise Blum, « Fédération des étudiants d'Afrique noire en France (FEANF) », in *Le Maitron, dictionnaire biographique du mouvement social et du mouvement ouvrier*, 2014, <https://maitron.fr/spip.php?article159874>, consulté le 21/10/2022.

<sup>3270</sup> T. Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, op. cit., p. 128-137.

mais pas entre nous, pas entre stagiaires mais plutôt avec les professeurs<sup>3271</sup>. »

Les stagiaires d'Afrique étaient donc très au courant de ce qui se passait politiquement outre-mer et mobilisés. Cela surprenait certains stagiaires de métropole qui étaient beaucoup moins au fait de la situation<sup>3272</sup>. À l'approche du référendum du 18 septembre 1958, la tension et la mobilisation politique étaient très fortes<sup>3273</sup>. Jocelyn Rafidianriv, stagiaire au Studio pendant la session 1958-1959 rapporte que tous les stagiaires étaient pour le non au référendum et pour une indépendance totale et immédiate de leur pays. Ils ont été très déçus de l'attitude de leurs gouvernements qui ont opté pour le oui et admiraient Sékou Touré et les Guinéens du Studio qui avaient osé franchir le pas. Cette politisation pouvait faire apparaître des tensions entre stagiaires et avec les formateurs. Au sein de la promotion de Jocelyn Rafidinariv, un jeune français, M. Luizet (dont je n'ai pas retrouvé le prénom) refusait de croire que les indépendances étaient une bonne chose pour l'Afrique et les Africains ce qui donnait lieu à des conversations animées<sup>3274</sup>. Cette ambiance amenait les stagiaires à voter pour décider collectivement de l'organisation de la vie quotidienne (comme le choix des plats servis à la cantine)<sup>3275</sup> mais pouvait déboucher aussi sur des bagarres<sup>3276</sup>. Même après les indépendances, la politisation des stagiaires a été une donnée constante au cours des années 1960. Différentes anecdotes montrent que certains stagiaires adhéraient à des idéaux d'extrême gauche et que ceux présents pendant les événements de mai 1968 se sont intéressés au mouvement<sup>3277</sup>. Le fonds de pensée de certains stagiaires rejoignait sans doute celui de Maclélio, personnage principal d'*En attendant le vote des bêtes sauvages* d'Amadou Kourouma. Ce dernier déclara au putschiste Koyaga, dans les studios de la radiodiffusion de la République du Golfe, au moment de son coup d'État :

« Devant vous, Koyaga, Maclélio exprima son hostilité à l'armée, aux militaires, à la guerre. Son mépris pour les tirailleurs

---

<sup>3271</sup> Entretien avec Guy Breton le 05/02/2018 : T. Leyris, *La Société de Radiodiffusion de la France d'Outre-mer et les indépendances des Etats africains (1959-1960). Une institution impériale dans la décolonisation*, op. cit., p. 142.

<sup>3272</sup> *Ibid.*, p. 144.

<sup>3273</sup> F. Gaillard-Risler, *André Clavé*, op. cit., p. 333.

<sup>3274</sup> Entretien avec Jocelyn Rafidinariv, 25/04/2018 : T. Leyris, *La Société de Radiodiffusion de la France d'Outre-mer et les indépendances des Etats africains (1959-1960). Une institution impériale dans la décolonisation*, op. cit., p. 132-133.

<sup>3275</sup> *Ibid.*, p. 132.

<sup>3276</sup> Entretien avec Guy Robert, 24/04/2018, *Ibid.*, p. 145.

<sup>3277</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3364, Dossier Monsieur Cardin, François Cardin, *Note concernant les événements survenus au Studio-École le 18 juillet 1968*, p. 1.

nègres, des mercenaires employés par le colonialisme français  
aux besognes viles et criminelles<sup>3278</sup>. »

Il arrivait que les évènements et la situation politique tourmente les stagiaires. Ainsi, Francis Bebey a raconté à Francine Gaillard-Risler qu'en 1958-1959, il a souhaité arrêter son stage. Pour lui, les Africains de sa génération avaient été « émerveillés » par le vent de décolonisation qui soufflait sur l'Afrique et par l'indépendance de la Guinée. Bebey était très déçu que le Cameroun n'ait pas suivi cette voie. Or, lors d'une conversation avec d'autres étudiants à la Cité universitaire<sup>3279</sup> où il résidait, des camarades lui affirmèrent que c'était grâce à la radio que l'administration coloniale avait convaincu les masses populaires africaines de l'inutilité de l'indépendance. Ils l'accusèrent d'apprendre la radio pour faire la propagande de la France. Francis Bebey décida alors d'abandonner le Studio-École<sup>3280</sup>.

La fin de l'histoire est également très instructive : André Clavé en personne chercha à rencontrer Francis Bebey. Lors de l'entrevue, Bebey déversa sur lui « son cœur plein d'anticolonialisme » et l'hostilité qu'il avait envers la radiodiffusion de la France d'outre-mer. André Clavé avait commencé la conversation en disant qu'il souhaitait parler avec lui « en amis » ce que ce dernier avait mal pris : « c'est démagogique et paternaliste ». Pourtant, André Clavé parvint à retourner la situation en lui montrant tout ce que les gens qui avaient la chance de pouvoir parler au micro pouvaient faire. Il parla du général de Gaulle et de l'appel du 18 juin et souligna que Sékou Touré aussi avait utilisé la radio pour inciter son peuple à prendre l'indépendance. Clavé lui rappela toutes les techniques qu'il pouvait apprendre au Studio et qui pourraient lui rendre service dans sa pratique artistique. Francis Bebey accepta ainsi de revenir<sup>3281</sup>.

La politisation des stagiaires était donc une réalité qu'André Clavé et son équipe géraient avec tact. Elle pouvait néanmoins être un handicap pour l'intégration professionnelle des stagiaires.

### C. La difficile insertion des stagiaires dans les stations africaines

Les trajectoires des stagiaires sont profondément marquées par les transformations historiques rapides qui se déroulent entre 1955 et 1970.

---

<sup>3278</sup> Ahmadou Kourouma, *En attendant le vote des bêtes sauvages*, Paris, Seuil, 1998, p. 121.

<sup>3279</sup> La cité universitaire était un haut lieu de rassemblement pour les étudiants africains. Maclélio, le personnage principal d'*En attendant le vote des bêtes sauvages* y vit quelques mois : Ahmadou Kourouma, *En attendant le vote des bêtes sauvages*, Paris, Seuil, 1998, p. 162.

<sup>3280</sup> F. Gaillard-Risler, *André Clavé, op. cit.*, p. 338.

<sup>3281</sup> *Ibid.*, p. 339-341.

### 1. Les stagiaires français

Le débouché naturel des anciens stagiaires français était la coopération. Comme leurs homologues africains, les stagiaires Français des années 1950 commençaient par occuper des postes de « cadres moyens » dans les stations : agents de programme, responsables du JP, reporter, directeur technique<sup>3282</sup>. Mais, ainsi que Francis Bebey l'a écrit<sup>3283</sup>, certains sont rapidement devenus des directeurs de station ou de chaîne (René Weill à Abidjan<sup>3284</sup>, Claude Ernoul à Saint-Louis<sup>3285</sup>, Jacques Alexandre à Brazzaville<sup>3286</sup>, Guy Breton à Madagascar<sup>3287</sup>). Cependant, les indépendances changèrent peu à peu, mais en profondeur, la nature de leur emploi. Les ex-stagiaires endossèrent le rôle de conseillers techniques, chargés de soutenir de manière temporaire les équipes des stations africaines et d'assurer leur formation. Ils devaient laisser aux Africains les postes qu'ils occupaient auparavant<sup>3288</sup>. La mise en œuvre, par l'OCORA, d'un service « opération spéciale » mit particulièrement à contribution leurs qualités professionnelles<sup>3289</sup>. Ce service visait à envoyer à des pays qui en faisaient la demande une équipe de coopérants de l'OCORA, envoyés pour quelques mois, dans le but de réaliser une mission précise, définie avec l'État en question<sup>3290</sup>. Un certain nombre d'entre eux continuèrent à travailler à la DAEC puis à RFI, mais la situation de ces derniers sera traitée dans le chapitre suivant.

---

<sup>3282</sup> Voir à ce propos les témoignages de Guy Robert et de Guy Breton : G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, op. cit., p. 11 à 76 et G. Breton, « La radio en Afrique francophone au début des années 1960 », art cit., p. 37-48.

<sup>3283</sup> F. Bebey, *La radiodiffusion en Afrique Noire*, op. cit., p. 160.

<sup>3284</sup> René Weill a été formé lors d'un des deux premiers stages, il était fonctionnaire de la France d'outre-mer : AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier Correspondance 1959, Lettre du commissaire du gouvernement auprès de la Société de radiodiffusion de la France d'outre-mer à monsieur le directeur général de la SORAFOM, le 31 janvier 1959, 132/CGSR, 1 p.

<sup>3285</sup> Ernoul a fait le deuxième stage en animation de programme (1955-1956) : ADN, APDCCC, Dakar AOF PO/1/195, Dossier Radiodiffusion SORAFOM, Lettre de Claude Ernoul, directeur de Radio Saint-Louis à monsieur El Hadj Oumar Diallo, Saint-Louis, le 11 juillet 1957, 1 p.

<sup>3286</sup> Jacques Alexandre a fait le deuxième stage 1955-1956, il était journaliste : AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1957, *Liste du personnel de la SORAFOM*, SORAFOM, 1957, /558/, p. 16

<sup>3287</sup> En 1960, Breton avait pris la direction de la chaîne francophone de Radio-Madagascar : G. Breton, « La radio en Afrique francophone au début des années 1960 », art cit., p. 46.

<sup>3288</sup> APGB, Carton 2, Dossier Regards croisés OCORA-ORTF 1969, *Note, A/S. Coopération radiophonique avec les pays africains et malgaches francophones*, direction des Affaires extérieures et de la Coopération, ORTF, Paris, mai 1969, p. 3-4.

<sup>3289</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, op. cit., p. 129.

<sup>3290</sup> Il sera question des opérations spéciales dans le chapitre 9.



## 2. Des trajectoires ascendantes chez les stagiaires africains

Chez certains stagiaires africains, le passage au Studio-École a été une opportunité pour occuper des postes importants dans les administrations des jeunes États. Cette ascension était renforcée par l'instauration de stages de perfectionnement.

À partir de 1960, le Studio proposa ces stages dans les branches programmes et technique<sup>3291</sup>. Les stages de perfectionnement « programmes radiophoniques » (AP/3) étaient destinés à former des producteurs, réalisateurs, reporter-chroniqueurs mais aussi de futurs chefs de chaîne<sup>3292</sup>. Dans la branche technique, le stage de perfectionnement AT/3 était destiné à former des ingénieurs des travaux<sup>3293</sup>. Ces deux stages étaient ouverts aux anciens du Studio-École ou aux professionnels en exercice qui souhaitaient progresser dans la pratique et leur carrière. Ils étaient accessibles sur concours<sup>3294</sup>. Un nombre important de stagiaires ont pu en profiter. 45 d'entre eux ont été reçus pour des stages de perfectionnement (29 dans la partie programme, 16 dans la branche technique)<sup>3295</sup>. Cela leur permettait de prétendre à des postes plus importants. Par exemple, Daniel Amiot-Priso, un Camerounais qui a effectué un stage de perfectionnement programme en 1962-1963<sup>3296</sup>, occupait en 1969 le poste de directeur de la Radiodiffusion fédérale du Cameroun<sup>3297</sup>. Cependant, la situation des responsables dans les radios était très précaire en raison de l'instabilité politique et des menaces constantes qu'elle faisait planer sur les gens de radio. Le tchadien Ousmane Touade, a effectué son stage d'animateur de programme en 1959-1960 et un stage de perfectionnement en 1962-1963<sup>3298</sup>. Il est alors devenu directeur de Radio-Tchad<sup>3299</sup> puis ambassadeur. Cependant, dans l'atmosphère de guerre civile qui déchire le pays dans les années 1970-1980, il a fini par être fusillé<sup>3300</sup>.

---

<sup>3291</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/12, Dossier Activité 1960, *Compte-rendu d'activité de la SORAFOM au cours de l'exercice 1960*, p. 32.

<sup>3292</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/3, Dossier OCORA Studio-École, *Conditions générales d'accès et bilan d'activité du Studio-École*, confidentiel, OCORA, Studio-École, EG/4563, le 4 mai 1966, p. 4.

<sup>3293</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>3294</sup> *Ibid.*, p. 4 et 6.

<sup>3295</sup> APGB, Carton 3, Dossier Fichier des stagiaires du Studio-École.

<sup>3296</sup> APGB, Carton 3, Dossier Fichier des stagiaires du Studio-École, Daniel Amiot-Priso, fiche n°1578, 1958-1959, AP/2, Cameroun.

<sup>3297</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 197810443/72, Dossier Réunion des directeurs de station 1969, *Colloque 1969 des directeurs des radiodiffusions nationales d'Afrique et de Madagascar*, direction des Affaires extérieures et de la coopération, ORTF, 1969, p. 1.

<sup>3298</sup> APGB, Carton 3, Dossier Fichier des stagiaires du Studio-École, Ousmane Touadé, fiche n°2084, 1959-1960, AP/2, Tchad.

<sup>3299</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3372, Dossier Radio-Tchad, Lettre de François Cardin, directeur général de l'OCORA à monsieur le secrétaire général de la présidence de la République, /LG/4914/1054/, Paris, le 6 décembre 1963, 1 p.

<sup>3300</sup> F. Gaillard-Risler, *André Clavé, op. cit.*, p. 360.

Certains stagiaires acquièrent des positions stratégiques dans les jeunes États en construction sans pour autant passer par le perfectionnement. C'est le cas de Mamadou Talla au Soudan (puis Mali). Formé au Studio en 1955-1956<sup>3301</sup>, il fut d'abord envoyé à Radio-Dakar. Puis, en raison de ses qualités professionnelles et de ses origines, il est associé par Pierre Schaeffer à l'équipe qui fonda Radio-Soudan en septembre 1957<sup>3302</sup>. Proche de Modibo Keita il devient directeur de Radio-Soudan en 1959 puis l'attaché de presse du président. Emporté par le coup d'État de novembre 1968 qui mit fin au régime de Keita, il paya sa proximité avec l'ex-président par de la prison au Mali et l'exil au Sénégal<sup>3303</sup>. D'autres ont cependant eu des carrières moins accidentées. Amadou Thiam, stagiaire sénégalais lors de la même session que Talla (1955-1956)<sup>3304</sup> fut aussi remarqué pour ses qualités professionnelles. Il était également le neveu par alliance d'Houphouët Boigny<sup>3305</sup> et devint en 1959 directeur de la Radiodiffusion de Côte d'Ivoire<sup>3306</sup>. Il occupa à plusieurs reprises, jusque dans les années 1980, le poste de ministre de l'Information<sup>3307</sup>. Il se fit l'apôtre du « journalisme d'union nationale » et de la soumission des médias au gouvernement<sup>3308</sup>.

Le manque très important de personnel qualifié dans les nouveaux États<sup>3309</sup> avait donc ouvert des opportunités à certains stagiaires. Cela demandait néanmoins de s'exposer politiquement.

### 3. Une intégration plus difficile pour la plupart des stagiaires

Cependant, dans la majorité des situations, les trajectoires furent moins brillantes. De nombreux stagiaires ont affronté des conditions de travail difficiles.

Sur le papier, au temps de l'Union française, les stagiaires africains qui intégraient le corps principal de la société devaient être traités de la même manière que les stagiaires Français<sup>3310</sup>. Pierre Schaeffer avait même insisté pour que les Africains sortis du stage, comme les métropolitains, servent d'abord dans des stations de territoires dont ils n'étaient pas

---

<sup>3301</sup> APGB, Carton 3, Dossier Fichier des stagiaires du Studio-École, Mamadou Talla, fiche n° 348, 1955-1956, AP/2, Mali.

<sup>3302</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 190, Dossier 1828 Structuration antennes, Chemise SORAFOM 4) Structuration des antennes 4.8) Radio-Dakar note avec Mamadou Talla, *Entretien avec Mamadou Talla, Conseiller technique du ministère de l'Information au Sénégal*, s.d., p. 5-6.

<sup>3303</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>3304</sup> APGB, Carton 3, Dossier Fichier des stagiaires du Studio-École, Amadou Thiam, fiche n°354, 1955-1956, AP/2, Sénégal.

<sup>3305</sup> G. Breton, « La radio en Afrique francophone au début des années 1960 », art cit., p. 42.

<sup>3306</sup> André-Jean Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, Paris, Pedone, 1983, p. 34.

<sup>3307</sup> *Ibid.*, p. 107.

<sup>3308</sup> Marie-Soleil Frère, *Journalismes d'Afrique*, Paris, De Boeck, 2016, p. 85.

<sup>3309</sup> Frédéric Turpin, *De Gaulle Pompidou et l'Afrique 1958-1974*, op. cit., p. 68.

<sup>3310</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/5, Dossier CA 10 octobre 1962, Rapport en vue de l'établissement d'un projet de statut du personnel de l'office de coopération radiophonique, octobre 1962, p. 5.

originaires<sup>3311</sup>. Ce cas de figure resta cependant très rare et, dès 1958, avec le transfert des stations de radio à l'autorité de ces nouveaux gouvernements, la trajectoire des stagiaires Africains les conduisit principalement à servir dans les stations de leur territoire d'origine<sup>3312</sup>. La plupart d'entre-deux furent fonctionnarisés à mesure que la SORAFOM puis l'OCORA abandonnaient la gestion des stations aux jeunes États<sup>3313</sup>. Ils furent confrontés aux difficultés financières et techniques et aux pressions permanentes des gouvernements et des partis uniques. L'entrée dans le métier était donc très dure pour de nombreux stagiaires. Certains directeurs de stations faisaient porter la responsabilité des difficultés sur le Studio-École et son enseignement. Comme on l'a vu, des responsables africains souhaitaient avoir une main d'œuvre plus spécialisée et des épreuves de recrutement qui portent moins sur la culture générale<sup>3314</sup>. D'autres se plaignaient du décalage entre les notes et les appréciations reçues par des stagiaires à la sortie du Studio et leur comportement en station qui s'avérait très décevant<sup>3315</sup>. De nombreux observateurs notaient la démotivation rapide des jeunes professionnels une fois arrivés sur leur lieu de travail<sup>3316</sup>. On leur reprochait souvent d'avoir une attitude prétentieuse, de mal supporter les conseils et les directives, d'avoir peu le souci de leur auditoire et de la qualité des émissions qu'ils réalisaient<sup>3317</sup>.

La réponse qu'André Clavé a fait à ces remarques en 1967 permet de se faire une idée des conditions dans lesquelles se retrouvaient les anciens stagiaires. Pour lui, leur mauvais comportement et leur baisse d'implication venait de la difficulté à exercer leur métier dans la plupart des stations. Il y avait d'abord les conseillers techniques de l'OCORA qui exerçaient leur rôle de formateurs de façon très inégale selon les lieux.

---

<sup>3311</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1810 Correspondance échelon central, Lettre de Jacques Sol-Rolland à Pierre Schaeffer, Dakar, 20 février 1957, p. 2.

<sup>3312</sup> Moins d'une dizaine de stagiaires africains avait été affectée en dehors de leur pays d'origine en 1958 : <https://africanmedia.hypotheses.org/359>, consulté le 21/07/2022.

<sup>3313</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/12, Dossier personnel, Chemise Situation des agents SORAFOM originaires des États africains, Lettre de Robert Pontillon, directeur général de la SORAFOM à Monsieur le secrétaire d'État aux relations avec la Communauté, A/492/3589/, le 12 mai 1961, 1 p.

<sup>3314</sup> C'est particulièrement le cas de Germain Tanoh, directeur de la télévision Ivoirienne : AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/7, Dossier OCORA Colloque 1968, Chemise script colloque 1968, *Colloque 1968, séance du mercredi 3 avril 1968*, p. 62.

<sup>3315</sup> *Ibid.*, p. 58.

<sup>3316</sup> AN, Fonds Coopération DTC, 19780282/3, Dossier Studio-École, André Clavé, *Note de "E" à "R", Objet : "Étude sur le Studio-École de l'OCORA", établie en décembre 1966 par M. André Célarié*, OCORA, Studio-École, Eg 5103, La Muette, le 14 février 1967, p. 10.

<sup>3317</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/3, Dossier Studio-École, *Remarques sur les problèmes posés par l'intégration des stagiaires sortant du Studio-École*, Annexe 3 (cf. p. 10), OCORA, Studio-École, 1967, E307, p. 1.

« Quant aux autorités locales, on peut tout d’abord noter qu’à l’échelon des stations il s’agit très souvent d’anciens stagiaires [...] appelés très tôt à des fonctions de responsabilité [...]. [...] L’ensemble de la hiérarchie évoquée ci-dessus ne peut pas toujours pallier les graves problèmes personnels, familiaux, etc... qui se posent à chaque nouvel arrivant<sup>3318</sup> ».

En effet, il arrivait assez souvent que les jeunes professionnels ne reçoivent leur premier salaire qu’au bout de deux à cinq mois selon les États !

« Il semble inutile de souligner les problèmes matériels et moraux de tous ordres que cette situation peut susciter sur le plan de la vie personnelle. Sur le plan professionnel et social, la préoccupation essentielle du stagiaire devient non plus d’exercer avec enthousiasme [...] son métier, mais de compenser son échec financier par une attitude de “supériorité” : cette attitude, pour maladroite qu’elle soit, reste souvent à ses yeux le seul moyen de concrétiser sa promotion sociale<sup>3319</sup> ».

Les rémunérations étaient en effet décevantes et dans certains pays les perspectives étaient sombres. Au Congo Brazzaville en 1967 les salaires des agents de la radiotélévision risquaient d’être divisés par deux<sup>3320</sup>. La non-reconnaissance des diplômes de l’OCORA par de nombreuses fonctions publiques était aussi une source de frustration<sup>3321</sup>. Ce désarroi pouvait expliquer l’attitude hostile ou de non-coopération relevée par certains directeurs<sup>3322</sup>. Mais la démotivation des stagiaires s’expliquait aussi par le désordre qui régnaient dans certaines radiodiffusions :

« Le nouvel arrivant qui a été obligé pendant dix-huit ou vingt-quatre mois à respecter des règles professionnelles simples mais impératives pour la bonne exploitation d’une station, découvre que ces règles ne sont pas appliquées [...] ; que la prévision nécessaire à l’organisation d’un travail de production devient

---

<sup>3318</sup> *Ibid.*, p. 10-11.

<sup>3319</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>3320</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/3, Dossier OCORA Bilan 1965, Gaston Bounoure, Rapport de mission Brazzaville-Abidjan (11-19 novembre 1967), Objet : recrutement d’agents de télévision en vue d’un stage de perfectionnement au Studio-École, p. 7.

<sup>3321</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/7, Dossier OCORA Colloque 1968, Chemise script colloque 1968, *Colloque 1968, séance du mercredi 3 avril 1968*, p. 43.

<sup>3322</sup> *Ibid.*, p. 58.

impossible (rendez-vous qui ne peuvent être respectés, délais qui ne peuvent être tenus, matériels qui ne peuvent être obtenus en temps voulu, etc...) : d'où un découragement progressif et indéniable<sup>3323</sup> ».

Enfin, la médiocrité du personnel en place ne favorisait par l'émulation au sein des stations. Les envoyés de l'OCORA constataient une dégradation des connaissances et des compétences techniques des anciens stagiaires<sup>3324</sup>. Et encore, André Clavé n'abordait pas les questions politiques (arrestations, sanctions, menaces...). Comme on le verra dans le chapitre suivant, cette situation a provoqué une fuite constante du personnel de radiodiffusion formé<sup>3325</sup>. Gaston Bounoure racontait ainsi que, face à la diminution des salaires, à Brazzaville, la speakerine de la télévision avait démissionné et que les anciens stagiaires de l'OCORA lui avaient demandé s'il était possible de revenir en France pour travailler à l'ORTF ou dans les studios télé de l'OCORA à Courbevoie<sup>3326</sup>.

Pour faire face aux critiques et aux difficultés qu'éprouvaient les stagiaires lors de leur arrivée en station, Clavé proposait d'allonger et d'enrichir le contenu de la formation en intégrant en son sein un stage d'un an en station<sup>3327</sup>. Un autre rapport conseillait d'envoyer sur place plus d'assistants techniques pour venir en aide aux stagiaires, faute de quoi « les actions entreprises depuis 1953 ne seraient qu'un leurre qui, à long terme, deviendrait catastrophique pour les États concernés comme pour la France<sup>3328</sup> ».

## Conclusion

Le Studio-École est donc une institution qui a fait le lien entre la période coloniale et la première décennie des indépendances. Il a été conçu au départ comme l'école d'entreprise de la SORAFOM, destiné à former un personnel radio d'encadrement efficace. Après 1958, le Studio a dû sa survie à la mise en œuvre de la politique de coopération et au « capital

---

<sup>3323</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/3, Dossier Studio-École, *Remarques sur les problèmes posés par l'intégration des stagiaires sortant du Studio-École*, Annexe 3 (cf. p. 10), OCORA, Studio-École, 1967, E307, p. 2-3.

<sup>3324</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/3, Dossier Studio-École, *Étude*, E1302, juillet 1967, p. 26.

<sup>3325</sup> En l'état actuel des connaissances, ces pertes restent difficiles à évaluer : APJBF, Entretien avec Guy Robert, 26/11/2015, de 57 minutes 05 à 1'00'43.

<sup>3326</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/3, Dossier OCORA Bilan 1965, Gaston Bounoure, Rapport de mission Brazzaville-Abidjan (11-19 novembre 1967), Objet : recrutement d'agents de télévision en vue d'un stage de perfectionnement au Studio-École, p. 7.

<sup>3327</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/3, Dossier Studio-École, Note de "E" à "R", confidentiel, OCORA, Studio-École, AC/jg, La Muette, le 17 novembre 1967, p. 1.

<sup>3328</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/3, Dossier Studio-École, *Étude*, E1302, juillet 1967, p. 26.

radiophonique<sup>3329</sup> » qu'il avait réussi à constituer en formant des professionnels africains de valeur. Pierre Schaeffer et l'équipe formée par André Clavé sont à l'origine d'une pédagogie originale axée sur la pratique, l'expérimentation et la polyvalence. Le mélange de stagiaires français et africains pendant les premières années a également permis de faire émerger un fort esprit de corps. Le Studio-École était considéré par le SGAM et le ministère de la Coopération comme une réussite ayant permis d'instaurer, dans le domaine de l'audiovisuel des relations franco-africaines privilégiées reposant sur des liens personnels. C'est pour cette raison que le Studio a failli survivre à la dissolution de l'OCORA en 1969.

Cependant, sa mue en un institut universitaire, qui aurait pu former des ressortissants de pays du tiers-monde aux métiers de l'audiovisuel, n'a jamais été achevée. À part quelques États africains, la qualité et l'originalité de la formation qui y a été dispensée n'ont jamais été reconnus. À la fin des années 1960, la remise en cause progressive de la politique de coopération par le gouvernement français<sup>3330</sup> et la demande de normalisation des formations par certains États africains a fragilisé la position du Studio-École<sup>3331</sup>. Celui-ci fut finalement emporté par les suites de la crise de mai 1968, l'absorption de l'OCORA dans l'ORTF, le retrait du soutien apporté par le SGAM et les fonctionnaires du ministère de la Coopération. S'il est difficile, voire impossible, de mesurer jusqu'à quel point l'enseignement du Studio a impacté les pratiques professionnelles sur place, l'effet durable le plus tangible du Studio-École est l'esprit de corps qu'il a formé et qui s'est manifesté par la solidarité entre anciens stagiaires, jusqu'au départ à la retraite de ces derniers dans les années 1990<sup>3332</sup>. En effet, le Studio-École n'a pas eu de postérité en dehors de ces stagiaires, et sa fermeture brutale a provoqué la disparition de l'ensemble des concepts et pratiques qui avaient structuré son fonctionnement (animateur de programme, polyvalence...) <sup>3333</sup>.

---

<sup>3329</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/8, Dossier Bilan d'activité 1968, *Bilan d'activité*, OCORA, 1968, p. 35.

<sup>3330</sup> Frédéric Turpin, *De Gaulle Pompidou et l'Afrique 1958-1974*, op. cit., p. 82.

<sup>3331</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/7, Dossier OCORA Colloque 1968, Chemise script colloque 1968, *Colloque 1968, séance du mercredi 3 avril 1968*, p. 62.

<sup>3332</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, op. cit., p. 246-247.

<sup>3333</sup> F. Gaillard-Risler, *André Clavé*, op. cit., p. 409.

## Chapitre 9 La Coopération et la vie des stations au quotidien (années 1960)

Lors d'un entretien informel avec Guy Breton en avril 2019, je l'interrogeais sur ce qui l'avait poussé à arrêter ses missions dans les stations africaines au début des années 1970. Voici ce qu'il m'a répondu :

« En fait j'ai constaté notre incompetence. Tant qu'on était les maîtres du jeu, cela fonctionnait à l'européenne, les choses étaient bien gérées, les budgets tenus... Mais à partir du moment où sont intervenus d'autres facteurs, d'autres systèmes de pensée que nous, à partir de ce moment, la solution n'était plus à notre portée. On a fait ce qu'on a pu pendant la période où on était là. Puis les Africains se sont débrouillés, il se sont trompés mais à la fin ils ont trouvé eux-mêmes leur solution. C'est bien que ce soit comme ça. Cela a été un peu adouci par l'atmosphère de camaraderie du Studio-École, cela été un passage de relais. Cela n'a pas été la rupture<sup>3334</sup>. »

Dix ans seulement après les indépendances, les coopérants de la SORAFOM-OCORA trouvaient ainsi qu'ils avaient en grande partie terminé leur mission. En effet, depuis 1959, les États étaient libres de gérer leur radio comme bon leur semblait et, très rapidement, les stations fondées et/ou gérées par la SORAFOM se transformèrent. Pour André-Jean Tudesq, elles ont connu une véritable « africanisation<sup>3335</sup> » au cours des années 1960. Celle-ci a commencé par les programmes avec l'utilisation de plus en plus importante des langues africaines. La diffusion d'émissions d'origine étrangère a reculé au profit d'émissions produites localement alors qu'en même temps le nombre d'heures de diffusion avait très sensiblement augmenté. Au sein du personnel, comme on l'a vu avec le Studio-École, les hommes et femmes de radio africains étaient toujours plus nombreux et occupaient des postes à responsabilité<sup>3336</sup>. Néanmoins, comme l'écrivaient les auteurs du bilan annuel de l'office en 1968, l'OCORA avait clairement

---

<sup>3334</sup> Archives Privées de Thomas Leyris, Conversation au restaurant avec Guy Breton, 19 avril 2019.

<sup>3335</sup> André-Jean Tudesq utilise ce mot dans un sens large, englobant l'emploi d'un personnel africain à tous les échelons mais aussi le contenu des programmes : André-Jean Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, Paris, Pedone, 1983, p. 34.

<sup>3336</sup> *Ibid.*, p. 34.

accumulé un « capital radiophonique<sup>3337</sup> » avec l’Afrique au cours de son existence. Elle avait construit une expérience unique dans la formation d’un personnel africain, dans la confection et l’envoi de programmes et de matériel spécialisés, dans la fourniture de coopérants qui connaissaient bien le contexte africain. L’OCORA possédait aussi un réseau de relations et de contacts unique dans les stations de radios et de télévision d’Afrique. Ceci avait une valeur pour le maintien de l’influence de la France et était considéré, à juste titre, comme un capital<sup>3338</sup>.

L’objectif de ce chapitre sera de voir quel a été le rôle de la SORAFOM et de l’OCORA dans l’évolution et dans le fonctionnement de ses stations entre 1960 et 1969 ? Sur quels aspects de leur organisation, du contenu des programmes ou de la compréhension des auditoires a-t-elle eu un impact ? Pourquoi Guy Breton dit-il qu’il n’y a pas vraiment eu de rupture dans l’évolution de la présence française ?

Ce chapitre présentera donc dans un premier temps la transformation de la vie des stations dans les années 1960. En apparence, l’influence de l’OCORA et de la SORAFOM recule rapidement. Cependant, en raison des liens humains et matériels forts tissés par le Studio-École et le réseau de la RFOM, la société continue d’avoir une influence très importante. À sa manière elle a contribué à forger des relations culturelles entre la France et l’Afrique, plus fortes qu’au temps de la colonisation<sup>3339</sup>. Dans une deuxième partie, il se concentrera sur les auditeurs et le rôle spécifique qu’a joué la SORAFOM-OCORA dans la formation d’un auditoire africain. Comme ailleurs dans le monde, des tentatives sont faites pour encadrer l’écoute<sup>3340</sup> et essayer de tirer la meilleure efficacité possible de la radio dans le cadre des politiques de développement. Enfin, la dernière partie sera concentrée sur l’expérience des coopérants et des agents de l’OCORA au cours des années 1960, sur l’évolution de leurs missions et de leur positionnement vis-à-vis de l’Afrique et des Africains<sup>3341</sup>.

---

<sup>3337</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/8, Dossier Bilan d’activité 1968, *Bilan d’activité*, OCORA, 1968, p. 35.

<sup>3338</sup> Caroline Ritter, *Imperial Encore: The Cultural Project of the Late British Empire*, Oakland, California, University of California Press, 2021, p. 9.

<sup>3339</sup> Caroline Ritter a fait le même constat pour l’action culturelle des Britanniques en Afrique : *Ibid.*, p. 7.

<sup>3340</sup> G. Poels, *Les Trente Glorieuses du téléspectateur*, *op. cit.*, p. 12.

<sup>3341</sup> F. Raison-Jourde, « Culture et passion politique au sein du milieu coopérant en Afrique subsaharienne (1960-1975) », *art cit.*, p. 119-151.



## I. Les stations africaines dans les années 1960. La SORAFOM-OCORA face à l'africanisation et à la fin de la gestion directe

Le premier lieu dans lesquels les changements ont été les plus visibles au cours des années 1960 sont les stations de radiodiffusion. Elles connaissent une évolution différenciée selon les pays mais dans l'ensemble elles s'africanisent, ce qui pose la question de la marque laissée par la SORAFOM-OCORA. C'est ce que montre l'étude de la photo et du témoignage qui suivent.



*Figure 13 Un opérateur de la radiodiffusion malgache devant une console SAF.*

*Image extraite d'un film tourné par Guy Breton au début des années 1970. Guy Breton, Mission de programme n°3, film, début des années 1970, 3'18 sur 12'57.*

En apparence, l’empreinte de la SORAFOM-OCORA est profonde. Le décor de cette image du début des années 1970, prise dans la régie des studios de la Radiotélévision malgache (RTM), est typique de l’environnement technique de la SORAFOM. L’opérateur manœuvre une console à 12 blocs d’amplification enfichables, matériel développé pour la SORAFOM par la Société artistique française (SAF) à la fin des années 1950<sup>3342</sup>. On observe que l’opérateur est habillé d’une veste en cuir. Dans les stations SORAFOM, les studios et la régie étaient climatisés dès les années 1950 en raison des températures tropicales mais aussi du matériel radio qui chauffait et devait être refroidi en permanence<sup>3343</sup>. À la droite de l’opérateur, on distingue, disposé sur un pupitre, un rectangle blanc. Il s’agit du conducteur d’antenne ou conducteur d’émission. Il était établi avant la diffusion et décrivait le déroulement des émissions

<sup>3342</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1958, Jacques Poullin, « Problèmes et solutions d’équipement radiophonique dans les territoires d’outre-mer », *Industrie et travaux d’outre-mer*, n°55, juin 1958, p. 8.

<sup>3343</sup> *Ibid.*, p. 7.

au cours de la journée<sup>3344</sup>. Il était confié à l'opérateur dont la mission était d'assurer le bon enchaînement des programmes<sup>3345</sup>.

Cependant, dans de nombreuses stations, comme au Tchad<sup>3346</sup> ou en Centrafrique<sup>3347</sup>, l'opérateur prenait des responsabilités et des libertés dans la tenue de la grille d'antenne qui n'entraient pas dans son rôle d'exécutant. Le compositeur Tolia Nikiprowetzky, envoyé au Cameroun pour inspecter les stations soutenues par l'OCORA racontait ainsi son expérience de l'écoute des postes de Yaoundé et Douala :

« J'ai eu le sentiment que l'antenne était surtout occupée par la musique sud-américaine ou la musique africaine de variétés. [...] Une structuration d'ensemble du programme diffusé dans la journée paraît absente et les transitions paraissent livrées à la fantaisie des opérateurs en service auxquels on a sans doute fourni une pile de disques qu'ils diffusent comme bon leur semble sans la moindre annonce<sup>3348</sup> ».

Le pouvoir des opérateurs sur ce qu'on entendait sur les antennes était donc assez étendu, ce qui était lié au fait que les horaires de diffusion des émissions n'étaient pas respectés. L'envoyé de la SORAFOM concluait :

« L'ensemble est d'un niveau assez moyen : mais c'est surtout une impression générale de "débrillé" que l'on retire d'une écoute soutenue<sup>3349</sup>. »

Ce constat, qui s'accompagne d'un jugement de valeur, était partagé par de nombreux autres observateurs dans différentes stations de l'ancien réseau de radiodiffusion de la France d'outre-mer. Il laissait aux agents de l'OCORA venus sur place une mauvaise impression. Le bilan de l'office, comme le montrent l'image et le témoignage sur les émissions de Radio-Cameroun, était en effet fortement contrasté, faisant cohabiter réussites et échecs, ce que reconnaissaient

---

<sup>3344</sup> Frédéric Antoine (dir.), *Analyser la radio : méthodes et mises en pratique*, Louvain-la-Neuve, De Boeck supérieur, 2016, p. 227.

<sup>3345</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/12, Dossier 1965, *Rapport de mission de M. Destombes, Tchad*, OCORA, service des programmes, 16 juin 1965, p. 9.

<sup>3346</sup> *Ibid.*

<sup>3347</sup> *Ibid.*

<sup>3348</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/12, Dossier 1965, *Rapport de mission de M. Nikiprowetzky, Cameroun* : du 26 janvier au 26 février 1965, DD/47/TN/RS, p. 6.

<sup>3349</sup> *Ibid.*

d'anciens membres de la société<sup>3350</sup>. Cette partie montrera donc, dans un premier temps ce que la SORAFOM-OCORA n'a pas réussi à maintenir et à transmettre aux stations. Dans un deuxième temps, elle exposera l'héritage laissé par la société dans le style et dans le fonctionnement des radiodiffusions d'Afrique à la fin des années 1960.

#### A. La perte progressive du contrôle de la SORAFOM-OCORA sur les stations

Comme l'a dit Guy Breton, le passage progressif de la gestion directe des stations par les agents de l'OCORA à de simples conventions d'assistance technique a induit une perte de contrôle sur les programmes et le fonctionnement général des stations, laissant parfois les agents qui s'étaient habitués à la gestion directe des antennes dans un certain désarroi<sup>3351</sup>.

##### 1. La désorganisation des stations

La fin des conventions de gestion directe, le placement d'Africains aux postes de direction des stations dès 1959-1960 dans la plupart des pays ont amené une transformation dans les méthodes de travail et dans la couleur des antennes<sup>3352</sup>.

**Tableau 3** Passage de la gestion directe de la SORAFOM-OCORA aux conventions d'assistance technique

Date de la fin de la gestion directe	Pays
1960	Sénégal, Mali, Togo
1962	Madagascar et République Islamique de Mauritanie
1963	Côte d'Ivoire, Tchad, Cameroun
1964	Haute-Volta
1966-1967	Gabon, Niger, Congo Brazzaville
1968	République centrafricaine

Comme on l'a vu, dès 1961, la politique préconisée par le gouvernement français était d'abandonner aussitôt que possible la gestion directe des stations de radio afin de confier l'ensemble des responsabilités aux nouveaux États à mesure qu'ils en faisaient la demande<sup>3353</sup>.

<sup>3350</sup> APGB, Carton n°2, Dossier Regards croisés OCORA-ORTF, Guy Breton, *Note sur l'assistance technique en personnel de radio-télévision en Afrique*, La Rochelle, le 5 février 1969, p. 1.

<sup>3351</sup> APTL, Conversation au restaurant avec Guy Breton, 19 avril 2019.

<sup>3352</sup> *Ibid.*

<sup>3353</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3379, Dossier Cinéma, radiotélévision presse, réunion du 12 avril 1961, Note Radio-télévision, p. 4.

Entre 1959 et 1968, la gestion directe de l'OCORA cessa dans l'ensemble des anciennes colonies.

Dans les stations, la fin rapide de la gestion de l'office a eu des effets contrastés. Au Mali, par exemple, à la fin des années 1960, la situation était difficile. Voici comment un coopérant de l'OCORA décrivait l'état de la radiodiffusion à l'été 1967. Elle était animée par une « main d'œuvre pléthorique<sup>3354</sup> », ce qui ne garantissait pas des programmes de qualité :

« Un assistant technique envoyé par l'OCORA, Jean Claude de Thadt, produisait les rares programmes de variété diffusés par Radio-Mali : émissions de jazz, sport et actualité « yé-yé » pour les jeunes scolarisés. Le reste des “programmes” était un magma confus de rubriques d'éducation politique. Pendant les heures d'antenne les speakers débitaient un enseignement théorique et sentencieux, une sorte d'interminable magazine des militants aux vertus somnifères puissantes<sup>3355</sup>. »

Face à cela, les auditeurs se tournaient plus volontiers vers le Sénégal, la Côte d'Ivoire ou la Voix de l'Amérique (dont un émetteur avait été installé au Libéria en 1964<sup>3356</sup>). Le directeur de Radio-Mali, Racine Kane, et son directeur des programmes, Abdoul Sy<sup>3357</sup>, un ancien du Studio-École et de la SORAFOM, semblaient conscients de la situation mais n'en parlaient pas. Le Mali traversait alors une phase révolutionnaire aigue<sup>3358</sup>, pour conserver leurs places et assurer leur sécurité, les directeurs portaient toute leur attention au journal parlé<sup>3359</sup>. Le matériel de la station était aussi insuffisant et en très mauvais état. Les agents de l'OCORA venus produire des microprogrammes<sup>3360</sup> pour diffuser des messages éducatifs dans les différentes

---

<sup>3354</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/12, Dossier 1968, François Querre, *Campagne radiophonique d'éducation populaire en République du Mali, rapport final*, 31 août 1968, p. 4.

<sup>3355</sup> *Ibid.*

<sup>3356</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire, op. cit.*, p. 45.

<sup>3357</sup> Sy Papa Abdoul a effectué le stage d'animateur de programmes en 1957-1958 : APGB, Carton n°3, Sy Papa Abdoul, fiche n° 1304, Mali. A la fin de son stage il avait été nommé directeur de Radio-Sénégal à l'époque où la station était située à Saint-Louis, par la SORAFOM : ADN, Dakar AOF PO/1/195, Dossier SORAFOM 1958, Chemise conventions SORAFOM et AOF, Lettre du directeur général de la SORAFOM à monsieur le chef du territoire du Sénégal, S/622/3603, Paris, le 10 octobre 1957, 1 p.

<sup>3358</sup> En 1967, Modibo Keita, menacé dans son pouvoir, a créé un Comité national de défense de la révolution et suspendu l'Assemblée nationale. La même année, le franc malien avait été dévalué de 50% ce qui avait provoqué un profond mécontentement chez les salariés :

[https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/Mali\\_histoire/187739](https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/Mali_histoire/187739), consulté le 14/07/2022.

<sup>3359</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/12, Dossier 1968, François Querre, *Campagne radiophonique d'éducation populaire en République du Mali, rapport final*, 31 août 1968, p. 4.

<sup>3360</sup> Sortes de petites émissions éducatives, ne dépassant pas les deux ou trois minutes, construites sur le modèle des publicités radiophoniques et destinées à faire passer des messages de santé publique ou de bonnes pratiques économiques et sociales (épargne). Ces programmes étaient une invention du service des opérations spéciales de l'OCORA.

langues du Mali avaient du mal à accéder aux studios, constamment occupés, ce qui rendait nécessaire de travailler la nuit. Mais le travail était compliqué encore par l'état du matériel :

« nous trouvions des consoles bourdonnantes de parasites, des Belin qui étiraient les bandes magnétiques et des Sareg qui nous électrocutaient<sup>3361</sup>. Cheikh Omar Guissé [un agent malien qui travaillait avec les deux coopérants français] opérait nerveusement entre les décharges et les courts circuits, debout sur une planche isolatrice. Les bandes vrillaient, les haut-parleurs crépitaient, les consoles se disloquaient. C'était à devenir fou<sup>3362</sup> ».

D'autres témoignages confirment que dans certaines stations, la situation était comparable et avait un impact direct sur le rendu des émissions. À Bangui, en 1965, un agent de l'OCORA signalait que les programmes étaient diffusés systématiquement en retard et que parfois, une productrice devait venir elle-même démarrer son émission en « shuntant<sup>3363</sup> » celle qui n'était pas achevée. L'accès aux studios était difficile car il n'y avait pas de planning... Par manque de bandes magnétiques, il arrivait que des émissions ORTF, destinées à être diffusées, soient effacées par erreur, pour que la bande puisse servir à enregistrer des émissions locales<sup>3364</sup>. Au Tchad, les locaux de la radiodiffusion nationale, comme ses émetteurs et le nombre de langues utilisées, étaient complètement insuffisants pour satisfaire l'auditoire<sup>3365</sup>.

La situation n'était cependant pas uniformément mauvaise. En 1965, un agent de l'OCORA en visite au Dahomey notait le bon état général de la station, sa propreté, son matériel bien entretenu, une impression d'organisation : « Bref, il est difficile de ne pas établir une comparaison entre la station de Cotonou et d'autres stations africaines [...], cette comparaison restant largement favorable à la radiodiffusion dahoméenne ». Cependant, il ajoutait un bémol :

---

<sup>3361</sup> Les Belin était des magnétophones de studio et les Sareg des magnétophones de montage, ces deux marques avaient produit pour la SORAFOM des modèles spécialisés : AN, Documentation RFI, 20060371/7, Dossier 6 OCORA 1966, Chemise OCORA 1966 notes techniques fréquences horaires, *Note n° 6, Les matériels de prise de son pour studio de radiodiffusion sonore*, Notes techniques, OCORA, Direction technique, Paris le 7 février 1966, p. 6-9.

<sup>3362</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/12, Dossier 1968, François Querre, *Campagne radiophonique d'éducation populaire en République du Mali, rapport final*, 31 aout 1968, p. 11.

<sup>3363</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/12, Dossier 1965, *Rapport de mission de M. Destombe*, Bangui, 16 juin 1965, p. 9.

<sup>3364</sup> *Ibid.*

<sup>3365</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/12, Dossier 1965, *Rapport de mission de M. Destombes, Tchad*, OCORA, Service des programmes, CD/Sh. E, 16 juin 1965, p. 10.

« Et c'est alors que devant tant d'avantages, [...] on reste surpris de la modicité de l'action même de cette station sur le plan des programmes ; de son manque de mordant, de l'absence d'animation même sur l'antenne. Il semble qu'on se complaise ici dans une aimable routine [...] qui, assurément, met les responsables de la station à l'abri de la critique officielle<sup>3366</sup> ».

Cette situation, dans l'ensemble peu brillante, interroge sur les causes de ces difficultés.

## 2. *Les causes politiques de la désorganisation*

Comme l'ont montré les exemples du Mali ou du Dahomey, le facteur politique avait une grande influence sur le fonctionnement des stations. Les dirigeants africains qui arrivèrent au pouvoir à la fin des années 1950 et au début des années 1960 avaient tous lutté d'une manière ou d'une autre contre l'État colonial. À ce titre, comme le dit Frederick Cooper, ils avaient constaté à quel point cet État pouvait être faible et mal assuré. Cela conduisit rapidement les principaux dirigeants à instaurer un pouvoir autoritaire appuyé sur des mouvements de masse : partis uniques, syndicats uniques, organisation de jeunesse<sup>3367</sup>.

Dans ce contexte, dès 1959, l'ensemble des anciennes colonies françaises d'Afrique subsaharienne adoptèrent des législations très restrictives en matière de liberté d'expression et de contrôle de la radiodiffusion<sup>3368</sup>. Dans ce cadre, selon André-Jean Tudesq, la radio, était considérée comme un instrument aussi important que l'armée pour la politique gouvernementale<sup>3369</sup>. Son caractère militarisé fut renforcé, comme l'a dit Marie-Soleil-Frère, par les coups d'État et l'instauration de régimes militaires qui l'incluaient dans les stratégies planifiées par l'armée<sup>3370</sup>. Dans un contexte de fragilité des nouveaux États, les médias ne pouvaient être que nationaux, contrôlés par le pouvoir en place, et devaient travailler à l'unité et à la stabilité<sup>3371</sup>. En 1969, Raymond Poussard, directeur de la DAEC<sup>3372</sup>, qui avait supplanté l'OCORA, faisait ce même constat. L'importance politique des radiodiffusions avait conduit les gouvernements à placer dans la direction des stations une hiérarchie africaine représentative des diverses tendances politiques et ethniques mais qui n'avait pas forcément les compétences

---

<sup>3366</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/12, Dossier 1965, *Rapport mission Dahomey*, février 1965, p. 17.

<sup>3367</sup> Frederick Cooper, *L'Afrique depuis 1940*, Paris, Payot, 2012, p. 19.

<sup>3368</sup> Marie-Soleil Frère, *Journalismes d'Afrique*, Paris, De Boeck, 2016, p. 75.

<sup>3369</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, *op. cit.*, p. 92.

<sup>3370</sup> M.-S. Frère, *Journalismes d'Afrique*, *op. cit.*, p. 86.

<sup>3371</sup> *Ibid.*, p. 76-77.

<sup>3372</sup> Direction des Affaires extérieures et de la Coopération, nouvelle direction créée au sein de l'ORTF en 1969, voir chapitre 7.

pour diriger efficacement des radios<sup>3373</sup>. De plus, avec la diffusion des récepteurs, l'emprise de la radio sur les populations africaines s'était renforcée de manière considérable par rapport à la période coloniale<sup>3374</sup>.

Dans l'ensemble des anciennes colonies françaises d'Afrique, la radio est donc restée étatisée comme au temps de la colonisation. C'est l'État qui nommait et rétribuait le personnel, qui finançait sa gestion, qui décidait de l'implantation des émetteurs et des studios et qui négociait les accords avec d'autres États ou des sociétés étrangères<sup>3375</sup>. Dès le mois de mai 1959, par exemple, la radio était officiellement étatisée par la Fédération du Mali. Elle était intégrée avec la presse, comme au temps de l'AOF, dans le service fédéral de l'Information, placé directement sous l'autorité du ministre de l'Information<sup>3376</sup>. Partout, le personnel des stations fut intégré dans les fonctions publiques des jeunes États, à mesure que les conventions de gestion cédaient le pas aux conventions d'assistance technique<sup>3377</sup>.

Cette situation a eu trois effets pervers. Premièrement, c'était une rupture importante avec la SORAFOM. L'idée de base voulue par Pierre Schaeffer avait justement été d'éviter coûte que coûte de faire de la radiodiffusion d'outre-mer une administration<sup>3378</sup>. Le statut de société d'État, régie par le droit privé, offrait une souplesse de gestion incomparable par rapport aux contraintes de la fonction publique<sup>3379</sup>. Au début des années 1980, la lourdeur bureaucratique de la gestion des stations était considérée comme un facteur important de leur mauvais fonctionnement<sup>3380</sup>. Deuxièmement, les agents africains changeaient d'employeur et perdaient tous les avantages d'être salariés d'une entreprise qui était devenue, en quelque sorte, une transnationale dans le secteur de la radio et de la télévision : circulation dans différents points

---

<sup>3373</sup> APGB, Carton n°2, Dossier Regards croisés OCORA-ORTF 1969, *Note, A/s coopération radiophonique avec les pays africains et malgaches*, Office de radiodiffusion télévision française, Direction des affaires extérieures et de la Coopération, confidentiel, Paris, mai 1969, p. 2.

<sup>3374</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire, op. cit.*, p. 93.

<sup>3375</sup> *Ibid.*, p. 102.

<sup>3376</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/13, Dossier Convention Radio-Mali, Décret n°59-41 du 9 mai 1959 portant organisation du service fédéral de l'Information et de la radiodiffusion, *Journal officiel de la Fédération du Mali*, n°6, samedi 30 mai 1959, p. 60.

<sup>3377</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/12, Dossier personnel, Chemise Situation des agents SORAFOM originaires des États africains, Lettre de Robert Pontillon, directeur général de la SORAFOM à Monsieur le secrétaire d'État aux relations avec la Communauté, A/492/3589/, le 12 mai 1961, 1 p.

<sup>3378</sup> ANOM, FM, Contr//635, Dossier Création SORAFOM IV, Pierre Schaeffer, Note pour M. le Ministre, C36/WU/032, 6 janvier 1956, p. 1.

<sup>3379</sup> ADN, APDCCC, Brazzaville AEF 116PO/1/36, Dossier Correspondance-questions diverses 1952 jusqu'à 1958, Lettre de Pierre Schaeffer au Haut-Commissaire de l'AEF, 01120/T24X/1305, Paris, 13/12/1955, p. 2.

<sup>3380</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire, op. cit.*, p. 118.



du réseau, possibilité de travailler à Paris<sup>3381</sup>. Troisièmement, l'intégration des radios dans la fonction publique renforça la dépendance des personnels vis-à-vis des hommes au pouvoir et aux aléas de la vie politique africaine avec tous les risques que cela comportait pour eux et pour leur famille<sup>3382</sup>.

Comme on l'a vu dans les chapitres précédents, les autorités coloniales exerçaient déjà un étroit contrôle sur les antennes. Mais celui-ci devint encore plus tatillon et arbitraire avec les jeunes États. Le fait que les agents africains du corps principal de la SORAFOM-OCORA aient progressivement été transférés aux fonctions publiques locales ne permet pas de voir précisément comment cette susceptibilité et l'arbitraire du pouvoir pouvaient s'exercer sur les agents de radio. Un épisode, trouvé dans le dossier Radio-Tchad des services de Jacques Foccart, permet cependant de se faire une idée. Josette Dumont-Wolny, journaliste radio au Sénégal à la fin des années 1950<sup>3383</sup>, était en poste avec son mari à la Radiodiffusion nationale tchadienne (RNT) en 1965. Elle y était directrice des programmes et, comme la RNT utilisait la publicité sur les antennes, elle réalisait elle-même des spots. C'est l'un d'eux qui lui a valu des problèmes avec le directeur de la Sûreté du Tchad. L'annonce publicitaire vantait de l'aspirine : « Aspro, le remède moderne de l'Africain moderne » ce qui déplut vivement au directeur de la Sûreté qui a pris son téléphone et appelé directement Mme Wolny<sup>3384</sup>. Celle-ci a répliqué en termes grossiers à cette intervention qu'elle jugeait dépourvue de sens et hors des compétences du directeur de la Sûreté en lui répondant « Je vous emmerde ! »<sup>3385</sup>.

Celui-ci, emporté par la colère, a envoyé à neuf heures du soir au domicile de Mme Dumont-Wolny deux policiers qui l'ont emmenée de force pour la faire comparaitre devant lui. Un arrêté d'expulsion a presque immédiatement été pris contre elle<sup>3386</sup>. Mme Dumont-Wolny avait cependant la chance d'être une citoyenne française, de bénéficier de la protection de l'ambassade, qui a immédiatement pris sa défense et est intervenue auprès des autorités

---

<sup>3381</sup> AN, Fonds Coopération, 19780282/12, Dossier Personnel, Chemise Situation agents SORAFOM originaires des États africains et Malgaches, Lettre de Robert Pontillon, directeur général de la SORAFOM à Monsieur le secrétaire d'État aux relations avec les États de la Communauté, A/492/3589/, le 12 mai 1961, 1 p.

<sup>3382</sup> APJBF, Entretien avec Guy Robert, 26/11/2015, de 00'57''05 à 1'00''43.

<sup>3383</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1957, *Liste du personnel de la SORAFOM*, SORAFOM, 1957, /558/, p. 8.

<sup>3384</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3372, Dossier Radio-Tchad, Lettre de Guy de Comines ambassadeur, haut représentant de la République française au Tchad à monsieur le ministre délégué de la Coopération, n° 299 :a, 9 février 1965, p. 1.

<sup>3385</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3372, Dossier Radio-Tchad, Note manuscrite, Dumont, 12/02/1965, 1 p.

<sup>3386</sup> *Ibid.*

tchadiennes compétentes pour suspendre l'arrêté d'expulsion<sup>3387</sup>. On imagine cependant l'effet qu'aurait pu avoir une telle affaire sur un agent tchadien de la radiodiffusion. La précarité de la situation des hommes et femmes de radio africains était bien connue des agents de l'OCORA. En 1967, François Cardin, directeur de l'office, lors d'une de ses saillies, avait déclaré à des stagiaires africains du Studio-École qui avaient évoqué la succession du général de Gaulle et des question politiques française de manière critique : « en Afrique, de tels propos conduiraient immédiatement leurs auteurs en prison<sup>3388</sup> » !

La crainte de subir des décisions arbitraires avait des effets néfastes dans la plupart des stations. Comme l'a montré l'exemple du Mali, cela poussait les responsables à concentrer toute leur attention sur le journal parlé et la politique, à éviter de prendre le moindre risque qui aurait pu être à l'origine d'une disgrâce ou d'une arrestation (comme l'a noté l'agent de l'OCORA en visite au Dahomey en 1965). Cela avait un impact direct sur la qualité des programmes qui n'étaient pas une priorité pour les dirigeants. Comme me l'a dit Guy Breton :

« les politiques se foutaient des programmes, ce qui les intéressait c'était les informations, les comptes rendus parlés de leurs actions, les évènements officiels<sup>3389</sup> ».

Les facteurs politiques n'étaient cependant pas les seuls en cause.

### 3. *Les causes financières de la désorganisation*

Avec le retrait de la gestion directe, les nouveaux États étaient censés prendre en charge l'ensemble des dépenses liées au fonctionnement de leurs stations. Ils se retrouvaient ainsi à devoir prendre en charge des services de radiodiffusion importants, qu'ils n'avaient presque jamais financés.

Afin d'accroître la mainmise sur les stations africaines, la loi-cadre de 1956 avait placé les radios parmi les services d'État. La France devait financer au moins 50% du budget de fonctionnement des stations (salaires, énergie, bandes magnétiques...), en versant les sommes directement à la SORAFOM<sup>3390</sup>. En fait 70 % du budget des stations a été effectivement pris

---

<sup>3387</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3372, Dossier Radio-Tchad, Lettre de Guy de Comines ambassadeur, haut représentant de la République française au Tchad à monsieur le ministre délégué de la Coopération, n° 299 :a, 9 février 1965, p. 2.

<sup>3388</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3364, Dossier Monsieur Cardin, Compte rendu de la réunion du 14 septembre 1967 au Studio-École, PV/NB, La Muette, le 26 septembre 1967, p. 1.

<sup>3389</sup> APTL, Entretien au restaurant avec Guy Breton, 19 avril 2019.

<sup>3390</sup> ADN, APDCCC, Brazzaville 116PO/1/36, Dossier Correspondance questions diverses, Note, Robert Souchet, cabinet du Haut-commissaire de la République, Brazzaville le 10 août 1957, p. 1

en charge par la métropole en 1958, le reste (30%) étant versé par le territoire. 100% de l'équipement des stations était assuré par le FIDES. En 1959, la République française finançait les stations africaines à hauteur de 1,5 milliards de francs, tandis que les ex-territoires d'outre-mer apportaient à leurs propres stations seulement 0,3 milliards de francs<sup>3391</sup>. Moins de dix ans plus tard, il fallut faire l'exact inverse dans l'ensemble des stations ! Sous l'impulsion du ministère de la coopération et du SGAM, il s'agissait de limiter autant que possible l'intervention de la SORAFOM-OCORA et concentrer les efforts financiers sur des actions ponctuelles et des projets d'équipement. En 1958, la SORAFOM consacrait presque 70% de son budget au fonctionnement des stations dont elle était gestionnaire<sup>3392</sup>. En 1967, l'exploitation directe des stations de radiodiffusion par l'office ne représentait plus que 9,3% du budget quand les dépenses d'équipement en absorbaient 48,4%<sup>3393</sup>. Les États devaient donc financer eux-mêmes le fonctionnement quotidien des stations avec des allocations budgétaires généralement faibles. Pour faire face, certains États autorisèrent la publicité sur les antennes comme en Haute-Volta<sup>3394</sup> ou au Tchad<sup>3395</sup>, alors qu'au temps de la gestion directe de la SORAFOM, celle-ci était interdite<sup>3396</sup>. Des États comme le Sénégal, le Mali ou le Togo s'étaient dépêchés, au nom de la nouvelle indépendance acquise, de rompre les conventions de gestion avec la SORAFOM. Mais d'autres, très pauvres, étaient beaucoup moins pressés d'assumer les charges financières de leur radiodiffusion<sup>3397</sup>. En 1962, en Haute-Volta, par exemple, le gouvernement avait fait savoir qu'il ne souhaitait pas mettre fin à la convention de gestion ni intégrer le personnel africain du corps principal de la société dans sa fonction publique alors que la France l'encourageait à franchir le pas<sup>3398</sup>.

La faiblesse des moyens impactait directement le contenu des programmes. Les possibilités de reportage étaient insuffisantes en raison des distances immenses et des faibles moyens de

---

<sup>3391</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier Évolution des radios depuis octobre 1958, *Note sur la radiodiffusion de la France d'outre-mer*, SI.326, 11 octobre 1958, p. 2.

<sup>3392</sup> Le fonctionnement de l'échelon central absorbait 25% et la fourniture d'équipement légers et de bande magnétiques aux stations 7 % : AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/13, *Radiodiffusion d'outre-mer*, Imprimerie Paul Dupont, n° d'impression 6820, 1959 ( ? ), p. 8.

<sup>3393</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/4, Dossier Radio, *Projet de budget 1967*, OCORA, FB/3981/, p. 6.

<sup>3394</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, *op. cit.*, p. 102.

<sup>3395</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3372, Dossier Radio-Tchad, Lettre de Guy de Comines ambassadeur, Haut représentant de la République française au Tchad à monsieur le ministre délégué de la Coopération, n° 299 :a, 9 février 1965, p. 1.

<sup>3396</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise coupures de presse décrets 1954-1958, « Il ne devrait plus y avoir en principe, de publicité sur les postes radio d'outre-mer d'ici six mois maximum », *Écho de la presse*, Paris, le 17 février 1956.

<sup>3397</sup> APTL, Entretien au restaurant avec Guy Breton, 19 avril 2019.

<sup>3398</sup> ADN, APDCCC, Ouagadougou 499PO/1/640, Dossier Programme d'équipement en matière d'information et de radio, Lettre de R. Gilbaud, conseiller pour le chef de mission à Monsieur le ministre de la Coopération, DCT-CT1, RG/JT, confidentiel, 28 mai 1962, p. 1.

transport<sup>3399</sup>. La collecte d'informations sur l'actualité des pays était faible en raison de l'absence de réseau de correspondants fournissant des informations locales aux radios, alors que la grande majorité des auditeurs souhaitaient avoir des informations de ce type<sup>3400</sup>. Enfin, dans la plupart des pays, la diffusion des récepteurs restait insuffisante à la fin des années 1960.

La pauvreté de la plupart des stations africaines explique aussi en partie le mauvais état du matériel mais également une perte continue de compétences. Dans les années 1960, le personnel qualifié était partout insuffisant en nombre. Comme on l'a vu, les directeurs de station réclamaient toujours plus de stagiaires formés par le Studio-École<sup>3401</sup>. Ils demandaient aussi, depuis le début des années 1960, la mise en place de formations pour le personnel d'exécution (opérateurs, techniciens...) qui apprenait sur le tas<sup>3402</sup>. Cependant, en raison des risques politiques et de la faiblesse des salaires, les agents de radio formés au Studio-École avaient tendance à quitter leur poste après quelques années de service<sup>3403</sup>. Ceux qui étaient les mieux formés s'orientaient vers des fonctions plus prestigieuses. Le Gabonais Georges Rawiri, formé en même temps que Guy Breton au Studio-École<sup>3404</sup> était devenu ambassadeur du Gabon dans les années 1960<sup>3405</sup>. Comme on l'a vu dans le chapitre 8, le départ d'agents de radio qui y était passés s'expliquait aussi par la non-reconnaissance par quelques États des diplômes délivrés par l'OCORA, ceux-ci n'ayant pas en France d'homologation officielle<sup>3406</sup>. L'ensemble de ces données permet d'expliquer que certains agents africains de la SORAFOM, comme les deux animateurs de programme de Radio-Togo en 1961, aient préféré rester au service de la société plutôt que d'intégrer les fonctions publiques de leur pays d'origine<sup>3407</sup>.

---

<sup>3399</sup> Guy Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 22-23.

<sup>3400</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/12, Dossier 1965, André Célarié, *Les moyens d'information au Cameroun, recherche préalable à l'établissement d'une campagne éducative par la radiodiffusion*, Tome 1, Office de coopération radiophonique, 1965, p. 10.

<sup>3401</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/8, Dossier Conseil supérieur de l'OCORA 1965, *Conseil supérieur de l'Office de coopération radiophonique, Paris, 1, 2 et 3 février 1965*, p. 14.

<sup>3402</sup> APGB, Carton n°2, Dossier Regards croisés OCORA-ORTF 1969, *Note, A/s coopération radiophonique avec les pays africains et malgaches*, Office de radiodiffusion télévision française, Direction des affaires extérieures et de la Coopération, confidentiel, Paris, mai 1969, 8 p.

<sup>3403</sup> APJBF, Entretien avec Guy Robert, 26/11/2015, de 57 minutes 05 à 1'00''43.

<sup>3404</sup> APGB, Carton 3, Dossier Fichier des stagiaires du Studio-École, Georges Rawiri, fiche n° 831, 1956-1957, AP/2, Gabon.

<sup>3405</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3364, Dossier OCORA 1960-1969, Chemise OCORA (M. Gauger), M. Lacam et M. Davenet, Rapport du 24 mars 1969 sur la situation de la coopération à l'ORTF à la suite de la dévolution à l'ORTF des tâches confiées à l'OCORA avant sa dissolution par décret 69-69 du 24/01/69, Très confidentiel, p. 8.

<sup>3406</sup> APGB, Carton 2, Dossier Regards croisés OCORA-ORTF 1969, *Note, A/S. Coopération radiophonique avec les pays africains et malgaches francophones*, direction des Affaires extérieures et de la coopération, ORTF, Paris, mai 1969, p. 7.

<sup>3407</sup> En septembre 1961, suite au retrait de la SORAFOM du Togo, deux agents togolais du corps principal refusèrent de rester dans leur pays et préférèrent rester au service de la société : AN, Fonds Foccart,

Enfin, les problèmes des stations africaines dans les années 1960 s'expliquent aussi, comme l'a écrit Guy Breton, par leur développement extrêmement rapide<sup>3408</sup>. En 1969, certaines n'avaient alors même pas dix ans d'existence. Les habitudes de travail avaient du mal à se stabiliser. Celle-ci changeaient sans cesse en raison de l'augmentation des activités de la station, de l'arrivée d'un nouveau personnel parfois non formé ou inexpérimenté. De plus, comme on l'a vu, selon Guy Breton, les gens d'expérience, capables d'organiser l'évolution, « n'existaient pas, n'étaient plus en place, ou n'étaient pas écoutés<sup>3409</sup> ».

## B. La marque de la SORAFOM

La SORAFOM-OCORA a tout de même imprimé un style aux émissions et à la couleur d'antenne des stations qui avaient appartenu à son réseau. Elle est aussi à l'origine d'un sentiment qu'avaient les agents africains de ces stations à la fin des années 1960, « de faire partie d'une communauté où l'OCORA avait sa place privilégiée<sup>3410</sup> » et, d'une certaine manière elle a accru sa présence en Afrique. La situation était la même du côté des Britanniques qui ont accéléré la mise en place de leur projet culturel impérial au moment des décolonisations<sup>3411</sup>. C'est ce que permet d'introduire la photographie suivante.

---

A2G/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'Ouest radio par territoire, Chemise Togo, Yves Jouhaud, Note à l'attention de monsieur le président de la République, président de la Communauté, Paris le 27 septembre 1961, p. 2.

<sup>3408</sup> APGB, Carton n°1, Dossier Divers Coopération années 1970, Guy Breton, *Note sur l'assistance technique en personnel de radiotélévision en Afrique*, La Rochelle, le 5 février 1969, p. 5.

<sup>3409</sup> *Ibid.*

<sup>3410</sup> APGB, Carton n°2, Dossier Regards croisés OCORA-ORTF 1969, Guy Breton, *Note sur l'assistance technique en personnel de radio-télévision en Afrique*, La Rochelle, le 5 février 1969, p. 2.

<sup>3411</sup> Caroline Ritter, *Imperial Encore: The Cultural Project of the Late British Empire*, Oakland, California, University of California Press, 2021, p. 6.



*Figure 14 Cabine de prise de son de Radio-Cotonou, 1958.*

*Les deux agents de la SORAFOM parlent de part et d'autre d'un microphone Mélodium 42 B bidirectionnel. Source : AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1958, Jean Raffaelli, "Radio-Cotonou", France Outre-mer, n°340, mars 1958.*

Sur cette photographie, prise dans le studio d'émission de Radio-Cotonou en 1958, une jeune femme blanche fait face à un homme noir, tous les deux dans la trentaine. Cette image est révélatrice de ce que faisaient à l'antenne certains agents SORAFOM-OCORA pendant les journaux parlés. Lors de l'affaire Max Coiffait, que nous avons vue dans le chapitre 7, l'ambassadeur de France au Togo donnait des indications sur la façon dont ce journaliste présentait les informations :

« Il importe de préciser que M. Max Coiffait s'est vu confier l'entière responsabilité du journal parlé. Il le rédige seul et le lit au micro avec la collaboration d'un speaker togolais<sup>3412</sup> ».

Peut-être ce speaker était-il ce qu'on qualifie aujourd'hui de présentateur, donnant la réplique et introduisant ce que le journaliste avait à dire au micro. Cette pratique radiophonique était alors nouvelle. Au cours des années 1950, dans les radios les plus tournées vers les innovations,

<sup>3412</sup> AN, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'Ouest-Radio par territoire, Chemise Togo, Note au sujet de M. Max Coiffait, rédacteur du "journal parlé" de la radiodiffusion du Togo, Ambassade de France, Lomé, le 24 août 1961, p. 1.

comme à Europe 1, les journalistes s'étaient en effet mis à intervenir directement à l'antenne alors qu'auparavant, leurs textes étaient lus par des speakers<sup>3413</sup>. Europe 1 se voulait l'initiatrice de ce nouveau journalisme radiophonique, plus proche des auditeurs et des événements, plus actif<sup>3414</sup>. Sur les antennes de la RTF, le mouvement avait été suivi par Pierre Desgraupes et Roland Dhordain dans l'émission *Paris vous parle*<sup>3415</sup>. Or, l'art de présenter un journal parlé était justement enseigné par ces deux journalistes au Studio-École<sup>3416</sup>. Guy Breton raconte que François Darbon<sup>3417</sup>, comédien proche d'André Clavé, formait les stagiaires à la diction, au jeu avec le micro et à la « lecture intelligente<sup>3418</sup> ». En 1956 déjà, un inspecteur de la SORAFOM, constatant que le journal parlé de Radio-Dakar consistait en une « pénible lecture-monologue » écrivait que « Dhordain pousserait des hurlements<sup>3419</sup> » ! Cela montrait l'exigence élevée des formateurs et de la direction de la SORAFOM en termes de qualité.

Les stagiaires fraîchement sortis du Studio-École arrivaient avec ces pratiques radiophoniques dans les stations, ce qui imposait un changement de style. Le jeune homme noir sur la photo est peut-être Sylvain Zogbo, ivoirien sorti de stage au début de l'année 1958 et qui avait été nommé pour son premier poste à Cotonou<sup>3420</sup>. Guy Breton, formé un an plus tôt, en poste à Radio-Abidjan en 1960, présentait le journal parlé avec un speaker recruté avant l'arrivée de la SORAFOM, greffier de métier :

« Le résultat était affligeant, le premier [le speaker] disait sa partition comme un curé en chaire ou le greffier au tribunal, d'une voix de stentor aux intonations de commentateur d'actualité d'avant-guerre, l'autre distillait les nouvelles avec la subtilité que lui autorisait le fait d'être vauté sur la table pour

---

<sup>3413</sup> Denis Maréchal, « Europe n°1, Europe 1 » dans Jean-Noël Jeanneney (dir.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature, 1999, p. 127-128.

<sup>3414</sup> Jérôme Bourdon et Cécile Méadel, « Le journal parlé, le journal télévisé » dans Jean-Noël Jeanneney (dir.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature, 1999, p. 580.

<sup>3415</sup> Hélène Eck, « La radiodiffusion d'Etat (1945-1963) » dans Jean-Noël Jeanneney (dir.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature, 1999, p. 124.

<sup>3416</sup> Francine Gaillard-Risler, *André Clavé*, Paris, Association des Amis d'André Clavé, 1998, p. 345.

<sup>3417</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Fran%C3%A7ois\\_Darbon](https://fr.wikipedia.org/wiki/Fran%C3%A7ois_Darbon), consulté le 27/05/2022.

<sup>3418</sup> Guy Breton, « La radio en Afrique francophone au début des années 1960 », *Cahiers d'Histoire de la Radiodiffusion*, 1991, n° 33, p. 42.

<sup>3419</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 188, Dossier 1808 Correspondance anciens personnels, Lettre de Maurice Olivier à Pierre Schaeffer, Dakar, 2 août 1956, p. 3.

<sup>3420</sup> ANOM, FM, Contr//637, Dossier Rapport d'activité SORAFOM 1958, *Liste et traitement du personnel permanent de la SORAFOM*, 31 décembre 1958, p. 19.

tenter, en se rapprochant de l'unique micro, de compenser par la proximité, la tonitruance du verbe magistral<sup>3421</sup>. »

Cette façon de présenter le journal n'était pas encore une généralité au début des années 1960. En 1963, au Ghana les journaux parlés étaient encore tous lus par des speakers<sup>3422</sup> alors que Radio-Accra était une référence radiophonique à l'échelle du continent<sup>3423</sup>. La photographie et l'affaire Coiffait renseignent aussi sur les conditions matérielles de réalisation des journaux parlés et donne l'idée du « son » rendu par les stations de la société. Max Coiffait et le speaker togolais s'exprimaient sans doute, comme à Radio-Abidjan ou à Radio-Cotonou (voir figure 15) de part et d'autre d'un microphone Mélodium 42 B bidirectionnel<sup>3424</sup>. Ce microphone à ruban conçu et produit en France était couramment utilisé à la RTF<sup>3425</sup> et dans les stations africaines de la SORAFOM-OCORA jusqu'à la fin des années 1960, bien que sa conception remonte aux années 1940<sup>3426</sup>. Donnant un son chaud, doux et organique<sup>3427</sup>, il apparaissait comme un micro à tout faire : diffusion de la voix dans les journaux parlés, mais aussi écran sonore, radiothéâtre, prise de son musicale<sup>3428</sup>.

La SORAFOM marquait donc les stations et leurs émissions de son empreinte par le personnel, le style utilisé à l'antenne et le matériel qu'elle employait. C'est ce que nous allons voir de manière plus précise.

### *1. La persistance du réseau de radiodiffusion de la France d'outre-mer : les relations personnelles*

Il faut relativiser le recul de l'influence de l'OCORA en Afrique au cours des années 1960. Certes, les stations ne sont plus gérées par l'office, mais le réseau tissé entre l'échelon central et les radiodiffusions africaines s'est renforcé au cours de la décennie. En effet, comme chez les Britanniques, l'intervention radiophonique de la France est marquée par la continuité avec la période coloniale mais encore plus par la réinvention de ce que l'on cherchait à

---

<sup>3421</sup> G. Breton, « La radio en Afrique francophone au début des années 1960 », art cit., p. 43.

<sup>3422</sup> ADN, APDCCC, Ouagadougou 499/PO/1/640, Dossier Programme d'équipement radiophonique de la RHV (1962-1963), Paul Anala, *Compte rendu de stage à la radiodiffusion du Ghana*, 1963, p. 4.

<sup>3423</sup> Francis Bebey, *La radiodiffusion en Afrique Noire*, Editions Saint-Paul., Issy-les-Moulineaux, Editions Saint-Paul, 1963, p. 106-107.

<sup>3424</sup> Guy Breton, « La radio en Afrique francophone au début des années 1960 », *Cahiers d'Histoire de la Radiodiffusion*, 1991, n° 33, p. 42-43.

<sup>3425</sup> [https://www.youtube.com/watch?v=jjNnl\\_Vc6n0](https://www.youtube.com/watch?v=jjNnl_Vc6n0), consulté le 14/07/2022.

<sup>3426</sup> <https://www.melodium.fr/fr/>, consulté le 13/07/2022.

<sup>3427</sup> *Ibid.*

<sup>3428</sup> AN, Fonds documentation RFI, 20060371/7, Dossier 6 OOCORA 1966, Chemise 1966 notes techniques fréquences horaires, *Note n°6 Les matériels de prise de son pour studio de radiodiffusion sonore*, OCORA, direction technique, Paris le 7 février 1966, p. 4.



transmettre<sup>3429</sup>. Les liens étaient d'abord particulièrement forts en ce qui concerne les relations interpersonnelles.

Comme l'écrivaient les auteurs du bilan annuel de l'office en 1968, l'OCORA s'était constitué un « capital radiophonique<sup>3430</sup> » en Afrique (la place stratégique occupée par l'OCORA dans la formation du personnel, la fourniture de programmes et de spécialistes adaptés au contexte africain, le réseau de relations tissé par les agents de l'office étaient alors uniques dans l'Afrique francophone et avait une grande valeur). Après sa dissolution, l'action de l'office avait été la cible de critiques de Raymond Poussard, directeur de la DAEC qui avait récupéré une partie de ses activités<sup>3431</sup>. Dans une note adressée au ministère de la Coopération, Guy Breton prenait au contraire sa défense et celle de la SORAFOM. Celle-ci avait fondé de toutes pièces 17 stations de radiodiffusion et 4 stations de télévisions. Dans certains pays, les agents ont été longtemps les salariés de l'OCORA et, à ce titre, nombre d'entre eux avaient le sentiment de faire partie d'une communauté. Ce sentiment d'appartenance était renforcé par le fait que 600 agents et cadres africains, en poste pour leur majorité dans les stations, avaient reçu un enseignement au Studio-École et appris à travailler selon des normes communes. Les Français qui circulaient dans le réseau en tant qu'agents ou cadres, jouaient aussi un rôle. Ils connaissaient les problèmes spécifiques des radiodiffusions et avaient réussi à tisser des liens qui formaient un réseau de relations franco-africain<sup>3432</sup>.

Celui-ci était en effet au cœur du « capital radiophonique » constitué au cours des 13 années d'existence de la SORAFOM-OCORA. Lors du premier colloque des directeurs de stations organisé après la dissolution de l'office en 1969, sur les 25 représentants africains, on comptait 14 anciens stagiaires du Studio-École soit plus de la moitié<sup>3433</sup>. Parmi ceux qui avaient été formés dans les années 1950, on trouvait Edo Kwamé, le directeur des programmes de la radiodiffusion ivoirienne, Alioune Fall, directeur de Radio-Sénégal, un des premiers stagiaires de la SORAFOM (1956-1957), Jocelyn Rafidianriv, proche collaborateur de Guy Breton à

---

<sup>3429</sup> C. Ritter, *Imperial Encore, op. cit.*, p. 9.

<sup>3430</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/8, Dossier Bilan d'activité 1968, *Bilan d'activité*, OCORA, 1968, p. 35.

<sup>3431</sup> APGB, Carton n°2, Dossier Regards croisés OCORA-ORTF 1969, *Note, A/S. Coopération radiophonique avec les pays africains et malgaches francophones*, direction des Affaires extérieures et de la coopération, ORTF, Paris, mai 1969, 11 p.

<sup>3432</sup> APGB, Carton n°2, Dossier Regards croisés OCORA-ORTF 1969, Guy Breton, *Note sur l'assistance technique en personnel de radio-télévision en Afrique*, La Rochelle, le 5 février 1969, p. 2.

<sup>3433</sup> AN, Coopération ; DTC, 19810443/72, Dossier Réunion des directeurs de station 1969, *Colloque 1969 des directeurs des radiodiffusions nationales d'Afrique et de Madagascar*, direction des Affaires extérieures et de la coopération, ORTF, 1969, p. 1-3.

l'époque où il travaillait à Madagascar<sup>3434</sup>. Mais les promotions des années 1960 étaient aussi bien représentées. À la tête de la radiodiffusion de Haute-Volta étaient placés Roger Nikiema et une femme directrice<sup>3435</sup> des programmes, Odette Sanogho, tous deux formés dans la première moitié des années 1960<sup>3436</sup>. Il y avait également Sidikou Garba, directeur des programmes de Radio-Niger et proche de Guy Robert<sup>3437</sup>. Du côté français, les anciens de l'OCORA étaient nombreux et bien identifiés<sup>3438</sup>. On retrouvait à la DAEC René Wilmet, ancien directeur de l'APID<sup>3439</sup> ; Yves Le Gall, Claude Ernoult, un des premiers stagiaires du Studio-École, connu de nombreux directeurs pour avoir circulé dans les années 1960 entre les différentes stations<sup>3440</sup>. Enfin, Jean-Pierre Roux, stagiaire de la session 1955-1956<sup>3441</sup>, était chargé de la coopération avec l'Afrique. Guy Breton était présent en tant que directeur du Studio-École<sup>3442</sup>.

Une partie de ces gens avait travaillé et/ou étudié ensemble, partagé le même type d'expérience professionnelle au sein de la même organisation. Cela créait un esprit de famille qui faisait que, lors de réunions de ce genre, les anciens du Studio-École se tutoyaient et avaient des relations franches et cordiales<sup>3443</sup>. Jacqueline Sorel, qui a travaillé au service des programmes de la SORAFOM-OCORA puis de la DAEC et de RFI, raconte ainsi que, lors de ses voyages en Afrique, les liens amicaux avec les agents de radio prévalaient. Elle n'avait jamais besoin de passer par les ambassades et se rendait directement dans les stations où elle était bien reçue.

---

<sup>3434</sup> Entretien avec Jocelyn Rafidinariv, 25/04/2018 : Thomas Leyris, *La Société de Radiodiffusion de la France d'Outre-mer et les indépendances des Etats africains (1959-1960). Une institution impériale dans la décolonisation*, Mémoire de Master 2, Université de Lille, Lille, 2018, p. 115.

<sup>3435</sup> Le titre n'a pas été féminisé car j'ai respecté la formulation utilisée dans les sources.

<sup>3436</sup> APGB, Carton 3, Dossier Fichier des stagiaires du Studio-École, Roger Nikiema, fiche n° 2682, 1961-1962, AP/2, Haute-Volta et Odette Sanogho, fiche n° 3733, 1963-1964, AV/2, Haute-Volta.

<sup>3437</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, op. cit., p. 115.

<sup>3438</sup> AN, Coopération ; DTC, 19810443/72, Dossier Réunion des directeurs de station 1969, *Colloque 1969 des directeurs des radiodiffusions nationales d'Afrique et de Madagascar*, direction des Affaires extérieures et de la coopération, ORTF, 1969, p. 22.

<sup>3439</sup> Agence de production, d'information et de documentation, ce service était dirigé par Roger Wilmet en 1965 : AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/8, *Conseil supérieur de l'Office de Coopération radiophonique*, Paris, 1-2-3 février 1965, p. 6.

<sup>3440</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/12, Dossier 1965, Claude Ernoult, *Rapport de mission au Niger, au Togo, au Mali, au Sénégal, au Cameroun, au Gabon et au Congo Brazzaville*, OCORA, Service des programmes, CE/Sh. E, 1965, 36 p.

<sup>3441</sup> APGB, Carton 3, Dossier Fichier des stagiaires du Studio-École, Jean-Pierre Roux, fiche n° 319, 1955-1956, AP, France.

<sup>3442</sup> AN, Coopération ; DTC, 19810443/72, Dossier Réunion des directeurs de station 1969, *Colloque 1969 des directeurs des radiodiffusions nationales d'Afrique et de Madagascar*, direction des Affaires extérieures et de la coopération, ORTF, 1969, p. 38.

<sup>3443</sup> APJBF, Entretien avec Guy Breton, 26/05/2015, de 00'38''25 à 00'38''40.

Pour elle, les Africains cherchaient à garder des liens avec la France<sup>3444</sup> : c'était une preuve de la réussite de Pierre Schaeffer et de Robert Pontillon qui avaient souhaité, au travers de la société et de son Studio-École, créer « à tous les échelons de la hiérarchie et dans toutes les stations un esprit de réseau<sup>3445</sup> ». Mais le « capital radiophonique » de l'OCORA s'étendait au-delà des relations interpersonnelles franco-africaines et existait dans le domaine des programmes.

## 2. *L'impact de l'OCORA sur la formation d'une culture radiophonique africaine et francophone*

En tant que gestionnaire de l'ancien réseau de radiodiffusion de la France d'outre-mer, la SORAFOM-OCORA a continué, tout au long des années 1960, à collecter des enregistrements dans toute l'Afrique et à les redistribuer dans les stations de son réseau<sup>3446</sup>. Ce faisant, elle a participé, à plusieurs échelles à l'épanouissement de la vie musicale et culturelle dans chaque pays mais aussi à l'échelle des anciennes colonies d'Afrique sub-saharienne. L'OCORA s'est en effet adaptée au contexte culturel panafricaniste des années 1960, illustré par le succès du Festival de l'Art nègre de Dakar en 1966<sup>3447</sup> et par le festival panafricain d'Alger de 1969<sup>3448</sup>. J'affirme ainsi que l'office a participé à l'élargissement de la francophonie et à la provincialisation de la culture française au sein de cet espace francophone.

Dans les jeunes États, les stations SORAFOM-OCORA étaient importantes pour les musiciens, car, jusqu'aux années 1970, la radiodiffusion nationale était souvent le seul endroit où l'on pouvait enregistrer en studio. Les agents de la radio étaient aussi les seuls à posséder du matériel d'enregistrement mobile de haute qualité. Au Dahomey par exemple, la scène musicale était très vivante, cependant, jusqu'en 1973, il n'y avait pas de studio d'enregistrement privé dans le pays. Les ingénieurs du son de Radio-Dahomey et leur Nagra III étaient souvent utilisés par des groupes pour enregistrer leurs créations et les faire presser sur des disques en France ou au

---

<sup>3444</sup> Jonathan Landau, *Le passé de l'Afrique à la radio, Mémoire d'un continent (RFI) : pour une histoire de la coopération radiophonique franco-africaine à travers une émission de 1964 à nos jours*, Mémoire de Master 2, Paris 1 Panthéon Sorbonne, Paris, 2013, p. 225.

<sup>3445</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise coupures de presse décrets 1954-1958, « M. Christian Chavanon, directeur général de la RTF, a visité mardi le Studio-École de la SORAFOM », *Correspondance de la presse*, 11/09/1958.

<sup>3446</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/8, *Bilan d'activité*, OCORA, 1968, p. 15.

<sup>3447</sup> Que l'OCORA a couvert avec de nombreux moyens : AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/8, Dossier Bilan d'activité OCORA 1966, *Bilan d'activité pour l'année 1966*, Office de coopération radiophonique, p. 29.

<sup>3448</sup> Lorraine Gallimardet, « Libération de l'Afrique au festival Panaf d'Alger », *Afrique contemporaine*, 2010, vol. 235, n° 3, p. 70-71.

Nigeria<sup>3449</sup>. De cette façon, l'OCORA, sans contribuer officiellement à la culture musicale locale, donnait indirectement l'opportunité à des musiciens d'enregistrer et de faire connaître leur musique.

Les stations SORAFOM/OCORA ont ainsi favorisé l'épanouissement de cultures nationales et africaines postcoloniales. Dans sa thèse sur la construction nationale et le pluralisme culturel en Guinée (1945-2010), Céline Pauthier évoque l'élaboration d'un véritable nationalisme culturel d'État dont la radio, avec la presse, le cinéma, le sport et la musique, était une des pièces maîtresses<sup>3450</sup>. Les Guinéens visaient la décolonisation culturelle prônée par Frantz Fanon dans les *Damnés de la Terre*. Ils cherchaient ainsi un idéal d'authenticité<sup>3451</sup> qui devait passer par la réalisation d'inventaires des traditions tout en modernisant les pratiques culturelles qui en étaient issues<sup>3452</sup>. La radio, dirigée par Alassane Diop, qui a travaillé pour la SORAFOM à Radio-Dakar<sup>3453</sup>, était un instrument de cette politique. En 1965 elle diffusait des émissions comme *Héritage africain* ou *Notre Folklore* (même si leur contenu reste à étudier)<sup>3454</sup> et bénéficiait de l'Ensemble instrumental et choral de la Radio Diffusion nationale, créé en 1961 et dont le but était la préservation de la musique traditionnelle. Cet ensemble reflétait et célébrait, par son répertoire et ses instruments, issus des différentes régions de Guinée, la diversité culturelle du pays tout en symbolisant l'unité nationale<sup>3455</sup>.

L'épanouissement de ce nationalisme culturel sur les antennes n'était pas le seul fait de la Guinée. Il est cependant difficile à documenter avec les archives de l'OCORA car il était permis indirectement par le matériel et le personnel mis à disposition par l'office. Il devait prendre la forme d'émission comme celles évoquée par Amadou Kourouma dans son roman *En attendant le vote des bêtes sauvages*. Maclélio, griot officiel du dictateur Koyaga a effectué une partie de sa carrière à la radiodiffusion de la République du Golfe (nom du Togo dans le roman). Il y animait au début des années 1960 une émission bi-hebdomadaire *Mémoire de la terre de mes aïeux*. Ce personnage était devenu une vedette dans le pays, ce qui lui avait permis d'être

---

<sup>3449</sup> Samy Ben Redjeb et Jesse Simon, *TP orchestre, Poly rythmo de Cotonou Bénin*, London, Analogfrica Bandcamp, 2018, p. 1-2.

<sup>3450</sup> Céline Pauthier, *L'indépendance ambiguë construction nationale, anticolonialisme et pluralisme culturel en Guinée (1945-2010)*, Thèse de Doctorat, Histoire et civilisations, sous la direction d'Odile Goerg, Paris VII Diderot, Paris, 2014, p. 524.

<sup>3451</sup> Mot utilisé sans guillemets par Céline Pauthier.

<sup>3452</sup> C. Pauthier, *L'indépendance ambiguë construction nationale, anticolonialisme et pluralisme culturel en Guinée (1945-2010)*, *op. cit.*, p. 525.

<sup>3453</sup> S. Dia, *De la TSF coloniale à l'ORTS : évolution de la place et du rôle de la radiodiffusion au Sénégal (1911-1986)*, *op. cit.*, p. 102.

<sup>3454</sup> C. Pauthier, *L'indépendance ambiguë construction nationale, anticolonialisme et pluralisme culturel en Guinée (1945-2010)*, *op. cit.*, p. 537.

<sup>3455</sup> *Ibid.*, p. 530-531.

respecté par le putschiste Koyaga<sup>3456</sup>. Des chroniques comme le *Fait du jour* de Lamine Diakhaté, diffusées en 1959-1960 sur les antennes de la radiodiffusion de la Fédération du Mali entraient dans ce cas de figure<sup>3457</sup>. Sur les antennes de Radio-Mali, qui fonctionnait avec le matériel et du personnel SORAFOM<sup>3458</sup>, le premier conseil des programmes tenu en octobre 1959 prévoyait que soient diffusés sur les ondes de la station fédérale des émissions qui avaient explicitement pour but de provoquer une prise de conscience culturelle nationale et/ou panafricaine. *Mali, ma nation*, était une émission sur l'histoire du Mali qui devait, par l'évocation du passé glorieux des empires africains renforcer la fierté des populations et la conscience de leur passé ; *La Société africaine de culture vous parle*, une émission animée par les membres de Présence africaine. D'autres émissions comme *La Voix du Parti de la Fédération africaine* avaient un objectif ouvertement politique<sup>3459</sup> : le but du PFA, fondé par Senghor, était de construire une vaste fédération africaine à partir de la fédération du Mali<sup>3460</sup>. Le contenu exact de ces émissions et leur impact reste cependant à étudier.

Cependant, il apparaît plus clairement que l'OCORA a participé au maintien et au renforcement d'un espace francophone et à la mise en place de relations culturelles interafricaines dans deux domaines.

Premièrement, l'office était une véritable agence d'information pour l'ensemble des radiodiffusions africaines. Le service des informations envoyait quotidiennement un bulletin spécialement adapté aux radiodiffusions malgaches et africaines (par ondes courtes, duplex ou par l'envoi de bandes magnétiques par avion)<sup>3461</sup>. Mais la rue d'Amsterdam était aussi un collecteur des informations radiodiffusées venant de toute l'Afrique francophone. Chaque station était le correspondant permanent de l'OCORA, assurant la couverture de tous les événements importants africains ou malgaches susceptibles d'intéresser la communauté francophone. Le service jouait ainsi un rôle important de contact et de liaison entre les différentes stations qu'il desservait<sup>3462</sup>.

---

<sup>3456</sup> Ahmadou Kourouma, *En attendant le vote des bêtes sauvages*, Paris, Seuil, 1998, p. 120-121.

<sup>3457</sup> Frederick Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, Paris, Payot, 2014, p. 404.

<sup>3458</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/13, Dossier Attitude Mali AOF, Perilhou, Notification de la note verbale du 30 octobre 1959 à Radio-Mali, p. 1.

<sup>3459</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/13, Dossier Attitude Mali AOF, *Conseil fédéral des programmes de la radiodiffusion du Mali*, Réunion Du 27 octobre 1959, p. 5.

<sup>3460</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, op. cit., p. 353.

<sup>3461</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/8, *Bilan d'activité*, OCORA, 1968, p. 16.

<sup>3462</sup> *Ibid.*, p. 17.

Deuxièmement, l'OCORA a favorisé des échanges culturels entre les pays d'Afrique, dans un contexte où le panafricanisme et les thématiques de l'union africaine restaient importants. Il a participé à la naissance d'un vedettariat à l'échelle des nouveaux États mais aussi de l'ancien empire d'Afrique sub-saharienne. Ainsi, en République centrafricaine, dans l'émission *Le samedi des jeunes*, animée en direct par le directeur des programmes Albert Toufic<sup>3463</sup> en fin d'après-midi, une des rubriques était composée par des contes en Sango dits par Lucien Dambale. Il s'agissait d'un conteur et d'un improvisateur intarissable, très populaire auprès des auditeurs centrafricains qui le surnommaient « Grand-père<sup>3464</sup> » toujours vivant et célèbre aujourd'hui<sup>3465</sup>. L'OCORA tendait aussi à créer un vedettariat et une culture commune à Madagascar et à l'Afrique francophone. Ainsi, l'émission prête à diffuser *Contact magazine*, retransmise par de nombreuses stations, était appréciée. Il s'agissait d'un magazine hebdomadaire expédié par l'OCORA et composé de plusieurs rubriques variées à caractère éducatif réalisées à partir du courrier des auditeurs<sup>3466</sup>. Elle mettait en avant des chanteurs et des chanteuses venues des différentes parties de l'ancienne Afrique française. Les chansons et/ou les interviews de Dia Fara, Toto Bissainthe et Barijoana avaient un gros succès auprès des auditeurs centrafricains<sup>3467</sup>. Dia Fara était un chanteur et un comédien<sup>3468</sup>, Toto Bissainthe était une chanteuse et comédienne haïtienne qui fut une des fondatrices de la première troupe de théâtre africaine de Paris, Les Griots<sup>3469</sup>. Les Barijoana étaient un duo malgache<sup>3470</sup>. Barijoana, mort en France en 1971, chantait en malgache avec sa femme, Odette Suzanna, des chansons d'amour<sup>3471</sup>. Le feuilleton éducatif *Les deux cousins*, devait aussi une partie de sa popularité en

---

<sup>3463</sup> Albert Toufic, comme son épouse Hélène, était un ancien du Studio-École de nationalité dahoméenne : APGB, Carton n 3, Dossier Fichier des stagiaires du Studio-École, Albert Toufic, fiche n° 360, 1966-1956, AP/2, Dahomey.

<sup>3464</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/12, Dossier 1965, *Rapport de mission de M. Destombes, Bangui*, OCORA, service des programmes, CD/Sh. E, 16 juin 1965, p. 4.

<sup>3465</sup> En 2015, Lucien Dambale était toujours vivant et célèbre, les rumeurs de son assassinat ayant provoqué des réactions chez les centrafricains de métropole et de la diaspora. A cette date, il était toujours conteur sur les antennes d'une station de RCA : <https://corbeaunews-centrafrique.org/centrafrique-lucien-dambale-dement-les-allegations-sur-son-pretendu-assassinat/>, consulté le 24/06/2022.

<sup>3466</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/8, Dossier Bilan d'activité 1965, *Bilan d'activité de l'OCORA pour 1965, Perspectives sur l'exercice 1966*, 3<sup>ème</sup> partie, p. 17.

<sup>3467</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/12, Dossier 1965, *Rapport de mission de M. Destombes, Bangui*, OCORA, service des programmes, CD/Sh. E, 16 juin 1965, p. 7.

<sup>3468</sup> <https://www.discogs.com/fr/release/12927400-Dia-Fara-Et-Le-Th%C3%A9%C3%A2tre-Des-15-Christian-Guitreau-Une-Porte-sOuvre-Il-Suffit-dun-Homme>, consulté le 24/06/2022.

<sup>3469</sup> Toto Bissainthe est née en 1934 et morte en 1994 : <https://www.radiofrance.fr/francemusique/podcasts/la-chronique-d-aliette-de-laleu/toto-bissainthe-la-voix-haitienne-d-une-exilee-revoltee-6028261>, consulté le 24/06/2022.

<sup>3470</sup> <https://www.discogs.com/fr/artist/4237375-Les-Barijoana>, consulté le 24/06/2022.

<sup>3471</sup> <https://lamusiquemalgache.blogspot.com/2013/11/frank-sinatra-contre-barijoana.html>, consulté le 24/06/2022.

Afrique à la voix de Bachir Touré<sup>3472</sup>. Ce comédien et chanteur sénégalais<sup>3473</sup> était très apprécié dans différents pays comme le Gabon ou le Dahomey. Il était employé par l'OCORA dans l'organisation d'évènements radiophoniques destinés à l'ensemble des stations du réseau comme le Match des Incollables, tenu à Cotonou en février 1965<sup>3474</sup>.

Car les agents de programmes de l'OCORA savaient imaginer des évènements radiophoniques et culturels à l'échelle de l'ancien empire qui restaient pour eux un niveau pertinent d'intervention. Le Match des Incollables en est un exemple : Bachir Touré, en tant que coprésentateur de l'émission hebdomadaire enregistrée à Paris<sup>3475</sup>, était chargé de l'animation au Dahomey du Gala des Incollables, au cours duquel des candidats s'affrontaient sur des questions de culture générale afin de désigner « Monsieur incollable Afrique<sup>3476</sup> ». Mais l'émission était aussi un moyen pour le Dahomey de présenter aux autres pays africains ce que ses musiciens savaient faire. Entre les épreuves, des orchestres venaient jouer leur musique. Parmi eux, il y avait l'orchestre de la gendarmerie<sup>3477</sup>. Cet ensemble, aussi connu sous le nom « Les Volcans » avait été fondé en 1962 et ne jouait pas que de la musique militaire. Animé par des musiciens professionnels et talentueux, il était dirigé par Lokon André, un chanteur spécialisé dans l'Afrobeat et la musique traditionnelle<sup>3478</sup>. La chanson française était aussi à l'honneur, puisque les Quatre barbus, groupe vocal humoristique célèbre depuis les années 1930<sup>3479</sup>, se produisirent pendant l'émission<sup>3480</sup>. Enregistré, ce Gala des Incollables fut monté à Paris<sup>3481</sup> et expédié dans les autres stations sous la forme d'une émission prête à diffuser<sup>3482</sup>. Par la suite, elle prit la forme d'une émission concours inter-États<sup>3483</sup>.

La volonté de produire des programmes qui intéresseraient l'ensemble du réseau ne s'arrêtait pas aux divertissements. Elle visait aussi à proposer des émissions culturelles concernant

---

<sup>3472</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/12, Dossier 1965, Claude Ernoult, « Libreville » in, *Rapport de mission au Niger, au Togo, au Mali, au Sénégal, au Cameroun, au Gabon et au Congo Brazzaville*, OCORA, Service des programmes, CE/Sh. E, 1965, p. 2.

<sup>3473</sup> <https://fr-academic.com/dic.nsf/frwiki/172285#Filmographie>, consulté le 12/07/2022.

<sup>3474</sup> AN, Documentation RFI, 00014464/16, Dossier 1965, *Compte-rendu de la mission au Dahomey (14-22 février 1965)*, D/81, mars 1965, p. 6.

<sup>3475</sup> AN, Documentation RFI, 00014464/16, Dossier 1965, *Compte-rendu de la mission au Dahomey (14-22 février 1965)*, D/81, mars 1965, p. 5.

<sup>3476</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>3477</sup> *Ibid.*

<sup>3478</sup> S. Ben Redjeb et J. Simon, *TP orchestre, Poly rythmo de Cotonou Bénin*, op. cit., p. 18.

<sup>3479</sup> [Les reprises poilantes des Quatre Barbus \(radiofrance.fr\)](https://www.radiofrance.fr/), consulté le 13/07/2022.

<sup>3480</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/12, Dossier 1965, *Compte-rendu de mission au Dahomey (14-22 février 1965)*, D/81, mars 1965, p. 8.

<sup>3481</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>3482</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/6, Dossier OCORA 1962-1974, *Bilan d'activité 1964*, p. 16.

<sup>3483</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/8, Dossier 8 OCORA 1967, *Bilan d'activité APID 1967*, p. 13.

l'ensemble des pays africains. Dès le début des années 1960 étaient proposées aux stations des émissions sous forme de dossiers programmes<sup>3484</sup>, comme *Les bonnes feuilles*, qui portait sur ce qu'on appelait alors la « littérature négro-africaine » en référence au courant de la négritude mis en avant par Senghor et surtout *Terre de légende*<sup>3485</sup>, émission ancêtre de *Mémoire d'un continent*. Imaginée par Françoise Ligier et Jacqueline Sorel, il en sera question plus tard<sup>3486</sup>. Enfin, en 1967, fut proposé aux stations le premier *Concours théâtral interafricain*<sup>3487</sup>. Cette émission donnait la possibilité à de jeunes auteurs d'Afrique d'être lus<sup>3488</sup>. Le lauréat avait la chance de voir sa pièce jouée, mise en scène et diffusée sur le réseau OCORA (28 stations l'avaient reçu en 1967<sup>3489</sup>). L'émission, avec *Mémoire d'un continent*, fait aujourd'hui partie des annales de Radio France Internationale<sup>3490</sup>. La production de tels programmes montrait la capacité de réinvention de la culture que les agents de l'OCORA souhaitaient diffuser. Au cours des années 1960, ils montraient qu'ils pouvaient faire entrer dans une culture francophone des auteurs, des acteurs, des musiciens issus de l'Afrique. D'une certaine manière, ils participaient à la provincialisation de la France dans un espace uni par la francophonie mais divers dans la richesse de ses productions culturelles<sup>3491</sup>.

La création d'événements radiophoniques interafricains et francophones montrait que l'intervention radiophonique de la France savait se réinventer et s'adapter au nouveau contexte<sup>3492</sup>. En effet, ces initiatives sont à resituer par rapport à la multiplication des initiatives africaines favorables à un rapprochement culturel des Africains dans les années 1960. Il s'agit du Festival des Arts nègres à Dakar en 1966<sup>3493</sup> et du festival panafricain d'Alger en 1969<sup>3494</sup>. Les personnels de programmes de la rue d'Amsterdam n'ignoraient pas cette tendance. Comme on le verra plus loin, de nombreux représentants de la littérature et du monde culturel africains à Paris collaboraient à la réalisation de programmes de l'OCORA. Des femmes de programme

---

<sup>3484</sup> Émissions composées d'enregistrements et d'une documentation écrite, elles devaient faire l'objet d'un montage et d'une adaptation avant diffusion.

<sup>3485</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/8, Dossier 8 OCORA 1967, *Bilan d'activité APID 1967*, p. 11.

<sup>3486</sup> J. Landau, *Le passé de l'Afrique à la radio, Mémoire d'un continent (RFI) : pour une histoire de la coopération radiophonique franco-africaine à travers une émission de 1964 à nos jours*, op. cit., p. 28.

<sup>3487</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/8, *Bilan d'activité*, OCORA, 1968, p. 39.

<sup>3488</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, op. cit., p. 147.

<sup>3489</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/8, *Bilan d'activité*, OCORA, 1968, p. 39.

<sup>3490</sup> J. Landau, *Le passé de l'Afrique à la radio, Mémoire d'un continent (RFI) : pour une histoire de la coopération radiophonique franco-africaine à travers une émission de 1964 à nos jours*, op. cit., p. 43.

<sup>3491</sup> C. Ritter, *Imperial Encore*, op. cit., p. 9.

<sup>3492</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>3493</sup> Saliou Mbaye, « Cinquantenaire du 1er Festival Mondial des Arts Nègres », *Présence Africaine*, 2015, vol. 191, n° 1, p. 279-282.

<sup>3494</sup> L. Gallimardet, « Libération de l'Afrique au festival Panaf d'Alger », art cit.



comme Françoise Ligier ou Jacqueline Sorel, férues de littérature, de théâtre et de culture africaine étaient très informées sur les tendances culturelles qui traversaient l’Afrique<sup>3495</sup>. Ainsi, l’OCORA a donné une place de choix à la couverture du premier Festival mondial des arts nègres ouvert à Dakar en avril 1966. Opération la plus importante de l’office cette année-là, le festival a donné lieu à 198 reportages (soit 40 heures d’enregistrement), à l’envoi de dépêches quotidiens aux 20 stations du réseau. L’importance revêtue par le festival aux yeux des agents de l’OCORA est soulignée enfin par l’organisation d’un multiplex<sup>3496</sup> avec la radiodiffusion sénégalaise lors de la clôture du festival. Cette technique, alors complexe et coûteuse<sup>3497</sup>, a permis de retransmettre l’émission en direct dans 12 stations du réseau. Les journalistes de ces stations ont pu poser leurs questions aux personnalités les plus importantes du festival<sup>3498</sup>. Dans ce cas, l’OCORA a même été un passeur du festival en France puisque le multiplex a été diffusé par la suite sur France culture<sup>3499</sup>.

Le bilan culturel des programmes de l’OCORA est donc ambigu. D’un côté au travers des émissions interafricaines, survivait le réseau de radiodiffusion de la France d’outre-mer liant étroitement la France (Paris) et l’Afrique comme au temps de Pierre Schaeffer. Ces programmes contribuaient à renforcer la francophonie. Mais de l’autre, l’office cherchait à suivre ce qui se faisait dans l’Afrique de l’époque pour proposer des contenus susceptibles d’intéresser les élites africaines en offrant des contenus interafricains ou panafricains. Je soutiens qu’en suivant cette direction l’office a obtenu deux choses. Il a d’abord marqué la culture africaine francophone, car, à ma connaissance, peu d’initiatives culturelles comme le Festival théâtral interafricain ont été proposées à un nombre aussi important de pays et sur une durée aussi longue (1967-1991)<sup>3500</sup>. Il a ensuite participé à la provincialisation de la culture française au sein d’un espace francophone plus vaste en légitimant des auteurs et des artistes de langues française qui n’étaient pas français.

---

<sup>3495</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, op. cit., p. 73-74.

<sup>3496</sup> Émission se déroulant à plusieurs endroits différents, à la fois en studio et dans plusieurs lieux extérieurs : F. Antoine (dir.), *Analyser la radio*, op. cit., p. 231.

<sup>3497</sup> En 1965, le duplex, technique de direct très proche, était encore utilisée seulement en cas d’urgence ou pour des informations d’importance : AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/8, Dossier Bilan d’activité 1965, *I Bilan d’activité pour l’exercice 1965, II Perspective sur l’exercice 1966*, p. 18.

<sup>3498</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/8, Dossier Bilan d’activité OCORA 1966, *Bilan d’activité pour l’année 1966*, Office de coopération radiophonique, p. 29.

<sup>3499</sup> *Ibid.*

<sup>3500</sup> Céline Gahungu, « Le Concours théâtral interafricain : quelles archives ? quels usages ? », *Continents manuscrits. Génétique des textes littéraires – Afrique, Caraïbe, diaspora*, 15 novembre 2019, n° 13. Accessible sur Internet via : <https://doi.org/10.4000/coma.4210>, consulté le 31/10/2022.

### 3. *Le son OCORA : un matériel à part, un son à part*

Raymond Poussard, le directeur de la DAEC, incriminait le matériel de l'OCORA dans la note qui clôturait sa tournée en Afrique en avril-mai 1969. Celui-ci aurait été de qualité médiocre pour les émetteurs ou diffusé de manière insuffisante pour le matériel de studio<sup>3501</sup>.

Pourtant, la SORAFOM, qui était « un ensemble<sup>3502</sup> » allant de la formation à la fourniture de programmes, avait aussi conçu un matériel à part, comme nous l'avons vu dans le chapitre 2<sup>3503</sup>. Dès 1958, la société proposait aux nouvelles stations des émetteurs, des consoles, des magnétophones de studio qu'elle avait conçus avec les fournisseurs de l'ORTF (Tolana, Lie Belin, SAREG, SAF, Clément...). Cet effort a été poursuivi tout au long des années 1960, au point que les services techniques de l'office ont créé des spécifications techniques OCORA<sup>3504</sup> qui permettaient de définir un matériel technique adapté aux conditions d'exploitation dans les stations des pays d'Afrique et à Madagascar<sup>3505</sup>. Ces normes techniques allaient du matériel d'enregistrement à l'isolation phonique et au traitement acoustique des studios et cabines de prise de son en passant par les climatiseurs de studio<sup>3506</sup>. Les ingénieurs de l'office continuèrent à travailler avec les fournisseurs de l'ORTF pour produire un matériel spécialisé pour l'Afrique jusqu'à la fin des années 1960. Ainsi, en 1968, ils avaient conçu en collaboration avec ceux de la firme Girardin le magnétophone de studio Type 660s. Cet appareil était entièrement transistorisé, ce qui était une nouveauté, mais avait aussi été conçu en fonction des demandes venues des stations africaines réclamant une « robustesse toujours meilleure et une simplification des opérations de maintenance<sup>3507</sup> ». Sa conception s'intégrait dans le renouvellement de l'ensemble des matériels de studio conçus par la SORAFOM à la fin des

---

<sup>3501</sup> APGB, Carton 2, Dossier Regards croisés OCORA-ORTF 1969, *Note, A/S. Coopération radiophonique avec les pays africains et malgaches francophones*, direction des Affaires extérieures et de la coopération, ORTF, Paris, mai 1969, p. 5-6.

<sup>3502</sup> Entretien de Jean-Baptiste Fourré avec Guy Breton, le 26/05/2015 : T. Leyris, *La Société de Radiodiffusion de la France d'Outre-mer et les indépendances des Etats africains (1959-1960). Une institution impériale dans la décolonisation*, *op. cit.*, p. 137.

<sup>3503</sup> Thomas Leyris, « Quel matériel pour les radiodiffusions de l'Afrique subsaharienne française ? », *Artefact*, 2021, n° 14, p. 351.

<sup>3504</sup> L'OCORA testait les prototypes pour qu'ils soient adaptés aux stations africaines : AN, Documentation RFI, 20060371/7, Dossier 6 OCORA 1966, Chemise OCORA 1966 Notes techniques fréquences horaires, *Note n°6, Les matériels de prise de son pour studio de radiodiffusion sonore*, Notes techniques, Direction technique, OCORA, Paris, le 7 février 1966, p. 3.

<sup>3505</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/7, Dossier 6 OCORA 1966, Chemise OCORA Notes techniques fréquences horaires d'émissions, *Liste n° 11 des spécifications*, Direction technique, service du matériel, OCORA, janvier 1966, 15 p.

<sup>3506</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>3507</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/4, Dossier Radio, *Note n° 14, Magnétophone d'enregistrement et de lecture transistorisé pour studio, Type 660 s*, Notes techniques, Direction technique, OCORA, Paris, le 1<sup>er</sup> février 1968, p. 1.

années 1950 (consoles SAF, magnéto Tolana 860, Belin F 100 et F 101) dont la production s'arrêtait, par un matériel spécialement conçu et transistorisé : pupitres de prise de son Girardin<sup>3508</sup>.

L'étude de la conception de ce matériel spécifique s'intègre dans les réflexions menées par Jonathan Sterne au sein des *Sound studies*. Celles-ci considèrent que le « son » original n'existe pas et qu'il faut s'intéresser autant à la source sonore qu'au dispositif technique et social qui en rend possible la diffusion<sup>3509</sup>. Or, comme l'OCORA proposait un ensemble de matériels qui allait des studios aux émetteurs, un « son » OCORA devait exister. Les consoles SAF utilisaient la même lampe d'amplification, les magnétophones étaient plus simples et moins réguliers que ceux utilisés en métropole. L'emploi des ondes courtes et des ondes tropicales avait aussi un impact sur la couleur sonore du signal reçu dans les postes<sup>3510</sup>. Comme dans les stations de métropole, les stations africaines utilisaient, pour rendre le signal sonore plus audible, des amplificateurs limiteurs compresseurs qui coupaient certaines fréquences que les récepteurs ne pouvaient rendre<sup>3511</sup>. Le traitement acoustique des studios lui-même jouait un rôle dans le rendu sonore des émissions. Cela devait donner un son légèrement moins « fidèle » que celui de la RTF à la même époque<sup>3512</sup>.

Les choix et les modifications techniques apportées par les ingénieurs de la SORAFOM contribuaient certainement à convaincre les Africains de continuer à acheter du matériel français. Cependant, la compétitivité de ce matériel a reculé au cours des années 1960. D'abord, certains équipements français, produits spécialement pour l'Afrique, mais de façon trop économique, ont posé de graves problèmes aux pays qui en avaient acheté. C'est le cas des émetteurs ondes courtes de marque AME de 30 kW<sup>3513</sup>, diffusés dès le début des années 1960 et qui étaient affectés de très nombreuses pannes, occasionnant des surcoûts<sup>3514</sup>. C'est

---

<sup>3508</sup> *Ibid.*

<sup>3509</sup> Jonathan Sterne, *Une histoire de la modernité sonore*, Paris, La Découverte, 2015, p. 314 et 318.

<sup>3510</sup> T. Leyris, « Quel matériel pour les radiodiffusions de l'Afrique subsaharienne française ? », art cit., p. 360-361.

<sup>3511</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/6, Dossier OCORA 1962-1974, Chemise OCORA Info technique, Robert Grosjean, « Action de l'amplificateur régulateur compresseur sur la radiodiffusion sonore en radiodiffusion tropicale », *OCORA Informations techniques*, n°9, juin 1964, p. 3.

<sup>3512</sup> La différence ne devait tout de même pas être très importante : la RTF et l'ORTF utilisaient surtout la modulation d'amplitude pour ses émissions dont la qualité sonore était médiocre. La FM, qui permettait la haute-fidélité restait cantonnée à quelques grandes agglomérations.

<sup>3513</sup> Dont la Mauritanie regrettait l'achat en 1966 : AN, Fond Coopération ; DTC, 19780282/3, Dossier OCORA Bilan 1965, *Note de synthèse du rapport du conseiller culturel sur la radiodiffusion mauritanienne*, confidentiel, 25 mai 1965, p. 2.

<sup>3514</sup> APGB, Carton n° 2, Dossier Regards croisés OCORA-ORTF 1969, *Note, A/S. Coopération radiophonique avec les pays africains et malgaches francophones*, Direction des Affaires extérieures et de la Coopération, ORTF, Paris, mai 1969, p. 5.

également à la fin des années 1960 que du matériel professionnel japonais, allemand ou chinois<sup>3515</sup> est rendu disponible à des prix beaucoup plus compétitifs que le matériel français, ce qui a réduit encore le prestige du matériel OCORA<sup>3516</sup>.

Quoi qu'il en soit, la dissolution de l'office et l'absence de service technique chargé spécifiquement des stations africaines au sein de l'ORTF<sup>3517</sup> provoqua la disparition des normes techniques OCORA, et sans doute du matériel qui leur était lié.

Pour conclure cette première partie, on peut dire que la perte de contrôle direct des stations par la SORAFOM puis l'OCORA au cours des années 1960 a été largement compensée du point de vue de l'influence française, par le maintien et la vitalité de l'ex-réseau de radiodiffusion de la France d'outre-mer. La formation de 600 Africains au Studio-École a permis un transfert progressif de compétences même s'il était imparfait. Les liens établis entre les agents de l'échelon central et les agents ou responsables africains des stations ont favorisé la réalisation d'émission culturelles qui touchaient l'ensemble des anciens territoires africains de l'empire et au-delà<sup>3518</sup>. Dès lors, on comprend mieux que Guy Breton ait dit qu'il n'y avait pas eu de rupture brutale en 1969<sup>3519</sup>. À cette date, la page de la colonisation (contrôle direct des stations) était partout tournée. Des Africains formés étaient aux responsabilités, le réseau de la SORAFOM, l'importance, la variété et la qualité de ses prestations avaient permis de tisser des liens résilients. Ainsi, les traditionnels conseils supérieurs inaugurés du temps de l'OCORA ont été maintenus jusqu'en 1983, et ce n'est qu'avec le départ à la retraite, au milieu des années 1990, des anciens de la SORAFOM passés à RFI, que les pratiques héritées des années 1960 (tournées dans les stations, contacts directs avec les directions) se sont évanouies<sup>3520</sup>.

---

<sup>3515</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire, op. cit.*, p. 43 et p. 131-132.

<sup>3516</sup> Dès 1965, Godfried Ekué se plaignait dès 1965 des magnétophones de studio fournis par l'OCORA et demandait à ce que l'office s'adresse à des fournisseurs non-français : AN, Documentation RFI, 20060371/12, Dossier 1965, Claude Ernoult, *Rapport de mission au Niger, au Togo, au Mali, au Sénégal, au Cameroun, au Gabon, et au Congo Brazzaville*, OCORA, service des programmes, CE/Sh. E, 1965, p. 34.

<sup>3517</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/3, Dossier Bilan 1965, *Extrait du rapport de vérification des comptes publics*, 1970 (?), p. 9.

<sup>3518</sup> L'OCORA proposait ses prestations au Rwanda, au Burundi, et au Congo Kinshasa : Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, Dossier OCORA, *OCORA*, brochure, 1965, p. 1.

<sup>3519</sup> APTL, Conversation au restaurant avec Guy Breton, 19 avril 2019.

<sup>3520</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI, op. cit.*, p. 246-248.

## II. La place de la SORAFOM-OCORA dans la formation d'un auditoire africain

Comme l'écrit Géraldine Poels à propos de la télévision en France durant les Trente glorieuses, l'acquisition d'un poste récepteur n'était qu'une étape du « devenir téléspectateur ». Encore fallait-il maîtriser la technique, mais aussi apprendre à se repérer dans l'offre de programme et enfin accepter de se dire téléspectateur<sup>3521</sup>. Il fallait donc à la fois équiper les gens en téléviseurs et les éduquer pour en faire des téléspectateurs afin qu'ils fassent un bon usage de leur poste de télévision<sup>3522</sup>. C'est exactement ce qu'ont défendu les auteurs du rapport d'avril 1951 sur les problèmes de radiodiffusion intéressant la France d'outre-mer. Pour eux, il fallait équiper et construire l'auditoire africain :

« S'il est important de donner aux populations autochtones les moyens techniques de réception [...], il faut aussi inculquer à l'indigène "l'habitude d'écouter". Il faut une éducation de l'auditeur<sup>3523</sup>. »

Cette deuxième partie fera donc des retours à la période coloniale, car la façon dont l'auditoire est considéré varie assez peu du début des années 1950 à la fin des années 1960. Elle montrera la continuité entre les politiques menées par la puissance coloniale et celles des nouveaux États indépendants. En effet, comme l'a montré Fredrik Cooper, les politiques développementalistes entamées par les puissances coloniales ont été reprises et amplifiées par les nouveaux États<sup>3524</sup>. Or, la radio était utilisée pour mobiliser les populations dans le cadre de ces politiques au travers de différents dispositifs.

La seconde partie traitera donc d'abord des moyens mis en place par la SORAFOM puis l'OCORA, en collaboration avec les puissances étatiques en place, de rendre la radio accessible à la « grosse masse de la population<sup>3525</sup> » africaine. Elle montrera ensuite comment ses agents voulaient faire une « éducation de l'auditeur » en adoptant les écoutes collectives. La production de programmes radio adaptés aux sociétés africaines et aux impératifs du développement passait enfin par une meilleure connaissance des auditeurs eux-mêmes. Le

---

<sup>3521</sup> G. Poels, *Les Trente Glorieuses du téléspectateur*, op. cit., p. 13.

<sup>3522</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>3523</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16 ? Dossier n°31, Chemise SORAFOM-RFOM, *Structure administrative*, Ministère de la France d'outre-mer, Service de radiodiffusion, 1955 (?), p. 22.

<sup>3524</sup> F. Cooper, *L'Afrique depuis 1940*, op. cit., p. 17.

<sup>3525</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16 ? Dossier n°31, Chemise SORAFOM-RFOM, *Structure administrative*, Ministère de la France d'outre-mer, Service de radiodiffusion, 1955 (?), p. 22.

début des années 1960 est marqué par le lancement de plusieurs enquêtes qui étudient pour la première fois le comportement des auditeurs, révèle leur *agency*, c'est-à-dire leur libre capacité d'initiative<sup>3526</sup>, et les tensions sociales provoquées par les politiques de développement.

### A. Produire un récepteur populaire à bas coût : un projet inabouti

En 1969, à l'issue d'une tournée dans les pays africains précédemment soutenus par l'OCORA, Raymond Poussard, directeur du nouveau service de la DAEC, décidément peu au fait de ce qui avait été entrepris par la SORAFOM et l'office, écrivait :

« Sans doute aussi faudrait-il se préoccuper dans le même temps du matériel de réception (transistors, télédiffusion, cases d'écoute) et de son approvisionnement en énergie (piles, accumulateurs...). [...] C'est là un domaine que l'OCORA paraît avoir ignoré [...]»<sup>3527</sup>.

C'était en effet bien mal connaître les projets du RFOM, de la SORAFOM puis de l'OCORA. Les dirigeants et les ingénieurs de la société ont cherché dès le début les meilleurs moyens de toucher les auditeurs africains et de rendre les émissions, en particulier culturelles et éducatives, aussi efficaces que possible. Les ingénieurs du service technique de la SORAFOM cherchèrent ainsi à déployer la télédiffusion ou radiodistribution. Il s'agissait d'une technologie, ancêtre du câble ADSL ou de la fibre optique, qui consistait à distribuer la radio dans les habitations par un câble. Cette technique était utilisée dans de nombreux pays d'Europe, comme en Grande-Bretagne, dans le bloc de l'Est et en Asie<sup>3528</sup>. Elle avait été déployée dans les colonies britanniques africaines comme en Gold Coast et au Nigeria qui comptaient plusieurs milliers d'abonnés à la fin des années 1950<sup>3529</sup>. Elle présentait l'avantage pour les auditeurs de n'avoir à payer qu'une faible redevance pour obtenir chez eux un haut-parleur, relié au réseau, ne nécessitant pas d'entretien ou d'achat de piles<sup>3530</sup>. La SORAFOM avait installé trois réseaux de

---

<sup>3526</sup> Mot d'abord utilisé par les historiens subalternistes indiens. Ils cherchaient par là à rétablir les populations colonisées comme sujettes de leur propre histoire et en finir avec les interprétations qui les présentaient comme des agents passifs : Jacques Pouchepadass, « Les subaltern studies ou la critique postcoloniale de la modernité », *L'Homme*, 2000, n° 156, p. 161-186.

<sup>3527</sup> APGB, Carton n°2, Dossier regards croisés OCORA-ORTF, *Note, A/S Coopération radiophonique avec les pays africains et malgaches francophones*, direction des Affaires extérieures et de la Coopération, Paris, mai 1969, p. 6.

<sup>3528</sup> ADN, APDCCC, Ouagadougou 499PO/1/641, Dossier Récepteur grand public 1963-1965, *Problèmes d'évaluation et d'équipement de l'auditoire radiophonique africain*, OCORA, direction technique, service des plans et programmes, 15/02/1964, p. 15.

<sup>3529</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, op. cit., p. 22-23.

<sup>3530</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1958, R. Hermann, « L'écoute de la radiodiffusion en brousse », *France-outrémer*, n° 338, janvier 1958, p. 4.

ce type en Afrique : à Bouaké (Côte d'Ivoire), Ziguinchor (Sénégal) et Maroua (Cameroun)<sup>3531</sup>. Mais il semble que ces réseaux aient rapidement été abandonnés : les ingénieurs des services techniques de l'office soulignaient en 1964 que leur installation nécessitait beaucoup d'entretien (recharge d'accumulateurs, fonctionnement de groupes électrogènes...)<sup>3532</sup>. De plus, le coût de ces installations, qui passait par la pose de câble dans chaque habitation ne pouvait être envisagé que dans des villes et dans des quartiers suffisamment denses<sup>3533</sup>.

À Léopoldville, les Belges utilisaient des hauts parleurs de rue pour populariser l'écoute de la radio ce qui a été un succès. Conscient de l'enthousiasme des auditeurs pour la musique afro-cubaine et congolaise contemporaine, le colonisateur a diminué les programmes éducatifs, de propagande ou folkloriques pour faire de Radio Congo Belge pour Africains (RCBA) une station essentiellement musicale<sup>3534</sup>. L'installation de ces *public address*, également utilisés dans certaines colonies britanniques<sup>3535</sup> avait été envisagée en AEF avant les indépendances<sup>3536</sup>. Mais, là encore, les ingénieurs de la SORAFOM-OCORA semblaient peu favorables à ce procédé<sup>3537</sup>. Pour eux, ce type de diffusion n'était pas adapté à une écoute de qualité de la radio : elle ne laissait aucune liberté de choix, imposait un horaire de fonctionnement et, comme la télédiffusion, nécessitait un entretien régulier du matériel de la part des pouvoirs publics (allumer et éteindre le récepteur, entretenir le groupe électrogène, réparer les pannes)<sup>3538</sup>. En fait, il apparaît que le récepteur individuel était considéré comme le moyen le plus efficace de toucher l'ensemble des populations africaines, comme en Europe ou aux États-Unis.

---

<sup>3531</sup> ADN, APDCCC, Ouagadougou 499/PO/1/641, Dossier Récepteur grand public 1963-1965, *Problèmes d'évaluation et d'équipement de l'auditoire radiophonique africain*, OCORA, direction technique, service des plans et programmes, 15/02/1964, p. 12.

<sup>3532</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>3533</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>3534</sup> Charlotte Grabli, « La ville des auditeurs : radio, rumba congolaise et droit à la ville dans la cité indigène de Léopoldville (1949-1960) », *Cahiers d'études africaines*, 2019, vol. 1, n° 233, p. 23.

<sup>3535</sup> Cette expression est utilisée dans les sources sous cette forme. Elle atteste de l'ancienneté de l'installation des *public address* dans les colonies britanniques comme en Rhodésie du Nord ou au Nigeria : A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, *op. cit.*, p. 19-21.

<sup>3536</sup> ADN, APDCCC, Brazzaville AEF 116PO/1/136, Dossier Propagande radiophonique arabe, Lettre de Paul Chauvet, Haut-commissaire de la République en AEF à monsieur le ministre de la France d'Outre-mer, lutte contre la propagande étrangère en AEF, 28 décembre 1956, p. 3.

<sup>3537</sup> Jusqu'à l'éclatement de l'ORTF en 1974, les ingénieurs jouent un grand rôle dans la radiotélévision de service public en France cherchant à toucher tous les auditeurs : Jérôme Bourdon, « Les ingénieurs » dans Jean-Noël Jeanneney (dir.), *L'écho du siècle Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Pluriel, 1999, p. 322-323.

<sup>3538</sup> ADN, APDCCC, Ouagadougou 499PO/1/641, Dossier Récepteur grand public 1963-1965, *Problèmes d'évaluation et d'équipement de l'auditoire radiophonique africain*, OCORA, direction technique, service des plans et programmes, 15/02/1964, p. 12-13.

Ainsi, le développement d'un poste récepteur populaire, accessible à tous les Africains a été une thématique sans cesse rappelée entre 1951<sup>3539</sup> et 1969<sup>3540</sup>. En 1955, il était écrit dans un des documents organisant le fonctionnement du réseau de radiodiffusion d'outre-mer que le service devait mettre au point un récepteur populaire en collaboration avec l'industrie privée. Ce récepteur devait être simple, robuste, résistant et très bon marché<sup>3541</sup>. Le modèle mis en avant était le « *saucepan special* » ou « radio casserole » construit par les Britanniques pour les auditeurs africains de Rhodésie du Nord<sup>3542</sup> et qui avait connu un important succès au début des années 1950<sup>3543</sup>. En 1958, la création d'un poste de ce type était toujours à l'ordre du jour : un prototype fut créé en collaboration avec le Syndicat national des industries radioélectriques (SNIR)<sup>3544</sup>. Mais les archives ne portent pas trace de ce poste. En 1958, le transistor commence à s'imposer sur le marché de la radio<sup>3545</sup>. Il est alors présenté par les ingénieurs de la SORAFOM comme la solution aux problèmes de réception en Afrique<sup>3546</sup>. Jusqu'en 1968 cependant, les services techniques de l'OCORA continuent à parler de la conception d'un poste économique, spécialement construit pour les populations africaines en collaboration avec les industriels français<sup>3547</sup> mais celui-ci n'a jamais vraiment été produit dans de grandes séries.

Jusqu'à la fin des années 1950, l'échec de la construction de ce récepteur est facile à expliquer. Avant le transistor, les récepteurs à lampe fonctionnaient surtout grâce au courant haute tension disponible dans les villes. Les postes à batterie existaient mais ils étaient chers, nécessitaient l'emploi de deux batteries couteuses et qui pourrissaient sous l'effet de l'humidité et de la chaleur<sup>3548</sup>. Face à cette situation, les ingénieurs de la SORAFOM cherchèrent même à

---

<sup>3539</sup> Le développement d'un « récepteur » économique était la 4<sup>e</sup> recommandation du rapport de la Commission sur les problèmes de radiodiffusion intéressant la France d'outre-mer : Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise SORAFOM-RFOM, « Extraits du rapport général de la Commission d'étude des problèmes de radiodiffusion intéressant l'outre-mer », *Structure administrative*, Ministère de la France d'outre-mer, service de radiodiffusion, 1955, p. 25.

<sup>3540</sup> En 1968 encore, les services techniques de l'OCORA se fixaient comme objectif de développer ce type de récepteurs en collaboration avec les constructeurs français : AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/8, Dossier Bilan d'activité 1968, *Bilan d'activité*, OCORA, 1968, p. 76.

<sup>3541</sup> Pierre Schaeffer, *Principes d'exploitation et étapes de fonctionnement du réseau*, Paris, Ministère de la France d'Outre-mer, 1955, p. 15.

<sup>3542</sup> Dès 1954, la construction d'un tel poste préoccupe Pierre Schaeffer : IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 186, Dossier 1793 3) Technique, *Le récepteur populaire, RFOM* (?), Annexe 1, 1 p.

<sup>3543</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, op. cit., p. 25.

<sup>3544</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1958, R. Hermann, « L'écoute de la radiodiffusion en brousse », *France-outremer*, n° 338, janvier 1958, p. 3.

<sup>3545</sup> Elvina Fesneau, *Le poste à transistor à la conquête de la France. La radio nomade (1954-1970)*, Bry-sur-Marne, INA Editions, 2011, p. 111.

<sup>3546</sup> *Ibid.*

<sup>3547</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/8, Dossier Bilan d'activité 1968, *Bilan d'activité*, OCORA, 1968, p. 76.

<sup>3548</sup> Pierre Schaeffer, *Les antennes de Jéricho*, Paris, Stock, 1979, p. 159.



développer une pile thermoélectrique, chauffée par une lampe à pétrole<sup>3549</sup> ! Avec le transistor, l'échec de la synergie avec les fournisseurs français, qui a pourtant fonctionné dans le domaine des émetteurs et de l'équipement des studio<sup>3550</sup>, est plus difficile à expliquer. Il y avait d'abord un handicap de taille pour intéresser les constructeurs français : il fallait fabriquer des appareils en grandes séries et les vendre à perte, celle-ci étant comblée par le Fonds d'Aide et de Coopération<sup>3551</sup>. Mais cette perspective devait peu intéresser les fabricants. Un prototype SORAFOM-Philips fut néanmoins proposé à la République de Haute-Volta en 1959, mais on ignore s'il a été produit<sup>3552</sup>.

De plus, comme l'a montré Elvina Fesneau, les constructeurs français dans les années 1960 perdaient régulièrement des parts de marché face à la concurrence européenne et asiatique<sup>3553</sup>. Ils avaient eu tendance à centrer leurs efforts sur des productions rentables : les postes téléviseurs<sup>3554</sup>, les autoradios, le secteur du haut de gamme<sup>3555</sup>. Les grands groupes français comme Thomson-CSF cherchèrent cependant à développer une production de transistors en Afrique, avec l'installation d'un site de production à Abidjan et la création d'une filiale : la Société africaine Radioélectrique en 1961<sup>3556</sup>. Mais les productions de cette entreprise ont laissé peu de traces dans les sources.

Malgré les efforts et les recherches menées avec les industriels français, la SORAFOM puis l'OCORA ne semblent pas avoir réussi à produire un poste radio français bon marché qui aurait pu être diffusé en masse dans les pays africains. Cela n'empêcha pas la diffusion rapide de récepteurs. Au Cameroun le nombre de postes était passé de 20 000 en 1960 à plus de 220 000 en 1972, en Côte d'Ivoire de 55 000 à 500 000, à Madagascar de 70 000 à plus de 592 000<sup>3557</sup>. D'autres techniques comme la télédiffusion ou les *public address* apparaissaient aux ingénieurs de la SORAFOM comme peu adaptées aux réalités africaines. Leurs remarques à propos des haut-parleurs publics montrent qu'à travers le choix du mode de réception, il s'agissait de

---

<sup>3549</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1958, R. Hermann, « L'écoute de la radiodiffusion en brousse », *France-outrémer*, n° 338, janvier 1958, p. 2.

<sup>3550</sup> Thomas Leyris, « Quel matériel pour les radiodiffusions de l'Afrique subsaharienne française ? », *Artefact*, 2021, n° 14, p. 371-373.

<sup>3551</sup> ADN, APCCC, Ouagadougou 499PO/1/640, Dossier programme d'équipement en matière d'information et de radio, Fonds d'aide et de coopération, année 1959, République de Haute-Volta, Opération : moyens d'information en matière culturelle, économique et sociale, Montant : 50 millions de FCFA, p. 3.

<sup>3552</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>3553</sup> E. Fesneau, *Le poste à transistor à la conquête de la France. La radio nomade (1954-1970)*, *op. cit.*, p. 271-275.

<sup>3554</sup> *Ibid.*, p. 267.

<sup>3555</sup> *Ibid.*, p. 282.

<sup>3556</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, *op. cit.*, p. 82.

<sup>3557</sup> *Ibid.*, p. 204.

rechercher celui qui favoriserait une écoute de qualité<sup>3558</sup>, la plus susceptible de produire des changements de points de vue et de comportement conformes aux objectifs de développement.

## B. Mobiliser les auditeurs pour le développement, la SORAFOM-OCORA et les écoutes collectives

La majorité des populations africaines n'avaient encore jamais entendu la radio à la fin des années 1950. Au Niger, Guy Robert a constaté que pour certains habitants, la radio n'était que « du vent qui souffle dans la boîte » ou un « fer qui parle<sup>3559</sup> » et suscitait le rejet. Il fallait donc faire découvrir aux gens ce qu'était la radio, comment l'utiliser, et la rendre désirable.

Or, la radio est introduite en Afrique au moment même où, pour la première fois depuis le début de la colonisation, les métropoles essayent de transformer en profondeur les sociétés africaines au travers des politiques de « développement ». Comme l'a montré Frederick Cooper, les jeunes États indépendants furent les héritiers de cette politique destinée à moderniser dans l'ensemble les sociétés dont ils avaient désormais la charge<sup>3560</sup>. La radio fut donc considérée comme un outil de développement et faisait l'objet de discours prophétiques aux lendemains des indépendances. Voici ce qu'écrivait un haut-fonctionnaire, peut-être français, du jeune État voltaïque (la Haute-Volta était alors devenue un État-membre de la Communauté en vertu de la Constitution du 4 octobre 1958<sup>3561</sup>) en 1959 :

« Compte tenu de l'analphabétisme général qui règne sur l'ensemble du territoire, il n'y a actuellement (et pour de nombreuses années encore) qu'un seul moyen de toucher la masse et de l'associer aux grands courants d'évolutions économiques et sociaux [...]. Ce moyen c'est la radio, qui ne nécessite aucune instruction préalable de l'auditeur, et qui n'exige pas non plus d'effort de sa part. La puissance de cet instrument est indiscutable. Si l'on veut s'en servir comme outil

---

<sup>3558</sup> ADN, APDCCC, Ouagadougou 499PO/1/641, Dossier Récepteur grand public 1963-1965, *Problèmes d'évaluation et d'équipement de l'auditoire radiophonique africain*, OCORA, direction technique, service des plans et programmes, 15/02/1964, p. 12-13.

<sup>3559</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, op. cit., p. 109.

<sup>3560</sup> Frederick Cooper, *L'Afrique depuis 1940*, Paris, Payot, 2012, p. 17-18.

<sup>3561</sup> La constitution du 4 octobre 1958 a transformé territoires d'outre-mer et la République française en États-membres de la Communauté. L'article 86 donnait la possibilité aux États-membres, si ils le souhaitaient, de devenir des territoires d'outre-mer ou des États entièrement indépendants : D. Maus, « La mise en œuvre institutionnelle de la Communauté », art cit., p. 46-48.

de progrès social et économique, la radio peut faire des  
“miracles”<sup>3562</sup> ».

Pour lui, la radio avait le pouvoir de réparer la « cassure » entre une élite infime qui participait au développement et la « masse » du pays<sup>3563</sup>. Cependant, tous ne partageaient pas son avis quant à l’absence « d’instruction préalable » et sur l’idée que l’écoute de la radio ne nécessiterait pas d’effort de la part de l’auditeur.

1. *L’écoute collective : une méthode adaptée aux conditions de l’Afrique des années 1950-1960 ?*

Dès 1951, les rapports de la commission sur les problèmes de radiodiffusion de la France d’outre-mer, comme on l’a vu, avaient justement mis en avant l’idée qu’il fallait entreprendre une éducation de l’auditeur, principalement par le recours à l’écoute collective<sup>3564</sup>. Or, comme la lecture ou la télévision, l’écoute de la radio est une pratique qui peut aussi s’exercer dans le secret des foyers et qui échappe dès lors au contrôle de la puissance publique<sup>3565</sup>. Cependant, il ne faut pas voir seulement, dans la volonté de privilégier l’écoute collective, un désir de contrôler politiquement les auditeurs et leurs réactions dans une perspective autoritaire ou totalitaire. Cette idée s’intègre aussi dans les politiques de démocratisation culturelle mises en œuvre en France à partir des années 1930<sup>3566</sup>. Les écoutes collectives s’inspirent des pratiques d’éducation populaire, qui ont connu un âge d’or en métropole au cours des années 1930 et 1940. Des associations comme Peuple et Culture, en lien avec les Centres éducatifs ou les Centre d’éducation ouvrière mettaient ainsi en œuvre des écoutes collectives. Il s’agissait de développer l’apprentissage et l’éducation du public populaire pour lui permettre de comprendre et de profiter des œuvres littéraires, théâtrales, cinématographiques. L’idée était aussi de favoriser, lors de ces moments, le mélange de personnes de différents milieux (ouvriers, étudiants, cadres...). En France cette volonté était incarnée par les ciné-clubs, branche du réseau de Peuple et Culture<sup>3567</sup>.

---

<sup>3562</sup> ADN, APDCCC, Ouagadougou 499PO/1/640, Dossier Programme d’équipement en matière d’information et de radiodiffusion, Fonds d’aide et de coopération, année 1959 opération : moyens d’information en matières culturelle, économique et sociale, montant 50 millions de francs CFA, République de Haute-Volta, p. 4.

<sup>3563</sup> *Ibid.*

<sup>3564</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise SORAFOM-RFOM, *Structure administrative*, Ministère de la France d’outre-mer, Service de radiodiffusion, 1955 (?), p. 22.

<sup>3565</sup> G. Poels, *Les Trente Glorieuses du téléspectateur*, *op. cit.*, p. 12.

<sup>3566</sup> Pascale Goetschel et Emmanuelle Loyer, *Histoire culturelle de la France de la Belle époque à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2002, p. 97.

<sup>3567</sup> *Ibid.*, p. 165.

La création et la structuration de l'auditoire entre aussi dans la construction des nouvelles nations, des « communautés imaginaires » dont a parlé Benedict Anderson<sup>3568</sup>. Cette expression de « communauté imaginaire » est très intéressante en ce qui concerne la radio et l'Afrique. Elle est utilisée par celles et ceux qui travaillent sur les spectateurs des médias et sur leur transformation en groupe(s) imaginaire(s) qui sont définis par le fait de consommer un média<sup>3569</sup>. Mais les pays africains présentent aussi l'originalité d'avoir vécu en même temps la construction de la communauté nationale et de la « communauté imaginaire » des auditeurs. Marie-Soleil Frère a bien montré à quel point le nouveau média et le journalisme avaient été mis au service de l'unité nationale dans le continent<sup>3570</sup>. Cette idée était en effet au centre des préoccupations des dirigeants politiques africains des années 1960<sup>3571</sup>. Il s'agissait de faire de la radio un des instruments de construction de la communauté nationale<sup>3572</sup>. Dans des pays à majorité rurale, parvenir à s'adresser au public rural et à le capter devenait alors une priorité. Voici comment André Célarié, conseiller technique de l'OCORA, concluait une enquête sur les langues employées dans l'est du Cameroun :

« On remarquera que l'enquête a porté essentiellement sur le public des campagnes qui est le plus ignoré ; ses préoccupations et réactions ne sont pas décelées aussi vites que celles des auditeurs de la ville ; les animateurs de radio qui vivent en ville sont largement influencés par les modes de vie de la cité et des citadins eux-mêmes ; le décalage qui en résulte s'exprime en permanence sur les antennes de la radiodiffusion<sup>3573</sup>. »

La rareté des récepteurs, l'absence d'éducation et la difficulté de connaître les désirs des auditeurs, mais aussi les incitations politiques de la France puis des gouvernements indépendants expliquent que les agents de la SORAFOM-OCORA se soient intéressés très tôt aux écoutes collectives. Elles devaient permettre de démultiplier les effets de la radio. À la fin des années 1950 et au début des années 1960, des initiatives ont été prises dans ce sens. La SORAFOM a proposé à plusieurs États-membres de la Communauté et à des territoires sous

---

<sup>3568</sup> Benedict Anderson, *L'imaginaire national. Réflexion sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 1996, p. 19.

<sup>3569</sup> G. Poels, *Les Trente Glorieuses du téléspectateur*, op. cit., p. 14-16.

<sup>3570</sup> M.-S. Frère, *Journalismes d'Afrique*, op. cit., p. 76-79.

<sup>3571</sup> APGB, Carton 2, Dossier regards croisés OCORA-ORTF 1969, Note, A/S. *Coopération radiophonique avec les pays africains et malgaches francophones*, direction des Affaires extérieures et de la coopération, ORTF, Paris, mai 1969, p. 2.

<sup>3572</sup> F. Antoine (dir.), *Analyser la radio*, op. cit., p. 226.

<sup>3573</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/12, Dossier 1965, Projet d'inventaire des langues parlées au Cameroun oriental, évaluation approximative des populations intéressées par chacune d'elles, p. 152.

mandat comme le Cameroun, la mise en place de la méthode Chicot-Meyer à partir de 1958. Ces deux inspecteurs de l'Éducation nationale proposaient des cours d'alphabétisation par la radio. La méthode nécessitait que les volontaires soient réunis dans un même lieu pour suivre les émissions et accomplir les tâches qui étaient demandées au long de l'émission. Un moniteur devait accompagner le déroulement de l'émission et assurer la traduction<sup>3574</sup>. Une autre expérience d'écoute collective était la radiovision, qui proposait des émissions d'information ou d'éducation accompagnées de la projection de diapositives préalablement envoyés par la station. Au cours de l'émission, un moniteur projetait les images au moyen d'un projecteur pour qu'elles accompagnent ce qui était dit dans l'émission. Cette technique, promue par les agents de la SORAFOM, fut employée au Niger, au Cameroun<sup>3575</sup> et en Centrafrique jusqu'au milieu des années 1960<sup>3576</sup>.

D'autres expériences d'écoute collective furent entreprises directement par les stations africaines, sans l'aide des agents de l'OCORA, comme au Sénégal<sup>3577</sup> et au Togo<sup>3578</sup> ainsi que dans des pays anglophones (Ghana, Tanzanie). Leur but cependant était essentiellement de sensibiliser les villageois à la radio et de faire connaître, de manière descendante, la politique de l'État en faveur des ruraux<sup>3579</sup>.

## 2. *Les Radios-clubs du Niger*

Cependant, la mise en place la plus originale de la formule de l'écoute collective a été le fait de Guy Robert avec les Radio-Clubs du Niger<sup>3580</sup>.

Suite à une expérience malheureuse au Tchad, Guy Robert, nommé directeur des programmes de Radio-Niger en 1961, conçoit le projet d'une émission qui reposerait sur l'écoute collective

---

<sup>3574</sup> Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise coupures de presse décrets 1954-1958, Robert Pontillon, « La radio et l'enseignement outre-mer », mars 1958, in *Bulletin de liaison*, n°7, Centre français d'études et de formation sur l'enseignement de base, p. 29.

<sup>3575</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, op. cit., p. 79.

<sup>3576</sup> Il y avait 120 centres de projection en République centrafricaine en 1965 : AN, Documentation RFI, 20060371/12, Dossier 1965, *Rapport de mission de M. Destombes, Bangui*, 16 juin 1965, p. 9.

<sup>3577</sup> Au Sénégal, le fonctionnement de l'émission Disoo (dialogue en wolof) reposait en partie sur des écoutes collective, mais il semble qu'aucun agent de l'OCORA n'y ait participé : A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, op. cit., p. 177.

<sup>3578</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/12, Dossier 1965, Claude Ernoult, *Rapport de mission au Niger, au Togo, au Mali, au Sénégal, au Cameroun, au Gabon et au Congo Brazzaville*, OCORA, service des programmes, CE/Sc. E, 1965, p. 34.

<sup>3579</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, op. cit., p. 171.

<sup>3580</sup> Thomas Leyris, *La radio comme outil de développement dans l'Afrique des indépendances (années 1950-1970). Approche générale et étude de cas : l'exemple des radio-clubs du Niger*, Mémoire de Maîtrise, Toulouse II, Toulouse, 2005, p. 91.

mais qui irait plus loin que la seule diffusion d'information de manière descendante et permettrait de mettre en œuvre « les incitations socratiques<sup>3581</sup> » reçues au Studio-École. Il imagine donc un système de retour. À Radio-Niger, des thèmes d'émissions étaient choisis par la direction des Radio-clubs en collaboration avec les ministères de l'État, tels que « Ceux qui ont faim », « Jeunes et travail de la terre », « La méningite », « Des impôts pour quoi faire ? »<sup>3582</sup>... Des animateurs de radio-clubs volontaires recrutés parmi les instituteurs, les infirmiers et les petits fonctionnaires<sup>3583</sup>, réalisaient près de chez eux des interviews en se servant des questionnaires préparés sur le thème. Les enregistrements des interviews étaient ensuite envoyés à Niamey. Ils servaient d'ingrédients de base à une émission. Lors de sa diffusion, les membres des radio-clubs devaient se rassembler dans chaque localité autour d'un poste, écouter puis débattre de ce qu'ils avaient entendu. L'animateur devait alors enregistrer les débats, noter les réactions du public et les envoyer à Niamey afin qu'elles puissent être prises en compte<sup>3584</sup>.

Afin de rendre efficace les radio-clubs, Guy Robert avait eu l'idée d'utiliser une méthode de débat et d'aide à la prise de décision : l'entraînement mental. Cette technique d'éducation populaire, développée depuis la Seconde Guerre par Joffre Dumazedier et l'association Peuple et Culture, devait encourager les paysans à mettre en pratique ce qu'ils entendaient à la radio<sup>3585</sup>. Les Radio-clubs du Niger reçurent en 1965 le premier prix d'un concours organisé par la radiotélévision japonaise<sup>3586</sup> destiné à mettre en avant les expériences de radio éducative<sup>3587</sup>. Ils furent un temps mis en avant par la direction de l'OCORA qui publia une belle brochure écrite et illustrée par Guy Robert<sup>3588</sup>.

Cependant, pour Guy Robert, les Radios-clubs du Niger restèrent considérés par la hiérarchie de l'office comme une « expérience » qui n'avait pas vocation à être généralisée. Comme on le

---

<sup>3581</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, op. cit., p. 87-89.

<sup>3582</sup> Guy Robert, *Les radios-clubs du Niger*, Paris, Office de coopération radiophonique, 1967, p. 57.

<sup>3583</sup> *Ibid.*, p. 20.

<sup>3584</sup> T. Leyris, *La radio comme outil de développement dans l'Afrique des indépendances (années 1950-1970). Approche générale et étude de cas : l'exemple des radio-clubs du Niger*, op. cit., p. 91.

<sup>3585</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, op. cit., p. 87.

<sup>3586</sup> Le Japon a développé une politique d'influence active en Afrique et dans le monde en développement dans le domaine des médias. Guy Robert a présenté les Radio-clubs du Niger lors de la première session du concours ouvert par la radiotélévision japonaise : *Ibid.*

<sup>3587</sup> *Ibid.*, p. 114-115.

<sup>3588</sup> Guy Robert, *Les radios-clubs du Niger*, Paris, Office de coopération radiophonique, 1967, 80 p. Un exemplaire de cette brochure fut même offert par François Cardin au général de Gaulle : AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3370, Dossier Afrique de l'ouest par territoire, Chemise Niger, Lettre de François Cardin au général de Gaulle, 8 mars 1967, 301/SP, 1 p.

verra, en effet, l'écoute collective était considérée comme une étape transitoire et sans lendemain vers la pratique occidentale de l'écoute individuelle et atomisée<sup>3589</sup>. Il ne faut pas cependant surestimer l'impact des Radio-clubs, qui n'ont pas dépassé le nombre de 50 à la fin des années 1960, et qui n'ont donc touché qu'une part infime des auditeurs nigériens<sup>3590</sup>. De même, la radiovision et les méthodes d'alphabetisation par la radio furent rapidement abandonnées<sup>3591</sup>. Néanmoins, le travail de Guy Robert montre que certains agents de l'OCORA avaient une conscience très poussée des complexités du processus de la réception, qui ne se résume pas au moment de l'écoute mais est modelée en amont par les informations et opinions qui circulent sur les programmes et par les compétences des auditeurs. Comme le montre Géraldine Poels, la réception des émissions se poursuit aussi en aval au travers des sociabilités, des échanges, des commentaires et des conversations qu'elles suscitent<sup>3592</sup>. Les radio-clubs étaient une tentative d'encadrer et de rentabiliser, dans le cadre des politiques de développement, cette activité intellectuelle. Dans les années 1970, l'émission sénégalaise Diso, animée par des Sénégalais (dialogue en wolof) fonctionnait en partie sur le même système que les radio-clubs et a remporté un certain succès<sup>3593</sup>. Une étude approfondie de cette émission reste cependant à faire.

La volonté de produire des programmes qui collaient à l'auditoire et de participer aux efforts de développement menés par les pays africains, reposait aussi sur les efforts des agents de la SORAFOM-OCORA pour connaître et comprendre les auditeurs africains.

### C. Connaître les auditeurs pour le développement : les agents de la SORAFOM OCORA, les enquêtes de terrain et leurs résultats

Comme on l'a vu dans le chapitre 8, l'étude de l'auditoire et de ses préoccupations était partie intégrante de la formation des animateurs de programme au Studio-École. Or, au début des années 1960, les États neufs ont repris et intensifié les efforts menés à l'époque coloniale pour

---

<sup>3589</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, op. cit., p. 145.

<sup>3590</sup> Entretien avec Jean-Jacques Robert, T. Leyris, *La radio comme outil de développement dans l'Afrique des indépendances (années 1950-1970). Approche générale et étude de cas : l'exemple des radio-clubs du Niger*, op. cit., p. 140.

<sup>3591</sup> En 1967, M. Chicot dirigeait un projet d'alphabetisation par la télévision en Côte d'Ivoire : AN, Fonds Coopération ; 19780282/3, Dossier OCORA Bilan 1965, Gaston Bounoure, *Rapport de mission Brazzaville-Abidjan (11-19 novembre 1967), Objet : recrutement d'Agents de télévision en vue d'un stage de perfectionnement au Studio-École de l'OCORA*, Eg., p. 15.

<sup>3592</sup> G. Poels, *Les Trente Glorieuses du téléspectateur*, op. cit., p. 13.

<sup>3593</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, op. cit., p. 176-178.

transformer les sociétés en profondeur<sup>3594</sup>. Comme elles étaient essentiellement rurales, il fallait connaître beaucoup mieux les auditeurs des campagnes<sup>3595</sup>.

Jusqu'à cette période, le courrier des auditeurs était un moyen important d'évaluer le succès des émissions. Certaines d'entre-elles, dont le canevas était préparé par l'OCORA, visaient explicitement à susciter ce courrier. La station de Douala au Cameroun diffusait en 1965 *Le carrousel des jeunes*, une émission de 55 minutes. Les agents de la station et Nathalie Kowalski, agent de programme de l'OCORA en tournée au Cameroun, affirmaient que cette émission était très écoutée, car la station recevait chaque semaine 550 lettres envoyées par les auditeurs. L'émission était composée de quatre rubriques. Un « vrai ou faux » réalisé à partir de questions du type « savez-vous que ? », des disques, la vedette de la semaine et enfin le courrier. La lecture de lettres à l'antenne était un encouragement à écouter l'émission et à écrire<sup>3596</sup>.

Cependant, de la fin des années 1950 à la fin des années 1960, des agents de l'OCORA ont cherché à comprendre de façon plus efficace les auditeurs, en particulier ruraux. En 1957, une enquête avait été menée auprès des auditeurs de Radio-AÉF pour comprendre leurs goûts et leurs attentes<sup>3597</sup>. Cependant, cette enquête ne s'adressait qu'aux personnes qui avaient écrit pour demander qu'un disque soit diffusé lors de l'émission *Le disque des auditeurs*<sup>3598</sup>. Cet effort de compréhension devint beaucoup plus important au cours des années 1960. Des conseillers techniques de l'OCORA, comme André Célarié au Cameroun, ont mené des enquêtes approfondies qui sont le reflet d'une partie des pratiques et des attentes des auditeurs africains des années 1960. Cette très riche enquête, déjà utilisée par André-Jean Tudesq<sup>3599</sup>, permettra de voir comment les agents de l'OCORA menaient des recherches auprès des auditeurs mais aussi ce qu'elles révélaient sur les pratiques de ces derniers et les attentes contradictoires que ce nouveau média suscitait.

---

<sup>3594</sup> F. Cooper, *L'Afrique depuis 1940*, op. cit., p. 17.

<sup>3595</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, op. cit., p. 73.

<sup>3596</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/12, Dossier 1965, *Rapport de mission de Nathalie Kowalski à Douala le 1<sup>er</sup> décembre 1965*, OCORA, service des programmes, p. 1.

<sup>3597</sup> ADN, APDCCC ; Brazzaville 116PO/1/36, Dossier sondage d'opinion novembre 1957, Jacques Alexandre, *Sondage d'opinion organisé par Radio-AEF*, octobre 1957, 21 p.

<sup>3598</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>3599</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, op. cit., p. 42.



### 1. Une enquête menée par un homme de radio

Réalisée entre 1963 et 1965, cette enquête, fut confiée au journaliste André Célarié. Entré à la SORAFOM, il avait dirigé Radio-Inter AOF à partir de 1957<sup>3600</sup> puis le service des Informations de la société au tout début des années 1960<sup>3601</sup>, avant de devenir conseiller technique au Cameroun<sup>3602</sup>.

Son enquête avait pour but de lier l'action éducative et culturelle menée par la radiodiffusion aux objectifs du plan de développement économique et social voulu par le gouvernement camerounais<sup>3603</sup>. Elle ne visait pas à comprendre l'attitude de l'ensemble des auditeurs camerounais mais avait deux objectifs plus précis. Il s'agissait d'abord de repérer « les agents évolués disséminés dans le pays, pouvant assumer une fonction "d'intermédiaire dynamique" au service de l'action éducative entreprise par la radiodiffusion<sup>3604</sup> », exactement comme pour les radio-clubs du Niger. Les questionnaires avaient été envoyés par centaines à des hauts fonctionnaires (inspecteurs fédéraux, préfets et sous-préfets), des instituteurs et moniteurs d'enseignement, des infirmiers et des animateurs d'éducation populaire. Deuxièmement l'enquête visait à comprendre l'auditoire :

« afin de mieux connaître ses modes de vie, ses goûts, ses difficultés, voire ses déceptions, ses craintes, ses espoirs. [Afin d'] éviter un décalage préjudiciable à la réussite de l'expérience entre les thèmes traités par la radio et les sujets de préoccupation réels de la population<sup>3605</sup> ».

Une partie de l'enquête a été réalisée par 30 conseillers du Crédit rural dans 500 villages de la zone cacaoyère située dans les provinces du sud-ouest et du littoral<sup>3606</sup>. Le reste concerne surtout les départements de l'Est et du Sud<sup>3607</sup>. Elle est donc une source exceptionnelle pour comprendre les pratiques des auditeurs ruraux et de ceux qu'on qualifiait encore d' « évolués »

---

<sup>3600</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/14, Dossier Évolution des radios depuis octobre 1958, Lettre de Robert Pontillon, directeur général de la SORAFOM à monsieur le ministre de la France d'outre-mer, direction du service d'information et de documentation, Paris, le 28 octobre 1958, 1 p.

<sup>3601</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, op. cit., p. 67.

<sup>3602</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/12, Dossier 1965, André Célarié, *Les moyens d'information au Cameroun, recherche préalable à l'établissement d'une campagne éducative par la radiodiffusion*, Tome 1, Office de Coopération radiophonique, 1965, p. 1.

<sup>3603</sup> *Ibid.*, p. 6

<sup>3604</sup> *Ibid.*

<sup>3605</sup> *Ibid.*

<sup>3606</sup> Véronique Alary, « La libéralisation de la région cacaoyère vue et vécue par les planteurs du Cameroun », *Revue Région & Développement*, 1996, vol. 4, p. 3-4.

<sup>3607</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, op. cit., p. 42.

au début des années 1960. Elle présente néanmoins le désavantage de se baser en grande partie sur des questions ouvertes ce qui n'a pas rendu possible l'exploitation quantitative d'un grand nombre de questions. En fait, réalisée par un homme de radio pour la radio, l'enquête était en grande partie destinée à donner de l'inspiration aux hommes et femmes de radio pour créer des programmes adaptés<sup>3608</sup>.

Cette enquête est parmi les premières menées de manière approfondie par l'OCORA, alors que les Britanniques avaient lancé ce type de recherche dès les années 1930<sup>3609</sup>. Vingt ans après sa réalisation, André-Jean Tudesq soulignait encore son importance au début des années 1980 : à cette époque, le public urbain continuait à exercer une pression psychologique sur les hommes et femmes de radio, qui, marqués par leur culture occidentale, s'adressaient plus volontiers à ce public instruit et étaient déphasés par rapport à celui des campagnes<sup>3610</sup>.

## 2. *Les conditions matérielles de l'écoute dans le Cameroun rural*

L'enquête est d'abord particulièrement instructive en ce qui concerne les conditions matérielles de réception au début des années 1960.

Elle souligne que la diffusion des récepteurs radio restait très faible au Cameroun. L'auteur évaluait à environ 100 000 le nombre de postes en fonctionnement dans l'ensemble du pays, mais il considérait les estimations comme très peu fiables. Le nombre de postes en circulation était sans doute plus important, mais beaucoup étaient hors d'usage ou en panne de piles<sup>3611</sup>. André Célarié rapprochait ce chiffre de celui des salariés au Cameroun : en effet, les personnes bénéficiant d'un revenu régulier étaient nettement avantagées dans l'achat d'une radio, cette situation concernant plus souvent les villes. Par exemple, selon un fonctionnaire de l'arrondissement de Lom et Kadéï (région Est) les gens avaient des postes surtout dans le périmètre urbain. À Bétaré-Oya (région Est), seuls les fonctionnaires, les commerçants africains et européens, ou encore les missionnaires en possédaient. Parmi les habitants, la personne qui a répondu à l'enquête estimait qu'il n'y avait pas plus de 10 récepteurs pour 20 000 habitants, chiffre très faible<sup>3612</sup>. Dans les régions de cultures d'exportation (centre-sud, Yaoundé) on

---

<sup>3608</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/12, Dossier 1965, André Célarié, *Les moyens d'information au Cameroun, recherche préalable à l'établissement d'une campagne éducative par la radiodiffusion*, Tome 1, Office de Coopération radiophonique, 1965, p. 7.

<sup>3609</sup> C. Ritter, *Imperial Encore*, *op. cit.*, p. 77.

<sup>3610</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, *op. cit.*, p. 124.

<sup>3611</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/12, Dossier 1965, André Célarié, *Les moyens d'information au Cameroun, recherche préalable à l'établissement d'une campagne éducative par la radiodiffusion*, Tome 1, Office de coopération radiophonique, 1965, p. 5.

<sup>3612</sup> *Ibid.*, p. 24.

trouvait aussi des postes chez les planteurs<sup>3613</sup>. Cependant, même chez les fonctionnaires et les « évolués », nombreux étaient encore ceux qui ne possédaient pas la radio. Sur les 150 instituteurs qui ont répondu à l'enquête de Célarié dans le Nord et le Centre du Cameroun, 47% n'avaient pas encore la radio chez eux. Les instituteurs du Nord, plus pauvres, étaient moins bien équipés que ceux du Sud et du Centre<sup>3614</sup>. Seuls 31% d'entre eux (16 sur 51) possédaient un poste de radio, alors qu'au Sud et au Centre, 51% des instituteurs étaient déjà équipés (58 sur 112)<sup>3615</sup>.

Comment expliquer une telle situation ? Le prix trop élevé des postes neufs<sup>3616</sup> et les taxes perçues sur leur vente étaient un obstacle très important<sup>3617</sup>. Les habitants renonçaient aussi à l'achat d'un poste à cause du manque d'argent pour acheter des piles ou payer des réparations et en raison des difficultés d'approvisionnement (absence de routes). Par exemple, à Kribi, sur la côte, deux postes à peine étaient en fonctionnement car les grosses piles coûtaient 1500 F, un prix considéré comme trop élevé<sup>3618</sup>. Dans certaines régions enclavées, comme dans les départements de Lom et Kadéï (Est du Cameroun), on ne trouvait aucun réparateur radio<sup>3619</sup>. Enfin, les conditions atmosphériques, comme on l'a vu dans les chapitres précédents, gênaient particulièrement la diffusion des ondes courtes et des ondes moyennes. Ainsi, des villageois du Haut-Nyong (région Est) se plaignaient des parasites et des pluies qui rendaient presque impossible l'audition<sup>3620</sup>. Cependant, comme dans le reste du monde à l'époque des Trente glorieuses, la possession d'un transistor constituait un des signes de distinction de la jeunesse<sup>3621</sup>. Dans la région Est (chef-lieu Batouri) dans les arrondissements de Lom et Kadéï, un fonctionnaire notait que « le poste radio, surtout le transistor est très répandu puisque le jeune dès qu'il a un peu d'argent l'acquiert<sup>3622</sup> ». Un rapport sur la Côte d'Ivoire dressait un

---

<sup>3613</sup> *Ibid.*, p. 98.

<sup>3614</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, op. cit., p. 42.

<sup>3615</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/12, Dossier 1965, André Célarié, *Les moyens d'information au Cameroun, recherche préalable à l'établissement d'une campagne éducative par la radiodiffusion*, Tome 1, Office de coopération radiophonique, 1965, p. 60.

<sup>3616</sup> *Ibid.*, p. 68.

<sup>3617</sup> *Ibid.*, p. 25.

<sup>3618</sup> *Ibid.*, p. 100.

<sup>3619</sup> *Ibid.*, p. 101.

<sup>3620</sup> *Ibid.*, p. 100-101.

<sup>3621</sup> E. Fesneau, *Le poste à transistor à la conquête de la France. La radio nomade (1954-1970)*, op. cit., p. 230-231.

<sup>3622</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/12, Dossier 1965, André Célarié, *Les moyens d'information au Cameroun, recherche préalable à l'établissement d'une campagne éducative par la radiodiffusion*, Tome 1, Office de coopération radiophonique, 1965, p. 99.

parallèle entre deux symboles de la modernité entrés dans les villes et les campagnes d'Afrique : les transistors et les vélomoteurs<sup>3623</sup>.

En raison de la rareté des récepteurs, de fait, les écoutes collectives étaient pratiquées. L'enquête menée auprès des moniteurs<sup>3624</sup> de la Compagnie française pour le développement des fibres textiles (CFDT)<sup>3625</sup> est révélatrice des pratiques des « évolués », qui étaient censés être la courroie de transmission des injonctions gouvernementales auprès des populations. Menée auprès de 70 moniteurs de la CFDT dans le nord du Cameroun (aux alentours de Garoua), elle montre que 61 % d'entre eux n'avaient pas la radio chez eux (43 sur 70). En revanche, 80 % de ceux qui possédaient un poste de radio accueillait chez eux des villageois pour l'écouter (21 moniteurs sur 26)<sup>3626</sup>. À l'inverse, 72 % de ceux qui ne possédaient pas de poste au moment de l'enquête se rendaient « chez des amis » pour écouter la radio. Seule une infime minorité envisageait de ne pas acheter de poste<sup>3627</sup>. D'autres éléments attestent la régularité des écoutes collectives et des pratiques qui les accompagnaient. Dans les arrondissements de Lom et de Kadéï (région Est), les hauts-fonctionnaires notaient que des personnes « évoluées » traduisaient et commentaient en langue locale des émissions de radio<sup>3628</sup>. Dans les zones touchées par la guerre contre l'Union des populations camerounaises (région Ouest, chef-lieu Bafoussam), un fonctionnaire signalait, dans chaque centre de regroupement<sup>3629</sup>, cinq à dix postes récepteurs souvent détenus par des illettrés. Ils se réunissaient à plusieurs autour d'un poste pendant les heures d'émission, et se faisaient interpréter les nouvelles par des élèves ou par certains lettrés<sup>3630</sup>. Des discussions et des

---

<sup>3623</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/12, Dossier 1965, Jean Heurgon, *Rapport de mission Côte d'Ivoire de juin 1965*, confidentiel, 1965, p. 13.

<sup>3624</sup> Il s'agissait sans doute de formateurs chargés de montrer aux paysans les bonnes pratiques de culture à adopter.

<sup>3625</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/12, Dossier 1965, André Célarié, *Les moyens d'information au Cameroun, recherche préalable à l'établissement d'une campagne éducative par la radiodiffusion*, Tome 2, Office de Coopération radiophonique, 1965, p. 132.

<sup>3626</sup> *Ibid.*, p. 134.

<sup>3627</sup> *Ibid.*, p. 134-138.

<sup>3628</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/12, Dossier 1965, André Célarié, *Les moyens d'information au Cameroun, recherche préalable à l'établissement d'une campagne éducative par la radiodiffusion*, Tome 1 Office de Coopération radiophonique, 1965, p. 26.

<sup>3629</sup> Dans le cadre de la guerre contre l'UPC, l'armée camerounaise aidée par l'armée française a cherché à couper les populations du pays Bamiléké de la guérilla rebelle en détruisant les villages et en regroupant les habitants dans des centres : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Camp\\_de\\_regroupement](https://fr.wikipedia.org/wiki/Camp_de_regroupement), consulté le 14/07/2022.

<sup>3630</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/12, Dossier 1965, André Célarié, *Les moyens d'information au Cameroun, recherche préalable à l'établissement d'une campagne éducative par la radiodiffusion*, Tome 1 Office de Coopération radiophonique, 1965, p. 27.

interprétations avaient lieu, comme dans les séances de radio-clubs ou pendant les projections de films étudiées par Odile Goerg<sup>3631</sup>.

Le deuxième frein important à la diffusion des récepteurs était la langue employée à la radio. Dans les villages au sud de Yaoundé, des villageois ont déclaré qu'ils seraient prêts à acheter une radio, à condition que leur prix soit rendu accessible (à l'aide d'un crédit, par exemple), qu'il soit possible de la réparer, mais surtout que les émissions soient faites en ewondo (ou dans une des langues parlées dans la région)<sup>3632</sup>. Les émissions en français étaient mal comprises ou ignorées par la majorité des auditeurs des villages. Un fonctionnaire écrivait à leur propos : « ils écoutent les émissions de Radio-Yaoundé en ewondo et formulent le désir d'entendre plus d'émissions dans cette langue car le français est "trop compliqué" ». Dans certains arrondissements, des villageois affirmaient que l'existence d'émissions en ewondo les avaient incités à acheter un poste radio (arrondissement d'Ambam)<sup>3633</sup>. D'autres demandaient que toutes les informations données en français et en anglais soient traduites en ewondo et récriminaient contre le rythme trop rapide auquel elles étaient dites<sup>3634</sup>. Certains se plaignaient de ce que le speaker de Radio-Yaoundé ne soit pas un « ewondo authentique<sup>3635</sup> » ce qui pouvait signifier que la personne employée à la radiodiffusion devait avoir un mauvais accent ou faire des fautes de langue.

Ces résultats concordaient avec ceux d'autres enquêtes sont projetées ou réalisées à la même époque à Madagascar<sup>3636</sup>, au Burundi<sup>3637</sup> et au Tchad<sup>3638</sup>. Certaines ont été menées en Côte d'Ivoire, au Togo ou en Haute-Volta, sans doute par d'autres organismes que l'OCORA (ce qui explique qu'elles ne soient pas classées dans les archives de la bibliothèque de l'office). Il en ressortait clairement que la radio était, selon l'expression d'André-Jean Tudesq, un class-média principalement urbain<sup>3639</sup> et qu'il restait beaucoup à faire pour qu'elle devienne un média de la proximité.

---

<sup>3631</sup> O. Goerg, *Fantomas sous les tropiques, aller au cinéma dans l'Afrique coloniale*, op. cit., p. 109-110.

<sup>3632</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/12, Dossier 1965, André Célerié, *Les moyens d'information au Cameroun, recherche préalable à l'établissement d'une campagne éducative par la radiodiffusion*, Tome 2, Office de coopération radiophonique, 1965, p. 68.

<sup>3633</sup> *Ibid.*, p. 61.

<sup>3634</sup> *Ibid.*, p. 60.

<sup>3635</sup> *Ibid.*, p. 61.

<sup>3636</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/12, Dossier 1964, *Pré-enquête d'auditoire radiophonique à Madagascar*, APID/DL/167/Septembre 1964, OCORA, p. 16.

<sup>3637</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/13, Dossier 1969, *Enquête d'auditoire de la « Voix de la Révolution »*, Radiodiffusion nationale du Burundi, 1969, 24 p.

<sup>3638</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/13, Dossier 1969, Guy Robert, *Enquête sur l'écoute de la radiodiffusion nationale tchadienne dans les régions cotonnières*, 1969, 11 p.

<sup>3639</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, op. cit., p. 41-43.

### 3. *Les attentes contradictoires des auditeurs camerounais, reflet des tensions liées aux politiques de développement*

Cette enquête révèle aussi un décalage, une contradiction, entre les perceptions des fonctionnaires, surtout les plus qualifiés, et celle des paysans quant au rôle de la radio. Cette contradiction est révélatrice des tensions profondes introduites dans les sociétés africaines par les politiques de développement.

Loin d'apparaître comme passifs ou indifférents par rapport à un média moderne, les ruraux et les petits fonctionnaires qui ont répondu à l'enquête font au contraire preuve d'*agency*, c'est-à-dire d'une réelle capacité d'initiative, en donnant des avis tranchés et rationnels sur ce qu'ils souhaitent<sup>3640</sup>. Ainsi, certains villageois critiquaient de manière intéressante les émissions destinées aux populations rurales :

« Il est vrai que le folklore nous intéresse, mais nous paysans, voulons aussi les nouvelles du pays, du monde, de façon détaillée. Vos nouvelles destinées aux paysans sont très sommairement données et puis vous passez un temps important à expliquer de petits contes dont n'importe qui saisit le sens très facilement<sup>3641</sup> ».

Il s'agissait d'une critique lucide sur la tendance des producteurs de programme à infantiliser le public rural et à l'imaginer moins intelligent qu'il ne l'était réellement, la persistance de l'utilisation du terme « évolué » dans l'enquête montrant qu'on n'en avait pas fini avec l'idée que beaucoup d'Africains étaient des primitifs. De même, les demandes de programmes du type « disques africains divers », « disques de danses », « contes », « folklore », « proverbes en ewondo », arrivaient en bas de la liste<sup>3642</sup>. Ainsi, loin de réclamer des émissions de divertissement, les paysans souhaitaient d'abord tirer de la radio des avantages professionnels. Malgré l'absence de traitement quantitatif de ces questions, la synthèse de l'enquête note que, dans l'ensemble des arrondissements, les émissions qui intéressaient avant tout les villageois étaient celles qui donnaient des conseils agricoles, qui parlaient de la vie des planteurs, de la vente des produits et des prix du matériel agricole. Ils réclamaient des conseils sur le crédit mutuel, sur la banque camerounaise de développement et ses prêts et sur tout ce qui concernait

---

<sup>3640</sup> J. Pouchepadass, « Les subaltern studies ou la critique postcoloniale de la modernité », art cit. et Isabelle Surun (dir.), *Les sociétés coloniales à l'âge des Empires, 1850-1960*, Neuilly, Atlande, 2012, p. 38.

<sup>3641</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/12, Dossier 1965, André Calérié, *Les moyens d'information au Cameroun, recherche préalable à l'établissement d'une campagne éducative par la radiodiffusion*, Tome 2, Office de coopération radiophonique, 1965, p. 62.

<sup>3642</sup> *Ibid.*, p. 63.

le cacao (histoire, commercialisation, prix, clients des planteurs à l'étranger)<sup>3643</sup>. Cela montrait une bonne connaissance de la filière cacaoyère et une volonté de comprendre et de maîtriser leur destin. Les villageois critiquaient ainsi les coopératives de collecte qui achetaient le cacao aux paysans, pour le compte de l'État<sup>3644</sup>. Ceux de l'arrondissement d'Okola réclamaient que la radio leur donne au jour le jour le prix du cacao « à travers toutes les unités administratives du pays pour que nous sachions discuter avec les acheteurs<sup>3645</sup> ». En effet, les paysans africains qui produisaient pour l'exportation avaient engagé de longue date un bras de fer avec les caisses de collecte instituées par les gouvernements coloniaux et qui achetaient les productions à des prix trop faibles. Après les indépendances, les jeunes États ont réinstitué ces caisses, essentielles pour abonder les revenus de l'État, ce qui a provoqué des conflits avec les paysans<sup>3646</sup>. Pour eux, la radio apparaissait donc comme un moyen d'améliorer l'efficacité économique de leur travail, leur insertion dans le marché mondial des matières premières et éventuellement de contourner les coopératives d'État qui achetaient leurs récoltes.

Des producteurs de cacao jugeaient d'ailleurs la radio suffisamment importante pour qu'ils réclament l'installation d'un émetteur à Ebolowa<sup>3647</sup>, chef-lieu de la région sud du Cameroun<sup>3648</sup>. Les habitants des zones rurales étaient d'autant plus autonomes vis-à-vis de la radio que celle-ci n'arrivait pas dans un terrain vierge. L'enquête montre qu'elle s'intégrait dans un système d'information complexe et divers qui faisait que les habitants de la zone cacaoyère, par exemple, étaient loin d'être coupés du monde. Ceux-ci pouvaient s'informer par le biais des instituteurs, des infirmiers, des missions, des commerçants ambulants mais aussi des marchés, des panneaux d'affichage, des journaux qui circulaient et du tam-tam, toujours utilisé pour la communication entre villages au début des années 1960<sup>3649</sup>. Il apparaissait donc que les gens savaient ce qu'ils attendaient de la radio. Elle devait apporter des informations permettant

---

<sup>3643</sup> *Ibid.*, p. 63.

<sup>3644</sup> *Ibid.*

<sup>3645</sup> *Ibid.*, p. 65.

<sup>3646</sup> Au Ghana, le bras de fer entre les planteurs africains et l'État fut tel que Nkrumah en vint à dissoudre les organisations des producteurs de cacao en 1959 : F. Cooper, *L'Afrique depuis 1940, op. cit.*, p. 298.

<sup>3647</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/12, Dossier 1965, André Célarié, *Les moyens d'information au Cameroun, recherche préalable à l'établissement d'une campagne éducative par la radiodiffusion*, Tome 2, Office de coopération radiophonique, 1965, p. 65.

<sup>3648</sup>

<https://www.google.com/maps/place/Ebolowa,+Cameroun/@2.9210538,10.0504303,8z/data=!4m5!3m4!1s0x10884e33116aec7d:0x56e7de9915708a11!8m2!3d2.9262958!4d11.1560732>, consulté le 29/06/2022.

<sup>3649</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/12, Dossier 1965, André Célarié, *Les moyens d'information au Cameroun, recherche préalable à l'établissement d'une campagne éducative par la radiodiffusion*, Tome 2, Office de coopération radiophonique, 1965, p. 71-73.

d'améliorer l'efficacité économique du travail. Cette fonction devait s'articuler avec d'autres sources d'informations qui préexistaient.

Cependant, l'approche des hauts-fonctionnaires sur la relation des habitants avec la radio était souvent dépréciative. Dans la région nord (Garoua), l'un d'entre eux déplorait que « les habitants ne comprennent pas les langues officielles du pays et ne s'intéressent qu'à la musique<sup>3650</sup> ». Pour un autre, il fallait faire comprendre toute la valeur « instructive, éducative et formatrice de la radio, car, pour beaucoup, la radio veut dire amusement, musique<sup>3651</sup> ». Ils espéraient que le média pourrait les aider dans leur travail de transformation des structures de la société camerounaise. Un fonctionnaire appelait à ce que la radio participe à la lutte « contre l'inertie de la population, contre l'esprit de clan qui masque les problèmes d'intérêt général ». Un autre déplorait le « manque d'ardeur au travail de la population qui ne sait pas économiser et manque de dynamisme<sup>3652</sup> ». La radio devait encourager à développer des pratiques modernes de pêche, d'agriculture et d'élevage, « faire connaître la nécessité absolue d'envoyer les enfants à l'école, de se faire soigner à l'hôpital<sup>3653</sup> », de lutter contre l'alcoolisme<sup>3654</sup>. Ainsi, pour des fonctionnaires de la région centre-sud (Yaoundé), la radio pourrait aider à faire comprendre certains changements dans les structures de la société et les modes de vie, en particulier l'incompatibilité entre le droit coutumier et l'évolution de la société. Ils pensaient qu'elle permettrait de montrer aux citoyens « l'amour du travail bien fait, [et le] respect des lois ». Un autre espérait qu'elle servirait à mieux expliquer les sanctions qu'encourageaient les contrevenants aux dispositions légales<sup>3655</sup>.

Cet état d'esprit était un héritage de la période coloniale et du colonialisme développementaliste initié par la France au Cameroun. Comme l'a écrit Frederick Cooper, les États indépendants qui prirent la relève des puissances coloniales devaient aussi assumer l'échec du développement colonial. Même si la production minière et agricole avait augmenté, profitant du boom de l'économie mondiale d'après-guerre, l'agriculteur et l'ouvrier africains n'étaient pas devenus les producteurs prévisibles et disciplinés dont les dirigeants avaient rêvé<sup>3656</sup>. Avant les années

---

<sup>3650</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/12, Dossier 1965, André Célarié, *Les moyens d'information au Cameroun, recherche préalable à l'établissement d'une campagne éducative par la radiodiffusion*, Tome 1 Office de Coopération radiophonique, 1965, p. 26.

<sup>3651</sup> *Ibid.*, p. 52.

<sup>3652</sup> *Ibid.*, p. 54.

<sup>3653</sup> Remarque d'un fonctionnaire de Fort-Foureau (aujourd'hui Kousséri) situé à la frontière entre le Cameroun et le Tchad : *Ibid.*, p. 49.

<sup>3654</sup> *Ibid.*, p. 48.

<sup>3655</sup> *Ibid.*, p. 51.

<sup>3656</sup> Frederick Cooper, *L'Afrique depuis 1940*, Paris, Payot, 2012, p. 17.



1940, les colonisateurs s'étaient donnés peu de moyens pour pénétrer dans le monde social et culturel qu'ils administraient et s'étaient postés à l'intersection entre le territoire colonial et le monde extérieur. La principale source de revenu de l'État provenait des taxes sur les marchandises qui entraient et sortaient des ports. Les colonisateurs décidaient aussi qui entrait et sortait (étudiants, missions), décidaient qui pouvait participer au commerce : c'est ce que Frederick Cooper a appelé « l'État garde-barrière<sup>3657</sup> ».

Avec le colonialisme de développement, au contraire, l'État colonial tenta de transformer en profondeur les structures économiques et sociales des colonies africaines, et la radio était un des instruments de cette transformation. Cependant, avec l'accession rapide aux indépendances, les jeunes gouvernements héritèrent de pays qui n'avaient pas de bases économiques fortes, qui demeuraient très dépendants de l'extérieur<sup>3658</sup>, mais ils souhaitent plus que jamais atteindre le développement. Ainsi, au milieu des années 1960, la mystique du développement et du progrès était très forte chez ces fonctionnaires<sup>3659</sup> et leurs réponses à l'enquête d'André Célarié montre à quel point ils espéraient mener les populations qu'ils administraient vers la prospérité et un meilleur niveau de vie. Cette attitude impliquait aussi un certain désarroi face au manque de discipline ou au comportement des habitants qui répondaient mal aux injonctions des politiques de développement. La radio et les agents qui l'animaient se retrouvaient donc en porte-à-faux : comment donner la parole aux habitants des pays, comme l'avaient souhaité les fondateurs de la SORAFOM<sup>3660</sup>, tout en s'inscrivant dans les politiques autoritaires de transformations conduites par l'État colonial puis par les États indépendants ? Les radios-clubs du Niger sont, à ma connaissance, le seul dispositif, dans les années 1960, qui a répondu à ce dilemme. En fait, une des forces des radios-clubs résidait dans le fait que l'association bénéficiait de la bienveillance et du soutien des dirigeants nigériens, qui toléraient une forme de libre-expression contrôlée, une certaine *agency* des paysans nigériens<sup>3661</sup>.

La connaissance des auditoires africains et la mise en œuvre de programmes radiophoniques proches du public reposait sur la présence de coopérants français en Afrique ou d'agents de programmes à Paris. Ils sont l'objet de la dernière partie.

---

<sup>3657</sup> *Ibid.*, p. 18.

<sup>3658</sup> *Ibid.*

<sup>3659</sup> Maria Paula Diogo et Dirk van Laak, *Europeans Globalizing: Mapping, Exploiting, Exchanging*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2016, p. 242.

<sup>3660</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, op. cit., p. 87.

<sup>3661</sup> *Ibid.*

### III. Coopérer dans et avec les stations africaines dans les années 1960

Au cours des années 1960, la coopération avec les stations de radio africaines a impliqué des agents intervenant à différents niveaux. Cette partie présentera d'abord ceux qui travaillaient rue d'Amsterdam, au siège de la SORAFOM et ensuite les coopérants envoyés en Afrique.

#### A. Les services de la rue d'Amsterdam et l'Afrique

Deux services de la rue d'Amsterdam travaillaient en lien avec les stations africaines : le service des programmes et le service technique. Ils étaient les cadres de travail et d'action d'acteurs et d'actrice du réseau de l'OCORA.

##### 1. Le service des programmes

Le service des programmes de la rue d'Amsterdam est important, car c'est lui qui a eu la plus longue postérité. Son personnel s'est retrouvé ensuite, en partie, au cœur de la DAEC puis de RFI<sup>3662</sup>.

Depuis 1960, ce service était intégré au sein de l'Agence de production d'information et de documentation (APID). Avec les programmes, ce grand service intégrait aussi un centre de documentation, une bibliothèque, une discothèque, la phonothèque qui éditait les disques OCORA, des studios d'enregistrements<sup>3663</sup>. Guy Robert a travaillé dans ce service à deux reprises, en 1960<sup>3664</sup> et en 1967-1968<sup>3665</sup>, ce qui constituait un excellent poste d'observation. Il qualifiait ce service de « petit monde », sorte de « bastion à dominante schaefferienne et féminine<sup>3666</sup> ».

En effet, le service était dirigé par des hommes, mais les femmes y occupaient des postes importants. On peut citer parmi elles deux personnes qui ont poursuivi ensuite leur carrière à la DAEC et à RFI et dont les productions ont été durables. Il s'agit d'abord de Jacqueline Sorel, entrée à la SORAFOM au temps de Pierre Schaeffer<sup>3667</sup>. Arrière-petite-fille du fondateur de la

---

<sup>3662</sup> *Ibid.*, p. 67.

<sup>3663</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/8, Dossier Bilan Activité OCORA 1966, *Bilan d'activité pour l'année 1966*, Office de Coopération radiophonique, p. 8.

<sup>3664</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, *op. cit.*

<sup>3665</sup> *Ibid.*, p. 144.

<sup>3666</sup> *Ibid.*, p. 71.

<sup>3667</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 191, Dossier 1831 Direction des programmes, Projet de procès-verbal de la réunion du mardi 24 juillet 1956, p. 5.

maison Révillon, Jacqueline Sorel était issue d'une famille de la grande bourgeoisie<sup>3668</sup>, elle avait été la secrétaire littéraire de Pierre Schaeffer<sup>3669</sup>. Avec Françoise Ligier, elle était à l'origine de *Mémoire d'un continent*,<sup>3670</sup> émission lancée en mars 1969 et qui se démarquait des émissions historiques précédemment réalisées à l'OCORA : les dramatiques (dialogues fictifs) écrits pour l'occasion avaient été remplacés par des interventions d'historiens, d'archéologues<sup>3671</sup>. Jacqueline Sorel est aussi à l'origine de la collection de disques *Archive sonores de la littérature noire*<sup>3672</sup>.

De son côté, Françoise Ligier avait aussi été recrutée du temps de Pierre Schaeffer et occupait, dès le départ, des postes à responsabilité. En 1956, elle participait à des réunions de direction impliquant les orientations de la SORAFOM en matière de programmes<sup>3673</sup>. En 1957 elle était rédactrice au service des programmes<sup>3674</sup>. Comme l'explique Jonathan Landau, Françoise Ligier s'intéressait aux moyens d'utiliser le théâtre et la mise en scène théâtrale dans les émissions de radio à destination des stations africaines. Comme on l'a vu plus haut, elle avait eu l'idée d'organiser un concours de théâtre en Afrique qui mobiliserait les jeunes talents africains et dont les pièces seraient diffusées par l'intermédiaire de la coopération radiophonique. Cette idée a donné naissance au *Concours théâtral interafricain*. De plus, pendant les années 1960, elle avait été à l'origine d'émissions de l'OCORA comme *Au regard de l'histoire*, une émission historique mettant en scène par le théâtre des moments de l'histoire africaine<sup>3675</sup>.

Les personnels de la SORAFOM-OCORA circulaient beaucoup entre la France et l'Afrique. Les femmes du service des programmes n'étaient pas exclues des déplacements. Toussia Kowalski par exemple, présente dès l'époque de Pierre Schaeffer à la RFOM, était rattachée au

---

<sup>3668</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, op. cit., p. 72.

<sup>3669</sup> Jonathan Landau, *Le passé de l'Afrique à la radio, Mémoire d'un continent (RFI) : pour une histoire de la coopération radiophonique franco-africaine à travers une émission de 1964 à nos jours*, Mémoire de Master 2, Paris 1 Panthéon Sorbonne, Paris, 2013, p. 30.

<sup>3670</sup> *Ibid.*, p. 30.

<sup>3671</sup> *Ibid.*, p. 44-45.

<sup>3672</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, op. cit., p. 147.

<sup>3673</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 191, Dossier 1831 Direction des programmes, Projet de procès-verbal de la réunion du mardi 24 juillet 1956, p. 1.

<sup>3674</sup> IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 191, Dossier 1831 Direction des programmes, Compte rendu de la conférence des programmes, jeudi 20 juin 1957, P/461, H/GS, Paris le 21 juin 1957, p. 1.

<sup>3675</sup> J. Landau, *Le passé de l'Afrique à la radio, Mémoire d'un continent (RFI) : pour une histoire de la coopération radiophonique franco-africaine à travers une émission de 1964 à nos jours*, op. cit., p. 43.

service des programmes dans les années 1960. Artiste, réalisatrice radio<sup>3676</sup>, elle effectuait aussi des missions d'inspection dans les stations qui recevaient l'assistance de l'OCORA, comme à Douala en décembre 1965<sup>3677</sup>. Son but était de voir comment étaient utilisés le cahier sonore *Jeunes d'Afrique* et les différentes émissions préparées par l'OCORA pour le public des jeunes. Elle avait rencontré le conseiller culturel français à Douala, mais aussi le directeur de la station, le directeur des programmes et des directeurs d'établissements scolaires<sup>3678</sup>. Cette expérience montre que les agents de programmes cherchaient à connaître les désirs et ressentis dans les stations africaines pour adapter au mieux leurs productions. Comme indiqué dans le bilan d'activité de 1966, la mobilité des agents des différents services de l'OCORA était au cœur des valeurs de l'office et visait à « établir un lien permanent [avec] les radiodiffusions-télévisions d'outre-mer ». Cette année-là, 74 missions avaient été réalisées en Afrique (soit 2 448 jours en tout et 33 jours en moyenne par mission). Sur cet ensemble, les missions « programmes » arrivaient les deuxièmes en nombre (18) mais dépassaient toutes les autres en durée (786 jours en tout)<sup>3679</sup>. Les moyens étaient donc mis en œuvre pour une véritable adaptation aux demandes des stations africaines.

De même, le bilan d'activité de 1966 signalait que le service des programmes faisait appel à des collaborateurs extérieurs (journalistes, écrivains, spécialistes...) réputés pour leurs compétences. Ces personnes avaient donné aux productions, grâce à leur signature, un « véritable label de qualité<sup>3680</sup> ». Les services de la rue d'Amsterdam pouvaient ainsi compter sur des figures aussi prestigieuses que Léon Gontran Damas<sup>3681</sup>, le poète mauricien Édouard Maunick, ou encore l'écrivain congolais Gérald Felix Tchicaya<sup>3682</sup>.

Au début des années 1960, comme l'a écrit Guy Robert, l'ambiance à la tête du service des programmes était très « schaefferienne ». Yves Le Gall était alors directeur et y prônait, toujours selon Guy Robert, son « intégrisme afro-maniaque » avec ses « prêchi-prêcha contre l'acculturation trop brutale que nous [les agents de l'OCORA] risquions de faire subir aux âmes

---

<sup>3676</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, op. cit., p. 147-148.

<sup>3677</sup> AN, Documentation RFI, Dossier 1965, *Rapport de mission de Nathalie Kowalski à Douala le 1<sup>er</sup> décembre 1965*, OCORA, service des programmes, p. 1.

<sup>3678</sup> *Ibid.*

<sup>3679</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/8, Bilan activité OCORA 1966, *Bilan pour l'année 1966*, OCORA, p. 91-92.

<sup>3680</sup> *Ibid.*, p. 25.

<sup>3681</sup> Né en Guyane, Léon Gontran Damas était un des écrivains fondateur de la négritude avec Aimé Césaire et Léopold Senghor autour de la revue *L'Étudiant noir* (1935) : J.G. Vaillant, *Vie de Léopold Sédar Senghor*, op. cit., p. 142.

<sup>3682</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, op. cit., p. 72-74.

noires<sup>3683</sup> », thème que nous avons évoqué dans le chapitre 3. Mais cette ambiance est en partie remise en cause par l'arrivée de François Cardin comme directeur de l'OCORA en novembre 1963. Yves Le Gall est alors remplacé à la direction des programmes par Pierre Billard en 1966<sup>3684</sup>. C'était un réel changement d'état d'esprit : Pierre Billard était un réalisateur de la RTF qui avait débuté sa carrière au Club d'Essai dans les années 1950<sup>3685</sup>. Spécialisé dans la fiction radiophonique, en particulier des fictions policières, il était à l'origine de l'émission *Les Maîtres du mystère* que nous avons déjà évoqués<sup>3686</sup>. Billard collaborait avec la rue d'Amsterdam depuis l'époque de la SORAFOM en réalisant des émissions<sup>3687</sup>. Selon Guy Robert, il ne partageait pas du tout les idées développées par Pierre Schaeffer et son entourage sur la radio et les Africains. À l'opposé des conceptions d'André Clavé et de Schaeffer, il ne pensait pas qu'il faille chercher à mettre la radio entre les mains du public car seule la radio professionnelle était selon lui un gage de qualité et d'efficacité. De même, il ne pensait pas que le public africain soit fondamentalement différent de l'auditoire européen. Ainsi, il ne portait aucun intérêt aux tentatives d'organiser l'écoute collective de la radio, que Guy Robert, qui travaillait sous ses ordres en 1967-1968, avait pourtant érigée en principe dans les radios-clubs du Niger. Il lui avait en effet déclaré : « ce système est sans avenir. Les récepteurs individuels vont se multiplier à l'avenir, les écoutes collectives n'auront plus de raison d'être<sup>3688</sup> ». Dans son autobiographie, Guy Robert regrettait que la direction des programmes de l'OCORA soit passée « de l'intégrisme afromanique [d'Yves Le Gall] [à] l'excès inverse : un européocentrisme satisfait, l'atomisation individualiste leur paraissant aller de soi, inhérente à la modernité<sup>3689</sup> ».

Cette situation montre les tensions qui existaient entre différentes conceptions des sociétés et des auditoires africains. Comme on l'a vu dans le chapitre 3, la fascination et le respect de Pierre Schaeffer et de son entourage pour les sociétés africaines s'inscrivaient dans la longue tradition du « culturalisme » pratiqué par les puissances coloniales<sup>3690</sup>. Cependant, l'attitude de Guy

---

<sup>3683</sup> *Ibid.*, p. 74-75.

<sup>3684</sup> *Ibid.*, p. 144.

<sup>3685</sup> Karine Le Bail, « Le Studio d'essai, le Club d'essai » dans Jean-Noël Jeanneney (dir.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature, 1999, p. 122.

<sup>3686</sup> Muriel Favre, « Les policiers » dans Jean-Noël Jeanneney (dir.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature, 1999, p. 539.

<sup>3687</sup> IMEC Fonds Pierre Schaeffer, Boîte 191, Dossier 1831 Direction des programmes, Projet de procès-verbal de la réunion du mardi 24 juillet 1956, p. 5.

<sup>3688</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, op. cit., p. 144-145.

<sup>3689</sup> *Ibid.*, p. 146.

<sup>3690</sup> E. Sibeud, « Cultures coloniales et impériales. Du discours colonial aux transactions culturelles du quotidien », art cit., p. 354.

Robert ou de productrices comme François Ligier et Jacqueline Sorel ne peut être réduite à la reproduction de poncifs colonialistes sur la supposée « différence » des populations africaines. Leur approche est aussi basée sur une pratique quotidienne et intense des relations avec les Africains et une connaissance intime des sociétés urbaines et rurales de l'Afrique des années 1960, comme l'a montré l'exemple des radio-clubs. Dans le monde post-colonial des années 1960 ou dans l'ambiance de remise en cause de la Françafrique des années 1990, cette approche suscitait l'incompréhension<sup>3691</sup>. Les agents du service des programmes de la rue d'Amsterdam (puis de la DAEC et de RFI) bénéficiaient cependant d'une grande liberté d'action. Voici ce qu'expliquait Jacqueline Sorel à Jonathan Landau en 2011 :

« Le service de coopération était un petit service et nous étions tous passionnés par ce que nous faisons. Mais notre travail n'était pas très connu et reconnu. Les gouvernements attachaient plus d'importance au direct, à l'information<sup>3692</sup> ».

À ceux qui pouvaient qualifier la survie de la coopération radiophonique au sein de RFI de résurgence du colonialisme ou d'une des manifestations de la Françafrique, Jacqueline Sorel répondait :

« Je tiens à dire que les relations ambiguës qu'il pouvait y avoir entre la France et l'Afrique n'existaient pas au niveau des radios. Au niveau des banques ou des grands commerçants peut-être, mais pas au niveau de la culture<sup>3693</sup> ».

## 2. *Les services techniques*

L'action des services techniques de l'OCORA n'est pas moins importante que celle du service des programmes. Comme on l'a vu, l'office constituait un ensemble dans lequel la fourniture d'un matériel adapté aux stations africaines représentait un aspect important, puisque l'équipement et le fonctionnement des stations en dépendaient.

---

<sup>3691</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, op. cit. p. 247.

<sup>3692</sup> Entretien de Jonathan Landau avec Jacqueline Sorel, le 16/10/2011 : J. Landau, *Le passé de l'Afrique à la radio, Mémoire d'un continent (RFI) : pour une histoire de la coopération radiophonique franco-africaine à travers une émission de 1964 à nos jours*, op. cit., p. 225.

<sup>3693</sup> *Ibid.*, p. 226.

L'équipe d'ingénieurs à la tête du service technique est restée assez stable au cours des années 1960. Ces agents circulaient aussi beaucoup entre la France et l'Afrique<sup>3694</sup>, avaient une bonne connaissance du terrain et étaient porteurs d'une éthique professionnelle. Jacques Lamarche, par exemple, diplômé de l'École Nationale Supérieure des Télécommunications<sup>3695</sup> était directeur des services techniques de la SORAFOM<sup>3696</sup> puis de l'OCORA<sup>3697</sup>. Il faisait partie des ingénieurs de l'ORTF qui ont exercé une influence déterminante au sein de l'office jusqu'en 1974. Pour eux, la radio permettait de traduire concrètement les idéaux de service public : constitution d'un réseau, égalité des citoyens, haute qualité technique et orientation de l'industrie privée<sup>3698</sup>. Il avait déjà été missionné en 1950 dans le cadre de la préparation du rapport de la Commission sur les problèmes de radiodiffusion d'outre-mer<sup>3699</sup>. Lamarche se déplaçait régulièrement en Afrique pendant toute la durée de sa mission à la SORAFOM-OCORA et ces déplacements n'étaient pas seulement destinés à faire de la représentation. Ainsi, on le retrouve en 1962 dans une tournée d'inspection dans l'ex-AÉF, au cours de laquelle il visite des installations neuves et étudie les plans de mise en place de nouveaux émetteurs<sup>3700</sup>.

La trajectoire d'Yves Guilles des Buttes à la SORAFOM, même s'il n'a pas fait partie des services techniques, est aussi éclairante sur la façon dont les ingénieurs de la société concevaient leur travail. Ancien pilote de l'aéronavale et moniteur à l'École nationale de l'aviation civile (ÉNAC)<sup>3701</sup>, il entre comme simple technicien à la RFOM au milieu des années 1950<sup>3702</sup> et apprend auprès des ingénieurs les techniques de la radio : « les ingénieurs que j'ai rencontrés quand je suis rentré savaient tout faire. Je me souviens d'un [...] que j'ai toujours admiré qui s'appelait Durot. Il me disait "bon eh bien mon vieux [sic] on fait une console pour tel endroit". Moi je m'attendais à ce qu'il vienne avec une multitude de documents. Non : "on va aller chercher une tôle, on va utiliser les filtres des tourne-disques [...], pour les micros on

---

<sup>3694</sup> T. Leyris, « Quel matériel pour les radiodiffusions de l'Afrique subsaharienne française ? », art cit., p. 367-370.

<sup>3695</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/7, Dossier OCORA 1964, Chemise Coupure de presse, Jacques Lamarche, « La radiodiffusion et la télévision », in *Télécom*, n°5, septembre 1964, p. 19.

<sup>3696</sup> ANOM, FM, Contr//637, Dossier « Rapport d'activité SORAFOM 1958 », *Liste et traitement du personnel permanent de la SORAFOM*, 31 décembre 1958, p. 5.

<sup>3697</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/7, Dossier OCORA colloque 1968, Chemise scripts colloques 1, « Colloque OCORA 1968, 30 mars-5 avril 1968 », *Radio-télé tribune*, avril 1968, n° 26, p. 1.

<sup>3698</sup> Bourdon, 1999, p. 322-325.

<sup>3699</sup> AN, Fonds Wladimir Porché, Carton 19950218/6, Chemise Commission d'étude de la Radiodiffusion de la France d'Outre-mer, *Rapport sur l'équipement et l'exploitation de la radiodiffusion outre-mer, Groupe de travail Technique*, Commission d'étude des problèmes de radiodiffusion intéressant l'outre-mer, 25 janvier 1951, p. 24.

<sup>3700</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 2 1961-1962, Chemise 3 OCORA 1962, « M. Lamarche, directeur des services techniques de la SORAFOM en mission », *Résonances*, 1962, p. 27-29.

<sup>3701</sup> APJBF, Entretien avec Yves Guilles des Buttes, 27/11/2015, 11''37-16''00.

<sup>3702</sup> *Ibid.*, 16''00.

va les adapter, on va utiliser tel transformateur plutôt que tel autre”, il avait tout dans la tête et sa console était faite en huit-dix jours <sup>3703</sup> ». Il effectue le stage technique au Studio-École de Maisons-Laffitte en 1957-1958. Quelques mois après, il est envoyé au Tchad<sup>3704</sup>, puis à Radio Niger comme contrôleur technique en 1958 <sup>3705</sup> puis chef de section technique en 1962 <sup>3706</sup>. Reçu au concours d’ingénieur des travaux au début des années 1960, il témoigne de son action de terrain pour trouver des formules techniques les plus adaptées à la situation sahélienne :

« On ne parlait pas de moindre coût ! Il fallait que ça marche dans les temps et que ce soit efficace. [...] Moi j’ai été au Niger, on avait deux émetteurs, le Niger est plus grand que la France, Niamey est excentrée, les langues étaient de l’ordre de 10 à 15. Ce que l’on voulait c’est que l’ethnie X qui vivait à tel endroit puisse recevoir à la bonne heure l’émission qui lui est destinée. Les Tamatchek, par exemple, étaient dans un coin, du côté d’Agadez (trois jours de voiture pour y aller), il fallait d’abord de Niamey couvrir cette région, leur envoyer des émissions qui les intéressent [...]. On n’étudie pas ça dans un bureau : on allait voir, moi j’ai été maintes fois dans un petit village pour voir comment les émissions de radio Niger destinées à ces populations étaient acceptées. <sup>3707</sup> »

Le manque de moyens rendait nécessaire toutes sortes d’adaptations que l’ingénieur effectuait sur place. Par exemple, la station de Radio Niger n’avait pas de câble coaxial pour relier les studios à l’émetteur. Les techniciens avaient donc installé deux câbles de cuivre mais situés à une certaine distance l’un de l’autre, ce qui fonctionnait bien. Cette expérience a ensuite été partagée avec les stagiaires africains de la branche technique du Studio-École<sup>3708</sup>, puisqu’à partir du milieu des années 1960, Yves Guilles des Buttes y est devenu formateur <sup>3709</sup>.

La dissolution de l’OCORA et la dispersion des spécialistes de la technique et du matériel livré aux Africains fut une perte importante. Dans cette affaire, les services avaient perdu leur

---

<sup>3703</sup> APJBF, Entretien avec Yves Guilles des Buttes, 27/11/2015, 18’’00-18’’43.

<sup>3704</sup> *Ibid.*, 17 :10.

<sup>3705</sup> ANOM, FM, Contr//637, Dossier « Rapport d’activité SORAFOM 1958 », *Liste et traitement du personnel permanent de la SORAFOM*, 31 décembre 1958, p. 20.

<sup>3706</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, Carton 19780282/12, Dossier « Personnel », Chemise « liste du personnel de la SORAFOM », *Liste du personnel de la SORAFOM, corps principal et corps complémentaire, échelon central et réseau*, 1<sup>er</sup> juin 1962, p. 20.

<sup>3707</sup> APJBF, Entretien avec Yves Guilles des Buttes, 27/11/2015, 44’’00-46’’57.

<sup>3708</sup> Hommage à André Clavé, op. cit., p. 28.

<sup>3709</sup> APJBF, Entretien avec Yves Guilles des Buttes, 27/11/2015, 19’’20-19’’38.



autonomie et leur spécificité africaine, et les agents des services techniques furent redéployés individuellement dans les services techniques de l'ORTF<sup>3710</sup>.

## B. Les coopérants radio des années 1960

Comme on l'a vu dans le chapitre 7, le nombre et le rôle des coopérants issus de la SORAFOM ont évolué dans les années 1960. Au début de la décennie, ils occupaient des postes à responsabilité dans les stations et n'étaient pas à proprement parler des coopérants. Directeurs, directeurs des programmes et des services techniques, animateurs de programmes, ils étaient nombreux, plus de 130 en 1962<sup>3711</sup>.

### 1. La transformation du rôle des coopérants

Le changement rapide de stratégie qui a consisté à transmettre aussitôt que possible la gestion des stations aux nouveaux États a, théoriquement et progressivement mis fin à cette situation. Les agents du corps principal devaient devenir des conseillers techniques (CT) ou, pour les Africains, intégrer les fonctions publiques locales<sup>3712</sup>. La mission des CT était d'assurer la formation et d'apporter expertise et conseil aux dirigeants<sup>3713</sup> ou d'effectuer des missions spécifiques et de courte durée<sup>3714</sup>.

La transformation des agents français de l'OCORA du corps principal en conseillers techniques ne s'est pas effectuée de manière homogène, et beaucoup d'entre eux ont continué à occuper des postes à responsabilité dans les stations. Cette situation faisait d'ailleurs l'objet des critiques formulées par les hauts-fonctionnaires de la direction de la Coopération culturelle et technique du secrétariat d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération<sup>3715</sup>. Raymond Poussard et Pierre Fromentin, de retour de leur tournée en Afrique en avril-mai 1969, soulignaient que, dans de nombreux pays, la présence des conseillers techniques était indispensable au

---

<sup>3710</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/3, Dossier OCORA Bilan 1965, *Extrait du rapport de la commission des comptes publics*, 1969 (?), p. 9.

<sup>3711</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/12, Dossier Personnel, Liste des personnels de la SORAFOM, corps principal et corps complémentaires (échelon central et réseau) au 1<sup>er</sup> juin 1962, 31 p.

<sup>3712</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/12, Dossier personnel, Chemise Situation des agents SORAFOM originaires des États africains, Lettre de Robert Pontillon, directeur général de la SORAFOM à Monsieur le secrétaire d'État aux relations avec la Communauté, A/492/3589/, le 12 mai 1961, 1 p.

<sup>3713</sup> APGB, Carton 2, Dossier regards croisés OCORA-ORTF 1969, *Note, A/s coopération radiophonique avec les pays africains et malgaches francophones*, direction des Affaires extérieures et de la coopération, ORTF, Paris, mai 1969, p. 3.

<sup>3714</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/12, Dossier 1968, François Querre, *Campagne radiophonique d'éducation populaire en République du Mali*, OCORA, Bureau des opérations spéciales, 31 août 1968, p. 1.

<sup>3715</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3364, Dossier OCORA 1960-1969, Chemise Notes, *Note sur l'OCORA*, Confidentiel, 1968 (?), p. 2.

fonctionnement des stations. Au lieu de se cantonner à leurs missions de formateurs et de conseillers, ils étaient incorporés dans les hiérarchies locales avec parfois des responsabilités directes reconnues : directeur, rédacteur en chef, chef des services techniques. Au Niger, par exemple, Bernard Lucas, recruté au temps de Pierre Schaeffer, était toujours directeur de la station en 1968<sup>3716</sup>. En 1969, Raymond Poussard, directeur fraîchement nommé de la DAEC, constatait que ces agents français étaient très bien vus par les dirigeants africains. Ils acceptaient une vie familiale inconfortable, des conditions de travail difficiles avec peu de loisirs. Ils avaient, de plus, une bonne connaissance du milieu professionnel de la radio et du contexte africain tout en étant en dehors des tensions politiques internes aux États<sup>3717</sup>. Guy Robert entre tout à fait dans le cadre de cette description. Voici comment, en 2015, il racontait sa nomination au Tchad en 1968<sup>3718</sup>, comme directeur des programmes, dix ans après y avoir occupé le même poste.

« Dans les années 1960, on s’est aperçu que dans tel ou tel pays, dans telle ou telle station, il y avait des trous dans l’encadrement, donc on a remis une promotion de coopérants pour boucher des trous. Si j’ai été nommé responsable des programmes au Tchad en 1958-1959, dix ans après, en 1968, j’ai été réclaté à nouveau par les autorités tchadiennes pour reprendre le même poste, c’est vous dire que l’africanisation n’avait pas été idéale.<sup>3719</sup> »

Guy Robert occupa ensuite ce poste pendant trois ans<sup>3720</sup>. Cette situation s’expliquait par la faible scolarisation au Tchad et le grand nombre de postes à « tchadiser » dans tous les domaines. Les carrières dans la radio et l’information, avec leurs faibles salaires et les risques politiques auxquels elles exposaient, attiraient peu de candidats<sup>3721</sup>. Cette situation avait conduit la direction de l’OCORA à former au Studio-École une promotion de stagiaires français en 1965. Il s’agissait de recruter des assistants techniques-animateurs de programmes de

---

<sup>3716</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/7, Dossier OCORA Colloque 1968, Chemise Scripts colloque 1, *Colloque 1968*, Séance du mercredi 3 avril 1968, p. 40.

<sup>3717</sup> APGB, Carton 2, Dossier regards croisés OCORA-ORTF 1969, *Note, A/s coopération radiophonique avec les pays africains et malgaches francophones*, direction des Affaires extérieures et de la coopération, ORTF, Paris, mai 1969, p. 3.

<sup>3718</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, op. cit., p. 152.

<sup>3719</sup> APJBF, Entretien avec Guy Robert, le 26/11/2015, de 59’’00 à 1’00’’43.

<sup>3720</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, op. cit., p. 157.

<sup>3721</sup> *Ibid.*, p. 155.

radiodiffusion en vue de servir au titre de l'assistance technique dans les stations de radio africaines. Huit stagiaires furent recrutés pour un stage d'une année<sup>3722</sup>.

D'autres, comme Guy Breton, ont exercé plus directement le rôle de conseillers techniques. En 1965, il travaillait auprès des ministres de l'Information en Côte d'Ivoire<sup>3723</sup>, Amadou Thiam, ancien de la SORAFOM et du Studio-École<sup>3724</sup> puis Mathieu Ékra<sup>3725</sup>. Voici comment il décrivait en 2019 son rôle de conseiller technique :

« [Le rôle des conseillers techniques] consiste à persuader le chef que c'est lui qui a eu l'idée. Cela demandait de la modestie, accepter de ne jamais tirer à soi les honneurs. Ainsi, [les conseillers techniques] n'étaient plus directement responsables de ce qui se faisait dans les stations. Le directeur décide mais le conseiller technique pouvait avoir un rôle déterminant, [...] cela ne garantissait pas son influence. Par exemple, Amadou Thiam en Côte d'Ivoire ne suivait pas ce que proposaient les coopérants. Les autres, comme Malonga<sup>3726</sup> au Congo, ne posaient pas de problème. Il avait confiance, il écoutait, il comprenait ce qu'on lui disait. Il faut aussi être discret, patient mais le plus difficile à vivre c'est que parfois on ne payait pas les pots cassés quand on était mauvais... Et [il arrivait qu'on les paye] même si on n'est pas responsable de ce qui s'est mal passé. Il suffit qu'il n'y ait pas de rapports de confiance, qu'une ou des choses ne marche pas et tout est fichu<sup>3727</sup>. »

Cette situation inconfortable a fait ressentir à Guy Breton que la mission des coopérants avait fait son temps. Il a, par la suite, refusé une mission de conseiller proposée par la FAO au début des années 1970 pour cette raison<sup>3728</sup>. Comme on l'a vu, cette transformation de la mission des coopérants n'était pas cantonnée à la seule radiodiffusion, elle concernait l'ensemble de la

---

<sup>3722</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/8, Dossier Bilan d'activité 1965, 3<sup>ème</sup> partie, Bilan d'activité pour l'exercice 1965, perspectives sur l'exercice 1966, p. 80.

<sup>3723</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/12, Dossier 1965, Jean Heurgon, *Rapport de mission Côte d'Ivoire de juin 1965*, confidentiel, p. 1.

<sup>3724</sup> Amadou Thiam a participé au deuxième stage du Studio-École : APGB, Carton 3, Dossier Fichier des stagiaires du Studio-École, Amadou Thiam, fiche n°354, 1955-1956, AP/2, Côte d'Ivoire.

<sup>3725</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, *op. cit.*, p. 107.

<sup>3726</sup> Luc Malonga est un stagiaire congolais ayant participé au stage d'agent technique en 1963-1965 : APGB, Carton 3, Dossier Fichier des stagiaires du Studio-École, Luc Malonga, fiche n°4064, 1963-1965, AP/2, Congo Brazzaville.

<sup>3727</sup> APTL, Entretien avec Guy Breton, 19 avril 2019.

<sup>3728</sup> *Ibid.*

politique de coopération et visait à passer d'une coopération de substitution à une assistance technique<sup>3729</sup>.

## 2. *Des missions difficiles*

Dans l'ensemble, le travail dans les postes à responsabilité des radios et comme conseiller technique étaient très astreignants en temps et en investissement. Comme l'a relevé la note dressée après le voyage en Afrique des dirigeants de la DAEC, la qualité appréciée chez les conseillers techniques français par les dirigeants africains était leur disponibilité : ils acceptaient des contraintes fortes sur leur famille et leur vie personnelle, des horaires et des charges de travail importantes<sup>3730</sup>.

En Côte d'Ivoire, Guy Breton avait été chargé en 1965 de lancer un centre de formation destiné à mettre en place un personnel africain d'exécution pour la radio et la télévision. Ce projet, mené dans des conditions très difficiles, a été un échec pour Breton qui a frôlé le surmenage et qui a refusé de reconduire la formation l'année suivante<sup>3731</sup>.

De même, les missions des coopérants envoyés lors des opérations spéciales<sup>3732</sup> étaient très ambitieuses. Ils devaient réaliser des microprogrammes, petites émissions éducatives réalisées dans un format publicitaires destinées à vanter des comportements tels que les règles d'hygiène, le paiement des impôts, l'épargne, en collaboration avec les différentes instances du pays qui les accueillait<sup>3733</sup>. La réalisation de microprogrammes efficaces et la vérification de leur utilité nécessitaient de nombreux déplacements dans le pays d'accueil. Les coopérants devaient également former un personnel africain à la mise en œuvre de ce type d'émissions de telle manière à ce que leur présence ne soit plus nécessaire à l'avenir<sup>3734</sup>. François Querre, producteur et auteur<sup>3735</sup>, accompagné d'André Cormillot, réalisateur, ont effectué au Mali une mission de ce type pendant un an, en 1967-1968. Cette mission fut intense. Les difficultés

---

<sup>3729</sup> F. Turpin, *De Gaulle Pompidou et l'Afrique 1958-1974*, op. cit., p. 68.

<sup>3730</sup> APGB, Carton 2, Dossier Regards croisés OCORA-ORTF 1969, *Note A/s Coopération radiophonique avec les pays africains et malgaches francophones*, direction des Affaires extérieures et de la coopération, ORTF, Paris, mai 1969, p. 3.

<sup>3731</sup> APJBF, entretien avec Guy Breton, 26/05/2015, de 00'43''06 à 00'44''28.

<sup>3732</sup> Les opérations spéciales visaient à organiser des interventions ponctuelles sur des thèmes précis dans les radiodiffusions africaines. L'idée a été lancée par Pierre Billard dans la deuxième partie des années 1960 : G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, op. cit., p. 129.

<sup>3733</sup> Les microprogrammes étaient une nouvelle méthode de programmation qui « transposait certaines techniques publicitaires au domaine de l'éducation populaire » : AN, Documentation RFI, 20060371/12, Dossier 1968, François Querre, *Campagne radiophonique d'éducation populaire en république du Mali, rapport final*, OCORA, Bureau des opérations spéciales, p. 1.

<sup>3734</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>3735</sup> <https://www.editionsdurocher.fr/auteur/fiche/48323-francois-querre>, consulté le 14/07/2022.

matérielles pour monter les microprogrammes à Radio-Mali avaient fait perdre 8 kg à André Cormillot<sup>3736</sup> et il fallut reformuler des slogans qui posaient problème à certaines administrations. La deuxième partie de la mission fut aussi difficile : il s'agissait de se déplacer dans tout le Mali, grand comme deux fois la France, pour réaliser sur place d'autres microprogrammes au contact direct avec les populations. La voiture de reportage, une ID 19 break, fonctionnait mal mais les deux coopérants et leur équipe parcoururent 13 000 km en 77 jours, effectuant 9000 km par la routes et les pistes, le reste en avion, en train et en bateau (sur le Niger)<sup>3737</sup>. Ce voyage fut laborieux : l'équipe franco-africaine produisit 217 reportages de 15 minutes, 12 émissions de variété de 30 minutes, 7 évocations historiques (4 heures d'émission) et enregistrèrent environ 20 heures de musique. En tout, François Querre s'enorgueillissait d'avoir enregistré 55 km de bandes magnétiques venues du fin fond des campagnes maliennes<sup>3738</sup>. Mais ces conditions de voyage étaient éreintantes et nécessitaient d'être accompagné par un médecin<sup>3739</sup>.

On le voit, ces missions n'était guère favorables à la vie de famille. Guy Robert, de son côté, afin de rester mobile et disponible, avait placé son fils dans un internat<sup>3740</sup>. Lors d'une conversation informelle en avril 2019, Guy Breton m'a expliqué ne s'être jamais marié car sa vie professionnelle prenait trop de place.

### 3. *Les motivations des coopérants*

La vie très astreignante de ces coopérants radio pose ainsi la question de leurs motivations. Qu'est ce qui poussait ces Français à s'engager et à rester dans les stations africaines ? Un investissement aussi important reposait sur des motivations fortes, ce qui amène à se demander comment les conseillers techniques percevaient leur mission et ce qui les poussait à accepter des conditions de vie difficiles et incertaines.

On décèle d'abord des considérations financières et de pouvoir. Les rémunérations des coopérants ou assistants technique étaient avantageuses et souvent bien supérieures à celles des

---

<sup>3736</sup> Les microprogrammes étaient une nouvelle méthode de programmation qui « transposait certaines techniques publicitaires au domaine de l'éducation populaire » : AN, Documentation RFI, 20060371/12, Dossier 1968, François Querre, *Campagne radiophonique d'éducation populaire en république du Mali, rapport final*, OCORA, Bureau des opérations spéciales, p. 12.

<sup>3737</sup> *Ibid.*, p. 23-24.

<sup>3738</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>3739</sup> *Ibid.*, p. 33.

<sup>3740</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, op. cit., p. 142.

Africains qui travaillaient sur les mêmes postes qu'eux<sup>3741</sup>. Les conditions de rémunération des assistants techniques de l'OCORA étaient considérées comme particulièrement avantageuses<sup>3742</sup>. Certains cherchaient dans ces rémunérations et dans la vie en Afrique, une vie luxueuse à moindre frais<sup>3743</sup>. D'autres restaient accrochés à des postes à responsabilité, peu rassurés à l'idée de rentrer en France et de retrouver des situations professionnelles moins intéressantes<sup>3744</sup>.

Cependant, ces préoccupations matérielles, incontournables, ne permettent pas d'expliquer le dévouement dont ont pu faire preuve certains coopérants. Voici comment François Querre expliquait l'origine de la motivation de l'équipe dont il était membre au début de l'année 1968 dans la savane malienne :

« [...] parmi le stock des bandes conservées, la plupart possédaient suffisamment de relief pour nous faire oublier l'atmosphère oppressante des savanes, l'état innommable des pistes, où nos fondements malmenés perdaient la faculté de s'asseoir, les hôtelleries sans fraîcheur où nous harcelaient des commandos de moustiques voraces et méticuleux, les dérangements de tête et de ventre qui agglutinaient la caravane autour de son médecin... Des enregistrements capables de nous faire supporter de tels désagréments étaient dignes, nous semble-t-il, d'être écoutés par le grand public<sup>3745</sup> ».

La sensation d'être au service des peuples du tiers-monde et de participer à la lutte contre le sous-développement était une puissante source de motivation. Les coopérants engagés dans les opérations spéciales, composaient l'élite du personnel de l'OCORA en termes de motivation et de capacité professionnelle, et ce, d'autant plus qu'ils avaient l'impression que leur travail servait à quelque chose. François Querre était convaincu que son opération spéciale au Mali avait réveillé « le château de la Belle au Bois dormant<sup>3746</sup> » qu'était Radio-Mali en impliquant

---

<sup>3741</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/9, Dossier 11, Chemise ORTF-DAEC transfert OCORA, Pierre Nassara, « Difficultés et avenir des assistants techniques en Afrique noire », *La Croix*, 15-16 mai 1969.

<sup>3742</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/3, Dossier Bilan 1965, *Extrait du rapport de vérification des comptes publics*, 1970 (?), p. 6.

<sup>3743</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, op. cit., p. 132-134.

<sup>3744</sup> *Ibid.*, p. 80.

<sup>3745</sup> *Ibid.*, p. 33.

<sup>3746</sup> François Querre et André Cormillot sont arrivés au Mali en juin 1967 : AN, Documentation RFI, 20060371/12, Dossier 1968, François Querre, *Campagne radiophonique d'éducation populaire en république du Mali, rapport final*, OCORA, Bureau des opérations spéciales, 31 août 1968, p. 1 et 4.

et en remotivant une partie du personnel, en ramenant les auditeurs à l'écoute de la station nationale, en les encourageant à adopter de bonnes pratiques (comme l'épargne)<sup>3747</sup>. Il concluait son rapport sur l'opération spéciale au Mali :

« [...] l'action éducative par la radio doit tirer sa substance de la vie même du peuple qu'elle veut éduquer. La vulgarisation d'un document d'ensemble [sur les opérations spéciales], juste motif de fierté pour l'OCORA, pourrait rendre d'immenses services aux pays en lutte contre le sous-développement<sup>3748</sup> ».

Ce témoignage confirme l'importance de ce que Françoise Raison-Jourde a qualifié de « militantisme » chez les coopérants français en Afrique, qui s'incarnait plus par la passion pour la tâche exercée et un désir de lucidité que par des prises de position publiques<sup>3749</sup>. Guy Robert est un représentant de ceux des coopérants qui se sont forgé une conscience et un militantisme « sur le tas<sup>3750</sup> ». Celui-ci explique qu'il avait passé le concours du Studio-École pour des motivations artistiques. Guy Robert avait une formation de comédien, écoutait peu la radio et ne connaissait pas l'Afrique<sup>3751</sup>. Mais rapidement, une fois arrivé au Tchad, il raconte avoir été « pénétré [...] par l'idée de participer à une entreprise modèle<sup>3752</sup> ». Les postes qu'il a occupés au Tchad puis en République centrafricaine lui ont permis de comprendre les problématiques de la radio dans les pays africain au début des années 1960. Les programmes étaient réalisés par des urbains, pour des urbains, dans des pays où l'immense majorité des populations étaient rurales. Il fallait donc que les radios s'adaptent à l'auditoire rural et, pour cela, vaincre les barrières qui coupaient les stations des auditeurs des campagnes : populations dispersées, mauvais moyens de transport, coupures linguistiques et culturelles<sup>3753</sup>. L'échec d'un premier projet de radio-club lancé par Yves Le Gall au Tchad en 1959, dans lequel Guy Robert était impliqué<sup>3754</sup>, l'a profondément motivé pour résoudre cette équation<sup>3755</sup>.

Comme l'a écrit Guy Robert, il est difficile d'imaginer aujourd'hui l'exaltation créatrice que les jeunes coopérants européens pouvaient ressentir en Afrique. L'Europe leur semblait être un

---

<sup>3747</sup> *Ibid.*, p. 38.

<sup>3748</sup> *Ibid.*, p. 41.

<sup>3749</sup> F. Raison-Jourde, « Culture et passion politique au sein du milieu coopérant en Afrique subsaharienne (1960-1975) », art cit., p. 119.

<sup>3750</sup> *Ibid.*

<sup>3751</sup> APJBF, entretien avec Guy Robert, 26/11/2015, Interview finale, de 00'05''20 à 00'06''50.

<sup>3752</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, op. cit., p. 24.

<sup>3753</sup> *Ibid.*, p. 81.

<sup>3754</sup> *Ibid.*, p. 29.

<sup>3755</sup> *Ibid.*, p. 84.

monde bloqué : « ici, pensions-nous, le meilleur était rapidement possible<sup>3756</sup> ». Il est cependant possible de distinguer plusieurs générations dans les motivations qui animent ces coopérants. Ceux de la génération de Guy Robert et de Guy Breton, nés au début des années 1930, considèrent qu'ils sont des émancipateurs. Ils avaient fait partie des premières générations d'animateurs de programmes formés au Studio-École, à une époque où l'esprit voulu par Pierre Schaeffer était présent dans toutes les branches de la société. Ils avaient été très marqués par l'état d'esprit de la SORAFOM de cette époque et citent volontiers dans leurs récits des extraits du discours prononcé par Schaeffer devant les stagiaires en juillet 1956<sup>3757</sup>. Voici comment Guy Robert parlait des origines de sa motivation personnelle pour fonder les radio-clubs du Niger :

« Je ressentais depuis quelques temps un malaise confus. Certes l'enseignement au Studio-École de Maisons-Laffitte avait été un encouragement à l'audace pour ceux d'entre-nous qui s'en étaient pénétrés et qui retenaient les préceptes dont notre entraînement intensif [...] avait été assorti : “soyez au service de la parole d'autrui”, “Créez du sur mesure”, “Gardez toute liberté par rapport aux modèles institués”. Une fois sur le terrain, ces incitations socratiques nous avaient laissés face à nous-mêmes<sup>3758</sup> ».

Des agents comme Guy Robert étaient persuadés qu'ils participaient à la décolonisation de l'Afrique et à la libération des Africains en les aidant à prendre la parole par la radio. Il invoquait un fond culturel catholique et républicain presque inconscient ainsi que l'influence de la gauche syndicaliste et chrétienne qui incitait à la participation<sup>3759</sup>. Aussi, c'est avec un certain dépit que des anciennes et des anciens de l'OCORA, ayant connu la SORAFOM, ont constaté que certaines de leurs pratiques pouvaient être qualifiées de coloniales dans les années 1990<sup>3760</sup>. Au début de cette décennie, Françoise Ligier, Jacqueline Sorel et Guy Robert ont proposé à l'un des directeurs de RFI de remettre en place les colloques radiophoniques franco-africains, descendants des conseils supérieurs de l'OCORA<sup>3761</sup>, qui n'avaient pas été réunis depuis 1983.

---

<sup>3756</sup> *Ibid.*, p. 89.

<sup>3757</sup> AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1956, Pierre Schaeffer, « Message aux stagiaires du Studio-École de la RFOM », La Mulette, le 30 juillet 1956, 7 p.

<sup>3758</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, op. cit., p. 87.

<sup>3759</sup> *Ibid.*, p. 89.

<sup>3760</sup> Entretien avec Guy Robert, 10 mai 2005 : Thomas Leyris, *La radio comme outil de développement dans l'Afrique des indépendances (années 1950-1970). Approche générale et étude de cas : l'exemple des radio-clubs du Niger*, Mémoire de Maîtrise, Toulouse II, Toulouse, 2005, p. 150.

<sup>3761</sup> Institués pour la première fois en avril 1963 : AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/6, Dossier OCORA 1962-1974, *Compte-rendu de l'activité de l'OCORA au cours de l'exercice 1963*, p. 2.



On leur répondit que des réunions et leur préparation, qui consistaient, comme au temps de l'office, en des visites préparatoires auprès de chacun des directeurs de station pour déterminer leurs besoins, étaient une forme de colonialisme<sup>3762</sup>. Guy Breton aussi considérait que son action au sein de la SORAFOM et de l'OCORA n'avait rien à voir avec le colonialisme ou le néocolonialisme. Voici ce qu'il écrivait dans les *Cahier d'Histoire de la radiodiffusion* en 1992 :

« En France, [...] de jeunes étudiants rédigent des mémoires sur ces temps déjà historiques. Un peu rapides et manichéens, ils oublient les ambitions et la réalité humaine de cette grande aventure franco-africaine pour en faire [...] un simple avatar néocolonial ».

Pour Guy Breton, considérer l'action de l'OCORA et de ses coopérants comme « néocoloniale » empêchait de voir l'essentiel. Les acteurs de l'époque avaient connu une « grande exaltation » qui allait dans deux directions :

« celle de participer à la construction d'un édifice aux potentiels prodigieux, directement inscrit dans la grande tradition orale de ce continent. [...] Ces modestes bâtisseurs conservent aussi le sentiment d'avoir respecté vis-à-vis des Africains l'idée schaefferienne des origines : "Nous n'avons pas à vous demander d'être autrement que vous n'êtes" [...].<sup>3763</sup> »

Mais ces hommes de radio voulaient aussi être des ponts entre la France et l'Afrique, entre le Nord et le Sud : « Où est l'espoir, que nous avons partagé, du développement de l'Afrique ? Où est notre ambition d'hommes de communication de bâtir un pont entre le Nord et le Sud<sup>3764</sup> ? ».

Comment expliquer ce point de vue ? Guy Robert et Guy Breton sont nés au début des années 1930, ils ont sans doute été influencés par le « bain colonial<sup>3765</sup> » que connaissait la société française, surtout lors de la phase d'enthousiasme et de reconnaissance accordée aux colonies à la Libération. L'Empire était alors célébré pour le rôle qu'il avait joué pendant la guerre et

---

<sup>3762</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, op. cit., p. 247.

<sup>3763</sup> G. Breton, « La radio en Afrique francophone au début des années 1960 », art cit., p. 48-49.

<sup>3764</sup> *Ibid.*

<sup>3765</sup> Thèse défendue par le groupe Achac et son animateur Pascal Blanchard qui affirment que la société française a été profondément marquée culturellement par la colonisation : Isabelle Surun (dir.), *La France et l'Afrique 1830-1962*, Neuilly, Atlande, 2020, p. 35-36.

pour la participation qu'il apporterait à la reconstruction de la puissance coloniale<sup>3766</sup>. Guy Robert et Guy Breton avaient aussi intégré le Studio-École avant toutes les décolonisations françaises, à une époque où le discours officiel était d'assurer un maintien coûte que coûte de la présence outre-mer, par l'application de mesures réformatrices et plus égalitaires (loi-cadre, amélioration des conditions de vie des Algériens)<sup>3767</sup>.

Le projet du Studio-École, qui mélangeait des Français de métropole et d'outre-mer dans un esprit d'égalité et de coopération s'apparentait à celui des centres culturels lancés en AOF par l'administration coloniale en 1953. Ceux-ci avaient été créés pour que des Européens et des Africains aient des opportunités pour se rencontrer et faire des activités culturelles ensemble. Cependant, les 157 centres culturels d'AOF ne fonctionnèrent jamais comme les autorités l'avaient espéré : les Blancs ne les fréquentaient pas tandis que les Noirs les utilisaient comme foyer de contestation<sup>3768</sup>. Cependant, l'expérience du Studio-École, en raison de la sélection rigoureuse de ses membres et de l'aspect intégrateur de la formation, avait fonctionné et faisait que les stagiaires métropolitains d'avant 1958 s'étaient réellement rapprochés des Africains. Le Studio-École représentait en quelque sorte une des seules réussites de l'Union française, même si les anciens stagiaires ne le formulent jamais de cette manière. En effet, sur le papier, l'Union française signifiait la fin du régime colonial et des pratiques discriminatoires<sup>3769</sup>. Or, dans leur vie quotidienne, des stagiaires français et africains avaient l'impression d'avoir accompli cela. Guy Breton raconte cette anecdote qui remonte à janvier 1957 :

« La première fois que je rentre avec Jacques Moudiki dans une boutique, au comptoir il me dit, “dis-donc, tu crois que...”, le commerçant me dit “il vous tutoie ?”. “Ben oui moi je le tutoie bien, pourquoi pas et on sort de la même école [rire] !”. “Ah bon”<sup>3770</sup> ».

Comme on l'a vu, des stagiaires avaient l'impression d'avoir formé une famille au Studio-École. Cet esprit se ressentait lors des réunions de l'URTNA qui rassemblait les représentant des pays francophones et anglophones et dans lesquelles Guy Breton représentait l'ORTF :

---

<sup>3766</sup> Catherine Coquery-Vidrovitch et Charles-Robert Ageron, *Histoire de la France coloniale. III. Le déclin*, Paris, Armand Colin, 1991, p. 205.

<sup>3767</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, op. cit., p. 229-230.

<sup>3768</sup> Tony Chafer, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest: Entre utopie et désillusion*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2019, p. 137-140.

<sup>3769</sup> F. Cooper, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, op. cit., p. 138.

<sup>3770</sup> APJBF, Entretien avec Guy Breton, 26/05/2015, de 00'38''25 à 00'38''40.

« C'était extraordinaire la complicité qui existait entre les francophones entre eux, entre nous. C'était la famille, tout le monde se tutoyait. Ce qui n'était pas forcément le cas à l'époque entre Blancs et Noirs en Afrique<sup>3771</sup> ».

Ce qui est très intéressant est que, comme Guy Breton, Guy Robert, Jacqueline Sorel ou Françoise Ligier croyaient en la force des liens personnels avec les Africains, des rencontres<sup>3772</sup>. Cette vision n'était pas propre à l'OCORA et s'intégrait dans la politique globale de coopération définie au plus haut niveau. Dans les années 1960, comme on l'a vu, l'entourage du général de Gaulle considérait que des relations franco-africaines privilégiées devait se fonder sur la personnalisation des rapports<sup>3773</sup>.

Un décalage de génération avec les derniers coopérants formés au Studio-École apparaît cependant. Ces derniers adoptaient une approche critique de leur action et considéraient plus facilement qu'une partie de leur travail s'apparentait à des formes de néocolonialisme. François Brehinier fait partie de la promotion spéciale de stagiaires français formé au Studio-École lors de la session 1965-1966 pour préparer des formateurs et des coopérants dans les secteurs de la radio<sup>3774</sup>. Avec Guy Breton, il a participé à une opération spéciale au Tchad en 1968<sup>3775</sup>. Voici ce qu'il déclarait à propos de l'envoi des programmes OCORA aux stations africaines lors d'un entretien avec Jean-Baptiste Fourré en 2015 :

« Je pensais [...] que c'était une forme de paternalisme, de colonialisme d'envoyer de Paris, de France, ces programmes et j'estimais [qu'ils] devaient être faits par des Africains et en Afrique, voilà<sup>3776</sup>. »

Jean-Jacques Robert, formé dans la promotion de François Brehinier, partageait le même point de vue. Il avait occupé un poste à responsabilité au sein des radio-clubs du Niger entre 1968 et 1975 ; voici ce qu'il répondait quand je lui ai demandé ce qu'il pensait des accusations de néocolonialisme proférées à l'encontre de l'OCORA :

---

<sup>3771</sup> *Ibid.*, de 00'37''47 à 00'38''25.

<sup>3772</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, op. cit., p. 248.

<sup>3773</sup> Turpin Frédéric, *De Gaulle, Pompidou et l'Afrique 1958-1974 : décoloniser et coopérer*, Paris, Les Indes savantes, 2010, p. 92.

<sup>3774</sup> APJBF, entretien avec François Brehinier et Pierre Toureille, 13/08/2015, de 00''00 à 00''20.

<sup>3775</sup> APGB, Guy Breton, *De la SORAFOM à l'OCORA, 1956-1968*, Album photo, s.d., p. 30.

<sup>3776</sup> APJBF, Entretien avec François Brehinier et Pierre Toureille, 13/08/2015, de 33''32 à 33''59.

« La question [...] se pose de plein droit, ce n'est pas forcément une aigreur. Après tout, [...], je constatais que même si la méthode des radio-clubs pouvait donner l'impression d'une liberté, il s'agissait quand même de méthode d'importation. On a parlé [...] de l'entraînement mental [...]. On est en droit, me semble-t-il d'appeler néocolonialisme l'introduction de méthodes étrangères même si elles ont pour but la promotion humaine. Ce n'est pas un alibi qui rend légitime<sup>3777</sup>. »

Il y avait là un véritable décalage entre la génération représentée par Guy Robert et Guy Breton, formés dans le cadre de l'Union française et de son maintien par les réformes, et celle formée par les stagiaires coopérants de 1965. Ceux-ci avaient connu la décolonisation, la dévaluation complète des arguments colonialistes qui a accompagné la fin de la Communauté et de la Guerre d'Algérie<sup>3778</sup>. Les thématiques tiers-mondistes et anti-impérialistes s'étaient aussi imposées dans le monde étudiant durant la guerre d'Algérie, introduisant de nouvelles façons de voir les pays issus des décolonisations et les rapports Nord-Sud<sup>3779</sup>. Les éditions Maspéro, fondées en 1959, diffusaient des ouvrages dénonçant le colonialisme et traitant de la dépendance des nouveaux pays indépendants<sup>3780</sup>. À la différence de leurs prédécesseurs, les derniers stagiaires français avaient donc été trempés dans un « bain anticolonial ». Dans l'entretien que j'ai eu avec Jean-Jacques Robert, celui-ci m'a dit d'emblée qu'il avait eu une conception beaucoup plus politique des radios-clubs que Guy Robert et que sa motivation pour passer le concours du Studio-École et travailler aux radio-clubs était de « tout changer<sup>3781</sup> ».

Ainsi, les motivations des coopérants radiophoniques français s'inséraient, pour la plupart, dans cette période de « grande exaltation » qu'a été celle qui a suivi les indépendances des États africains. Cependant, une distinction est perceptible entre la génération de coopérants formés avant les indépendances et celle formée après.

---

<sup>3777</sup> Entretien avec Jean-Jacques Robert, le 9 mai 2005 : Thomas Leyris, *La radio comme outil de développement dans l'Afrique des indépendances (années 1950-1970). Approche générale et étude de cas : l'exemple des radio-clubs du Niger*, Mémoire de Maîtrise, Toulouse II, Toulouse, 2005, p. 143.

<sup>3778</sup> C. Coquery-Vidrovitch et C.-R. Ageron, *Histoire de la France coloniale. III. Le déclin*, op. cit., p. 370-371.

<sup>3779</sup> L'UNEF a pris le parti du FLN contre le maintien de la France en Algérie dès 1960 : Pascale Goetschel et Emmanuelle Loyer, *Histoire culturelle de la France de la Belle époque à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2002, p. 172.

<sup>3780</sup> *Ibid.*, p. 173.

<sup>3781</sup> Entretien avec Jean-Jacques Robert, le 9 mai 2005 : Thomas Leyris, *La radio comme outil de développement dans l'Afrique des indépendances (années 1950-1970). Approche générale et étude de cas : l'exemple des radio-clubs du Niger*, Mémoire de Maîtrise, Toulouse II, Toulouse, 2005, p. 143.

## I. Conclusion

La présence concrète de la SORAFOM-OCORA en Afrique au cours des années 1960 s'est donc basée en partie sur la continuité avec le passé colonial. Les liens étroits, tissés au sein du réseau de radiodiffusion de la France d'outre-mer entre l'échelon central parisien et les stations africaines ont perduré. À la fin des années 1960, malgré l'africanisation et les indépendances, de nombreux français sont restés à des postes à responsabilité au sein des stations. La continuité avec la période précédente s'impose aussi par la gestion autoritaire des stations que les États ont tous adoptés après 1959. Cependant, la vitalité des échanges radiophoniques franco-africains s'explique aussi par la capacité que l'OCORA et une partie de ses agents ont eu de réinventer la présence radiophonique française outre-mer. La création de programmes interafricains, la mise en place des opérations spéciales, l'organisation d'enquêtes approfondies sur les auditoires africains, la proximité avec les équipes des stations ont joué un rôle important dans la formation du « capital radiophonique » de l'OCORA. Comme dans de nombreux secteurs de la coopération, les relations interpersonnelles ont joué un rôle important. Les liens tissés au Studio-École et dans les stations, l'engagement de certains assistants techniques ont permis de forger des connections culturelles entre la France et l'Afrique qui pourront faire l'objet de recherches ultérieures<sup>3782</sup>. Le succès et la longévité d'émissions incluant l'ensemble des pays d'Afrique francophone comme *Mémoire d'un continent* ou *Concours théâtral interafricain* en est le témoignage. À sa manière, l'OCORA a permis à la France de provincialiser<sup>3783</sup> sa culture dans l'ensemble francophone qui était en cours de formation<sup>3784</sup>.

---

<sup>3782</sup> C. Ritter, *Imperial Encore*, op. cit., p. 7.

<sup>3783</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>3784</sup> F. Turpin, *La France et la francophonie politique*, op. cit., p. 13-31.

## Conclusion

La période qui va de 1960 à 1969, qui était l'objet de la troisième partie de cette thèse, apparaît comme celle de la maturité pour la SORAFOM. Alors que la société n'intervient plus dans aucun territoire d'outre-mer français depuis 1958, son activité atteint des sommets. Elle forme plus de 80 stagiaires chaque année, poursuit et amplifie son intervention en Afrique. L'extension de l'influence française fait qu'au début des années 1960, la société est présente dans les ex-colonies belges (République démocratique du Congo, Rwanda et Burundi). Elle apparaît ainsi comme un des vecteurs d'influence les plus importants de la France dans ses anciennes colonies et en Afrique. Elle est dotée de moyens confortables qui lui permettent de développer ses activités dans les différents domaines dans lesquels elle s'était spécialisée (formation, fourniture de programmes, envoi de spécialistes) tout en prenant en charge de nouveaux champs (télévision). En Afrique, les coopérants de l'OCORA jouent des rôles importants dans les stations en développant des émissions originales destinées à mieux toucher l'auditoire. Ils forment du personnel ou occupent des postes à responsabilité. Au sein de cet office, le Studio-École, fondé en 1955 par Pierre Schaeffer occupe une place à part. École de cadre de radiodiffusion dans la branche des programmes et de la technique, il marque profondément les stagiaires qui y passent et est à l'origine d'un esprit de corps qui les unit les stagiaires tout en délivrant une formation polyvalente. Plus de 600 personnes y ont reçu une formation entre 1955 et 1969.

Pour toutes ces raisons, la société est très étroitement suivie par le ministère de la Coopération et le secrétariat aux Affaires africaines et malgaches (SGAM). Après réflexion, ces derniers décident de conserver de la conserver telle qu'elle était et de la rebaptiser simplement Office de coopération radiophonique en avril 1962. L'OCORA est même intégré dans la stratégie globale d'influence culturelle de la France qui devaient passer par l'envoi de programmes enregistrés et de spécialistes plutôt que par une station ondes courtes puissante. La situation est cependant mouvante. Dès le début des années 1960, le secrétariat des Affaires africaines et malgaches et le ministère de la Coopération poussent l'office à faire évoluer rapidement les modalités de son intervention radiophonique afin de réduire les coûts mais aussi la présence visible de la France dans ses anciennes colonies. L'office passe ainsi de la gestion directe des stations à une politique d'assistance technique. Il développe la production de programmes culturels adaptés aux demandes des auditeurs francophones d'Afrique (programmes interafricains) mais aussi des hommes et femmes de radio d'Afrique qui cherchaient à produire

des émissions spécialement conçues pour les populations de leurs pays (émissions meccano). L'adaptation de l'office à la nouvelle Afrique des années 1960 a sans aucun doute participé au « choc francophone » dont a parlé Pierre Vermeren<sup>3785</sup>.

Cependant, il est très important de souligner que ce bilan, en apparence positif pour ceux qui souhaitaient voir durer des relations privilégiées avec les États de l'ancien empire colonial, n'a pas suffi à préserver l'OCORA. Confié à une direction défailante dès 1963, l'office a ensuite fait les frais du conflit qui opposaient ceux qui souhaitaient normaliser les relations avec les États issus de l'ancien empire colonial et ceux qui voulaient conserver des relations spécifiques grâce à la coopération. La tourmente qui a suivi mai 1968, en donnant l'ascendant aux partisans du ministère des Affaires étrangères, a provoqué sa dissolution. Les pratiques de la SORAFOM ont en partie perduré au sein des organismes qui ont pris sa suite : la DAEC puis RFI grâce aux anciens de la société qui y étaient entrés. Cependant, l'état d'esprit né au sein de la SORAFOM et de son Studio-École a cessé de se transmettre et, avec le départ à la retraite des anciens de la société au cours des années 1990, une page importante des relations médiatiques franco-africaines s'est refermée.

Cette dernière partie éclairait enfin les transformations dans le fonctionnement des stations liées au retrait progressif des agents français de la SORAFOM-OCORA dans les années 1960. Ce départ des spécialistes, dans des stations parfois vieilles de moins de dix ans a souvent provoqué la désorganisation ou une insuffisance dans la qualité des programmes. De nombreux pays manquaient de personnel formé, d'argent ou de volonté politique pour que les radios fonctionnent convenablement. Cette situation a affecté les spécialistes de l'OCORA encore présent en Afrique qui y ont vu un échec partiel de la mission qui leur avait été confiée. Leur rôle cependant n'était plus théoriquement de s'occuper de la gestion des stations mais plutôt de devenir les conseillers techniques des Africains. À ce titre, ils prennent des initiatives et étaient chargés de missions destinées à mieux connaître les auditeurs. Leurs travaux permettent ainsi de se faire une idée de ce que l'Africain moyen des années 1960 attendait de la radio et des tensions sociales provoquées par la mise en œuvre des politiques de développement. Cette partie a enfin permis de s'intéresser au groupe formé par ces coopérants, à leurs motivations et à leurs pratiques. Pour beaucoup enthousiasmés par la tâche qui leur était confiée, ils n'en gardaient pas moins des différences de point de vue en fonction des générations sur le sens qu'ils donnaient à leur travail.

---

<sup>3785</sup> P. Vermeren, *Le choc des décolonisations. De la guerre d'Algérie aux printemps arabes*, op. cit., p. 111.





## Conclusion générale

Ma thèse cherchait d'abord à montrer comment la France a mis en place un réseau de radio liant étroitement la France et l'Afrique à l'époque de la décolonisation. Quels acteurs individuels et institutionnels avaient été à la tête de ce mouvement ? Avec quelles intentions ? Elle a permis de d'éclairer comment, alors que la puissance coloniale avait négligé l'outil radiophonique dans la gestion de ces territoires d'outre-mer jusqu'au début des années 1950, est né un « empire médiatique » franco-africain.

En quelques années seulement, Pierre Schaeffer, avec le soutien des ministres de la France d'outre-mer, a redressé la situation, construit un réseau hiérarchisé et centralisé depuis Paris. Ce réseau a instauré des liens forts entre la France et ses colonies africaines dans le domaine radiophonique : la Société de radiodiffusion de la France d'outre-mer assurait l'ensemble des responsabilités concernant la radio (à l'exception du contrôle politique laissé aux autorités coloniales locales). La formation, la fourniture du matériel et des financements, des programmes radiodiffusés ; tout cela était apporté par la SORAFOM. Le tour de force de Pierre Schaeffer et du gouvernement français est d'être parvenu à mettre en place cet édifice radiophonique avant que les contestations liées à la mise en application de la loi-cadre n'éclatent et surtout que soit mis en place la Communauté.

Dans la phase suivante, l'enjeu principal pour les responsables français a été de maintenir, d'une façon ou d'une autre, le réseau de radiodiffusion de la France d'outre-mer. Dès 1957-1958, les dirigeants de la SORAFOM et les hauts-fonctionnaires du ministère de la France d'outre-mer sont conscients du « capital radiophonique<sup>3786</sup> » accumulé en Afrique par la SORAFOM et Pierre Schaeffer et cherchent à le préserver. La tactique a consisté à abandonner ce que les jeunes gouvernements africains souhaitaient le plus : le contrôle politique des stations, c'est-à-dire la nomination des chefs et la surveillance du journal parlé. En échange, la plupart des anciennes colonies ont accepté de signer avec la France des conventions de gestion qui faisaient de la SORAFOM un partenaire privilégié et monopolistique. Dans les premières années des indépendances ces accords ont fonctionné car la plupart des États n'avaient ni les moyens ni l'envie de gérer directement l'ensemble des responsabilités liées à la radio. Cette situation ne fut cependant pas uniforme. La Guinée fut définitivement perdue en 1958 et les conflits pour la

---

<sup>3786</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/8, Dossier Bilan d'activité 1968, *Bilan d'activité*, OCORA, 1968, p. 35.

gestion de la radio entre la France et la Fédération du Mali ont conduit, dès 1960, le Sénégal et le Mali (mais aussi le Togo) à se passer des conventions de gestion. La France avait trouvé là un moyen de passer du contrôle direct, permis par la souveraineté, à l'influence.

À ce titre, de nouveaux acteurs institutionnels prirent le relais du ministère de la France d'outre-mer en assurant un suivi plus étroit et plus stratégique de la société. Il s'agit d'abord du ministère de la Coopération, qui est officiellement le tuteur de la société, devenue Office de coopération radiophonique à partir de 1962. Il s'agit, en suite, pour la gestion des questions politiques les plus sensibles, du secrétariat aux Affaires africaines et malgaches (SGAM) de Jacques Foccart. En tant qu'instrument de la présence française dans son pré-carré et dans d'autres États francophones d'Afrique dans lesquels la France cherchait à étendre son influence (République démocratique du Congo, Burundi, Rwanda), l'OCORA était étroitement suivie par le SGAM qui a influé sur la façon dont l'office intervenait en Afrique.

En effet, la situation instituée en 1959-1960 ne resta pas stable bien longtemps pour deux raisons. D'abord, certains États souhaitèrent se passer de la gestion directe de la SORAFOM afin d'accroître leur indépendance (ne serait-ce qu'en pouvant choisir les fournisseurs de matériel) et leur emprise sur la radiodiffusion. En France, pour des raisons budgétaires et politiques (rendre plus discrète la présence française), le choix a été fait, dès 1961, d'abandonner aussitôt que possible la gestion des stations pour passer à l'assistance technique. A la fin des années 1960, ce processus était partout achevé et l'emprise directe de l'Office de coopération radiophonique sur les stations africaines s'était largement desserrée.

Cependant, à la veille de sa disparition, l'office restait une institution incontournable pour les radiodiffusions africaines car son mode d'intervention avait profondément évolué au cours de la décennie. Le passage à l'assistance technique s'est traduit par le transfert de la plupart des salariés de l'office présents dans les stations aux fonctions publiques des États africains. La centaine de salariés de l'OCORA qui travaillaient encore en Afrique à la fin des années 1960 étaient des conseillers techniques qui devaient, théoriquement, apporter expertise et conseil au cours de missions limitées dans le temps. Au contraire, l'OCORA a accentué ses efforts de production et de formation à Paris. Les années 1960 sont marquées par la naissance de programmes phares de la radiodiffusion internationale française tournée vers l'Afrique comme *Mémoire d'un continent* et le *Concours théâtral interafricain*. En effet, les efforts en personnel et en budget reportés sur la rue d'Amsterdam (siège de l'OCORA) permettaient de préparer des émissions qui répondaient de mieux en mieux aux demandes des Africains. Il a d'ailleurs fallu presque une décennie pour que les deux émissions précitées soient mises sur pied, après de

nombreuses expériences et tests. L'effort de formation au Studio-École de Maisons-Laffitte a lui aussi été accru de manière importante. Les années 1960 sont l'âge d'or du Pavillon de la Muette, celui-ci accueillant au moins 80 stagiaires par an en radio et télévision.

Ma thèse cherchait aussi à situer la SORAFOM-OCORA dans son rapport à la colonisation et au néocolonialisme. À l'évidence, l'aide accordée dans de nombreux domaines par la société n'était pas dépourvue d'arrière-pensée et sa mise en œuvre, depuis le début, relevait de la volonté de la part de la France de garder une place prépondérante dans la culture et les médias d'Afrique. En face, les dirigeants africains après les indépendances ont choisi en majorité de continuer à travailler avec la SORAFOM. Dans de nombreux pays, celle-ci avait réussi à se rendre irremplaçable et créé une véritable dépendance. Lors de la dissolution de l'office au sein de l'ORTF en 1969, les pays d'Afrique se sont plaint du tarissement de l'envoi de programmes, de matériel et de personnel que l'OCORA fournissait<sup>3787</sup>. Même certains pays comme le Togo, le Sénégal ou le Mali, qui avaient choisi de s'éloigner de l'office continuaient à faire appel à une partie de ses prestations, en particulier pour la formation et les programmes. Par la qualité et la diversité des services que la SORAFOM-OCORA offrait, il était de toute façon difficile de trouver dans les années 1960 d'autres organismes capables de répondre aux besoins des États africains. À la veille de sa disparition en 1968, selon l'expression employée dans un bilan de l'office, celui-ci avait bien réussi à constituer un véritable « capital radiophonique<sup>3788</sup> » en Afrique.

Cependant, l'histoire de cette organisation montre aussi que la mise en œuvre de ce projet était loin d'être parfaite et d'atteindre tous les objectifs fixés. Les résultats modestes obtenus par la société en terme de stagiaires africains formés et de puissance installée au moment des indépendances l'attestent. Ni avant les indépendances et encore moins après, la société n'a exercé un contrôle complet sur les stations africaines, appliquant un plan minutieusement conçu à Paris. Au contraire, tout au long de son histoire, les agents de la SORAFOM puis de l'OCORA ont été confrontés à des résistances et à des déceptions sur ce que devenaient les stations nationales. Les objectifs eux-mêmes de la société s'inscrivaient dans le projet colonial réformateur des années 1950 en visant à maintenir la présence française mais en formant un personnel africain de cadres qui devenaient aptes à travailler pour d'autres puissances et à faire

---

<sup>3787</sup> AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3364, Dossier OCORA 1960-1969, Chemise Réforme OCORA-ORTF, Alain Plantey, ambassadeur de France à Madagascar à M. Jacques Foccart, secrétaire général, Tananarive, le 13 mars 1969, 3 p.

<sup>3788</sup> AN, Fonds Coopération ; DTC, 19780282/8, Dossier Bilan d'activité 1968, *Bilan d'activité*, OCORA, 1968, p. 35.

des programmes qui n'étaient pas au service de la France<sup>3789</sup> ! Enfin, le gouvernement français lui-même était divisé sur la politique radiophonique qu'il souhaitait mener en Afrique et vers l'étranger en général. Fallait-il émettre de France des émissions en onde courte vers l'extérieur ou privilégier des envois de programmes ? Fallait-il intégrer la SORAFOM aux services vers l'étranger de la RTF ou conserver un organisme spécialement tourné vers l'Afrique ? Ces hésitations ont traversé toute la période et ont affaibli l'impact de l'action radiophonique de la France en Afrique. Enfin, l'existence de cet office (comme d'un ministère de la coopération) ne faisait pas consensus dans l'entourage gouvernemental du général de Gaulle, ce qui montre que son existence n'était pas considérée comme vitale au rayonnement de la France.

De même, la SORAFOM a diffusé de la propagande coloniale jusqu'en 1958 sur ses antennes, ne serait-ce que parce que le journal parlé était étroitement contrôlé par l'administration coloniale. Mais le résultat de cette action est mitigé ou impossible à évaluer. Même au moment du référendum, où la radio a été utilisée en faveur du oui, l'impact des émissions a été faible en comparaison avec la mobilisation que les hommes politiques africains étaient alors aptes à obtenir de leurs réseaux (dans de nombreux territoires, il n'y avait pas de stations et presque aucun récepteur). Même à cette occasion d'ailleurs, le contrôle des antennes n'était pas total : Sékou Touré a utilisé Radio-Conakry pour diffuser son appel à voter non<sup>3790</sup>. Après les indépendances, la diffusion des transistors a rendu l'impact politique, social et culturel potentiel de la radio bien plus fort. Mais tout au long des années 1960 (et au-delà), les professionnels soulignaient l'insuffisance du nombre de récepteurs, l'inadaptation des programmes et des langues employées... Malgré l'étroit contrôle du média par les gouvernements, cela n'a pas empêché certains d'être renversés par des coups d'État.

Ma thèse répondait enfin, justement, à une troisième question : quel était le contenu des programmes diffusés ? Elle montre que les personnes qui se sont intéressées sérieusement à la question de la radiodiffusion d'outre-mer au début des années 1950 ne savaient pas exactement quel type d'émission produire pour toucher l'auditoire africain. Schaeffer et son équipe, imprégnés par l'ethnologie coloniale des années 1930, avaient une seule certitude : la radio allait accélérer la destruction des traditions musicales et orales africaines. La première des missions des hommes et femmes de radio était de les préserver par l'enregistrement, ce qui a donné naissance à la collection OCORA. En dehors de cela, c'est la perplexité qui dominait.

---

<sup>3789</sup> Jocelyn Rafidinariv et Francis Bebey, comme la plupart des stagiaires africains et malgaches de la cession 1958-1959 du Studio-École, étaient des partisans déterminés des indépendances africaines.

<sup>3790</sup> A.-J. Tudesq, *La radio en Afrique Noire*, op. cit., p. 35.

Elle explique la volonté de Pierre Schaeffer et d'André Clavé de placer les stagiaires du Studio-École en position de recherche grâce à la « station expérimentale de la Muette ». Leur question était : comment toucher des auditeurs qui ne parlent pas notre langue, ne vivent pas comme nous, n'ont pas les mêmes préoccupations que nous ? Cette perplexité est attestée par les témoignages de Guy Robert ou de Guy Breton qui raconte ainsi son arrivée à Garoua au Cameroun :

« Ah ! L'angoisse du Martien découvrant au Nord-Cameroun les petites cases rondes des maisons foubées, depuis l'avion qui survolait Garoua : comment trouver les mots, les formes, les arguments pour intéresser, convaincre, distraire ces inconnus ? Quelle radio inventer<sup>3791</sup> ? »

Les agents de la SORAFOM-OCORA ont en fait tâtonné pendant plusieurs années, en Afrique et rue d'Amsterdam<sup>3792</sup>, pour produire des émissions qui soient utiles aux auditeurs africains et aux hommes et femmes de radio présents sur place. Cela les a amenés à innover en Afrique, comme avec les Radio-clubs du Niger, ou à Paris, avec la mise en place des émissions meccano, conçues pour être adaptées par les agents locaux des radios en fonction de leur auditoire. Les agents de programmes de la rue d'Amsterdam, étaient par ailleurs connectés avec les milieux culturels africain et étaient très informés sur les tendances que suivaient ce milieu<sup>3793</sup>. Ils/elles avaient bien perçu, avant même les indépendances, que l'espace de référence culturel des élites et des jeunes éduqués d'Afrique était l'Afrique. En suivant ces tendances, cela conduisit les agents de programmes de l'OCORA à produire des émissions interafricaines de divertissement mais aussi de culture comme le *Concours théâtral interafricain* et *Mémoire d'un continent*. Ces productions entrent bien sûr dans la catégorie du *soft power* de Joseph Nye car il s'agissait, d'une manière indirecte, de montrer que la France favorisait la culture et la recherche sur l'Afrique tout en renforçant l'usage du français. Cependant, ces émissions favorisaient aussi l'épanouissement et la diffusion des savoirs et des créations africaines en Afrique.

Mon travail de thèse s'achève mais je considère qu'il ouvre un grand nombre de perspectives de recherches. Le corpus documentaire que j'ai réuni est une véritable mine d'or et peut-être exploité de nombreuses manières. Mes travaux m'ont permis de distinguer cinq axes de recherche qui peuvent faire l'objet de projets et de publications ultérieures.

---

<sup>3791</sup> G. Breton, « La radio en Afrique francophone au début des années 1960 », art cit., p. 36.

<sup>3792</sup> Siège de la SORAFOM à Paris.

<sup>3793</sup> G. Robert, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, op. cit.

Il s'agit d'abord de poursuivre le travail entamé sur les agents de la SORAFOM-OCORA et les stagiaires du Studio-École dans une perspective prosopographique. Ce groupe est extrêmement intéressant en raison du rôle qu'il a joué. Mais les archives et les témoignages des agents africains manquent cruellement. Il doit être possible de trouver des matériaux pour mieux connaître les trajectoires de ces agents, leurs rôles et leur représentation, à condition d'avoir le temps et de pouvoir se rendre en Afrique.

Le deuxième axe de recherche est celui portant sur les auditeurs africains des années 1950 et 1960. Les données disponibles en France en ce qui concerne ce groupe sont, comme on l'a vu, peu nombreuses. Il doit être possible, par l'exploitation d'autres enquêtes que celles d'André Célarié, de témoignages, de connaître plus en profondeur les façons d'écouter et d'utiliser ce qui a été entendu à la radio.

Le troisième axe que je distingue est celui de l'histoire du son. Il s'agit, selon la perspective des Sound studies, d'étudier le son comme le résultat d'un processus social et technique<sup>3794</sup>. Cette étude a l'avantage d'intégrer les axes 1 et 2 puisque ceux qui produisent le son avec leurs machines comme ceux qui l'écoutent (avec d'autres machines) sont également parties prenantes de ce processus. La SORAFOM-OCORA est en effet à l'origine d'un matériel audio spécialement conçu pour l'Afrique, le rendu sonore de ce dispositif, son effet sur les auditeurs, restent encore à éclairer.

Un quatrième axe concerne le contenu des émissions produite par les agents de la SORAFOM-OCORA. Cet aspect a intéressé des chercheurs comme Jonathan Landau (*Mémoire d'un continent*)<sup>3795</sup>, Céline Gahungu (Concours théâtral interafricain)<sup>3796</sup> ou David Serrano (*Les Deux cousins, Femmes d'Afrique*)<sup>3797</sup>. Mais de nombreuses émissions, leur réception par les professionnels africains et les auditeurs, restent à étudier. Les sources sont facilement accessibles aux archives nationales.

Enfin, un cinquième axe est également exploitable. Il s'agit de poursuivre l'étude des relations franco-africaines dans le domaine de la radio et de la télévision au travers d'une étude approfondie du fonds Foccart et du ministère de la Coopération. Il serait très utile de croiser ce fonds avec ceux des archives d'un État et d'une radiodiffusion africaine pour éclairer de façon

---

<sup>3794</sup> J. Sterne, *Une histoire de la modernité sonore*, op. cit.

<sup>3795</sup> J. Landau, *Le passé de l'Afrique à la radio, Mémoire d'un continent (RFI) : pour une histoire de la coopération radiophonique franco-africaine à travers une émission de 1964 à nos jours*, op. cit.

<sup>3796</sup> C. Gahungu, « Le Concours théâtral interafricain », art cit.

<sup>3797</sup> D. Serrano, *L'office de coopération radiophonique (OCORA) en Afrique, 1962-1968*, op. cit.

plus précise le point de vue des acteurs africains à différentes échelles. Les archives de la radiodiffusion de Côte d'Ivoire sont, paraît-il, riches et accessibles<sup>3798</sup>. Cela constituerait un point de vue intéressant.

---

<sup>3798</sup> Flora Losch, « Preserving Public Broadcasting Archives in the Digital Era: Circulatory Stories and Technologies, the Digital Turn, and the Return of the Past in West Africa », *History in Africa*, 2020, vol. 47, p. 219-241.





## Sources

### I. Les Archives nationales, Pierrefitte sur Seine

#### A. Archives du secrétariat général aux Affaires africaines et malgaches

Les cartons suivants des archives du secrétariat général aux Affaires africaines et malgaches font partie d'un ensemble concernant l'information et les médias.

AG/5(F)/3359 : Communauté et médias, définition des politiques d'information.

La série qui va des cartons 3362 à 3365 est consacrée à l'Office de coopération radiophonique (1960-1969).

AG/5(F)/3364 : organisation et fonctionnement, questions financières (1960-1969)

La série qui va du carton 3366 au carton 3374 traite de la coopération dans les domaines de la radio et de la télévision.

AG/5(F)/3370 : suivi général : Côte d'Ivoire, Dahomey, Guinée, Haute-Volta, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo (1960-1973)

AG/5(F)/3372 : Congo Brazzaville, Gabon, Tchad.

#### B. Fonds culture Radio-France

##### 1. *Culture; Radio-France (1925-1972)*

Répertoire (19950218/1-19950218/42), ensemble désigné « Fonds Wladimir Porché ».

Carton 19950218/6 : Service des relations avec l'Outre-mer (ROM), 1949-1955.

Carton 19950218/13 : Dossiers Wladimir Porché, organisation des services.

Carton 19950218/36 : Documents parlementaires.

##### 2. *Culture ; Radio-France (1949-1981)*

Carton 1990290/14 : Période Radio France internationale. Échelon central.

## C. Fonds du ministère de la Coopération

### 1. *Coopération ; Direction de la coopération culturelle et technique (1951-1980)*

Répertoire (19810443/1-19810443/121).

Carton 19810443/72 : Réunion des ministres de l'Information des pays francophones.

### 2. *Coopération ; Direction de la coopération technique et culturelle (1958-1976)*

Répertoire (19780282/1-19780282/18). Ce fonds peut être surnommé « fonds OCORA » car il rassemble les documents ayant permis le suivi de la SORAFOM puis de l'office et de la DAEC entre 1958 et 1976.

Carton 19780282/3 : OCORA ; Bilan, conseil d'administration, Studio-École.

Carton 19780282/4 : OCORA ; Budget 1967 ; divers.

Carton 19780282/5 : OCORA Conseil d'administration.

Carton 19780282/6 : OCORA, généralités, création, statuts, rapports d'activité.

Carton 19780282/7 : OCORA : colloque et bilan 1968.

Carton 19780282/8 : OCORA : bilans d'activité 1965-1966-1967-1968. Conseil supérieur de l'OCORA.

Carton 19780282/11 : OCORA : budget 1968-1967-1966.

Carton 19780282/12 : SORAFOM. Activité 1961 ; Activité 1960 ; Activité 1958 ; Personnel.

Carton 19780282/13 : SORAFOM 1959-1961. Généralités ; Statuts ; Organisations ; Conventions.

Carton 19780282/14 : SORAFOM. Correspondances 1959 ; Activité 1958-1960 ; Problèmes de personnel ; Studio-École ; Émissions étrangères.

Carton 197820282/15 : SORAFOM. Rapport de vérification des comptes 1965-1968 ; Dossier SCHAEFFER contre Directeur OCORA.

## II. Les Archives diplomatiques de Nantes (ADN)

Archives des postes diplomatiques, consulaires, culturels et de coopération (APDCCC).

Brazzaville AEF 116PO/1/36. Chemises « Propagande radiophonique arabe » ; « Radio-Tchad » ; « Représentant au grand conseil SORAFOM » ...

Dakar Ambassade 184PO/1/345. Chemise “SEN 15-10-15-11, Presse Radio”.

Dakar AOF 183PO/1/93. Chemise « Radio Sénégal-Mali ».

Dakar AOF 183PO/1/195. Chemises : « Bulletins d’écoute Radio-Sénégal 1959 », « Bulletins d’écoute Radio-Conakry 1959 » ; « Secret écoute radio » ; « SORAFOM 1958 » ; « SORAFOM Radio-Sénégal ».

Ouagadougou 499PO/1/640

Ouagadougou 499PO/1/641

### III. Les Archives nationales de la France d’outre-mer (ANOM)

Fonds ministériel (FM) de la direction du contrôle (Contr//).

FM Contr//635 : fondation de la SORAFOM, correspondance.

FM Contr//636

FM Contr//637

FM Contr//638

FM Contr//639

### IV. L’Institut de la Mémoire de l’Édition contemporaine (IMEC)

Les boîtes utilisées dans cette thèse font partie du répertoire de la SORAFOM situé au sein du fonds Pierre Schaeffer.

Boîte 187, dossier 1799 à 1804.

Boîte 188, dossier 1805 à 1810.

Boîte 189, dossier 1811 à 1824.

Boîte 190, dossier 1825 à 1830.

Boîte 191, dossier 1831 à 1835.2

## V. Les archives sénégalaises

### A. Archives nationales du Sénégal (ANS), Fonds Sénégal contemporain

#### 1. *Archives de la Fédération du Mali (1959-1963)*

Les archives de la Fédération du Mali ont été déposées aux ANS après la dislocation de cet ensemble en août 1960.

Liasse FM00115 : Radiodiffusion du Mali : organisation et fonctionnement, situation du personnel. Correspondance avec le ministre de l'Information et de la Sécurité.

#### 2. *Archives de la Vice-présidence (1956-1962)*

La Vice-présidence (VP) est le nom donné au gouvernement africains des territoires d'outre-mer après la mise en application de la loi-cadre (votée en juin 1956, appliquée dans la première moitié de l'année 1957).

Liasse VP00128 : Relations avec le Haut-Commissaire de la République ; situation politique dans les TOM, autonomie interne, adhésion du Sénégal à la Communauté ; résolution de l'Assemblée territoriale du Sénégal...

Liasse VP00342 : ministère de l'Information de la radiodiffusion et de la presse. Activité, transfert de Radio Sénégal de Saint Louis à Dakar ; film sur les événements survenus au Sénégal depuis l'avènement du Mali réalisé par Mamadou Sarr ; réunion des experts de l'UNESCO sur le développement des moyens d'information en Afrique (1957-1962).

### B. Institut fondamental d'Afrique noire

Il contient, par fragments les programmes officiels distribués par Radio-Dakar puis la Radiodiffusion fédérale d'AOF. L'IFAN a aussi servi de dépôt légal, on y trouve le journal d'information *Paris-Dakar* (Charles de Breteuil) qui contient les programmes radio.

Cote PI83 Bis : programmes de la Radiodiffusion de l'Afrique occidentale française, 1950-1957.

Cote P. 1283 bis (1956) Chaîne fédérale et chaîne régionale de l'Afrique occidentale française. *Paris-Dakar*, journal quotidien, de novembre 1940 à juin 1947.

## VI. Inathèque

Les documents papiers :

Carton 00014464/16, Fonds INA Radio Télé (1947-1975), Dossier n°31. Chemises « coupures presse décrets 1954-1958 » ; « coupures de presse décrets décembre 1958-décembre 1959 » ; « SORAFOM-RFOM » ; « Publicité concours Studio-École 1955-1957 ».

Dans ce carton apparaît un document souvent utilisé :

*Structure administrative*, s.l., ministère de la France d'Outre-mer Service de radiodiffusion, 1955, 31 p.

Les archives sonores :

PHL14004144, « Copies d'archives : éléments Sénégal 4, 1956, 28'00'' » ;

PHL14004004, « Copies d'archives éléments Togo 1, collection radio mémoire », 21'26'' ;

PHD9900649, « Archives de Côte d'Ivoire 1956 », 41'05'' ;

PHD 86020376, « Inauguration de Radio-Soudan par Pierre Schaeffer et Modibo Keïta », 06/09/1957.

PHD 98200921, Pierre Ichac et René Pottier, « Union française : magazine de la France d'outre-mer », entre 19'11'00 et 19'13'00.

## VII. Les Archives privées

### A. Guy Robert (Archives privées de Guy Robert : APGR)

En 2009, Guy Robert a publié son autobiographie retraçant sa vie d'homme de radio :

ROBERT Guy, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, Paris, L'Harmattan (coll. « Mémoires du 20ème siècle »), 2007, 259 p.

En 2017, Guy Robert m'a transmis des documents qu'il avait en sa possession.

Arrêté du 23 mai 1953 mettant à la disposition du ministère de la France d'Outre-mer M. Schaeffer, Ingénieur en Chef des Télécommunications à la Radiodiffusion-Télévision Française, 1 p.

Arrêté n° 1562/CAM du 27 novembre 1954 portant nomination du Chef de Service de la Radiodiffusion à l'Administration Centrale du ministère de la France d'Outre-mer, 1 p.

Principes d'exploitation et étapes de fonctionnement du réseau, Radiodiffusion de la France d'Outre-mer, 1955 (?), 32 p.

« Programmes de Radio-Niger », du 8 février au 13 février 1960, 6 p.

*Radiodiffusion de la France d'outre-mer*, Yvetot, Imprimerie commerciale, 1957 (?), 10 p.

BURON Robert, Circulaire d'application du décret du 14 septembre 1954 relatif à la radiodiffusion dans les territoires d'outre-mer, Paris, 3 janvier 1955, 7 p.

Certains de ces documents sont classés dans deux cartons :

Carton 1 : Dossier SORAFOM 1960, arrêtés et décrets, RFOM 1955, manuscrit *D'une panne en Corrèze...*

Carton 2 : trois cassettes d'entretien avec Pierre Schaeffer ; *Conférence radiophonique Inter-États africains et Malgaches*, 1961 ; Dossier Radio-Niger, Studio-École...

## B. Guy Breton (Archives privées Guy Breton : APGB)

Guy Breton m'a transmis des documents collectés par lui en ce qui concerne la SORAFOM, l'OCORA et le Studio-École. J'ai classé ces documents dans quatre cartons :

Carton 1 : Dossiers par pays ; Dossier 1968 ; Centre de formation d'Abidjan.

Carton 2 : Côte d'Ivoire, Madagascar, Studio-École, ORTF-OCORA 1969.

Carton 3 : Fichier des stagiaires du Studio-École (1955-1969), photos.

Carton 4 : Dossiers divers : phonothèque de RFI, campagne éducative au Tchad, centre de formation d'Abidjan, correspondance...

J'ai également utilisé un document personnel mis à ma disposition par Guy Breton :

Guy Breton, *De la SORAFOM à l'OCORA, 1956-1968*, album photo, 1969 (?), 31 p.

## C. Jacqueline Schaeffer

L'épouse de Pierre Schaeffer m'a aimablement permis d'accéder au journal personnel de Pierre Schaeffer qui est conservé dans son appartement à Paris.

Dossier P 47-53-57

Pierre Schaeffer, Journal, liasse 1953.

Pierre Schaeffer, Journal, liasse 1955.

Pierre Schaeffer, Journal, liasse 1957.

#### D. Jean Baptiste Fourré (Archives privées Guy Breton : APGB)

Pour réaliser une émission pour France Culture, Jean-Baptiste Fourré a interviewé des anciens du Studio-École et de l'OCORA en 2015.

Entretien avec François Bréhinier et Pierre Toureille, 13/08/2015, 56 minutes.

Entretien avec Guy Breton, 26/05/2015, 1 heure et 4 minutes.

Entretien avec Jocelyn Rafidinarivo, 26/11/2015, 39 minutes.

Entretien avec Yves Guille des Buttes, 27/11/2015, 2 heures.

#### E. Thomas Leyris (Archives privées de Thomas Leyris : APTL)

Je dispose de plusieurs entretiens enregistrés par mes soins :

Entretien avec Guy Robert, Paris, mardi 10 mai 2005 (dactylographié).

Entretien avec Jean-Jacques Robert, Champigny-sur-Marne, 9 et 11 mai 2005 (dactylographié).

Entretien avec Guy Breton, La Rochelle, 03/04/2018, 2 heures et 37 minutes.

Entretien avec Guy Robert, Paris, 25/04/2018, 40 minutes.

Entretien avec Jocelyn Rafidinarivo, Paris, 25/04/2018, 45 minutes.

Entretien avec Guy Breton à propos de son album photo, La Rochelle, 10/04/2019, 3 heures.

Entretien avec Guy Breton au restaurant, La Rochelle, 10/04/2019, 30 minutes.





## Bibliographie

AHONTO Koami Lucien, *Mass média et développement des jeunes nations : le cas du Togo*, Doctorat de 3ème cycle, Sciences de l'Information, sous la direction d'André-Jean Tudesq, Bordeaux, 1980.

ALARY Véronique, « La libéralisation de la région cacaoyère vue et vécue par les planteurs du Cameroun », *Revue Région & Développement*, 1996, vol. 4, p. 24.

ALBERT Pierre et TUDESQ André-Jean, *Histoire de la radio-télévision*, 5<sup>e</sup> édition., Paris, Presses universitaires de France (coll. « Que sais-je ? »), 1996, 126 p.

ALEXANDRE Pierre, *Les Africains : initiation à une longue histoire et à de vieilles civilisations, de l'aube de l'humanité au début de la colonisation*, Paris, Éditions Lidis (coll. « Collection Histoire ancienne des peuples »), 1981, 607 p.

ALIANE, « Madame Mbaye d'Erneville, directrice des programmes à l'Office de radiodiffusion du Sénégal », *Amina* 83, juillet 1975, n° 32, juill. 1975 p. 21-23.

ANDERSON Benedict, *L'imaginaire national. Réflexion sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte (coll. « Poche »), 1996, 212 p.

ANTOINE Frédéric (ed.), *Analyser la radio : méthodes et mises en pratique*, Louvain-la-Neuve, De Boeck supérieur (coll. « Info com »), 2016, 254 p.

ASSOULINE Pierre, « Happy Birthday Beeb ! », *L'Histoire*, mai 2022, n° 495, mai 2022 p. 98.

AUTISSIER David et MOUTOT Jean-Michel, *Méthode de conduite du changement : Diagnostic, Accompagnement, Performance*, 4<sup>e</sup> éd., Paris, Dunod, 2016, 320 p.

AUZIAS Jean-Marie, *Luc Decaunes*, Paris, P. Seghers (coll. « Poètes d'aujourd'hui »), 1969, 191 p.

AZEMA JEAN-PIERRE, *Nouvelle histoire de la France contemporaine (1938-1944). 14. de Munich à la Libération*, Édition revue et mise à jour, Paris, Éditions Points (coll. « Points Histoire »), 2002, 408 p.

BALIMA Théophile Serge, *La radiodiffusion en Haute-Volta, système institutionnel et évolution socio-culturelle*, Doctorat de 3ème cycle, Sciences de l'Information, sous la direction d'André-Jean Tudesq, Université de Bordeaux III, Bordeaux, 1980, 700 p.

BANGALY Camara, *De la « Radio banane » à la voix de la révolution. L'expérience radiophonique en Guinée*, Paris, L'Harmattan (coll. « L'Harmattan Guinée »), 2017, 132 p.

BARGETON René, *Dictionnaire biographique des préfets, septembre 1870-mai 1982*, Paris, Archives nationales, 1994, 555 p.

BARTHELEMY Pascale, *Africaines et diplômées à l'époque coloniale (1918-1957)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, 344 p.

BAT Jean-Pierre, *Le syndrome Foccart La politique française en Afrique, de 1959 à nos jours*, Paris, Gallimard (coll. « Folio histoire »), 2012, 835 p.

BEBEY Francis, *La radiodiffusion en Afrique Noire*, Editions Saint-Paul., Issy-les-Moulineaux, Editions Saint-Paul, 1963, 191 p.

BECCARELLI Marine, *Micros de nuit : histoire de la radio nocturne en France, 1945-2012*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2021, 462 p.

BEN REDJEB Samy et SIMON Jesse, *TP orchestre, Poly rythmo de Cotonou Bénin*, London, Analogafrika Bandcamp, 2018, 22 p.

BENOIST Joseph-Roger DE, « Le Grand Conseil de l'AOF, ébauche de Parlement fédéral » dans Charles Becker, Saliou Mbaye et Ibrahima Thioub (dir.), *AOF : réalités et héritages. Sociétés ouest-africaines et ordre colonial, 1895-1960*, Dakar, Sénégal, Direction des archives du Sénégal, 1997, vol. 2/1, p. 75-88.

BERSTEIN Serge, *La France de l'expansion 1. La République gaullienne (1958-1969)*, Paris, Le Seuil (coll. « Nouvelle histoire de la France contemporaine »), 1989, 379 p.

BERSTEIN Serge et MILZA Pierre, *Histoire de la France au 20ème siècle, 1945-1958*, Paris, Edition Complexe (coll. « Questions au 20ème siècle »), 1991, vol.3, 338 p.

BIASINI Emile, *Grands travaux : de l'Afrique au Louvre*, Paris, Odile Jacob, 1995, 344 p.

BLAIS Hélène, DEPREST Florence et SINGARAVELOU Pierre, *Territoires impériaux Une histoire spatiale du fait colonial*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011, 333 p.

BLANC Guillaume, *Décolonisations. Histoires situées d'Afrique et d'Asie (XIXe-XXIe siècle)*, Paris, Points (coll. « Points Histoire »), 2022, 530 p.

BLANCHARD Pascal, BANCEL Nicolas et LEMAIRE Sandrine, *Décolonisations françaises. La chute d'un empire*, Paris, Les éditions de la Martinière, 2020, 239 p.

BOUCHEZ-TRIFUNOVIC Anne, LE BAIL Karine et LUNEAU Aurélie, « La guerre des ondes » dans Jean-Noël Jeanneney (ed.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature (coll. « Pluriel »), 1999, p. 36-40.

BOURDON Jérôme, *Histoire de la télévision sous de Gaulle*, Nouvelle édition revue et Augmentée., Paris, Presses des Mines, 2015, 356 p.

BOURDON Jérôme, « Les ingénieurs » dans Jean-Noël Jeanneney (ed.), *L'écho du siècle Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Pluriel, 1999, p. 322-325.

BOURDON Jérôme, « L'Office de radiodiffusion-télévision française (ORTF) » dans Jean-Noël Jeanneney (ed.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature (coll. « Pluriel »), 1999, p. 48-52.

BOURDON Jérôme et MEADEL Cécile, « Le journal parlé, le journal télévisé » dans Jean-Noël Jeanneney (ed.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature (coll. « Pluriel »), 1999, p. 576-584.

BRAND DENIS et DUROUSSET MAURICE, *Dictionnaire thématique histoire géographie*, 7e édition., Paris, Sirey, 2005, 561 p.

BRETON Guy, « La radio en Afrique francophone au début des années 1960 », *Cahiers d'Histoire de la Radiodiffusion*, 1991, n° 33, p. 34 à 48.

BRIGGS Asa, *The history of broadcasting in the United Kingdom*, Oxford New York, Oxford Univ. Press, 1995, vol. 5/4, 992 p.

BROCHAND Christian, *Histoire générale de la radio et de la télévision en France. Tome II 1944-1974*, Paris, La Documentation Française (coll. « Comité d'Histoire de la Radiodiffusion »), 1994, vol. 3/2, 690 p.

BROCHAND Christian, *Histoire générale de la radio et de la télévision en France. Tome I 1921-1944*, Paris, La Documentation française (coll. « Comité d'Histoire de la Radiodiffusion »), 1994, vol. 3/1, 692 p.

BRUNET SOPHIE et DALLET SYLVIE, *Pierre Schaeffer itinéraires d'un chercheur : bibliographie commentée de l'œuvre éditée*, Ouvrage bilingue, Montreuil, Éditions du Centre d'études et de recherche Pierre Schaeffer, 1997, 128 p.

BRUNNQUELL Frédéric, *Fréquence monde : du Poste colonial à RFI*, Paris, Hachette (coll. « Pluriel »), 1992, 172 p.

CADEAU IVAN, COCHET FRANÇOIS, et PORTE REMY (eds.), *La guerre d'Indochine. Dictionnaire*, Paris, Perrin, ministère des Armées, 2021, 1000 p.

CANTIER Jacques, *Histoire culturelle de la France au 20ème siècle*, Paris, Ellipses, 2011, 176 p.

CANTIER Jacques et JENNINGS Eric T. (eds.), *L'Empire colonial sous Vichy*, Paris, Odile Jacob, 2004, 398 p.

CAPITANT Sylvie et FRERE Marie-Soleil, « Les Afriques médiatiques. Introduction thématique », *Afrique contemporaine*, 2011, vol. 240, n° 4, p. 25-41.

CARVALHO Lucie DE, MULLEN John et ARMAO Frédéric, « Introduction : Regards changeants sur l'histoire de la BBC », *Revue française de civilisation britannique*, 2021, vol. 1, n° 26, p. 1-10.

CHAFER Tony, *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest : Entre utopie et désillusion*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes (coll. « Histoire »), 2019, 245 p.

CHAUBET François et MARTIN Laurent, *Histoire des relations culturelles dans le monde contemporain*, Paris, Armand Colin (coll. « Collection U »), 2011, 295 p.

CHAUVEAU Agnès, « Les émissions politiques » dans Jean-Noël Jeanneney (ed.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature (coll. « Pluriel »), 1999.

CHAUVEAU Agnès, « Les journalistes » dans Jean-Noël Jeanneney (ed.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature (coll. « Pluriel »), 1999, p. 325-331.

COLON David, *Propagande : la manipulation de masse dans le monde contemporain*, Paris, Belin Editeur/Humensis (coll. « Champs histoire »), 2019, 447 p.

COMITE D'HISTOIRE DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, *Hommage à Émile Biasini : administrateur et bâtisseur*, Paris, France, 2012, 63 p.

CONKLIN Alice L., *Exposer l'humanité : race, ethnologie et empire en France, 1850-1950*, Paris, Muséum national d'histoire naturelle, publications scientifiques (coll. « Archives »), 2015, 541 p.

COOPER Frederick, *Français et Africains ? Etre citoyen au temps de la décolonisation*, Paris, Payot, 2014, 633 p. p.

COOPER Frederick, *L'Afrique depuis 1940*, Paris, Payot, 2012, 411 p.

COOPER Frederick, *Décolonisation et travail en Afrique L'Afrique britannique et française 1935-1960*, Paris, Karthala-Sephis (coll. « Histoire des Suds »), 2004, 578 p.

COQUERY-VIDROVITCH Catherine, « Préface » dans Odile Goerg, Jean-Luc Martineau et Didier Nartivel (eds.), *Les indépendances en Afrique. L'évènement et ses mémoires 1957/1960-2010*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, p. 7-12.

COQUERY-VIDROVITCH Catherine et AGERON Charles-Robert, *Histoire de la France coloniale. III. Le déclin*, Paris, Armand Colin (coll. « Agora ; 175 »), 1991, 550 p.

CORNEVIN Robert, *Histoire du Togo*, Troisième édition revue et Augmentée., Paris, Berger-Levrault (coll. « Mondes d'Outre-Mer Histoire »), 1969, 554 p.

DAKHLIA Jamil et ROBINET François, « Présentation. Afrique(s) : les médias entre histoire et mémoire », *Le Temps des médias*, 2016, n° 26, p. 5 à 25.

DALLET Sylvie, « Pierre Schaeffer et la Sorafom » dans Michèle de Bussière, Cécile Méadel et Caroline Ulmann-Mauriat (eds.), *Radios et télévisions au temps des « événements d'Algérie » (1954-1962)*, Paris, L'Harmattan (coll. « L'Harmattan communication »), 1999, p. 171 à 181.

D'ALMEIDA-TOPOR Hélène, *L'Afrique au 20ème siècle*, Paris, Armand Colin, 1999, 383 p.

DAMOME Etienne, « Vers un réseau outre-mer » dans Martin Kaltenecker et Karine Le Bail (eds.), *Pierre Schaeffer : les constructions impatientes*, Paris, CNRS Editions, 2012, p. 165-177.

DAMOME Etienne et CHEVAL Jean-Jacques, « Le renouveau de l'histoire de la radio » dans Claire Blandin, François Robinet et Valérie Schafer (eds.), *Penser l'histoire des médias*, Paris, CNRS Editions, 2019, p. 73-81.

DE L'ESTOILE Benoît, *Le goût des autres : de l'Exposition coloniale aux arts premiers*, Paris, Flammarion (coll. « Champs Essais »), 2010, 616 p.

DELUERMOZ Quentin et SINGARAVELOU Pierre, *Pour une histoire des possibles Analyses contrefactuelles et futurs non advenus*, Paris, Éditions du Seuil (coll. « L'Univers historique »), 2016, 439 p.

DESCHAMPS Hubert, *Histoire de Madagascar*, Paris, Berger-Levrault (coll. « Mondes d'outre-mer, histoire »), 1972, 358 p.

DIA Saïdou, *De la TSF coloniale à l'ORTS : évolution de la place et du rôle de la radiodiffusion au Sénégal (1911-1986)*, Thèse de Doctorat, Sciences de l'Information, sous la direction d'André-Jean Tudesq, Université de Bordeaux III, Bordeaux, 1987, 304 p.

DICKASON Renée, *Radio et télévision britanniques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (coll. « Collection Didact Anglais »), 1999, 269 p.

DIOGO Maria Paula et LAAK Dirk VAN, *Europeans Globalizing Mapping, Exploiting, Exchanging*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2016, 352 p.

DIOH Tidiane, « Grandeur et décadence de l'empire médiatique français en Afrique » dans Ndiaga Loum et Ibrahima Sarr (eds.), *Les médias en Afrique depuis les indépendances : bilan, enjeux et perspectives*, Paris, L'Harmattan (coll. « Etudes africaines »), 2018, p. 25-39.

DIOP Alioune, « Niam n'goura », *Présence Africaine*, 1947, vol. 1, n° 1, p. 7-14.

DOUTI Seidou, SOSSOU Koffi Amouzou et TSIGBE Joseph Koffi Nutefé, « Journalistes et pouvoir politique au Togo (1946-1979) : Une profession construite sous la contrainte », *Revue d'histoire contemporaine de l'Afrique*, 7 janvier 2021, n° 1, p. 62-80.

DREYFUS François-Georges, *Histoire de la démocratie chrétienne en France, de Chateaubriand à Raymond Barre*, Paris, Albin Michel, 1988, 430 p.

DROZ Bernard, *Histoire de la décolonisation au 20ème siècle*, Paris, Seuil (coll. « L'univers historique »), 2006, 385 p.

DURAND-REVILLE Luc, *Documents parlementaires, annexes aux procès-verbaux des séances, projets et propositions de loi, exposés des motifs et rapports*, s.l., 1949.

DUVAL RENE, *Histoire de la radio en France*, Paris, AM, Éditions Alain Moreau (coll. « Bibliothèque des media »), 1980, 444 p.

ECK Hélène, « Médias audiovisuels et intellectuels » dans Michel Leymarie et Jean-François Sirinelli (eds.), *L'histoire des intellectuels aujourd'hui*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003, p. 201-225.

ECK Hélène, « Wladimir Porché » dans Jean-Noël Jeanneney (ed.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature (coll. « Pluriel »), 1999, p. 415-416.

ECK Hélène, « La radiodiffusion-télévision française (RDF-RTF) » dans Jean-Noël Jeanneney (ed.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature (coll. « Pluriel »), 1999, p. 46-48.

ECK Hélène, « La Libération et l'épuration » dans Jean-Noël Jeanneney (ed.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature (coll. « Pluriel »), 1999, p. 43-45.

ECK Hélène, « La radiodiffusion d'Etat (1945-1963) » dans Jean-Noël Jeanneney (ed.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature (coll. « Pluriel »), 1999, p. 123-124.

ECK Hélène et COMMUNAUTE DES RADIOS PUBLIQUES DE LANGUE FRANÇAISE, *La Guerre des ondes : histoire des radios de langue française pendant la Deuxième guerre mondiale*, Paris, France, Pays multiples, A. Colin, 1985, 382 p.

EL MECHAT Samia (ed.), *Les administrations coloniales, XIXe-XXe siècles. Esquisse d'une histoire comparée*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, 268 p.

FABRE Michel, *La Rive noire : de Harlem à la Seine*, Paris, Lieu commun (coll. « Histoire »), 1985, 337 p.

FALL Madiké, FATY Faiy, NDIAYE Babacar et SALIOU AMADI Sissoko, *Répertoire des fonds de vice-présidence et de présidence du conseil du gouvernement du Sénégal (1956-1962)*, Fédération du Mali (1959-1963), Dakar, Direction des archives du Sénégal, 1997, 318 p.

FANON Frantz, *Les damnés de la terre*, Paris, La Découverte (coll. « La Découverte-poche Essais »), 2002, 311 p.

FANON Frantz, *Peau noire, masques blancs*, Paris, Éditions du Seuil (coll. « Points Essais »), 1995, 188 p.

FANON Frantz, *Sociologie d'une révolution : l'an V de la révolution algérienne*, Paris, Maspero (coll. « Petite collection Maspero »), 1968, 175 p.

FAVRE Muriel, « Les policiers » dans Jean-Noël Jeanneney (ed.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature (coll. « Pluriel »), 1999, p. 539-542.

FESNEAU Elvina, *Le poste à transistor à la conquête de la France. La radio nomade (1954-1970)*, Bry-sur-Marne, INA Editions (coll. « Médias histoire »), 2011, 317 p.

FIERENS Marie, « Journalisme et politique en Côte d'Ivoire (années 1930-1964) : Itinéraires croisés d'une profession », *Revue d'histoire contemporaine de l'Afrique*, 7 janvier 2021, n° 1, p. 98-118.

FLEISCH Frédérique, *Fonds Pierre Schaeffer, inventaire, Tome 2*, Caen, IMEC, 2012, 624 p.

FOREST Claude, « Les films à l'affiche dans les salles africaines Secma-Comacico (1960-1961) », *Revue d'histoire contemporaine de l'Afrique*, 7 janvier 2021, n° 1, p. 39-61.

FOUILLOUX Étienne, « Les cinq étapes de "Témoignage chrétien" », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2015, n° 125, p. 3-15.

FOURREZ Delphine, *Archives du gouvernement général de l'Afrique occidentale française (AOF) puis du Haut-Commissariat (1840) 1949-1960 (1967)*, Nantes, Centre des archives diplomatiques de Nantes, 81 p.

FRANK Robert, « Culture et relations internationales : les diplomaties culturelles » dans Robert Frank (ed.), *Pour l'histoire des relations internationales*, Paris, Presses Universitaires de France (coll. « Le Noeud Gordien »), 2012, p. 371-386.

FRANK Robert, « La machine diplomatique culturelle française après 1945 », *Relations internationales*, 2003, vol. 115, n° 3, p. 325-348.

FRANK Robert et ALLAIN Jean-Claude, « Les composantes de la puissance » dans Robert Frank (ed.), *Pour l'histoire des relations internationales*, Paris, Presses Universitaires de France (coll. « Le Noeud Gordien »), 2012, p. 139-167.

FREMEAUX Jacques, *Les empires coloniaux : une histoire-monde*, Paris, CNRS éd. (coll. « Biblis Histoire »), 2012, 564 p.

FRERE Marie-Soleil, *Journalismes d'Afrique*, Paris, De Boek (coll. « Info&com, licence, master, doctorat »), 2016, 386 p.

FRITSCH-BOURNAZEL Renata, *L'Allemagne depuis 1945*, Paris, Hachette supérieur, 1997, 249 p.

GAHUNGU Céline, « Le Concours théâtral interafricain : quelles archives ? quels usages ? », *Continents manuscrits. Génétique des textes littéraires – Afrique, Caraïbe, diaspora*, 15 novembre 2019, n° 13.

GAILLARD-RISLER Francine, *André Clavé*, Paris, Association des Amis d'André Clavé, 1998, 554 p.

GALLIMARDET Lorraine, « Libération de l'Afrique au festival Panaf d'Alger », *Afrique contemporaine*, 2010, vol. 235, n° 3, p. 70-71.

GAVOIS Anne et MARTIAL Philippe, *Dictionnaire des parlementaires français notices biographiques sur les parlementaires français de 1940 à 1958. Tome 3. [C-D]*, Paris, Assemblée nationale, Service des archives, la Documentation française, 1994, 458 p.

GINIO Ruth, « La propagande impériale de Vichy » dans Jacques Cantier et Eric T. Jennings (eds.), *L'Empire colonial sous Vichy*, Paris, Odile Jacob, 2004, p. 117-134.

GOERG Odile, *Fantomas sous les tropiques, aller au cinéma dans l'Afrique coloniale*, Paris, Vendémiaire, 2015, 288 p.

GOERG Odile et DE SUREMAIN Marie-Albane, « Coopérants et coopération en Afrique : circulations d'acteurs et recompositions culturelles (années 1950 à nos jours) », *Outre-mer revue d'histoire*, 2014, vol. 101, n° 384-385, p. 7-14.

GOERG Odile et RAISON-JOURDE Françoise, « Les coopérants français en Afrique : portrait de groupe (années 1950-années 1990) », *Cahiers Afrique*, 2012, n° 28, (coll. « Etudes africaines »), p. 13-31.

GOETSCHEL Pascale et LOYER Emmanuelle, *Histoire culturelle de la France de la Belle époque à nos jours*, Paris, Armand Colin (coll. « Cursus »), 2002, 252 p.

GRABLI Charlotte, « La ville des auditeurs : radio, rumba congolaise et droit à la ville dans la cité indigène de Léopoldville (1949-1960) », *Cahiers d'études africaines*, 2019, vol. 1, n° 233, (coll. « Cahiers d'études africaines »), p. 9 à 45.

HELARY Julien, « L'ENFOM (1946-1959) : la coopération au programme ? » dans Odile Goerg et Françoise Raison-Jourde (eds.), *Les coopérants français en Afrique. Portrait de groupe (années 1950-1990)*, Paris, L'Harmattan (coll. « Cahiers Afrique »), 2012, vol.28, p. 35-55.

HOBBSAWM Eric et RANGER Terence Osborn, *L'invention de la tradition*, Vivier Christine, Paris, Ed. Amsterdam, 2006, 370 p.

HUGEUX Vincent, *Tyrans d'Afrique : Les mystères du despotisme colonial*, Paris, Perrin, 2021, 408 p.

HUGON Anne, « Femmes, genre et sexualité » dans Isabelle Surun (ed.), *La France et l'Afrique 1830-1962*, Neuilly, Atlante (coll. « Clefs-Concours »), 2020, p. 288-295.

JANSEN Sabine, « Jean Foyer, artisan méconnu de la décolonisation de l'Afrique subsaharienne » dans Philippe Oulmont et Maurice Vaïsse (eds.), *De Gaulle et la décolonisation de l'Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala (coll. « Fondation Charles de Gaulle »), 2014, p. 73-103.

JEANNENEY Jean-Noël, *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature (coll. « Pluriel »), 1999, 815 p.

JEANNENEY Jean-Noël, « France-Culture » dans Jean-Noël Jeanneney (ed.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature (coll. « Pluriel »), 1999, p. 136-139.

JEANNENEY Jean-Noël, *Une histoire des médias des origines à nos jours*, Paris, Le Seuil (coll. « Point Histoire »), 1996, 446 p.

JENNINGS Eric T., *La France libre fut africaine*, Paris, Perrin ministère de la Défense, 2014, 350 p.

JOHNSON G. Wesley, « Les élites au Sénégal pendant la période d'indépendance » dans Charles-Robert Ageron et Marc Michel (eds.), *L'Afrique noire française : l'heure des indépendances*, Paris, CNRS éd, 2010, p. 43-68.

JOLY Vincent, « Du Soudan français à la République du Mali. Une indépendance dans la douleur (1956-1961) » dans Philippe Oulmont et Maurice Vaïsse (eds.), *De Gaulle et la décolonisation de l'Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala (coll. « Fondation Charles de Gaulle »), 2014, p. 155-179.

- JUNILLON Lucien, *Rapport*, Paris, Assemblée de l'Union française, 1955.
- KALTENECKER Martin et LE BAIL Karine, *Pierre Schaeffer : les constructions impatientes*, Paris, CNRS Editions, 2012, 220 p.
- KANE Cheikh Hamidou, *L'aventure ambigüe*, Paris, Julliard, 1961, 191 p.
- KOFFI Kodjo, « Réjouissances privées et cérémonies officielles : une histoire socio-politique de la fête à Lomé » dans Odile Goerg (ed.), *Fêtes urbaines en Afrique. Espace, identités et pouvoirs*, Paris, Karthala, 1999, p. 281-324.
- KONATE Moussa, *L'Afrique noire est-elle maudite ?*, Paris, Fayard, 2010, 238 p.
- KOUROUMA Ahmadou, *En attendant le vote des bêtes sauvages*, Paris, Seuil, 1998, 381 p.
- LANDAU Jonathan, « Mémoire d'un continent : une histoire de coopération », *Le Temps des médias*, 2016, vol. 26, n° 1, p. 197-210.
- LANDAU Jonathan, *Le passé de l'Afrique à la radio, Mémoire d'un continent (RFI) : pour une histoire de la coopération radiophonique franco-africaine à travers une émission de 1964 à nos jours*, Mémoire de Master 2, Paris 1 Panthéon Sorbonne, Paris, 2013.
- LARKIN Brian, *Signal and Noise Media, Infrastructure, and Urban Culture in Nigeria*, Durham, Duke University press, 2008, 328 p.
- LAUNAY Marcel, *Robert Buron*, Paris, Beauchesne (coll. « Politiques & chrétiens »), 1993, 208 p.
- LE BAIL Karine, « Emissions de minuit » dans Martin Kaltenecker et Karine Le Bail (eds.), *Pierre Schaeffer : les constructions impatientes*, Paris, CNRS Editions, 2012, p. 117-127.
- LE BAIL Karine, « Le Studio d'essai, le Club d'essai » dans Jean-Noël Jeanneney (ed.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature (coll. « Pluriel »), 1999, p. 119-122.
- LE HEGARAT Thibault, « L'histoire des médias, un sous-champ de l'histoire culturelle ? » dans Claire Blandin, François Robinet et Valérie Schafer (eds.), *Penser l'histoire des médias*, Paris, CNRS Editions, 2019, p. 131-137.
- LE JOUBIUX Hervé, *La politique coloniale française : La Réunion et Madagascar de 1939 à 1947*, Paris, Les Indes savantes (coll. « Etudes Asie »), 2020, 498 p.
- LEIRIS Michel, *L'Afrique fantôme*, Paris, Gallimard, 1968, 535 p.
- LEYRIS Thomas, « Les possibles non-advenus de la radio dans la Communauté Franco-africaine (1959-1960) », *Master 2018 Histoire, archéologie, histoire de l'art*, 2022, (coll. « Presses universitaires du Septentrion »), p. 157-167.
- LEYRIS Thomas, « Quel matériel pour les radiodiffusions de l'Afrique subsaharienne française ? », *Artefact*, 2021, n° 14, p. 346-376.
- LEYRIS Thomas, *La Société de Radiodiffusion de la France d'Outre-mer et les indépendances des Etats africains (1959-1960). Une institution impériale dans la décolonisation*, Mémoire de Master 2, Histoire, sous la direction d'Isabelle Surun, Université de Lille, Lille, 2018, 147 p.



LEYRIS Thomas, *La radio comme outil de développement dans l'Afrique des indépendances (années 1950-1970). Approche générale et étude de cas : l'exemple des radio-clubs du Niger*, Mémoire de Maîtrise, Histoire, sous la direction de Sophie Dulucq, Toulouse II, Toulouse, 2005, 177 p.

LOSCH Flora, « Preserving Public Broadcasting Archives in the Digital Era: Circulatory Stories and Technologies, the Digital Turn, and the Return of the Past in West Africa », *History in Africa*, 2020, vol. 47, p. 219-241.

MABANCKOU Alain et WABERI Abdourahman, *Dictionnaire enjoué des cultures africaines*, Paris, Fayard, 2019, 335 p.

MANGEON Anthony, « Robert Delavignette (1897-1976), un paradoxal héros du retrait colonial » dans Michel Fabréguet et Danièle Henky (eds.), *Les " héros du retrait " dans les mémoires et les représentations de l'Europe contemporaine, histoire et fictions*, Paris, L'Harmattan (coll. « International »), 2020, p. 177-193.

MARECHAL Denis, « La SOFIRAD » dans Jean-Noël Jeanneney (ed.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature (coll. « Pluriel »), 1999, p. 116-119.

MARECHAL Denis, « Europe n°1, Europe 1 » dans Jean-Noël Jeanneney (ed.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature (coll. « Pluriel »), 1999, p. 127-131.

MARTIN Laurent, *Culture, médias, pouvoirs. Etats-Unis et Europe occidentale 1945-1991*, Neuilly, Atlande (coll. « Clefs-Concours »), 2019, 789 p.

MAUS Didier, « La mise en oeuvre institutionnelle de la Communauté » dans Philippe Oulmont et Maurice Vaïsse (eds.), *De Gaulle et la décolonisation de l'Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala (coll. « Fondation Charles de Gaulle »), 2014, p. 43-69.

MBAYE Saliou, « Cinquantenaire du 1er Festival Mondial des Arts Nègres », *Présence Africaine*, 2015, vol. 191, n° 1, p. 279-282.

M'BOKOLO Elikia, *Afrique noire Histoire et civilisation Tome 2 Du 19ème siècle à nos jours*, 3ème édition., Paris, Hatier AUF, 2008, 587 p.

MEADEL Cécile, « Les postes coloniaux » dans Jean-Noël Jeanneney (ed.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, 2001<sup>e</sup> éd., Paris, Pluriel, 2001, p. 678-680.

MEADEL Cécile, « France info » dans *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature (coll. « Pluriel »), 1999, p. 159-161.

MEADEL Cécile, « France-Inter » dans Jean-Noël Jeanneney (ed.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature (coll. « Pluriel »), 1999, p. 140-142.

MEIMON Julien, *En quête de légitimité : le ministère de la Coopération (1959-1999)*, Université du droit et de la santé de Lille, Science politique, sous la direction de Johanna Siméant, Lille, 2005, 548 p.

MENU Étienne, « Ethnofiction ou audiovérité : une histoire partielle d'Ocora », *Audimat*, 2015, vol. 4, n° 2, p. 91-128.

MONEGHETTI Merryl-Claude, « Le sport » dans Jean-Noël Jeanneney (ed.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature (coll. « Pluriel »), 1999, p. 601-607.

MOORMAN Marissa, *Powerfull frequencies. Radio, State Power and the Cold War in Angola, 1931-2002*, Athens, Ohio University Press, 2019, 240 p.

MOURRE Michel, *Dictionnaire encyclopédique d'histoire*, Nouvelle édition., Paris, Bordas, 1996, 5884 p.

NIRHY-LANTO RAMAMONJISOA Solotiana, « Un écrivain francophone méconnu : Ramambason », *Études océan Indien*, janvier 2008, n° 40-41, p. 213-236.

NOIRIEL Gérard, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, La Découverte (coll. « Repères »), 2006, 121 p.

NORD Philip, « L'expérience de Jeune France » dans Martin Kaltenecker et Karine Le Bail (eds.), *Pierre Schaeffer : les constructions impatientes*, Paris, CNRS Editions, 2012, p. 87-97.

NOUMA Zanasoumo Roger, *Radio France internationale : instrument de la présence française dans le monde Tome 2*, Thèse pour le doctorat en science politiques, sous la direction de Christian-Marie Wallon-Leducq, Université Lille II, Lille, 1990, 848 p.

NOUMA Zanasoumo Roger, *Radio France internationale : instrument de la présence française dans le monde Tome 1*, Thèse pour le doctorat en science politiques, sous la direction de Christian-Marie Wallon-Leducq, Université Lille II, Lille, 1990, 424 p.

NOUSCHI André, *Les armes retournées : Colonisation et décolonisation françaises*, Paris, Belin (coll. « Histoire et société »), 2005, 447 p.

ORY Pascal, *L'histoire culturelle*, Paris, PUF/Humensis (coll. « Que sais-je ? »), 2004, 123 p.

OULMONT Philippe et VAÏSSE Maurice (eds.), *De Gaulle et la décolonisation de l'Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala (coll. « Fondation Charles de Gaulle »), 2014, 243 p.

PAUTHIER Céline, *L'indépendance ambiguë construction nationale, anticolonialisme et pluralisme culturel en Guinée (1945-2010)*, Thèse de Doctorat, Paris VII Diderot, Paris, 2014, 782 p.

PHAN Bernard, *La France de 1940 à 1958*, Paris, Armand Colin (coll. « Prépas Histoire »), 1998, 223 p.

PIERRET Marc, *Entretiens avec Pierre Schaeffer*, Paris, Belfond, 1969, 193 p.

POELS Géraldine, *Les Trente Glorieuses du téléspectateur : une histoire de la réception télévisuelle des années 1950 aux années 1980*, Bry-sur-Marne, INA (coll. « Médias histoire »), 2015, 414 p.

POTTER Simon J., *Broadcasting Empire. The BBC and the British World, 1922-1970*, Oxford, Oxford University Press, 2012, 261 p.

POUCHEPADASS Jacques, « Les subaltern studies ou la critique postcoloniale de la modernité », *L'Homme*, 2000, n° 156, p. 161-186.

PROST Antoine, *Éducation, société et politiques : une histoire de l'enseignement en France de 1945 à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil (coll. « XXe siècle »), 1992, 226 p.

PROST Antoine, *L'enseignement et l'éducation en France. L'école et la famille dans une société en mutation (1930-1980)*, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1981, 729 p.

PROT Robert, *Dictionnaire de la radio*, Grenoble, Bry-sur-Marne, Presses universitaires de Grenoble, Institut national de l'audiovisuel, 1997, 654 p.

RABEARIMANANA Lucile, « Les tananariviens face à la proclamation de l'indépendance de Madagascar (26 juin-31 juillet 1960) » dans Marc Michel et Charles-Robert Ageron (eds.), *L'Afrique noire française: l'heure des indépendances*, Paris, CNRS éd, 2010, p. 637-663.

RAISON-JOURDE Françoise, « Culture et passion politique au sein du milieu coopérant en Afrique subsaharienne (1960-1975) » dans Odile Goerg et Françoise Raison-Jourde (eds.), *Les coopérants français en Afrique. Portrait de groupe (années 1950-1990)*, Paris, L'Harmattan (coll. « Cahiers Afrique »), 2010, p. 119-151.

RAMOGNINO Pierre, « L'Afrique de l'Ouest sous le proconsulat de Pierre Boisson (juin 1940-juin 1943) » dans Jacques Cantier et Eric T. Jennings (eds.), *L'Empire colonial sous Vichy*, Paris, Odile Jacob, 2004, p. 69-87.

RAUCH Marie-Ange, *Le bonheur d'entreprendre: les administrateurs de la France d'outre-mer et la création du Ministère des affaires culturelles*, Paris, Comité d'histoire du Ministère de la culture (coll. « Travaux et documents »), 1998, 196 p.

RAZAFIMBELO-BRUYERON Solange, *La radiodiffusion à Madagascar : perspective historique et usages sociaux*, Thèse de doctorat, Sciences de l'Information et de la Communication, sous la direction de Josiane Jouët, Paris Panthéon Assa IFP, Paris, 2010, 499 p.

REY Alain, *Dictionnaire historique de la langue française contenant les mots français en usage A-L*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1992, 1156 p.

REY Alain et REY-DEBOVE Josette, *Le petit Robert*, Paris, Le Robert, 1989, vol.1, 2171 p.

RIBEIRO Nelson, « Colonisation Through Broadcasting: Radio Clube de Moçambique and the Promotion of Portuguese Colonial Policy, 1932-1964 » dans José Luis Garcia, Chandrika Kaul, Filipa Subtil et Alexandra Santos (eds.), *Media and the Portuguese Empire*, s.l., Palgrave Macmillan, Cham, 2017, p. 179-195.

RIBEIRO Nelson, « Broadcasting to the Portuguese Empire in Africa : Salazar's singular policy » dans Ruth Teer-Tomaselli et Donald P. McCracken (eds.), *Media and the Empire*, London and New-York, Routledge, 2014, p. 48.

RIOUX Jean-Pierre, « L'écartèlement culturel » dans *La France de l'expansion. 2. L'apogée Pompidou, 1969-1974. Nouvelle histoire de la France contemporaine*, Paris, Éditions du Seuil (coll. « Points Histoire »), 1995, vol. 2/, p. 133-292.

RIOUX Jean-Pierre, *La France de la Quatrième République 2. L'expansion et l'impuissance 1952-1958*, Paris, Le Seuil (coll. « Points Histoire »), 1983, vol.2, 382 p.

RIOUX Jean-Pierre, *La France de la Quatrième République 1. L'ardeur et la nécessité*, Paris, Le Seuil (coll. « Point Histoire »), 1980, vol.1, 309 p.

RITTER Caroline, *Imperial Encore: The Cultural Project of the Late British Empire*, Oakland, California, University of California Press, 2021, 276 p.

RIVET Daniel, « Lyautey » dans Claude Liauzu (ed.), *Dictionnaire de la colonisation française*, Paris, Larousse (coll. « À présent »), 2007, p. 195-199.

ROBERT Guy, *Le vent qui souffle dans la boîte. De la coopération radiophonique aux coulisses de RFI*, Paris, L'Harmattan (coll. « Mémoires du 20ème siècle »), 2007, 259 p.

ROBERT Guy, « La SORAFOM un réseau rénové pour la France d’Outre-mer », *Cahiers d’Histoire de la Radiodiffusion*, 2006, n° 89, p. 109 à 119.

ROBERT Guy, « La station expérimentale de la Muette », *Cahiers d’Histoire de la Radiodiffusion*, 1988, n° 20, p. 59 à 78.

ROBERT Martial, *Pierre Schaeffer : d’Orphée à Mac Luhan : communication et musique en France entre 1936 et 1986*, Paris, L’Harmattan, 2000, vol. 2/2, 496 p.

ROCHE Christian, *50 ans d’indépendance dans les anciennes possessions françaises d’Afrique noire*, Paris, L’Harmattan (coll. « Racines du présent »), 2011, 275 p.

ROSEAU Isabelle, *Culture ; Radio-France (1925-1972)*, Pierrefitte-sur-Seine, Archives nationales, 1995, 36 p.

SCALES Rebecca, « Subversive sound: Transnational Radio, Arabic Recordings, and the Dangers of Listening in French Colonial Algeria, 1934-1939 », *Comparatives Studies in Society and History*, 2010, 52 (2), p. 384-417.

SCHAEFFER Pierre, *Les antennes de Jéricho*, Paris, Stock, 1979, 333 p.

SCHAEFFER Pierre, *Principes d’exploitation et étapes de fonctionnement du réseau*, Paris, ministère de la France d’Outre-mer, 1955, 32 p.

SCHEEL Charles W., « Hommage à Victor Jean-Louis Baghio’o », *Présence Africaine*, 1996, vol. 153, n° 1, p. 261-264.

SEMELIN Jacques, « Radio France internationale (RFI) » dans Jean-Noël Jeanneney (ed.), *L’écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature (coll. « Pluriel »), 1999, p. 686-691.

SERRANO David, *L’office de coopération radiophonique (OCORA) en Afrique, 1962-1968*, Mémoire de Master 2, Paris 7 Didreot-CESSMA, Paris, 2014.

SIBEUD Emmanuelle, « Assimilés, “évolués” » dans Isabelle Surun (ed.), *La France et l’Afrique 1830-1962*, Neuilly, Atlante (coll. « Clefs-Concours »), 2020, p. 278-288.

SIBEUD Emmanuelle, « Connaître pour dominer » dans Isabelle Surun (ed.), *La France et l’Afrique 1830-1962*, Neuilly, Atlante (coll. « Clefs-Concours »), 2020, p. 164-170.

SIBEUD Emmanuelle, « Cultures coloniales et impériales. Du discours colonial aux transactions culturelles du quotidien » dans Pierre Singaravélou (ed.), *Les empires coloniaux XIXe-XXe siècle*, Paris, Éditions Points (coll. « Points Histoire »), 2013, p. 335-375.

SIBEUD Emmanuelle, *Une science impériale pour l’Afrique ? La construction des savoirs africanistes en France, 1878-1930*, Paris, Éditions de l’École des hautes études en sciences sociales (coll. « Recherches d’histoire et de sciences sociales »), 2002, 356 p.

SINE Babakar, *Impérialisme et théories sociologiques du développement*, Paris, éditions anthropos-idep, 1975, 396 p.

SINGARAVELOU Pierre, *Les empires coloniaux XIXe-XXe siècle*, Paris, Éditions Points (coll. « Points Histoire »), 2013, 454 p.

SIRINELLI Jean-François (ed.), *Dictionnaire historique de la vie politique française au 20ème siècle*, Paris, PUF (coll. « Quadrige Dicos poche »), 1995, 1254 p.

SMOUTS Marie-Claude, « Introduction. Le postcolonial pour quoi faire ? » dans Marie-Claude Smouts (ed.), *La situation postcoloniale Les postcolonial studies dans le débat français*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Références »), 2007.

STERNE Jonathan, *Une histoire de la modernité sonore*, Paris, La Découverte (coll. « La rue musicale »), 2015, 505 p.

STORA Benjamin, « Les décolonisations : importance et déni » dans Pascal Blanchard, Nicolas Bancel et Sandrine Lemaire (eds.), *Décolonisations françaises : la chute d'un empire*, Paris, Éditions de La Martinière (coll. « Histoire des sociétés »), 2020, p. 7-9.

SURUN Isabelle, « Historiographie » dans Isabelle Surun (ed.), *La France et l'Afrique 1830-1962*, Neuilly, Atlande (coll. « Clefs-Concours »), 2020, p. 23-37.

SURUN Isabelle (ed.), *La France et l'Afrique 1830-1962*, Neuilly, Atlande (coll. « Clefs-Concours »), 2020, 493 p.

SURUN Isabelle (ed.), *Les sociétés coloniales à l'âge des Empires, 1850-1960*, Neuilly, Atlande (coll. « Clefs concours Histoire contemporaine »), 2012, 701 p.

TETE-ADJALOGO Têtêvi-Godwin, *Histoire du Togo. Le régime et l'assassinat de Sylvanus Olympio (1960-1963)*, Créteil, NM7, 2003, 362 p.

TETE-ADJALOGO Têtêvi-Godwin, *Histoire du Togo : la palpitante quête de l'Ablodé : 1940-1960*, Paris, NM7 éditions (coll. « Collection Libre Afrique »), 2000, 734 p.

THIOUB Ibrahima et NDIUGA Adrien Benga, « Les groupes de musique “moderne” des jeunes africains de Dakar et de Saint-Louis, 1946-1969 » dans Odile Goerg (ed.), *Fêtes urbaines en Afrique*, Paris, Karthala, 1999, p. 211 à 227.

THOMASSERY Marguerite, *Catalogue des périodiques d'Afrique Noire francophone (1858-1962) conservés à l'IFAN*, Dakar, IFAN-Dakar, 1965, 119 p.

TUDESQ André-Jean, *Feuilles d'Afrique : étude de la presse de l'Afrique sub-saharienne*, Talence, Editions de la maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 1995, 362 p.

TUDESQ André-Jean, *La radio en Afrique Noire*, Paris, Pedone, 1983, 312 p.

TUDESQ André-Jean et ALBERT Pierre, *Histoire de la radio et de la télévision*, Paris, PUF (coll. « Que sais-je ? »), 1996, 126 p.

TURPIN Frédéric, *Pierre Messmer, le dernier gaulliste*, Paris, Perrin, ministère des Armées, 2020, 444 p.

TURPIN Frédéric, *La France et la francophonie politique*, Paris, Les Indes Savantes, 2018, 221 p.

TURPIN Frédéric, *De Gaulle Pompidou et l'Afrique 1958-1974 : décoloniser et coopérer*, Paris, les Indes savantes, 2010, 333 p.

TURPIN Frédéric, *Le Rassemblement du peuple français et l'outre-mer*, Paris, France, Fondation Charles de Gaulle, 2004, 175 p.

ULMANN-MAURIAT Caroline, « Les radios privées (1922-1939) » dans Jean-Noël Jeanneney (ed.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature (coll. « Pluriel »), 1999, p. 106-110.

VAILLANT Derek W., *Across the Waves How the United States and France Shaped the international age of radio*, Urbana, University of Illinois Press, 2017, 239 p.

VAILLANT Janet G., *Vie de Léopold Sédar Senghor Noir, Français et Africain*, Meunier Roger, Paris, Karthala (coll. « Histoire des Suds »), 2006, 448 p.

VAÏSSE Maurice, *La grandeur : politique étrangère du général de Gaulle, 1958-1969*, Paris, Fayard (coll. « Pour une histoire du XXe siècle »), 1998, 726 p.

VAN DEN AVENNE Cécile, *De la bouche même des indigènes. Echanges linguistiques en Afrique coloniale*, Paris, Vendémiaire, 2017, 272 p.

VERMEREN Pierre, *Le choc des décolonisations. De la guerre d'Algérie aux printemps arabes*, Paris, Odile Jacob, 2015, 336 p.

VEYRAT-MASSON Isabelle, « Le regard des sciences humaines » dans Jean-Noël Jeanneney (ed.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature (coll. « Pluriel »), 1999, p. 633-639.

VEYRAT-MASSON Isabelle, « Alain Decaux » dans Jean-Noël Jeanneney (ed.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette Littérature (coll. « Pluriel »), 1999, p. 379-380.

VITALIS André, « André-Jean Tudesq (1927-2009). Entre histoire et médias », *Hermès, La Revue*, 2010, vol. 56, n° 1, p. 203-206.

WEBER Edith, GUT Serge et JAMBOU Louis (eds.), *Encyclopédie de la musique*, Paris, Librairie générale française (coll. « La pochothèque, Encyclopédies d'aujourd'hui »), 1992, 1142 p.

WUILLEME Bernard, *Les radios internationales*, Paris, Ellipses (coll. « Infocom »), 2007, 250 p.

*Archives du secrétariat général des Affaires africaines et malgaches et de la Communauté 1958-1974, Secrétariat général des Affaires africaines et malgaches et de la Communauté (« Fonds Elysée ») 5AGF/1086-5AGF/5155*, s.l., Archives nationales, 2015, 186 p.

*Dictionnaire des parlementaires français ; 1940-1958 ; tome trois*, Paris, La Documentation française, 1994, vol.3, 458 p.

*Dictionnaire des parlementaires français ; 1940-1958 ; tome premier*, Paris, La Documentation française, 1988, vol.1, 434 p.

*Hommage à André Clavé*, s.l., Radio France Internationale bureau des missions de programmes, 1982, 33 p.

« Union française : magazine de la France d'outre-mer ».

*Structure administrative*, s.l., ministère de la France d'Outre-mer Service de radiodiffusion, 1955, 31 p.

*Journal officiel de la République française, débats parlementaires, Conseil de la République*, Paris, 1949.

*Premier rapport de la Commission de modernisation des Territoires d'outre-mer*, Paris, Présidence du Conseil, 1948.

*Inventaire du dépôt d'archive en provenance de Brazzaville en dépôt à Nantes (1902-1960)*, Nantes, CADN, 15 p.

*Histoire du son 2/4 : Le studio Ecole*, <https://www.franceculture.fr/emissions/la-fabrique-de-l-histoire/histoire-du-son-24-le-studio-ecole>, consulté le 16 juin 2021.

*Le Studio Ecole : Le Sage, la Meute et le Micro*, <https://www.franceculture.fr/emissions/creation-air/le-studio-ecole-le-sage-la-meute-et-le-micro>, consulté le 16 juin 2021.

## Annexes

### I. Les textes juridiques

#### A. Le décret du 14 septembre 1954 créant le réseau de radiodiffusion de la France d'outre-mer et le service de radiodiffusion de la France d'outre-mer

*Décret relatif à l'organisation de la radiodiffusion dans les territoires d'outre-mer*

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des Finances des affaires économiques et du Plan, du ministre de la France d'outre-mer et du Secrétaire d'État aux Finances et aux Affaires économiques,

Vu la loi du 30 juin 1923 [...] relative au monopole et à la police des lignes télégraphiques applicables à l'émission et à la réception des signaux radioélectriques de toute nature,

Vu les ordonnances des 23 octobre et 30 décembre 1944 suspendant les dispositions de l'ordonnance du 9 août 1944 en tant qu'elle avait pour objet de constater la nullité des actes dits lois du 1<sup>er</sup> octobre 1941 relative à l'organisation de la Radiodiffusion nationale, et la loi du 7 novembre 1942 portant réorganisation de la Radiodiffusion nationale,

Vu le rapport final du 14 mars 1951 de la Commission interministérielle d'Étude des problèmes de radiodiffusion intéressant l'outre-mer.

Décète :

**Article 1<sup>er</sup>** : Dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, le service public de l'émission et de la réception des communications radiodiffusées ou télévisées est placé sous la haute autorité du ministère de la France d'outre-mer, qui en définit l'organisation, l'équipement et les modalités d'exploitation.

L'ensemble des stations fédérales et territoriales destinées à assurer ce service public constitue le « réseau de radiodiffusion de la France d'outre-mer ».

**Art 2** Le ministre de la France d'outre-mer nomme les chefs de station ou de réseau après avis des chefs de groupes de territoires ou des chefs de territoires autonomes.

Il attribue les lots d'heures-fréquences aux territoires relevant de son autorité. [...]

**Art 3** Le contrôle de l'activité des stations locales est exercé par les hauts commissaires ou chefs de territoires autonomes. Ceux-ci préciseront par arrêtés locaux, les modalités de fonctionnement du service local de la radiodiffusion et ses rapports avec celui de l'information.

**Art 4** Il est institué à l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer, dans la limite des emplois existants, un « Service de radiodiffusion de la France d'outre-mer ».

Ce service prépare les instructions du ministre de la France d'outre-mer concernant l'organisation de la radiodiffusion dans les territoires relevant de ce département et en contrôle l'exécution. Il est, notamment, chargé des plans d'équipement du réseau, du recrutement, de la formation et de l'affectation du personnel, des méthodes d'exploitations techniques et de l'orientation des programmes.

**Art 5** L'équipement du réseau de radiodiffusion de la France d'outre-mer est prévu conformément à un plan arrêté par le ministre de la France d'outre-mer [...]. Il est pourvu au financement de ce plan dans la limite des crédits affectés à cet effet par le comité directeur du Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer [...].

**Art 6** Les dépenses de fonctionnement des stations du réseau sont supportées par les budgets fédéraux et locaux dans la limite des crédits prévus à cet effet. Le budget de l'État peut, exceptionnellement, concourir à ces dépenses, et notamment à celles concernant le personnel d'encadrement des stations et réseaux locaux. [...]

**Art 7** Tout ou partie des installations du réseau de la France d'outre-mer peuvent être confiées à des établissements publics placés sous contrôle de la puissance publique. [...]

**Art 9** Les dispositions ci-dessous ne s'appliquent pas aux stations qui sont rattachées directement à d'autres départements ministériels. [...]

Fait à Paris le 14 septembre 1954 par :

Le président du conseil des ministres : Pierre Mendès France

Le ministre de la France d'outre-mer : Robert Buron

Le ministre des Finances chargé des affaires économiques et du plan : Edgard Faure



Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil : André Bettencourt

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques : Giles Jules

Ce décret a été publié au Journal officiel de la République française du 25 septembre 1954, page 9109, sous le numéro 54 958.

Source : Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise Coupures de presse décrets 1954-1958.

## B. Arrêté du 18 janvier 1956 sur la création de la SORAFOM

*Création d'une société d'Etat dite Société de radiodiffusion de la France d'outre-mer*

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu la loi du 30 avril 1946 tendant à l'établissement, au financement et à l'exécution des plans d'équipement et de développement des territoires dépendant du ministère de la France d'outre-mer et spécialement en son article 2 ;

Vu le décret du 21 octobre 1946 déterminant les conditions dans lesquelles la caisse centrale de la France d'outre-mer effectue les opérations autorisées par la loi du 30 avril 1946 ;

Vu le décret du 20 décembre 1951, portant organisation du contrôle des sociétés d'Etat et des sociétés d'économie mixte de la France d'outre-mer ;

Après avis du comité directeur du Fonds d'investissement pour le développement économique et social, en date du 4 janvier 1955,

Arrête :

**Art 1<sup>er</sup>** : Il est intitulé, dans les conditions prévues à l'article 2 [...] de la loi du 30 avril 1946, et sous la forme d'une société d'Etat, une société de radiodiffusion de la France d'outre-mer dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

Cette société a la qualité de commerçante et sera inscrite au registre du commerce.

**Art 2.** La Société de radiodiffusion de la France d'outre-mer a pour objet de faciliter l'amélioration et le développement de la radiodiffusion dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer en réalisant l'équipement du réseau et en en assurant éventuellement le fonctionnement.

**Art 3.** Conformément aux dispositions de la loi du 30 avril 1946, le présent arrêté comporte approbation des statuts de la Société de radiodiffusion de la France d'outre-mer tels qu'ils figurent en annexe.

**Art 4.** Les dépenses effectuées par la société pour la réalisation de son objet seront couvertes au moyen de son capital, des recettes provenant de ses opérations propres et des crédits et subventions qui pourraient lui être octroyés.

En outre, la société pourra recourir aux moyens usuels du crédit ou à la caisse centrale de la France d'outre-mer conformément aux dispositions de la loi du 30 avril 1946.

**Art 5.** La Société de radiodiffusion de la France d'outre-mer possède un patrimoine propre et son activité s'exerce conformément aux lois et usages régissant les sociétés commerciales.

Les litiges auxquels pourra donner lieu l'exercice de cette activité seront portés devant les tribunaux qui seraient en pareils cas compétents à l'égard d'une entreprise commerciale privée.

**Art 6.** Les personnels des administrations de l'État ou des territoires d'outre-mer qui seraient éventuellement mis à la disposition de la société pourront être placés en position de détachement [...]. Sous réserve des dispositions du paragraphe précédent, le personnel de la société est placé en ce qui concerne ses droits et obligations sous le régime applicable aux salariés des entreprises privées. [...]

Fait à Paris, le 18 janvier 1956.

Pierre Henri-Teitgen

*Société de radiodiffusion de la France d'outre-mer. Statuts*

La société d'État dite « Société de radiodiffusion de la France d'outre-mer » créée par arrêté du 18 janvier 1956 est régie par les statuts ci-après :

**Art 1<sup>er</sup>** Objet

La Société de radiodiffusion de la France d'outre-mer a pour objet de promouvoir l'amélioration et le développement de la radiodiffusion outre-mer ; elle est chargée notamment :

De réaliser l'équipement du réseau de radiodiffusion de la France d'outre-mer dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer ;

De prêter son concours à l'exploitation des services communs dudit réseau ;

D'apporter éventuellement son concours aux autorités locales pour assurer le fonctionnement et la gestion de ce réseau selon les modalités qui seront définies en accords avec le chef de territoire ou de groupes de territoires ;

D'organiser des stages pour la formation d'un personnel spécialisé.

Pour la réalisation de son objet social, la Société de radiodiffusion de la France d'outre-mer est habilitée à procéder, dans le cadre de la loi du 30 avril 1946, tant dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer que sur le territoire métropolitain, à toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières compatibles avec cet objet.

Elle exercera son activité en liaison étroite avec les autorités locales des territoires et groupes de territoires.

**Art 2.** Siège social

Le siège social de la Société de radiodiffusion de la France d'outre-mer est fixé à Paris en un lieu qui sera désigné par le conseil d'administration. [...]

**Art 3.** Capital

Le capital social est fixé initialement à 5 millions de francs. Cette somme sera souscrite par la caisse centrale de la France d'outre-mer sur les fonds mis à sa disposition par le FIDES.

**Art 4.** Conseil d'administration.

La Société de radiodiffusion de la France d'outre-mer est gérée par un conseil d'administration de dix à quatorze membres, nommés par le ministre de la France d'outre-mer et comprenant à l'origine :

Cinq membres désignés par le ministre de la France d'outre-mer et représentant :

Le directeur des affaires politiques ;

Le directeur des affaires économiques et du plan ;

Le chef du service de l'information ;

Le chef du service des postes et télécommunications ;

Le chef du service de radiodiffusion ;

Un membre désigné par le ministre des Finances ; un membre désigné par la caisse centrale de la France d'outre-mer ; Trois personnalités choisies par le ministre de la France d'outre-mer en raison de leurs compétences.

En outre pourront avoir accès au conseil, avec voix consultative limitée aux questions de leur ressort territorial, un représentant de chaque groupe de territoires ou territoire non groupé, désigné par les chefs de ces groupes ou territoires. [...]

#### **Art 6.** Président et directeur général

Le conseil d'administration élit dans son sein un président dont la désignation ne devient effective qu'après agrément du ministre de la France d'outre-mer. Le conseil peut également nommer un vice-président.

Le conseil d'administration peut nommer un directeur général choisi parmi les personnalités qualifiées dans la profession, dont la désignation ne devient définitive qu'après agrément du ministre de la France d'outre-mer. [...]

#### **Art 8.** Pouvoirs du directeur général.

La direction de la société est assurée, sous l'autorité et le contrôle du conseil d'administration, par un directeur général, qui est responsable de l'exécution des décisions du conseil. Pour les actes qui ne ressortissent pas à la gestion des affaires courantes, des pouvoirs généraux et particuliers lui sont conférés par le conseil d'administration. [...]

La direction de la société est assurée, sous l'autorité et le contrôle du conseil d'administration, par un directeur général, qui est responsable de l'exécution des décisions du conseil.

Pour les actes qui ne ressortissent pas à la gestion des affaires courantes, des pouvoirs généraux et particulier lui sont conférés par le conseil d'administration. [...]

Fait à Paris, le 18 janvier 1956, Pierre-Henri Teitgen.

**Source** : Inathèque, Fonds Ina Radio-Télé, 00014464/16, Dossier n°31, Chemise Coupures de presse décrets 1954-1958.

### C. Création de l'Office de coopération radiophonique

Ministère de la Coopération

Décret n° 62-480 du 14 avril 1962 portant modification du nom et des statuts de la société de radiodiffusion de la France d'outre-mer.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, du ministre de la Coopération et du secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargé de l'Information,

Vu la loi du 30 avril 1946 relative au développement économique et social, et notamment son article 2 ;

Vu le décret n° 59-462 du 27 mars 1959 relatif à l'aide et à la coopération entre la République et les autres États membres de Communauté, et notamment son article 13 ;

Vu le décret n° 61-591 du 10 juin 1961 relatif aux attributions du ministre de la Coopération ;

Décète

**Article 1<sup>er</sup>** La société d'État dite société de radiodiffusion de la France d'outre-mer (SORAFOM) créée par arrêté du 18 janvier 1956, prend le nom d'office de coopération radiophonique (OCORA)

Ses statuts tels qu'ils sont annexés à l'arrêté du 17 novembre 1956, modifiés par l'arrêté du 5 mai 1958, sont remplacés par ceux qui figurent en annexe du présent décret. [...]

**Article 2** Le mandat des administrateurs de la SORAFOM prend fin à la date de publication du présent décret.

**Article 3** Le Premier ministre, le ministre de la Coopération, et le secrétaire d'État auprès du premier ministre chargé de l'Information sont chargés de l'exécution du présent décret [...].

Fait à Paris, le 14 avril 1962.

Par le Président de la République, Charles de Gaulle.

Le premier ministre : Michel Debré

Le ministre de la Coopération : Jean Foyer.

Le Secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargé de l'Information : Christian De La Malene

Office de coopération radiophonique (OCORA)

Statuts

La société d'État dite Office de coopération radiophonique (OCORA) est régie par les statuts ci-après :

Titre 1<sup>er</sup> Dispositions générales

**Article 1<sup>er</sup>** L'Office de coopération radiophonique est un organisme de coopération technique de la République française habilité à apporter son concours en matière de radiodiffusion aux États déterminés par arrêtés du ou des ministres intéressés ainsi qu'aux organisations internationales ou aux organismes privés exerçant leurs activités dans ces États. [...]

L'Office de coopération radiophonique peut procéder à toutes opérations commerciales industrielles, mobilières, immobilières ou financières se rapprochant à son objet. Il jouit de la capacité reconnue aux sociétés.

Il est placé sous la tutelle du ministère de la coopération.

**Article 2** Le capital social reste fixé à 50 000 NF, souscrits par la caisse centrale de coopération économique.

Titre II Organisation et administration.

**Article 3** Le siège social de l'Office de coopération radiophonique est fixé à Paris, en un lieu qui sera désigné par le conseil d'administration.

**Article 4** L'Office est administré par un conseil composé du directeur général de la RTF, président et de huit membres nommés par décret sur le rapport du ou des ministres intéressés. [...]

**Article 7** Le directeur général est nommé par décret sur le rapport du ministre de la Coopération, le conseil d'administration est consulté.

**Article 8** Le secrétaire général est nommé par le ministre de la Coopération, sur proposition du conseil d'administration, avec avis conforme du secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargé de l'Information. [Suivent l'ensemble des pouvoirs dévolus aux membres du conseil d'administration]

**Article 15** Le conseil supérieur de l'office de coopération radiophonique comprend les membres du conseil d'administration et un représentant de chacun des trois comités spécialisés prévus à, l'article 16.

En outre, chacun des États auxquels l'office prête ses services peut désigner un représentant au conseil supérieur.

Le conseil supérieur est présidé par le président du conseil d'administration, qui le convoque au moins une fois par an.

Il est tenu informé du fonctionnement de l'office de coopération radiophonique et émet des recommandations sur son orientation.

**Article 16** La coordination entre les services de la RTF et ceux de l'office de coopération radiophonique est assurée par un comité de coordination et trois comités spécialisés.

La compétence de chacun des comités spécialisés s'étend respectivement :

Aux activités des services techniques ;

À l'élaboration et à la diffusion des programmes ;

À l'assistance technique proprement dite et à la formation des personnels. [...]

**Article 17** Les opérations comptables de l'office sont effectuées selon les règles en usage dans les établissements industriels et commerciaux et décrites selon les normes du plan comptable général [...].

**Source** : AN, Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 2 1961-1962, Chemise 3 OCORA 1962.

## D. Le décret du 24 janvier 1969 mettant fin à l'OCORA

Décret n° 69-69 du 24 janvier 1969 relatif au transfert à l'Office de radiodiffusion-télévision française des attributions de l'office de coopération radiophonique.

Le président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, du ministre des Affaires étrangères et du ministre de l'économie et des finances,

Vu la loi du 30 avril 1946 relative au développement économique et social, et notamment de son article 2 ;

Vu l'arrêté du 18 janvier 1956 modifié portant création de la société d'État dite société de radiodiffusion de la France d'outre-mer ;

Vu le décret n° 62-480 du 14 avril 1962 portant modification du nom et de statuts de la société dite Société de radiodiffusion de la France de la France d'outre-mer ;

Vu l'ordonnance n° 59-273 du 4 février 1959 relative à la Radiodiffusion-télévision française et notamment ses articles 1<sup>er</sup>, 2, 3 et 4 ;

Vu la loi n° 64-621 du 27 juin 1964 portant statut de l'Office de radiodiffusion-télévision française,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>** L'Office de radiodiffusion-télévision française est, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1969, substitué à l'office de coopération radiophonique. Les compétences de l'office de coopération radiophonique sont en conséquence, à la même date, exercées par l'Office de radiodiffusion-télévision française.

**Art. 2** À compter du 1<sup>er</sup> janvier 1969, les biens mobiliers et immobiliers, droits et obligations de l'office de coopération radiophonique sont transférés à l'Office de radiodiffusion-télévision française.

**Art. 3** Les personnels de l'office de coopération radiophonique restent provisoirement régis par les dispositions qui leur sont applicables à la date du 31 décembre 1968.

Dans la limite des besoins du service, les agents de l'office de coopération radiophonique pourront faire l'objet, jusqu'au 31 décembre 1969, de décisions de recrutement dans les cadres statutaires ou d'engagement par un contrat à durée déterminée à l'Office de radiodiffusion-télévision française.

Les personnes qui, à la date du 31 décembre 1969, n'auraient pas fait l'objet d'une mesure de recrutement dans les cadres statutaires pourront bénéficier des dispositions régissant le licenciement des personnels de l'office de coopération radiophonique. [...]

Fait à Paris, le 24 janvier 1969.

Par le président de la République : Charles de Gaulle

Le Premier ministre : Maurice Couve de Murville

Le ministre des Affaires étrangères, Michel Debré.

Le ministre de l'Économie et des finances, François Ortoli.

Le secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé de l'Information, Joël Le Theule.

Le secrétaire d'État aux affaires étrangères, Yvon Bourges.

Le secrétaire d'État à l'économie et aux finances, Jacques Chirac.

**Source** : AN, Fonds Foccart, AG/5(F)/3364, Dossier OCORA 1960-1969, Chemise OCORA (M. Gauger).

## II. Les discours

### A. Discours de Léopold Sédar Senghor devant la première promotion des stagiaires du Studio-École (avril 1955)

Allocution prononcée par M. Léopold Sédar Senghor, secrétaire d'État à la présidence du conseil.

Monsieur le ministre et cher collègue,

Mon cher maître (car j'ai suivi vos leçons et, je l'espère, avec fruit, au musée de l'Homme) [Senghor s'adresse à Paul Rivet, qui vient de prononcer son discours],

Mesdames, Messieurs,

Ce n'est pas un discours que je vais prononcer. C'est quelque chose de beaucoup plus difficile.

Comme l'a dit M. Schaeffer, il s'agit, sur le plan de la radio -comme sur les autres plans- d'un dialogue de deux cultures. Il s'agit même en réalité d'un colloque entre les différentes civilisations de l'Union française, afin que de ce colloque naisse un nouvel humanisme, l'humanisme de l'Union française que j'ai eu, l'an dernier, l'honneur de développer devant un Congrès de professeurs allemands.

Vous m'avez demandé, mon cher ami, d'essayer de chercher avec vous et de dire ce que le continent africain, et plus particulièrement l'Afrique noire française, attend de l'Europe en général, de la France en particulier. J'ai eu souvent l'occasion de dire, en manière de boutade - d'aucuns me reprochent d'avoir un amour excessif des formules- que la seule chose que j'ai apprise en Europe, c'est la méthode. En effet, la première chose que nous devons apprendre de l'Europe, et de la France en particulier, de la patrie de Descartes, c'est d'avoir une méthode, ou plutôt, d'avoir l'esprit de méthode.

Je l'ai souvent constaté : quand, nous autres Africains, sommes devant une difficulté, nous commençons par nous indigner, car nous sommes fils de l'émotion ; ensuite nous protestons.

L'Européen, quand il est en face d'une difficulté, se dit "il faut en sortir". Il se dit également (et je l'ai souvent répété à mes collaborateurs) : ne vous énervez pas, ne nous énervons pas.

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit alors de poser le problème et de définir l'objectif à atteindre. Cela fait, nous nous posons la question : que faire ? Et nous cherchons les moyens. Cet esprit de méthode a mené l'Europe à inventer des techniques, c'est-à-dire, les instruments de ces moyens pour atteindre l'objectif. Et c'est ainsi que l'Europe a été amenée à inventer la roue, qui n'existe pas en Afrique, à inventer la charrue, à inventer la télévision et, malheureusement, la bombe atomique.

Il y a là deux attitudes différentes en face de la vie, en face de la nature.

Prenons l'Africain en face de la nature. L'Africain est d'abord plongé dans une sorte de nuit primaire. Il ne voit rien. Il sent, comme certains insectes, l'objet au bout de ses antennes, car l'Africain est doué d'antennes très sensibles. Ces antennes lui font repérer les ondes, car vous savez très bien, la physique moderne nous le dit mais les Africains l'avaient découvert depuis des millénaires, qu'au bout du compte, la substance n'est que de l'énergie rythmée.

Voilà donc l'Africain ayant suivi le rythme de l'objet, docile au courant, allant vers l'objet, quittant son Moi, pour s'identifier à l'objet. Et c'est un peu ce qui le perd aussi, car il ne peut plus se séparer de l'objet et il ne peut plus agir sur l'objet, puisqu'il est dans l'objet, puisqu'il est devenu l'objet. C'est sa force et sa faiblesse.

L'Européen, au contraire, commence par se distinguer de l'objet, par le tenir à distance, par l'analyser, et pour mieux l'analyser, il le fixe, il le dissèque, il le tue en quelque sorte, de telle façon qu'il peut faire de l'objet un instrument. C'est cette méthode qui nous manque le plus. Bien sûr, l'Africain réussit à vivre ; seulement, il agit par intuition, par tâtonnements, par expérience, ce qui fait sa recherche beaucoup plus lente. Donc, la première chose que nous avons à demander à l'Europe et la première chose que l'Europe a à nous apporter : c'est la méthode.

Mais quand je dis que la seule chose que j'ai apprise de l'Europe, c'est la méthode, c'est une expression par trop grossière. Car je suis croyant, je suis catholique, et je suis en même temps socialiste. Je ne dis pas que j'appartienne à tel parti métropolitain. D'autres sont musulmans, mais l'islamisme n'est pas une religion noire, c'est une religion importée. L'islamisme, comme le christianisme provient du Proche-Orient. L'islamisme est resté dans le domaine des Sémites, tandis que le christianisme a été repensé par des cerveaux européens.



Je dis donc qu'un autre apport de l'Europe pour moi est le christianisme. Et qu'est-ce que le christianisme ? C'est la charité. La charité s'oppose à la compassion. Quand je dis compassion, il faut prendre le mot dans le sens étymologique : c'est cette faculté de souffrir avec quelqu'un, de se mettre "dans la peau" de quelqu'un ; mais quand on souffre avec quelqu'un, quand on se met dans la peau de quelqu'un, on ne trouve plus le moyen d'aider ce quelqu'un.

La charité, au contraire, est un mot qui signifie en même temps efficacité. Ghandi disait lui aussi que ce qu'il avait appris de l'Europe et du christianisme, c'était la charité, car, nous disait-il : les Indiens sont non-violents. Les Indiens ne feront pas de mal à une mouche, et surtout pas à une vache ! Mais les Indiens ne lui feront pas du bien, au contraire. L'esprit de charité, c'est l'esprit d'efficacité. Et le socialisme a également cet esprit de charité, car j'ai souvent défini le socialisme : une protestation d'origine chrétienne contre les déviations des Chrétiens.

La méthode donne la charité, c'est-à-dire l'humanisme efficace. Voilà essentiellement les vertus que nous avons à attendre de l'Europe. Tout à l'heure, mon maître Rivet vous dira les leçons que l'Europe doit tirer des civilisations traditionnelles et en particulier, des civilisations négro-africaines. Je pense qu'avec cet esprit de méthode et cet esprit de charité, nous pourrons, demain, rénover nos civilisations respectives.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'avancer dans notre ligne. Il s'agit -comme le fait le paysan africain qui engraisse la terre d'Afrique avec des engrais chimiques, qui laboure la terre d'Afrique avec la charrue, qui est l'instrument par excellence de la civilisation européenne, il s'agit avec la technique de l'Europe de cultiver nos terres.

Je pense, et je l'ai toujours dit, que toutes les grandes civilisations sont des civilisations de métissage et les exemples sont là pour confirmer ce que j'ai dit. C'est l'une des grandes idées que j'ai retenue des leçons du professeur Rivet. Voyez par exemple la civilisation égyptienne. Je lisais récemment que, d'après les savants qui ont fouillé les cimetières de la première dynastie, [...] ces premiers civilisés étaient formés pour 1/3 de population négroïde, pour un tiers de blanc méditerranéens et pour un tiers de métis.

Nous voyons également aux Indes un fonds dravidien -c'est-à-dire noir- sur lequel est venu un fonds aryen, c'est-à-dire blanc. Les Noirs ont apporté leur sensualité, au sens noble du mot, leur rythme, leur couleur et les Blancs ont apporté l'esprit d'organisation.

Je suis sûr [...] que grâce aux efforts de mon cher Schaeffer, nous auront demain une grande télévision dans les territoires d'outre-mer, où nous auront une télévision de métissage.

Vos élèves, demain, nous donneront des programmes dont la matière sera puisée en Afrique, matière faite de chants, de danses, de rythmes, faite même d'éloquence africaine ; une matière dont le style sera de fabulation, mais grâce à vos techniciens, nous aurons des programmes mis en page, nous aurons des programmes techniquement parfaits, et je suis sûr que cette radio-télévision d'outre-mer sera un instrument efficace entre tous, de ce nouvel humanisme de l'Union française, qui est notre but à tous.

Mes cadets soutiennent souvent des propositions très contradictoires. Il y a un instinct nationaliste qui les pousse à revendiquer au droit de la négritude, et dans le même moment, ils nous disent qu'ils sont marxistes, léninistes. Il est bon que la jeunesse entre dans la vie l'injure à la bouche. Cette négritude [...] est la tradition africaine. Ce marxisme-léninisme ce n'est, en vérité, qu'un aboutissement un peu linéaire du cartésianisme. C'est peut-être là aussi une déviation. Dans tous les cas, il ne saurait être valable, pour nous Africains, car nous devons le repenser [...].

Voilà les quelques réflexions que je propose à vos méditations. Je vous les ai données à bâtons rompus. Il n'y a pas trop de contradiction. J'ai essayé de suivre un fil d'Ariane, ce fil d'Ariane qui va nous empêcher nous, Africains, de nous égarer dans le labyrinthe, ce fil d'Ariane qui est justement l'esprit de méthode de l'Europe, l'esprit de Descartes qui était fils de France.

**Source** : Léopold Senghor, « Extraits de l'allocution prononcée par M. Léopold-Sédar Senghor, Secrétaire d'État à la Présidence du conseil, pour la clôture du stage », in *Problèmes de radiodiffusion d'outre-mer. Bulletin de liaison du centre français de documentation sur l'éducation de base, n° spécial*, ministère de l'Éducation nationale, Ministère de la France d'outre-mer, Commission de la République française pour l'Éducation nationale et la culture, 11 août 1955, p. 15-18.

## B. Le discours de Pierre Schaeffer devant les stagiaires du Studio-École, 30 juillet 1956

Messages aux stagiaires du Studio-École de la RFOM, La Muette, le 30 juillet 1956.

Pour la troisième fois, j'accueille une nouvelle promotion au Studio-École de la RFOM. C'est aussi bien au nom d'une longue tradition française que ces lieux illustrent, qu'en vertu d'une récente tradition qui fait du Pavillon de la Muette le foyer de la Radiodiffusion d'outre-mer. Toute emphase est inutile : les grands mots masquent souvent de petits calculs. Une certaine gravité, cependant, doit marquer votre engagement.

Nous vous proposons d'entrer dans un métier dont on ne dira jamais assez, après Esope, qu'il peut être la meilleure et la pire des choses. Nous nous proposons de vous apprendre ce qui ne s'apprend pas : à parler, comme si on ne vous avait pas une fois pour toutes appris à parler avant l'âge de raison ; à converser, alors que votre conversation vous a déjà révélé les uns aux autres depuis les quelques heures que vous vous connaissez ; à communiquer avec autrui, à l'émouvoir ou à le distraire, comme si nous ne savions pas que vous ne sortirez de notre auberge espagnole qu'avec les provisions dont vous êtes munis.

Voici qui jette peut-être un jour nouveau sur cet étrange examen auquel vous vous êtes soumis avec application et qui a fait de vous nos élus, les cadets que nous autres, gens de métier, nous sommes loyalement choisis. Car, enfin, dites si nous vous avons demandé les dates de l'histoire, ou la liste des exportations, ou la statistique de la démographie ? Nous vous avons écouté au micro comme le fait un spécialiste au stéthoscope ; nous avons été sensible à votre hésitation plus qu'à votre aplomb, à votre curiosité plus qu'à votre érudition, à votre initiative plus qu'à votre bagage. C'est que nous n'avons pas à vous demander d'être autrement que vous n'êtes. C'est ainsi, avant tout, que vous apparaîtrez à vos auditeurs. Les plus simples vous jugeront sur les mêmes critères : votre honnêteté naturelle, vos dons de communication et de sympathie. Il serait bon, certes, que vous connaissiez les jalons de l'histoire et le cours des fleuves, ce qui pousse et se produit sur leurs rives ; mais vous pourrez toujours l'apprendre. Car vous allez être, plus que d'autres, les témoins de l'histoire et les voyageurs de pays qu'il vous faudra déchiffrer en même temps que construire. Il vaut mieux, pour ce métier, avoir la tête bien faite que bien pleine. Vous avez d'abord à être intelligents et disponibles.

Vous vous destinez après un stage fort court, à des pays français dont les ancêtres, contrairement à ce qu'apprend l'enseignement classique, ne sont pas tous Gaulois. Vous avez cette chance - et sachez que nous y prenons bien garde- de vous recruter parmi ces Français si divers que le soleil ou la neige, le sable ou la forêt, ont modelé différemment depuis des millénaires. Que vous ayez à vous déchiffrer les uns les autres, tel est votre premier exercice, votre discipline de base et le terrain même de votre élection réciproque. Quand vous serez unis, comme ceux de l'année passée -et bien rapidement quoique pour toujours- par les liens de l'amitié autant que par la solidarité professionnelle, vous aurez à partager un sort, enviable sans doute, mais non sans péril. Votre situation entre deux mondes, votre égale fidélité, votre désir de les servir tous les deux et de les rapprocher, feront de vous des points de mire : on ne cessera plus de vous demander au gré d'une opinion à la fois divisée et simpliste, pour lequel vous voulez opter et militer.

Il faut bien vous le dire, pour commencer, que si vous nous suivez et si vous comprenez notre effort, vous n'aurez plus jamais à choisir : vous aurez choisi d'être des messagers dont il dépend de beaucoup que deux camps soient hostiles ou amicaux, réconciliés ou impénétrables. Ne vous étonnez donc pas d'être pris désormais entre deux feux. Comme l'évolution historique ne dépend que fort peu de vos efforts vous serez sans cesse impliqués dans des positions massives où vos convictions personnelles et leurs nuances particulières risquent d'être malmenées. Il faudra bien que vous compreniez combien votre rôle d'informateurs, de commentateurs de l'évènement vous impose la retenue et semble, à première vue vous dépersonnaliser. S'il ne vous interdit aucune de vos convictions personnelles, il vous fait un devoir de les abstraire dans l'exercice de vos fonctions. Vous n'aurez jamais assez d'honnêteté ni de modestie intellectuelle, pour donner de l'évènement l'image la plus objective, la plus compréhensive aussi. Car vous avez à compter avec le potentiel de votre auditoire, ses réactions en chaîne. Vous pouvez aussi bien contribuer à sa maturité ou à son aveuglement, dispenser l'espoir ou la panique, l'amitié ou la haine. Entre l'évènement et sa diffusion sur les ondes, il peut se produire, comme en acoustique, des accrochages hurlants, pour le plus grand péril de la communauté, ou un entretien harmonieux, créateur d'énergie.

Aussi vous aurez à être prudents, en donnant à ce mot son caractère positif, ce qui vous demandera un courage aussi éloigné de la présomption que de la lâcheté. Cette prudence ne vous conduira pas seulement à vérifier l'exactitude de vos informations, mais à en rechercher une forme socialement utile. Vous n'ignorez pas que vous allez avoir affaire à un continent qui fut longtemps privé de communications -sous toutes leurs formes- et que la civilisation blanche envahit avec une brutalité redoutable. Comme un organisme que surprend un microbe, le continent africain n'a pas eu le temps sans doute de sécréter les anti-virus qui l'eussent immunisé. Si traditionnel qu'on le décrive, il a une soif de nouveauté désarmante, dont parfois nous avons, au nom de la tradition française précisément, à le défendre. Sous peine de le voir adopter pèle-même nos pires défauts comme nos meilleures qualités, nous avons à l'armer d'esprit critique, de discernement et, alors qu'il se tournerait presque trop volontiers vers les performances extérieures de la civilisation blanche, à lui demander -en nous en faisant à notre tour les bénéficiaires- de conserver, ou de retrouver s'il le faut, les sources de la sagesse, de son âme collective, de ses intuitions essentielles, auxquelles nos capitaux et nos techniques n'ont rien à apporter. Si nous n'y prenons garde, nos ondes risqueraient d'ajouter à ce brouillage plutôt qu'à l'élucider.

Prudence ne veut pas dire pour autant camouflage. À ce besoin immense de connaître et d'être informé -auquel si souvent nos ondes ne répondent qu'évasivement tandis que d'autres messages cherchent à séduire avec le rictus de la haine- il suffit d'apporter la vérité, toute la vérité, dont il me semble qu'aucun français n'ait rien à redouter. Pour avoir beaucoup voyagé et fréquenté assez de citoyens du monde je puis bien apporter ce témoignage : la misère sociale, le racisme, les impasses démographiques, sont des difficultés dont les territoires français sont loin d'avoir le monopole et ne connaissent le drame, en général, qu'affaibli, la crise que moins aigüe.

De ces maux, ne pas dégager les menaces autant que les remèdes, ne pas expliquer les causes autant que les efforts faits pour y remédier, est la pire des carences. Il ne s'agit d'endoctriner personne, mais d'associer la masse à son propre sauvetage et de ne pas la laisser dans l'ignorance précisément, attendre des miracles impossibles et se tourner vers les imposteurs.

Encore faut-il associer ces masses à leur prise de conscience et ne pas laisser subsister l'équivoque d'un discours unilatéral. Encore faut-il ouvrir le micro à toutes les opinions, y compris celles qui sembleront indésirables, à condition de faire se rencontrer les contradictions, d'où il peut sortir quelques lumières. Encore faut-il que, dans une radio africaine, ce ne soient pas les seuls envoyés de la métropole qui aient droit au micro. Votre présence parmi nous, amis africains, est le gage de cette honnêteté et de cette foi que nous avons dans une radio authentique. On craint parfois que nous soyons imprudents et utopiques. Imprudents de confier le micro à de jeunes africains, dans cet esprit de liberté d'expression. Utopique aussi, selon les autres, de promouvoir au sein d'une radio officielle une telle liberté d'expression. Telles sont pourtant les données d'une radio d'outre-mer telles qu'elles ont été affirmées sans discontinuité par plusieurs ministres de la France d'outre-mer, à la grande satisfaction de l'opinion française.

Où serait le danger s'il en existait un ? Il serait que les uns et les autres outrepassent précisément les limites du sens commun et de l'honnêteté. Deux situations seraient également fausses : que deux camps se dessinent où les uns et les autres ne joueraient plus leur rôle. Je pense moins à une division, ailleurs par trop souvent classique, hélas ! : un racisme élémentaire qui opposerait blancs et noirs, défenseurs à tout crains des positions colonialistes ou extrémistes. Vos prédécesseurs au Studio-École, dès leur arrivée, se sont détournés de ce jeu qui ne les intéressait pas. Ils se sont plutôt laissé entraîner à l'excès contraire ; heureux excès de sympathie qui a bousculé plus vigoureusement et plus sincèrement qu'ailleurs les barrages de méfiance.

Mais encore faut-il, pour que votre compagnonnage soit fécond, que, sans vous opposer, vous posiez clairement et sans respect humain ce qui vous fait enfants de la métropole et d'outre-mer : vos différences mentales, vos intuitions complémentaires, votre participation à des destins historiques qui se rejoignent sans se confondre.

Vos prédécesseurs, dans leur enthousiasme d'aller au-devant les uns des autres, oubliaient volontiers ce dont ils étaient et devaient rester les messagers traditionnels. Je dirai, avec La Palisse, que les jeunes métropolitains ne doivent pas oublier qu'ils ont à maintenir la France, à enseigner la tradition française : c'est ce qu'ils ont à apporter de meilleur. Et je dirai aux Africains qu'ils ont, eux aussi, avant de songer à des formules modernes de leur évolution, à être respectueux de leur pays traditionnel et à exiger de la civilisation blanche qu'elle apporte ses bienfaits, mais sans hâte et sans déracinement, sans le risque —que je constate chaque jour— d'une culture hâtive, de notions mal digérées et de métiers mal sus.

J'en reviens alors à des considérations moins ambitieuses et d'ordre plus strictement professionnel. Une fois précisé le cadre de notre action, une fois définis ses mobiles les plus nobles et affirmées ses positions les plus hardies, il convient de rappeler aux élèves de ce Studio-École qu'ils ont tout à apprendre pour faire une radio d'outre-mer digne de ses objectifs, qu'ils ont tout à inventer pour qu'elle fasse ses premiers pas. C'est en [essayant ?] qu'ils l'aideront à sortir de ses premiers tâtonnements.

Car enfin, n'importe qui, avec un peu d'habileté et d'entraînement pourra faire un bulletin, une interview ou un montage de disques ; mais le tour ne sera pas joué pour autant. Ce métier, disais-je en commençant, ne s'apprend pas : on y apporte ce qu'on a. Et voici que je semble me contredire maintenant en parlant d'apprentissage et d'un long entraînement. Je m'explique.

Vous ferez de la radio, je le répète avec ce que vous êtes. Mais pour être au micro ce que vous êtes vraiment, il vous faudra bien des années. Pour être clairs dans l'exposé, pour être simples dans le dialogue et vivants dans la conversation il vous faudra accomplir un double travail : un travail professionnel et un travail spirituel. Et prenez ceci très au sérieux : les contrefaçons vous menacent aussitôt. N'importe lequel d'entre vous, je le répète, pourra donner le change. Ceux d'entre vous qui ont le plus de facilité sont les plus menacés. Ils deviennent sûrs d'eux, bavards et vides. Ils tiendront le micro sans difficulté et je leur prédis même le succès. Après tout, ils auront des excuses : des centaines d'hommes, à toutes les radios du monde, parlent ainsi pour ne rien dire ou répéter ce qu'on leur a dit de dire. Ils seront creux, avec toutes les nuances de l'information à la mode, la tendancieuse ou l'endormeuse. Leur entraînement, leur assurance

professionnelle, leur serviront de personnalité. Ils seront à volonté sportifs ou mondains, familiers ou officiels. Ils seront la voix de tout le monde sans écho sur personne. La vie est quotidienne, chacun la vit pour son propre compte. Loin de l'événement et de son haut-parleur, l'homme de la masse vit cette existence ordinaire. Qui lui parlera, sans brutalité, de sa vie banale, afin qu'elle le devienne un peu moins ? Qui saura parler, non à tous, mais pour chacun ?

Je vais vous donner, de cette impasse, la sortie. Je vais, sans forfanterie, vous donner le secret d'une radio vivante : soyez la voix de chacun, soyez le lien de chaque homme avec les autres hommes ; si vous savez, à travers le micro, faire parler chacun à chacun de bouche à oreille, vous serez, vous deviendrez, l'un de ces grands professionnels dont on ignore le secret parce qu'il est trop simple. Comme tout secret trop simple, il est difficile à deviner, plus difficile encore à pratiquer. Si vous avez compris qu'au micro, tout autant et plus qu'ailleurs, on se trouve quand on a entrepris de trouver autrui, il vous reste cependant à être bien vous-mêmes, à posséder un naturel qui seul inspire la sympathie.

Cette sincérité, ce don de sympathie, sont les dons gratuits que le Ciel vous accorde au moment où on les cherche le moins, au moment où on n'en n'a plus la prétention. Sans masquer votre personnalité, inclinez-la donc au service d'autrui, disciplinez vos réflexes afin que jouent librement ceux d'autrui. Renoncez à nous intéresser, intéressez-vous à quiconque vous approche. Renoncez à convaincre, cherchez à faire s'exprimer les convictions des autres. Ne soyez l'homme de nulle part, de nul système, de nul parti. Soyez à l'instar de l'éducateur, du médecin, du prêtre, celui grâce auquel chaque homme peut se découvrir, s'orienter, s'améliorer. Prenez garde à ne masquer personne et surtout ceux qui auraient vis-à-vis de vous quelque explicable complexe d'infériorité. Leur pensée, même balbutiante, est alors plus précieuse que la vôtre. Vous ne pouvez pas faire plus pour les hommes que pour un animal ou une plante : vous n'êtes pas capables de donner la vie mais seulement d'aider à exister, d'empêcher parfois de mourir.

Votre rôle à la radio paradoxalement s'inverse. Au lieu d'être les champions de vos idées toutes faites ou de systèmes cristallisés, vous êtes à la cueillette des réactions, vous accouchez l'opinion d'elle-même, vous révélez vos auditeurs à eux-mêmes, non par calcul mais par curiosité. Au lieu d'un message abstrait et banal, au lieu d'un cliché dont vous savez trop bien ce qu'il renferme, vous illustrerez par le concret des idées qui prennent corps, vous découvrirez ce négatif en le développant. Combien vous pourrez, alors, tout en informant, contribuer à l'information, tout en explorant, donner à cette exploration sa lumière et, tout en éduquant, vous instruire.

Nous voici donc en plein paradoxe : ce métier, qui semble fait pour les bavards et où les bavards réussissent si bien, devrait être un métier de silencieux, d'observateurs. Que ces débats publics ouverts à l'affirmation et à la controverse, emmagasinent des témoignages, cristallisent des certitudes simples, démêlent l'écheveau des contradictions utiles ; qu'ainsi, au lieu d'une image prudente et uniforme du réel, soit révélée une photographie utile parce que contrastée et mouvante.

Dans l'immense ruée du monde moderne vers des croyances toutes faites, des solutions à la fois simplistes et utopiques, des raccourcis impraticables, vous apporterez à la fois le progrès et les conditions de ce progrès, l'accélération et son contrepoids obligé. Vous ne serez pas derrière le haut-parleur un aboyeur de plus ou un esclave irresponsable. Non seulement vous resterez des hommes, ce qui est souhaitable et ce que tous les métiers ne permettent pas, mais vous apprendrez à beaucoup d'hommes à rester des hommes, à devenir plus humains.

Encore un mot sur la radio dont vous allez être les serviteurs. Vous n'êtes pas sans avoir déjà remarqué que la radio, nouveauté pour l'outre-mer, semble déjà périmée dans le monde occidental. La télévision lui succède, la supplantera peut-être. L'image, qui se passe de commentaire, va-t-elle dispenser le téléspectateur de toute participation active ? En radio, tout l'art était justement de suggérer et d'apporter des matériaux à l'imagination. La télévision est-elle alors un mirage du progrès ?

Ne regrettez donc pas trop, outre-mer, d'en rester pour quelques temps au moins au stade de pure radio. Outre le fait que la télévision est hors de portée de notre économie, peut-être avons-nous quelques chances d'être à l'écart du flot brutal de tant d'images et d'avoir quelque délai pour tirer de l'expression radiophonique cet effet humaniste que j'ai essayé d'esquisser. Tout le monde a présent dans l'esprit la caricature de la famille américaine penchée sur son écran et, se voyant telle qu'en elle-même, elle n'a aucune chance de se changer. L'Afrique, paraît-il, est le réservoir de l'imaginaire, des forces de l'inconscient, des sources préservées de l'instinct. La radio demeure pour elle un grand péril, celui de l'envahissement mental par nos produits de pacotille. Ce péril est cependant moindre du fait que le micro cache le spectacle derrière son expression parlée, se borne à suggérer et n'impose pas des images toutes faites. Si on aime l'Afrique et les Africains, on ne peut qu'être conscient de ce drame essentiel : ils ont d'abord à se trouver et à se retrouver. Qu'on ne leur impose pas le prototype du speaker (blanc ou noir), qu'ils seraient tentés de copier aussitôt, c'est une chance.



Je vous souhaite de profiter de ces années de demi-confiance pour aider les pays et les gens d'outre-mer à se trouver dans la multiplicité de leurs aspirations et de leurs divinations. Je vous ai assez dit de ne pas leur imposer vos tics et votre style. Encore faut-il que vous les aidiez à s'enrichir mutuellement de leur diversité. Songez que leur tradition, seulement verbale, est fragile et combien elle est menacée par vos phrases. Tâchez que, grâce à vous, ils s'expriment du fonds du cœur, qu'ils sortent ce qu'ils ont à dire et non ce que vous aimeriez qu'ils disent - et ce qu'ils vous diraient, tant ils sont civils, pour vous être agréable.

Pierre Schaeffer.

**Source** : AN, Fonds Documentation RFI, 20060371/6, Dossier 1, Chemise 1956.

### III. Les programmes

Une semaine ordinaire sur l'antenne de Dakar-Régional en 1957.

Source : Institut fondamental d'Afrique noire (IFAN), Carton P1283 bis.

Station de Dakar, chaîne régionale

Programmes définitifs pour la semaine du 30 juin au 6 juillet 1957

Dimanche 30 juin

8 h 00 : Journal parlé : 1<sup>ère</sup> édition.

8 h 15 : Musique ininterrompue.

9 h 00 Bonjour dimanche, une émission de Richard Béranger et de Marcelle Ouegnin, avec la participation des auditeurs de la Radiodiffusion fédérale.

10 h 00 Informations ; deuxième édition.

10 h 15 Les disques des auditeurs, une émission de Ben Isma.

11 heures 15 Le courrier des auditeurs de Claire Gérard

11 h 45 Musique de l'Afrique [sic]. Aujourd'hui : le joueur de guitare africaine à quatre cordes.

12 h 00 Le tour du monde autour d'une table. 12 h 30 Apéritif concert avec l'orchestre de Paul Bonneau.

13 h 00 Déjeuner en musique

13 h 30 Journal parlé : 3<sup>ème</sup> édition, chronique sportive.

14 h 00 Disco-match... Deux étudiants...Deux mondes... Une émission de Claire Jordan.  
Collaboration de Michel Godar.

14 h 45 Adorables rengaines.

15 h 00 Orchestre Ramon Mendizabal.

15 h 18 Une éducation manquée, opérette en un acte de Emmanuel Chabrier avec Christianne Castell, Claudine Collart, Xavier Depraz. Drection muiscale Charles Bruck.

15 h 55 Orchestre Caulier.

16 h 15 Mireille et son petit théâtre.

16 h 35 Orchestre Sibert

17 h 00 Sports AOF

19 h 00 Jazz aux Champs-Élysées.

19 h 22 Selon vos goûts.

19 h 45 Sélection de valses musettes.

20 h 00 Journal parlé.

20 h 30 « Stationnement interdit » une émission publique d'Henri Spade animé par l'auteur.  
Orchestre Jacques-Henri Rys. Collaboration artistique Jacqueline Cartier. Mise en ondes Abder Isker.

21 h 30 « À tout cœur » une émission de Pierre Loiselet, animée par Jacqueline Valois et l'auteur. Après Freddy Alberti, sa harpe et son orchestre. Mise en ondes : Olivier d'Horrer.

22 h 15 Paris vous parle.

22 h 35 Fin de l'émission.

Lundi 1<sup>er</sup> juillet 1957

7 h 00 Musique à travers l'Afrique.

7 h 30 Journal parlé 1<sup>ère</sup> édition

7 h 40 Musique variée

8 h 00 Travaillez en musique.

8 h 30 Fin d'émission.

12 h 30 Orchestre André Karren.

12 h 50 Musique pour vous.

13 h 20 Journal parlé. 2<sup>ème</sup> édition.

13 h 45 Fin d'émission

18 h 00 De la musique ouolof.

18 h 15 Magazine ouolof avec Marianne Seck, Ousseynou Seck et Doudou Diop.

18 h 45 Informations et communiqués en ouolof.

18 h 55 Informations et communiqués en sérère.

19 h 05 Informations et communiqués en toucouleur.

19 h 25 Informations et communiqués en diola.

19 h 25 La radio parle aux paysans (en diola). Aujourd'hui : l'agriculture.

19 h 40 : La radio parle aux paysans (en sérère). Aujourd'hui : l'agriculture.

19 h 55 Un peu de musique douce.

20 h 00 Journal parlé : 3<sup>ème</sup> édition

20 h 30 De la musique sérère.

20 h 35 La radio parle aux paysans (ouolof). Aujourd'hui : l'agriculture.

20 h 50 La radio parle aux paysans (peuhl). Aujourd'hui : l'agriculture.

21 h 05 Le club des amateurs de jazz.

21 h 35 Nord-Sud-Est-Ouest, une émission de Marcelle Ouegnin.

22 h 05 Rythmes nouveaux.

22 h 15 Paris vous parle, informations en Portugais.

22 h 35 fin d'émission. [...]

Samedi 6 juillet

7 h 00 Musique au travers de l'Afrique.

7 h 30 Journal parlé : 1<sup>ère</sup> édition.

7 h 40 Musique variée.

8 h 00 Travaillez en musique.

8 h 30 Fin d'émission.

12 h 30 Orchestre Jean Bonal.

12 h 50 Derniers succès.

13 h 20 Journal parlé : 2<sup>ème</sup> édition.

13 h 30 Week-end dakarois, une émission de Josette Wolny.

14 h 00 Le Magazine de la femme africaine.

14 h 30 Théâtre africain (en vernaculaire).

15 h 00 Fin d'émission.

18 h 00 Magazine de la femme africaine (en sérère).

18 h 15 Magazine de la femme africaine (en toucouleur).

18 h 30 Magazine de la femme africaine (en diola).

18 h 45 Informations et communiqués en oulof.

18 h 55 Informations et communiqués en sérère.

19 h 05 Informations et communiqués en toucouleur.

19 h 15 Informations et communiqués en diola.

19 h 25 La radio parle aux paysans (en diola). Aujourd'hui : la pêche.

19 h 40 La radio parle aux paysans (en sérère). Aujourd'hui : la pêche.

19 h 55 Un peu de musique douce.

20 h 00 Journal parlé : 3<sup>ème</sup> édition.

20 h 30 Publicité.

20 h 35 La radio parle aux paysans (en ouolof). Aujourd'hui : la pêche.

20 h 50 La radio parle aux paysans (en peuhl). Aujourd'hui : la pêche.

21 h 05 Luttés africaines, une émission de Diakhaté Adama et de Cissé Ousmane.

21 h 35 Cabarets africains dakarois.

22 h 15 Paris vous parle. Informations en Anglais.

## IV. Les témoignages

### A. Entretien de Jean-Baptiste Fourré avec François Bréhinier et Pierre Toureille

*Extraits d'un entretien de Jean-Baptiste Fourré avec François Bréhinier et Pierre Toureille, 13 août 2015, 52 minutes et 43 secondes.*

*François Bréhinier et Pierre Toureille font partie d'une promotion spéciale formée au Studio-École en 1965-1966. 8 stagiaires français ont été formés aux métiers de la coopération radiophonique. Il y avait aussi parmi eux Jean-Jacques Robert, qui a occupé un poste de coopérant aux Radio-clubs du Niger et que j'ai eu la chance d'interviewer en 2005<sup>3799</sup>. Après la coopération, François Bréhinier et Pierre Toureille ont travaillé à Radio-France en participant à l'enrichissement de la collection OCORA<sup>3800</sup>.*

**François Bréhinier, 00'00 :** Je suis de la promotion 1965-1966, promotion pour devenir formateur et en même temps coopérant en Afrique en passant par le Studio-École, le fameux Studio-École qui était une école d'abord réservée aux Africains. Pour renouveler les cadres africains et remplacer ce qu'on appelait à l'époque les « petits-blancs » en Afrique. Ces « petits-blancs » qui, au passage, [...] préféraient s'incruster [...] et très souvent gagnaient de l'argent au lieu d'assurer cette relève essentielle au développement d'un pays. Cela concernait particulièrement la radio et la télévision, moyens de communication fabuleux dans ces pays aux vastes étendues isolées du reste du monde. 01''19.

---

<sup>3799</sup> T. Leyris, *La radio comme outil de développement dans l'Afrique des indépendances (années 1950-1970). Approche générale et étude de cas : l'exemple des radio-clubs du Niger*, op. cit.

<sup>3800</sup> <https://www.discogs.com/fr/release/3763062-Ensemble-Vocal-Th%C3%A9odore-Vassilikos-Gr%C3%A8ce-34-Liturgies-Anciennes-Orthodoxes-Chants-Sacr%C3%A9s-De-La-Tr>, consulté le 02/11/2022.

**Pierre Toureille, 01''20** : J'ai fait partie de la même cession que François Bréhinier. [...] Pour ma part ce qui me paraissait le plus important dans tout cela c'était que le Studio-École était la seule école pour apprendre tous les métiers de la radio. Et si on avait pour objectif justement de devenir un homme de radio, c'était vraiment une occasion magique. En plus de ça il y avait l'héritage du Studio-École à cette époque-là, qui avait vu défiler quantité de stagiaires africains qui ensuite partaient prendre des postes de responsabilité et de formation en Afrique. C'était l'objectif qui nous était fixé aussi puisque les 9 stagiaires [ils étaient huit] de cette session, signaient à l'issue du stage un document qui faisait que eux, pendant 5 ans, iraient en Afrique pour poursuivre la mission qui leur était confiée initialement. (02''34) [...]

**François Bréhinier, 03''13** : Il est bien entendu que le Studio-École était fait pour former les Africains. Au passage, il y avait très peu d'Africaines aussi. C'était pour que ces Africains puissent assurer la relève de tous les postes de cadres tenus dans les radio-télévisions d'Afrique et de Madagascar. Au fur et à mesure que ces Africains étaient formés, ils étaient envoyés dans leurs pays respectifs pour travailler. Mais au fur et à mesure aussi, le pays a manqué de cadres supérieurs et ces mêmes hommes formés au Studio-École sont devenus ministres, directeurs de la formation, directeur des affaires culturelles, ministre de l'enseignement... Bref, ils sont devenus les hauts dirigeants de beaucoup de pays africains. Face à cette hémorragie par le haut, les responsables de l'OCORA se sont dit « bon on va former des blancs polyvalents pour les envoyer pour des missions de courte durée avec une double mission : former les équipes qui seront auprès d'eux et en même temps aussi assurer des campagnes éducatives et particulièrement en brousse ». Ces campagnes éducatives c'était aussi recueillir des traditions orales, musiques, contes et d'un autre côté aussi assurer en plusieurs langues ethniques, les campagnes éducatives aussi simple que d'encourager la vaccination des animaux, que se laver les mains avant de déjeuner. Donc c'était des campagnes éducatives basiques mais essentielles. 6''04 [...]

6''55 : La campagne éducative que l'on devait mener était très simple [François Bréhinier a participé à une opération spéciale au Tchad avec Guy Breton en 1968]. On faisait 15 jours en brousse avec le matériel technique et dans la Land Rover trois stagiaires avec nous. Et 15 jours à N'Djamena (à l'époque s'était Fort-Lamy) pour traiter tout ce que nous avions enregistré dans les différents villages, dans les villes du Nord et du sud que nous avions sillonné. C'est donc des milliers et des milliers de kilomètres. Pour enrichir le patrimoine de la radiodiffusion. On a enregistré des contes, des musiques, des témoignages de villageois, par exemple il y avait un

thème comme le mariage. Il y avait tout un groupe qui venait discuter et qu'on enregistrerait. C'était extrêmement varié. 08''26

*Jean-Baptiste Fourré : et tous ces enregistrements étaient analysés après ? Qu'en faisiez-vous dans cette campagne éducative ?*

**François Bréhinier, 8''33** : c'était réécouté, monté et diffusé sur les chaînes nationales.

*JBF : Est-ce que cela ressemblait aux Radio-clubs du Niger ? Est-ce que cela suivait la maxime de Pierre Schaeffer : vous êtes les accoucheurs de la pensée d'autrui ?*

**François Bréhinier, 09''03** : oui, c'est ça, c'est tout à fait l'esprit. Donner la parole aux sans voix. En fin de compte, notre mission était de donner la parole aux sans voix, ceux qui n'avaient jamais parlé. Généralement c'était toujours un officiel qui s'exprimait. On arrivait dans une ville du nord où s'était le sultan qui avait presque droit de vie et de mort sur ses sujets. Nous on interviewait ses sujets, on leur donnait la parole. Contrairement à ce que faisait ordinairement les radios officielles. 9''57.

**Pierre Toureille : 11''19** : Entre juillet 1967 et juillet 1968 j'ai participé, animé, une campagne d'éducation des masses rurales en Côte d'Ivoire. Ça s'appelait la coupe nationale du progrès. [...] C'était une compétition qui était faite sur un certain nombre de thèmes vitaux. Comme le disait François tout à l'heure, il y avait tous les préceptes d'hygiène : se laver les mains, faire des toilettes, ça visait directement les gens chez eux, à l'école ou pas encore à l'école. Il y avait tout ce qu'il fallait savoir sur la culture du coton. Tout ce qu'il fallait savoir sur la culture du cacao. Il y avait d'autres thèmes qui m'ont amené à rencontrer [beaucoup de gens], à chaque fois, sur place, dans les régions, c'est un pays assez grand, la Côte d'Ivoire. J'avais d'ailleurs la plupart du temps à faire plutôt à des Blancs qui racontaient tout ce qu'il fallait raconter sur la culture du coton. Je rentrais ensuite à Abidjan, je rédigeais des petites brochures qui ensuite étaient diffusées au travers du pays sur ces thèmes qui doubleraient des émissions à la radiotélévision ivoirienne. Lesquelles émissions étaient diffusées en langues vernaculaires. Donc il y avait vraiment une volonté nationale d'apporter un certain nombre de principes vitaux, nouveaux.

Il y avait en même temps la volonté de mettre en compétition les régions et les personnes. Cela s'appelait Coupe nationale du progrès car on allait dans un jury définir le meilleur riziculteur ivoirien, la personne qui avait le mieux développé l'hygiène dans sa région etc... Au bout de cette année-là il y avait une grande compétition qui était relayée largement par la radio et qui

avait pour objectif de pousser en avant, de mettre en évidence un certain nombre de données qui étaient nécessaires et nouvelles. 14''26

***JBF** Comment les Africains percevaient ces blancs qui venaient faire ces « opérations spéciales » ? Le prenaient-ils bien ? Ne trouvaient-ils pas cela un peu paternaliste ?*

**Pierre Toureille, 15''36** : Il n'y avait aucun moyen de savoir ce que les populations africaines pouvaient tirer de tout cela, sinon, dans certains secteurs, une participation devenue plus active. Quant au côté blanc, moi quand je prenais rendez-vous à Korogo par exemple [ville du Nord-ouest de la Côte d'Ivoire], je m'appelle Toureille et quand je me rendais sur place pour rencontrer les gens c'était un grand éclat de rire ! Parce que tout le monde avait compris que c'était Touré, et Touré c'était africain ! [Pour eux] j'étais noir, je n'étais pas blanc. Maintenant, des années après, 7 ou 8 ans après, [...] cette coupe nationale du progrès en Côte d'Ivoire a continué d'exister. Je n'ai pas eu l'occasion d'aller voir ce que c'est devenu. 16''26

***JBF** : Est-ce que le Studio-École a marqué l'Afrique ?*

**Pierre Toureille, 17''20** : Je ne sais pas mais ce qu'on peut dire c'est que sans le Studio-École des campagnes de ce type n'auraient pas été possibles. Celle dont parlais tout à l'heure François, celle qui m'a été confiée. Elles étaient menées par des agents de haute valeur je parle de gens comme Guy Breton, Guy Robert, et d'autres qui étaient pour nous des grands anciens. C'était des grands anciens à double titre, parce qu'ils avaient fait le Studio-École bien souvent avant nous et par exemple, François Bréhinier a eu la chance de travailler avec ces gens-là sur le terrain. Mais je n'ai pas eu cette chance [...]. Je suis resté un an en Côte d'Ivoire.

**François Bréhinier, 17''53** : Juste un petit mot, à propos de la question pour savoir si on était rejeté ou bien accepté par les africains. Eh bien moi je considère que j'étais bien accepté dans la mesure où je ne restais pas. À partir du moment où les Africains savaient [...] qu'à l'issue de cette mission on rentrait en France, c'était clair et net. Nous étions consultants donc les rapports entre les Africains et nous étaient extrêmement simples et pas du tout tendus.

**Pierre Toureille, 18''44** : Oui ça c'est vraiment très intéressant de le dire. Parce que ça marque une évolution par rapport à la situation antérieure. On ne restait pas et pour nous c'était un avantage.

**François Brehinier : 19''09** : on n'était pas là pour se faire du pognon.

**Pierre Toureille : 19''14** : on n'était pas des petits blancs comme les autres. [...]



**François Brehinier, 19''25** : oui, nous faisons la rupture, entre les cadres blancs installés avec leurs privilèges, leurs maisons. On faisait cette rupture au niveau philosophique, au niveau même racial, au niveau du racisme. Nous, nous étions là pour apporter notre savoir. On recevait beaucoup de la part des Africains mais on devait partir. Point barre.

*JBF : c'est la raison pour laquelle vous étiez bien acceptés ?*

**François Brehinier, 20''16** : absolument. D'autant plus aussi qu'avec Guy Breton nous avons formé une cinquantaine de stagiaires pour la réalisation, pour le montage, pour tout ce qui concerne la radio avec l'esprit du Studio-École qu'on insufflait à ces stagiaires. 20''47. [...]

*JBF : Etiez-vous en contact avec les bureaux de la rue d'Amsterdam et en particulier le service qui s'occupait des programmes ?*

**François Bréhinier, 27''50** : Il y avait effectivement un département très riche où beaucoup d'Africains travaillaient pour la réalisation mais aussi comme auteurs et donc, il y avait effectivement une mise en ondes de programmes africains, spécifiquement africains qui étaient envoyés dans les différentes stations d'Afrique. Et, au choix, les Africains sur place choisissaient de diffuser ces programmes ou pas. Ces programmes étaient élaborés d'une manière très intéressante, très riche. C'était des dramatiques, des documentaires, des modules assez courts, des contes mis en onde. Avec un appel à des comédiens de la diaspora africaine qui était à Paris.

**Pierre Toureille, 29''31** : Il y avait deux interventions au niveau des radios. Il y avait les programmes qui étaient envoyés de Paris, et il y avait les actions sur place, mise en place par des gens comme nous, Guy Breton, François Bréhinier, Guy Robert et bien d'autres. Au bout d'un certain temps il y a une cohérence entre les deux façons d'intervenir. C'est-à-dire que ces programmes qui sont fabriqués à Paris mais avec une participation active, une collaboration réelle d'Africains, qui devenaient ensuite des modèles pour les radios sur place. Les agents de radio pouvaient se servir de ces modèles pour faire des programmes adaptés à chaque région, à chaque ethnie, à chaque situation différente. Et puis il y avait des actions sur place. Le département qui a été créé *in fine* était celui des « opérations spéciales ». Les opérations dont nous vous avons parlé au Tchad et en Côte d'Ivoire étaient des opérations de ce type. Il fallait créer des programmes adaptés aux territoires. Tout cela était né dans la cervelle de Pierre Schaeffer parce que c'était un homme de radio qui n'avait pas seulement le souci de causer dans le poste mais aussi de donner les moyens [pour] que ce discours aille jusqu'aux gens destinataires : les paysans. La campagne éducative en Côte d'Ivoire visait les paysans, les

riziculteurs, les gens qui cultivaient le coton, le cacao. Ces émissions étaient faites sur place de façon différentes selon les situations. Moi, je n'ai pas eu la chance qu'a eu François d'aller sur le terrain avec des stagiaires africains qui auraient appris à faire la même chose que je faisais moi. Mais dans l'esprit de l'OCORA, l'idée était de partir de besoins réels des gens, apporter des améliorations qu'il fallait apporter à des problématiques vraiment criantes. Par exemple un des objectifs de la Coupe nationale du progrès en Côte d'Ivoire c'était de décider les parents à envoyer les enfants à l'école. On est là vraiment dans la base même de l'évolution possible pour un État.

**François Bréhinier, 32''16** : c'est vrai qu'il y avait de nombreux programmes, dramatiques, documentaires, des jeux je crois, qui étaient fait avec des auteurs africains, des comédiens africains que l'on faisait travailler à Paris. Donc c'était des programmes de haute tenue, bien réalisés, avec un contenu très intéressant, même passionnant. Alors ces programmes étaient envoyés en Afrique. Je ne sais pas comment étaient utilisés ces programmes sur place, c'était extrêmement difficile de le savoir. Il n'y avait pas de retour. Pour moi c'était un puit sans fond. Mais non seulement c'était un puit sans fond mais dans mon esprit, je pensais que c'était aussi une forme de paternalisme, de colonialisme, d'envoyer de Paris, de France, ces programmes. J'estimais que ces programmes devaient être faits en Afrique par des Africains. Voilà.

**Pierre Toureille, 34''06** : Tu peux quand même ajouter que c'était des modèles pour les Africains dans les stations. C'était des modèles pour faire des choses comparables.

**François Bréhinier 34''16** : oui mais je pense que c'était à eux de trouver leur forme et leur fonds. Voilà. Ca a peut-être contribué à une forme de rejet de la part des Africains, non pas du Studio-École mais de la rue d'Amsterdam. Parce que quand je suis retourné en Afrique, bien après l'OCORA, dans les années 2000. Je suis retourné faire des missions de courte durée en Afrique. À chaque fois que je croisais un ancien de l'OCORA c'était une fête. C'était les retrouvailles, on parlait le même langage, c'était le même esprit car il y a eu à l'OCORA un esprit de corps absolument fabuleux. 35''33.

**Pierre Toureille : 35''34** : Guy Breton a dû vous parler de ça. Le Studio-École c'était un peu comme les grandes écoles : Sciences Po, l'ENA, c'était des gens quand ils revoyaient d'autres qui avaient fait le Studio mais pendant une autre session, il y avait une espèce de franc-maçonnerie entre eux. Il y avait une parenté entre les anciens du Studio-École. 36''12.

## B. Jocelyn Rafidinarivo

*Jocelyn Rafidinarivo est malgache. Admis au concours du Studio-École de Maisons-Laffitte en 1958, il est diplômé en 1959 et affecté à Radio-Madagascar. Il y occupe rapidement les fonctions de chef de la chaîne française, puis de directeur des programmes de la Radiodiffusion de Madagascar. En 1967 il prend la direction de la nouvelle télévision. À partir de 1975, il devient conseiller auprès du gouvernement malgache puis d'institutions internationales dans le domaine des médias. Il a participé au développement de RFI sur l'Internet et vit aujourd'hui à Madagascar.*

La retranscription suivante présente des extraits de deux entretiens :

L'entretien mené par Jean-Baptiste Fourré le 22/11/2015.

L'entretien mené par Thomas Leyris le 25/04/2018 par téléphone.

**Jean-Baptiste Fourré :** *J'ai cru comprendre que le concours d'entrée était un véritable parcours du combattant.*

Absolument, dans la mesure où les épreuves écrites se passaient dans les capitales des colonies, à Tananarive pour Madagascar, que les admissibles devaient passer l'oral à Paris. Et évidemment pour quelqu'un qui sort, je dirai presque, de sa jungle natale, ce n'est pas facile du tout. Dans mon cas particulier j'avais appris l'existence du concours par un ami qui travaillait déjà à la radio comme reporter sportif et réalisateur de théâtre radiophonique. Il m'a plus ou moins obligé à passer le concours alors que j'étais en Lettres supérieures au grand lycée de Tana, le lycée Gallieni et j'ai donc abandonné mes études de lettres pour le concours. La réussite au concours a été un peu un évènement pour tout le monde. On était cinq Malgaches pour la partie animation-journalisme et cinq pour la partie technique. C'était une petite révolution et ces dix Malgaches ont connu tous leur baptême de l'air en partant pour Paris. C'était extraordinaire. Mais on est arrivé tout frais, bien disposés.

Mais aussi surtout on était en plein dans l'évolution politique où le général de Gaulle allait organiser un référendum pour créer la Communauté française qui aurait fait des colonies françaises et de la France métropolitaine une grande communauté. (...)

**Thomas Leyris.** *Entretien du 25/04/2018 : Dans l'entretien que vous avez donné à Jean-Baptiste Fourré en 2015 vous expliquez que lors des épreuves orales du concours à Paris, vous*

*dissimuliez certains sentiments, comme d'autres stagiaires africains. Quels étaient ces sentiments ?*

J'étais au Studio-École quand il y a eu le référendum du général de Gaulle qui donnait la Communauté aux pays qui disaient « oui » et l'indépendance à ceux qui disaient « non » (la Guinée). De là la fondation de Républiques autonomes qui étaient sous le giron de la Communauté Française. Les présidents de certaines Républiques étaient ministres du gouvernement français tout en étant présidents de leur pays. Tsiranana était ministre de la Défense, Houphouët-Boigny était ministre aussi, comme Gabriel Lisette...

Nous, les stagiaires malgaches, on percevait que l'opposition à Madagascar voulait l'indépendance intégrale et immédiate tandis que le gouvernement voulait l'autonomie sans les affaires étrangères et la défense.

Dans notre promotion, il y avait un Français dénommé Luizet (fils du Préfet Charles Luizet, compagnon de la Libération, mort en 1947 et ex-gouverneur général de l'AEF<sup>3801</sup>). Ce Luizet était, lui, d'extrême droite. Dans notre promotion il y avait, si je ne m'abuse, quatre blancs et le reste était noir. Chez nous c'est l'indépendance qui primait un peu dans nos esprits et dans nos façons de voir. Il se trouvait un Français modéré, Blanchet. Une Kanake de Nouvelle Calédonie, Jacqueline Sénès (?). Blanchet et Luizet étaient de Paris.

On était là et on se trouvait à la cantine du Studio-École. Nous à Madagascar on mange du riz, maintenant non, car c'est devenu trop cher. Mais à cette époque on mangeait du riz trois fois par jour. Or il y avait 10 malgaches dans la promotion, 5 animateurs-journalistes et 5 techniciens sur les trente stagiaires.

Dans le contexte des indépendances, l'idée de vote et de décision démocratique était bien ancrée chez nous. On s'est posé la question : « qui mange du riz ici ? ». Et puis avec d'autres Africains qui ont dit « nous ! nous ! », on a fait tenir un vote à la cantine, il y a eu une majorité assez mince pour avoir du riz tous les jours. Donc on a dit au responsable du Studio-École, nous on veut du riz dans nos repas. À cette époque le Studio-École était dirigé par André Clavé qui était un homme remarquable. Il a discuté avec l'administration et on a eu du riz tous les jours et en même temps les autres pouvaient avoir des pâtes, des pommes de terre... Le Studio-École était un lieu où la décision démocratique avait sa place.

---

<sup>3801</sup> <http://www.sfhp.fr/index.php?post/2009/05/06/Notice-biographique-Charles-Luizet>

*TL. Revenons sur le cas de ce stagiaire Français « d'extrême-droite ». Quel était son avis sur l'évolution politique en cours outre-mer ?*

Pour lui, aucun de ces pays ne méritait l'indépendance. Il disait, « qu'est-ce que vous allez faire de l'indépendance ? Vous ne savez pas ce que c'est ». Mais il mettait Madagascar à part en disant « eux ils méritent l'indépendance » car « ils avaient déjà des ministres, un gouvernement », alors tous les copains du continent nous regardaient d'un air étonné ! C'était un débat très dur avec ce Monsieur Luizet, j'ai oublié son prénom.

En 1958, il y avait un Guinéen dans la promotion. Lui évidemment était heureux de l'indépendance, les autres n'étaient pas contents de leur président qui avait fait voter « oui » pour les républiques autonomes. En fait, au Studio-École, il y avait un éventail d'opinions politiques, avec quelques fois des débats très animés !

*TL. Alors la majorité des stagiaires étaient pour le « non » ?*

Les stagiaires étaient plutôt pour le « non ». Mais l'abandon complet de la Guinée les a fait réfléchir. Le temps qu'on quitte le Studio-École, je crois que la majorité ont continué à espérer l'indépendance mais sans qu'elle se fasse comme la Guinée. Il y avait donc une forme d'indépendance à trouver.

*TL. En novembre 1958, vous apparaissez dans un document qui vient probablement des renseignements généraux français qui a sans doute été transmis aux autorités Malgaches.*

Je sais qu'à un certain moment, on m'a qualifié d'anti-français. Ça m'a porté bonheur dans un certain sens parce que quand on a créé la télévision, mon nom a été évoqué. On a dit : il est anti-français et contre la télévision (car à ce moment je pensais qu'il fallait d'abord développer la radio) et finalement, même les Français ont penché pour moi pour faire la télévision ! C'était en 1967, 7 ans après l'indépendance. C'était à l'époque des républiques dites néocoloniales. C'est après l'indépendance que les choses ont changé.

*TL. Quand avez-vous effectué votre prise de poste à Tananarive ? Qu'avez trouvé en arrivant sur place ?*

Je suis rentré à Madagascar en mai 1959. On était tous à Tananarive, la radio n'existait que là. Quand j'ai commencé à Madagascar, il y avait deux chaînes, la chaîne malgache qui était la chaîne 2 avec un peu de comorien. La chaîne 1 était la chaîne française !

J'ai travaillé dans cette chaîne malgache pendant deux ans. Sur cette chaîne, je faisais plutôt des documentaires, de la production de romans radiophoniques, des reportages sur le vif dans les campagnes, mais peu de reportages pour le journal parlé. Ce sont mes quelques participations au journal parlé qui m'ont valu des ennuis. Je réalisais des reportages sur le vif au travers du pays. Par exemple, j'ai fait un reportage qui présentait dans l'ouest la domination des Indopakistanaïens, dans l'est la domination des Chinois et au centre la domination des Français.

J'étais un peu dur et comme à ce moment le directeur de la radio était un blanc, français, Robert Souchet de Saint Ange, ancien administrateur de la France d'outre-mer, forcément, il gardait les traditions conservatrices. Ni la langue malgache, ni les animateurs malgaches n'étaient autorisés sur la chaîne de langue française ! C'est à ce moment qu'est arrivé Guy Breton qui a pris la direction de la chaîne de langue française. Lui était tout à fait disposé à faire évoluer les esprits là-dessus. Il était dans l'esprit SORAFOM-évolutif. Il a dit « on va faire des émissions avec des animateurs malgaches formés par la SORAFOM, qui sont des journalistes et des producteurs formés » et j'ai été choisi. Il paraît que c'est parce qu'à l'époque je parlais un français presque sans accent !

*TL. Après l'indépendance du 23 juin 1960, Robert Souchet reste néanmoins à la tête de la radio malgache. Pourquoi selon vous ? Il devait bénéficier de soutiens malgaches ?*

Je ne sais pas, je n'ai jamais su. Nous on s'est bagarré : pourquoi la chaîne malgache est la chaîne 2 et la chaîne française est la chaîne 1 ? Et puis à l'époque il y avait les deux hymnes nationaux à la radio avec la Marseillaise en premier. Et nous on disait « ah non ! On joue d'abord l'hymne malgache et la Marseillaise après ! On est à Madagascar ! » M. Souchet n'a pas apprécié du tout, j'ai dit, moi que je militais pour ça, mais Guy Breton, patron de la chaîne française, a fini par le convaincre !

Mais avant cela j'avais fait un reportage dans l'ouest qui était sous la domination Indopakistanaïenne. J'ai fait un reportage dans la ville de (?) qui est toujours sous cette domination et je montrais comment les Indiens traitent les Malgaches... Un jour je suis revenu de reportage et je suis allé directement au studio, j'ai fait le montage et je n'ai demandé l'avis de personne. Et cela a été diffusé. Cela n'a pas été apprécié que je fasse ce genre de choses !

Et puis il y a eu le voyage du général de Gaulle à Madagascar pour une réunion de la Communauté (Conseil exécutif de la Communauté de juillet 1959). J'ai été envoyé en reportage aux Comores pour le voyage du Général. Là je suis arrivé, la colonie malgache m'a pris en

charge et m'a dit « eh ho, tu viens avec nous ! ». Il y avait à l'époque le député des Comores, le docteur Saïd Mohamed Cheik<sup>3802</sup> (principal dirigeant des Comores jusqu'en 1970) qui était gaulliste à ce moment, mais qui était l'ami des trois leaders de l'Indépendance en 1947 à Madagascar. Il a été élu député au moment des républiques autonomes. Le sénateur, lui, était un jeune qui était ouvertement indépendantiste.

Or ce monsieur n'a pas pu parler en public devant le général de Gaulle, seul Mohamed Cheik a prononcé un discours. J'ai demandé à la communauté malgache comment je pourrais interviewer le jeune sénateur. On m'a mis dans une camionnette de laitier pour m'amener dans la cuisine de ce monsieur. Je suis entré et j'ai vu non seulement le sénateur mais aussi le député Mohamed Cheik qui m'a dit « Ahah, tu ne te doutais pas que je serai là ! ». En fait Mohamed Cheik était pour l'indépendance mais il ne le disait pas. C'est surtout lui qui a parlé pendant l'interview et il a sorti son idée : celle d'arriver à une fédération de l'Océan Indien indépendante. Elle comprendrait Madagascar, les Comores, l'île Maurice et la Réunion. Il fallait faire des pas en avant, évoluer. Il fallait laisser Madagascar pomper au maximum les Français, les autres États suivraient. J'ai passé ce reportage sans demander l'avis de personne !

Alors là, le lendemain matin, je me fais appeler par M. Souchet, c'était rare que je voie ce monsieur. Il me dit « Jocelyn, c'est quoi ce que vous avez fait à la radio hier ? Qu'est-ce que c'est que cette interview de Mohamed Cheik ? » Je lui dis que j'ai fait mon travail de journaliste, que le député était là avec De Gaulle... Il me dit « oui mais vous avez fait une interview en dehors des discours officiels ! » Je lui réponds qu'en tant que journaliste (à cette époque on ne parlait pas encore de journaliste d'investigation) j'ai fait mon travail, je l'ai interviewé pour voir également ce qu'il pensait. « Oui mais on va même avoir des incidents diplomatiques ! » Le Haut-Commissaire (M. Sucado) a appelé ; les Anglais sont furieux : « qu'est-ce que c'est que ce monsieur qui parle d'indépendance pour l'île Maurice ? »

Or j'étais sursitaire, car à cette époque j'étais citoyen Français. M. Souchet me dit : « cette fois-ci mon vieux, votre sursit va disparaître ! Vous allez vous retrouver en Algérie. Vous discuterez avec mon remplaçant demain matin » (M. Souchet partait en congé). Celui-ci me dit « vous avez rendez-vous à la caserne avec M. Untel, vous avez des chances de faire sauter votre sursis ». Je suis allé discuter avec le militaire. Ils m'ont fait faire des choses et puis la décision est arrivée. Et sur mon livret militaire, il y avait écrit que j'étais en congé sans solde ! Je ne partais pas pour l'Algérie ! Je pouvais continuer à travailler à la radio.

---

<sup>3802</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Sa%C3%AFd\\_Mohamed\\_Ben\\_Chech\\_Abdallah\\_Cheikh](https://fr.wikipedia.org/wiki/Sa%C3%AFd_Mohamed_Ben_Chech_Abdallah_Cheikh)

C'est là que Guy Breton est parti en congé : il a demandé que pendant son absence la chaîne soit dirigée par un Malgache. J'ai été nommé patron de la chaîne de langue française et Guy Breton est revenu pour me conseiller.

*TL. Quelle était la couleur d'antenne de ces chaînes ? Qu'est-ce qu'on y entendait ? Pour quel public ?*

Pour moi, l'idée était de faire une chaîne franco-malgache, que l'on fasse des émissions locales, éducatives, de loisirs. Excusez-moi mais c'était un peu moi la vedette puisque j'étais le premier Malgache à travailler sur la chaîne française sous la direction de Souchet. Il y avait une émission de variétés bilingue. Avec des chansons françaises, malgaches (elles étaient interdites sur la chaîne française avant), américaines et autres. Cette émission est devenue très populaire chez les Malgaches et les Français. Une fois que j'ai dirigé la chaîne, j'ai voulu maintenir cette couleur.

Au moment de l'indépendance la grande affaire c'est que la chaîne de langue française est devenue la chaîne 2 et la chaîne malgache est devenue la chaîne 1. La Marseillaise a disparu sur les deux chaînes.

*TL. Quelles étaient les conditions matérielles dans lesquelles vous travailliez : locaux, matériel basse fréquence, haute fréquence ?*

Le matériel de reportage c'était les Acémaphones, des magnétos à manivelle. Quand je partais en reportage pendant 15 jours, je prenais deux magnétophones au cas où un ressort casse. À la station, il y avait du matériel RCA. Le matériel Français a commencé à arriver avec la SORAFOM et la chaîne Française a été la première à bénéficier du renouvellement du matériel avec du Thomson. Je me souviens qu'à la fin de mes trois années il y avait du matériel SORAFOM qui était arrivé.



## Table des illustrations

<b>Figure 1</b> Pierre Schaeffer vers 1955. ....	138
<b>Figure 2</b> Carte : la SORAFOM, une institution impériale (1957-1958) .....	176
<b>Figure 3</b> Table de mixage SAF prévue pour une station à l'étape de démarrage. ....	180
<b>Figure 4</b> Table de mixage SAF 12 voies. ....	180
<b>Figure 5</b> Le plan type d'une maison de la radio « régionale ». ....	184
<b>Figure 6</b> Carte : la situation de la radio en AOF en septembre 1958. ....	331
<b>Figure 7</b> Carte : la radio en AÉF, au Cameroun et à Madagascar en septembre 1958.....	332
<b>Figure 8</b> Radio-Dahomey, la station "la plus moderne de l'AOF". ....	359
<b>Figure 9</b> Montrer l'africanisation des ondes. ....	362
<b>Figure 10</b> Vue du Pavillon de la Muette en 1957 ou 1958.....	488
<b>Figure 11</b> La promotion 1957-1958 devant le pavillon de la Muette.....	493
<b>Figure 12</b> Réunion hebdomadaire des stagiaires et de l'équipe de direction au Studio-École. .....	519
<b>Figure 13</b> Un opérateur de la radiodiffusion malgache devant une console SAF. ....	560
<b>Figure 14</b> Cabine de prise de son de Radio-Cotonou, 1958.....	572

## **Table des tableaux**

<b>Tableau 1</b> Origine des stagiaires formés entre 1955 et 1959 .....	543
<b>Tableau 2</b> Origine des stagiaires entre 1959 et 1970 .....	543
<b>Tableau 3</b> Passage de la gestion directe de la SORAFOM-OCORA aux conventions d'assistance technique .....	562

# Table des matières

Remerciements.....	2
Sommaire .....	4
<b>Introduction .....</b>	<b>6</b>
I. Contexte .....	6
II. Etat de la question.....	8
A. « Nouvelle histoire impériale », histoire de la colonisation et des décolonisations. 8	
1. Le choix d'une échelle d'analyse pertinente : l'apport de la « nouvelle histoire impériale »	8
2. Histoire politique des décolonisations et de la Coopération.....	10
B. Histoire des médias et de la radio, histoire culturelle .....	14
1. L'Histoire de la radio, un champ dynamique de l'histoire des médias .....	14
2. L'historiographie de la radio en Afrique : une proximité avec l'histoire culturelle .....	16
3. Les nouvelles dynamiques du travail historique sur les radios africaines .....	20
III. Sources.....	21
A. A. Où sont les archives de la SORAFOM ?.....	21
B. Le suivi du ministère de la Coopération .....	22
C. Les archives de Pierre Schaeffer .....	23
D. Précieux témoignages .....	24
E. La radio, les ambassadeurs, les États africains et Jacques Foccart.....	25
1. Les ambassades et la coopération radiophonique.....	25
2. Un gouvernement autonome, des États indépendants : le cas du Sénégal et de la	
Fédération du Mali .....	27
3. Les services de Jacques Foccart et de la SORAFOM .....	28
IV. Des choix : la problématique .....	29
A. Qu'est-ce que la SORAFOM-OCORA ? Quels acteurs l'ont fait fonctionner ? ...	29
B. La SORAFOM, une structure coloniale et néocoloniale ?.....	32
C. Quelle radio produisait la SORAFOM-OCORA ? .....	34
V. Présentation du plan.....	37
<b>Partie 1 La radio dans l'Afrique sub-saharienne française au temps de</b>	
<b>l'empire colonial tardif (1939-1958) .....</b>	<b>42</b>
<b>Chapitre 1 Le démarrage tardif de la radio dans l'Afrique sub-saharienne</b>	
<b>française (1939-1952) .....</b>	<b>44</b>
I. Un contexte favorable à l'éclosion des radios dans l'Afrique sub-	
saharienne française (1939-1945) .....	46

A.	Petite histoire des radiodiffusions dans les colonies françaises d’Afrique sub-saharienne avant 1945 .....	46
1.	L’importance des contraintes techniques et financières .....	46
2.	Protohistoire de la radiodiffusion en Afrique française avant 1940 .....	48
3.	Des populations sensibilisées à la radio par les déchirements de la Seconde Guerre mondiale .....	51
B.	Des sociétés en ébullition.....	57
C.	Une politique coloniale nouvelle mais ambiguë .....	61
D.	L’exemple britannique .....	64
1.	Un modèle de radiodiffusion impériale.....	64
2.	Le développement de la radio dans les colonies britanniques .....	66
3.	Changement de stratégie à l’approche des indépendances .....	70
II.	Des blocages retardent le démarrage des radiodiffusions africaines.....	72
A.	Un statut non appliqué : l’ordonnance du 4 avril 1944.....	72
1.	La radio et la reconstruction de l’État .....	72
2.	La place des colonies dans l’ordonnance du 4 avril 1944 .....	75
3.	Un texte rapidement abandonné .....	78
B.	La responsabilité de la Radiotélévision française (RTF).....	79
1.	Les difficultés de la Radiotélévision française au temps de la reconstruction .....	79
2.	Les émissions en ondes courtes de la RTF pour l’outre-mer.....	83
3.	La RTF et la France d’outre-mer, 1944-1952.....	86
C.	La responsabilité du ministère de la France d’outre-mer.....	90
III.	La radiodiffusion dans l’Afrique sub-saharienne française avant la SORAFOM.....	96
A.	Les stations africaines au lendemain de la Seconde Guerre mondiale .....	97
1.	Des stations de faible puissance .....	97
2.	Une programmation européo-centrée. L’exemple des programmes de Radio-Dakar .....	98
B.	La multiplication des initiatives locales.....	102
1.	1949-1952 : les administrateurs à l’origine d’un premier développement de radios africaines .....	102
2.	La création de nouvelles stations.....	104
3.	Les transformations de la programmation dans les stations existantes .....	107
4.	Mais des changements limités .....	110
5.	Une situation anarchique .....	113
	Conclusion.....	114
	<b>Chapitre 2 La SORAFOM : construction d’une institution impériale.....</b>	<b>118</b>

I. Quelle forme et quel périmètre donner à la radio d'outre-mer ? (1949-1952).....	122
A. Comment organiser une radiodiffusion de l'Union française ? .....	123
1. Pour un office de radiodiffusion de l'Union française .....	123
2. Pour une radio de l'Union française soumise à la RTF .....	127
3. Pour une radiodiffusion de l'Union française décentralisée.....	128
B. Radio de l'Union française ou radio de la France d'outre-mer ?.....	129
C. La commission d'étude sur les problèmes de radiodiffusion intéressant l'outre-mer (1950-1951).....	131
II. Les « constructions impatientes » de Pierre Schaeffer.....	136
A. Pierre Schaeffer, le ministère de la France d'outre-mer et la SOFIRAD (1952-1954) 138	
1. Les débuts de Pierre Schaeffer au ministère de la France d'outre-mer .....	138
2. La SOFIRAD, premier bras armé du service de radiodiffusion de la France d'outre-mer (1952-1954).....	141
3. Le FIDES et l'équipement radiophonique des territoires d'outre-mer .....	145
B. Robert Buron et Pierre Schaeffer : le tournant de 1954.....	148
1. Le « complice » Robert Buron .....	149
2. Le décret du 14 septembre 1954 et la création du RFOM.....	150
3. La création de la Société de radiodiffusion de la France d'outre-mer (20 janvier 1955) 152	
4. Centraliser pour réformer ? .....	153
C. Pierre-Henri Teitgen et le lancement de la SORAFOM .....	157
D. La situation paradoxale de la SORAFOM dans l'Afrique de la loi-cadre (1956-1957) 162	
III. La mise en place du réseau de radiodiffusion de la France d'outre-mer	165
A. Hésitations : stations autonomes ou réseau ? (1949-1951).....	166
B. Le réseau de radiodiffusion de la France d'outre-mer .....	168
1. Segmentation de l'auditoire.....	170
2. À la tête du réseau de radiodiffusion de la France d'outre-mer : l'échelon central.....	173
C. La « sorafomisation » conséquence de la mise en œuvre du réseau de radiodiffusion de la France d'outre-mer .....	177
VI. Le réseau de la SORAFOM au début de l'année 1958 .....	181
Conclusion.....	185
<b>Chapitre 3 Concevoir une radio africaine au temps de l'Union française</b>	<b>188</b>
I. Le rôle de la radio dans l'Union française : le débat au Conseil de la République, (22 décembre 1949) .....	195

A.	Une radio au service du projet assimilationniste de l'Union française.....	195
1.	Un projet qui respecte la hiérarchie coloniale .....	197
2.	Un projet qui entre dans une vision conventionnelle du rôle de la radiodiffusion .....	199
E.	Une radio au service de l'unification culturelle.....	200
F.	B. Sociogenèse du projet de résolution .....	202
II.	Une radio pour les Africains : le rapport de la commission sur les problèmes de radiodiffusion intéressant l'outre-mer (1950-1951) .....	207
A.	Une radio pour « les masses autochtones » .....	207
B.	Sociogenèse du rapport de la commission d'étude des problèmes de radiodiffusion intéressant l'outre-mer .....	210
1.	Les parlementaires.....	210
2.	Les fonctionnaires du ministère de la France d'outre-mer .....	212
B.	La radio d'outre-mer selon Pierre Schaeffer : le discours du 30 juillet 1956	216
A.	Faire de la radio un outil de libre expression et de communication .....	217
1.	S'exprimer librement ?.....	217
2.	Faire de la radio un outil de communication .....	221
B.	La radio comme conservatoire des cultures africaines et des Africains .....	223
1.	La radio et les cultures africaines selon Pierre Schaeffer .....	223
2.	L'influence de l'ethnologie culturelle : le discours de Paul Rivet (avril 1955).....	227
3.	Un discours mis en pratique .....	230
C.	Chercher un avenir commun sans se couper de ses racines.....	236
D.	Le réseau africaniste de Pierre Schaeffer .....	242
	Conclusion.....	245
	<b>Conclusion .....</b>	<b>247</b>
	<b>Partie 2 La grande mue de l'action radiophonique de la France en Afrique sub-saharienne (1957-1960) .....</b>	<b>250</b>
	<b>Chapitre 4 Contestations de l'action de la SORAFOM en Afrique (1955- 1958).....</b>	<b>252</b>
I.	La résistance à la « sorafomisation » au sein des stations .....	253
A.	La résistance du personnel : l'exemple de Radio-Dakar.....	254
1.	La sociologie de la station de Radio-Dakar.....	255
2.	Le rejet de la sorafomisation .....	259
3.	Des erreurs dans la « conduite du changement ».....	262
4.	Un groupe humain sous tension : la politisation du personnel de Radio-Dakar.....	264
B.	La sorafomisation contestée par les cadres de la SORAFOM.....	270

II. La SORAFOM contestée par les administrateurs coloniaux et les hommes politiques africains.....	275
A. Les Hauts-Commissaires et les chefs de territoires face à la SORAFOM.....	275
1. Les tensions avant la loi-cadre .....	275
2. Les tensions après la loi-cadre.....	280
B. Les élites politiques africaines et la SORAFOM : le congrès fédéral du personnel de la radiodiffusion et de l'Information (Dakar, 28, 29 et 30 juin 1957).....	283
1. Des tensions anciennes .....	283
2. Des tensions exacerbées par la mise en œuvre de la loi-cadre .....	286
3. Le congrès du syndical fédéral de l'Information et de la radiodiffusion, Dakar, juin 1957	287
4. La difficile mise en place des conventions SORAFOM-territoires.....	290
5. Désillusions africaines.....	295
III. « Le public africain veut du moderne à tous prix ». La doctrine SORAFOM face aux auditeurs .....	299
A. La contestation des programmes SORAFOM .....	299
B. Des doutes sur la philosophie de la SORAFOM .....	306
Conclusion.....	309
<b>Chapitre 5 Reprendre en main la situation : la réponse de la SORAFOM aux contestations (1957-1958) .....</b>	<b>312</b>
I. « Une formule qui marche » : les succès africains de la SORAFOM avant 1958.....	315
A. Les succès de l'africanisation des antennes et du personnel : l'exemple de la chaîne régionale de la Radiodiffusion de l'Afrique occidentale française .....	315
1. L'arrivée des programmes enregistrés de la RTF.....	316
2. L'africanisation de Dakar-régional.....	320
3. Consensus politique autour de la formule de Dakar-régional ?.....	326
4. Et dans les autres territoires ?.....	329
B. Assouplir les relations avec les élites africaines : Pierre Schaeffer et Robert Pontillon.....	334
1. Assouplir les relations avec les Africains : les efforts de Pierre Schaeffer .....	334
2. Établir un dialogue avec les dirigeants africains .....	339
3. L'attitude conciliante de la majorité des dirigeants africains .....	345
II. Rassurer l'autorité de tutelle et faire fructifier l'héritage schaefferien : la direction de Robert Pontillon .....	349
A. La SORAFOM menacée par son propre ministère .....	349
B. Robert Pontillon : un homme de confiance.....	350

C.	Robert Pontillon : le VRP de la SORAFOM .....	355
	Conclusion.....	363
	<b>Chapitre 6 Négocier le cap des indépendances : la SORAFOM dans la Communauté (1958-1960).....</b>	<b>366</b>
I.	Une étude des possibles : le rôle de la radio dans la Communauté .....	368
A.	Les défis de la nouvelle constitution et des indépendances (1958-1960).....	368
B.	Quel cadre donner à la radio dans le contexte de la Communauté ? .....	369
1.	Les partisans d'une radio de la Communauté.....	369
2.	Les partisans de l'assistance technique .....	373
C.	Les acteurs de la redéfinition de la place de la radio .....	381
II.	Une mise à l'épreuve immédiate des plans français par les dirigeants africains .....	384
A.	Tensions et hésitations autours des stations fédérales (1959-1960) : l'exemple de Radio-Inter-AOF.....	384
1.	La position initiale de la France en ce qui concerne les stations zonales .....	385
2.	La stratégie radiophonique de la France à l'épreuve de l'émancipation de la Fédération du Mali.....	387
3.	Tensions autour de Radio-Mali .....	393
4.	Garder le contact malgré tout .....	400
B.	La libération de la parole sur les ondes africaines ? .....	404
III.	1960 : la sortie des turbulences.....	410
G.	A. Le renforcement de l'intervention radiophonique de la France .....	410
H.	B. Des résultats et des questions .....	414
	Conclusion.....	416
	<b>Conclusion .....</b>	<b>419</b>
	<b>Partie 3 Les ambiguïtés de la coopération radiophonique .....</b>	<b>422</b>
	<b>Chapitre 7 La place de la SORAFOM-OCORA dans la Coopération, 1960-1969 .....</b>	<b>424</b>
I.	Comment adapter la SORAFOM à la nouvelle situation des indépendances ? La fondation de l'Office de coopération radiophonique (1959-1962).....	426
A.	Un problème simple en apparence : transformer la SORAFOM en Société de coopération radiophonique (SOCORA).....	426
B.	À qui donner la tutelle de la SORAFOM ?.....	428
C.	Transformer la SORAFOM, oui, mais comment ?.....	431



II. La mise en place de la coopération radiophonique. Le cas du Togo (1960-fin des années 1960) .....	436
A. Les impasses d'une gestion trop directe de Radio-Lomé .....	437
1. Les tensions liées à la convention radiophonique de 1957 .....	438
2. L'affaire Max Coiffait .....	440
B. Maintenir l'influence française : vers des formules plus souples ? .....	446
1. « Consacrer la prépondérance du français sur les ondes togolaises » .....	446
2. La concurrence allemande .....	451
III. Les émissions de radio dans le rayonnement mondial de la France. Quelle place pour l'OCORA ? .....	454
A. L'influence par la coopération : les choix pour la radiodiffusion extérieure .....	454
B. Les programmes envoyés par l'OCORA .....	455
C. Quels impacts pour les programmes de l'OCORA ? .....	459
IV. La crise de mai 1968 et la fin de l'OCORA .....	465
A. La fin de l'Office de Coopération radiophonique (1968-1969) .....	466
B. Justifier la fin de l'OCORA .....	469
1. L'OCORA, une « présence française [...] colonialiste » ? .....	469
2. Un mauvais positionnement des coopérants ? .....	473
3. Une direction défailante .....	474
C. L'OCORA, victime des grandes manœuvres destinées à rationaliser l'action culturelle française vers l'étranger .....	475
Conclusion .....	479

## **Chapitre 8 Un rouage essentiel de l'empire médiatique franco-africain : le Studio-École .....**

I. Le Studio-École, de l'Union française à la coopération .....	484
A. 1949-1954, émergence de la question de la formation .....	484
1. 1949-1951, former des spécialistes africains de la radio, un objectif parmi d'autres .....	485
2. Pierre Schaeffer : priorité à la formation des Africains .....	486
B. 1955-1959 : le démarrage du Studio-École .....	487
1. Les difficultés des premiers stages (1955-1957) .....	487
2. Une africanisation insuffisante .....	490
3. 1957-1959 : une stabilisation qui n'empêche pas les critiques .....	494
C. 1959-1969 : la coopération .....	496
1. Le Studio-École, une pièce centrale dans le dispositif de coopération radiophonique .....	497
2. Menaces et remise en cause du Studio-École : les problèmes de recrutement .....	500
3. Menaces sur le Studio-École : la non reconnaissance des qualifications de l'OCORA ..	503

D.	Le Studio-École dans la tourmente de mai 1968 .....	506
1.	La fin du Studio-École : le colloque des directeurs de station de septembre 1969 .....	506
2.	La crise de mai au Studio-École : un affrontement de points de vue .....	507
II.	Le Studio-École, une expérience pédagogique à part dans la France et l’Afrique des années 1950-1960 ? .....	511
A.	Le Studio-École : un monde à part.....	512
1.	Sélectionner des stagiaires au moyen d’un concours exigeant.....	512
2.	Un isolement géographique et fonctionnel.....	516
3.	Une radio expérimentale.....	520
4.	Au cœur de la formation : la polyvalence.....	523
B.	Les liens vers l’extérieur : les formateurs et le staff .....	528
1.	Les formateurs .....	528
2.	L’équipe du Studio-École : une orientation politique assumée .....	532
III.	Les stagiaires.....	537
A.	Le groupe des stagiaires .....	537
1.	L’esprit de corps du Studio-École .....	538
2.	Evolution de la structuration du groupe .....	540
3.	La place des femmes .....	545
B.	Un groupe politisé.....	547
C.	La difficile insertion des stagiaires dans les stations africaines.....	549
1.	Les stagiaires français.....	550
2.	Des trajectoires ascendantes chez les stagiaires africains.....	551
3.	Une intégration plus difficile pour la plupart des stagiaires .....	552
	Conclusion.....	555
<b>Chapitre 9 La Coopération et la vie des stations au quotidien (années 1960)</b>		
.....		<b>557</b>
I.	Les stations africaines dans les années 1960. La SORAFOM-OCORA face à l’africanisation et à la fin de la gestion directe .....	559
A.	La perte progressive du contrôle de la SORAFOM-OCORA sur les stations .....	562
1.	La désorganisation des stations .....	562
2.	Les causes politiques de la désorganisation .....	565
3.	Les causes financières de la désorganisation.....	568
B.	La marque de la SORAFOM .....	571
1.	La persistance du réseau de radiodiffusion de la France d’outre-mer : les relations personnelles .....	574
2.	L’impact de l’OCORA sur la formation d’une culture radiophonique africaine et francophone .....	577

3.	Le son OCORA : un matériel à part, un son à part.....	584
II.	La place de la SORAFOM-OCORA dans la formation d'un auditoire africain.....	587
A.	Produire un récepteur populaire à bas coût : un projet inabouti .....	588
B.	Mobiliser les auditeurs pour le développement, la SORAFOM-OCORA et les écoutes collectives .....	592
1.	L'écoute collective : une méthode adaptée aux conditions de l'Afrique des années 1950-1960 ? .....	593
2.	Les Radios-clubs du Niger .....	595
C.	Connaître les auditeurs pour le développement : les agents de la SORAFOM OCORA, les enquêtes de terrain et leurs résultats .....	597
1.	Une enquête menée par un homme de radio.....	599
2.	Les conditions matérielles de l'écoute dans le Cameroun rural .....	600
3.	Les attentes contradictoires des auditeurs camerounais, reflet des tensions liées aux politique de développement.....	604
III.	Coopérer dans et avec les stations africaines dans les années 1960.....	608
A.	Les services de la rue d'Amsterdam et l'Afrique .....	608
1.	Le service des programmes .....	608
2.	Les services techniques .....	612
B.	Les coopérants radio des années 1960 .....	615
1.	La transformation du rôle des coopérants.....	615
2.	Des missions difficiles.....	618
3.	Les motivations des coopérants.....	619
I.	Conclusion .....	627
	<b>Conclusion .....</b>	<b>628</b>
	<b>Conclusion générale .....</b>	<b>631</b>
	<b>Sources.....</b>	<b>639</b>
I.	Les Archives nationales, Pierrefitte sur Seine .....	639
A.	Archives du secrétariat général aux Affaires africaines et malgaches.....	639
B.	Fonds culture Radio-France .....	639
1.	Culture ; Radio-France (1925-1972) .....	639
2.	Culture ; Radio-France (1949-1981) .....	639
C.	Fonds du ministère de la Coopération.....	640
1.	Coopération ; Direction de la coopération culturelle et technique (1951-1980) .....	640
2.	Coopération ; Direction de la coopération technique et culturelle (1958-1976) .....	640
II.	Les Archives diplomatiques de Nantes (ADN) .....	640

III.	Les Archives nationales de la France d’outre-mer (ANOM) .....	641
IV.	L’Institut de la Mémoire de l’Édition contemporaine (IMEC) .....	641
V.	Les archives sénégalaises .....	642
A.	Archives nationales du Sénégal (ANS), Fonds Sénégal contemporain .....	642
1.	Archives de la Fédération du Mali (1959-1963) .....	642
2.	Archives de la Vice-présidence (1956-1962) .....	642
B.	Institut fondamental d’Afrique noire .....	642
VI.	Inathèque.....	643
VII.	Les Archives privées .....	643
A.	Guy Robert (Archives privées de Guy Robert : APGR).....	643
B.	Guy Breton (Archives privées Guy Breton : APGB).....	644
C.	Jacqueline Schaeffer .....	644
D.	Jean Baptiste Fourré (Archives privées Guy Breton : APGB) .....	645
E.	Thomas Leyris (Archives privées de Thomas Leyris : APTL) .....	645
	<b>Bibliographie.....</b>	<b>647</b>
	<b>Annexes.....</b>	<b>661</b>
I.	Les textes juridiques .....	661
A.	Le décret du 14 septembre 1954 créant le réseau de radiodiffusion de la France d’outre-mer et le service de radiodiffusion de la France d’outre-mer .....	661
B.	Arrêté du 18 janvier 1956 sur la création de la SORAFOM.....	663
C.	Création de l’Office de coopération radiophonique.....	665
D.	Le décret du 24 janvier 1969 mettant fin à l’OCORA.....	668
II.	Les discours .....	669
A.	Discours de Léopold Sédar Senghor devant la première promotion des stagiaires du Studio-École (avril 1955).....	669
B.	Le discours de Pierre Schaeffer devant les stagiaires du Studio-École, 30 juillet 1956	672
III.	Les programmes.....	679
IV.	Les témoignages .....	683
A.	Entretien de Jean-Baptiste Fourré avec François Brehinier et Pierre Toureille... 683	
B.	Jocelyn Rafidinarivo .....	689
	<b>Table des illustrations .....</b>	<b>695</b>
	<b>Table des tableaux.....</b>	<b>696</b>
	<b>Table des matières .....</b>	<b>697</b>

**Résumé :** Jusqu'à la fin des années 1940, la puissance coloniale française a peu compté sur la radio pour renforcer son pouvoir sur les populations colonisées d'Afrique sub-saharienne (AOF, AEF et Madagascar). C'est *in-extremis* que la France est parvenue à redresser la situation en construisant en quelques années un réseau de radiodiffusion d'outre-mer dirigé depuis Paris alors même que l'empire était en train de se désagréger. Ce réseau est confié à la Société de radiodiffusion de la France d'outre-mer (SORAFOM), fondée en 1956 par Pierre Schaeffer, inventeur de la musique concrète. Cet édifice, en apparence fragile, parvient à résister aux décolonisations. Il connaît même son âge d'or pendant les années 1960. Les activités de l'Office de coopération radiophonique (OCORA), qui a remplacé la SORAFOM en 1962, s'étendent à la télévision et à toutes les branches de la radio : fourniture d'émission, de spécialistes, de matériel et formation d'un personnel africain dans son Studio-École. La société fondée par Pierre Schaeffer intervient même dans plus de pays qu'au temps de la colonisation. La France a ainsi réussi à fonder un véritable « empire médiatique » dans le domaine de la radio alors même que l'empire formel s'était effondré.

Cette thèse vise à éclairer ce paradoxe apparent en s'appuyant sur des archives inédites ou encore peu exploitées. Elle propose de répondre à des questions brûlantes : quels acteurs ont été à l'origine de cet empire médiatique ? Avec quelles intentions ? Pourquoi la SORAFOM-OCORA a-t-elle survécu aux indépendances ? Jusqu'à quel point ces organisations ont été des outils de l'impérialisme français avant et après les indépendances ? Quelles ont été les conséquences humaines et culturelles de la formation de cet empire médiatique ?

**Mots clés :** Afrique, décolonisations, radiodiffusion, SORAFOM, OCORA, Pierre Schaeffer, médias, influence, soft power, histoire culturelle.

**Abstract:** Until the end of the 1940's, France leans very few on radiobroadcasting to enforce its hold on the colonized populations of sub-Saharan French Africa (AOF, AEF and Madagascar). It's at the last moment that France managed to redress the situation. A radiobroadcasting network managed from Paris was built in a few years. This network has been entrusted to the Société de Radiodiffusion de la France d'outre-mer (SORAFOM), created in 1956 by Pierre Schaeffer, inventor of the "musique concrete". This creation, so fragile in appearance, managed to resist decolonization. It even had its golden age during the 1960's. The activities of the Office de Coopération radiophonique (OCORA), which replaced the SORAFOM in 1962, extended to television and all branches of radio: provision of programs,

specialists, equipment, training of Africans in its Studio-École. The society founded by Pierre Schaeffer intervened even in more countries than before independence. France has thus succeeded in building a media empire in Africa whereas the formal empire collapsed.

This PHD propose to enlighten this apparent paradox by relying on unpublished or little-used sources. Its proposes to answer some burning questions. Which stakeholders are at the origin of this empire? What were their intentions? Why the SORAFOM-OCORA has survived the independence of African countries? To what extent was this company a tool of French imperialism before and after independence ? What were the human and cultural consequences of the formation of this media empire?

**Key words:** Africa, decolonization, radiobroadcasting, SORAFOM, OCORA, Pierre Schaeffer, media, soft power, cultural history.